This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

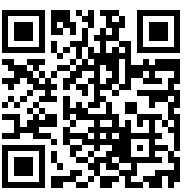

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES PYRÉNÉES

ET

DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

black Rock
1890
802c
R44
v.2

TOME II

PREMIER TRIMESTRE

Pages.

Association pyrénéenne : Modification du Bureau & du conseil de direction. 5
Association pyrénéenne : Son but. 6
Congrès de l'Association pyrénéenne a Narbonne. 7
Dr F. Garrigou : Notice biographique sur Julien Sacaze (avec portrait). 13
Armand Gautier (de l'Institut) : Les nouveaux procédés de vinification. 27
E. Roschach : Une croisade apocryphe. La Canso de la Bertat. 55
H. Russell (comte) : Sanatoria & Pyrénées. 78
Douais (abbé) : L'Enseignement dans le haut Languedoc avant 1789. 84
E. Martel : Sous terre. 152
E. Belloc : Les sondages du lac d'Oô. 180
Spécimens comparatifs des idiomes pyrénéens. 190
Sociétés savantes. 194
Livres & revues :

Soixante-huit ans avant l'ère chrétienne. Première campagne des Romains contre les Sotiates, Euskes ou Aquitains, par M. Adolphe Garrigou. — Les Cents Sonnets, par M. Raoul Lafagette. — Les Cévennes, par M. P.-A. Martel. — San Marti de Canigo, par J. Masso Torrents. — Manuscritos Catalanes, de la Bibliotheca de S. M., par le même. — Lo gayter del Lobregat, par Don J. Rubio y Ors. — Étude des différents sols de la Haute-Garonne, par M. Carré. — Annales terrassonnaises, par M. Victor Grand. Comparaison des climats du Midi & du sud-ouest de la France, par M. F. Sahut. — Deux représentations de Mercure, par M. de Roumejoux. — De l'action des climats maritimes dans les affections scrofuleuses, par M. le Dr Hameau. — Catalogue raisonné des mollusques de la vallée de la Pique & de ses affluents, par M. Maurice Gourdon. — La Arquelogia de Espana, par E. Huebner. — Poésies romantiques, religieuses & satiriques, par M. F. Rauzy. — Chants populaires du bas Quercy, par M. Em. Soleville. — Bulletin de la Société historique & archéologique de Périgord. Bulletin de la Société de géographie de Toulouse. — Institut : Compte-rendu de l'Académie des sciences. — Bulletin de la Société de Borda. — Annales de la Société d'hydrologie médicale de Paris, 1889. 196
Le sixième Centenaire de l'université de Montpellier. 216
Chroniques :

Chronique régionale. — Chronique scientifique. — Chronique agricole. — Chronique artistique. 219

LIBRARY
NOV 14 1889
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
BERKELEY

294

Digitized by Google

Intérêts régionaux..... 231
Nouvelles:
M. Roule. — Ax-les-Thermes. — Bagneres-de-Bigorre. — Dax. — Biarritz. — Cauterets. — Arcachon..... 234
Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1890..... 237
Demandes & réponses..... 246
Météorologie pyrénéenne..... 246
Ouverture du Congrès de Narbonne..... 247

DEUXIÈME TRIMESTRE

Dr F. Garrigou : Le Midi & les vins de raisins secs..... 249
E. Roschach : La Canso de la Bertat (suite & fin)..... 287
Marcel Fournier : Cujas, Corras, Pacius 324
P. Labrouche : Pyrénées connues & inconnues..... 341
Dr Duhourcau : Azote gazeux des eaux minérales..... 374
Dr Chopinet : Etude sur la taille dans les Pyrénées centrales..... 397
De Rey-Paillade : Le soufre de la sulfuraire & le philotion..... 426
H. de Gorsse : Une fête à Luchon en 1766..... 431
J. Sacaze : Note de Saint-Jérôme intéressant le Midi..... 439
Spécimens comparatifs des idiomes pyrénéens..... 441
Variétés : Le véritable inventeur de la pomme de terre..... 445
— Le premier promoteur du canal des Landes..... 445
— Toulouse jadis..... 448
Livres & Revues :
La conquête d'Albigeois, par M. E. Roschach — Les gorges du Tarn, Montpellier-le-Vieux & Curiosités des Causses, par M. L. de Malafosse. — Las plantos as camps, par M. A. Duboul. — La culture du blé en France, par M. l'intendant Viguier. — Discours de la vigne, par François Roaldes. — Étude sur les anciennes Coutumes de Toulouse, par M. Léon Lalubie. — Les capitoles provinciaux du monde romain, par M. A. Castan. — La polémique d'Aristote, &c., par M. H.-P. Cazac. — Étude sur notre ancienne organisation provinciale, par M. A. Couget. — Institut : Comptes rendus de l'Académie des sciences. — Bulletin de la Société géologique de France. — Bulletin de la Société de Borda. — Bulletin de la Société de géographie de Toulouse. — Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. — Bulletin de la Société de géographie de Bordeaux. — Annales de la Société d'hydrologie médicale de Paris. — Bulletin de la Société historique & archéologique de Périgord. — Bulletin de la Société Ramond. — L'anthropologie. — Bulletin de la Commission archéologique & littéraire de Narbonne. — Annales du Midi. — Le Périgord pittoresque. — Les manieurs d'argent chez les Romains, par M. A. Deloume..... 451
Chroniques :
Chronique de l'Alpinisme. — Chronique archéologique. — Chronique industrielle. — Chronique régionale. — Chronique artistique. — Chronique littéraire. — Chronique agricole..... 480
Nouvelles :
Société d'horticulture & des sciences naturelles de Montpellier. — Carcassonne. — Les Cigaliers dans le Midi. — Cauterets. — Salies-du-Salat. — Dax. — Stations thermales. — Luchon. — Cambo. — Bayonne & Biarritz. — Bagnères-de-Bigorre. — Un peintre Bordelais..... 514

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

TOME II

PREMIER TRIMESTRE

black book
1890
802c
R44
v.2

Pages.

Association pyrénéenne : Modification du Bureau & du conseil de direction. 5
Association pyrénéenne : Son but. 6
Congrès de l'Association pyrénéenne a Narbonne. 7
Dr F. Garrigou : Notice biographique sur Julien Sacaze (avec portrait). 13
Armand Gautier (de l'Institut) : Les nouveaux procédés de vinification. 27
E. Roschach : Une croisade apocryphe. La Canso de la Bertat. 55
H. Russell (comte) : Sanatoria & Pyrénées. 78
Douais (abbé) : L'Enseignement dans le haut Languedoc avant 1789. 84
E. Martel : Sous terre. 152
E. Belloc : Les sondages du lac d'Oô. 180
Spécimens comparatifs des idiomes pyrénéens. 190
Sociétés savantes. 194
Livres & revues :

Soixante-huit ans avant l'ère chrétienne. Première campagne des Romains contre les Sotiates, Euskes ou Aquitains, par M. Adolphe Garrigou. — Les Cents Sonnets, par M. Raoul Lafagette. — Les Cévennes, par M. P.-A. Martel. — San Marti de Canigo, par J. Masso Torrents. — Manuscritos Catalanes, de la Bibliotheca de S. M., par le même. — Lo gayter del Lobregat, par Don J. Rubio y Ors. — Étude des différents sols de la Haute-Garonne, par M. Carré. — Annales terrassonnaises, par M. Victor Grand. Comparaison des climats du Midi & du sud-ouest de la France, par M. F. Sahut. — Deux représentations de Mercure, par M. de Roumejoux. — De l'action des climats maritimes dans les affections scrofuleuses, par M. le Dr Hameau. — Catalogue raisonné des mollusques de la vallée de la Pique & de ses affluents, par M. Maurice Gourdon. — La Arquelogia de Espana, par E. Huebner. — Poésies romantiques, religieuses & satiriques, par M. F. Rauzy. — Chants populaires du bas Quercy, par M. Em. Soleville. — Bulletin de la Société historique & archéologique de Périgord. Bulletin de la Société de géographie de Toulouse. — Institut : Compte-rendu de l'Académie des sciences. — Bulletin de la Société de Borda. — Annales de la Société d'hydrologie médicale de Paris, 1889. 196
Le sixième Centenaire de l'université de Montpellier. 216
Chroniques :

Chronique régionale. — Chronique scientifique. — Chronique agricole. — Chronique artistique. 219

LIBRARY
NOV 14 1989
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
BERKELEY

294

Digitized by Google

Intérêts régionaux 231
Nouvelles :
M. Roule. — Ax-les-Thermes. — Bagneres-de-Bigorre. — Dax. — Biarritz. — Cauterets. — Arcachon 234
Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1890 237
Demandes & réponses 246
Météorologie pyrénéenne 246
Ouverture du Congrès de Narbonne 247

DEUXIÈME TRIMESTRE

Dr F. Garrigou : Le Midi & les vins de raisins secs 249
E. Roschach : La Canso de la Bertat (suite & fin) 287
Marcel Fournier : Cujas, Corras, Pacius 324
P. Labrouche : Pyrénées connues & inconnues 341
Dr Duhourcau : Azote gazeux des eaux minérales 374
Dr Chopinet : Etude sur la taille dans les Pyrénées centrales 397
De Rey-Pailhade : Le soufre de la sulfuraire & le philotion 426
H. de Gorsse : Une fête à Luchon en 1766 431
J. Sacaze : Note de Saint-Jérôme intéressant le Midi 439
Spécimens comparatifs des idiomes pyrénéens 441
Variétés : Le véritable inventeur de la pomme de terre 445
— Le premier promoteur du canal des Landes 445
— Toulouse jadis 448
Livres & Revues :
La conquête d'Albigeois, par M. E. Roschach — Les gorges du Tarn, Montpellier-le-Vieux & Curiosités des Causses, par M. L. de Malafosse. — Las plantos as camps, par M. A. Duboul. — La culture du blé en France, par M. l'intendant Viguier. — Discours de la vigne, par François Roaldes. — Étude sur les anciennes Coutumes de Toulouse, par M. Léon Lalubie. — Les capitoles provinciaux du monde romain, par M. A. Castan. — La polémique d'Aristote, &c., par M. H.-P. Cazac. — Étude sur notre ancienne organisation provinciale, par M. A. Couget. — Institut : Comptes rendus de l'Académie des sciences. — Bulletin de la Société géologique de France. — Bulletin de la Société de Borda. — Bulletin de la Société de géographie de Toulouse. — Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse. — Bulletin de la Société de géographie de Bordeaux. — Annales de la Société d'hydrologie médicale de Paris. — Bulletin de la Société historique & archéologique de Périgord. — Bulletin de la Société Ramond. — L'anthropologie. — Bulletin de la Commission archéologique & littéraire de Narbonne. — Annales du Midi. — Le Périgord pittoresque. — Les manieurs d'argent chez les Romains, par M. A. Deloume 451
Chroniques :
Chronique de l'Alpinisme. — Chronique archéologique. — Chronique industrielle. — Chronique régionale. — Chronique artistique. — Chronique littéraire. — Chronique agricole 480
Nouvelles :
Société d'horticulture & des sciences naturelles de Montpellier. — Carcassonne. — Les Cigaliers dans le Midi. — Cauterets. — Salies-du-Salat. — Dax. — Stations thermales. — Luchon. — Cambo. — Bayonne & Biarritz. — Bagnères-de-Bigorre. — Un peintre Bordelais 514

Digitized by Google

Nécrologie. 518
Demandes & réponses. 519
Congrès de Narbonne. 521
Sixième anniversaire de l'Université de Montpellier. 526
Errata. 528

TROISIÈME TRIMESTRE

Daguilhon-Pujol : Le premier Congrès de l'Association pyrénéenne à Narbonne. 529
Commandant Trespaillé : Un Ariégeois sénateur des États Unis d'Amérique : Pierre Soulé (avec portrait). 540
Hte Marcailhou d'Aymeric & Gallissier : Excursion botanique au lac de Lanoux & au pic Carlitte (Pyr.-Orient.). 573
Solier d'Alaret : L'Université toulousaine. 588
Pièces additionnelles : Discours de M. Ournac, maire de Toulouse ; vœux de la Chambre de commerce, des professeurs de l'enseignement supérieur, &c. 595
Bibliographie de l'ancienne Université de Toulouse. 603
A. Deloume : Personnel de la Faculté de droit de Toulouse depuis la fondation de l'Université (1228-29). 606
Variétés : Toulouse jadis, souvenirs parlementaires (suite). 616
— Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. 618
— Congrès d'études languedociennes à Montpellier. 626
— Congrès d'Agen concernant le canal des Deux Mers. 630
Chroniques : de l'enseignement. 639
— agricole. 642
Nouvelles : Bordeaux. — Paris. — Biarritz. — Cauterets. — Bayonne. — Bagnères-de-Luchon. — Ariège. — Toulouse. — Carcassonne. 647
Livres & Revues : Géologie de la province de Gérone, par D. L. M. Vidal. — Eaux chaudes de Malavella, par le même. — Sur la rage, par J. Ferrand. — Saint Germier, évêque de Toulouse, par l'abbé Douais. — Les livres de comptes des Bonis, par Éd. Forestié. — Ouvrages de droit de G. Vidal & Rouard de Card. — Notice forestière sur l'Aude, par Th. Rousseau. — Société des études du Comminges. — Institut : Académie des sciences). — Société géologique de France. — Société de géographie de Toulouse. — Revista la España regional. 661
Nécrologie : J.-B. Noulet. — Hébert. — Le monument de Julien Sacaze à Bagnères-de-Luchon. 680

QUATRIÈME TRIMESTRE

Premier Congrès de l'Association pyrénéenne ; ouverture & discours ; nomination des bureaux des Sections. 685
Armand Gautier (de l'Institut) : Les perfectionnements de la vinification dans le midi de la France. 704
Léonce Favatier : De l'importance des registres de notaire avant la Révolution. 742
Louis Narbonne : De l'importance des registres de paroisse avant la Révolution. 760
Léonce Berthomieu : Existait-il dans le midi de la France une école nationale de sculpture au troisième siècle de notre ère ? 779
F.-P. Thiers : Tracé de la voie Domitienne de Narbonne à Perpignan. 783

Digitized by Google

A. & G. Gautier : La brushite dans les grottes de Minerve..... 790
Jules Gindre : Le feldspath à base de potasse d'Itxassou, préparé pour engrais..... 800
G. Desdevises du Dézert : De la condition de la femme mariée en Navarre.. 804
Julien Sacaze : Flore populaire de Luchon..... 834
Eugène Lapierre : Bibliographie pyrénéenne..... 842
Variétés : Toulouse jadis. — Histoire du commerce de Bordeaux (Théophile Malvezin). — Les fêtes Cigalières & Félibréennes du Sud-Ouest (Elie Fourès)..... 863
Chroniques : *Chronique agricole.* — La loi sur les vins de raisins secs ; — Le vin & les sels de cuivre ; — Le plâtrage des vins ; — Le déplâtrage des vins..... 863
Chronique artistique de Toulouse..... 872
Livres & Revues : Saint-Martin de Canigou, par J. Masso Torrents (Léon Baurier)..... 873
Annales du Midi (A. J.)..... 892
Toulouse chrétienne. L'église Saint-Etienne, par Jules de Lahondès (J. de Malafosse)..... 896
La fin du parlement de Toulouse, par A. Duboul (E. Lapierre)..... 901
Esquisse géologique du département de la Gironde, par Em. Fallot..... 910
Volume du deuxième Congrès international d'hydrologie (Dr V.)..... 915
Revue du Comminges (F.). — Institut : — Compte rendu de l'Académie des sciences. — Annuaire des Syndicats agricoles & de l'agriculture française. — Bulletin de la Société géologique de France. — Un livre de M. Guignet sur les couleurs. — Cinquième volume des Mémoires de M. de Villèle.
Nouvelles..... 920
Nécrologie : Jules-François de Neufchâteau (Dr F. Garrigou)..... 926

ERRATA

Page 433, ligne 31, *lire* « diversité » *au lieu de* « divinité ».
Page 434, ligne 3, *lire* « commencèrent » *au lieu de* « commençaient ».
ligne 5, *lire* « avait » *au lieu de* « avaient ».
Page 436, ligne 25, *lire* « d'Uzer » *au lieu de* « d'Uzès ».
Page 437, ligne 4, *lire* « françois » *au lieu de* « français ».
Page 562, ligne 11, *lire* « convention démocratique » *au lieu de* « couverture ».
Page 563, ligne 3, *lire* « Franklin Pierce » *au lieu de* « Pierre ».
Page 569, ligne 22, *lire* « petit concile » *au lieu de* « petit conseil ».
Page 586, ligne 30, *lire* « 2525 » *au lieu de* « 2325 ».
ligne 16, *lire* « Festuca Eskia » *au lieu de* « Festuca Colsia ».

Digitized by Google

REVUE

DES

PYRÉNÉES

ET DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

ORGANE

DE L'ASSOCIATION PYRÉNÉENNE

ET DE L'UNION DES SOCIÉTÉS SAVANTES DU MIDI

PUBLICATION TRIMESTRIELLE ILLUSTRÉE FONDÉE PAR

FEU JULIEN SACAZE ET LE Dr F. GARRIGOU

DIRIGÉE PAR

LE DOCTEUR F. GARRIGOU

AVEC UN COMITÉ DE RÉDACTION COMPOSÉ DE MESSIEURS :

E. CARTAILHAC, un des directeurs de *l'Anthropologie*.
H. FILHOL, sous-directeur du laboratoire de zoologie, des hautes études, au Muséum de Paris.
G. GAUTIER, membre de la Commission archéologique de Narbonne,
E. HÉBRARD, membre de la Société d'Agriculture de la Haute-Garonne,
A. LEBÈGUE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse,
E. MÉRIMÉE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse,
A. MILLARDET, prof. à la Faculté des sciences de Bordeaux, correspondant de l'Institut,
E. ROSCHACH, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques,
J. TIMBAL, professeur agrégé à la Faculté de droit de Toulouse,
E. TRUTAT, conservateur du Muséum de Toulouse.

Sciences, Lettres, Arts,
Intérêts locaux & régionaux.

TOME II.

ANNÉE 1890, 1er TRIMESTRE

TOULOUSE

Adresser les demandes d'abonnement à M. l'Administrateur de la *Revue*,
rue Valade, 38, à Toulouse,

PARIS, Ch. Reinwald, rue des Saints-Pères, 15. — TOULOUSE, Éd. Privat, rue des Tourneurs, 45.
BORDEAUX, Féret & fils. — MONTPELLIER, Coulet. — MARSEILLE, Passailhan.
ALGER, Jourdan. — GENÈVE, H. Georg. — BARCELONE, A. Verdaguer.
MADRID, Fuentes y Capdeville. — ROME & FLORENCE, Fratelli Bocca.
LONDRES, Baillière Tindal & Cox. — BERLIN, Asher.
SAINT-PÉTERSBOURG, Ricker. — BRUXELLES, Lebègue. — NEW-YORK, Christern.

Digitized by Google

COLLABORATEURS

DE LA

REVUE DES PYRÉNÉES ET DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION PYRÉNÉENNE, DES SOCIÉTÉS SAVANTES AFFILIÉES A L'ASSOCIATION (Sociétés des Études du Comminges, & franco-hispano-portugaise, sections de Toulouse, de Foix, de la Haute-Ariège, de Luchon, &c., &c.).

M. D'ABBADIE (Antoine), membre de l'Institut, à Paris.
M. BAILLAUD, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire, à Toulouse.
M. BAILLET, correspondant de l'Académie de médecine, à Toulouse.
M. BAYSSELANCE, ingénieur en chef de la marine, à Bordeaux.
M. BELLOC (Émile), naturaliste, à Paris.
M. BENOIST, professeur à la Faculté des lettres, président du Club-Alpin (section des Pyrénées centrales), à Toulouse.
M. BLADÉ (J.-F.), correspondant de l'Institut, à Agen.
M. BONFILS, professeur à la Faculté de droit, à Toulouse.
M. BRISSAUT, professeur à la Faculté de droit, à Toulouse.
M. BRUTAILS, archiviste du département des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
M. l'abbé DE CARSALADE DU PONT (J.), à Auch.
M. CERTES, président de la Société zoologique de France, à Paris.
M. COURET, docteur en droit & docteur ès lettres, avocat à Orléans.
M. l'abbé COUTURE (Léonce), doyen de la Faculté libre des lettres, directeur de la *Revue de Gascogne*, à Toulouse.
M. CROVA, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, à Montpellier.
M. DELOUME, professeur à la Faculté de droit, président de la Société de géographie de Toulouse.
M. l'abbé DUCLOS, de l'Ariège, curé de Saint-Eugène, à Paris.
M. DUMÉRIL (Henri), professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse.
M. le Dr DURAND (Louis), à Maubourguet (Hautes-Pyrénées).
M. l'abbé DOUAIS, secrétaire général de la Société archéologique, à Toulouse.
M. FONTÈS (J.), ingénieur du service hydraulique, à Toulouse.
M. le Dr FINES, directeur de l'Observatoire, à Perpignan.
M. FLOURAC, archiviste départemental des Basses-Pyrénées, à Pau.
M. GARRIGOU (Ad.), président honoraire de la Société ariégeoise des lettres, des sciences & des arts, à Tarascon-sur-Ariège.
M. GAUTIER (Armand), membre de l'Institut & de l'Académie de médecine, à Paris.
M. le Dr GOBERT, naturaliste, à Mont-de-Marsan.
M. GAYON, professeur à la Faculté des sciences, directeur de la Station agronomique, à Bordeaux.
M. le Dr HAMEAU, président de la Société des sciences, à Arcachon.
M. HÉBERT, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne, à Paris.
M. G. JAUBERT, directeur de la Ferme-École de Royat (Ariège).

Digitized by Google

ASSOCIATION PYRÉNÉENNE

MODIFICATION DU BUREAU ET DU CONSEIL DE DIRECTION

Dans la séance du 22 décembre 1889, ont été nommés :

1° *Président pour l'année* 1890 : M. ARMAND GAUTIER, de l'Institut & de l'Académie de médecine, en remplacement de M. Armand de Quatrefages, de l'Institut & de l'Académie de médecine, dont les fonctions expiraient le 31 décembre 1889.

2° *Directeur :* M. le Dr F. GARRIGOU, en remplacement de M. Julien Sacaze, décédé.

3° *Secrétaire général :* M. J. TIMBAL, professeur agrégé à la Faculté de droit de Toulouse, en remplacement du Dr F. Garrigou, nommé directeur.

4° *Membres du Conseil de direction :* MM. PIERRE SACAZE, RAOUL LAFAGETTE, HENRI LABROQUÈRE, CLÉMENT SIPIÈRE.

La *Revue des Pyrénées & de la France méridionale,* organe de l'Association pyrénéenne, a subi une transformation importante, par suite de la mort du regretté Sacaze.

Le Dr Garrigou en est resté Directeur.

Il a appelé à lui un *Comité de rédaction* ainsi composé : MM. Émile CARTAILHAC, un des directeurs de *l'Anthropologie ;* H. FILHOL, sous-directeur du laboratoire des hautes études, au Muséum de Paris; G. GAUTIER, botaniste; E. HÉBRARD, membre de la Société d'Agriculture de la Haute-Garonne; A. LEBÈGUE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse; E. MÉRIMÉE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse; A. MILLARDET, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, correspondant de l'Institut; E. ROSCHACH, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques; J. TIMBAL, professeur agrégé à la Faculté de droit de Toulouse; E. TRUTAT, conservateur du Muséum de Toulouse.

La *Revue* paraîtra régulièrement du 10 au 20 mars, du 10 au 20 mai, du 10 au 20 juillet, du 10 au 20 décembre.

Les membres de l'Association qui n'auraient pas reçu la *Revue* dix jours après ces dates sont priés de réclamer à la poste. Notre service d'adresses est fait avec un tel soin, qu'il nous est impossible de commettre d'erreur pour les envois. Nous ne saurions être responsables de la disparition des numéros, après leur remise au guichet de la poste.

Digitized by Google

ASSOCIATION PYRÉNÉENNE.

SON BUT.

Rappelons quel a été le but poursuivi par les fondateurs de l'Association Pyrénéenne, le regretté Julien Sacaze & le Dr Félix Garrigou :

1° Faire acte de décentralisation, tout en ayant pour la capitale & pour les savants méridionaux qui en constituent les plus grandes illustrations, la déférence qui s'impose. Aussi, d'après les statuts de l'Association, on doit choisir le président de l'Association surtout parmi les savants, habitant Paris, mais appartenant à une des localités des trois Académies, de Bordeaux, de Toulouse & de Montpellier, & qui ont un nom illustre.

2° Prouver que les travailleurs habitant la province sont aussi capables que tous autres, avec moins d'appui & moins de ressources, de porter leur pierre au grand édifice scientifique de notre pays.

3° Grouper les forces intellectuelles du Midi, de manière à former une armée de travailleurs capable de le faire connaître au point de vue scientifique, littéraire & artistique, de défendre ses intérêts industriels & commerciaux, en basant ses études, & au besoin ses réclamations auprès de nos gouvernants, sur les données de la science.

4° Encourager tous les genres de travailleurs sérieux du Midi.

5° Servir de trait d'union entre toutes les Sociétés savantes méridionales, & les mettre à même de constituer une sorte de famille dans laquelle, CHACUNE CONSERVANT SON AUTONOMIE, D'UNE MANIÈRE ABSOLUMENT COMPLÈTE, pourrait à un moment déterminé se réunir en Congrès pour discuter & défendre les grandes questions scientifiques, industrielles & commerciales intéressant le Midi de la France.

6° Vulgariser, grâce à une publication commune, la *Revue des Pyrénées & de la France méridionale,* qui atteint déjà une importance considérable, les travaux, les idées de tous ses membres, travaux généralement publiés dans des recueils périodiques plus ou moins restreints, & manquant ainsi de porter un fruit vraiment pratique.

7° Mettre en relief, par des réunions générales annuelles, chacun des points de son domaine d'étude, en appelant dans ces réunions les spécialistes de tout le pays.

8° Faire moralement disparaître le grand rideau Pyrénéen, & tendre la main à une nation justement orgueilleuse de son passé, dont les intérêts se rapprochent des nôtres, & qui a le droit, par les hommes illustres de la Catalogne, de l'Aragon & de la Navarre, de participer à une association intellectuelle & pyrénéenne, ayant pour base la science..

Digitized by Google

CONGRÈS DE NARBONNE

PRÉSIDENCE DE M. LE PROFESSEUR ARMAND GAUTIER, MEMBRE DE L'INSTITUT ET DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.

Le premier congrès annuel de l'Association Pyrénéenne a lieu, cette année, sous la présidence de M. le Professeur Armand Gautier, membre de l'Institut & de l'Académie de médecine. Il sera, pour une fois seulement, international des peuples Latins, & sera tenu dans la ville de Narbonne, sous les auspices de la Municipalité. Il s'ouvrira huit jours avant les fêtes du Centenaire de l'Université de Montpellier, dont la date sera prochainement fixée.

Les séances ordinaires du Congrès auront une durée de trois à cinq jours dans la ville de Narbonne, suivant l'étendue des discussions des rapports, & seront accompagnées d'excursions scientifiques dans les environs.

Le sixième jour on visitera la ville de Perpignan; le septième les antiquités d'Elne & la station zoologique & médicale de Banyuls-sur-Mer.

Les huitième, neuvième & dixième jours du Congrès seront consacrés à une visite à la ville de Barcelone, d'où l'on se rendra directement & officiellement à Montpellier, pour le jour de l'inauguration des fêtes du Centenaire de l'Université.

Le Congrès de Narbonne s'ouvrira dix jours avant le sixième Centenaire de l'Université de Montpellier, c'est-à-dire vers le milieu du mois de mai environ. La date exacte doit être établie en prenant pour point de repère le jour qui sera annoncé par les journaux politiques pour l'arrivée du Président de la République à Montpellier.

Une circulaire adressée aux personnes qui adhéreront au Congrès, la fera connaître du reste en même temps que le programme des fêtes qui seront données soit à Narbonne, soit à Barcelone en l'honneur du Congrès.

Une réduction de 50 % a été consentie par les trois Compagnies d'Orléans, du Midi & de P.-L.-M., sur le prix des voyages des membres du Congrès.

Digitized by Google

La réunion aura pour but, de même que les excursions, d'étudier les questions locales ou régionales relatives aux objets qui constituent la base des connaissances actives de l'Association : *géographie, histoire, anthropologie, ethnographie, archéologie, philologie, littérature, art, alpinisme, géologie, paléontologie, botanique, zoologie, hydrologie & médecine, météorologie & climatologie, agriculture & questions d'intérêts locaux ou régionaux,* toujours dans le domaine pyrénéen.

Les personnes prenant part aux travaux du Congrès peuvent, s'il y a lieu, se diviser en sections, pendant la durée de la session ; dans ce cas, chaque section nommera son Bureau, composé d'un président, un secrétaire & un assesseur.

Les personnes étrangères à l'Association sont admises, sur l'invitation du Comité local ou du Bureau, à assister soit aux excursions, soit aux réunions générales.

Les vœux exprimés en Congrès par les sections & adoptés par l'Assemblée générale seront remis au Bureau de l'Association, qui seul a qualité pour les transmettre à qui de droit.

Les comptes rendus des Congrès seront publiés dans les conditions déterminées par le Bureau. Les tirages à part des diverses communications porteront la mention qu'ils sont extraits des comptes rendus du Congrès de l'Association Pyrénéenne.

Les membres de l'Association Pyrénéenne sont de droit membres du Congrès, & recevront toutes les circulaires & communications faites à son occasion.

Les personnes étrangères à l'Association peuvent devenir membres du Congrès & jouir des privilèges & des faveurs accordées à ces derniers, en se faisant simplement inscrire & en payant une cotisation de quinze francs. Cette cotisation leur donne, en outre, le droit de recevoir le ou les fascicules de la *Revue des Pyrénées & de la France Méridionale* dans lesquels sera publié le compte rendu du Congrès.

Une circulaire nouvelle fera connaître le programme des questions qui seront traitées au Congrès, au point de vue littéraire, historique, scientifique, industriel, d'intérêts locaux ou régionaux. Cette circulaire donnera également des détails sur les excursions qui seront faites pendant la durée du Congrès, & sur les faveurs dont jouiront les membres de la réunion au point de vue du transport, du logement, des fêtes.

Pour les inscriptions *comme membre de l'Association Pyrénéenne,* s'adresser *surtout* à M. BAURIER, trésorier de l'Association, place d'Assezat, 7, à Toulouse, en ayant le soin de désigner ou de demander deux parrains déjà membres de l'Association.

Pour les inscriptions *comme simple membre du Congrès de Narbonne,* s'adresser *surtout* à M. BOUDEAU, trésorier du Comité local d'organi-

Digitized by Google

sation du Congrès, à la mairie de Narbonne. Envoyer, en même temps que la demande d'inscription, la cotisation de *Quinze francs.*

Dans les deux cas, envoyer les nom, prénoms & adresse, très lisiblement écrits.

Narbonne, le 25 janvier 1890.

Le Président de l'Association Pyrénéenne,
A. GAUTIER (de l'Institut).

Le Directeur de l'Association Pyrénéenne,
Dr F. GARRIGOU.

Le Secrétaire général de l'Association Pyrénéenne,
J. TIMBAL (de la Faculté de droit de Toulouse).

Le Trésorier de l'Association Pyrénéenne,
L. BAURIER.

Le Président du Comité local,
GIMIÉ, maire de Narbonne.

Les Secrétaires du Comité local,
A. CROS-MAYREVIEILLE & G. GAUTIER.

Le Trésorier du Comité local,
BOUDEAU.

PROGRAMME

DES QUESTIONS PROPOSÉES AUX MEMBRES DU CONGRÈS DE NARBONNE PAR LE COMITÉ LOCAL

1° LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS ET ARCHÉOLOGIE.

1° L'examen des monuments Gallo-Romains, conservés dans le Midi & notamment à Narbonne, ne pourrait-il pas fournir de précieuses indications à l'appui de l'hypothèse, récemment émise par M. Lebègue, sur l'existence, dans le midi de la Gaule, d'une École nationale de sculpture au troisième siècle de notre ère?

Rapporteur : M. L. BERTHOMIEU, secrétaire de la Commission archéologique de Narbonne.

2° Voie Domitienne entre Narbonne & Perpignan. — Milliaires de Roquefort-des-Corbières.

Rapporteur : M. THIERS, membre de la Commission archéologique de Narbonne.

Digitized by Google

3° Emplacement de la cité de Carcassonne à l'époque Gallo-Romaine.

Rapporteur : M. THIERS, membre de la Commission archéologique de Narbonne.

4° Les anciennes corporations d'arts & métiers dans le midi de la France. Leur origine; leur organisation.

Rapporteur : M. TISSIER, bibliothécaire de la bibliothèque du musée de Narbonne.

5° Les établissements d'instruction publique dans le Midi avant la Révolution.

Rapporteur : M. l'abbé DOUAIS, secrétaire général de la Société archéologique de Toulouse.

6° De l'importance des registres de notaires, avant la Révolution & des renseignements qu'ils peuvent fournir pour l'histoire générale ou locale.

Rapporteur : M. L. FAVATIER, membre de la Commission archéologique de Narbonne.

7° Même question pour les registres de paroisses.

Rapporteur : M. L. NARBONNE, membre de la Commission archéologique de Narbonne.

8° Les anciens ateliers typographiques dans le Midi de la France.

Rapporteur : M. G. CROS-MEYREVIEILLE, membre de la Commission archéologique de Narbonne.

9° Les confréries avant le dix-neuvième siècle.

Rapporteur : M. TISSIER, bibliothécaire de la bibliothèque du musée de Narbonne.

10° Les pèlerinages & le culte des saints avant la Révolution.

Rapporteur : M. l'abbé OGER, professeur au Grand Séminaire de Soissons.

11° Etude sur les manuscrits du P. Laporte, secrétaire de Monseigneur Le Goux de la Berchère, conservés à la bibliothèque de la ville de Toulouse.

2° AGRICULTURE.

12° Des meilleures méthodes pour la mise en culture de la Basse-Plaine de Narbonne, & tout spécialement des terrains salés de la côte méditerranéenne.

Rapporteur : M. G. GAUTIER, lauréat de la prime d'honneur de l'Aude.

13° Les maladies des vins.

Rapporteur : M. A. CALMETTES, négociant.

14° La lutte pour la culture de la vigne.

Rapporteur : M. VIALA, professeur de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier.

15° De l'influence de la submersion des vignes sur la climatologie.

16° Le chromatomètre Andrieux.

Digitized by Google

Rapporteur : M. L. ANDRIEUX, président du Comice agricole de Narbonne.

17° Les ophites; nouvelle source de phosphate pour l'agriculture.

Rapporteur : M. GAUTIER.

3° SCIENCES.

18° De l'existence du terrain triasique salifère dans les environs de Narbonne.

Rapporteur : M. JULLIAN, ingénieur civil.

19° Les cavernes de l'Aude & leur faune préhistorique.

Rapporteur : M. CARTAILHAC.

20° La présence de la brushite dans les grottes de Minerve; ce qu'elle fait présumer de la formation de certains phosphates.

Rapporteur : M. GAUTIER, lauréat de la prime d'honneur de l'Aude.

21° La flore tertiaire lacustre d'Armissan.

22° Les marais salants; utilisation de leurs eaux mères.

Rapporteur : M. le docteur GARRIGOU, directeur de l'Association Pyrénéenne.

23° De la succession & de la nature des étages tertiaires dans les plaines du Roussillon & de la Cerdagne française : leur paléontologie.

24° De la nécessité d'isoler les contagieux.

Rapporteur : M. le docteur AUSSILLOUX, médecin des hospices de Narbonne.

25° De l'utilité d'établir un centre pyrénéen & méridional, pour concentrer toutes les observations météorologiques du nord & du sud des Pyrénées, de manière à relier le midi de la France & le sud de l'Espagne par un réseau d'observations météorologiques.

4° COMMERCE ET INDUSTRIE.

26° Commerce des vins; coup d'œil général; améliorations, plâtrage.

Rapporteur : M. Ch. RAYNAL, président du Syndicat des vins & spiritueux de Narbonne.

27° Falsification des vins : colorations artificielles principalement.

Rapporteur : M. CROMYDIS, chimiste du Syndicat des vins & spiritueux de Narbonne.

28° Industries se rattachant au vin; fabrication de verdets & de crême de tartre.

Rapporteur : M. RAYNAL, président de la Chambre de commerce.

29° Des méthodes qui permettent de concentrer le volume du vin & d'en isoler, sans les altérer, les divers éléments qui composent le liquide naturel, de manière à reconstituer le vin, en mélangeant les substances isolées à une quantité voulue d'eau potable.

Rapporteur : M. le docteur GARRIGOU, directeur de l'Association Pyrénéenne.

Digitized by Google

30° Industries minières du département; des moyens de les développer.

31° Exploitation de la houille dans le département; terrain houiller de Durban & de Ségure; utilisation des combustibles divers de la région; lignites de Bize, d'Armissan, &c.

32° Les eaux minérales du département.

Rapporteur : M. VAYSSE, médecin-inspecteur aux eaux de Rennes-les-Bains.

33° Les tarifs des chemins de fer en rapport avec les industries du pays; abaissement des tarifs pour faciliter le commerce de la région.

Rapporteur : M. L. CHARRIAUT, membre de la Chambre de commerce de Narbonne.

34° Des résultats acquis à la suite des Congrès annuels des diverses sociétés savantes de la région Pyrénéenne & Méridionale, sur le mouvement intellectuel & sur les recettes des chemins de fer. Du rôle qui s'impose à ceux-ci à l'égard des Sociétés savantes qui concourent à l'augmentation de leurs recettes.

Rapporteur : M. GARRIGOU, directeur de l'Association Pyrénéenne.

EXCURSIONS ET VISITES QUI SERONT ORGANISÉES PENDANT LE CONGRÈS.

1° L'abbaye de Fontfroide. — 2° La Cité de Carcassonne. — 3° Eglises de Saint-Just & de Saint-Paul : Archevêché : les musées lapidaire & artistique : la bibliothèque publique de Narbonne. — 4° L'installation mécanique vinicole & les cultures en terrains salés du Grand Craboules; les colmatages du Grand Mandirac, près Narbonne. — 5° Les vignobles de sables des salins du Midi près les Onglous (Hérault). — 6° Les vignobles américains de Bize. — 7° Les collections de fossiles du terrain tertiaire lacustre d'Armissan au musée de Narbonne. — 8° Les salins de Sainte-Lucie. — 9° Le terrain triasique d'Ornaisons & ses ophites. — 10° Usines à soufre, à sulfure de carbone; minoteries. — 11° Eclairage électrique du collège de Narbonne & de Cuxac-d'Aude.

En outre de ces excursions, le Congrès visitera Perpignan, Elne, Banyuls-sur-Mer & Barcelone, où il séjournera trois jours, pour se rendre de là à Montpellier, pour le jour de l'inauguration des fêtes du sixième centenaire de l'Université, que doit présider M. le Président de la République vers le 20 mai.

CONFÉRENCES.

1° Les produits dérivés de la vigne. Par M. A. GAUTIER, membre de l'Institut, président de l'Association Pyrénéenne. — 2° Les Pyrénées (avec projections). Par M. TRUTAT, conservateur du musée de Toulouse.

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

JULIEN SACAZE

Julien-Étienne-Léopold Sacaze naquit à Saint-Gaudens, le 24 septembre 1847.

Il commença ses études au collège de cette ville, & après de brillants succès dans ses classes, il passa les examens du baccalauréat à l'âge de seize ans, avec dispense. Montrant un goût spécial pour les sciences & pour la haute philosophie, il alla au séminaire d'Issy pour compléter les notions déjà acquises. Les ouvrages de théologie n'eurent pas de secrets pour lui. Il les étudia, & cette étude approfondie servit de base aux idées & aux doctrines philosophiques dont il fut le scrupuleux observateur jusqu'à sa mort. Après avoir séjourné dans ce célèbre séminaire, Sacaze rentra à Toulouse pour y faire son droit. Reçu avocat, il voulut débuter au barreau de sa ville natale, & vint y faire son stage. En 1872, il fut inscrit au tableau. En 1877, le jeune avocat devenait secrétaire du conseil de l'Ordre, & ses confrères le nommèrent bâtonnier en 1888.

Tout en faisant ses études de droit & en exerçant les fonctions d'avocat, Sacaze avait continué à s'adonner aux recherches commencées au séminaire d'Issy sur l'histoire, la géographie, l'archéologie. Sa facilité d'assimilation était telle qu'il étudiait aussi les sciences naturelles avec succès. Il serait devenu, j'en ai acquis la certitude en lui donnant les premières notions de géologie, un excellent géologue pyrénéen.

Digitized by Google

Son goût l'avait surtout porté vers l'épigraphie & l'archéologie.

Dès 1872, il commençait à recueillir des matériaux sur l'histoire & sur les temps préhistoriques des Pyrénées, & publiait l'année suivante dix-neuf lettres sur l'histoire de France. De 1872 à 1874, il fit paraître deux nouveaux volumes : *Luchon*, & *Autour de Luchon*. Ces deux premiers ouvrages sont épuisés.

En 1875, Sacaze entreprit les fouilles de la montagne d'Espiaup (Arboust), découvrit les cercles de pierre qui y abondent, & fit revivre, pour les archéologues, un monde nouveau. Ses trouvailles annoncées par les journaux scientifiques firent grand bruit, le rendirent déjà célèbre, & lui valurent la visite de nombreux savants.

L'année suivante, 1876, il fouillait les sépultures de Garin, en montrait l'origine gallo-romaine, & découvrait sur la montagne de Hount-Arrouye une enceinte de pierre dépassant en importance celle d'Espiaup.

Toutes les excursions en montagne faites pour arriver à des résultats scientifiques aussi sérieux, lui firent endurer de nombreux refroidissements, à la suite desquels se déclarèrent des bronchites & des pneumonies, qui commencèrent à affaiblir sa robuste constitution. Néanmoins rien ne le décourageait, & il continuait ses fouilles avec la même ardeur, dès que le mal était conjuré.

En 1877, Sacaze publia en collaboration avec M. Piette, chez Hennuyer à Paris, *les Monuments préhistoriques de la montagne d'Espiaup*.

Sacaze n'était pas de ces hommes dont l'abstraction de l'étude éteint tout sentiment rappelant qu'il existe un monde auquel on se doit. Son cœur était à la hauteur de son intelligence, & dès son entrée dans la vie, il avait cherché à le confondre avec celui d'une compagne qui le valût.

Le 17 avril de cette année 1877, il épousait M^lle^ Gabrielle Sapène, de Luchon, & l'amenait bientôt à partager ses goûts, son amour pour la science, ses études même, ce qui l'a conduite, après le malheur irréparable qui vient de la frapper, à devenir l'aide le plus zélé & le plus précieux pour l'achèvement de l'œuvre scientifique du savant épigraphiste pyrénéen.

Digitized by Google

Au comble du bonheur après son mariage, son ardeur pour le travail & l'étude se trouva, pour ainsi dire, encore augmentée. Les éléments de l'épigraphie pyrénéenne déjà réunis en partie à cette époque, ne pouvaient rester dans des cartons. Sacaze conçut le projet d'en achever la préparation. L'occasion devait se présenter de rendre complète la rédaction de cet important travail. Sacaze la prévoyait. Mais avant de la faire naître, il avait voulu étudier sous toutes ses faces la science épigraphique. Il se lia alors avec un maître, M. Allmer, de l'Institut, qui devint bientôt son ami. La correspondance échangée est considérable, & prouve qu'en très peu de temps, l'élève était lui-même devenu un maître. Nous ne devons pas le taire, M. Allmer ne paraît pas avoir toujours eu le dessus dans les discussions scientifiques qui s'élevaient entre lui & son élève, discussions dans lesquelles la plus grande déférence & le plus grand respect étaient toujours gardés par Sacaze.

En continuant ses études épigraphiques, il ne négligeait pas ses recherches préhistoriques.

Dans ses excursions, il avait découvert sur le plateau de Lannemezan, à l'entrée de la vallée de la Neste, des *tumuli* nombreux. Il les fouilla en 1877 & 1878 avec M. Piette, & y découvrit des centaines de vases funéraires, ainsi qu'un grand nombre d'objets de bronze. Ces objets, très curieux de forme, figurèrent à l'exposition universelle de 1878, dans la section de l'histoire du travail, & y furent très remarqués. *Les Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme* publièrent la découverte, en 1878, en accompagnant le tout de superbes dessins.

En 1879, Sacaze découvrit encore les sépultures de la plaine de Rivière, dans la vallée de la Garonne, au sud-ouest de Saint-Gaudens. Il établit que ces sépultures révélaient l'habitude d'incinérer les morts. Il lut, sur ce sujet, un long & intéressant mémoire au Congrès de l'Association française à Reims, en 1880. Cette lecture lui valut la visite de notre célèbre historien, Henri Martin, qui voulait voir par lui-même tout ce que Sacaze avait découvert. Après une exploration complète de ces sépultures & une étude des collections du savant archéologue, Henri Martin encouragea notre ami à persévérer dans ses recherches.

Digitized by Google

A. & G. Gautier : La brushite dans les grottes de Minerve..... 790
Jules Gindre : Le feldspath à base de potasse d'Itxassou, préparé pour engrais..... 800
G. Desdevises du Dézert : De la condition de la femme mariée en Navarre.. 804
Julien Sacaze : Flore populaire de Luchon..... 834
Eugène Lapierre : Bibliographie pyrénéenne..... 842
Variétés : Toulouse jadis. — Histoire du commerce de Bordeaux (Théophile Malvezin). — Les fêtes Cigalières & Félibréennes du Sud-Ouest (Elie Fourès)..... 863
Chroniques : *Chronique agricole.* — La loi sur les vins de raisins secs ; — Le vin & les sels de cuivre ; — Le plâtrage des vins ; — Le déplâtrage des vins..... 863
Chronique artistique de Toulouse..... 872
Livres & Revues : Saint-Martin de Canigou, par J. Masso Torrents (Léon Baurier)..... 873
Annales du Midi (A. J.)..... 892
Toulouse chrétienne. L'église Saint-Etienne, par Jules de Lahondès (J. de Malafosse)..... 896
La fin du parlement de Toulouse, par A. Duboul (E. Lapierre)..... 901
Esquisse géologique du département de la Gironde, par Em. Fallot..... 910
Volume du deuxième Congrès international d'hydrologie (Dr V.)..... 915
Revue du Comminges (F.). — Institut : — Compte rendu de l'Académie des sciences. — Annuaire des Syndicats agricoles & de l'agriculture française. — Bulletin de la Société géologique de France. — Un livre de M. Guignet sur les couleurs. — Cinquième volume des Mémoires de M. de Villèle.
Nouvelles..... 920
Nécrologie : Jules-François de Neufchâteau (Dr F. Garrigou)..... 926

ERRATA

Page 433, ligne 31, *lire* « diversité » *au lieu de* « divinité ».
Page 434, ligne 3, *lire* « commencèrent » *au lieu de* « commençaient ».
ligne 5, *lire* « avait » *au lieu de* « avaient ».
Page 436, ligne 25, *lire* « d'Uzer » *au lieu de* « d'Uzès ».
Page 437, ligne 4, *lire* « françois » *au lieu de* « français ».
Page 562, ligne 11, *lire* « convention démocratique » *au lieu de* « couverture ».
Page 563, ligne 3, *lire* « Franklin Pierce » *au lieu de* « Pierre ».
Page 569, ligne 22, *lire* « petit concile » *au lieu de* « petit conseil ».
Page 586, ligne 30, *lire* « 2525 » *au lieu de* « 2325 ».
ligne 16, *lire* « Festuca Eskia » *au lieu de* « Festuca Colsia ».

Digitized by Google

REVUE
DES
PYRÉNÉES
ET DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

ORGANE
DE L'ASSOCIATION PYRÉNÉENNE
ET DE L'UNION DES SOCIÉTÉS SAVANTES DU MIDI

PUBLICATION TRIMESTRIELLE ILLUSTRÉE FONDÉE PAR
FEU JULIEN SACAZE ET LE Dr F. GARRIGOU

DIRIGÉE PAR
LE DOCTEUR F. GARRIGOU

AVEC UN COMITÉ DE RÉDACTION COMPOSÉ DE MESSIEURS :

E. CARTAILHAC, un des directeurs de *l'Anthropologie*,
H. FILHOL, sous-directeur du laboratoire de zoologie, des hautes études, au Muséum de Paris,
G. GAUTIER, membre de la Commission archéologique de Narbonne,
E. HÉBRARD, membre de la Société d'Agriculture de la Haute-Garonne,
A. LEBÈGUE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse,
E. MÉRIMÉE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse,
A. MILLARDET, prof. à la Faculté des sciences de Bordeaux, correspondant de l'Institut,
E. ROSCHACH, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques,
J. TIMBAL, professeur agrégé à la Faculté de droit de Toulouse,
E. TRUTAT, conservateur du Muséum de Toulouse.

Sciences, Lettres, Ar s,
Intérêts locaux & régionaux.

TOME II.

ANNÉE 1890, 1er TRIMESTRE

TOULOUSE

Adresser les demandes d'abonnement à M. l'Administrateur de la *Revue*,
rue Valade, 38, à Toulouse,

PARIS, Ch. Reinwald, rue des Saints-Pères, 15. — TOULOUSE, Éd. Privat, rue des Tourneurs, 45.
BORDEAUX, Féret & fils. — MONTPELLIER, Coulet. — MARSEILLE, Passailhan.
ALGER, Jourdan. — GENÈVE, H. Georg. — BARCELONE, A. Verdaguer.
MADRID, Fuentes y Capdeville. — ROME & FLORENCE, Fratelli Bocca.
LONDRES, Baillière Tindal & Cox. — BERLIN, Asher.
SAINT-PÉTERSBOURG, Ricker. — BRUXELLES, Lebègue. — NEW-YORK, Christern.

Narbonne, aux pages 7 à 12, et sommaire aux pages 247 et 248.

Digitized by Google

COLLABORATEURS

DE LA

REVUE DES PYRÉNÉES ET DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION PYRÉNÉENNE, DES SOCIÉTÉS SAVANTES AFFILIÉES A L'ASSOCIATION (Sociétés des Études du Comminges, & franco-hispano-portugaise, sections de Toulouse, de Foix, de la Haute-Ariège, de Luchon, &c., &c.).

M. D'ABBADIE (Antoine), membre de l'Institut, à Paris.
M. BAILLAUD, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire, à Toulouse.
M. BAILLET, correspondant de l'Académie de médecine, à Toulouse.
M. BAYSSELANCE, ingénieur en chef de la marine, à Bordeaux.
M. BELLOC (Émile), naturaliste, à Paris.
M. BENOIST, professeur à la Faculté des lettres, président du Club-Alpin (section des Pyrénées centrales), à Toulouse.
M. BLADÉ (J.-F.), correspondant de l'Institut, à Agen.
M. BONFILS, professeur à la Faculté de droit, à Toulouse.
M. BRISSAUT, professeur à la Faculté de droit, à Toulouse.
M. BRUTAILS, archiviste du département des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
M. l'abbé DE CARSALADE DU PONT (J.), à Auch.
M. CERTES, président de la Société zoologique de France, à Paris.
M. COURET, docteur en droit & docteur ès lettres, avocat à Orléans.
M. l'abbé COUTURE (Léonce), doyen de la Faculté libre des lettres, directeur de la *Revue de Gascogne*, à Toulouse.
M. CROVA, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, à Montpellier.
M. DELOUME, professeur à la Faculté de droit, président de la Société de géographie de Toulouse.
M. l'abbé DUCLOS, de l'Ariège, curé de Saint-Eugène, à Paris.
M. DUMÉRIL (Henri), professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse.
M. le Dr DURAND (Louis), à Maubourguet (Hautes-Pyrénées).
M. l'abbé DOUAIS, secrétaire général de la Société archéologique, à Toulouse.
M. FONTÈS (J.), ingénieur du service hydraulique, à Toulouse.
M. le Dr FINES, directeur de l'Observatoire, à Perpignan.
M. FLOURAC, archiviste départemental des Basses-Pyrénées, à Pau.
M. GARRIGOU (Ad.), président honoraire de la Société ariégeoise des lettres, des sciences & des arts, à Tarascon-sur-Ariège.
M. GAUTIER (Armand), membre de l'Institut & de l'Académie de médecine, à Paris.
M. le Dr GOBERT, naturaliste, à Mont-de-Marsan.
M. GAYON, professeur à la Faculté des sciences, directeur de la Station agronomique, à Bordeaux.
M. le Dr HAMEAU, président de la Société des sciences, à Arcachon.
M. HÉBERT, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne, à Paris.
M. G. JAUBERT, directeur de la Ferme-École de Royat (Ariège).

Digitized by Google

ASSOCIATION PYRÉNÉENNE

MODIFICATION DU BUREAU ET DU CONSEIL DE DIRECTION

Dans la séance du 22 décembre 1889, ont été nommés :

1° *Président pour l'année* 1890 : M. ARMAND GAUTIER, de l'Institut & de l'Académie de médecine, en remplacement de M. Armand de Quatrefages, de l'Institut & de l'Académie de médecine, dont les fonctions expiraient le 31 décembre 1889.

2° *Directeur :* M. le Dr F. GARRIGOU, en remplacement de M. Julien Sacaze, décédé.

3° *Secrétaire général :* M. J. TIMBAL, professeur agrégé à la Faculté de droit de Toulouse, en remplacement du Dr F. Garrigou, nommé directeur.

4° *Membres du Conseil de direction :* MM. PIERRE SACAZE, RAOUL LAFAGETTE, HENRI LABROQUÈRE, CLÉMENT SIPIÈRE.

La *Revue des Pyrénées & de la France méridionale,* organe de l'Association pyrénéenne, a subi une transformation importante, par suite de la mort du regretté Sacaze.

Le Dr Garrigou en est resté Directeur.

Il a appelé à lui un *Comité de rédaction* ainsi composé : MM. Émile CARTAILHAC, un des directeurs de *l'Anthropologie ;* H. FILHOL, sous-directeur du laboratoire des hautes études, au Muséum de Paris; G. GAUTIER, botaniste; E. HÉBRARD, membre de la Société d'Agriculture de la Haute-Garonne; A. LEBÈGUE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse; E. MÉRIMÉE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse; A. MILLARDET, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, correspondant de l'Institut; E. ROSCHACH, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques; J. TIMBAL, professeur agrégé à la Faculté de droit de Toulouse; E. TRUTAT, conservateur du Muséum de Toulouse.

La *Revue* paraîtra régulièrement du 10 au 20 mars, du 10 au 20 mai, du 10 au 20 juillet, du 10 au 20 décembre.

Les membres de l'Association qui n'auraient pas reçu la *Revue* dix jours après ces dates sont priés de réclamer à la poste. Notre service d'adresses est fait avec un tel soin, qu'il nous est impossible de commettre d'erreur pour les envois. Nous ne saurions être responsables de la disparition des numéros, après leur remise au guichet de la poste.

Digitized by Google

ASSOCIATION PYRÉNÉENNE.

SON BUT.

Rappelons quel a été le but poursuivi par les fondateurs de l'Association Pyrénéenne, le regretté Julien Sacaze & le Dr Félix Garrigou :

1° Faire acte de décentralisation, tout en ayant pour la capitale & pour les savants méridionaux qui en constituent les plus grandes illustrations, la déférence qui s'impose. Aussi, d'après les statuts de l'Association, on doit choisir le président de l'Association surtout parmi les savants, habitant Paris, mais appartenant à une des localités des trois Académies, de Bordeaux, de Toulouse & de Montpellier, & qui ont un nom illustre.

2° Prouver que les travailleurs habitant la province sont aussi capables que tous autres, avec moins d'appui & moins de ressources, de porter leur pierre au grand édifice scientifique de notre pays.

3° Grouper les forces intellectuelles du Midi, de manière à former une armée de travailleurs capable de le faire connaître au point de vue scientifique, littéraire & artistique, de défendre ses intérêts industriels & commerciaux, en basant ses études, & au besoin ses réclamations auprès de nos gouvernants, sur les données de la science.

4° Encourager tous les genres de travailleurs sérieux du Midi.

5° Servir de trait d'union entre toutes les Sociétés savantes méridionales, & les mettre à même de constituer une sorte de famille dans laquelle, CHACUNE CONSERVANT SON AUTONOMIE, D'UNE MANIÈRE ABSOLUMENT COMPLÈTE, pourrait à un moment déterminé se réunir en Congrès pour discuter & défendre les grandes questions scientifiques, industrielles & commerciales intéressant le Midi de la France.

6° Vulgariser, grâce à une publication commune, la *Revue des Pyrénées & de la France méridionale*, qui atteint déjà une importance considérable, les travaux, les idées de tous ses membres, travaux généralement publiés dans des recueils périodiques plus ou moins restreints, & manquant ainsi de porter un fruit vraiment pratique.

7° Mettre en relief, par des réunions générales annuelles, chacun des points de son domaine d'étude, en appelant dans ces réunions les spécialistes de tout le pays.

8° Faire moralement disparaître le grand rideau Pyrénéen, & tendre la main à une nation justement orgueilleuse de son passé, dont les intérêts se rapprochent des nôtres, & qui a le droit, par les hommes illustres de la Catalogne, de l'Aragon & de la Navarre, de participer à une association intellectuelle & pyrénéenne, ayant pour base la science.

Digitized by Google

CONGRÈS DE NARBONNE

PRÉSIDENCE DE M. LE PROFESSEUR ARMAND GAUTIER, MEMBRE DE L'INSTITUT ET DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.

Le premier congrès annuel de l'Association Pyrénéenne a lieu, cette année, sous la présidence de M. le Professeur Armand Gautier, membre de l'Institut & de l'Académie de médecine. Il sera, pour une fois seulement, international des peuples Latins, & sera tenu dans la ville de Narbonne, sous les auspices de la Municipalité. Il s'ouvrira huit jours avant les fêtes du Centenaire de l'Université de Montpellier, dont la date sera prochainement fixée.

Les séances ordinaires du Congrès auront une durée de trois à cinq jours dans la ville de Narbonne, suivant l'étendue des discussions des rapports, & seront accompagnées d'excursions scientifiques dans les environs.

Le sixième jour on visitera la ville de Perpignan; le septième les antiquités d'Elne & la station zoologique & médicale de Banyuls-sur-Mer.

Les huitième, neuvième & dixième jours du Congrès seront consacrés à une visite à la ville de Barcelone, d'où l'on se rendra directement & officiellement à Montpellier, pour le jour de l'inauguration des fêtes du Centenaire de l'Université.

Le Congrès de Narbonne s'ouvrira dix jours avant le sixième Centenaire de l'Université de Montpellier, c'est-à-dire vers le milieu du mois de mai environ. La date exacte doit être établie en prenant pour point de repère le jour qui sera annoncé par les journaux politiques pour l'arrivée du Président de la République à Montpellier.

Une circulaire adressée aux personnes qui adhéreront au Congrès, la fera connaître du reste en même temps que le programme des fêtes qui seront données soit à Narbonne, soit à Barcelone en l'honneur du Congrès.

Une réduction de 50 % a été consentie par les trois Compagnies d'Orléans, du Midi & de P.-L.-M., sur le prix des voyages des membres du Congrès.

Digitized by Google

La réunion aura pour but, de même que les excursions, d'étudier les questions locales ou régionales relatives aux objets qui constituent la base des connaissances actives de l'Association : *géographie, histoire, anthropologie, ethnographie, archéologie, philologie, littérature, art, alpinisme, géologie, paléontologie, botanique, zoologie, hydrologie & médecine, météorologie & climatologie, agriculture & questions d'intérêts locaux ou régionaux,* toujours dans le domaine pyrénéen.

Les personnes prenant part aux travaux du Congrès peuvent, s'il y a lieu, se diviser en sections, pendant la durée de la session ; dans ce cas, chaque section nommera son Bureau, composé d'un président, un secrétaire & un assesseur.

Les personnes étrangères à l'Association sont admises, sur l'invitation du Comité local ou du Bureau, à assister soit aux excursions, soit aux réunions générales.

Les vœux exprimés en Congrès par les sections & adoptés par l'Assemblée générale seront remis au Bureau de l'Association, qui seul a qualité pour les transmettre à qui de droit.

Les comptes rendus des Congrès seront publiés dans les conditions déterminées par le Bureau. Les tirages à part des diverses communications porteront la mention qu'ils sont extraits des comptes rendus du Congrès de l'Association Pyrénéenne.

Les membres de l'Association Pyrénéenne sont de droit membres du Congrès, & recevront toutes les circulaires & communications faites à son occasion.

Les personnes étrangères à l'Association peuvent devenir membres du Congrès & jouir des privilèges & des faveurs accordées à ces derniers, en se faisant simplement inscrire & en payant une cotisation de quinze francs. Cette cotisation leur donne, en outre, le droit de recevoir le ou les fascicules de la *Revue des Pyrénées & de la France Méridionale* dans lesquels sera publié le compte rendu du Congrès.

Une circulaire nouvelle fera connaître le programme des questions qui seront traitées au Congrès, au point de vue littéraire, historique, scientifique, industriel, d'intérêts locaux ou régionaux. Cette circulaire donnera également des détails sur les excursions qui seront faites pendant la durée du Congrès, & sur les faveurs dont jouiront les membres de la réunion au point de vue du transport, du logement, des fêtes.

Pour les inscriptions *comme membre de l'Association Pyrénéenne,* s'adresser *surtout* à M. BAURIER, trésorier de l'Association, place d'Assezat, 7, à Toulouse, en ayant le soin de désigner ou de demander deux parrains déjà membres de l'Association.

Pour les inscriptions *comme simple membre du Congrès de Narbonne,* s'adresser *surtout* à M. BOUDEAU, trésorier du Comité local d'organi-

Digitized by Google

sation du Congrès, à la mairie de Narbonne. Envoyer, en même temps que la demande d'inscription, la cotisation de *Quinze francs.*

Dans les deux cas, envoyer les nom, prénoms & adresse, très lisiblement écrits.

Narbonne, le 25 janvier 1890.

Le Président de l'Association Pyrénéenne,
A. GAUTIER (de l'Institut).

Le Directeur de l'Association Pyrénéenne,
Dr F. GARRIGOU.

Le Secrétaire général de l'Association Pyrénéenne,
J. TIMBAL (de la Faculté de droit de Toulouse).

Le Trésorier de l'Association Pyrénéenne,
L. BAURIER.

Le Président du Comité local,
GIMIÉ, maire de Narbonne.

Les Secrétaires du Comité local,
A. CROS-MAYREVIEILLE & G. GAUTIER.

Le Trésorier du Comité local,
BOUDEAU.

PROGRAMME

DES QUESTIONS PROPOSÉES AUX MEMBRES DU CONGRÈS DE NARBONNE PAR LE COMITÉ LOCAL

1° LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS ET ARCHÉOLOGIE.

1° L'examen des monuments Gallo-Romains, conservés dans le Midi & notamment à Narbonne, ne pourrait-il pas fournir de précieuses indications à l'appui de l'hypothèse, récemment émise par M. Lebègue, sur l'existence, dans le midi de la Gaule, d'une École nationale de sculpture au troisième siècle de notre ère?

Rapporteur : M. L. BERTHOMIEU, secrétaire de la Commission archéologique de Narbonne.

2° Voie Domitienne entre Narbonne & Perpignan. — Milliaires de Roquefort-des-Corbières.

Rapporteur : M. THIERS, membre de la Commission archéologique de Narbonne.

Digitized by Google

3° Emplacement de la cité de Carcassonne à l'époque Gallo-Romaine.

Rapporteur : M. THIERS, membre de la Commission archéologique de Narbonne.

4° Les anciennes corporations d'arts & métiers dans le midi de la France. Leur origine; leur organisation.

Rapporteur : M. TISSIER, bibliothécaire de la bibliothèque du musée de Narbonne.

5° Les établissements d'instruction publique dans le Midi avant la Révolution.

Rapporteur : M. l'abbé DOUAIS, secrétaire général de la Société archéologique de Toulouse.

6° De l'importance des registres de notaires, avant la Révolution & des renseignements qu'ils peuvent fournir pour l'histoire générale ou locale.

Rapporteur : M. L. FAVATIER, membre de la Commission archéologique de Narbonne.

7° Même question pour les registres de paroisses.

Rapporteur : M. L. NARBONNE, membre de la Commission archéologique de Narbonne.

8° Les anciens ateliers typographiques dans le Midi de la France.

Rapporteur : M. G. CROS-MEYREVIEILLE, membre de la Commission archéologique de Narbonne.

9° Les confréries avant le dix-neuvième siècle.

Rapporteur : M. TISSIER, bibliothécaire de la bibliothèque du musée de Narbonne.

10° Les pèlerinages & le culte des saints avant la Révolution.

Rapporteur : M. l'abbé OGER, professeur au Grand Séminaire de Soissons.

11° Etude sur les manuscrits du P. Laporte, secrétaire de Monseigneur Le Goux de la Berchère, conservés à la bibliothèque de la ville de Toulouse.

2° AGRICULTURE.

12° Des meilleures méthodes pour la mise en culture de la Basse-Plaine de Narbonne, & tout spécialement des terrains salés de la côte méditerranéenne.

Rapporteur : M. G. GAUTIER, lauréat de la prime d'honneur de l'Aude.

13° Les maladies des vins.

Rapporteur : M. A. CALMETTES, négociant.

14° La lutte pour la culture de la vigne.

Rapporteur : M. VIALA, professeur de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier.

15° De l'influence de la submersion des vignes sur la climatologie.

16° Le chromatomètre Andrieux.

Digitized by Google

Rapporteur : M. L. ANDRIEUX, président du Comice agricole de Narbonne.

17° Les ophites; nouvelle source de phosphate pour l'agriculture.

Rapporteur : M. GAUTIER.

3° SCIENCES.

18° De l'existence du terrain triasique salifère dans les environs de Narbonne.

Rapporteur : M. JULLIAN, ingénieur civil.

19° Les cavernes de l'Aude & leur faune préhistorique.

Rapporteur : M. CARTAILHAC.

20° La présence de la brushite dans les grottes de Minerve; ce qu'elle fait présumer de la formation de certains phosphates.

Rapporteur : M. GAUTIER, lauréat de la prime d'honneur de l'Aude.

21° La flore tertiaire lacustre d'Armissan.

22° Les marais salants; utilisation de leurs eaux mères.

Rapporteur : M. le docteur GARRIGOU, directeur de l'Association Pyrénéenne.

23° De la succession & de la nature des étages tertiaires dans les plaines du Roussillon & de la Cerdagne française : leur paléontologie.

24° De la nécessité d'isoler les contagieux.

Rapporteur : M. le docteur AUSSILLOUX, médecin des hospices de Narbonne.

25° De l'utilité d'établir un centre pyrénéen & méridional, pour concentrer toutes les observations météorologiques du nord & du sud des Pyrénées, de manière à relier le midi de la France & le sud de l'Espagne par un réseau d'observations météorologiques.

4° COMMERCE ET INDUSTRIE.

26° Commerce des vins; coup d'œil général; améliorations, plâtrage.

Rapporteur : M. Ch. RAYNAL, président du Syndicat des vins & spiritueux de Narbonne.

27° Falsification des vins : colorations artificielles principalement.

Rapporteur : M. CROMYDIS, chimiste du Syndicat des vins & spiritueux de Narbonne.

28° Industries se rattachant au vin; fabrication de verdets & de crème de tartre.

Rapporteur : M. RAYNAL, président de la Chambre de commerce.

29° Des méthodes qui permettent de concentrer le volume du vin & d'en isoler, sans les altérer, les divers éléments qui composent le liquide naturel, de manière à reconstituer le vin, en mélangeant les substances isolées à une quantité voulue d'eau potable.

Rapporteur : M. le docteur GARRIGOU, directeur de l'Association Pyrénéenne.

Digitized by Google

30° Industries minières du département; des moyens de les développer.

31° Exploitation de la houille dans le département; terrain houiller de Durban & de Ségure; utilisation des combustibles divers de la région; lignites de Bize, d'Armissan, &c.

32° Les eaux minérales du département.

Rapporteur : M. VAYSSE, médecin-inspecteur aux eaux de Rennes-les-Bains.

33° Les tarifs des chemins de fer en rapport avec les industries du pays; abaissement des tarifs pour faciliter le commerce de la région.

Rapporteur : M. L. CHARRIAUT, membre de la Chambre de commerce de Narbonne.

34° Des résultats acquis à la suite des Congrès annuels des diverses sociétés savantes de la région Pyrénéenne & Méridionale, sur le mouvement intellectuel & sur les recettes des chemins de fer. Du rôle qui s'impose à ceux-ci à l'égard des Sociétés savantes qui concourent à l'augmentation de leurs recettes.

Rapporteur : M. GARRIGOU, directeur de l'Association Pyrénéenne.

EXCURSIONS ET VISITES QUI SERONT ORGANISÉES PENDANT LE CONGRÈS.

1° L'abbaye de Fontfroide. — 2° La Cité de Carcassonne. — 3° Eglises de Saint-Just & de Saint-Paul: Archevêché: les musées lapidaire & artistique: la bibliothèque publique de Narbonne. — 4° L'installation mécanique vinicole & les cultures en terrains salés du Grand Craboules; les colmatages du Grand Mandirac, près Narbonne. — 5° Les vignobles de sables des salins du Midi près les Onglous (Hérault). — 6° Les vignobles américains de Bize. — 7° Les collections de fossiles du terrain tertiaire lacustre d'Armissan au musée de Narbonne. — 8° Les salins de Sainte-Lucie. — 9° Le terrain triasique d'Ornaisons & ses ophites. — 10° Usines à soufre, à sulfure de carbone; minoteries. — 11° Eclairage électrique du collège de Narbonne & de Cuxac-d'Aude.

En outre de ces excursions, le Congrès visitera Perpignan, Elne, Banyuls-sur-Mer & Barcelone, où il séjournera trois jours, pour se rendre de là à Montpellier, pour le jour de l'inauguration des fêtes du sixième centenaire de l'Université, que doit présider M. le Président de la République vers le 20 mai.

CONFÉRENCES.

1° Les produits dérivés de la vigne. Par M. A. GAUTIER, membre de l'Institut, président de l'Association Pyrénéenne. — 2° Les Pyrénées (avec projections). Par M. TRUTAT, conservateur du musée de Toulouse.

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

JULIEN SACAZE

Julien-Étienne-Léopold SACAZE naquit à Saint-Gaudens, le 24 septembre 1847.

Il commença ses études au collège de cette ville, & après de brillants succès dans ses classes, il passa les examens du baccalauréat à l'âge de seize ans, avec dispense. Montrant un goût spécial pour les sciences & pour la haute philosophie, il alla au séminaire d'Issy pour compléter les notions déjà acquises. Les ouvrages de théologie n'eurent pas de secrets pour lui. Il les étudia, & cette étude approfondie servit de base aux idées & aux doctrines philosophiques dont il fut le scrupuleux observateur jusqu'à sa mort. Après avoir séjourné dans ce célèbre séminaire, Sacaze rentra à Toulouse pour y faire son droit. Reçu avocat, il voulut débuter au barreau de sa ville natale, & vint y faire son stage. En 1872, il fut inscrit au tableau. En 1877, le jeune avocat devenait secrétaire du conseil de l'Ordre, & ses confrères le nommèrent bâtonnier en 1888.

Tout en faisant ses études de droit & en exerçant les fonctions d'avocat, Sacaze avait continué à s'adonner aux recherches commencées au séminaire d'Issy sur l'histoire, la géographie, l'archéologie. Sa facilité d'assimilation était telle qu'il étudiait aussi les sciences naturelles avec succès. Il serait devenu, j'en ai acquis la certitude en lui donnant les premières notions de géologie, un excellent géologue pyrénéen.

Digitized by Google

Son goût l'avait surtout porté vers l'épigraphie & l'archéologie.

Dès 1872, il commençait à recueillir des matériaux sur l'histoire & sur les temps préhistoriques des Pyrénées, & publiait l'année suivante dix-neuf lettres sur l'histoire de France. De 1872 à 1874, il fit paraître deux nouveaux volumes : *Luchon*, & *Autour de Luchon*. Ces deux premiers ouvrages sont épuisés.

En 1875, Sacaze entreprit les fouilles de la montagne d'Espiaup (Arboust), découvrit les cercles de pierre qui y abondent, & fit revivre, pour les archéologues, un monde nouveau. Ses trouvailles annoncées par les journaux scientifiques firent grand bruit, le rendirent déjà célèbre, & lui valurent la visite de nombreux savants.

L'année suivante, 1876, il fouillait les sépultures de Garin, en montrait l'origine gallo-romaine, & découvrait sur la montagne de Hount-Arrouye une enceinte de pierre dépassant en importance celle d'Espiaup.

Toutes les excursions en montagne faites pour arriver à des résultats scientifiques aussi sérieux, lui firent endurer de nombreux refroidissements, à la suite desquels se déclarèrent des bronchites & des pneumonies, qui commencèrent à affaiblir sa robuste constitution. Néanmoins rien ne le décourageait, & il continuait ses fouilles avec la même ardeur, dès que le mal était conjuré.

En 1877, Sacaze publia en collaboration avec M. Piette, chez Hennuyer à Paris, *les Monuments préhistoriques de la montagne d'Espiaup*.

Sacaze n'était pas de ces hommes dont l'abstraction de l'étude éteint tout sentiment rappelant qu'il existe un monde auquel on se doit. Son cœur était à la hauteur de son intelligence, & dès son entrée dans la vie, il avait cherché à le confondre avec celui d'une compagne qui le valût.

Le 17 avril de cette année 1877, il épousait M^lle^ Gabrielle Sapène, de Luchon, & l'amenait bientôt à partager ses goûts, son amour pour la science, ses études même, ce qui l'a conduite, après le malheur irréparable qui vient de la frapper, à devenir l'aide le plus zélé & le plus précieux pour l'achèvement de l'œuvre scientifique du savant épigraphiste pyrénéen.

Digitized by Google

Au comble du bonheur après son mariage, son ardeur pour le travail & l'étude se trouva, pour ainsi dire, encore augmentée. Les éléments de l'épigraphie pyrénéenne déjà réunis en partie à cette époque, ne pouvaient rester dans des cartons. Sacaze conçut le projet d'en achever la préparation. L'occasion devait se présenter de rendre complète la rédaction de cet important travail. Sacaze la prévoyait. Mais avant de la faire naître, il avait voulu étudier sous toutes ses faces la science épigraphique. Il se lia alors avec un maître, M. Allmer, de l'Institut, qui devint bientôt son ami. La correspondance échangée est considérable, & prouve qu'en très peu de temps, l'élève était lui-même devenu un maître. Nous ne devons pas le taire, M. Allmer ne paraît pas avoir toujours eu le dessus dans les discussions scientifiques qui s'élevaient entre lui & son élève, discussions dans lesquelles la plus grande déférence & le plus grand respect étaient toujours gardés par Sacaze.

En continuant ses études épigraphiques, il ne négligeait pas ses recherches préhistoriques.

Dans ses excursions, il avait découvert sur le plateau de Lannemezan, à l'entrée de la vallée de la Neste, des *tumuli* nombreux. Il les fouilla en 1877 & 1878 avec M. Piette, & y découvrit des centaines de vases funéraires, ainsi qu'un grand nombre d'objets de bronze. Ces objets, très curieux de forme, figurèrent à l'exposition universelle de 1878, dans la section de l'histoire du travail, & y furent très remarqués. *Les Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme* publièrent la découverte, en 1878, en accompagnant le tout de superbes dessins.

En 1879, Sacaze découvrit encore les sépultures de la plaine de Rivière, dans la vallée de la Garonne, au sud-ouest de Saint-Gaudens. Il établit que ces sépultures révélaient l'habitude d'incinérer les morts. Il lut, sur ce sujet, un long & intéressant mémoire au Congrès de l'Association française à Reims, en 1880. Cette lecture lui valut la visite de notre célèbre historien, Henri Martin, qui voulait voir par lui-même tout ce que Sacaze avait découvert. Après une exploration complète de ces sépultures & une étude des collections du savant archéologue, Henri Martin encouragea notre ami à persévérer dans ses recherches.

Digitized by Google

Cette même année, comprenant que la science épigraphique lui était devenue suffisamment familière, il songea à entreprendre un voyage d'étude, en Italie, avec Mme Sacaze. Le jeune couple se mit en route, & visita tous les musées du pays, s'écartant souvent des grands centres pour aller étudier une inscription intéressante, & marchant quelquefois le revolver au poing, pour tenir en respect des guides récalcitrants, ayant souvent la menace sur les lèvres.

Sur les bords du lac Majeur, à Golasecca, Sacaze visita des sépultures fouillées à ce moment par un paysan de la localité, sans éducation, cela va sans dire, mais fort intelligent & ayant une vraie passion pour ce genre de recherches. Il trouva là, au milieu de cercles de pierre identiques à ceux de la montagne d'Espiaup, des vases semblables à ceux qu'il y avait recueillis. Il en rapporta une collection, comme pièces comparatives.

Ce voyage lui permit surtout de recueillir des notes excessivement précieuses sur la science épigraphique, & d'accumuler des documents de premier ordre intéressant également la géographie & l'histoire ancienne des Pyrénées.

Rentré à Saint-Gaudens, il publia immédiatement, sous l'impression d'un voyage aussi instructif, l'Histoire ancienne de Luchon, avec son épigraphie vraiment merveilleuse. Cette œuvre magistrale & précieuse pour la Reine des cités thermales pyrénéennes, montrait une fois de plus que tout ce que publiait Sacaze, était marqué au sceau de la vraie science. Il démontrait dans ce travail, que le nom de la divinité principale des Romains, dans le pays des Onéziens, était Ilixon, & non Lixon ou Ixon comme on l'avait cru jusqu'à lui. Il élevait des doutes sur le petit autel votif placé au-dessus du portique de l'établissement thermal, publiait & commentait en même temps, des inscriptions nouvelles.

En 1882, il faisait connaître à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, de nombreuses inscriptions des Pyrénées, & publiait le travail élaboré sur ce sujet, dans la *Revue épigraphique*.

En 1883, c'était la *Civitas Consoranorum*, qui voyait le jour, œuvre nouvelle, éditée par Bauer. Elle ne contribua pas peu à le faire apprécier comme épigraphiste.

Digitized by Google

En janvier 1885, il lisait à l'Institut (Académie des inscriptions), une étude complète sur les faux dieux des Pyrénées, imprimée *in extenso* dans la *Revue du Comminges*, qu'il venait de créer. Dans cet important mémoire, Sacaze détruisait les faussetés sciemment inventées par des gens indignes du nom de savant, & qui avaient essayé, jusqu'à une époque encore bien rapprochée de nous, de se jouer des chercheurs les plus sérieux, sans souci du temps qu'ils devaient ainsi faire perdre, & du travail inutile qu'occasionnait leur mauvaise foi.

C'est à ce moment qu'il donnait à la Société du Comminges les *Anciens dieux des Pyrénées;* il suivait dans cetteétu de un ordre géographique naturel en passant en revue chaque cité, depuis la Méditerranée jusqu'à l'Océan. Cet ouvrage, vraiment méthodique & d'un mérite incontesté, fit sensation dans le monde savant. Il fait connaître soixante-seize autels votifs dédiés à des divers dieux, & signale vingt-trois divinités suspectes.

Sacaze avait préparé, en 1886, pour le Congrès d'hydrologie de Biarritz, un travail spécial sur les bains des Pyrénées à l'époque romaine. Ce travail, encore inédit, sera publié par nos soins.

Enfin, en 1887, Sacaze donnait tous ses soins au fascicule sur Luchon, préparé par la municipalité de cette ville pour être offert aux membres de l'Association française pour l'avancement des sciences. Il y introduisait l'histoire ancienne de Luchon, sous le titre de *Luchon préhistorique* & *Luchon romain*, y signalait soixante-quatre inscriptions de divers genres recueillies dans le pays des Onésiens, & citait la légende de Tantugou, une déité pyrénéenne dont le souvenir s'est conservé uniquement par la tradition orale.

Pour lui, Tantugou serait le pendant du Silvanus de Virgile.

Au début de l'année 1889, il rééditait l'*Histoire du Comminges*, par Armand Marrast, & l'enrichissait de notes & d'additions. Ce petit livre est rempli d'attrait & de science. Sacaze y révèle des faits nouveaux au point de vue de l'histoire de Saint-Bertrand de Comminges; il y rappelle la légende, encore vivante dans le pays, sur la venue du roi

Digitized by Google

Hérode dans la cité des Convènes, après la mort de saint Jean-Baptiste. Il fait aussi connaître dans cette publication ses découvertes sur les anciens monuments publics de Saint-Bertrand, & rend, par ses commentaires, ce nouveau travail aussi précieux pour le savant que pour le lecteur simplement curieux. Il donne également dans cette étude, l'histoire complète de Saint-Gaudens, inconnue ou très obscure, jusqu'au jour où parut son livre.

Au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, il offrait cette même année les prémices d'un travail d'une très grande valeur scientifique sur la Novempopulanie. Il y indiquait les noms des neuf peuples qui la composaient, & en établissait les limites d'une manière aussi précise que le comporte la science actuelle, augmentée des connaissances locales qu'il avait personnellement acquises.

C'est en 1890 qu'il devait publier son *Épigraphie Pyrénéenne*, ouvrage attendu à l'étranger avec autant d'impatience qu'en France. Les auteurs du *Corpus* de Berlin qui avaient eu si souvent recours à Julien Sacaze pour les indications qui leur manquaient au sujet des inscriptions pyrénéennes, espéraient faire dans sa publication une riche moisson épigraphique. Le professeur Hirschfeld, collaborateur de Mommsen & ami de Sacaze, était déjà venu d'Allemagne pour consulter notre savant compatriote, que l'on considérait à l'étranger, de même qu'en France, comme l'un des épigraphistes les plus érudits de notre époque. Au mois d'août 1889, Hirschfeld avait poussé jusqu'à Luchon pour décider Sacaze à publier sa monographie tant attendue. Les deux épigraphistes étudièrent alors une centaine d'inscriptions pyrénéennes inédites. Chose aussi concluante pour la science épigraphique que pour la valeur des deux savants, ils s'étaient trouvés absolument d'accord sur toutes les lectures.

Cet ouvrage laissé sur le métier, devait jeter sur le nom de notre ami regretté un éclat capable de le faire inscrire au premier rang des savants français. Hélas! il faut compter avec le destin! Au moment où nous croyons tous, autour de lui, que le couronnement de l'œuvre allait brillamment se produire, il a suffi de quelques jours d'une maladie à phases

Digitized by Google

singulières & finalement mortelle, pour paralyser la main qui devait donner le dernier fini à l'édifice. L'épigraphie pyrénéenne, rédigée dans sa première moitié, attend maintenant un autre Sacaze pour la terminer. Il faut coordonner les éléments réunis de la deuxième partie de l'œuvre. Mais pour faire les commentaires, donner les explications, interprêter les inscriptions, dans le sens où Sacaze lui-même l'aurait fait, il est difficile de remplacer celui qui n'est plus. Cependant, son ami M. Lebègue, professeur à la faculté des lettres de Toulouse, a été prié par la famille de présenter l'œuvre au public dans la *Revue des Pyrénées,* en lui conservant autant que possible l'originalité du style & de la pensée, tels qu'on les trouve dans les chapitres complètement rédigés par l'auteur lui-même. Notre collègue, en acceptant cette tâche, a donné à la mémoire de Sacaze une preuve de dévouement & de respectueuse condescendance, que tous les savants sauront apprécier, & qui contribuera à faire oublier de cruelles & de tristes déceptions, par ailleurs occasionnées à la famille au moment même où elle avait besoin, pour soutenir son courage, d'amis sincères & dévoués.

Sans parler des innombrables articles de journaux qu'il a publiés soit à Paris dans *la Nature,* soit à Saint-Gaudens, soit ailleurs, sans insister sur les communications qu'il a faites aux nombreuses sociétés savantes auxquelles il appartenait, & dans lesquelles on admirait la clarté de ses communications, la bienveillance & la justesse de ses critiques, on peut dire que son œuvre scientifique est des plus considérables, des plus originales, & d'une utilité incontestable pour la région pyrénéenne. Grâce à lui, l'épigraphie qui se trouvait dans nos régions à l'état embryonnaire jusqu'au moment où il s'en est occupé, a révélé l'importance de la civilisation romaine dans nos antiques vallées. Elle lui a permis de montrer la situation géographique exacte de chacune des grandes cités de la Gaule méridionale & romaine. Et, s'il m'est permis de mêler ma faible voix à celle de savants autorisés dans la science épigraphique, je me permettrai de dire que les découvertes faites par notre regretté compatriote ont ouvert des horizons nouveaux pour la solution de problèmes encore pendants,

Digitized by Google

relatifs à la géographie pyrénéenne. Avant peu, nous en donnerons dans la *Revue des Pyrénées* un exemple des plus frappants.

Après cette esquisse du savant, qu'il me soit permis d'étudier Sacaze comme organisateur, puis comme homme, dans sa vie privée, dans sa profession d'avocat, enfin, de le suivre dans quelques détails de son existence qui permettront de porter sur lui un jugement impartial & exact.

Julien Sacaze était sans cesse poursuivi par l'idée de travailler à la grandeur intellectuelle de son pays, & son esprit d'organisation dans ce sens, peut être cité comme vraiment supérieur.

Le Comminges avait été le but de ses premières recherches, il voulut lui donner l'importance qu'il méritait d'après son ancienne puissance. Il créa la société qui porte le nom bien connu de Société dês études du Comminges, ayant son siège à Saint-Gaudens. Il en était le père, & les amis réunis à lui pour la fonder, l'en nommèrent président. Je dis qu'il en était le père, parce que c'était lui qui avait le premier conçu l'idée de la mettre au monde. Il l'avait dotée comme on dote une fille, & sa bourse était toujours ouverte pour qu'elle y puisât de quoi combler tous les ans les écarts de budget auxquels il était le premier à la pousser, dans le but de la voir plus belle & aussi plus imposante, par les joyaux scientifiques dont regorgeait son Bulletin.

Il était orgueilleux de cette fille en science, comme il l'était des deux charmantes fillettes qui faisaient le bonheur de son foyer.

Qui donc pourrait oublier l'esprit d'ordre & d'autorité qu'il portait à l'organisation de la réunion générale de sa Société. Quel choix dans les conférenciers qu'il appelait tous les ans à Saint-Gaudens pour cette fête de la science, dont sa maison même était le sanctuaire. Rien ne manquait à la solennité : mise en lumière des travaux de chacun, récompenses aux savants, étrangers ou non à la compagnie, qui demandaient à être jugés par ses soins, exposé des travaux de la Société durant l'année courante, enfin, excursions pratiques.

Avec quelle impatience on attendait ce jour de la fête scienti-

Digitized by Google

fique en pleine campagne. Dames, messieurs, vieillards, jeunes gens, jeunes filles, militaires, civils, tous s'empressaient d'accourir à l'appel du chef de cette bande joyeuse & savante. C'était par centaines que les invités se rendaient, & par files interminables qu'on voyait se suivre sur les grandes routes les voitures emportant ce monde désireux de s'instruire sur place. On écoutait avec charme la voix de cet érudit qui expliquait ses découvertes tantôt à Espiaup, tantôt en Barousse, tantôt à Saint-Bertrand & à Valcabrère, puis à Saint-Pé, puis à Avezac sur le plateau de Lannemezan, & qui aurait pu faire peu à peu parcourir les Pyrénées entières en montrant les lieux qu'il avait étudiés par lui-même, les découvertes qu'il avait faites dans chaque recoin des vallées, & relatives soit à l'histoire, soit à la géographie, soit à l'archéologie préhistorique, soit enfin à l'épigraphie pyrénéenne.

C'était lui qui était l'âme de tout ce mouvement.

Par la fondation de la Société des études du Comminges, Sacaze avait donné à un coin des Pyrénées qu'il adorait, Luchon, le moyen de faire revivre un passé glorieux mais encore entouré d'inconnu. Son but était de faire plus grand encore, & mieux que tout autre il en avait le pouvoir & les moyens.

Il lui fallait, cependant, un collaborateur, un ami, pour atteindre le but nouveau qu'il se proposait de poursuivre. Il savait que depuis des années celui qui trace ces lignes avait comme lui, un culte pour nos belles montagnes & pour le midi. Il avait lu en partie mes travaux scientifiques sur la chaîne des Pyrénées, il me voyait attaché comme médecin à une station que j'habitais à la même époque que lui, il chercha, dès lors, à savoir ce que je penserais d'une levée de boucliers dans le Midi, en faveur d'un grand acte de décentralisation scientifique. Nous fûmes bientôt & réciproquement fixés sur nos idées relatives à ce sujet, & nos relations de camarade se transformèrent peu à peu en amitié, qu'une estime & une confiance mutuelles avaient rendu complète & inaltérable. Pour entreprendre une œuvre aussi absorbante & aussi grandiose, il fallait avant tout compter absolument l'un sur l'autre, & avoir une foi aveugle dans nos forces intellec-

Digitized by Google

tuelles & dans notre dévouement au pays. Ce fut dans ces conditions que nous étudiâmes pendant quatre ans le moyen de créer une association scientifique méridionale, dans laquelle nous appellerions tous ceux qui comprendraient qu'en science comme en toute chose, l'union fait la force, & que c'est à sa force scientifique qu'un pays doit en partie sa vitalité.

Dans cette élaboration, j'ai un véritable plaisir à le reconnaître, il émettait les idées les plus pratiques, & suscitait souvent mon admiration par sa manière de tout coordonner. Je dois le dire : il fut parfois au cours de notre organisation, mon maître plutôt que mon collaborateur.

Après de nombreuses combinaisons, nous formulâmes, enfin, les statuts de l'Association pyrénéenne, destinés à permettre à tout ami du progrès d'en devenir membre, & qui ouvrent les portes de cette vaste Societé à toute compagnie savante désireuse d'unir ses efforts aux nôtres pour travailler à l'œuvre commune, tout en gardant son autonomie la plus complète.

Pour donner un organe, fort & libre de toute intrigue, à cette vaste corporation de savants, dont le domaine d'étude comprenait les trois académies de Bordeaux, de Toulouse & de Montpellier, nous fondions en même temps que l'Association pyrénéenne & que ses diverses sections, la *Revue des Pyrénées & de la France méridionale*. Cette *Revue*, dans notre esprit, devait rester ouverte à tous, à la condition que les travaux envoyés fussent à la hauteur de l'œuvre elle-même, c'est-à-dire de l'Association.

Nous avions voulu, par cette double création, former un trait d'union entre tous les travailleurs du Midi, grouper leurs forces éparses, démontrer, par des résultats, que la décentralisation est une nécessité pour notre pays. Vulgariser les travaux de nos collègues, au lieu de les voir s'éteindre sur place dans des périodiques plus ou moins restreints, était l'un des buts dont nous étions le plus soucieux.

Notre cher ami a pu constater le commencement du succès de cette entreprise patriotique, qui cette année même, par le Congrès de Narbonne, va prendre une extension dont il entrevoyait l'étendue.

Digitized by Google

Cette création est, à tous deux, notre œuvre capitale. Elle doit vivre, grandir, porter ses fruits, & donner peu à peu au Midi de la France, une force & une valeur qui se traduiront par les progrès pratiques des industries méridionales, conséquence d'un mouvement intellectuel plus accentué.

Tel est aussi l'opinion des deux premiers Présidents de l'Association pyrénéenne, M. de Quatrefages & M. Armand Gautier.

Ce fut après avoir jeté les bases de l'Association pyrénéenne, que Sacaze accepta l'offre si flatteuse que lui faisait M. Perroud, recteur de l'Académie de Toulouse, d'ouvrir à la Faculté des lettres un cours libre d'épigraphie pyrénéenne. Seul, dans le midi de la France, il était à tous égards autorisé à traiter un tel sujet. Il se rendit au désir qui lui était exprimé, & le 14 décembre 1887 il commençait son cours au milieu d'un auditoire composé de professeurs, d'érudits, de savants de toute sorte, & de l'élite de la Société intelligente de Toulouse. On comprit dès la première leçon qu'on était en présence d'un maître, & la clarté de son exposition, ainsi que l'érudition profonde qu'il déploya dès le premier jour, assurèrent le succès à ses leçons. Il en fit douze, de Décembre à Avril, & chaque fois, son auditoire devenait plus nombreux. Il passa en revue toutes les Cités romaines du midi de la France; on peut dire qu'il fit la monographie complète de chacune d'elles, en montrant les trésors épigraphiques qu'il était allé étudier sur place un à un, de manière à n'en parler qu'avec connaissance complète de cause. La dernière leçon fut consacrée à la Novempopulanie; leçon vraiment magistrale, répétée à la Sorbonne en 1889, ayant servi de base à la classification adoptée par M. Longnon, & dont le Ministre de l'Instruction publique vient de réclamer le manuscrit à la famille du regretté professeur, pour le publier *in extenso* dans ses recueils officiels.

On le voit, tout ce qu'entreprenait Sacaze au point de vue scientifique, était marqué au sceau de la parfaite érudition & de la probité la plus absolue, car il ne parlait que de ce qu'il connaissait par lui-même.

Comme avocat, notre ami ne saurait avoir de meilleurs juges

Digitized by Google

que ses propres confrères du barreau de Saint-Gaudens. Je me permets de rappeler ici les paroles de Me Sourrieu, prononcées sur sa tombe encore ouverte :

« On se souviendra longtemps au Palais de la profondeur « & de la variété de ses connaissances, de la rectitude de son « jugement, de la parole simple, nette, persuasive, & par « dessus tout de la finesse de son esprit, qui en faisait un « contradicteur redoutable. Avec une bonhomie dont lui seul « avait le secret, il s'insinuait aisément dans l'esprit du juge « déjà séduit par la sûreté de ses renseignements, toujours « contrôlés par une conscience droite & honnête ».

Il ne se chargeait jamais que des affaires dans lesquelles il voyait le bon droit de son côté. Et l'on peut dire que dans le pays de Luchon, où il vivait pendant tout l'été, sa porte était toujours & gracieusement ouverte aux nombreux clients qui venaient le consulter. Il les renvoyait presque toujours après les avoir accordés, faisant plutôt le métier de juge conciliateur que celui d'avocat, évitant à tous des frais de procédure, car il n'acceptait jamais d'honoraires. Souvent, dans ses rapports avec des paysans qui ne savaient pas distinguer le bien du mal, il usait de remontrances, & arrêtait de mauvais instincts en voie de mal agir.

Il fut toujours envers chacun d'une probité qu'on pourrait citer comme exemple. Il s'efforçait dans ses écrits scientifiques de rendre justice à ses devanciers, & regardait comme une mauvaise action de ne pas agir ainsi. Il n'eut jamais un ennemi, & sa bourse était toujours ouverte aux pauvres. Que de gens il a obligés, que de services il a rendus, surtout à Luchon, où bien des misères lui étaient dévoilées.

Pour le juger à fond, il fallait le voir dans l'intimité de la famille. Entouré de son excellent père, au jugement droit & d'un conseil toujours sage, de sa chère Gabrielle qui restait toujours son collaborateur intime, & dont le bonheur était sa plus grande préoccupation, de ses deux fillettes, Eva & Edith, qui animaient ce paisible intérieur, il était radieux. On voyait le bonheur régner dans cette famille patriarcale. Il aimait la vie comme devaient l'aimer ces vieux montagnards dont il avait fait parler les antiques débris, comme on l'aime encore

Digitized by Google

dans sa famille paternelle, au village de Castillon-de-Larboust, c'est-à-dire, simple & tranquille, se partageant entre le travail & les joies du foyer. J'ai été assez favorisé pour constater intimément l'amitié réciproque de ces êtres qui semblaient bénis du ciel. On se sentait heureux avec eux, & l'on comprenait facilement que ce ménage si uni pût se suffire à lui-même.

Jamais on n'éprouvait en compagnie de Sacaze un moment de fatigue morale : bienveillant quand il parlait de ses collègues, la jalousie, cette conseillère des natures mesquines & sans valeur, ne frappa jamais à sa porte; elle y eût été trop mal reçue. Trouver le temps long, avec lui, n'était pas possible : narrateur attachant, il avait toujours quelque récit à faire; souvent aussi, mais dans l'intimité seulement, poète mordant, triste ou tendre, il prouvait que son cerveau était plié à tous les genres de production.

Spiritualiste dans l'âme, il savait se consoler à l'occasion & consoler les autres dans les moments d'épreuves, par l'idée qu'au delà de ce monde pervers, il y a une vie de justice & de récompense. Philosophe comme on le devient lorsqu'on est honnête & qu'on a pensé sans parti pris, après avoir puisé dans la science le droit de rechercher la vérité, il croyait à un Être supérieur qui a semé la vie à pleines mains, & cela, pour l'éternité.

Causer philosophie avec lui, avait autant de charme que parler sciences. Il savait rendre attachantes & attrayantes les questions les plus ardues.

Tel était l'homme, tel était le savant, tel était l'ami que nous avons perdu. Pourquoi faut-il que de semblables natures, que des êtres aussi précieux pour l'humanité & pour leur famille, soient enlevés avant l'heure.

Affaibli par les affections diverses que des refroidissements nombreux lui avaient occasionnés dans ses recherches archéologiques, par les émotions qu'il avait eu à subir dans diverses circonstances de la vie, par des travaux intellectuels excessifs, Julien Sacaze était, sous des apparences robustes, prédisposé aux maladies qu'entraînent les saisons froides & humides. Il se sentait depuis quelques années moins résistant qu'autrefois,

Digitized by Google

il s'en préoccupait, mais comptait sur son énergie morale plus encore que sur les remèdes pour résister au mal. Il n'était pas toujours assez attentif pour les soins qu'exigeait sa santé. Dans le courant de l'été dernier, une pneumonie légère, mais à forme pernicieuse, avait abattu ses forces, & ne l'avait pas rendu plus prudent. En s'installant à Toulouse pour l'hiver actuel, un nouveau refroidissement marqua chez lui le début de cette grippe maligne, qui règne encore parmi nous, & dont il fut peut-être la première victime.

Rien ne put enrayer les progrès du mal. Le traitement le plus énergique & le plus surveillé fut impuissant à le sauver. Après onze jours de maladie, un dernier accès pernicieux, contre lequel la quinine resta cette fois sans effet, fut maître de lui. Le 20 novembre, à midi, Sacaze cessait de nous appartenir, laissant dans sa famille, comme chez ses amis & dans la science pyrénéenne, un vide impossible à combler.

Dr F. Garrigou.

Digitized by Google

LES

NOUVEAUX PROCÉDÉS

DE VINIFICATION

Les questions se rattachant à l'œnologie intéressent tout particulièrement nos régions méridionales. La vigne & ses nombreux dérivés constituent la grande industrie agricole du Midi. Nous avons donc pensé qu'il serait utile de faire connaître dans la *Revue des Pyrénées* les nouveaux procédés de vinification qu'on a proposés, depuis quelques années, pour remplacer le plâtrage des moûts de vin.

L'on sait que l'habitude universellement répandue dans les pays vinicoles du sud de l'Europe, d'ajouter une certaine quantité de plâtre au moût, s'explique d'une manière scientifique. Tout moyen puissant de défécation du jus de raisin (& l'addition du plâtre est un de ces moyens) assure la clarification & la conservation des vins, en particulier ceux des pays méridionaux provenant généralement de raisins trop mûrs, ceuillis trop tard, dans le but d'atteindre le maximum de couleur, & dont la pellicule est souvent envahie, au moment de la vendange, par les bactéries & les moisissures. Cette addition de plâtre produit en outre une rapide fermentation des sucres du moût, sous l'influence des levures alcooliques.

Il est certain que cette pratique, déjà bien ancienne, conserve chaque année à nos contrées des quantités considérables de vins, qui, sans elle, deviendraient la proie des ferments de maladies les plus diverses.

Ces avantages incontestables sont cependant balancés par des inconvénients divers.

Digitized by Google

Lorsqu'on ajoute du plâtre aux moûts, il s'y produit des phénomènes qu'il est indispensable de faire d'abord connaître.

La crème de tartre, sel peu soluble qui acidifie le jus du raisin, disparaît rapidement sous l'influence du plâtre, grâce à un phénomène de double décomposition dont nous allons parler. Privé de la crème de tartre qui le saturait, le jus en fermentation emprunte de nouvelles quantités de crème de tartre à la pellicule du raisin qui fermente avec lui. Grâce à ce phénomène incessant, de nouvelles quantités de crème de tartre passent dans le moût &, y rencontrant le sulfate de chaux en excés, augmentent incessamment l'acidité de la liqueur à mesure que le plâtre transforme cette crème de tartre en sulfate acide de potasse. Le vin qui se forme tend donc, par ce mécanisme, à s'acidifier de plus en plus, condition favorable à sa conservation, à sa couleur, & contraire au développement des microbes de maladies.

Mais il faut remarquer que l'acidité artificielle & souvent excessive, ainsi artificiellement obtenue, n'est pas celle des vins naturels, des vins verts par exemple. Elle est le produit de la double décomposition de bitartrate de potasse ou crème de tartre. par le sulfate de chaux ou plâtre, d'où résulte la production du sulfate acide de potasse qui reste en dissolution, & de tartrate de chaux qui se précipite. Le vin perd donc une partie de son acidité organique, de son *acidité tartrique*, remplacée par une *acidité minérale*, celle du bisulfate ou sulfate acide de potasse dont les effets sur l'économie sont comparables à ceux de l'acide sulfurique dilué. C'est exactement comme si l'on ajoutait au vin une petite quantité (1,5 à 3 grammes par litre) d'huile de vitriol.

Grâce à la précipitation du tartratre de chaux, résultat de la transformation dont nous venons de parler, grâce à l'excès de plâtre, grâce aussi à l'acidité minérale de la liqueur très sensiblement surélevée, le vin devient limpide & brillant. Mais le sulfate acide de potasse, produit par double décomposition, reste dans le vin ainsi clarifié.

L'acidification du vin par un sel acide minéral n'est pas le seul inconvénient qui résulte du plâtrage. Les sels de potasse sont purgatifs, vénéneux même à haute dose. Ils produisent

Digitized by Google

des phénomènes de congestion du tube digestif, à dose plus faible; ils fatiguent dans tous les cas l'estomac & les reins. Les populations non habituées de longue main, & pour ainsi dire par atavisme, aux vins plâtrés les supportent difficilement. On a relevé de très nombreux cas de dérangements d'entrailles & de congestions rénales dans des familles non habituées à boire de pareils vins, & qui, insciamment, avaient reçu des fournitures de vins plâtrés. Ces faits, rares dans le Midi, où l'on boit couramment des vins plâtrés, n'en sont pas moins réels & même assez multipliés dans le nord de la France. D'ailleurs, nous citerions, s'il était nécessaire, un certain nombre de personnes qui, même dans le midi de la France, avaient été obligés de renoncer à boire du vin, lui attribuant les phénomènes d'irritation gastriques & de mauvaises digestions dont ils souffraient depuis longtemps, & qui ont pu reprendre l'usage du vin & voir disparaître les troubles intestinaux ou rénaux, après que leur attention ayant été appelée sur ce point, elles se furent mises à l'usage de vins non plâtrés.

L'*Académie de médecine* consultée par l'État au sujet de la pratique du plâtrage des moûts, a dû se prononcer. Elle l'a fait après une ample discussion, à la suite d'un remarquable rapport de M. H. Marty, directeur de la *Pharmacie centrale des armées*, & l'un de nos compatriotes, bien placé par conséquent pour connaître & exposer la question. L'Académie, tout en reconnaissant les inconvénients du plâtrage au point de vue absolu de l'hygiène publique, a senti que si elle demandait la brusque suppression de cette tolérance, une grande partie des vins que produit le midi de la France irait à la chaudière, remplacés aussitôt par une quantité à peu près équivalente d'autres liqueurs fermentées peu hygiéniques, ou par des vins sophistiqués de toute sorte. Elle a donc accepté le plâtrage, mais le plâtrage modéré. Elle a déclaré que l'introduction dans les moûts d'une quantité de plâtre n'introduisant dans le vin que 2 grammes de sulfate de potasse par litre, ne saurait être considérée comme sensiblement nuisible. Mais, tout en reconnaissant que le plâtrage modéré est une nécessité transitoire plus ou moins fâcheuse, l'Académie n'a pas caché son espoir de voir bientôt de nouvelles pratiques plus inoffen-

Digitized by Google

sives, sinon plus rationnelles, se substituer à un ancien errement qui ne saurait être défendable en principe, essentiellement sujet à l'abus, & qui ne peut être, en tout cas, considéré comme le dernier mot de la science œnologique.

De nouveaux procédés de vinification lui avaient, en effet, été soumis. Elle en a renvoyé l'examen à une commission formée de MM. Bergeron, secrétaire perpétuel de l'Académie, Brouardel, doyen de la Faculté de Médecine de Paris, & l'auteur de cet article comme Rapporteur. Après de longues études des nouvelles pratiques, des expériences multipliées faites en grand dans les caves du Midi, des analyses exécutées au laboratoire, nous avons soumis à l'Académie le rapport qu'elle nous avait demandé au sujet de ces nouveaux procédés. Nous allons essayer de faire connaître aux lecteurs de la *Revue* ces nouvelles méthodes de vinification, en complétant nos descriptions antérieures par quelques autres renseignements & expérimentations depuis faites aux vendanges dernières par les auteurs des pratiques que nous allons décrire. Mais nous remarquerons, en passant, que ces nouvelles méthodes nous viennent toutes du midi de la France, qu'elles sont l'œuvre de viticulteurs distingués, d'hommes du métier, & nullement le résultat de théories & d'études du laboratoire.

Nous diviserons notre sujet en trois parties : 1° phosphatage; 2° tartrage; 3° méthodes diverses.

I

PHOSPHATAGE

Cette pratique consiste dans l'addition de phosphate de chaux tribasique aux moûts de raisin en pleine fermentation. Elle est due à M. Hugounenq, conseiller général de l'Hérault, maire de Lodève, & riche viticulteur.

M. Hugounenq avait, le premier, mis en doute, dès 1857, l'innocuité du plâtrage des vins. Déjà vers cette époque, il avait cherché à remplacer cette méthode par d'autres pratiques plus inoffensives. Mais ce ne fut qu'en 1886 & 1887 qu'il fit

Digitized by Google

en grand, sur sa propre récolte, des expériences & des observations suivies, dont il donna connaissance à l'Académie de médecine, le 7 juin 1887.

M. Hugounenq avait observé que le pouvoir clarificateur du phosphate de chaux précipité, bibasique & même tribasique, lorsqu'on l'ajoute au moût est comparable à celui du plâtre. Dans une première expérience, 800 kilogrammes de raisins frais, écrasés & privés de leurs rafles, furent logés par parties égales dans huit bonbonnes de 60 litres. Chacune d'elles reçut les quantités de plâtre ou de phosphate de chaux que nous indiquerons plus loin. Le moût de l'une de ces bonbonnes n'avait rien reçu & servait de témoin. La fermentation rapide terminée, on soutira dans des bouteilles de verre clair, les vins produits. Le vin témoin ne mit *pas moins de quarante-cinq jours à se clarifier;* les vins plâtrés ou phosphatés se dépouillèrent, au contraire très vite, & d'autant plus, qu'ils étaient plus plâtrés ou plus phosphatés, mais avec un avantage sensible en faveur de ces derniers. Les vins phosphatés parurent plus fins de goût que les plâtrés, faciles à conserver & presque aussi riches en couleur.

Encouragé par ces premiers résultats, M. Hugounenq fit, & fit faire l'année suivante, des expériences en grand par divers propriétaires & viticulteurs connus du sud-est de la France; je ne citerai ici que M. Laurent, ancien élève distingué de Grignon & secrétaire actuel de la Société d'agriculture de Montpellier. Ces premières recherches publiées dans les journaux agricoles, ainsi qu'au *Bulletin de la Société chimique de Paris,* provoquèrent de nouvelles études, & à l'étranger, le procédé nouveau de vinification fut essayé, entre autres à la station agronomique italienne de Connegliano. On en dira tout à l'heure les résultats.

Enfin, j'ai reçu de M. Hugounenq, ou des viticulteurs chez lesquels nous avions provoqué des essais de phosphatage sur une grande échelle, des vins obtenus par cette méthode, ainsi que les mêmes vins naturels non traités qui devaient servir de témoins. Je les ai analysés ou fait analyser au laboratoire municipal de Paris, par des méthodes précises, arrêtées d'avance avec les chimistes qui en étaient chargés, & qui se

Digitized by Google

contrôlaient mutuellement. J'ai fait déguster chacun des échantillons à l'ouverture de la bouteille par les dégustateurs-jurés de la ville de Paris, qui n'avaient du reste sur ces liqueurs aucune sorte de donnée.

Ce sont ces expériences, cette enquête, & les conclusions qui résultent de ce minutieux examen que je vais exposer.

Je donnerai d'abord le tableau des premières analyses de M. Hugounenq, elles datent de 1886.

Le *vin témoin* fait avec la vendange *pure de tout mélange* avait la composition suivante, par litre :

Alcool	8,0
Extrait sec à 100°	17,90
Acidité	4,16
Cendres	3,02
Sulfate de potasse	0,538
Acide phosphorique (P^2O^5)	0,116

La même vendange, ayant reçu 150 & 525 grammes de plâtre blanc, bien sec & en poudre impalpable, donna un vin ayant la composition suivante :

	Moût plâtré à 150 gr. de plâtre par hectolitre.	Moût plâtré à 525 gr. de plâtre par hectolitre.
Alcool	8,70	8,30
Extrait sec à 100°	16,80	18,76
Acidité	4,96	5,36
Cendres	2,75	4,22
Sulfate de potasse	1,705	4,037
Acide phosphorique (P^2O^5)	0,102	0,057

Comparativement, le même raisin reçut par hectolitre de vin à produire, 175 & 350 grammes de phosphate de chaux précipité. Le vin formé répondit à la composition suivante :

	Moût phosphaté à 175 gr. par hectolitre.	Moût phosphaté à 175 gr. par hectolitre,
Alcool	8,40	8,30
Extrait sec	17,70	18,20
Acidité	4,66	4,56
Cendres	2,75	2,95
Sulfate de potasse	0,538	0,482
Acide phosphorique	0,275	0,255

La publication de ces premières recherches provoqua, ainsi que nous le disions, des études nouvelles. Nous citerons en particulier celles de M. E. Comboni, de la station agrono-

Digitized by Google

mique italienne de Connegliano. Il fut fait par lui trois lots d'un même moût contenant, avant fermentation, 236 grammes de glucose par litre. Le premier lot fut laissé fermenter à l'état naturel; le second reçut par litre 3 gr. 5 de plâtre; le troisième, 3 gr. 5 de phosphate calcique. La fermentation s'établit & se termina rapidement dans les deux derniers lots. Voici quelle fut la composition des trois vins produits :

	Vin de contrôle.	Vin avec plâtre.	Vin avec phosphate de chaux.
	—	—	—
Densité.	1.0209	1.0244	1.0214
Rotation polarimétrique. . .	4° 50	4° 18'	4° 41'
Alcool en volume.	8.1 °/₀	8.8 °/₀	8.8 °/₀
Acidité.	9.18 °/₀₀	9.52 °/₀₀	7.65 °/₀₀
Extrait sec.	24.10 °/₀₀	28.70 °/₀₀	29.40 °/₀₀
Glucose.	5.0 °/₀₀	4.63 °/₀₀	4.35 °/₀₀
Crème de tartre.	3.725 °/₀₀	1.65 °/₀₀	1.76 °/₀₀
Cendres.	1.942 °/₀₀	3.687 °/₀₀	3.25 °/₀₀
Acide phosphorique.	0.149 °/₀₀	0.041 °/₀₀	0.293 °/₀₀
Acide sulfurique.	0.228 °/₀₀	1.203 °/₀₀	0.164 °/₀₀

Ces premières tentatives n'étaient encore, pour ainsi dire, que des expériences de laboratoire, donnant sur la vinification ainsi conduite les renseignements préliminaires indispensables.

Mais l'année suivante, en 1887, des essais furent tentés par divers viticulteurs du Midi sur des centaines d'hectolitres à la fois, & dans les conditions habituelles de la vinification de nos contrées. Ces expériences montrèrent que, de même que les moûts plâtrés, les moûts phosphatés fermentent bien plus rapidement que les naturels. Au bout de trois jours, à 15 ou 20°, la fermentation est terminée, tandis qu'elle dure quatre à six jours pour les moûts non traités. La clarification du vin nouveau phosphaté marche aussi très rapidement après soutirage.

Les analyses d'un certain nombre de vins produits en grand après addition de phosphate de chaux à la vendange furent faites d'abord par M. Hugounenq lui-même, puis par M. Jeanjean, professeur à l'Ecole de pharmacie de Montpellier, peu de temps après leur préparation. Ces mêmes vins me furent envoyés six mois après & analysés une troisième fois sous mon contrôle, ainsi que je l'ai dit plus haut. Ce sont ces dernières analyses, portant sur les vins complètement faits, que je résume dans le tableau ci-dessous.

Digitized by Google

ANALYSES COMPARATIVES DE VINS NATURELS, PHOSPHATÉS ET PLATRÉS (1)

(Tous les nombres sont rapportés à un litre.)

CORPS DOSÉS	VIN DE LODÈVE (Cépage : Alicante & Petit-Bouschet). Récolte Hugounenq.			VIN DE MONTPELLIER Récolte Laurent. (1)		VIN DE VILLEVEYRAC Récolte Bonnet.		VIN DE CONDOM (près Narbonne) Cépage Carignan & Aramon. Récolte L. de Martin (2)		VIN DE MONTRABECH (près Lézignan). Cépage Carignan. Récolte L. de Martin.		VIN DE VILLA-LASSAC (près Montpellier)		VIN DE MONTPELLIER Cépage Jacquez). Récolte Laurent.	
	Naturel.	Phosphaté.	Plâtré.	Naturel.	Phosphaté.	Plâtré.	Phosphaté.	Plâtré.	Phosphaté.	Plâtré.	Phosphaté.	Plâtré.	Phosphaté.	Jacquez phosphaté.	Piquette du même phosphatée.
Alcool °/₀ en volume (ou litre alcoométrique centésimal)	10°5	11°2	11°7	8°1	8°8	11°0	11°0	10°3	10°9	12°9	13°0	10°8	11°5	10°8	5°70
Extrait à 100° par litre & en grammes	21gr86	29gr88	28gr24	18gr40	19gr08	24gr52	26gr16	24gr48	19gr28	25gr68	24gr48	23gr48	28gr40	32gr10	13gr80
Crème de tartre	2,01	3,86	1,63	3,21	3,28	1,93	5,46	2,61	2,73	3,96	4,71	2,76	2,98	»	2,46
Matières minérales	2,36	4,88	4,92	3,48	3,32	4,60	5,25	5,28	4,76	4,80	4,69	4,08	3,96	6,76	2,31
Alcalinité des cendres en CO^3K^2	0,663	0,442	0,580	0,912	0,663	0,11	0,152	0,165	0,221	0,304	0,276	1,138	0,304	»	0,276
Sucre réducteur	1,25	2,60	1,48	1,03	1,64	0,76	1,50	0,89	0,78	0,87	1,71	0,61	6,57	»	»
Acidité en SO^4H^2 par litre	5,39	6,12	6,32	5,92	6,27	6,61	8,52	7,05	6,07	6,07	6,22	6,41	8,57	5,20	4,29
Acide phosphorique (P^2O^5)	0,176	1,280	0,096	0,224	0,883	0,115	0,482	0,225	0,866	0,217	1,196	0,198	0,294	4,98	0,415
Chaux	0,12	0,280	0,36	0,140	0,21	0,52	0,15	0,46	0,340	0,32	0,36	0,31	0,250	»	0,29
Sulfate de potasse	0,089	0,17	3,41	0,29	0,23	4,07	0,99	4,01	0,67	3,73	0,19	2,93	0,44	0,28	0,38
Potasse totale (K^2O) (3)	1,621	1,860	2,342	1,262	1,455	2,025	1,99	1,618	1,709	1,750	1,550	»	»	»	»
Déviation au polarimètre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,32	»	0
Intensité colorante & teinte au colorimètre de Salleron	rouge 129 (4)	1er rouge 93	4e violet rouge 64	rouge 125	5e violet rouge. 95	1er violet rouge 107	2e violet rouge 115	1e violet rouge 178	1er rouge 380	3e violet rouge 73	4e violet rouge 120	2e violet rouge 93	4e violet rouge 161	»	5e violet rouge 251

(1) Tous les vins phosphatés ou plâtrés provenaient de vendange ayant reçu 350 grammes de phosphate de chaux précipité pur ou de plâtre blanc, à peu près pur, par hectolitre de vin à produire. Les vins mis en bouteilles à la décuvaison furent analysés six mois après.

(2) Vin mis en bouteilles à la décuvaison. — Analysé six mois après.

(3) Dosée par M. Hugounenq sur les cendres de 100 grammes de vin à l'état de chloroplatinate de potassium.

(4) On sait que ces nombres expriment l'inverse de l'intensité réelle.

Digitized by Google

A ce tableau, nous joindrons l'analyse d'un vin récolté à Sallèles d'Aude, chez M. L. Granel, ingénieur de l'Institut agronomique de Paris, vin fait avec beaucoup de soin, en vue d'étudier les effets du phosphatage.

Ce vin provenait du cépage carignan. On avait divisé la vendange en trois lots :

Lot A : raisin pur;

Lot B : raisin ayant reçu, par 100 kilos, un kilo de plâtre blanc;

Lot C : raisin ayant reçu, par 100 kilos, un kilo de *phosphate de bicalcique précipité pur.*

Aucun de ces trois vins, préparés en septembre 1887, ne subit de collage. Ils furent simplement, après décuvaison, ouillés jusqu'à mi-avril, décantés à cette époque & mis en bouteilles. Ils étaient tous les trois, le naturel comme les deux autres, en parfait état de conservation[1]. Voici, huit mois après leur fabrication, leur composition rapportée au litre :

Analyse d'un même vin naturel, plâtré & phosphaté.

	Vin naturel.	Vin plâtré.	Vin phosphaté
Alcool	9°7,	9°,8	9°9,
Extrait à 100°	21gr88	24gr24	25gr92
Acidité en SO^4H^2	7, 540	7, 88	9, 26
Sulfate de potasse	0, 342	3, 70	0, 446
Cendres	1, 880	3, 84	6, 24
Potasse	0, 411	0, 88	1, 74
Alcalinité des cendres	1, 271	0. 92	Cendres acides
Ton de la couleur	3e violet rouge	3e violet rouge	3e violet rouge
Intensité colorante	118	106	91
Appréciation des experts dégustateurs-jurés de la Ville de Paris.	Droit de goût; fruit persistant au palais, limpide, couleur vive très foncée.	Droit de goût; fruit persistant au palais, mais moins que pour le précédent. Saveur assez agréable mais un peu âpre. Limpide, couleur vive assez foncée.	Liquide ayant un peu souffert (évent). Moins de goût de fruit que les précédents. Saveur moins agréable. Limpide, couleur assez foncée.

1. Il ne faudrait pas généraliser cette observation & croire qu'il suffit de bien faire & soigner un vin pour être assuré de sa conservation. Dans le midi & en particulier dans le sud-est de la France, toute récolte faite par une année chaude & pluvieuse, ou même humide, donne des vins tellement chargés en ferments de maladies qu'ils ne sauraient échapper aux altérations ultérieures sans le plâtrage ou toute autre méthode de défécation puissante.

Digitized by Google

L'examen attentif de l'ensemble de ces analyses nous permet d'en tirer les conclusions suivantes :

1° La pratique du phosphatage augmente sensiblement (de 0°2 à 1° quelquefois) la proportion d'alcool contenue dans les vins non traités; ce même résultat s'obtient par le plâtrage. Ce singulier & important phénomène, tour à tour entrevu & nié jusqu'ici, paraît avoir pour principale cause la fermentation aussi bien que la défécation très rapide des liqueurs sucrées. Dans ce milieu favorable surtout au ferment vinaire, la puissante reproduction de la levure alcoolique, aussitôt après le foulage, a pour conséquence l'arrêt, ou du moins le difficile développement, des ferments secondaires, qui auraient produit, aux dépens d'une partie du sucre, de l'acide lactique & butyrique, des isoalcools, des alcools supérieurs, &c., réputés avec raison les plus délétères.

On remarquera que, tout en surélevant le titre alcoolique des vins, cette heureuse influence du plâtrage ou du phosphatage est très variable. La différence en faveur des vins plâtrés ou phosphatés par rapport aux vins naturels, paraît devoir être d'autant plus grande que ceux-ci proviennent de vendanges faites dans des conditions de température & d'humidité qui favorisent le mieux l'éclosion & le développement des moisissures, bactéries & ferments autres que la levure alcoolique. Dans ces cas, le plâtrage & le phosphatage n'ont pas seulement pour effet de conserver ces vins, mais encore d'élever leur titre alcoolique d'une façon sensible[1].

1. Dans les bonnes années, les années sèches où les ferments secondaires & moisissures n'existent qu'en faible proportion sur le raisin, les effets de ces organismes inférieurs sont peu sensibles, & les vins, plâtrés ou non, ont à peu près le même titre alcoolique, toutefois avec un léger & constant avantage en faveur des vins plâtrés. Il en est de même dans les pays où grâce à une végétation moins luxuriante que dans le Midi, les vents & le soleil en agissant sur le raisin, arrêtent le développenent des moisissures & bactéries déposées sur la pellicule, le rafle & les feuilles. Il en est encore généralement ainsi pour les expériences de laboratoire, le plus souvent faites avec du raisin choisi. Voici quelques essais faits en Allemagne : l'on a trouvé pour l'alcool avec le même moût naturel ou plâtré :

	Naturel.	Plâtré.
Vin de Franconie (Riesling).	6,6	6,7
Vin du Palatinat.	9,4	9,6
Vin (Expériences de laboratoire).	7,5	7,6
Autre expérience de laboratoire.	8,1	8,6

Dans nos pays plus chauds, surtout dans les années pluvieuses, le raisin se

Digitized by Google

2° Contrairement aux vins plâtrés qui perdent la moitié au moins de leurs phosphates naturels, les vins phosphatés s'enrichissent de 1 gramme à 1 gr. 5 par litre de phosphate acide de potasse mêlé d'un peu de phosphate de chaux, dissous grâce à l'acidité légère du milieu : on les retrouve dans les cendres. Ces quantités minimes de phosphates alibiles ne sauraient qu'élever la valeur nutritive du vin produit.

3° L'acidité augmente dans les vins phosphatés; elle n'est pas inférieure, elle est même quelquefois supérieure, à celle des vins plâtrés. Ce phénomène s'explique par la formation de phosphate acide de potasse dû à la double décomposition du phosphate de chaux dissous & du tartre, en même temps peut-être qu'à la rapidité de la fermentation qui enraye dès le début la vie des ferments bactériens propres à produire de l'ammoniaque & des composés alcalins divers. L'acidité de la liqueur s'oppose ensuite ultérieurement au développement de ces bactéries.

4° Déduction faite d'un peu de sucre réducteur, l'extrait des vins phosphatés est sensiblement supérieur à celui des vins naturels correspondants. Il est supérieur à celui des mêmes vins plâtrés diminué du poids de sulfate de potasse, ainsi qu'on le voit par les chiffres suivants :

Poids de l'extrait des vins phosphatés, diminué du sucre réducteur & du sulfate de potasse.			Poids de l'extrait des mêmes vins plâtrés, diminué du sucre réducteur & du sulfate de potasse.		
		gr.			gr.
(A)	Vin phosphaté.	27,1 par litre.	(A')	Même vin plâtré.	23,3 par litre.
(B)	—	23,65 —	(B')	—	19,7 —
(C)	—	17,9 —	(C')	—	19,54 —
(D)	—	22,3 —	(D')	—	21,08 —
(E)	—	21,4 —	(E')	—	19,91 —

Cette quatrième observation montre que le phosphatage augmente le *corps*, l'*extrait*, les matériaux fixes des vins.

couvre d'un véritable voile de ferments divers qui agissent, dès le début de la cuvaison proportionnellement à leur masse, & détruisent à leur profit une portion du sucre qui échappe dès lors à la fermentation alcoolique proprement dite.

Au laboratoire municipal de Paris, la moyenne relevée par nous de 4590 analyses de vins rouges plâtrés a donné : *alcool* = 10°,2; la moyenne de 1140 échantillons de vins non plâtrés a donné : *alcool* = 9°,05. Il est vrai de dire que les vins plâtrés provenaient surtout du midi de la France où le titre alcoolique est généralement un peu plus fort que celui des régions où l'on ne plâtre pas.

Digitized by Google

5° Dans les vins phosphatés, le poids de la crème de tartre est supérieur ou égal à celui des mêmes vins naturels & très notablement plus grand que dans les vins plâtrés. L'alcalinité des cendres, par rapport aux vins naturels, est légèrement diminuée dans les vins phosphatés, observation importante qui permet de conclure à la présence dans ces vins d'une faible proportion seulement de phosphates acides. En raison de l'accroissement de la crème de tartre & de la formation d'un peu de phosphate acide de potasse, le poids de la potasse augmente par litre de 0 gr. 3 à 1 gr. & au delà[1].

6° Dans les vins phosphatés, le poids du sucre réducteur & des gommes est généralement un peu supérieur à ce qu'il est dans les mêmes vins naturels, & surtout dans les vins plâtrés[2]. Cette observation est, à quelques égards, défavorable aux présomptions qu'on peut former de la bonne conservation des vins ainsi produits; mais nous devons ajouter que beaucoup de vins de Bordeaux ou de Bourgogne ne s'en conservent pas moins dans ces mêmes conditions. Il suffit qu'ils soient soumis à des soins ultérieurs, en particulier à des soutirages & collages méthodiques & suffisants.

7° L'intensité colorante des vins phosphatés est toujours supérieure à celle des vins naturels, & généralement inférieure à celle des mêmes vins plâtrés. Voici le tableau que nous avons calculé de cette intensité; chaque ligne horizontale donne l'intensité colorante d'un *même vin* naturel, phosphaté ou plâtré :

Vin naturel.	Même vin phosphaté.	Même vin plâtré.
Intensité colorante.	*Intensité colorante.*	*Intensité colorante.*
1.	1,38.	2,01
1.	1,32.	»
1.	1,30.	1,11
».	1, ».	1,06
».	1, ».	2,10
».	1, ».	1,64
».	1, ».	1,73

1. On trouvera plus loin d'autres analyses qui établissent ce fait.

2. Ainsi qu'il résulte des analyses que nous donnons ici, aussi bien que celles de M. le professeur Jeanjean, que nous ne citons pas, analyses où il a dosé les gommes.

Digitized by Google

On voit que l'intensité de la couleur peut être deux fois plus forte dans les vins plâtrés que dans les naturels, & que par rapport à ces derniers, la couleur augmente dans les vins phosphatés. Généralement, mais non pas toujours, l'intensité colorante des vins plâtrés est supérieure à celle des vins phosphatés.

8° Le procès-verbal de dégustation par les experts-jurés de la ville de Paris, sur dix échantillons de vins deux à deux phosphatés & plâtrés, a donné deux fois l'avantage comme goût aux vins plâtrés; une fois aux phospuatés; deux fois l'égalité. Comme couleur : trois fois l'avantage aux vins plâtrés; une fois au vin phosphaté; une fois l'égalité[1]. A ces appréciations d'experts très compétents, données sur de simples numérotages & sans qu'ils eussent été avertis qu'ils allaient comparer deux à deux les vins naturels & phosphatés, ou plâtrés & phosphatés, nous joignons les appréciations suivantes :

M. T. Bonnet, propriétaire des grands vignobles de Château-de-Veyrac, près Villeveyrac (Hérault), apprécie comme il suit les vins phosphatés : « Quant au goût, si l'on n'a pas la finesse des vins sans mélange, on trouve, dans les vins phosphatés, bien moins de dureté que dans les vins plâtrés. »

M. Laurent, secrétaire de la Société d'agriculture de Montpellier, les juge ainsi : « Le vin phosphaté a été reconnu le plus agréable, &, d'un commun accord, il nous a semblé plus beau & virant moins au jaune que le vin naturel non phosphaté. Au point de vue du développement du bouquet, le phosphatage me paraît un adjuvant précieux & supérieur au plâtrage. »

M. E. Comboni, de la station agronomique de Connegliano, s'exprime ainsi, d'après la traduction de son mémoire, parue au *Messager agricole* de Montpellier :

« Les vins obtenus par nous présentaient à la dégustation des différences intéressantes & très marquées. Le vin naturel, un peu âpre, rude, de cette rudesse propre aux vins de la localité; le vin platré, plus délicat, d'une acidité un peu brû-

1. Les procès-verbaux que nous ne transcrivons pas ici, pour abréger, mais qu'on pourra consulter au Laboratoire municipal, sont compris sous les nos 6087 à 6112 (avril 1888). Toutes les dégustations ont été faites en ma présence & sur de simples numéros d'ordre.

Digitized by Google

lante, ayant ce fond d'amertume que laissent les sulfates, de couleur brillante, bien qu'inférieure en intensité à celle du vin phosphaté. Ce dernier, bien préférable, quoique un reste de douceur nuisît à ses autres qualités, limpide, d'une coloration brillante; en définitive, le plus agréable des trois. »

Voici enfin l'appréciation par quatre dégustateurs, ne jugeant que sur des numéros d'ordre, d'un vin de cépage carignan provenant de Sallèles d'Aude, vin fait en triple exemplaire avec le même moût *naturel, plâtré* & *phosphaté*. On a donné ci-dessus les analyses de ces vins; ils étaient alors âgés de huit mois.

Vin naturel : Belle couleur, très limpide, un peu vert, mais franc de goût, sans arrière-saveur étrangère. Jolie robe.

Vin plâtré : Très belle couleur, très limpide, très vert. Saveur très acide, arrière-goût prononcé d'amertume & d'âpreté. Jolie robe, plus riche que celle du vin naturel.

Vin phosphaté : Très belle couleur, très limpide, saveur franche, un peu verte, sans arrière-goût étranger. Jolie robe, aussi riche, peut-être même un peu plus, que celle du vin plâtré.

Il suit de ces diverses constatations que le phosphate de chaux agit sur les moûts à la façon du plâtre. Il active la fermentation vineuse des sucres aux dépens des fermentations secondaires & bactériennes, & tend ainsi à relever très sensiblement le titre alcoolique du vin formé; il produit comme le plâtre, une acidification de la liqueur dans laquelle se dissout une faible proportion de phosphates acides; il entraîne à l'état de ses calcaires insolubles les matières albuminoïdes & les substances pectiques fermentescibles. De cette dernière réaction résulte une véritable défécation qui rend rapidement les vins limpides & marchands, augmente & avive leur couleur, accroît leur acidité, les affine & leur communique une saveur sinon plus franche que celle des vins naturels, du moins dénuée de cet arrière-goût amer & chaud propre aux vins plâtrés.

En même temps, & contrairement au plâtrage qui enlève aux vins leurs phosphates naturels, le phosphatage introduit dans la liqueur fermentée 1 gramme à 1 gr. 5, par litre, de

Digitized by Google

phosphates de potasse & de chaux, sels que l'on a toujours regardés comme reconstituants & plastiques.

A tous ces points de vue, ces vins sont donc supérieurs aux vins plâtrés; seule la couleur est un peu moins intense que dans ces derniers.

En l'état actuel, on ne saurait encore se prononcer sur la valeur de cette méthode au point de vue des qualités marchandes & de la conservation des vins fabriqués. Ces études, ces analyses, ces dégustations, demandent à être répétées & généralisées. Il faut établir mieux qu'on n'a pu le faire encore que cette pratique peut éviter aux vins faits les fermentations & maladies ultérieures; c'est peut-être là le point faible de la méthode. Au point de vue de l'hygiène, on ne saurait qu'approuver le phosphatage des moûts *exécuté avec du phosphate de chaux précipité & pur*. Cette méthode n'introduit dans les vins aucun élément nuisible; elle les rend plus nutritifs, conserve à peu près leur composition, tout en augmentant sensiblement leur alcool vinique, & par voie de conséquence logique, grâce à la rapidité & à la vigueur plus grande de la fermentation vineuse qui s'oppose aux fermentations parasites, paraît diminuer la quantité des alcools secondaires & supérieurs à bon droit réputés les plus dangereux. Ajoutons enfin, qu'en dépouillant rapidement la liqueur, en permettant sa défécation complète & en l'acidifiant d'une façon marquée, la méthode du phosphatage fait présumer que les vins ainsi traités seront généralement supérieurs comme goût à ceux qu'on obtient par la méthode du plâtrage à outrance[1].

1. Le savant rapport de M. Gautier date du 17 juillet 1888. Nous avons eu, depuis, les vendanges de cette même année, & celles de 1889. Plus de 150,000 hectolitres de vin ont reçu une moyenne de 3 grammes par litre de phosphate tricalcique, partout & toujours la comparaison de ces vins avec les vins plâtrés a été à l'avantage des premiers.

La brochure publiée en mai 1889 relate des résultats obtenus en 1888. M. Félix Giraud a phosphaté 500 hectolitres à la ferme d'Isabelle, près Blidah. *Le phosphatage*, m'écrit-il, *remplacera avantageusement le plâtrage*.

M. de Guardia, à son château d'Elne, opère sur 60 hectolitres d'Alicante Bouchet — *tous ceux qui ont vu le vin*, dit M. Guardia, *l'ont trouvé très beau & surtout d'une limpidité absolue après deux jours*.

M. Dreuilhe, pharmacien à Salelles-d'Aude, parle d'une expérience comparative faite sur le même vin avec le plâtre, le tartrate de chaux & le phosphate de chaux.

Digitized by Google

II

TARTRAGE DES MOUTS.

La pratique du tartrage des moûts par addition à la vendange du tartrate de chaux ou des éléments de ce sel, en

Le vin phosphaté était, nous dit-il, *supérieur au point de vue du velouté & de la couleur.*

MM. Coing & Roy fabriquent à Chagny des vins de raisins secs. *Le phosphate de chaux,* disent ces Messieurs, *clarifie le vin & lui ôte en partie son goût de terroir, c'est-à-dire qu'il en neutralise le goût.*

A Perpignan, M. Sauvy-Villar, président de la chambre de commerce, & M. Léon Ferrer, président du Conseil, font déguster des vins faits avec l'acide tartrique, le phosphate de chaux, le bitartrate de chaux, le plâtre *à 2 grammes;* la commission chargée de la dégustation ne trouve que des nuances imperceptibles.

M. Escande, de Lespignan, a essayé lui aussi, comparativement, le tartrage, le plâtrage, le phosphatage, & déclare, *en toute sincérité!* que *le phosphatage est de beaucoup supérieur aux autres procédés.*

M. Eugène Estève, de la Mouline, nous écrit — *Je n'ai que des félicitations à vous faire de votre produit.*

M. de Lamarzelle a constaté que le phosphatage augmente la richesse alcoolique du vin.

M. Bourgade, de Montblanc..... *La vendange que j'ai traitée par votre phosphate bibasique m'a donné des vins excellents & de conserve, qui ne cassent pas.*

M. Aubenque, de la Gunatière, se félicite de l'emploi du phosphate.

M. Grange, ancien sous-préfet, propriétaire dans le Var :

L'essai a été parfait & le vin souple, réuni comme couleur & alcool.

M. de Perpenac, régisseur du vaste domaine de l'Habra, par Perregaux (Algérie), en est à sa troisième expérience.

Le vin phosphaté, dit-il, est plus clair & plus brillant que mon vin plâtré, il a plus de mâche, est plus fucité, il a un quart de degré de plus.

La fermentation a été plus régulière & plus lente, ce qui est, pour les pays très chauds, un grand avantage & le moyen d'éviter la formation d'alcools supérieurs, ce qui arrive lorsque la fermentation étant très active, la température atteint dans la cuve 35 degrès.

Je n'ai signalé dans cette note que les faits les plus saillants, ceux, du reste, consignés avec plus de détails dans ma brochure dont j'adresse à l'Association pyrénéenne deux exemplaires.

Le phosphatage sera certainement adopté par tous les viticulteurs qui produisent des vins ordinaires & qui avaient recours autrefois au plâtrage, aujourd'hui surtout qu'on est certain d'avoir, en s'adressant à moi, un produit exempt d'arsenic.

Tout le phosphate bibasique du commerce est *arsenical,* l'acide chlorhydrique employé pour le produire l'étant lui-même.

Nous avons trouvé un procédé qui permet de désarceniser cet acide avec une

Digitized by Google

place de plâtre, est née d'études & d'observations fort ingénieuses, faites dans cette région même du midi de la France qui plâtre le plus. Elle est, comme le procédé du phosphatage, l'indice des efforts sérieux & persistants que les bons esprits font, dans nos pays vinicoles, pour s'affranchir de l'obsession du plâtrage. Cette pratique très simple, due à M. A. Calmettes de Narbonne, a été communiquée à l'Académie de médecine dans sa séance du 8 novembre 1887. Elle consiste à ajouter au raisin, au moment même de la mise en cuve, & par hectolitre de vin à fabriquer, de 200 à 300 grammes d'acide tartrique & de 120 à 180 grammes de craie concassée, chacune de ces deux substances étant séparées l'une de l'autre par des lits successifs de vendange. A mesure que l'acide tartrique se dissout lentement dans le moût, il agit sur le carbonate de chaux & forme avec lui du tartrate de chaux très divisé, & comme naissant, que le dégagement du gaz carbonique entraîne & brasse au sein de la liqueur. Il y rencontre des matières altérables, fermentescibles, albuminoïdes, pectiques, auxquelles la chaux, peut-être même une partie des sels calciques, se combine en mettant de l'acide tartrique en liberté. Après que la fermentation a pris fin,

dépense de cinq centimes à dix centimes par 100 kilos & le plus aisément du monde. Je donnerais ici la description du procédé si je croyais qu'elle put intéresser les lecteurs de la *Revue*.

Au cours de nos expériences, nous avons dû rechercher si une foule de substances employées dans la fabrication de produits alimentaires ou pharmaceutiques n'étaient pas souillées par ce métalloïde qui se trouve un peu partout, nous l'avons rencontré dans quelques-uns.

M. Ducher, préparateur de chimie à la Faculté de Médecine de Lyon, vient de publier une thèse sur cette très intéressante question. Il signale l'arsenic dans l'acide tartrique & dans l'acide citrique, ce métalloïde s'y trouverait même, d'après lui à une dose faite pour donner à réfléchir à ceux qui additionnent leurs vins d'acide tartrique, un échantillon n'en contiendrait pas moins de 0 gr. 08 par kilog. Or, il y a des viticulteurs qui ont recommandé d'additionner certains vins, ceux de Jacquez, par exemple, de 500 grammes d'acide tartrique par hectolitre.

Il faudrait, dans ce cas, s'assurer de la pureté du produit à employer,

Pour éviter ce grave danger, il serait bon que les fabricants de produits chimiques pour l'alimentation ou ses usages médicinaux, fussent tenus de n'employer que des acides sulfurique, azotique, chlorhydrique exempts d'arsenic. Le procédé que nous avons indiqué permet d'atteindre ce résultat sans dépense bien appréciable.

Je vais procéder à l'enquête sur les résultats obtenus en 1889. Je me ferai un devoir de les faire connaître à l'Association pyrénéenne. HUGOUNENQ.

Digitized by Google

le tartrate de chaux insoluble artificiellement formé dans la liqueur, se précipite au fond des tonneaux. Il ne reste plus dans le vin qu'un très léger excès d'acide tartrique libre.

L'auteur de ce procédé après avoir constaté par expérience les effets du tartrage pour accélérer la vinification & dépouiller rapidement & complètement les vins, donne de ces observations les raisons théoriques suivantes :

Les fermentations imparfaites, les clarifications incomplètes des vins des pays chauds, doivent être attribuées à la présence persistante dans les liqueurs fermentées de matières albuminoïdes très altérables de la nature des ferments solubles. Le vin formé atteint de ce vice originel ne tarde pas à devenir la proie de fermentations secondaires & d'altérations profondes dont la plus redoutable est celle que l'on nomme la *maladie du tour* en Bourgogne, la *cassure* dans le midi de la France. *Lorsqu'ils existent en suffisante quantité dans les moûts*, la chaux & les sels calcaires s'unissent à ces substances fermentescibles albuminoïdes, les rendent insolubles & produisent ainsi la défécation & la clarification plus ou moins complète des vins formés. Suivant M. Calmettes, telle serait, plus encore que l'acidification du milieu, la cause des bons effets de l'addition des sels calcaires & en particulier du plâtre, à la vendange.

L'on ne saurait méconnaître le bien fondé de cette opinion. Je l'avais déjà exprimée sous la forme suivante dans mon article VIN du *Dictionnaire de chimie* de Wurtz (p. 698) :

« Les effets du plâtrage sont multiples. Il hâte le dépouillement des vins, *soit qu'il rende moins solubles les matières albuminoïdes, qui sans lui resteraient dissoutes ;* soit que l'excès de plâtre se précipitant à mesure que la liqueur devient plus alcoolique, entraîne avec lui les matières protéiques en suspension ; soit même que *la chaux se combine en partie avec quelques-unes de ces substances.* La liqueur ainsi déféquée devient beaucoup moins altérable & ne permet plus le développement facile des mycodermes. »

Ces derniers mots indiquent que nous ne pensons pas, comme M. Calmettes, que les matières *albuminoïdes altérables* soient la cause des maladies ultérieures du vin, mais simple-

Digitized by Google

ment que dans ces liqueurs, toujours imparfaitement clarifiées & en possession de ferments divers, la présence des matières albuminoïdes hâte ou permet le développement ultérieur des organismes auxquels sont dues les maladies & altérations consécutives des vins produits. Ce sont ces substances albuminoïdes ou pectiques essentiellement altérables, que précipitent les sels de chaux. Or, suivant M. Calmettes, que le climat, ou plutôt peut-être que la nature des cépages en soit la cause, les sels de chaux, & plus particulièrement le tartrate calcique, manqueraient dans les vins du sud-est de la France. Il s'appuie pour établir le fait sur les analyses de Filhol, qui a trouvé dans les vins de la Haute-Garonne & du Lot-&-Garonne une quantité de tartrate de chaux variant du quinzième au vingtième du poids de la crème de tartre, tandis que cette proportion décroîtrait & deviendrait presque nulle dans les vins du sud-est, & qu'au contraire, elle augmenterait notablement dans les vins de l'ouest & du sud-ouest. De là, suivant M. Calmettes, la *défécation naturelle* des vins du Gers, du Lot, de la Dordogne, de la Gironde, des Charentes (& corrélativement l'inutilité du plâtrage dans ces régions, qui, en effet, ne plâtrent pas ou assez peu), alors que les départements du Tarn, de l'Aude, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales, du Gard, &c., ont été comme forcément entraînés à la pratique du plâtrage grâce à ce manque de sels calcaires dans leurs moûts. M. Calmettes s'appuie encore sur cette considération *a posteriori* que toutes les fois qu'un moût contient des sels de chaux à l'état naturel en quantité suffisante, ou s'il en manque, lorsqu'on l'additionne de sels calcaires (sulfate, phosphate, tartrate, azotate, &c.), le vin formé se conserve facilement; qu'il ne se clarifie pas bien au contraire, ou n'est pas de conservation assurée, s'il manque de ces mêmes sels.

Quoiqu'il en soit de cette théorie, l'expérience est venue confirmer ces ingénieuses remarques. D'après les documents qui me sont parvenus, les moûts additionnés de tartrate de chaux, soit directement, soit plutôt à l'état naissant, ont après fermentation, donné des vins brillants, bien colorés, de saveur agréable, de bonne tenue. Mais c'est à la pratique seule, variée & suivie durant quelques années, qu'il conviendra de décider

Digitized by Google

si les vins tartrés se conservent généralement bien. C'est là un point très important pour le producteur & l'acheteur, mais sur lequel je n'ai pas nécessairement ici d'opinion à émettre.

En attendant, & pour permettre au lecteur d'établir son jugement sur des données précises, nous donnons, dans le tableau ci-contre, sur les vins ainsi traités, les quelques analyses que nous avons pu recueillir ou que nous avons faites ou fait faire au Laboratoire municipal, en nous entourant de toutes les garanties nécessaires.

A ces analyses, nous joindrons celles de vins faits au château de Montrabech, près Lézignan (Aude), avec un même moût plâtré, tartré & phosphaté. Elles sont dues à M. Cromydis, chimiste à Narbonne. Les vins avaient six à sept mois au moment où ils furent analysés par lui :

	Vin plâtré.	Vin tartré.	Vin phosphaté.
	—	—	—
	gr.	gr.	gr.
Alcool o/o en volume . . .	12,0	12,0	11,9
Extrait sec à 100°.	27,76	25,44	26,92
Crème de tartre.	5,18	4,56	3,83
Tannin.	0,919	0,804	0,919
Cendres.	4,92	2,56	4,80
Acidité totale en SO^4H^2. . .	5,145	5,096	5,586
Sulfate de potasse.	3,82	0,556	0,63
Acide phosphorique. . . .	0,179	0,165	1,588
Potasse.	2,089	1,090	2,284
Chaux.	0,210	0,078	0,0905
Densité.	0,997	0,995	0,997

De ces analyses, encore peu nombreuses il est vrai, semblent, dès à présent, résulter les conséquences suivantes :

1° La pratique du tartrage des moûts est favorable à la fermentation vineuse. Elle peut élever dans de mauvaises années d'un degré & plus le titre alcoolique des vins produits. Nous avons vu le même important phénomène résulter du plâtrage & du phosphatage, quoique à un moindre degré peut-être dans ce dernier cas, & nous en avons donné plus haut l'explication.

2° Abstraction faite de l'alcool, l'extrait sec total, les matières minérales solubles ou insolubles, l'acide phosphorique, la chaux, le tartre, la potasse, & en général, l'ensemble des éléments du vin tartré reste le même que dans le vin naturel.

Digitized by Google

ANALYSES COMPARATIVES DE VINS ROUGES NATURELS, PLATRÉS ET TARTRÉS (1)

(*Tous les nombres sont rapportés à un litre.*)

SUBSTANCES DOSÉES	VIN DE VINASSAN près Narbonne (1).		VIN DE NARBONNE (Grangette) Carignan avec un peu d'Aramon.		VIN DE NARBONNE (Mandirac) Aramon avec un peu de Carignan.		VIN DE MONTRABECH (près Lézignan) Carignan pur.		VIN DE ROMILLAC Basses-Corbières Carignan pur.	
	Naturel.	Tartré.	Naturel.	Tartré.	Naturel.	Tartré.	Plâtré.	Tartré.	Plâtré.	Tartré.
Alcool o/o en volume (ou titre alcoométrique)....	7°8	10°3	9°8	10°7	9°0	10°5	12°5	12°3	10°9	11°6
Extrait à 100° en grammes.....	17gr00	17gr32	18gr84	16gr88	21gr60	22gr76	26gr0	23gr4	23gr29	20gr80
Tartre.....	3,02	2,64	3,39	3,11	3,76	4,15	1,18	2,64	2,08	3,20
Acide tartrique libre..	»	0,37	»	0,28	»	0,57	»	0,66	»	0,66
Cendres.....	2,40	2,12	2,32	2,04	3,12	3,04	4,78	2,00	4,44	2,24
Cendres solubles.....	1,96	1,84	1,92	1,77	2,42	2,45	4,21	1,60	3,77	1,89
Sucre réducteur.....	1,00	1,07	1,28	1,00	0,70	0,85	1,28	1,61	0,80	0,40
Acidité, exprimée en grammes de SO^4H^2 par litre.	9,31	5,43	5,98	5,34	7,30	6,37	5,63	5,48	6,12	6,56
Acide phosphorique (P^2O^5).....	0,221	0,228	0,182	0,102	0,268	0,204	0,117	0,179	0,127	0,115
Chaux.....	0,221	0,262	0,200	0,180	0,34	0,209	0,285	0,162	0,314	0,250
Sulfate de potasse.....	0,41	0,30	0,28	0,23	0,65	0,17	4,17	0,75	3,36	0,25
Déviation polarimétrique.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intensité colorante au calorimètre Salleron.....	3e violet rouge	rouge	4e violet rouge	3e violet rouge	2e violet rouge	3e violet rouge	5e violet rouge	5e violet rouge	1er violet rouge	1er violet rouge
	135 (3)	194	152	172	250	145	85	134	96	86

(1) Tous ces vins ont été analysés six mois après leur fabrication. — Les moûts de vins tartrés avaient reçu de 160 à 180 grammes de blanc d'Espagne & de 250 à 300 grammes d'acide tartrrique par hectolitre de vin à poduire. — Les vins plâtrés l'étaient au plâtre blanc, à raison de 350 grammes de plâtre par hectolitre de vin à obtenir.

(2) Ce vin avait subi, au moment de l'analyse, un commencement d'altération. Il était malade.

(3) On sait que ces nombres expriment l'inverse de l'intensité réelle.

Digitized by Google

3° L'acidité de la liqueur est un peu diminuée. Dans un cas, cette acidité a paru tomber de 9 gr. 31 à 5 gr. 43 par litre, mais ce vin malade avait subi une notable altération.

4° L'intensité colorante du vin tartré est généralement un peu supérieure à celle des vins naturels; elle a été double dans un cas, mais elle reste le plus souvent inférieure à celle des mêmes vins plâtrés. Toutefois, ce point délicat paraît susceptible de notables variations : ainsi, le vin de Montrabech plâtré ayant 1 pour intensité colorante, le même vin tartré avait une intensité de 0,63; au contraire, le vin tartré de Romillac était légèrement plus coloré que ce même vin plâtré.

5° La moût tartré fermentant plus rapidement que le moût naturel, & le vin formé se dépouillant & se clarifiant plus vite & plus complètement, il faut admettre que, dans les vins tartrés, comme dans les vins phosphatés & plâtrés où la fermentation alcoolique a devancé & étouffé les autres ferments, on trouve moins d'alcools supérieurs & de produits secondaires que si ces vins provenaient des mêmes moûts naturels ayant fermenté trop lentement.

6° Les vins tartrés ne contenant pas ou peu de produits fermentescibles sucrés ou albuminoïdes & de ferments aptes à provoquer l'altération tardive de ces substances doivent se conserver plus difficilement que les mêmes vins naturels.

Les qualités marchandes, la saveur, la couleur & la limpidité des vins tartrés, faits en grand par divers propriétaires du Midi, vins dont nous avons donné plus haut les analyses, ont été constatées par deux dégustateurs-jurés de la ville de Paris & en notre presence[1]. Cette expertise a donné, par rapport aux vins naturels, trois fois la supériorité comme *goût* aux vins tartrés & deux fois la supériorité comme *couleur* aux vins naturels. Par rapport aux vins plâtrés, les vins tartrés ont paru une fois supérieurs comme *goût* & *couleur*, une fois supérieurs comme *goût* & égaux ou presque égaux comme couleur & limpidité.

1. Les procès-verbaux de dégustation sont inscrits aux registres du Laboratoire municipal sous les nos 4947 à 4956 inclusivement.

Digitized by Google

A ces appréciations, nous joindrons un résumé du procès-verbal de dégustation de plusieurs vins du Midi faits en double exemplaire : *échantillon plâtré*, *échantillon tartré*. Ce procès-verbal émane du syndicat du commerce des vins en gros de Narbonne (séance du 9 février 1888). Sur dix échantillons, les vins plâtrés ont été reconnus supérieurs comme couleur & comme goût dans tous les cas. Comparativement aux vins naturels (deux échantillons), les vins tartrés (deux échantillons) ont été reconnus supérieurs comme *couleur* & comme *goût*. La même Commission, dans sa séance du 27 avril 1888, a reconnu de nouveau la supériorité des vins plâtrés, au double point de vue de la *sapidité* & de la *coloration*, &, dans quelques cas aussi, la supériorité des vins tartrés sur les vins plâtrés *comme intensité colorante*.

Au point de vue de la conservation, l'expérience paraît se prononcer en faveur des vins tartrés : sur plus de trois cents producteurs qui ont déjà essayé de tartrer leurs vins, à cette heure aucun ne s'est encore plaint de leur bonne tenue qui reste parfaite [1].

A cette heure, on ne saurait encore se prononcer définitivement sur l'avenir réservé à la méthode de tartrage des moûts, pas plus qu'à celle du phosphatage. L'une & l'autre présentent-elles, au point de vue de la conservation des vins, les mêmes avantages que le plâtrage? Sont-elles également pratiques, également applicables à tous les cas? A-t-on déterminé le mieux possible les doses auxquelles elles confèrent aux vins le maximum de couleur & de résistance aux altérations subséquentes? Les dépenses qu'elles occasionnent sont-elles équivalentes, ou plutôt, sont-elles couvertes par la différence de valeur vénale & hygiénique que leur communiquent chacune des deux méthodes ci-dessus décrites? &c. Ce sont là des questions d'œnologie pratique que le temps & l'expérience seuls permettront de résoudre & sur lesquelles je ne saurais me prononcer. Mais il convient, quels que soient du reste les

1. Je citerai seulement, parmi les personnes qui ont fait avec succès l'essai du tartrage en grand : MM. Birat (de Capendu); Gerbaud (château de Blomac); de Stadieu (Narbonne); Razouls (*id.*); Azam (Réveillon, près Narbonne); Benet (Raissac d'Aude), &c...

Digitized by Google

avantages pratiques incontestables du plâtrage, de reconnaître que, dans le cas du phosphatage, l'enrichissement de la liqueur fermentée en une substance assimilable & plastique; dans le cas du tartrage, la conservation de la composition essentielle du vin produit; dans les deux cas, l'enrichissement du vin en alcool vinique & son appauvrissement en alcools secondaires ou supérieurs en font des méthodes qui peuvent d'ores & déjà servir de base aux recherches des producteurs intelligents. Nous pensons que ces deux méthodes bien pratiquées peuvent garantir les intérêts bien compris des producteurs, & la santé des consommateurs. Une méthode qui, comme le plâtrage, rend nos vins méridionaux suspects, ne saurait être indéfiniment conservée. Le Nord & les pays étrangers, à tort ou a raison, à bon droit suivant nous, ne veulent pas de nos vins plâtrés. Si nous persistons à les traiter par le plâtre, ils les délaisseront peu à peu. L'on ne paraît pas suffisamment se préoccuper de ce côté de la question dans nos pays, où d'invétérés gypsomanes demandent encore la tolérance illimitée du plâtrage.

III

AUTRES PRATIQUES DE VINIFICATION PROPOSÉES POUR AMÉLIORER OU CONSERVER LES VINS.

Il ne nous reste plus qu'à examiner quelques autres procédés proposés les uns comme succédanés du plâtrage, les autres comme propres à améliorer, conserver ou rétablir les vins faits, sains ou malades. Nous n'examinerons que très sommairement ces pratiques : plusieurs sont condamnées d'avance pas les lois de l'hygiène; d'autres sont ou trop notoirement imparfaites, ou trop incomplètement étudiées pour nous retenir bien longtemps.

A. *Liqueur de feu* ou *Vinium*. — M. le Dr Fourès a fait connaître à l'Académie de médecine, dans la séance du 21 juin 1887, une liqueur, dite *liqueur de feu* ou *vinium*, destinée, d'après son auteur, à restaurer les vins altérés &

Digitized by Google

malades de la *pousse*, de la *tourne*, de la *graisse*, de l'*amertume*, & même du *moisi*. Suivant l'inventeur, ajoutée au moment de la cuvaison, cette liqueur peut au besoin remplacer le plâtrage.

La *liqueur de feu* contient, par 15 kilos, dose destinée à être versée dans 100 hectolitres de vin :

Acide sulfurique pur.	3 kilos.
Acool à 90° centésimaux.	2
Acide tartrique.	7
Acide citrique.	2,5
Tannin à l'alcool.	0,5

L'auteur recommande de verser lentement l'acide sulfurique dans l'alcool refroidi, de façon à faire naître ainsi l'acide sulfovinique, puis de mélanger cette première liqueur acide aux autres substances préalablement dissoutes dans l'eau bouillante.

Un litre de vin traité au *vinium* contient 1 gr. 5 de cette liqueur. Sous son influence, dit M. Fourès, le vin altéré acquiert une couleur rouge éclatante & devient limpide; le goût sucré ou amer disparaît & fait place à un goût de verdeur agréable.

Nous avions demandé à M. Fourès, de nous envoyer des vins traités par sa méthode & les mêmes vins non traités, destinés à servir de contrôle. Ces vins ne nous sont pas arrivés. Les quelques échantillons qu'on nous a remis n'étaient pas accompagnés des vins témoins non traités; ils étaient louches, décomposés au moment de la dégustation. Le tannin s'était déposé en gros flocons dans la *liqueur de feu*.

Nous ferons observer, du reste, que cette liqueur acide, destinée surtout, dans l'esprit de son inventeur, à rétablir des vins malades qui ont été généralement plâtrés, introduit dans ces vins, déjà enrichis par le plâtrage en sulfate acide de potasse & en acides libres, 1 gr. 3 environ par litre d'acides nouveaux, dont une partie à l'état d'acides sulfurique & sulfovinique. En s'ajoutant aux acides naturels & aux sels acides de potasse provenant du plâtrage, ce supplément d'acidité ne peut produire que des effets fâcheux au point de vue de l'hygiène & même de la bonne tenue marchande des vins.

Digitized by Google

L'on sait, en effet, qu'un trop grand excès d'acide minéral tend à *ronger* la matière colorante, c'est-à-dire à en rabattre rapidement le ton pour la rendre définitivement insoluble.

B. *Addition d'acides divers : oxalique, nitrique, &c.* — Une affaire d'empoisonnement, non suivi de mort, venue en cour d'assises il y a quelques années, amena cette singulière révélation qu'un acide notoirement vénéneux, même à dose faible, l'acide oxalique, était quelquefois employé à *travailler* les vins. D'après une communication d'un important fabricant de produits chimiques du Midi, on vendrait chaque année une quantité assez considérable d'acide oxalique au moment des vendanges, pour aciduler, pense-t-il, & éclaircir le ton des vins nouveaux. C'est là une pratique au suprême degré dangereuse & condamnable, qu'il nous a paru bon de signaler en passant.

Depuis peu de temps, on ajoute aux vins de petites doses d'acide nitrique, dans le but de les conserver & d'aviver leur couleur, peut-être aussi pour satisfaire à la règle *alcool-acide* que j'ai donné comme moyen de reconnaître le mouillage suivi d'alcoolisation. La pratique frauduleuse de l'acidification par l'acide nitrique a été signalée d'abord dans quelques vins d'Espagne, à la fois par M. Cromydis & par le Laboratoire municipal de Paris.

D'après M. A. Calmettes, la défécation des moûts par l'azotate de chaux donne des vins clairs & d'un arome agréable. Mais on ne saurait approuver cette pratique, que l'auteur que nous venons de citer ne recommande du reste point.

C. *Chauffage des vins; filtrage; &c.* — On a proposé pour clarifier les vins & les conserver, de les soumettre à la méthode pastorienne qui consiste à les chauffer modérément en les faisant circuler dans des serpentins métalliques de cuivre ou d'étain qui les portent quelques instants à 62 degrés environ. On a même fait quelques essais, que nous croyons n'avoir pas été suivis de succès, pour les soumettre à la filtration à travers les parois de biscuit de porcelaine, en vue de leur conférer l'inaltérabilité.

Le premier de ces procédés, le chauffage, serait le plus rationnel & le moins coûteux (de 2 à 4 centimes par hecto-

Digitized by Google

litre). Il est appliqué avec assez de succès aux vins rouges déjà faits. Nous l'avons vu fonctionner, depuis quelques années, chez M. E. Houdart, l'un des grands négociants en vins de Paris. Mais il n'est point démontré que les ferments figurés, principale cause des maladies des vins, meurent tous à une température de 60 à 65°, ni que toute maladie ou altération consécutive du vin soit due à un ferment figuré. Il faut, d'autre part, renoncer à chauffer les vins à une température supérieure à 65°, si l'on ne veut altérerer leur goût, leur bouquet, leur couleur & leur constitution. Enfin, les vins déjà malades, les vins tournés, cassés, ne sont pas ou ne sont que peu modifiés par le chauffage à 70° même prolongé. On ne saurait donc pas toujours & sûrement compter sur les soutirages, collages & chauffages, pour conserver les vins de constitution douteuse, & moins encore pour les corriger lorsqu'ils ont subi un commencement d'altération.

Nous avons vu, d'autre part, que l'addition aux moûts des sels de chaux (sulfates, phosphates, tartrates) a pour conséquence remarquable d'élever de 0°,2 à 1° & plus, le titre alcoolique des vins produits, & d'augmenter en même temps très notablement, quelquefois de doubler, la proportion de la matière colorante dissoute. Ce serait renoncer à ces précieux avantages que de faire fermenter d'abord les moûts naturels, pour préserver ensuite les vins produits par la chaleur ou par une filtrarion plus ou moins parfaite. La pratique populaire est trop clairvoyante de ses intérêts pour accepter des méthodes qui feraient perdre aux vins une partie de leur richesse alcoolique & de leur couleur, tout en restant souvent incertaines dans leurs résultats ou délicates dans leur application.

D. *Argilage*. — Depuis que notre Rapport à l'Académie de médecine, que nous venons de résumer, a été écrit, de nouvelles recherches ont été faites de divers côtés pour essayer de remplacer les pratiques défectueuses du plâtrage. Les plus intéressantes sont celles qui consistent à ajouter aux moûts des substances argileuses plus ou moins pures & de l'acide tartrique. Dans ces conditions la fermentation se fait avec facilité & la clarification des vins est très satisfaisante ou complète. Nous avions été nous-mêmes les premiers à appeller

Digitized by Google

l'attention sur cette nouvelle méthode destinée, croyons-nous, à un grand avenir, dans un travail fait en 1886 à propos d'une question d'intérêt privé. Il faut toutefois attendre la sanction de la pratique en grand, faire une étude complète des vins produits, &c... Nous pourrons revenir un jour sur cet important sujet.

IV

CONCLUSIONS.

Des recherches déjà importantes entreprises pour améliorer la vinification & spécialement pour remplacer le plâtrage nous tirerons les conclusions suivantes :

La pratique du plâtrage des vins ne présente pas d'inconvénients sensibles pour la santé lorsqu'elle est modérée & qu'elle n'introduit pas dans les vins au-delà de 2 gr. de sulfate de potasse par litre.

A cette dose, le plâtrage est suffisant dans presque tous les cas, si l'on prend d'une part la précaution indispensable de récolter la vendange alors qu'elle n'est pas dans un état de maturité trop avancée; si l'on fait d'autre part en automne & en hiver les soutirages reconnus nécessaires par tous ceux qui soignent attentivement leurs vins.

Mais le plâtrage, même à faible dose, n'en est pas moins dangeureux pour les intérêts bien entendus des viticulteurs du midi de la France. En effet, l'usage des vins *non plâtrés* étrangers, des bières & autres liqueurs fermentées, se répandra d'autant plus vite, que les vins fournis par le midi de la France n'offriraient pas aux hygiénistes des garanties assurées. A l'étranger, plusieurs nations proscrivent déjà l'entrée des vins plâtrés, au grand détriment du commerce & de la production française; enfin les tribunaux français eux-mêmes restent partagés à ce sujet.

Au point de vue de l'hygiène, les pratiques du phosphatage & du tartrage des moûts ne présentent aucun inconvénient sensible.

Digitized by Google

Ces deux méthodes donnent l'une & l'autre à peu près le même titre alcoolique aux vins, & ce titre est généralement supérieur à celui de vins correspondants non plâtrés.

Le tartrage des moûts ne modifie pas sensiblement la composition des vins, abstraction faite du titre alcoolique qui augmente en moyenne d'un demi-degré par rapport aux vins non plâtrés ou non tartrés.

Les vins plâtrés sont presque toujours les plus riches en couleur dans une proportion sensible. Ils se conservent aussi généralement mieux si l'on ne prend aucune précaution après la décuvaison, mais leur goût est très sensiblement inférieur à celui des mêmes vins tartrés.

La méthode du phosphatage des moûts paraît au point de vue définitif de la conservation des vins, le céder sensiblement à celle du tartrage.

D'autres méthodes pour conserver le vin sans recourir au plâtrage sont examinées à cette heure. Mais aucune d'elles, pas plus les précédentes que les nouvelles, n'a encore dit son dernier mot au point de vue de la grande pratique. Dans cette question qui le touche de si près, c'est au Midi de la France à donner l'exemple des recherches & des études suivies, comme il vient de donner celui d'une remarquable & intelligente activité dans sa défense contre le phylloxéra.

A. GAUTIER,
de l'Institut.

Digitized by Google

UNE CROISADE APOCRYPHE

LA CANSO DE LA BERTAT

PASTICHE ROMAN DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

I. — Bibliographie.

A l'époque où Lafaille préparait la seconde partie de ses *Annales de Toulouse,* un conseiller au Parlement, M. Josse, lui communiqua une pièce patoise manuscrite racontant l'histoire, au point de vue toulousain, de la campagne de Bertrand du Guesclin en Espagne contre Pierre le Cruel. Le syndic de la ville, malgré sa vieille expérience, ne laissa pas que d'être embarrassé de la communication. Deux ancêtres du magistrat se trouvaient glorifiés dans cette singulière poésie, avec soixante-seize de leurs compagnons d'armes. Lafaille n'était ni un critique très rigoureux ni un généalogiste intraitable; ses fonctions d'avocat de l'hôtel de ville l'avaient habitué à beaucoup de complaisances & de transactions, ses plaidoiries pour la noblesse capitulaire, à une grande puissance d'hypothèse; cependant la finesse de son esprit le mettait en défiance, & son amour-propre d'historien, l'empêchait de recevoir au nombre des pièces justificatives de son ouvrage, une composition suspecte dont plusieurs inexactitudes & invraisemblances avaient alarmé son jugement. Il avisa un expédient fort ingénieux. Maître Pech, marchand libraire de Toulouse, imprimeur de l'archevêque d'Albi & du collège des Jésuites, s'occupait

Digitized by Google

en ce moment d'une édition des œuvres de Goudelin. Lafaille lui livra l'extrait qu'il tenait de la prévenance de M. Josse, & la pièce parut, en 1694, à la suite de quelques morceaux de poésie patoise d'auteurs divers, formant l'appendice du livre, sous le titre particulier : *Manadet de verses triats demest las obros de Gautié & d'autres pouetos de Toulouso.* La pièce est accompagnée de la date & de la notice suivantes :

« M. CCC. LXVII. April.

« Ces vers font voir l'antiquité de la Langue Toulousaine, où se trouve le nom de plusieurs personnes de condition qui accompagnèrent Guesclin en Espagne & dont les familles existent encore.

« Jean de Casaveteri en a écrit & fait mention de cette expédition dans son livre imprimé à Toulouse l'an 1544 par Colomiez.

« Le Manuscrit de ces Vers écrits en lettre fort ancienne, a été tiré du cabinet de M. de Jossé, conseiller du Roy au Parlement de Toulouse. (Appendice, p. 29.) »

Cette habile manœuvre permit au protégé de M. de Fieubet de parler du morceau dans ses notes sans trop s'engager, de ne pas y imprimer un texte compromettant, & de renvoyer le lecteur à un recueil de littérature légère où le caractère des pièces voisines, épigrammes, sonnets, badinages gascons, s'accordait infiniment mieux avec un jeu d'esprit dépourvu d'authenticité.

Voici le texte de la note insérée par Lafaille à la fin de son premier volume ; elle est assez curieuse, dans ses explications & ses réserves, pour mériter d'être intégralement reproduite. Il n'est pas inutile, au début de cette étude, de montrer sous quel patronage discret a été mis en circulation un document destiné à faire, dans le monde des érudits, une fortune aussi peu attendue qu'imméritée :

« Sous l'an 1366 (page 109) j'ay touché par occasion le voyage que firent en Espagne Jean de Bourbon, comte de Beaujeu & Bertrand de Guesclin qui fut depuis connétable de France, pour faire la guerre à Pierre, Roy de Castille, surnommé le Cruel. Ce fut l'année d'auparavant que ces seigneurs partirent du Languedoc, & marcherent à cette fameuse

Digitized by Google

expédition. C'est pourquoy je mets sous cette année, par addition, le fait suivant, qui est digne de remarque, pour l'honneur de ceux de Toulouse. Du Guesclin ayant donné à ses troupes le rendez-vous général à Carcassonne, quatre cens braves Toulousains y allerent joindre l'Armée qui estoit de trente mile hommes. Ils partirent en troupe, & marcherent le long de la Grand'Rue après avoir ouï la messe & reçu la bénédiction de l'officiant dans l'église de Saint-Sernin. Ce fait résulte d'une Ode historique en vieux langage de ce païs. Il n'est pas marqué par qui ny en quelle manière, ny en quelle année elle fut composée, mais on peut assurer que c'est le langage qu'on parloit dans Toulouse vers le quatorzième siècle. Le poète adresse son ode à Madame Clémence, qu'on croit avoir esté la fondatrice des Jeux-Floraux de cette ville, comme je l'ay dit ailleurs; ce qui donne lieu de croire qu'elle fut récitée. Et c'est peut-être un des titres les plus anciens que puissent employer les asserteurs de Clémence Isaure. Dans cette ode, le poète a mis les noms des familles de la plupart de ces quatre cens Avanturiers; de ceux qui se signalèrent davantage dans cette expédition & de ceux aussi qui y furent tüez. Cette ode me fut communiquée par feu Monsieur Jossé, conseiller au Parlement de Toulouse, qui me permit d'en tirer un Extrait. Je l'eusse insérée icy, si je ne l'avois donnée au sieur Pech, marchand libraire & imprimeur de cette ville. Il me la demanda pour l'insérer dans la troisième édition des œuvres de Godelin, qu'il vient de donner au Public, où je renvoye ceux qui auront la curiosité de la voir. J'avoüe que si l'on examine cette pièce avec attention, on y trouvera quelques négligences contre l'histoire; mais cela ne fait pas que le gros n'en soit très véritable[1]. »

Les réserves, les avertissements judicieux de Lafaille, demeurés enfouis dans une note de ses *Additions*, sont passés inaperçus pour la plupart des écrivains postérieurs, tandis que la

1. Lafaille, *Annales de la ville de Toulouse*, tome I. Additions & corrections sur la première partie des Annales de Toulouse, p. 15. Ces additions, insérées à la fin du premier volume imprimé en 1687, n'ont été écrites qu'en 1700, comme en témoignent les armoiries des capitouls de cette dernière année gravées au frontispice de la première page.

Digitized by Google

pièce, mise en évidence à la suite des œuvres de Goudelin, faisait son chemin dans le monde littéraire & sortait, de chaque citation, avec une garantie de plus, bénéficiant de l'autorité des érudits qui l'enregistraient de confiance ou la commentaient.

En 1707, Dom Guy Alexis Lobineau, auteur de l'*Histoire de Bretagne*, composée sur les titres & les *auteurs originaux*, rencontrant, au milieu de son laborieux dépouillement de textes relatis à du Guesclin « la chanson de la *Bertat*, ancienne pièce imprimée à la fin de Goudouli » & n'ayant pas les moyens d'en contrôler l'authenticité, l'accepte pour un document historique & la mentionne dans les termes suivants :

« Quatre cents avanturiers de Toulouze se joignirent aux *Compagnies* & entreprirent le voiage comme une croisade, fortement persuadez que c'estoit marcher dans le chemin de la gloire que de suivre les estandars de B. Du Guesclin. Les plus distinguez furent Pagan..., &ª ». Il cite trente & un noms choisis sur la liste, en se guidant d'après la notoriété des familles. Dom Lobineau avait probablement lu la note de Lafaille qui dut lui révéler l'existence de la pièce & il retint l'expression « quatre cents aventuriers » fort bien appliquée à des gens enrôlés dans les compagnies blanches, mais qui ne devait pas tarder à disparaître, pour faire place à des qualifications plus flatteuses, la narration s'idéalisant à mesure qu'elle vieillissait.

En 1734, l'attention du public lettré fut rappelée sur la pièce Toulousaine par un discours de M. de Ponsan, trésorier de France, l'un des quarante de l'Académie de Jeux-Floraux. Cet académicien, chargé de prononcer l'éloge de Clémence Isaure, à la Fête des fleurs, le 3 mai, & prenant en main la cause de la légendaire fondatrice ou bienfaitrice du Gai Savoir, chercha à dégager, du prologue & de l'épilogue de *la Vérité*, des arguments décisifs favorables à sa thèse :

« Oui, Messieurs, s'écriait-il, les Poètes rendirent dans ce lieu des hommages à Isaure vers le milieu du quatorzième siècle. Les premiers honneurs qu'on lui décerna sont victorieusement justifiés par une Ode historique sur le départ de ces braves & nobles Toulousains qui, au nombre de quatre cens,

Digitized by Google

allèrent accompagner le fameux Du Guesclin dans son entreprise contre Pierre, roi de Castille. On prouve évidemment que cette ode fut faite peu d'années après cette expédition : elle est adressée à dame Clémence. Le poète annonce d'abord qu'il va lui raconter les exploits des Toulousains sans exiger d'elle aucune récompense, attendu qu'il ne mérite pas de recevoir des fleurs de ses mains & qu'il n'aspire qu'au bonheur de lui plaire.

« Ce fait incontestable établit évidemment qu'en ce tems là les poètes récitaient ici, le 3e de mai, des vers à l'honneur d'Isaure & que c'est de ses libéralités qu'ils recevoient les fleurs qu'on y distribuoit[1] ».

En 1742, Dom Vaissete, dans son quatrième volume de l'*Histoire générale de Languedoc*, accepte d'abord la donnée historique de la pièce toulousaine & la résume en quelques lignes :

« Bertrand [du Guesclin], dit-il, continua sa route par le Bas-Languedoc & étant arrivé à Montpellier le 20 de novembre de l'an 1365, il séjourna dans cette ville jusqu'au 3 de décembre. Il alla ensuite à Toulouse, d'où il amena avec lui pour la guerre d'Espagne, quatre cens des principaux habitans parmi lesquels il y en avoit plusieurs d'une ancienne noblesse. Ce corps de Toulousains fut reçu en passant à Carcassonne par Louis, duc d'Anjou, lieutenant du roi dans la province, qui leur fit un très bon accueil, de même qu'à Bertrand du Guesclin, & qui eut soin de la pourvoir abondamment de munitions & de vivres. »

Nous ferons remarquer en passant la transformation subie depuis 1694, par les « quatre cents Aventuriers » de Lafaille, devenus, sous la plume du savant Bénédictin, « quatre cents des principaux habitants de Toulouse. »

Dom Vaissete revient sur le même sujet, dans la Note XXVII & invoque l'autorité de « l'ancien auteur de l'ode ou de la chanson dite la *Bertat*, composée dans le païs quelque temps après, au sujet de l'expédition de Du Guesclin en Espagne » pour prouver, contrairement aux récits romanesques de

1. *Académie des Jeux-Floraux*, *Recueil de* 1734 & 1735, p. 250.

Digitized by Google

Claude Maynard, de Paul Hay, seigneur du Chastelet, & de Lefebvre, éditeurs successifs de la chronique en prose de Du Guesclin, que le duc d'Anjou n'était pas à Toulouse au passage des Grandes Compagnies & il se livre même à une supputation chronologique ingénieuse pour concilier la présence du prince à Carcassonne vers le 15 ou le 16 décembre, avec son séjour constaté par documents authentiques à Béziers le 14 décembre & à Saint-André d'Avignon le 19.

Dom Vaissete s'est encore occupé de la *Vérité* dans sa Note XIX, p. 566, mais d'une façon superficielle & en s'y appropriant les conclusions de M. Ponsan. « Il paraît, dit-il, que la pièce n'a été composée au plutôt que vers le commencement du quatorzième siècle » & il s'autorise de cette hypothèse pour admettre que dame Clémence existait à cette époque.

L'année même où paraissait le quatrième volume du grand ouvrage de Dom Vaissete, un autre bénédictin, Dom Pierre Hyacinthe Morice, publiait, sous le titre de *Mémoires pour servir de Preuves à l'Histoire ecclésiastique & Civile de Bretagne, tirés des archives de cette Province, de celles de France & d'Angleterre & des recueils de plusieurs savants antiquaires,* une très belle collection de documents originaux, classés par ordre chronologique. Le digne religieux n'ayant pas plus de motifs de défiance que Dom Lobineau, donna place dans son livre à la *Vérité,* à côté des textes les plus authentiques & les plus intéressants, avec cette simple note : « Tiré d'un manuscrit ancien de M. de Josse, Conseiller au Parlement de Toulouse & imprimé à Toulouse en 1694 ».

Huit ans après, le même écrivain, ayant mis en œuvre, dans un vaste ensemble narratif, les matériaux dont il avait précédemment livré la compilation au public, utilisa, sans tenir compte des observations & des doutes de Dom Vaissete, les principales informations résultant de la pièce toulousaine qu'il incorporait dans son récit de la manière suivante :

« Bertrand du Guesclin ayant obtenu ce qu'il souhaitoit, continua sa route par le Bas-Languedoc & arriva à Montpellier le 20 novembre de l'an 1365. Il séjourna dans cette ville jusqu'au 3 de décembre & alla ensuite à Toulouse où il fit

Digitized by Google

une recrue de quatre cents habitans qui crurent que c'étoit marcher dans le chemin de la gloire que de suivre ses étendards. De Toulouse les compagnies se rendirent à Carcassonne où elles trouvèrent Louis, duc d'Anjou, lieutenant du Roi dans le Languedoc. Ce prince fit très bon accueil à Bertrand du Guesclin & à tous les chefs des compagnies à qui il fit donner abondamment des munitions & des vivres. Avec ce secours, Bertrand traversa le Roussillon & arriva à Barcelone où il fut reçu le 1er janvier de l'an 1366 par le Roi d'Aragon[1] ».

En 1759, dans son *Histoire de la ville de Toulouse*, Raynal revient, par deux fois, sur la *Chanson de la Vérité*. Il l'invoque d'abord comme document à l'appui de la légende des Jeux-Floraux :

« A toutes ces preuves de l'existence de Clémence-Isaure, on peut ajouter, dit-il, ce qui résulte d'une ode Gasconne, composée vers le commencement du quinzième siècle, au sujet de l'expédition de Du Guesclin en Espagne...

« Elle est imprimée dans l'Appendix des œuvres de Goudouli, édit, de 1694 & 1713, d'après le mss. de M. de Josse, dans lequel elle est attribuée à Jean Bosc, docteur de Sorbonne..... (p. 130.)

Il y revient, avec beaucoup plus de détails, p. 147, en parlant des évènements de 1365 :

« Mézerai rapporte que Duguesclin fut accompagné dans cette fameuse expédition par un grand nombre de noblesse volontaire & nous apprenons d'un auteur contemporain que parmi cette brave noblesse il y avoit beaucoup de Toulousains. Cet auteur décrit les circonstances particulières de cette guerre dans une pièce de vers en langage Toulousain, adressée à Dame Clémence & qu'on a déjà citée. L'auteur dit, dans cette ode, qui contient environ trois cens vers, que ces Toulousains partirent de l'Église Saint-Sernin au nombre de quatre cens, après avoir fait chanter une grand'messe. Il en nomme jusques à quatre-vingts parmi lesquels il y en a plusieurs issus des maisons les plus distinguées & qui subsistent encore avec

1. Dom Morice. — *Histoire ecclésiastique & civile de Bretagne*, t. 1, p. 322.

Digitized by Google

éclat. Il décrit ensuite, avec beaucoup d'art & de précision les premiers succès de cette armée, sa défaite, la prison de Duguesclin, sa délivrance, ses nouvelles victoires; il termine son ouvrage en rapportant les noms des Toulousains les plus recommandables qui périrent dans ces différents combats. » (P. 147.)

On a pu remarquer que, jusqu'à présent, toutes les éditions, analyses ou commentaires de *La Vérité* ont eu, sans exception, pour point de départ l'insertion de la pièce dans l'appendice de Goudelin & la note de Lafaille. En 1764, l'histoire de l'Académie des Jeux-Floraux, par M. de Ponsan, le même trésorier de France qui, trente ans auparavant, célébrait à la fête des fleurs l'héroïsme du compagnon d'armes de Du Guesclin, révéla une information, tout à fait nouvelle. L'honorable académicien, guidé par la note de Lafaille, avait eu la pensée, d'ailleurs fort naturelle, de s'enquérir auprès des héritiers de M. Josse du fameux manuscrit sur lequel avait été copiée la pièce imprimée par maître Pech & il rapportait de son enquête les renseignements les plus instructifs.

Le Conseiller Josse, mort au mois d'avril 1691, avait laissé à ses héritiers un sorte de certificat de forme très solennelle, quasi-judiciaire, contenant, avec des détails sur la provenance de la chanson toulousaine, des particularités intéressantes autant qu'ignorées sur plusieurs personnalités diversement glorieuses de la famille Josse-Lauvreins.

Il résultait de cet écrit, rédigé en latin, que le manuscrit original de *La Vérité* avait été remis à M. Josse, au mois d'août 1650, à 4 heures de l'après-midi dans le cloître des Chartreux de Toulouse par noble Jean de Boisset, chanoine de Carcassonne, qui la tenait des héritiers de Jean de Casevielle, commentateur de la coutume de Toulouse.

Muni d'une attestation aussi en règle, M. de Ponsan se trouva fort à son aise pour foudroyer les malveillants & les sceptiques coupables de n'avoir pas traité l'ode historique avec tous les égards mérités par d'aussi beaux certificats. Il malmena particulièrement Lafaille pour n'avoir pas répondu comme il devait à la confiance de M. Josse qui avait espéré, d'après son

Digitized by Google

certificat, voir la pièce imprimée dans la seconde partie des *Annales de Toulouse*.

« Lafaille, écrit l'académicien, est inexcusable d'avoir donné cette ode à Pech pour l'imprimer dans les œuvres de Godolin où elle est très déplacée.

« Le langage de ce poème, approchant de celui de Godolin n'était pas une raison pour garder un ouvrage sérieux & historique comme une appartenance, un accessoire des Poésies du Poète Toulousain, presque toujours badines. Cette ode imprimée dans un endroit si peu convenable a resté longtemps inconnue & le seroit encore, si dom Lobinau & Dom Vaissete ne l'avoient tirée de l'oubli...

« Ce dernier bénédictin, dit-il plus loin, se reposait entièrement sur l'exactitude d'un auteur qui avait donné à la chanson historique le beau titre de *La Bertat...* (P. 25).

« M. de Jossé eut été très peu satisfait de voir ce poème respectable qui porte pour titre *La Vérité* devenir, suivant l'expressiom de Dom Vaissete, un *appendix* des œuvres de Godolin, c'est-à-dire une appartenance des poésies d'un auteur qui a rarement traité des sujets sérieux. » (P. 26).

M. de Ponsan profita de l'occasion pour donner dans son histoire, une édition nouvelle, texte & traduction de la chanson toulousaine en prenant soin, comme il le dit lui-même, d'imprimer en lettres majuscules les noms de Mathieu & d'Arnaud Josse Lauvreins & ceux de Goirans, de Lordat, de Dubourg, de Barravi & de Nogaret, « à cause que ces chevaliers sont nommés avec distinction au nombre de ceux qui se signalèrent dans cette guerre & que leurs anciennes maisons subsistent encore avec honneur ».

M. de Ponsan fit précéder sa publication d'un précis historique très convaincu où, résumant & complétant au besoin les indications de la Chanson, il montrait « les jeunes gens de Toulouse qui ont toujours eu les inclinations martiales » s'assemblant au nombre de quatre cents, des meilleures maisons de la ville & travaillant avec ardeur aux préparatifs nécessaires pour exécuter ce généreux projet...

« Le jour de leur départ, ils se rendirent tous dans l'Église de Saint-Sernin, ils y entendirent une grand'messe & reçurent

Digitized by Google

la bénédiction de l'officiant; ensuite étant montés à cheval & marchant deux à deux, ils traversèrent la ville, & prirent la route du Bas-Languedoc. Le Duc d'Anjou les reçut à Carcassonne avec beaucoup de distinction, & leur donna de grands éloges; ils continuèrent leur marche, & ils joignirent bientôt Duguesclin qui les accueillit de la manière la plus distinguée & les combla de marques de considération & d'estime ».

M. de Ponsan qui, en 1734, croyait la pièce composée peu d'années après les évènements, avait sensiblement changé d'opinion en 1764, depuis que l'on tendait à rapprocher de nous l'époque de Clémence Isaure.

« Les divers évènemens de ces expéditions militaires sont racontés, dit-il, dans une Ode historique en vieux langage Toulousain, tel qu'on le parloit en cette ville vers la fin du quatorzième siècle ou le commencement du quinzième ».

Il donnait aussi un commentaire détaillé des quarante huit strophes, où il plaidait les circonstances atténuantes des diverses inexactitudes historiques signalées dans la pièce & où il rendait un hommage attendri à Jean de Cazevielle.

« ... Nous sommes redevables de la conservation de cette pièce curieuse & importante à Cazaveteri. Il est juste de rappeler ici la mémoire de celui qui a rendu ce service à la Patrie...

« En homme de lettres curieux de pièces rares, il avoit eu soin d'avoir une copie fidèle d'un Poème qui conservoit la mémoire d'un fait honorable pour Toulouse & qui intéressoit toutes les familles de cette grande ville[1] ».

Ce n'est pas à Du Rosoy, auteur de l'emphatique histoire de Toulouse imprimée à Paris en 1772 qu'il faut demander une critique sévère.

Comme Dom Vaissete, l'auteur accepte le récit de *La Vérité* & le résume ainsi dans son texte :

« Duguesclin alla ensuite à Toulouse; il engagea quatre cens des principaux habitans à se ranger sous ses bannières pour venir avec lui en Espagne cueillir des lauriers. La plu-

1. *Examen de l'Ode historique sur le départ des quatre cens Nobles Toulousains qui en 1366 accompagnèrent Bertrand Duguesclin à la guerre d'Espagne.*

Digitized by Google

part de ces Toulousains étoient de la plus ancienne noblesse. On y trouve les noms des *Simon Lautrec*, *Luc Castelnau*, *Jean Monlor*, *Bertrand Monluc*, *Paul Monpesat*, *Mathieu* & *Arnaud Jossé-Louvreins*, *Jean Goirans*, *Huc Lespinasse*, *Jean de Gramond*, *Barthélemy Lordat*, *Jean Barravi*, *Bernard du Bourg*, *Paul Nogaret* & beaucoup d'autres. Les Compagnies défilèrent par le Bas-Languedoc..... »

Du Rosoy réimprime ensuite le texte & la traduction de M. de Ponsan dans ses notes historiques (pp. 12-29), avec une courte notice, où après avoir résumé en peu de mots le sujet de la composition & rappelé comment « Charles V chargea le héros de son règne de venger en même temps le nom françois, l'Hymen & la Nature », il ajoute : « Comme l'Ode historique que nous allons donner, contient les faits les plus remarquables de cette expédition, nous laisserons à nos Lecteurs le plaisir de les voir dans ce Poème lui-même. »

Dans quelques commentaires insérés à la suite, l'écrivain réédite l'argumentation de M. de Ponsan & proclame comme faits hors de discussion l'authenticité d'une Ode intitulée *La Vérité*, & la lecture de cette pièce en séance publique, sous les yeux de Clémence Isaure, « dans le Consistoire de l'hôtel de ville, le jour même de la distribution des fleurs. »

Une note détone en 1774, au milieu de ce concert de répétitions louangeuses. L'édit de Compiègne, du mois d'août 1773, qui portait approbation de nouveaux statuts pour l'Académie des Jeux-Floraux, ayant assuré à cette compagnie des priviléges dont les Capitouls croyaient avoir à se plaindre, M. Lagane, procureur du Roi de la ville & sénéchaussée, eut mandat de rédiger un plaidoyer pour la défense des intérêts municipaux, & dans ce plaidoyer imprimé par ordre du Conseil de ville sous le titre « Discours contenant l'histoire des Jeux-Floraux & celle de Dame Clémence », il eut occasion de discuter la chanson de *La Vérité* en se plaçant au point de vue particulier de la question de Clémence-Isaure.

Lagane soumit à un examen nouveau les manuscrits de M. Josse, encore conservés par la famille, manuscrits qui étaient au nombre de deux, un recueil de portraits & notices généalogiques intitulé *Liber Iconum* & un recueil de commen-

Digitized by Google

taires se référant au même sujet, sous le titre, *Observationes in librum iconum & genealogiam historicam Jodocorum Laurereniorum.*

Il réimprima intégralement le certificat d'origine dont nous avons parlé plus haut, fit voir que M. de Ponsan l'avait tronqué dans l'intérêt de sa thèse, signala ce passage vraiment décisif du *Liber Iconum :* « Cette ode ci-contre a été faite le 1er avril 1367.... Cette dite Ode remporta un prix à la Maison de Ville de Toulouse cette dite année 1367 », le titre de la pièce elle-même « Ode faite en 1367 & le premier avril; » constatation d'autant plus intéressante que, dans la pièce lue à l'hôtel de ville le 1er avril 1367, se trouvent mentionnés la bataille de Navarrete qui eut lieu trois jours plus tard, le 3 avril 1367, la captivité de Duguesclin qui dura jusqu'en 1368, la seconde campagne des Compagnies en Castille terminée en 1369 & l'élévation de du Guesclin à la dignité de Connétable de France qui fut faite par le roi Charles V au mois d'octobre 1370.

Passant ensuite à l'examen historique & philologique du texte, Lagane en déduisit des conclusions très nettes & très fermes.

« Tout cela démontre, dit-il, que cette chanson qui dut le jour à des intérêts particuliers, fut forgée au siècle dernier; l'auteur en employa l'idiome vulgaire presque partout; il y mêla des termes du quinzième siècle, pour lui donner un air d'antiquité; & il est difficile de concevoir pourquoi il y fit entrer divers mots, les uns de la basse Gascogne, les autres Espagnols, que notre langage n'a jamais admis. »

Il faut croire que ce jugement sévère, mais parfaitement juste, est passé inaperçu, enfoui qu'il était dans un ouvrage de controverse un peu trop hérissé de textes & de comptes pour intéresser la curiosité publique; car, malgré une critique aussi bien fondée, la pièce toulousaine n'a pas cessé de faire illusion aux érudits.

En 1826, le poème de la *Bertat* fait sa réapparition à titre de document historique, en très honorable compagnie dans le quatorzième volume de la *Collection des chroniques nationales françaises,* publiées par J. A. Buchon.

Digitized by Google

En 1834, M. d'Aldéguier, dont l'esprit caustique traite avec irrévérence tant de légendes locales & qui a rarement encouru le reproche de crédulité, ne discute pas l'authenticité de la *Canso*, &, tout en la traitant d'une façon assez dédaigneuse, l'enregistre néanmoins comme source d'information.

« Du Guesclin, dit-il, prit les grandes compagnies à sa solde, & fut suivi aussi de quatre cents des principaux habitans de Toulouse & des environs. Un mauvais poète fit entrer dans un récit monotone les noms de tous les braves Toulousains qui suivirent le héros français dans cette expédition. Ce récit fut déclamé en séance publique de la société de la Gaie-Science, en présence des magistrats & d'une certaine dame Clémence, dont on ignore le nom ainsi que la famille... Il est vraisemblable que cette année là, la dame Clémence avait joint au laurier d'un des *fins aimans* quelque fleur ou quelque somme d'or ou d'argent & qu'elle fut payée de sa générosité par ce témoignage de reconnaissance. Quoi qu'il en soit de l'illustre inconnue, qui, selon ce monument, vivait certainement en 1372, lorsque le poète paya ce tribut de reconnaissance à la protectrice, & d'admiration à la mémoire des quatre cents braves, trois cents d'entr'eux avaient trouvé la mort dans cette expédition; &, ce qui était presque aussi triste, les grandes bandes ou compagnies étaient rentrées en France[1]... »

En 1837, Michelet, racontant dans le troisième volume de l'*Histoire de France* (p. 456), avec son style pittoresque & sa vive mais sommaire intuition des réalités, la campagne de Du Guesclin en Castille, s'est laissé prendre aussi à la mystification toulousaine, relevée par lui dans le grave in-folio de Dom Morice : il n'en fait pourtant qu'une rapide mention :

« On a, dit-il, sur l'expédition d'Espagne, un chant languedocien : *A Dona Clamença, Cançon ditta la Bertat, &c.*, 1367. Don Morice I, p. 16, & Froissart IV, p. 286. »

Deux ans après, paraissait une nouvelle *Histoire de Toulouse, depuis sa fondation jusqu'à nos jours,* rédigée sous la

1. *Histoire de la ville de Toulouse,* depuis la conquête des Romains jusqu'à nos jours, par J.-B.-A. d'Aldéguier. Toulouse, J.-B. Paya, t. III (1834), p. 172.

Digitized by Google

direction de MM. Cayla & Paviot : on peut y lire, p. 456 : « L'immortel Duguesclin, pour témoigner sa reconnaissance au routier qui avait payé une partie de sa rançon, après la bataille d'Aurai, se rendit à Toulouse, réunit sous sa bannière quatre cents chevaliers, qui le suivirent au-delà des monts, pour courir des aventures & cueillir des lauriers. Ils emmenèrent à leur suite les bandes de routiers, partisans de Transtamare, & Toulouse fut ainsi délivrée de ces dangereux ennemis[1]. »

En 1839, M. E. Charrière, imprimant, dans la collection de documents inédits sur l'Histoire de France, la chronique de Bertrand du Guesclin, par Cuvellier, trouvère du quatorzième siècle, écrit à propos de la pièce patoise la note suivante :

« A son passage à Toulouse, du Guesclin fit une recrue de 400 volontaires, dont les principaux sont nommés dans le chant languedocien qui a pour titre : A dona Clamança, cançon ditta la Bertat, fatta sur la guerra d'Espagnia, fatta pel generoso Guesclin asistat des nobles Moundis de Tholosa, 1365. Ce chant, imprimé à la suite des œuvres de Goudouli, p. 21, édit. de 1694, a été réimprimé dans l'édition de Froissart de M. Buchon qui l'a publié de nouveau à la suite de la chronique en prose de Du Guesclin, imprimée dans le *Panthéon littéraire*. »

En 1841, M. Buchon, imprimant dans le *Panthéon littéraire* un choix de chroniques & mémoires sur l'Histoire de France y donne place à la *Chanson de la vérité* qu'il intitule : *Romance* en langue limosine sur l'expédition du comte du Guesclin.

Il consacre à cette pièce, dans son introduction, une note agrémentée de considérations philosophiques (p. XI).

« Quant à la chanson en langue limousine appelée *la Bertat* (la Vérité), elle porte la date certaine d'avril 1367 & les faits qu'elle rappelle ont toute la physionomie du temps.

1. Un poète du quatorzième siècle célèbre cette expédition dans un long poème intitulé : *Cansou dita la Bertat*. J'en donne un extrait pour faire connaître le langage du temps (!). (Suivent six strophes).

Digitized by Google

On y lit surtout que, dans cette expédition contre un prince ami des Juifs :

Le tot se fasia per la fe,

Et c'est au nom de la foi qu'on croyait aller défendre, que cette guerre obtint du Pape les avantages religieux d'indulgences réservées communément aux croisades...

« La *Bertat* nous a été conservée parmi d'autres anciennes poésies méridionales, dans une ancienne édition du poète Goudouli. »

M. Dumège était trop sujet aux entraînements de son imagination pour ne pas faire à la prétendue *Canso* une place d'honneur dans ses ouvrages.

Avec lui, l'aventure prend un caractère épique. Il écrit, en 1844, dans le second volume de son *Histoire des Institutions de la ville de Toulouse :*

« L'ardeur militaire des habitants de Toulouse fut vivement excitée, & déjà plusieurs braves se préparaient pour aller se ranger sous les bannières du Connétable, lorsque, le 3 décembre (1365), celui-ci arriva dans la capitale du Languedoc. Sa présence excita le plus vif enthousiasme, & un poète des dernières années du quinzième siècle a, dans une *Canso* intitulée *la Vertat*, esquissé l'effet magique produit par le séjour de Duguesclin dans cette ville. Le récit est naïf, sans ornements, mais circonstancié & très précieux, car il fait connaître une foule de familles toulousaines...

« Parmi ceux que l'auteur nomme, on en trouve plusieurs qui étaient issus de familles chevaleresques & très anciennes, ou qui étaient entrés dans le Capitoulat. L'auteur donne ensuite les noms des plus valeureux chevaliers toulousains & de ceux qui étaient les plus renommés dans les joûtes & dans les tournois. »

M. Dumège revient sur le même sujet dans la note 15 du septième volume de son édition de l'*Histoire générale de Languedoc*, où, moins discret que les Bénédictins, il réimprime intégralement l'*ode historique* : « l'arrivée de Bertrand Duguesclin à Toulouse excita l'enthousiasme de la population de cette ville. Quatre cents jeunes gens s'enrôlèrent sous ses

Digitized by Google

drapeaux, & partirent avec lui, après avoir assisté au service divin dans l'église de Saint-Saturnin. Lafaille n'a pas dit un mot de cette anecdote, mais dans ses *Additions & corrections* il rapporte ce fait consigné dans une ode historique intitulée *la Bertat* ou *la Vérité*. Cette ode lui fut communiquée, dit-il, par M. de Jossé (M. de Josse Lauvreins). Mais au lieu de l'insérer dans ses *Additions*, il la donna à l'imprimeur Pech, qui la mit à la suite de la troisième édition des œuvres de Goudelin. Cette copie était d'ailleurs extrêmement fautive. Lafaille croyait y retrouver le langage du quatorzième siècle; nous avons cru y reconnaître celui de la fin du quinzième siècle, en observant néanmoins que plusieurs des mots employés par l'auteur n'appartiennent pas au dialecte de Toulouse. Dom Vaissete qui aurait dû peut-être rapporter en entier cette pièce dans les Preuves de son histoire, s'est borné à indiquer l'édition donnée par Pech, des œuvres de Goudelin. Nous avons cru devoir réparer cette omission, & c'est d'après deux *manuscrits*, dont l'un porte la date de l'an 1502 que nous publions le texte de cette ode ou *Canso*. »

Ce texte, prétendu rétabli d'après une leçon plus ancienne, que personne ne verra probablement jamais, comme beaucoup de monuments merveilleux révélés par M. Dumège, n'est qu'une rectification par à peu près & fort incomplète de quelques-unes des fautes de langue dont l'édition Pech est émaillée.

En résumé, il existe à l'heure qu'il est, sans parler des extraits ou citations partielles, douze éditions de *la Bertat* dont voici l'énumération :

1° 1694 : édition *princeps : Las Obros de Pierre Goudelin augmentados de forço pessos*. Appendice, pp. 21-29.

2° 1707. Dom Lobineau. *Histoire de Bretagne*, I, p. 116.

3° 1713. Goudelin. Edition Jean-Frances Caranove, pp. 296-304.

4° 1716. Goudelin. Edition Claude-Gilles Lecamus, pp. 298-306.

5° 1742. Dom Morice. *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique & civile de Bretagne*, I, p. 322.

6° 1764. *Histoire de l'Académie des Jeux-Floraux*, par

Digitized by Google

M. de Ponsan, trésorier de France de la généralité de Toulouse, l'un des quarante de l'Académie des Jeux-Floraux. Toulouse, veuve Pijon, 1764, II, p. 32.

7° 1772. Du Rosoy. *Annales de la ville de Toulouse*, II. Notes historiques, pp. 12-29.

8° 1811. Goudelin. Edition J.-A. Caunes, rue des Balances, pp. 285-293.

9° 1831. Goudelin. Edition Caunes, rue des Tourneurs, pp. 261-270.

10° 1826. *Collection des chroniques nationales françaises écrites en langue vulgaire, du treizième au quatorzième siècle*, par J.-A. Buchon, t. XIV. Appendice.

11° 1841. *Panthéon littéraire.* Buchon. *Choix de Chroniques & Mémoires sur l'Histoire de France*, p. 100.

12° 1844. Dumège. *Histoire générale de Languedoc*, t. VII, p. 95.

Douze éditions dans l'espace d'un siècle & demi, voilà, sans contredit, une brillante fortune pour une pièce littéraire que ne distinguent ni le mérite de la composition, ni l'agrément du style, ni le charme de la poésie. Nous laissons de côté l'optimisme professionnel des éditeurs de pièces patoises, naturellement portés à l'indulgence; mais le patronage de graves érudits comme Dom Lobineau & Dom Morice, les emprunts faits par des historiens éminents & des écrivains de marque ne sembleraient-ils pas mettre l'authenticité du document à l'abri de tout soupçon? Une étude un peu attentive de la pièce en elle-même, au point de vue du fond & de la forme, doit cependant nous conduire à des conclusions bien différentes.

E. ROSCHACH.

(A suivre.)

Digitized by Google

SANITARIA ET PYRÉNÉES

M'étant bien plus servi, dans le courant d'une vie assez aventureuse & déjà longue, de mon bâton ferré que de ma plume;..... ayant bien plus souvent utilisé mes muscles & mes poumons que mon cerveau, j'éprouve, en abordant un sujet grave, fort délicat, & tout nouveau pour moi, une défiance de moi-même qui n'a pas le mérite d'être de la modestie, & n'a même rien de commun avec elle : car cette défiance est réellement dans la nature : & la modestie ne l'est guère, puisque c'est une vertu. Je suis ému, & même inquiet : car tout en parlant de la neige, je vais marcher sur un terrain brûlant. Mais comme on a toujours quelque chose d'intéressant à dire de ce qu'on aime, les Pyrénées sauront peut-être me faire sortir de mon rôle habituel de rêveur, & m'inspirer, ne fût-ce qu'une fois, quelque chose de pratique, quelques idées utiles, dont les lecteurs de la *Revue* pyrénéenne par excellence, pourront tirer quelque profit.

Elle est si saine, si séduisante, cette zone moyenne & tempérée des Pyrénées, où la nature, dans toute sa gloire, nous transmet non seulement sa pureté, mais sa vitalité, sa force & sa jeunesse! L'âme & le corps y font des cures miraculeuses!

Je viens donc aborder une question capitale, celle des *sanatoria*, des stations sanitaires de montagnes, où l'on fait des « cures d'air », & non pas des « cures d'*eaux* »; & je resterai sur le terrain météorologique. C'est plus prudent.

Les flâneurs maladifs & blasés des « villes d'eaux » se doutent bien peu de l'influence & des vertus de l'*air*, dans

Digitized by Google

ces villages modernes qu'on a perchés à de grandes altitudes, presque partout où il y a des montagnes, soit dans le but d'y attirer pendant l'été ceux qui redoutent les chaleurs énervantes de la plaine, & qui soupirent après un peu d'air frais, soit dans l'espoir d'y guérir des phtisiques en hiver, en essayant sur eux l'effet du froid, quand il est sec, continuel, & assez uniforme.

Mon sujet a donc là un côté médical : mais celui-là sera sacré pour moi : je suis incompétent. Je me risquerai seulement à émettre humblement l'opinion que le froid en lui-même, n'est pas, comme on le croit souvent, dangereux pour nos poumons, même quand ils sont un peu endommagés. J'ai eu le rare bonheur de traverser volontairement la Sibérie, d'un bout à l'autre, en plein hiver : j'y ai subi des froids de *cinquante* centigrades : & c'est pourtant le seul pays du monde où je ne me sois jamais enrhumé. Je n'y ai jamais vu de phtisiques, & je ne me souviens même pas d'y avoir jamais entendu éternuer ou tousser personne. On s'enrhume plus sous les tropiques que sous le cercle polaire : ce qui s'explique très bien : car quand on est toujours gelé, on ne peut pas se refroidir.

Mais laissant cette question aux médecins, je me propose seulement de mettre deux choses en évidence : 1° l'utilité, le charme des *sanatoria* haut placés : & 2° la grande facilité avec laquelle on pourrait en fonder dans nos belles Pyrénées, où la nature s'y prête merveilleusement : bien plus que dans les Alpes, car ici, elle a fait la moitié du travail.

Puisque nous sommes sur un terrain élevé, jetons un grand coup d'œil d'ensemble sur notre planète, & cherchons-y, dans les pays de plaine, les latitudes où l'homme se porte le mieux, & où il vit le plus longtemps. Ce n'est ni près de l'équateur, ni près des pôles. Les races les plus robustes & les plus énergiques se trouvent en général dans les climats situés à mi-chemin entre ces extrêmes, soit, plus ou moins, vers le 45e degré de latitude, dans les pays qu'on ne saurait appeler ni très chauds ni très froids, & à climats modérément variables. Ce qu'on a dit du Vrai, *in medio veritas,* s'applique aussi à la santé. Physiquement, l'homme n'aime pas les extrêmes, &

Digitized by Google

encore moins leur alternance subite & continuelle. Il en souffre, il en meurt. Ce qui lui réussit le mieux, c'est l'équilibre, & en fait de climat, il est naturellement conservateur : il aime le *statu quo*, & se méfie de la révolution.

Or, voici où je veux en venir. Pour ne parler que de l'Europe, & spécialement de la région pyrénéenne, il est incontestable que nos plaines, en été, deviennent assez souvent de vraies fournaises. Tout le pays baigné par la Garonne en France, & par l'Èbre en Espagne, est calciné, grillé comme l'Arabie, pendant plusieurs mois de l'année. On y respire du feu : on va jusqu'à y regretter l'hiver. Comment sortir de ces chaleurs malsaines, sans faire de longs & dispendieux voyages? Le moyen est bien simple : la réponse saute aux yeux : personne n'est mieux placé pour cela que nous! car *à côté du mal, nous avons le remède :* il n'y a qu'à fuir dans ces montagnes providentielles dont la nature a si généreusement orné & encadré nos horizons, autant pour nous guérir que pour nous plaire. Comme on y trouve tous les climats du monde, chacun peut y choisir le sien en quelques heures. Mais cela ne suffit pas : car pour pouvoir utiliser un site alpestre, & profiter de son climat, *il faut aussi pouvoir y séjourner*, y passer plusieurs mois sans descendre, & y trouver une civilisation au moins rudimentaire. Les saxifrages, les lacs & les sapins ne suffisent pas pour vivre..... Les Pyrénées sont pleines de solitudes boisées, paisibles & virginales, où dans un merveilleux climat, même sans être philosophe, on prolongerait sa vie de trente pour cent, s'il y avait de quoi l'entretenir, mais où, jusqu'à présent, l'homme n'a rien fait. Aussi, quand il y monte, il les salue, il les admire, & bien souvent il les regrette & y revient..... mais toujours il s'en va, car il a faim, son estomac fait taire son cœur, & l'enthousiasme ne nourrit pas.

Veuillez, lecteur pyrénéen, quitter par la pensée les plaines riantes & fortunées de la Garonne & de l'Adour, & monter avec moi dans ces sanctuaires mystiques de la nature, où le ciel est si pur & si bleu, qu'on se croit transporté par une fée dans le cœur d'un saphir infini. Promenons-nous en imagination dans ces lieux enchantés, mais restés inutiles & déserts.

Hélas! que trouvons-nous dans nos chères Pyrénées, à

Digitized by Google

2000 mètres au-dessus du niveau de la mer? Toutes les splendeurs & toutes les séductions de la nature : un monde étincelant de fleurs, de lacs, de torrents, de sapins & de neige, où se hérissent des lames & des épées de marbre & de granit : beaucoup plus de soleil qu'il n'y en a dans les plaines : un ciel infiniment plus bleu : enfin, des nuits, des clairs de lune comme on n'en voit jamais dans les vallées : en un mot, tout ce qu'on peut rêver de plus grandiose & de plus poétique. Mais à part cela, que trouvons-nous pour y faciliter de longs séjours? Rien : absolument rien. La nature a tout fait : l'homme s'est croisé les bras! Et les Alpes en profitent...., au détriment des Pyrénées, où la civilisation dépasse rarement le niveau de 1000 mètres. Elle se concentre & se renferme dans les villes d'eaux, ce qui, à plus d'un point de vue, est un très grand malheur, car elle n'y paraît pas toujours sous ses couleurs les plus brillantes & les plus pures..... Enfin, passons par là-dessus. Je ne conteste pas les agréments & les charmes de la vie paresseuse & stérile que l'on mène à Luchon, à Cauterets, aux Eaux-Bonnes, &c. Je le fais d'autant moins, que plus d'une fois je m'y suis laissé prendre. Ce sont de vraies syrènes, que ces villes d'eaux. On finit par y croire que le bonheur consiste à jouir, & elles énervent ou ruinent bien des jeunes gens qui, transportés plus haut, loin des théâtres, des casinos & de toutes les folies, dans un air moins soporifique & plus vertueux, deviendraient plus virils, se passionneraient pour l'exercice & les montagnes, & ne perdraient ni leur fortune, ni même leur temps, qui vaut bien quelque chose, bien qu'aux « eaux », ou ne songe qu'à le tuer.

Les hautes montagnes sont le refuge des sages comme elles l'étaient jadis des moines : & ce que je voudrais, ce que j'appelle de tous mes vœux, c'est la prompte création, d'un bout à l'autre des Pyrénées, de stations estivales, où l'on pourrait passer au moins quatre mois vers 1800 ou 2000 mètres, dans des hôtels, non pas fastueux, mais confortables, accessibles à cheval, & surtout pas trop chers. Comment réaliser ce rêve sans se ruiner, c'est un problème que je ne prétends pas résoudre : mais nous avons des preuves qu'il n'est pas insoluble, car l'expérience a réussi en Suisse, & sur une vaste

Digitized by Google

échelle. Voyez les frères Seiler, les honorables & célèbres maîtres d'hôtel de *Zermatt*, qu'ils ont pour ainsi dire créé. Demandez-leur comment ils s'y sont pris pour faire fortune en construisant des hôtels aériens, dont un, celui de *Riffelberg*, est à 2569 mètres au-dessus du niveau de la mer, & regorge tout l'été de touristes! On y vit aussi bien qu'à Genève! Si je ne cite que les frères Seiler, c'est par ce qu'ils sont connus partout : mais ils ont eu bien des imitateurs.

Et remarquez que dans les Pyrénées, il est bien plus facile que dans les Alpes de frayer des passages & des routes : les forêts sont moins vastes & moins denses, les distances sont moins grandes, les neiges & les glaciers ne descendent pas si bas qu'en Suisse, & le climat y est moins rigoureux & moins variable. Au même niveau, il fait beaucoup plus chaud. Il en résulte qu'une station estivale haut perchée serait utilisable bien plus longtemps que dans les Alpes, & que sa fondation serait moins difficile.

Je ne parle pas des stations *hivernales :* c'est là un vaste & grave sujet dont nous entretiendront peut-être des médecins qui s'en sont spécialement occupés. Espérons-le. Pour cela aussi je fais des vœux ardents. Car les médecins sont une puissance, & ce qu'ils veulent, se fait..... Il serait bon d'avoir leur opinion sur les *sanitaria d'hiver*, dont on a dit tant de merveilles, & tant de mal aussi..... On ne sait plus qu'en croire..... Peut-on combattre & guérir la phtisie dans un climat glacial, mais sec & uniforme? Et la cure par le froid est-elle une chose sérieuse, & acquise à la science? A d'autres de nous l'apprendre. Mais s'il en est ainsi, les Pyrénées devraient en profiter : car les stations dont je prêche la nécessité pour les gens bien portants deviendraient permanentes : elles feraient double emploi, & il serait alors prouvé, comme je l'ai toujours cru, que le secret de la santé, comme celui du bonheur, se trouve plutôt dans les montagnes que dans la plaine. Examinons maintenant les deux versants des Pyrénées, afin d'y signaler les sites élevés où la nature a le plus fait, pour rendre facile & agréable un séjour prolongé.

En vérité, il n'y a que l'embarras du choix, & même en ne faisant appel qu'à ma mémoire, combien pourrais-je citer

Digitized by Google

d'endroits pour ainsi dire prédestinés, cachés au fond des hautes vallées pyrénéennes, ou mieux encore sur des plateaux élevés, où l'on pourrait mener une vie charmante pendant l'été, à l'abri des chaleurs & du froid, loin du tumulte des villes, de leurs dangers, de leur poussière & de leurs miasmes, bien qu'à portée de leurs ressources, & dans les plus beaux sites imaginables, couverts de jolies fleurs comme on n'en avait vues jusqu'à présent que dans le paradis terrestre! Je ne citerai que les lieux facilement accessibles, soit à cheval, soit en voiture.

Commençons par la France.

Voici d'abord le magnifique plateau de *Bious-Artigues*, situé non loin de Pau, à l'altitude de 1500 mètres, espèce d'Eden aromatique & tiède, où la voix agitée des torrents se mêle sous les sapins à celle de tous les vents du ciel. C'est là que le *Pic du Midi d'Ossau*, sortant d'une mer de fleurs & de forêts, dresse dans les nues, à près de 3000 mètres, ses menaçantes & sombres aiguilles, toujours drapées de neige, isolées de toutes parts, & immortalisées par le comte de Bouillé. Ce plateau admirable, accessible aux chariots, n'est qu'à seize kilomètres de *Laruns*, relié à Pau par un chemin de fer de quarante kilomètres. Grâce à son altitude modeste, *il serait habitable toute l'année :* & de tous les côtés, il y a de charmantes courses à faire, surtout pour les chasseurs & les pêcheurs de truites. En hiver, on pourrait facilement y monter en traîneau.

Ailleurs, près de Cauterets, à 1700 & quelques mètres, & dans un site éminemment alpestre, voici le fameux *lac de Gaube*, entouré de sapins, de pins rouges, de rochers fantastiques, & dominé au sud par les parois neigeuses, resplendissantes & gigantesques du *Grand-Vignemale* (3298^{m}), au pied duquel brille le glacier de Gaube, déchiré de crevasses & en ruines. Là, dans le bleu morose & métallique d'un horizon d'hiver, on ne voit que du blanc & du noir : mais tout autour du lac, la nature est souriante au possible.

Il y a une hôtellerie au lac de Gaube, mais voilà tout! Et cependant, quelle admirable station d'été on pourrait créer là! Comme l'air qu'on y respire est élastique & pur! Jamais il ne

Digitized by Google

fait chaud à l'ombre, au lac de Gaube, & il y pleut beaucoup moins qu'à Cauterets : il y a infiniment plus de soleil. Les chevaux y arrivent facilement. Ce lac est plein d'excellentes truites : & il y a une saison entre l'automne & l'hiver (vers la fin de novembre), alors qu'il est déjà gelé, mais pas encore couvert de neige, où on pourrait y patiner. Avis aux patineurs de Pau! On voit alors très bien le fond dans vingt mètres d'eau, comme si la glace en augmentait la transparence. C'est un curieux spectacle..... au printemps, la débâcle fait un bruit formidable.

Au pied du cirque célèbre de *Gavarnie* & de ses prodigieux escarpements, où des armées entières pourraient s'entrechoquer sans qu'on s'en aperçût d'en bas;.... au nord de ces murailles sublimes de neige, de glace, & de marbre azuré, s'allonge une petite plaine horizontale, fleurie & veloutée, mouchetée de sapins, & où le gave naissant de Pau, à peine tombé du haut de son berceau de glaces, serpente mollement, & s'endort au soleil. Il a l'air de prendre goût à la vie pastorale. Cette petite plaine s'appelle *prade de Saint-Jean*, & c'est le lit d'un ancien lac, que l'on recomblerait à peu de frais. Il en a même été question. L'ensemble a l'air d'un parc anglais, transporté près des pôles. Cette oasis de verdure n'est qu'à deux kilomètres de *Gavarnie*, accessible en voiture par une des plus belles routes des Pyrénées, & où se trouve un excellent hôtel (*des Voyageurs*), avec salon, piano, bibliothèque, &c. Cet hôtel est ouvert toute l'année. Sur la plaine de la *Prade*, il y aurait place pour un village, & sa hauteur n'ayant rien d'alarmant (1400^{m}), l'hiver même y serait supportable. En été, le climat est vraiment admirable. Il est très rare, à Gavarnie, qu'il fasse plus de 25° centigrades; les nuits sont tièdes, presque fraîches, & comme au lac de Gaube, il y a plus de soleil que dans la plaine. Eh bien! le croirait-on? Jamais encore personne n'a eu l'idée d'y faire construire la moindre villa, le plus modeste chalet, ne fût-ce que pour le louer pendant l'été!

Si je ne cite que trois localités sur le versant français des Pyrénées, à l'appui de ma thèse, c'est par égard pour mes lecteurs. Car si je les promenais dans les parties centrales & orientales de cette belle & longue chaîne, où tant d'endroits

Digitized by Google

élevés, salubres & pittoresques sont accessibles à cheval, parfois même en voiture, comme *Montlouis* (1600m), je n'en finirais plus, & mon article prendrait les proportions d'un dictionnaire.

Je franchis donc d'un seul bond la frontière. Nous voici en Espagne. Quel changement radical & subit! C'est comme si on passait en cinq minutes de l'Europe en Afrique! Et c'est ici assurément que je m'éterniserais, si je n'enchaînais pas mon enthousiasme! Quelle majesté, quelle variété d'aspects & de climats, dans ces vallées grandioses, alpestres & solitaires de l'Aragon, que l'on pourrait sinon décrire, du moins symboliser par ces trois mots : « sapins, neige & soleil » : & qui remontent des plaines torrides de l'Èbre jusqu'aux glaces éternelles! Si on suivait toute la vallée de l'*Essera*, qui part des Monts-Maudits, on ferait quatre-vingt kilomètres! Sans doute, la civilisation y est moins avancée qu'en France : elle est absolument rudimentaire : les routes, à l'exception de trois ou quatre, sont exécrables : aucun chemin de fer n'approche même des montagnes : les bons hôtels sont rares... Mais en revanche, quelle riche, féconde & magnifique nature! Et quels climats! que de soleil! quels torrents! quelles forêts! quelle lumière! Il y a infiniment plus de soleil qu'en France.

Pour populariser ces belles régions, & les utiliser au point de vue climatérique, il suffirait d'y faire des routes : les bons hôtels & les *sanitaria* viendraient après.

Déjà, dans les vallées voisines de la Maladetta, du Mont-Perdu & du Posets, les trois monarques de l'Aragon & de la chaîne entière, je constate des progrès très sensibles, depuis les temps, hélas! bien reculés, où je fis mes débuts sur le versant méridional des Pyrénées, avec mon ami Packe, qui m'y avait même précédé. Je me souviens d'avoir une fois couché huit ou neuf nuits de suite sous des rochers ou des sapins, comme un sauvage (1865).

Nous sommes bien loin de ces temps-là! que de progrès ont été accomplis depuis lors! que de déserts sont devenus habitables, & que de découvertes ont été faites! Mais malgré tout, mon enthousiasme pour certains lieux privilégiés ne s'est ni déplacé, ni refroidi : & je persiste à croire que les plus beaux recoins des Pyrénées aragonaises ou catalanes, leurs sites les

Digitized by Google

plus splendides & les plus sains, ceux qu'il serait le plus facile & le plus naturel d'utiliser pendant les grandes chaleurs, sont encore ceux que j'admirais déjà passionnément il y un quart de siècle. Et ils se sont civilisés.

Citons d'abord le vert & ravissant plateau de l'*Hospice de Viella*, en Catalogne, à l'est des Monts-Maudits, & à 1700 mètres au-dessus du niveau de la mer. Exposée au midi, mais presque cernée de tous les autres côtés par des pics formidables, où la glace & la neige laissent à peine émerger quelques noires pyramides, cette pelouse tiède, crépusculaire, & de la plus intense verdure, a un charme tout particulier. Elle a l'air d'un sanctuaire entouré des symboles de la mort. A l'ouest, s'étend un petit bois funèbre & sombre, où j'ai une fois mesuré des sapins de deux mètres de diamètre. On se croirait en Suisse, près de Zermatt.

Pourquoi parler d'un lieu aussi connu que le fameux *Plan des Étangs*, que laissent à gauche tous les touristes qui vont coucher à la Rencluse, en montant au Néthou? C'est qu'en réalité, presque personne n'y va : on se contente de l'admirer de loin. Et pourtant, quelle merveille! quelle oasis! quel paradis pour un vrai montagnard! Et quel *sanitarium!* On est à 2000 mètres, au pied du roi des Pyrénées (*Néthou*, 3404 mètres), au cœur même de la chaîne, à quatre heures de Venasque, & à cinq de Luchon (à cheval).

Située à l'origine de la vallée immense de l'*Essera*, au pied des Monts-Maudits & des glaciers qui forment la source occidentale de la Garonne, cette charmante plaine offre d'étonnants contrastes. Toute verte & pastorale qu'elle soit, elle est sur les confins de l'éternelle stérilité : elle touche à la désolation. C'est un mélange du Canada, de l'Arabie & du Spitzberg; & malgré son soleil éblouissant, ses torrents bleus & ses forêts mystiques de vieux sapins, où dorment de petits lacs, elle prend souvent des airs terribles. Car c'est là que semblent naître les plus violents orages des Pyrénées : c'est sur ces monts vraiment « maudits » & Sibériens que soufflent avec le plus de rage ces ouragans qui font fumer la neige & les glaciers comme l'océan polaire, & les couvrent de vapeurs menaçantes, où grondent les voix les plus funèbres de la

Digitized by Google

nature. Les torrents, blancs d'écume, sont saisis de vertige, & mugissent comme des lions : les forêts pleurent, & les rochers pâlissent, comme s'ils pouvaient sentir & s'effrayer.....

Mais ce sont là des accidents qu'on ne regrette jamais : on finit même par les aimer, tant ils sont émouvants & sublimes. Et d'ailleurs ces orages n'éclatent guère que le soir ou la nuit. Les journées sont splendides : le ciel est bleu comme au Pérou, & l'air est si léger, si pur & si tonique, que tous les jours on se sent rajeunir d'une année! qu'arriverait-il au bout d'un mois? Ce lieu salubre, sauvage & romantique, presque entouré de pics de 3000 à 3400 mètres, dont la base est couverte de sapins séculaires, de magnifiques rhododendrons, & de pelouses chaudes & dorées, sillonnées de cascades, serait pour moi l'idéal d'une station sanitaire. N'oublions pas qu'à trois quarts d'heure plus bas, à l'*Hospital* espagnol de Venasque, il y a depuis bien des années un assez bon petit hôtel très propre, & admirablement situé, dont on pourrait tirer parti (1700^{m}).

Que de nuits merveilleuses j'ai passées sur le *Plan des Étangs*, sous les étoiles, au bord de l'eau, & sans aucun abri, ne connaissant, comme disent les Maures, d'autres maîtres que Dieu & le désert! Où pourrait-on dormir d'un sommeil plus tranquille, plus vertueux & plus doux? Jamais assurément dans le brouillard, le tourbillon & le délire des capitales, où le repos est inconnu. Sur les montagnes, l'homme s'endort comme un ange, car ses yeux ne voient plus que le ciel, & il se sent plus près de lui que de la terre, qui n'est pas sa patrie.

C'est par *Panticosa* (les *Bains*, pas le village) que je vais terminer cette étude. Là, un sanitorium existe depuis longtemps : on y arrive d'Huesca en diligence : il y a de bons & vastes hôtels, des sources célèbres, un casino, des escalades superbes à faire, un soleil admirable, & un lac toujours bleu. L'entourage est austère, mais grandiose. Tout semble donc pour le mieux. Mais non, même là, il y a beaucoup à faire. C'est trop petit : c'est un hameau, où on pourrait à peine loger cinq cents personnes. Qu'on entoure le joli petit lac de chalets, qu'on en sème une vingtaine sur les flancs des montagnes, & vous verrez bientôt *Panticosa*, l'endroit civilisé le plus élevé des Pyrénées (1700^{m}), devenir aussi célèbre &

Digitized by Google

populaire que Luchon ou Cauterets, surtout si la grande route de France était finie. Hélas! elle ne l'est pas..... Ce n'est pas moi qui me plaindrai qu'il y ait encore des Pyrénées : mais j'espère voir le jour où elles cesseront de jouer le rôle vulgaire de forteresses, ou de barrière morale & politique entre deux nations non seulement contigues & amies, mais cousines.

Cte Henry RUSSELL.

Digitized by Google

L'ENSEIGNEMENT

DANS LE

HAUT LANGUEDOC

SPÉCIALEMENT DANS LE DIOCÈSE DE TOULOUSE

AVANT 1789[1]

II.

LES PROGRÈS DE L'ENSEIGNEMENT.

L'enseignement dans le haut Languedoc, avant 1789, présente, avec ses alternatives de déchéance & de relèvement, un second caractère très digne d'attention : le progrès y domine. Suivons-le à chacun de ses trois degrés; d'abord l'enseignement primaire.

1. *L'enseignement primaire.*

On peut distinguer dans l'histoire de l'enseignement primaire au point de vue où nous nous plaçons, & dans le haut Languedoc, deux périodes qui sont nettement marquées : la première va jusqu'au seizième siècle; la seconde comprend les temps modernes. Pour plus de clarté, maintenons cette division & procédons par ordre.

1. Voyez la *Revue des Pyrénées*, t. I, p. 485.

Digitized by Google

A. *L'enseignement primaire jusqu'au seizième siècle.*

Les documents sur l'état des écoles dans le haut moyen âge font défaut. Cependant, autant qu'on peut l'assurer, il ne semble pas qu'elles aient été fort nombreuses, du moins aussi nombreuses que plus tard, au quinzième siècle par exemple. Le plus souvent — c'était la règle — elles dépendaient de l'église cathédrale ou de l'église monastique. Ainsi, après l'époque mérovingienne tout au moins, Toulouse dut ses premières écoles à ses trois églises principales, Saint-Étienne, Saint-Sernin, Notre-Dame de la Daurade. Il est vrai que dans les documents que j'ai pu consulter elles n'apparaissent qu'au treizième & au quatorzième siècle & aux dates suivantes : 1236, 1267 & 1275, école de la Daurade[1]; 1249, école de Saint-Sernin[2]; 1347, école de Saint-Etienne[3]. Mais la présence au douzième siècle de l'écolâtre dans chacune de ces églises soumises à la vie régulière nous permet de placer plus haut encore les écoles toulousaines.

Elles apparaissent plus nombreuses dans la suite. Même avec des renseignements certainement imparfaits, on relève à Toulouse, indépendamment des trois écoles déjà mentionnées, des collèges & de l'Université : 1° à la fin du treizième siècle, l'existence des écoliers de la Dalbade[4]; 2° en 1305, la présence d'un docteur des enfants, *Doctor puerorum*, à Saint-Pierre-des-Cuisines, indépendamment du maître des étudiants envoyés à l'Université par l'abbaye de Moissac[5]; 3° avant 1428, une école

1. *Testament d'Arnaud Gui & de Bernard Bruno*, déjà cité, t. I, p. 526. — *Testament de Pons Seguin Olier*, Bibl. de la Société archéologique du Midi de la France.

2. Donation par Guillaume, évêque d'Agen, à l'abbé de Saint-Sernin d'une maison voisine de l'hôpital Saint-Raymond, « ubi scolares pauperes commorantur. » (Archives de la Haute-Garonne, H Saint-Sernin, sac A F.)

3. *Testament de Simon Bardin* déjà cité, t. I, p. 526.

4. Archives de la Haute-Garonne, H Oratoriens, Reg. 142, f° 2 v°, f° 3 r°.

5. Au f° 180 du *Regestum* de la première année du pontificat de Clément V, les bénédictins ont relevé les noms de chacun de ces deux personnages, « fratris Bertrandi de Bier prioris scolarium Tholose studentium, fratris Raymundi de Cornazart doctoris puerorum. » (*Regestum Clementis papae V*, Prolegomena, p. LXXXV. In-f° Rome, Vatican, 1885.)

Digitized by Google

au moulin du Bazacle, dont un des régents était à la nomination du chapitre métropolitain[1]; 4° avant 1446, « deux régens en grammaire qui enseignaient la jeunesse depuis l'alphabet jusqu'à la logique, & deux professeurs aux arts qui montraient la philosophie »[2]; ces quatre régents réapparaissent en 1489[3]; 5° en 1668, une école à la Dalbade qui se tenait au premier étage du vaste clocher de l'église, & où un ecclésiastique, payé par une personne de la paroisse, enseignait l'alphabet, la grammaire & même le latin aux enfants tant pauvres que riches[4]; 6° en 1679, une école pour les clercs au faubourg Saint-Etienne[5]; 7° vers 1740, un maître d'école à Saint-Pierre-des-Cuisines volontaire & point fondé par la paroisse[6]; 8° en 1764, quatre régents & six régentes des écoles charitables[7].

Toulouse n'a jamais cessé d'être la principale ville du Languedoc; mais il ne faudrait pas croire qu'elle dût à son importance seule d'avoir pendant le moyen âge des écoles pour apprendre à lire & à écrire. Voici en effet une pièce curieuse & fort rare qui nous permet de voir dans les écoles, avant 1327, un fait social : c'est la commission donnée, le 27 juin 1327, par l'official de Toulouse, à Guillaume Amat, clerc du diocèse de Mende, pour régir l'école de Pouvourville[8].

Officialis Tholosanus dilecto nobis in Xristo Guillermo Amati, clerico Mimatensis diocesis, salutem in Domino. Quia de tuis vita, moribus & scientia nobis laudabile testimonium perhibetur, te ad docendum pueros & ad regendum scolas de Populo villa sufficientem reputantes, regimen scolarum dicti loci de Populo villa in psalmis, alphabeto & gramaticalibus, & aliis scientiis de quibus fueris requisitus, licitis tamen & honestis & a jure permissis, nisi primo alii per

1. Lafaille, *Annales de la ville de Toulouse*, I, 213.
2. Communiqué par M. Marcel Fournier.
3. Arrêt du parlement, mai 1628. (Archives de la Haute-Garonne, B 485.)
4. Communiqué par M. l'abbé Julien, curé de la Dalbade, qui prépare l'histoire de cette église.
5. Arrêt du parlement de 1679. (Archives de la Haute-Garonne, B 1033.)
6. Visite de M. de La Roche-Aymon, archevêque. (Archives de la Haute-Garonne, G 617.)
7. Archives de la Haute-Garonne, C 403.)
8. Commune de Toulouse.

Digitized by Google

nos datum fuerit vel concessum, a festo beati Johannis Baptiste proxime preterito ad unum annum continuum & completum, auctoritate nobis in hac parte concessa tibi tenore presentium concedimus & donamus, inhibentes & sub pena excommunicationis ne aliquis toto dicto tempore presumat in dicto tibi concesso regimine perturbare seu etiam impedire; ita tamen quod per te regas & doceas & non per aliquem alium substitutum. In cuius rei testimonium, nos officialis Tholosanus predictus sigillum curie archiepiscopalis Tholose hiis nostris presentibus litteris apponi fecimus & appendi. Datum Tholose, die sabbati ante festum beatorum Petri & Pauli apostolorum, anno Domini M°CCC° vicesimo septimo. GUILLERMUS VAQUERII[1]

Pouvourville, dont Guillaume Amat prit la régence des écoles en 1327, était une paroisse peu importante & aux portes de Toulouse, où les enfants pouvaient facilement se rendre. Le texte de la commission délivrée par Guillaume Vaquier, official, n'est que plus digne d'attention.

1° Le régent a commission pour enseigner « in psalmis », le chant d'église sans doute, « alphabeto », la lecture, « & gramaticalibus », le latin, car on n'enseignait pas encore le français. Telle est la matière ordinaire de l'enseignement. Mais la commission n'exclut pas les autres matières, la théologie & le décret exceptés, « & aliis scientiis de quibus fueris requisitus, licitis tamen & honestis & a jure permissis. » Je dis : la théologie & le décret exceptés, car la clause « a jure permissis » réservait l'enseignement de la théologie que le droit attribuait à l'église cathédrale[2]; elle réservait également l'enseignement du décret, qui appartenait aux universités. Sans l'admettre aussi profonde que nous, on faisait donc au quatorzième siècle la distinction des degrés dans l'enseignement; &, comme on ne légifère pas sur un fait isolé, nous sommes autorisés à conclure que l'enseignement au premier degré était un fait social, aussi bien que le haut enseignement des universités.

2° La faculté de tenir la régence de l'école de Pouvourville est concédée pour un an, à commencer à la fête de saint Jean-Baptiste (24 juin). Cette règle n'était sans doute pas nouvelle

1. Original-Parchemin. Arch. municip. de la ville de Toulouse, $\frac{8165}{6}$: Lay. 85.
2. *Decret. Greg.*, lib. V, Tit. V, cap. IV, V.

Digitized by Google

alors; elle fut maintenue jusqu'à la Révolution[1], à moins qu'un contrat spécial entre une congrégation enseignante, par exemple, & une paroisse, ne liât les parties. Elle étonne au premier abord, car elle semble favoriser le mal qui résultait de l'instabilité des maîtres, déjà très grande. Sans doute; mais l'année écoulée, la commission ou le bail pouvait être renouvelé. C'était, au surplus, un moyen efficace de tenir le régent en haleine; c'était assurer à des paroisses peu importantes, éloignées, & d'un incommode séjour, des maîtres qui en prenaient l'école avec le secret espoir d'en sortir bientôt. Il en résultait enfin une émulation très réelle entre les régents, dont la réputation se répandait au loin[2] & qui pouvaient ainsi améliorer leur situation par la facilité même qu'ils avaient de changer chaque année de paroisse & de prendre une école plus rémunératrice. Il est remarquable que parmi les noms des régents échappés à l'oubli, un si grand nombre fussent étrangers au pays où ils enseignaient. Ainsi à Pamiers, Pey Tesseyre, régent en 1439, était originaire du Limousin[3]; Jean de Miradossis, régent en 1468, était de Morlaas (Basses-Pyrénées)[4]; Jacques Ledol, régent en 1496, était de Montauban[5]; Guillaume Lapidarius, très renommé & recherché par les consuls d'Albi & de Pamiers en 1539, était de Vervins (Aisne)[6]; Jacques Labedan, régent des écoles de Buzet (Haute-Garonne), en 1617, était de la Gascogne[7]; Jean Labat, régent des écoles de Grisolles (Tarn-&-Garonne) en 1596, était de Moissac[8]; Nicolas Casenague, régent des écoles de Lévignac (Haute-Garonne), en 1642, était de Bram (Aude)[9]; en 1596, le Pin-Balma avait un régent breton[10]; & Verdun-sur-

1. M. de Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, p. 218.
2. *Ibid.*, pp. 222, 250, 346, 348, 440, 451.
3. *Ibid.*, p. 250.
4. *Ibid.*, p. 348.
5. *Ibid.*, p. 346.
6. *Ibid.*, p. 453. — M. Rolland, *Histoire littéraire de la ville d'Albi*, p. 108, not. 1.
7. Act. de la vis. epis. (Archives de la Haute-Garonne, G 518.)
8. *Ibid.*, G 542.
9. *Ibid.*, G 551.
10. *Ibid.*, G 575.

Digitized by Google

Garonne, en 1617, un régent de Clermont en Auvergne[1], &c. La règle qui voulait que la régence fût renouvelée chaque année, complétée par cette autre, fixe également jusqu'à la Révolution, que la régence fût mise au concours & subordonnée à un examen, marqua un sérieux progrès au treizième & au quatorzième siècles, peut-être auparavant, car nous ne savons pas de quelle année elle date. Si elle favorisa l'instabilité des régents, nous savons que l'Eglise, au dix-septième & au dix-huitième siècles, travailla à guérir ce mal par les congrégations enseignantes.

3° La commission de l'official de Toulouse contient une troisième disposition qu'il faut noter : l'école de Pouvourville est confiée à Guillaume Amat, à la condition & à la charge d'enseigner par lui-même & non par un autre : « ita tamen quod per te regas & doceas & non per aliquem alium substitutum. » C'était la conséquence de l'admission après les épreuves de l'examen. Tel était reconnu, après les épreuves, avoir les qualités suffisantes pour régir l'école ; cette capacité reconnue lui faisait un devoir de la régir lui-même. On peut croire que plus d'un avait méconnu cette obligation. Cette troisième clause, en la rappelant, corrigeait un abus facile ; elle aussi marquait donc un progrès.

4° Enfin, à s'en tenir à la lettre de la commission de l'official, il ne semble pas que la communauté de Pouvourville se soit occupée de chercher le régent ; elle le reçoit des mains de Guillaume Vaquier, official de Toulouse. Au contraire, au quinzième siècle & plus tard, les consuls des communautés ne cessèrent de prendre une part très large dans la concession de l'école. Souvent ils allaient chercher le régent ; ils ne laissaient pas à d'autres le soin de passer le contrat ; quelquefois ils fixaient les livres à enseigner ; souvent ils fournissaient la maison ; le clergé ne conserva que le droit d'approbation & de surveillance doctrinale. Dans l'intervalle, les communes avaient acquis une autonomie plus grande. Cette évolution, qui s'opéra pendant le quatorzième siècle, tendit-elle à multiplier les écoles? Je suis porté à le croire, bien que les rensei-

1. Act. de la vis. epis. (Archives de la Haute-Garonne, G 620.)

Digitized by Google

gnements positifs me manquent. Les consuls voyaient de plus près que personne l'intérêt de la communauté; ils entendaient les plaintes des parents; ils recevaient l'expression de leurs désirs ou de leurs besoins; & plus d'une fois l'esprit local si vivace dans nos contrées agit puissamment sur eux. En fait, là où les documents ne font pas défaut, nous voyons les consuls déployer, à partir du quinzième siècle, un grand zèle pour les écoles, ainsi à Pamiers[1], à Albi[2], à Villefranche-de-Rouergue[3], à Millau[4], &c. Ce zèle, & sans doute ses heureux résultats, explique seul les mesures restrictives de la liberté des écoles qui furent prises alors.

A Pamiers, en 1427, « les recteurs des deux églises paroissiales invitèrent les parents à envoyer leurs enfants à l'école, & il fut défendu à tout prêtre de tenir école, excepté pour un enfant qui serait son parent ou son serviteur. De même, en 1431, un monitoire lu en chaire défendait aux pères de famille d'envoyer leurs enfants aux écoles des églises, & leur enjoignait de les envoyer aux écoles des syndics[5]. » En 1506, le maître mage de Millau (Aveyron), « obtint de l'évêque de Rodez [Bertrand de Polignac] un monitoire qui défendait aux prêtres de la ville & à toute autre personne de garder dans leurs maisons des enfants pour leur apprendre à lire »[6]. A la fin du siècle, en 1599, le parlement fit défense aux pédagogues de Toulouse de tenir des collèges particuliers & de recevoir plus de six pensionnaires[7]. Sans doute, ces mesures furent prises pour favoriser les écoles des consuls, qu'il fallait soutenir. Mais du moins elles semblent indiquer que ces écoles présentaient des avantages pour les enfants & qu'elles furent créées à cette époque à côté de l'initiative privée, ce qui prouve

1. M. de Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, pp. 213, 223, 225, 250, &c.
2. M. Rolland, *Histoire littéraire de la ville d'Albi*, pp. 95 & suiv. — Compayré, *Études historiques sur l'Albigeois*, p. 210.
3. Cabrol, *Annales de Villefranche-du-Rouergue*, t. I, pp. 256, 351, 596, 597, 629, 637.
4. M. l'abbé Rouquette, *Les écoles publiques de Millau*, pp. 4, 5, 8, 9, &c.
5. M. de Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, pp. 225, 226.
6. M. l'abbé Rouquette, *Les écoles publiques de Millau*, p. 18.
7. Archives de la Haute-Garonne, B 170.

Digitized by Google

que l'on multiplia en beaucoup d'endroits les moyens d'instruire la jeunesse.

Le clergé fit de l'opposition aux écoles des syndics ou consuls, auxquelles cependant certains évêques donnaient la préférence. Mais il ne faut pas s'y méprendre : cette opposition ne visait pas l'enseignement lui-même. Au contraire ; les prêtres étaient partout fort nombreux. Nous nous étonnons aujourd'hui de constater, même dans des paroisses peu importantes, la présence de cinq, huit, dix prêtres, sans compter le clergé paroissial, au quatorzième & au quinzième siècles. Que faisaient-ils? Ils enseignaient à lire & à écrire aux enfants de toute condition, qui les préféraient généralement aux maîtres choisis par les consuls. Se voyant tous contrariés dans leurs goûts, quelques-uns privés du moyen de continuer une existence honorable & utile, ils combattirent une mesure qui de fait allait nécessairement diminuer le nombre des maîtres.

Le grand nombre des maîtres pendant le quatorzième & le quinzième siècles est un fait qui ne peut pas toujours être établi par des documents directs[1] ; mais il se déduit légitimement, soit de la commission de 1327 qui nous a permis de regarder l'existence des écoles comme un fait social, régulier, ordinaire, commun aux plus petites paroisses, soit du grand nombre de prêtres dans les plus humbles endroits, qui se consacraient, selon l'esprit de leur état, à l'instruction des enfants ; il faut ajouter qu'il se déduit aussi du silence des statuts diocésains de cette époque relativement aux écoles. Par

1. L'ancien diocèse de Saint-Bertrand de Comminges est aujourd'hui compris dans le diocèse de Toulouse. Il me sera donc permis de donner l'état des écoles de ce diocèse à la fin du quatorzième siècle. Je l'emprunte au si regretté M. Julien Sacaze. « Dès l'année 1337, date de la confection du Censier des bénéfices du diocèse, dit-il, le Comminges possédait un *magister scholarum* & vingt-deux scolanies : Montréjeau, Pointis-de-Rivière, Encausse, Payssous, Lespugue, Gensac, Bise, Esbarech, Bourisp, Estadens, Montastruc, Fréchet, Cardeillac, Cassagnabère, Latoue, Saint-André, Saint-Férréol, Montbernard, Puymaurin, *de Exulanis* ou *Exlanis*(?), l'Isle-en-Dodon &, dans la vallée d'Aran, Lez. Le *magister scholarum* était patron de Gourdan. Plus tard, les écoles furent tenues par des ecclésiastiques, stipendiés par le chapitre, & le *magister scholarum* fut remplacé par un *magister puerorum*, qui avait un revenu égal à celui d'un chanoine. » (*Histoire du Comminges, de Saint-Bertrand & Saint-Gaudens*, par Armand Marrast, avec notes & additions par Julien Sacaze, p. 103. In-8°, Saint-Gaudens, 1889).

Digitized by Google

exemple, les statuts diocésains, promulgués au synode de Pâques de l'année 1452 par Bernard de Rosergue, archevêque de Toulouse[1], se taisent sur les écoles. On ne peut en conclure ni que le clergé n'avait cure de l'existence, de la bonne tenue & de la propagation des écoles, ni que celles-ci étaient peu répandues. Le droit canonique contenait des dispositions favorables à leur diffusion : il faisait un devoir au clergé de pourvoir à l'enseignement des enfants pauvres; & pendant longtemps, celui-ci y pourvut directement par lui-même. Si donc au quinzième siècle, les statuts diocésains s'occupent peu ou ne s'occupent pas des écoles, c'est qu'elles ne déclinaient pas, qu'on n'y constatait pas de déchéance sensible. Leur petit nombre, ou leur mauvaise organisation, n'est qu'une chose apparente, ne répondant nullement à la réalité.

Il ne servirait de rien d'opposer, sous forme d'objection, l'attitude toute contraire prise par les évêques du seizième siècle, dont les statuts synodaux parlent des écoles avec une insistance d'ailleurs remarquable. Car ces évêques ne créèrent pas une tradition, n'introduisirent pas dans les diocèses un esprit nouveau. S'il faut en conclure quelque chose, c'est que la déchéance était récente. Loin de se résigner à les voir dépérir, ils prirent le moyen en leur pouvoir pour les relever.

Les statuts synodaux de Jean d'Orléans, archevêque de Toulouse (1503-1533), de l'année 1531, ont un article sur les écoles certainement digne d'attention[2]. On y distingue deux catégories d'écoles, les écoles publiques, ouvertes par les soins des consuls, & les écoles privées tenues par de simples particuliers. On semble indiquer qu'en beaucoup d'endroits l'instruction de la jeunesse était donnée dans l'une ou l'autre de ces

1. Ces statuts ont été publiés par Peyronnet, *Jus sacrum ecclesiae Tolosanae.* In-12, Toulouse, 1669. Ils se trouvent dans le Livre blanc de l'archevêché de Toulouse. (Archives de la Haute-Garonne, G)

2 C'est l'article LXIII, dont voici le titre & le texte : « De scholis publicis in singulis parochiis. — In qualibet ecclesia parochiali, ubi desunt scholae publicae, vel privatae, ad quas possint proficisci infantes, sit semper aut sacerdos, aut clericus sufficienter eruditus, qui possit pueros docere, illisque familiariter interpretari primas litteras, orationem dominicam, symbolum & alia quae alphabeto continentur, praecepta Decalogi, atque jam ab ea aetate eos doceat diligere Deum, vitia fugere, christianaeque religionis jugum subire. » (Peyronnet, *op. cit.*, p. 349).

Digitized by Google

écoles; d'autres renseignements le confirment. Cependant il n'y en avait pas partout; & il arrivait aussi que là même où il y avait une école, les enfants ou certains enfants ne pouvaient s'y rendre sans une véritable gêne pour eux ou pour leur famille. C'est en faveur de ces enfants que le cardinal Jean d'Orléans introduisit dans les statuts de 1531 l'article qui nous occupe. Il voulut que chaque paroisse eût un prêtre ou un clerc chargé de les instruire.

Ainsi les peuples étaient désireux d'apprendre & l'Eglise d'enseigner, non pas sans doute par amour de la science pure — cet amour n'existe qu'à l'état d'exception — mais de la part de l'Église, avec la certitude de faire progresser le royaume de Dieu en chassant l'ignorance, de la part des peuples avec l'espoir d'en tirer profit. Quand le 27 juillet 1439, les syndics de Pamiers passèrent le contrat avec les deux régents Pey Tesseyre, bachelier ès-arts, & Guillaume du Gabé, ils rappelèrent que « c'était une grande chose que la science, car grâce à elle un enfant de bas qui était du pays avait été pape »[1]. Ceux de Gaillac (Tarn), renouvelant, en 1510, les statuts du collège, reproduisaient avec conviction & complaisance cette belle parole du pape son fondateur que « de la science tout bien & toute vertu dépendent comme de leur fondement »[2].

B. *L'enseignement primaire dans les temps modernes.*

L'histoire des créations des maisons d'école s'ouvre pour les temps modernes par le concile provincial de Toulouse de l'année 1590, promulgué par le cardinal de Joyeuse. Nous y voyons qu'auparavant les églises elles-mêmes, les locaux manquant, avaient servi pour tenir l'école. Désormais cet usage fut interdit; cependant, après autorisation obtenue de l'évêque,

1. M. de Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, p. 250. — Le pape auquel les syndics de Pamiers faisaient allusion est Benoit XII (1334-1342), originaire de Saverdun (Ariège).

2. « Premieiramen que coma lo temps passat los sancts payres de Roma considerans que de sciensa tot be & totas vertus dessendo coma fondament daquelas. » (M. Rossignol, *Monographies communales*, t. II, p. 387).

Digitized by Google

l'alphabet pouvait encore y être enseigné, mais à un endroit éloigné de l'autel[1]. Les évêques de la province déclaraient que « toute ignorance est pernicieuse »[2]; par conséquent ils étaient disposés à favoriser tout développement régulier des maisons d'école. C'est mûs par ce sentiment que dans leur visite, ils s'informaient de l'état des écoles; & aujourd'hui, grâce en majeure partie aux actes de la visite épiscopale, nous pouvons nommer non pas toutes les paroisses de l'ancien diocèse de Toulouse, mais plusieurs de celles qui au dix-septième & au dix-huitième siècles furent dotées d'une école. Je dis : non pas toutes les paroisses. Sur seize archevêques, en effet, qui se sont succédé sur le siège de Toulouse, du cardinal de Joyeuse à M. de Fontanges (1594-1788), les actes de visite de sept seulement nous sont parvenus[3]. De plus telle paroisse, Gragnague par exemple, qui est portée comme ayant un maître en 1640, n'en avait pas en 1749. Du défaut de tout régent à telle date déterminée dans telle paroisse, on ne peut donc conclure que la paroisse n'avait pas d'école, ou avait toujours manqué d'un régent[4]. Il ne faut point perdre cela de vue, si l'on veut ne pas porter une appréciation trop fausse sur la diffusion des écoles dans l'ancien diocèse de Toulouse pendant les deux derniers siècles. Sur deux cent quatre-vingt douze paroisses & annexes, la ville de Toulouse non comprise, dont on trouve le relevé à différentes dates dans les archives départementales, soixante-dix seulement sont données comme ayant une école, dans l'ordre alphabétique & aux dates suivantes :

1. « Sola in ipsis ecclesiis christianae doctrinae elementa pueris ediscenda proponantu; scholas alias in iis habere non liceat. Quod si aliter loci suaserit penuria, episcopi exorata prius venia, loco a summo altari remotissimo, humaniores litterae poterunt edoceri. » (Peyronnet, *op. cit.*, p. 501).

2. « Cum omnis ignorantia pernitiosa sit. » (*Id.*, p. 509).

3. Archives de la Haute-Garonne, G 502 à G 628. Les sept archevêques dont quelques actes de visite nous sont parvenus sont le cardinal de Joyeuse (après 1595), le cardinal Nogaret de La Valette qui a gouverné le diocèse par M. de Rudèle, vicaire général (1614-1627), Charles de Montchal (1628-1651), François de Beauveau (1713-1719), Henri de Nesmond (1719-1727), Louis de Crillon (1727-1739), & Charles de La Roche-Aymon (1740-1752).

4. Pour une seule paroisse, Labège, il est dit qu'il n'y a jamais eu d'école. (Acte de visite du 20 mai 1746, G 544).

Digitized by Google

1. *Aucamville.* — 6 mai 1732 : « ayant demandé s'il y avoit des maîtres & des maîtresses d'école, a été répondu qu'il y avoit un maître d'école. » — Autre visite sans date (dix-huitième siècle) : « il y a l'un & l'autre, le premier payé par la communauté, l'autre non. » (G 503.)

2. *Auriac.* — 1716 : deux régentes, d'après la lettre déjà citée : *Rev. des Pyr.*, t. I, p. 525, not. 1. — Visite du 28 septembre sous M. de La Roche-Aymon : « il y a un maître d'école pour le latin, un autre pour l'alphabet, deux filles de la Providence pour les filles. — 1784 : Auriac avait un pensionnat avec six classes pour les filles. Prospectus imprimé sous la date de 1784 (G 504.)

3. *Auterive, Labruyère & Mougens, ses annexes.* — 1620, visite de M. de Rudèle, vicaire général : « Et nous estants randus à la sale de l'escole, avons trouvé en icelle nombre d'enfans avec Pierre Silhac, régent. Et nous estant enquis si ledit Silhac avoit faict profession de foy, nous a esté rapporté l'avoir faicte. Et après avoir interrogé divers desdits enfans sur la doctrine chrétienne & progrès de leurs études, avons esté conduits... » — Autre visite sans date (dix-huitième siècle) : « il y a l'un & l'autre » (maître & maîtresse d'école). (G 505.)

4. *Baziège & Villenouvelle, son annexe.* — Octobre 1617, visite de M. de Rudèle, vicaire général : « il y a un maistre d'escole. » — 5 mai 1726, visite de M. de Murasson, vicaire général : « sur ce qui nous a été représenté qu'il n'y avoit point de maître d'écolle, nous avons ordonné qu'il en sera établi un, & payé comme à l'ordinaire. » (G 508.)

5. *Beaupuy-Granier.* — 1750, visite de M. l'archevêque : « il y a un maistre d'escole prestre, comme il est porté par la fondation des seigneurs du lieu. » (G 510.)

6. *Bessières.* — 1er juin 1733, visite de M. l'archevêque : « nous a été répondu qu'il y a une régente qui instruit fort bien les jeunes filles. » — Vers 1750, visite de M. l'archevêque : « il y a une fille de la Providence pour maîtresse d'école, & il n'y a point de maître d'école pour les garçons. » (G 513.)

7. *Blagnac.* — 1614 : régent enseignant le latin (M. Lavigne, *Histoire de Blagnac*, p. 97). — 7 avril 1737, visite de M. l'archevêque : « il n'y a qu'un soudiacre qui est régent dudit lieu. » — 10 mai 1746, visite de M. l'archevêque : « il y a un maître & une maîtresse d'école. » (G 513.)

8. *Bouillac & Comberoger, son annexe.* — 6 juin 1647, visite de M. de Montchal : « il n'y en a point d'autre que le vicaire. » (G 514.)

9. *Bouloc & Saint-Pierre de Lézencs, son annexe.* — 4 février 1643, visite de M. de Montchal : « les deux vicaires instruisent les enfants. » (G 515.)

10. *Bourg-Saint-Bernard.* — 27 mai 1749, visite de M. l'archevêque : « il y a un maître d'école approuvé. » (G 516.)

11. *Bruguières.* — 5 janvier 1643, visite de M. de Montchal : « le susdit vicaire instruit quelques enfans. » (G 517.)

12. *Buzet.* — 21 juin 1617, visite de M. de Rudèle, vicaire général :

Digitized by Google

« il y en a ung (maître) appelé Jacques Labedan, de Gascogne, âgé de vingt-trois ans. » — 23 juillet 1644, visite de M. de Montchal : « il y a un maistre qui s'appelle Mr Tayrol qui est gagé par la communauté, & une femme dicte Madone de Guise apprend les filles. » — 5 mai 1742, visite de M. l'archevêque : « il n'y a ni l'un ni l'autre. » (G 518.)

13. *Le Cabanial.* — 8 novembre 1729, visite : « il y a un maître qui fait son devoir. » — 29 août 1742, visite : « il y a un maître d'école qui s'appelle Mr Poulaille, clerc tonsuré, de Saint-Félix. » (G 519.)

14. *Caraman.* — 25 septembre, visite de M. de La Roche-Aymon : « il y a un maître d'école pour l'alphabet, un autre pour la latinité, & deux filles de la Providence pour instruire les jeunes filles. » (G 520)

15. *Castanet.* — 7 novembre 1730, visite de M. l'archevêque : « il y a un régent. » (G 521.)

16. *Castelnau-d'Estrétefons.* — 1er mars 1733, visite de M. l'archevêque : « il y en a un qui est l'obituaire. » — 9 avril 1742, visite de M. l'archevêque : « il y a un maître d'école qui s'appelle Mr Jean Noyés, prêtre & obituaire dudit lieu. » (G 523.)

17. *Caussidières.* — 30 janvier 1640, visite de M. de Montchal : « il y en a un » [maître d'école] (G 524.)

18. *Colomiers.* — 26 juin 1650 : « non. » — 9 mai, visite de M. de La Roche-Aymon : « il y a un maître d'école ». « Le maître d'école n'enseigne que les garçons ». « Le maître d'école est de bonne vie & mœurs ». « Il n'a point de permission [d'enseigner] ». « Il aurait besoin de quelque avis à l'égard [de l'assiduité]. » — 30 avril 1719 : « quoi qu'il y ait beaucoup d'enfans dans cette paroisse, il n'y a cependant point de maître d'école. » (G 525.)

19. *Cugnaux & Villeneuve, son annexe.* — Vers 1740, visite de M. l'archevêque : « un prêtre y fait dire la leçon aux enfans avec approbation. » (G 527.)

20. *Fourquevaux, Saint-Pierre-de-Damiac & Saint-Martin-des-Champs, ses annexes.* — 1599 : arrêt du Parlement portant que les gages d'un précepteur seront imposés sur les habitants (B 171.) — 16 juin 1642, visite de M. de Montchal : « il n'y en a point (de maître), quoiqu'il y ait cinq cens livres de pris affectées à cela, du revenu desquelles la ville jouyt. » (G 535.)

21. *Francarville, Loubens & Vendine, ses annexes.* — 28 août 1644, visite de M. de Montchal : « il y en a un (maître) appelé Guillaume Roussel, auquel la communauté ne donne rien; mais chaque escolier le paye. » (G 536.)

22. *Fronton.* — 1er avril 17.., visite de M. de La Roche-Aymon : « il y a un maître d'école approuvé; il y a deux filles de la Providence pour faire les écoles aux petites filles. » (G 536.)

23. *Frouzins.* — Sous M. de La Roche-Aymon : « il n'y a ny maître, ny maîtresse d'école; mais nous apprenons (c'est le curé qui parle) les

Digitized by Google

enfants à lire, à servir la sainte Messe, & à nous ayder à chanter au chœur. » — 21 novembre 1733 : « il n'y en a point. » (G 536.)

24. *Gargas.* — 27 septembre 1615, visite de M. de Rudèle : « il n'y a [de maître] que le vicaire. » (G 537.)

25. *Gardouch, Seyre & Vieillevigne, ses annexes.* — 18 novembre 1615, visite de M. de Rudèle : « il y a un maistre d'escole. » — 10 janvier 1640, visite de M. de Montchal : « non. » (G 538.)

26. *Gragnague.* — 26 septembre 1615, visite de M. de Rudèle : « il n'y en a qu'une » [maîtresse]. — 27 juillet 1640, visite de M. de Montchal : « il y en a un [maître d'école] depuis environ ung moys, nommé Guillaume Vidal, fils natif de Verfeil. » — 26 mai 1740, visite de M. l'archevêque : « il n'y en a point » [de maître & de maîtresse d'école]. (G 540.)

27. *Grenade.* — Mai 1627, arrêt du Parlement portant que « tous les ans, à la fête de saint Jean-Baptiste, les écoles de la ville seront mises au concours, *suivant les anciennes coutumes* & dans la forme prescrite par les ordonnances. » (Archives de la Haute-Garonne, B 474, d'après l'Inventaire sommaire). — Vers 1742, visite de M. l'archevêque : « il y a un régent latiniste, deux maîtres à écrire, dont l'un est gagé par la communauté, & une maîtresse d'escole; la communauté, depuis deux ans, a retranché le maître pour apprendre à lire; celui-là serait pourtant nécessaire. Il est quelque personne qui se mesle d'enseigner sans approbation. » — 16 octobre 1750, visite de M. l'archevêque : « il y a un maître pour le latin, un maître pour apprendre à lire & écrire, & une maîtresse d'école, & une autre école chez les religieuses » [Ursulines]. (G 541.) — 1586-1587 : maîtres & maîtresses d'école (dans *Monographie de Grenade*, par M. Rumeau, pp. 47-57. In-8°, Toulouse, 1879.)

28. *Grisolles & Pompignan, son annexe.* — 27 septembre 1596, visite de M. de Joyeuse : « Mr Jehan Labat, depuis quinze jours, enseigne les enfans de Grisolles; âgé de trente ans, natif de Moissac, bon catholique. » — 16 septembre 1617, visite de M. de Rudèle : « il y en a ung [maître d'école] nommé Dominique Goudet, Bourdelois. » (G 542.)

29. *Lapeyrouse.* — 11 mai 1742, visite de M. l'archevêque : « il n'y a ny maître ny maîtresse d'école. M. le curé a la charité de montrer à lire aux enfans ». « M. le curé apprend à lire & à écrire gratis. » (Cahier de visite garni par le curé. G 547.)

30. *Lasserre, près Lévignac.* — 25 février 1642, visite de M. de Montchal : « M. le curé enseigne les petits enfans. » (G 549.)

31. *Launac & Galambrun, son annexe.* — 22 octobre 1750, visite de M. l'archevêque : « il n'y a point de maître d'école; mais il devroit y avoir un maître d'école, y ayant un revenu établi de plus de 120l pour cella, qui ne peut être employé à autre chose. » (Cahier de visite garni par le curé. G 550.)

32. *Lavernose & Saint-Hilaire, son annexe.* — 17 janvier 1639, visite de M. de Montchal : « un de Messieurs les prêtres enseigne seulement

Digitized by Google

quelques petits enfans à lire. » — 27 mai 1746, visite de M. l'archevêque : « il y a un maître d'école ». « Il n'y en a point en titre [de maîtresse d'école]; un homme apprend à lire & écrire les garçons & les filles moyennant un tant par mois. » (G 550.)

33. *Lévignac & Menville, son annexe.* — 19 février 1642, visite de M. de Montchal : « il y a un maître d'escole qui s'appelle Nicolas Casenague aagé d'environ trente-deux ans, de Bram. » (G 551.)

34. *Loubens, annexe de Francarville.* — 29 août 1742, visite de M. l'archevêque : « il n'y a point de maîtres ny maîtresses d'école. Cependant ils seroient nécessaires, soit pour élever les enfans qui sont en nombre, soit pour les contenir; il y en avoit encienement. » (Cahier de visite garni par le curé. G 551.)

35. *Le Lherm.* — Vers 1730 : « il y un maître d'école approuvé par Mr l'abbé Lavaur, vicaire général. » — Visite de M. de La Roche-Aymon : « il y a un maître d'école approuvé. Le sieur archiprêtre nous a représenté qu'il y avoit une femme qui foisoit d'écoles particulières aux filles & aux garçons sans permission. » (G 552.)

36. *L'Isle-Jourdain.* — Juin 1610 : arrêt du Parlement de Toulouse portant « condamnation du chapitre collégial de l'Isle-Jourdain à payer à Gabriel Civier, régent de cette ville, une somme de 300 livres pour chacune des années qu'il a exercé, & à lui remettre en espèces le produit d'une prébende canonicale. » (B 286. *Inventaire-Sommaire.*) — Vers 1742, visite de M. de La Roche-Aymon : « il y a des maîtres d'école. » (G 553.)

37. *Le Mas-Grenier.* — 9 octobre 1750, visite de M. l'archevêque : « il y a un maître & une maîtresse d'école. » (G 556.)

38. *Merville.* — 29 juillet 1615, visite de M. de Rudèle : « il y en a ung [maître d'école]; ordonné qu'il fera profession de foy devant le recteur ou vicaire, & qu'il les [enfants] instruira à prier Dieu soir & matin. » — 10 mai 1732, visite de M. l'archevêque : « il y a seulement un régent aux gages de la communauté qui, soit à raison de son grand âge & autres défauts, néglige entièrement l'éducation de la jeunesse, ou ne leur peut donner que de très mauvais documens. Ce qu'entendu, nous avons ordonné que dans quinze jours ledit régent comparaîtra devant M. de Murasson, un de nos grands vicaires, pour rendre compte de sa conduite & lui exhiber ses pouvoirs; & qu'en défaut, il demeurera interdit de ses fonctions. » — 16 octobre [vers 1742] : « il devroit y avoir un maître d'école, mais il n'y en a point actuellement. » (Cahier de visite garni par le curé. G 558.)

39. *Miremont.* — 20 janvier 1619, visite de M. de Rudèle : « il y a un maître d'école auquel avons enjoint de faire la profession de foy devant le recteur. » — 15 juillet 1731, visite de M. l'archevêque : « les Pères doctrinaires sont obligés d'élever la jeunesse. Il n'y a pas de régente. Il n'y en a point d'autres [maîtres] que les Pères doctrinaires

Digitized by Google

qui ont été établis en partie pour enseigner les enfans à lire & à écrire. » (Cahier de visite garni par le curé. G 559.)

40. *Montaigut-lès-Revel, & ses annexes, Mazières & Nogaret.* — 5 octobre [17..], visite de M. de La Roche-Aymon : « la communauté avoit nommé ledit Figuard, prêtre, pour faire les écoles. Mgr l'archevêque n'a pas voulu l'approuver, prétendant qu'il y a simonie dans la délibération que la communauté a prise pour donner audit Figuard ladite commission de dire la messe & les écoles conjoinctement. » (G 560.)

41. *Montastruc & Gémil, son annexe.* — Juin 1626 : arrêt du Parlement « maintenant Pierre Férand en la possession de l'école de la rectorerie de Montastruc, des profits, revenus & émoluments en dépendant; relaxant messire Gilles de Soubie, évêque de Comminges, de la garantie contre lui requise par le recteur Pierre Varès, & ledit Férand du tiers des charges contre lui prétendues, à la condition de lui payer celles imposées à l'école par la coutume; renvoyant les parties devant l'évêque pour statuer sur l'entretien d'un précepteur, avec déclaration que jusqu'à la décision de l'évêque à cet égard, Férand instruira la jeunesse du lieu. » (B 464. *Inventaire-Sommaire.*) — 8 mai 1742, visite de M. l'archevêque : « il y a un maître d'école. » (G 561.)

42. *Montesquieu-Lauragais.* — Vers 1742, visite de M. l'archevêque : « il n'y a qu'un maître d'école. » (G 563.) — 1623-1755 : liste des régents, dans *Histoire de Montesquieu-sur-Canal*, par M. Cazals, pp. 221-222. In-12, Toulouse, 1883.

43. *Montégut, Saint-Paul, son annexe.* — 1596, visite du cardinal de Joyeuse : « il y a depuis peu de jours à Sainct-Pol ung maistre d'escole, nommé Charles de Modinant, natif de Vildosins (?), qui monstre à lire & escrire; & a sa sœur qui se mesle de mesme d'instruire les filles. » — 15 octobre 1617, visite de M. de Rudèle : « il n'y en a point. » (G 563.)

44. *Montgeard, annexe de Nailloux.* — 27 janvier 1640, visite de M. de Montchal : « il n'y en a pas [de maître d'école] présentement; autrefois, il y en avoit; & il y a une maison donnée par un nommé Bernard Manric (?) à celui qui en faira la fonction. » (G 564.)

45. *Muret.* — 23 avril 1730, visite de M. l'archevêque : « les écoles sont dans la ville; estant publiques & faites aux fraix tant de la parroisse de Saint-Jacques que de Saint-Germier, les enfans des deux parroisses en profitent. » (G 569.)

46. *Nailloux & Montgeard, son annexe.* — 5 octobre 1596, visite du cardinal de Joyeuse : « il y a un pauvre homme du village qui enseigne. » — 21 janvier 1640, visite de M. de Montchal : « il y en a un [maître d'école] depuis peu. » (G 570.)

47. *Ondes.* — 1er mai 1742, visite de M. l'archevêque : « M. le curé a la charité de faire l'école aux enfans. » (G 572.)

48. *Paulhac.* — 4 mai 1742, visite de M. l'archevêque : « point de

Digitized by Google

maître d'école; Monsieur le vicaire instruit gratuitement les enfans. » (G 572.)

49. *Le Pin-Balma.* — 1596, visite du cardinal de Joyeuse : « les vicaires avec un escolier breton qui se tient chez M. Dufrery. » — vers 1742, visite de M. l'archevêque : « il n'y en a pas. » (G 575.)

50. *Plaisance.* — 17.., visite de M. de La Roche-Aymon : « Le sieur Hardy, marchand, a pris des lettres de metre d'écolle; il ne nous paraît pas qu'il en fasse grand usage. » (Cahier de visite garni par le curé. G 576.)

51. *Pompignan, annexe de Grisolles.* — 30 avril 1742, visite de M. l'archevêque : « Monsieur le vicaire fait les écoles des garçons & la communauté luy donne 50 livres pour son honnoraire. Enquis s'il avoit quelque permission particuliere, a respondu n'en avoir pas demandé, parce que cela ne s'étant pas fait cy-devant, il n'en connoissoit pas la nécessité. » (G 578.)

52. *Portet & Saint-Simon, son annexe.* — « Par la plus grande oppinion desdits consuls & prud'homes a esté dict & arresté qus sy le vicquaire de Falgarde s'en veult venyr demeurer vicquaire en nostre dict lieu en plasse de Me Ramond Dutrouilh, nostre vicquaire, que la communauté de Portet lui donnera la somme de vingt-cinq livres tournois à la charge qu'il sera teneu enseigner la jeunesse dudict lieu, scavoir ceulx qui n'auront pas moyen de soy faire enseigner & de soy faire payer de ceulx qui ont le moyen. »

« Je soubzsigné confesse avoir receu des mains de Mr Jean Dupoy & Thomas Faure, consulz de Portet, la somme de cinq livres quatre sols & deux deniers, & ce, pour avoir enseigné la jeunesse de ladite ville despuis le premier jour de novembre jusques à ce jourd'huy quinsiesme de janvier 1585, de laquelle somme les en tien quitte; & pour ce fere foy me suis signé de mon nom propre, Antoine Dumont, escollier. » (Archives de Portet. [Communiqué par M. Pierre Esquirol.]) — 9 août 1585, visite de M. de Rudèle : « il y en a ung [maître d'école], nommé Jean Fargues; ordonné qu'il faira profession de foy devant le vicaire. » — 3 mai 17.., visite de M. de La Roche-Aymon : « il y en a un. » (G 579.)

53. *Roumens.* — Ecole fondée en 1722. C 134. — 29 août 1742, visite de M. l'archevêque : « il n'y en a pas » [de maître d'école] (G 585.)

54. *Saint-Amans.* — 6 septembre 1596, visite du cardinal de Joyeuse : « il n'y a point de pédagogue, sinon le vicaire qui enseigne quelques petits enfans. » (G 586.)

55. *Saint-Félix de Caraman.* — 13 août 1617, visite de M. de Rudèle : « il y a ung collège où y a trois régents & ung escrivain. Le doyen, sacristain, précenteur & consuls sont patrons & ont nomination desdits régents. » — 31 janvier 1637, visite de M. de Montchal : « il y a un collège où il y a deux régents pour l'instruction des enfans; le

Digitized by Google

doyen, sacristain, précenteur & consuls sont patrons & ont nomination desdits régents. » — 3 octobre 17.. : « il y a un collège où il y a trois régents pour la latinité, & un pour apprendre à lire & à écrire. » « Il n'y a point de maîtresse d'école ». « Les maîtres n'enseignent point les filles ». « Ils sont dans l'usage de ne recevoir permission que de ceux qui les nomment; ce qui est autorisé par lettres patentes ». « Ils sont assidus [à faire leurs leçons]. » (G 588.)

56. *Sainte-Foy de Peyrolières & la Salvetat, son annexe.* — 5 octobre 1743, visite de M. l'archevêque : « il y a un maître d'école. Il n'y a point de maîtresse d'école ». « Il n'y a que des garçons [à l'école] ». « Le susdit maître d'école est de bonne vie & mœurs ». « Le susdit maître y est assidu. » (G 589.)

57. *Saint-Jory.* — 29 avril 1742, visite de M. l'archevêque : « il y a un maître d'école. » (G 591.)

58. *Saint-Julia de Grascapou & Saint-Germier de la Pastourie, son annexe.* — 9 octobre 15.., visite du cardinal de Joyeuse : « il y a depuis quinze jours deux pédagogues en ladite ville, ung desquels est Me Guillaume Amade, natif de Tarbe, aagé de vingt-deux à vingt-trois ans, qui a faist ses estudes à Agen, Condom & Bordeaulx; l'autre est Mr Besian Duzar, natif de Chateauneuf de Rivière, aagé de vingt-deux à vingt-trois ans, ayant faict ses études à Gymont & Tholose. » — 15 octobre 1617, visite de M. de Rudèle : « il y en a ung [maître d'école]. Enjoinct au recteur luy faire faire profession de foy dans le moys. » — 14 novembre 1718, visite du vicaire général. — 29 août 1742, visite de M. l'archevêque : « il y a maître & maîtresse d'école ». « Il y a un maître d'école en titre dont le patronat appartient à Monsr Eugène (?) de Beneset. Il y a une regente de la congrégation de la Providence paiée par la communauté. » (G 592.)

59. *Saint-Lys.* — 1596, visite du cardinal de Joyeuse : « Jehan Manicole, qui est depuis deux mois, aagé de vingt-cinq ans, duquel le peuble est fort content; fils dudit lieu. » — 19 janvier 1638, visite de M. de Montchal : « nous a esté reponda y en avoir un nommé Me Geraud Desarifs (?), docteur & advocat, qui instruit la jeunesse depuis longues années. » — 3 octobre 1743, visite de M. l'archevêque : « il y a un maître d'école; il n'y a point de maîtresse d'école. » (G 594.)

60. *Saint-Martin de Capever à Auriac.* — 11 septembre 1742, visite de M. l'archevêque : « il n'y en a point [de maîtres]; ils restent dans la parroisse de la Magdelaine d'Auriac. » (G 595.)

61. *Saint-Martial, Mondouzil, Montrabe, Bebèze.* — 2 septembre 1642, visite de M. de Montchal : « il n'y a que le susdit vicaire qui apprend quelques enfans. » (G 594.)

62. *Saint-Sauveur.* — 4 janvier 1643, visite de M. de Montchal : « il n'y en a point; le vicaire enseigne quelques enfans. » (G 600.)

63. *Saint-Simon, annexe de Portet.* — 13 mai 17.., visite de M. de La

Digitized by Google

Roche-Aymon : « il y a un maître d'office ». « Il n'y en a point [de maître d'école]. (Cahier de visite garni par le curé. G 601.)

64. *Saint-Sulpice-la-Pointe.* — 21 septembre 1615, visite de M. de Rudèle : « oui, » [il y a un maître d'école]. — 23 juillet 1644, visite de M. de Montchal : « il y a un des prebtres, nommé Mr Escoubeau, qui en faict les fonctions, & tient soixante livres de gaige de la ville. » — Vers 1742 : « on a laissé perdre un fonds qui estoit destiné à cet usage ; & j'auray dans les suites, si Sa Grandeur veut me le permettre, l'honneur d'en conférer avec elle, & prendre des mesures pour rétablir un établissement aussi pieux que nécessaire. » (Cahier de visite garni par le curé. G 602.)

65. *Seysses-Tolosanes.* — 8 février 1639, visite de M. de Montchal : « Mr Pierre Fourcade, l'un des prebtres du lieu, enseigne quelques enfans, & chacun le paye en son particulier, la communauté ayant retranché les gages qu'elle vouloit donner. » (G 605.)

66. *Verdun-sur-Garonne.* — 1605, compte portant paiement de 160 livres de gages au régent des écoles « suivant l'ancienne coutume de la dicte ville. » (Comm. de M. Ch. de Saint-Martin). — 1617, visite de M. de Rudèle : « il y en a ung nommé Anthoine Isogues de Clermont en Auvergne. » — 15.., visite du cardinal de Joyeuse : « Mr Ganosse, natif de Tarbe, homme de bonne vie & valable de sa charge; d'environ trente ans. » — 7 mai 1732, visite de M. l'archevêque : « il y a deux maîtres d'école, l'un pour enseigner le latin, & l'autre à lire & à écrire; il y a une fille de la Providence pour maîtresse d'école. » — 8 octobre 1750, visite de M. l'archevêque : « il y a deux maîtres d'école, l'un pour enseigner le latin, l'autre pour apprendre à lire. Il y a deux filles de la Providence qui font les écoles aux filles. » « Il y a un régent prêtre, un maître d'école & deux filles de la Providence. » (Cahier de visite garni par le curé. G 620.)

67. *Verfeil & Saint-Sernin des Rais, Saint-Jean Montgagne ou du Ramel, ses annexes.* — 15.., visite du cardinal de Joyeuse : « il y a ung maître d'escolle nommé Mr Germain Arnaud, natif de Carcassonne, aagé de trente-trois ans, tenant icy les escoles despuis le moys de janvier dernier. » — 22 août 1644, visite de M. de Montchal : « il n'y en a qu'à Verfeil. » — Vers 1742 : « il y a deux écoles, une pour les garçons & une autre pour les filles, dirigées par un régent & une régente. » (Cahier de visite garni par le curé. G 622.)

68. *Villaudric.* — 27 janvier 1642, visite de M. de Montchal : « le recteur dict la leçon à quelques enfans qui viennent ches luy depuis environ quinze jours. » (G 626.)

69. *Venerque.* — 19 octobre 17.., visite de M. de La Roche-Aymon : « il y a un maître d'école, auquel on ne donne que 30 livres. » (G 619.)

70. *Villefranche-de-Lauragais.* — 1596, visite du cardinal de Joyeuse : « il y en a ung nommé Mr Germain Pigeon ». — 15 novembre 1615, visite de M. de Montchal : « il y a ung metre d'escole qui est prebtre,

Digitized by Google

nommé Labadie, illec présent. » (G 627.) — 8 mai 1785 : « régent en place pour le latin & surchargé d'enfans. » (Lettre des consuls de Villefranche, C 134.)

Ce relevé de l'enseignement au premier degré dans l'ancien diocèse de Toulouse au dix-septième & au dix-huitième siècles est loin de rendre l'état complet des écoles. Pour le dresser, il aurait fallu consulter & parcourir les archives de chaque commune, là où elles ont été conservées, & rapprocher les actes des visites épiscopales des délibérations consulaires. On me pardonnera de ne pas avoir entrepris encore ce travail, pour la bonne exécution duquel il aurait fallu me déplacer trop longtemps, & que je renvoie à plus tard. En attendant, les renseignements que j'ai pu recueillir me fournissent une réflexion qui a ici sa place. Des deux cent quatre-vingt douze paroisses ou annexes sur lesquelles mes recherches se sont portées, il est dit d'une seule, Labège, qu'elle n'a jamais eu d'école[1]; de deux seulement, Saint-Cézert & Belberaud, qu'elles n'ont point de maître ni de maîtresse d'école, parce qu'elles sont « peu nombreuses[2] »; & d'une seule autre, Saiguède, que les maîtres & les maîtresses d'école « y seroient inutilles, veu que tous les habitants ne sont que des pauvres travailleurs, & necessaires à la culture des terres[3]. » Les actes des visites épiscopales ne portent aucune réflexion analogue pour les paroisses dépourvues de régents au moment du passage de l'archevêque, à des dates très différentes. Il en faut conclure que, l'année de la visite, ces paroisses n'avaient point de régents; mais rien de plus; on ne pourrait affirmer sous forme de conséquence que ces paroisses furent totalement privées d'écoles pendant les deux derniers siècles. Cela montre l'instabilité des maîtres, & aussi qu'ils commençaient à faire défaut. Aussi bien, rien n'est plus conforme aux données générales de l'histoire. Le sacerdoce, bien que toujours honoré, était moins

1. Archives de la Haute-Garonne, G 544.

2. Cahier de visite pour l'année 1750 rempli par le curé de la paroisse (*Ibid.*, G 587.) Saint-Cézert est aujourd'hui dans le canton de Grenade. Pour Belberaud, visite de 1718. (G 511.)

3. Cahier de visite pour l'année 1743, rempli par le curé de la paroisse. (*Ibid.*, G 604.) Saiguède appartient aujourd'hui au canton de Saint-Lys.

Digitized by Google

recherché qu'au moyen âge. Les paroisses ne jouissaient plus autant de l'avantage de posséder des prêtres en nombre. De ce côté on n'avait plus la même facilité qu'autrefois de trouver des maîtres de bonne volonté ou avec rétribution. Ce n'est pas à dire qu'il n'y en eût plus un seul qui, continuant la tradition du moyen âge, se dévouât à l'instruction de la jeunesse. Des prêtres figurent dans le relevé qui précède. Il ne faudrait pas chercher beaucoup pour nommer plusieurs autres de ces maîtres volontaires dans le haut Languedoc. Par exemple, Sabatier & Jean Arbinet, prêtres, eurent la régence des écoles de Gaillac (Tarn), de 1673 à 1679; à la fin du dix-septième siècle & au commencement du dix-huitième, François Martiel, Cayré, Grégoire Besse, prêtres, prenaient, pour les élever, des enfants de Milhars (Tarn)[1], qui cependant avaient des « écoliers » ou régents. Le prieur de Salettes (Tarn) avait des élèves[2]. Plusieurs des régents de Cahuzac (Tarn) étaient prêtres : 1648, Pierre Pourtal; 1671, Géraud Besset; 1716, François Rodat; 1730, Jean-Baptiste Auriol[3]. En 1696, les écoles de Caylus (Tarn-&-Garonne) furent confiées à M. Raymond, prêtre[4].

L'esprit de l'Église continuait, du reste, à s'affirmer, il est vrai avec une insistance voulue qui fait penser à une décadence relative des écoles. Les statuts du diocèse de Castres, promulgués par Augustin de Meaupou, évêque, le 22 septembre 1699, réglaient, comme la plupart de ceux des autres diocèses, les rapports des garçons & des filles allant aux écoles de la paroisse. Ceux du diocèse de Lavaur, dus à l'évêque Nicolas de Malezieux (1713-1748), excitaient le zèle des curés à veiller sur la bonne tenue des écoles. Les statuts du diocèse d'Albi sont absolument remarquables. Ceux de 1695 disaient : « Autant qu'il se pourra faire, les maistres d'école seront prê-

1. D'après les registre de la paroisse & des papiers de famille. (M. Bruguière, *Quelques notes sur l'instruction primaire avant la Révolution dans le département du Tarn*, Mémoire manuscrit, Bibliothèque de la Société archéologique du Midi de la France.)

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. Devals, *Notes pour servir à l'histoire de Caylus*, p. 151.

Digitized by Google

tres, ou du moins constitués dans les ordres sacrés. Dans chaque lieu fermé & village considérable, on y en établira un, & une régente pour les filles. » Dans ceux de 1762, Charles de Choiseul, archevêque (1759-1764), tenait ce langage fort décidé : « Nous sommes résolus à prendre tous les moyens possibles pour que l'éducation des enfants ne soit pas négligée dans notre diocèse... Nous déclarons donc que notre intention est qu'il soit établi un maître d'école pour les garçons, & une maîtresse d'école pour les filles, dans tous les lieux fermés & villages considérables de notre diocèse où il n'y en a point. Nous pourvoirons de concert avec qui il appartiendra aux moyens de fournir à leur subsistance & à leur entretien[1]. » L'Église voulut donc le relèvement de l'instruction du peuple au dix-huitième siècle. Elle s'y employa de son mieux. Elle fournit alors des phalanges de maîtresses & de maîtres dans les Sœurs & les Frères. C'est en majeure partie grâce à elle que les écoles furent maintenues en beaucoup d'endroits[2]. Les

1. Voyez les statuts des diocèses de Toulouse, de Béziers, de Rieux, de Mirepoix, de Pamiers &c., déjà cités, t. I, p. 494 & suiv.

2. M. Bruguière a relevé dans le mémoire déjà cité (p. 104 not. 1) les noms de quelques maîtres dans les localités suivantes du département du Tarn : 1. *Milhars :* Antoine Cantelauze (1748-1751), Louis Boullet (1787). — 2. *Mauriac :* Étienne Bosquet « escolier », Pierre Ferrier « escolier » (1706). — 3. *Salettes :* Antoine Malterre (1758). — 4. *Castres :* Murat, notaire, obtient la régence des écoles (1556), avec un régent maître pour les petits écoliers. — 5. *Labastide-Rouayroux :* Sicart Pagés (1564). — 6. *Lacabarède :* André Vialette (1664). — 7. *Sauveterre :* François Bors (1664) — 8. *Pont-de-Larn :* François Sales (1730). — 9. *Pajrin :* Louis Gau (1772). — 10. *Le Rialet :* Pierre Cabrié (1785). — 11. *Aiguefonde :* Mathieu Faury (1721), Barthelemy Amalvi (1728). — 12. *Saint-Alby :* Pierre Moussou (1619), Jean Gasc (1714-1734). — 13. *Auxilhon :* Pierre Ronier (1643). — 14. *Hautpoul-Mazamet :* Jean Truel (commencement du dix-septième siècle), Jean Cros (1662), Étienne Lavalie (1686), Antoine Héral (1718), François Augereau (1733), Pierre Pistre (1761), André Sicard (1767), Étienne Cèbe (1787). — 15. *Mazamet :* Antoine Durand (1595), Pierre Trésières (1624), Daniel Moussou (1643), Jacques Puech (1644), Abel Bernard (1649), Daniel Gros (1650), Daniel Moussou (1663), François Aribaut (1685), Jean Pagez (1695), Jean-Jacques Pagez (1702), Guillaume Pagez (1716-1741), Marc Boulade (1744), Trinqué (1749), Pierre-André Trinqué & Jean-Baptiste Vincens (1757), Jean Gazel (1769), Jean-Pierre Valette (1770), Joseph Dugatz (1779), Jean-David Brieu (1782), Gitareau (1785).

J'emprunte à M. l'abbé Dubord, l'érudit curé d'Aubiet (Gers), « le tableau officiel, puisé dans les registres de l'ancienne élection d'Armagnac, de cinquante-trois communautés de cette élection qui, en 1741, portaient dans leur budget une allocation pour les gages du régent : « Aubiet, 100 livres ; — Barran, 100 l. ; Lavardens,

Digitized by Google

apparences sont ici trompeuses. Par ce que les encyclopédistes montrèrent une grande activité scientifique, on est porté à croire qu'eux & leurs amis déployèrent la même activité en

100 l.; — Mauvezin, pour trois régents, 350 l., & pour une régente, 180 l.; — Montfort, 150 l.; — Montaut, 100 l.; — Montestruc, 100 l.; — Roquelaure-Saint-Aubin, 10 l.; — Valence, 60 l.; — Aignan, 150 l.; — Barcelone, 120 l.; — Bergoignan, 50 l.; — Bétous, 20 l.; — Cahuzac, 50 l.; — Castelneau-Rivière-Basse, 150 l.; — Castillon-Debats, 50 l.; — Cazaubon, pour un régent, 150 l., pour une régente, 30 l.; — Eauze, pour un régent latiniste, 140 l., pour un régent enseignant lire & écrire, 130 l., pour une régente, 80 l., pour une autre régente, 30 l.; — Eres, 40 l.; — Estang, 150 l.; — Gondrin, 150 l.; — Labastide, un régent, 150 l., une régente, 100 l.; — Laguian, 19 l.; — Lahille-Toupières, 40 l.; — Lannepax, 100 l.; — Lannescazères, 40 l.; — Lisle, 12 l.; — Le Houga, 150 l.; — Manciet, 120 l.; — Maubourguet, 150 l.; — Mauléon, régent, 150 l., régente, 60 l.; — Maumusson, 30 l.; — Nogaro, logement du régent, 20 l.; — Panjas, 150 l.; — Plaisance, 106 l.; — Projan, 60 l.; — Remouzens, 39 l.; — Riscle, 168 l.; — Sabazan, 60 l.; — Sainte-Christie-d'Armagnac, 80 l.; — Saint-Germain d'Armagnac, 60 l.; — Saint-Mont, 150 l.; — Sauveterre, 50 l.; — Sombrun, 4 l.; — Tarsac, 100 l.; — Tasque, 20 l., aux frais de l'abbaye depuis l'union de la mense conventuelle à la mense abbatiale; — Verlus, 45 l.; — Vidouze, 60 l.; — Viella, 150 l.; — Villières, 45 livres. » (*L'instruction primaire avant* 1789; pp. 20-21. In-16, Toulouse, 1882.)

M. Forestié neveu me fournit l'état des écoles de Montauban à la fin du dix-septième siècle.

7 *décembre* 1690 — *État des régents & régentes de la ville de Montauban. — Nombre d'élèves admis gratuitement dans les écoles.*

« D'après un état dressé par l'intendant Le Goux de la Berchère, le 14 janvier 1690, & un autre du 7 décembre de la même année, les consuls de Montauban avaient ainsi fixé le chiffre des élèves, qui devaient être admis gratuitement dans les écoles de la ville, en même temps que le nombre & le traitement des instituteurs :

« Pour le quartier de l'Hôtel de ville (alors situé dans la rue dite de la Comédie), il y avait deux régents recevant 100 livres, & qui étaient tenus d'admettre gratuitement vingt élèves pauvres.

« Pour le quartier de Montmirat, deux régents à 100 livres, recevant chacun vingt élèves gratuits.

« Villebourbon avait deux régents; Villenouvelle, Sapiac, le Moustier & le Fau, chacun un régent, dont le traitement était de 100 à 120 livres; mais ces instituteurs devaient recevoir gratuitement *tous* les enfants de leur quartier.

« Albefeuille-Lagarde, qui fit partie de la communauté de Montauban jusques en 1790, n'avait qu'une régente, payée à 60 livres & recevant aussi tous les enfants pauvres.

« Les régents & les régentes payaient alors le loyer des locaux qu'ils occupaient, & en compensation percevaient le montant de la rétribution scolaire.

« Indépendamment de ces régents, il y avait quatre écoles de filles tenues par les *Dames de Paris* (dites aujourd'hui Dames Noires): une dans la ville & trois dans les quartiers de Villenouvelle, Villebourbon & Sapiac.

« En ce moment l'administration de la Cité n'avait pu encore réaliser le projet

Digitized by Google

faveur des écoles. En réalité, l'opinion du dix-huitième siècle fut défavorable à l'instruction du peuple. Je n'en veux pour preuve que les paroles, souvent citées de nos jours & applaudies de leur temps, de J.-J. Rousseau, de Voltaire & de La Chalotais. Rousseau disait : « L'éducation n'est utile qu'autant que la fortune s'accorde avec la vocation des parents..... Le pauvre n'a pas besoin d'éducation ; celle de son état est forcée ; il n'en sauroit avoir d'autre[1] ». Quant à Voltaire, il n'y mettait pas tant de façons. « Il ne faut pas que le peuple soit instruit, écrivait-il à Damilaville ; il n'est pas digne de l'être... J'entends par peuple la population qui n'a que ses bras pour vivre » ; & à La Chalotais : « Je vous remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs. Moi qui cultive la terre, je vous présente requête pour avoir des manœuvres & non des clercs tonsurés. Envoyez-moi surtout des Frères ignorantins pour conduire mes charrues & les atteler. » On lit, en effet, dans l'*Essai d'éducation nationale* de la La Chalotais : « Les Frères des Écoles chrétiennes[2] sont survenus (après les Jésuites), pour achever de

formé en 1638, d'augmenter le nombre des régents & des régentes. Ce projet portait qu'il devait y avoir dans

le quartier des Jésuites (du Collège),	1	régent.		
— des Nonnains (de la Cathédrale),	2	id.	2	régentes.
— de Montmirat,	1	id.	2	id.
— de l'Hôtel de Ville (de la Comédie),	2	id.	2	id.
— de Villenouvelle,	2	id.	2	id.
— de Sapiac,	2	id.	2	id.
— de Lacapelle,	2	id.	2	id.
— de Villebourbon,	2	id.	2	id.
TOTAL.	14		14	

« Ces vingt-huit instituteurs ne devaient recevoir que 1,54[illegible] livres, & la rétribution payée par les enfants. »

(*Notes historiques ou éphémerides montalbanaises & du Tarn-&-Garonne*, par M. Forestié neveu, pp. 246-247. In-8°, Montauban, 1882.)

1. *Emile*, liv. I, *Œuvres complètes de J. Rousseau*, t. II, pp. 403, 411. Édit. Didot, 1872.

2. Les Frères des écoles chrétiennes prirent les écoles dans le Languedoc aux dates & dans les villes suivantes : 1707, Alais ; 1738, Carcassonne ; 1740, Bourg-Saint-Andéol ; 1741, Montauban, Mirepoix ; 1743, Mazères, Montpellier ; 1744, Rodez ; 1746, Millau ; 1749, Uzès ; 1750, Agde ; 1751, Nimes ; 1752, Albi ; 1769, Castres ; 1770, Aigues-Mortes ; 1789, Toulouse : *Annales de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes*, t. II, pp. 721-724. In-8°, Paris, Poussielgue, 1883.

Digitized by Google

tout perdre; ils apprennent à lire & à écrire à des enfants qui n'eussent dû apprendre qu'à manier le rabot & la lime... Le bien de la société demande que les connaissances du peuple ne s'étendent pas plus loin que ses occupations. »

Cette doctrine, qui nous paraît aujourd'hui fort étrange, pénétra dans le haut Languedoc.

Les générosités de l'abbé de Latour, doyen de l'église de Montauban, qui dota les Frères des écoles chrétiennes appelés par M. de Verthamon pour l'instruction des enfants, amenaient sous la plume de Cathala-Coture ces réflexions : « Ce dernier bienfait de l'abbé de Latour a assuré l'instruction au peuple. Mais est-il utile à la société que le peuple soit instruit? Quelques observateurs ont envisagé les écoles destinées à cette classe de citoyens, comme funestes à l'Etat. Selon eux, c'est nuire aux arts nécessaires & utiles, arracher les bras aux ateliers & dépeupler la campagne. On se plaint surtout que dans les villes maritimes on trouve à peine des sujets pour les premières manœuvres d'un vaisseau, depuis l'établissement de ces écoles[1]. »

Comme nous sommes loin de la tradition du moyen âge & de l'esprit de l'Église! Chose remarquable : en 1762, Choiseul, archevêque d'Albi, disait dans les Statuts synodaux du diocèse : « Nous exhortons les Frères de la doctrine chrétienne qui travaillent avec tant de succès à l'éducation des enfants de la ville d'Albi, de continuer les soins qu'ils donnent à une aussi bonne œuvre. Si parmi les sujets qu'ils instruisent il s'en trouve qui par la piété, la facilité d'apprendre & d'ailleurs par la situation dans laquelle ils sont, puissent être destinés à remplir un jour des places de maîtres d'école, ils auront sur eux une attention particulière & nous les feront connaître. »

Heureusement l'esprit de l'Église l'a depuis emporté sur l'esprit des encyclopédistes.

1. *Histoire politique, ecclesiastique & littéraire du Querci*, t. III, p. 136. 3 vol. in-8°, Montauban, 1785.

Digitized by Google

2. *L'enseignement secondaire.*

L'enseignement secondaire dans le haut Languedoc présente quatre aspects nettement tranchés. D'abord il tend à se distinguer de l'enseignement primaire, dont il se détache au seizième siècle; ensuite, à partir du seizième siècle, il crée des maisons à son usage, dans lesquelles il se distribue soit jusqu'à la rhétorique inclusivement & même la philosophie, soit seulement jusqu'à la quatrième ou la troisième; enfin, à l'époque de l'expulsion des Jésuites de leurs collèges (1762), l'esprit qui le travaille donne un certain renouveau à ses méthodes, mais ne le sauve pas de toute décadence à la veille de la Révolution. Pour le reste du temps, c'est la belle époque de l'enseignement secondaire.

A. *L'enseignement secondaire tend à se distinguer de l'enseignement primaire dont il se détache au seizième siècle.*

Le progrès de l'enseignement s'accuse d'assez bonne heure dans l'augmentation des classes d'une école & dans l'instruction elle-même dont les matières tendent à s'élargir & à se multiplier.

Entrons dans les écoles de villes ayant une population peu importante, des petites villes, & suivons leur histoire. Ici tout a une signification plus haute, une portée plus générale. D'abord, Pamiers. Au quinzième siècle, cette petite ville ne comptait qu'une école publique. Les syndics mettaient le plus grand zèle à la pourvoir de bons maîtres, car, disaient ceux de 1425, « il n'y a ni or ni argent qui vaille la tenue & la tranquillité dans laquelle sont les enfants quand il y a école[1]. » Bientôt l'école fut pourvue d'un second maître. En 1511, elle en eut trois[2]; en 1538, quatre[3]. D'abord l'ensei-

1. M. de Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, p. 223.
2. *Ibid.*, t. I, p. 377.
3. *Ibid.*, t. I, p. 453.

Digitized by Google

gnement resta élémentaire. Les enfants, comme à Pouvourville au quatorzième siècle, n'étaient encore appliqués qu'à la lecture & à l'étude de la grammaire, c'est-à-dire de la déclinaison, de la conjugaison & de la syntaxe latines; car le latin était alors censée la langue universelle. Mais on ne s'arrêta pas aux éléments. A l'âge de douze ans, les enfants étaient admis à la classe de logique; puis, ils étudiaient les petites *Sommes* ou encyclopédies du temps. Par exemple, en 1467, on enseignait aux enfants de Pamiers les *Bossaroles*, le *Psautier*, les *Parts*, les *Règles*, le *Caton*, les *Règles métriques*, le *Doctrinal*, le *Grécisme* d'Evrard & la *Logique* d'Alexandre[1], livres classiques qui comprenaient l'ensemble des matières du premier degré, car l'enseignement des humanités resta à peu près inconnu après le douzième siècle. Mais avec la Renaissance, des progrès nouveaux s'accomplirent à Pamiers, qui eut désormais l'enseignement au premier & au second degré. Dans le contrat passé,

1. M. de Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, p. 348. Je donne ici l'analyse du traité passé entre les consuls de Lautrec (Tarn), & Antoine Roumégous, le 22 juillet 1465; les livres servant à l'enseignement y sont mentionnés.

« L'an 1465, le 12 juillet, à Lautrec, dans la maison d'école, les honorables hommes, noble Pons de Quercin, Pierre Dupuy & Jean de la Calme, consuls dudit Lautrec, en leur nom & au nom de leur collègue Antoine d'Entraigues, donnent pour une année la régence des écoles à Antoine Roumégous, prêtre libre, des Avalats, diocèse d'Albi, aux conditions suivantes :

« La pension à servir pour cette année par les consuls à Roumégous, est de huit setiers de bon froment, mesure de Lautrec, quatre charges de bon vin, & deux livres, monnaie ayant cours en France.

« Les enfants apprenant l'*alphabat mineur* (*alfabeto minori*) ne payeront rien, s'ils sont âgés de moins de sept ans, si ce n'est que le père ou un ami de l'enfant veuille donner bénévolement une rétribution. Il ne sera exigé que cinq sous des enfants âgés de plus de sept ans.

« Les élèves apprenant les *Sept psaumes* & le *Psautier* paieront sept sous, monnaie courante.

« Ceux qui apprendront les *Pars*, le *Catho*, les *Règles* & la *Métrique* paieront huit sous.

« Les clercs apprenant le *Doctrinal*, la *Logique d'Ebrard* ou toute autre science, excepté la philosophie, donneront douze gros, s'ils sont du consulat de Lautrec; les étrangers de cette catégorie s'arrangeront avec le maître pour la rétribution.

« Roumégous aura un bachelier capable pour les exercices extraordinaires; il il fera lui-même les exercices ordinaires. Il promet de faire les lectures & la leçon aux enfants & aux clercs deux ou trois fois par jour, & plus souvent s'il le peut. »

(*Revue du Tarn*, t. III (1881), p. 114. Analyse faite d'après la minute du notaire de Lautrec, Raymond de Fontbenoit (Archives du Tarn, E 445, latin.)

Digitized by Google

le 15 juin 1526, entre les régents & les syndics, il est déjà question des maîtres des lettres latines Cicéron, Virgile, Térence[1].

En 1544, on allait chercher à Bordeaux un poète pour l'école[2], c'est-à-dire un régent pour l'explication des poètes de l'antiquité.

En 1539, les régents donnaient quatre leçons par jour, deux le matin, deux le soir. Le premier *lisait* la logique, la philosophie naturelle & morale & la théologie; le second, la *Rhétorique* de Cicéron, les poésies de Virgile & de Térence. Deux autres maîtres s'occupaient des enfants plus jeunes. En 1542, l'enseignement s'élargit encore. Le maître ès-arts donna des lectures de philosophie & de logique, particulièrement des livres d'Aristote, comme la *Physique* & l'*Ethique;* il s'engagea à fournir un *poète* pour *lire* Virgile, les *Offices* de Cicéron, Quintillien, Horace; il fut entendu même que si les écoliers le désiraient, il leur procurerait quelque autre bon docteur; en tout cas, il devait trouver un bachelier pour la grammaire, & un *quartus* pour instruire les petits enfants[3].

Cette marche en avant glorieuse & ferme ne fut, à Pamiers comme en beaucoup d'autres petites villes, interrompue que par les troubles religieux du seizième siècle. Les ruines alors amoncelées furent pour le clergé une nouvelle occasion de montrer son zèle séculaire pour l'enseignement; une fois la paix rétablie, ou du moins les premières luttes apaisées, les évêques, les congrégations religieuses plus particulièrement, relevèrent les maisons déchues, créèrent les collèges, & par leurs fondations & leurs méthodes inaugurèrent la période la plus brillante de l'enseignement secondaire. C'est en 1569 que les Jésuites ouvrirent à Pamiers un collège, le second établi par eux en France[4]. A la vérité, ce ne fut pas sans opposition; mais le collège finit par triompher, & il amena d'autres accroissements. Jusque-là, l'école des syndics avait donné l'enseigne-

1. M. de Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, pp. 404, 405.
2. *Ibid.*, t. I, p. 437.
3. M. de Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, pp. 453, 454. — *Les écoles dans une petite ville avant la Renaissance*, dans *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. XII, pp. 392 & suiv.
4. *Ibid.*, t. II, p. 7.

Digitized by Google

ment d'abord au premier degré, puis conjointement au premier & au second degré; le collège distribuant maintenant l'enseignement des humanités, & la distinction de l'enseignement primaire & de l'enseignement secondaire devenant très nette & de plus en plus profonde, les syndics renforcèrent l'école primaire[1].

Telle est, à peu de chose près, l'histoire de l'enseignement dans beaucoup de localités d'importance moyenne, ou même petites, avec cette différence que les documents sont ailleurs plus rares qu'à Pamiers ou ont été moins explorés.

Albi avait un maître d'école, ou des maîtres d'école, en 1356, & évidemment avant cette date. Le compois rédigé en roman vers le milieu du quatorzième siècle porte cette mention : *Los maestres de las escolas,* les maîtres des écoles[2], sans doute des classes. Au commencement du quinzième siècle, il semble qu'il n'y avait qu'un seul régent, ou du moins un seul régent est nommé dans les comptes[3]. De même pendant les années qui suivirent & les premières années du seizième siècle[4]. Probablement la ville ne traitait qu'avec un seul régent, le régent principal : car, en 1432, il est question *des maîtres* des écoles[5].

C'est pour cela qu'on peut dire que les comptes du seizième siècle accusent un progrès réel, quand ils nomment deux ou même trois maîtres d'école : ainsi, en 1538, deux maîtres des écoles y figurent[6]; de même en 1540[7], en 1542[8]. En 1546, c'est trois[9]; en 1551, on voit apparaître le Maître-Mage[10], dont le titre & la fonction ne s'expliqueraient pas,

1. M. de Lahondès, *Annales de Pamiers,* t. II, pp. 144, 321.
2. *Archives de la ville d'Albi. Inventaire-Sommaire,* par M. Jolibois, archiviste. CC 3 (In-4°, Paris, 1869.)
3. *Ibid.*, CC 163, 164, BB 18, CC 173, 181, 183.
4. *Ibid.*, CC 192, 194, 200, 202, 208, 215, 219, 238, 240, BB 46, CC 244.
5. *Archives de la ville d'Albi. Inventaire-Sommaire,* CC 184.
6. *Ibid.*, CC 245.
7. *Ibid.*, CC 247.
8. *Ibid.*, CC 248.
9. *Ibid.*, CC 250.
10. *Ibid.*, CC 254.

Digitized by Google

s'il n'avait eu au-dessous de lui quatre ou cinq autres régents. Cette même année, en effet, l'école avait deux maîtres *artiens*[1]. Peu de temps après, l'évêque fit abandon de l'école du clergé fort ancienne & dite école Sainte-Gemme, & la céda à la ville[2]. Cette transformation, loin de marquer un arrêt, amena des progrès sensibles. On appela des régents de Paris[3]. La régence d'Albi devint peu à peu une des plus importantes de la région & des plus recherchées[4]. En 1560, bon nombre de maîtres prirent part au concours, demandèrent à *soutenir les conclusions*, en présence des élèves eux-mêmes qui, au spectacle de ces joutes intellectuelles, ressentaient une estime plus grande pour l'étude[5]. Vers 1581, on se procura un quatrième régent pour les petits enfants[6].

L'enseignement fut d'abord donné au premier degré avec cette réserve que *lire* la grammaire, c'était appliquer les enfants à l'étude de la déclinaison & de la conjugaison latines. Ainsi nous constatons qu'en 1430, Arnaud de Roches, maître ès-arts & bachelier en théologie, tenait les écoles de grammaire[7]. Plus tard, grâce au mouvement général de la Renaissance, l'enseignement s'élargit & fut distribué au premier & au second degré. Ainsi, en 1550, Julien Canalo, bachelier des écoles, allait chercher un poète, un *artien*[8], pour l'explication des grands auteurs latins. Depuis cinq ans au surplus, les

1. Archives de la ville d'Albi, *Inventaire-Sommaire*, CC 255.
2. Arrêt du Conseil de 1557. (*Ibid.*, BB 25.)
3. *Ibid.*, BB 25.
4. Lapidarius, un maître de renom, écrivait aux consuls d'Albi la lettre suivante, publiée par M. Rolland, *Histoire littéraire d'Albi*, p. 108, not. 1. « Vigilantibus DD consulibus Albiensibus, G. Lapidarius. — Mirum mihi videtur quod nullum certuus responsum ad me scripseritis de vestra provincia scholastica. Ego in dies urgeor a DD. consulibus Pamiensibus. Nisi vos brevi certo quidquam significaveritis, dabo fidem Pamiensibus pro anno proximiori. Quare si estis adhuc in eo in me animo & scholas vestras mihi conferre, mittite nuntium peculiarem, non sum vobis defuturus. Raptim Pamiis, dominica ante Pentecostem. Vester ex animo, G. Lapidarius. » (*Ibid.*, GG 81. — Cette lettre a été publiée également par M. Baudel, *Les écoles d'Albi de* 1380 à 1623, dans le *Bulletin de la Société des études du Lot*, t. V (1879), p. 119.
5. Archives de la ville d'Albi, *Inventaire-Sommaire*, CC 257.
6. *Ibid.*, BB 28.
7. *Ibid.*, CC 183.
8. *Ibid.*, CC 253.

Digitized by Google

écoles d'Albi étaient soumises à un règlement[1] qui témoigne des plus grands progrès & dont il faut faire connaître les dispositions principales.

1° La régence des écoles est donnée pour un an, à partir de la Saint-Jean-Baptiste (24 juin), à un « personaige homme de bien, ydoine & souffisant, de bonnes mœurs, bonnes instructions & littérature, » qui a la qualité de « maistre principal. » (I.)

2° Les consuls lui assurent une maison d'école munie du mobilier scolaire (I, II.)

3° Le maître principal est tenu de fournir un *poète* & un grammairien, dont l'admission est subordonnée à l'examen & à l'approbation des consuls (IV, V.)

4° Le maître principal, le poète & le grammairien doivent *lire* chaque jour sans « délaisser les lectures ordinaires & déterminées » (VII.)

5° Le maître principal *lit* chaque jour en théologie ou écriture sainte, & en philosophie; le poète, en « art oratoire, en poètes & art d'honneste humanité; » le grammairien explique, au moins deux fois chaque jour, « les principes & rudiments grammaticaulx » (VIII.)

6° De plus, depuis le commencement du carême jusqu'à la Pentecôte, le maître principal lit « la grammaire en grec » (IX.)

7° Le maître principal est « tenu substituer ung ou deux personnaiges pour dire les leçons aux petits enfans non ayans maistres ou pédagogues spéciaulx » (X.)

8° Le maître principal est « tenu deux fois l'an, par ung de ses disciples tel qu'il voira, tenir conclusions publiques pour exerciter les scoliers aux disputations » (XV.)

9° De même, « les grammairiens tiendront norme aux susdictes scoles pour apprendre leur latin & en icelluy se exerciter; » de plus, de quinze en quinze jours, à partir de la Saint-Luc (18 octobre), on donnera aux escoliers « des epis-

1. Compayré, *Etudes historiques & documents inédits sur l'Albigeois*, p. 210. In-4°, Albi, 1841. — M. Rolland, *Histoire littéraire de la ville d'Albi*, pp. 107 & suiv., & 402.

Digitized by Google

tres en vulgaire » pour être traduites en latin, & « pour plus avant les exerciter à leur grammaire latine » (XVI.)

Ainsi, d'après ce règlement, les écoles d'Albi comptaient, au seizième siècle, quatre catégories d'écoliers : 1° les *alphabétistes;* 2° les grammairiens, appliqués à l'étude de la grammaire grecque & de la grammaire latine; 3° les écoliers en poésie, art oratoire & humanités; 4° les écoliers en philosophie & en théologie. Cinq maîtres distribuaient cet enseignement certainement plus étendu qu'au quatorzième siècle.

Un nouveau progrès signala la cession du collège aux Jésuites en 1623. Il fut convenu que le collège aurait six classes : trois de grammaire, une d'humanités, une de rhétorique & une de philosophie[1].

A partir de ce moment le collège fut distinct de l'école primaire, qui attira toute l'attention & tous les soins des consuls.

L'histoire de l'enseignement à Montauban[2] présente quelques faits curieux. L'acte de donation du domaine de Luperciac, consenti vers 985, fournit déjà cette donnée fort intéressante que la jeunesse de Montauriol allait à l'école de Saint-Théodard (Montauban) pour s'y livrer à l'étude des lettres & de la science sacrée : *litteras audire & apprehendere sapientiam Domini*[3]. Cette école n'était autre que l'école monastique, qui, en beaucoup de lieux, avait remplacé les écoles municipales établies par les Romains. Au treizième siècle, Montauban eut l'enseignement du droit[4]. On sait que cette ville, « clef de païs & chief

1. Compayré, *Etudes historiques & documents inédits sur l'Albigeois*, p. 213. — M. Rolland, *Histoire littéraire de la ville d'Albi*, p. 405. — M. Baudel, *Les écoles d'Albi de 1380 à 1623*, dans le *Bulletin de la Société des études du Lot*, t. V (1879), pp. 113 & suiv.

2. Le Bret, *Histoire de Montauban*, Ed. Marcellin & Ruck, t. I, p. 87, t. II, p. 376. 2 vol. in-8°, Montauban, 1841. — Devals, *Les Écoles publiques à Montauban du dixième au seizième siècle*. In-8°, 39 pages. Sans date, paru d'abord dans le *Bulletin archéol. de Tarn-&-Garonne*, t. III, pp. 81 & 127.

3. Devals, *op. cit.*, p. 2.

4. Février 1255, ordonnance rendue par le conseil de ville sur les objets soumis à l'impôt. Elle exempte de la taille les livres de droit dans lesquels on étudie pour le profit de la ville. *Item, aordenero que libre de dreg en que hom estudia a profeg de la vila no sia comptat en talha.* (Archives de Montauban, AA, *Livre des Serments*, f° 62, *Livre rouge*, f° 68. Cité par Devals, *op. cit.*, p. 2, 3.)

Digitized by Google

du duchié de Guienne, du costé du païs de Langue-d'Oc », eut beaucoup à souffrir de la guerre des Anglais au quatorzième siècle; ses écoles réapparaissent vers le milieu du siècle suivant, sans que l'on puisse en conclure qu'elle avait totalement manqué de maîtres. En 1472, la peste obligea les consuls à fermer les écoles, qui étaient alors en pleine activité[1]. Les années suivantes, les archives font, sous différentes formes, mention des écoles. Ainsi le 15 décembre 1474, elles furent confiées à Bernard Barroger, de Montauban, « qui était allé au loin compléter ses études »[2]. Le 17 juillet de l'année suivante, les écoles furent données sous la réserve du bon vouloir de l'évêque[3]. A partir de 1478, « tous les documents où il en est fait mention témoignent que les écoles municipales étaient une annexe du château consulaire, avec lequel elles communiquaient[4] ». Nous arrivons ainsi à l'année 1497, où fut rédigé un règlement scolaire qui marque un très grand progrès dans l'enseignement, puisqu'il comprend les deux degrés, déjà à cette date, & quatre classes. Au premier degré, on enseignait l'Alphabet, les Psaumes, les Matines, les *Parts* ou rudiments, les auteurs, les règles & la grammaire; au second degré, la logique, la philosophie, Cicéron, Virgile, Térence, Boëce & autres écrivains de l'antiquité[5]. En outre, les régents

1. Devals, *op. cit.*, pp. 4, 15.

2. Archives de Montauban, GG, *Livre Saint-Geniès*, f° 292. Cité par Devals, *op. cit.*, p. 16, note 1.

3. *Ibid.*, cité par Devals, *op. cit.*, p. 5, note 6.

4. Devals, *op. cit*, p. 16 & note 2.

5. Je donne ici le texte de ce règlement qui a de l'importance, d'après Le Bret, édit. Marcellin, t. I, p. 88, note 1 :

« Ensegon ce los statuts e ordonansas faitas per los honorables mossignors les Cossols de la presen ciutat de Mountalba, ensemble los reglements & taxa de las escolas, faitz en conseilh e deliberatio dels habitans de la dicha villa, l'an 1497; protestan los dits mossignors que no pusco creisser ho diminuar los salaris dels enfans de la dicha villa e la juridictio d'aquela.

« Premieroment, seran tenguts los magisters que regiran las ditas escolas de Mountalba, ben, e degudamen, e en grand deligensa instruire e ensenhar ho faire ensenhar tots los escoloriers que vendran à las ditas escolas.

« Item, que no compellaran ne faran compellar, citar ne adjornar degun habitan de la dita villa e juridiction d'aquela, per lo salary que lor sera degut a causa de las ditas escolas, davan degun juge se no que sia a las corts de Mountalba, ce a la cort de mossignor lo senechal, juge ordinari de Quarcy, davan mossignor official,

Digitized by Google

lisaient publiquement « en la Saincte-Escripture », notamment les Psaumes, les Évangiles & les Épitres de saint Paul, & aussi les Pères de l'Église [1]. Les jours de fête étaient consacrés à ces *lectures*, qui cessèrent seulement peu avant l'introduction de la Réforme à Montauban, à cause des dangers trop réels pour la foi qu'elles présentaient : il fut alors rendu des « arrestz prohibitifz à tous régents d'escolles de lire publiquement en la Saincte-Escripture sans permission & licence de l'évesque & ses vicaires » [2]. A cette date, les écoles, malgré cette mesure de bonne administration, étaient en pleine prospérité, marchaient en pleine voie de progrès. Ainsi en 1541, elles étaient pourvues d'un second *orateur* [3]. En 1548, Jean de Lettes, évêque de la ville, fit une première tentative pour fonder un

e les mossignors Cossols de Mountalba ; ne faran donacio ne transport a degun autre per que los habitans sian fatigats ne vexats. E aisso en pena de 25 liv. al rey & a la villa, & de pardecio de lor salary.

« Que no levaran de los habitans de la dita villa, honor e juridictio d'aquela, per lor salary, se no que en la forma & maniera que sen sec :

« 1° Levaran los dits magisters, de los enfans, aprenens la carta, set salmos, matinas, se els an magister particular, per so que las escolas no lor costan res, levaran 2 sols ; e, se els no an pas de magister particular, levaran 4 deniès.

« 2° Dels enfans que aprendran las parts reilhas e autors, levaran d'en cascun, se els an magister particular, 7 sols, e, se no an punt magister particular, 8 deniès.

« 3° Dels enfans que aprendran doctrinias e la grammera, se els an magister particular, levaran 8 sols, e se no an magister particular, 10 deniès.

« 4° D'aquels que ausiran la logica, philosophia, Tully, Virgili, Terenci, lo Bocci & autres poetas, levaran 15 sols.

« 5° Que no prendran res dels religios dels couvens de Mountalba ; mas les laissaran aprendre a las escolas per amor de Dio.

« 6° Que no permetran que degun escolar porta espasas, dagas, ne autras armas per villa ne a las escolas ; e se avian escolars que no ce volgusso regir, ne governar, ne tenre las reglas de la escola, seran tenguts los dits magisters ho dire & notifiar als dits mossignors cossols, afy de y metre tala provisio que sia exemple als autres ».

(Archives de Montauban, AA, *Livre rouge*, f° 222. — Devals, *op. cit.*, pp. 17-19, a donné la traduction en français de ce règlement.

1. Archives de Montauban, BB, *Regist. des conseils*, années 1522-1531, 1537-1538, 1559-1560.

2. Archives de Montauban, BB, *Regist. des conseils*, années 1556-1560. Cité par Devals, *op. cit.*, p. 8.

3. Archives de Montauban, BB, *Regist. des conseils*, années 1541-1542. Cité par Devals, *op. cit.*, p. 8.

Digitized by Google

collège [1]; & en 1551, il pensa même à établir une université [2]. De ces deux projets, le premier devait seul être réalisé plus tard; du moins, ils prouvent une grande ardeur pour l'étude. En fait, on n'en resta pas à la connaissance des auteurs latins. En 1557, les consuls ajoutèrent au programme déjà connu l'étude de la langue grecque & des auteurs grecs, sous la direction de Jean Didier, orateur, « homme docte à la dicte science & doctrine » [3]. La première moitié du seizième siècle correspond pour les écoles de Montauban à l'ère des plus sérieux progrès. Devals a pu écrire : « Grâce à l'impulsion donnée par nos consuls & au concours de professeurs distingués, elles devinrent en peu de temps « les plus fameuses que autres escolles que feussent ez environs & en autres lieux esquelz eust collièges & exercice des bonnes lettres » [4]. Aussi, à partir du commencement du seizième siècle, les écoliers y affluèrent-ils de toutes parts. En 1518, les consuls furent obligés de faire construire des hangars au-devant & sur les côtés de la grande salle de l'école, qui était devenue insuffisante pour le nombre toujours croissant des jeunes gens qui suivaient les cours [5]. Un document du 29 juin 1536, mentionnant les écoles publiques de Montauban, nous apprend, en effet, qu'elles étaient fréquentées par « les enfans natifz en icelle ville & sa juridiction & aultres survenans de divers pays & en gros nombre » [6]. Ce « gros nombre » est précisé dans l'enquête qui fut ouverte, le 5 août 1579, au sujet de la création projetée d'un collège dans la ville de Montauban.

1. Archives de Montauban, AA, *Regist. des conseils*, années 1548-1549. Cité par Devals, *op. cit.*, p. 20-22.

2. Archives de Montauban, BB, *Regist. des conseils*, années 1550-1551. Cité par Devals, *op. cit.*, pp. 22, 23.

3. Archives de Montauban, BB, *Regist. des conseils*, années 1557-1553. Cité par Devals, *op. cit.*, p. 8.

4. Enquête du 5 août 1579, Archives de Montauban, série AA, *Livre Bailhonat*, f° 161.

5. « *Item*, lo XXIII del mes de hoctobre, ferem comensa de fa los baletz a la gran sala de l'escola, a causa que los clercz noi podian cabe, cant lo magister legia las lissos ». (Archives de Montauban, série CC, *Livre des comptes municipaux* de l'année 1518-1519, f° 154.)

6. Archives de Montauban, série BB, *Regist. des conseils* de l'année 1536-1537, f° 10.

Digitized by Google

Plusieurs témoins étrangers à la ville, mais qui y avaient fait leurs études, vinrent attester, comme l'ayant vu eux-mêmes, que, de 1544 à 1554, « en ladicte ville de Montauban y avoit eu aux escolles de doutze à quinze cens escoliers & davantaige »[1]. Malheureusement les guerres de religion qui ensanglantèrent la seconde moitié du seizième siècle & les premières années du dix-septième, arrêtèrent cette marche en avant si brillante & si ferme[2]. Du moins, on avait réussi à créer le collège en 1579[3]; & dès lors les deux enseignements, le primaire & le secondaire, furent séparés.

Ainsi, ces quelques exemples le montrent, la distinction des deux enseignements, le primaire & le secondaire, n'était plus à faire au seizième siècle. Elle était même entrée dans la tradition scolaire.

B. *Les collèges où l'on enseignait le latin jusqu'à la troisième.*

En beaucoup d'autres villes[4], les écoles traversèrent les mêmes trois phases progressives qu'à Pamiers, Albi & Montauban : 1° enseignement au premier degré, avec deux maîtres le plus ordinairement, un pour l'alphabet enseignant aux *alphabétistes* à lire & à écrire, l'autre pour la grammaire enseignant aux *grammairiens* la grammaire latine & muni du titre de bachelier en grammaire; 2° en même temps & quelquefois pour les mêmes écoliers enseignement au second degré, avec quatre & même cinq maîtres, les deux déjà désignés, & puis le maître ès-arts qui enseignait les humanités & la rhétorique, & le maître mage qui était chargé de la logique & des autres sciences comprises alors dans la philosophie; 3° plus tard, après la fondation des collèges proprement dits,

1. Archives de Montauban, série AA, *Livre Bailhonat*, f° 161. — Devals, *Les écoles publiques à Montauban*, p. 20.

2. Devals, *Les écoles publiques à Montauban*, p. 26-33.

3. *Ibid.*, p. 35.

4. Par exemple à Condom (M. Gardère, *Les écoles de Condom avant la fondation du collège* & *Le collège de Condom*, dans *Revue de Gascogne*, années 1885-1889), à Lectoure (M. Plieux, *Étude sur l'instruction publique à Lectoure*, dans la *Revue de Gascogne*, année 1888).

Digitized by Google

ces deux enseignements sont nettement séparés & donnés dans des maisons distinctes. Non pas partout cependant, car en beaucoup de petites villes l'enseignement secondaire ne fut point poussé jusqu'à la rhétorique ou jusqu'à la philosophie. Par exemple, nous lisons dans le *Procès-verbal de la visitation des collèges* par M. de Froidour, en 1668 : « Le dit Père Recteur [du collège d'Albi] nous a dit, en outre, que dans le diocèse dudit Alby il y avait quelques petits collèges, savoir :

« En la ville de Cordes, un de deux petites classes, en l'une desquelles on montre à lire & à écrire, & en l'autre on enseigne le rudiment & on commence à composer ;

« En la ville de Gaillac, un de trois classes, dans la plus basse desquelles on enseigne à lire & à écrire, dans la moyenne le rudiment & les commencements de la langue latine, & dans la première on met les enfants en état d'entrer en troisième ;

« Et en la ville de Rabastens, un autre aussy de trois classes, dans lequel on pratique la même chose qu'en celui de Gaillac[1] ».

Dans certaines localités « le maître régent des humanités » du collège dont le but était de conduire les écoliers jusqu'à la troisième seulement, avait cependant la faculté de leur enseigner les humanités & la rhétorique s'ils le désiraient.

On laissa toujours une grande liberté aux communes de régler ces questions d'enseignement. C'est pour cela qu'il convient de ne pas faire en cette matière des divisions trop absolues. On se tromperait fort si par amour des démarcations tranchées on prétendait qu'après le seizième siècle l'enseignement du latin fut toujours séparé de l'enseignement de l'alphabet : le premier suivait le second, qu'il fût donné par le même maître, ou non. Par exemple, le 21 septembre 1644, Jacques Puech prenait la régence des écoles de Mazamet « pour l'instruction de la jeunesse, tant pour la grammaire & langue latine que pour la lecture[2] ».

1. *Hist. génér. de Languedoc*, t. XIV, c. 1039.
2. M. Bruguière, mémoire déjà cité.

Digitized by Google

Caraman[1], Grenade[2], Saint-Félix[3] avaient deux maîtres, dont un pour le latin.

Verdun-sur-Garonne présente un type intéressant de ces écoles fort nombreuses, appelées aussi collèges, où l'on enseignait les premiers éléments du latin. Elles avaient deux régents : le « régent des humanités » & le « régent des basses classes », portant l'un le titre de « premier régent », l'autre celui de « second régent »[4]. Par une délibération du 25 octobre 1711, le conseil général de Verdun nomma M. Subreville, prêtre, à la première régence du collège, pour quatre années, à condition « que ledit sieur Subreville sera tenu de recevoir tous les enfants de la ville & juridiction qui seront en état de commencer de réciter les rudimens, & de les enseigner jusques à la troisième incluzivement. Et en cas il y aura des écoliers dont les pères souhaiteroient qu'ils fissent icy les humanités & la rhétorique, ledit sieur Subreville offre de leur enseigner moyennant trente sols par mois de chacun, & que MM. les maires & consuls luy promettroient, au nom de la communauté, de luy payer annuellement, pour sa rétribution, la somme de 230 livres. Comme aussy qu'on prorogera à M. Martin, pour trois années, la seconde régence des escolles de cette ville, à laquelle il sera tenu de recevoir tous les enfants de la ville & juridiction pour les enseigner à lire le latin, le français, & écrire, de l'âge de six à sept ans, moyennant la rétribution de 100 livres[5] ». En 1720, la première régence, appelée aussi « première classe », fut confiée au sieur Guillaume de Fournier, prêtre[6]. Celui-ci enseigna plusieurs années à Verdun; & en 1725, la communauté déclara qu'elle avait « mille raisons d'être très contente de la grande capacité & attention de M. Fournier pour l'éducation de la jeunesse, dont plusieurs ont été mis en rhétorique & en

1. Voyez plus haut, p. 96.
2. Plus haut, p. 97.
3. Plus haut, p. 100.
4. *Inventaire-sommaire des archives communales de Verdun-sur-Garonne*, par M. Devals, CC 29, 32, 34, 37, 44, &c.
5. *Inventaire-Sommaire*, BB 14.
6. *Ibid.*, BB 15.

Digitized by Google

philosophie dans les collèges royaux de Tholose & Montauban »[1]. En 1736, par suite de la concurrence de Latour & de Fournier, candidats à la première régence, l'intendant de la province supprima la régence des humanités. Mais la communauté fit observer que « de tout temps il y avait eu à Verdun une semblable régence gagée » par elle. Elle supplia MM. les consuls de représenter à l'intendant que les principaux habitants de Verdun, ruinés par les pluies, les grêles & les inondations, sont absolument dans l'impuissance de faire élever leurs enfants hors de la ville « pour les mettre en état d'être un jour des citoyens capables de rendre des services au public. » Par conséquent, MM. les consuls furent chargés de « supplier très-humblement M. l'intendant de vouloir maintenir la communauté de Verdun dans l'heureuse liberté d'avoir un régent capable de donner à la jeunesse cette éducation[2] ». La requête adressée à l'intendant fut accueillie favorablement, & la régence des humanités rétablie en faveur de M. Latour, pour reconnaître ses services, « en continuant d'exercer gratuitement les fonctions de régent malgré la suppression de sa classe[3] ». En 1738, nous trouvons à Verdun deux régents des basses classes[4]. En 1780, on améliora la situation du maître qui enseignait à lire & à écrire, à la charge pour lui d'ouvrir « l'école à sept heures du matin jusques à dix, & après midi à une heure jusques à quatre, recevoir tous les enfans depuis l'âge de cinq ans & au dessus, les conduire à la messe chaque jour[5] ».

Cependant il arriva plus d'une fois que les régents ou bien se montrèrent négligents, ou bien firent défaut. Les consuls avaient alors recours aux Pères Récollets qui possédaient une maison à Verdun. Par exemple, une délibération du 14 mars 1687 porte « qu'attendeu que les enfans ne profittent de rien aux escoles, faute par les regens de pouvoir s'apliquer

1. *Inventaire-Sommaire*, BB 18.
2. *Ibid.*, BB 20. Délibération du 25 novembre.
3. *Ibid.*, BB 20. Délibération du 12 mai 1737.
4. *Ibid.*, CC 74.
5. *Ibid.*, BB 24. Délibération du 8 octobre.

Digitized by Google

avec tout le soing que requiert ce ministère à leur éducation, affectant de faire de longues absances & prandre ailheurs divers employs, les contractz desja passés avec lesdits régeans demeureront revocqués & les escolles seront mises soubs la direction des révérands pères Recolletz, aux conditions, gaiges & soubs les formes qu'il sera trouvè à propos en l'assistance & consentement de MM. les officiers royaux, mesmes de Monseigneur l'archevesque de Tholoze[1] ». Les Récollets gardèrent le collège jusqu'en 1690 probablement, année où il fut confié aux sieurs Verdier, ecclésiastique, & Esparbé, clerc tonsuré[2]. En 1715, ils furent priés de rendre le même service. C'est dans les premiers jours de septembre seulement que M. de Grégoire, premier régent, dont le temps finissait, avait déclaré ne vouloir plus continuer. Le conseil général, réuni le 8 & le 21 septembre, prit une délibération pleine d'intérêt. « Pour que la ville ne se trouve pas sans régens, à la rentrée des classes, qui a lieu le jour de la fête de saint Luc, & pour éviter des inconvéniens qui se présentent tous les ans, M. Vinssac, maire & premier consul, est d'avis de prier les R. P. Récollets de fournir pour lesdites écoles deux de leurs Pères, qui apprendraient aux enfants la lecture, l'écriture & la latinité jusqu'à ce qu'ils fussent en état de faire la philosophie. Le curé & les officiers municipaux feraient composer les élèves deux fois l'an, à Pâques & avant les vacances, pour juger du progrès des études. La proposition des consuls ayant été agréée par les Récollets, le conseil général donne pouvoir aux consuls « de passer le contrat du bail des Ecoles de la ville pour six années aux R. P. Récollets, qui s'obligeront, soubtz l'honoraire de 300 livres par an, de recevoir chez eux tous les enfants de la ville & juridiction & autres qui pourroient être mis en pension, pour leur apprendre la lecture, l'écriture & la latinité jusques à ce point qu'ils soient en état de faire la philosophie, & qu'ils règleront leurs classes & instructions de la jeunesse à la religion catholique, apostolique, romaine, suivant l'uzage du collège des R. P. Jésuites de

1. *Inventaire-Sommaire*, BB 10.
2. *Ibid.*, BB 10.

Digitized by Google

Tholose[1] ». Le 20 octobre suivant, le conseil général prit une nouvelle délibération également pleine d'intérêt. Elle autorisait les consuls de Verdun « à passer un nouveau contrat avec les R. P. Récollets, par lequel on les déchargera de faire la seconde classe, pour la lecture & l'écriture, qu'on baillera à M. Martin, prestre, ancien régent de cette classe, pour l'honnoraire ordinaire de 100 livres; & les R. P. s'obligeront d'aprendre la latinité à tous les enfans de la ville, juridiction & étrangers qui se rendront chez eux à cet effet, dès demain... auquel effect ils commettront deux de leurs Pères, bons sujets, pour faire lesdites classes, qu'ils mettront en deux, pour leur aprendre jusques & inclus la rhétorique. Et ensuite s'il se trouve six sujets de la ville, juridiction ou étrangers pour faire la philosophie, lesdits R. P. seront tenus de faire venir dans leur couvent un lecteur de philosophie, s'ils n'y en ont pas, pour la dicter aux dits écoliers... Et ce pour que la plupart des enfans de la ville ne soient pas privés d'apprendre la philosophie, parce que leurs pères ne sont pas en état de les entretenir à Tholose[2] ». Enfin, le 4 juillet 1784, « le sieur Albert, régent de la classe des humanités, ayant plusieurs fois offert sa démission, le conseil général, « reconnaissant que l'établissement des humanités & des basses classes chez les R. P. Récollets, proposé par les consuls, est très-intéressant & très-utile pour l'éducation de la jeunesse, donne pouvoir aux officiers municipaux de traiter avec le gardien des Récollets, à raison des classes, moyennant la somme de 500 livres par an[3] ».

C'est de la même manière l'enseignement du latin jusqu'à la troisième, ou même jusqu'à la rhétorique selon la capacité des régents & les désirs des écoliers, fut assuré à Grenade pendant tout le cours du dix-huitième siècle. Il fut également assuré à Caraman[4]. Déjà au commencement du dix-septième siècle, & probablement au seizième, Saint-Félix avait un régent pour la

1. *Inventaire-Sommaire*, BB 16.
2. *Ibid.*, BB 15.
3. *Ibid.*, BB 24.
4. Voyez plus haut, p. 96.

Digitized by Google

latinité [1] ; de même Eauze (Gers) [2], Millau (Aveyron) [3], Villefranche-de-Rouergue (Aveyron) [4], Caylus (Tarn-&-Garonne) [5], Gaillac (Tarn), Saint-Bertrand de Comminges (Haute-Garonne), Saint-Gaudens (Haute-Garonne), &c. Ces petits collèges, leur nom l'indique, n'avaient sans doute pas l'importance des collèges des villes plus considérables où l'on enseignait la rhétorique. Mais ils marquaient un véritable & sérieux progrès sur l'état de l'enseignement avant le quinzième siècle pour chacune des localités qui en étaient dotées. Voici, par exemple, les matières enseignées au petit collège de Saint-Bertrand de Comminges au commencement du dix-septième siècle. « Nous connaissons par un procès-verbal de visite épiscopale, en date du 13 octobre 1627, dit M. Julien Sacaze, quel était le programme des matières enseignées en cette année : dans la première classe, les élèves expliquaient le catéchisme de Canisius & la quantité ; le matin, le *de Amicitia,* de Cicéron, &, l'après-midi, Virgile ; — à la seconde classe, la grammaire de Ténard, la quantité & la syntaxe, de Despautère ; le matin, les *Épitres* de Cicéron, &, le soir, Ovide ; — à la troisième classe, les rudimens & autres principes de grammaire ; — à la quatrième, on apprenait à lire, &, dans toutes les classes, à écrire. Il n'y avait point de chapelle dans le collége. Le samedi, après-midi, le régent principal enseignait & expliquait le catéchisme à tous les écoliers réunis dans la grande salle de l'établissement » [6].

Dans le moyen âge, l'enseignement pouvait se donner avec autant de zèle ; mais certainement il n'embrassait pas autant de matières.

1. Voyez plus haut, p. 102.

2. M. Soucaret, *Les écoles à Eauze au dix-septième & au dix-huitième siècles,* dans *Revue de Gascogne,* t. XXIV (1883), p. 53.

3. M. Rouquette, *Les écoles publiques de Millau,* p. 18 & suiv.

4. Cabrol, *Annal. de Villefranche de Rouergue,* t. II, p. 207.

5. M. Galabert, *L'instruction dans la seconde partie du quinzième siècle à Caylus,* dans *Bulletin archéologique de Tarn-&-Garonne,* t. X (1882), p. 152, 165.

6. *Histoire du Comminges, de Saint-Bertrand & Saint-Gaudens,* par Armand Marrast, avec notes & additions par Julien Sacaze, p. 103, 104. In-8°, Saint-Gaudens, 1889.

Digitized by Google

C. *Collèges où l'on enseignait le latin, les humanités comprises.*

On peut soutenir, sans craindre un démenti, que les collèges établis pour l'enseignement du latin jusqu'aux humanités, rhétorique & philosophie, se maintinrent à un bon niveau. Fondés au seizième siècle, ils eurent sans contredit des fortunes diverses. Deux points cependant dominent dans leur histoire & les distingent. Les uns, c'est le petit nombre, ne furent pas confiés à une congrégation enseignante, par exemple celui de Rieux. Dans ce cas, « pour obliger lesdits Régens à s'acquitter de leur devoir pour l'éducation & instruction desdits écoliers, la coutume [fut] de mettre de deux en deux, ou de trois en trois ans, leur places au concours & à la dispute pour les donner aux plus méritans[1]. » Ailleurs le concours avait lieu tous les ans; de là la distinction qui revient souvent dans les documents des « maistres annuels » & des « maistres permanents », c'est-à-dire non soumis à ce concours parce qu'ils appartenaient à une congrégation enseignante.

La direction d'un grand nombre de collèges fut, en effet, confiée à des religieux; je les ai déjà nommés plus d'une fois : les Jésuites, les Oratoriens, les Doctrinaires. Il faut noter le motif de ce changement : il n'y en eut pas d'autre que leur relèvement. « Comme par succession de temps, les séculiers qui y étoient établis se seroient relâchés, à tel point qu'il étoit inutile d'envoyer les jeunes enfans à leurs écoles, par ce qu'ils ne se donnoient pas la peine de les enseigner, feu M. de Raconis, évêque de ladite ville [Lavaur], après deux délibérations prises en conseil général d'icelle, auroit trouvé à propos d'appeler en leur place lesdits Pères de la Doctrine chrétienne[2]. » Ces paroles de M. de Froidour, visi-

1. M. de Froidour, *Procès-verbal de la visitation des collèges* (1668) dans *Hist. génér. de Languedoc*, t. XIV, c. 1031. Ed. Privat.

2. M. de Froidour, *Procès-verbal de la visitation des collèges* (1668), *Ibid.*, 1032-1033. — M. Aug. Vidal (*Le collège de Lavaur*, dans *Revue du département du Tarn*, année 1888, p. 54), a combattu cette accusation, tout en avouant plus loin (p. 71), que le collège était dans un état déplorable à l'arrivée des Doctrinaires & qu'ils le relevèrent.

Digitized by Google

tant, en 1668, le collège de Lavaur, s'appliquent au collège d'Albi[1], de Castelnaudary[2], de Carcassonne[3], de l'Esquille à Toulouse[4], de Lectoure[5], de Condom[6].

Le collège de Narbonne avec ses transformations successives présente un type caractéristique. Tout d'abord, au seizième siècle, les écoles & le collège furent unis; la régence était donnée pour un an[7]. Ensuite, la régence du collège, toujours donnée pour un an, fut distincte de la régence des écoles[8].

1. « Nous avons reconnu que, comme il n'y avoit anciennement en ladite ville qu'un petit collège tenu par quelques séculiers qui n'apportoit aucune utilité par la négligence des régens, les habitans de la dite ville par les soins & l'entremise de feu Monsieur d'Elbène, leur évêque, y appelèrent les Pères de ladite Compagnie ». (*Procès-verbal de la visitation des collèges*, dans *Hist. génér. de Languedoc*, t. XIV, c. 1035, Ed. Privat.)

2. « L'instruction de la jeunesse faite par des régens séculiers, jusques à l'année 1633 que ledit collège étant devenu inutile par le relachement desdits régens, lesdits Pères de la congrégation de la Doctrine chrétienne y furent appelés » (*Ibid.*, 1047.)

3. « Les habitans ayant reconnu le peu de fruit & d'avancement que faisoient leur enfans dans les lettres & dans les choses qui concernoient leur éducation, par le relâchement & la négligence desdits régens, ils auroient pris plusieurs délibérations en conséquence desquelles ils auroient appelé lesdits Pères Jésuites pour tenir ledit collège. » (*Ibid.*, 1053.)

4. « Qu'il (le collège de l'Esquille) fut mis d'abord entre les mains de plusieurs séculiers choisis & nommés par les capitouls & qu'il a été tenu par lesdits séculiers jusques en l'année 1654, auquel temps lesdits capitouls ayant reconnu le relâchement dans lequel les régens étoient tombés, trouvèrent à propos, après une délibération prise dans un conseil général, d'y appeler en leur place les Pères de la Doctrine chrétienne. » (*Ibid.*, 1011).

5. M. Plieux, *Étude sur l'instruction publique à Lectoure*, dans *Revue de Gascogne*, t. XXIX (1888, 1889).

6. M. Gardère, *Le collège de Condom avant les Oratoriens*, dans *Revue de Gascogne*, t. XXVII (1886), pp. 273, 274.

7. Par exemple, en 1550, Institution de M. Philibert Fabre & René Dusseau « en la charge, administration & gouvernement des escolles & collège de Narbonne, pour un an. » (Archives de la ville de Narbonne, BB 56, f° 88.) — 1551 — Nomination de M. René Dusseau en qualité de régent « des escolles & collège de la ville. » (*Ibid.*, BB 56, f° 130 v°.) — 1554 — Institution de MM. Sébastien Coquilatus & Scipion Hugues, « maistres régents d'escolles... en la charge, administration & gouvernement des escolles & collège de Narbonne. » (*Ibid.*, BB 57, f° 16.) [Communication de M. Massip, archiviste de Narbonne, aujourd'hui bibliothécaire de la ville de Toulouse.]

8. 1562 : Institution de M. Bernard Donnat, prêtre, en la charge de régent du collège pour une année. (Archives de la ville de Narbonne, BB 58, f° 10.) — 1563 : Institution par les consuls de M. Pierre Cardilhac, bachelier ès-droits, en la charge de régent du collège. (*Ibid.*, BB 58, f° 24.) — 1564 : Institution de M. Antoine

Digitized by Google

Puis le régent, institué pour deux, trois ans, grandit en dignité & en importance. En 1566, on voit apparaître le « régent principal » du collège[1]. Dix ans plus tard, le nombre des maîtres est augmenté[2]. En 1578, apparaissent le concours & la « dispute[3] », qui ne tardèrent pas à revêtir une grande sollennité. Ainsi, en 1593, l'institution en qualité de régents principaux du collège fut donnée à Mathurin Valterre, de l'Angoumois, & à François Gombaud, d'Autun, mais après examen devant MM. du Chapitre Saint-Just, « qui les avoient ouïs durant trois jours en disputes ou lectures[4] ».

En 1598, le concours, réduit à une seule journée, fut cependant plus solennel. On institua, en effet, au titre de régent principal du collège Jean Mauvins, maître ès-arts, « trouvé digne, suffizant & capable & tel qu'on scauroit desirer » par M. le vicaire général & les députés du chapitre Saint-Just, assemblé avec MM. les consuls dans la chapelle de la Magdeleine, où « par advis & deliberation il auroit esté receu & assigné aux disputes & à bailher thèzes, suivant l'ancienne costume; lesquelles il auroict publicquement & dans ledict collège de Narbonne, à la présence de plusieurs esclerés docteurs & escoliers, soustenues, & satisfaict entièrement à toutes questions & propositions qui luy auroient esté faictes[5] ». En 1614, Claude Brunel, prêtre, fut institué en la charge de régent principal du collège, après avoir soutenu « ses thèzes & disputé publiquement dans le collège, à la présence tant de MM. les consuls, légitimes administrateurs, patrons & fondateurs dudict collège, que d'aulcungs des sieurs chanoines de

Baldera, originaire de Sorrealle de Lauraguais, en la charge de régent du collège. (*Ibid.*, BB 58, f° 30.)

1. Archives de la ville de Narbonne, BB 58, f° 80, f° 100 v°, f° 120, f° 136 v°.

2. Archives de la ville de Narbonne, BB 3, f° 325 v°.

3. 1578 : Institution de M. Laurent Loque, originaire de Berses (Savoie), « trouvé souffisant & capable par la lecture & disputtes publiques par luy cy-devant faites en présence des consuls », en la charge de régent principal du collège. (Archives de la ville de Narbonne, BB 58, f° 163.) — 1580 : Institution de M. Pierre de Saint-Sauveur en la charge de régent principal du collège, & de M. Henri Chollet en celle de régent secondaire, à la suite du concours ouvert pour cette institution. (*Ibid.*, BB 59, f° 126 v°.)

4. Archives de la ville de Narbonne, BB 59, f° 342.

5. Archives de la ville de Narbonne, BB 59, f° 413.

Digitized by Google

l'église mettropolitaine dudict Narbonne, ensemble M. le juge royal de la ville, docteurs & avocatz du siège, que d'aultres, escolliers & personnages doctes[1] ».

« L'institution » cependant, avec la « dispute » obligatoire, allait disparaître. En 1617, les consuls confirmèrent Sylvain Babou dans la charge de régent principal du collège, mais « sous la réserve particulière que MM. les consuls auront la faculté de confier le collège, si l'occasion s'en présente, aux pères Jésuites, Doctrinaires, ou à d'autres religieux[2] » Déjà vingt-quatre ans auparavant, en 1593, le cardinal de Joyeuse, archevêque (1582-1594), avait fait une tentative pour que le collège fût donné aux Jésuites[3]. Les habitants se montrèrent défavorables à cette cession. Cependant, à Narbonne, on avait en grande estime l'enseignement de la Compagnie. En 1611, les consuls votèrent une allocation de 30 écus au sieur Mathieu Mola, ancien collégiat, pour l'aider à continuer ses études « en ung collège des pères Jésuites, ou autre collège fameux & rellevé[4]. » Par les soins de Louis de Vervins, archevêque (1600-1628), la direction du collège finit par être confiée aux Doctrinaires[5]. On passa le contrat le 17 juillet 1619. On y déclarait qu'on avait « trouvé nécessaire d'avoir de personnes capables & permanantes à faire ladicte instruction. » Ce qui suit laisse mieux entendre encore que l'on avait à se plaindre du collège : « Par la prudence, zelle & affection particulière

1. Archives de la ville de Narbonne, BB 61, f° 1.

2. *Ibid.*, BB 61, f° 79 v°.

3. 1593 (20 mai). — Les consuls exposent que M^gr le cardinal de Joyeuse « leur auroit faict entendre son entienne intention qu'est de bonifier les biens de la ville, & mesme de augmenter le revenu du colliège, affin que la jeunes[s]e de la ville & dioceze puissent mieulx estre instruicts, soict par Jésuites que seront perpétuelz ou par regens annuelz. » Le conseil décide que M^gr le cardinal de Joyeuse « sera humblement remercyé du bien qu'il offre fere à la ville, & supplié effectuer la rente. Et pour l'élection du régent, soict de Jésuites ou aultres régentz annuelz, le remet à la volonté dudict sieur cardinal. » Le conseil ajoute que s'il était reconnu que l'intention du cardinal fut de confier la régence du collège aux Jésuites, on lui fera « entendre que plusieurs fois ce faict estre propozé aux habitans, que par plusieurs considérations la ville ne trouve pas bon les Jésuites; que toutesfois, lesdits habitans se fient tant de M^gr qu'ilz feront ce qu'il trouvera bon & utille. » Archives de la ville de Narbonne, BB 4, f° 538 v°.

4. *Ibid.*, BB 9, f° 31.

5. *Ibid.*, BB 10, f° 453, f° 481, f° 494.

Digitized by Google

au bien public de Monseigneur l'Illustrissime & Reverandissime archevesque & primat de Narbonne, les Pères religieux Doctrinaires de l'ordre de Soumasque ont esté appelés pour estre installés au collège de la ville de Narbonne; par le moien de laquelle installation les bonnes familles demeureront entretenues en leur splandeur, les pauvres quy auront des enfans capables aux lettres eslevés aux charges publiques, ceux quy aspireront à l'état ec[c]lesiastique dignes d'y estre receus, les femmes vefves & enfans orphelins solagés ». Les Doctrinaires s'engagèrent à fournir des religieux « de leur ordre capables & non pas d'autres aux lettres humaines » pour six classes, « jusques à la première classe inclusivement, en laquelle sera fait profession de la rethorique pour rendre les auditeurs capables de la philosophie ». En outre, ils devaient donner quatre autres frères pour l'emploi de recteur, de préfet des études & de confesseur & « deux autres de rézerve comme supernumérères pour faire les classes desdits deffaillans. » L'archevêque, le chapitre métropolitain, les consuls se réservèrent « de pouvoir touttesfois & quantes que bon leur semblera visiter lesdictes classes dudit collège, tant seullement pour prendre garde à l'exercice des estudes & instruction de la jeunesse[1] ». Le collège était donc mis sur un assez bon pied. On n'en resta pas là cependant. Quatre ans après, en 1623, l'archevêque, « voulant tesmoigner le zelle qu'il avoit pour l'advancement aux belles lettres des enfans de ladite ville & de son diocèze » fonda, par contrat du 5 février 1623, « dans ledit colliège deux classes de philosophie & donna pour cella ausdits reverands pères la somme de six mil livres » de revenu annuel sur une métairie. Mais celle-ci ne donnant pas ce revenu, il fallut renoncer à l'une des deux classes de philosophie jusqu'en 1666, année où les Doctrinaires furent déchargés de la classe de sixième où ils apprenaient « à lire les petits enfans ». En retour ils furent tenus d'avoir deux classes de philosophie, de telle sorte que « les escolliers sortans de la rethorique puissent commanser & achever les cours sans estre nécessités d'aller

1. Archives de la ville de Narbonne, GG 4[illegible]2. — Cf. Archives de la Haute-Garonne, B 39[illegible].

Digitized by Google

ailheurs chercher un professeur de philosophie, mais qu'ils le trouvent touttes les années prest à commanser; & à la charge aussy que la cinquiesme classe, quy sera à l'advenir la dernière dudict collège, sera divizée en trois bancs, au dernier desquels seront ceus quy recitent le rudiement par cœur, au second ceus quy commanseront à compozer, & au premier ceux qui diront les autheurs[1] ».

L'arrivée des Doctrinaires à Narbonne fut un bien pour le collège. Il en fut de même à Limoux, où ils furent appelés en 1643. Jusqu'à eux Limoux n'avait eu qu' « un petit collège de deux régens tenu par des séculiers ». Avec eux, il eut « trois régens & trois classes avec un recteur, un préfet desdites classes & un frère lay ». En 1659, il fut « augmenté de deux classes, humanités & rhétorique[2] ».

Appelés au collège de Castelnaudary en 1663, les Doctrinaires s'obligèrent « d'entretenir, savoir pendant les trois premières années cinq classes : rhétorique, humanités, troisième, quatrième & cinquième... pour lesquelles cinq classes ils [durent] fournir seulement trois régens habiles & capables; & après lesdites trois années [ils furent] tenus d'augmenter le nombre desdites classes d'une sixième, en laquelle il y aura un régent qui de deux en deux ans enseignera le cours de philosophie ». Moyennant une nouvelle rente ils furent « tenus de donner un cinquième régent pour enseigner la rhétorique seule[3] ».

La même marche progressive se remarque à Lavaur. En 1641, année de la cession du collège, les Doctrinaires s'engagèrent à « fournir trois régens pour les trois basses classes, cinquième, quatrième & troisième ». En 1653, ils augmentèrent « le nombre de leurs classes de deux, savoir de la seconde & de la

1. Archives de la ville de Narbonne. (Pièce communiquée par M. Massip.) — En 1644, le sieur Jean Rusquier fonda dans le collège « des Reverends Pères de la Doctrine crestienne de ceste ville une classe pour y enseigner la sainte theologie à tous les prebtres, escoliers & autres personnes quy se vouldront rendre savans d'icelle. » Contrat du 5 août 1644 (Commun. par M. Massip.)

2. M. de Froidour, *Procès-verbal de visitation* dans *Hist. génér. de Languedoc*, t. XIV, cc. 1057-1059.

3. M. de Froidour, *Procès-verbal de visitation* (*Ibid.*, c. 1048).

Digitized by Google

rhétorique ». En 1664, ils s'obligèrent à « tenir une sixième classe pour enseigner les petits enfants[1] ».

Les collèges en plus petit nombre confiés aux Oratoriens accusent des progrès dans le même sens. Je cite comme exemple celui de Condom. Ils y furent appelés en 1628, & s'engagèrent à « entretenir cinq régentz de la dicte congrégation en cinq classes diverses èsquelles sera enseigné tant la rhétorique que l'humanité, grammaire & la langue grecque, plus un régent dudict Oratoire pour faire le cours de philosophie ». Or, en 1723, le collège était « composé d'un supérieur, un préfet, un professeur de théologie, deux de philosophie, un de rhétorique & cinq régens d'humanités, en tout onze maîtres[2] ».

Le collège de Pézenas (Hérault) leur fut donné en 1619, « à la charge de fournir cinq régents depuis la cinquième jusqu'à la rhétorique inclusivement... Ce ne fut qu'en 1623 qu'on érigea, en fait, les chaires de seconde & de rhétorique, &, en 1650, celle de philsophie... L'Oratoire était tenu de la confier à « un régent de son ordre ». Le cours « consistait en la *Logique, Physique, Métaphysique,* livres *de Coelo, de Generatione, de Anima & Morali,* lequel cours de philosophie sera lu & enseigné dans deux ans[3] ».

En 1676, l'Oratoire s'engagea à envoyer trois prêtres à Agde pour « régenter gratuitement trois classes de grammaire, la 5e, la 4e & la 3e ». En 1693, ils fournirent deux régents de plus[4].

Le même fait se constate dans les collèges tenus par les Jésuites. Celui d'Albi leur fut confié en 1623 : ils y ouvrirent les classes de grammaire d'abord, puis la « classe d'humanités »,

1. M. de Froidour, *Procès-verbal de visitation* (*Ibid.*, cc. 1032-1035). — Cf. M. Aug. Vidal, *Le collège de Lavaur*, dans *Revue du Tarn* (1888), p. 83 & suiv. — Le collège de Moissac fut confié aux Doctrinaires en 1661. (Archives de la Haute-Garonne, B 834.)

2. P. Lallemand, *Hist. de l'éduc. dans l'anc. Oratoire de France*, pp. 80, 81. In-8°, Paris, 1888. — M. Gardère a exposé en détail les améliorations successives du collège de Condom, *Le collège de Condom*, dans *Revue de Gascogne*, années 1886-1888.

3. P. Lallemand, *Ibid.*, p. 46.

4. P. Lallemand, *Ibid.*, p. 101.

Digitized by Google

puis encore la rhétorique, enfin le cours de philosophie[1]. A Castres, où ils n'arrivèrent qu'en 1664, ils fournirent d'abord « quatre régens, savoir : trois pour la cinquième, quatrième & troisième classe, & le quatrième pour les humanités & la rhétorique[2] ». Plus tard, la philosophie y fut enseignée. De même à Carcassonne : par contrat passé en 1623, les Jésuites s'engagèrent à fournir cinq régens pour cinq classes, de la première à la cinquième ; plus tard, les ressources le permettant, le collège fut augmenté de la classe de philosphie, pour en être le cours enseigné en deux ans[3] ».

En 1713, un second cours de philosophie fut établi au collège des Jésuites de Montauban[4].

Le désir de donner l'enseignement complet des lettres était partout le même. La modicité des revenus en retardait seule la réalisation. Mais le zèle des villes & des maîtres finissait par surmonter tous les obstacles. Il en fut de même pour le collège de Pamiers, dont la célèbre fondation par les Jésuites subit, de plus, les épreuves & les arrêts que lui infligèrent les protestants d'abord (1563), ensuite l'évêque Caulet, ami des Jansénistes (1667)[5]. Du moins, le nombre des collèges & l'importance de quelques-uns d'entre eux tendit à amoindrir les conséquences de cet inévitable inconvénient.

La congrégation générale des Jésuites tenue, à Rome, en 1593, divisa les collèges en trois catégories : les *Petits*, les *Moyens* & les *Grands*. Dans les *petits* collèges, on devait enseigner la grammaire, les humanités & la rhétorique, &, si c'était possible, la morale. Dans les collèges *moyens*, on enseignait, de plus, la philosophie, qui comprenait la logique, la métaphysique, la morale, la physique & les sciences mathématiques. Dans les *grands collèges*, l'enseignement embrassait les belles-lettres, la philosophie, la théologie, les langues hébraïque, chaldaïque & syriaque, même l'arabe, le sanscrit

1. M. de Froidour, *Procès-verbal de la visitatiou*, dans *Hist. génér. de Languedoc*, t. XIV, cc. 1036-1039.
2. M. de Froidour, *Procès-verbal de la visitation* (*Ibid.*, cc. 1042.)
3. M. de Froidour, *Procès-verbal de la visitation* (*Ibid.*, cc. 1052-1055.)
4. Archives de la Haute-Garonne, B 1329.
5. M. de Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. II, pp. 8-13, 173, 174.

Digitized by Google

& les autres langues orientales[1]. Nous avons vu les collèges de Carcassonne, d'Albi, de Pamiers, de Castres passer de la catégorie des *petits collèges* dans celle des *moyens*. Le collège de Béziers était aussi un collège de deuxième classe[2]. Celui de Toulouse fut un collège de première classe, un *grand collège*[3] : avantage certainement considérable pour les écoliers de la ville, non seulement pour l'excellence & l'étendue de l'enseignement, mais encore pour la rareté du fait : car la France n'avait que trois autres *grands collèges*, Bordeaux, Lyon & Tournon[4]. Tout le Languedoc pouvait jouir de cet avantage : Toulouse ne tarda pas à avoir un pensionnat[5], le seul tenu par les Jésuites dans la province.

Au collège de Toulouse, où des hommes fort distingués enseignèrent, ils firent effort pour maintenir les traditions pédagogiques de la compagnie & la lettre du *Ratio studiorum* : méthode latine, enseignement du grec & du latin, division des classes en classes de grammaire, humanités, rhétorique & philosophie, exercices de composition, distinctions honorifiques dans les classes, fêtes avec leur ornement le plus ordinaire, les *vers latins*, &c[6]. Cette méthode, appliquée avec

1. P. de Rochemonteix, *Un collège de Jésuites aux dix-septième & dix-huitième siècles*, t. I, pp. 89, 90, 225-229. 3 vol. In-8°, Le Mans, 1889.

2. P. de Rochemonteix, *Ibid.*, t. I, pp. 94, 235.

3. P. de Rochemonteix, *Ibid.*, t. I, pp. 94, 232.

4. P. de Rochemonteix, *Ibid.*, t. I, p. 94. — M. Massip, *Le collège de Tournon*. In-8°, 1890.

5. Dans tous le cours du seizième siècle, les Jésuites n'ouvrirent que des externats. Mais la Congrégation de 1580 leur permit d'avoir des pensionnats, à la condition d'y être chaque fois autorisés par le Père général. Au dernier siècle, ils en avaient quinze en France, d'après le P. de Rochemonteix : Pont-à-Mousson, Reims, Bourges, La Flèche, Louis-le-Grand, Arras, la Trinité à Lyon, Aix, Grenoble, Marseille, Bordeaux, Poitiers, Dôle, Toulouse & Perpignan. *Op. cit.*, t. II, p. 9. — Les externats de la province des Jésuites de Toulouse étaient dans les villes suivantes : Albi, Aubenas, Auch, Aurillac, Béziers, Billon, Carcassonne, Castres, Clermont, Cahors, Mauriac, Montauban, Montpellier, Pamiers, Perpignan, Le Puy, Rodez, Toulouse, Tournon, Saint-Flour. *Ibid.*, t. II, p. 57, not. 1.

6. Je possède un recueil factice de pièces imprimées, parmi lesqu'elles je relève l'*Oeconomia poetica*, dédiée à M. de Fieubet, président du parlement, & thème d'une des fêtes littéraires de 1654; *Le temple de la paix* dressé dans la salle du collège de Tolose & dédié au prince de Conty (1658); *Les quatre glorieuses sources du fleuve de paix* représentées dans la cour du collège de Tolose (1660); *Le siècle d'or mis en liberté par la paix que le roi a donnée à la France* (1659). — Dans ce même volume

Digitized by Google

suite, leur donna des succès & leur acquit une grande réputation. Comme ils prétendaient être entrés dans le mouvement du dix-septième siècle vers les belles-lettres non pour le suivre, mais pour le diriger, ils suscitèrent au milieu des autres congrégations enseignantes, les Oratoriens & les Doctrinaires, le plus heureux esprit d'émulation[1]. Froidour dans son *Procès-verbal pour la réformation de l'Université de Toulouse* (1668) disait : « Pour ce qui regarde les collèges de l'Esquille [dirigé par les Doctrinaires] & des Pères Jésuites, nous avons trouvé qu'on y apportoit toutes les assiduités possibles pour y faire profiter les écoliers[2] ». On reconnaît généralement que les Jésuites l'emportèrent toujours & dans l'ensemble des devoirs pédagogiques sur leurs redoutables émules. Deux juges compétents leur ont rendu hommage. « Consule scholas Jesuitarum; nihil enim quod in usum venit, his melius », disait Bacon en 1605[3]. Le 22 avril 1769, c'est-à-dire plus d'un siècle & demi après, Frédéric II écrivait à d'Alembert : « Vous vous ressentirez avec le temps, en France, de l'expulsion de cet ordre, & l'éducation de la jeunesse en souffrira les premières années[4] ».

C'est pour remplir le vide fait par leur expulsion en 1762, que leurs anciens émules, & un peu tout le monde, se mirent à désirer & à faire de nouvelles méthodes. Les maîtres du haut Languedoc prirent une grande part à ce mouvement de rénovation, qu'il faut maintenant décrire : je le ferai brièvement.

je relève l'exercice littéraire suivant donné au collège d'Aurillac : *Pronunciata rhetorices ad publicam concertationem proposita* (1664); *Clovis triomphant d'Alaric*, tragi-comédie jouée au collège de Rodez (1655); *Le temple de la gloire* consacré à Monseigneur le Dauphin dans le collège d'Auch (1652); des pièces de vers latins composées pour les fêtes de la canonisation de saint François-de-Sales au collège de Perpignan (28, 29 & 30 janvier 1667); & d'autres pièces de vers latins en nombre.

1. Le P. Lallemand a décrit les méthodes de l'Oratoire dans un livre récent d'une d'une incontestable valeur : *Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France*. In-8°, Paris, Thorin, 1888.

2. *Hist. génér. de Languedoc*, t. XIV, c. 1026.

3. *De augmentis scientiarum*, lib. VI, cap. IV. *Oeuvres philosophiques de Bacon*, t. I, p. 345. Éd. Bouillet, Paris, 1834.

4. *Oeuvres philosophiques de d'Alembert*, t. XVIII.

Digitized by Google

D. *Tentatives de rénovation de l'enseignement secondaire dans la seconde moitié du dix-huitième siècle.*

En 1751, le parlement de Toulouse rendit un arrêt par lequel était enregistré l'édit portant création d'une école royale militaire à Paris[1]. Vingt-cinq ans plus tard, en 1776, le roi publiait une ordonnance attribuant à dix collèges du royaume le titre d'*Ecoles royales militaires*. C'est à des religieux qu'elles furent confiées : Sorèze, Tiron, Rebaix, Beaumont, Pontlevoy, aux Bénédictins; Brienne, aux Minimes; Pont-à-Mousson, aux chanoines réguliers de Saint-Sauveur; Vendôme, Effiat, Tournon, aux Oratoriens. J'ai nommé d'abord Sorèze, parce que Sorèze appartient au Languedoc, ensuite pour rendre un premier hommage aux maîtres qui dirigeaient cette école importante[2]. Au moment même où l'on apprenait la nouvelle de l'érection du collège de Sorèze en école militaire, dom Raynal écrivait à son frère, subdélégué de l'intendant de Languedoc & auteur d'une *Histoire de Toulouse*[3], la lettre suivante qu'on ne lira pas sans intérêt, puisque l'on y verra qu'à cette date (1776) le collège comptait quatre cent dix élèves & que sa renommée fut la raison de la confiance du roi envers les Bénédictins, auxquels il attribua la moitié des nouvelles Ecoles militaires.

A Monsieur, Monsieur Raynal, subdélégué de l'Intendance, rue Saintes-Scarbes, à Toulouse.

Vos enfans, mon cher frère, se portent toujours très bien; ils travaillent, & vous pouves être content. Le cadet apprend le dessin. Vous pouves dire à M^me^ Raynal qu'ils n'ont point eu d'engelures cette année.

Vous saves peut-être la suppression de l'Ecole militaire à Paris. Sa Majesté vient de nous charger de l'éducation des jeunes gens actuels & futurs qu'on envoyait à cette école. Ils sont distribués dans nos

1. Archives de la Haute-Garonne, B 1531, f° 62.

2. M. l'abbé Sicard, *Les études classiques avant la Révolution*, pp. 447 & suiv. In-12, Paris, 1887.

3. *Histoire de la ville de Toulouse avec une notice des hommes illustres*. In-4°, Toulouse, 1759.

Digitized by Google

différens collèges actuels & dans ceux de Tournon & d'Angoulême que Sa Majesté & le comte d'Artois nous donnent. Ils seront partout sur le taux de la pension de Sorèze. Nous ne sommes astreints que de leur apprendre les objets fixés à l'école militaire. Nous n'en recevrons ici pour le moment que cinquante. Le gouvernement auroit souhaité que nous en eussions pu prendre cent au moins. Mais on a eu égard que nous en avions déjà trois cent soixante. Ils arriveront du 1er au 13 avril. On est dans le plus grand mouvement pour avoir à leur arrivée tout prêt. Je compte qu'on nous aidera pour la construction de nouveaux bâtimens. Voilà une époque glorieuse pour nous & qui atteste que nos services ne sont pas désagréables à la Cour. On ne laisse pas ignorer que c'est par rapport à Sorèze que Sa Majesté & M. de Saint-Germain ont accordé leur confiance au corps. Fasse le ciel cependant que cette grande élévation ne nous devienne funeste.

Vous comprenes que les places vont devenir bien rares. L'âge pour les royaux est fixé à huit ans, ils resteront jusqu'à seize ans. Je vous parlerai plus en dêtail de cet évènement lorsque les lettres patentes paroitront.

Vous me parles dans votre dernière lettre du mémoire de Mr Ginisty. Nous sommes bien fâchés de son incommodité. Nous esperons qu'il voudra bien nous l'envoyer aussitôt qu'il sera retabli. Je vous prie de le saluer en mon nom & en celui de D. Serres. D. prieur, D. Turle, D. Serres vous saluent. Mes amitiés à Made Raynal, à M. l'abbé & à mes sœurs. Vos enfans vous embrassent & la chère maman.

Je suis de tout le cœur tout à vous. RAYNAL.

Le 2e fev. 1776.

Ceci ne s'accorde pas trop avec ce que Mr Daru nous disoit les vacances dernières que le collège de Sorèze alloit être détruit[1].

L'école de Sorèze resta aussi prospère pendant les années qui précédèrent immédiatement la Révolution. Les actes des trois visites faites par les supérieurs de l'ordre en 1778, 1779 & 1780 décrivent son état. Cette maison comptait alors six classes, de la rhétorique à la sixième pour l'enseignement du grec, du latin & du français. Elle avait de plus, sans parler de l'escrime, de la danse, de la musique & du dessin, des professeurs spéciaux pour l'enseignement : 1° des mathématiques, 2° de la physique, 3° de l'histoire naturelle, 4° de la logique, de la métaphysique & de la morale, 5° de l'histoire & de la géographie, 6° des langues, c'est-à-dire, comme dans

1. Autographe. Archives de la Haute-Garonne, C 134.

Digitized by Google

les autres écoles militaires, l'italien, l'allemand & l'anglais : en tout, vingt-cinq professeurs en 1778, en 1779 & en 1780, car la plupart des classes étaient divisées[1].

1. J'extraits la partie de ces visites qui a trait au personnel enseignant :

SORÈZE

I. — La visite a été ouverte le 18 novembre & a été fermée le 30 du même mois 1778.

Catalogue des religieux de l'abbaye de Sorèze :

« Le Révérend Père Dom Raimond Despaulx, prieur & principal du collège, ... né à Mieland, diocèse d'Auch, agé de 54 ans...

« Dom François Rigaud, ... préfet du collège, né à Baniols, diocèse d'Uzès, agé de 55 ans...

« Dom François-Jacques Guenon de la Chapelle ... bibliothécaire, né à Pons, diocèse de Xaintes, agé de 63 ans...

« Dom Jean Antoine Pagés, professeur de logique, metaphisique & morale ..., né à Tarascon, diocèse de Pamiers, agé de 52 ans...

« Dom Jean Baptiste Serres ..., prefet du collège ... né à Saint Tyberi, diocèze d'Agde, agé de 50 ans...

« Dom Claude Bocs, officier du collège ... né à Bordeaux, ... agé de 48 ans...

« Dom Raimond Castel, professeur de rhétorique & des langues françoise & grecque, né à Toulouze ..., agé de 45 ans...

« Dom François Germain Besaucelle, infirmier du collège, né à Carcassonne..., agé de 50 ans...

« Dom Jean Baptiste Boë, sous-principal du collège ..., né à Villeneuve, diocèze d'Agen, agé de 42 ans...

« Dom Jean Baptiste Cartier, régent de 5e 3e ..., né à Riom, dioceze de Clermont, agé de 45 ans...

« Dom Bernard Lade, professeur de géographie, d'histoire & de langue françoise, né à Drudas, diocéze de Toulouse, agé de 44 ans...

« Dom Jean-Martin Bordes, veturier du collège ..., né à Souillac, diocèze de Cahors, agé de 41 ans...

« Dom Jean Antoine Junca, régent de 3e 2e, natif de Saint-Sever-Cap, diocèze d'Aire, agé de 36 ans...

« Dom Antoine Alexis Bernard de Saint-Julien, professeur de mathématiques, préfet du Collège ..., natif de Saint-Julien, diocéze de Mirepoix, agé de 36 ans...

« Dom Jean Barthelemi Fenier, professeur de mathématiques, préfet du college ..., natif de Sigean, diocèze de Narbonne, agé de 35 ans...

« Dom François Ferlus, professeur de seconde, né à Castelnaudary diocèze de Saint-Papoul, agé de 31 ans...

« Dom Jean Crozals, régent de troisième, préfet du collège, né à Alignan, diocèse de Besiers, agé de 32 ans...

« Dom Paul-Antoine Benaben, régent de cinquième 2e ..., né à Toulouse ..., agé de 29 ans...

« Dom Jean Baptiste Lariviere, préfet du collége, né à Toulouse ..., agé de 28 ans...

Digitized by Google

Pour mieux juger de l'importance de ces écoles militaires, & de celle de Sorèze, il faut les comparer avec les collèges tenus par les Bénédictins, celui de Pau, par exemple[1], dont

« Dom Vincent Amoreux, régent de 4e 2e, né à Beaucaire dioceze d'Arles, agé de 29 ans...

« Dom Jean Moignard, régent de 5e 1re, né à Noilhan, diocèze de Lombès, agé de 30 ans...

« Dom Etienne Henri Dassié, diacre, régent de 4e 1re, né à Castelnaudary, dioceze de Saint-Papoul . ., agé de 38 ans...

« Dom Antoine Crosals, régent de sixième 1re, diacre, né à Alignan, diocèse de Besiers, agé de 27 ans...

« Dom Antoine Joseph Reboul sou-diacre, professeur de phisique & de mathématiques, né à Montpellier ..., agé de 42 ans...

« Dom Pierre Lamée clerc, professeur d'histoire naturelle, né à Fanjaux, diocèze de Mirepoix, agé de 44 ans...

II. — Visite de 1779, ouverte le 17 novembre & fermée le 30.

Même personnel, excepté « Dom Henry Dupred, regent de la cinquième 1re, natif de Pezenas, diocèze d'Agde ..., agé de 46 ans ».

III. — Visite de 1780, ouverte le 2 de septembre & fermée le 9.

Même personnel, excepté « Dom Pierre Fauchier, regent de cinquième, natif d'Arles en Provence ... agé de 27 ans. »

(Archives de la Haute-Garonne, G Daurade, *Etat de la province dans les visites depuis* 1778 *jusqu'en* 1781, pp. 66, 166 & 262.)

1. D'après les actes de la visite ouverte le 5 août & fermée le 7 septembre 1780, le personnel du collège royal de Pau était ainsi composé. Je cite :

« Le Réverend Père Dom Barthélemi Sanadou, prieur & principal du collège royal, recteur de l'Université, natif de Beaumemil, diocèze d'Evreux ..., agé de 51 ans.

« Dom Jean Baptiste Morenne soùprieur, soùprincipal ..., natif de Rennes..., agé de 51 ans.

« Dom François Henri Quenouault, professeur de rhétorique, natif d'Angers..., agé de 57 ans.

« Dom Pierre Montety, natif de Saint-George de Lusenson, diocèse de Vabres..., professeur des mathématiques ..., agé de 44 ans.

« Dom Joseph Simon, natif de Pujet, diocèse de Glandève, régent de cinquième ..., agé de 54 ans.

« Dom Jacques Gros, natif de Besiers, professeur de philosophie ..., agé de 35 ans.

« Dom Joseph Michel Paul Mary, professeur d'humanités, natif de Perpignan, agé de 37 ans.

« Dom Charles François Rouelle, professeur de phisique, natif de Coutances, agé de 31 ans.

« Dom Antoine Daussot de Souillac, dioceze de Caors, professeur de troisième ..., agé de 28 ans.

Digitized by Google

les classes allaient sans doute de la philosophie à la sixième, mais qui ne comptait que douze professeurs, y compris le principal, le sous-principal & le préfet. Assurément ces écoles militaires furent créées en faveur des familles nobles mais besogneuses, aux enfants desquelles le roi accordait gratuitement une place. Ces créations n'en amenèrent pas moins des progrès notables dans l'enseignement.

Ce serait cependant une erreur de faire remonter à elles le mouvement de réforme de l'enseignement qui, alors, en dehors de l'Université, agitait l'opinion. Il eut pour cause principale l'esprit routinier de l'Université; parmi les rationalistes il s'affirma par l'*Émile* de Jean-Jacques Rousseau, par la *Lettre à la comtesse de Forbach sur l'éducation des enfants* de Diderot[1], & par l'*Essai d'éducation nationale* de La Chalotais[2], tant vanté par Grimm. L'expulsion des Jésuites (1762) qui laissait un grand vide, poussa le clergé, déjà quelque peu gagné, dans ce mouvement de réforme, qui, un peu partout, tendait à élargir le cadre de l'enseignement[3].

« Dom Bernard Bruneau, natif de Marmande, dioceze d'Agen, préfet du collège ..., agé de 26 ans.

« Dom Mathieu Michel, natif de Beaucaire, dioceze d'Arles, régent de quatrième ..., agé de 27 ans.

« Dom Joseph Darsac soudiacre, natif de Beaucaire, dioceze d'Arles, regent de sixième ..., agé de 25 ans. »

(*Ibid.*, pp. 250, 251.)

1. *Œuvres de Diderot*, t. I, p. 537. Ed. Belin. Paris, 1818.

2. In-12, Genève (Dijon), 1763.

3. La lettre suivante adressée aux consuls de Narbonne prouve que déjà en 1749 on songeait à faire quelques tentatives d'enseignement professionnel à Marseille.

A Messieurs, Messieurs les Maires (sic) *& eschevins à Narbonne.*

« MESSIEURS, on a l'honneur de vous donner avis que M[r] Allegre vient de former, avec l'approbation de Monsieur de Belzunce, évêque de Marseille, une espèce d'académie, où l'on ne reçoit que des enfans d'honnête famille, auxquels on montre le latin, l'histoire ancienne & moderne, le blason, la géographie, les mathématiques, *surtout le pilotage*, la géométrie & *les fortifications;* on a soin de les former à la pureté de la langue françoise; on leur donne des maîtres à danser, en fait d'armes, de musique & de tout ce qui peut contribuer à une parfaite éducation & répondre à l'objet qu'on s'est proposé.

« La pension se monte à quatre cens livres par an sans fournitures; avec les fournitures, comme lit, blanchissage, souliers, livres, papier, plumes, poudre, &

Digitized by Google

Sans sortir des limites géographiques de mon sujet & en dehors des encyclopédistes, trois réformateurs de l'enseignement dont la vie appartient au Languedoc, se présentent à nous : Dom Fougeras, le P. Navarre & le P. Corbin.

Dom Fougeras a eu la gloire de reconstituer l'école de Sorèze, dont il fut nommé prieur en 1757, après avoir fait approuver un plan d'études par le chapitre général de son ordre réuni à Marmoutiers en 1756.

« Dans un collège bien ordonné, disait-il, les amusements sont compensés avec le travail : il faut que les enfants prennent l'habitude de celui-ci sans en concevoir du dégoût; & on le leur fait éviter, en leur permettant de se dissiper par quelques quarts d'heure de récréation honnête. Par le plan que l'on propose, les enfants ont deux classes par jour, de deux heures & demie chacune. Le régent en emploiera un peu plus de la moitié à l'étude du latin, y compris un quart d'heure de grec; le reste de la classe sera gracieusement occupé de géographie, de marine & de blason, un quart d'heure à chacune de ces petites sciences. Chaque classe aura une étude de cinq quarts d'heure pour faire le devoir; voilà plus de cinq heures employées par jour au latin, n'est-ce pas bien assez? Une étude d'une heure à une des quatre langues modernes, & une autre employée à la danse ou à l'écriture alternativement, c'est toute l'occupation de la journée... Les

autres choses nécessaires à la jeunesse, elle est à quatre cens cinquante livres; & ceux à qui on donnera les maîtres ci-dessus nommés payeront cinq cens francs.

« Comme ledit établissement n'a en vue que le bien de l'état & l'avantage du public, on vous prie, Messieurs, de vouloir bien le favoriser autant qu'il dépendra de vous; & on se flatte que vous n'aurés pas lieu de vous en repentir, par l'utilité qu'en pourront retirer ceux à qui vous aurés la bonté d'en faire part.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Messieurs, votre très humble & obéissant serviteur, PROYET, pour Mr ALLEGRE.

« Au reste, on fait imprimer les reglemens de la pension de Mr Allegre. Ceux qui seront bien aises de les lire pourront s'addresser à luy même, dans la rue de Grignan, proche Saint-Ferréol; on les leur fera tenir gratis.

« A Marseille, le 28 novembre 1749. »

Autographe. Archives de la ville de Narbonne. (Communiqué par M. Massip.)

Digitized by Google

mathématiques, la musique & le plain-chant feront l'occupation des études pendant les jours de fête & de congé[1]. »

Dom Fougeras, & après lui Dom Despault & Dom Ferlus qui lui succédèrent, frappés des progrès des sciences physiques & mathématiques, se proposèrent d'initier l'enfant à toutes les connaissances, d'en faire un encyclopédiste. Le temps pour enseigner toutes les connaissances utiles fut pris sur le latin. On en vint même à Sorèze à admettre des élèves qui n'apprenaient pas le latin & à créer l'enseignement spécial du français, au grand scandale de l'Université[2]. Mais cette diminution des heures consacrées au latin ne fut pas regardée par les Bénédictins comme un obstacle à l'étude de cette langue, qu'ils prétendirent au contraire maintenir & fortifier. « Depuis près de deux siècles, disaient-ils, on ne s'applique qu'à étudier des mots. » Pour enseigner des choses, ils prétendirent réformer à bon droit l'exercice du thème & l'exercice de la version. L'usage du thème fut conservé, « comme il l'est dans l'étude des langues étrangères, » parce qu'il facilite « l'intelligence des auteurs. » Le thème fut donc « accepté moins comme un exercice nécessaire à qui veut écrire le latin, que comme un exercice utile à qui veut le comprendre[3]. » L'usage de la version fut conservé. Mais tandis que dans l'Université on se bornait à l'explication de quelques extraits des auteurs, on avait pour principe à Sorèze « de faire voir, à l'aide de l'explication cursive, un très grand nombre d'auteurs. »

On tenait même, autant que possible, à « faire parcourir

1. J'emprunte ce passage du plan de D. Fougeras à l'*Histoire de l'école de Sorèze*, par A. Combes, pp. 5, 6. In-8°, Toulouse, 1847. — Voyez *Lettre d'un professeur émerite de l'Université de Paris sur l'éducation publique*, par l'abbé Leroy. In-8°, 1777. — *Réponse à la lettre d'un professeur émérite de l'Université de Paris, au sujet des exercices de l'école royale militaire de Sorèze, par un professeur émérite de la même école* [Dom Ferlus], 1777. — *Les études classiques avant la Révolution*, par l'abbé Aug. Sicard, pp. 447 & suiv. In-12, Paris, 1887. — *Notice historique sur Sorèze & ses environs*, par T. A. C., pp. 140 & suiv. In-8°, Toulouse, 1882. — *Le P. Lacordaire à Sorèze*, par J. Lacointa, pp. 13 & suiv. In-12, Paris, 1881.

2. Leroy fit la critique du système de l'éducation de Sorèze dans son livre *Lettre d'un professeur émérite de l'Université de Paris sur l'éducation publique, au sujet des exercices de l'abbaye royale de Sorèze*, [par l'abbé Leroy]. In-8°, Bruxelles & Paris, 1777. — Combes, *Histoire de l'école de Sorèze*, pp. 9, 10.

3. M. l'abbé Sicard, *op. cit.*, p. 458.

Digitized by Google

un ouvrage d'un bout à l'autre[1], » sans craindre de « suppléer au goût par la quantité[2]. » « Nous craindrions de faire mourir les nôtres [nos élèves] de dégoût, s'écriait Dom Ferlus dans sa réponse à l'abbé Leroy, en les promenant une année entière sur quelques lignes ou quelques chapitres, en les faisant revenir sans cesse sur leurs pas, en leur répétant cent fois ce qui s'entend à la première... Un écolier en expliquant beaucoup trouve aussi beaucoup de choses à saisir... C'est pourquoi nous faisons expliquer tout Virgile & non pas quelques livres de Virgile, tout Homère & non pas quelques vers d'Homère[3]. »

Quant au vers latin, il fut totalement supprimé. « Il n'y a donc plus à Sorèze un seul vers latin? » s'écriait l'abbé Leroy avec ironie & non sans reproche. Dom Ferlus lui répondait : « Les pères de Soréze connaissent aussi bien que vous, monsieur, le mérite de la poésie latine, mais ils connaissent encore mieux le prix du temps. Ils savent ce qu'il en coûte au commun des écoliers pour enchâsser dans la mesure d'un vers la pensée la plus commune, & ils trouvent que, tout bien compensé, les jeunes gens ont des choses plus essentielles à faire ou plus utiles à apprendre, l'expérience leur à fait connaître aussi que dans une classe de trente écoliers, il s'en trouvait à peine quatre qui eussent du talent & du goût pour la poésie. Alors la versification devient pour ceux-ci l'occupation principale, tandis qu'elle est pour les autres une perte de temps & un travail désespérant. Les inconvénients & les abus en ont fait supprimer l'usage[4]. »

Donc peu de grammaire, peu de thèmes, peu de compositions latines, la plus grande partie du temps consacrée à l'explication cursive des auteurs, en même temps programme élargi, & enseignement spécial du français : voilà les grandes lignes du plan de dom Fougeras & de ses successeurs à Sorèze. Ce plan a un caractère véritablement encyclopédique. J'ai dit plus haut, d'après les actes de visite, ce qu'était l'école de Soréze en 1780. Le 20 octobre 1789, Dom Ferlus, professeur

1. M. l'abbé Sicard, *Ibid.*, p. 451.
2. C'est le reproche que leur faisait l'abbé Leroy.
3. *Réponse*, pp. 34, 35.
4. *Réponse*, p. 83.

Digitized by Google

de rhétorique, écrivait au comité ecclésiastique : « L'école de Sorèze trouve qu'il manque encore bien des choses à son établissement & elle a dépensé un million. Elle voudrait augmenter encore le nombre des maîtres séculiers, & elle en paye pour cinquante mille livres. » L'école possède « un cabinet de physique, un laboratoire, une collection d'histoire naturelle, un salon d'exposition, un bassin de natation, un arsenal, &c. Elle compte vingt classes de mathématiques, autant de littérature & d'histoire. » Les élèves sont partagés par divisions « de sept à huit au plus » ; & les cours compris dans le plan d'études sont la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, l'analyse, la statique, la navigation, la géométrie descriptive, la stéréotomie, l'art de lever les plans, la fortification, l'architecture, la physique, la chimie, l'astronomie, l'histoire naturelle & ses branches, la géographie, la statistique, l'histoire générale, la chronologie, les différentes parties de la littérature, la déclamation, le grec, le français, l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol, le dessin de figure & de paysage, la peinture au pastel & en miniature, le lavis à l'encre de Chine & en couleur, la topographie, le dessin d'architecture & de fortification, la musique vocale, le violon, le violoncelle, le hautbois, la clarinette, la flûte, le cor, le clavecin, la danse, l'escrime, les manœuvres militaires & la nage[1]. »

« On se perd, mon cher Prieur, dans le plan immense des exercices de Sorèze, » s'écriait l'abbé Leroy[2], non sans quelque raison. Du moins, cet excès-là témoigne d'un zèle très grand & d'un enthousiasme sincère pour l'avancement des études. C'est le seul point qu'il nous importe de faire remarquer ici.

Ce même zèle se constate à Toulouse chez les Doctrinaires. En 1762, l'Académie des Jeux-Floraux avait donné pour sujet de discours : *Quel serait en France le plan d'étude le plus avantageux?* Le P. Navarre, professeur de philosophie au

1. Arch. nat., *Cart. du Comité ecclésiastique*, d'après M. l'abbé Sicard, *op. cit.*, pp. 481, 482.
2. *Lettre*, p. 130.

Digitized by Google

collège de l'Esquille, traita le sujet & son *Discours*[1] fut couronné. Son œuvre comprend deux parties : le *Discours*[2] & le plan d'étude ou *Solution du problème littéraire proposé ci-dessus*[3]. Le *Discours* donne d'abord un exposé critique du plan d'étude en vigueur. Son défaut capital, c'est de ne pas tenir compte de « la nature de l'esprit des Français. » « Vivacité, ardeur, facilité, impatience, inconstance, curiosité; voilà, s'écrie le P. Navarre, le fondement sur lequel il faut construire le corps entier de l'éducation française[4]. » Il convient donc de présenter d'abord aux enfants des vérités sensibles, de leur enseigner « les principes qui tendent à nourrir leur curiosité », de fixer leur attention « par quelque idée qui les frappe » au lieu de les rebuter « d'abord par des préceptes énigmatiques », de les « amorcer par l'appât d'une occupation agréable[5]. » Il faut donc commencer par « parler à leur mémoire », satisfaire leur curiosité par « les cartes géographiques, les figures du blason, les faits historiques de la religion chrétienne, les divers événements de la France, l'histoire naturelle de tout ce qu'on voit dans nos maisons, dans nos campagnes, dans les différents arts méchaniques[6]. » Alors seulement ils s'appliqueront avec empressement à l'étude des règles de la langue française, de la langue latine & de la langue grecque. Mais les méthodes que l'on suit, « dictées par l'imagination la plus triste & la plus noire, l'épouvantail de l'enfance & le fléau de de la gaieté française[7] », ne peuvent que rebuter les écoliers. Les grammaires ne sont qu'un amas de préceptes sans vie, qui devraient être présentés aux enfants sous l'aspect enchanteur des images; par exemple, on leur offrira « un arbre divisé en différentes branches, qui représenteront la différence de toutes les parties grammaticales. Ces branches se partageront en divers rameaux de différente couleur, qui porteront la variété

1. Ce *discours* avec le plan d'étude se trouve dans le *Recueil des Jeux-Floraux*, vol. des années 1762 & 1763, pp. 285-375
2. *Ibid.*, pp. 285-319.
3. *Ibid.*, pp. 320-375.
4. *Ibid.*, p. 287.
5. *Ibid.*, pp. 288, 289.
6. *Ibid.*, pp. 289, 290.
7. *Ibid.*, pp. 291, 292.

Digitized by Google

des règles de la construction & du régime. Chaque rameau aura ses feuilles caractérisées, qui seront chargées de figures, comme d'autant de fruits que le jeune élève cueillera après avoir parcouru l'arbre entier. Les racines de cet arbre lui laisseront apercevoir les racines de la langue qu'il apprend, & la filiation, la descendance, la consanguinité, l'analogie d'une langue avec une autre[1]. » Plus tard les élèves qu'on aura « rendus grammairiens par amusement, voudront être littérateurs par goût[2] ». Mais que dire des thèmes, « ces ennuyeuses compositions de collège, source éternelle de mauvais goût, de désespoir & de larmes? De ces expressions triviales, de ces pitoyables formules, de ces phrases d'école, sans grâce & sans vie, laborieusement cousues ensemble?[3]. » Il faudrait, au contraire, s'appliquer d'abord à donner aux enfants « le ton des bons auteurs de Rome ou d'Athènes. » Mais on multiplie les obstacles. Que de dégoûts à dévorer! Telle méthode, tel résultat. « A Rome on commençait par bégayer le grec avec ceux qui le parlaient bien, on le parlait après avec assurance, enfin on l'écrivait avec grâce; mais chez les Français, dans l'enfance on compose en latin & en grec, dans la jeunesse on le balbutie, dans l'âge viril on y renonce[4]. » Il faut donc abandonner le thème & la composition latine, pour s'appliquer à la traduction & à la lecture des anciens auteurs.

C'est également une routine désastreuse que de s'adonner à l'étude de l'éloquence avant celle de la philosophie. « N'est-il pas naturel d'apprendre à penser avant que d'écrire?[5]. » Seulement « la philosophie propre aux Français, abandonne à l'ignorante subtilité des siècles barbares ces sombres nuages que le sophisme affecte de jetter sur la vérité, ces sujets perpétuels de disputes, dignes de tout autre climat que le nôtre[6]. » Cette philosophie doit avoir pour base, « non le frêle appui des opinions arbitraires ou de vains systèmes, mais l'expérience,

1. *Recueil des Jeux-Floraux*, vol. des années 1762 & 1763, p. 292.
2. *Ibid.*, p. 293.
3. *Ibid.*, p. 294.
4. *Ibid.*, p. 295.
5. *Ibid.*, p. 298.
6. *Ibid.*, p. 207.

Digitized by Google

l'observation & l'évidence[1]. » Une fois instruits dans cette philosophie, les écoliers pourront s'adonner utilement à l'étude de la rhétorique. Mais quelle rhétorique? « Que ne puis-je être, s'écrie le P. Navarre[2], du petit nombre honorable de ces hommes d'élite, chargés de travailler à l'éducation publique, & de préparer des orateurs à la France! Je dissiperais cette foule de figures qui font toute l'éloquence des collèges, c'est-à-dire qui défendent à l'éloquence d'y aborder, & par lesquelles, comme par autant de ressorts, nos maîtres croient monter l'âme de leurs disciples au sentiment, à l'admiration, à l'enthousiasme. J'abolirais cette détestable méthode[3], qui n'apprend aux jeunes gens qu'à noyer une idée dans un déluge de périodes bien insipides, malheureuse origine peut-être de ce verbiage qu'on remarque dans la plupart des Français. »

C'est-à-dire que, pour rendre sous une autre forme qui lui appartient la pensée du P. Navarre, la meilleure rhétorique « sera celle qui leur laissant ignorer les règles de l'éloquence, ne les empêchera pas d'être bons orateurs. Prétendre que des préceptes froids & didactiques donneront le moyen d'être éloquent, c'est prouver qu'on est incapable de l'être[4]. »

D'après ce rapide exposé, on voit que le P. Navarre modifiait profondément le plan d'étude en vigueur. Comme pour mieux accuser le caractère radical de ce changement, il changeait même la terminologie classique. Dans la *Solution du problème littéraire*[5], aux mots *sixième*, *cinquième*, *quatrième*, il substituait les *Cours*, au nombre de huit : *Cours de mémoire*[6], *Cours de langues*[7], *Cours de belles-lettres*[8], *Cours de philosophie*[9], *Cours de rhétorique*[10], *Cours de théologie*[11], *Cours de*

1. *Recueil des Jeux-Floraux*, vol. des années 1762 & 1763, p. 298.
2. *Ibid.*, p. 300.
3. Ce qu'on appelle dans les collèges *amplifications* & *chries*.
4. *Recueil des Jeux-Floraux*, vol. des années 1762 & 1763, p. 299.
5. *Ibid.*, pp. 320 & suiv.
6. *Ibid.*, pp. 321-327.
7. *Ibid.*, pp. 327-337.
8. *Ibid.*, pp. 337-343.
9. *Ibid.*, pp. 343-356.
10. *Ibid.*, pp. 357-366.
11. *Ibid.*, pp. 366-371.

Digitized by Google

jurisprudence[1], & *Cours de médecine.*[2]. Il demandait un an pour le cours de mémoire, deux pour le cours de langues, deux pour celui de belles-lettres, autant pour la philosophie, autant pour la rhétorique, trois pour la théologie, trois pour le droit, autant pour la médecine[3]. Loin de s'en tenir à cette donnée générale, il entrait encore dans le détail des matières propres à chaque *Cours*. Il ne les multipliait pas comme Dom Fougeras. Cependant son *Plan* d'études avait, lui aussi, un caractère encyclopédique. Mais il se distinguait surtout par l'ordre des matières & la méthode de l'enseignement. Il contenait plus d'une innovation hardie.

Le P. Navarre touchait aussi à la question plus délicate de l'éducation; il y consacra la seconde partie du *Discours*[4]. Mais il reproduisait les pensées les plus ordinaires de son temps, dans ce langage philosophique que les encyclopédistes avaient mis à la mode. Aussi bien, un de ses plus illustres confrères, le P. Corbin, se préparait déjà à exposer les principes des Doctrinaires sur l'éducation.

Le P. Corbin, de Tarbes, avait été, avant d'aller à La Flèche, attaché au collège de l'Esquille à Toulouse. C'est là qu'il commença à appliquer ses principes sur l'éducation, avant de les soumettre à une seconde épreuve à La Flèche & d'en faire l'objet d'un volume[5]. Ce n'est pas évidemment que, jusqu'à lui, ont eût totalement négligé l'education morale & religieuse des enfants. Pour les Oratoriens comme pour les Jésuites, l'éducation n'était qu'un moyen d'élever l'âme des enfants dans l'amour de Dieu & des pratiques chrétiennes, dans le culte de la vertu, disaient les encyclopédistes. Mais le P. Corbin avait, plus d'une fois, entendu reprendre la manière dont cette éducation morale était donnée. « Des préceptes vagues, disait-on, sans liaison, & donnés à mesure que l'occasion s'en pré-

1. *Recueil des Jeux-Floraux*, vol. des années 1762 & 1763, pp. 371-372.
2. *Ibid.*, pp. 373-375.
3. *Ibid.*, p. 320.
4. *Ibid.*, pp. 305-319.
5. *Traité d'éducation civile, morale & religieuse*, par un Prêtre de la Doctrine chrétienne. Nouvelle édition, in-12, Paris, 1788.

Digitized by Google

sente, sont trop décousus pour faire une impression durable; ils ont plutôt l'air d'une remarque ou d'un conseil, que d'une règle qu'on prescrit : le défaut de suite leur ôte l'intérêt qui en fait connaître l'importance, & qui les graveroit dans la mémoire. Ce n'est qu'en philosophie qu'on apprend aux élèves quels sont les devoirs de l'homme sur la terre. Mais combien est-il de jeunes gens qui quittent le collège sans entrer dans les classes de philosophie! Les devoirs commencent avec l'usage de la raison; pourquoi ne pas donner dès lors les règles qui sont faites pour cette époque de la vie[1]? » Le P. Corbin, « animé au travail » par ces observations, se proposa donc d'exposer dans un cadre logique les règles du bien vivre, en faveur de la jeune population des collèges, pour en saisir & pénétrer la raison à son réveil & dans ses premiers développements. Il divisa son *Traité* en trois livres : premier livre, l'*Homme considéré dans ses facultés* [& ses états, enfance, adolescence, jeunesse] : sensibilité, raison, liberté; obstacles & moyens. Livre second : *De l'homme en société* : la société, son fondement, ses organes, ses formes politiques, devoirs des sujets, rapports des états entre eux, &c. Livre troisième : *L'Homme considéré par rapport à Dieu :* Dieu, motifs de la religion du côté de Dieu & du côté de l'homme considéré isolément ou en société, culte, &c.

Comme on le voit, le plan du *Traité* embrassait chacune des questions particulières que l'idée de l'éducation évoque. On ne peut méconnaître son haut caractère moral. La dignité des pensées & des sentiments, la noblesse du langage, la grandeur de la conception générale font de ce livre une œuvre remarquable, même aujourd'hui. Sans doute, l'auteur ne sut peut-être pas assez s'affranchir du ton de son temps. Mais qui se flattera d'échapper à l'influence du milieu dans lequel on vit? Du moins, le P. Corbin pouvait, avec raison, croire avoir accompli pour le bien général une tâche délicate. « Il m'a paru nécessaire, dit-il, pour ne pas grossir la liste des livres inutiles, d'essayer ma méthode avant de la publier; de la soumettre à l'observation de mes confrères, & de m'assurer

1. *Avertissement*, VI.

Digitized by Google

ainsi de son utilité pour le succès. L'essai répond heureusement à mon attente. Je vois les élèves étudier ces préceptes sans ennui..... Si je ne craignais de blesser leur modestie, j'en citerais plusieurs qui remplissent avec distinction des places importantes dans les divers ordres de l'Etat, & qui se plaisent à rapporter les principes dont ils s'honorent, à l'éducation qui les leur a fait goûter dès l'enfance[1]. »

Pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle, l'effort fut donc réel dans le haut Languedoc soit pour élargir le cadre des études, soit pour améliorer l'éducation morale des enfants. Mais il n'y eut qu'un Sorèze. Après l'expulsion des Jésuites, en 1762, leurs collèges furent ou fermés ou abandonnés à des maîtres d'emprunt, incapables d'assurer le progrès des études. La parole de Frédéric II reste encore sans réponse : « Vous vous ressentirez avec le temps, en France, de l'expulsion de cet ordre, & l'éducation de la jeunesse en souffrira les premières années. » Que dis-je? Les cahiers de doléances de 1789 la confirment. La sénéchaussée de Castres, dans l'assemblée du 17 mars 1789, disait : « La corruption des mœurs ne prenant sa source que dans le vice radical de l'éducation nationale, on sollicite vivement la réforme des collèges, & que la direction n'en soit plus confiée qu'à des ecclésiastiques; on ajoute avec confiance que le vœu de toute la nation seroit le rétablissement du plus célèbre de tous les instituts pour cet objet[2]. » Le clergé du Velay se plaignait des « abus sans nombre qui naissent essentiellement de la nouvelle police de la plupart des collèges, » & demanda « le rétablissement des Jésuites[3]. » Celui de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg s'exprimait en termes plus explicites. « La suppression des Jésuites, disait-il, a formé un vide dans la partie de l'enseignement, qui n'a pas été encore rempli[4]. » Cependant on constate que des améliorations furent apportées, pendant les

1. *Avertissement*, V, VI.
2. *Hist. gén. de Languedoc*, t. XIV, c. 2612.
3. *Hist. gén. de Languedoc*, t. XIV, cc. 2562, 2563.
4. *Hist. gén. de Languedoc*, t. XIV, c. 2644. — Cf. M. Liard, *L'enseignement supérieur en France* (1789-1889), t. I, p. 108.

Digitized by Google

dernières années du dix-huitième siècle, à quelques collèges, par exemple celui de Pamiers. En 1789, l'année même où s'arrêtent nos études, on institua dans ce collège un professeur de rhétorique & un second professeur de philosophie[1]. Il est bien certain que, si l'expulsion des Jésuites porta un coup à l'enseignement, on ne cessa de vouloir l'amélioration des études & de travailler à les perfectionner.

Le progrès fut-il aussi constant dans l'enseignement de l'Université? C'est ce que nous allons rechercher.

C. DOUAIS.

1. Octobre 1789, arrêt du Parlement de Toulouse portant homologation du bureau administratif du collège. Archives de la Haute-Garonne, B 1873, f° 110.

(La fin prochainement.)

Digitized by Google

SOUS TERRE

(2me CAMPAGNE, 1889)

EXPLORATION DES ABIMES DES CAUSSES, RIVIÈRE SOUTERRAINE DU GOUFFRE DE PADIRAC

On sait que les *Causses* constituent entre Cahors, Mende & Montpellier dans les départements du Lot, de l'Aveyron, de la Lozère, du Gard & de l'Hérault d'immenses & sauvages plateaux calcaires maintes fois décrits par MM. Onésime & Elisée Reclus, Louis de Malafosse, A. Lequeutre & nous-même[1].

Les profondes vallées, les cañons du Tarn, de la Jonte, de la Dourbie, de la Vis, &c., qui séparent les différents Causses les uns des autres sont depuis dix ans seulement en train de devenir universellement célèbres par la beauté de leurs pittoresques gorges & par la bizarrerie de leurs chaos rocheux. (Montpellier-le-Vieux, le Rajol, Caussou, Mourèze, &c.)

Pour les géologues il y a là un curieux problème de géographie physique à résoudre. Les rivières que nous venons de citer n'ont pas d'affluents à ciel ouvert : tous leurs tributaires jaillissent du pied même des hautes falaises qui les encaissent soit sous des gueules de cavernes largement ouvertes, soit à

1. E. Reclus, *Géographie universelle*, t. II, *La France*, Paris, Hachette. — O. Reclus, *En France*, Paris, Hachette, in-8°, 1887. — L. de Malafosse, *Les Gorges du Tarn*, Toulouse, 1883 & 1889. — E. A. Martel, *Les Cévennes*, Paris, Delagrave, 1890. — *Le Tour du Monde*, 1886. deuxième semestre. — *Annuaire du Club Alpin Français* depuis 1879, &c. — *La Nature*, nos 597, 608, 639, 676, 734, 766, 821, 824, 834, 855.

Digitized by Google

travers les interstices des éboulements, soit par les étroites fissures ou les joints des assises rocheuses.

En haut, sur les plateaux, entre 100 & 600 mètres au-dessus du niveau des vallées, les pluies, les orages mêmes ne forment aucun ruisseau; les innombrables fentes naturelles du sol calcaire les absorbent en entier, soit goutte à goutte, quand elles sont étroites, presque invisibles, soit par véritables trombes quand elles s'épanouissent en larges *avens*, abîmes ou puits naturels très creux; elles ne les rendent sous forme de courtes & puissantes fontaines vauclusiennes, qu'après un long & profond voyage souterrain.

Comment s'opère cette transformation intérieure des pluies en sources que l'on constate d'ailleurs dans tous les pays calcaires (Jura, Karst autrichien, Grèce)?

Voilà le problème que nous avons voulu résoudre.

On croyait que les avens avaient plusieurs centaines de mètres de profondeur, & communiquaient directement avec les fontaines d'en bas; il n'en est rien. La communication (nous l'avons constaté) n'existe que dans des cas rares où les bouches de gouffres sont bien plus rapprochées du fond des gorges, c'est-à-dire où les plateaux sont peu épais.

En 1888, une première campagne sous terre, nous avait fait découvrir une admirable grotte de 2800 mètres de développement (Dargilan), traverser de part en part l'intérieur d'un causse de 100 mètres d'épaisseur & une rivière souterraine de 700 mètres de longueur (Bramabiau) & recueillir (aux Baumes-Chaudes) d'importantes données sur l'hydrologie des Causses.

Nous en avons publié diverses relations auxquelles nous renvoyons[1].

Cette année, notre deuxième campagne en juin & juillet 1889 a eu pour objet l'exploration des avens des Causses qui a été des plus fructueuses.

Les résultats scientifiques de ces recherches seront résumés

1. Voyez *Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences*, 3 décembre 1888. — *Annuaire du Club Alpin Français pour* 1888. — *La Nature*, n^os^ 821 & 824. — *Revue de Géographie*, avril 1889. — *Revue des Pyrénées*, n° 3 de 1889. — *Bulletin des Sociétés géologique de France, Languedocienne de Géographie, d'Agricultnre de la Lozère*, pour 1889, &c.

Digitized by Google

brièvement tout à l'heure, nous voulons surtout en exposer ici le côté pittoresque & anecdotique.

Les avens ou abîmes s'ouvrent en pleins champs, trous' béants de toutes formes & de toutes dimensions, ronds ou allongés, étroits ou larges; leurs gueules noires baillent brusquement sans que rien en signale l'abord, soit horizontales, au beau milieu d'une lande inculte, soit à flanc de coteau sur une pente, soit verticales dans l'escarpement d'une falaise.

Ils font peur : pendant les nuits sans lune ou les brouillards épais maint voyageur s'y est « péri » dit-on, les pâtres n'en laissent pas approcher leurs troupeaux & les chutes de bétail égaré y sont fréquentes; des légendes les rendent plus effrayants encore : dans l'un, on vit un soir un cavalier jaloux précipiter sa dame belle & suppliante; dans l'autre, un berger perdit son fouet qui fut retrouvé par sa mère au débouché d'une fontaine à plusieurs kilomètres de distance & à 500 mètres au-dessous du plateau; « Mère, je t'enverrai ainsi une brebis par l'abîme » & de mener le bestiole au bord du trou, mais la pauvre se débattit si bien que le pâtre seul roula au gouffre; il alla sortir comme le fouet & se faire recueillir par les mêmes mains; ailleurs, ce sont des feux follets qui attirent les passants dans le précipice, ou les brigands qui les y jettent.

On a bien voûté quelques-uns de ces trous trop voisins des routes, des pâturages, des fermes, ou entouré leur orifice d'un mur de pierres sèches, mais comme il y en a plusieurs centaines qui percent les Causses en écumoirs on ne saurait les fermer tous.

Aussi, personne ne s'était-il risqué dans ces affreuses *bouches de l'enfer* qui restaient une énigme géologique.

Accompagné de mon cousin G. Gaupillat j'en ai exploré quatorze profonds de 30 à 212 mètres à la grande terreur des paysans[1].

1. Liste & situation des avens explorés :

I. Causse de Sauveterre : 1. *Grotte de Baumes chaudes*, 1888, profondeur, 90 mètres, près Saint-Georges de Levejac, gorges du Tarn (Lozère); 2. *Aven de Bessoles*, profondeur 55 mètres près Aguessac & Millau (Aveyron). — II. Causse Méjean, 3. *Hures*, profondeur 116 mètres entre Meyrueis & Sainte-Enimie (Lozère). — III. Causse Noir, 4. *Aven de Dargilan*, 30 mètres (1888, Lozère); 5. *Altayrac*, 70 mètres;

Digitized by Google

Lorsque nous descendions dans les gouffres obscurs les vieilles femmes se signaient & marmottaient entre deux *Pater* : « Pour sûr vous y descendrez, nos bons Messieurs, mais vous n'en remonterez jamais plus. » Quant aux braves curés de campagne chez lesquels nous logions souvent faute d'auberge, ils nous octroyaient de paternelles bénédictions.

Parfois, nous ne pouvions recruter qu'à grand peine les quelques hommes nécessaires pour aider notre propre escouade à manipuler tout notre matériel.

Et ce matériel ne stupéfiait pas que les gamins & les badauds. Quand par malheur nous opérions un dimanche, des villages entiers s'ameutaient au bord de l'avenc du jour, encombrant indiscrètement le champ de bataille que nous appelions, non sans quelque superstition, *le lieu du sinistre*. Nous-mêmes, nous nous prenions quelquefois à sourire devant cette accumulation de cordages, de poulies, de treuils, de chèvres, d'échelles de cordes & de bois, de pioches & de masses, d'ustensiles variés d'éclairage (magnésium, électricité, lanternes), amenés en pleine montagne, dans des chemins invraisemblables, sur plusieurs voitures aux ressorts surnaturels, sans parler des appareils de topographie, de photographie, des vêtements de rechange, provisions de bouche, bonbonnes de vin & menus bagages. Le tout manœuvré par une dizaine d'hommes travaillant militairement sous les ordres de nos deux chefs d'équipe dévoués Louis Armand & Emile Foulquier, disciplinés, solides & agiles comme les pompiers parisiens, seuls maîtres de la vie de leur semblable suspendue parfois à 100 mètres dans le vide au bout d'une corde de douze millimètres de diamètre.

Aujourd'hui, ce qui nous étonne le plus c'est que tout se

6. *Guisotte*, 72 mètres; 7. *Combelongue*, 85 mètres; 8. l'*Egue*, 90 mètres; 9. *La Bresse*, 120 mètres; 10. *Tabourel*, 133 mètres (Aveyron); 11. *Bramabiau*, 90 mètres; (1888, Gard). — IV. LARZAC : 12. *Mas Raynal*, 106 mètres (Aveyron); 13. *Rabanel*, 212 mètres, près Ganges (Hérault). — V. CAUSSE DE GRAMAT : 14. *Gouffre du puits de Padirac*, 108 mètres (Lot). — Plus quatre avens sondés seulement : *Drigas*, 32 mètres (C. Mejean). *Valat-Nègre*, 55 mètres; *Peveral*, 72 mètres; *Trouchiols*, 130 mètres. (C. Noir).

Digitized by Google

soit terminé sans accident. Puissent nos futures explorations réussir pareillement à ce point de vue.

Pour revenir à notre *impedimentum* & à l'impression qu'il produisait, on nous demanda un jour à Ganges (Hérault) « si nous n'étions pas un cirque & si nous avions l'autorisation du maire. » A Millau (Aveyron) on m'appelait « le monsieur qui voyage pour les trous! » j'étais devenu *commis voyageur en trous!*

Deux objets surtout excitaient la surprise, le bateau de toile imperméable démontable & le téléphone. Le bateau vient d'Amérique de chez Osgood, à Battle Creek (Michigan), pèse 18 à 25 kilos, selon la quantité d'agrés dont on le charge & coûte 200 francs; en quelques minutes, il se monte, se démonte & se case dans une malle de bois ou dans deux sacs de toile[1]. Si l'aven aboutit à une nappe d'eau ou à une rivière, on fait descendre les sacs, on procède au montage & vogue la galère à la recherche du sombre inconnu.

Dans ces longs puits généralement élargis à la base, la voix se perd toute par resonnance & cesse d'être distincte dès 30 ou 40 mètres de profondeur. Nos premiers essais de 1888, nous avaient démontré son impuissance; & cette année nous n'eussions pu obtenir les résultats atteints sans le concours du remarquable téléphone magnétique de de Branville, en usage dans l'armée. Chaque poste, à la fois recepteur & transmetteur, pèse 400 grammes & mesure 8 centimètres de diamètre & 3 d'épaisseur; dans la poche il ne tient pas de place & le léger câble téléphonique que l'on emmène dans la descente assure la communication avec l'extérieur. Nous avions 400 mètres de ce cable à double fil de cuivre & à multiples enveloppes de gutta-percha absolument imperméables. Ainsi, la parole électrique se transmettait claire & sonore des entrailles du sol à la surface, reliant les explorateurs ensevelis sous terre aux camarades non privés du soleil à travers gouffres & cavernes, sous torrents & lacs souterrains. Grande sécurité certes, puissant appui moral qui double l'audace par la con-

1. Voyez *La Nature*, n° 813 du 29 décembre 1888 & journal *Le Sport Nautique*, 1889; *Sous terre & sur mer*.

Digitized by Google

fiance dans la possibilité du secours. C'est, croyons-nous, la première application de ce genre que l'on ait faite du merveilleux instrument.

Bref, énergie, précautions, matériel, bon vouloir des auxiliaires, & bonne chance surtout nous ont permis de mener à

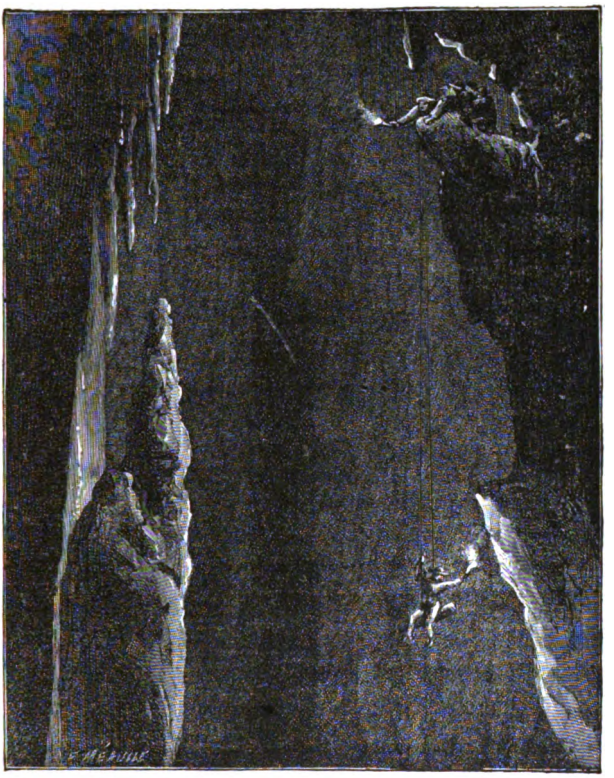

Descente d'un aven.

bien de fantastiques excursions souterraines, de découvrir d'admirables sites que n'éclairera jamais la lumière du jour & de récolter de précieuses données scientifiques.

Nous ne saurions faire un *Journal* de nos *descensions :* beaucoup se ressemblaient & quelques-unes n'ont qu'un intérêt théorique. Il suffira d'indiquer les traits généraux & de glaner parmi nos notes de voyage les péripéties les plus marquantes.

Digitized by Google

Partout se répétaient les mêmes opérations préliminaires : sondage du trou ; disposition en travers de l'orifice d'une forte poutre pour amarrer la poulie destinée à faciliter la traction de la corde ; établissement avec des pieux & une cordelette d'un *périmètre* comme sur les champs de courses, pour empêcher tout accident parmi la troupe des curieux ; allongement des cordes sur le terrain, pour éviter qu'elles s'emmélassent pendant la descente ; dévidage du cable téléphonique, &c... Plusieurs heures se passaient ainsi.

Puis, à cheval sur un fort bâton de 70 centimètres de longueur, fixé au bout d'une corde, un premier explorateur descendait, attaché lui-même à une deuxième corde dite de sûreté & armé du précieux téléphone. Dès qu'il avait pris pied plus ou moins profondément, on engageait par le cable une conversation du genre de celle-ci : « Tout va bien, je suis « solide, il y a une galerie latérale ; je vais voir où elle mène ; « attendez un peu. » Dix minutes de silence. « Allo ! allo ! — « Qu'y a-t-il ? — La galerie a 10 mètres de long, elle aboutit à « un puits vertical de 18 mètres, il faut descendre Armand « & ensuite la grande échelle de cordes de 20 mètres & de « quoi l'amarrer ; je me détache ; remontez les cordes ; je garde « le bâton, pour qu'il ne s'embrouille pas dans le fil du téléphone ; vous en couperez un autre là-haut ; est-ce compris ? « — Oui, Armand va descendre & l'échelle après — Bon, « tirez ! »

Et rapidement les deux cordages remontent, ils laissent seul dans l'abîme à 60, 80, 100, 150 mètres sous terre, ne tenant plus au monde humain que par deux fils de cuivre, un homme qu'une fausse manœuvre peut ensevelir vivant.

Ensuite un compagnon, puis l'échelle & les différents objets commandés, outils, éclairage, bateau les rejoignaient lentement quelquefois au bout de deux ou trois heures soulement car les trois cordes & le cable s'entortillaient, les échelles s'accrochaient aux aspérités du roc ; les ordres téléphoniques étaient mal compris. Et alors venaient les impatiences, les imprécations provoquées par l'énervement inévitable en telle occurence ; un jour (à Rabanel) on perdit une heure un quart à rétablir le fonctionnement d'une corde sortie de la

Digitized by Google

gorge de la poulie & engagée dans les tourillons. J'étais seul en bas, tempêtant à 130 mètres, & grelottant sous terre à la fraîche température de 7°5. Quand un deuxième puits était suivi d'un troisième, il fallait expédier de nouveaux aides & de nouveaux engins, long & pénible travail. A Tabourel (133 mètres) il y avait ainsi cinq puits superposés de 30, 10, 12, 18 & 20 mètres de hauteur respective. La grande échelle (20 mètres) dût être déplacée trois fois &, en trois points, on mit en faction dans l'intérieur de l'abîme à différents niveaux, des hommes chargés à mesure que nous remontions de retirer l'échelle à eux à l'aide d'une cordelette & de la fixer de nouveau pour nous permettre l'escalade du retour. Rien n'est pénible comme ces longues stations de six ou huit heures, immobile, solitaire, dans la froide humidité (7° à 11° centigrades) des cavernes, alors que l'on ne voit & n'entend rien de ce qui se passe en haut sur le plateau ni en bas dans les arcanes du gouffre; car si le téléphone descend avec les découvreurs & les relie toujours aux gens du dehors, ceux des postes intermédiaires n'en ont pas le reconfortant usage. Et si ces *relais* fussent tombés en syncope, la situation eut été critique. L'aven de Tabourel nous a occupés deux jours entiers : un vieillard de soixante-douze ans, René Robert, fermier au Maubert près de Montpellier-le-Vieux, suivit jusqu'au fond, ne s'étant jamais douté « que si vieux il descendrait si bas » & enchanté d'être encore « assez gaillard pour visiter le mauvais trou, mâtin! » Et certes, bien des jeunes du pays n'avaient pas son vigoureux sang-froid!

L'éclairage est une des grosses difficultés à surmonter : les courants d'air & les suintements d'eau éteignent les bougies & le magnésium; les lanternes se cassent ou se faussent; les lampes de mineurs se renversent, les appareils électriques sont trop fragiles & d'un emploi peu pratique, nous n'en avons pas encore trouvé un seul satisfaisant.

La grosse bougie à très forte mèche est encore la meilleure source de lumière, car le magnésium ne saurait être constamment employé; il dégage en brûlant un produit pharmaceutique bien connu dont l'aspiration prolongée produit sur les intestins délicats des effets thérapeutiques vraiment gênants.

Digitized by Google

L'embarras est de la tenir quand il s'agit de descendre à l'échelle ou de parer les chocs contre les murailles dans un puits étroit. — A Rabanel, en arrivant tout étourdi à 130 mètres après un vertigineux tournoiement, je fus surpris de percevoir une odeur de brûlé : une chaleur à la tête m'en fournit vite l'explication ; c'était mon chapeau qui flambait allumé par une bougie mal fixée après. J'ai gardé comme un précieux trophée ce feutre avec lequel faillit se consumer ma chevelure!

Il faut prendre garde aussi d'enflammer les cordes qui vous retiennent, il est vrai qu'au contact des roches humides elles deviennent rebelles à la combustion.

Tout cela donne une idée des innombrables & méticuleuses précautions indispensables pour éviter non seulement des accidents, mais encore des catastrophes, car on jongle avec l'existence dans le gouffre immense & vide, & la moindre maladresse serait la mort.

Mais passons en revue les incidents mémorables. A l'aven de l'Egue il y avait un premier puits absolument vertical de 60 mètres, merveilleux de régularité, aux parois creusées par les eaux anciennes en gigantesque hélice; au fond, on voyait assez clair pour lire, & la vaste lucarne de ciel bleu de l'ouverture faisait le plus étrange effet ; à travers deux ou trois petits puits inférieurs & quelques couloirs latéraux, nous avions trouvé l'extrémité de la fissure, l'argile & une vasque d'eau, comme dans presque tous les abîmes. Tout avait bien marché, l'avenc était un des plus beaux connus; il ne restait qu'un homme à extraire, Emile Foulquier l'un de mes deux fidèles. A peine commençait-on à le hisser que nous l'entendons crier sans distinguer ses paroles (le téléphone était remonté) : les hommes à la poulie tirent ferme, suant & soufflant, & bientôt on perçoit ces mots douloureusement articulés en patois : « Vous me crevez, vous me crevez. » On tire plus vite, sentant l'angoisse ; la voix du malheureux faiblissait, j'étais terrifié. Un dernier effort : à la margelle du puits apparaissent la tête, puis les épaules, des bras vigoureux l'empoignent & il s'évanouit presque sur l'herbe, blême & les yeux injectés de sang. Il était temps, une corde mal attachée autour de la poitrine avait formé nœud coulant étrangleur, Foulquier étouffait ; si

Digitized by Google

le puits avait eu 80 mètres au lieu de 60, si l'ascension avait duré deux minutes de plus, une congestion était fatale. Un cordial réagit immédiatement & nous en fûmes quittes pour

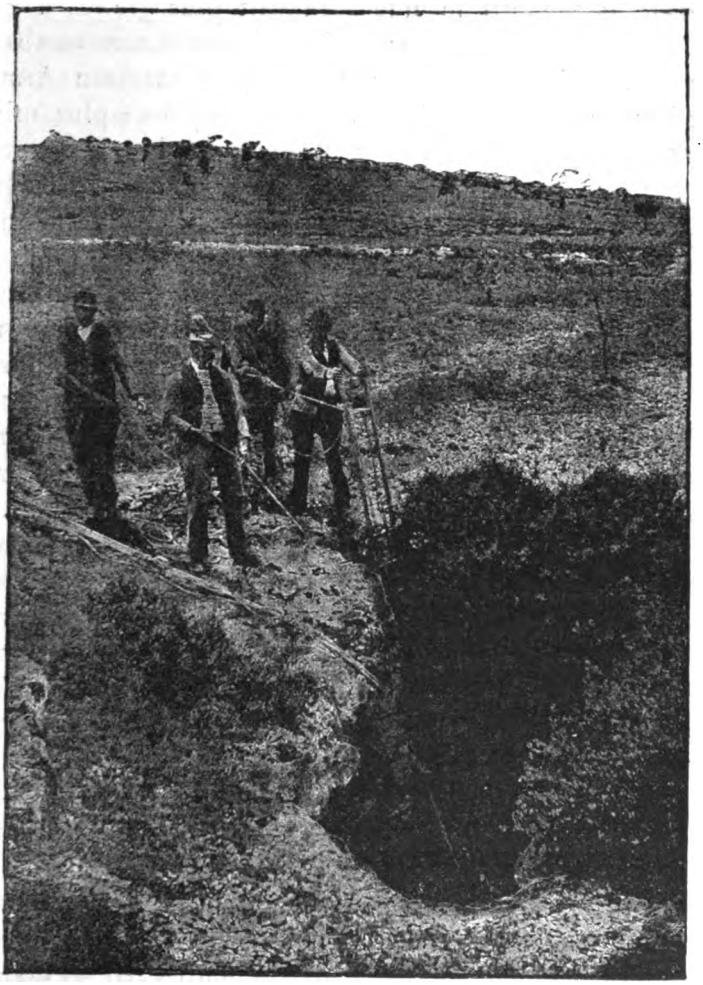

Aven de l'Egue.
(Phot. Gaupillat.)

une grande peur, mais le soir, avant l'extinction des feux, ma troupe dut subir une longue conférence démonstrative sur la manière de faire les nœuds!

Digitized by Google

A Combelongue, Armand & moi nous avions pu descendre à 60 mètres en nous faufilant dans une étroite fente verticale & en nous servant surtout des genoux & des coudes : plus bas le retrécissement s'accentuait, les deux poings ne pouvaient pas passer, cependant le vide paraissait plus grand, à quelques centimètres en dessous & les pierres jetées tombaient encore d'au moins 20 mètres; à coups de marteau Armand élargit le trou & ne réussit pas à se faire place; plus mince, & retirant veste & gilet, je m'y glisse à grand peine, attaché à la corde que retient mon compagnon, soudain je me sens enlever mon chapeau ; c'est le puits qui me l'a pris &, dès que j'ai assez d'espace pour rejeter la tête en arrière, je le vois suspendu par les bords aux aspérités de la roche & arrêté en travers de la fente; comme un ramoneur dans une cheminée, je descends encore de 25 mètres & j'ai le plaisir d'atteindre le fonds du puits que je voulais voir : de même je remonte le tuyau & ma tête s'emboîte au passage & automatiquement dans mon couvre-chef qui n'a pu me suivre. J'avoue avoir été singulièrement oppressé pendant toute cette opération. Le soir, rentré au gîte de Saint-André de Veyzines on s'aperçoit que le sac contenant la provision de bougies a été oublié au fond du premier puits à 25 mètres, le lendemain matin on perd trois heures à l'aller quérir mais on ramène en même temps deux superbes pièges à renard dont un paysan m'offre 5 francs!

Car on trouve de tout au fonds des avens; des pièges avec lesquels les animaux pris vont se précipiter affolés, — des fagots, des troncs d'arbres, des outils, même un jour une roue de voiture neuve qui fit la joie d'un charron & valut à mes hommes un litre d'eau-de-vie, — & surtout (c'est peut-être ce qui nous ennuyait le plus dans nos périlleuses descentes) les carcasses en décomposition des bestiaux tombés par accident ou jetés là après leur mort : pour les Caussenards en effet les avens tiennent lieu de voirie. Maintes fois nous n'avons pu supporter l'horrible odeur de ces charniers qu'en brûlant sans discontinuité du papier d'Arménie ou de l'encens.

L'avenc de Guisotte, un des premiers explorés, n'est qu'un puits unique de 72 mètres, large à l'ouverture, d'un mètre à

Digitized by Google

peine, Armand y descendit le premier *sans téléphone*. L'étroitesse de l'abîme est telle qu'à 30 mètres nous cessâmes de nous entendre. Quand il fut au fond, ni cris ni signaux à la trompe de chasse ne purent nous maintenir en communication. Les hommes à la poulie tiraient en vain sur la corde, résistance complète; rien ne vibrait, silence absolu. Cela dura une heure & demie. Nous le crûmes mort écrasé par quelque bloc, arrêté sous quelque encorbellement. Ce jour là ce fut notre plus grande frayeur. A la fin je me fis descendre avec l'appareil auditif, & trouvai en bas mon Armand sifflottant un air connu : « Je vous attendais mais ça été long. — Ah bien vous « nous avez fait une jolie peur! Pourquoi n'appeliez-vous « pas? — Mais j'ai crié à en perdre la voix. — Nous n'avons « rien entendu. — Moi non plus. — Pourquoi ne lâchiez- « vous pas la corde? vous sentiez bien que nous tirions. — « Oui, mais je l'avais attachée parce qu'en remontant à vide « elle se serait prise dans cette fissure & sous cette saillie que « vous voyez là-haut & alors plus moyen de la décrocher. — « Oh! c'est juste! mais nous ne pouvions pas deviner; enfin « la morale, c'est que nous ne descendrons jamais plus sans « le téléphone. — Oh! bien entendu ». Et comme au fond de Guisotte il n'y avait rien à découvrir nous commandâmes : « O hisse! » Tiré trop fort, je faillis avoir la tête prise sous la saillie en forme de dais coupé en deux qui avait inquiété Armand; heureusement j'eus l'idée & le temps de repousser du bras la paroi du puits & de m'imprimer dans le vide un balancement qui me fit dépasser l'obstacle : ce mouvement éteignit ma bougie & je m'enchevêtrai comme une mouche dans le réseau des quatre cordes & du cable téléphonique formant toile d'araigné; n'étant plus qu'à 25 mètres de l'orifice je pus causer là-haut & faire stopper; je mis vingt minutes à rallumer la bougie & à débrouiller l'écheveau de cordages entortillé autour de mon corps & de mon bâton avec 47 mètres de vide noir sous les pieds, Armand sifflottait toujours & remonta sans encombre. La nuit nous eûmes tous le cauchemar.

A la Bresse (120^{m}) autres histoires : un commandement mal compris fit retirer à notre insu, une échelle posée pour le

Digitized by Google

retour dans un puits de 6 mètres; je ne sais comment s'y prit Armand pour gravir la muraille lisse & me tendre ensuite un bout de corde, où je grimpai à la force du poignet! L'auteur involontaire de la méprise faillit tomber du haut mal en nous voyant pris ainsi dans la souricière : Armand d'ailleurs ne lui ménagea pas les vertes apostrophes; l'incident clôtura par une chaude dispute à 89 mètres sous terre. Comme tout le monde était énervé, le surplus de la manœuvre marcha fort mal; le plus grand puits se trouvait si étroit que les barreaux de l'échelle de corde pris en travers refusaient de déraper ou encore s'accrochaient aux saillies. Échelon par échelon on mit trois heures à la sortir, plusieurs hommes étant dangereusement suspendus tout du long afin de la dégager. Pour finir, à dix heures du soir, par une nuit sans lune, nos voitures s'égarèrent en pleine forêt & nous dûmes rentrer au Maubert à travers champs & rochers au grand dam des pauvres chevaux!

Enfin à Hures (116^{m}) nouvel accident de bougies : je demeurai trois quarts d'heure à 40 mètres au-dessous de mes compagnons, balancé sur l'échelle de cordes avant qu'une seule allumette voulût bien prendre. Sans lumière je ne pouvais ni remonter ni descendre. La lanterne envoyée à mon secours s'était ouverte & éteinte en route!

Trois avens (d'ailleurs les trois derniers explorés), Rabanel, Mas-Raynal & Padirac méritent plus de détails, étant vraiment extraordinaires, le premier comme le plus profond (212^{m}), les deux autres comme nous ayant enfin menés aux rivières souterraines que nous cherchions avec d'acharnement.

L'abîme de Rabanel, s'ouvre près du chef-lieu de canton de Ganges (Hérault) à l'altitude de 360 mètres, sur le penchant de la montagne de Séranne.

Ses proportions sont gigantesques : l'ouverture, ovale, mesure 40 mètres sur 25. C'est une fissure du sol élargie par les eaux, longue de 80 mètres, large en bas de 10 à 12, profonde de 165 & greffée sur une vaste grotte qui descend 47 mètres plus bas, soit à l'énorme distance verticale de 212 mètres.

Rabanel nous a pris six jours & coûte 600 francs : trois jour-

Digitized by Google

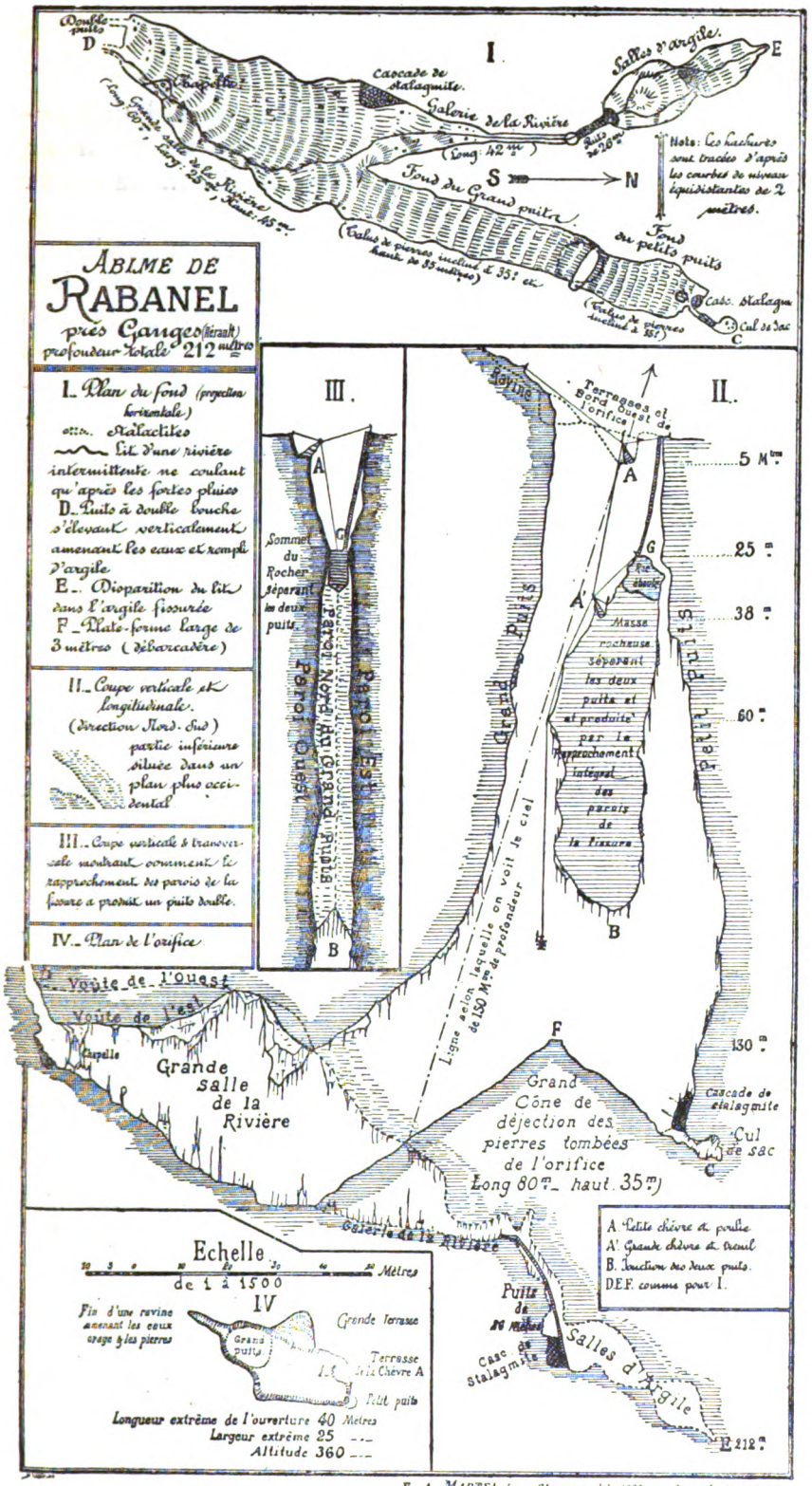

E.A. MARTEL. Inv. Struxt. et del. 1889 — Tous droits réservés

Digitized by Google

nées entières ont été consacrées à la construction d'un échafaudage & à l'établissement de deux chèvres avec treuils à 38 mètres de profondeur, sur un rocher tombé en travers du gouffre & formant pont.

Le premier à pic absolu est de 130 mètres : en défalquant les 38 mètres ci-dessus, il en reste 92 qu'il faut descendre dans le vide complet en tournant quarante-cinq à cinquante fois sur soi-même. Avec le treuil l'opération dure dix minutes (9 mètres par minute) qui semblent dix heures; c'est étourdissant, affolant, il n'y a qu'un moyen de ne pas perdre la tête : compter les tours bien patiemment. J'ai exécuté deux fois la descente de Rabanel : la première, tout seul dans le noir inconnu, sans savoir où j'allais croyant même par suite d'une illusion d'optique que le sondage avait été mal fait & que les 130 mètres n'étaient qu'une partie du gouffre. En remontant je me jurai à moi-même pendant l'effroyable giration de n'y jamais retourner si je réussissais à regagner le sol! Quatre jours après je redescendais suivi cette fois de Gaupillat & de Foulquier, le charme était rompu! Et nous nous rappellerons longtemps le déjeuner pris ensemble à 400 pieds sous terre à la lueur de trois bougies, alors que par téléphone nous commandions aux amis de la surface une bouteille de vin supplémentaire vite expédiée au bout d'une cordelette! Quel éclat de rire quand sur l'ordre : « Halte, gare à la casse! » transmis à travers le câble le fragile vase s'arrêtait net à 1 mètre au-dessus d'un tas de pierres. Détail puéril, qui fait peut-être sourire, mais qui nous laisse le regret de ne pas pouvoir mener tous les jours cette existence si peu banale! Au retour, je questionnai Gaupillat sur son impression durant le hissage : « Je me suis demandé dit-il, à partir de quelle hauteur on serait au moins sûr de se tuer du coup! »

En effet, l'ascension est pire que la descente, car on devine (plus qu'on ne l'entend) l'effort de traction opéré là-haut, bien haut, près du ciel, & l'on se dit, si brave que l'on soit : « Tout de même! si la corde cassait! »

En revanche quel spectacle féerique : les 130 mètres ne sont pas le fond du puits, il y a encore un talus de pierre haut de 35 mètres & incliné à 33°. Il aboutit à la grotte dont

Digitized by Google

la plus grande salle mesure 60 mètres de longueur, 25 de largeur & 45 de hauteur. Du milieu du talus l'œil contemple ce spectacle inouï d'une véritable & étroite nef d'église longue de près de 100 mètres, *élevée de* 150 *mètres* percée à cette pro-

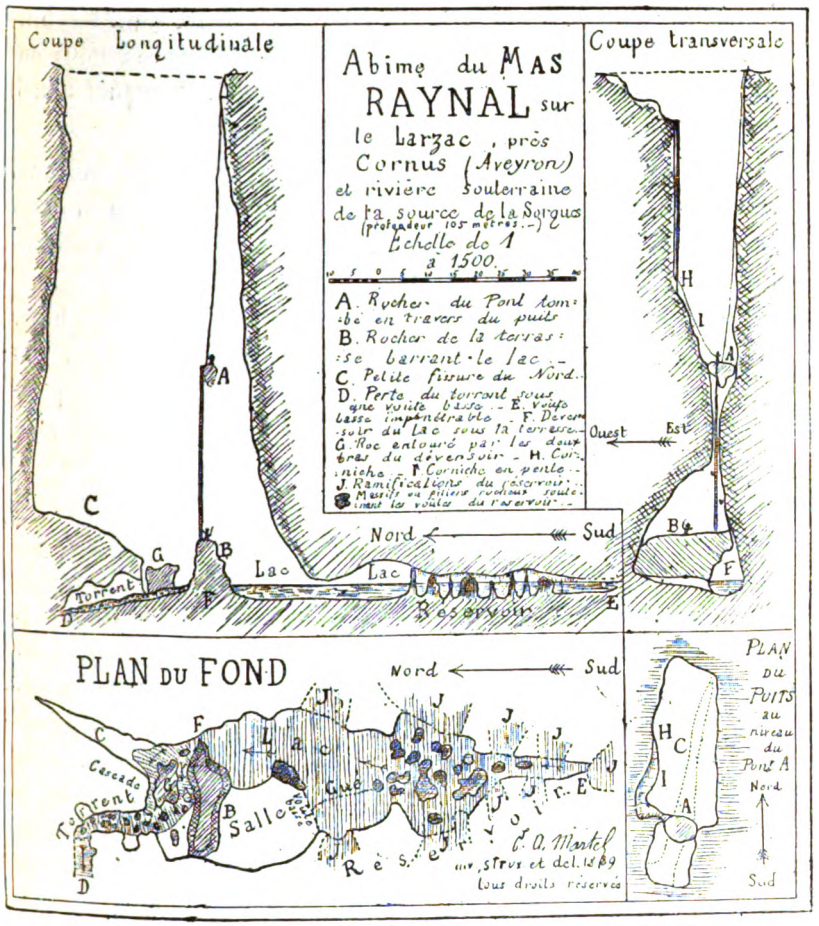

digieuse hauteur d'une fenêtre ovale découpée sur l'azur du firmament; la lumière en tombe tamisée, étrange irrisant de reflets violacés les stalactites qui pendent en larmes de cristal aux parois du puits. C'est là une chose que les hommes n'ont jamais vue & qu'ils ne sauraient imaginer : l'appareil photographique même s'est refusé à l'enregistrer; il n'a donné

Digitized by Google

qu'une tache blanche entre deux raies noires. C'est trop immense!

En arrière la grotte est superbe & ferait la fortune d'un village de Suisse, elle possède même un second puits de 26 mètres pour l'exploration duquel il a fallu faire descendre les colis d'échelles de cordes à 170 mètres sous terre, mais ses brillantes & rigides cascades de carbonate de chaux ne nous ont pas émus comme le grand puits lui-même. Pourquoi faut-il que tant de splendeurs soient inaccessibles?

Il y a quarante ans, un homme est tombé dans Rabanel avec sa mule : on nous a demandé bien entendu si nous avions retrouvé leurs ossements! Les orages les ont recouverts de plusieurs mètres de cailloux.

Avant de remonter nous faisons en plusieurs voyages hisser les paquets de cordes, d'échelles & d'autres ustensiles; l'un d'eux mal arrimé se détache presque en arrivant & fait pleuvoir tout son contenu (marteaux, burins, gourdes, pied photographique, lanternes, &c...) sur nos têtes de 90 mètres de hauteur! le moindre des objets précipités nous eut brisé le crâne. Nous avons pu nous garer!

Je ne compte pas redescendre à Rabanel!

Au Mas-Raynal (sur le Larzac, entre Saint-Affrique & Lodève) (106^{m}) nous percevons dès notre arrivée au bord du trou le bruit d'un cours d'eau intérieur : les manœuvres & précautions d'usage nous conduisent, Armand & moi, en six heures de travail à un puissant torrent souterrain qui alimente la belle source de la Sorgues (2 kilomètres & demi au nord-ouest); la correspondance est certaine comme le prouvent la direction du flot & la similitude de la température de l'eau aux deux points (10°5). Mais nous n'avons pu suivre le courant que pendant 130 mètres; en deçà & au-delà la voûte s'abaisse au niveau de l'eau & tout passage est impossible. Au milieu des cascades qui nous couvrent de leur écume, j'ai une oreille assourdie par le fracas du torrent grondeur, tandis que l'autre collée au téléphone perçoit la musique & la cadence d'un bal champêtre organisé là-haut (c'est dimanche) au bord du trou, par la jeunesse turbulente du village voisin! Saisis-

Digitized by Google

sant contraste qui en présence d'un grandiose & terrible spectacle naturel, nous rattachait de si bas aux gaietés de la vie!

Mais la merveille de l'expédition c'est Padirac. Là, à

Ouverture de Padirac.
(Phot. Rupin.)

108 mètres sous terre, nous avons sur une rivière ignorée navigué pendant 2 kilomètres sans voir la fin de ce nouveau Styx.

Digitized by Google

En France, dans le département du Lot, sur le Causse de Gramat, non loin du village de Miers au nord-est de Rocamadour lieu célèbre de pèlerinage, il y a dans un champ plat un trou rond géant de 35 mètres de diamètre. Rien n'en signale l'approche, on ne le voit que quand on est au bord & alors on recule instinctivement. La corde de sonde donne 76 mètres au point le plus creux 56 mètres seulement au sommet du talus de pierres qui forme cône au fond du gouffre. C'est là le *puits de Padirac*.

Comme cela arrive souvent aux bêtes égarées des troupeaux d'alentour, un homme y tomba il y a vingt-cinq ans : la justice indécise entre le crime, le suicide ou l'accident ordonna une enquête; il fallut quérir le cadavre, ce que l'on fit avec grande crainte & à grand renfort de chèvres, de poulies, de treuils & de cordages. Puis l'on remonta vite sans explorer deux ouvertures latérales, béantes au fond du puits. Largement ouvert & bien éclairé il n'avait cependant rien de terrible ce gouffre en comparaison des abîmes étroits sombres & beaucoup plus creux des Causses Lozériens & Aveyronnais : mais, comme tous ses semblables, il faisait peur, & à le scruter en détail personne ne songeait.

Le 9 juillet 1889 une échelle de corde me mène avec mon cousin G. Gaupillat & mes deux fidèles & dévoués auxiliaires Louis Armand (d'Aguessac, Aveyron) & Émile Foulquier (de Peyreleau, Aveyron) au sommet du talus de pierres à 56 mètres en contre-bas du sol : au pied de ce talus s'ouvre une grande arcade carrée haute de 20 mètres, dans un angle du gouffre : nous y descendons sans peine! En levant la tête l'impression est singulière : on se trouve au fond d'un télescope qui a pour objectif un morceau de ciel circulaire, la lumière vericale éclaire bizarrement les parois du puits taillées en falaises & même en encorbellement; à l'orifice & aux moindres saillies du colossal cylindre pendent gracieusement de longues touffes de plantes amies de l'ombre & de l'humidité. L'échelle de corde se balance au milieu d'elles & le câble du téléphone qui nous rattache aux vivants semble un noir fil d'araignée tendu en travers de l'abîme. Nous atteignons, à 86 mètres de profondeur, l'entrée d'une obscure galerie inexplorée : on allume, on pénètre

Digitized by Google

& au bout de quelques pas un murmure frappe nos oreilles; c'est l'eau, c'est un ruisseau ! A 98 mètres sous terre, nous rencontrons une toute petite nappe d'eau sortant d'une voûte basse

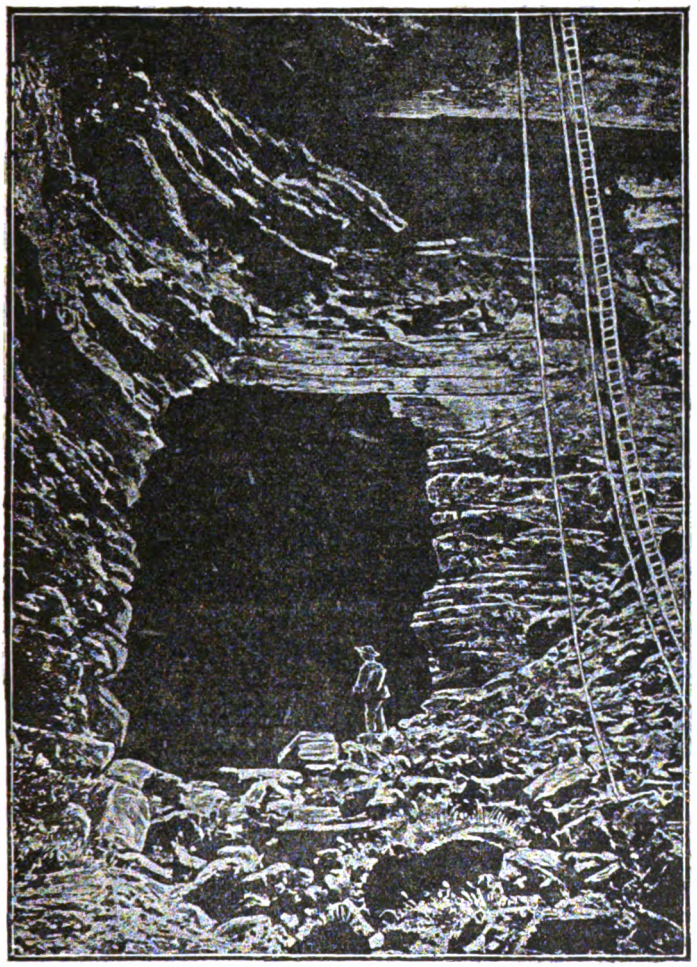

Fond de Padirac.
(Phot. Gaupillat.)

& s'écoulant en un filet liquide, voilà la source cachée des sources aériennes, constituée dans une vasque d'argile par l'eau de pluie qui suinte des voûtes d'une caverne. Pendant

Digitized by Google

150 mètres nous suivons le ruisselet : soudain il se perd dans les cailloux & passe sous le fond même du puits de Padirac, sans doute à travers le talus de pierres, peut-être allons-nous le retrouver au bas de l'autre orifice que nous n'avons fait qu'entrevoir! car notre marche est arrêtée : l'eau seule peut se glisser dans les interstices de la pierre. Dans un angle opposé du gouffre de Padirac cette deuxième ouverture pratiquée à 76 mètres de profondeur est celle d'un puits pas tout à fait vertical, étroit, profond lui-même de 32 mètres & au pied duquel, à 108 mètres, le ruisselet perdu rejaillit d'un trou du roc. Ici la scène change, ce n'est plus un abîme ni une caverne qui s'offre à nos yeux étonnés, c'est une monumentale avenue, haute de 10 à 40 mètres, large de 5 à 10, dirigée droit vers le nord & voûtée en ogive sombre, nous la suivons à côté du ruisseau qui s'enfle toujours par la pluie tombant des voûtes. Des légions de chauve-souris, s'effarouchent à notre approche; leurs déjections couvrent le sol & nous nommons *pas du Guano,* un endroit où il faut bon gré malgré enfoncer les poings dans un amas de ce fumier pour se cramponner au rocher.

Si loin que porte la lueur presque solaire du magnésium nous ne voyons pas cette fois la fin du grandiose couloir, il y a quelques coudes, deux ou trois flaques d'eau à traverser; en avant! Et nous allons ainsi pendant 300 mètres; soudain la route est barrée; l'onde occupe toute la section de la galerie & elle a plusieurs mètres de profondeur! Plus de doute, nous sommes en train de découvrir une rivière souterraine! L'obstacle ne saurait nous arrêter : nous avons là-haut dans ses deux sacs le bateau de toile démontable qui nous accompagne dans toutes nos explorations intérieures. Mais il est sept heures du soir, j'ai pour principe absolu de ne jamais coucher sous terre, il faut deux heures pour regagner l'orifice du puits de Padirac, volte-face, la suite à demain.

Et sortis sains & saufs, à neuf heures du soir, nous soupons en plein air & passons la nuit au bord du trou, dans & sous l'omnibus qui nous a amenés de Rocamadour avec armes, bagages & nos six hommes de renfort.

Le lendemain matin à six heures, nous redescendons tous

Digitized by Google

quatre, bateau en sacs, & à 10 heures Gaupillat & moi nous flottons librement sur une rivière large & profonde de 5 à 8 mètres; Armand & Foulquier vont nous attendre... pendant six heures & demie.

Quatre bougies sont fixées aux bordages de la frêle embarcation & le réflecteur à magnésium ne chôme guère : l'un de nous s'en sert pour éclairer la voie & scruter le mystérieux

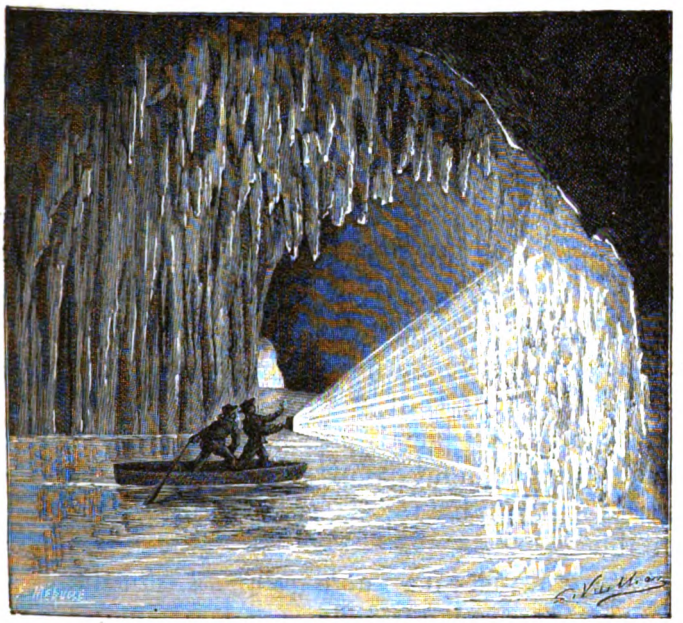

En bateau, sous terre.

défilé où nous pénétrons; l'autre pagaie tranquillement dans l'eau limpide & presque sans courant. Et cela se prolonge pendant 350 mètres sous une voûte d'environ 40 mètres de hauteur. La surprise nous rend muets. Bientôt la silencieuse rivière (que nous baptisons la Rivière plane) se met à bruire faiblement, quelques roches l'encombrent. Voici un premier rapide ou cascatelle, il faut débarquer & porter le bateau de l'autre côté : c'est vite fait & ce que nous découvrons alors ne se décrit pas. Quatre petits lacs formés par des expansions de

Digitized by Google

la rivière se succèdent sans interruption : Comme dans les plus belles grottes connues le brillant revêtement des stalactites & des stalagmites lambrisse leurs parois, des colonnes déliées, des pendeloques, des girandoles longues de 20 mètres & plus s'abaissent des plafonds jusqu'à la surface des lacs, le long des murs s'étagent & scintillent des rangées de bouquets, des bénitiers, des statuettes, des clochetons de blanc cristal; le magnésium fait de tout cela l'intérieur d'un pur diamant; sur l'onde unie comme un miroir, le reflet double la splendeur; aucun bruit ne trouble le majestueux silence de cette merveille inconnue; le flot même ne murmure pas. Seules les gouttes d'eau tombées des voûtes sonnent aigues ou graves, argentines ou sourdes selon la distance; mates sur la rivière, sonores sur la stalagmite & l'écho qui discrètement les répercute, combine toutes ces notes en un chant mélodieux, en une musique douce, plus harmonieuse & pénétrante que les plus suaves timbres terrestres. Nul être humain ne nous a précédés dans ces profondeurs, nul ne sait où nous sommes ni ce que nous voyons, nous sommes isolés deux dans la barque loin de tout contact avec la vie, rien d'aussi étrangement beau ne s'est jamais présenté à nos yeux; ensemble & spontanément nous nous posons la même question réciproque : « Est-ce que nous ne rêvons pas. » Ces sensations là sont inoubliables !

Le passage des lacs n'a guère qu'une soixantaine de mètres de longueur, & 15 mètres de largeur maximum.

Jusqu'ici la navigation est très aisée, mais les difficultés vont commencer & grandir à chaque pas.

D'abord c'est la rivière, qui, entre deux stalagmites, se rétrécit à 91 centimètres de largeur; notre bateau en mesure 90; nous passons juste, par une grande chance car les murailles sont perpendiculaires, lisses, sans corniches pour débarquer & l'eau a plusieurs mètres de profondeur.

Puis vient un deuxième rapide qui sera suivi de trente autres. Ces barrages sont eux-mêmes une curiosité & constitués par une sorte de digue semi-circulaire de stalagmite concave en arrière, convexe en avant; ils forment ainsi de vrais bassins de retenue & ressemblent aux *gours* que les cascades

Digitized by Google

& les pierres creusent dans le lit des torrents. Leur rebord cristallin délicatement ciselé & frangé comme du corail blanc est à fleur d'eau & large de 3 à 4 centimètres à peine; vers l'amont il se creuse en encorbellement sous l'eau & vers l'aval se bombe en surface sphérique inclinée à 30 degrés environ sur laquelle la rivière, trop plein du bassin, glisse en nappe liquide. A chaque gour nous débarquons sur la fragile crête stalagmitique, portant le bateau & le descendant par dessus le barrage dans le bassin suivant. Trente-deux fois, la *bougie entre les dents*, nous avons répété cette dangereuse manœuvre & plus d'une fois une glissade impossible à éviter nous a fait prendre un bain complet : les gours ont de 0^m50 à 4 mètres de hauteur; le plus grand mesure 6 à 8 mètres de longueur.

Entre le deuxième & le troisième gour, la roche s'avance en surplomb à 30 centimètres au-dessus de l'eau; il faut nous coucher dans le bateau, qui heureusement n'a que 10 centimètres de saillie, casser avec la tête les petites stalactites qui nous déchireraient, & avancer en poussant du dos : c'est le Pas *du tiroir*, long de 5 à 6 mètres & où nous glissons comme dans une rainure.

Après le troisième gour vient le *Pas des Palettes*. La fissure que parcourt la rivière n'a au niveau du courant que quelques centimètres de large; nous devons débarquer dans l'eau jusqu'à la ceinture, dévisser les palettes démontables de la pagaie & des avirons, les poser en travers de la galerie au point où elle a 1 mètre de largeur, c'est-à-dire bien au-dessus de nos têtes, élever le bateau à bras tendus, puis le faire glisser sur les palettes jusqu'à ce que la fin du rétrécissement lui permette de reprendre flottaison. Une palette se dérobe & la barque tombe sur nous; nous finissons par la porter sur la tête en avançant bras & jambes en croix en travers du courant, accrochés aux fluettes aspérités du rocher. Si le fond de toile de l'esquif eût été sec, nos bougies (toujours aux dents) y eussent mis le feu.

Enfin, nous nous reposons au bord d'un grand lac circulaire de 50 mètres de diamètre, le magnésium nous le montre coupé d'une multitude de gours & d'îlots de stalagmites, la voûte ne mesure guère plus de 15 mètres de hauteur. Tandis

Digitized by Google

que Gaupillat m'éclaire avec le réflecteur j'explore le lac à pied en équilibre sur la crête des gours, & je reconnais une issue, la rivière tourne à gauche & se poursuit, je rétrograde par l'autre bord de la nappe d'eau; là il y a moins de gours, ce sera plus commode pour le bateau, mais la rive est argileuse, glissante, abrupte, une saillie de pierre se rompt dans ma main &... je rejoins mon compagnon à la nage; ce bain frais à 14° centigrades ne m'a pas paru trop désagréable. L'ennui c'est que nos allumettes & briquets se trouvent mis hors de service. Aussi nous procédons à une véritable illumination : six bougies sont adaptées au bordage de crainte que l'éclairage ne vienne à manquer; géniale précaution : car, au retour, une fausse manœuvre en souffle quatre à la fois!

Au-delà du grand lac les gours se succèdent presque sans interruption; plusieurs sont multiples; le quinzième débouche dans un sixième lac de 35 mètres de diamètre : nulle part, même dans la galerie qui se maintient entre 2 & 5 mètres de largeur, on ne peut atterrir, & la profondeur dépasse 6 mètres. Il y a plusieurs coudes rectangulaires, mais la direction générale est toujours droit au nord vers la Dordogne. Seizième gour, dix-septième gour; nous commençons à être harassés & voilà que la rivière n'a plus que 70 centimètres d'espacement, De précaires corniches nous permettent de nous suspendre par les mains, à $1^{m}50$ de hauteur à peu près, puis avec nos cannes à crochet nous faisons passer le bateau en l'inclinant presque de champ; la toile s'érafle sur le rocher, les membrures gémissent, rien ne casse toutefois & le *passage des Étroits* (ainsi nommé en souvenir des gorges du Tarn) se franchit plus difficilement même que ceux du Tiroir & des Palettes. Deux nouveaux gours, la galerie n'a plus de stalactites; ensuite un beau lac rond sous un dôme de 20 mètres de hauteur & de diamètre. C'est la fin; tout paraît clos autour de nous, la rivière s'enfuit par-dessus sans doute! Erreur : dans un angle, s'est percé un tunnel, large, mais haut seulement de 50 centimètres : au-dessous point de fissure, le terrain paraît changer de nature! Cependant, l'écho nous envoie par le tunnel la lointaine & douce harmonie de gouttes qui chantent en tombant : la merveille se continuerait-elle donc?

Digitized by Google

Nous tenons conseil : il a plu hier, le temps était orageux ce matin & depuis sept heures que nous sommes enterrés peut-être le ciel s'est-il ouvert, peut-être la rivière va-t-elle gonfler! Pourrons-nous repasser? Eh qu'importe? l'inconnu se prolonge attirant, irrésistible; en avant, toujours, à la découverte..... Hourrah : le tunnel a 10 mètres de long & débouche dans une fissure dont le plafond se relève à 30 mètres; jusqu'où irons-nous donc! Les trois gours 21 à 23 coupent le plus grand lac, le huitième, long de 75 mètres, large de 20, c'est celui de la Chapelle, ainsi nommé d'une jolie petite baie tracée en forme d'absidiole. Là aussi il y a une issue continant cette galerie qui nous entraîne toujours & toujours. Encore neuf gours très rapprochés : nous sommes ruisselants; l'eau commence à engourdir nos membres; le provision de bougies s'épuise; il est deux heures, voilà quatre heures que nous naviguons & portons le bateau seuls tous deux; 1600 mètres nous séparent d'Armand & de Foulquier & 2 kilomètres de l'orifice de Padirac; à 30 mètres devant nous murmure un trente-troisième gour, puis la galerie tourne à gauche. Où va-t-elle? Nous ne le saurons pas cette fois car le retour s'impose : la fatigue nous prend & les obstacles seront peut-être plus pénibles à remonter qu'à descendre. En retraite, hélas, & la suite à l'année prochaine, car nos vacances sont finies!

En deux heures & demie nous rétrogradons à travers le mirifique souterrain sans trop de difficultés, connaissant maintenant le chemin; mais il faut bien soigneusement revoir notre croquis topographique & apprécier aussi exactement que possible les distances pour dresser un plan sommaire sans lequel nos futurs comptes rendus risqueraient de passer pour un roman; au grand gour (le neuvième), nos bras se refusent à tout service & sur le lit rugueux de la cascade stalagmitique nous traînons notre malheureuse embarcation que nous n'avons n'avons plus la force de soulever : la coque se déchire; voilà une voie d'eau, que nous bouchons tant bien que mal : il faut éponger constamment. Enfin les Palettes & le Tiroir se franchissent laborieusement & nous trouvons avec joie la fin de nos peines & le renouvellement de notre admiration aux quatre petits lacs. En quelques minutes nous remontons

Digitized by Google

les 350 mètres de la rivière plane & à quatre heures & demie, après six heures & demie d'absence nous rejoignons nos deux compagnons fort inquiets sur notre sort & stupéfaits de notre récit. Déjà Armand songeait à organiser un sauvetage. A sept heures nous étions tous quatre rendus à la surface de la terre avec armes & bagages. Bien heureux Gaupillat & moi d'échanger nos vêtements trempés contre des secs, aux chauds rayons d'un magnifique soleil couchant & de nous restaurer copieusement : depuis treize heures nous n'avions rien bu ni mangé.

Où débouche la rivière souterraine de Padirac? Probablement à la source de Gintrac sur la rive gauche de la Dordogne, à 3 kilomètres, en droite ligne & à 80 mètres ou 100 mètres en contrebas du point extrême que nous avons atteint? Notre prochaine expédition nous le dira : peut-être nous réserve-t-elle de pires difficultés, & de plus grandes surprises encore. Mais, instruits par l'expérience nous serons mieux armés & plus nombreux pour cette lutte contre la ténébreuse nature.

De ce que nous avons reconnu jusqu'ici, la plus belle partie est celle des quatre lacs sans contredit : il serait facile d'aménager le puits de Padirac, au moyen d'échelles & de galeries de fer à l'usage des touristes & de les conduire jusqu'au grand lac des Gours. C'est une curiositée naturelle sans rivale : elle est révélée, puisse-t-on maintenant la rendre accessible.

Quelques mots pour finir sur les résultats scientifiques de toutes ces explorations, que les mères de famille traitent de folies!

On croyait que les avens & autres puits naturels étaient dûs surtout à des effondrements & qu'ils *jalonnaient* comme des *regards* le cours des rivières souterraines. Opinion beaucoup trop absolue : en réalité les avens sont surtout des fractures préexitantes du sol que les eaux sauvages superficielles ont élargies par voie d'érosion; l'effondrement est un facteur puissant assurément (à Padirac par exemple) mais pas unique. Ces gouffres ne communiquent avec les courants souterrains qu'*accidentellement* lorsque l'épaisseur du terrain à traverser n'est pas trop grande. (Bramabiau, Mas-Raynal, Padirac) &

Digitized by Google

lorsque certaines relations de coïncidence existent entre la fracture superficielle de l'avenc & la cassure interne où s'écoule la rivière cachée.

Pour l'hydrologie des plateaux calcaires des Causses les conclusions sont les mêmes que celles déduites en 1888 de nos explorations de Bramabiau, Dargilan & Baumes Chaudes : les avens percent les zones supérieures des dolomies compactes à la base desquelles le sommet des marnes (terrains argilo-calcaires), recueille toutes les eaux suintant des avens & des grottes à travers 100 à 250 mètres de terrain; parmi les marnes, ces eaux ne circulent que par suintement dans d'étroites fissures impénétrables. Puis la plus basse zone est encore faite de dolomies ou de calcaires compactes dans les fractures élargies desquels coulent de véritables rivières peu à peu formées & grossies par le simple égouttement des voûtes.

Contrairement à ce que l'on croyait, les avens n'aboutissent pas à de vastes cavernes, ne sont pas percés au-dessus de vides immenses.

En résumé la masse interne des Causses est bien moins caverneuse qu'on ne le supposait & les eaux souterraines au lieu de s'y accumuler en réservoirs étendus paraissent descendre d'abord par voie de simple suintement puis se réunir en minces ruisselets vite transformés en importants cours d'eau dans de longues galeries, hautes ou basses, étroites ou larges selon la nature des terrains traversés.

De longues années d'études sont encore nécessaires pour résoudre les questions qui se rattachent à la formation des sources dans les terrains calcaires.

E.-A. MARTEL.

Digitized by Google

SONDAGES FAITS AU LAC D'OO

(PYRÉNÉES CENTRALES)[1]

Le lac d'Oô, situé au centre des Pyrénées, à la partie supérieure de la vallée de Larboust, limite extrême du département de la Haute-Garonne, est à 1,500 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer[2].

Ce lac a une superficie de 39 hectares environ; sa profondeur actuelle est de 67 mètres au maximum. Les premiers sondages remontent au mois de septembre 1831; ils furent faits par M. Nérée Boubée, qui trouva 75 mètres (230 pieds) de fond. Le 26 septembre 1856, M. Lézat & M. le Dr Lambron ayant procédé à de nouvelles études, la sonde n'accusa que 69 mètres de profondeur[3].

D'après ces expériences[4], le fond du lac se serait donc surélevé de 6 mètres dans un espace de vingt-cinq années, soit, en moyenne, de 24 centimètres par an.

1. Communication faite à la Sorbonne, le 13 juin 1889. Séance présidée par notre très regretté & excellent ami M. Julien Sacaze.

2. Le plan d'étiage actuel est, exactement, à 1,496m50.

3. D'après le calque du plan que possède M. Maurice Gourdon.

4. Lorsque ces lignes ont été écrites, je n'avais pas encore pu prendre connaissance des sondages exécutés par ordre des ingénieurs des ponts & chaussées, en vue d'un projet de transformation du lac en réservoir; j'ai pu, depuis, avoir communication de ce plan dans les bureaux de l'administration, grâce à l'obligeance de M. l'ingénieur en chef J. Fontès, chargé du service hydraulique agricole.

D'après ce projet, la surface des eaux devrait être relevée d'une hauteur de 7 mètres environ, ce qui ne modifierait pas sensiblement le caractère pittoresque du paysage. La vidange du lac se ferait au moyen d'un souterrain de 300 mètres de long, percé à 41m50 au-dessous du niveau actuel. On pourrait ainsi disposer d'un volume d'eau assez considérable, soit 14 millions de mètres cubes.

Je me propose d'utiliser ces renseignements, concurremment avec ceux que j'ai recueillis moi-même cette année, en compagnie de mon ami M. Charles Bannelier, postérieurement à la rédaction de la présente communication.

Digitized by Google

En se basant sur ces données, & en admettant une progression ascendante régulière, le commencement du vingt & unième siècle verrait le comblement complet du lac d'Oô. La progression inverse permettrait de supposer que cette cuvette lacustre devait avoir 129 mètres de creux vers le commencement du dix-septième siècle, & 1,000 mètres de profondeur deux mille ans avant notre ère, c'est-à-dire une profondeur verticale vingt-cinq fois plus grande que celle qui se déduirait du nombre d'hectares mesurés par sa superficie.

Admettre une semblable hypothèse sans qu'elle soit appuyée par des observations nombreuses, scrupuleusement faites à l'aide d'instruments précis, serait sortir du domaine de la science pour entrer dans celui de la pure fantaisie. D'ailleurs, malgré l'habileté professionnelle des précédents observateurs, il est permis de dire que des sondages faits à la main au moyen de cordages formés de matières textiles végétales, qui s'allongent ou se raccourcissent selon les différents degrés de température ou d'humidité, & dont la tension & par suite la verticalité laissent toujours à désirer, ne sont pas suffisamment précis pour asseoir des calculs propres à élucider une question aussi hypothétique. C'est ce qui m'a décidé à imaginer un appareil facilement transportable, muni d'un compteur automatique indiquant constamment la quantité de fil déroulé, pourvu d'une *sonde spéciale* suspendue à un fil d'acier dont le diamètre, n'excédant pas 5/10 de millimètre, assure la verticale absolue.

Au mois d'août 1888, j'ai entrepris dans les lacs pyrénéens, avec cet appareil, une nouvelle série de recherches que je me propose de poursuivre & dont je vais faire connaître les premiers résultats.

Occupant le fond d'une vaste cuvette profondément encaissée par de hautes montagnes aux pentes très inclinées, les rives du lac d'Oô sont constamment remaniées par les éboulis qu'entraînent le ruissellement des eaux pluviales & la fonte des neiges.

Creusée en grande partie dans le terrain cambrien, au milieu des schistes satinés, des schistes micacés à andalousite, des schistes maclifères, &c., cette cuvette lacustre, dont la

Digitized by Google

formation paraît être contemporaine de celle des vallées, serait comblée déjà depuis plusieurs siècles si l'immense glacier qui couvrait la vallée de Larboust tout entière, à l'époque quater-

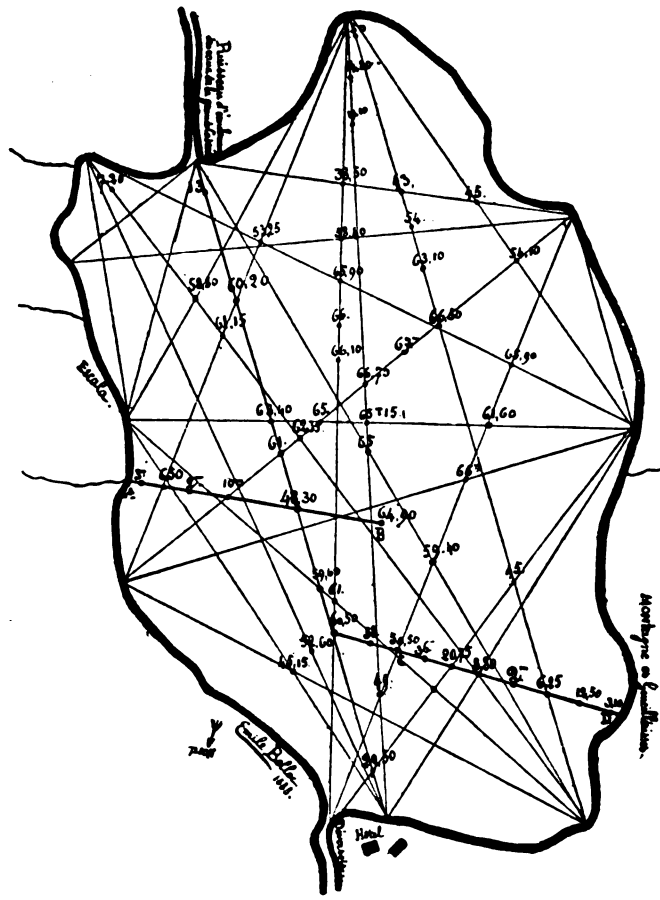

FIG. 1. — Carte des sondages faits au lac d'Oô.
(Émile Belloc.)

naire, ne l'eût longtemps protégé contre les agents érosifs de l'atmosphère.

Au fur & à mesure que le fleuve de glace s'est retiré vers les hautes régions d'Oô, du Ceil de la Bake & de Montarké, où ses derniers vestiges subsistent encore, la végétation s'est emparée peu à peu du terrain, préservant la terre à son tour

Digitized by Google

contre les rayonnements solaires & les effets mécaniques du ruissellement superficiel.

Les crêtes & les sommets plus directement exposés aux ouragans qui parfois se déchaînent avec une violence inouïe à ces altitudes, fracassés par la foudre, balayés par des vents impétueux, soumis alternativement à l'action directe du soleil brûlant & du froid intense, se désagrègent, couvrent de débris rocheux les croupes gazonnées, & ces amas de blocs brisés, entraînés par les précipitations atmosphériques dégradant les pentes, forment aux flancs des montagnes des plaies béantes par lesquelles s'écoulent, au moment des crues torrentielles, des masses énormes de boue, de sable & de rochers qui exhaussent sans cesse le fond du lac d'Oô.

Actuellement, plusieurs couloirs d'avalanche plongent leurs cônes d'éboulis dans les profondeurs de la nappe lacustre. Il résulte de mes sondages que ces cônes immergés s'étalent sur une large base sans atteindre encore le milieu de la cuvette. Une surface à peu près plane occupe la partie centrale du fond sous-lacustre, &, sauf un point placé entre le centre & le sud-ouest (fig. 1), où la sonde a accusé des fonds environnant 67 mètres, les ondulations de cette surface vaseuse varient de 61 à 66 mètres. A quelques mètres des bords, les pentes se redressent rapidement, excepté vers le Nord où la roche en place, faiblement élevée au-dessus du niveau ordinaire des eaux, offre peu de prise à l'érosion.

Un dépôt gris rougeâtre, mélangé de sable, d'une énorme quantité de carapaces de diatomées, — dont je me propose de donner la liste complète incessamment, parmi lesquelles se trouvent en très grande abondance, des *Cyclotella comta*, des *Eunotia arcus*, des *Denticula*, vivant en compagnie de : *Gomphonema Geminatum*, *Amphora ovalis*, *Ceratoneis Arcus*, & de quelques autres espèces, moins abondantes mais admirablement belles, telles que : *Campylodiscus Costatus*, *Surirella biseriata*, *Surirella splendida*, &c., — de débris organiques & de menus fragments de roches, en majeure partie schisteuses, a pris possession des parois & du fond de cette dépression naturelle.

La sonde a rapporté des échantillons dont les résidus salins

Digitized by Google

sont complètement différents les uns des autres. Cela provient sans doute de ce que des sources de diverse nature alimentent le fond. Sur ma demande, M. le docteur F. Garrigou a bien voulu faire l'analyse des eaux que j'ai recueillies dans la partie la plus profonde. Il y a constaté surtout la présence d'une grande quantité de matière organique; il a remarqué aussi une différence notable entre les substances salines de chacun des échantillons que je lui ai remis.

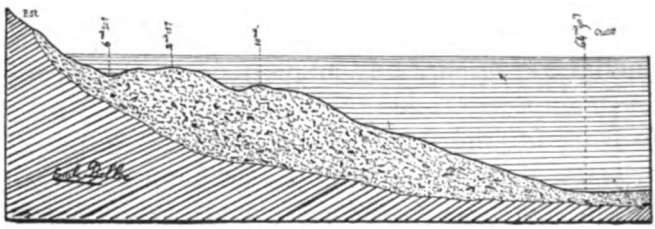

FIG. 2. — Coupe de l'éboulis Est.
(Émile Belloc.)

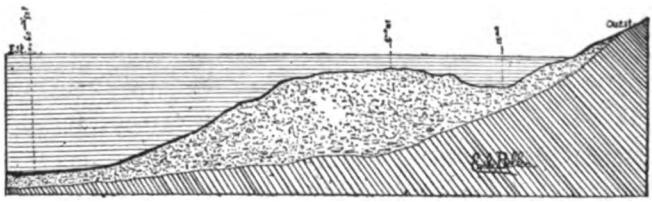

FIG. 3. — Coupe de l'éboulis Ouest.
(Émile Belloc.)

En face de certains cônes d'éboulis, à quelques mètres du rivage, la sonde accuse des dénivellations particulièrement intéressantes à étudier. Ce sont d'énormes entassements de roches brisées, provenant des falaises supérieures, qui s'étalent à une certaine distance des bords, dont ils sont séparés par une dépression souvent assez profonde. Le profil de ces terrasses sous-lacustres (fig. 2 & 3) montre un plan ondulé, plus ou moins horizontal, dont les pentes latérales sont dissymétriques, la plus abrupte tournée vers la partie centrale du lac & la moins redressée faisant face à la berge.

Par quel concours de circonstances ces matériaux arrachés

Digitized by Google

aux pics chauves & aux crêtes déchiquetées qui dominent le lac parviennent-ils à franchir cet espèce de chenal sans le combler ? C'est ce que je vais tâcher d'expliquer en examinant d'abord les différentes causes qui concourent à la formation de ces entassements immergés.

Dès le mois de décembre, la surface du lac se trouve généralement solidifiée par la congélation. En temps ordinaire, la couche de glace atteint de 20 à 35 centimètres d'épaisseur. Mais je m'empresse de dire que ces chiffres expriment des moyennes annuelles que la rigueur des saisons ou l'abondance plus ou moins grande des précipitations atmosphériques peuvent modifier dans des proportions considérables [1].

. Durant les chutes de neige, très fréquentes en hiver, si le vent ne souffle pas en tempête, les flocons légers tombent lentement, couvrent la nappe glacée d'une couche épaisse de neige non tassée, uniformément répandue, qui durcit rapidement. Parfois la température diurne s'élève subitement, les vapeurs aqueuses flottant dans l'atmosphère à l'état neigeux se précipitent sous forme de brouillard ou de pluie fine, pénètrent la neige & la transforment en une sorte de liquide visqueux, bientôt congelé sur place par le froid polaire qui règne la nuit à ces altitudes. La nouvelle couche de glace se trouvant directement en contact avec la couche sous-jacente, subit l'action du *regel*. Soudée intimement à la nappe ancienne, dont l'épaisseur va chaque jour en augmentant, elle forme bientôt avec elle une masse compacte capable de supporter le choc des avalanches que les premières manifestations du printemps détachent des montagnes environnantes.

Généralement, les pentes des montagnes se relèvent brusquement à la partie voisine des cimes. La neige, ne trouvant pas de saillies suffisantes pour s'accrocher à ces parois verti-

1. L'ancien maire d'Oô, M. Sartor, fermier actuel du droit de pêche & de l'hôtel du lac d'Oô, m'a fourni pour mes recherches plusieurs renseignements très utiles, au nombre desquels je citerai celui-ci : les habitants d'Oô, autorisés naguère à pêcher en hiver dans le lac, alors que les droits de fermage n'avaient pas encore atteint le chiffre exorbitant de 4,400 francs (prix annuel versé par le fermier dans la caisse communale), ont maintes fois trouvé l'épaisseur de la couche de glace, qu'ils étaient obligés de briser, égale à 40 & même 50 centimètres.

Digitized by Google

cales, laisse la roche nue exposée à l'action dynamique des agents atmosphériques. Fendillée comme toutes les roches des sommets élevés, absorbant l'humidité par mille fissures que la congélation agrandit sans cesse, la masse rocheuse s'écroule par parties plus ou moins considérables. Certains fragments, retenus par la neige, s'accumulent dans les dépressions du sol; d'autres, entraînés par leur propre poids, glissent ou rebondissent le long des pentes, rencontrent la nappe glacée, s'étalent à sa surface non loin des bords, & forment un obstacle contre lequel viendront se buter d'autres avalanches.

Au début des chaleurs printanières, la neige des points culminants, directement soumise à l'action des rayons solaires, fond la première. Une infinité de petits filets d'eau, naissant de toutes parts, ruissellent sur les pentes, affouillent le sol. Les couches neigeuses de ces pentes, privées des innombrables points d'appui qui les maintenaient immobiles, sollicitées par la pesanteur, roulent au fond du vallon, exhaussant les entassements précédemment formés à la surface des eaux glacées.

Les pluies chaudes du printemps, accompagnées de violentes rafales, ne tardent pas à provoquer la débâcle de la nappe glacée. Fissurée, disloquée, craquant de toutes parts, la glace crevassée se divise en blocs irréguliers. Des glaçons isolés, entraînés par le poids des rochers qu'ils supportent & dont une partie s'est incorporée dans leur masse, culbutent sur place, plongent, remontent lentement à la surface & finissent par couler à pic avec les débris pierreux dont l'amas forme ces bossellements immergés, séparés des bords, que nous étudions.

Cependant, ce ne sont pas les avalanches neigeuses du printemps qui fournissent l'apport le plus considérable au comblement du lac. Les grands champs de neige ne fondent pas tous en même temps; il n'est pas rare de voir encore au commencement du mois d'août de grandes plaques de névés reluire au soleil sur les pentes qui dominent le lac d'Oô.

Lorsque le vent du nord-ouest pousse vers les Pyrénées des masses d'air chaud chargé de vapeur d'eau enlevée à l'Océan Atlantique, cet air surchauffé, brusquement refroidi au contact des hautes régions pyrénéennes, abandonne sa vapeur d'eau, subitement condensée, sous forme de pluie torrentielle.

Digitized by Google

Durant les lourdes chaleurs d'été, le sol, desséché par le soleil brûlant, devient plus facilement délayable. A cette époque, les ouragans se déchaînent sur la haute montagne avec une violence inconnue dans la plaine; de véritables trombes mêlées de neige, de grêle & de pluie, s'abattent sur la haute chaîne avec une impétuosité inouïe. Nulle force humaine n'est capable d'opposer un obstacle aux ravages causés par ces précipitations torrentielles.

Partout où la végétation ne protège pas les pentes contre le ruissellement, — ce qui tient, dans beaucoup de cas, à l'insouciance routinière des indigènes, dont la cognée abat, à tort & à travers, les essences forestières les plus utiles & les plus belles; & parfois aussi, il faut le reconnaître, à la négligence de certains agents administratifs, qui tolèrent trop tôt le pacage dans des régions où la rigueur du climat ne permet que tardivement à la végétation nouvelle, herbacée ou ligneuse, de se raffermir & de fournir la quantité de graines indispensables à sa reproduction, — le sol, rendu pulvérulent par la sécheresse, emporté par les eaux sauvages, roule pêle-mêle avec les rochers vers le bas des pentes. Et ce torrent de boue & de cailloux roulés, dévastant tout sur son passage, s'engouffre avec fracas dans les eaux du lac.

L'avalanche s'annonce par un bruit caractéristique auquel les montagnards ne se trompent jamais. Avant d'atteindre la surface de la nappe liquide, l'air, que l'avalanche refoule violemment devant elle, soulève au sein des eaux une vague immense prête à l'engloutir. Les deux masses se dressent l'une contre l'autre, se heurtent, s'entrechoquent, & l'avalanche, vaincue par la vague liquide, disloquée par le choc, abandonne sur place les matériaux qu'elle charrie.

Une partie de l'éboulis, parvenant à franchir le bosselement immergé, gagne la pente opposée; l'autre, arrêté dans sa course folle par le reflux de la vague écumante, s'entasse sur l'escarpement même. L'amoncellement rocheux, périodiquement exhaussé, finit par atteindre le plan d'étiage, surgit au-dessus des eaux, forme une espèce d'îlot ou de bourrelet séparé de la montagne proprement dite par une dépression que les éboulements comblent successivement, & le plateau

Digitized by Google

naguère sous-lacustre émergent lentement de la nappe liquide, donne bientôt au rivage une configuration toute nouvelle.

C'est ainsi que le lac d'Oô, comme la plupart des lacs pyrénéens, voit sa cuvette comblée & ses rives déformées insensiblement.

En résumé : il résulte de mes observations & sondages que, *le comblement progressif du lac d'Oô est dû, presque exclusivement, à la démolition des montagnes formant son enceinte,* l'apport des matériaux charriés par le torrent qui alimente la cascade étant à peu près nuls; car, sans parler de l'entassement

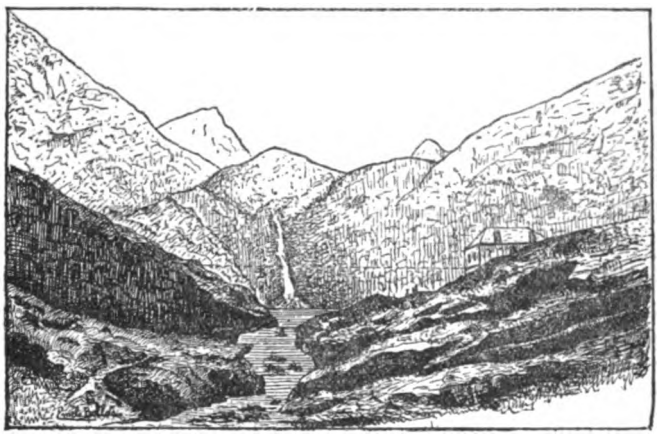

FIG. 4. — Déversoir du lac d'Oô.
(Émile Belloc.)

chaotique, formé de blocs énormes arrachés à la falaise du haut de laquelle se précipite la cascade, dont l'amoncellement colossal opposerait une digue infranchissable aux débris rocheux, — qui produisent, dit-on, au sein de la masse liquide, l'épouvantable fracas dont le bruit intermittent se fait entendre au loin, — disons que la région supérieure, située au milieu du terrain primitif, affouillé par le ruissellement des eaux pluviales jusqu'à la roche nue, voit rarement la limpidité de ses eaux troublée par les flots boueux qu'entraîne ordinairement l'avanche.

Le lac d'Oô est le bassin de réception de plusieurs ruisseaux prenant leur source sur les hauteurs qui l'entourent, & d'un

Digitized by Google

torrent qu'alimentent les glaciers des vallées supérieures. Il se comble par les bords, dont les éboulements modifient constamment le contour.

Le limon, le sable, les matières organiques provenant de la démolition des escarpements qui dominent le lac, forment au sein de ces eaux, *sans courant appréciable*, les dépôts qui surélèvent constamment le fond de la cuvette.

Ce bassin lacustre est sans doute appelé à disparaître dans un avenir relativement prochain, comme les lacs superposés d'Espingo, de Saounsat, &c., dont il reçoit les eaux; mais aucune donnée précise ne peut faire prévoir l'époque de son comblement définitif.

Le niveau des eaux fut autrefois plus élevé (fig. 4. B); des traces visibles en font foi[1]. Le canal d'écoulement creusé dans la roche vive formant barrage (fig. 4. A), à la base de la montagne abrupte qui limite sa rive orientale, peut être subitement comblé par l'ouverture imprévue d'un nouveau couloir d'avalanche semblable à celui qui exhausse sans cesse l'extrémité orientale de cette digue.

Si ce phénomène d'érosion, assez fréquent dans nos montagnes[2], se produisait en ce lieu, il aurait pour effet immédiat d'élever le niveau des eaux à une hauteur considérable, & de déplacer le déversoir.

Dans ce cas, malgré le caractère temporaire de cet exhaussement inopiné, il ne paraît pas téméraire d'affirmer que l'existence lacustre du bassin pourrait être accrue de plusieurs centaines d'années.

Émile BELLOC.

1. Il y a cinquante-trois ans, durant une crûe considérable qui eut lieu à la fin du mois de juin 1836, le niveau s'éleva jusqu'à $1,505^{m}10$ d'altitude.

2. Nous pouvons en citer un exemple remarquable. Au mois d'avril 1865, dans la région de Laou d'Esbas (Haute-Garonne), voisine de Luchon, des glissements formidables se produisirent; en quelques heures, plus de 600,000 mètres cubes de matériaux furent précipités d'un seul bloc dans la vallée, engloutissant une riche sapinière de 12 hectares. C'est grâce aux travaux gigantesques exécutés sous la très habile direction de M. l'Inspecteur des forêts Ernest de Gorsse que les conséquences terribles qui pouvaient résulter de ce désastre ont été conjurées. On a pu voir au Pavillon des forêts de l'Exposition universelle de 1889 des vues de l'état actuel de ces travaux.

Digitized by Google

SPÉCIMENS COMPARATIFS

DES

IDIOMES PYRÉNÉENS

COMMUNE DE BOURG-MADAME (Canton de Saillagouse, Pyrénées-Orientales).

LA LLEGENDA DE BARBAZAN.

Allá, al temps de la vellura, en un poble dels Pirineus, hi habia un home y una dona, que eran molt vells. No tenian mes que una caseta, un hort y una vaca, mes encara que fossen tan pobres, sempre secorrian als que eran mes pobres qu'ells.

Un dia, la terra estaba cuberto de neu y feya un fret capás de partir las pedras. Tota la gent del poble s'escalfava, menjant y bebent : eran richos y ditxosos.

A entrado de fosch, dos viatjants, que venian de llung volgueren pararse alli, perque tenian fret y fam : trucaren à una porta, y després à une altre, y després a moltas altres; ningu volgué deixarlos entrar ni darlos res per menjar.

Trets de pertat, perséguits por los gosos furiosos, los dos estrangers no sabian ahont anar, quan se trovaren al cap de vall del poble, devant de la casa de aquell home y de aquella dona que eran pobres.

Sentint las sevas quexas, le marit sorti à la finestra per cridarlos, y la dona corrégué a obrirlos la porta. Sense demanarlos qui eran, los feren entrar y assentar a la llar; després los hi serviren llet y algunas castanyas, que era tot lo que tenian. Pero, allavoras, Nostre-Senyor — perqué era ell, accompagnat de San Père — 's va alsar, lo seu cap resplandent de viva llum, y 'ls va dir « Vosaltres sou pobres y sou bons : los vostes vehins son richs y son dolents, ques fassi la justicia de Deu! »

Digitized by Google

Arreu la terra tremola, Jesus y san Pere varen dispareixe, y'ls dos vells caygueren agenollats.

Al endema demeti, quan volgueren anar al poble, per saber lo que hi habia passat, no varen veure cap casa : al seu puesto hi habia un estang que es loque encara avuy se troba entre'l poble de Barbazan y la Ciutat de San-Bernat-de-Comminges.

S'ha de secorrer als desgraciats

SABOYA.

COMMUNE DE TARASCON-SUR-ARIÈGE

Y a bio d'aoutricots dins un bilatche de las mountagnos Pyrénéos, un homé & uno fenno qu'eron pla biels. N'abion pas qu'uno petito maysou, un hort & uno baquo, mes ta paouris que fesson, dounabon toutjoun secours an aquélis qu'éron pu paouris qu'élis. Un joun la terro ero cuberto de néou & tourrabo a fendre les rocs. Toutis les del bilatche se calfabon en s'affartan & en began : eron riches & hurouzis. A l'intrado de la neyt dous bouyatchurs que bénion de leign, boulgueguen sarresta dins aquel loc parce qu'abion fred & fam; tusteguen à uno porto, may à uno aoutro & a pla d'aoutros encaro, digus nou boulguec les dicha dintra ni lour douna res a manja.

Acassadis de pertout, perseguits per de gouces furiousis, les dous estrangés nou sabion ount ana, quant se troubèguén a l'extrémitat del bilatche dabant la maysou d'aquel homé & d'aquelo fenno qu'eron ta paourots. En aouzin lours plentos, le marit séro boutat à la finestro, per les crida & sa fenno séro couytado de durbi la porto. Sence lour demanda qui éron, les fasquéguen dintra & assiéta à lour fouyé; à peich lour serbiguen leyt & castagnos quèro tout ço qu'abion.

Mes alabets Nostre-Seigne (ero el ambe sent Peyrè), se lebec, la testo rayounento, & lour diguec : « Bous aoutris ets paoures & brabés, bostris bezis soun riches & maychants. Qué la justiço de Diou se fasco. » Alabets la terro tramblec : Jésus & sent Peyré disparesquéguen, & les dous biels tounbeguen a genous... Le lendouma mayti quant boulgueguen ana al bilatche per sabé ço que séro passat, nou bejeguen cap de maysous; a lour plaço y abio un lac, aquel que se trobo encaro abey entre le bilatche de Barbazan & la bilo de sent Bertrand de Coumenge.

Cal assista les malhurouzis.

DELPY.

Digitized by Google

COMMUNE D'ARGELÈS-DE-BIGORRE

ET RÉPOURÈ DE BARBAZA.

Qué ayébo âoutés cops en u bilatye déras Pyrénéos u omi é uo hénno qui èron hèro bieis. Nou ayébon qu'uo pétito maïsou, u casâou é uo baco. Més, ta praoubés qui 's'tesson, qué secourioûn toustem es qui éron mes praoubés qu'it. U dio, era terro qu'éro croubido de néou, é qué yélabo a peiro héné. Tout lou moundé det bilatyé qu'és' kaouhabo en min'yan é en bébén, qu'eron riches é urous.

A r'antrado déra nét, dus bouyatyurs qui biébon de louéin que' s'bouloun éstanka en aquét loc, proumou qu'ayébon hérèt é hâmi; qué truquèn à uo porto, puch a uo âouto, é a d'âoutos encaro, arris nou boulou lécha entra ni baillâous arré én ta min'ya.

Kassats de pertout, perséguits pés kas furious, es dus estran'yés nou sat'yébon âoun ana, quan sé troubèn at cap dét bilatyé, daban éra maïsou d'aquét omi é d'aquéro hénno qui éron praoubés. En énténém lous a plagné é d'omi qués yero hicat a sa hiestro t'apéràous, é ra suo hénno qu'éro anado bisté aoubri éra porto. Sinsé démandâous qui éron, qu'ous hin éntra é assiéta at loué kan dé houec. Puch, qué lous serbin lèit è kâoukos castagnos, tout so qui'ayébon. Mes alabets, Nousté segnou, quera et dat sen Pierro, qués lhébé ét cap tout brillan, é quous digou : « Bous âoutis qu'èt pràoubés é bous, es bostés besis qué soun riches é màous, qu'éra yusticio de Diou qu'és hasso. » Aouta léou, éra terro qué trémblè, Yésus è sen Pierro qué disparéscoun, é és dus biéis que kayoun a yénous... Et léndouma maïti, quan bouloun ana tat bilatyé, ta sabey so qui 's'jèro espassat nou bioun nado maïsou : a sa louo plaço qui ayébo u lac, ét dé qui 's'trobo encoro oué, entré et bilatyé de Barbaza é sa bilo de sen Bertran de CouménYés.

Qué caou assista ès malhurous.

LABENTURO.

COMMUNE DE SAINT-PALAIS

Bertcé ordouz bacén, mendi horiétako herri batian guiçon bat éta émazté bat biciki çahartiak. Ez çuten étche ttipi bat, baratcé bat éta

Digitized by Google

béhi bat baïcik. Baïnan çonbat nahi praoubé ciren, béthi lagountcén çouzten berak baïno praoubiagoak. Egoun batés, lourra élhourrez gordia cén éta kharroïn bat gaïtsa bacèn. Herriko yéndé gouciak sou bazterrian cirén, yaten éta édatén, abérats eta irous. Ilhountciarekin bi bidaïant, ourrounétik heldou cirénak, nahi ukhan çoutén guelditou lekhou hortan, cérén hotz éta gosé baïtcirén; Yoïtén douté borta bati, bertcébati éta oraïno bértcé çon baïti, nehork éz ditou ouztén sartcéra, éta ez émaïten yatéra. Gouciétarik kasatiak, ça kourraz yarraikrik, bi èstranyérék éz çakiten norat yoan, noïz éré heltcén baïtira herri baztérréra, guiçon éta émazté praoubien étché aïtcinéra. Horien plagnouak éntçoutiarékin, sén harra leïhora doua hékién déitcéko eta émaztia badoa fité bortharén çabaltcéra. Galdétou gabé nor cirén sarraraztén éta yarraraztén tousté sou ondoan, guéro cherbitchatcén déé esnia eta gaztaïna çonbaït, çutén goucia. Baïnan ordian gouré yinkouak — houra cén yondoni Petiri ékinchoutitcen da bouria arras argui éta erraïtén dée. « Ciék, ciék praoubiak éta hounak ciezté; cien aouçouak abérats éta gaïchto dira. Yinkouarén yusticia éguin da diéla. » Bérehala lourra ikharatcén da, Yésous éta yondoni Petiri gordé cirén éta bi çaharrak belhaouniko érortcen dira. Biaharamoun goïcian, yoan nahi oukhan çoutenian herrira, yakiteko cér pasatu cén, ez çutén etché bakhar bat ikhousi; haren plaçan, bacen hour ithan di bat égoun oraïno ikhoustén déna Barbazan herriaren éta saint Bertrand de Comminges hiriaren artian.

Sokhorritou béhar dira malerousak.

ELISSAGARAY.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

SOCIÉTÉ DU COMMINGES. — *Section de l'Association Pyrénéenne.* — La Société des études du Comminges, section de l'Association Pyrénéenne, est en voie de réorganiser son bureau, & de donner un remplaçant pour la présidence à son regretté fondateur Julien Sacaze. Ce serait M. le baron Marc de Lassus, un érudit de mérite que tous les savants du Midi connaissent bien, qui serait désiré comme président. Le bureau de l'Association & l'Association Pyrénéenne tout entière s'associeront avec empressement pour approuver le choix des savants qui font partie de la section du Comminges. On est en droit d'espérer que la Société des études du Comminges continuera à tenir dans l'Association à laquelle elle est indossolublement unie, le rang élevé qu'elle occupe parmi les sections déjà formées & parmi les sociétés qui se sont affiliées. Pour atteindre ce but, il lui fallait un président digne d'elle. Le but sera atteint par la nomination de M. de Lassus.

Au moment de mettre sous presse on nous écrit de Saint-Gaudens :

La Société des études du Comminges dont le regretté M. Julien Sacaze était le directeur, a reconstitué son bureau en conformité de ses statuts. Ont été nommés : MM. le baron de Lassus, ancien député, membre de la Société des bibliophiles de France, président; A. Couget, membre de l'Académie de législation & de la Société archéologique du Midi, vice-président & archiviste; B. Abadie, secrétaire-général; Maurice Picot, directeur des postes & telégraphes en retraite, trésorier; Dr Chopinet, médecin-major, & A. Sourrieu, avocat, membres.

Sans cesser d'avoir son autonomie & son recueil de publication, la Société du Comminges reste l'une des sections de l'Association pyrénéenne, dont la *Revue* publiera les travaux de ses membres qui n'auront pas un caractère purement local & restreint & qui seront de trop longue haleine pour paraître dans la *Revue de Comminges.*

Mais celle-ci donnera une analyse des articles ou mémoires qui

Digitized by Google

auront été adressés par elle-même au comité de publication de la *Revue des Pyrénées* pour être insérés dans ce recueil.

Elle publiera aussi régulièrement le tableau des observations météréologiques faites à Saint-Gaudens sous la direction de M. le Dr Chopinet.

La Société Franco-Hispano-Portugaise a décidé de s'affilier à l'Association Pyrénéenne, & l'affiliation est un acte déjà accompli. Il était naturel que cette Société très populaire, ayant des rapports directs avec un pays dont une portion sérieuse est comprise dans le champ d'action de l'Association, se soit uni à elle. L'union fait la force; & grâce à l'agrégation de la Société en question avec l'Association, celle-ci a senti ses forces morales & effectives faire un véritable progrès.

La Société Franco-Hispano-Portugaise, comme toutes les Sociétés affiliées, conservera son autonomie absolue, & n'aura, en vivant de sa propre vie, qu'à jouir des avantages que lui vaudra son union avec l'Association mère, c'est-à-dire, certitude de voir paraître ses travaux les plus sérieux, vulgarisation de ces derniers, sur une vaste échelle, grâce à la *Revue des Pyrénées,* jouissance de tous les droits acquis par les membres de l'Association pour les Congrès annuels, dont le premier a lieu cette année à Narbonne, & amènera l'Association jusqu'à Barcelone.

Plusieurs autres Sociétés savantes de notre région méridionale, comprenant l'importance qu'il y a pour elles à s'unir à l'Association, préparent en ce moment leur acte d'affiliation.

Dès notre prochaine livraison, nous publierons régulièrement des notices historiques & bibliographiques des Académies & Sociétés littéraires & scientifiques de notre région. Il ne faut pas oublier, en effet, que l'Association pyrénéenne a pour but de servir les intérêts de ces Sociétés & non de leur faire concurrence.

Digitized by Google

LIVRES ET REVUES

Soixante-dix-huit ans avant l'ère chrétienne. Première campagne des Romains contre les Sotiates, Euskes ou Aquitains[1], par M. Adolphe GARRIGOU. — Nous tenons à signaler à nos lecteurs une brochure que vient de publier M. Adolphe Garrigou, le père du savant directeur de l'Association Pyrénéenne. Nous sommes heureux, en rappelant une question toujours digne d'attention pour des Ariégeois, d'avoir une occasion d'adresser au vénéré président d'honneur de la *Société Ariégeoise des sciences, des lettres & arts* l'hommage de la respectueuse sympathie dont il est si digne. Nous accueillons avec intérêt les travaux consacrés à débrouiller l'histoire de nos origines, & nous admirons l'intelligence si nette de ce savant qui, parvenu à la vieillesse (quatre-vingt neuf ans), veut apporter encore une pierre au monument élevé par ses soins à la gloire des aïeux. Privé de la vue, il a eu recours à la collaboration de son vieil ami, M. Amiel, pour assurer la publication de cette notice.

M. A. Garrigou n'a pas cessé de revendiquer pour la vallée de l'Ariège l'honneur d'avoir été le berceau des Sotiates. Ce n'est pas seulement pour notre pays que la question mérite d'être remise sur le tapis, elle est d'intérêt plus général, car elle concerne la fixation exacte de la limite de l'Aquitaine au moment où commença l'invasion romaine dans la région des Pyrénées centrales.

Les auteurs qui ont essayé d'éclaircir les points douteux de la géographie de la Gaule méridionale, ne sont pas d'accord au sujet de la contrée habitée par les Sotiates : les uns, comme Amédée Thierry, les placent à Lectoure; les autres, avec Damville, les relèguent aux environs de Bazas. Qui a tort, qui a raison? M. A. Garrigou, au milieu de ces assertions contradictoires, a proposé une solution, qu'au siècle dernier, les Bénédictins de l'*Histoire de Languedoc*, & que l'académicien Lancelot, avaient déjà soumise à l'appréciation des savants.

1. Foix, Gadrat aîné, 1889, brochure de 16 pages in-8°, avec notes & textes.

Digitized by Google

Si, sous le règne d'Auguste, les limites de l'Aquitaine se modifièrent, il n'en est pas moins vrai qu'au moment de la conquête, suivant Strabon, cette région était bornée à l'Est par la chaîne des Corbières qui la séparaient de la province romaine. D'après César, qui fit diriger par son lieutenant Crassus une attaque contre les Aquitains, le peuple limitrophe de Narbonne & de Carcassonne, destiné à recevoir le choc, étaient les Sotiates. Or, vingt ans auparavant, le pro-consul gouverneur de la province romaine, Lollius Manilius Népos, appelé au secours par son collègue Métellus, campé en Espagne sur les bords de la Sègre, fut battu en traversant le pays des Sotiates. Ce pays se trouvait donc situé sur le revers occidental des Corbières & à proximité de la Sègre. Telle est la solution simple qui se dégage des textes & que justifie la topographie des lieux. C'est le mérite de M. Garrigou d'avoir repris la thèse de Lancelot, corroborée par de nouvelles preuves & débarrassée de toutes les objections dont l'avaient obscurcie des auteurs moins compétents que notre compatriote dans la connaissance de l'histoire, de l'archéologie & de la géographie du Comté de Foix. Où était la capitale, *l'oppidum* des Sotiates ? M. Garrigou veut préciser en revendiquant cet honneur pour Foix, dont le vieux nom était Houich.

N'insistons pas sur les points de détail qui peuvent donner lieu à des controverses; nous terminons en répétant que, grâce aux efforts persévérants de M. Garrigou, la question est résolue. Si l'on demande où était le pays des Sotiates, on doit sans hésitation répondre : c'est la haute vallée de l'Ariège. Renvoyons les incrédules aux consciencieuses publications de notre vénéré savant, que l'amour de son pays natal, éclairé par une saine critique, a conduit à la démonstration de la vérité. F. P.

Nous nous permettrons d'ajouter un argument à ceux, déjà si concluants, invoqués par M. A. Garrigou, & acceptés par M. Pasquier.

En admettant la valeur scientifique des monuments épigraphiques découverts dans les Pyrénées, valeur qui est absolument incontestable, nous devons faire observer, que la seule partie des Pyrénées dans laquelle manquait, pour ainsi dire absolument, les monuments épigraphiques romains, est la vallée de l'Ariège. C'est ce pays précisément, où M. Aldolphe Garrigou place le peuple appelé *Sotiate* par Strabon, & qui fut le seul à arrêter pendant des années la conquête romaine. Tandis que les armées romaines portaient les habitudes de la mère patrie & appelaient les familles de l'ancienne Rome dans ce pays merveilleux des Pyrénées, le seul coin dans lequel la civilisation romaine ne pouvait pénétrer était donc celui des Sotiates.

Il était impossible aux habitants de ce pays d'exprimer leur reconnaissance à leurs dieux d'après les habitudes romaines, qui leur étaient inconnues, c'est-à-dire qu'il n'y avait là, chez ce peuple aquitain encore & seul vraiment pyrénéen, aucune manifestation épigraphique.

Digitized by Google

Les archéologues de l'avenir devaient donc trouver dans l'absence des inscriptions & des autels votifs une raison des plus sérieuses pour dire que ce peuple avait vécu pendant un certain temps au voisinage des cités romaines, sans en partager ni les mœurs, ni l'éducation, ni les pratiques religieuses.

Ce ne fut que plus tard, après la conquête définitive du pays par les Romains & après la destruction ou la dispersion de ce peuple de héros, les Sotiates, que la civilisation nouvelle pénétra chez les vaincus. Et encore ne dut-elle pas y laisser de profondes racines, puisque les autels votifs & les inscriptions, si communs dans les localités thermales du reste de l'Aquitaine, sont absolument absents dans les stations, pourtant bien remarquables & si riches, d'Ax & d'Ussat.

Délimitation & description du pays par Strabon, récit des habitudes du peuple combattu, absence de documents épigraphiques romains, raisonnement emprunté au simple bon sens, tout permet d'affirmer que la thèse soutenue par M. A. Garrigou, après Lancelot, est exacte.

Et je me permettrai de dire aux auteurs qui veulent voir dans la présence de nombreuses monnaies à l'effigie & au nom d'Aduetuan, roi des Sotiates, découvertes aux environs d'un des Sos de l'ouest de l'Aquitaine, une preuve de l'existence, en ce point, de la population Sotiate qui arrêta l'armée romaine se rendant en Espagne, que cette preuve est absolument erronée. L'on trouve, en effet, dans le pays de Foix, à Saint-Jean-de-Verges & ailleurs, des quantités de monnaies romaines frappées à Nimes. Que dirait-on du numismate qui voudrait tirer de ces constatations monétaires que la ville de Nimes, à l'époque romaine, avait son siège dans la région qui porte aujourd'hui le nom d'Ariège?

Nous croyons, avec M. Pasquier, que la question des Sotiates est à jamais tranchée par l'argumentation si solide, si précise de M. A. Garrigou, & par cette constatation nouvelle de l'absence complète de monuments épigraphiques dans la vallée proprement dite de l'Ariège.

S.

Les *Cent sonnets* de M. Raoul LAFAGETTE. — Quand, descendu de wagon, vous arrivez sur le pont de l'Ariège conduisant à la ville de Foix, vous êtes saisi par le magnifique spectacle que vous offre l'aspect de la ville & le grandiose panorama qui l'encadre. Au-devant de vous, à droite & à gauche, les maisons aux galeries d'un style espagnol baignent leurs fondations dans l'Ariège, dont les eaux courent, pressées, en bruissant, chantonnant un chant paysan, écho des grandes voix de la montagne dont on aperçoit de tous côtés les cimes dentelées, déchirant l'air dans sa pureté bleue. Devant vous encore, une large ouverture, entre deux rangées de maisons hautes d'étage, laisse apercevoir

Digitized by Google

Supplément à la REVUE DES PYRÉNÉES, Tome II, Année 1890.
1er Fascicule.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

AUX PROCHAINES PUBLICATIONS DE RAOUL LAFAGETTE :

1° **LES CENT SONNETS**, un vol..... **3 fr.**

2° **LA RENAISSANCE ROMANE**, un vol. .. **2 fr.**

Je soussigné, (*).....

demeurant à (**)....., *département d*.....

déclare souscrire à..... *exemplaire des* **CENT SONNETS.** *dont je m'engage à payer le montant à la réception de l'ouvrage.*

....., *le* ..... *1890.*

Signature du Souscripteur,

Je soussigné, (*).....

demeurant à (**)....., *département d*.....

déclare souscrire à..... *exemplaire de* **LA RENAISSANCE ROMANE,** *dont je m'engage à payer le montant à la réception de l'ouvrage.*

....., *le* ..... *1890.*

Signature du Souscripteur,

(*) Ecrire bien lisiblement nom et prénom.
(**) Ecrire bien lisiblement l'adresse.

FOIX, IMP. GADRAT AINÉ. 1925

Digitized by Google

Digitized by Google

l'entrée de la ville avec son air cossu de chef-lieu de bon & riche département. Si vous levez la tête, vous apercevez, dominant la ville, le célèbre rocher avec ses trois tours plantées haut, comme trois sentinelles montant la garde, prêtes à donner le signal du qui vive, en cas de danger. De tout ce paysage se dégage un air de mélancolie, de grandeur & de majesté. On se prend à envier ceux qui vivent dans cette solitude, dans ce pays merveilleux, & l'on se dit qu'on voudrait avoir devant soi des semaines de repos pour décrire cette nature luxuriante, ces montagnes, ces pics & ces vallées.

Mais les nécessités du départ vous reprennent bientôt, & on quitte Foix avec une sorte de regret de ne pouvoir retenir & consigner les impressions qui vous ont secoué à la vue de ce paysage si pittoresque. On se console pourtant facilement car, en rentrant dans le cabinet de travail, on peut retrouver les impressions & les émotions ressenties dans un volume de vers d'une facture impeccable, d'une merveilleuse condensation de pensées *Pics & Vallées* luxueusement édité par la maison Lemerre, & signé du nom si justement aimé des lettrés, de Raoul Lafagette, un Fuxéen pur sang, ayant chanté nos chères Pyrénées avec son cœur plein d'élans poétiques & de fermeté, à la fois, empruntant son enthousiasme lyrique de poète aux flots des gaves & au granit des pitons au milieu desquels il a vécu. Nos Pyrénées, il les a filialement chantées celui-là & sa critique lui a donné le nom de « poète des Pyrénées ». Cette appellation, Raoul Lafagette la mérite à tous égards; mais il n'a pas seulement chanté les Pyrénées, il n'est pas exclusivement le barde de ce coin de terre, célébrant fièrement l'âpre virginité des cîmes, mais encore un poète dans toute l'accepation du terme, tantôt entraîné par l'enthousiasme de la liberté, tantôt retenu par ses idées psychologiques qui semblent arrêtées, vers la fin de ce siècle, les grands artistes, sculpteurs de la matière ou chantre des sentiments intimes & des impulsions passionnelles.

Comme tous ceux qui veulent l'art vivant & conquérant, Raoul Lafagette se rattache à cette école évolusionniste dont Victor Hugo & Michelet ont été les initiateurs, & dont nous avons condensé la formule dans nos luttes littéraires, nous réunissant quelques-uns, ardents, convaincus, passionnés autour de Jules Vallès, Félix Pyat, Léon Cladel, avec Xavier de Ricard, Clovis Hugues, Hector France, Camille Lemonnier, Edmond Picard, Charles Lomon, M^me^ Jean-Bernard, Henri Passerieu, Auguste Fourès, le digne émule de Mistral, Henri Terral, le poète ouvrier, tous unis dans un même sentiment d'esthétique, affirmant bien haut que l'art pour l'art est une hérésie & j'oserai presque dire une impiété, que l'art doit toujours être mis au service d'une idée.

Raoul Lafagette est poète dans l'âme, & il est par conséquent oseur. Il vient de faire un vrai tour de force. Après avoir écrit cent sonnets, il a voulu, avant de les réunir en volume, les soumettre à la rude

Digitized by Google

épreuve de la publication dans un journal, &, ce qui est plus, dans un journal de province, de Foix, *l'Avenir de l'Ariège*, qui pendant un mois a donné à ses lecteurs les prémisses de l'œuvre nouvelle. L'entreprise était hardie, disons le mot, elle était téméraire. Le journal, politique se prête mal à ces sortes de tentatives; le lecteur n'apporte pas dans la lecture des feuilles quotidiennes cette réflexion & cette lenteur que réclament les sincères examens des œuvres d'art. Pourtant les sonnets de Lafagette sont sortis victorieux de cette épreuve, & le succès a été grand parmi ceux qui savent lire & savent penser. L'auteur ne pouvait pas en rester là, & les sonnets, réunis en recueil, vont paraître sous peu, avec ce titre de *Cent Sonnets* : se sera une joie pour les délicats, & nous sommes heureux d'annoncer cette prochaine publication d'une œuvre magistrale d'un des nôtres.

Vous ne trouverez là aucune de ces joies factices, prises de nos jours par tant de rimeurs poissés de mélancolie & qui pour se donner du genre s'en vont criant bient haut que la misère les a brisés, & que la douleur leur a meurtri le gosier à force de sanglots; tristes hères qui, pour punir le siècle de méconnaître leur génie, nous menaçent de mettre un crêpe au ciel bleu, niant la beauté parce qu'ils ne l'ont ni éprouvée ni connue. Ici vous serez en présence de l'œuvre sincère d'un penseur, d'un écrivain d'une rare robustesse, qui nous détaille les aspirations de son âme & les émotions de son cœur; on sent, par endroits, que ce cœur porte quelques entailles cicatrisées, mais cela ne fige pas l'œuvre dans la morosité d'un chagrin permanent & le livre s'éclaire du flamboiement des espérances d'un lendemain meilleur où la misère sera bridée, la méchancetée cantonnée & la haine vaincue par l'amour & la liberté, ces deux émancipatrices de l'humanité.

JEAN-BERNARD.

Nous sommes heureux de nous joindre à la Presse ariégeoise, qui a ouvert en faveur du succès de l'œuvre de notre ami Raoul Lafagette, les colonnes de ses feuilles quotidiennes & d'agir comme elle.

Dr F. G.

Les Cévennes, par M. E.-A. MARTEL. — Il y a quelques années à peine l'on ne se doutait pas plus en France que dans les Cévennes même, de la valeur pittoresque de ce pays. On ignorait que là, en pleine France, le sol & le sous-sol des Causses était un véritable nid à merveilles, merveilles comme on en trouve rarement dans d'autres pays. MM. Louis de Malafosse, Trutat & quelques autres, mais surtout M. E.-A. Martel, sont devenus les Christophe Colomb de ce pays des splendeurs souterraines.

Tout le monde connaît aujourd'hui les résultats de ces voyages invraisemblables & fantastiques, exécutés à plus de cent mètres

Digitized by Google

sous terre, dans les gouffres inconnus, souvent insondables, toujours périlleux, par un avocat du Tribunal de commerce de Paris, par M. E.-A. Martel. Quitter la barre où se débrouillent les chicanes humaines, pour trouver les moyens de se reconnaître au milieu des chaos les plus effrayants de la nature, voilà une variété de travaux qui par leur contraste ne manquent ni d'attrait ni d'originalité.

M. Martel, s'abandonnant en quelque sorte à un fil qu'une poignée de paysans tient en main, se laisse glisser, au grand ébahissement des habitants des hauts plateaux de la Lozère, dans ces gouffres béants qui sont la terreur du pays, emportant avec lui un frêle esquif en étoffe imperméable & roulé en paquet, de minimes provisions pour soutenir les forces, quelques moyens d'éclairage & une dose de courage qu'il ne serait pas donné à tout le monde de posséder.

Avec un tel bagage, accompagné de quelques parents ou amis, le voilà à cent mètres sous terre, voyageant au milieu de merveilles à nulle autre semblables, regagnant le jour à des kilomètres du point de départ, ou bien après des heures de marche dans des labyrinthes coupés de rivières & de lacs, que son frêle esquif lui sert à suivre ou à traverser.

Essayons de dire ce qu'il a vu & si bien narré dans un superbe livre : *Les Cévennes*, qu'il a bien voulu nous offrir.

L'ordre de description adopté par M. Martel est l'ordre géographique. Il débute par le Causse du Tarn, la maîtresse merveille de la région; il décrit ensuite les Causses de la région, c'est-à-dire de Sauveterre & de Mejean, puis les environs de Peyreleau, Montpellier-le-Vieux, cette ville naturelle, façonnée par la nature dans les assises d'un calcaire compact & résistant, la vallée de la Jante & ses grottes. C'est ensuite la rivière souterraine de Bramabiau que M. Martel fait parcourir avec lui dans toute son étendue. Entre Millau & le Vigan on suit les descriptions : du Causse noir, des vallées de la Dourbie, du Trevesel, de l'Arve. On arrive ainsi au grand Larzac, à travers lequel on aboutit aux gorges de l'Hérault & de la Vis. Là, on quitte bientôt les calcaires pour entrer dans la région granitique, on monte à l'Aigoual, où se trouve aujourd'hui un observatoire météorologique parfaitement installé, on traverse les Cévennes & les Gardons, la Lozère, & l'on arrive aux sources du Tarn. De Florac on remonte le col de Montmiral pour arriver à Mende & en Gévaudan; enfin, on termine la promenade sur le plateau de l'Aubiac.

Il serait impossible de s'arrêter à décrire succinctement tous les tableaux si pittoresques que M. Martel fait passer sous les yeux du lecteur ravi. Mais nous nous arrêterons un instant sur les chapitres de l'ouvrage qui touchent la science.

Dans un premier chapitre, l'auteur donne quelques principes de géologie puisés dans les ouvrages les plus récents, de manière à mettre

Digitized by Google

toute personne ayant en main le livre sur les Cévennes à même de s'instruire & de se préparer à la lecture des derniers chapitres.

Nous trouvons ensuite la description géologique du pays parcouru ; elle est empruntée aux publications des géologues locaux, & M. Martel lui-même porte sa pierre à l'édifice, surtout pour ce qui touche à la formation des cours d'eau souterrains & à l'étude des failles & des dislocations.

Deux chapitres sont consacrés à l'étude de la flore & de la faune des pays parcourus, & leur lecture fort instructive prouve que chez M. Martel l'esprit d'assimilation est égal à son ardeur pour la science & pour la découverte de l'inconnu. Comment pourrait-il en être autrement chez un homme dont la vie se passe à s'assimiler les affaires des autres, pour en chercher les points faibles, & pour les défendre contre l'attaque du voisin?

M. le Dr Prunières & ses fouilles occupent un chapitre entier, résumé succinct de l'œuvre anthropologique de notre confrère. Il y a sans doute dans les découvertes de M. Prunières des faits d'un grand intérêt & d'une véracité incontestable. Mais notre confrère ne s'est pas toujours mis à l'abri des reproches que méritent certains savants plus soucieux d'entrer en possession de collections abondantes & précieuses par la rareté des objets quelles contiennent, plutôt que par la valeur de leur authenticité. On reproche à M. le Dr Prunières de souvent *faire faire* les fouilles qu'il décrit, par des paysans qui se trouvent ses débiteurs ou ses obligés, sans assister aux diverses phases de la mise au jour des objets découverts. Je ne dis pas que cette accusation soit juste ou imméritée. Mais si les voix qui se sont élevées contre de semblables procédés de recherches étaient dans le vrai, & M. Prunières surtout doit être son propre juge à ce sujet, il est certain que l'œuvre scientifique de notre confrère se trouverait considérablement amoindrie aux yeux des savants actuels, & surtout de ceux de l'avenir. Ainsi que je l'ai dit maintes fois, un savant ne doit prendre que pour ses propres découvertes la responsabilité des conclusions scientifiques auxquelles elles conduisent. C'est la certitude qu'une question de gisement est parfaitement tranchée, qui donne toute sa valeur à une découverte paléontologique comme à une découverte archéologique.

En résumé, le livre de M. Martel est un de ces livres qui font époque, car ils mettent en présence des faits nouveaux parmi lesquels on peut en citer d'une valeur scientifique incontestable. En outre de l'importance des découvertes qu'il fait connaître & qui ont exigé un déploiement d'énergie, de convictions profondes peu communes, ce livre est illustré d'une telle façon qu'il est également appelé à un véritable succès de curiosité.

M. Martel entreprend une nouvelle campagne dans les régions souterraines des Causses; espérons qu'il en résultera des découvertes

Digitized by Google

nouvelles utiles, & que le danger auquel le courageux explorateur s'expose sans cesse, ne deviendra funeste ni pour sa santé ni pour la science. Dr F. G.

Sant Marti de Canigo, noticias historicas y arqueologicas, par J. Massó TORRENTS (Barcelona, estampa dels successors de N. Ramirez y Ca, 1888). — Nous avons reçu de M. J. Massó Torrents, l'éminent directeur du journal l'*Avens, Revista litterari, artistich, cientifich, mensual, illustrada,* publié à Barcelone, une brochure illustrée, en catalan, sur Saint-Martin du Canigou.

Ce travail, très soigné & précis, qui fait l'éloge de son auteur, intéresse particulièrement notre versant pyrénéen; aussi, aurons-nous le plaisir d'en donner une traduction française dans un des prochains numéros de la *Revue des Pyrénées.* L. BAURIER.

Manuscritos Catalanes de la Biblioteca de S. M. Noticias para un catalogo razonado, por J. Massó TORRENTS, con autarización por Real orden (Barcelona, libreria de Alvaro Verdaguer, 1888). M. Mossó Torrents nous adresse encore une autre brochure dédiée au savant & érudit conservateur des Archives de la couronne d'Aragon, señor Don Manuel de Bofarull y de Sartorio, & se propose de faire paraître prochainement une notice sur les manuscrits catalans de la bibliothèque nationale de Madrid. Il sera parlé plus tard dans la Revue de cet intéressant travail. L. BAURIER.

Lo Gayter del Llobregat, poesias catalanas de Don Joaquin RUBIÓ Y ORS; volum tercer (Barcelona, estampa de Jaume Jepús y Roviralta, 1889). M. Rubió nous envoie le troisième volume de ses poésies, édition polyglotte, dont nous avons déjà reçu les deux premiers.

Cette œuvre du célèbre poète catalan a été saluée par nous dans un des précédents numéros de la Revue, & sitôt terminée sera, comme nous l'avons dit, l'objet d'une étude spéciale dans la *Revue des Pyrénées.* L. BAURIER.

Etude des différents sols de la Haute-Garonne. (S'adresser à l'auteur.) — M. Carré, professeur départemental d'agriculture nous a fait parvenir une intéressante brochure dont nous nous empressons de donner une analyse.

Cette publication respire d'abord l'honnêteté & le désir de bien faire. Il faut un commencement à tout, & M. Carré a posé dans ce travail les bases d'une série de recherches qui complèteront ses premières & louables tentatives pour bien classer les sols divers de la Haute-Garonne, au point de vue agricole.

Il divise les terrains pour la plus grande intelligence des agriculteurs, en :

1° Terrains silico-argileux (où la silice domine), *boulbène bâtarde.* — 2° Terrain argilo-siliceux (où l'argile est en plus grande proportion),

Digitized by Google

boulbène battante & *boulbène franche.* — 3° Terrains argilo-calcaire, qui est le véritable terre fort (terrain du Lauragais), dans lequel l'argile domine sur le calcaire. — 4° Terrain calcaro-argileux ou marneux, dans lequel le calcaire domine, & qui contient assez souvent, M. Carré aurait pu l'ajouter, de petites quantités de phosphates. — 5° Terrain silico-argilo-calcaire, qui contient souvent des quantités notables d'humus.

L'auteur aurait pu joindre un renseignement utile, c'est que dans la Haute-Garonne les terrains alluviens peuvent se diviser en trois catégories, au point de vue de la composition de leurs éléments roulés, ce qui est fort utile à connaître, au point de vue agricole. Les terrasses alluviennes anciennes, c'est-à-dire celles des plateaux supérieurs ne contiennent que des cailloux roulés siliceux, d'autant plus petits qu'on descend du haut du plateau de Lannemezan vers la plaine de la Garonne. Les terrasses inférieures contiennent des cailloux quartzeux & granitiques, enfin les alluvions récentes montrent très-souvent des galets calcaires. Aussi les dépôts limoneux alluviens des terrasses supérieures sont généralement moins calcaires que les dépôts limoneux des terrasses inférieures.

Dans une série de tableaux M. Carré donne la composition pour cent, des divers terrains du département en acide phosphorique, potasse, chaux & azote. Nous croyons devoir reproduire cet important document.

Noms des communes.	Nature des sols.	Acide phosphorique ‰	Potasse ‰	Chaux ‰	Azote ‰
Revel	Silico-argilo-calcaire, graveleux.	0.359	0.468	16.989	0.697
Caraman	Argilo-calcaire	0.177	5.124	29.013	1.600
Villefranche-de-Lauragais	Argilo-calcaire	0.607	6.036	64.964	1.845
Renneville	Alluvions de l'Hers	0.724	5.643	87.378	1.136
Montlaur	Silico-argileux, graveleux	0.230	4.222	4.808	1.205
Verfeil	Argilo-silico-calcaire	0.747	3.281	88.182	1.193
Cintegabelle	Silico-argileux, légèrement caill.	0.549	3.447	3.638	1.426
Noé	Silico-argileux, caillouteux	0.940	2.169	6.013	1.475
Noé	Silico-argileux, graveleux	0.703	1.710	3.028	1.134
Montesquieu-Volvestre	Silico-argileux	0.744	2.422	3.574	1.343
Cazères-sur-Garonne	Silico-argileux	0.773	2.801	5.974	1.334
Cazères-sur-Garonne	Argilo-siliceux	0.880	3.739	6.852	1.514
Saint-Martory	Terre franche un peu graveleux.	0.189	4.233	136.638	1.546
Saint-Martory	Silico-argileux-granuleux	0.088	2.192	5.241	1.020
Beauchalot (p. Labarthe-In.)	Silico-argileux, un peu caillout.	1.850	2.363	3.502	1.510
Boulogne-sur-Gesse	Silico-argileux	0.624	0.700	0.590	0.403
Léguevin	Caillouteux, silico-argileux	0.506	1.505	3.869	1.007
Léguevin	Silico-argileux, graveleux	0.445	1.237	2.407	0.966
Cadours	Argilo-calcaire	0.099	5.862	17.195	1.436
Grenade	Silico-argileux	0.343	1.288	2.343	0.788
Fronton (ter. de vieille vigne)	Silico-argileux	0.372	2.170	0.248	0.748
Fronton (ancienne vigne défrichée mise en culture)	Siliceux	0.448	1.165	1.304	0.893
Fronton (ter. de vieille cult.)	Silico-argileux	0.591	9.863	0.490	1.121
Fronton (vieille vigne)	Graveleux, sicileux	0.128	0.518	9.029	0.305
Bessières	Silico-argileux	0.553	2.856	3.360	1.156

Digitized by Google

En consultant ce tableau les agriculteurs pourront se rendre compte de la nature des engrais qu'ils ont à employer sur leurs terres. Car, ajouter à une terre une substance dont elle renferme déjà des quantités notables, c'est, non-seulement s'exposer à perdre l'engrais, mais à faire du mal aux récoltes que l'on croit rendre plus abondantes.

Il serait indispensable, pour faire de la bonne agriculture que chaque propriétaire ait une analyse complète de ses terres, avec des indications semblables à celles que fournit le tableau précédent. Dans ces conditions il saurait exactement quels sont les engrais dont il doit user pour tel ou tel genre de récolte.

M. Carré donne dans son travail de très sages avis à ses lecteurs de la campagne. Tous les agriculteurs devraient avoir en main sa très intéressante brochure, qui prouve chez le professeur d'agriculture, une activité de travail considérable, puisqu'en très peu de temps il a pu connaître, utilement pour ses auditeurs, la variété des sols de la Haute-Garonne.

On doit souhaiter que M. Carré soit vigoureusement secondé par l'autorité supérieure pour poursuivre sa tâche au milieu de nous, & tous les propriétaires doivent faire leurs efforts pour profiter d'un enseignement que le savoir du jeune professeur rend précieux pour notre région. EFFEGÉ.

Annales terrassonnaises, par M. Victor GRAND, instituteur à La Bachellerie (Dordogne). — C'est la monographie des dix-sept communes qui constituent le canton de Terrasson, avec de nombreux dessins.

On ne saurait trop encourager les instituteurs qui publient des travaux de ce genre.

Comparaison des climats du Midi & du Sud-Ouest de la France, par M. Félix SAHUT. — M. Sahut est botaniste, aussi il s'est surtout appuyé sur l'étude des plantes pour montrer les différences dans les climats du sud-ouest de la France. Il est arrivé à montrer que la latitude n'exerce pas seule son action sur la nature d'un climat, mais qu'il faut tenir compte, pour une même latitude, de l'altitude, du voisinage de la mer & des conditions orographiques locales qui peuvent, comme à Argelès, entraîner l'existence d'un climat tempéré au cœur même des Pyrénées.

Deux représentations de Mercure, par M. de ROUMEJOUX (Société des Antiquaires du Périgord). — Nous recevons de l'auteur que nous venons de nommer une brochure dans laquelle il est dit qu'on a

Digitized by Google

trouvé à Périgueux un autel dédié à Mercure & représentant ce dieu. Le Mercure est représenté comme celui trouvé à Saint-Béat, tenant à la main gauche un bâton de voyageur & à la main droite une bourse aux parois arrondies & bombées, c'est-à-dire contenant en abondance des pièces de monnaie.

C'est là un Mercure voyageur.

De l'action des climats maritimes dans les affections scrofuleuses, par le Dr G. HAMEAU. — Dans ce travail, aussi soigné que consciencieux, le savant praticien d'Arcachon établit que la scrofule & la phtisie sont des affections bien moins répandues sur les bords de la mer que dans les terres. D'après les recherches qu'il a faites dans le bassin de la Garonne, on est obligé de conclure : 1° que la montagne donne plus de phtisiques & de scrofuleux que la plaine; 2° que le bassin de la Garonne est en France l'un des plus favorisés par la rareté relative des cas; 3° que dans la Gironde il y a plus d'exemptés militaires pour ces maladies sur la rive droite que sur la rive gauche, & plus encore sur les bords de la mer.

De plus, les recherches de tous ceux qui ont écrit sur le sujet que M. Hameau a analysées avec un talent remarquable, & celles qui lui sont personnelles, conduisent aux conclusions suivantes :

« Le climat marin, qui est le plus puissant correctif de la scrofule, « est très favorable à la cure des manifestations cutanées, osseuses, « articulaires & ganglionnaires de la scrofule. Il constitue pour les « valétudinaires prédisposés à la tuberculose, & pour les tuberculeux « menacés de phtisie, un milieu préservatif efficace; il constitue « encore un milieu favorable aux phtisiques, à la condition de choisir « parmi les stations maritimes excitantes ou sédatives celles qui peu- « vent convenir à chacun d'eux. »

Nos compliments bien sincères au savant & respectable médecin d'Arcachon, pour son œuvre aussi utile que remplie d'érudition.

Dr F. GARRIGOU.

M. Maurice GOURDON, l'auteur de nombreuses publications concernant les Pyrénées, a fait paraître récemment un *Catalogue raisonné des mollusques de la vallée de la Pique & de ses affluents.*

Ce travail, qui n'a pas moins de 85 pages de texte, gr. in-8°, format de la *Revue pyrénéenne,* débute par une introduction contenant de nombreuses indications topographiques & hydrographiques sur le bassin de la Neste, de la Pique & de ses affluents; c'est-à-dire sur cette magnifique région montagneuse du département de la Haute-Garonne qui s'étend de la frontière franco-espagnole au confluent de la Pique & de la Garonne.

Digitized by Google

Entremêlé de renseignements altimétriques & de descriptions géologiques, cet aperçu géographique sera surtout apprécié par les spécialistes qui voudront se livrer à la recherche ou à l'étude des mollusques vivant dans cette contrée.

Les terrains primitif & paléozoique étant les seuls que l'on rencontre dans le bassin de la Pique, l'auteur, d'accord avec ses devanciers, conclut que « la faune malacologique de la vallée de la Pique & de ses affluents est relativement moins importante qu'on ne pourrait le croire. Depuis longtemps, en effet, il est connu que le granite, les ardoises, les schistes ne sont pas l'habitat préféré des mollusques, pas plus que les dépôts glaciaires, si largement représentés dans la région d'Oô & de Larboust, surtout aux environs de Garin & de Saint-Paul-d'Oueil ; on les trouve beaucoup plus abondants sur les terrains calcaires, aux murailles abruptes, ruiniformes ou coupées de gradins & de corniches. »

En outre, M. Maurice Gourdon a pris soin d'énumérer, dans un chapitre spécial intitulé *Histoire des mollusques,* les travaux publiés avant l'apparition de son Mémoire. Parmi les publications contenues dans cette liste, l'on remarque les ouvrages de M. Nérée Boubée, parus en 1833-1836-1857. Il fut le premier observateur, croyons-nous, qui s'occupa d'étudier sérieusement les mollusques vivant dans la partie supérieure des Pyrénées de la Haute-Garonne ; puis, M. Partiat en 1850; Moquin-Tandon, 1855; Bourguignat, 1860-1861-1877; Dr Paladilhe, 1869-1870-1874; Alfred de Saint-Simon, 1869-1870-1876, & les monographies plus récentes de M. Fagot contribuèrent successivement à faire connaître les espèces nouvelles.

Enfin, en 1881, la Société d'histoire naturelle donna une première notice (18 pages) de M. Maurice Gourdon sur *Quelques mollusques des montagnes de Luchon* & de la Barousse.

Le travail que publie aujourd'hui le même auteur est beaucoup plus considérable, puisque le troisième chapitre de ce nouveau Mémoire, consacré à la *Description des espèces & habitats,* occupe à lui seul 72 pages.

La clarté du récit & la précision des descriptions méritent les éloges de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire naturelle des mollusques, & si M. Maurice Gourdon, avec la sûreté de main qui caractérise son talent de dessinateur, avait eu la bonne inspiration d'intercaler quelques figures dans le texte, son travail y eût gagné, car il eût rendu de grands services aux débutants, comme il est appelé à en rendre aux conchyologistes militants qui auront le désir de connaître la faune malacologique de ce petit coin pyrénéen. Un simple trait en dit parfois plus long que la plus consciencieuse & la plus détaillée description. En effet, si nous examinons un individu du genre Pupa, par exemple, que nous voulions savoir s'il appartient à l'espèce des P. Pyrenocaria, P. Boileausiana, ou P. Gourdoniana, & que nous ne considérions que

Digitized by Google

le test calcaire qui l'abrite, nous nous trouvons bientôt en présence de différenciations tellement délicates, que la plus parfaite & la plus minutieuse description n'aidera pas autant à la connaissance de l'espèce, qu'un dessin exact, même médiocrement exécuté. Et ce dessin aurait d'autant plus de valeur, que la méthode suivie par l'auteur pour déterminer l'espèce, consiste à considérer surtout la forme de la matière testacée secretée par l'animal, abstraction faite des indications physiologiques, anatomiques, &c., pouvant être fournies par l'animal lui-même, ce qui, du reste, eût entraîné l'auteur beaucoup trop loin.

A part cette simple remarque, l'on ne peut adresser que des éloges au livre de M. Maurice Gourdon, & le féliciter d'avoir entrepris & mené à bonne fin un aussi gros travail, que tous les conchyliologistes voudront connaître & avoir dans leur bibliothèque.

Émile BELLOC.

La Arquelogia de España, por el doctor D. Emilio HUEBNER, 1 vol. de X-298 pages (Barcelona, tip. de los sucessores de Ramirez y C^a^). — M. Huebner, l'auteur du tome II du *Corpus inscriptionum latinarum,* traite exclusivement de l'archéologie de l'Espagne à l'époque romaine. Le livre, divisé en cinq parties, géographie, histoire, épigraphie, numismatique, bâtiments, est enrichi d'abondantes indications bibliographiques toujours puisées aux sources. Cette œuvre d'érudition solide rendra service aux travailleurs; elle pourra même servir de modèle aux archéologues encore trop nombreux qui, les uns par excès d'ignorance, les autres par excès d'imagination, déconsidèrent la science & justifient les spirituelles boutades de l'auteur de *la Grammaire.*

J. S.

Poésies romantiques, religieuses & satiriques, par M. Firmin RAUZY, curé d'Albiès (Ariège), membre de la Société ariégoise des lettres, sciences & arts (Toulouse, chez E. Privat). — Ces poésies ont été appréciées de la manière la plus élogieuse par un membre de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse & aussi par l'auteur de l'*Histoire des Ariégeois,* M. Duclos. Sans sortir de notre programme, nous pouvons citer & nous citons avec plaisir les trois premières pièces de ce recueil : *l'Ariège,* élégie, *la Folle du Montcalm,* aventure vraiment étrange & fort bien racontée, & *Madeleine de France & le comte de Foix,* « ballade inspirée par le souvenir de cette sœur de Louis XI, Madeleine de France, qui vint donner le jour, dans nos contrées, à la reine Catherine de Navarre, l'une des figures les plus énergiques de notre histoire. »

Nous adressons nos remerciements & nos félicitations à M. l'abbé Rauzy.

L. B.

Digitized by Google

Chants populaires du Bas-Quercy, recueillis & notés par M. Emmanuel Soleville (Paris, Champion, 1889). — Le sujet de ce livre est suffisamment expliqué par le titre; c'est l'œuvre à la fois d'un linguiste & d'un musicien, & voici une bonne fortune que deux aptitudes si différentes se soient rencontrées à un égal degré chez le savant auteur. M. Soleville connaît à fond les idiomes du Quercy; il a donc pu éditer un texte très correct des vers qu'il a recueillis, & ses notations musicales sont fort exactes. Il a soutenu par des accompagnements harmonieux les chants issus de l'inspiration populaire; il leur a donné ainsi un charme de plus sans nuire à l'érudition, qui ne se préoccupera que des mélodies. N'eût-il publié que les textes & les airs, son œuvre serait précieuse; il y a joint des commentaires assez courts, très instructifs. Il prouve, par des citations discrètes, que les chefs-d'œuvre classiques lui sont aussi familiers que les inspirations de la muse villageoise, &, ce qui mérite surtout d'attirer notre intérêt, il essaie de déterminer l'âge & l'origine de ces diverses chansons. Il s'appuie sur la linguistique & sur l'histoire; il s'occupe surtout à rechercher dans quels pays on rencontre les mêmes sujets. La musique lui est d'un grand secours pour dater ces œuvres, & c'est par là surtout qu'il rend à la science des services auxquels les plus habiles érudits ne pourraient atteindre.

Ce livre est donc à la fois très agréable & très utile. Il est à souhaiter que tous les chants de notre région pyrénéenne soient ainsi étudiés & publiés. On sauverait de l'oubli les œuvres spontanées des talents qui souvent se sont ignorés eux-mêmes; on contribuerait à l'histoire de l'art & même de la civilisation & des idées populaires; on réunirait des légendes qui se retrouvent dans les pays les plus divers, se rapportent aux temps les plus anciens & témoignent ainsi de nos lointaines & communes origines; on ferait l'histoire du peuple, inspiré par l'esprit des temps, croyant ou frondeur, hardi ou délicat, naïf ou subtil.

Cette histoire obscure de l'homme aux diverses époques de la civilisation vaut bien celle des batailles & des traités, mais elle est plus difficile à faire. Tous les documents qui peuvent l'éclairer sont précieux, & il faut remercier vivement M. Soleville de ceux qu'il a recueillis, classés & commentés avec une érudition judicieuse, un sens artistique sagace & pénétrant. Albert LEBÈGUE.

Bulletin de la Société historique & archéologique du Périgord. — Dans la cinquième & sixième livraison, M. Testut, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine à Lyon, donne d'intéressants détails anatomiques sur les ossements humains découverts dans la station de Chancelade.

Ces ossements appartiendraient à des chasseurs de rennes, & les

Digitized by Google

individus étaient de petite taille (1m50 à 1m51), & brachycéphales, c'est-à-dire à crânes ronds.

Bulletin de la Société de géographie de Toulouse. — M. Fontès donne quelques détails sur le vallon du Mondaug & sur ses deux sources, l'une simplement ferrugineuse, l'autre ferrugineuse & sulfhydriquée.

C'est, ainsi que nous l'avons dit plusieurs fois, à la présence de l'acide sulfhydrique que l'eau du Mondang doit la conservation de son principe ferrugineux, lorsqu'elle est en bouteille.

INSTITUT. — *Comptes rendus de l'Académie des sciences.* — M. Lacroix, dans le n° 19 (4 novembre 1889), annonce la découverte de zéolithes dans divers gisements de gneiss & de schistes anciens métarmorphiques, dans l'Ariège, autour du Saint-Barthélemy. A Ax, au sortir de la ville, sur la route de Prades, il a trouvé la *laumonite* (silicate d'alumine & de chaux) ; à Arnave, il a trouvé la *stilbite* (silicate de chaux) associée à la *heulaudite* (autre silicate d'alumine de chaux moins hydraté que la laumonite) & à la *thomsonite* (silicate d'alumine de chaux & de soude).

Nous avons nous même constaté à Arnave comme à Ax, & comme aux portes de Luchon, la présence de ces zéolithes, il y a déjà bien des années, & nous pouvons ajouter que dans les régions peu éloignées de ces localités, les sables fins contiennent souvent des fragments de ces zéolithes.

MM. S.-A. Martel & G. Gaupillat, dans le n° 22 (25 novembre 1889), font connaître les résultats de leurs recherches dans les cavernes profondes des Causses du Languedoc, au point de vue de la manière dont se forment les cours d'eau souterrains.

Les pluies forment à la surface des Causses des amas d'eau qui, tantôt s'engouffrent dans des puits naturels pour en atteidre la profondeur & s'accumulent dans les bas-fonds ; tantôt elles imbibent la roche calcaire & dolomitique, en descendent lentement à travers les fissures, les diaclases, & se joignent aux premières pour former des cours d'eau souterrains qui sont, suivant leur expression, *les Sources des sources.*

M. Charles Depéret, dans le n° 26 (23 décembre 1889), décrit un singe fossile nouveau, trouvé aux environs de Perpignan, dans les fouilles que dirige M. le Dr Alb. Donnezan. Ce singe se rapprocherait du Metopithecus de Pikermi.

M. Depéret propose à son sujet la création d'un groupe générique nouveau, du nom de *Dolichopithecus*, en raison de la forme allongée de la face, & il donne au représentant de l'espèce dont il a en main les restes très bien conservés, le nom de *Dolichopilhecus Ruscinencis.*

Le gisement duquel proviennent les ossements en question peut être considéré, après celui de Pikermi, comme le plus riche du monde.

Digitized by Google

M. Lacroix, dans le n° 1 (6 janvier) de 1890, décrit les Cépolins à minéraux & les roches à Wernerite de l'Ariège. Il les a rencontrées intercallées dans les gneiss & les roches gneissiques de la région comprise entre Axiat & Mercus. Les minéraux qu'il a trouvés dans ces roches sont les suivants : *humite, clinohumite, spinelle magnesien, corindon, rutile, amphibole, pargasite, hornblende, pyroxène, phlogapite, brucite, chrysolite, scapalite, apatite, sphène, zircon, grenat, idocrase, feldspaths divers, quartz, clinochlore, tourmaline, pyrite, pyrrothine, blende, galène,* &c.

En étudiant les sables des cours d'eau qui descendent du massif de Saint-Barthélemy & qui viennent gonfler l'Ariège, divers géologues ariégeois, & surtout M. Grégoire, avaient déjà trouvé, avant M. Lacroix, des cristaux de ces nombreuses espèces. M. Lacroix a le mérite d'avoir découvert les roches desquelles ils proviennent, & d'avoir parfaitement déterminé les espèces.

Bulletin de la Société de Borda. — Parmi les faits intéressants que signale le bulletin de cette Société, nous devons relever les suivants :

1° La découverte d'une nouvelle grotte de l'âge du renne, tout près de celle d'Izeste, fouillée pour la première fois par notre ami regretté L. Martin, & par nous même, puis plus tard par M. Piette. MM. Mascaraux & de Laporterie ont complété par les résultats de leurs fouilles les données paléontologiques qui permettent d'établir l'âge préhistorique du gisement.

2° Une nomenclature des coquilles nouvelles ou mal connues du terrain tertiaire du sud-ouest, par M. Gustave Dolfus.

M. G. Dolfus, en énumérant les géologues qui ont les premiers fouillé le gisement de Salies-de-Béarn, sur lequel porte surtout sa description, en oublie deux, mais surtout un. Je me permettrai de rétablir les faits à ce sujet. Après Levallois & Delbos, j'ai fait une fouille considérable dans le gisement, afin d'en étudier d'abord la statigraphie & en second lieu la paléontologie.

J'ai déterminé la dislocation des strates qui renferment les fossiles, & j'ai rapporté stratigraphiquement le gisement au miocène. Les éléments paléontologiques que j'avais recueillis furent remis par moi même à mon ami Magnan, qui détermina les espèces & les considéra comme appartenant au pliocène. Ce ne fut que plus tard, que Tournoüer & M. de Bouillé secondairement, firent connaître la liste des fossiles trouvés par eux. M. Tournoüer rapporta la série au miocène. A son tour M. Dolfus a déterminé de nouvelles espèces venant de ce gisement, & rapporte également au miocène la série conchiologique qu'il a soigneusement étudiée.

Ainsi les couches miocènes de la région de Salies-de-Béarn ont subi

Digitized by Google

une dislocation très nette, contrairement à ce qu'avait cru établir Leymerie pour le miocène pyrénéen, qu'il considérait comme parfaitement horizontal dans tout le Midi.

3° Une communication de M. le Dr A. Dichas sur les marnes coquilières de Saint-Lon. Après avoir décrit les fossiles miocènes de cette marnière, il en recommande l'exploitation au point de vue agricole, après avoir montré que la terre qui contient les coquilles, est riche en chaux, phosphore, potasse & azote, & constitue un excellent engrais.

4° M. E. Dufourcet décrit les expériences faites dans l'Observatoire électro tellurique qu'il a établi à Dax, avec notre ami commun M. Jules Thore. Cet observatoire primitif avait pour but d'étudier les courants électriques terrestres au moyen du téléphone. Les deux savants avaient pu, à l'époque du tremblement de terre de Nice, constater quelques heures avant le tremblement de terre des bruits souterrains extraordinaires qui se firent entendre jusqu'à Dax.

Ils ont pu depuis lors prédire par l'étude des bruits souterrains, des orages & des perturbations atmosphériques inattendues.

Le nouvel observatoire qu'il vient d'installer avec le concours de la municipalité, va devenir, nous n'en doutons pas, un centre d'études des plus fructueux.

La Société de Borda, qui préside à tout ce mouvement scientifique local, & la municipalité de Dax, pourront dire qu'elles auront rendu, en secondant les vues de semblables travailleurs, un vrai service à la science en général & à la science française en particulier.

A côté des mémoires que nous venons de signaler, le *Bulletin* de la Société de Borda en contient d'autres d'un intérêt moins pratique, & relatifs surtout à l'archéologie.

Annales de la Société d'hydrologie médicale de Paris, 1889. — Parmi les mémoires qui ont été imprimés, nous devons signaler les suivants comme intéressant surtout notre région méridionale.

1° Nouvelle installation balnéo-thérapique de Saint-Amitan (Basses-Pyrénées), par M. le Dr BÉNARD. Grâce à l'initiative de MM. le Dr Bénard & le comte de Barautte, la station de Saint-Christau peut être considérée aujourd'hui comme la station de France la mieux outillée au point de vue de la pulvérisation. M. Bénard est l'inventeur des appareils qui y sont employés, & il a trouvé dans M. de Barrautte un aide des plus habiles pour la fabrication même des appareils.

Le travail de M. Bénard présenté à la Société d'hydrologie fait connaître tous les détails de l'installation nouvelle. L'auteur ne s'arrête pas à la description des appareils communs à tous les établissements thermaux, il parle de ceux qui sont spéciaux à la station dont il est le médecin.

Digitized by Google

Les plus importants sont : 1° les appareils à irrigation des cavités naturelles du corps humain. Cette irrigation se fait soit avec des appareils à forte pression, soit avec des appareils mobiles en hauteur, pour obtenir une pression plus ou moins forte; 2° les appareils à pulvérisation proprement dite, que M. Bénard a variés & tous conçus d'une façon merveilleuse; 3° les appareils à hydrothérapie proprement dits, parmi lesquels il faut citer une innovation : la douche en épingle.

Il n'est pas possible à un médecin hydropathe de se passer d'une visite à Saint-Christau pour y voir fonctionner les appareils en question.

2° Traitement thermal des indigents dans les Hautes-Pyrénées, par le Dr CAULET.

Dans ce travail, M. Caulet montre tous les inconvénients de la manière dont se fait le traitement des indigents dans les cinq grandes stations thermales des Hautes-Pyrenées appartenant à des communes.

Par suite des formalités officielles à remplir, certificats d'indigence, certificats de médecins, &c., il arrive que des malades non indigents prennent souvent la place de véritables pauvres, sans que personne puisse arrêter cet abus, avec la législation hydrothermale actuelle.

Par suite de l'encombrement, les soins à donner aux malades sont forcément défectueux. Ceux-ci sont quelquefois entassés dans des piscines, où femmes, hommes, enfants se trouvent nus comme des sauvages ou à peu près, pêle-mêle, debout, ou dans des positions pénibles & fatigantes. Des abus de toute sorte, avec des employés peu complaisants, peuvent priver des malades d'un traitement efficace qu'ils sont quelquefois venus chercher de très loin. Les Compagnies fermières elles-même, peu soucieuses de donner des bains à des indigents, se montrent très dures vis-à-vis d'eux, non seulement en pleine saison, mais en tout temps.

M. Caulet demande avec raison qu'on n'accumule pas les indigents dans une station thermale, soit au début, soit à la fin de la saison, mais il voudrait un service régulier chaque vingt jours pendant toute la durée de la saison, de manière à éviter les accumulations.

D'après nous, M. Caulet a raison, mais il faudrait alors suivre dans les installations balnéaires le conseil que je donne depuis des années, à savoir que lorsque l'on crée un établissement thermal nouveau, on s'arrange de manière à séparer complètement le service des pauvres de celui des payants. Cela peut se faire, je l'ai prouvé par mes plans, sans que les pauvres aient à se formaliser qu'on veuille les reléguer dans un lieu spécial de traitement. Au lieu d'y perdre, ils n'auraient qu'à y gagner. Partout ils pourraient avoir mêmes eaux, mêmes heures, service régulier, moins de gêne pour eux & pour les autres.

3° Un mémoire de M. le Dr DURAND-FARDEL sur les transformations successives des eaux sulfurées sodiques, surtout sur celles des Pyrénées.

Digitized by Google

La lecture de ce travail nous a causé la plus décevante des impressions. Il faudrait le discuter en entier, car il émane d'un hydrologue qu'on est habitué à considérer comme un maître, & qui dans ce mémoire si spécial a perdu de vue tout ce qu'avait pu lui apprendre le voyage dans les Pyrénées que le Congrès d'hydrologie de 1888 lui avait permis de faire.

L'examen seul des tableaux qu'il donne à la page 130 *des Annales* permet de relever autant de confusions que de groupes établis. De plus, les considérations qui accompagnent ce tableau sont faites pour jeter le trouble le plus complet dans l'esprit des hydrologues qui désirent se renseigner exactement.

Se baser sur le nombre de griffons qui existent dans trois stations différentes, Ax, Luchon, Cauterets, sur les températures extrêmes & sur la variété des types de ces griffons, pour réunir ces trois stations dans un même groupe, ne supporte pas la discussion. Ax, Luchon & Cauterets sont trois stations sulfurées sodiques absolument différentes l'une de l'autre, chimiquement & médicalement.

Les idées empiriques que M. Durand-Fardel développe dans son mémoire, les questions qu'il pose alors qu'elles sont résolues, constituent un véritable danger pour la lecture de ce travail.

Nous le réduirons, en lieu voulu, à sa juste valeur.

4° Un traitement de la névralgie sciatique par les eaux & par les boues minérales de Dax du à M. le Dr DELMAS.

Dans ce travail auquel a présidé un esprit observateur, sérieux, M. Delmas étudie l'influence du traitement des diverses formes de névralgie par les boues. Il arrive, après avoir exposé une quinzaine d'observations, aux conclusions suivantes :

Dans les névralgies sciatiques, chroniques, rebelles, celles surtout entretenues ou produites par un état diathésique (rhumatisme & goutte principalement) & contre lesquelles l'action énergique de l'hydrothérapie a été parfois impuissante, les eaux minérales sulfatées calciques & les boues végéto-minérales hyperthermales de Dax sont particulièrement indiquées.

Il faut toutefois faire exception pour les névralgies sciatiques dues à une compression exercée sur le cordon nerveux par une tumeur quelconque des parties molles ou osseuses, & celles l'accompagnant d'une *très forte* atrophie musculaire, les résultats thérapeutiques étant alors le plus souvent insignifiants.

5° Essai d'un guide pratique des rhumatisants aux eaux minérales par le Dr L. DELMAS.

Cet essai n'est pas heureux en ce qui touche aux eaux des Pyrénées. Il y existe des erreurs qu'il est impossible de relever dans une simple analyse bibliographique, mais que nous nous permettrons de signaler ailleurs en temps voulu.

Digitized by Google

6° L'Azote dans les eaux minérales, par le Dr LRBAT.

Dans ce travail, ce médecin s'est exercé à détruire une classe d'eaux minérales créée par les Espagnols, les eaux azotées.

Nous sommes vraiment surpris des conclusions de M. Labat. Il est à regretter que ce confrère ne se soit pas donné la peine de voir par lui-meme, & avec la compétence qu'exige cette étude, les eaux des Pyrénées que nous avons été le premier, après les travaux espagnols, de concert avec les Drs Daudirac & Duhourcau, à mettre en relief. Il est impossible de nier, après un simple examen *physique*, & après quelques simples expériences de chimie pour compléter l'examen physique, l'existence des eaux azotées ou nitrogénées pyrénéennes. Eaux-Bonnes, Cauterets, Barèges, sont des eaux à la fois sulfurées & nitrogénées.

Ce sont ces caractères spéciaux qui donnent aux eaux que je viens de nommer une spécialité à peu près unique en France.

A l'encontre de M. Labat nous maintenons la dénomination parfaitement méritée d'eaux azotées aux sources en question, & à l'encontre de M. Durand-Fardel nous pouvons affirmer que ce caractère d'eaux azotées permet de séparer nettement les eaux de Cauterets des Eaux-Bonnes, de Penticosa, &c., de celles d'Ax & de Luchon.

Dr F. GARRIGOU.

Digitized by Google

LE SIXIÈME CENTENAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

On nous écrit de Montpellier :

La ville de Montpellier s'appête à célébrer, au mois de mai prochain, le sixième centenaire de son Université.

La Commission chargée d'organiser cette fête se compose : de délégués des Facultés de droit, de médecine, des sciences, des lettres, de l'École supérieure de pharmacie, de l'Académie des sciences & lettres, de l'Association générale des étudiants; des directeurs des quatre journaux quotidiens locaux, & d'un grand nombre de notabilités appartenant à l'armée, à la magistrature, au commerce, à l'agriculture & à l'industrie. Toutes les opinions politiques sont représentées dans cette commission dont les présidents d'honneur sont le maire de Montpellier & le recteur d'Académie. Le président effectif de la Commission est *M. Vigié, doyen de la Faculté de droit.*

La ville a déjà ouvert un crédit de 25,000 francs pour les fêtes, mais elle est disposée à dépenser une somme plus considérable, lorsqu'un programme sera définitivement arrêté; car, en dehors de la fête universitaire proprement dite, auront lieu des divertissements populaires qui amèneront à Montpellier un grand nombre d'étrangers.

La présence du président de la République est chose à peu près certaine; à diverses reprises, en effet, M. Carnot a formellement promis aux députés & aux sénateurs de l'Hérault qu'à moins d'empêchements sérieux qu'il ne pouvait prévoir en ce moment, il se rendrait à Montpellier au mois de mai.

Des invitations seront adressées à toutes les Universités étrangères. Les fêtes devant durer huit jours au moins, les Compagnies de chemin

Digitized by Google

de fer paraissent décidées à organiser des trains de plaisir pour faciliter le déplacement des habitants de la région.

Si nous ajoutons qu'à l'occasion de ce sixième centenaire, la Faculté des lettres, les sociétés littéraires & scientifiques, le Félibrige, ont ouvert des concours; que ces fêtes jubilaires coïncideront avec la fin des travaux importants qui ont été entrepris, pendant ces dernières années, avec le concours de l'État & de la ville, pour transformer l'Université de Montpellier & pour grouper, afin de leur donner plus de force & de vitalité, tous les éléments dont elle se compose, on comprendra l'importance des fêtes qui vont avoir lieu à Montpellier dans quelques mois.

Comme le disent avec raison les membres du comité dans un appel qu'ils viennent d'adresser au public : « Leur seule intention est d'honorer la science, c'est-à-dire la recherche & l'étude désintéressées de la vérité. La fête, telle qu'ils la conçoivent, rappellera à tous ceux qui y prendront part, Français ou étrangers, ce que la France a fait pour l'accroissement des lumières & pour le bien commun de l'humanité. »

Montpellier, après Paris & Toulouse, possède la plus ancienne Université de France; ses écoles étaient depuis longtemps prospères lorsque, en 1289, elles furent réunies en Université. C'est donc, l'année dernière, en 1889, qu'aurait dû être célébré le sixième centenaire; mais, pour éviter tout ce qui aurait pu avoir un caractère politique, pour ne pas faire coïncider les fêtes avec celles du centenaire de la Révolution, on les a, d'un commun accord, renvoyées à cette année.

Bien que l'existence de l'Université de Montpellier date officiellement de 1289, les recherches des historiens locaux ont démontré qu'il existait à Montpellier une école de médecine & une école de droit vers le milieu du douzième siècle; il existait aussi vers la même époque, une école d'enseignement littéraire. Ce sont ces divers éléments que le pape Nicolas IV érigea en Université par une bulle du 26 octobre 1289; cette Université comprenait alors les Facultés de droit, de médecine, des arts & de théologie.

Comme on le voit, Montpellier a de sérieux titres universitaires à faire valoir, & tout le monde doit souhaiter que les fêtes du mois de mai prochain soient aussi brillantes que possible. C'est la première fois, en France, que l'on fêtera l'anniversaire de la fondation d'une Université; mais, comme le disait avec juste raison, il y a quelque temps, dans une conférence, M. le professeur Vigié : « Sans remonter à plus de dix années, les Universités de Leyde, d'Upsal, d'Édimbourg, d'Heidelberg & tout récemment l'Université de Bologne, ont fêté les anniversaires de leur fondation; pourquoi la France ne ferait-elle pas ce que les pays étrangers ont fait? »

(*Temps*, 16 janvier 1890.)

Digitized by Google

⁂ Au sujet de la lettre nous avons reçue de notre corresponpondant de Montpellier sur les préparatifs de la célébration du sixième centenaire de l'Université, un de nos lecteurs de Paris nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Au sujet des fêtes du sixième centenaire de l'Université, à Montpellier, permettez-moi, monsieur, d'attirer votre attention sur la *part considérable prise par les médecins & docteurs juifs à la fondation de cette Université*, ainsi qu'à l'enseignement de la médecine dans d'autres villes du midi de la France pendant les douzième & treizième siècles.

C'est sous l'influence des juifs & des Arabes que fut fondée l'Université de Montpellier.

Au onzième siècle la presque totalité des médecins en France étaient des juifs. L'école de Narbonne était sous la régence du docteur Rabbi Abou. Arles possédait une école florissante. Au onzième siècle, Rabbi Salomon Ben-Isaac, professait & enseignait sur les grandes opérations chirurgicales, l'opération césarienne entre autres. Ben-Kimchi était médecin renommé de l'école de Narbonne.

Guillaume, seigneur de Montpellier, autorisa par édit toute personne à professer la médecine à l'Université de cette ville, favorisant particulièrement les juifs.

Profatino, professeur juif, fut nommé régent de la Faculté de Montpellier, en 1300. C'était un savant astronome déterminant les longitudes de plusieurs villes, dressant les Tables de la Lune & donnant des mesures sur l'obliquité de l'écliptique; Copernic en a fait mention.

On sait qu'en 1306, fut rendu un édit bannissant tous les juifs du sol français. Abba-Mari donne dans son ouvrage des détails navrants au sujet de l'expulsion des juifs de Montpellier à la tête desquels se trouvaient les professeurs & docteurs de la Faculté.

Agréez, Monsieur le rédacteur, &c.,

(*Temps*, 17 janvier 1890.

Au dernier moment, M. Vigié, président du comité d'organisation des fêtes de Montpellier, nous télégraphie que :

Les fêtes sont fixées aux 27, 28 & 29 mai, sauf modification réclamée par M. le Président de la République.

En conséquence, le Congrès de l'Association pyrénéenne de Narbonne s'ouvrira le 16 mai.

Digitized by Google

CHRONIQUE RÉGIONALE

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

La communication suivante nous est faite de Montpellier :

« On vient de découvrir à Castelnau-le-Lez, petit village charmant sur les bords de la rivière qui alimente en partie Montpellier & qui est la promenade favorite des habitants de cette ville le dimanche, une nécropole préhistorique des plus curieuse.

« C'est en faisant des fouilles sur un des versants du mamelon du vieux cimetière de Castelnau que cette découverte a été faite.

« Une petite troupe formée de quelques artistes & littérateurs montpelliérains, s'est rendue sur les lieux, & a recueilli quantité de documents sur ces âges des plus reculés.

« Castelnau, le petit village visité, est situé sur l'emplacement de l'ancienne ville romaine de Substanction, non loin de la grande voie dominitienne qui allait du Rhône en Espagne, parallèlement & à quelque distance de la mer; aujourd'hui, il ne reste plus que quelques vestiges épars de tout cela.

« La nécropole découverte récemment, comme l'a dit M. de Lapouge, anthropologiste distingué, qui a dirigé les fouilles, doit se rapporter à l'âge néolithique.

« M. de Lapouge a présenté deux crânes de race aryenne dont un ayant appartenu à un sujet qui était mort, tué par une flèche de silex qui se voit encore dans sa mâchoire brisée.

« Mais le plus curieux de la découverte en question, c'est un humérus & divers os brisés qui, s'ils sont humains ou bien s'ils ne relèvent pas de la pathologie, proviendraient d'un sujet, homme ou singe, lequel n'aurait pas moins de 3m 50 de hauteur : les proportions colossales des os sont là pour le prouver.

Digitized by Google

« Avec les squelettes dépareillés, on a recueilli des couteaux en silex, des flèches & une petite plaque aux bords aplatis & convexes dont on n'a pu déterminer l'usage. »

Nous ne pouvons nous empêcher de dire que c'est avec la plus grande circonspection qu'il faut accepter la partie de cette communication relative aux ossements conduisant à admettre pour un homme ou un singe une taille de 3m 50. Même comme cas pathologique se rattachant à la scrofule, nous ne croirons pas avant d'avoir vu.

L'un de nos plus savants collègues en anthropologie du midi de la France, pense comme nous. Dr F. G.

LECTOURE. — Une voie romaine avec tombeaux vient d'être retrouvée dans cette ville. Dans notre prochain numéro nous entretiendrons les lecteurs de cette découverte importante sur laquelle une communication a été faite le 11 de ce mois à la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

NIMES. — De belles découvertes viennent également d'être faites à Nimes, nous en parlerons prochainement.

On nous écrit :

PÉRIGUEUX. — Dans le quartier de la Cité, auprès de la tour de Vérone, sur l'emplacement de la ville romaine occupé aujourd'hui par un jardin, M. Labrousse a trouvé à soixante centimètres au dessous du sol, une mosaïque romaine d'assez bonne conservation & d'une grande dimension. Elle est à compartiments à losanges & carrés, avec représentation d'oiseaux, de poissons, d'hippocampes, &c., bien conservés. La bordure est très large, & porte comme décoration des enroulements à fleurs de lotus & de campanules, séparés de distance en distance par un faisceau de palmettes en feuille de chêne. Les couleurs sont : le blanc, le noir, le jaune, le rouge, & peut-être une couleur intermédiaire brune.

Le maire de Périgueux l'a acquise.

Dans la rue Taillefer, on a trouvé les restes d'un cimetière à auges mérovingiennes ou calovingiennes.

NARBONNE. — On nous avait averti qu'il venait d'être fait à Narbonne une importante trouvaille. Nous nous y sommes transporté pour nous renseigner par nous-même.

Le sieur Delprat, camionneur, qui avait rencontré il y a quelques années la fameuse plaque de bronze sur laquelle étaient inscrites les

Digitized by Google

attributions des Flamines, avait découvert une villa romaine avec colonnes & statues de marbre, ainsi qu'une magnifique salle de bains avec mosaïque de verre, piscines de marbre, & tuyaux de conduite d'eau en plomb. M. Delprat a soigneusement deplacé les terres recouvrant ces richesses archéologiques. Il avait fait hommage de tout cet ensemble à la ville de Narbonne, qui malheureusement ne s'est pas trouvée en fonds pour faire tout enlever & permettre de rendre à la culture le champ dans lequel se trouvaient les restes de cette riche villa. Dans l'espace d'une nuit, des amateurs inconnus ont enlevé le sujet principal représenté dans la mosaïque, une femme de grandeur naturelle. Le lendemain de ce vol, le propriétaire faisait sauter à la dynamite les superbes restes de cette habitation romaine.

Il serait à désirer que le gouvernement tînt constamment à la disposition du musée de Narbonne une somme assez importante pour permettre, à l'occasion, de sauver des richesses archéologiques, telles que celle dont M. Delprat avait eu la patience, & avec ses propres ressources pécuniaires, de mettre au jour tout l'ensemble.

Pourquoi ne pas faire de sérieux sacrifices pour déblayer & laisser intacts les vieux monuments de la Rome Gauloise. On sait où se trouvent les emplacements des anciens édifices dont quelques-uns, temple, théâtre, forum, &c., se dessinent encore au dessus du sol par le sommet de colonnades ou de gradins.

Ne serait-ce pas un orgueil national bien naturel que de vouloir faire revivre, comme on l'a fait en Italie, les monuments rappelant la grandeur des cités qui couvraient autrefois le sol de la Gaule?

CHRONIQUE AGRICOLE

L'hiver est habituellement pour l'agriculteur une période de recueillement & d'études : il doit d'abord jeter un regard en arrière, étudier les causes de ses insuccès & préparer une campagne nouvelle.

C'est d'autant plus nécessaire que la lutte pour la vie a pris un caractère d'acuité de plus en plus marqué : lutte contre les éléments, lutte contre les parasites, lutte contre les insectes ampèlophages ou autres, lutte contre les maladies cryptogamiques, dont chaque année pour ainsi dire nous apporte un exemplaire nouveau, lutte contre la production étrangère & lutte aussi contre la routine.

Digitized by Google

Dans ce combat incessant l'agriculteur, hélas! est bien souvent vaincu, mais il ne se décourage pas; nous en avons pour preuve les débats qui ont eu lieu au sein de nos grandes associations agricoles, dans ces assises annuelles de Paris qui depuis de longues années ouvrent la voie à bien des progrès.

Nous y reviendrons plus tard. Contentons-nous, en attendant, d'indiquer les points sur lesquels les principales associations agricoles de la région ont fait porter leurs études.

Consultons d'abord les comptes rendus de la Société d'agriculture de la Gironde; la viticulture y tient naturellement la première place & avec elle les traitements insecticides, les maladies cryptogamiques, le greffage de la vigne américaine & la défense contre un ennemi qui n'est pas nouveau, la *cochylis,* dont les attaques servies par une puissante vitalité & des générations successives compromettent si gravement la qualité & la quantité des fruits de notre précieux arbuste. Ses ravages sont signalés dans toutes les directions, en Champagne, en Bourgogne, dans la Gironde, dans le centre de la France & nous en avons gravement souffert autour de nous.

M. Kehrig, membre de la Société d'agriculture de la Gironde, a communiqué à la Société & publié plus tard en une brochure qui devrait être entre les mains de tous les viticulteurs, une savante étude sur ce sujet; elle est précédée d'une planche en chromo-lithographie & divisée en trois chapitres : historique, moyens préventifs & moyens curatifs.

Dans le premier chapitre, M. Kehrig nous démontre que la *cochylis omphaciella,* si bien décrite par Audouin en 1852, est aussi vieille que le monde; les livres saints parlent de ses ravages, Pline & Columelle en se servant indifféremment des mots *volucia* & *aranea* pour un animal qui enveloppait de fils le grain de raisin & le mangeait ensuite, semblent avoir voulu parler de la *cochylis*, le seul des ennemis de la vigne qui agisse ainsi.

Dans le second chapitre, l'auteur traite des moyens préventifs au nombre desquels il cite la décortication & les badigeonnages de la souche ainsi que des échalas au sulfate de fer & à l'acide sulfurique; le flambage des souches sans décortication, au moyen d'un flambeur spécial a donné aussi de bons résultats.

Les moyens curatifs consistent dans la défense contre le papillon & contre la larve : le papillon est le plus difficile à atteindre; les pièges peuvent seuls l'attirer & le détruire.

Contre la larve de la première génération, on a employé l'ébouillantage des échalas & même des pieds de vigne puis les ciseaux, les corps gras, une émulsion de pétrole & de savon dans l'eau; M. Patin a essayé avec un entier succès la décoction de tabac, dont la puissance insecticide est connue; elle fait en ce moment l'objet d'une étude approfondie pour la défense contre le phylloxéra. Pour atteindre

Digitized by Google

la seconde génération un seul procédé est possible : il faut effectuer avant les vendanges un triage soigneux des grains contaminés & les échauder avant de les jeter.

M. Kehrig termine son intéressante brochure par un vœu auquel nous nous associons volontiers, c'est « la conservation de certains « oiseaux que la chasse aux pantes & surtout cette abominable chasse « au lacet détruisent en un jour par milliers ». Ces précieux auxiliaires empêcheraient évidemment le développement inouï de tous les insectes.

M. Gontier-Lalande a fait à la Société une communication pratique concernant l'eau de savon insecticide & son application contre la cochylis. Cette solution avait déjà fait ses preuves contre les pucerons noirs qui attaquent pas mal de végétaux & notamment le cresson. M. Gontier-Lalande l'ayant expérimenté avec le plus grand succès contre les chenilles croit qu'avec l'aide du pulvérisateur dont on se sert contre le mildiou des projections d'eau de savon pouvant aller jusqu'à la dose de 5 grammes par litre détruiraient les larves de la cochylis.

La Société d'agriculture de la Gironde étudiant la lutte contre les maladies cryptogamiques s'est occupée d'abord du mildiou; elle a pris connaissance de procédés nouveaux; mais de ses études il résulte que, jusqu'à présent, la bouillie bordelaise s'impose pour la continuation de la lutte. Les soufres additionnés de sulfate de cuivre lui paraissent mériter, comme adjuvants du traitement, des essais répétés dans leur emploi contre l'oïdium.

En ce qui concerne le prix de revient de la bouillie bordelaise & sa commodité d'emploi, un pas de plus a été fait à l'avantage des propriétaires, car l'inutilité des fortes doses a été démontrée. De ce côté, les viticulteurs ont retiré quelque satisfaction.

Le black-rot, menaçant dès le début de la saison, a cependant respecté la plus grande partie du vignoble girondin.

Pour cet autre cryptogame, les essais de traitement poursuivis au dehors, dans le Vaucluse & le Lot-&-Garonne entre autres, paraissent imposer encore l'emploi des fortes doses de cuivre & de chaux 6 à 7 p. 100 environ.

Mais il est permis d'espérer que sur des vignes régulièrement & depuis longtemps traitées contre le mildew, — comme le sont pour la plupart celles de notre département, — le black-rot ne ferait pas d'aussi foudroyants ravages que ceux qu'il a causés dans les vignobles du Midi & du Lot-&-Garonne, où il s'implantait il y a deux ou trois ans, & qu'il surprenait pour ainsi dire sans défense.

Le traitement de l'antrachnose par les badigeonnages au sulfate de fer acide se généralise, & l'on reste convaincu que cette maladie doit, comme le mildew, être traitée préventivement.

Digitized by Google

L'oïdium, cette année, a redoublé ses attaques bien tard, & comme pour rappeler qu'on doit encore compter avec lui.

Si, grâce à de persévérants efforts, on arrive aujourd'hui à faire échec aux maladies cryptogamiques, il est malheureusement démontré qu'à cause d'elles, le vignoble réclame une surveillance de tous les instants, depuis le réveil de la végétation jusqu'au moment des vendanges, & que les frais vont sans cesse augmentant.

Parmi les communications qui ont paru intéresser cette même Société citons un cas de fructification forcée de la vigne qui a été décrit par M. Gontier-Lalande de la manière suivante :

« Lorsque la vigne pousse, la *manne*, habituellement, se présente « en même temps que la feuille. Si cette première fait défaut, il sort « une vrille à un ou deux yeux au-dessus; quelquefois, à la place « même que devrait occuper la *manne*, sort une vrille. Cette vrille, il « est facile de la changer en *manne*. Il suffit pour cela de couper un « des bras de la vrille. Le bras de la vrille qu'il faut supprimer est « celui qui, au point de jonction, porte au-dessous une excroissance « ou gaine. »

M. Gontier-Lalande a remarqué qu'on peut le couper à volonté, à la distance de 1 à 4 centimètres du point de jonction. Plus tôt est faite l'opération, plus grandes sont les chances de réussite. Plus le cépage est hâtif, moins on doit la retarder. Après la suppression du bras de la vrille, la *manne* se forme vite.

C'est sur les cépages la Madeleine blanche, le Sémillon blanc & le Chasselas que M. Gontier-Lalande a opéré.

Nous devons dire que des expériences du même genre ont été faites par la Société d'agriculture de la Haute-Garonne; conduites avec conpétence & sagacité par l'éminent directeur du Jardin-des-Plantes, M. le Dr Clos, elles n'eurent pas de résultat appréciable; peut-être le climat & le cépage furent les causes de l'insuccès; en tous cas, ces expériences sont fort intéressantes & dignes d'être signalées.

Le bulletin du comité central d'études & de vigilance contre le phylloxéra du Lot-&-Garonne nous donne des renseignements bien précis sur le Black-rot, sa nature & son traitement. Nous suivons depuis plusieurs années les travaux de ce comité & nous devons tout d'abord rendre hommage à son zèle éclairé, à la conscience qu'il apporte dans toutes ses expériences, à la manière claire & précise avec laquelle il les présente.

Le Mémoire de M. Fréchou donne raison à cette appréciation. Voici son début que nous citons textuellement :

« De tous les fléaux qui sévissent sur la vigne, le plus redoutable « est sans contredit le black-rot. Beaucoup plus lent à se propager « que l'oïdium ou le mildiou, plus contagieux que l'anthracnose. Est-il « implanté depuis deux ou trois ans, dans un vignoble, il lui suffit de « quelques jours pour compromettre ou anéantir une récolte.

Digitized by Google

« Les ravages causés par ce champignon aux États-Unis, son lieu « d'origine, sont tellement considérables que, dans certaines contrées, « la culture de la vigne est devenue impossible. Pour préserver les « grappes de ses atteintes, les viticulteurs américains sont obligés de « les enfermer dans des sacs de papier. Qu'on juge des difficultés « qu'offrirait l'emploi d'un semblable moyen, s'il fallait l'appliquer à « des vignobles de grande étendue.

« Avec l'introduction en France des cépages du Nouveau-Monde, « nous est venu le cortège de toutes les maladies auxquelles ils sont « sujets. Le temps est déjà loin où il suffisait de ficher un sarment « dans les sols les plus pauvres pour en obtenir quelques années plus « tard un cep vigoureux & fertile, & cela, sans autre souci que les « soins culturaux les plus élémentaires. Désormais, la culture de la « vigne, hérissée de toutes sortes de complications, est devenue une « science à laquelle le black-rot a ajouté la dernière & la plus sérieuse « des difficultés. »

La description du parasite & des ravages qu'il produit sur le raisin est faite de main de maître; des planches ornées de dessins avec de forts grossissements la complètent de la façon la plus heureuse. On peut suivre, pour ainsi dire, pas à pas le développement de l'horrible cryptogame.

M. Fréchou, l'auteur du Mémoire, donne des détails très curieux sur le mode de multiplication de la maladie, sur la production du mycélium du grain dans le voisinage des conceptables, sur le rôle des pycnides & de leurs spores, sur la germination des stylospores, sur la production des sclérotes & des asques & sur la formation des sporidies.

Les expériences de laboratoire ont d'abord permis de constater dans les savantes cultures entreprises par l'auteur que la solution cuprique nuisait au développement de certains organes du black-rot & arrêtait complètement l'éclosion des autres.

Il ne s'agissait plus que d'expérimenter sur la vigne le dosage des solutions & reconnaître le moment le plus favorable pour les appliquer. Ces expériences ont été conduites avec une sévère méthode & nous en trouvons la conclusion à la fin de la brochure :

« Tout d'ailleurs n'est pas encore dit à ce sujet; bien des points « restent encore obscurs, mais dès maintenant, en s'en rapportant aux « observations recueillies, une conclusion s'impose :

« *La nécessité absolue des traitements préventifs.* »

« Ces traitements doivent être faits dès l'apparition des premières « feuilles soit avec la bouillie bordelaise, mélange de sulfate de « cuivre, de chaux & d'eau, soit avec la bouillie bourguignonne, « composée de sulfate de cuivre, de carbonate de soude & d'eau. Ces « préparations ont l'avantage de conserver sur la feuille une réserve « toujours prête à agir, avantage que ne possèdent ni l'eau céleste, ni

Digitized by Google

« les solutions de sulfate de cuivre. Ces derniers liquides seraient « particulièrement dangereux dans les premières applications qui en « seraient faites. »

C'est cette nécessité des traitements préventifs qui nous a fait insister, dans cette première chronique, sur la question des maladies cryptogamiques de la vigne & sur celle de la défense contre les insectes ampélophages qui doit être entreprise dès ce moment.

Nous aurions voulu toucher à divers sujets qui intéressent les agriculteurs à l'heure actuelle : application des solutions de sulfate de fer pour l'amélioration des prairies envahies par la mousse, emploi en couverture des engrais de printemps & notamment du nitrate de soude sur les céréales affaiblies par un excès d'humidité ou insuffisamment fumées à l'automne; mais la place nous manque pour nous étendre; il suffira d'ailleurs de rappeler à nos agriculteurs, très au courant de ces méthodes, que le moment est venu de les appliquer.

Émile HÉBRARD.

CONGRÈS INTERNATIONAL D'AGRICULTURE. — Ce Congrès s'est réuni dans les salons de la chambre des députés sous la présidence de M. Méline.

De nombreux rapports ont été lus.

Le plus curieux de ces rapports se trouve être celui de M. Frédéric Vassillière, professeur départemental d'agriculture de la Gironde, pour la région du Sud-Ouest. Qu'on nous permette de le résumer rapidement. Il fait honneur à M. Vassillière, & il rassurera les pessimites toujours en train de déclarer que toutes choses vont de mal en pis. La zone du Sud-Ouest comprend neuf départements : l'Ariège, la Dordogne, la Haute-Garonne, le Gers, la Gironde, les Landes, le Lot-&-Garonne, les Basses-Pyrénées, les Hautes-Pyrénées, d'une contenance agricole de 6 millions 282,700 hectares, représentant le huitième de la France entière. Cette région a été le plus éprouvée à raison des ravages du phylloxéra. Néanmoins, M. Vassilière n'a constaté qu'une différence en moins de 310 millions dans la valeur vénale du sol rural : 8,210 millions au lieu de 8,520 millions. Les vignobles auraient perdu 536 millions, mais les terres labourables auraient gagné 181 millions & les prairies 44 millions. Il s'est produit une compensation naturelle.

Cette compensation a eu lieu pour toute la France, comme on en trouve la preuve dans le bel Atlas publié en 1885 par l'administration des contributions directes. Les pertes subies par le Sud & le Sud-Ouest ont été réparées par les plus values de l'Ouest & du Centre. Le

Digitized by Google

Conseil général de la Gironde aurait intérêt à donner une grande publicité à ce rapport afin de combattre les idées exagérées sur l'état actuel de la propriété foncière dans la Gironde.

Le rapport concernant la viticulture & la sérciculture est également plein d'intérêt. Les efforts pour lutter contre le phylloxéra & le mildew ont abouti en 1888 & 1889 à des résultats satisfaisants. Il en est de même de la sériciculture. L'année 1888 a donné une récolte égale à la moyenne de 1868 à 1888.

Les travaux du Congrès ont été clos par une discussion sur les indemnités dues au fermier à la fin du bail, à raison des améliorations faites pendant le cours du bail.

LA RÉCOLTE DES VINS EN 1889. — Le ministère des finances vient de faire connaître la production officielle des vins pour 1889. Le total de la récolte des vins en France s'élève à 23,223,600 hectolitres, présentant ainsi une diminution de 6,878,500 hectolitres sur les résultats de l'année dernière, & de 6,700,000 hectolitres environ sur la production moyenne des dix dernières années.

D'après le ministère, cette faiblesse de récolte doit être attribuée en partie au phylloxéra, qui continue ses ravages, & en partie au mildew & aux autres maladies parasitaires de la vigne.

Les départements les plus éprouvés sont les Basses-Alpes, les Alpes-Maritimes & le Jura, dans lesquels la récolte a été à peu près nulle.

Par contre, les régions les plus favorisées on été la Champagne, le Nivernais, les départements de Meurthe-&-Moselle, des Vosges, de l'Yonne, de Seine-&-Marne, de Seine-&-Oise, des Landes, du Gers & de l'Ardèche.

La qualité du vin est des plus satisfaisantes.

LE RECENSEMENT DES PROPRIÉTÉS BATIES. — Le travail de l'évaluation nouvelle des propriétés bâties, prescrit par la loi d'août 1885, est terminé. Cette vaste enquête va fournir les éléments d'une réforme fiscale importante qui sera opérée à l'aide des suppléments de ressources qu'elle va faire apparaître. Le ministère desfinances qui étudie précisément cette question à l'heure présente, a soumis ses propositions à la Chambre dans le projet de budget de 1891. En attendant que cette question soit résolue, il nous paraît intéressant de faire connaître le premier résultat de l'enquête, à savoir le nombre total

Digitized by Google

des propriétés bâties existant dans les départements du Midi & du Sud-Ouest :

Départements.	Nombre des propriétés évaluées.
Ariège	65,043
Aude	89,219
Aveyron	108,376
Bouches-du-Rhône	112,289
Dordogne	152,877
Gard	111,867
Garonne (Haute-)	126,513
Gers	90,949
Gironde	244,657
Hérault	118,801
Landes	73,424
Lot	85,033
Lot-&-Garonne	112,834
Pyrenées (Basses-)	91,782
Pyrénées (Hautes-)	55,279
Pyrénées-Orientales	53,654
Tarn	98,061
Tarn-&-Garonne	71,908
Var	98,318

Le nombre total des propriétés évaluées est de 9,701, 822 pour 87 départements & 36,726 communes.

CHRONIQUE ARTISTIQUE

EXPOSITION DE L'UNION ARTISTIQUE DE TOULOUSE. — L'Association pyrénéenne entreprend de raviver le mouvement intellectuel dans la province languedocienne & gasconne. Elle applaudit par suite à l'initiative prise depuis plusieurs années déjà par quelques hommes de goût pour ramener vers les beaux-arts l'attention des Toulousains, devenus trop oublieux de leur ancien culte pour le rayon le plus brillant de leur ancienne gloire locale.

Plus que jamais Paris attire les artistes & les amateurs, & les villes de province, qui jadis eurent des écoles florissantes, sont de plus en plus délaissées. C'est donc rendre un signalé service à ceux qui ont la constance d'être fidèles ou qui sont dans l'impossibilité de ne l'être

Digitized by Google

pas, que d'organiser des expositions provinciales annuelles. Les uns trouvent ainsi une occasion nouvelle de faire connaître leurs œuvres & de les vendre, les autres de goûter les jouissances délicates qui naissent à la vue des œuvres d'art.

Toulouse n'avait pas vu d'exposition depuis vingt ans, lorsqu'en 1884 fut fondée l'Union artistique. Elle réunit bientôt un très grand nombre d'adhérents éclairés, & la première exposition s'ouvrit au printemps suivant. Elles se sont succédé depuis toutes les années, & avec un plus grand éclat en 1887. Nous avions vu surgir à Toulouse deux autres tentatives analogues qui avortèrent deux ou trois ans après. Si celle-ci, non seulement persiste plus longtemps mais accroît sans cesse son action, elle doit cette constance & ce progrès à son organisation meilleure, à ses souscripteurs au nombre desquels tout homme de goût est devenu jaloux d'entrer, au zèle intelligent de ceux qui la dirigent, enfin à son succès même. Depuis son origine, il a été acheté pour plus de 100000 francs de tableaux. Le don généreux de M. Cazal permettra de donner tous les ans pendant quatre années, un prix de 1000 francs au meilleur tableau & à la meilleure statue du salon toulousain.

L'Exposition s'ouvrira le 15 mars au Capitole & les œuvres d'art seront reçues jusqu'au 5.

Les envois sont gratuits pour les artistes de la région qui ont obtenu une mention au salon de Paris. J. DE L.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Les musiciens de Toulouse s'agitent beaucoup depuis quelques mois.

Sous l'impulsion de quelques-uns d'entre eux, ils ont résolu de rendre à la Cité de Clémence-Isaure, la vie musicale qui a besoin d'un nouvel effort!

Ils ont fondé une Académie de musique dans le but de donner à la composition & à l'exécution, un élan, un stimulant nouveaux. Ils ont ouvert des concours à l'issue desquels des récompenses seront offertes aux plus méritants, & ils donneront des concerts pour faire entendre les œuvres couronnées.

Des concerts!!

Ce mot fait rêver, on ne sait presque plus ce que c'est dans Toulouse.

Il y a plus de vingt ans, une Société de concerts populaires donnait chaque hiver de nombreuses séances très appréciées, où l'on entendait les œuvres des grands maîtres. Cette Société s'est malheureusement dissoute en 1870. Depuis lors, la municipalité a imposé des concerts semblables aux directeurs du théâtre du Capitole. Mais hélas! dans quelles conditions le cahier des charges a-t-il été exécuté? où trouver

Digitized by Google

aujourd'hui un directeur aimant la musique plus que l'harmonie de ses recettes? Pas ou peu de répétitions, orchestre pas assez nombreux, mal placé, mal éclairé, malgré cela produisant bon effet grâce au talent des artistes qui le composent & des chefs qui le conduisent. Et cependant personne dans la salle. C'est triste, mais c'est vrai. On s'est deshabitué de la musique; autrefois de nombreux amateurs, vraiment artistes, entretenaient le goût de la musique de chambre, c'est à peine aujourd'hui si deux ou trois maisons à Toulouse continuent à ce sujet les vieilles traditions; l'éducation musicale des jeunes est à faire.

C'est bien là le but de l'Académie, « instruire les jeunes » & dans un centre où l'organisation est si riche, dans un pays où la nature a tout fait pour l'Art, il faut à tout prix restaurer cet art, & le remettre sur le piédestal où les anciens l'avaient placé.

Ils l'ont bien compris nos artistes, & nous sommes heureux de leur tendre la main.

Les débuts sont toujours rudes, les obstacles sont souvent pénibles à franchir, mais quand le but est grand & noble, il faut y marcher avec ardeur, sans jamais tourner la tête pour regarder le chemin parcourru, ou pour prêter l'oreille aux quolibets des jaloux.

Le public ira à vous, Messieurs, parce qu'il vous sait convaincus, il ira à vous parce que votre œuvre est méritoire, il ira à vous parce que son instinct le porte vers les émanations de l'Art, & qu'en somme, il aime l'Art, malgré qu'il en ait oublié les détails ou qu'il ne les connaisse qu'imparfaitement.

Déjà, d'après ce que nous savons, le succès est avec vous.

Des nuées d'auteurs vous ont adressé leurs œuvres, ou y mettent la dernière main; de toutes les villes de France vous recevez des lettres pour vous demander les conditions de votre concours; on veut venir à Toulouse recevoir la sanction des Toulousains, on veut avoir en musique une part des lauriers donnés à la poésie dans les Jeux-Floraux. La réputation de Toulouse est de vielle date, & elle ne peut pas périr. Un pas encore & les Académiciens honoraires qui déjà affluent sur vos listes, ne pourront pas contenir dans les salles de concerts, hélas trop exigues de notre ville.

Courage. Marchez sans retard.

Vous avez demandé son appui à la *Revue des Pyrénées* pour vous aider dans votre œuvre patriotique. Nous vous en remercions.

Dans la mesure de nos forces, notre concours vous est acquis.

BASSO.

Digitized by Google

INTÉRÊTS RÉGIONAUX

M. Yves Guyot a reçu, à l'occasion du nouvel an, le personnel de l'Administration centrale du Ministère des travaux publics, puis successivement les conseils généraux des ponts-&-chaussées & des mines & les ingénieurs de tout grade en résidence à Paris, les comités consultatif & technique des chemins de fer, & enfin le président du Conseil d'administration & le directeur des chemins de fer de l'État.

Des paroles cordiales ont été échangées au cours des diverses entrevues.

Citons ce passage de l'allocution de M. Picard, président de section au conseil d'État & président du comité consultatif des chemins de fer.

« Je ne veux dire qu'un mot de la question la plus importante soumise au comité consultatif des chemins : la réforme générale des tarifs de la compagnie des chemins de fer du Midi.

« Malgré notre très vif désir d'arriver à une prompte solution, nous avons été jusqu'ici arrêtés par les difficultés : d'une part, la situation anormale de la compagnie du Midi, qui est en même temps concessionnaire des grandes voies de navigation intérieure de la région ; d'autre part, l'abaissement des recettes par suite des désastres éprouvés par nos vignobles. Après avoir fait remanier à trois reprises successives les propositions initiales dont il avait été saisi, le comité vient de formuler, je ne dirai pas son ultimatum, mais les conditions auxquelles il consentira à continuer son examen. Si ces conditions sont acceptées par la compagnie & agréées par le comité consultatif délibérant en assemblée générale, nous pourrons vous soumettre avant les vacances des conclusions sur lesquelles vous serez appelé à statuer. Nous vous demandons, monsieur le ministre, de vouloir bien nous faire crédit de quelques mois, & de croire que nous ne négligerons rien pour hâter l'heure où vous pourrez enfin poser la dernière pierre de l'édifice dont la première a été posée en 1879, par M. de Freycinet. »

Dans sa réponse, le Ministre s'est exprimé ainsi :

Digitized by Google

« Je désire concilier le respect de la loi, les intérêts généraux, les intérêts financiers des départements & de l'État, avec les œuvres de l'initiative privée. Je voudrais, autant que possible, développer cette initiative. Je vous demanderai donc d'apporter la plus grande conciliation dans l'examen des affaires des compagnies, de l'État & des départements en même temps que dans les questions de tarifs. Ces dernières questions de tarifs sont quelquefois extrêmement épineuses, parce que souvent même un abaissement provoque des réclamations de la part de ceux qui y voient un moyen de concurrence. Jusqu'à présent, je dois le dire, nous n'avons pas rencontré de trop grandes difficultés; j'ai bien été en présence de questions posées dans les couloirs de la Chambre, j'ai bien reçu des réclamations dans mon cabinet; mais aucune jusqu'ici n'était assez justifiée pour qu'elle pût aller jusqu'à la tribune. »

(*Temps*, 4 janvier 1890.)

Nous ferons remarquer que le Comité d'organisation du Congrès de Narbonne, soucieux de se soumettre à l'idée mère de l'Association Pyrénéenne, *défense des intérêts du Midi*, a porté au nombre des questions à traiter en séance du Congrès, celles qui touchent au rôle que doit jouer l'abaissement des tarifs de la Compagnie du Midi pour permettre le développement plus grand de l'industrie méridionale.

Traiter de semblables questions, c'est travailler au développement de la Compagnie du Midi, comme à celui du commerce de nos régions. Il faut, pour bien faire, que commerce & Compagnie se plient, sans parti pris, aux nécessités imposées par leurs situations respectives.

Il est question depuis nombre d'années de l'exécution de la ligne de Paris en Espagne par le centre de la France. Des discussions nombreuses & de très nombreux mémoires ont été publiés sur le sujet.

Nous donnerons dans l'un de nos prochains numéros un grand travail sur cette question.

En attendant, nous prions ceux de nos lecteurs qui ont écrit sur le sujet de vouloir bien adresser, à titre de document, à M. le Directeur de l'Association pyrénéenne, rue Valade, 38, à Toulouse, leurs publications sur la traversée des Pyrénées.

Dans la réunion de la Société anonyme aragonnaise du chemin de fer de Huesca en France par Canfranc, il a été donné des renseignements sur l'état d'avancement des études & des travaux de cette ligne.

Digitized by Google

Les avances faites par la Société s'élevaient au 1er janvier 1879 à la somme de 1,270,365 *pesetas* 29; le montant des subventions payées par l'État à la Société, conformément à la loi des concessions, arrive à 228,301 fr. 28.

Sur les 111 kilomètres 76 m. 71 que comprend la ligne de Huesca à Jaca, 104 kilomètres 554 m. 71 sont piquetés sur le terrain, & les projets d'exécution en sont approuvés par l'administration supérieure; cette approbation manque seulement pour le projet de 6 kilomètres 513 restants.

Le parcours compris entre Jaca & la tête sud du terrain international est l'objet d'études combinées poursuivies par les ingénieurs de la Compagnie des chemins de fer *del Norte*, chargée de la construction, & des ingénieurs de l'Etat chargés du contrôle.

Les adjudications passées pour l'exécution des travaux comprennent une longueur de ligne de 104 kilomètres 554 m. 71 & s'élèvent approximativement à la somme de 7,186,792 fr. 22.

Sur les 104 kilomètres 554 m. 71, les expropriations ont été faites pour une longueur de 72 kilomètres 749 m. 09; les formalités de l'expropriation se poursuivent pour les 31 kilomètres 802 m. 62 restants.

La plate-forme est entièrement exécutée sur une longueur de 40 kilomètres 50 mètres.

On espère que la ligne entière de Huesca à Canfranc sera ouverte à l'exploitation dans le délai de quatre ans fixé par la loi du 29 mai 1888, c'est-à-dire avant le mois d'octobre 1892. Les rails espagnols seront donc, dans moins de trois ans, à 28 kilomètres environ de la frontière française, tandis que les rails français du réseau du Midi ne dépasseront pas à la même époque Oloron situé à 52 kilomètres de la frontière espagnole.

Si la ligne d'Oloron à Bedous, concédée éventuellement à la Compagnie du Midi par la loi du 15 juillet 1886, était déclarée d'utilité publique en 1890 & commencée en 1891, pour être construite dans le délai de cinq ans comme le prévoit la convention internationale de 1885, ce n'est qu'à la fin de 1895 que nous pourrions être aussi avancés que les Espagnols, Bedous étant situé à 27 kilomètres seulement de la frontière. Il ne resterait à combler qu'une lacune de 55 kilomètres entre Bedous & Jaca, comportant, il est vrai, pour la France la construction de la rampe exceptionnellement difficile de Bedous au souterrain de faîte & la moitié de ce souterrain qui doit avoir de 8 à 9 kilomètres.

(*Gazette des Eaux.*)

Digitized by Google

NOUVELLES

M. ROULE, maître de Conférences à la Faculté des sciences de Toulouse & l'un des collaborateurs de la *Revue des Pyrénées,* secrétaire de l'Association Pyrénéenne a obtenu pour 1889 le grand prix des sciences physiques, à l'Académie des sciences (Institut de France). La question mise au concours était un sujet d'embryogénie : étudier le développement complet d'un animal au choix du candidat. M. Roule a étudié le développement d'un annélide marin, & le prix a été partagé entre M. Roule & M. Henneguy, professeur au collège de France : le développement de la truite.

AX-LES-THERMES. — Il a paru un nouveau journal de médecine hydrologique : *Ax-Thermal,* rédigé par le Dr G. Dresch. Les journaux du genre de celui que nous venons de désigner sont chose commune. Toutes ou presque toutes les stations thermales du Midi ont un organe de publicité, on pourrait dire de réclame, qui, destiné à faire soi-disant les affaires de la station, ne sert, généralement au point de vue médical, qu'à augmenter la confusion qui règne déjà en hydrologie. Certaines stations affichent la maladroite prétention de tout guérir, publient des listes interminables de détails qui les font condamner par le corps médical, car tout cela sent le charlatanisme & rien de plus. Cette faute capitale provient de ce que les personnes qui sont généralement à la tête de semblables feuilles, sont tout autre chose que des médecins.

Ax-Thermal a pour propriétaire & pour rédacteur en chef un médecin érudit, d'une finesse d'esprit remarquable, désireux de faire du bien à la station dans laquelle il exerce. C'est pour cela que cet organe de publicité s'est fait immédiatement remarquer par la tournure excessivement sérieuse de ses articles. Nous souhaitons qu'*Ax-Thermal* prospère & accomplisse avec fruit la tâche si difficile de la rénovation d'une station qui aurait devant elle, si l'on savait s'entendre, le plus brillant avenir.

Lorsqu'une station est riche en sources thermales comme l'est Ax, & qu'elle possède en même temps un médecin d'une aussi grande valeur que M. le Dr Auphan, un publiciste aussi sérieux & aussi autorisé par son savoir que le Dr Dresch, & enfin un capitaliste ayant les fonds pécuniaires, l'intelligence des besoins locaux, & l'amour du pays tels que M. Ernest Calvet les possède, cette station, si l'on sait profiter de semblables avantages, doit forcément devenir l'une des plus prospères du monde.

C'est ce que nous lui souhaitons de tout cœur. Dr F. G.

Digitized by Google

BAGNÈRES-DE-BIGORRE. — Bagnères-de-Bigorre voit naître une nouvelle feuille de propagande thermale, *la Prospérité*. Espérons que cette nouvelle sœur de la *Petite Gazette*, restera dans les limites voulues pour ne pas porter atteinte par des bavardages médicaux intempestifs à la réputation médicale si bien méritée de Bagnères.

⁂ On nous annonce que l'on fait aux environs d'une source très importante de la région, des travaux capables peut-être de porter préjudice au griffon. Chercher à détourner une source minérale de sa voie naturelle pour la ravir au voisin constitue, d'après nous, une double faute. Nous ne parlons pas de la question de détournement, condamnable par elle-même, mais ce sont surtout les résultats de ce détournement que nous voulons viser. Par une opération semblable on peut altérer ou faire perdre à jamais une source entrée dans les besoins de la médecine. La législation des eaux minérales ne prévoit pas de tels abus; c'est là une lacune regrettable.

DAX. — M. le maire de Dax remercie l'Académie d'avoir bien voulu accueillir favorablement la proposition qui lui a été faite de patronner le projet d'érection d'une statue à Borda; il envoie les procès-verbaux de la Commission chargée de mener cette entreprise à bonne fin. M. le secrétaire perpétuel annonce que l'Académie, désireuse de voir un pareil hommage rendu à un de ses membres, a décidé d'envoyer une somme de 500 francs à M. le maire de Dax.

(*Académie des sciences*, 13 janvier 1890.)

⁂ Le sculpteur Aubé, l'auteur du monument de Gambetta, vient de terminer l'esquisse de la statue de Borda, qui lui avait été commandée par la municipalité de Dax, dont le commandant de la *Guerrière* était originaire. En dépit des craintes exprimées récemment devant l'Académie des sciences par l'un de ses membres, l'artiste a pu, à la suite de recherches approfondies, reconstituer les traits de Borda avec une entière exactitude.

Il a, en effet, découvert au musée de Brest un buste qui ne porte ni date ni signature il est vrai, mais dont le caractère accuse irréfutablement l'âge & l'attribution. Les traditions de la famille de Borda de plus, veulent que ce buste soit la représentation exacte du grand savant. Cette œuvre, qui est de bois doré & un peu grossièrement sculptée, est doublée dans des collections du musée de Brest par une copie de même matière, qui, selon toute apparence, semble avoir figuré quelque temps à la proue d'un vaisseau.

C'est sur une photographie de ce buste, envoyé à M. Aubé par la famille, que l'artiste a fait son esquisse. Pour faire avancer son œuvre, celui-ci va faire prendre des photographies de ce buste sous toutes ses faces, & bientôt la ville de Dax possédera l'image fidèlement reproduite de son illustre enfant.

Le commandant de la *Guerrière* sera représenté debout, dans l'atti-

Digitized by Google

tude d'un homme qui réfléchit; le coude droit portant sur un socle & la tête appuyée sur la main. Dans sa main gauche est le sextant, l'instrument dont, comme on sait, il est l'inventeur.

Borda était membre de l'Académie des sciences, mais le sculpteur a tenu à le revêtir du costume d'officier de marine, surtout pour se conformer à la tradition qui évoque plutôt en Borda l'homme de mer que le savant.

Dans son ensemble, le monument de M. Aubé mesurera quatre mètres vingt centimètres de hauteur; la statue seule aura deux mètres environ.

(*Temps*, 18 janvier 1892.)

⁂ Nous trouvons dans l'un des journaux de Dax, *le Réveil des Landes*, le développement d'une idée des plus heureuses, & qui pourrait être appliquée non seulement à Dax, mais dans bien d'autres stations, ainsi que le Dr Garrigou a eu l'occasion de le dire plus d'une fois au public. On voudrait utiliser les quantités énormes d'eau chaude qui se déversent tous les jours dans l'Adour pour créer des *graperies* semblables à celles de l'Angleterre. On ferait pousser dans ces immenses serres, des raisins précoces, pour les vendre comme primeurs. Les stations des Pyrénées-Orientales, de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées devraient élaborer chez elles l'application d'une semblable idée, en l'étendant non seulement à la production du raisin, mais à la culture de tous les fruits qui pourraient s'accommoder d'une semblable culture.

Nous croyons que même après avoir servi à chauffer les serres, l'eau thermo-minérale pourrait encore être utilisée à bien d'autres choses.

⁂ Notre ami M. H. du Boucher, le président acclamé depuis des années de la Société de Borda, de Dax, a dû, pour des raisons de santé, donner sa démission. Nommé président honoraire en récompense des services incontestables & nombreux qu'il a rendus à la Société, il a été remplacé par notre autre ami M. Dufourcet. C'est bien ici le cas de s'écrier : le roi est mort! Vive le Roi! Puisque M. Thore ne veut accepter aucun titre actif dans le milieu intellectuel dont il est le véritable chef par sa science aussi profonde que variée, il était naturel qu'on fasse choix de M. Dufourcet.

Voilà une Société où l'on ignore ce que c'est que le repos. Autant de membres résidents, autant de travailleurs de mérite.

BIARRITZ. — La ville de Biarritz va fonder un musée sous l'impulsion de la Société des Amis des Arts.

CAUTERETS. — La Société des Chemins de montagne de Cauterets a terminé en quinze jours la route muletière de Cauterets à Panticose, réclamée depuis un siècle.

ARCACHON. — Une mairie qui semble se préoccuper des intérêts de la station hivernale est celle d'Arcachon. Maire & adjoints sont en grève, & les affaires locales s'accumulent sans avoir de solution.

Digitized by Google

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

PROGRAMME

DU

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A LA SORBONNE EN 1890

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

1° Convocation, composition & tenue des États provinciaux, avant 1610.

2° Transformations successives & disparition du servage.

3° Origine & organisation des anciennes corporations d'arts & métiers.

4° Histoire des anciennes foires & marchés.

5° Anciens livres de raison & de comptes. — Journaux de famille.

6° Vieilles liturgies des églises de France.

7° Textes inédits ou nouvellement signalés de chartes de communes ou de coutumes.

8° Recherches sur les mines & les salines en France avant la Révolution.

9° De la piraterie dans les mers d'Europe avant le milieu du dix-septième siècle.

10° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiome local & celui du français.

11° Jeux & divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière & se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes.

12° Origine, commerce & préparation des aliments usités avant le dix-septième siècle.

13° Étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région; en donner, autant que possible, la forme exacte & rechercher qu'elles peuvent avoir été l'origine & la cause de la vogue plus ou moins longue.

Digitized by Google

14° Recueillir les témoignages relatifs aux eaux thermales antérieurement au dix-septième siècle.

15° Les anciens ateliers typographiques en France.

16° Étudier l'origine & les variations des circonscriptions administratives dans les diverses régions de la France jusqu'au seizième siècle.

17° Recherches relatives au théâtre & aux comédiens de province depuis la Renaissance.

18° Transport des correspondances & transmission des nouvelles avant le règne de Louis XIV.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

1° Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies, formées en province du seizième au dix-huitième siècle.

Nos musées, tant ceux de Paris que ceux de la province, sont remplis d'objets dont la provenance est inconnue ou tout au moins incertaine; or, tout le monde sait de quelle importance il peut être de connaître l'origine des objets que l'on veut étudier; tous les archéologues se rappellent les étranges illusions dans lesquelles des erreurs de provenance ont fait tomber certains savants. Les anciens inventaires sont d'une grande utilité pour dissiper ces erreurs : ils nous apprennent en quelles mains certains monuments ont passé avant d'être recueillis dans les collections où ils sont aujourd'hui; ils nous permettent parfois, en remontant de proche en proche, de retrouver l'origine exacte de ces monuments; ils servent, tout au moins, à détruire ces légendes qui entourent bien souvent les monuments & qui sont la source des attributions les plus fantaisistes. On ne saurait donc trop engager les membres des Sociétés savantes à rechercher dans les archives de leur région, en particulier dans celles des notaires, les inventaires de ces nombreux cabinets d'amateurs formés depuis le seizième siècle, & dont on peut retrouver des épaves dans nos musées provinciaux. On ne demande pas, bien entendu, d'apporter au Congrès le texte même de ces inventaires, mais de signaler les documents de ce genre qui peuvent offrir quelque intérêt, en en dégageant les renseignements qui paraîtraient utiles à recueillir.

2° Indiquer, pour chaque région de la Gaule, les sarcophages ou fragments de sarcophages païens ou chrétiens non encore signalés. En étudier les sujets, rechercher les données historiques & les légendes qui s'y rattachent.

Il ne s'agit pas de faire un travail d'ensemble sur les sarcophages antiques conservés en Gaule, ce qui offrirait à coup sûr un grand intérêt, mais ce serait une entreprise difficile & de longue haleine. Le Comité invite simplement ses correspondants à rechercher les monuments encore inconnus qui pourraient plus tard prendre place dans un recueil analogue à celui que M. Le Blant a consacré aux sarcophages chrétiens. Il souhaite surtout qu'on recherche la provenance des monuments ou fragments de monuments de ce genre qui se sont conservés dans divers musées ou églises de province, & qu'on étudie les légendes qui fort souvent se sont

Digitized by Google

attachées à ces monuments & dont il est si difficile aux savants étrangers à la région de retracer les détails & de découvrir l'origine.

3° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

4° Étudier dans une région déterminée de l'Afrique les édifices antiques tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, basiliques, &c., & dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

Les savants qui, dans ces dernières années, se sont livrés à la recherche & à l'étude des antiquités du nord de l'Afrique ont généralement consacré la meilleure part de leurs efforts à l'épigraphie. Le Comité pense que l'étude des monuments d'architecture, dont les ruines se dressent encore en si grand nombre en Algérie & en Tunisie, pourrait fournir des résultats non moins intéressants. Il appelle notamment l'attention des travailleurs sur les édifices chrétiens des premiers siècles dont les restes ont pu être signalés jusqu'ici par divers explorateurs, mais qui n'ont point fait l'objet d'une étude archéologique détaillée.

5° Signaler les actes notariés du quatorzième au seizième siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, & particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures & autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou communautés.

Il est peut-être superflu de faire remarquer que la meilleure façon de présenter les documents de ce genre au Congrès serait d'en faire un résumé, où l'on s'attacherait à mettre en relief les données nouvelles qu'ils fournissent à l'histoire de l'art, & à faire ressortir les points sur lesquels ils confirment, complètent ou contredisent les renseignements que l'on possédait d'autre part.

6° Signaler les objets antiques conservés dans les musées de province & qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent.

Par suite de dons ou de legs, bon nombre de musées de province se sont enrichis d'objets que l'on est souvent fort étonné d'y rencontrer. Dans nos villes maritimes en particulier, il n'est pas rare que des officiers de marine ou des voyageurs aient donné au musée de la localité des antiquités parfois fort curieuses qu'ils avaient recueillies en Italie, en Grèce, en Orient. Quelques villes ont acquis de la sorte de fort belles collections dont elles sont justement fières. Un beaucoup plus grand nombre ne possèdent que quelques-unes de ces antiquités étrangères à la région, & ces objets, isolés au milieu des collections d'origine locale, échappent bien souvent à l'attention des érudits qui auraient intérêt à les connaître. C'est donc surtout ces objets isolés qu'il est utile de signaler avec dessins à l'appui & en fournissant tous les renseignements possibles sur leur provenance & sur les circonstances qui les ont fait entrer dans les collections où on les conserve actuellement.

7° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plan, voûtes, &c.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance

Digitized by Google

générale des monuments de la France qui ne peut s'acquérir que par de longues études & de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, & dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent & qui leur donnent entre eux un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau, plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles); comment les bas-côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas côtés; quelle est la forme & la position des clochers; quelle est la nature des matériaux employés; enfin, s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique & constante, &c.

8° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

La France est encore couverte de ruines féodales dont l'importance étonne les voyageurs en même temps que leur pittoresque les séduit. Or, bien souvent de ces ruines on ne sait presque rien. C'est aux savants qui habitent nos provinces à décrire ces vieux monuments, à restituer le plan de ces anciens châteaux, à découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date & d'en reconstituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles sont accompagnées des dessins si nécessaires pour leur intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner autant que possible les coupes & plans.

Cet article du programme ne réclame aucune explication. Le Comité croit seulement devoir insister sur la nécessité de joindre aux communications de cet ordre des dessins en plan & en élévation.

10° Indiquer les tissus anciens, les tapisseries & les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux & dans les musées.

On peut répondre de deux façons à cette question : soit en faisant un catalogue raisonné de tous les tissus anciens existant dans une ville ou dans une région déterminée; soit en donnant la description critique de tapisseries ou de tissus inédits. Dans ce dernier cas, il importe tout particulièrement de donner des renseignements précis sur le dessin, la largeur & le style des bordures, s'il y en a, & de signaler avec soin les signatures, marques ou monogrammes existant dans la lisière ou galon. Enfin, on devra donner autant que possible des dessins ou des photographies des objets décrits & des calques des monogrammes ou signatures.

Digitized by Google

11° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères & tout spécialement les marques & poinçons qui permettent de distinguer leurs produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans le Centre & le Midi, des reliquaires, des croix & autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. C'est aux savants de province qu'il appartient de rechercher ces objets, & d'en dresser des listes raisonnées. C'est à eux surtout qu'il appartient de retracer l'histoire de ces objets, de savoir où ils ont été fabriqués, &, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

12° Indiquer des pavages ou des carreaux à inscriptions inédits.

Voilà longtemps qu'aucune communication de ce genre n'a été faite à la Sorbonne. Il ne manque point cependant dans nos collections provinciales de spécimens inédits de ces curieux & élégants carrelages qui garnissaient jadis le sol de nos chapelles & l'intérieur de nos châteaux. En les signalant à l'attention des archéologues, on devra s'efforcer toujours de rechercher les centres de fabrication d'où ces carrelages proviennent.

13° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule antique. Signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Les vases, les statuettes de terre cuite que l'on ramasse en si grand nombre sur tous les points de l'ancienne Gaule sont le plus souvent des produits de l'industrie indigène. Les noms gaulois que l'on relève sur beaucoup de marques de potiers suffiraient à le prouver. Mais on est très mal fixé encore sur les centres de fabrication où les habitants de la Gaule allaient s'approvisionner. C'est un point de l'histoire industrielle de notre pays qu'il serait intéressant d'étudier. On la complètera utilement en recherchant si ces anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique, & si, comme on l'a constaté pour d'autres industries, une partie des centres de production céramique que nous trouvons au moyen âge ne sont pas établis sur les mêmes lieux où nos ancêtres Gallo-Romains avaient installé leurs fours bien des siècles auparavant.

14° Rechercher les traces de la fabrication du verre en Gaule. Indiquer à quelle époque elle peut remonter.

Cette question est tout à fait analogue à la précédente & demande à être traitée de même.

On devra s'efforcer autant que possible de reconnaître si les ateliers antiques ont persisté pendant le moyen âge.

15° Étudier au point de vue de la langue, de la prosodie & de l'histoire les inscriptions métriques de la Gaule.

Cette question ne vise que les inscriptions des premiers siècles de notre histoire. Une étude du même genre pourrait être faite sur les inscriptions carolingiennes

Digitized by Google

ou du commencement de l'époque romane. Pour la faire complète, il importe de ne pas s'en tenir aux inscriptions actuellement existantes, mais il faudrait rechercher dans les ouvrages anciens le texte des inscriptions disparues & ne pas négliger les *epitaphia* épars dans les manuscrits, ou recueillis dans les œuvres des poètes du moyen âge.

16° Étudier dans les *Acta Sanctorum* parmi les biographies des Saints d'une région de la France ce qui peut servir à l'histoire de l'art dans cette région.

Quoique souvent bien postérieures aux faits qu'elles rapportent, les Vies des Saints sont une précieuse source de renseignements, encore trop peu explorées. Elles peuvent être d'une grande utilité pour l'histoire des arts, à la condition de bien déterminer, avant d'en invoquer le témoignage, l'époque où elles furent écrites.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

1° Y a-t-il lieu de maintenir ou de supprimer les tribunaux de commerce? S'ils sont maintenus, y a-t-il lieu de modifier leur organisation & leur procédure?

2° Rechercher quelle était, pour l'ancien régime dans les diverses régions de la France, la nature des fonctions des procureurs du Roi auprès des autorités locales d'ordre municipal.

3° Faire l'histoire, dans une province ou une circonscription plus restreinte, des contrats intéressant l'ouvrier agricole au faire-valoir du propriétaire, tels que le glanage dans l'Artois, l'engagement des maîtres valets dans le pays toulousain.

4° Étudier l'influence exercée par la crise agricole au triple point de vue de la division de la propriété, du mode d'exploitation des terres (faire-valoir direct, métayage, fermage) & de la culture.

5° Rechercher, par voie d'observations directes portant sur une ou plusieurs communes, la fécondité comparative des diverses catégories sociales, notamment celles du paysan propriétaire ou non propriétaire.

6° Recherches locales sur la statistique des accidents, des maladies & des décès dans les diverses professions.

7° De l'autorité paternelle sur la personne & sur les biens des enfants légitimes ou naturels.

8° Des améliorations à introduire dans la tenue des registres de l'état civil à l'effet d'y faciliter les recherches destinées à faire connaître l'ensemble de l'état civil d'une personne vivante ou décédée.

9° Étudier, en France & à l'étranger, les institutions qui sont de nature à faciliter l'arbitrage & la conciliation entre patrons & ouvriers.

10° Jusqu'à quel point l'État peut-il intervenir légitimement dans les questions d'hygiène publique?

11° De la circulation fiduciaire comparée dans les résultats.

Digitized by Google

SECTION DES SCIENCES.

1° Étude du mistral.

2° Tremblements de terre.

3° Recherches sur la présence de la vapeur d'eau dans l'air par les observations astronomiques & spectroscopiques.

4° Comparaison des climats des différentes régions de la France.

5° Des causes qui semblent présider à la diminution générale des eaux dans le nord de l'Afrique & à un changement de climat.

6° Études relatives à l'aérostation.

7° Étude du mode de distribution topographique des espèces qui habitent notre littoral.

8° Étude détaillée de la faune fluviatile de la France. Indiquer les espèces sédentaires ou voyageuses &, dans ce dernier cas, les dates de leur arrivée & de leur départ. Noter aussi l'époque de la ponte. Influence de la composition de l'eau.

9° Étudier, au point de vue de la pisciculture, la faune des animaux invertébrés & les plantes qui se trouvent dans les eaux.

10° Étudier les époques & le mode d'apparition des différentes espèces de poissons sur nos côtes. Étude de la montée de l'anguille.

11° Étude de l'apparition des cétacés sur les côtes de France. Indiquer l'époque & la durée de leur séjour.

12° Études des migrations des oiseaux. Indiquer l'itinéraire, les dates d'arrivée & de départ des espèces de la faune française. Signaler les espèces sédentaires & celles dont la présence est accidentelle.

13° Étude des insectes qui attaquent les substances alimentaires.

14° Comparaison des espèces de vertébrés de l'époque quaternaire avec les espèces similaires de l'époque actuelle.

15° Fixer, pour des localités bien déterminées de la région des Alpes & des Pyrénées, la limite supérieure actuelle de la végétation des espèces spontanées ou cultivées; étudier les variations qu'elle a subies à différentes époques.

16° Étude des phénomènes périodiques de la végétation; date du bourgeonnement, de la floraison & de la maturité. Coïncidence de ces époques avec celle de l'apparition des principales espèces d'insectes nuisibles à l'agriculture.

17° Comparaison de la flore de nos départements méridionaux avec la flore algérienne.

18° Étude des arbres à quinquina, à caoutchouc & à gutta-percha, & de leurs succédanés. Quelles sont les conditions propres à leur culture? De leur introduction dans nos colonies.

19° L'âge du creusement des vallées dans les diverses régions de la France.

Digitized by Google

20° Faire la statistique détaillée des grottes, abris sous roches & terrains d'alluvion où ont été découverts des ossements humains & des restes d'industries remontant à l'époque quaternaire, soit pour la France entière, soit pour une ou plusieurs de ses principales régions; préciser la nature des objets & indiquer les principaux fossiles qui leur étaient associés.

21° Dresser la carte détaillée des monuments mégalithiques & des sépultures néolithiques pour une de nos principales régions, en l'accompagnant d'un texte explicatif.

22° Rechercher, dans le plus grand nombre possible de têtes osseuses néolithiques, celles qui reproduisent à des degrés divers les caractères des races de l'époque précédente; signaler les faits de fusion & de juxtaposition de caractères qu'elles peuvent présenter.

23° Préciser, surtout par l'étude des têtes osseuses, le type ou les types nouveau-venus, dans une région déterminée, aux époques de la pierre polie, du cuivre, du bronze & du fer.

24° Déterminer les éléments ethniques dont le mélange a donné naissance à une de nos époques actuelles.

25° Etudier & décrire avec détail quelqu'une de nos populations que l'on peut regarder comme ayant été le moins atteinte par les mélanges ethniques. Rechercher & décrire les îlots de population spéciale & distincte qui existent sur divers points de notre territoire.

26° Rechercher l'influence que peut exercer sur la taille & les autres caractères physiques des populations la nature des *terrains calcaires & terrains primitifs*.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE.

1° Anciennes démarcations des diocèses & des cités de la Gaule conservées jusqu'aux temps modernes.

2° Déterminer les limites d'une ou de plusieurs anciennes provinces françaises en 1789.

3° Signaler les documents géographiques curieux (textes & cartes manuscrits) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques & les archives des départements & des communes. — Inventorier les cartes locales manuscrites & imprimées.

4° Biographie des anciens voyageurs & géographes français.

5° De l'habitat en France, c'est-à-dire du mode de répartition dans chaque contrée des habitations formant les bourgs, les villages & les hameaux. — Dispositions particulières des locaux d'habitation, des fermes, des granges, &c. Origine & raison d'être de ces dispositions. — Altitude maximum des centres habités.

6° Tracer sur une carte les limites des différents pays (Brie, Beauce,

Digitized by Google

Morvan, Sologne, &c.), d'après les coutumes, le langage & l'opinion traditionnelle des habitants. — Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, &c.).

7° Compléter la nomenclature des noms de lieux, en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, &c.) & qui ne figurent pas sur nos cartes.

8° Dresser la carte d'une localité d'une portion du territoire français dont les noms présentent une terminaison caractéristique, tels que ac, oz, ville, court, &c.

9° Chercher le sens & l'origine de certaines appellations communes à des accidents du sol & de même nature (cours d'eau, pics, sommets, cols, &c.).

10° Étudier les modifications anciennes & actuelles du littoral de la France.

11° Chercher les preuves du mouvement du sol, à l'intérieur du continent, depuis l'époque historique; traditions locales ou observations directes.

12° Signaler les changements survenus dans la topographie d'une contrée depuis une époque relativement récente ou ne remontant pas au delà de la période historique, tels que : déplacements des cours d'eau, brusques ou lents; apports ou creusement dus aux cours d'eau; modifications des versants, recul des crêtes, abaissement des sommets sous l'influence des agents atmosphériques; changements dans le régime des sources. &c.

13° Forêts, marais, cultures & faunes disparus.

N. B. — *Les délégués de l'Association pyrénéenne donneront lecture au Congrès des notes & Mémoires envoyés par ceux de leurs collègues qui ne pourraient pas se rendre à Paris. Prière seulement de nous avertir avant le dernier moment.*

Nous faire connaître de suite *les noms & adresses des membres de l'Association qui désireraient la représenter au Congrès de la Sorbonne.*

Digitized by Google

DEMANDES ET RÉPONSES[1]

I. — Les Desmans sont-ils très communs dans les Pyrénées?

II. — Le Lynx existe-t-il encore dans les Pyrénées?

III. — De quelle façon vivent les Isards pendant l'hiver?

IV. — Pourquoi dans chaque localité thermale les guides ne se syndiquent-ils pas, de manière à éviter : 1° aux étrangers qui fréquentent les stations Pyrénéennes d'être exploités à certains moments de la saison; 2° aux stations thermales une réputation fâcheuse pour elles?

V. — Quelles étaient les limites exactes du peuple du nom de Sotiate qui arrêta pendant vingt-cinq ans les armées romaines dans leur marche à travers l'Aquitaine? Ce peuple n'ayant pu exister en même temps à Eause, à Bazas, à Lectoure, dans les environs d'Arcachon & dans le pays de Foix, ne paraîtrait-il pas assez important aux géographes & aux historiens du Midi, de s'entendre pour fixer exactement la position de ce peuple.

1. Tous nos lecteurs sont priés de nous aider à répondre aux questions posées.

MÉTÉOROLOGIE

Au moment de mettre sous presse les tableaux météorologiques de mars à décembre 1889, nous nous apercevons de transpositions telles, qu'il est impossible, sans un retard sérieux pour la *Revue*, de donner ces tableaux dans ce numéro. Ils seront donnés dans le numéro de mai.

Dr F. GARRIGOU.

Digitized by Google

ASSOCIATION PYRÉNÉENNE

CONGRÈS DE NARBONNE

EXCURSIONS

A PERPIGNAN, ELNE, BANYULS-SUR-MER, BARCELONE ET MONTPELLIER

OUVERTURE DU CONGRÈS LE 16 MAI 1890, A 8 HEURES DU MATIN, A NARBONNE.

L'ouverture du Congrès a été fixée au 16 mai, afin de permettre à ceux qui voudraient y assister, de se rendre immédiatement après, soit au Congrès de la Sorbonne à Paris, qui s'ouvre le 27 du même mois, soit aux fêtes de Montpellier pour la célébration du sixième centenaire de l'Université, qui commencent également le 27 mai, ou à une date très voisine.

Aussitôt que les personnes désireuses de prendre part au Congrès se seront fait inscrire, nous leur enverrons toutes les indications qu'elles auront à suivre pour obtenir les réductions pour les prix du voyage d'aller & retour, ainsi que pour ceux des excursions.

En attendant, voici un premier aperçu de l'emploi du temps pendant le Congrès :

CINQ JOURS A NARBONNE

PREMIÈRE JOURNÉE. — Le 16 mai, ouverture du Congrès en séance générale, de 8 heures à 10 heures du matin; immédiatement après, réunion des sections & constitution des bureaux.

De 2 heures à 6 heures du soir, travail des sections.

Le soir, réception & soirée offertes par la Municipalité narbonnaise.

Digitized by Google

2e JOURNÉE. — Le 17. Le matin, de 8 heures à 11 heures, travail des sections. — Dans l'après-midi, visite à Carcassonne & retour à Narbonne.

Le soir, conférence pyrénéenne : *les Pyrénées* (avec projections), par M. E. Trutat.

3e JOURNÉE. — Le 18. Le matin, travail des sections. — Dans l'après-midi, travail des sections.

Le soir, conférence de M. Armand Gautier, de l'Institut : *les produits dérivés de la vigne.*

4e JOURNÉE. — Le 19. Visites en dehors de Narbonne par groupes spéciaux, organisées d'après les demandes faites d'avance par les membres.

Le soir après dîner, travail des sections.

5e JOURNÉE. — Le 20. Le matin, visite des usines spéciales de Narbonne & autres.

L'après-midi, travail des sections.

Le soir après dîner, séance générale.

CINQ JOURS HORS NARBONNE

6e JOURNÉE. — Le 21. Départ pour Perpignan. Visite de la ville & des points intéressants des environs.

Coucher à Perpignan.

7e JOURNÉE. — Le 22. Visite à Elne, à Banyuls-sur-Mer, & aller coucher à Barcelone.

8e JOURNÉE. — Le 23. Barcelone & environs.

9e JOURNÉE. — Le 24. *Idem.*

10e JOURNÉE. — Le 25. *Idem.*

Départ dans la soirée pour Montpellier.

Les détails complémentaires seront fournis aussitôt que possible, aux membres adhérents.

Envoyer les adhésions sans retard à M. Boudeau, trésorier du Comité local à Narbonne; — à M. Baurier, trésorier de l'Association à Toulouse, 7, place d'Assezat.

Le Président de l'Association pyrénéenne,	*Le Directeur de l'Association pyrénéenne,*	*Le Président du Comité local,*
A. GAUTIER, de l'Institut.	Dr F. GARRIGOU.	GIMIÉ, maire de Narbonne.

Le Gérant : GARRIGOU.

Toulouse, imprimerie Douladoure-Privat, rue Saint-Rome, 39. — 7401.

Digitized by Google

LA REINE DES PYRÉNÉES

Bagnères-de **LUCHON** (Hte-Garonne)

Chemin de fer direct par l'embranchement de Montréjeau à Luchon.

LA PLUS RICHE SÉRIE DES EAUX SULFURÉES DE FRANCE

Les seules eaux sulfurées chaudes d'Europe qui dégagent spontanément des vapeurs d'acide sulfhydrique en quantité suffisante pour être employées utilement par la thérapeutique.

48 *sources principales* de 12 à 66° centigrades. De 1 à 7 centigrammes de sulfuration par litre.

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

MODES D'UTILISATION DES EAUX

Bains, Piscines, Salles de Natation,

DOUCHES (petites, grandes, écossaises et ascendantes).

SALLES DE GARGARISME ET DE PULVÉRISATION

Étuves, Massage, Hydrothérapie à 10 degrés constants, à la pression de 3 atmosphères 1/2.

BUVETTES très renommées pour les affections des voies respiratoires, également traitées par le

HUMAGE DE VAPEURS SULFURÉES

Suivant un mode d'inhalation spécial à Luchon,

AVEC DES APPAREILS ASSURANT L'ISOLEMENT DE CHAQUE MALADE

MALADIES TRAITÉES AVEC SUCCÈS A LUCHON

Maux de gorge, Angine granuleuse, Laryngite, Bronchite, Pleurésie et Pneumonie chroniques, Asthme, Rhume de cerveau, Maladies de la peau, Ulcères, Fistules, Syphilis rebelles, Maladies des os, Vieilles blessures, Rhumatisme, Paralysie, Névroses, Névralgies, Phtisie, Tuberculisation (1er et 2e degrés), Lymphatisme, Scrofules, Maladies des enfants, Maladies des femmes, Stérilité, Débilité, Anémie, Cachexie, etc.

TARIF DES BAINS A LA PORTÉE DE TOUS

Hôtels, Maisons particulières, Villas.

VIE FACILE SUIVANT LE BUDGET DE CHACUN

Sites admirables. — **Nombreuses EXCURSIONS à pied, à cheval et en voiture.**

CASINO SPLENDIDE

Concerts à grand Orchestre deux fois par jour.

Salon de lecture, Théâtre, Collections et nombreux Divertissements.

Digitized by Google

BIARRITZ

GRAND-HOTEL

Ancien Hôtel GARDÈRES

Ce magnifique établissement, placé en face de la mer et des bains, dans la plus belle situation, se recommande aux étrangers par un grand confort, son excellente situation et ses prix modérés.

Rien n'y est négligé pour rendre le séjour de l'hôtel aussi agréable que possible aux personnes qui y descendent.

Demander les omnibus à la GARE pour l'HOTEL et RESTAURANT

BIARRITZ

HOTEL VICTORIA & DE LA GRANDE-PLAGE

Ce magnifique établissement est situé dans la position la plus agréable de la ville, sur la Grande-Plage, près des Bains, au centre des plus belles promenades.

Cent chambres et salons ont vue sur la mer, ainsi que les salles de restaurant, table d'hôte, le salon de lecture et le fumoir.

DEUX VASTES TERRASSES ÉGALEMENT SUR LA MER

CUISINE RECOMMANDÉE — PRIX MODÉRÉS

J. FOURNEAU, Propriétaire.

BIARRITZ

HOTEL CONTINENTAL

B. PEYTA, Propriétaire.

Ce magnifique établissement, situé en face de la Grande-Plage et au centre des belles promenades, se recommande aux familles par le confort de ses appartements et son excellente cuisine.

TABLE D'HOTE DE 200 COUVERTS

Grands salons de restaurant et de compagnie donnant sur la mer.

Billard, Fumoir, Salles de bains. — Splendide terrasse, avec vue sur l'Océan.

Seul Hôtel ayant un Ascenseur.

BIARRITZ

GRAND HOTEL DES PRINCES

Recommandé par sa bonne cuisine.

E. COUZAIN, Propriétaire.

EAU DE RAVI (Près Luchon)

LÉGÈREMENT SULFURÉE

SILICATÉE ALCALINE — DIURÉTIQUE ET ANTIGRAVELEUSE

D'après les expériences du Dr POUVROT et surtout d'après celles du Dr F. GARRIGOU, médecin-consultant à Luchon, à la dose de deux à cinq verres, l'EAU de RAVI augmente l'activité des fonctions rénales, entraîne l'émission de sables et de calculs, étanche la soif des diabétiques.

Pour les commandes, s'adresser à Madame veuve REDONNET, propriétaire de l'Eau de Ravi, à Luchon (Haute-Garonne).

Digitized by Google

LIBRAIRIE LAFONT

61, Allée d'Étigny, 61, LUCHON

Grand choix de Photographies de tous formats. — Guides de Luchon et des Pyrénées. — Toutes les Nouveautés littéraires, Romans, Revues, etc.

CHAMBRES ET APPARTEMENTS A LOUER

PASTILLES ANTINICOTIQUES

DU

Docteur A. TEULIÈRE

APRÈS
L'EMPLOI DES PASTILLES

AVANT
L'EMPLOI DES PASTILLES

Il fallait aux fumeurs une préparation antinicotique facile à transporter, qui soit, pour ainsi dire, la contre-partie de la cigarette ou du cigare. C'est pour cela que nous avons songé à faire préparer les pastilles antinicotiques. Renfermées dans une boîte élégante et commode, les fumeurs peuvent avoir continuellement sur eux le contrepoison inoffensif de cette substance si pernicieuse qu'ils absorbent sans cesse, et qui, tous les jours, occasionne des ravages se terminant trop souvent par la transformation des fumeurs en gâteux.

Nous pouvons affirmer que les substances que nous avons introduites dans nos préparations antinicotiques ont été essayées soit en France, soit à l'étranger, contre les accidents dus à la nicotine, et que les maîtres éminents qui les ont employées, et après lesquels nous en avons fait l'essai, guidé par un de nos chimistes les plus en renom du Midi, sont les seules qui puissent et doivent être rationnellement employées dans l'intérêt des fumeurs et de l'humanité. Elles préviennent, mais surtout elles combattent les accidents occasionnés par la nicotine.

Ces pastilles sont en même temps digestives.

Notre confiance dans les services qu'elles sont appeleés à rendre aux fumeurs est absolue, et nous pouvons certifier qu'on peut en user sans le moindre inconvénient.

La dose utile est de deux à quatre pastilles entre les repas; on peut augmenter la dose sans inconvénients.

Prix de la boîte : 0 fr. 60 c.; par la poste, 0 fr. 70 c.

DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

VENTE EN GROS : Pharmacie H. DÉLIEUX, 9, rue de Rémusat, Toulouse.

Digitized by Google

EAU DE MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES

(PYRÉNÉES-ORIENTALES)

Bicarbonatée, Calcique et légèrement Ferrugineuse.

La meilleure eau de table connue. — Température 14°.

APÉRITIVE, DIGESTIVE, TONIQUE

On peut dire que nulle eau n'a le goût exquis de celle de Montesquieu, lorsqu'elle est rafraîchie à 14°. Elle est apéritive et facilite les digestions.

Pour les commandes et les renseignements, s'adresser au gérant de la source : Villa-des-Albères, par Saint-Genis-des-Fontaines (Pyrénées-Orientales).

SOURCE DE
SAINT-BOËS

(Près la gare de BAIGTS (Basses-Pyrénées.)

Eau sulfurée, arsenicale, iodée et bitumineuse.

UNIQUE DANS SON ESPÈCE

Employée avec le plus grand succès (d'après les docteurs GARRIGOU, CAZENAVE, etc.) contre les **affections catarrhales des muqueuses**, surtout de la **muqueuse bronchique.**

Remarquable dans ses effets contre la **phtisie** (Dr F. GARRIGOU).

Sa sulfuration est la plus élevée des Pyrénées : 0 gr. 106 de monosulfure de sodium par litre.

Se transporte sans s'altérer à cause de sa température froide.

SE CONSERVE INDÉFINIMENT

Pour les Envois, s'adresser à M. THORE, propriétaire de la source de Saint-Boës, à Dax (Landes).

Décret d'intérêt public. Approb. de l'Acad. de Médecine

ROYAT

EAU MINÉRALE NATURELLE

St-MART, Goutte, Rhumatisme, Gravelle.

St-VICTOR, Anémie, Chlorose, Voies respiratoires.
(FERRO ARSENICAL)

CESAR, Dyspepsies, Gastralgies, Flatulences.
MÊMES EFFETS QU'AUX SOURCES

Caisses de 30 à 50 bout. 20 fr. et 30 fr. *franco* Gare ROYAT

Notice et Renseignements, 5, rue Drouot, PARIS

Pour les Annonces, s'adresser à M. l'Administrateur de la **REVUE**, *rue Valade, 38, à Toulouse.*

Digitized by Google

M. Jeanroy, professeur de littérature romane à la Faculté des lettres, à Toulouse.
M. Jullian (Camille), professeur à la Faculté des lettres, à Bordeaux.
M. Labroquère (Henri), à Galan (Hautes-Pyrénées).
M. Labrouche, archiviste départemental des Hautes-Pyrénées, à Tarbes.
M. Lafagette (Raoul), homme de lettres, conservateur du Musée, à Foix.
M. Lapierre, bibliothécaire de la ville de Toulouse.
M. de Lahondès (Jules), membre de l'Académie des Jeux Floraux, président de la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
M. Laulanié, directeur de l'École vétérinaire, professeur suppléant à l'École de médecine, à Toulouse.
M. Lavergne (Adrien), vice-président de la Société historique de Gascogne, à Castillon-Debats (Gers).
M. de Malafosse (Louis), membre de l'Académie des Jeux Floraux & de la Société d'agriculture, à Toulouse.
M. Milhas (Marc), consul de France, à Paris.
M. Molinier, professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse.
M. O'Shea, président de Biarritz-Association, membre correspondant de l'Académie royale d'histoire de Madrid, à Biarritz.
M. Paget, doyen de la Faculté de droit, à Toulouse.
M. Pasquier (F.), archiviste départemental de l'Ariège, à Foix.
M. Piette (Édouard), juge au tribunal civil, à Angers
M. de Quatrefages (A.), membre de l'Institut & de l'Académie de médecine, professeur au Muséum, à Paris.
M. Rayet, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire, à Bordeaux.
M. de Rey Pailhade, ingénieur civil, docteur en médecine, à Toulouse.
M. Roule (Louis), maître de conférences à la Faculté des sciences, chargé de cours à l'École de médecine, à Toulouse.
M. de Rouville, professeur à la Faculté des sciences, à Montpellier.
M. Russell (le comte Henry), membre de la Société Ramond, à Pau.
M. Sabatier, professeur à la Faculté des sciences, à Montpellier.
M. Saint-Paul (Anthyme), archéologue, à Paris.
M. Saint-Saud (le comte de), à Laroche-Chalais (Dordogne).
M. Salles (Édouard), ingénieur en chef des ponts & chaussées, à Toulouse.
M. Schrader (F.), président du Club-Alpin français, à Paris.
M. Taillebois (Émile), secrétaire général de la Société Borda, à Dax.
M. Tamizey-de-Larroque, Correspondant de l'Institut.
M. Thore, à Dax (Landes).
M. Trespaillé, commandant d'artillerie en retraite, à Antignac-Luchon.
M. Vidal (Pierre), bibliothécaire de la ville, à Perpignan.
M. Viguerie (Ernest), à Toulouse.
M. Viguier, docteur ès sciences, à Montpellier.

Nota. — *Tous les ouvrages relatifs à des sujets intéressant les Pyrénées ou la France méridionale, dont on enverra deux exemplaires à la Direction (rue Valade, 38, Toulouse), seront analysés dans la Revue.*

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON

DU 1er TRIMESTRE DE 1890.

Pages.

I. — Association pyrénéenne : Modification du Bureau & du conseil de direction.... 5

II. — Association pyrénéenne : Son but..... 6

III. — Congrès de l'Association pyrénéenne à Narbonne..... 7

IV. — Dr F. Garrigou : Notice biographique sur Julien Sacaze..... 13

V. — Armand Gautier (de l'Institut) : Les nouveaux procédés de vinification. 27

VI. — E. Roschach : Une croisade apocryphe. La Canso de la Bertat..... 56

VII. — H. Russell (comte) : Sanatoria & Pyrénées..... 73

VIII. — Douais (abbé) : L'enseignement dans le haut Languedoc avant 1789. 84

IX. — E. Martel : Sous terre..... 152

X. — E. Belloc : Les sondages du lac d'Oô..... 180

XI. — Spécimens comparatifs des idiomes pyrénéens..... 190

XII. — Sociétés savantes..... 194

XIII. — Livres & revues..... 196

XIV. — Le sixième Centenaire de l'université de Montpellier..... 216

XV. — Chronique régionale..... 219

XVI. — Intérêts régionaux..... 231

XVII. — Nouvelles..... 234

XVIII. — Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1890..... 237

XIX. — Demandes & réponses..... 246

XX. — Météorologie pyrénéenne..... 246

XXI. — Ouverture du Congrès de Narbonne..... 247

XXII. — Julien Sacaze : Les inscriptions antiques des Pyrénées (pagination spéciale).

Pour devenir membre titulaire de l'Association pyrénéenne, adresser une demande à M. le Directeur de l'Association pyrénéenne, à Toulouse, ou bien se faire présenter par deux membres de l'Association. — Les Membres de l'Association n'ont d'autre cotisation à payer que celle de 10 francs par an, prix de leur souscription à la *Revue des Pyrénées & de la France méridionale*. Envoyer cette somme, après la réception de la première livraison, à M. Léon Baurier, agent de change, archiviste-trésorier de l'Association pyrénéenne, place d'Assézat, 7, à Toulouse.

La *Revue* a pour domaine d'études les Pyrénées françaises & espagnoles & la partie de la France méridionale comprise dans les ressorts académiques de Toulouse, Bordeaux & Montpellier; elle paraît chaque trois mois & forme annuellement un volume de plus de 600 pages. Le prix de la souscription est de 15 francs par an; il est seulement de 10 francs pour les Membres de l'Association pyrénéenne. — Les demandes d'abonnement sont reçues par M. l'Administrateur de la *Revue*, rue Valade, 38, à Toulouse. — Pour les tirages à part des articles, les auteurs sont priés de s'adresser directement à M. Privat, libraire éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

La *Revue* est mise en vente à Paris, Bordeaux, Montpellier, Marseille, Alger, Genève, Barcelone, Madrid, Rome & Florence, Londres, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, Bruxelles & New-York. (Voir les adresses des libraires sur la première page de la couverture.)

Toulouse, imprimerie Douladoure-Privat, rue Saint-Rome, 39. — 7401.

Digitized by Google

REVUE

DES

PYRÉNÉES

ET DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

ORGANE

DE L'ASSOCIATION PYRÉNÉENNE

ET DE L'UNION DES SOCIÉTÉS SAVANTES DU MIDI

PUBLICATION TRIMESTRIELLE ILLUSTRÉE FONDÉE PAR

FEU JULIEN SACAZE ET LE Dr F. GARRIGOU

DIRIGÉE PAR

LE DOCTEUR F. GARRIGOU

AVEC UN COMITÉ DE RÉDACTION COMPOSÉ DE MESSIEURS :

E. CARTAILHAC, un des directeurs de *l'Anthropologie*.
H. FILHOL, sous-directeur du laboratoire de zoologie, des hautes études, au Muséum de Paris.
G. GAUTIER, membre de la Commission archéologique de Narbonne,
E. HÉBRARD, membre de la Société d'Agriculture de la Haute-Garonne,
A. LEBÈGUE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse,
E. MÉRIMÉE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse,
A. MILLARDET, prof. à la Faculté des sciences de Bordeaux, correspondant de l'Institut,
E. ROSCHACH, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques,
J. TIMBAL, professeur agrégé à la Faculté de droit de Toulouse,
E. TRUTAT, conservateur du Muséum de Toulouse.

Sciences, Lettres, Arts,
Intérêts locaux & régionaux.

TOME II.

ANNÉE 1890, 2e TRIMESTRE

TOULOUSE

Adresser les demandes d'abonnement à M. l'Administrateur de la *Revue*
rue Valade, 38, à Toulouse.

PARIS, Ch. Reinwald, rue des Saints-Pères, 15. — TOULOUSE, Éd. Privat, rue des Tourneurs, 45.
BORDEAUX, Féret & fils. — MONTPELLIER, Coulet. — MARSEILLE, Passailhan.
ALGER, Jourdan. — GENÈVE, H. Georg. — BARCELONE, A. Verdaguer.
MADRID, Fuentes y Capdeville. — ROME & FLORENCE, Fratelli Bocca.
LONDRES, Baillière Tindal & Cox. — BERLIN, Asher.
SAINT-PÉTERSBOURG, Ricker. — BRUXELLES, Lebègue. — NEW-YORK, Christern.

Digitized by Google

ASSOCIATION PYRÉNÉENNE.

SON BUT.

Rappelons quel a été le but poursuivi par les fondateurs de l'Association Pyrénéenne, le regretté Julien Sacaze & le Dr Félix Garrigou :

1° Faire acte de décentralisation, tout en ayant pour la capitale & pour les savants méridionaux qui en constituent les plus grandes illustrations, la déférence qui s'impose. Aussi, d'après les statuts de l'Association, on doit choisir le président de l'Association surtout parmi les savants, habitant Paris, mais appartenant à une des localités des trois Académies, de Bordeaux, de Toulouse & de Montpellier, & qui ont un nom illustre.

2° Prouver que les travailleurs habitant la province sont aussi capables que tous autres, avec moins d'appui & moins de ressources, de porter leur pierre au grand édifice scientifique de notre pays.

3° Grouper les forces intellectuelles du Midi, de manière à former une armée de travailleurs capable de le faire connaître au point de vue scientifique, littéraire & artistique, de défendre ses intérêts industriels & commerciaux, en basant ses études, & au besoin ses réclamations auprès de nos gouvernants, sur les données de la science.

4° Encourager tous les genres de travailleurs sérieux du Midi.

5° Servir de trait d'union entre toutes les Sociétés savantes méridionales, & les mettre à même de constituer une sorte de famille dans laquelle, CHACUNE CONSERVANT SON AUTONOMIE, D'UNE MANIÈRE ABSOLUMENT COMPLÈTE, pourrait à un moment déterminé se réunir en Congrès pour discuter & défendre les grandes questions scientifiques, industrielles & commerciales intéressant le Midi de la France.

6° Vulgariser, grâce à une publication commune, la *Revue des Pyrénées & de la France méridionale*, qui atteint déjà une importance considérable, les travaux, les idées de tous ses membres, travaux généralement publiés dans des recueils périodiques plus ou moins restreints, & manquant ainsi de porter un fruit vraiment pratique.

7° Mettre en relief, par des réunions générales annuelles, chacun des points de son domaine d'étude, en appelant dans ces réunions les spécialistes de tout le pays.

8° Faire moralement disparaître le grand rideau Pyrénéen, & tendre la main à une nation justement orgueilleuse de son passé, dont les intérêts se rapprochent des nôtres, & qui a le droit, par les hommes illustres de la Catalogne, de l'Aragon & de la Navarre, de participer à une association intellectuelle & pyrénéenne, ayant pour base la science.

Digitized by Google

AVIS AUX ÉPIGRAPHISTES

Il est de notre devoir d'avertir les spécialistes qu'une portion des manuscrits de J. Sacaze (celle relative à la Cité de Lectoure) s'est..... égarée. Mais, heureusement, M. Lebègue a pu, grâce aux cahiers de notes, la reconstituer à peu près. Nous sommes d'ailleurs en mesure de reconnaître les extraits de ces manuscrits qui pourraient être publiés ici ou là. Nous aurons de cette manière plus de précision dans le dossier de cette disparition, dont la preuve peut être faite, par témoins & par documents.

Le Directeur de la Revue des Pyrénées,

Dr F. GARRIGOU.

7846

Digitized by Google

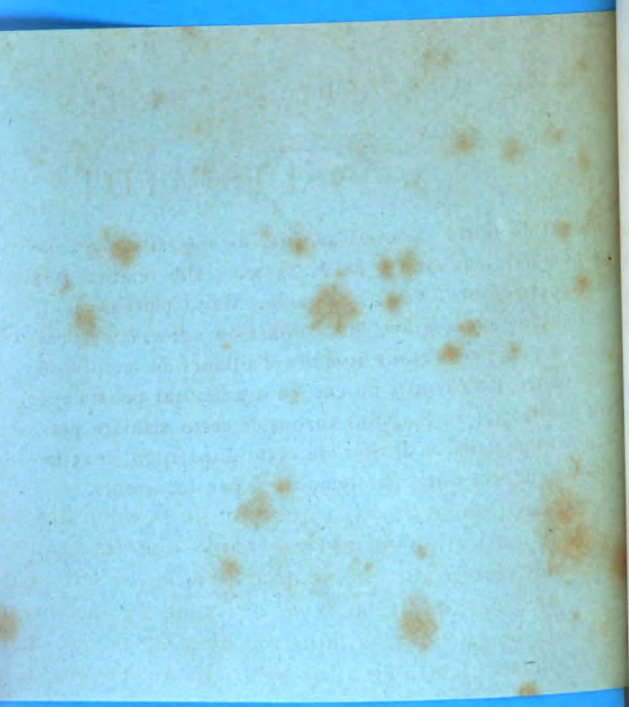

Digitized by Google

LE MIDI

ET

LES VINS DE RAISINS SECS

Au moment où la question de l'emploi des raisins secs pour la fabrication du vin préoccupe tous les esprits & occasionne des révolutions même ministérielles, il sera peut-être agréable aux lecteurs de la *Revue* d'être mis au courant, non seulement de la partie technique de cette question, mais encore des phases qu'elle vient de subir. Ils ne verront pas non plus avec déplaisir, nous en sommes persuadés, que la *Revue* ait pris une place, bien que modeste, dans la lutte scientifique & d'intérêt régional, dans laquelle elle a, suivant ses engagements, le devoir de prendre une part active.

Avant tout, donnons un mot d'explication sur le sujet :

Les pays orientaux, favorables par leurs climats & par leurs terrains, au développement de la vigne & à l'abondance du raisin, consomment ce fruit, soit frais soit sec, leurs croyances religieuses leur interdisant de boire le produit fermenté de la vigne. La récolte étant cependant abondante, ils ne sauraient la négliger commercialement. Mais les raisins ne pouvant être transportés à l'état frais, de l'Orient dans nos régions occidentales, on les soumet, pour les faire voyager plus facilement, à une dessiccation méthodique, comme on le fait pour les prunes aux environs d'Agen. Exposés sur des claies au soleil, ces raisins sont retournés plusieurs fois par jour pour qu'ils puissent être frappés par les rayons solaires d'une manière uniforme. Le soir on les rentre. Lorsqu'ils sont désséchés, on

Digitized by Google

les réunit en balles ou en boîtes, suivant leurs qualités & leurs usages, & on les expédie dans cet état, par voie de mer.

Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que le commerce du raisin sec est connu. De tout temps, il est entré dans l'alimentation des peuples les plus pauvres.

Dès les premiers âges, racontent les historiens, il formait un article d'échange avec les régions où la vigne était inconnue. L'Égypte, l'Asie-Mineure, la Grèce, la Sicile & le littoral européen de la Méditerranée, exploitaient cette branche de l'agriculture.

A notre époque, l'importation des raisins secs a pris un grand développement en France, à la suite de la crise viticole de 1872 occasionnée par l'invasion phylloxérique. Tous les marchés turcs de l'Asie-Mineure étaient encombrés ; Smyrne, Alep, Beyrouth regorgeaient de marchandises, à tel point qu'on payait les raisins secs 15 fr. 90 les cent kilos, rendus à Marseille. Il est vrai d'ajouter que leur prix ne tardait pas à monter & qu'il atteignait, cinq années après, le chiffre de 65 francs les cent kilos ; voici d'ailleurs le nombre de kilogrammes importés pendant les premières années :

En 1871 : 7,040,407 ;
— 1872 : 9,226,464 ;
— 1873 : 12,839,279 ;
— 1874 : 10,576,241 ;
— 1875 : 8,222,306.

Mais la progression s'accentue davantage jusqu'en 1880, & la moyenne s'élève pendant ces cinq années à 37,430,066 kilogrammes de raisins secs. Puis elle baisse, remonte, oscile jusqu'en 1885, où la moyenne des importations arrive à 70,985,845, tandis qu'elle s'accroît d'environ un tiers durant les années 1886, 1887 & 1888.

Actuellement, la fabrication du vin de raisin sec s'élèverait, dit-on, à 2,000,000 d'hectolitres environ, & l'importation du raisin sec pour le commerce s'élèverait au moins à 100,000,000 de kilos.

Les principales sortes de raisins secs qu'on trouve dans le commerce sont : les raisins de Damas, assez rares, ceux de Provence, d'Espagne & surtout de Malaga, très estimés pour

Digitized by Google

la table; il y a aussi les raisins secs de Lipari, mal préparés, ceux de Calabre, très doux, ou de Samos, fort musqués; enfin, les raisins de Smyrne, employés pour la pâtisserie, & ceux de Corinthe, qui sont les plus anciens.

La Perse en fournit & la Turquie en expédie beaucoup, faisant ainsi une grande concurrence à la Grèce. Mais ces raisins sont moins beaux, moins propres, moins bien nettoyés que ceux de Corinthe, qui luttent avec les raisins de Chypre, actuellement en cause au sujet du traité de la Turquie.

Les côtes chaudes de la Russie, la Morée, & d'autres pays en fournissent également. Mais la Russie consomme une partie de ses raisins, pour fabriquer elle-même son vin.

Nous empruntons au *Temps* quelques détails sur la production des raisins dans certains pays :

La Morée, par exemple, à partir de 1831, récolte 2,300 tonnes de raisins secs; en 1845, 6,500, & en 1851, 27,000 tonnes. Après cette année d'abondance survient une période de disette. La maladie détruit les deux tiers de la récolte qui, les années suivantes, tombe à 4,000 tonnes. On cherche à combattre le fléau au moyen du soufre. Enfin, après une dizaine d'années de ce traitement, on parvient à reconstituer les vignobles qui, en 1860, produisent 52,000 tonnes, &, en 1871, livrent 81,000 tonnes.

La production de la Grèce, en 1888, a été de 160,000 tonnes, dont 21,000 tonnes pour les îles Ioniennes, soit 139,000 tonnes pour les autres régions du pays, c'est-à-dire *soixante* fois plus qu'en 1831. Mais l'année 1889 n'a fourni que 140,000 tonnes, réparties à peu près ainsi : 50,000 tonnes pour la France en « sacs » de 90 à 100 kilos; 60,000 tonnes pour l'Angleterre en « caisses » de 55-60, demi-caisses de 30-32, & quarts ou « caissettes » de 15-18 kilos. Le reste, en « barils » de 120 kilos, est dirigé sur l'Amérique ou le Canada. Le fruit des îles s'expédie particulièrement dans les Pays-Bas; le fruit de Triphylie, qualité dite provinciale, est recherchée par l'Australie & par l'Allemagne; les fruits de Pyrgos & des environs, de qualité également secondaire, s'exportent dans toutes les directions tandis que les débouchés de la Turquie, qui étaient autrefois la Russie, sont maintenant la France.

Digitized by Google

Du reste, toutes les qualités de raisins secs ne sont pas prisées au même point pour faire la préparation des vins. Il y en a même qui sont presque exclusivement consacrés à la nourriture. Tels sont les raisins de Corinthe.

Laissons un instant Edmond About parler de ce fruit :

« Le raisin de Corinthe se cultive, dit-il, depuis l'isthme jusqu'à Arcadia, sur presque tous les rivages du nord & de l'ouest de la Morée. L'Angleterre semble en avoir le monopole pour les *plum-puddings* & les *plum-cakes*... Si la France, l'Amérique & la Russie, ajoute-t-il dans la *Grèce contemporaine*, étaient possédées du même amour, la consommation de ce produit serait, pour ainsi dire, illimitée, & la Grèce aurait dans ses vignes la ressource d'un revenu inépuisable. Le peuple grec n'aurait pas besoin de cultiver autre chose, & le plus sage serait de planter des vignes de Corinthe sur toutes les terres du royaume. Mais une pareille imagination ne serait guère plus raisonnable que le projet de mettre en ports de mer toutes les côtes de France... »

Le lecteur peut se faire une idée d'après les détails qui précèdent, de l'importance du commerce du raisin sec, dans l'univers entier, soit actuellement soit dans les temps passés.

En présence d'une aussi grande facilité à se le procurer, notre Midi, ruiné par le phylloxéra, n'aurait-il pas été bien excusable, d'essayer de refaire sa fortune, en fabriquant avec de l'eau & cette matière première, d'ailleurs *honnête,* qu'on excuse le mot, le vin que le fléau lui enlevait. S'il l'eut fait, il eut été dans son droit.

Il ne le fit pas cependant. Rempli d'espérance & de résolution, patriote dans ses sentiments, le propriétaire languedocien se recueillit & se mit à l'œuvre, sous la direction de maîtres éminents, pour refaire un vignoble perdu & dont la disparition ne pouvait que laisser un vide considérable dans le commerce français. Le vin, le vin pur & naturel, ne saurait être remplacé par autre chose, & celui du bas Languedoc était le véritable vin de la famille & de la santé.

Comme l'oiseau qui, chassé de sa cage, cherche au départ son chemin, le viticulteur, tout d'abord atterré, fit peu à peu d'admirables efforts pour régénérer le vignoble national, trans-

Digitized by Google

formant, sans compter, une fortune considérable acquise par la vente de récoltes autrefois superbes, en *morceaux de bois* auxquels on allait demander de remplacer avantageusement les vieilles vignes, arrachées après leur mort.

Quel courage, quelles convictions il a fallu à nos propriétaires méridionaux pour sacrifier ainsi leurs capitaux loyalement & péniblement conquis, à l'achat de vrais *bouts de bâton* (qu'on me pardonne cette qualification des boutures), empruntés soi-disant à la vigne américaine, & payés, dès le début, au poids de l'or, mais que des spéculateurs effrontés prenaient souvent sur des vignes qu'ils savaient n'offrir aucune résistance au phylloxéra.

Luttant ainsi contre le vendeur de boutures américaines qui le trompait, contre le marchand d'engrais qui lui vendait un sable improductif, en place d'une composition fécondante, contre l'insecte qui appauvrissait d'autant mieux sa vigne, qu'elle était moins bien défendue par l'engrais ou par l'insecticide, contre les maladies parasitaires qui dévoraient son vignoble & causaient ainsi un nouvel excès de dépenses, le viticulteur avait pu, en quelques années, vaincre la nature, surmonter les difficultés accumulées par la mauvaise foi humaine, & sortir triomphant de ce combat à forces inégales, avec le droit d'être orgueilleux du bien qu'il avait fait au Midi.

Mais pendant qu'absorbé par l'idée de vaincre, il se livrait à une lutte acharnée, il négligeait de surveiller autour de lui l'ennemi qui devait trahir son patriotisme. Personne ne veillait pour lui.

Le raisin sec avait inondé la France, & bientôt le vin factice prenait une place importante à côté du vin naturel, que la vigilance & le courage du viticulteur avait empêché de se perdre. Quelques fabriques de vin de raisin sec s'étaient organisées dans les départements de l'Hérault, de l'Aude & du Gard, mais c'était surtout dans des départements à peu près dépourvus de vigne, que le grand essort avait été donné à cette nouvelle industrie. Et Paris, à son tour, devenait le centre vraiment redoutable pour nos vignerons du Midi.

Donnons quelques chiffres pour montrer de quelle façon on

Digitized by Google

était arrivé à parfaire, dans la consommation du vin, au vide causé par les ravages du phylloxéra.

C'était surtout dans les régions de l'Est, dans les Ardennes, la Marne, la Meuse, le Doubs, la Haute-Saône, Saône-&-Loire, que la ruine des vignobles du Midi avait fait naître & prospérer la nouvelle industrie. Voici les documents officiels publiés par le ministère des finances, montrant comment a été comblé le vide dont nous parlons. Ils ont été déjà publiés.

Consommation :

En 1881-1885.	43,035,200 hectolitres
En 1886-1888.	43,363,500 —

Production :

En 1881-1885.	32,874,200 hectolitres
En 1886-1888.	26,499,300 —

Or, en y ajoutant même les vins d'Algérie récoltés & les vins de marc produits, qui ont été, pendant les années correspondantes :

de : 741,200 & 1,569,400;
de : 2,066,705 & 2,670,700;

on n'arrive pas à combler cette insuffisance de récolte. Les villes de Vouziers, Reims, Verdun, Besançon, Gray, Mâcon devenaient des centres de production de vin par le raisin sec. Et le courant se porta vers l'Ouest, depuis nos frontières jusqu'à la mer, dans tout le bassin de la Loire, depuis Tours jusqu'à Nantes, où s'est encore fixée la fabrication du vin, sans franchir cette limite, la Bretagne & la Normandie ne renonçant point à leurs traditions de boire du cidre.

A l'origine, voyons également ce qui se passait dans Paris : en 1879, on n'y comptait que trois fabricants de vin de raisins secs. Leur nombre s'éleva depuis à trente-huit, mais il s'abaissa ensuite. Il y en a aujourd'hui, environ une vingtaine qui reçoivent des raisins secs de Turquie & de Grèce, par voiliers accostant à nos principaux ports de commerce, notamment à Rouen, d'où les marchandises, transbordées dans des chalands, remontent la Seine à la remorque d'un vapeur. Il faut

Digitized by Google

compter 25 francs de frêt par 1,000 kilos de raisins pour venir à Rouen (le frêt pour Marseille & Bordeaux étant moins cher), y ajouter 60 francs de droits de douane à payer à leur entrée en France, pour la même quantité, & 12 francs de faux frais pour les amener du port de Rouen aux quais de Paris. Tel décompte remet donc le sac de 90-100 kilos, acheté là-bas au prix moyen de 37-38 francs, à la somme de 48 francs environ. Or, durant ces dix dernières années, il est venu par nos différents ports, Marseille[1], Bordeaux, Nantes, le Havre ou Rouen, 163,344,845 kilogrammes de raisins secs, sur lesquels le fisc a perçu, comme droit de douane :

De 1881 à 1885, 3,404,417 francs;

De 1886 à 1888, 5,543, 009 francs.

Ainsi donc, pendant que les viticulteurs de la province s'efforçaient de réparer les ravages du phylloxéra, la capitale cherchait à le ruiner, en essayant de contrefaire la nature, & en empoisonnant les consommateurs.

Je dis en empoisonnant, & je m'explique.

Les fabricants peu consciencieux, & ils sont en nombre, mêlent aux raisins secs, destinés à la production du vin factice, des fruits également secs venus des pays chauds (figues, caroubes, oranges & autres produits naturels). Lorsque la fermentation de ce magmas est terminée, ils ajoutent au liquide obtenu, afin d'en rehausser le degré, des alcools de grains impurs, &, pour le colorer en rouge, des colorants plus ou moins toxiques; ils s'empressent de verser ensuite dans ce liquide une essence quelconque, généralement toxique, ainsi que l'a démontré le Dr Laborde.

Une fois les bouquets obtenus par cette dernière opération, ils débitent ces boissons que le peuple absorbe à longs traits, & qui produisent les ravages les plus terribles dans cette classe ouvrière si intéressante, & que son ignorance rend la proie de ces cupides producteurs, contre lesquels elle devrait organiser des grèves vraiment utiles & protectrices de sa propre santé.

1. Dans les mois de janvier & de février de cette année, le port seul de Marseille a introduit en France environ 6,000,000 de kilos de raisins secs, & il y a dix ports environ le long des côtes françaises, qui en importent à peu près autant.

Digitized by Google

Ces vins factices pouvant être laissés, ainsi que nous le verrons plus loin, à des prix inférieurs, contre lesquels la concurrente honnête des viticulteurs ne peut lutter, il devait, tôt ou tard, se produire une saine révolution, & cette révolution devait prendre naissance dans le Midi.

Nos traités de commerce avec les peuples étrangers étant à la veille de leur renouvellement, la question se posait bien nette : fallait-il les proposer de nouveau, tels qu'ils étaient appliqués, ou bien y avait-il des modifications à leur apporter. Au commencement du mois de mars, le gouvernement vint poser la question aux Chambres. Libre-échangiste, il était, lui, pour le renouvellement.

Tout le monde ne pensait pas de même, & l'on sait que cette question fit tomber le ministère Tirard au Sénat, M. Ribot eut l'adresse d'empêcher sa chute à la Chambre, en sacrifiant, du moins en apparence, les fabricants de vin, dont il avait séparé les rapports avec la Turquie.

En proie à une vive anxiété, en présence de la question soulevée par le gouvernement, les députés du Midi, surtout des départements viticoles, furent mis en demeure par leurs commettants, de s'occuper avec la plus grande activité de sauvegarder leurs intérêts près d'être compromis. Leurs intérêts, je n'hésite pas à le dire, étaient ceux du commerce du vin de toute la France.

Des réunions eurent lieu sur plusieurs points. L'une des plus importantes fut celle de Carcassonne, car le 16 mars plus de trois mille viticulteurs s'y étaient donnés rendez-vous pour discuter les bases d'une adresse à remettre au gouvernement. La dépêche suivante fut adressée à MM. Dujardin-Beaumetz, Ferroul, Marty, Mir, Theron, Turrel, députés de l'Aude.

« Chambre de commerce, Société d'agriculture, syndicat « vins réunis, transmettent vive émotion causée par déclara- « tion ministérielle concernant relations commerciales avec « Turquie.

« Depuis discussion conventions helléniques, commerçants « & producteurs attendent patiemment expiration traité turc.

« Ils considèrent traité 1802, successivement annulé par

Digitized by Google

« conventions 1838 & 1861 avec suppression intentionnelle,
« clause nation favorisée.

« Notes & correspondances échangées avec Turquie consti-
« tuent conventions nouvelles, devant être essentiellement
« soumises au parlement, surtout après constestations soule-
« vées par interprétation différente.

« Commerce, industrie, propriété, absolument solidaires,
« prient instamment députés intervenir par interpellation
« immédiate pour éviter toute prorogation, qui causerait, avant
« six mois, terribles désastres. »

Signé : BORREL, président chambre de commerce, MALRIC, président société agriculture, HYVERT, président syndicat vins.

Quelques jours plus tard les viticulteurs des Pyrénées-Orientales se réunissaient à Perpignan sous la présidence de M. Cazes.

Après une longue discussion, la réunion vota un ordre du jour protestant contre le régime économique actuel & contre le traité turc, & demandant le vote immédiat d'un droit de 30 francs par 100 kilos sur les raisins secs.

Enfin, elle décida d'inviter les représentants des Pyrénées-Orientales à prendre vis-à-vis des pouvoirs publics une attitude énergique pour défendre les intérêts agricoles des Pyrénees-Orientales.

De plusieurs autres côtés, dans le Gard, la Haute-Garonne, l'Ariège, le Gers, la Gironde, & ailleurs, les mêmes condoléances se sont fait entendre, d'une manière plus ou moins publique. M. Turrel, chargé de porter au gouvernement la demande des viticulteurs méridionaux demandant protection contre le traité franco-turc qui autorise l'introduction des raisins secs en France pour la fabrication des vins, avisa les ministres, dès la réception de la mission qui lui était confiée. Ceux-ci promirent d'étudier la question & de donner satisfaction aux requerrants.

De son côté, le groupe industriel commercial & maritime de la Chambre, reconnut à l'unanimité, que le traité de 1802

Digitized by Google

devait subsister dans toutes ses parties & que, jusqu'en 1892, c'était le régime de la nation la plus favorisée qui devait rester la règle des rapports douaniers de la France avec la Turquie.

Le groupe délégua à M. Ribot, cinq de ses membres parmi lesquels : MM. Lockroy, F. Faure, Reinach, pour demander si la réponse rapportée à M. Turrel, à la suite de son entrevue avec MM. de Freycinet & Ribot, était exacte, auquel cas l'interpellation abandonnée par lui, serait reprise par MM. Aynard & Charles Roux, au nom du goupe industrtel.

La Commission des douanes fut réunie le 20 mars sous la présidence de M. Méline, à propos du traité de commerce franco-turc. Elle résolut, avant de donner son avis, d'attendre l'exposé des intentions du gouvernement, émettant néanmoins le vœu que la question pût être promptement abordée.

Bientôt après on annonça que des négociations seraient engagées pour faire décider que la clause de la nation la plus favorisée du traité de 1802, n'aurait d'effet au point de vue douanier, que jusqu'en 1892, date de l'expiration de la plupart des traités de commerce, au lieu d'être considérée, comme elle l'était jusqu'ici, comme une clause perpétuelle; de sorte que la France reprendrait sa liberté d'action en 1892.

C'était cette solution, qui, en cas d'accord des deux gouvernements, devait être proposée aux Chambres.

Le 24 mars M. Turrel, appuyé par M. Deloncle, député des Basse-Alpes, & par la Commission des douanes réunie avant la séance de la Chambre des députés, développa son interpellation relativement au traité franco-turc, & demande la protection du gouvernement & des chambres en faveur des viticulteurs du Midi.

Il se montra satisfait des déclarations du gouvernement, d'après lesquelles tous les droits du parlement devaient être réservés. La France aurait toute sa liberté d'action en 1892, & un droit d'accise serait établi sur les vins de raisins secs. Il prit acte de ces déclarations.

M. Ribot, ministre des affaires étrangères déclara que le gouvernement actuel était bien décidé à réserver à la France, conformément aux vœux de la Chambre, toute liberté d'action pour 1892; mais il pensait qu'actuellement, il ne fallait pas

Digitized by Google

rompre brusquement nos relations avec la Turquie, parce que nous ne devions pas placer notre commerce en Orient dans une situation d'infériorité vis-à-vis de l'Angleterre ou de l'Allemagne.

Voilà pourquoi, dit-il, il convient d'adopter avec la Turquie un *modus vivendi* provisoire : mais, en 1892, le Parlement fixera le régime économique qu'il veut donner au pays. Le gouvernement demande seulement à la Chambre de ne rien brusquer, & de faire un travail d'ensemble & mûrement réfléchi.

Il ajouta que le gouvernement ne s'opposerait pas à l'établissement d'un droit d'accise sur les vins de raisins secs. Il termina son discours en espérant que la Chambre saurait tenir compte des intérêts politiques de la France en Orient.

MM. Félix Faure, Reinach, Rolland, Flourens & Méline prirent part à la discussion.

M. Méline déclara qu'il croyait utile de maintenir à la Turquie, jusqu'en 1892, le traitement de la nation la plus favorisée, parce que d'ici-là ajouta-t-il, on aurait le temps d'examiner la question à fond & par conséquent de trouver les moyens de sauvegarder les intérêts français. « Dans tous les cas nous seront libres, » disait-il.

Une dernière raison qui porta M. Méline à accepter la déclaration du gouvernement, c'est qu'on ne pouvait vivre dans le provisoire.

Il déposa l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, acceptant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. de Villebois-Mareuil déclara alors que lui & ses amis de la droite acceptaient l'ordre du jour de M. Méline.

Le gouvernement & M. Turrel, l'acceptèrent également, & M. Jamais déclara que lui & ses amis voteraient aussi cet ordre du jour en se réservant, toutefois, de présenter une proposition de loi tendant à établir un droit intérieur sur les vins de raisins secs.

L'ordre du jour de M. Méline fut adopté par 506 voix contre 23 sur 529 votants.

Digitized by Google

Après ce vote, la question intérieure relative aux raisins secs fut reprise par plusieurs membres de la Chambre.

M. Jamais déposa une proposition de loi dont voici l'exposé des motifs & le texte. Cette loi sera discutée sous peu.

MESSIEURS,

Les Chambres se sont préoccupées, depuis plusieurs années, de défendre la viticulture contre la concurrence que lui fait la fabrication des vins de raisins secs. La précédente législature avait été saisie de plusieurs propositions tendant à relever le droit de douane de 6 fr. par 100 kilogrammes qui frappe actuellement, en exécution de notre tarif général, les raisins secs importés en France pour la fabrication du vin.

Quelques-unes de ces propositions avaient été représentées comme amendements au budget de 1887, de 1888 & de 1889; elles ont été écartées de la discussion, en même temps que d'autres propositions de réformes fiscales, à la suite des incidents auxquels la discussion, de ces budgets a donné lieu. Les autres, renvoyées à la commission des douanes, n'ont pas pu être examinées avant la fin de la précédente législature. Ces propositions avaient été reprises dès le commencement de celle-ci.

La situation de notre viticulture, qui avait inspiré ces propositions, est restée ce qu'elle était, en ce qui concerne la concurrence provenant de la fabrication des vins de raisins secs. Et c'est cette concurrence qui nous paraît rendre légitime & nécessaire l'établissement du droit intérieur de fabrication, que nous avons l'honneur de vous proposer.

Il est admis par tout le monde, que, en dehors des obligations que les traités imposent aux pays qui les ont conclus, & que ceux-ci sont tenus de remplir, chaque pays conserve le droit, même pour les produits qui sont compris dans ces traités, de les soumettre à la législation intérieure qui lui paraît nécessaire, soit pour prémunir le Trésor contre la fraude, soit pour demander à certains de ces produits une augmentation de ressources, ou pour établir l'équilibre & l'égalité de charges entre les divers éléments de la production nationale.

Nous pourrions en citer de récents & nombreux exemples, empruntés à la législation de la France comme aux autres législations. Nous pourrions rappeler, notamment, le relèvement du droit intérieur sur l'alcool, — relèvement souvent considérable, — auquel la plupart des pays étaangers ont dû recourir à plusieurs reprises pour faire face à leurs besoins financiers.

Aucun pays ne s'est plaint, cependant, & n'a eu la pensée d'invoquer la clause d'un traité relative au droit de douane sur l'alcool, pour pré-

Digitized by Google

tendre que son contractant, en relevant à l'intérieur le droit sur l'alcool, cherchait à se soustraire à cette clause du traité signé par lui.

Notre droit est donc incontestable.

Quant à l'impôt de fabrication que nous vous proposons, il ne constituerait pas un privilège pour la viticulture; il n'aurait pour effet que de rétablir l'égalité, rompue par les conditions dans lesquelles s'exerce la fabrication des vins de raisins secs, par le bas prix de cette matière première & le produit que l'on en retire.

Rien n'est moins coûteux, en effet, que cette fabrication : 100 kilogrammes de raisins secs coûtent environ 36 francs, & ils produisent, d'après l'administration, 3 hectolitres de vin à 10 degrés.

Mais, en fait, ce chiffre est bien au-dessous de la réalité. Personne n'ignore que, dans la plupart des cas, grâce aux fraudes qui se commettent dans la fabrication des vins de raisins secs, grâce à l'emploi des glucoses & à divers procédés de fabrication, on arrive à retirer un produit beaucoup plus considérable que le produit normal que nous prenons pour base de nos calculs. La frande est aussi préjudiciable pour le Trésor que pour la viticulture.

Ces 3 hectolitres de vin, produits par 100 kilogrammes de raisins secs, ne supportent qu'un droit de douane de 6 francs, tandis que 3 hectolitres de vin étranger importés en France paient 2 francs par hectolitre, soit 6 francs au tarif conventionnel, & 4 fr. 50 par hectolitre, soit 13 fr. 50 au tarif général.

Il faut remarquer en outre, que les frais de transport des raisins secs sont peu élevés, qu'une balle de 100 kilogrammes (c'est-à-dire 3 hectolitres de vin), paie 3 fr. 50 de Marseille à Paris, tandis que 3 hectolitres de vin de raisins frais, récoltés en France, coûtent près de 16 francs pour le même parcours, sans compter le retour des fûts vides, qui coûtent environ 6 fr. 80.

On peut facilement se rendre compte, par ces quelques détails, de l'infériorité caractérisée qui en résulte pour les vins naturels produits & consommés en France.

C'est l'égalité que nous demandons de rétablir.

Après la crise si intense que la viticulture vient de traverser, & d'où elle parvient à se relever peu à peu, au prix d'efforts & de sacrifices qui méritent d'être encouragés & soutenus par l'État, notre viticulture souffre vivement de la concurrence que nous venons d'indiquer.

L'importation des raisins secs en France, qui n'était que de 7,040,407 kilogrammes en 1871, s'est élevée en 1887 à 98,468,287 kilogrammes, à 85,519,076 kilogrammes en 1888, à 96,027,171 kilogrammes en 1889. Et, en même temps, nous avons reçu, en 1888, 27 millions & demi de kilogrammes de figues & de caroubes, matières à peu près exemptes de droit de douane & d'octroi, & dont une grande partie est employée avec les raisins secs à la fabrication des vins.

Ce sont ces vins que nous vous proposons de frapper d'un droit de

Digitized by Google

fabrication, en prenant pour base de ce droit la quantité d'alcool produit. Ils ne sont pas consommés, en effet, sous la forme de vins de raisins secs, tels qu'ils sortent de la cuve où ils ont été fabriqués. Le commerce qui les emploie est obligé de les mélanger avec d'autres vins, de telle sorte que ces vins peuvent être surtout considérés par le législateur comme le véhicule de l'alcool. Il est donc naturel de les imposer à raison de l'alcool qu'ils contiennent.

Cette idée nous conduit à établir la prise en charge sur la quantité d'alcool produit, en même temps que sur le volume de ces matières employées. Ne tenir compte que du volume de ces matières, ce serait écarter un élément indispensable pour la prise en charge, & faciliter les fraudes qui se produisent aujourd'hui.

Nous avons la conviction que ce système, appliqué dans les conditions & avec les formalités nécessaires, serait de nature à concilier l'intérêt du Trésor & celui de la viticulture.

Nous n'entendons d'ailleurs viser que la grande fabrication, celle qui porte un préjudice réel à la viticulture, & non point à la consommation de famille des particuliers. Ceux-ci, qui sont le plus souvent de modestes travailleurs, sont trop intéressants pour ne pas mériter cette exemption.

PROPOSITION DE LOI.

ARTICLE PREMIER. — Les raisins secs ne pourront circuler qu'au moyen de pièces délivrées par l'administration des contributions indirectes.

ART. 2. — L'administration surveillera la prise en charge par le fabricant, au moment de l'entrée en magasin & de la fermentation, des quantités de raisins secs & de toutes autres matières pouvant servir à la fabrication du vin.

ART. 3. — La durée de la cuvaison sera déterminée par l'administration, & limitée au temps strictement nécessaire, suivant l'outillage du fabricant.

ART. 4. — La prise en charge de la quantité de vin résulant de la fermentation sera effectuée d'après la quantité d'alcool contenue dans ce vin.

ART. 5. — Ce produit sera frappé d'un droit de 8 francs par hectolitres de vin à 10 degrés.

ART. 6. — Les matières, autres que les raisins secs, employées à la fabrication du vin, seront frappées d'un droit de 8 francs par 80 degrés d'alcool produit.

ART. 7. — En ce qui touche à la prise en charge de la matière première & du produit fabriqué, à l'exercice & à la surveillance de l'administration, les fabriques seront placées sous le régime résultant des lois actuellement en vigueur pour les distilleries d'alcool.

Digitized by Google

M. Millerand acceptant l'urgence, se réservait seulement de combattre énergiquement la mesure proposée, car il n'admettait pas une réforme qui retomberait de tout son poids sur les petits négociants.

M. Jamais expliqua qu'il ne s'agissait nullement d'accorder aux viticulteurs un privilège, mais de rétablir l'égalité entre la production nationale & la production de raisins secs.

« Quant à faire retomber un impôt sur les pauvres & sur les ouvriers, » ajoutait-il, « nous sommes loin d'y songer, la proposition ne vise que les grandes fabriques de vins de raisins secs & non les pauvres, qui font chez eux la piquette avec ces mêmes raisins. »

La Chambre resta divisée sur la question.

M. Rouvier, ministre des finances, déclara que le gouvernement ne s'opposait pas à l'urgence, & tendait plutôt à s'associer à cette demande. L'urgence ayant été déclarée par mains levées, cette proposition fut renvoyée à la commission chargée d'examiner la proposition Brousse & Jacques, concernant le régime des boissons.

Le même jour avait lieu, à Carcassonne, un meeting d'une grande importance pour traiter la question.

Dans cette réunion, M. Garetta, président du Conseil général est désigné comme président.

Après la lecture de plusieurs lettres & télégrammes d'adhésion, des notabilités agricoles du département, MM. Jalabert, Génie, de Martin, Paul Narbonne, Tourel & Sylvain Cauvet. développent, chacun à un point de vue différent, l'opportunité de manifester par un vote énergique le désappointement qu'éprouve toute la région du Midi, de la décision qu'à pris le gouvernement, de proroger jusqu'en 1892, le traité Franco-Turc.

Voici l'ordre du jour adopté à l'unanimité.

Le 23 mars 1890, 2,500 personnes environ, commerçants, industriels & ouvriers agricoles, se sont réunis au théâtre municipal de Carcassonne, sur l'initiative de la Société centrale d'agriculture de l'Aude, de la Chambre de Commerce & du syndicat des vins de Carcassonne,

Digitized by Google

M. Garetta, président du conseil général de l'Aude préside la réunion à laquelle assistent les délégués.

Comice agricole de Narbonne : MM. Andrieu, président; Paul Narbonne, vice-président; Paul Sol, secrétaire; de Martin & Tourel.

Syndicat des vins de Narbonne : MM. Laureau, secrétaire & Henri Reverdy.

Syndicat agricole de Narbonne : MM. Bénet & Gerbaud.

M. de Crozals, président du Comice agricole de Béziers.

M. Hansjacob, secrétaire du syndicat des vins de Béziers.

Comice agricole de Limoux : MM. Authier, président; Bertrand, Pariot & Tailhan.

Syndicat agricole de Castelnaudary : M. le marquis de Laurent Castelet, président.

Syndicat agricole de Carcassonne : MM. Ed. Pullès, président & Bouffet vice-président.

Les associations & syndicats de Toulouse, Montpellier & Nimes ont envoyé leurs adhésions.

Après discussion, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes :

« Considérant que la crise commerciale, industrielle & financière du pays a pour cause principale la mévente des vins;

« Considérant l'importance des sacrifices nécessités par la reconstitution des vignobles & la situation très obérée de la viticulture, qui doit exclusivement compter sur ces récoltes pour se libérer en partie des emprunts considérables qu'elle a dû faire;

« Considérant que le sort de la classe ouvrière, du commerce & de l'industrie dépend entièrement de la production viticole & qu'une prolongation de la crise actuelle amènerait d'incalculables désastres. »

Emettent le vœu !

1° Qu'aucun traité de commerce ne soit conclu à l'avenir;

2° Que les conventions formellement expirées avec la Turquie depuis le 13 mars 1890, ne soient pas prorogées;

3° Que le tarif général soit immédiatement applicable aux produits venant de Grèce & de Turquie;

Digitized by Google

4° Que le tarif général soit modifié de suite;

5° Que dès leur entrée en douane, tous les raisins & fruits secs pouvant, après fermentation, faire des boissons artificielles & de l'alcool soient soumis au droit de douane de 30 francs par cent kilos;

6° Que tous les fruits soient pris en charge avec compte séparé dès leur arrivée en France & ne puissent y circuler que munis de pièces de régie;

7° Invitent les députés à s'opposer formellement à toute interprétation prorogeant les anciennes conventions avec la Turquie, & prient les députés de retirer toute confiance au gouvernement qui ne donnerait pas satisfaction à ce présent vœu.

Le bruit courut bientôt que le Conseil des ministres ému de toute l'agitation produite autour de cette question si importante pour le Midi, en préparait la solution. Vers le 9 avril on annonça dans la presse, que dans l'une des séances du Conseil, celui-ci avait résolu de présenter aux Chambres, dès leur rentrée, un projet de loi tendant à frapper d'un droit d'accise de 6 francs par cent kilos, les raisins secs employés à la fabrication des vins artificiels. De plus, on règlementerait la fabrication de ces vins, en appliquant, à cette fabrication, le mode déjà appliqué pour la surveillance de la fabrication des alcools.

Mis en éveil, par ces rumeurs, un certain nombre de députés du Midi se rendirent, le 12 avril, auprès des membres du Gouvernement, pour leur demander quelles étaient leurs intentions au sujet de la question des raisins secs.

Les ministres déclarèrent en effet, ainsi que le bruit en avait couru, qu'ils déposeraient dès la rentrée, un projet de loi ayant pour objet d'établir un droit d'accise sur les raisins secs employés à la fabrication des vins, supérieur au chiffre de 6 francs primitivement indiqué. Ce droit ne serait, bien entendu, appliqué qu'aux raisins secs employés par des industriels. Les raisins employés directement par le consommateur pour fabriquer des boissons destinées à sa consommation personnelle en seraient exempts.

L'exercice serait appliqué aux fabriques de vins de raisins secs, de façon à suivre la trace du raisin, à déterminer rigou-

Digitized by Google

reusement les quantités employées & à percevoir le droit exactement.

Nous devons ajouter que les études poursuivies actuellement par les ministres des finances & de l'agriculture, qui doivent présenter conjointement le projet de loi en question, ont pour but de rechercher également quels sont les produits autres que les raisins secs employés dans la fabrication des vins artificiels, notamment les produits tels que les glucoses destinés à activer la fermentation & à développer le rendement.

L'intention du Gouvernement serait d'assujettir également les produits subsidiaires à un droit d'accise, de manière à rétablir la parité de régime avec la production nationale.

Enfin le 17 avril, les journaux annonçaient que dès que les Conseils généraux auraient terminé leur session, le Gouvernement s'inspirant des vœux qui auraient été émis par les assemblées départementales sur les questions économiques & notamment sur celle des raisins secs, arrêterait définitivement le chiffre des droits intérieurs à appliquer aux raisins secs destinés à la fabrication des vins artificiels.

Il est intéressant de connaître les vœux des Conseils généraux les plus intéressés dans la question; en voici quelques-uns :

PERPIGNAN. — Le Conseil général a émis à l'unanimité le vœu, que le droit d'accise sur les raisins secs soit fixé à 24 francs les cent kilos; que les fabriques de vin soient sérieusement soumises à l'exercice; que les droits soient exigibles à la sortie des boissons; que toutes les autres matières employées dans la fabrication des vins artificiels soient frappées du même droit d'accise que les raisins secs.

MONTPELLIER. — Dans sa seconde séance publique, le Conseil général s'est longuement occupé de la question des raisins secs. Il a adopté à l'unanimité un vœu de M. Bertrand, dont voici les conclusions :

« 1° Que la loi Griffe soit sévèrement appliquée sur tous les points du territoire;

« 2° Que les falsifications soient sévèrement poursuivies devant les tribunaux ;

« 3° Que les vins de raisins secs, fabriqués avec des vins

Digitized by Google

de raisins secs seuls, supportent, soit par le vote de la loi Jamais, soit par toute autre mesure analogue, des charges au moins égales à celles supportées par les vins naturels sur le marché français;

« 4° Que les glucoses & les mélasses soient frappées d'un droit similaire à celui qui pèse sur le sucre;

« 5° Que tous les produits autres que ceux de la fermentation du raisin, sous les trois formes indiquées par la loi du 14 août 1889, soient soumis au régime des alcools & en supportent les droits;

« 6° Que les raisins secs ne puissent voyager que munis de pièces de régie, & que les trois natures de vins indiquées dans la loi du 14 août 1889 soient suivies par la régie au moyen de comptes distincts que les fabricants de vins de raisins secs, marchands en gros ou détail de vins spiritueux ne puissent détenir des matières servant à la fabrication des vins & dont la loi défend l'emploi;

« 7° Que les tarifs de pénétration consentis aux marchandises étrangères soient supprimés, ou qu'ils soient, sans délai, applicables aux marchandises françaises similaires. »

Tout l'intérêt de cette séance a roulé sur ceci : que, si la viticulture a été battue à la Chambre, c'est qu'elle n'a pas su défendre assez énergiquement ses intérêts. Naturellement, M. le député Déandreis & M. le sénateur Griffe, conseillers généraux, ont répliqué à la fraction du Conseil, qui les accusait de ne pas avoir assez fait pour protéger les viticulteurs.

TARBES. — Vœu à discuter à la session d'août.

TOULOUSE. — Pas de vœu; mais une réunion de marchands de vins faite pendant la période du Conseil émet un vœu favorable à l'impôt sur les raisins secs.

NIMES & CARCASSONNE. — Vœux en faveur de l'impôt, &c.

Le dimanche 20 avril s'est tenu à Montpellier un Congrès de la plus haute importance sur la question qui nous occupe.

Le Bureau était présidé par M. Déandreis, député de l'Hérault, qui a dirigé les débats avec sa compétence habituelle & un tact parfait; il avait pour vice-président, M. Cyprien de Crozals, président du Syndicat du commerce des vins de l'ar-

Digitized by Google

rondissement de Béziers; & comme secrétaire, M. Fontenille, de Marseille.

On remarquait dans la réunion : MM. Griffe, Lisbonne, Combescure, sénateurs de l'Hérault; Lades-Gout, sénateur de l'Aude; Ferroul, député de l'Aude; Émile Jamais, député du Gard; E. Brousse & Édouard Vilar, députés des Pyrénées-Orientales; Numa Baragnon, sénateur du Gard.

Dans la salle, près de quatre cents personnes parmi lesquelles des députés de Cette, Béziers, Marseille, Nimes, Lyon, Narbonne, Perpignan, Bordeaux, Carcassonne, &c. Ceux de Toulouse étaient MM. Labelle & Reynier.

Un ordre du jour avait été soigneusement fixé d'avance, ce qui permettait à l'assemblée de se maintenir sur un terrain établi au préalable. Malgré cela quelques discussions furent provoquées par des viticulteurs, notamment par M. Henri Marès, qui déclarait faire des réserves sur les conclusions d'un rapport de M. Hippolyte Messine, tendant au rejet du projet de loi de M. Rouvier. On peut dire que c'est là toute l'opposition sérieuse qu'il y eut au Congrès.

Les représentants du Parlement, cela va sans dire, & sans vouloir ici faire la critique de quoi que ce soit, se sont maintenus, en présence même des demandes les plus passionnées du commerce, dans l'expectative la plus complète, & tout en prenant en mains la défense des commerçants, ils ont déclaré qu'ils étaient pour la conciliation la plus large.

C'est ainsi que, mis en cause par M. Baumel, négociant à Montpellier qui proposait pour l'abandonner bientôt, un amendement au projet de M. Jamais, celui-ci prononca un remarquable discours, fréquemment interrompu par les applaudissements, & développant magistralement la question.

Le sympathique député du Gard établissait que l'amendement de M. Baumel, qui tendrait à faire supporter sur *tout le commerce en général*, par les patentes & avec la cote personnelle, les 82 millions qu'on demande jusqu'ici au commerce des vins seul, serait un enterrement pout tout le projet lui-même.

La thèse de M. Jamais était, qu'en l'état, on ne peut priver le Trésor de toutes ses ressources; mais, par un mécanisme

Digitized by Google

habile, il y a moyen d'obtenir un équilibre qui concilie tous les intérêts. « Il faut bien qu'on sache, dit le jeune & compétent député, qu'il n'est pas possible de supprimer l'impôt sur les boissons; cependant il convient de ne pas faire supporter toutes les charges par les boissons hygiéniques, telles que le vin, &c., qui sont la boisson du pauvre, de l'ouvrier. Il faut imposer les boissons comme l'alcool, l'absinthe, &c., dont l'usage est loin d'être indispensable. »

M. Jamais entrant dans l'étude de son projet, discuta les travaux faits antérieurement sur la question, & qui n'ont pas abouti. Des tonnerres d'applaudissements soulignèrent ses déclarations, empreintes d'un grand souffle démocratique, sur la suppression de la *régie*, l'abrogation, en un mot de la loi de 1816, sur la liberté de la circulation, toutes réformes indispensables à l'heure actuelle.

Un distillateur de Nimes chercha bien un peu à protester, mais la réplique de M. Jamais resta victorieuse comme arguments.

M. Numa Baragnon, sénateur du Gard, séduit par l'éloquence de M. Jamais, déclara spontanément vouloir soutenir au Sénat le projet Jamais. Ce dernier obtint aussi l'assentiment des autres sénateurs présents.

Dans un autre ordre d'idées, à la question aiguë du plâtrage des vins, qui passa peu après, M. Griffe, sénateur de l'Hérault, questionné par M. Raynal, de Narbonne, rapporteur sur la question, fit prévoir que la commission du Sénat dont il fait partie, devant la déclaration de l'Académie de médecine, ne voterait pas la latitude du plâtrage à 4 grammes par litre, comme le demandait M. Raynal, mais accorderait 2 grammes, suivant le rapport du Dr Marty, & non du Dr Brouardel, ainsi que le dit l'orateur.

En résumé, le résultat de la réunion fut : résistance complète au projet de réforme de l'impôt des boissons présenté par M. Rouvier, ministre des finances, pour équilibrer son budget, & adoption, par contre, du projet de loi de M. Émile Jamais, député du Gard, qui est surtout un projet de conciliation entre la viticulture & le commerce, & qui a l'avantage de combler le déficit.

Digitized by Google

Finalement, le président, M. Deandreis, mit aux voix les conclusions des rapports dont il avait été donné lecture :

1° Adoption d'un rapport de M. Hippolyte Messine, président du syndicat du commerce des vins de l'arrondissement de Montpellier, organisateur & promoteur du Congrès, tendant au rejet du projet de M. Rouvier avec critiques à l'appui.

2° Adoption d'un rapport de M. Paul Gabiau, de Nimes, tendant à faire voter le projet de la Commission de 1889 pour l'affranchissement des boissons hygiéniques ou alimentaires & tel que l'a présenté M. Jamais, député du Gard.

2° Adoption d'un rapport de M. Aymeric, président du syndicat du commerce de Cette, divisé en plusieurs parties, successivement mises aux voix :

1° Suppression du privilège des bouilleurs de crû & réglementation de l'alcool à la production ;

2° Rétablissement du vinage au prix réduit de 37 fr. 50, décimes compris, par hectolitre d'alcool pur versé dans les vins naturels, à la *propriété ;*

3° Vinage à prix réduit pour les vermouths, vins d'imitation & liqueurs ;

4° Qu'en ce qui concerne le régime des exportations des vins, le gouvernement accorde : 1° Le retour aux magasins uniques ? 2° Une prime de sortie de 6 francs par hectolitre pour pouvoir lutter contre la concurrence étrangère ;

5° Salage des vins : que la circulaire relative au salage ne soit mise en application qu'après la récolte prochaine :

6° Que dans les déclarations de douane les réceptionnaires puissent faire examiner en même temps que la quantité la qualité de la marchandise le régime provenant de l'analyse ;

7° Tarifs de pénétration : que les produits français payent en toutes circonstances, sur les réseaux français, les mêmes prix que les produits étrangers & que la majoration des taxes pour les petites expéditons soit supprimée ;

8° Sucrage de la vendange : les glucoses, les mélasses & autres produits servant de sucrage à la vendange, paieront un impôt de 60 francs par 100 kilos.

9° Adoption d'un rapport de M. Raynal, de Narbonne,

Digitized by Google

demandant que le plâtrage des vins puisse être pratiqué jusqu'à concurrence de 4 grammes par litre.

Il est curieux & instructif d'entendre aussi les négociants opposés à l'impôt sur les raisins secs, défendre leur cause, & c'est à ce titre, que nous transcrivons ici une lettre de MM. Talbot frères, écrite à M. Jamais, député du Gard, au sujet de son projet de loi.

La voici :

« Importateurs assez importants de raisins secs & turcs, nous nous permettons de venir vous soumettre quelques réflexions personnelles sur les conséquences de votre projet de loi, de frapper les raisins secs de 24 francs par 100 kilos à la fabrication.

« Les intérêts en jeu sont : 1° celui national ; 2° celui de la viticulture ; 3° celui du commerce & de l'industrie.

« *De l'intérêt national.* — Il est certain que si les droits de 8 francs par hectolitre de vin sont votés, ils arrêteront d'emblée toute fabrication & de ce chef le Trésor français se trouvera privé de 6 millions de droits de douane, sans préjudice de la taxe de consommation perçue par les contributions indirectes, soit environ 7 millions ; de plus, les classes pauvres qui consomment encore du vin, ne pourront plus se procurer un produit en somme sain, agréable & à la portée de leur bourse.

« *De l'intérêt de la viticulture.* — Elle n'y trouvera que peu ou pas d'avantage, & elle ne vendra pas son vin un franc de plus par hectolitre, parce que le produit qu'elle fait ne plaît pas à la consommation qui, depuis sept à huit ans, veut des vins de plus en plus neutres, c'est-à-dire sans goût particulier. Nous ne comprenons, naturellement, que ceux qui par leur nature peuvent entrer en comparaison avec ceux de raisins secs, & à qui ces derniers nuisent d'après vous ; votre loi aura donc manqué son but ; celui de protéger quand même une catégorie de citoyens.

« *De l'intérêt du commerce & de l'industrie.* — Ces nourriciers de tous les budgets, sur qui l'on frappe sans relâche, perdront le bénéfice du transport, les ouvriers celui des frais dans les ports, de la fabrication, & les négociants le bénéfice auquel

Digitized by Google

ils ont droit, en se livrant à cette industrie; vous priverez l'exportation d'un élément très utile pour la confection des vins à bon marché en faveur des Espagnols, des Italiens, des Portugais, qui ne demandent que l'occasion de nous distancer; de plus, les conséquences de cette loi inviteront sûrement bien des étrangers, à faire à la frontière ce que nous faisons chez nous, & feront pénétrer jusqu'en 1892, à 2 francs par hectolitre, ce que vous voulez imposer à 8 francs.

« Voilà, Monsieur, sans parti-pris, les conséquences vraies de votre projet de loi.

« *Du remède.* — Nous croyons que tout le monde serait satisfait si, au lieu de 8 francs par hectolitre de vin fabriqué, vous ne demandiez que 4 à 5 francs, par exemple; le Trésor y gagnerait.

« La viticulture raisonnable, comprendrait que c'est à d'autres remèdes qu'elle devrait demander la guérison de son mal; l'industrie, le commerce, habitués à toujours pâtir, ne se formaliseraient guère.

« Quant aux Grecs & aux Turcs, ils seraient mécontents — car ce sont eux qui payeraient — mais ils se calmeraient & nos exportations chez eux n'en souffriraient pas trop.

« Restez convaincu, Monsieur le Député, que depuis que nous nous occupons de raisins secs, ce n'est pas de gaîté de cœur que nous avons payé aux uns & aux autres plus de trente millions de francs, & que notre désir, en vous écrivant cette lettre n'est point de la rendre publique, mais de vous faire part, seulement, de quelques vues que nous croyons utiles au plus grand nombre.

« Agréez, &c. « *Signé :* TALBOT frères. »

MM. Talbot ne sont pas absolus dans leur demande; ils ne veulent pas qu'on écrase les importations des raisins secs par un impôt formidable, ils acceptent l'impôt de 4 à 5 francs, au plus, comme pouvant satisfaire les viticulteurs & les libre-échangistes.

Mais à côté des viticulteurs du Midi & de MM. Talbot, il y a des viticulteurs qui demandent la continuation de l'état actuel des choses.

Digitized by Google

Nous trouvons, en effet, dans le journal *la Gironde* deux articles sur la question des raisins secs. Ces articles sont faits de main de maître, & nous croyons devoir en reproduire des extraits.

Le premier est dû à M. Sauvaire, libre échangiste des plus convaincus.

Pour lui, ceux qui demandent l'application d'un impôt sur le vin se disent ceci : « Mon voisin me gêne, qu'on me débarrasse de lui, je gagnerai davantage avec moins de travail ». Il applique le même raisonnement à tous les protectionnistes.

Mais laissons-le parler lui-même en ce qui touche la question que nous étudions :

« Dans l'industrie des vins, comme dans toutes les autres industries, nous nous trouvons en présence des trois mêmes facteurs : la matière première (partie importée, partie produite en France) ; le principal intermédiaire, c'est-à-dire l'industriel qui lui donne la forme voulue pour la consommation ; & le grand régulateur, celui que nos Chambres semblent oublier actuellement, celui que nul ne peut fléchir parce que nul n'a d'action sur lui : le consommateur.

« Quelle sera la situation de l'article des vins le jour où le protectionniste règnera en maître ? (Il est bien entendu que nous ne parlons pas ici des grands crus de la Gironde, de la Bourgogne ou de la Champagne, vins de luxe qui ne s'adressent qu'à une clientèle spéciale.)

« Tous ceux qui ont quelque expérience du commerce des vins savent que le prix de vente a des limites infranchissables ; c'est là un baromètre invariable ; le vin atteint-il cette limite, la consommation s'arrête : le vin est remplacé par la bière ou le cidre dans les pays de plus forte consommation, c'est-à-dire, dans le Nord & le Centre.

« Or, qu'exige le consommateur pour son vin ordinaire ? Il lui faut un vin sans verdeur, c'est-à-dire, un vin déjà vieux ; de plus, il faut que ce vin puisse supporter l'eau, c'est-à-dire, qu'il possède une belle couleur & une force alcoolique de 10 degrés environ (degré nécessaire, du reste, pour répondre aux exigences de certains laboratoires municipaux).

« Et quel est le degré moyen de nos vins français depuis

Digitized by Google

que la presque totalité de la production est due aux nouvelles plantations? En 1888, cette moyenne a été de 8 degrés à peine; en 1889, on peut l'évaluer à 9 degrés; & si Messieurs nos députés du Midi voulaient bien faire l'expérience si simple de présenter à leurs amis du Nord un petit vin de l'Aude ou de l'Hérault de l'une de ces deux récoltes, ils s'apercevraient bien vite, à la grimace du sujet mis en expérience, combien est erronée & impraticable leur prétention de faire accepter par le consommateur nos vins français en nature. — Or, cet état de choses se prolongera forcément tant que nos vignes nouvelles n'auront pas récupéré, par l'âge, leurs anciennes qualités.

« Donc, pour le moment & pour longtemps encore, la faiblesse de nos produits d'une part, & d'autre part la transformation du goût public, habitué depuis des années à des vins lourds & épais, obligent l'intermédiaire à *remonter* (c'est le mot technique) ce produit trop faible par lui-même, en l'additionnant d'un produit supérieur plus coloré, plus alcoolique & plus *gras*. Ce produit, le commerce le trouvait autrefois dans les vins de Cahors & du Roussillon; mais, hélas! ceux-là aussi ont disparu, & c'est l'étranger seul qui peut aujourd'hui les suppléer.

« Ainsi, quels que soient les droits protecteurs dont les vins étrangers seront frappés à l'entrée en France, certains de ces vins seront toujours nécessaires au commerce pendant une période de plusieurs années.

« Que se produira-t-il alors? Le négociant, limité d'une part par son prix de vente infranchissable & obligé d'autre part de payer plus cher le produit indispensable venu de l'étranger, se verra forcé de faire supporter la différence à la matière première, c'est-à-dire aux produits qu'il achètera en France; & le viticulteur français, au lieu d'obtenir la plus-value qu'il attend des droits protecteurs, verra avec stupéfaction le commerce lui refuser des prix non pas supérieurs, mais même équivalents à ceux qu'on pratique aujourd'hui. Telle sera la conséquence inévitable des droits prohibitifs. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait : ou que le consommateur acceptât une élévation de prix, & nous savons par expérience qu'il y a là

Digitized by Google

une impossibilité ; ou que le goût de ce consommateur se transformât du jour au lendemain, car personne ne pourra jamais l'obliger à consommer un produit *qui ne lui plaît pas ;* nous touchons donc là à une seconde impossibilité.

« Voilà ce que nos députés protectionnistes semblent ignorer, & ce qu'il serait bon cependant de leur faire entendre. Or, ce que nous disons du vin, peut s'appliquer à beaucoup d'autres articles. »

Le second article sur le sujet est dû à M. Jullidière, ancien conseiller général de la Gironde, agriculteur très connu & très compétent.

Nous en empruntons un extrait au journal *la Gironde* du 12 avril :

« Un mot seulement aux viticulteurs qui, depuis un peu plus d'un an, irrités de ne pouvoir vendre leur vin comme ils le voudraient, déversent leur colère sur les malheureux raisins secs, dont ils voient sous leurs yeux faire de la piquette. Ils disent que cette piquette, bien que mauvaise sous le rapport du goût & de la santé publique, est un liquide, en somme, buvable, avec lequel le marchand de vin trompe le consommateur & l'empêche de boire le vin naturel. Si l'on proscrit le raisin sec, le tempérament français demandant du vin, il faudra bien qu'on boive le vin de raisins frais.

« Cette manière de raisonner me paraît défectueuse. Il est bien vrai que c'est en France qu'on boit le plus de vin, mais il est non moins vrai que ce qu'il faut au tempérament français ce n'est pas absolument le vrai vin, mais un produit alcoolisé, aromatisé, analogue au vin, ce qui est sensiblement différent. La preuve, en quelque sorte matérielle, en est dans la prospérité croissante, & pour les, viticulteurs scandaleuse, des fabriques de vin. La preuve en est encore, ou, si l'on veut, la contre-épreuve, dans ce fait extrêmement remarquable que la viticulture française n'ayant produit dans les deux dernières années qu'environ la moitié du vin nécessaire à la consommation, voit son vin oublié dans ses celliers.

« Elle a le droit, la viticulture, de s'étonner de cette apparente anomalie. Personne ne peut être surpris qu'après les efforts inouïs qu'elle a dû faire pour s'arracher à l'état d'ago-

Digitized by Google

nie où l'inclémence des saisons l'avait réduite, elle soit prise de découragement, qu'elle se laisse dominer par une amère émotion. Le fait n'en existe pas moins : le consommateur se passe de nos vins. Il faut regarder en face cette situation, non la nier de parti pris, parce que, précisément c'est l'aveuglement qui trompe.

« Si l'on réussit à exclure de France les raisins secs, si l'on empêche de fabriquer des vins de raisins secs, vraisemblablement il se créera dans le pays de nouvelles fabriques de vins faits de toute pièce, avec de l'alcool, du tanin, des esssences, &c., & de l'eau; vin, boisson si l'on veut, qui reviendra à un bas prix, que l'on pourra vendre bon marché, & qui contentera le consommateur, qui lui plaira par le goût, qui, n'hésitons pas à le dire, réparera ses forces, & sera pour lui un liquide aussi hygiénique que le vin; car le temps est loin où Chaptal disait qu'on pouvait faire l'analyse, mais non la synthèse du vin. La synthèse du vin n'est même plus une affaire de chimie, c'est une affaire industrielle. Les industriels, stimulés par le gain d'un placement à leur portée & assuré, chercheront & trouveront, si ce n'est déjà fait, le moyen d'offrir aux petites bourses le liquide qui leur convient & qu'elles peuvent payer.

« Nous voudrions bien que les viticulteurs comprissent ces vérités si simples, & que, guéris une bonne fois de l'illusion de la protection de l'Etat, ils cherchassent dans une autre voie la guérison au mal dont ils se plaignent. Nous n'osons pas espérer cela. L'expérience de la protection pourra seule les convaincre; mais, alors, il est à craindre que les difficultés seront plus grandes, parce qu'ils se seront, eux, habitués à la protection, tandis que le consommateur aura pris goût aux breuvages fabriqués. »

Il est certain qu'aujourd'hui s'est établi un courant dans l'immense majorité des populations françaises qui boivent du vin, en faveur des vins à bon marché (vins de raisins secs, de fruits divers, &c.). Le peuple veut boire du vin, il est dans son droit. Mais, peu fortuné, il ne peut pas le payer cher, & il prend alors ce qu'il trouve à plus bas prix, sans se préoccuper suffisamment de la nature bonne ou mauvaise de la boisson

Digitized by Google

qu'il achète, bien plus, il recherche cette boisson, même lorsqu'il sait qu'elle constitue un vrai poison. Là, l'État devrait intervenir avec une rigueur extrême, auprès des fabricants.

D'autre part, il est indéniable que la vente, sous le nom de vins, de ces boissons fabriquées, porte un immense préjudice aux viticulteurs qui ont grandement raison de se plaindre, car, pour tenir tête à la concurrence des vins factices, ils sont obligés de donner leurs récoltes à des prix dérisoires où à les garder. En tolérant plus longtemps l'état actuel, on anihile leurs louables efforts pour reconstituer les vignobles, & on les conduit à une ruine certaine.

Quelle est l'attitude que doivent prendre les Chambres dans une semblable situation?

Nous étudierons succintement la situation aux points de vue qui peuvent, à mon sens, servir de base à une loi donnant satisfaction à tous.

Nous devons déclarer avant tout, comme médecin & comme chimiste, que les vins de raisins secs constituent une boisson parfaitement saine & naturelle, lorsqu'on la produit avec une bonne matière première, sans addition de sucre ou d'autres substances étrangères.

Pour faire ce genre de vin, on mélange d'ordinaire un poids déterminé de raisin à un volume déterminé d'eau, on met le tout à fermenter dans une cuve placée elle-même dans une chambre chauffée à 25° environ d'une manière permanente; on attend que la fermentation soit arrêtée, ce qui arrive au bout d'un petit nombre de jours.

Cela fait, on soutire le liquide constituant le vin de raisins secs à un titre alcoolique dépendant du poids du raisin employé.

Ce vin est blanc & a une composition qui peut être ainsi exprimée, d'après une série de moyennes obtenues dans mon laboratoire :

Extrait sec par litre....	31gr53.
Cendres.....	2 98.
Sucre réducteur.....	11 53.
Gomme.....	2 10.
Crême de tartre.....	3 11.
Alcool	11 ».

Il perd certaines substances de l'extrait, &, en gagne d'autres.

Digitized by Google

Le sucre dévie la lumière du polarimètre à gauche, au lieu de la dévier à droite, d'une manière bien plus nette que le sucre du vin de raisin frais.

L'extrait est plus élevé dans les premiers que dans les seconds; les gommes sont notables.

Il est cependant très difficile, au point de vue de la composition, de distinguer les vins de raisins secs des vins de raisins frais. La couleur devrait pouvoir mettre sur la voie pour faire la différence de prime abord, car le vin de raisin sec est presque toujours blanc. Malheureusement, le vin de raisin sec mis dans le commerce, est coloré en rouge, pour cacher la fraude.

C'est, en effet, avec ces vins que la falsification est à son comble.

Il y a vingt ans, on en préparait d'irréprochables. Mais, aujourd'hui, la chimie venant au secours des falsificateurs, les négociants ont voulu faire de plus gros bénéfices, & de là est née une fabrication dans laquelle la véritable science est celle du « tripotage » & l'honnêteté, celle de Cartouche ou de Mandrin. Le Trésor lui-même est atteint par la fabrication de ces vins, car la fraude est générale pour la fabrication comme pour la vente. Ce que perd directement la France dans la tolérance des fabriques de raisins secs telles qu'elles sont constituées aujourd'hui dans bien des cas, est énorme. M. Jamais le disait à la tribune avec raison.

Afin de montrer quel mal produit l'état actuel des choses, entrons dans quelques détails nouveaux.

Disons d'abord comment se fait, soit en grand, soit en petit la fabrication du vin de raisin sec. Nous verrons avec quelle facilité on le produit, nous pourrons calculer son prix de revient, & nous aurons ainsi les éléments pour arriver à la partie la plus importante de ce travail, c'est-à-dire aux moyens à prendre pour couper court au mal, en s'efforçant de ménager les intérêts du consommateur comme du viticulteur, celui-ci étant à tous égards le plus digne d'intérêt.

Pour montrer combien la fabrication du vin de raisin sec est facile à comprendre & surtout à exécuter, nous en emprunterons la description à un journal bien connu, *Le Temps*, où elle est décrite très correctement, par un homme *qui n'est nul-*

Digitized by Google

lement du métier. Nous donnerons plus loin les résultats des expériences que nous avons faites dans notre laboratoire, sur cette fabrication.

Une ménagère peut elle-même faire cet excellent breuvage. Elle n'a qu'à acheter, chez l'épicier du coin, un kilo de raisins secs, qu'elle mettra dans un vase ouvert de la contenance d'un peu plus de 3 litres, & qu'elle maintiendra à une température moyenne de 20 degrés, pour obtenir, par la fermentation, trois litres d'un vin réconfortant & sans mélange. Il aura la couleur dorée du Sauterne & du Grave, ou bien, coupé avec du vin rouge de Catalogne, prendra la nuance du Bordeaux ordinaire. Tout le principe est là !

Le moût concentré, que chaque petit grain avait gardé par suite de la dessication, retrouve les éléments substantiels du raisin frais, l'eau qu'on lui restitue est celle qui a été évaporée par les rayons du soleil.

En plus grand, l'opération ne diffère point. Elle s'élargit seulement pour les besoins de la production. De la cuisine d'un petit ménage, aux vastes caves d'une fabrique, il n'y a qu'un pas. Les foudres de 100 hectos ou les cuves de 300 hectolitres remplacent les modestes récipients qui sont d'un usage courant dans une maison. Le personnel même, fort réduit comme nombre, ne rappelle en rien les immenses usines qui emploient des milliers d'ouvriers. Une exploitation de ce genre comprend en général deux corps de bâtiments. séparés l'un de l'autre par une large cour, pour éviter que les effluves du lieu de fermentation (éthers, acides), viennent nuire au collage du vin dans le cellier.

Les raisins d'Orient, emballés, exportés, débarqués sont mis à terre sous un immense hangar. De nombreuses cuves ou foudres s'alignent le long des murailles, où l'on vide les sacs tels qu'ils arrivent, une cuve de 300 hectolitres peut contenir cent sacs ou 10,000 kilos de raisins secs. On verse d'abord l'eau, qui est à la température ordinaire, en proportion avec le degré d'alcool qu'on se propose d'obtenir & qui varie généralement entre 6 & 15 degrés. Puis on jette le raisin, qui donne 30 degrés alcooliques pour 100 kilos. Pour un vin à 10 de-

Digitized by Google

grés[1], on met 3 hectolitres d'eau & 30 kilos de raisins. La quantité de liquide à employer diminuera donc ou augmentera, suivant qu'on voudra fabriquer un vin plus ou moins riche en alcool. L'eau qui contient le moins de sels calcaires, comme l'eau de rivière, est préférable; du reste l'action de la fermentation précipite ces sels lorsqu'ils sont en excédents.

Dès que le raisin se trouve immergé, il reprend l'eau & se gonfle; il redevient à l'état primitif & remonte aussitôt à la surface, présentant ce phénomène souvent expérimenté par des convives, à table, avec du raisin de Malaga dans un verre de champagne. Au moment où la fermentation commence, l'acide carbonique se dégage; celle-ci s'établit rapidement grâce aux ferments du fruit qui n'a subi aucune altération; sa durée est d'une dizaine de jours. Mais nuit & jour, à deux ou trois heures d'intervalle, un homme repousse sans cesse le marc, qui, n'étant pas suffisamment submergé, tendrait à former du vinaigre; il se sert à cet effet d'un long bâton, appelé *fouloir*, & muni d'une planchette à son extrémité. On n'a donc recours à nul ingrédient d'aucune sorte pour obtenir la fermentation, qui s'opère seule par suite de ce mélange, soumis à une température ambiante, toujours égale, de 18 à 20 degrés. En hiver, des poêles réchauffent les caves, & des courants d'air répandent la fraîcheur en été. Des calorifères avec leurs serpentins de vapeur, passant sous les caves où se trouvent les foudres, provoqueraient trop vite le mutage. Il est assez curieux d'examiner ces foudres par leur bonde, chargés plus ou moins de marc à leur orifice, car, à mesure que la vinification se produit, le marc tombe au fond de la cuve, tandis que le liquide apparaît transparent & clair.

Devenu parfaitement limpide, on le transvase au moyen d'une pompe qui le refoule par un tuyau jusque dans le cellier. On enlève tout le marc du fond, qui est pressé comme du raisin de vendange, & le résidu est acheté par des distillateurs pour en faire de l'eau-de-vie de marc.

Introduit dans un nouveau foudre, le vin se clarifie. Au moyen d'un collage, on lui donne une limpidité parfaite.

1. Nous donnerons plus bas des indications tout à fait pratiques.

Digitized by Google

Cette opération consiste à y verser de la colle de poisson dissoute. Tous les vins, ainsi traités dans un bac ou baquet d'une contenance de 20 hectolitres, sont amenés de nouveau dans de grands foudres, où quelques jours après la colle se dépose, suivant l'heureuse influence du temps, qui hâte ou prolonge la durée [1].

Un fabricant peut dès lors expédier ce vin à un marchand, qui le gardera plus longtemps en magasin avant de le livrer à la consommation. Il faut au moins un mois de cave au vin. Trop jeune, il conserve un léger goût de terroir *sui generis ;* vieilli dans un fût, pendant trois ou quatre ans par exemple, il acquiert au contraire la saveur d'un véritable cru. Les visiteurs de l'Exposition ont pu s'en rendre compte au bar de la dégustation, qui en a débité 7,592 bouteilles. Il a été ainsi produit en France pendant les cinq années, de 1881 à 1885, une moyenne de 2,129,600 hectolitres de vins, & durant les trois années de 1886 à 1888 autre moyenne de 2,550,000 hectolitres de vins de raisins secs, expédiés dans de grosses barriques, appelés fûts-transports, d'une capacité de six hectolitres.

Discutons maintenant le prix de revient du vin.

D'abord, on voit que la main-d'œuvre est pour ainsi dire insignifiante, & que les installations n'entraînent pas de grandes dépenses. Les débours consistent surtout dans l'achat de la matière première & dans son transport. La *vaisselle* est d'un prix relativement peu élevé.

J'ai fait un grand nombre d'expériences sur le sujet, & les chiffres que j'apporte ont été calculés de manière à obtenir par dédoublement un vin analogue, comme degré alcoolique, à nos vins d'ordinaire, à ceux que boivent généralement les gens du peuple, car c'est d'eux surtout qu'il faut s'occuper. Dans ces conditions, l'encombrement de *vaisselle* est évité.

Dix kilos de raisins & 15 litres d'eau, fournissent, après fermentation, un liquide contenant 17 degrés d'alcool, c'est-à-dire qu'il faut pour obtenir du vin de raisins secs à 17 degrés

1. Quelquefois il faut plusieurs mois pour que la colle se dépose entièrement. J'ai même préparé ainsi, au laboratoire, des vins qui ne se sont jamais dépouillés en entier.

Digitized by Google

d'alcool mélanger les raisins & l'eau, dans la proportion de deux de raisin pour trois d'eau.

Pour obtenir 1 hectolitre de vin de raisin sec à un degré élevé de fermentation (17 degrés), il faudra donc 67 kilos de raisins secs, pour 100 d'eau (chiffre rond).

On obtiendrait difficilement un degré plus élevé, parce qu'un peu au-dessus de 17 degrés d'alccol, la fermentation s'arrête. Il se fait un mutage par excès d'alcool.

Si donc, dans ces conditions, on obtient 1 hectolitre de vin à 17 degrés, on pourra facilement, en doublant le volume de l'eau, obtenir 2 hectolitres de vin à 8°5. Cette richesse alcoolique, est, comme je le disais plus haut, celle des vins d'ordinaire de nos pays.

En admettant comme prix d'achat des raisins 45 francs[1] les 100 kilos rendus en fabrique[1], les 100 litres de vin obtenus, reviendront à

Raisins secs 67 kilos.	31 fr.	15.
Main-d'œuvre & frais.	3	»
	34 fr.	15.

En ajoutant 100 litres d'eau, les 200 litres de vin obtenus reviendront à 17 francs, c'est-à-dire à 0 fr. 17 le litre.

Ce prix de 17 francs est vraiment très bas, & comme on peut avoir des piquettes de raisins secs à des prix infiniment plus bas encore, c'est-à-dire à 0 fr. 10 & au-dessous, en même temps que des boissons encore plus désastreuses, à des prix dérisoires, il est facile de comprendre comment, dans le commerce des vins, le coup de grâce a été porté par la force des choses, aux viticulteurs du Midi honnêtes & laborieux.

Quel est, en effet, celui qui peut consentir, s'il n'y est absolument forcé par la nécessité, à donner son vin à 17 francs & à 10 francs l'hectolitre, ou à un chiffre encore plus bas; aucun sans doute. Aussi, les récoltes ont-elles pendant ces dernières années encombré les chais, & vieillissant sans avoir la force

1. Il y en a qui coûtent bien moins. 30 francs & au-dessous.

Digitized by Google

nécessaire pour résister, les vins ont tourné, pour la plupart, laissant chez les propriétaires la ruine & le découragement.

On peut donc s'expliquer maintenant, le tolle général des pays de vignoble, l'amertume des plaintes, & l'excès dans les demandes faites au gouvernement.

Si le viticulteur a raison de vouloir mettre un frein à ce commerce illicite, éhonté, qui porte la ruine chez les uns, la mort chez les autres en les empoisonnant, il faut aussi que le législateur prudent, réfléchi, ne porte pas atteinte aux besoins que le peuple s'est créé en s'habituant à boire du vin à bon marché. Mais il doit, avant tout, éviter les abus qui sont nés de ce nouveau commerce des vins de raisins secs.

Examinons donc quels sont les débouchés des produits incriminés, & cherchons s'il n'y a pas moyen de porter un remède efficace & prompt, aux maux que nous avons signalés.

Posons-nous d'abord les questions suivantes :

A. Pour qui fabrique-t-on les vins de raisins secs?

1° Pour le peuple, comme boisson ordinaire.

2° Pour la pharmacie, afin de pourvoir à la fabrication des vins médicinaux. Il n'y a pas à le cacher, c'est là que les pharmaciens s'approvisionnent, & ils ont le droit de le faire, lorsque le vin est bon.

3° Pour les préparateurs d'apéritifs, de birrh, de vermouth, & autres boissons analogues.

B. Quels sont les intérêts lésés par cette fabrication?

1° Le Trésor public; constamment.

2° La vie de la masse des Français; d'une manière permanente.

3° Les malades; assez souvent.

4° Les viticulteurs; toujours.

1° Comment le Trésor public est-il lésé par une semblable fabrication?

Il est des affaires dans lesquelles un simple Français n'a pas le droit de pénétrer, & tout le monde regrettera sans doute que lorsque M. Jamais a prononcé à la tribune ces mots bien faits pour attirer l'attention, « la fabrication du vin de raisins

Digitized by Google

« secs est cause de fraudes énormes pour le Trésor », il n'ait pas donné des explications topiques.

D'après moi, le Trésor est surtout lésé, parce qu'il se fait sous le nom de vin de raisins secs des tripotages d'eau & de substances étrangères au vin, qu'on additionne d'alcool de grain, d'une impureté absolue, introduit en fraude dans des proportions énormes; je ne saurais donner ici des chiffres, car je n'en ai pas d'officiels, mais il est probable que la fraude porte sur des centaines de millions. Voilà où le Trésor devrait chercher à se retrouver. Il est encore lésé par les bouilleurs de cru, qui, avec des raisins secs fabriquent, en cachette, d'excellents alcools dont ils se débarrassent par contrebande. Cette fraude est également énorme.

2° La masse des Français est lésée dans sa vie propre, car sous le nom de vins, de birrh & d'apéritifs, on lui fait consommer des poisons d'une grande activité, dont quelques gouttes, comme les essences d'anis, d'absinthe & autres, suffisent pour affaiblir les cerveaux les mieux établis, & pour les anihiler dans l'espace de quelques mois.

3° Les malades, car la pharmacie se pourvoit bien souvent auprès de négociants sans vergogne, qui donnent pour les préparations des vins de quinquina & de tout autre genre, des vins à 0 fr. 60 & moins, préparés de toute pièce, & permettant au client de croire que le médicament qu'il achète a pour base le Grenache, le Malaga ou le Bordeaux, ainsi que le prescrit le codex[1].

4° Les viticulteurs, tout le prouve, surtout leurs cris de

1. Il n'est pas sans intérêt de faire savoir au public & à l'État, quels bénéfices énormes réalisent les fabricants spéciaux de vins fins pour la table ou pour la pharmacie, par l'emploi des raisins secs.

Les vins préparés avec les raisins les plus parfumés, comme *le Samos*, au goût musqué, revient au fabricant à 0 fr. 20 ou 0 fr. 25 le litre : à 17° d'alcool. C'est ce même vin que les fournisseurs habiles revendent jusqu'à 1 franc & 1 fr. 20, comme vins d'Espagne à 15 & 16°, & c'est encore lui qui sert aux pharmaciens à préparer les vins de quinquina.

Ceci n'est pas dit comme reproche, car ces vins lorsqu'ils sont bien faits, sont excellents & sains. J'ai voulu simplement faire connaître les bénéfices considérables que rapporte cette industrie, à laquelle je demande plus loin qu'on fasse supporter un impôt sérieux.

Digitized by Google

détresse poussés à l'unisson, sont atteints d'une façon sérieuse, & avec eux, est co npromise la fortune d'un tiers de la France.

Pour éviter les mécomptes aux malades, le gouvernement a en son pouvoir des moyens dont se trouvent investis des agents spéciaux. A lui de surveiller si ceux auxquels il confie le soin d'exercer une surveillance active, l'exercent en réalité.

Si la masse du peuple français veut s'abreuver de boissons malsaines, il est du devoir du gouvernement, dans l'intérêt même de la nation, de parer aux inconvénients d'une ignorance regrettable & préjudiciable au pays : il devrait prendre d'autres mesures que celles qui existent, pour arrêter un semblable courant. Les lois sur l'ivrognerie & sur les débits de boissons ne comportent pas dans leurs applications la sévérité qu'elles devraient avoir. Il nous semble prudent de les reviser, mais là n'est pas la question.

C'est le Trésor public, ce sont les viticulteurs qu'il faut chercher à sauver à tout prix.

Des vœux ont été émis de tous côtés, se ressemblant presque tous dans le fond, quelquefois dans la forme, ce qui prouve leur bon fondement : frapper d'un impôt de 30 francs les 100 kilos de raisins secs à leur entrée en France[1].

Après mûre réflexion, les moyens qui nous paraîtraient les plus pratiques, & à la fois les plus populaires & les plus efficaces, seraient les suivants :

1° Laisser arriver les raisins secs en franchise, de tous les points où ils sont préparés ;

2° Autoriser le pauvre à fabriquer chez lui son vin avec le raisin sec non imposé. Exercer une surveillance active pour éviter la fraude envers l'État ; interdire à jamais cette fabrication à toute famille prise en fraude.

3° Laisser la liberté absolue de préparer des vins de raisins secs, aux conditions expresses : *A* Qu'on ne mélange à ces raisins ni aucun autre fruit sec, ni des glucoses, ni des alcools de grain, ni des colorants, ni des essences. *B* Que les raisins secs, qui ne servent, en définitive, qu'à la préparation des vins fins

1. Il est très curieux de voir ce chiffre de 30 francs émis presque partout comme taxe suffisante pour le Trésor.

Digitized by Google

ou des vins médicamenteux ou d'apéritifs, produits qui peuvent supporter une forte taxe, soient imposés de 50 francs les 100 kilos[1]. *C* Que les vins qui proviendront de leur fermentation soient vendus avec leur couleur naturelle, sous le nom de vin de raisins secs. *D* Qu'il soit absolument interdit de préparer & de vendre des vins de raisins secs colorés avec du vin rouge ou de toute autre manière.

4° Ne pas laisser dépasser le titre de 17 degrés sans que les vins soient soumis aux droits des alcools;

5° Exercer une surveillance active dans toutes les fabriques de vins de raisins secs, de manière à ce qu'on ne puisse frauder l'État en aucune façon;

6° Édicter des peines sévères contre toute contravention à la loi.

Dans ces conditions : 1° Le Trésor percevrait une taxe sérieuse sur les raisins secs, sans déchet; 2° Il serait moins lésé par la fraude sur les alcools, la surveillance directe dans les fabriques empêchant qu'on puisse y introduire de l'alcool en nature; 3° La fabrication des vins diminuant, il y aurait un plus petit nombre de fabriques, mais l'impôt qu'elles auraient à payer compenserait bien au delà la perte due à la diminution du nombre de fabricants; 4° Le peuple pourrait continuer à boire du vin à bon marché, qu'il préparerait lui-même; 5° Les viticulteurs sauvegardés, pourraient voir revenir les beaux jours d'autrefois dans le commerce honnête des vins; 6° L'État, enfin, n'aurait plus, par suite d'une taxe extérieure, à redouter de la part des pays étrangers des représailles sur les marchandises que nous importons chez eux.

De semblables conditions me semblent résumer, d'une manière assez complète, le désir exprimé par les plus sages, celui de voir concilier les intérêts de tous.

Dr F. GARRIGOU.

1. Dans ces conditions ils donneront encore un bénéfice considérable aux fabricants.

Digitized by Google

UNE CROISADE APOCRYPHE

LA CANSO DE LA BERTAT

PASTICHE ROMAN DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

(SUITE ET FIN)

II. — Histoire.

Il est temps d'aborder l'étude directe de la pièce dont nous venons d'exposer les péripéties bibliographiques, afin d'en dégager ensuite toutes les indications essentielles au point de vue de l'histoire, de la langue & du rhythme & d'arriver ainsi à déterminer aussi rigoureusement que possible le degré de créance qu'elle mérite.

La composition forme un ensemble de deux-cent quatre-vingt-huit vers de huit syllabes, groupés en quarante-huit sizains dont les tercets riment deux à deux.

En voici l'analyse exacte & les divisions :

I-II. — Invocation à Dame Clémence : exposition sommaire du sujet : guerre entre Pierre-le-Cruel & Henri de Transtamare, assisté de Du Guesclin. (V. 1-12.)

III-IV. — Passage de Bertrand Du Guesclin en Languedoc; engagement de volontaires toulousains. (V. 13-24.)

V-VII. — Enthousiasme religieux excité à Toulouse par cette expédition. (V. 25-48.)

VIII-IX. — Départ des volontaires toulousains après une grand'messe à Saint-Sernin. (V. 49-54.)

X-XVI. — Dénombrement de quatre vingts héros choisis permi les quatre-cents volontaires. (V. 55-96.)

Digitized by Google

XVII. — Itinéraire de la troupe par Auzeville, Castelnaudarry & Carcassonne. (V. 97-100.)

Réception des volontaires par le Duc d'Anjou. (V. 101-108).

XVIII. — Concentration au camp de Perpignan sous le commandement du prince Henri. (V. 109-116.)

XIX. — Exposé sommaire des causes du différend entre les deux frères. (V. 117-127.)

XX-XXIII. — Récit très abrégé de la campagne : couronnement du prince Henri par Du Guesclin. (V. 128-135.)

Evasion de Pierre-le-Cruel; son voyage à Bordeaux. (V. 136-140.)

XXIV. — Campagne du prince de Galles en Navarre.

XXV. — Prise du Roi de ce pays & bataille de Nadres (Navarette). (V. 141-150.)

XXVI. — Prise & captivité de Du Guesclin, Audrehem & Villaines. (V. 151-156.)

XXVII-XXIX. — Évasion d'Henri de Transtamare; son voyage à Avignon, à Narbonne & à Bordeaux; son entretien avec Du Guesclin. (V. 157-174.)

XXX-XXXII. — Entretien de Du Guesclin & du prince Noir qui fixe le prix de sa rançon. (V. 175-194.)

XXXIII-XXXIV. — Voyage de Du Guesclin : assistance pécuniaire du Roi, du Pape & du Duc d'Anjou; rachat des prisonniers. (V. 195-200.)

XXXV-XXXVIII. — Seconde campagne de Du Guesclin en Espagne. (V. 201-222.) Prise de Burgos, de Madrid & de toute la Castille; supplice de Pierre-le-Cruel à Séville. (V. 221-228.)

XXXIX-XLI. — Moralité des évènements. (V. 229-246.)

XLII. — Élévation de Du Guesclin à la dignité de connétable. (V. 247-252.)

XLIII. — Pertes de l'armée française. (V. 253-258.)

XLIV. — Exploits de Mathieu Josse Lauvreins, arbalétrier, tué à Nadres. (V. 259-264.)

XLV-XLVI. — Mort de dix autres volontaires toulousains à Burgos, Madrid & autres lieux. (V. 265-276.)

XLVII. — Mort de deux-cents autres volontaires. (V. 276-282.)

Digitized by Google

XLVIII. — Épilogue à Dame Clémence. (V. 283-288.)

Les faits indiqués plutôt que racontés dans cette chronique rimée de moins de trois cents vers embrassent, comme on le voit, une période de cinq ans, depuis le mois d'octobre 1365, date du départ de Du Guesclin à la tête des compagnies jusqu'au 2 octobre 1370, date de l'élévation de Du Guesclin à la dignité de connétable. Ce simple rapprochement de dates montre déjà avec quelle légèreté a été rédigée la note du conseiller Josse-Lauvreins, propriétaire du manuscrit original qui présente la *Canso* comme lue aux Jeux-Floraux de Toulouse au mois d'avril 1367. Mais il y a, dans le texte même, d'autres preuves purement matérielles qui démontrent la fausseté de cette assertion.

Ainsi, dans la strophe 18, l'auteur, après avoir nommé le duc d'Anjou, donne l'explication suivante :

C'était un puissant seigneur,
Noble, vaillant, de grand renom;
Pour le Roi de France il gouvernait
En Languedoc... (V. 103-106.)

Le duc d'Anjou a occupé le gouvernement de la Province jusqu'en 1380 & n'est mort qu'en 1384. Ses administrés avaient assez de raisons bonnes & mauvaises, surtout mauvaises, de le connaître, après sa longue, fastueuse & onéreuse vice-royauté, pour qu'un méridional contemporain n'eût pas besoin de leur révéler qui il était.

Voilà donc une première donnée qui rejette au moins après l'année 1384 la composition de la pièce. On reconnaîtra qu'un intervalle d'une vingtaine d'années ne saurait être indifférent dans l'appréciation d'un témoignage historique.

Mais, à cet égard, les strophes V & VII sont encore autrement expressives.

Dans la première, le poète décrivant à sa façon l'enthousiasme religieux excité à Toulouse par la campagne d'outremonts, pousse cette exclamation lyrique :

Dieu! qu'était-ce *dans ce temps-là!*... (V. 25.)

Digitized by Google

& un peu plus loin,

> Le tout se faisait pour la foi;
> Ne faut donc s'étonner pourquoi
> Le monde avait tant de courage,
> Puis qu'on a vu en autre temps
> Pour elle périr tant de gens! (V. 37-41.)

Dans ce temps là n'est pas non plus d'un contemporain. Quant à la strophe VII, la portée n'en est pas moins grande, ni la pensée de l'auteur moins transparente; il croit évidemment appartenir à une époque où le monde n'a plus autant de courage parce qu'il n'a plus autant de foi; il condamne indirectement l'indifférence de ses contemporains, il est *laudator temporis acti.* Le sentiment de cette décadence implique nécessairement une distance chronologique encore plus grande que la vie du duc d'Anjou, & il est hors de doute que le poète anonyme n'a pas cherché, comme son éditeur, à faire croire au public qu'il écrivait sa *Canso* au lendemain des évènements. Que devient la valeur de son œuvre en tant que document? Quelle créance peut-elle assurer aux faits dont elle est l'unique garante?

De tous les évènements relatés dans cette chronique, les uns sont exacts, les autres romanesques ou travestis, mais la plupart se trouvent ailleurs, soit dans Froissart, soit dans le poème de Cuvelier, soit dans diverses histoires de Du Guesclin

Les seuls qui offrent un caractère incontestable d'authenticité, confirmés par des documents d'ordre divers, sont :

Le passage des grandes compagnies dirigées plutôt que commandées par Bertrand Du Guesclin, en Languedoc (mais dans la partie orientale de la Province), au mois de novembre & décembre 1365. (Bertrand était à Paris le 30 septembre, à Auxerre le 10 octobre, à Avignon du 12 au 16 novembre, à Montpellier du 29 novembre au 3 décembre, à Barcelone le 1er janvier 1366);

La concentration générale des forces à Perpignan, dont il existe des preuves officielles à la date du 24 décembre 1365;

La marche victorieuse de l'expédition à travers l'Aragon &

Digitized by Google

la Castille, le couronnement de Henri de Transtamare à Burgos, le 5 avril 1366;

La fuite du Roi Pierre à Bordeaux & ses conventions avec le prince de Galles, traité signé à Libourne le 23 septembre 1366;

L'expédition du prince de Galles à travers la Navarre, du 14 au 20 février 1367;

La bataille de Najera ou Navarrete le 3 avril 1367, la prise de Du Guesclin;

Le voyage d'Henri de Transtamare en Languedoc, mai 1367;

La mise en liberté de Bertrand Du Guesclin, 27 décembre 1367;

Sa seconde campagne en Castille, la bataille décisive de Montiel, 14 mars 1369 & la mort du Roi Pierre;

Enfin l'élévation de Bertrand Du Guesclin à la charge de connétable de France, vacante par la démission de Robert de Fiennes, 2 octobre 1370.

Ce qui appartient en propre à la *Canso*, ce que l'on ne rencontre dans aucun document antérieur, ce que tout le monde a emprunté à cette pièce bizarre, depuis Dom Lobineau *jusqu*'à Michelet, c'est exclusivement le départ des quatre cents volontaires toulousains, la liste de quatre-vingts d'entre eux & la glorification spéciale d'Arnaud & de Mathieu Josse-Lauvreins, héros parfaitement inconnus d'ailleurs, mais qui ont l'inestimable avantage de jouer un rôle essentiel dans la généalogie du conseiller Josse, propriétaire du manuscrit & premier éditeur de l'œuvre.

Sans raisonner en juge d'instruction bien pessimiste, n'est-on pas fatalement porté à tirer de cette circonstance des motifs de suspicion tout à fait inquiétants?

Si maintenant on soumet la pièce à un contrôle historique un peu attentif, l'impression deviendra autrement défavorable.

Nous n'ignorons pas qu'il y a dans les compositions de ce genre, chroniques, épopées ou ballades, des inexactitudes de détail considérables. La difficulté où l'on se trouve, même en nos temps de critique rigoureuse, quand on veut connaître par le menu les évènements contemporains, laisse deviner ce qu'on doit attendre de pièces écrites à une époque reculée &

Digitized by Google

sur des traditions orales. Froissart, par exemple, fourmille de ces inexactitudes matérielles, ce qui n'empêche pas que son livre ne soit le plus merveilleux tableau & le plus vrai des réalités de la vie au quatorzième siècle; on peut en dire autant, de la chronique rimée de Cuvelier, tout aussi souvent brouillée que Froissart avec la chronologie & la géographie; mais il y a un genre d'infidélité, d'un caractère plus général, qui ne se rencontre pas dans ces œuvres écrites sous l'impression des évènements & d'après le témoignage souvent embrouillé & confus, mais sincère, d'acteurs ou de témoins. Or, cette inexactitude d'ensemble, ce contre-sens moral, si l'on peut ainsi parler, éclate à chaque ligne dans la pièce toulousaine.

La *Canso de la Bertat* est en contradiction complète avec la vérité historique lorsqu'elle transforme en pieux chevaliers les bandes avides & indisciplinées dont Bertrand Du Guesclin délivra la France.

Si l'on en croyait notre poète,

> L'honneur, la foi, l'amour de Dieu
> Etaient les uniques motifs qui les conduisaient à la guerre.

(V. 19 & 20), & plus loin (v. 37.)

> Tout cela se faisait par la foi.

Sans oublier la grand'messe dite à Saint-Sernin, avant le départ des chevaliers « tous remplis de dévotion & animés de la grâce de Dieu. »

Ce n'est pas ainsi que les chroniques contemporaines, les récits de Froissart, le poème de Cuvelier nous représentent les compagnies blanches.

Écoutez la voix autrement sincère & accentuée du trouvère français, écho fidèle des impressions & des souvenirs populaires, nous dépeignant en mille traits caractéristiques les allures morales & pieuses des routiers de Du Guesclin.

> Mais ou noble royaulme ot tel confusion
> D'une grande compaigne, & estoient foison
> V. 7116. Gent de mainte manière, de male nacion;
> . . . . . .

Digitized by Google

V. 7127. Tuit pillard, murdrier, traïteur & larron.
Qui n'avoient pitié de fames ni d'enfans',
Si avoit des bastars & des autres meschans.

Le roi de France en gémit au milieu de son Conseil & demande un moyen de débarrasser le pays

De celle gent tirant
Qui nostre pueple va ensement destruisant.

Lorsque Du Guesclin va trouver les capitaines pour leur proposer l'aventure, il les trouve à dîner.

En 1 moult riche ostel qui moult fist à priser...
L'ostel avoient pris & l'oste fait aler,
Et buvoient bon vin qu'ils avoient aforé.

Le héraut de Messire Bertrand veut les flatter par quelques bonnes paroles dans le ton du milieu & leur adresse ce compliment délicat :

Vous estes bonne gent, on vous doit bien loer;
Vous avez bien à boire & très-bien à rifler,
Et si ne vous fauldra ne paier ne compter.

Les premiers mots de Du Guesclin ne sont pas moins significatifs :

Tous riches vous ferai.

Huon de Cavrelay lui fait apporter à boire, & comme le chambellan de Charles V s'extasie sur la précieuse liqueur,

Voi ci 1 riche vin, ne sai qu'il vous cousta,

Le chevalier Vert répond sans ambage :

Onques nul hons vivans denier n'en demanda.

Et plus loin, voyez en quels termes Messire Bertrand caractérise l'existence de ses futurs compagnons d'armes :

V. 7305. A la vie visons comment usé l'avons :
Efforcées les dames & arses les maisons,

1. *La trè vaillant Bertran Du Guesclin* (v. 7116, v. 7127.)

Digitized by Google

Hommes, enfans occiz & tous mis à rençons;
Comment mangié avons vaches, buefs & moutons.
Comment pillié avons oies, poucins, chappons,
Et béu les bons vins, fait les occisions,
Esglises violées & les religions,
Nous avons fait trop pis que ne font les larrons
. . . . . .
Pour Dieu avisons-nous, sur les paiens alons
Je nous ferai tous riches, se mon conseil créons,
Et arons paradis ausi quant nous morrons. »

Lorsque Du Guesclin va rendre compte au roi du succès de sa mission, il ne ménage pas mieux sa nouvelle armée :

V. 7393. Je vous metterai hors de vostre roiaulté,
Toute la pieur gent de tout vostre regné.

Il les amène à la cour d'Avignon pour mettre leurs consciences en règle & les faire absoudre par le pape.

Les compagnons entendent bien être absous, mais ils demandent en sus deux cens mille besans pour le voyage; & comme le premier cardinal que l'on rencontre semble donner à entendre que l'argent sera peut-être difficile à obtenir, Du Guesclin insiste.

V. 7576. Car je vous di pour vray qu'il en y a gramment
Qui d'asolucion ne parolent noient
Il ameroient mieulx à avoir de l'argent...

Le cardinal, portant au Saint-Père la requête des aventuriers ne fait pas un portrait plus flatté de ces dévots personnages.

V. 7618. Il ont ars maint moustier, mainte belle maison,
Occiz fames, enfans à grant destruction,
Pucelles violées & dames de grand non...
. . . . . .
Et cuillé maint joiel à tort & sans raison,
Calices de moustiers, argent, cuivre, laiton,...
Tous les maulz c'on puet faire plains de malefaçon.

Voilà, dans sa réalité sinistre, l'image qu'avaient laissée au cœur du peuple ces troupes de ravageurs que notre auteur

Digitized by Google

nous représente remplies de dévotion & animées de la grâce de Dieu. Tous les témoignages contemporains sont identiques.

A la même époque (1366), d'après le rapport de Froissart, une de ces bandes, au service du prince de Galles, s'était venue enfermer à Montauban, & rayonnant autour de sa forteresse, venait, en pleine paix, exercer ses dévastations jusqu'aux portes de Toulouse. Amaury de Narbonne & le sénéchal de Toulouse, Guy d'Azay, s'en plaignent au capitaine de Montauban presque dans les mêmes termes que le poète français.

« Ce sont robeurs & pilleurs : qui ont durement couru sur le royaume de France... se vous estiez bien courtois à voz voisins, vous ne les devriez mie soustenir à rober & à piller les pouvres gens, sans nul titre »...

A quoi le capitaine de Montauban, qui paraît être un homme sans préjugé, se contente de répondre :

« S'ils vous ont fait aucun déplaisir, je ne voy mie qui vous en face droit, car ce sont gens d'armes. Il leur convient vivre, (ainsi qu'ils ont accoustumé), & sur le royaume de France & sur le prince. »

« Ce sont gens d'armes, reprennent les officiers français, qui ne savent vivre, fors de pillage & roberie & qui malcourtoisement ont chevauché sur nos mettres... ils ont ars, prins & pillé & fait moult de maux en la séneschaussée de Toulouse dont les plaintes sont venues à nous; & se nous leur souffrions ce faire, nous serions traistres envers le Roy nostre seigneur : qui icy nous a establis pour garder sa terre. »...

Et c'est au milieu même de ces temps de désolation & de deuil, lorsque la frontière anglaise cerne Toulouse par trois côtés, Quercy, Gascogne & Comminges, lorsque des cris de détresse ne cessent de s'élever vers le Roi, du sein de la ville affamée, c'est à ce moment que notre poète languedocien suppose une explosion d'enthousiasme religieux & un renouvellement de croisade, comme si la première croisade des Toulousains n'était pas de dégager les approches de leurs murailles, incessamment occupées, tous les documents contemporains en font foi, par les bandes de routiers qui battaient l'estrade.

Digitized by Google

Le pays Toulousain était si loin d'éprouver cet enthousiasme de croisade, que d'après le témoignage de Froissart, très au courant des évènements puisqu'il se trouvait à cette époque à Bordeaux, à la cour du prince de Galles, Henri de Transtamare étant venu, après la bataille de Navarrete, s'établir, par la faveur de Louis d'Anjou, dans le château de Roquemaure, « sur les marches de la principauté anglaise », à quelques kilomètres seulement de Toulouse, pour y former le noyau d'une armée nouvelle destinée à reconquérir son royaume, n'y put réunir qu'un corps de quatre cents *Bretons*[1] coureurs d'aventures, avec lesquels il se rendit en Bigorre & alla mettre le siége devant Bagnères.

Il faut voir comment le maréchal d'Audrehem, dans sa lettre au sénéchal de Beaucaire, datée de Nimes le 20 septembre 1364, caractérise ces grandes compagnies dont la pièce toulousaine exalte l'édifiante piété. « Il est de notoriété publique, écrit-il, que beaucoup de scélérats & d'enfants d'iniquité, brigands & larrons, prenant le nom de compagnies, désolent toutes les parties du royaume de France & principalement les sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne & Beaucaire, depuis la ratification de la paix entre notre seigneur le Roi & le Roi d'Angleterre. On sait comment ces bandits ont osé porter leur témérité sur les personnes ecclésiastiques, les nobles & les communes, commettant des surprises & des meurtres, occupant ou livrant aux flammes les villes, villages, châteaux, lieux du patrimoine d'église, enlevant, outrageant & violant femmes mariées, veuves & vierges, même celles consacrées au culte divin, se rendant coupables de toute sorte de crimes, tant contre la majesté divine & la censure ecclésiastique que contre la dignité du pouvoir royal. Vainement pour arrêter en leur principe ces calamités & ces scandales, faire ample & large provision de gens d'armes & organiser une prompte résistance à ces fils de perdition, avons-nous fait des appels multipliés aux gens d'église, aux nobles & aux communes & tenté de les réveiller pour vaincre ces larrons avec l'aide de Dieu ou

1. Les *quatre cents* Bretons de Froissart n'auraient-ils pas suggéré au poète anonyme son invention des *quatre cents* volontaires toulousains ?.

Digitized by Google

les contraindre à vider honteusement le pays; gens d'église, nobles & communes n'ont répondu à nos sommations que par la négligence & l'inertie, perdant leurs temps en vaines discordes & par leur faute, la malice des bandits a tellement augmenté qu'il devient presque impossible de réparer les maux accomplis & très difficile d'en arrêter les progrès... »

Quel contraste entre cette peinture saisissante du commandant des forces royales en Languedoc & les béates descriptions du poète patois[1]!

Notez d'ailleurs que les gens des compagnies ne se jugeaient pas autrement eux-mêmes & se reconnaissaient, sans plus de façons, coupables de tous les crimes que leur attribue le maréchal. Quoi de plus clair à cet égard que l'article 3 du traité de Clermont signé le 23 juillet 1362 entre le même maréchal d'Audrehem & le comte de Transtamare, au nom des capitaines & gendarmes des compagnies.

« Item que doresnavant ils n'emprisonneront & bouteront feux, ne efforceront femmes, ne prendront forts ne forteresses, ne chevaux ne autres bestes ou choses quelconques, fors seulement vivres pour leurs bouches d'eux & de leurs chevaux. » (Hay du Chastelet, p. 313. Preuves.)

En outre de cette grande inexactitude générale qui est déjà une condamnation si grave, les inexactitudes de détail abondent. L'annaliste Lafaille qui ne possédait pas une assez haute intuition de l'histoire pour saisir le vice essentiel de l'inspiration, avait du moins remarqué quelques-unes de ces erreurs de détail, & il en fait la remarque, mais sans y attacher autrement d'importance.

Si l'on veut bien serrer le texte de près, on verra que ces

1. On lit dans un répertoire alphabétique des archives de Toulouse rédigé au seizième siècle : COMPAIGNES GRANDES, qu'est autant à dire que ung nombre de personnaiges lequel par orrible & cruelle inhumanité & embrasé d'ardeur d'avarice esmouvoit & suscitoit le temps jadiz les guerres & n'ayant en soy alcune pitié, religion, loyaulté ny foy, causant la surabundant malice que regnoit en luy, desroboit plusieurs esglises & monastères, ravissoit & corrompoit plusieurs femmes & filles vierges, saccageoit diverses villes chasteaulx & autres lieux & biens temporelz & commettoit aultres innumérables persécutions...

Le 7 mai 1367, le pape Urbain V excommunia, par une bulle formelle, tous ceux qui faisaient partie des Sociétés de gens de guerre ou qui les favorisaient.

Digitized by Google

détails n'en sont pas moins des charges très aggravantes contre le faussaire.

Dès la première strophe, v. 5, le poète donne au comte Henri, le titre de roi d'Aragon. Or à l'époque de la campagne de Du Guesclin, le royaume d'Aragon appartenait depuis 1336 à Pierre IV, le Cérémonieux.

A cette époque, le frère de Don Pedro n'avait qu'un titre légitime, celui de Comte de Transtamare; un titre de prétention, adopté au commencement des hostilités, celui de roi de Castille & de Léon.

En tête de la lettre écrite de Navarette, l'avant-veille de la bataille par le prince de Galles à son adversaire, on lit l'adresse :

Al muy poderoso y alto principe Don Enrique, conde de Trastamara.

En tête de la réponse, datée de Nadres, le lendemain :

Don Enrrique, por la gracia de Dios, rey de Castilla y de Leon.

La chronique rimée de Cuvelier, est sur ce point comme sur bien d'autres, en parfait accord avec l'histoire :

V. 6656. Cilz Henris dont je dis comme conte régna,...

V. 6588. Une noble conté en Espaigne la lée
Que Tristemare a nom, c'est bien chose avérée.

Les soldats de Du Guesclin sont qualifiés d'*Argoulets* : autant vaudrait faire mourir Bayard d'un coup de bayonnette ou raconter les exploits des zouaves à la bataille de Fontenoy. Les Argoulets ont fait leur première apparition dans les armées de Louis XI. Personne, sous Charles V, ne supposait l'existence de ce corps de chevau-légers dont le nom reparaît souvent dans l'histoire des guerres du seizième siècle.

Quant à la liste des quatre-vingts volontaires d'élite, qui remplit les trophes X à XVI, XLV & XLVI, si l'on prend la peine de l'étudier d'un peu près, on est frappé du caractère artificiel & bizarre qu'elle présente. Le trait distinctif en est de manquer absolument d'homogénéité. C'est un ramassis de

Digitized by Google

noms rappelant des dates & des origines diverses, laborieusement agencés d'après les nécessités de la rime.

Il y a un certain nombre de familles qui se trouvaient plus ou moins en vue au dix-septième siècle & auxquelles le rimeur avait dû naturellement songer pour faire un entourage convenable à ses favoris & protégés spéciaux les Josse-Lauvreins : ces messieurs ne pouvaient qu'être agréablement flattés d'avoir, en la personne de leurs ancêtres, fait la campagne de Navarrete en compagnie de Joan d'Ambres, Pol d'Auziella, Luc & Bernat Castelnau, Bernard Dubourg, Joan Goyrans, Joan de Gramont, Simon Lautrec, Bertrand & Arnaud Monluc, Pol Monpesati, Pau Nogareti; Jean d'Ambres, le meilleur lancier, mort à Burgos le premier, représentait d'une façon tout à fait convenable le marquis d'Ambres, lieutenant général en Languedoc sous Louis XIV.

A travers ce peloton de cavaliers à familles persistantes, on n'est pas peu surpris de retrouver plus de vingt consuls de l'année 1286, tous mentionnés par Jean de Cazevielle dans sa Coutume de Toulouse. Jean de Cazevielle, invoqué précisément comme une autorité par l'éditeur de 1694! Plusieurs de ces consuls archaïques portent des noms isolés dans l'histoire de Toulouse & représentent des lignées du douzième ou du treizième siècles sans héritiers connus au quatorzième : Pons d'Aurola, Joan Bascou, Arnaud Bernard, André Bounet, Mateu Bousquetti, Hugo Burgada, Portal Delpont, Bertrand Falgar, Guilhot Garrigues, Médard Lacosta, Huc Lespinassa, Joan Monlanderi, où il est aisé de reconnaître, assez maladroitement travesti Peyre de Molandier, Pagan, Pey de Preinaco, Gléon Roaxio, Gilles San Loup, Joan Santibartio, Arnoul Trayet, (de Trajeto), Gaillard Toulousa, appartiennent, sauf le changement des prénoms, à cette équipe municipale du temps de Philippe le Bel.

D'autres sont encore plus anciens : Joan Caraboudas, variante incorrecte des Caraborda, connus dans l'histoire de Toulouse dès 1141 (Catel, *Comtes de Tolose*, p. 192), Joan Barrassi, Sans Guilabert, Martin de Lambes dès 1203 (*Ibid.*, p. 236.)

Distraction faite de quelques autres noms souvent répétés

Digitized by Google

dans les fastes capitulaires de Toulouse, tels que les Morlas, maladroitement déguisés (Joan de Morlanos), les Colom (consuls de 1274), les Vignes..... plus divers noms de lieux qui ne coûtaient pas grand effort à un écrivain de la région, Gérard Berfeil, Robert Blaignaco, Mondousi, Joan Monferran, Miquel Monlau, Pey Montardi, Marc Sabouneri, Estèbe Seiches, Joan Montaudran..... certaines réminiscences de personnages ayant quelque notoriété locale au seizième siècle, Joan Ganelon, Gleon Pelehigues, Suau..... & enfin de simples prénoms transformés en noms patronymiques, Joan Estebe, Joan Martin, Joan Talairan, il ne reste plus, parmi les prétendus héros de *La Bertat* qu'un très petit nombre d'inconnus à peu près irréductibles qui portent, ou des noms de hasard, choisis sans cause spéciale par la fantaisie de l'écrivain, ou des gens de ses relations personnelles qu'il a pris plaisir à gratifier d'ancêtres dans l'armée de Du Guesclin : l'ensemble du dénombrement forme une mosaïque tellement disparate & contient tant d'anachronismes que la supercherie de l'auteur en ressort avec une parfaite évidence. On va jusqu'à distinguer les noms que le poète a relevés dans des textes latins & copiés littéralement sans en connaître la traduction romane, familière à tout le monde au quatorzième siècle. Les Roais, les Prinhac, les Morlas, les Molandier & bien d'autres avaient encore à cette époque trop de notoriété à Toulouse pour qu'un contemporain les déguisât, dans un écrit en langue vulgaire sous la forme *Roaxio*, *Preniaco*, *Morlanos*, *Monlanderi*.

III. — Langue.

Pour peu que l'on se soit familiarisé avec les formes régulières de la langue romane & que l'on ait appris à en suivre les transformations depuis la grande efflorescence de la poésie méridionale jusqu'aux bégaiements incorrects & confus des patois de notre temps, on ne tarde pas à s'apercevoir que la prétendue *Canso* languedocienne fourmille de fautes gros-

Digitized by Google

sières, & que ces fautes, tant par leur nombre que par leur parfaite concordance, ne peuvent pas être l'effet du hasard où d'une inadvertance de copiste, mais trahissent évidemment une altération intime & essentielle de l'ancien idiome, profondément pénétré par les influences de la langue d'outre-Loire, & qu'elles accusent, malgré quelques efforts d'archaïsme maladroits, une dégénérescence complète, dont tous les monuments authentiques & datés permettent sûrement de fixer l'époque au dix-septième siècle.

L'impression d'ensemble qui ressort de la lecture du poème est que cette pièce a été pensée en français, & recomposée ensuite assez laborieusement dans une langue artificielle dont l'auteur était loin de posséder tous les secrets & qu'il a cherché à vieillir, d'une façon souvent maladroite. Pour justifier cette observation qui est, à notre sens, décisive, il nous paraît indispensable de publier ici en regard le texte de 1694 & la traduction littérale en français; on verra qu'à l'inverse du phénomène ordinaire, loin d'avoir à violenter la langue française pour lui faire suivre pas à pas la phrase romane, c'est la traduction qui présente les tours les plus normaux & les formes les plus naturelles, comme si elle avait été le moule sur lequel s'est calquée la formule patoise. Que l'on essaie le même exercice à l'égard d'une pièce romane bien authentique, empruntée à n'importe quel recueil, mais antérieure à la seconde moitié du seizième siècle & l'on verra combien l'originalité &, si l'on peut ainsi parler, la personnalité de la langue meridionale présente d'obstacles pour arriver à une version aussi scrupuleusement servile.

LA BERTAT	LA VÉRITÉ
I.	I.
Donna Clamença, se bous plats	Dame Clémence, s'il vous plaît,
Jou bous diré pla las bertats,	Je vous dirai bien les vérités
De la guérra que s'es passada,	De la guerre qui s'est passée
Entre Péy, lou Rey de Leon,	Entre Pierre, le Roi de Léon,
Henric soun fray Rey d'Aragon	Henri, son frère, Roi d'Aragon
E' dab Guesclin soun Camarada.	Et avec Guesclin, son camarade.

Digitized by Google

II.

E' lous Moundis qu'eron anats,
E' les que n'oun tournen jamas,
S'és qu'ieu demande recompença;
Perço qu'ieu nou meriti pas,
D'abe de flous de bostos mas;
Suffis d'abe bost' amistança.

III.

L'an mil tres-cens soixanto cinq,
D'eu boule d'eu Rey Carles-quint,
Passéc en aquesta patria,
Noble Seignou, Bertrand Guesclin
E' Baron de la Roquo Clarin,
Menan ambet gentdarmaria.

IV.

L'honor, la fé, l'amor de Deu,
E'ron touts lous soulis moteus,
Quets portavan d'ana fa guerra,
Contra lous cruels Sarrazis;
Aquo féc que nostes Moundis,
Se boutéguen jouts sa banéra.

V.

Déu, qu'ero aquo en aquet tems!
Las fennas qu'éron labets prens,
Bouleban estar ajagudas,
E' que lours Enfans fouron grans,
Per poude pourta lours Carcans;
D'ambe bellas lanças agudas.

VI.

Les fils ne quittéguen lous pays,
Força ne quittégon l'arays,
E' d'autres quitteroun las letras;
Belcop quitegon lous Moüilhés,
Qu'alqu'un ne scapéc lou coüilhé,
Per prene l'arc é las Pharétras.

VII.

Le tout se fasio per la Fé,
Nou cal donc s'estouna de que,
Le Mounde abio tant de couratge,
Pusqu'on a bist en autre tems,
Per ella peri tant de gens,
E' mas encaro de maynatge.

II.

Et les Ramondins qui étaient allés
Et ceux qui ne retournèrent jamais,
Sans que je demande récompense,
Parce que je ne mérite pas
D'avoir des fleurs de vos mains;
Il suffit d'avoir votre amitié.

III.

L'an mil trois cent soixante-cinq,
Du vouloir du Roi Charles cinq
Passa en ce pays
Noble seigneur Bertrand Guesclin,
Baron de la Roche Derrien,
Emmenant sa gendarmerie.

IV.

L'honneur, la foi, l'amour de Dieu
Étaient les uniques motifs
Qui les portaient à faire la guerre
Contre les cruels Sarrazins;
Cela fit que nos Ramondins
Se mirent sous sa bannière.

V.

Dieu! qu'était-ce dans ce temps-là!
Les femmes qui se trouvaient grosses
Voulaient être délivrées
Et que leurs enfants fussent grands
Pour pouvoir porter le harnais,
Avec belles lances aigues.

VI.

Les fils en quittèrent leurs pères,
Beaucoup quittèrent la charrue;
Et d'autres quittèrent les lettres;
Beaucoup quittèrent leurs femmes;
Quelqu'un en esquiva le carcan
Pour prendre l'arc & le carquois.

VII.

Le tout se faisait pour la foi
Ne faut donc s'étonner pourquoi
Le monde avait tant de courage,
Puisqu'on a vu en d'autres temps
Pour elle périr tant de gens
Et encore plus d'enfants.

Digitized by Google

VIII.

Tout le monde partic content,
Pensan prene lour passotems
E' gagna l'Espagna d'ausida,
Sense cop ny perta de gens ;
May be n'y aura de mal-contens,
Aprés que bous m'aurets ausida.

IX.

Be partigoun de bon mayti,
Touts lous Moundis de S. Sarni,
Aprés ab' ausit Messa grana,
E' toutis ples de debouceu,
Ramplits de la gracia de Deu,
S'en aneguén dret à l'Espagna.

X.

Entre touts éron quatre cens.
Entre lous quals les plus balens,
E' estimats dins las palestras,
E' ron Pagan, Joan Sarabella,
Simon Lautréc, Pol d'Auziella,
Lou Majour, Suau, Joan de Restra.

XI.

Luc Castelnau, Joan Monlandéri,
Carles, Cenon, Marc, Sabounéri,
Arnoul, Trayct, é Huc, Amati,
Amalric Vinnes, Guilhot, Garrigue,
Joan Talairan, Gleon, Pelehigues,
Bertrand Monluc, Pol Monpesati.

XII.

Mateu Lalu, Joan Larrocquo,
Guitrad Colom, Glaude Lapocque,
Mateu, é Arnaud Josse Laubreius,
Hugo Burgada, Joan Caraboudas,
Joan Martin, Bartoumeu Lourdas,
Pons Aurola, Joanot de Moulens.

XIII.

Gerard Berfeil, Gaston de Lambes
Richard Leon, d'ab Joan d'Ambres,
Paul de Buel, Robert Blaignaco,
Estebe Séiches, Antoni Porta,
Portal Delpont, Joan de Torta
Bertrand Falgar, Péy de Preinaco.

VIII.

Tout le monde partit content,
Pensant prendre un passe-temps
Et gagner l'Espagne à la course,
Sans coup ni perte de gens;
Mais bien y aura des mécontents
Après que vous m'aurez entendue.

IX.

Bien partirent de bon matin
Tous les Ramondins de Saint-Sernin,
Après avoir ouï grand'messe,
Et tous, pleins de dévotion,
Remplis de la grâce de Dieu,
S'en allèrent droit à l'Espagne.

X.

Entre tous ils étaient quatre cents,
Entre lesquels les plus vaillants
Et estimés dans les palestres
Étaient Pagan, Jean Sarabelle,
Simon Lautrec, Pol d'Auzielle,
L'aîné Suau, Jean de Restre.

XI.

Luc Castelnau, Jean Molandier,
Charles Cenon, Marc Sabonnère
Arnoul Traget & Hugues Amat,
Amaury Vignes, Guillot Garrigues,
Jean Talayran, Gléon Pelefigues,
Bertrand Monluc, Paul Montpezat.

XII.

Mathieu Lalu, Jean Larocque,
Guitard Colom, Claude Lapocque,
Mathieu & Arnaud Josse Lauvreins,
Hugues Bourgade, Jean Caraborde,
Jean Martin, Barthélemy Lordas,
Pons Aurole, Jeannot de Moulens.

XIII.

Gérard Verfeil, Gaston de Lambes
Richard Léon avec Jean d'Ambres,
Paul de Beuil, Robert Blagnac,
Étienne Seysses, Antoine Porte,
Portal Dupont, Jean de Torte,
Bertrand Fauga, Pierre de Prignac.

Digitized by Google

XIV.

Miquél Monlau, Joan de Morlanos
Joan Ganelon, é Paul Massanos,
Joan Goyrans, Hébért Abellana,
Huc L'espirassa, Joan Montelli,
Péy Montarssi, Joanot Morélli,
Joan de Grammont, Guilhot Dellana.

XV.

Gaillard Toulousa, Arnaud Bernard,
Bernard Deubourg, Simon Termat,
Pey Montardi, Gleon Roaxio,
Joan Brisson, Mateu Bousquétti,
Sans Guilabert, Pau Nogaréti,
Joan Bascou, Joan Santibartio.

XVI.

Poton Pestél, Medard Lacosta,
Arman Monluc, Carles Delosta,
André Bounet, é Joan Barrassi,
Jacques Soules, Joan Monferran,
Gilles, S. Loup, Joan Montaudran,
Joan Estébe, Miquéeu Galassi.

XVII.

Touts be passegoun tras la bila,
Sén anéguen coucha à Aussebila,
D'aqui tout dreit à Castelnau
D'arri, puchent à Carcassonna,
Ount lou Duc d'Anjou en perçona,
Lous recebouc anbe gran lau.

XVIII.

Het era un poutent Seignou.
Noble, balent de gran renoum,
Péu Rey de França, het goubernaba
En Languedoc, é assistouc
D'argent, de blat, ço que poudouc,
L'armada que Guesclin menaba.

XIX.

Touts pla contents dreyt Perpignan
S'en anéguen randre ent'àl camp,
Oun se troubéguen may de milo,
Francez, Navarrez, ou Bretous,
Haragous, Normans ou Gascous,
Henric d'Espagna éra à lour filo.

XIV.

Michel Montlaur, Jean de Morlas,
Jean Ganelon & Paul Massas,
Jean Goyrans, Hébert Avélane,
Hugues Lespinasse, Jean Montel,
Pierre Montarsin, Jeannot Morel,
Jean de Grammont, Guillot de Lane.

XV.

Gaillard Toulouse, Arnaud Bernard,
Bernard Du Bourg, Simon Termat,
Pierre Montardy, Gléon Roaix,
Jean Brisson, Mathieu Bousquet,
Sans Guilabert, Paul Nogaret,
Jean Bascou, Jean Saint-Bars.

XVI.

Poton Pestel, Médard Lacoste,
Arnaud Monluc, Charles Deloste,
André Bonnet & Jean Barras,
Jacques Soulès, Jean Monferrand,
Gilles Saint-Loup, Jean Montaudran,
Jean Estève, Michel Galas.

XVII.

Tous passèrent à travers la ville,
S'en allèrent coucher à Auzeville,
De là tout droit à Castelnau
D'Arry, puis à Carcassonne
Où le duc d'Anjou, en personne,
Les reçut avec grand loz.

XVIII.

C'était un puissant seigneur,
Noble, vaillant, de grand renom ;
Pour le Roi de France il gouvernait
En Languedoc, & il assista
D'argent, de blé, de ce qu'il put,
L'armée que Guesclin menait.

XIX.

Tous bien contents, droit à Perpignan,
S'en allèrent rendre au camp
Où se trouvèrent plus de mille
Français, Navarrais ou Bretons,
Aragonnais, Normands ou Gascons;
Henri d'Espagne était en leur file.

Digitized by Google

XX.

D'ambe sous brabes compaignous
Que quad'un ne bailho pla dous,
Het éro lou Rey d'Aragou,
Fray de Péy lou Rey de Castilha,
Qual per abe ausit Blanca filha;
Del bon Seignou Duc de Bourbou

XX.

Avec ses braves compagnons,
Dont chacun en valait bien deux;
Il était le Roi d'Aragon,
Frère de Pierre, Roi de Castille,
Lequel, pour avoir occis Blanche, fille
Du bon Seigneur duc de Bourbon

XXI.

E' espousat la Sarrasina,
Filha deu Rey Bella Marina,
E' quitat la ley déu bon Déu,
Per abe boulgut obligear,
Henric son fray d'homatgear,
L'Aragou dizen qu'ero syu.

XXI.

Et épousé la Sarrazine,
Fille du Roi Belle Marine
Et quitté la loi du bon Dieu,
Pour avoir voulu obliger
Henri, son frère d'hommager
L'Aragon, disant qu'il était sien,

XXII.

Bebous atirec dins sa terra,
Ont féguen ta grana guérra,
Que res nou resistouc al bras,
A l'arbalesta é a la lança,
D'aquella Noblessa de França,
Que passéc tout pel coutelas.

XXII.

Bien les attira dans sa terre,
Où ils firent si grande guerre
Que rien ne résista au bras,
A l'arbalète & à la lance
De cette noblesse de France
Qui passa tout par le coutelas.

XXIII.

Guesclin courounec Rey d'Espagna
Henric, noun pas ses gran magagna :
Et casséc tout lous Sarrazis,
Mas Péy s'escapéc, é auta léu,
Be s'en fugic ent'à Bordeaux,
Demanda força à sous amycs.

XXIII.

Guesclin couronna Roi d'Espagne
Henri, non sans grande perte,
Et chassa tous les Sarrazins;
Mais Pierre s'échappa & aussitôt
S'enfuit jusques à Bordeaux,
Demander force à ses amis.

XXIV.

Le prince de Galles proumétec,
De fa mouns-marabilhas per et,
Coumo féc, é pourtat dembia,
Countro ets Frances sous enemics,
Ne passéc per tout lou pays,
Deu Navarres dret Fontarbia.

XXIV.

Le prince de Galles promit
De faire monts & merveilles pour lui,
Comme il fit, &, porté d'envie,
Contre les Français, ses ennemis,
Il passa par tout le pays
Des Navarrais, droit à Fontarabie.

XXV.

Prenouc Pey lou Rey de Nabarra,
E' fasouc als nostres grand tara,
Contr'ets ne gaignec tres batailhas.
A la darrera per malhur,
A Nadres aguec tal boun-hur,
Que lous batouc d'estoc é de tailha.

XXV.

Il prit Pierre, Roi de Navarre
Et fit aux nôtres grand dommage;
Contre eux il gagna trois batailles :
A la dernière, par malheur,
A Najera, il eut tel bonheur
Qu'il les battit d'estoc & de taille.

Digitized by Google

XXVI.

Guesclin, Odren, é Villanés,
Prenguec touts tres sous prisounés,
E' moult d'altra bella Noublessa,
Be lous menéc touts estacats,
Ambe fort granas cruautats,
Deguens Bordéux sa fortalessa.

XXVI.

Guesclin, Audrehem & Villaines
Il les prit tous trois ses prisonniers,
Et beaucoup d'autre belle noblesse;
Il les mena tous attachés,
Avec fort grandes cruautés
Dans Bordeaux sa forteresse.

XXVII.

Henric escapéc en dolença,
E s'en anéc enta Proubença,
Trouba lou Papo en Avignoun,
D'aqui s'en anéc per lou Rona,
Troubal' Duc de Borbon à Narbona
Qu'el resebec coumo mignoun.

XXVII.

Henri échappa fort dolent
Et s'en alla en Provence
Trouver le Pape dans Avignon;
De là, il s'en fut par le Rhône
Trouver le duc de Bourbon à Narbonne,
Qui les reçut comme un mignon.

XXVIII.

Péy s'en anéc en Pelerin,
Beze a Bourdéux Bertran Guesclin;
E' l'y parléc dins la prisou :
Disen que cailho a tort ou dret,
Qu'el ambe touts sous argoulets,
Fousson mesis à la rançou.

XXVIII.

Puis, il s'en alla en Pèlerin
Voir à Bordeaux Bertrand Guesclin,
Et lui parla dans sa prison,
Disant qu'il fallait, à tort ou à raison,
Que lui & tous ses argoulets
Fussent mis à rançon.

XXIX.

Qu'el sabio d'ount abe la pagua,
Que l'aurio al despens de sa bigua:
Guesclin lou remerciéc be fort,
E' ne juréc que dins bréu tems,
E é d'ambe toutos sas gens,
Serion ou escapats ou morts.

XXIX.

Qu'il savait d'où avoir la paie,
Qu'il l'aurait aux dépens de sa bague;
Guesclin le remercia bien fort
Et lui jura qu'en peu de temps
Lui & tous ses gens
Seraient ou échappés ou morts.

XXX.

E s'en anéc tout escalfat,
Troubal' Prince qu'éro lebat,
Le prega del' metre à rançou,
Que de bon cor la pagario,
Quand be el l'y demandario
Cent milo francs ou un millou.

XXX.

Et il s'en alla tout échauffé,
Trouver le prince qui était levé,
Le prier de le mettre à rançon,
Que de bon cœur il la paierait,
Quand même il lui demanderait
Cent mille francs ou un million.

XXXI.

Que per sourti d'ambe sa gracia,
N'oun debio pas teni fisancia,
Pesque l'abio tant maltratat,
De l'abe tengut tant captiu,
Per abe batut lou Jousyu,
Aquel Rey Péy tant mal carat.

XXXI.

Que pour sortir avec sa grâce
Il n'en devait tenir confiance,
Puisqu'il l'avait tant maltraité
De l'avoir tenu tant captif
Pour avoir battu le Juif,
Ce Roi Pierre si mal famé.

Digitized by Google

XXXII.

Le Prince estounat del langatge,
E' mas encaro del couratge,
De Guesclin gaignat de razou,
Be lou boutec a soixanto millia,
Doublons d'or ambe sa quadrilla,
Guesclin labets de gran passiu.

XXXII.

Le prince, étonné du langage,
Et plus encore du courage
De Guesclin, gagné par raison,
Bien le mit à soixante mille
Doublons d'or avec son quadrille;
Guesclin, alors, de grand' passion

XXXIII.

Juréc que per la mala gaigna,
Henric mouririo Rey d'Espagna,
E' sén anéc cerca la pagua;
Le Rey l'y dounéc cent flourins,
Le Papo lin déc quate-bins;
E' l' Duc d'Anjou déc mila targuas.

XXXIII.

Jura que, par la male chance,
Henri mourrait Roi d'Espagne,
Et s'en alla chercher la paie;
Le Roi lui donna cent florins,
Le Pape lui en donna quatre-vingts
Et le Duc d'Anjou, mille targes.

XXXIV.

D'an tant gran somma de dinés,
Et rescatéc sous presounés,
E s'en anéc dret en Espagna,
Henric y fourec auta leu,
Lours gens tabes sur de Mouréus,
Attaquen touts Péy la billania.

XXXIV.

Avec si grande somme de deniers,
Il racheta ses prisonniers
Et s'en alla droit en Espagne.
Henri y fut aussitôt,
Leurs gens aussi, sur des Barbes,
Ils attaquèrent tous Pierre la Vilenie,

XXXV.

Qu'ero ambe lous de son Pays,
E' quatebins-mil Sarrazis,
Les attendouc d'un gran couratge,
Fisance al nombre de sas gens,
E, crezen quéron mas balens,
Qu'à Nadres qu'en féc tal carnatge.

VXXV.

Qui était avec ceux de son pays
Et quatre-vingt mille Sarrazins,
Et les attendit de grand courage,
Se fiant au nombre de ses gens,
Et croyant qu'ils seraient plus vaillants
Qu'à Najera où il fit tant de carnage.

XXXVI.

May l'abugle nou bezio pas,
Que les Angles nou y eron pas,
Perço qu'el n'abio pas tengut
Sa paraulo aprés la bictoria,
Mas l'abio abandounat de gloria,
Ses l'y paga lou proumetut.

XXXVI.

Mais l'aveugle ne voyait pas,
Que les Anglais n'y étaient pas,
Parce qu'il n'avait pas tenu
Sa parole après la victoire
Mais l'avait abandonné, par gloire,
Sans lui payer le prix promis.

XXXVII.

Les nostes n'éron estouuats,
De quant que lour éro arribat,
Esperabon de Déu la gracia,
De surmounta lous Enemics,
De conquista tout lou Païs,
Pus qu'el pot tout, masque l'y placia.

XXXVII.

Les nôtres en étaient étonnés,
Par tout ce qui leur était arrivé,
Ils espéraient de Dieu la grâce
De surmonter les ennemis,
De conquérir tout le pays,
Puisqu'il peut tout, comme il lui plaît.

Digitized by Google

XXXVIII.

Coumo esperabon lour benguec,
Car dins siés mes Guesclin prenguec
Burgos, Madrid, tota la Castilha,
Sieys batailhas countro ets gaignéc
Pey lou Rey prisounié prenguéc,
Son cap fouc coupat à Sabilha.

XXXVIII.

Comme ils espéraient leur advint
Car, dans six mois, Guesclin prit
Burgos, Madrid, toute la Castille,
Six batailles contre eux gagna,
Il fit prisonnier le Roi Pierre,
Sa tête fut coupée à Séville.

XXXIX.

D'aqui bezén coumo les mechans
Finissen lours jours & lours ans,
E' coumo Déu les recoumpensa.
A jamas elis soun maudits,
Mas quemas del qu'abion amis,
E' degus n'a d'eus soubenença.

XXXIX.

Par là vous voyez comment les méchants
Finissent leurs jours & leurs ans
Et comment Dieu les récompense.
A jamais ils sont maudits,
Surtout de leurs anciens amis
Et personne n'a d'eux souvenance;

XL.

Au loc que les que preguen Déu,
E' que disen en debouceu,
Le be lour ben quen mas y pensan,
Quand semblon este tous perduts,
Aquos labets que pel segu,
Deu lour bailha sa recoumpença.

XL.

Au lieu que ceux qui prient Dieu,
Et qui vivent en dévotion,
Le bien leur vient sans qu'ils y pensent :
Quand ils semblent être tous perdus,
C'est alors que, pour sûr,
Dieu leur donne sa récompense.

XLI.

Guesclin qu'éro estat pres captiu,
Henric lassat de ço del siu,
Les bela d'uno faiçou estranja,
Guesclin délibrat é poutent,
De bieures, d'argen é de gen,
Courounéc Henric soul Rey d'Hespagna.

XLI.

Guesclin qui avait été pris captif,
Henri, frustré de son bien,
Les voilà, d'une façon étrange :
Guesclin délivré & puissant,
De vivres, d'argent & de gens,
Couronna Henri seul Roi d'Espagne.

XLII.

Enquéro lou Rey Carloquint,
Aperéc Debés é Guesclin,
E' be lou féc soun Conestable,
Coumo l'estimam lou prumé,
De touts sous brabes cabailhés,
E' de las armas pus capable.

XLII.

Encore le Roi Charles Cinq
Appela près de lui Guesclin
Et bien le fit son connétable,
Comme l'estimant le premier
De tous ses braves chevaliers
Et des armes le plus capable.

XLIII.

Atal s'acabéc dins bréu tems,
La guerra contre es Mescresens,
Mas non pas sense grana perta,
De nostes brabes cabailhés,
Que s'en perdougoun à milhes,
En combats, ou en courren à l'erta.

XLIII.

Ainsi s'acheva en peu de temps
La guerre contre les mécréants,
Mais non sans grande perte
De nos braves Chevaliers
Qui se perdirent à milliers
En combats ou en courant à l'alerte

Digitized by Google

XLIV.

Entre lous quals lous pus balens
E'ron Matheu Jossé Lauvreius,
Louqual se perdouc ent'à Nadres,
Et éroun brabe arbalesté,
Que n'éro jamas lou darré,
Tabes léu fouc embiat ad padres.

XLV.

Joan d'Ambres lou millou lancé,
Mouric à Burgos lou prumé,
Séiches, Monluc, Leon, Brefféil,
A Madrid fégoun lours aunous,
Fort plourats de lours coumpagnous,
Ses causa, pus qu'an l'armo al cél.

XLVI.

Bernat, Castelnau, Joan Marti,
Joan Carabodas, Mondousi,
F'roun be lous pus renommats,
Entre touts nostes Cabailhés,
Per ana planta lous beillés,
Mas cértos y fougoun matats.

XLVII.

Dus cens autes brabes Moundis,
Dencouréguen per lous camis,
Ses parla de tant de noublessa,
De Nourmans, Navarres, Gascous,
Frances, Aragous, ou Bretous,
Qu'aquo fa beni gran tristessa.

XLVIII.

Peraquo n'oun dire pas may,
Yeu besi qu'aquo bous desplay,
D'ausi dire, Dama Clamença,
La mort de tant de brabos gens,
Que n'éron mas que suffisens
De creysse el Terradou de França.

M. CCC. LXVII. April.

XLIV.

Entre lesquels les plus vaillants
Étaient Mathieu Josse-Lauvreins,
Lequel se perdit à Najera;
C'était un brave arbalétrier
Qui n'était jamais le dernier;
Aussi fut-il bientôt envoyé *ad patres*.

XLV.

Jean d'Ambres, le meilleur lancier,
Mourut à Burgos le premier,
Seysses, Monluc, Léon, Verfeil
A Madrid eurent leurs honneurs,
Fort pleurés de leurs compagnons,
Sans cause, puisqu'ils ont l'âme au ciel.

XLVI.

Bernard Castelnau, Jean Martin,
Jean Caraborde, Mondousil,
Étaient bien les plus renommés
Entre tous nos chevaliers,
Pour aller planter les béliers;
Mais certes ils y furent tués.

XLVII.

Deux cents autres braves Ramondins
Demeurèrent par les chemins,
Sans parler de tant de noblesse,
De Normands, Navarrais, Gascons,
Français, Aragonais ou Bretons,
Ce qui fait venir grand' tristesse.

XLVIII.

Aussi n'en dirai-je pas davantage.
Je vois que cela vous déplaît
D'ouir dire, Dame Clémence
La mort de tant de braves gens
Qui étaient plus que suffisants
Pour accroître le terroir de France.

1367. Avril.

Il nous paraît bien difficile que, dans l'opinion de tout lecteur attentif, la pièce puisse résister à cette épreuve. Comment n'être pas frappé des tournures modernes & françaises qui,

Digitized by Google

dans presque chaque strophe, accusent la supercherie? Est-il besoin de souligner des arrangements de mots tels que :

La guerra que s'es passada, v. 3; — *lous mouteus qu'ets portavan d'ana*, v. 20-21, — *ramplits de la gracia de Deu*, v. 53; — *tout le mounde partit counten*, v. 39; — *fa mouns-maravilhas*, faire monts & merveilles, v. 140; battut *d'estoc & de tailha*, *bes bela d'uno faiçou estranja*, v. 243?

Un grand nombre d'expressions sont de purs barbarismes, des mots français très sommairement romanisés par l'application d'une désinence; ainsi *camarada*, v. 5, *passotems*, v. 44, *mignoun*, v. 162, *prisou*, v. 165, *rançou*, v. 168, *prisounés*, v. 152, *cruautats*, v. 155, *quadrilla*, v. 191, *gentdarmaria*, v. 18, *abugle*, v. 211[1], *soubenença*, v. 234; *combat*, v. 258. Nous avons signalé l'anachronisme des Argoulets; il y a d'autres anachronismes en sens inverse; les mots *pharetras*, pour carquois, *palestras*, *beillés*, béliers, machines de guerre, sont des emprunts à l'antiquité classique, totalement étrangers à la langue du quatorzième siècle.

On n'en finirait pas, si l'on voulait relever tous les termes qui portent leur certificat d'origine : *poutent*, v. 244, *mechans*, v. 229, *maudits*, v. 232, *renommat*, v. 273, *quitat*, v. 123, *coucha*, v. 98, *coutelas*, v. 132, *obligear*, v. 124, *homatgear*, v. 125, *abandounat*, v. 215, *surmounta*, v. 220, *gaignec*, v. 226, *alérta*, v. 268, *coupat*, v. 228.

Il y a des barbarismes de noms propres dont la gravité est bien significative. Quel nom plus connu en pays roman que celui du Rhône, le grand fleuve limitrophe de Languedoc & de Provence? Notre auteur ignore qu'on l'a toujours appelé *Rose* & il écrit, sans sourciller, *lou Rona*, v. 160. Il n'a pas plus de scrupule pour des noms de saints, bien familiers cependant aux populations méridionales & il ne se refuse ni *André*, v. 93, ni *Jacques*, v. 94, ni *Gilles*, v. 95, au lieu d'*Andrieu*,

1. Ce mot appartient si peu à la langue du quatorzième ou du quinzième siècles, que Goudelin lui-même, en plein dix-septième, ne l'emploie pas encore, & sans doute par affection pour les mots vraiment indigènes, « ces mots qui vivent de leurs rentes » comme il le dit quelque part, il use de la vieille & nationale expression de *orb* (oculis orbus.) *Mascarado d'un orb & de sa guido.....; Requésto de quatre Playdezeans, l'Orb, le Tort*, &c., p. 10 (supplément à l'édition de 1694.)

Digitized by Google

Jacmes, Geli. Il écrit uniformément *Johan* sans *h,* tandis que nous retrouvons l'*h* religieusement reproduite dans les textes romans les plus tardifs & jusqu'à la fin du seizième siècle[1].

Notre poète interprète par la diphthongue toute française *ou* le son mixte de l'ô fermé d'un grand nombre de mots romans. Selon toute apparence, le son de cet ô a toujours été tellement exagéré dans le pays toulousain, que les Français qui ont voulu le traduire ont naturellement emprunté les combinaisons de voyelles de la langue d'outre-Loire; c'est ainsi que dans beaucoup de titres français du quatorzième siècle nous lisons *Toulouse* & non *Tolose,* démonstration évidente de la prononciation locale; mais cela n'a pas empêché d'écrire régulièrement *Tolosa,* tant que la tradition de la langue écrite s'est conservée. Ici encore nous pouvons appeler à notre aide le témoignage d'une foule de documents échelonnés du treizième au seizième siècles. Au dix-septième siècle, au contraire, où le gallicisme envahit tout, la politique aussi bien que la langue, les institutions comme les mœurs, l'orthographe française prévaut. Notre prétendu poète roman a été fidèle aux errements orthographiques de ses contemporains, sans avoir conscience que par cette sorte d'anachronisme prophétique, il allait s'accuser lui-même & trahir sa supercherie.

Ce n'est pas un contemporain de Bertrand Du Guesclin qui eût écrit *Bourbou, Bretou, Gascou, Aragoun, Abignoun, goubernaba, bous, lou, lours, soun, nou, flous, boule, seignou, soulis, bouleban, pourta, couratge, mounde, &c.*

Même observation pour le changement de l'*a* final en *o,* changement qui a prévalu dans le patois moderne, mais que les textes même du seizième siècle ne donnent pas : *ero, abio, fasio, bailho, pagario, demandario, mouririo, coumo, countro, Papo, soixanto, milo &c.,* sont encore des témoignages révélateurs.

Nous en dirons autant de l'emploi des lettres *gn* pour représenter le son de l'*n* mouillé, l'*n con tilde* des Espagnols, qui, dans les textes romans, est toujours rendu par la forme *nh.*

1. Au contraire, Goudelin & les autres poètes patois du dix-septième siècle sont unanimes à écrire *Joan,* la même transformation se produisant alors en français où l'on commence à écrire *Jean* au lieu de *Jehan.*

Digitized by Google

Les mots *Seignou*, *Espagna*, *Blaignaco*, *Perpignan*, *Abignoun*, *gaignec*, *compagnous*, *mignoun*, *magagna*, au lieu de *senhor*, *Espanha*, *Blanhac*, *Perpinha*, *Avinho*, *gaȝanhet*, *companhos*, *&c.*, portent leur cachet de modernité.

Le son de *l* mouillé est aussi rendu par deux *l*, à la française, au lieu de la traditionnelle combinaison *lh : mouillés*, *couilés*, *beillés &c.*

Le *c* avec cédille remplace l'*s* : *Clamença*, *recompença*, *amistança*, *lanças*, *perçona*, *França*, *força*, *Proubença*, *faiçon*, *soubenença*, *rançou*.

Ces énormités philologiques, absolument inexplicables par des fautes de copistes, d'après le système Dumège, ne peuvent causer aucun embarras, si l'on admet, comme tout l'indique, l'âge absolument moderne de la composition. Elle a été faite par un lettré, sachant le patois courant comme le savent encore tous les Languedociens & tous les Gascons, peu en peine de trouver les termes usités dans la vie de chaque jour, mais fort empêtrés dès qu'il s'agit de chercher le style noble. Il n'y a pas de propriétaire foncier de nos régions qui ne soit capable de causer facilement en patois familier avec ses ouvriers ruraux : donnez-lui à traduire un passage de Bossuet & de Pascal; vous verrez à combien de mots il se heurtera, dès que se présenteront des idées abstraites ou générales & que de lacunes offrira son vocabulaire. L'auteur de *la Vérité* s'est exactement trouvé dans cette situation. Il a voulu écrire une chanson de geste romane sans savoir le roman; il a utilisé les termes patois dont il usait dans son ménage; &, quand les expressions lui ont fait défaut, il n'a rien imaginé de mieux que d'en forger avec des lambeaux de latin, d'espagnol, de français, & il est arrivé à confectionner une espèce de *sabir* qui rappelle assez bien la langue turque des matassins du *Bourgeois Gentilhomme*, venant offrir à M. Jourdain le turban de mamamouchi :

Voler far un paladina...
Dar turbanta e dar scarrina
Con galera e brigantina
Per defender Palestina[1].

[1] *Le Bourgeois gentilhomme*, acte IV, scène XI.

Digitized by Google

C'est tout à fait le cas de s'écrier avec Mme Jourdain :

Qu'est-ce donc que ce jargon-là ?

M. Dumège, qui avait le génie de la mystification & que sa mauvaise étoile a fait, sciemment ou non, le complice de tant de supercheries archéologiques ou autres, était trop instruit & trop fin pour ne pas sentir la justesse des observations philologiques de Lagane ; mais l'aventure n'était pas pour l'embarrasser ; il a tout simplement plaidé l'ignorance orthographique du copiste &, voulant donner à la pièce un air de vraisemblance, il l'a corrigée & épurée à sa manière, de façon à ne pas trop choquer les observateurs superficiels.

C'est donc un texte rectifié que donne l'annotateur de l'*Histoire générale de Languedoc*. Le nouvel éditeur a eu soin de faire disparaître ou d'atténuer quelques-unes des hérésies signalées par l'avocat de la ville &, pour ajouter à l'autorité de sa leçon, il n'a pas manqué d'écrire qu'il l'avait restituée d'après « deux manuscrits, dont l'un, dit-il, porte la date de 1502 », mais dont il se garde bien, selon l'usage, d'indiquer la provenance & le gisement.

Les corrections de M. Dumège se sont réduites à rétablir quelques finales romanes, à changer le *gn* en *nh*, la diphthongue *ou* en *o*, à écrire *tot* au lieu de *tout*, *prometoc* au lieu de *prometouc* & autres minuties insignifiantes. Malheureusement, il ne dépendait pas de lui d'enlever les grosses fautes, les barbarismes, les gallicismes fondamentaux dont les nécessités de la rime ou de la mesure imposaient la conservation, de sorte que son édition revue & corrigée ne fait que jeter un ridicule de plus, par son vernis d'archaïsme maladroit, sur le pastiche du généalogiste de M. Josse.

IV. — Rhythme.

Le rhythme de la pièce n'appartient pas à la poésie romane. On en chercherait vainement un exemple dans tous les recueils poétiques antérieurs au dix-septième siècle.

Digitized by Google

Le grand poème de la croisade albigeoise est en vers décasyllabes unisonants comme les épopées françaises.....

Les romans populaires rimés, les sirventes, tensons, cansos, chants royaux varient de mesure & présentent parfois des rhythmes très compliqués, mais jamais celui de notre poème avec ses sizains de vers de huit pieds, groupés en tercets qui riment ensemble.

Au contraire, ce genre de strophe & cet agencement de rimes sont extrêmement fréquents dans les poésies patoises du dix-septième siècle, & les œuvres de Goudelin en offrent de nombreux exemples.

Ainsi nous citerons, dans la première fleurette du *Ramelet moundi, la Chanson d'un amoureux pauvrement aimé,* avec cette indication précieuse qui témoigne bien de l'origine du mètre : *Sur l'ayre Frances :* quoy faut-il donc qu'Amour vainqueur... — *les Stances sur le Ramelet moundi de M. Goudelin,* signées S. H. T ; — dans la seconde fleurette, *le Croquant,* qui reproduit exactement le rhythme même de la canso, — l'inscription de la métairie de Guignolet, — la chanson grotesque *à Mademoiselle chose,* en français panaché de patois, — la pièce intitulée *au sieur Goudelin* & signée S. H. T ; — dans la troisième fleurette, l'*envoi* à M. de Caraman ; — les deux *odes* aux maîtres de la Gaie Science ; — la *chanson pour la naissance de l'enfant d'un ami ;* — deux *chansons de table ;* — le *Noël* « oun ban tant de Pastous amasso » ; — le sizain de D. Rouguié *à M. Goudelin, la cinquième merveille de Toulouse.*

Dans la nouvelle fleurette, l'*ode* à M. de Loupes, — la *chansonnette,* — les odes à *M. Gramon de Pomairol ;* — à *M. de Montauron,* — à Messieurs messieurs mes amis ; — le Noël sur l'air : Quand je me lève le matin ; — l'*ode* à M. Goudelin, avocat à Toulouse, signée J. G. d'Astros, de Saint-Clar de Lomaigne ; — le sizain à Monsieur Goudelin, signé Baron, escuyer.

Dans le dernier supplément, les *Stances contre l'eau ;* — *l'ode en faveur du vin ;* — l'ode sur *une patte de mouche.*

Cette surabondance d'exemples opposée à la disette absolue

Digitized by Google

des temps antérieurs ne peut être une rencontre fortuite. Elle démontre évidemment la nouveauté du genre.

C'est qu'en effet la poésie patoise du dix-septième siècle, malgré une saveur de renouveau qui peut faire illusion, & une affectation de patriotisme local, n'est plus en réalité une efflorescence indigène. Tout en médisant de la langue des *francimans* qu'elle traite un peu avec le dépit d'une rivale vaincue, elle lui emprunte sa versification, comme ses tours de phrase, comme son orthographe.

Le sizain de vers de huit pieds que les poètes languedociens du dix-septième siècle consacrent principalement, comme on vient de le voir, aux compositions lyriques, odes & chansons, est une création toute française.

Or, même en français, le sizain de vers octosyllabique ne remonte pas très haut. Les grandes épopées du moyen âge, qui ont quelquefois adopté ce genre de vers (le roman de Robert Wace, entr'autres), tout en lui préférant, d'ordinaire, un mètre plus ample & plus solennel (*la vie vaillant Bertran du Guesclin*) se gardaient bien d'emprisonner la pensée dans un moule aussi exigu & aussi uniforme qu'une strophe de six vers rigoureusement rimés entr'eux dans un ordre déterminé. Dans les pièces légères, satiriques ou galantes, dont la nature s'accommodait mieux de l'allure sautillante & musicale de ce rhythme, il ne paraît pourtant pas s'être introduit avant le seizième siècle.

Ni François Villon, ni Clément Marot, ni Saint-Gelais qui cependant cultiva tant de mêtres variés (quatrain, huitain, dizain, douzain, treizain), ni Du Bellay ne semblent l'avoir connu, bien que chacun de ces poètes ait écrit un assez grand nombre de pièces en vers octosyllabiques[1].

1. Villon : *Au temps qu'Alexandre regna ; ... — Ballade des dames du temps jadis ; — Ballade des seigneurs du temps jadis ; — Les Regrets de la belle heaulmière ; — Double ballade ; — Ballade des femmes de Paris ; — L'Appel de Villon ; — Je connois bien mouches en laict ; — Mort, j'appelle de ta rigueur ; — & la manière comment ils eurent poysson.*

Marot : *Dialogue de deux amoureux ; — Ballade de frère Lubin ; — Contre celle qui fut s'amie ; — Un Roy pour avoir cent escus ; — A une qui faisait la longue ; — Epitaphe de Madame de Châteaubriant.*

Saint-Gelais : *A un quidam avaricieux ; — Responce ; — Instruction pour se confesser ; — Quatrain, huitain, dizain, douzain, treizain.*

Du Bellay : *Épitaphe d'un chat.*

Digitized by Google

C'est dans Ronsard, le grand prophète des novateurs, que nous signalons pour la première fois l'apparition de notre rhythme :

Homère est mort, Anacréon,
Pindare, Hésiode & Bion,
Et plus n'ont souci de s'enquerre
Du bien & du mal qu'on dit d'eux :
Ainsi, après un siècle ou deux,
Plus ne sentiray rien sous terre.

L'auteur de la *Franciade* a peu affectionné, paraît-il, cette cadence alerte & gracieuse, où la rime féminine qui clôt les deux tercets, forme, pour ainsi dire, après le timbre net & saccadé des deux vers masculins qui la précèdent, une phrase traînante d'un allanguissement plein de charme.

Les roses, de Baïf, l'*ode de mai* de Belleau, la chanson de Desportes : *le mal qui me rend misérable* sont écrites en sizains octosyllabiques mais à rimes renversées ; l'effet en est tout autre, & bien inférieur comme expression de sentiments passionnés & mélancoliques.

Mais voici, dans une autre *chanson* de Desportes, notre sizain avec toute sa grâce :

Amour oyant tant renommer
La Vénus qui me fait aimer,
Entreprit vers elle un voyage,
Tant il est désireux du beau !
Et se fit oster son bandeau
Pour mieux voir si parfait ouvrage.

Racan, dont l'inspiration élégiaque appelait nécessairement quelques rhythmes privilégiés, a écrit beaucoup de sizains dont il s'est plu à varier l'entrelacement des rimes, quelques-uns d'après le type qui nous occupe :

Vous qui riez de mes douleurs
Beaux yeux qui voulez que mes pleurs
Ne finissent qu'avec ma vie,
Voyez l'excez de mon tourment
Depuis que cet éloignement
M'a vostre présence ravie.

On peut dire qu'à partir de cette époque, le sizain de vers

Digitized by Google

octosyllabiques est devenu, pour les poètes français, la forme la plus en vogue de la chanson, de l'ode galante, de l'épigramme, de toutes ces pièces tour à tour sentimentales & malignes, mais toujours recherchées, par où l'esprit français aimait à traduire une de ses tendances les plus naturelles.

Maynard, Gombaut, Malleville, l'Estoile, Théophile, Boisrobert, Brébeuf, maître Adam, le menuisier de Nevers, en offrent de nombreux exemples.

C'est donc à la mode française qu'obéissait Goudelin, le poète patois de la petite cour de Montmorency, quand il écrivait en sizains octosyllabiques cette foule de pièces que nous avons signalées plus haut.

Et l'auteur de la *Chanson à Dame Clémence,* écrivant au milieu du dix-septième siècle, obéissait, lui aussi sans le savoir, à cette influence d'un rhythme voltigeant alors sur toutes les bouches, en écrivant sa prétendue *canso* romane, épique, généalogique & solennelle, dans le mode amoureux des chansons françaises, comme ces mélomanes pleins d'illusions, qui, tout en poursuivant des motifs nouveaux, ne peuvent échapper à l'obsession de trop fidèles réminiscences.

V. — Conclusion.

Nous croyons avoir démontré que *La Vérité* n'a été composée ni en 1367 pour les fêtes de la Gaie Science par un maître ès arts comme l'ont prétendu les premiers éditeurs, ni en 1372 comme l'a supposé M. d'Aldéguier, ou cent ans après, comme le soutenait M. de Ponsan dans son *Histoire des Jeux-Floraux,* ni à la fin du *quinzième siecle* comme l'écrivait M. Dumège, lorsqu'une série d'impossibilités historiques l'obligeait de rajeunir de plus en plus l'époque de Clémence-Isaure. Il nous reste à préciser, s'il est possible, la date approximative de la composition. Les principaux éléments de cette appréciation nous ont été déjà fournis par la langue & par le rhythme qui nous autorisent à conclure pour la première moitié du dix-septième siècle. Cherchons si une autre mine

Digitized by Google

d'investigations, en corroborant ces données hypothétiques, ne nous permettra pas d'arrêter nos idées sur une période plus restreinte.

Une des premières questions qui se présente à l'esprit est de savoir pourquoi un mystificateur ou un complaisant, voulant composer un pastiche destiné à servir de titre généalogique « pour des personnes de condition dont les familles existent encore » a choisi pour thème de ses inventions la campagne de Du Guesclin en Castille; aucun des anciens auteurs de l'histoire de Toulouse n'a parlé de la participation des Toulousains à cette campagne & ce n'est pas, après tant d'autres évènements plus importants pour le pays, après les guerres de Charles VI & de Charles VII, après les expéditions d'Italie, après les luttes religieuses du seizième siècle qui ont couvert le Midi de ruines, qu'un épisode aussi lointain & aussi spécial de notre histoire avait pu laisser de profondes empreintes dans les souvenirs populaires. Nous avons fait voir d'ailleurs le caractère artificiel de *La Vérité*, l'absence de tout détail intime, de toute particularité laissant soupçonner la naïveté d'une émotion ressentie : il a donc fallu qu'une occasion récente eût remis en faveur la mémoire de Du Guesclin pour que l'auteur inconnu y plaçât le cadre de sa fable. Or, cette occasion nous semble tout indiquée.

En 1618, Me Claude Menard, conseiller du Roy & lieutenant en la prévosté d'Angers, fit imprimer à Paris, en la boutique de Nivelle, chez Sébastien Cramoisy, rue Saint-Jacques, aux Cigognes, une *Histoire de Messire Bertrand Du Guesclin, connestable de France*, histoire très romanesque, pleine d'inexactitudes & qui est comme une version en prose de la chronique rimée de Cuvelier.

Or, si nous comparons les inexactitudes de cette chronique avec celles de la Chanson toulousaine, nous serons frappés de la concordance.

La chronique de Menard fait venir Du Guesclin & les grandes compagnies à Toulouse; elle appelle bataille de *Nadres* la bataille de Najera ou de Navarette, elle raconte le voyage d'Henri de Transtamare en habit de pèlerin à travers la Guienne & le Languedoc, son entrevue avec Du Guesclin

Digitized by Google

en captivité ; elle mentionne l'assistance du Roi de Belmarin ; elle donne à la mort de Pierre-le-Cruel le caractère d'une exécution, sans allusion à l'horrible duel des deux frères dans la tente de Du Guesclin ; elle nie la naissance illégitime du comte Henri & témoigne d'une grande partialité contre son frère.

Toutes ces circonstances nous paraissent autoriser l'hypothèse que le thème de la *Chanson* toulousaine a été puisé dans le livre de Claude Menard & que c'est bien entre l'année 1618 & l'année 1650, indiquée par le manuscrit Josse-Lauvreins comme date de la remise de la pièce par le prêtre de Carcassonne, que la composition a été écrite. Quant à savoir si l'auteur appartenait lui-même à la famille qu'il a voulu glorifier ou si c'était un homme de lettres complaisant, comme il s'en est tant rencontré alors pour enrichir les généalogies, c'est un secret secondaire qui ne sera probablement jamais éclairci[1].

Notre examen terminé, il n'est pas, croyons-nous, inutile de revenir sur le fameux certificat d'origine successivement publié par M. de Ponsan[2] & par Lagane, avec variantes recti-

1. Il est fort possible que le mystificateur, c'est-à-dire le conseiller Josse, ait été mystifié lui-même, en ce sens qu'un poète patois, connaissant le faible du magistrat pour ses grandeurs généalogiques, se serait amusé à écrire la pièce pour lui, en lui laissant ignorer sa propre paternité littéraire & lui aurait livré le manuscrit comme un témoignage vénérable & authentique de l'illustration de ses aïeux.

2. Ponsan, *Examen de l'ode historique sur le départ des quatre cents nobles toulousains*, p. 12.

« Ne quis dubitet quadringentos nobiles Tolosanos huic memorandæ expeditioni interfuisse, & una cum ipsis Arnaldum & Matheum Josse-Lauvreins adfuisse, ibique illum Matheum occubuisse, Ego Johannes Josse-Lauvreins, Consiliarius in Parlamento Tolosæ, adscribam verbo ad verbum historiam belli in Hispania facti ab generoso Guesclino, nobilibus Tolosanis illi adstantibus, vernacula lingua versibus senariis compositam, & in Ludis floralibus Tolosæ a J.-B. Juris Baccalaureo recitatum anno 1367 Hæc cantio mihi concessa fuit cum aliis quibusdam scriptis a nobili Joanne Boisseto Canonico Carcassonensi, viro litteris & virtute singulari prædito, & amico meo obsequentissimo, anno domini millesimo sexcentesimo quinquagesimo... mensis Augusti horâ quarta post meridiem, in claustro Cartusianorum Tolosæ eadem forma qua acceperat ab heredibus Joannis de Cazaveteri advocati clarissimi qui fuit commentator consuetudinum Tolosæ. Illius advocati heredes invenerant istud Poema historicum inter singularia scripta quos (sic) ipse collegerat & accurate servabat ; eamdem historiam versibus editam typis dare in mente habeo, ut in honorem Tolosanorum & urbis Tolosanæ prægloriosi facti memoria servetur.

« Arnaldus Josse-Lauvreins & Matheus frater ejus fuerunt ex numero nobilium

Digitized by Google

ficatives. La singularité de cette pièce vaut bien la peine d'une citation intégrale.

« Afin que personne ne doute que quatre cents nobles toulousains ont assisté à cette mémorable expédition, que dans le nombre se trouvaient Arnaud & Mathieu Josse-Lauvreins & que Mathieu y a succombé, Je, Jean Josse-Lauvreins, conseiller au parlement de Toulouse, vais transcrire mot à mot l'histoire de la guerre faite en Espagne par le brave Du Guesclin, avec l'assistance des nobles de Toulouse, composée en langue vulgaire & en sizains & récitée aux Jeux-Floraux de Toulouse par J. B. bachelier en droit, l'an 1367. Cette chanson m'a été donnée avec quelques autres manuscrits par noble Jean Boisset, mon ami le plus dévoué, chanoine de Carcassonne, homme lettré & d'un mérite éminent, l'an du Seigneur seize-cent-cinquante..... au mois d'août, à quatre heures après midi dans le cloître des Chartreux de Toulouse, en la même forme qu'il l'avait reçue des héritiers de Jean de Cazevielle (Cazaveteri), illustre avocat, commentateur de la Coutume de Toulouse. Les héritiers de cet avocat avaient trouvé ce poème parmi d'autres manuscrits qu'il avait colligés & qu'il conservait précieusement. Je me propose de donner à l'impression cette histoire en vers, afin de perpétuer la mémoire d'un fait glorieux, tout à l'honneur des Toulousains & de la ville de Toulouse.

« Arnaud Josse-Lauvreins & Mathieu son frère furent du nombre des nobles Toulousains qui volontairement accompagnèrent Bertrand Du Guesclin en Espagne l'an mil trois cent soixante-cinq. Mathieu fut tué à la bataille de Nadres;

Tolosanorum qui grato animo in Hispania Bertrando Guesclino adfuerunt anno millesimo trecentesimo sexagesimo quinto. Matheus in prœlio Nadrensi occisus fuit, & Arnaldus in eodem fuit captus, ejusdem sortis cum Bertrando Guesclino particeps; ambo ducti fuere Burdigalam Principis Wallensis jussu, qui postea certo redemptionis pretio liberos dimisit.

« Paulo post Arnaldus Josse-Lauvreins uxorem duxit Agatam de Quino ex aula Philippi Burgundiæ Ducis gallice dicti Le hardi qui hanc illi dedit in matrimonium, ortam ex claro Hispaniæ genere cujus bonis illa successerat. Natus est ex hoc matrimonio Philippus de Josse-Lauvreins, cui nomen dedit in sacro Baptismatis fonte Philippus ille Le hardi; ex illo ortum est genus nostrum. Poema istud historicum a longo tempore in manibus teneo accurate pro monumento familiæ nostræ memorabili; hujus participem feci Dominum de Lafaille, cum aliis quibusdam scriptis quæ inseret haud dubie in secunda parte Annalium, cui dat operam.

Digitized by Google

Arnaud y fut fait prisonnier & *partagea le sort de Bertrand du Guesclin;* tous deux furent conduits à Bordeaux par l'ordre du prince de Galles qui les délivra plus tard moyennant une rançon déterminée.

« Peu de temps après Arnaud Josse-Lauvreins épousa Agate de Quin, de la cour de Philippe, duc de Bourgogne, surnommé en français le Hardi, qui la lui donna en mariage; elle sortait d'une illustre famille d'Espagne dont elle avait recueilli la succession. De ce mariage naquit Philippe de Josse-Lauvreins qui fut tenu sur les sacrés fonts baptismaux par le même Philippe-le-Hardi. *C'est de lui qu'est sortie notre race.* Je garde avec grand soin entre mes mains, depuis longtemps, ce poème historique, *comme un mémorable monument de notre famille.* Je l'ai communiqué à M. de Lafaille, avec d'autres documents qu'il publiera certainement dans la seconde partie de ses Annales dont il s'occupe en ce moment. »

Pour apprécier à sa valeur ce bizarre document d'histoire généalogique, il n'est pas indifférent de rappeler un autre épisode qui complète & achève l'œuvre en montrant à quel point la famille Josse était coutumière d'aventures merveilleuses & avec quelle prévenance continue la fortune lui ménageait la découverte d'illustres aïeux.

Le père Simplicien Saint-Martin, auteur de mémoires sur le couvent des Augustins de Toulouse[1] publiés en 1653, nous apprend qu'en 1642 M. Urbain Josse, conseiller au parlement, fit placer dans la chapelle de Notre-Dame de Miséricorde une série d'inscriptions, gravées sur le bronze, toutes relatives à sa famille. D'après M. Josse, le plus ancien de ces monuments, une plaque inscrite, avait été trouvé *dans la terre,* au même lieu, en préparant la sépulture de M. Jean Josse.

Cette inscription que le père Simplicien a reproduite était ainsi conçue :

M. CCCC. X. L. V. ob. N. V. Philippus Iodocus Lauernius Diuion. gram. Ret. Ph. I. C. Burg. Du. annuli & scrin. magister. Fort. Lud.

1. *Mémoires qui peuvent servir à l'histoire du monastère de l'ordre des hermites du glorieux père S. Augustin de la ville de Tolose,* recueillies & dressées par le P. F. Simplician S. Martin. Tolose, Fr. Boude, 1653.

Digitized by Google

hon. Fac. pat. priuat. Tolo. Nob. et. Ant. gent. su. Lauerniœ. pat. ex. priuata uita, sed secura contentus. Vixit ad an. œt. su. LXIX. R. I.. P. A.

Le Père Saint-Martin ajoute naïvement & non sans raison, que « cet épitaphe est grandement obscur en son écriture » & qu'elle lui a été lue de la manière suivante par le même M. Josse qui avait évidemment les meilleurs motifs pour en pénétrer tous les mystères :

Anno 1445 *obiit nobilis vir Philippus Jodocus Lavernius, Divionensis, grammaticus, rhetor, philosophus, jureconsultus, Joannis Burgundiæ ducis annuli & scrinii magister, fortunæ ludibrio honoribus, facultatibus, patria privatus, Tolosa, nobilis & antiquæ gentis suæ Laverniæ patria exceptus, privata vita sed secura contentus vixit ad annum ætatis* 69. *Requiescat in pace. Amen.*

« L'an 1445 mourut noble homme Philippe Josse Lauvreins (traduction libre, à notre avis, de *Jodocus Lavernius*) de Dijon, grammairien, rhéteur, philosophe, jurisconsulte, chancelier & chef de cabinet de Jean, duc de Bourgogne ; privé par un caprice de la fortune de ses honneurs, de ses biens, de sa patrie ; accueilli à Toulouse, patrie de sa noble & antique race, il y vécut, satisfait d'une vie retirée mais sûre, jusqu'à l'âge de soixante-neuf ans. Qu'il repose en paix ».

Cette inscription a été solennellement reproduite par M. Dumège, dans son Mémoire sur les Augustins de Toulouse, en capitales romaines cette fois sans abréviations & avec une disposition digne des plus beaux temps de l'épigraphie antique[1].

Nous ne nous permettrons pas de faire observer à nos lecteurs les anachronismes éclatants de rédaction & de style qui distinguent cette prétendue épitaphe, datée de 1445. Une pareille fantasmagorie épigraphique dénonce d'elle-même le

1. Malheureusement l'antiquaire toulousain, en copiant simplement la lecture donnée par le Père Simplicien ne s'est pas aperçu que, par une erreur typographique, on y avait omis le mot *gentis*, indiqué dans le texte par l'abréviation *gent.* & il a reproduit cette omission, de sorte que la phrase n'a plus de sens, surtout grâce à la ponctuation trop fantaisiste dont il a cru devoir agrémenter sa majestueuse copie. (*Mém. de la Soc. archéol. du midi de la France*, Toulouse, 1837, t. III, p. 157, *Monastère des Ermites de Saint-Augustin de Toulouse.*)

Digitized by Google

faussaire. Le rapprochement de ces inscriptions menteuses, fabriquées à la glorification de la même famille, serait un argument de plus pour reléguer la *Canso de la Bertat* au nombre des pièces apocryphes qui déshonorent l'histoire & dont la critique doit faire justice.

E. Roschach.

Digitized by Google

CUJAS, CORRAS, PACIUS

TROIS CONDUITES DE PROFESSEURS DE DROIT

PAR LES VILLES DE

MONTPELLIER ET VALENCE

AU SEIZIÈME SIÈCLE

Il m'a paru intéressant, à l'occasion du centenaire de l'Université de Montpellier, de publier dans une Revue des Pyrénées quelques documents sur certains de ces jurisconsultes illustres, qui ont fait la gloire des universités & de l'enseignement du droit en France au seizième siècle. Cujas, Corras, Pacius! trois noms illustres : le premier, comme chef incontesté de la nouvelle école d'interprétation du droit romain; le second, grand magistrat autant que brillant professeur; le troisième, humaniste surtout, & aussi intéressant par l'agitation de sa vie & par ses amitiés célèbres, que par l'originalité de son talent.

Mon intention n'est pas de faire une étude sur ces trois personnages, je peux dire ces trois jurisconsultes. Plus tard, je grouperai dans un ouvrage spécial tous les nombreux renseignements, que j'ai recueillis sur les jurisconsultes français, dont j'espère retracer ainsi l'histoire.

Aujourd'hui, ce sont simplement trois documents que je publie tels quels. Leur intérêt est grand; car ils peuvent être considérés comme des types de ces contrats ou *conduites,* que les villes faisaient avec les professeurs au seizième siècle.

Il serait trop long d'expliquer en détail pourquoi ces

Digitized by Google

contrats, *conduites* ou *conductions*, n'apparaissent qu'au seizième siècle & que pendant le seizième siècle. Cela tient à toute l'histoire du recrutement des professeurs dans les universités. Ce mode de recrutement des professeurs se modifie vers la fin du quinzième siècle & à la fin du seizième siècle.

A la fin du quinzième siècle, l'enseignement, qui était presqu'uniquement donné par les bacheliers & les licenciés, sans que les vrais régents y prissent une part très effective, est modifié. Les chaires s'organisent, en même temps que la direction des universités passe de l'Église aux municipalités ou aux parlements. Alors on s'explique aisément, que les villes aient considéré le recrutement des professeurs comme une affaire importante, non pas pour l'université, mais pour la ville elle-même. Est-ce qu'un Cujas n'amenait pas avec lui une foule d'étudiants, qui le suivaient dans ses résidences successives? Aussi les villes d'université, soit à cause du renom qui en résultait pour elles, soit à cause des étrangers qu'elles attiraient ainsi, mettaient tous leurs soins à faire occuper les chaires par les maîtres les plus célèbres.

De là ces contrats, qu'on appelait fort justement des *conduictes*, des *conductions*; contrats synallagmatiques entre les deux contractants, qui discutaient chacun leurs avantages & leurs conditions. De là ces négociations fort nombreuses, que je retracerai plus tard & qui ont pour but de faire conduire les Cujas ou les Pacius. De là enfin cette hausse des prix dans la rémunération des professeurs, qui, sollicités de plusieurs côtés, trouvaient naturel d'appliquer à leur profit la loi de l'offre & de la demande. Ces conditions d'existence pour les professeurs étaient toutes nouvelles. Auparavant, en dehors des rétributions payées par les élèves & fixées par les statuts, les maîtres étaient rémunérés par des bénéfices, que l'autorité ecclésiastique leur concédait. Mais cet usage disparaissait à la fin du quinzième siècle, en même temps que tombait en désuétude la coutume d'adresser aux papes des *rotuli*, dans lesquels on réclamait des bénéfices pour les membres du *studium*.

Pourquoi ce mouvement & cette transformation? La raison peut être indiquée sans insister. Les universités perdaient à

Digitized by Google

ce moment leur caractère ecclésiastique. Leur caractère laïc & civil s'affirmait de plus en plus.

Dès lors, chaque professeur cherchait à tirer parti de son talent & de ses grades; dès lors, les villes firent des offres aux docteurs; &, comme cette transformation coïncidait avec le courant qui poussait vers la France la masse des étudiants étrangers, les villes faisaient des offres pressantes auxquelles les professeurs répondaient par des exigences d'autant plus grandes, qu'ils étaient plus sollicités par nombre de municipalités à la fois.

Les pourparlers & les démêlés de Baudouin avec Besançon, de Pacius avec Heidelberg, de Govéa avec Valence, de Cujas & de Godefroid avec Bourges, sont restés célèbres. Tout cela était naturel & les conduites entre les professeurs & les villes devaient faire naître dans leur exécution & leur interprétation, autant de difficultés que les contrats ordinaires.

On pourra voir dans la conduite entre Corras & Valence avec quel soin traitent les deux parties. Tout est prévu, même les frais de voyage, même le cas de maladie ou de guerre, qui ferait interrompre les leçons; même le cas où Corras serait appelé par le roi à une charge ou à un office de magistrature.

Ces conditions, très favorables aux professeurs & au développement du talent, disparurent, ou tendirent à disparaître, dès la fin du seizième siècle. A ce moment, les universités subissent dans l'ancien régime une dernière transformation. Elles perdent, en grande partie, leurs libertés & leurs privilèges spéciaux, pour devenir des établissements d'instruction uniformes dans tout le royaume. Les villes perdent aussi leurs libertés &, on peut le dire, leur indépendance. Elles sont mises en quelque sorte sous la dure tutelle du roi & de son représentant, & ne peuvent songer à traiter de gré à gré avec les maîtres illustres.

D'ailleurs, ces derniers disparaissent aussi avec les anciennes libertés des *Studia generalia*. Les étudiants étrangers cessent de venir en France, en même temps que sont étouffées la liberté de penser & l'indépendance du maître. Quant aux professeurs (& c'est bien ainsi que s'accuse l'arrivée des temps modernes), ils vont être désormais nommés au concours &

Digitized by Google

institués par le roi. Ils tendent à devenir des fonctionnaires salariés, dont l'existence calme & tranquille sera assurée, mais dont l'enseignement privé de cette originalité & de cette ardeur, que donnent les luttes de la vie, réflètera trop le calme de leur existence matérielle.

Certes, ce serait peut-être aller bien loin que de regretter encore aujourd'hui l'état des choses du seizième siècle. N'a-t-on pas assez répété que le but à chercher dans l'enseignement comme en bien d'autres choses, ce sont de bonnes moyennes! Et cependant, quand on constate le nombre & l'originalité des talents que le régime de liberté du seizième siècle avait fait naître en France; quand on apprécie l'influence considérable & unique exercée à l'étranger par notre enseignement & nos professeurs français; quand on énumère les progrès scientifiques de toutes sortes & incalculables, qui furent dus à l'action & à la poussée des maîtres du seizième siècle; on se prend à regretter une époque & un régime universitaire, dans lequel tous les talents n'étaient pas taxés au même prix; dans lequel tous les esprits n'étaient pas pliés sous le joug d'une uniformité écrasante & dans lequel le professeur ne pouvait se laisser aller sans péril. Quelle école pour le maître que la lutte permanente pour le succès de son enseignement! Quelle autorité auprès des étudiants pour le professeur recherché de toutes les villes de France & de l'étranger & retenu à grand peine à Bourges, à Valence ou ailleurs! Quel profit enfin devait résulter pour la science de cette incessante agitation scientifique jusque dans les plus petits centres universitaires!

Mais les conditions ont changé. Je le sais & les regrets sont superflus. Ils ne le sont pas tout à fait cependant, en présence du mouvement certain, qui pousse à la reconstitution de nouvelles universités. Elles n'auront peut-être rien de commun avec les anciennes; mais elles peuvent recevoir d'elles bien des conseils qu'une pratique de six siècles rend respectables, tant sur le recrutement des professeurs, que sur les moyens d'entretenir dans les centres universitaires une activité scientifique semblable à celle des siècles passés.

Certainement, les nouvelles tendances s'affirmeront encore à propos des fêtes du centenaire de l'université de Montpel-

Digitized by Google

lier. Je n'espère pas que ce modeste travail puisse exercer une action quelconque; mais je serais heureux, s'il pouvait contribuer à développer cette idée : qu'il faut encore augmenter la liberté du choix des maîtres & la liberté des conditions d'enseignement.

Marcel FOURNIER,

Professeur agrégé à la Faculté de droit de Caen.

I.

TOULOUSE, 1544, 13 DÉCEMBRE. — CONDUITE FAITE PAR LES CONSULS DE VALENCE, AVEC JEAN CORRAS, DOCTEUR DE TOULOUSE POUR QUATRE ANS, MOYENNANT 1400 LIVRES PAR AN[1].

Au nom de Dieu soit faict amen.

Scaichent tous présens & advenir, que aujourd'huy, treiziesme jour du moys de décembre, l'an de l'Incarnation notre seigneur mil cinq cents quarante quatre, regnant très chrestien & excellant prince Françoys, par la grace de Dieu roy de france, en présance de moy notaire royal & tesmoings soubs escripts dans la présente cité de Thoulouze & maison des héritiers de feu sire Pierre de Plano, bourgeois de Tholouze; personnellement establys egrèges personnes, messieurs maistres Jehan de Corras, docteur regent en l'université de Tholouze d'une part, & Martin de Combes, licentié ez droicts, procureur ayant charge expresse & specialle de la communauté de la ville & cité de Valence au Dauphiné, ainsin que a fait apparoir de sadite procure cy dessoubz insérée de la teneur :

Au nom de Dieu soit faict à tous ceux qui ces présentes lettres de procuration verront, soict notoire & manifeste, comme aujourd'huy, treiziesme du moys daoust, l'an de l'Incar-

1. Archives municipales de Valence, GG. 62.

Digitized by Google

nation de nostre seigneur mil cinq cents quarante quatre, regnant très excellant prince Françoys, par la grace de Dieu roy de france, daulphin de Viennois puissemment regnant, en presence de moy notaire royal dalphinal, secrétaire de la cité & communaulté de Valence soubsigné & des tesmoingts cy appres nommés; dans la ville de Valence & maison commune d'icelle ville, assemblés à la façon acoustumée à son de cloche pour traicter les affaires d'icelle communaulté; personnellement establys [honorables hommes] Françoys de Deaulx, dit Lamenat Guilhaume, de Combes, Anthoine Vial, consuls; Jehan Merveilhoux, Marcel Vernet, Reymond Beraud, Jehan de Besayes, Antoine Sauveran, conseilhers; Félix Mayaud, monsieur maistre Anthoine de Dorna, docteur en chascun droict, Mathieu Vergier, Gauthier Favier, Jehan de Brion, dict Perolier, Françoys Bonnet, Anthoine Fayn & Jehan Novel, dict Sacré, desquels consuls, conseilhers & aultres cy dessus nommés, de leur conseil, sans revocation de leurs autres procureurs de la dicte ville & communaulté de Valence, de nouveau au nom de ladicte ville & communaulté, ont faict & constitué font & constituent & ordonnent par ces présantes, leur, & de ladicte communaulté de Valence, procureur & messagier spécial, & generallité ne deroge à la specialité & au contraire, assavoir vénerable & egrège personne Maistre Martin de Combes, licencié ez droicts dudict Valence, absent comme sil y estoit present, & ce spéciallement & expressement pour & au nom de la dicte communaulté de Valence & aux gaiges, mises & deppens dicelle communaulté de Valence, conduyre louer & stipendier ung ou plusieurs docteurs fameux pour lire & interpreter les droicts civils & canon en l'université de ladicte cité & communaulté de Valence, soubs le prix, termes & pactes, conventions & accords que bon lui semblera & pour iceulx gaiges, que seront accordés, promys aux termes qui seront concluds & arretés, obliger tous & chascun les biens droictz & actions, esmolumens & revenus de ladicte communaulté aux forces & compulsions & jurisdictions de toutes & chascunes courtz, qui seront pour ce necessaires; & accorder & généralement quant a ce faire, dire, conduyre, stipendier & obliger comme sera advisé & que lesdicts consulz consti-

Digitized by Google

tuans & toute ladicte communaulté feroient & faire pourroient, si y estoient en personne. Promectant en oultre lesdicts constituans, moyennant leursdictz sermens, au nom de ladicte ville & communaulté, faictz & prestez entre les mains de moy notaire, les escriptures touchées; & soubz obligation expresse de tous chascuns les biens, droictz, actions, indictz & revenuz de ladicte communaulté de Valence, lesquels ont oblygé aux courtz temporelle de Valence, Dalphinalles, de Chabreuilh, Crestarnaud, Moteilher, Sainct Marcelin & de la court souveraine du parlement du Daulphiné séant a Grenoble, avecques toutes & chascunes aultres clausules & seremens, submissions, ratihabition & renonciations à ce necessaires & requises. Desquelles chouses lesdicts constituans au profict de ladicte communaulté de Valence & de tous ceulx à qui touchera ont demandé leur en estre faict & passé public instrument par moy notaire, secrétaire de ladicte communaulté soubsigné. Lesquelles chouses furent faictes, passées & récitées à Valence, dans ladicte maison commune, ou estoit assemblé ledit Conseil de la dicte ville; presans honnestes hommes Jehan Charpet, dict Deloncle, & maistre Aymard de Bologne, [mandeur] de ladicte ville, & communaulté a ce tesmoingts appelez & requis & moy Anthoine de Conches de Valence, notaire de ladicte communaulté de Valence. Soubsigné Anthoine de Conches, notaire.

Lesquels de Corras & de Combes, procureur susdict, tous deux ensemble, de leur bon gré, pure, franche & liberalle volunté ont arresté, passé & accordé les pactes, que suyvent, escriptz & signés de leurs mains propres :

De la teneur [des] convenances sur la lecture en faculté legalle, que ce doibt faire en l'université de Valence en Daulphiné :

Entre Messieurs, Maistres Jehan Corras, docteur regent en l'université de Tholouze, d'une part. Et Maistre Martin de Combes, licencié ez droictz, ayant charge expresse & specialle quant à ce, de la communaulté de ladicte ville & cité de Valence, en la forme & manière que s'ensuyt :

En premier lieu, a esté accordé entre lesdictes parties que ledict de Corras yra lire en la dicte faculté légalle & univer-

Digitized by Google

sité de Valence quatre années entières a commencer du jour que icelluy de Corras partira de ladicte ville de Tholouze & finira deux moys devant semblable jour, lesdictes quatre années complies & révolues, affin que, dans lesdicts deux moys, icelluy Carras aye temps & opportunité de préparer ses affaires où il vouldroict lors sen retourner;

Item & au [cas ou] les troys années finies, ledict de Corras vouldroict sen aller, il luy sera loysible & permis de ce faire, sans que a occasion de ce ladicte communaulté le puysse constraindre de demeurer ou le vexer ny molester en aulcune sorte.

Item & pour chascune desdictes quatre années donnera la communaulté de Valence, accorde & promets donner par les presans pactes audict Corras la somme de quatorze cens livres, payables par quatre quartiers; scavoir est de troys en troys moys troys cens cinquante livres.

Item & ne se pourra icelle communaulté de Valence despartir de ladicte convention avant icelles quatre années acomplyes & parachevées.

Item sera tenue ladicte communaulté avancer audict de Corras cent escutz sol. du premier quartier, quant par icelluy de Corras arrivé à Valence en fera requeste.

Item, sera desfrayé ledict Corras par ladicte communaulté des voyages que luy ou sa famille feront ou leur conviendra faire, tant pour raisons des personnes, que a occasion des ardes & besoignes, quil fauldra pourter ou rapporter, soit en allant ou s'en retournant comme le cas y escherra.

Item les jours que ledict Corras sera tenu lire, il ne faira ny vacquera à aulcune chouse, qui le puisse divertir ou destourner de la lecture.

Item si dans le temps de ladicte convention ledict de Corras devenoit malade, ou auroit aussi légitime empeschement pour raison duquel ne peult ou fust empeché quelque temps de lire. En ce cas, ladicte communaulté ne luy pourra rien demander dudict temps, ny faire compencer les leçons quen icelluy il auroit failhies, ou a raison de ce luy donner ou faire perdre aulcune chouse desdicts gaiges.

Item, & si dans icelluy temps de quatre années, ledict de Corras alloit de vie à trespas, que Dieu ne veulhe, icelle com-

Digitized by Google

munaulté sera tenue satisfaire ses gaiges à ses héritiers pour le temps quil aura demeuré en ladicte ville & université de Valence, sans avoir regard ny faire distinction des jours quil auroit leu ou non, mais simplement au temps passé durant sa vie.

Item, & si survenoit peste, guerre ou aultre empeschement, qui fust cause & occasion de faire cesser les leçons en ladicte université; ledict de Corras sera tenu lire en tel autre lieu quil semblera à messieurs les Consuls & Administrareurs de ladicte ville, ausquelz vouldront lui assigner, pourveu que ce soit en lieu decent & assuré.

Item, sera tenue icelle communaulté faire coopter & recepvoir ledict Corras au collège de ladicte université de Valence, à la faculté & puissance de créér licencié & docteur, comme estant du corps dudict colliège, conjouyr de tous les aultres privilèges, libertés & prérogatives deues & appartenans à ladicte université & suppotz d'icelle.

Item, & sera tenu icelluy de Corras lire tous les jours à l'heure que luy sera assignée par lesdictz consulz, sans faire, ny obstruer, procurer, ny moyenner envers monsieur le recteur, ny aulcuns escolliers de ladicte université directement ou indirectement en quelque façon que ce soit estre faictz ny observez.

Item & chascune lecture sera par luy faicte dune heure entière. Et, oultre ce, sera tenu bailler par escript une demi heure, sil semble adviz ausdictz consulz, pour le proffict des escolliers & debvoir & [si] par eulx il est requis de ce faire.

Item, & sera tenu davantaige dicelluy de Corras lire & interpreter les tiltres & rubriques que luy seront assignées, sauf que apres il pourra changer & prendre tels tiltres & matières que bon luy semblera. Et si ce faict, ont vouloit qu'il print aultre matière, il luy sera denoncé dix ou douze jours devant, affin quil se puisse deuement préparer pour interpreter.

Item & ne diffamera ledict Corras icelle université de parolle ny de faict, & ne divertira aulcunement, ny à ce faire induire les escolliers, pour les atirer ailleurs; mais, tant quil pourra, sera tenu pourchasser le bien, augmentation, honneur & proffict de ladicte université.

Digitized by Google

Item, & ne pourra, de parolle ny par escript, ny en aultre sorte, conseilher ou donner adviz contre ladicte communaulté ou université de la ville de Valence.

Item, & rera tenu icelluy de Corras, toutesfoys & quantes qu'il sera requis par lesdictz consulz, pour donner conseil & adviz pour les affaires de ladicte ville & communaulté, sans prendre aucun salaire du conseil verbal; sauf que, sil luy estoit besoing & nécessaire y escripre, sera satisffaict & payé selon sa peyne.

Item, & advenant le cas que ledict Corras fust par le Roy nostre sire & souverain seigneur appellé a quelque estat office ou aultre charge; pourra il laisser ladicte conduction, sans que pour raison de ce icelle communaulté de Valence l'en puisse aulcunement molester.

Item & sera ledict de Corras, arrivé à Valence, nourri & entretenu aux despens de ladicte communaulté sept ou huit jours à ce que dans ce temps puysse icelluy de Corras commodement trouver maison.

En foy de quoy, lesdictz seigneurs de Corras & de Combes procureur, & tesmoingt se sont soubz signez.

Faictz & passés lesdicts pactes, le treiziesme jour du moys de décembre, mil cinq cens quarante quatre, en Tholouze.

De Corras.

M. de Combes, procureur.

De Sainct Sulpice, tesmoingt;

De Lescure, tesmoingt.

Lesquels seigneurs de Corras & de Combes procureur susdit & un chascun en leur endroict & mesmement ledict de Combes, au nom qu'il procède, ont promys respectivement tenir & observer les présans pactes dessus spéciffiés & declairés de point en poinct selon leur forme & teneur, sans y contrevenir au contenu d'iceulx soubs yppothéque & obligation; scavoir ledict de Combes procureur, au nom qu'il procède tous & chascuns les biens meubles, immeubles, proffictz & revenuz de ladicte communaulté presans & advenir. Et semblable ledict Seigneur de Corras, iceulx soubzmectant aux forces & rigueurs des courtz & seilz maiges de la seneschaucée, ville,

Digitized by Google

viguerie dudict Tholouze, petit de Montpelier, & aux courtz temporelles de Valence, dalphinalles & de Chabeulh, Crestarnaud, Monteilher, Sainct-Marcelin & par toutes aultres courtz & seilz royalz du royaume de France & chascune dicelles l'une desdictes courtz non cessant pour laultre & ce par prinse desdicts biens meubles, immeubles, profictz revenuz & esmolumens de ladicte communaulté de ladicte cité de Valence & semblablement diceulx dudict seigneur de Corras presans & advenir & dung chascun diceulx vendition, alienation, subastation & exploictation diceux a linquant public & autrement, comme lesdictes rigueurs & stilz le veulent & requierent.

Si ont renoncé lesdicts seigneurs de Corras & de Combes, procureur susdict, au nom quil procède, à lexception du presant instrument de pactes, ainsin par eulx navoir esté faict passé conclud & arresté & a tous droictz canon & civil, [to]uz stille, coustume, privilège de pays & tout dol, fraude, force, violance, crainte, subornation, deception & au droict par lequel est subvenu au deceuz & a toute aultre deception & empeschement, par lesquels pourroient faire dire ou venir au contraire du presant instrument. Et, pour plus grand firmeté & assurance de ce dessus, lesdicts seigneurs de Corras & de Combes, procureur susdict, scavoir est ledict de Combes, en lame desdictz constituans & suyvant la teneur de sa dicte procure, ont juré sur les quatre sainctz évangilles de Dieu, par eulx touchées, tout ce dessus accomplir, tenir, garder & observer & non venir au contraire. Dequoy lesdictz seigneurs de Corras & de Combes, procureur susdict, ont requis de ce dessus leur estre retenu acte & instrument par moy notaire royal soubz signé.

Et quoy faict les jour, an, lieu & regnant que dessus, presans a ce noble & agrèges personnes Messieurs Maistre Jehan de Sainct Sulpice & Jehan de Lescure, docteurs ez droictz de Tholoze, habitans, tesmoingtz a ce appellés & signés ausdicts pactes & de moy Guy Cupellis notaire royal de Tholouze, habitant, que de ce dessus requis ay retenu acte & instrument & expedié a une chascune desdictes parties & grossoyé en la forme que dessus signé de mon seing auctentic accoustumé cy après.

En foy de tout ce dessus.

CUPELLIS.

Digitized by Google

II.

PARIS, 1557, 9 NOVEMBRE. — CONDUITE FAITE PAR L'ÉVÊQUE ET LES CONSULS DE VALENCE AVEC NOBLE JACQUES CUJAS POUR TROIS ANS ET 600 LIVRES PAR AN [1].

Par devant François Cartault & Thomas Périer, notaires du Roy nostre sire au chastellet de Paris, furent presens en leurs personnes, noble & discrette personne maistre Jacques Cujas, docteur es droictz, de present demeurant à Paris, rue des Bernardins, pour luy & en son nom dune part; Et noble homme & saige maistre Félix Mayaud, aussi docteur es droictz, advocat au grand conseil du Roy, au nom & comme procureur de messieurs les évesque, consulz & commis de la cité de Vallence en Daulphiné, fondés de procuration, de laquelle la teneur ensuict :

A tous soit notoire que, l'an mil cinq cens cinquante sept, & le neufiesme jour de novembre, regnant très chrestien prince Henry, par la grace de Dieu roy de France, Daulphin de Viennoys, par devant moy François de Conches, notaire roial dalphinal & secretaire de la ville & cité de Vallence en Daulphiné soubz signé & tesmoings soubz nommés establiz en personne révérend père en Dieu, monsieur messire Jehan de Montluc, conseiller du roy & maistre d'hostel des requestes dudict Seigneur, évesque & conte de Vallence & Dye..... prince de Soyon. Et honnorables hommes seigneurs Pierre Taulier & François de Combes, consulz de ladicte cité de Vallence, monsieur maistre Claude Rogier docteur & advocat de ladicte cité, honnorable seigneur Gaspard Faure, Gonnet, Fournier, Jehan Mosset, Christofle Reynier, François Roy, Christofle Mervilloux, Claude Paillon, commis aux choses soubzscriptes par délibération du Conseil de ladicte cité,

1. Archives municipales de Valence, GG. 62.

Digitized by Google

tenu le treiziesme jour d'octobre dernier passé, prins & receu par moy dict secretaire; lesquels sieurs, reverend évesque, consulz & commis susdictz, au dict nom respectivement, sans revocation des autres procureurs par cy devant faictz, de nouveau ont faict & constitué leur procureur spécial & général, sans nulle desrogation de la généralité à lespecialité, ne au contraire, scavoir Monsieur Maistre Felix Mayaud, docteur en droictz, advocat au grand Conseil du roy, absent comme presen, pour, & au nom desdits seigneurs constituans, conduire monsieur maistre Jacques Cujas, docteur es droictz, habitant a presant à Paris, pour lire & interprèter les loix en l'université de Vallence, à la façon & manière cy-devant accoustumée en ladicte université & suivant les pactes, qui seront plus amplement escriptes, durant le temps de trois ans, qui commenceront le jour de son arrivée en la présente cité, ou bien aultrement, ainsi que sera advisé par ledict seigneur Mayaud; & ce pour le prix annuel de six cens livres tournois, paiables cartier pour cartier, scavoir pour la première année par ledict seigneur évesque a raison de trois cens livres tournoises & par lesdictz seigneurs, consulz & commis pour ladicte première année à raison semblable de trois cens livres tournoises; & pour les deux années ensuivantes, ladicte somme de six cens livres tournoises sera paiée annuellement par lesdicts seigneurs consulz & commis audict nom, cartier pour cartier comme dessus, donnans iceux seigneurs, constituans pouvoir & puissance audict maistre Mayaud de passer contract valide & solempnel avec ledict seigneur Cujas, suivant & à la fourme que dessus; & pour ce faire obliger tous & chascuns les biens respectivement dudict seigneur évesque & de ladicte communaulté droictz & actions quelconques à toutes courtz en bonne fourme; promectans lesdicts seigneurs révérend évesque par son serment, faict en façon de prélat, mectant la main sur sa poictrine & par lesdictz seigneurs consulz & commis aux sainctes escriptures touchées es mains de moy notaire & obligations de tous leurs biens comme dessus respectivement avoir agréable, ferme & stable, ce que par leur procureur sera faict en ce que dessus & le rellever de toutes charges avec toutes autres clauses seremens, submissions & ratihabitions a ce

Digitized by Google

nécessaires, de quoy lesdicts seigneurs constituans ont voullu acte leur estre faictz par moy notaire & secretaire, qui furent faictz à Vallence & en la maison episcopalle dudict Vallence, en presence de sire Jehan Vergier marchant, Maistre Pierre Lemire aulmosnier & Maistre Gaspard Rolland secretaire a mondict seigneur l'évesque, tesmoings a ce appellez & requis; & moy dict notaire secretaire recepvant soubz signé signé de Conches notaire.

et secretaire audict nom procuratoire, dautre part; lesquelles parties de leurs bons gres confessèrent & confessent avoir esdictz noms faict, feisrent & font ensemble les promesses obligations & choses qui sensuivent :

Cest assavoir ledict Cujas avoir promis & promect, de soy transporter en ladicte ville & cité de Vallence dedans le premier jour du mois de janvier prochainement venant; & illec, en luniversité dudict lieu, lire & interpreter les loix, selon & ainsi que lon a accoustumé faire en ladicte université, par le temps & espace de trois ans, qui commenceront au jour de son arrivée en ladicte ville & cité de Vallence.

Et ce moyennant que ledict Maistre Félix Mayaud, audict nom & suivant le pouvoir à luy donné par ladicte procuration dessus transcriptes, a aussi promis & promect par ces presentes audict Cujas, ce acceptant, de luy bailler & paier par chacun desdictz trois ans, & de quartier en quartier, la somme de six cens livres tournois, selon & ainsi que porté est par ladicte procuration dessus transcripte. Sur la première desquelles années ledict Cujas a confessé & confesse avoir eu receu dudict Mayaud audict nom la somme de six-vingtz livres tournois [dont] ledict Cujas s'est tenu & tient pour contant & en a quicté & quicte lesdicts seigneurs & évesque, consulz & commis de ladicte ville & cité de Vallence, ledict Mayaud audict nom & tous autres.

Promisrent oultres lesdictes parties, chacune en droict soy, es noms & pour tant que à chascune delles touche & peult toucher, tout le contenu cy dessus avoir & tenir pour bien, agréable, ferme & stable a tousjours, sans jamais y contrevenir, sur peine de rendre, bailler & paier l'une a l'autre tous

Digitized by Google

coustz, fraiz, mises, despens, domaiges & interestz, qui en deffault de ce faire & acomplir faitz duz & encouruz seroient & en se pourchassant & requerant soubz l'obligation & ypothèque assavoir des biens meubles & immeubles présens & advenir dudict Cujas & des biens meubles & immeubles revenu & temporel aussi presens & advenir desdicts seigneurs évesque, consulz & commis de ladicte cité de Vallence, quilz, chacun en droict soy & lun envers lautre, ledict Mayaud, audict nom procuratoire & en vertu du pouvoir à luy donné par ladicte procuration, en ont soubzmis & soubzmectent pour ce du tout à la jurisdition & contraincte de la prevosté de Paris & de toutes autres jurisditions ou seuz & trouvé seront & pourront estre, renoncans, &c.

Faict double cestuy pour ledict Mayaud, audict nom, lan mil cinq cens cinquante sept, le dimanche vingthuictiesme jour de novembre.

CARTAULT.

PERIER.

III.

MONTPELLIER, 17 SEPTEMBRE 1600. — CONTRAT ENTRE LA VILLE DE MONTPELLIER ET LE PROFESSEUR JULIUS PACIUS[1].

L'an mil six cens, & le dix septieme jour du mois de septembre, en la ville de Montpellier, regnant très chrétien prince Henry, par la grace de Dieu roy de France & de Navarre.

Par devant nous, notaire royaulx hereditaire de la ville de Montpellier soussignés & tesmoings apres nommés, furent presents en leurs personnes, honorables hommes Messieurs Pierre Patris, Jacques Fisquet, Fulchrand Rat & Sauvaire Gérard, consuls de la ville de Montpellier pour la presante

1. Archives départementales de l'Hérault, Série D.

Digitized by Google

année, tant pour eulx que pour leurs compaignons absans, & pour & au nom de la dite ville & communaulté, suivant le pouvoir a eulx donné par le conseil des vingt quatre, en date du dixiesme de may & vingt troisiesme juillet; & pareillement Messieurs Messires honorés Saugues, chanoine en l'Église cathédrale de Montpellier, recteur de l'Université des loix de la dite ville, Jean de Philippy conseiller du roy & presidans en la cour des aides, doien des docteurs de la dite université, Pierre Cabassut, docteur & advocat, Jean de Trinquere, seigneur des Beaux, conseiller du roy & juge mage au gouvernement du dit Montpellier, Barthellemy Perdrier, procureur du roy au siège présidial, Pierre de Roubin seigneur de Beauls, conseiller du roy & général en la cour des aides, Guillaume Ranchin, aussi conseiller du Roy & son advocat général en la cour des aides, Jean de Soulas, aussy conseiller du roy & juge en la cour royalle & ordinaire du dit Montpellier & David de Varanda, aussy conseiller du dit au siège présidial & gouvernement du dit Montpellier; tous docteurs de la dite université ou & en suivant la deslibération d'icelle pourtant leur pouvoir en cest endroit en date du premier de may & neusvieme juilhet dernier passés d'une part; & Monseigneur Maistre Julius Pacius, docteur en droictz, natif de Vuicence en Italie, d'autre part;

Lesquels, de leur très franche volonté, ont convenu & accordé les choses qui s'ensuivent : scavoir est que le dict sieur Pacius a promis & promet & s'est obligé aux dits sieurs consuls & communaulté & docteurs de la dite université, cy dessus nommés, présents & acceptans, lire en droit en la dite université & lieux ordonnés d'icelle, ordinairemans, bien & deuemant, comme il appartient à ung vray professeur en droict, commancer de lire dès le lendemain de saint Luc, qui sera le dixneuviesme doctobre prochain; & pour récompanse de ses travaux, peynes & salaires, les dits sieurs consuls, au dit nom, luy ont promis & prometent paier ou faire paier par leur clavaire, chacung an de son opererie, & a comancer dès le premier doctobre prochainement venant, la somme de cinq cens escus, payables par quartiers advances anticipés; &, outre ce, lui payer ou faire payer, pour une fois seulement, la

Digitized by Google

somme de cinquante escus, pour le transport de ses meubles & livres de la ville de Nismes jusques en cette ville;

Et les dits recteurs & docteurs de l'Université luy ont promis et promettent, dès le premier jour qu'il sera entré en l'ezercice de sa dite charge, de pouvoir prendre & exiger durant son dit service demi escu pour chascung escollier qui se matriculisera en la dite Université, autre demi escu pour chascung baccalauréat, plus le droit que Messieurs les docteurs de la (douzaine?), prennent & ont accoustumé de prendre en argant, tant de la licence que doctorat, quy se prendra tant séparémant que conjointement en suivant les statuts de la dite Université; &, outre ce demi escu, a prendre sur le droit de marque appartenant a la dite Université, & nealmoings luy ont promis & promettent les dits docteurs susnommés, soubz le bon plaisir du roy, lui conférer ou faire conférer par la dite Université, la premiere regence royale & ordinaire, qui vacquera durant le temps de ses services & exercice; & outre ce les dits sieurs Ranchin & de Soulas, docteurs regens en la dite Université cy dessus nommés, qu'ils bailleront par devant eux régens la presséance place première au dit sieur Pacius en tous les actes publics de la dite Université, durant le temps, qu'il exerce sa dite charge en icelle;

Et pour tout ce dessus garder & observer & n'y contrevenir directement, ny indirectement, les dits sieurs consuls ont obligé & ypothèquent tous & chacungs les biens de la communauté de la dite ville, les dits sieurs docteurs tous & chacungs les biens de la dite Université & le dit sieur Pacius tous & chacungs ses biens meubles & immeubles presents & advenir, &c.

Fait & recitté au dit Montpellier, dans la maison du dit sieur presidant Philippy; en présence de noble Guillaume de Bourgues, sieur Dupont & sieur Laurans, marchans du dit Montpellier. Soussignés avec les dites parties & nous Pierre Fisquet & Anthoien Court notaires.

Suivent les signatures.

Collationné sur l'original.

Signé : FISQUET, notaire.

Digitized by Google

PYRÉNÉES CONNUES ET INCONNUES

ENTRE LES DEUX MERS

Le voyage qui est décrit sous ce titre est, je crois, absolument neuf dans son tout, comme dans son mode d'exécution. Il n'est, d'ailleurs, que l'application de deux systèmes, dont quelques expériences antérieures avaient suffi à établir la possibilité.

Le premier consiste à demander à des chevaux de maître, pour un temps donné, un effort très supérieur à celui que les voituriers demandent aux leurs. L'opinion commune est que les chevaux comme les hommes se divisent en deux catégories : ceux qui sont nés pour ne rien faire, ceux qui sont nés pour tout faire. J'estime que, aussi bien en matière chevaline qu'en matière humaine, ce sont précisément les individus nés pour ne rien faire qui peuvent tout faire. Et cela pour deux raisons : l'une, c'est que ces individus — chevaux ou hommes — compensent à peu près l'entraînement nécessaire à tout effort exceptionnel par la force résultant de la nourriture abondante & du repos méthodique d'une vie, où les rations ont pour mesure non pas un budget intéressé ou resserré, mais les nécessités physiques; — l'autre raison, c'est que le guide contraint à la fatigue, comme le cheval rompu aux courses, sont les esclaves obligés de la loi de l'offre & de la demande; leur peine ne se calcule pas aux ménagements du bien-être, mais aux bénéfices à réaliser. De telle sorte que, promptement, au bout de quelques jours, le désœuvré qui

Digitized by Google

secoue sa nonchalance ou le cheval avoiné qui quitte son écurie, se trouvent dans un état meilleur pour supporter des courses prolongées & subir toutes les duretés d'une existence vagabonde. A une condition pourtant : c'est que l'un comme l'autre continue dans son régime, dans ses étapes & ses marches, la vie réconfortante, qui est la cause même de cette supériorité.

Le second système est celui-ci : dans une chaîne de montagnes longée de bonnes routes, dans les Pyrénées françaises & espagnoles (exception faite de l'Aragon & de la Catalogne, qui n'ont encore que des chemins perpendiculaires), dans les Alpes, les Cévennes, le Jura, mais surtout dans les Alpes & les Pyrénées, rien n'est curieux & rationnel comme de courir de massif à massif, en se faisant conduire en voiture partout où cela est possible, en faisant à pied les ascensions : les chevaux se reposent quand les voyageurs se fatiguent, & les bêtes se fatiguent quand les hommes se reposent. — Ce mode de procéder donne des résultats remarquables à tous points de vue : c'est ainsi que, à Luchon, notre équipage nous a conduits au pied du port de Venasque &, une soixantaine d'heures plus tard, nous a retrouvés à sept lieues de là, au pied du lac d'Oô, nous épargnant ces mêmes sept lieues de marche & un jour de course. C'est ainsi encore que, à Vic-Dessos, il nous a rejoints, non sans une certaine hardiesse, en pleine montagne, sur une trace muletière; ainsi encore que, en Cerdagne, il nous a fait gagner de nouveau un jour, en nous conduisant de bon matin à Porté & dans la soirée à Bourg-Madame.

Je ne prétends pas donner ici la preuve de ces deux systèmes. Je me contenterai de l'établir par les faits & surtout par le fait suivant : un attelage, parti de Bayonne le 2 août 1889, a parcouru, en trois semaines, un millier de kilomètres, dont la moitié par les routes de montagnes, & est revenu à son point de départ dans un état qui eût été absolument satisfaisant sans une imprudence accidentelle. La seule conséquence de cette imprudence a été de retarder de deux jours la date normale de rentrée. Et encore peut-on dire que ce léger désagrément est dû à ce que le second système, appliqué avec rigueur

Digitized by Google

au voyage d'aller, n'a pu l'être au trajet de retour, le temps ayant manqué.

Le 4 août, mon excellent ami Georges Bartoli débarquait de Bretagne, pour renouveler dans les Pyrénées d'heureuses expériences, commencées jadis dans la vallée d'Ossau & continuées dans les Alpes, en 1888, par une série d'escalades faites ensemble[1]. — Bientôt après, arrivait l'équipage. — Dans l'après-midi, nous allions à Bagnères, où la promenade du Monné, descendu par la combe de Ger, commençait l'entraînement voulu. — Le lendemain, à deux heures, l'expédition se mettait en route.

I. — DE TARBES A PAILLOLE.

(*Vallée de l'Adour.*)

Les neuf longues lieues qui séparent le chef-lieu des Hautes-Pyrénées du hameau de Paillole, l'un des quartiers de Campan, seraient lestement enlevées si la différence de niveau entre ces deux points n'était de près de 2,500 pieds, 750 entre Tarbes & Bagnères, 350 entre Bagnères & Campan, & plus de 1,300 entre Campan & Paillole. Sur une longueur de huit kilomètres, à une lieue au delà de Campan, la montée devient raide. On traverse les hameaux de Sainte-Marie & de la Séoube.

Le trajet de Tarbes à Bagnères se fait en moins de deux heures, par une route ombragée, s'élevant en pente douce dans la plaine luxuriante de Bigorre, au milieu de coteaux verts & boisés. En amont de Bagnères, la vallée de l'Adour se resserre entre les murailles du massif de Lhéris & les prairies arrosées des contreforts du pic d'Arises, plus connu sous le nom de pic du Midi. Sans se hâter, les chevaux mettent trois petites heures entre Bagnères & l'auberge Saint-Jean, la dernière maison du val de Paillole. La soirée est claire, &, au sortir d'un excellent souper, nous allons flâner aux étoiles,

1. *Promenades dans les montagnes françaises*, par G. Bartoli, *Annuaire du club Alpin français*, t. XV, p. 569; Paris, 1889.

Digitized by Google

sur un tronçon à peine frayé de la future grande route du Tourmalet au plateau de la Mousquère.

II. — DE PAILLOLE A LUCHON.

(Cols d'Aspin & de Peyresourde.)

Notre projet est de faire, ce matin, l'ascension de l'Arbizon. Mais la montagne est encapuchonnée de brumes : nous prenons le parti d'aller déjeuner à Arreau & coucher à Luchon.

Superbe route, très connue sans l'être assez. La montée successive des cols d'Aspin & de Peyresourde, faîtes séparatifs des vallées de Campan, de Louron & de l'Arboust, oblige à descendre à Arreau, à 2,500 pieds plus bas, dans la vallée d'Aure.

Le chemin est excellent : de Paillole, il s'élève dans une des belles sapinières des Pyrénées. La vue merveilleuse dont on jouit du col d'Aspin, par les beaux temps, ne nous est offerte que partiellement, à travers les nuages en loques. Le contraste est toujours étonnant, entre les couleurs noires des forêts du versant nord, encaissées dans une gorge étroite, & la lumière du versant méridional, où l'on voit des prés, des champs & des villages gais, que traversent les lacets de la route, tordue comme un serpent. Les rayons de soleil, passant par les déchirures des brumes, éclairent ces larges perspectives & laissent apparaître, dans les trous bleus, les névés & les roches du haut massif de Clarabide.

Au sortir d'Arreau, une pente, suivie d'une inutile contre-pente, mène au pont d'Avajan, qui vient d'être reconstruit. Une côte assez courte conduit à une section plane, qui se termine à Anéran, à neuf kilomètres d'Arreau. Là commence véritablement la montée du col.

Il ne faut pas croire que la route passe par Génos, comme l'indique le tirage sur cuivre de la carte du Dépôt de la guerre & la carte servilement copiée du guide Joanne. Il y a beau

Digitized by Google

temps que le chemin évite ce long coude & est rectifiée par Avajan.

Si la route était à faire ou si elle est jamais refaite, il faut croire que, reprise au lacet de Loudervielle, dont l'économie est contestable, elle irait tomber en pente égale sur Arreau même, par Ris & les versants de la rive droite de la Neste de Louron, ce qui la rendrait bien plus douce & bien plus courte.

Le ciel s'était épuré comme nous étions à Arreau : les crêtes se voilent de nouveau quand nous passons Peyresourde. — Nous sommes de bonne heure à Luchon, par la descente escarpée, mais bien tracée, qui franchit les pentes raides de la vallée de l'Arboust.

Cinquante kilomètres séparent Paillole de Luchon. La chaussée est partout excellente. La rectification par Ris abrégerait le trajet d'une lieue & d'une heure.

Notre obligeant collègue du club Alpin, M. Maurice Gourdon, nous a fourni toutes les indications voulues, pour faire, le lendemain, l'ascension de Néthou. Les guides sont retenus & les ordres donnés.

III. — DE LUCHON A LA RENCLUSE.

(Port de Venasque.)

Les chevaux, très dispos, nous conduisent à l'hospice de France. Le chemin est parfaitement entretenu; mais il est difficile de trouver des pentes plus mauvaises que celle du Pas-du-Chat. J'engage nos successeurs, pour ménager les lendemains, à laisser souffler leurs bêtes & à mettre pied à terre, au tournant qui se trouve dans une cheminée découverte, à une demi-lieue environ au delà du pont de Ravi. — Trajet charmant, d'ailleurs : une forêt de pins, suspendue dans le vide, entretient une fraîcheur presque froide sous son ombre touffue.

On déjeune bien, & dans des prix honnêtes, à l'auberge de l'hospice, tenue par Corrège, l'un des meilleurs guides de Luchon — bienfait inappréciable pour les touristes.

Digitized by Google

Nous avons quitté la vallée avec le brouillard : à l'hospice, nous le dominons. Le sentier qui monte au port de Venasque est en bon état : des ouvriers, qui travaillent à en rectifier les derniers lacets, nous apprennent que, à ces hauteurs, il fait beau temps depuis plusieurs semaines. Ce phénomène atmosphérique a été fréquent en 1889. Pendant tout l'été, les brumes n'ont guère dépassé 2 000 mètres; elles sont souvent restées au dessous de 1 200.

Nous voici au port, en deux heures. De la brèche, qui ne se voit que lorsqu'on y est (elle se trouve tout à fait à gauche du chemin) apparaît, comme une masse énorme & isolée, le massif des monts Maudits, de la dent de la Forcanade aux crêtes d'Albe. La pointe noire du Nethou domine ce monceau de neiges & de rocs, qui contraste avec les lignes vertes des montagnes plus basses, entourant la vallée de l'Essera.

A quelques pas du col, une nombreuse compagnie de baigneurs de Luchon & de Venasque déjeune bruyamment, à l'hospice espagnol du port.

Deux chemins dévalent, l'un à droite pour les piétons, l'autre à gauche pour les cavaliers : c'est le nôtre. Il faut descendre près de 2 000 pieds & en remonter moitié autant pour atteindre à la Rencluse, sur l'autre versant de la vallée.

La Rencluse est un refuge, très confortable pour les Pyrénées, enfoui dans un cirque rocheux & maussade, où s'engouffre l'Essera. Le logis est tenu par une manière de brigand, qui vous exploite d'une façon raisonnable, étant donné l'agrément de trouver des matelas, un abri sec & du bois dans ce désert. Il faut résister à la prétention qu'il émet de vous faire coucher dehors, pour éviter d'allumer deux feux. Nous menaçons de partir pour Venasque, ce qui tranche le débat.

IV. — DE LA RENCLUSE A VENASQUE.

(Pic d'Aneto.)

Par un chaos de rochers, puis par des névés, nous gravissons la moraine frontale du grand glacier du pic d'Aneto,

Digitized by Google

vulgairement appelé Nethou. Nos guides sont montés trop haut, & il nous faut redescendre à une brèche dite le Portillon, pour franchir la muraille, — inconvénient médiocre, mais inconvénient certain.

La montée du glacier est douce. A une ligne de rochers nous nous attachons. Au col Coroné, où le lac le plus haut des Pyrénées fige sa plaque verte & congelée, un vent furieux nous assaille. Les dernières pentes sont raides; mais la neige est molle. La corniche terminale, décorée du nom pompeux de Pont de Mahomet, est assez désagréable, quoi qu'en disent les fanfarons : il faut ne pas se hâter.

Du sommet, la vue est tout ce qu'on peut désirer : beaucoup, beaucoup de montagnes. Nous croyons reconnaître le Canigou & nous voyons, de façon certaine, les pics d'Anie & des Trois-Sœurs (pic du Midi d'Ossau). Au midi, les lignes indéfinies des sierras aragonaises & catalanes se juxtaposent, dans les dégradations bleues & les clartés chaudes du pays des Espagnes.

Les névés du col Coroné (où le vent souffle toujours en tempête) descendent au lac supérieur de Malibierne, le lac d'Erihuel : un site admirable, où il faudrait un refuge. — Je n'engage personne à prendre, comme nous l'avons fait, la cheminée quasi-verticale, qui s'ouvre à l'est du lac. On doit aller au déversoir même & se diriger à l'ouest, puis au sud. La cheminée est si raide que nous exigeons qu'on taille des pas : sans quoi — cela a manqué de peu — toute la troupe roulait en corps, sur des rochers détestables. La moraine de droite gravie, nous allons, à l'est, franchir le torrent & revenons, à l'ouest, par un grand mais nécessaire détour, au faîte de la forêt de Malibierne, passant l'eau une seconde fois, en un gué commode. Une marche rapide nous fait traverser au galop cette interminable vallée, dont les chemins sont plus pittoresques que viables, surtout à son débouché sur la grande vallée de Venasque : tous les cailloux roulants & roulés du Néthou doivent s'être rassemblés sur cette sente. Il est vrai que le chemin de Venasque à Luchon, que nous finissons par rejoindre, est un spécimen de glissoire à galets polis, qui permet d'exercer toutes les facultés d'équilibre.

Digitized by Google

Nous entrons à Venasque à la tombée de la nuit. Le lieutenant des douanes, M. Guardiala de Cabanyès — un ami de M. Gourdon — nous fait le plus bienveillant accueil. Le soir, des guitares nous convient au bal, dans la cour de l'auberge. — Nous nous endormons dans l'atmosphère brûlante & sèche d'une lumineuse nuit d'étoiles.

V. — DE VENASQUE A LUCHON.

(*Port d'Oô.*)

Nous revenons à Luchon par le chemin des écoliers, la vallée d'Astos & le port d'Oô, le col le plus élevé des Pyrénées, si l'on excepte le col Coroné, qui n'est qu'une brèche de crête.

Le trajet est le même que la veille jusqu'au pont de Cuberre. Les adieux obligés du départ nous ont retardés de deux heures. Il est déjà tard quand nous arrivons à la cabane du Soldat, par un bon chemin muletier.

Après déjeuner, en route pour le port, — très longue montée, hérissée de gués scabreux & égayée par le lac de Gias. Devant nous, le rocher de Clarabide & les masses épaisses des Hermitans & du Perdighero (le col s'entaille entre ces deux sommets) forment un cirque imposant. On atteint à la crête par une corniche & on descend sur le versant français par une faille redressée. Il paraît que les troupeaux suivent ce chemin : j'aurais plaisir à voir cette traversée invraisemblable.

Il est entendu qu'il y a du brouillard en France : nous le retrouverons sur les corniches du lac glacé d'Oô & il ne nous quittera plus. Nous devinons (ils n'apparaissent qu'au moment où nous allons mettre les pieds dans l'eau) les lacs Saoussat, d'Espingo & de Séculéjo. La nuit nous surprend dans la forêt d'Oô. On n'y voit goutte, & on finirait par ne plus se voir soi-même, si la brume ne nous quittait à quelque cent mètres au-dessus des granges d'Astau : notre cocher nous y attend en philosophe, sur son siège ; cette misérable cantine, fermée la nuit, a mis dehors hommes & bêtes. Il est près de neuf heures.

Digitized by Google

Le chemin d'Astau à Cazaux est assez dur dans l'obscurité, pour un équipage : moyennant une étrenne modeste, un officieux nous tire d'embarras, en courant devant les chevaux, ce qui permet de savoir où est la route. Halte, pour dîner avec nos vivres, nos conserves, la soupe du lieu, à l'auberge d'Oô. Une trotte rapide nous ramène à Luchon, par la vallée de l'Arboust.

VI. — DE LUCHON A SAINT-GIRONS.

(Cols des Ares, de Buret & de Portet.)

Course énorme, de vingt & une lieues.

La descente de la vallée de la Pique — une promenade — cesse au pont de Chaum, d'où la route de Saint-Béat à Saint-Martory s'élève au col des Ares : bien tracé, entretenu avec soin, très pittoresque, ce chemin gravit mollement les deux étages successifs qui séparent la crête de la vallée. La montagne est boisée. A mesure qu'on monte, la vue s'étend sur le frais bassin de Loures, dominé par la chaîne de Barousse. Bientôt, l'on dépasse le premier plateau où sont jetés les villages d'Antichan, de Lourdes & de Saint-Pé-d'Ardet, auprès d'un lac cerné de verdure. — Au delà du col, la route descend en lacets jusqu'au niveau du Job qu'elle franchit, & remonte par une côte courte jusqu'à Juzet. Des arbres ombragent cette avenue sinueuse, qui contourne les mamelons & va de plain pied — merveille rare — jusqu'au col de Buret, entaille profonde qui traverse le faîte séparatif des vallées du Job & du Ger. Quelques minutes de trot conduisent au village de Sengouagnet. Il est fâcheux que l'auberge la meilleure du lieu soit beaucoup plus bas que la bifurcation de la route de Portet & plus bas même que le village.

Après déjeuner, nous remontons la côte & prenons le chemin du « portet[1] ». Ce chemin descend d'abord jusqu'au

1. Je proteste, ici, contre le pléonasme qu'on commet dans les cartes avec ces mots de *port* & *portet* (petit port). Il est aussi ridicule de dire col de Portet que col de Port. Les villages du nom de Portet ou Port sont ainsi dénommés parce qu'ils

Digitized by Google

Ger, puis longe la rive gauche, avec une pente ordinaire jusqu'au pont de Labène. Là, la pente devient impraticable & la chaussée n'existe pour ainsi dire plus. On a cru pouvoir prendre pour plateforme le lit même du torrent, qui n'a plus d'eau en ce point, sans calculer que ce couloir sec est un couloir d'orages. A chaque mauvais temps, la chaussée est défoncée. Nos malheureuses bêtes montent dans cette échelle de pierres roulées, suant sang & eau. Cela dure une demi-lieue; &, quand la chaussée recommence, les déclivités continuent à être telles que, non seulement, nous devons continuer à monter la côte à pied, mais qu'encore le cocher doit user des moyens de voix & de fouet les plus énergiques pour faire marcher l'équipage. Et notez que notre phaëton est d'une légèreté extrême, & peu chargé.

Le fait est regrettable. Cette route est la seule voie de communication, par la montagne, entre le Comminges & le Couserans, entre les vallées de la Neste & celles du Salat, entre Luchon ou Saint-Béat & Saint-Girons. Il est fâcheux que la Haute-Garonne, qui entretient bien ses routes & sait les construire, laisse subsister un pareil casse-cou. Doit-on espérer que cet état de choses lamentable ait une fin prochaine, & que les Pyrénées de l'ouest ne soient plus coupées des Pyrénées de l'est par une vraie muraille de Chine?

Pourquoi ne pas adopter le seul remède sérieux & ne pas refaire ce chemin comme continuation de la grande route de Saint-Gaudens à Aspet? En prenant comme point de départ le col de Buret, en s'élevant sur les flancs de la pique Poque, en décrivant un long lacet dans la haute gorge du Ger en amont de Labène, en rejoignant sans lacets le fond de la Ballongue entre Saint-Lary & Augirein, on raccourcirait la longueur à entretenir & on établirait une excellente route thermale entre les stations balnéaires de la Pique & du Salat, entre Luchon ou Barbazan & Aulus. Montréjeau, Saint-Béat, Saint-Girons seraient mis en communication par une voie accessible.

sont au pied d'un passage, & le port correspondant devrait être désigné autrement. Le col de Portet s'appellerait plus exactement le portet de la Ballongue, le col de Port le port de Massat.

Digitized by Google

Tant que, tout au moins, la route ne sera pas reconstruite dans la lacune du pont de Labène, — il y a urgence — on ne peut faire cette escalade qu'avec des bœufs, comme sur les vieilles routes d'Espagne.

De Portet, l'interminable Ballongue nous fait descendre à travers ses villages à désinence ibérienne en *ein* — Augirein, Illartein, Aucassein, Argein, Andressein — jusqu'à la plaine formée par le confluent de la Bouignane & du Lez : trois quarts d'heure plus tard, nous sommes à Saint-Girons, dans une des meilleures auberges de Gascogne, l'hôtel Ferrière.

VII. — DE SAINT-GIRONS A L'ARTIGUE.

(Vallée du Salat.)

Ni bêtes ni gens ne sont trop las de la course forcée de la veille. La matinée est occupée aux approvisionnements. M. de Lapasse, sous-inspecteur des forêts, veut bien se joindre à nous.

En marche pour Seix, par la vallée du Salat : trajet facile, de cinq petites lieues, sur une route à pente faible & à chaussée suffisante. A Seix, la découverte du garde général d'abord, d'un garde-forestier ensuite, d'une bourrique enfin constitue une série de difficultés, en raison inverse du temps qui nous reste. Si bien que les articles 1 & 2 du programme étant remplis & l'article 3 menaçant de ne pas l'être de plusieurs heures, nous prenons le parti de nous mettre en marche, vivres & sacs confiés aux soins du garde-forestier, notre guide. La voiture nous conduira à une demi-lieue plus haut, au pont de Couflens de Betmajou : chemin étroit, mais facile.

La vallée d'Estours est longée par le sentier quelques instants sur la rive droite, quelque cent mètres sur la rive gauche, puis toujours sur la rive droite, embaumée de fleurs, ombragée de bois, inondée de sources vives, &, au delà du hameau de l'Artigue, noire de forêts, elle monte peu à peu jusqu'à la maison forestière où nous passerons la nuit.

Le soleil se couche ; la bourrique n'arrive pas. Notre patience

Digitized by Google

serait digne d'un meilleur sort. Parmi les lieux communs que notre sotte humanité colporte, il en est un que nous démentons : ventre affamé n'a pas d'oreilles. Nous écoutons les moindres bruits, l'ouïe aiguisée comme les chasseurs des prairies. La nuit avance & sœur Anne n'entend rien, ne voit rien. En désespoir de cause, nous prenons la mâle résolution de défoncer, à coups de piolets, le jardin où croissent quelques pommes de terre. Le massacre est accompli, & les fécules cuisent dans les cendres, quand le convoi paraît enfin. Il est dix heures.

Dire que le dîner est copieux & gai paraît superflu.

Il n'y a qu'un lit; on le dédouble : deux s'y couchent; le troisième garde le matelas. Le garde se hisse au grenier par une trappe. Et l'on dort.

VIII. — DE SAINT-GIRONS A L'ARTIGUE.

(Mont Vallier.)

Il fait jour. Les paquets sont prêts — opération toujours très longue. Le plateau d'Aula est à une heure de montée au-dessus de la maison forestière de l'Artigue. La bourrique — qui est une mule — y est abandonnée aux bergers, dont l'un se joint à la troupe.

Il est impossible de s'égarer : le sentier monte à une sorte de col, entaillé dans la première crête de droite; il est raide, mais très battu. Du col, une trace presque horizontale & très visible traverse un nevé peu incliné & s'élève, au-delà d'une moraine, jusqu'à un gros bloc erratique, près d'une source. Il conviendrait de placer un refuge en ce point, que j'appellerai le rocher du déjeuner.

La direction est bien indiquée : une brèche assez raide, le col de Peyreblanque, entaillée dans la crête, au-dessus de nous — crête inaccessible de toute autre part. On s'y élève, tantôt par les névés, tantôt par les rochers ou les éboulis de la muraille de droite : aucun danger; un peu de fatigue. Dans la cheminée supérieure, la déclivité est telle & la poussière des

Digitized by Google

éboulis si friable que je dois tailler des pas, nos guides se consumant en pénibles efforts pour remonter ce terrain mouvant. A la brèche, surprise : sur l'autre versant, se trouvent des croupes arrondies, rocheuses ou pierreuses, parcourues en gambadant : un vrai jeu. Nous voici bientôt sur la crête. Une dépression nous sépare de la cime du mont Vallier. Il ne faut pas manquer le passage : on y descend par une cheminée, passant en tunnel sous une roche éboulée. Du col au point culminant, une petite demi-heure. Avoir soin de prendre de la neige au dernier névé : au sommet, il n'y en a pas.

Il paraît que la vue du mont Vallier est superbe : je pourrai peut-être un jour prochain confirmer ce dire, mais pas aujourd'hui : le ciel s'est voilé; on n'aperçoit, dans un chaos de nuages déchiquetés, que des coins de montagne ou de ciel. Le Néthou montre, entre deux lignes de brouillard, ses grandes taches de neige.

Le froid & le vent nous chassent : au col de Peyreblanque, le brouillard nous enveloppe. Il faut toute la sagacité de notre berger, Jean Rieu père, pour nous faire tomber, sans la moindre hésitation, sur le rocher du déjeuner. Je recommande ce bon montagnard.

Passé le plateau d'Aula, nous sortons du brouillard; il pleut. A la maison forestière, la mule & le garde, qui forment notre arrière-garde, finissent par nous joindre. Nous chargeons nos sacs sur le dos de la bête & rentrons au pas de course, à Couflens, trouvant la vallée d'Estours aussi longue, fastidieuse & maussade qu'elle nous avait paru charmante la veille. Effet de brouillard.

La voiture attend au pont de Couflens. Elle ramène M. de Lapasse à Soueix, où son équipage a rendez-vous, & nous laisse tous deux à Seix. Mouillés & attardés, nous renonçons à aller coucher à Massat, selon le programme arrêté. Un temps incertain & une auberge excellente ne nous feront pas repentir de la halte. D'autant mieux que le forestier, la mule & les sacs n'arriveront qu'à la nuit close.

Soit à la montée, soit à la descente, mais surtout à la montée, il serait peut-être préférable de ne quitter la voiture qu'au village de Couflens.

Digitized by Google

J'ouvre ici une parenthèse pour mettre en garde contre la multiplication de noms approchants, dans cette région du Salat. Il ne faut pas, notamment, confondre Seix avec Soueix, à une lieue en aval; Couflens de Betmajou, qui n'est qu'un hameau de Seix, avec Couflens qui est une commune à 6 kilomètres en amont[1]. Le village de Couflens est à 450 mètres plus haut que son homonyme. Les rampes, dures, paraît-il, entre le pont de la Taule, au débouché de la vallée d'Ustou, & Salau, à une lieue au delà de Couflens, doivent être prochainement rectifiées. De Couflens, un chemin muletier passe du col de Pauze au col d'Areou qui domine immédiatement le plateau d'Aula. Il semble possible de rejoindre le sentier du mont Vallier par une marche à revers. L'ouverture d'une trace sur ce versant & l'établissement d'un refuge au rocher du déjeuner ferait de cette ascension une agréable promenade, & permettrait d'assister au lever du soleil au sommet. On franchirait aisément en quatre heures la distance entre Couflens & le rocher, &, de là, un bon marcheur monterait au pic en deux heures. Je propose cet itinéraire sous toute réserve; il est nouveau; il paraît court; mais il faudrait l'essayer.

IX. — DE SEIX A VIC-DESSOS

(Col de Port.)

Une route est classée & commencée qui doit joindre directement Couflens à Tarascon par les cols de Rouze, de Latrape & de Saleix, traversant Sérac, Aulus & Auzat. Vic-Dessos serait par là à huit lieues & Auzat à sept & demie de Couflens. La traversée du col de Rouze ne se fera probablement pas de longtemps; il serait désirable que celle des cols de Latrape & de Saleix fût achevée, pour relier, par une nouvelle route thermale, Aulus à Tarascon & à Salau.

1. Couflens (*Confluens*) signifie Confluent; Betmajou (*Valiem majorem*) Val majeur. Le premier Couflens est ainsi appelé parce qu'il est au débouché de la vallée d'Estours, où la gorge s'élargit; le second, parce qu'il est à la chute du val d'Angouls.

Digitized by Google

Couflens, est, actuellement, à plus de vingt lieues d'Auzat. Pour aller du grand massif du Couserans au grand massif du pays de Foix, il faut donc parcourir près de trois fois la distance réelle (85 kilomètres au lieu de 30).

Si les deux premières sections de la route projetée sont ouvertes, on empruntera, du pont de la Taule à Sérac, la grande route d'Ustou, ce qui mettra Couflens de Betmajou à sept lieues, & le village de Couflens à neuf lieues d'Auzat.

De Seix, il sera toujours préférable d'aller rejoindre, par Oust, la route d'Aulus pour éviter un passage de col. L'œuvre essentielle & urgente serait donc d'achever, dans le plus bref délai, la première section, d'Aulus à Auzat par Castelminier. Faut-il espérer que le siècle verra tomber la seconde muraille, qui intercepte la route de montagnes de l'Ariège?

La route courte étant celle de l'avenir & la route longue celle du présent, il faut suivre les chemins frayés, descendre au tunnel de Kercabanac, monter à Massat, gravir le passage dit improprement col de Port, descendre à Saurat, monter à Bedeilhac, descendre à Tarascon, monter à Vic. Quinze lieues, trois montées & une côte de col de douze kilomètres!

Dès Kercabanac, la route pénètre dans l'étroite gorge de l'Arac — un coin de Cévennes, encaissé & sauvage, où la route dispute son lit au torrent. Massat élève son clocher polygonal dans un cirque de monticules verts & de crêtes molles, où s'engage la route du port : excellent chemin, ombragé par endroits, à pente si douce que des chevaux frais pourraient bien gravir au trot la majeure partie de ces trois lieues.

Au col, nous quittons la Gascogne pour entrer au pays de Foix. Tout change : le costume, les types, la langue, la montagne, la cuisine. On s'en aperçoit tout de suite, à Saurat, où nous faisons connaissance avec les viandes trop fraîches & très coriaces que la prudence des Fuxéens sert aux voyageurs même attendus. Nous subirons bientôt le paroxysme de cette rage.

Passé Saurat, la route rejoint le torrent, le franchit & remonte au col de Bédeillac, au lieu de se diriger tout droit par la vallée sur Tarascon, ce qui épargnerait une bien mauvaise descente. Etonnant pays! Des pitons isolés, couverts de vieux châteaux en ruines, poussent comme d'immenses

Digitized by Google

phares, du fond des vallées; de hautes murailles, criblées de grottes, bordent des bassins verdoyants, qui formaient jadis autant de lacs, encaissés de roches âpres.

A Tarascon, halte inutile à la gare, où nous attendons un colis de conserves. Ce colis est une épopée. Vainement nous le réclamerons au retour de Vic, vainement à deux reprises à Foix, vainement à Tarbes. Dirigé sur le Tarascon de Tartarin, il est resté introuvable, & tous les efforts ont abouti à constater sa perte finale. Quelque heureux estomac s'en sera régalé & le non moins heureux épicier a touché une indemnité honnête sur les compagnies coupables.

De Tarascon à Vic, la montée est facile & douce. Les cônes, coiffés de ruines, continuent à dresser leurs prodigieux escarpements. Mais, après tant de lieues, il semble qu'on n'arrive jamais. On arrive pourtant, & nos pauvres bêtes vont goûter un légitime repos, dans une écurie veuve de litière.

Il était temps d'ailleurs : il bruine. — D'un commun accord, il est convenu que nous partirons le lendemain, au lieu d'aller coucher à la maison forestière de Marc, comme le garde-général des forêts, M. Campagne, veut bien nous y inviter.

X. — PIQUE D'ESTAX.

(Vallée de Soulcen.)

La pique d'Estax est le plus haut sommet de l'Ariège & la dernière cime des Pyrénées de l'Est dépassant 3000 mètres, la seule atteignant cette hauteur (si l'on fait abstraction de son acolyte, le mont Calm) entre la Maladetta & la Méditerranée. Il est inutile de chercher cette montagne sur la carte du Dépôt de la guerre. Ce qui est dénommé pic d'Estax — ce n'est pas la première fois que l'observation en est faite[1] — est

1. *Revue des Pyrénées*, t. I, p. 440. — Ce pic (dénommé pic de Sullo sur les cartes espagnoles) ne paraît pas avoir l'altitude de 3073 mètres, que lui attribue notre carte française. — La pique d'Estats est rétablie sur le tirage de la carte de l'État-major de 1890. — Voir au surplus l'esquisse publiée par M. Bartoli, dans le *Bulletin du Club Alpin*, section du Sud-Ouest (janvier 1890).

Digitized by Google

une crête médiocre, aplatie, située à l'ouest du mont Calm. La pique est, au contraire, à l'est, & est séparée de la seconde cime ariégeoise par une assez faible dépression, que nous appellerons le col de Rioufret.

Il est tout aussi inutile de chercher sur la carte de l'état-major français une route carrossable, remontant la longue vallée de Soulcen. Cette route existe : on peut aller en voiture à deux petites lieues au delà de Vic.

Il faudrait bien peu de chose pour mettre en bon état de viabilité la chaussée entre le pont de Corraziel & Laujou, son point extrême : quelques cailloux à enlever, quelques affleurements à concasser, la rampe de Laujou à rectifier. On a entrepris, par ci par là, l'ouverture de lacunes au-dessus & au-dessous de Marc. L'abandon provisoire de ces tronçons épars, qui ne servent à rien & à personne, permettrait le nivellement & l'amélioration du chemin, dans sa partie construite, sa continuation en avant par sections rationnelles. — Il reste à peine une demi-lieue à terminer pour rejoindre le pont de Marc, où une église inachevée & abandonnée ferait un excellent asile pour les chevaux. — A quelques pas de là est la maison forestière.

Nous gémissons de conserve sur l'inutilité d'une marche à pied, quand une route de voiture — inconnue des cartes, des itinéraires, des guides & presque des naturels — permet de gagner, sur une course aussi longue, près de quatre heures de fatigue. — Il n'y aura pour nous, d'ailleurs, que demi-mal & demi-perte : des messages, confiés à quelques facteurs de rencontre & d'occasion, feront monter notre équipage, le soir, au point où les chars s'arrêtent.

Le sentier traverse le pont de Marc & ne traverse pas celui de l'Artigue, qu'il laisse à droite pour s'élever sur la montagne jusqu'à l'orry de Pujol & à celui de pla Subra — qui porte bien son nom[1]. De ce « plateau supérieur » une montée raide, & infaillible, en inclinant un peu à gauche, conduit sur les murailles du mont Calm. Les brouillards nous ont enveloppés à l'Artigue, & nous ne les dépasserons qu'à l'altitude de

1. *Planum superanum*, plateau supérieur.

Digitized by Google

2500 mètres. Le soleil, que nous voyons par intervalles, pâle comme un pain à cacheter, à travers la brume, finit par rayonner en pleine lumière : les crêtes surgissent de la houle immense des nuages, d'où le pic de Saint-Barthélemy émerge de temps à autre, sortant de cet océan ou s'y enfonçant, comme un plongeur d'éponges.

La crête rocailleuse du mont Calm franchie, le col de Rioufret — qui le sépare de la Pique — descendu, l'ascension de la grande montagne ne demande plus qu'une escalade d'une demi-heure, par de gros éboulis & des roches faciles.

L'horizon est vaste : le pic des Trois Sœurs à l'ouest, le Canigou & le puig Mal à l'est, à nos pieds la plaine moutonnée des brouillards, brisée par endroits dans la vallée de Vic. L'Espagne a son éternel horizon bleu; deux petits lacs catalans brillent tout près de nous, dans une combe de facile accès.

Et descendre? Par le même chemin? Jamais. Perdre son temps & sa peine à dévaler jusqu'au col du Rioufret, à remonter jusqu'à la cîme médiocre du mont Calm, à se livrer à la fatigante gymnastique d'une dégringolade sur des parois raides, semée d'éboulis & de pierrailles; & cela quand, devant vous, s'ouvre une gorge où de longs névés invitent à des glissades & dispensent de l'effort continu; — cela vaut bien la peine d'essayer si ce chemin inconnu vaut le chemin battu. Il est vrai que le lac de Rioufret nous menace d'une immersion finale & que notre guide déclare que notre dernier jour est venu. Les itinéraires indiquent, comme mauvais, un passage par les corniches, qui permet d'atteindre au lac. La terreur inconsidérée de la glace a fait choisir la trace dangereuse, au lieu de tenter une descente logique, par le grand chemin des glaciers.

Le sort en est jeté. Avant même d'avoir gagné le col de Rioufret, nous faisons halte à la première nappe de neige. Mon ami sonde le terrain, à coups de piolet : le verglas est assez fondu pour que le danger soit nul. Il se lance, assis, sur cette paroi très raide, tâtant un peu le nevé, s'arrêtant parfois pour ne commettre aucune imprudence. Arrivé en bas, il m'appelle, &, d'une glissade sans frein, je l'ai rejoint en quelques secondes. — A noter que ledit nevé est un superbe glacier : il serait fort dangereux si la mince couche de neige qui

Digitized by Google

le recouvre venait à fondre. C'est peut-être le seul glacier de l'Ariège.

Des deux murailles qui nous séparent du lac, la première est franchie à droite, la seconde à gauche du thalweg glaciaire, par des brèches aisées. De longs névés à pente douce nous font marcher à un train d'enfer. — Quant à notre guide, il a absolument disparu : à notre surprise, des cris féroces, tombant des hauteurs, nous le montrent, ahuri, au-dessus de la première muraille. Nous lui indiquons le passage!... & il nous rejoint au lac.

Peut-on passer sur sa rive gauche? Je le crois. Je n'en ai pas fait l'expérience, le reste de la troupe remontant le mamelon & la marche en corps étant obligatoire : des brouillards menacent dans le bas; & l'équipée pourrait mal finir s'ils envahissaient la gorge.

Passé le lac, un sentier de chèvres nous mène au pla de Soulcen, en évitant les formidables escarpements des cheminées de Rioufret.

Il nous a fallu deux heures pour descendre de 1500 mètres. Ce chemin est la vraie route de retour, si la neige est bonne. Le point important est de ne pas perdre le sentier qui, au delà du lac, contourne la montagne à gauche, presque de niveau; il descend, au sortir de la gorge, jusqu'au torrent, (qui s'en échappe en cascade des rochers), au pied d'un dernier pont de neige. Il est remarquable que ce pont, qui est tout au plus à 1600 mètres d'altitude, ne fonde pas : la gorge de Rioufret forme un terrible couloir d'avalanches.

Le plateau de Soulcen est un marécage où je manque, sous prétexte d'abréger ma route, m'enterrer tout vif dans les fondrières. Mon camarade & son guide suivent le bon chemin qui passe sur la rive droite du torrent de Rioufret, près des cabanes, & longe la montagne de gauche jusqu'au pont, jeté à l'extrémité nord du cirque, sur le torrent de Soulcen. Tout ce « pla » est le lit desséché (?) d'un lac; la digue rompue est le point de départ d'un escalier très raide qui descend au pla de Nizard. En deux heures, au pas de course, j'ai rejoint la voiture qui, fidèle au rendez-vous, nous attend au point extrême du chemin de Marc. Surpris par la nuit, nous man-

Digitized by Google

quons causer à notre véhicule d'irréparables dégâts, dans la rampe de l'Aujou & dans les cailloux roulants ou les rochers saillants, que l'obscurité nous cache ; nous arrivons sans encombre à Auzat & au grand trot à Vic.

XI. — DE VIC A L'HOSPITALET.

(Vallée de l'Ariège.)

En couchant à la maison forestière de Marc, pour faire le matin l'ascension de la pique d'Estats, on pourrait redescendre en Catalogne sur Ferrera & Tor, &, de là, traversant l'Andorre, rejoindre, le lendemain, son équipage à l'Hospitalet, par Ordino, Canillo & le port de Saldeu. — Un fort marcheur pourrait encore arriver d'assez bonne heure au pla de Soulcen, pour passer le soir le port d'Arinsall, & coucher à la Massana, voire à Andorre. Le lendemain, il franchirait l'un des trois ports de Saldeu, de Fray-Miquel ou d'En-Balire (porteille Blanche d'Andorre) selon qu'il voudrait arriver, à la nuit, à l'Hospitalet, à Porté ou à Porta[1].

Sur le versant français, quatre coupures principales & parallèles isolent le bassin de l'Ariège de celui de la rivière de Vic-Dessos. Ces coupures — vallées de Siguer, d'Aston, du Nalgear & du Mourgouillou — sont elles-mêmes séparées, dans leur partie basse, soit par de profondes vallées secondaires comme celle de Luzenac, soit par des rameaux semblablement orientés. Pour aller directement de la pique d'Estats au Carlitte, en se maintenant à la distance moyenne d'une lieue de la frontière, il faudrait franchir huit chaînes de montagnes!

Il est donc de toute rigueur de redescendre à Tarascon pour remonter la vallée de l'Ariège, qui est la seule coupure suivant une diagonale : l'Ariège coule du sud-est au nord-ouest.

La halte obligatoire à la recherche des conserves errantes ne nous empêche pas d'arriver à Ax pour déjeuner. La route, qui traverse une demi-douzaine de fois le chemin de fer,

1. La bonne esquisse de l'Andorre, publiée par la *Revue des Pyrénées* (t. I, p. 408), permet de suivre ces itinéraires.

Digitized by Google

« spécule » à partir des Cabannes. Fidèle aux vieilles traditions, elle quitte la gorge où coule la rivière, pour s'engager dans une série de cols minuscules, séparés du lit de l'Ariège par autant de pitons. Les côtes sont dures, incessantes; certaines même, comme celles de Lassur, dangereuses. — On suit la rive gauche jusqu'au pont de Perles, à une lieue en aval d'Ax.

La plupart des grandes vallées pyrénéennes ont construit une route sur chaque rive du torrent qui les forme. La vallée de l'Ariège fait exception à cette règle : le Département, qui poursuit en vain la rectification des côtes de Lassur, ne serait-il pas plus sage, en menant un chemin latéral sur la rive droite, de Perles aux Cabannes, par Garanou, Us, Vèbre & Albiès? Ainsi se répareraient utilement les fantaisies d'autrefois.

A Ax, nous déjeunons & flânons à l'aise. La vallée supérieure possède un chemin neuf. Une gorge étroite & sombre encaisse l'Ariège entre Ax & Mérens. Au delà, & jusqu'à l'Hospitalet, le trajet est monotone, la route remontant un pays triste, encadré de deux lignes de crêtes droites & rases.

A l'Hospitalet, auberge Astrié, bonne maison, connue de vieille date. (Elle est tout au bout du village; il faut entrer dans l'unique rue, à droite de la route, pour y arriver.) C'est dimanche : la famille en fête a la poule au pot, de béarnaise mémoire; elle nous en offre une part. — Nous constatons qu'à l'Hospitalet aucun naturel ne connaît le Carlitte, ce qui nous dispense de la location d'un indigène.

XII. — DE L'HOSPITALET A BOURG-MADAME.

(Col de puy Morens. — Puy Carlitte.)

Nous partons avant le jour. Chose étrange : aux premières lueurs de l'aube, des effets de lumière, dans les prairies d'aval, font une illusion d'optique assez inexplicable. On dirait une grande ville qui brille à nos pieds, dans la direction de Merens, & dont, à l'aurore naissante, flamboient les coupoles & les murs blancs des palais.

Digitized by Google

Le soleil est salué avec joie, surtout quand il nous a rejoints, ce qui tarde fort : la matinée est très fraîche. — Il y a longtemps que nous le voyons éclairer les crêtes; nous sommes près du col de puy Morens, quand il nous enveloppe de ses chauds rayons.

On construit, au col, une luxueuse maison de refuge. Bien venue sera-t-elle, quand elle pourra, un jour prochain, abriter bêtes & gens.

Au dernier lacet au-dessus de Porté, nous quittons le coche & partons au hasard de la carte à la découverte du puy Carlitte, par la gorge de Font-Vive. Une troupe de touristes à cheval, venus sans doute des bains des Escaldas, passe à nos pieds, sur le chemin muletier de Porté au Lanoux.

Ce chemin n'existe, à proprement parler, que sur une longueur d'une demi-lieue, jusqu'à un pont sur le ruisseau. Au delà, ce n'est plus qu'une sente, traversant l'eau par trois gués, dont le dernier serait infranchissable à sec, si un naturel de rencontre ne nous indiquait, un peu à droite, en aval, le saut des piétons. — Nous suivons à flanc les crêtes du pic Rouge, jusqu'à une pelouse où nous déjeunons, en regard de l'étang de Font-Vive.

Nous tenons conseil & décidons de monter devant nous, jusqu'à une brèche qui nous domine à gauche. De cette brèche, suivant un sentier boisé qui remonte la croupe que nous avons gravie, nous atteignons à une sorte de plateau, d'où un torrent émerge du sol, tout formé. Un second ressaut dépassé, un troisième apparaît à gauche & de ce troisième apparaît le cirque Rouge, formé par les montagnes que nous dénommerons : au nord, puy Lanoux, déterminé : à l'ouest, par un col appelé par le guide Russell col Rouge & qu'il est préférable de baptiser brèche des Fourats; à l'est, par le col Rouge septentrional. Plus loin, le col Rouge méridional domine la crête que la carte du Dépôt de la guerre désigne sous le nom de pic Rouge oriental. — La carte est d'une confusion sans exemple dans cette région; & la terminologie topographique, que nous adoptons pour nous y reconnaître nous-mêmes, mériterait un contrôle sérieux. Ce serait tout une enquête à faire.

Nous allions attaquer la brèche des Fourats, quand un ber-

Digitized by Google

ger — le seul être humain rencontré de toute la journée — nous hêle & s'informe de nos projets. Il nous dissuade de passer par là, & nous engage à attaquer le col Rouge septentrional, d'où, dit-il, le Carlitte est à quelques pas. Maudite rencontre! L'ascension de ce col, dans des éboulis torréfiés, sous un soleil de plomb, est le plus infernal des supplices. Et, arrivés en haut, nous sommes sur une cîme vierge, sans pyramide géodésique, qui doit être le point coté 2873 sur la carte de l'Etat-major & nous paraît sensiblement plus haut, car le Carlitte le domine à peine. Mais, entre cette montagne, que nous nommons le puy Lanoux, & le puy Carlitte, une dépression profonde coupe notre route.

Nous faisons halte sur la crête, d'où la vue est admirable. Les puys Carlitte & Pedrous cachent seuls des points d'horizon. — Nous descendons au col.

Une arête aigüe court entre ce col & le sommet du puy. Je vais tâter le terrain, & constate qu'elle est absolument impraticable — tout aussi impraticable que l'arête occidentale d'Orhy[1] & quelques autres vieilles connaissances, cordialement détestées.

Nous déjeunons & descendons vers le lac Lanoux. Mon ami ne veut pas risquer l'aventure; mais, vaincu une autre fois par le Carlitte[2], je ne veux pas l'être une troisième. Je passe au pied de la muraille & me mets à remonter.

Cette fois, redoutant la formidable arête, je prends trop à gauche de peur de prendre trop à droite; &, laissant mon sac au pied d'une cheminée très raide, je m'y hisse. Effrayé par un gros bloc, que je crois fermer l'arête, je grimpe dans les roches solides de gauche. J'aime mieux ne pas raconter le désagréable quart d'heure que j'ai passé sur ces parois verticales, montant dans le vide & sachant que je ne pourrais jamais redescendre par où j'avais gravi.

La crête atteinte, l'ascension est facile, &, en quelques minutes, je suis au sommet.

1. *Revue des Basses-Pyrénées & des Landes*, t. IV, p. 409; — *Annuaire du club Alpin français*, t. VIII, p. 493.

2. *Excursion de Perpignan à Foix*, par Paul Labrouche, Bordeaux, 1883 (page 15).

Digitized by Google

C'est le pays des merveilles. A l'ouest, toutes les Pyrénées jusqu'au pic du Midi de Bigorre, qui apparaît, dans un lointain horizon, comme une pyramide bleue; à l'est, le Canigou & les crêtes énormes & sombres du Vallespir & de l'Ampourdan; au midi, la Cerdagne, vaste mer desséchée, claire, cultivée, parsemée de villages, & formant une plaine grandiose, où les Pyrénées finissent avec le Carlitte; car les montagnes roussillonnaises & catalanes qui s'appellent le Canigou, le Géant, le puig Mal, la sierra de Cadi, le mont Seny sont coupées de la grande chaîne par ce vaste plateau découvert, encadré, au nord, de forêts de pins, couronnant les mamelons & les croupes molles & arrondies du col de la Perche. Les Corbières s'abaissent vers les coteaux de l'Aude. Et partout, devant, derrière, des lacs, un monde de lacs, blancs, étincelant au soleil, « des lacs qui paraissent allumés[1] » aussi innombrables que des grains de sable. Y en a-t-il cent, mille? Je ne sais. On en voit dix où les cartes en placent un. Ceux de l'ouest, comme l'étang Lanoux, le plus grand lac des Pyrénées dorment dans leur ceinture de montagnes âpres; les autres étangs sont jetés dans le désert du Carlitte, dans un chaos de roches calcinées, clapier immense & terrifiant, qu'on ne peut comprendre que de là. Puis, plus loin, les plaines du Roussillon & du Languedoc, verdoyant à la lumière, & terminées celle-ci par les Cévennes & le rocher de l'Aigoual, celle-là par la Méditerranée, qui s'aperçoit à des distances infinies. Est-ce un nuage, est-ce Marseille, ce point blanc que j'ai entrevu au fin fond de la grande mer, dans les tubes de mes jumelles? Je ne veux rien dire, croyant aux prodigieuses visions depuis que je sais que, du pic du Midi, on aperçoit parfois les Alpes & le Viso sur le disque du soleil levant, depuis que, avec mon compagnon de courses, j'ai pu reconnaître trois jours de suite, des montagnes de l'Oisans, le Mezenc du côté de France & les Dolomites dans le Tyrol.

Peut-on concevoir ce qu'était ce gigantesque bloc de granit, aux époques géologiques? Le chaos de Gèdre est un simple

1. *Les grandes ascensions des Pyrénées*, par le comte Russell, page 18. — L'itinéraire de descente de M. Russell est celui que nous avons manqué à la montée.

Digitized by Google

caillou auprès des chaos du Carlitte. Tout un pays, de plusieurs lieues de long, est couvert des ruines de cette montagne. Le premier des puys devait s'élever à des hauteurs où l'imagination le devine, dépassant de sa masse toutes les Pyrénées. Lorsque le mont Blanc a poussé, plus jeune que lui, le Carlitte le méprisait sans doute de sa pyramide aigüe, qui n'était peut-être pas encore dégradée au point de lui être inférieure.

A la descente, je trouve le bon chemin. Je l'indique pour que nul ne s'y égare. La crête qui rejoint les deux puys — le Carlitte & le Lanoux — a trois entailles : une grande, au midi; une moyenne, au centre; une petite, au nord. C'est la brèche du milieu qu'il faut prendre. Elle est reconnaissable, à la montée, à ce fait qu'elle est bordée, à gauche de rochers où croît quelque verdure, à droite de murailles impraticables & désolées. Cette cheminée est un facile couloir d'éboulis, & l'ascension du puy n'est par là que fatigante, faute de sentier.

La recherche de mon sac, que j'ai laissé dans la cheminée voisine & que je ne retrouve plus, me fait perdre du temps & m'oblige à remonter encore. Je le découvre non sans peine, &, dévalant par les flaques de neige, je descends au pas de course sur le lac Lanoux, par un amoncellement de blocs qui exige une gymnastique de tous les instants & des contremarches nombreuses. On perd, dans ce chaos, toutes notions du connu : les croupes poussent & disparaissent; les torrents naissent & s'évanouissent. C'est la plus grande dislocation qu'on puisse voir.

Le lac Lanoux, où je retrouve mon ami après une heure & demie de marche rapide (depuis le sommet du puy), nous retient à peine quelques instants. Le temps presse, & les chemins... Dieu vous garde des chemins du Lanoux. Dieu vous garde surtout d'un dernier chaos, de dimensions colossales, où nous manquons nous enfouir vivants.

Nous retrouvons notre halte du déjeuner : une heure après, nous sommes à Porté, d'où notre équipage, promptement attelé, nous conduit à cinq lieues plus loin, à Bourg-Madame.

Un ciel d'étoiles claires illumine les murailles décharnées de la vallée de Carol.

Digitized by Google

XIII. — DE BOURG-MADAME A ESCOULOUBRE.

(Cols Rigat, de la Perche & de la Quillane.)

Puigcerda est à quelques pas de Bourg-Madame, sur le territoire espagnol. Nous allons, au lever, flâner un peu, dans la pittoresque cité, huchée sur un « puy » comme son nom l'indique, mais un puy de dernière grandeur. Le soleil brûle, & la poussière sèche du chemin n'est pas rafraîchie par les eaux vives, qui coulent au pied des saules, ombrageant l'avenue plantée entre les deux bourgades.

En trois heures, nous sommes à Mont-Louis. La route ne suit malheureusement pas le cours de la Sègre, ce qui l'abrégerait d'une lieue : elle « spécule » dans les mamelons du plateau & perd du temps & de l'espace pour s'élever au col Rigat. De là au hameau de la Perche, on va presque de plain-pied. — A remarquer que le point dénommé col de la Perche, sur la carte du Dépôt de la guerre, est juste le contraire d'un col, puisqu'il est le point culminant de la croupe. La véritable dépression est au hameau, & la route y passe.

A Mont-Louis, l'hôtel Jambon — encore une vieille connaissance — nous sert un plantureux repas & nous fait passer quelques bonnes heures, en très aimable compagnie.

J'avais grand peur d'être obligé de rebrousser chemin par la même voie : il m'avait été impossible de savoir si la route de l'Aude était ouverte. Même à Carcassonne, on n'avait pu me le dire. Quant à la route de Rodome à Mont-Louis, portée dans les guides Joanne, j'avais de sérieuses raisons de croire à une légende, au moins comme chemin de voitures, & je ne me trompais pas.

La grande route de la vallée de l'Aude est heureusement ouverte depuis l'automne de l'an passé (1888). Excellente jusqu'au pont de Couangles, elle longe le vaste plateau du Capsir, qu'elle franchit au col de la Quillane — ligne de faîte encore plus aplatie que celle de la Perche. De là, traversant une magnifique forêt de pins, elle descend jusqu'à l'Aude.

Digitized by Google

Pourquoi faut-il, du pont de Couangles au pont de Puyvalador, « spéculer » sur les collines de la rive gauche? Sans doute, pour desservir Formiguères. Le système est vieux, de faire un mauvais chemin, pour desservir un village, fût-il important. L'avenir rectifiera une seconde fois la route, qui l'a déjà été entre Formiguères & Mont-Louis, & la laissera sur la rive droite de l'Aude, épargnant des pentes sottes & une demi-lieue de trajet.

Au pont de Puyvalador commence une des magnificences des Pyrénées : les gorges de l'Aude. Jusqu'à Quillan, sur une longueur de quinze lieues, l'Aude coule au fond d'une entaille, qui s'approfondit à mesure que l'on descend. La rivière s'est à peine frayée un étroit passage, entre deux murailles, qui ont jusqu'à 2000 pieds de haut. De sombres forêts s'accrochent dans les interstices des rochers, & font de cet abîme sauvage un désert, dont l'horreur & l'obscurité effraient. La route, toute nouvelle, passe, à flanc de montagne, dans la forêt, franchissant, par d'admirables œuvres d'art, les obstacles que la nature a accumulés. On descend toujours, sans voir un être humain, une charbonnerie, une maison, une fumée. A l'un des lacets, la maison cantonnière de Capelier égaie ce trajet morne & superbe, où l'on se sent comme perdu dans une mortelle solitude. — Près d'Escouloubre, la route rejoint le lit du torrent, qu'elle lui disputera désormais jusqu'à Quillan.

Les chevaux remisés, nous ne comprenons guère où nous sommes : de partout, des lumières follettes sortent de la montagne, séparées entre elles par des intervalles obscurs.

XIV. — D'ESCOULOUBRE A LAVELANET.

(Cols des Clauzels & des Aichides.)

Ce matin, nous nous séparons. Mon ami repart, à l'aube, pour la Bretagne, par Quillan, Carcassonne & Toulouse.

J'ai, au réveil, l'explication de toutes ces fantasmagories de lumières. La gorge est si étouffée que les maisons sont perchées où elles peuvent. Les bains de la rive gauche sont dans

Digitized by Google

l'Ariège, & s'appellent Carcanières; ceux de la rive droite dans l'Aude, & s'appellent Escouloubre. Ils forment quatre ou cinq groupes successifs; mais les maisons, ne sachant ou s'édifier, passent de l'une rive sur l'autre, comme elles peuvent. Une partie d'Escouloubre est à Carcanières & une partie de Carcanières à Escouloubre. Le meilleur hôtel, est dit-on, de Carcanières, mais sur le terroir d'Escouloubre. Celui où nous sommes est complètement d'Escouloubre. — C'est, d'ailleurs, un pays de Cocagne : bon dîner, déjeuner du matin avec tous ses accessoires, coucher, service, tout compris, ma note s'élève à 3 francs!

« Tournez après les bains d'Usson », m'avait dit l'hôte. Nous commettons la maladresse de tourner au premier pont, un peu avant les bains, — que domine un vieux castel ruiné sur un obélisque prodigieux — & nous nous engageons dans un assez mauvais chemin, où nous mettons pied à terre. Le courrier passe & nous détrompe : nous allons à Quérigut! Jurer, pester & rebrousser chemin est aussitôt fait que dit.

A une demi-lieue du pont d'Usson, se trouve notre route ou plutôt notre balcon. Imaginez, en effet, sur un mur vertical, un balcon de trois mètres, entaillé à la mine; à côté de vous, la vallée qui s'enfonce vers Quillan, dans le même sens que celui dans lequel vous montez; si bien que chaque pas en hauteur approfondit du double l'aplomb du précipice. En un point, la roche avance dans le vide, & le chemin le passe en voûte, sous un tunnel semi-circulaire. Au delà de Fontanès, qui est dans une combe tributaire, il revient dans la vallée principale, juste en un point où l'Aude, qui coulait du sud au nord, s'infléchit brusquement à l'est. La perspective se perd ainsi, à de très grandes profondeurs, dans la gorge — qu'on domine sur une longueur de trois lieues, jusqu'aux Caoussinels, à l'entrée du défilé de Saint-Georges. Puis, subitement, la vue s'étend au-dessus des murailles, & un contraste étonnant se produit : d'une part l'entaille noire de l'Aude, d'autre part les mamelons ondulés, formant le plateau supérieur, où la rivière s'est creusée un gouffre, — plateau semé de villages, bigarré de cultures, coupé des petites routes & des vertes sentes des pays de coteaux.

Digitized by Google

Le projet & l'exécution de la corniche de Fontanès sont dus à M. Fages, agent voyer d'arrondissement pour la circonscription de Limoux, qui a proposé & réalisé, de 1868 à 1871, cette œuvre d'art, dont la hardiesse confine à l'impossible.

Le col des Clauzels, où la vue cesse, n'est qu'un ressaut conduisant dans un assez triste cul-de-sac. On ne passe sur l'autre versant qu'au col des Aichides à quelque cent mètres plus loin. La route entre dans la région des plateaux, dont les lignes étagées se distinguaient tout à l'heure, au sud & à l'est. Là, dans un petit bassin horizontal, s'élèvent, à trois mille pieds d'altitude, les villages d'Aunat, de Rodome & de Mazuby : on traverse le premier, on laisse le second à main droite & le troisième à main gauche.

La chaussée, classée seulement comme viable depuis le col, est aisément praticable, quoiqu'un peu dure, entre les Aichides & Aunat. Elle redevient bonne jusqu'à Rodome, d'où l'on descend dans la vallée du Rebenty, par une pente assez raide.

Grand émoi en arrivant à Rodome : une voyageuse isolée, montée sur un âne, roule avec sa bête dans la poussière du chemin. On accueille les deux épaves, dont l'une reçoit l'hospitalité du coche & l'autre est attachée derrière. La victime d'Aliboron n'a pas grand mal : elle est jeune, joviale & doit bénir le génie protecteur qui a surgi subitement, pour la transporter à Espézel, où elle se rendait.

Quelques lacets, largement tracés, mènent de la vallée du Mazuby à Espézel, à deux cents mètres plus haut — à peu près à l'altitude d'Aunat.

A Espézel, on trouva joyeuse compagnie, un camarade de collège, des chansonniers patois & un hôte gourmand & facétieux, faisant honneur aux noces de Gamaches qu'il vous offre & où il s'invite. Le soir, à travers les magnifiques frondaisons de la forêt de Bélesta, nous descendions dans la vallée de l'Hers — chemin défoncé par les charrois, assez déclive, & en tous points médiocre sur le territoire de l'Ariège, où il pénètre, à une lieue & demie au delà d'Espézel.

De Bélesta à Lavelanet, route de plaine. C'est la fête du lieu. Je gravis, à pied, une sorte de calvaire, où je m'égare

Digitized by Google

dans les épines d'un terrain rocailleux; mais ma peine est récompensée par l'éclatante apparition du massif du Canigou, bleuissant une dernière fois à l'horizon, & par la haute majesté du pic de Saint-Barthélémy, qui couronne la ligne très proche des montagnes méridionales.

*
* *

Dans la matinée du lendemain, j'allais à Foix par l'excellente route de Roquefort : ce chemin passe successivement de la vallée de la Touyre dans celles de la Douctouyre, & de l'Alses, par deux petites côtes : trajet d'une lieue plus court que celui des deux routes parallèles de Nalzen & Roquefixade. — A Foix, je recevais le plus confraternel accueil de mon collègue & ami M. Pasquier, archiviste de l'Ariège. — Le soir, je couchais à Rimont : la grande route transpyrénéenne de Perpignan à Bayonne traverse, dans cette section, le col del Bouch, les villages de Saint-Martin de Caralp & de la Bastide de Sérou : deux longues côtes douces où l'on peut trotter; deux inutiles contrepentes, fort courtes; & de la plaine. — Le jour d'après, par le vallon du Boup, Saint-Girons & la vallée du Salat, j'allais déjeuner à Mane, où l'on est fort bien traité à l'auberge du cru; une côte qui n'en finit pas, au sortir de Mane, — la seule du parcours, — faillit me jouer un méchant tour. La locomotive sifflait, comme j'entrais en gare de Saint-Gaudens; un temps de galop me permit de sauter dans le train en marche. Les chevaux passèrent la nuit à Montréjeau, arrivèrent à Tarbes le lendemain, à Pau le jour suivant, & firent halte quarante-huit heures à Peyrehorade, un peu forcés par les dernières étapes. Leur santé va à ravir, & ils sont tout dispos pour de nouveaux exploits.

Paul LABROUCHE.

Digitized by Google

NOTE

DE LA RHUNE AU CANIGOU

ITINÉRAIRE-TYPE

J'ai eu grand mal jusqu'ici à établir l'itinéraire des tournées faites à pied & en voiture dans les Pyrénées françaises & espagnoles, & il me paraît utile de suppléer à l'insuffisance & à l'inexactitude des guides Joanne & autres par un itinéraire-type, de l'Océan à la Méditerranée. — Je suppose que les touristes ont une voiture à leur disposition, pour l'ensemble du trajet. — Il vaut mieux partir de l'Atlantique par de beaux temps, le climat gascon étant plus pluvieux que le climat méditerranéen. — Nos frais n'ont pas dépassé un louis par jour & par personne, tout compris, même les guides & le cocher. La location d'un véhicule n'augmenterait pas cette moyenne, si trois associés, tous trois bons montagnards & pouvant faire les cinq grandes ascensions (Balaïtous, Vignemale, Mont-Perdu, Posets, Nethou) avec un guide & un porteur, retenaient un break léger, attelé de trois chevaux en limonière. — Quelques-unes des journées de l'itinéraire sont forcées; mais elles le sont moins que celles dont l'expérience faite a établi la possibilité matérielle. — Comprendre dans les bagages des sacs en peau de mouton (type du comte Russell) & des piolets. — Prendre un mois pour le voyage total, en comptant une semaine perdue en route, par suite de mauvais temps ou de fatigue (ce qui est un grand maximum), ou une semaine pour le retour, si l'on ne veut pas renvoyer l'équipage à vide, de Prades à Bayonne. Par contre, avec de bons chevaux, quelques relais, d'excellentes jambes & une saison sèche, il serait possible de réduire à une vingtaine de jours la durée de la tournée.

Se reporter, pour les détail sur les chemins, à l'article que publiera un des prochains fascicules de la *Revue*, sous le titre : *Les routes des Pyrénées.* P. L.

I. — Vallées de la Nivelle & de la Nive. — De Saint-Jean-de-Luz à Louhossoa, par Ascain, le col de Saint-Ignace, Souraïde, Espelette & Itxassou. — Ascension de la Rhune (900^{m}), d'Ascain ou de Saint-Ignace.

II. — Vallées d'Ossés, de Cize, d'Ostabaret & de Soule. — De Louhossoa à Tardets, par la route de la Nive, Saint-Jean-Pied-de-Port & le col d'Osquiche. [Une forte journée en sus, si l'on veut faire en voiture l'excursion de Roncevaux, par le val Carlos & le col d'Ibañeta.]

Digitized by Google

III. — Vallée de Soule. — De Tardets à Larrau, & retour à Tardets. — Ascension à pied du pic d'Orhy (2016m). — [De bons marcheurs pourraient, à la descente, quitter la voiture à la Jonction, coucher à Sainte-Engrace & faire l'ascension du pic d'Anie le lendemain, ce qui ferait gagner un jour.]

IV. — Vallées de Soule, de Barétous & d'Aspe. — De Tardets à Lescun, par Arette, Issor & Bedous. Depuis 1890, les voitures montent jusqu'à Lescun.

V. — Vallée d'Aspe. — De Lescun à Saint-Christau. — Ascension du pic d'Anie (2504m).

VI. — Vallées d'Aspe & d'Ossau. — De Saint-Christau à Arremoulit, par Arudy, Laruns, Gabas & Broussette. — A pied, de Broussette au refuge d'Arremoulit. Guide : Orteig, des Eaux-Bonnes.

VII. — Vallée d'Ossau. — D'Arremoulit aux Eaux-Bonnes. — Ascension du Balaïtous (3141m). Retour (en voiture) par Broussette, Gabas & les Eaux-Chaudes.

VIII. — Vallées d'Ossau, de l'Ouzon, d'Azun & de Lavedan. — Des Eaux-Bonnes à Pierrefitte, par les cols d'Aubisque & de Soulor, Arrens & la traverse de Saint-Savin.

IX. — Vallées de Cauterets, du Marcadau, de Gaube & de la Cinca. — De Pierrefitte au Vignemale. A pied, du Cerizet (6 kil. au delà de Cauterets) au lac de Gaube (déjeuner) & aux grottes Russell, par le Cerbillona.

X. — Vallées d'Ossoue, de Gavarnie & d'Estaubé. — Du Vignemale à Tuquerouye. — Ascension de la pique longue du Vignemale (3290m), descente à Gavarnie, montée au refuge de Tuquerouye (à pied). [Journée pénible.]

XI. — Vallées de Pinède & d'Arrasas. — De Tuquerouye à Ordesa. — Ascension du mont Perdu (3351m). Coucher à la maison d'Ordesa. (A pied.)

XII. — Vallées d'Arrasas, de Boucharo, de Gavarnie & de Barèges. — D'Ordesa à Barèges, par le pont des Navarrais, le port de Boucharo, Gavarnie & Luz. [L'équipage, après un repos d'un jour à Pierrefitte, est venu à vide, la veille, à Gavarnie.]

XIII. — Vallées de Barèges & de Campan. — De Barèges à Paillole. — Ascension du pic du Midi de Bigorre (2877m). [A pied, des cabanes de Toue à Tramezaygues, où la voiture attend, après avoir passé le Tourmalet à vide.]

XIV. — Vallées de Campan, d'Aure, de Louron & de Gistain. — De Paillole au Clot de Biodos. — A pied du Camp-Long de Génos à Biodos, par le col de la Pez & les granges de Biodos.

XV. — Vallées de Gistain, d'Astos, de Litayrolles & de Venasque. — De Biodos à la Rencluse. — Ascension du Posets (3367m). Coucher à la Rencluse. [Journée pénible.]

XVI. — Vallées de Venasque & de la Pique. — De la Rencluse à Saint-Béat. — Ascension du Nethou (3404m). Descente à pied à l'hospice de France, & en voiture à Saint-Béat. [L'équipage est monté à vide à l'hospice dans la matinée, après un jour de repos.]

XVII. — Vallées de la Pique, du Job, du Ger, de Ballongue & de Biros. — De Saint-Béat à Castillon, par les cols des Ares, de Buret & de Portet. [De bons marcheurs pourraient remonter en voiture jusqu'au débouché du Rivarol de Bordes, coucher dans la montagne & faire, le lendemain, l'ascension du mont Vallier, ce qui ferait gagner un jour.]

XVIII. — Vallées de Biros, du Salat & d'Estours. — De Castillon à l'Artigue, par Saint-Girons, Seix & Couflens. — A pied de Couflens de Betmajou à la maison forestière de l'Artigue.

XIX. — Vallées d'Estours, du Salat & de l'Arac. — De l'Artigue à Massat. —

Digitized by Google

Ascension du mont Vallier (2 83,m). — A pied jusqu'à Couflens, & en voiture jusqu'à Massat, par Kercabanac.

XX. — Vallées de l'Arac, de Saurat, de Courbière & de Vic. — De Massat à Marc, par le col de Port, Tarascon & Vic-Dessos. — A pied, de Laujou à Marc.

XXI. — Vallées de Pujol, de Soulcen, de Vic & de l'Ariège. — De Marc aux Cabannes. — Ascension de la pique d'Estats (3 142m). Descente par Rioufred, à pied jusqu'à Laujou, & en voiture jusqu'aux Cabannes.

XXII. — Vallées de l'Ariège & de Carol. — Des Cabannes au col de puy Morens.

XXIII. — Vallées de Lanoux, de Carol & de la Tèt. — De puy Morens à Mont-Louis. — Ascension du Carlitte (2921m). Descendre en voiture la vallée de Carol, en rejoignant Mont-Louis par la traverse d'Angoustrine, au tournant d'Ur.

XXIV. — Vallées de la Tèt & du Vernet. — De Mont-Louis au Canigou. En voiture jusqu'au Vernet, & à pied jusqu'au refuge de la cime (2785m).

Digitized by Google

DU ROLE

PHYSIOLOGIQUE ET THÉRAPEUTIQUE

DE

L'AZOTE GAZEUX

CONSIDÉRÉ PRINCIPALEMENT DANS LES

EAUX MINÉRALES DES PYRÉNÉES

Jusqu'à ces derniers temps, le gaz azote a été regardé, ainsi que l'indique son nom, comme un gaz incapable d'entretenir la vie, indifférent sinon inutile à ses phénomènes, comme un gaz inerte, en un mot. C'est encore l'opinion que soutiennent des chimistes fort convaincus, des médecins expérimentés, & l'on a pu voir, au Congrès international d'hydrologie, tenu en octobre dernier, à Paris, le distingué rapporteur de la cinquième question inscrite au programme, conclure que, dans les cures obtenues par les eaux azotées naturelles, rien ne prouve l'absorption du gaz azote, ni que ce gaz soit l'agent essentiel de ces cures : « s'il était absorbable, disait le docteur Labat, l'économie en trouverait assez dans l'air ambiant; la seule hypothèse raisonnable est de le considérer comme modérateur de l'oxygène. »

Ayant, depuis douze ans déjà, soutenu une opinion contraire dans mes écrits, au sein des Sociétés savantes & même devant plusieurs Congrès médicaux, je crus devoir, dans une séance de ce deuxième Congrès hydrologique, répondre à ces conclusions que je n'accepte pas, pour ma part.

Digitized by Google

Je présentai, dans le court espace de temps laissé à ma disposition, quelques considérations et des faits scientifiques me paraissant établir que l'azote joue dans l'atmosphère et dans les eaux minérales un rôle vraiment actif, qu'il est absorbable et absorbé, & que, s'il ne suffit pas à lui seul à caractériser, par exemple, une classe particulière d'eaux minérales, il faut néanmoins le compter parmi les éléments agissants de cette minéralisation.

Je veux aujourd'hui, dans cette section de la *Revue des Pyrénées* consacrée à l'hydrologie, reprendre cette thèse, encore neuve pour ainsi dire, & montrer, par diverses sortes d'arguments, que le gaz azote joue, à l'état de gaz simple, & dans l'atmosphère & dans les eaux qui le tiennent en solution, un rôle biologique et curatif qui ne peut plus être nié.

J'emprunterai mes raisons & mes preuves tant aux médecins qu'aux chimistes, & comme ces deux actions physiologique & thérapeutique du gaz azote sont inséparables, liées toutes deux à son absorption, je ne ferai pour ainsi dire qu'une étude de ces deux côtés de la question si intimements unis l'un à l'autre.

Ce sont surtout, & avant tous autres, les médecins espagnols qui ont songé à attribuer à l'azote de certaines de leurs eaux les effets thérapeutiques qu'ils constataient dans l'emploi de celles-ci. Ne découvrant pas dans la composition chimique de ces eaux de principe actif auquel ils pussent nettement rapporter les actions médicamenteuses ou physiologiques produites, ayant cru d'autre part trouver dans ces mêmes eaux des volumes extraordinaires de gaz azote en dissolution, ils furent tout naturellemeut portés à considérer ce gaz comme l'élément principal des cures observées par eux. Les docteurs Arnús y Ferrer, Ruiz Salazar, Antonio Negro, furent les premiers à signaler ce rôle majeur de l'azote dissous, & il est si bien admis en Espagne que, depuis longtemps déjà, les hydrologues de la Péninsule désignent sous le nom unique d'*eaux nitrogénées*, les eaux de leur pays à composition chimique peu importante, dont le principal facteur ne serait autre que le gaz azote, d'après eux.

Digitized by Google

A leur exemple, le savant docteur Rotureau, dans son grand ouvrage sur les *Eaux minérales de la France* & *de l'étranger*, a accepté la valeur & l'activité de ce gaz, puisqu'il a qualifié *d'azotées* celles de ces eaux qui en tiennent un certain volume en dissolution.

S'il est vrai qu'on ait exagéré au delà du possible la quantité de ce gaz dissous dans les eaux de Panticosa & d'Urberuaga, & même dans les eaux anglaises de Buxton, ou dans les eaux allemandes de Lippspringe, &..., il s'y trouve cependant, eu égard surtout à la très faible minéralisation de ces eaux, en quantité suffisante pour qu'on puisse lui attribuer une part de leurs effets curatifs.

En France, le docteur Armieux, dans ses *Études sur Barèges*, a le premier attiré, quoique très timidement, l'attention du corps médical sur ce gaz & sur la matière organique azotée tenus en solution dans les eaux des Pyrénées. Il fut plus affirmatif & plus explicite à ce sujet dans ses notes sur la source Barzun descendue à Luz : c'est à la richesse de cette source en azote, qui est de 26^{cc} par litre, & à sa barégine, qu'il attribuait la vertu principale qu'ont les bains de Barzun de calmer l'excitation & l'éréthisme nerveux.

M. Mullet, pharmacien militaire à Barèges en 1874 & 1875, examina ces eaux au point de vue de leurs principes azotés, &, l'année d'après, il adressait à la Société d'hydrologie de Paris un intéressant Mémoire qui fut inséré dans ses *Annales*. L'auteur a dosé, avec toutes les précautions voulues, le gaz azote dissous dans les eaux de Barèges & de Barzun, &, après toutes corrections, il a trouvé, comme quantités extrêmes : pour la source de Tambour (T=43°), gaz azote pour 1000^{cc}=9^{cc}528 ; — pour la source de Barzun (T=30°), gaz azote 26^{cc}093, quantités que plus tard, en 1877, M. Barillé retrouva un peu plus élevées. Ce dosage de l'azote dans les eaux des Pyrénées paraissait assez important à M. Mullet pour qu'il le crût capable de donner jusqu'à un certain point l'explication des différentes actions, soit physiologiques, soit thérapeutiques de ces eaux. Quant à la matière organique, c'est bien à elle, disait-il, qu'on peut attribuer le mieux être produit par les eaux sulfureuses, la souplesse de la peau & le

Digitized by Google

remontement des forces, effets qui ne se font nullement sentir dans les bains ordinaires; & à ce propos, il rappelait que Robiquet considérait le principe organique des eaux minérales comme étant d'une assimilation facile, susceptible de se combiner promptement avec nos organes & d'y ramener la vie.

A mon tour, en étudiant, devant la Société de médecine d'Angers, & plus tard devant la Société d'hydrologie de Paris, le traitement de la pleurésie chronique par les eaux de Cauterets, je n'hésitais pas à me ranger à l'opinion de mes estimés confrères, tant de Barèges que de Madrid. « Il se pourrait, disais-je, que ces derniers ne soient pas trop éloignés de la vérité, si l'on s'en rapporte aux travaux remarquables de M. Berthelot; » & je rappelais en quelques lignes les faits nouveaux établis par mon savant & illustre maître, le professeur du Collège de France, démontrant l'absorption directe de l'azote de l'air par les végétaux sous l'influence des actions lumineuses & calorifiques, & aussi de l'état électrique de l'atmosphère. Je reviendrai plus longuement bientôt sur ces démonstratives recherches.

Au printemps de 1877, peu après sa fondation, la Société espagnole d'hydrologie médicale entreprenait l'étude des eaux nitrogénées & discutait la question de savoir si ces eaux devaient former une classe particulière. Résumer ces débats, si intéressants qu'ils aient été, serait hors de propos & d'ailleurs impossible ici. Il me suffira de citer les noms des orateurs — le mot est juste — qui se firent entendre, presque tous pour appuyer les conclusions du docteur Hernandez Silva, qui avait ouvert le feu. Le docteur Bonilla, le docteur M. Arnús y Ferrer, & son fils le docteur M. Arnús y Fortuny, qui tous trois avaient été médecins à Panticosa, alimentèrent la discussion, que le docteur Salgado résuma au mois de novembre suivant. Le docteur Armendariz s'inscrivit contre l'admission des eaux azotées & critiqua vivement, non sans raison, les analyses alors existantes des sources prétendues telles. Le savant auteur de la *Hidrologia médica*, le docteur An. Garcia Lopez, fit à son tour une lecture pleine de sens et de modération. La discussion se ranima entre les docteurs J. Zabala, Armendariz

Digitized by Google

& Castello, & elle fut brillamment retracée & condensée par le docteur B. Villafranca, qui tenta de porter la question sur le terrain physiologique & expérimental. De nouveau, les docteurs Arnús fils, Armendariz & Bonilla, rompirent une lance. Les docteurs J. Salgado, Jimenez de Pedro, Marcial Taboada & Ruiz Salazar, les noms les plus estimés de l'hydrologie espagnole, vinrent éclairer le sujet, en divers sens, de leur parole autorisée. Enfin, le docteur A. Negro étudia plus spécialement les eaux de Panticosa, & avec une science indiscutable, il émit des vues nouvelles sur ces eaux que sa pratique lui avait fait apprécier à leur juste valeur.

Tous cee débats furent résumés au Congrès de Séville, en 1882, par le docteur An. Garcia Lopez, qui, au nom de la Société d'hydrologie de Madrid, présenta des conclusions regardées comme faisant autorité dans la matière : elles affirmaient nettement l'action & la valeur du gaz azote dissous dans les eaux minérales.

C'est en se fondant sur les caractères soi-disant négatifs de l'azote, au point de vue chimique comme au point de vue physiologique, que la minorité de la Société, comptant surtout ses plus jeunes membres, refusait d'accepter les effets de l'azote thermal & cherchait à expliquer autrement l'action des eaux de Panticosa, Caldas de Oviedo, &... Mais la majorité des vieux praticiens, instruits par l'expérience, se prononcèrent en faveur de l'importance de ces eaux & de l'azote qu'elles contiennent. Ils disaient qu'un corps qui forme des composés énergiques comme les acides nitreux & nitrique, l'ammoniaque, le cyanogène, les alcaloïdes, ne saurait être indifférent;—qu'il entre pour de notables proportions dans la composition des éléments de l'organisme;—qu'il doit se trouver en abondance dans les aliments les plus importants, & que l'absence de l'azote dans ceux-ci se fait sentir d'une façon nocive sur la nutrition & occasionne de sérieuses maladies. Ce gaz circule d'ailleurs avec le sang, & par ses échanges endosmotiques ou exosmotiques, influe sur les états divers de l'organisme. Il est absorbé par toutes les surfaces du corps avec lesquelles on le met en contact, & dans les actes intimes de la nutrition, il di-

Digitized by Google

minue par sa présence les oxydations comme les pertes organiques & abaisse la température.

Ses partisans rappelèrent les expériences de Nysten, de Lecomte & Demarquay, de Lemoine & d'autres, pour démontrer l'action sédative de l'azote sur le cœur & sur la fibre musculaire lisse, comme sur la douleur & l'inflammation, action différant à la fois & de celle de l'oxygène & de celle des autres gaz non comburants. Ils mentionnèrent les expériences du docteur Steinbruck, qui traite les phtisiques en les faisant respirer dans des cabines où il augmente graduellement la proportion d'azote, & voit leur chaleur morbide diminuer, le pouls s'abaisser, la digestion, comme d'ailleurs les autres fonctions organiques, s'améliorer.

Les faits cliniques ne manquèrent pas pour appuyer l'action de l'azote & des eaux nitrogénées qui, sans lui, ne seraient plus que de simples eaux potables.

De toutes ces considérations, la Société espagnole d'hydrologie conclut, entre autres choses, que : « — les caractères de l'azote commun ne peuvent faire nier les actions de l'azote thermal, auquel il paraît logique & rationnel d'attribuer les changements avantageux & permanents qu'éprouvent les malades dans les stations de Panticosa, Caldas de Oviedo, &; — ce gaz thermal & les eaux qu'il caractérise exercent une action sédative sur le système nerveux & les processus inflammatoires, modifient en outre les actes intimes de la nutrition, & s'opposent aux combustions anormales & exagérées dues à ces mêmes processus; — en ce faisant, les eaux nitrogénées sont efficaces pour éviter parfois & parfois retarder l'évolution du tubercule, & même, si celui-ci est limité, elles peuvent guérir la lésion locale & l'empêcher de se généraliser ».

Si fondées que fussent ces opinions des médecins de la Péninsule, ils ne les considéraient pas cependant alors comme définitives, & ils déclarèrent que ce procès scientifique restait encore ouvert.

Dans un Mémoire sur « *la valeur des eaux de Cauterets dans le traitement de la phtisie pulmonaire* » que je lus à ce même Congrès international de Séville, en 1882, je cherchai

Digitized by Google

à mettre de nouveau en relief, comme depuis je l'ai fait dans d'autres écrits, notamment au Congrès d'hydrologie de Biarritz, le rôle que jouent le gaz azote et la matière organique tenus en dissolution dans les eaux sulfureuses des Pyrénées, & je déclarai que pour moi, à considérer la faible proportion de principes dissous dans ces eaux, le gaz azote & la barégine doivent entrer en ligne de compte pour expliquer leur action thérapeutique; — car, disais-je, si la somme des principes *salins* des eaux de Cauterets, par exemple, dépasse à peine 20 centigrammes par litre, la matière organique (qui renferme 7,37 pour cent d'azote), en représente la sixième ou huitième partie, & le gaz azote s'y mesure par 24 à 25 centimètres cubes. En réalité, d'après les analyses de Filhol & Reveil, le total des matériaux dissous par litre d'eau varie, à Cauterets, de 0 gr. 221 à 0 gr. 322, et la matière azotée y est comprise entre 0 gr. 034 & 0 gr. 060, soit en moyenne 0 gr. 046; cette matière constitue donc la cinquième ou septième partie des principes minéralisateurs de ces eaux. D'autre part, le gaz azote, toujours d'après Filhol & Reveil, s'y trouve dissous entre 21^{cc}65 & 29^{cc}20, ou, en moyenne, dans le volume de 23^{cc}68 par litre. Or, ce ne sont point là des quantités négligeables. Pourquoi, dès lors, refuser toute action à ces deux principes?

A tous les arguments mis en avant pour expliquer l'action de ces principes azotés & leur absorption, j'en ajoutai un qui me parut d'une importance extrême & que j'empruntai, comme je l'ai déjà dit, aux expériences si remarquables du professeur Berthelot.

Par ailleurs, j'ai eu à plusieurs reprises l'occasion d'insister sur ce rôle de l'azote dissous dans les eaux minérales, & principalement dans les eaux sulfureuses. C'est ainsi que, dans la *Revue médicale & scientifique d'hydrologie pyrénéenne*, j'ai touché maintes fois à ce sujet; mais je n'ai pas été le seul à y défendre cette opinion. Ce rôle de l'azote a paru, en effet, assez certain & sérieux à mon savant ami le docteur F. Garrigou, pour qu'il n'ait pas craint d'écrire, dans cette même *Revue* que j'avais fondée avec lui, en 1884, les lignes qui suivent : « c'est en s'appuyant sur la présence de l'azote dans

Digitized by Google

l'eau de la Raillère, azote qui contribue, d'après lui, à l'effet sédatif de cette source, que le docteur Garrigou, dans un rapport officiel qu'il faisait sur leur demande aux ingénieurs de l'Etat, s'est formellement opposé à la descente de la Raillère à Cauterets : il redoutait la perte de l'azote dans cette descente. »

Au reste, déjà l'éminent hydrologue avait fait ressortir, dès 1882, devant le Congrès de Dax, un mois après que je l'avais défendu au Congrès de Séville, ce rôle de l'azote gazeux, dosé par lui dans les eaux des Pyrénées. Il avait mentionné en effet les quantités notables de ce gaz tenues en dissolution dans les sources des Pyrénées-Occidentales, fait qui, à son sens, distingue ces sources de leurs similaires de la partie orientale de la chaîne, & il avait déclaré que, pour lui, l'azote des Eaux-Bonnes, de Cauterets & de Barège possède un rôle actif, & qu'il est certainement absorbé par l'estomac.

Depuis, la question de l'azote des eaux minérales a pris rang dans les études d'hydrologie française. Au Congrès de Biarritz, deux communications des plus instructives furent faites, l'une par le docteur E. Saenz-Diez sur l'étude chimique des eaux azotées d'Espagne en général, l'autre par le docteur Jimenez de Pedro sur les eaux de Urberuaga de Ubilla. A la suite de la discussion soulevée à ce sujet, & à laquelle j'eus l'honneur de prendre part, le docteur Daudirac, le respectable doyen du corps médical de Cauterets, fit ressortir, avec une originalité de vues et une conviction profondes, le vrai rôle de l'azote dans les eaux minérales qui, « grâce à cet élément, conclut-il, réveillent les fonctions de l'appareil glandulaire gastro-intestinal & sont essentiellement réparatrices, quelle que soit leur voie d'absorption. » Auparavant, mon estimé confrère & ami avait développé longuement, dans la *Revue d'hydrologie pyrénéenne*, les considérations savantes qu'il ne fit que résumer alors.

Quelque temps après, le Dr Ch. Bovet portait la question devant la Société d'hydrologie de Paris. Rappelant les travaux des hydrologues espagnols & leur demande faite au Congrès de Biarritz relativement à l'admission des eaux azotées dans la nomenclature française des eaux minérales, il di-

Digitized by Google

sait : « si jusqu'ici nous ne sommes pas encore fondés à regarder l'azote comme la matière prépondérante réellement active de ces eaux, rien d'autre part ne vient à l'encontre de cette considération. Dans ces conditions, comment ne pas convenir par déduction, & à défaut de substances minérales bien définies, que l'azote rencontré dans les eaux dites indéterminées, constitue le principe prépondérant, suffisant par lui-même pour entraîner la dénomination *d'eaux azotées?*... Sans vouloir attribuer à l'azote une valeur que les données scientifiques n'ont pas encore justifiée, nous n'avons pas le droit de nier son importance thérapeutique relative, & nous pensons que dans les eaux azotées ce gaz est l'agent *assimilateur* & qu'il mérite de servir de type à cette catégorie d'eaux appelée chez nous eaux indéterminées. »

Si quelques restrictions furent opposées à ce moment aux opinions du docteur Bovet par le docteur Caulet, relativement aux eaux administrées en bains, & par le docteur Breuillard, qui voulait étendre ces réserves à l'eau employée en boisson, ce dernier n'hésita pas à déclarer qu'au moins, au point de vue des inhalations, les propriétés de l'azote lui paraissaient mériter une étude approfondie ; « car ce gaz possède dans le humage un effet calmant, & dans les eaux sulfureuses il modère peut-être l'action irritante de l'acide sulfhydrique, comme dans l'air atmosphérique, il tempère l'excitation propre à l'oxygène pur... »

De son côté, dans ses études sur les eaux de Luchon, le docteur F. Lavergne s'est montré disposé à accorder à l'azote une part dans les effets du humage purement gazeux, comme on sait, de cette station.

Je rappellerai enfin, & ce ne sera pas mon moindre argument médical, que le professeur Jaccoud, dans ses cliniques, attribue aux eaux de Panticosa & de Urberuaga, qu'il qualifie d'eaux *salino-azotées*, des propriétés réelles contre la phtisie pulmonaire, propriétés qui seraient dues surtout, d'après lui, à l'azote que ces eaux renferment.

Pendant que l'azote gagnait des partisans en France, en Espagne ses applications médicinales s'étendaient au delà de

Digitized by Google

l'hydrologie : un ingénieur imaginait d'en saturer l'eau potable à des pressions élevées & créait un premier établissement d'eaux azotées artificielles à Madrid. J'ai pu, à plusieurs reprises, *de visu*, & par la lecture des écrits de mes confrères & amis les docteurs Pulido, Espina y Capo, M. Manzaneque, R. Egea & E. Bejarano, me convaincre des résultats pratiques qu'a donnés cette invention de M. Avilès. Depuis, les établissements de ce genre se sont multipliés en Espagne, comme je l'avais constaté dès 1887, comme je l'ai constaté plus complètement encore en 1889, à Burgos, à Valladolid, à Séville, à Valence, à Tarragone, à Barcelone, à Sarragosse, & enfin à Pampelune. Les travaux des médecins qui les dirigent, les docteurs S. Anton, E. de Castro, Voisins, P. Casanova, A. Garcia & surtout ceux des docteurs Sanchez Comendador, Bertran Rubio & Masò Brù, à Barcelone, & l'importante monographie du docteur E. Bejarano, à Madrid, en ont fait apprécier la valeur.

Enfin, l'an dernier, grâce à l'action intelligente & hardie du docteur Bétancès, Paris s'est vu doter d'un de ces établissements où la clinique démontre chaque jour, comme le font aussi les écrits de son directeur, l'utilité des eaux azotées pour le soulagement & la guérison des affections de l'appareil respiratoire.

J'aurais bien d'autres médecins à nommer parmi les partisans de l'azote & de ses applications en nature ou en solution. C'est ainsi qu'à Bruxelles le docteur Mœller, à Naples le docteur de Renzi, en Allemagne Trentler (de Blasewitz) & après lui, les docteurs Brugelmann, Krüll, Mermagen, Holzhauer, Wilner, Wolf, Hellriegel, & enfin notre compatriote le docteur Sieffermann (de Benfeld, en Alsace) en ont tiré les meilleurs résultats.

Mais j'ai hâte de fournir en faveur de l'azote les derniers arguments empruntés à nos savants français, & particulièrement à M. le professeur Berthelot, dont j'ai déjà cité le nom.

Je rappellerai d'abord que Wintrop, Nysten, Lecomte, Desmarquay & d'autres ont montré que l'azote possède des effets

Digitized by Google

sédatifs incontestables, qu'il anesthésie les plaies & produit un sommeil calme et réparateur.

Le professeur Fonssagrives a remarqué depuis longtemps que l'azote absorbé par les animaux dans leurs aliments ne suffit pas à leur entretien & à leurs dépenses physiologiques, & qu'ils doivent nécessairement emprunter une part complémentaire à l'azote atmosphérique; celui-ci ne serait donc pas aussi inerte qu'on le croit généralement. Fonssagrives considérait comme puérile l'idée que ce gaz aurait été créé pour modérer l'activité excessive de l'oxygène, auquel il eût été plus simple de donner une activité moindre. L'azote doit jouer, d'après lui, un rôle important dans les phénomènes intimes de la nutrition interstitielle; les matières protéiqueè de l'organisme tirent leur azote à la fois & des aliments ingérés & de l'air respiré.

Il admettait donc, comme l'ont affirmé encore après lui le docteur Tamin-Despales dans son opuscule sur *l'azothérapie*, & le docteur Sieffermann dans ses diverses publications, que ce gaz s'absorbe par les poumons.

Paul Bert, Planer, Liebig, Regnault ont démontré depuis qu'il se fait une réelle absorption de l'azote de l'air par les voies respiratoires, où Jolyet & Ségalas l'ont retrouvé dans la proportion de deux pour cent d'oxygène (ce qui ne peut surprendre, puisque l'air expiré contient seulement *soixante-seize* volumes d'azote des *soixante-dix-neuf* pour cent qui avaient été inspirés); mais ils ont établi qu'il s'absorbe aussi par les voies digestives. Or, ces derniers faits ont été confirmés à l'Académie des sciences par Regnault et Reiset, d'après lesquels le sang tire son azote à la fois de l'air atmosphérique & des aliments azotés, ceux-ci le lui fournissant par dédoublement & directement de l'estomac. Reiset a prouvé encore que l'azote est aussi absorbé par la peau, mais en faible proportion.

Par ailleurs, Sestchenoff nous a appris que le sang dissout dix fois plus d'azote que l'eau pure dans les conditions ordinaires. Et comme, à ce qu'à fait voir Fernet, ce n'est pas le sérum qui l'absorbe en cette quantité, force nous est d'admettre que l'hémoglobine & les globules, dans lesquels Cazeneuve l'a retrouvé, le condensent par une faculté spéciale d'absorp-

Digitized by Google

tion, fait qui met en évidence son rôle biologique important. Magnus a achevé de le démontrer en prouvant que le sang artériel contient une plus grande quantité d'azote (25,5 volumes pour cent) que le sang veineux (9 volumes pour cent).

Quelle que soit son action dans les phénomènes de la vie, il est certain que l'azote en a une, & je n'en veux pour dernier témoignage que cette affirmation du professeur Brown-Séquard à la Société de biologie, devant laquelle il faisait ressortir l'importance de l'azote dans la respiration. Après avoir montré que l'asphyxie chez un animal à qui l'on fait respirer un mélange déterminé d'acide carbonique et d'*air* (oxygène & azote) se produit *moins vite* que chez celui qui respire la même proportion d'acide carbonique mêlé d'*oxygène seul*, il en attribue la cause à ce que l'acide carbonique, dans le premier cas, était mélangé d'*azote*. « Comme conclusion, disait-il, je crois que l'azote joue dans la respiration un rôle bien plus important que celui qu'on lui a attribué jusqu'à ce jour. Comment agit ce gaz? Par quel mécanisme?—Je l'ignore, & c'est sur ce point que, tout en continuant mes expériences, j'appelle l'attention & les recherches des physiologistes. »

Ce gaz donc, qui a cessé d'être considéré comme permanent depuis que Cailletet l'a liquéfié & solidifié, ne devra-t-on pas cesser aussi de le regarder comme inerte, après toutes ces démonstrations, & en voyant d'autre part les nitrures qu'il forme avec certains métaux, ou les composés ternaires & quaternaires auxquels il donne naissance par ses combinaisons organiques?

Mais où je crois trouver d'autres données utiles pour expliquer le rôle de l'azote dissous & de la matière organique azotée contenue dans certaines eaux minérales, c'est dans les cours de physiologie végétale appliquée que le professeur Déhérain a donnés, dès 1880, au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

Boussingault est le premier qui ait cherché à voir si l'azote atmosphérique exerce une action sur la végétation. Dans ses cultures à Béchelbronn, en Alsace, il a vu que par les récoltes on enlevait toujours au sol plus d'azote qu'on n'y en avait in-

Digitized by Google

troduit par les fumures et les engrais. Cet azote est-il fourni par la pluie, la neige, la rosée?—Sous l'influence électrique (foudre, &.), les deux éléments de l'air, azote et oxygène, s'unissent pour former des vapeurs nitreuses ou de l'acide azotique, comme Cavendish l'a obtenu au moyen de la bobine de Rumkorff. L'ammoniaque dégagée du sol vient saturer ces acides azotés, & la pluie les porte dans les terres, comme l'ont démontré MM. J. Barral, Marié-Davy, Georges Ville, Sachs, Schlœsing, Meyer & d'autres encore, qui ont reconnu expérimentalement la part réelle que prennent l'azote & l'ammoniaque atmosphériques dans la végétation. Néanmoins, cette part est bien petite, parfois même nulle, étant données certaines conditions accessoires, si bien qu'on ne saurait trouver là l'origine principale de l'azote qui soutient les plantes dans les sols abandonnés à la végétation spontanée, tels que les prairies & les forêts. Les expériences de M. Truchot sur les terres d'Auvergne non engraissées ont confirmé que l'azote de l'air est directement fixé par ces terres mêmes. D'un autre côté, pour le professeur Déhérain, l'emploi des engrais carbonés détermine la fixation dans le sol d'une quantité d'azote atmosphérique considérable; mais par quelle réaction?...

Cet azote peut-il être saisi directement par la plante?

M. Boussingault & d'autres l'ont nié; M. G. Ville l'affirme, & les travaux de M. Berthelot sont venus apporter à cette affirmation un sérieux appui. Le professeur du Collège de France a montré, en effet, que certaines substances organiques sont capables de s'unir directement à l'azote gazeux quand celui-ci a été modifié par les effluves électriques; de plus, il a construit d'ingénieux appareils qui lui ont permis de prouver que la fixation de l'azote par la matière organique avait lieu sous l'influence de tensions électriques beaucoup plus faibles, telles que celles qui se produisent incessamment dans l'atmosphère. « Dans tous les tubes sans exception, dit-il, qu'ils continssent de l'azote pur ou de l'air ordinaire, qu'ils fussent clos hermétiquement ou en libre communication avec l'atmosphère, l'azote s'est fixé sur la matière organique (papier ou dextrine) en formant un composé amidé..... Le phénomène principal est donc la formation d'un composé azoté complexe

Digitized by Google

par l'union de l'azote libre avec l'hydrate de carbone mis en expérience, réaction tout à fait assimilable à celles qui doivent se produire au contact de matières végétales & d'air électrisé... Cette fixation d'azote est surtout marquée dans les montagnes & sur les pics isolés, où la tension de l'électricité est souvent si considérable : la richesse de la végétation des hautes prairies des montagnes, qui fournissent indéfiniment des récoltes azotées sans le concours d'aucun engrais, concorde avec ces opinions. Il n'est pas jusqu'au règne animal, — ajoute immédiatement M. Berthelot, — qui ne doive éprouver parfois des influences analogues. Peut-être même cette absorption d'azote, jointe aux condensations moléculaires & aux autres changements chimiques développés au sein des tissus sous l'influence de l'effluve électrique, donne-t-elle lieu à des modifications physiologiques correspondantes qui joueraient un certain rôle dans ces malaises singuliers manifestés au sein de l'organisme humain pendant les orages. »

Il faut cependant, observe le savant professeur, que l'azote & la matière organique *éprouvent simultanément* l'influence électrique pour que la combinaison ait lieu.

Deux de ses essais lui ont permis de pousser plus loin la démonstration. En effet, le papier humide contenu dans deux tubes s'est trouvé recouvert de taches verdâtres, formées par des algues microscopiques, à filaments fins entrelacés & recouverts de fructifications : elles tiraient sans doute leur origine de quelques germes introduits accidentellement avant la clôture des tubes. Or, dans ces deux tubes, il y a eu *fixation d'azote notablement plus forte* que dans les tubes privés de végétaux.

Ces faits ont une importance considérable. Les effluves électriques produits par les simples différences de tension qui existent entre l'air & le sol suffisent à modifier si profondément l'azote que ce gaz, si difficile à faire pénétrer en combinaison, acquiert tout à coup la propriété de s'unir à des matières telles que la cellulose, à des subtances par conséquent identiques à celles que forment les tissus des végétaux, & même, nous l'avons vu, aux tissus animaux.

Par contre, on n'observe pas cette fixation d'azote sur les

Digitized by Google

végétaux soustraits à l'influence de l'électricité : c'est ce qu'ont constaté M. L. Grandeau, à Nancy, & M. Leclerc, à Mettray, par des expériences qui, si elles ont été contredites par d'autres observateurs, n'en paraissent pas moins, rapprochées surtout de celles de M. Berthelot, décisives & concluantes pour M. Dehérain.

Lui-même, après M. Mulder, avec M. Armsby & M. Bretschneider, a pu voir l'azote s'unir directement aux matières ulmiques exposées à l'air.

Enfin, tout récemment, de nouveaux travaux entrepris dans son laboratoire du Muséum d'histoire naturelle sont venus apporter un contingent d'expériences décisives en faveur de la fixation directe de l'azote atmosphérique. Le préparateur du cours de physiologie végétale, M. Bréal, a repris les recherches de MM. Hellriegel & Wilfarth, & celles de M. Berthelot, qui ont reconnu l'existence, dans les nodosités radiculaires des légumineuses, de bactéries jouissant d'une énorme faculté fertilisante, & il a vu que les racines chargées de bactéries se signalaient par un accroissement extraordinaire & par un enrichissement considérable en azote; ces plantes fixent, par leurs racines garnies de nodosités à bactéries, l'azote de l'air du sol dans la terre qui les porte : on voit ici quel rôle biologique important est celui des infiniment petits.

Il est donc démontré par toutes ces expériences que les matières organisées, vivantes ou non, soumises, en présence de l'azote, à des influences électriques variées, naturelles ou artificielles, absorbent une plus ou moins grande quantité de ce gaz que l'analyse chimique retrouve combiné dans leurs tissus. Mais l'action de l'électricité est nécessaire, & une matière organique servant d'intermédiaire assure mieux encore cette fixation de l'azote par un organisme vivant.

Or, ces conditions ne se trouvent-elles pas réunies dans les eaux sulfurées, électriques et barégineuses des Pyrénées?

L'électricité des eaux minérales a été démontrée par les expériences de Scoutetten à Plombières & ailleurs, par celles de Lambron à Luchon, d'Armieux à Barèges, de P. Bénard à Luxeuil, & particulièrement par celles de Gigot-Suard à Cauterets; j'en ai résumé les conditions & les résultats dans mon

Digitized by Google

étude sur *la Métallothérapie & les eaux sulfureuses*. Les phénomènes électriques mis en jeu dans l'emploi des eaux thermales sont acceptés comme ayant une part dans l'action de ces eaux par la majorité des hydrologues, entre autres par M. Durand-Fardel, par les docteurs Treuille, Jutier, Becquerel, de Vauréal, Bonnejoy, Constantin Paul, qui ont eu à traiter de la question, soit comme rapporteurs, soit incidemment devant la Société d'hydrologie, & enfin par le docteur Daudirac qui l'a abordée nettement devant le Congrès de Biarritz.

Dès lors, y a-t-il rien d'étonnant, je le demande, à ce qu'un corps humain, dégageant de l'électricité par lui-même & plus encore au contact d'une eau minérale, absorbe directement, quand il est immergé dans cette eau électrogène & animalisée de son côté, les gaz qui y sont dissous, parmi lesquels l'azote, & puisse se les assimiler ?

Pour moi, je crois à l'absorption de l'azote thermal, que les eaux soient utilisées en boisson, inhalations, douches ou bains. Cet azote thermal, gazeux ou faisant partie de la matière organique, véritable aliment réparateur & reconstituant, tient sans aucun doute une part dans le remontement des forces que procurent les eaux des Pyrénées aux nombreux malades qui recourent à elles.

A ces faits recueillis en France & prouvant l'absorption directe de l'azote gazeux par les tissus organiques, j'en ajouterai quelques autres, d'abord celui que rapporte le docteur A. Masó Brù, dans son remarquable *Mémoire sur le rôle que joue l'azote dans les eaux minérales*, lu au Congrès médical de Barcelone en octobre 1888. Bien des fois, affirme mon confrère & ami, il a vu dans le laboratoire d'eaux azotées de Barcelone, que le sol mouillé par l'eau nitrogénée donnait, dans les six ou sept jours, une belle collection de grands champignons, tandis que là où le sol était mouillé par l'eau naturelle il ne poussait aucune plante; c'est là, pour lui, une nouvelle confirmation que l'azote est actif par lui-même, *per se*, & non qu'il agit, comme on pourrait le croire en le considérant dans l'air atmosphérique, par simple soustraction d'oxygène. A ses yeux, l'azote doit être envisagé comme un médi-

Digitized by Google

cament trophique, cellulaire, offrant aux protoplasmes un milieu ou un moyen de résistance spécial.

Un fait analogue m'a été rapporté par mon ami le docteur J. Ferran, directeur du laboratoire microbiologique de Barcelone. Ayant entrepris des expériences relativement à l'influence de l'azote libre sur la nutrition des thallophytes, il en a acquis la conviction que l'azote n'est pas aussi inerte qu'on le suppose. Un champignon placé à la surface d'une soucoupe, sur laquelle tombe goutte à goutte de l'*eau azotée*, y végète avec exubérance; à côté de cette soucoupe en est placée une autre dans laquelle tombe, goutte à goutte aussi, de l'eau commune, & ici les spores ensemencés ne se développent pas. L'influence de l'azote sur la nutrition de cette plante est extraordinaire & démontre son absorption directe à l'état gazeux.

D'autres considérations tirées, comme bon nombre de celles que j'ai déjà mises en avant, d'études approfondies de physiologie végétale, viennent encore démontrer, quoique indirectement, cette absorption de l'azote atmosphérique par les végétaux.

Déjà dès 1866, comme le rappellle le Dr Ch. Letourneau dans sa *Biologie*, M. Georges Ville, en traitant dans la *Revue scientifique* (n° 8) cette question de l'assimilation de l'azote par les plantes, avait montré que des graines semées dans du sable calciné, arrosées avec de l'eau distillée, cultivées dans une cloche en verre que traverse un courant d'air purifié, donnaient un excédant d'azote lors de leur récolte. Pourtant il n'avait ajouté au sable, dans lequel plongaient les racines, que du phosphate de chaux, de la potasse, de la chaux, de l'oxyde de fer, du sulfate de chaux.

D'autre part, le même expérimentateur a trouvé normalement un excédant d'azote dans les récoltes de plusieurs de nos plantes domestiques.

Enfin, il a pu conclure de ses observations & expériences que, durant la germination, tout végétal a besoin de trouver à sa portée une certaine provision d'azote toute préparée. C'est dans leurs cotylédons que certaines espèces, par exemple les légumineuses, prennent cette quantité d'azote, cet azote de développement.

Digitized by Google

Quant aux plantes moins bien douées, elles ont besoin de trouver dans le sol, sous forme d'engrais, l'azote qui leur est indispensable & qu'elles sont impuissantes encore à se procurer autrement; mais, quand la germination est terminée, quand la plante est pourvue de feuilles à chlorophylle, elle *s'assimile directement de l'azote pris dans le grand réservoir atmosphérique*. C'est alors qu'elle forme, par synthèse, à la fois les amides & les substances albuminoïdes dont elle a besoin pour croître & se reproduire.

Plus tard, en recherchant quel était le meilleur engrais pour la vigne, M. Georges Ville est arrivé, après des expériences répétées, à trouver comme telle une formule de laquelle sont absents tous genres de produits azotés, & qui donne des résultats pratiques, des récoltes plus abondantes que d'autres engrais où entrent des produits nitrés. Le savant professeur affirme que cette absence *voulue* de matière azotée ne saurait nuire à l'effet de l'engrais; *au contraire!* c'est sa nouvelle formule au carbonate de potasse (au lieu de nitrate) qui lui a permis de dépasser le rendement obtenu avec les anciens engrais. Il est vrai qu'en même temps il préconise la taille à long bois pour favoriser la multiplication des feuilles, c'est-à-dire des organes à la fois respiratoires & digestifs de la plante.

Eh bien! cet azote que M. G. Ville a supprimé de l'engrais, & qui est cependant indispensable au développement & à la fructification de la vigne, ce n'est pas ailleurs que dans l'air atmosphérique que celle-ci le puisera, soit au niveau des feuilles, soit au niveau des racines. Et pourquoi un organisme vivant, comme l'organisme animal, ne puiserait-il pas, pour le maintien de sa vie, dans cette même source azotée, dans ce même réservoir atmosphérique?

Le docteur Bétancès soutient que, vu la grande proportion d'azote contenue dans l'atmosphère & la quantité qui en existe dans l'organisme, l'action de ce gaz se fait sentir sur le plasma du sang & sur la lymphe; elle maintient la composition de ces liquides à l'état normal & assure ainsi la nutrition interstitielle. L'azote servirait donc, d'après lui, non pas à modérer par son inertie, comme on le prétend, mais à compléter l'action de l'oxygène. Celle-ci s'exerce sur les globules

Digitized by Google

sanguins qu'elle revivifie, tandis que l'azote agit de même sur le liquide plasmatique. Aussi, tandis que l'oxygène, en se combinant avec la matière colorante des globules, forme l'oxyhémoglobine, l'azote, en s'assimilant au plasma, formerait l'*azoplasmine*, rendant ainsi normal & physiologique le liquide où circulent, vivent & prospèrent les globules en état de santé.

Il y a plus; si, d'autre part, nous voulons réfléchir au rôle de l'azote dans la cure de certaines maladies, de la phtisie pulmonaire par exemple, nous pourrons, avec le docteur Bertran Rubio, examiner les faits au point de vue de la microbiologie, & en tirer des conséquences neuves & originales tout autant que fondées & légitimes. De considérations diverses sur la vitalité des microbes, tels que l'*aspergillus niger*, le *vibrion septique*, le *microbe du rouget*, vitalité qui varie selon les milieux & même suivant les positions où les microbes sont placés, l'érudit médecin catalan tire cette conclusion que « les grandes manifestations de la vie cellulaire dépendent d'actions qualitativement et quantitativement très petites. » Il admet que notre organisme est un agrégat de cellules microscopiques répondant comme des micro-organismes autonomes à l'action des modificateurs cosmiques. L'azote inhalé, en vertu des lois d'osmose & de diffusion, pénètre dans l'organisme, se dissout dans les liquides cellulaires, se distribue dans tous les tissus, en constituant ce qu'on peut appeler une *atmosphère interne*. Une fois l'organisme imprégné d'azote, l'équilibre osmotique s'y trouve établi, & pour qu'il se rompe, il faut ou que l'azote s'élimine sous la forme gazeuse, ou qu'il se fixe dans les organes sous forme de composés plus ou moins stables, en plus ou moins grande quantité. Mais l'équilibre étant de fait toujours rompu & en oscillation constante par suite même de la continuité de la vie, on s'explique que la quantité d'azote expiré soit toujours moindre que la quantité inspirée. Ne pouvant pas vérifier si cet azote s'échappe par quelque autre émonctoire que le poumon, force nous est d'admettre qu'il entre en combinaison avec les éléments cellulaires normaux. Par là serait pour ainsi dire confirmée l'hypothèse qui attribue à ces combinaisons de l'azote un effet de renforcement, — comme Bordeu je pourrais dire de remontement, — des éléments cellulaires, & l'action théra-

Digitized by Google

peutique de l'azote consisterait dans l'*augmentation de résistance du milieu contre l'activité du microbe*. Par conséquent, l'azote viendrait à être cause de la mort du micro-organisme pathogène *sans être directement microbicide*.

C'est de cette façon surtout que, pour ma part, j'ai expliqué dans mes écrits, ou devant les sociétés savantes auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, l'action des eaux de Cauterets dans les maladies bacillaires, telles que la phtisie; ces eaux, comme leurs congénères des Pyrénées, agissent plus sur le terrain que sur la graine.

Si l'on admet que le gaz azote agit en déplaçant un certain volume d'oxygène du volume d'air inhalé dans les salles d'aspiration ou dans le humage, il suffira de se rappeler que la vie des épithéliums, comme celle des hématies ou du microbe tuberculogène, est essentiellement aérobie. On comprend donc que le mélange hyperazoté, & par suite hypooxygéné, doit amener forcément un arrêt dans la marche de l'oxydation des organites normaux ou pathogènes. De là, les effets calmants de la cure azotée.

Et tandis que se modère l'hyperthermie locale, due sans doute à l'excès d'activité nutritive des cellules, suractivité occasionnée elle-même par les diastases provenant des germes pathogènes, on voit se suspendre les phénomènes de végétation du microbe dus à la même cause. Ainsi s'explique-t-on qu'à la sédation locale succède un arrêt ou une diminution des phénomènes morbides généraux, tels que la fièvre, l'amaigrissement, &c...

Cette façon d'apprécier l'action curative de l'azote atteindra la solidité d'un fait positif si l'on établit un parallèle entre ce qui se passe chez un phtisique soumis à l'usage de ce gaz ou des eaux azotées, & ce qui se produit dans un matras de culture où se développe la vie d'un ferment aérobie soumis également au contact de l'azote. Si par exemple on soumet de la levûre de bière au régime des inhalations azotées en la faisant vivre dans une atmosphère d'azote, infailliblement survient la sédation de tous les phénomènes par lesquels se révèle son activité : on peut dire que *la fièvre diminue dans le matras*, car on voit diminuer les quantités d'acide carbonique exhalé

Digitized by Google

& d'alcool réduit, tout comme diminue la quantité d'urée excrétée par le phtisique quand s'apaise ou cesse chez lui l'hyperthermie produite par le processus de l'infection bacillaire.

Tous ces faits expérimentaux ont été suivis & contrôlés par le médecin de Barcelone dans le laboratoire microbiologique de notre ami commun, le docteur J. Ferran.

Or, je le demanderai avec le docteur Bertran Rubio, y a-t-il rien d'exagéré ou d'illogique à admettre que l'azote exerce son action curative, dans les processus bacillaires en particulier, en agissant sur la vie des micro organismes aérobies, & après son absorption, sur la résistance du milieu, grâce à sa combinaison avec les éléments cellulaires des tissus?

Et cette absorption de l'azote des eaux minérales que j'ai rapportée en partie à l'électricité dégagée par celles-ci s'explique encore si l'on songe au rôle biologique & chimique que jouent les êtres microscopiques vivant dans les eaux minérales même. La présence de ces infiniment petits, animaux ou végétaux, a été constatée depuis longtemps dans les eaux; mais je rappellerai en particulier les études dont ont été l'objet, à ce point de vue, les eaux sulfureuses des Pyrénées : à côté des noms bien connus de Bordeu, de Longchamp, de Vauquelin, d'Anglada, de Constant Alibert, de Cazin, d'Amédée Fontan, de Filhol, de Marcet & de tant d'autres, je citerai celui du professeur Joly, de Toulouse, qui, dans un savant article de la *Revue d'hydrologie pyrénéenne*, a décrit les espèces & variétés d'animalcules observés par lui dans les eaux minérales de Luchon; je signalerai encore les travaux de M. Certes & du docteur F. Garrigou, ceux d'Etard & de L. Ollivier sur les eaux de Luchon & de Cauterets, ceux de Thore à Dax, de Michel Bertrand & de Danjoy à la Bourboule, ceux des docteurs Parraverde & Ed. Moreno, en Espagne, & enfin l'étude que le docteur Eug. Fazio a présentée au Congrès d'hydrologie de Bologne en 1888, dans laquelle il rappelle, entre autres, les recherches de Celli, qui aurait retrouvé dans les eaux du sous-sol de Rome des bactéries douées d'un pouvoir nitrifiant plus ou moins direct. Or, ces nombreux microbes qui vivent dans les eaux minérales & qui font partie intégrante de leur matière organisée ont aussi leur part d'action

Digitized by Google

dans l'absorption de l'azote gazeux dissous dans ces eaux, comme sans doute dans celle des autres principes minéralisateurs.

C'est en entrant sur le terrain de la chimie organique, de la chimie biologique surtout, que celle-ci ait affaire à des animaux ou à des végétaux, que l'on peut voir se dissiper l'obscurité qui règne encore sur le rôle physiologique ou curatif de l'azote gazeux. Que si l'on s'en tient à la chimie minérale pure, on pourra continuer à regarder ce gaz comme un corps inerte dans l'atmosphère, & même aller jusqu'à protester contre son rôle biologique, ainsi que l'a fait, au Congrès d'hydrologie de Paris, un ingénieur distingué qui, *au nom de la chimie*, s'est élevé contre les arguments développés dans ce travail en faveur de l'azote. C'est à la chimie cependant que j'ai emprunté mes arguments & mes preuves; & si les noms de Berthelot, de Déhérain, de G. Ville, &c., n'ont pas paru suffisants à M. G. Lemoine, je renverrai mon contradicteur aux chimistes purs qui ont nom L. Troost & Bobierre en France, Villar y Macias, Torres Muñoz de Luna en Espagne, dans les ouvrages desquels on peut lire des conclusions nettes comme celles-ci : « Les carnassiers tirent des herbivores la majeure partie de l'azote qui leur est nécessaire...; si la chair des herbivores est azotée, c'est que les plantes dont ceux-ci se nourrissent ont pris leur azote à l'atmosphère, soit directement, soit par l'intermédiaire de composés azotés formés aux dépens de l'air même. »

Mais j'en ai assez dit pour me croire en droit de conclure que dans les eaux minérales, & notamment dans les eaux sulfureuses des Pyrénées, l'azote & la matière organique azotée ont, de concert avec les autres éléments minéralisateurs, une action certaine & efficace quand elle est sagement utilisée.

Il me resterait à exposer les circonstances pathologiques dans lesquelles l'azote a une action curatrice nettement indiquée. On comprendra qu'après les pages consacrées à établir cette action je m'en tienne à une énumération sommaire des vertus thérapeutiques de ce gaz. C'est surtout en inhalations qu'il est employé : on devine déjà que dans les affections laryngo-bronchiques, dans les maladies des voies respiratoires, il rendra

Digitized by Google

ainsi de signalés services. Pas n'est besoin de dire qu'il guérira ou améliorera les catarrhes naso-pharyngés, l'ozène, les angines, les laryngites plus ou moins rebelles; il agira de même contre les vieilles bronchites, & plus particulièrement dans l'emphysème & chez les asthmatiques; la coqueluche, les toux nerveuses & les autres névroses même lui devront du soulagement. Les eaux sulfureuses azotées des Pyrénées ont toutes assez fait leurs preuves dans ces cas, comme les eaux nitrogénées, artificielles ou non, de l'Espagne!

Absorbé en boisson, & utilisé en bains, l'azote, par ses vertus toni-sédatives, trouvera ses applications dans la pathologie de l'estomac & des voies digestives, contre le défaut d'appétit & les dyspepsies, surtout contre la dyspepsie flatulente. Les catarrhes des voies urinaires, la gravelle urique pourront être aussi avantageusement modifiés par les eaux azotées, surtout par certaines eaux naturelles comme celle de Mauhourat, à Cauterets, par exemple. Il n'est pas jusqu'aux affections propres au beau sexe qui ne puissent être amendées par ces mêmes eaux nitrogénées.

Enfin, dans certaines maladies générales comme l'anémie, la chlorose, le nervosisme, l'azote de ces eaux contribuera au relèvement des forces affaiblies & au rétablissement des santés compromises : c'est en toute sincérité que je le dis!

Ajoutons à cela certains phénomènes, d'ordre général aussi, signalés par Mermagen (de Mannheim), & confirmés par Tieffermann (de Benfeld), comme dus à l'absorption directe de l'azote, tels que la suppression des sueurs nocturnes, la diminution & même la disparition de la diarrhée chez les malades les plus affaiblis, l'augmentation de l'appétit & par suite un relèvement de la nutrition intime & de la vie nerveuse. De son côté, le Dr F. Valenzuela, à Madrid, a reconnu que par l'action de l'azote, la nutrition interstitielle augmente, comme l'a démontré l'accroissement de poids observé chez ses malades, lequel varia de 300 à 1500 grammes; pour lui, il explique les effets que je viens de signaler par l'action antifébrile, sédative, & indirectement reconstituante de ce gaz.

Dr DUHOURCAU

Digitized by Google

SECTION DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

ÉTUDE SUR LA TAILLE

DANS LA SUBDIVISION DE SAINT-GAUDENS

(PYRÉNÉES CENTRALES)

Les travaux entrepris jusqu'à ce jour sur la taille des diverses populations qui composent la nation française, ont jeté une si vive lumière sur les origines & la distribution géographique des races nombreuses habitant notre territoire, que les ethnologistes ont toujours exprimé le vœu de voir cette étude poursuivie, dans les limites de chaque département, de manière à permettre les comparaisons entre les cantons & parfois même entre les communes d'un même canton. Les comptes rendus du recrutement publiés chaque année par le Ministère de la Guerre, ne fournissent pas les éléments de cette étude; les tailles en effet sont classées simplement par département ou par subdivision de région & suivant une échelle de degrés arbitraire & trop souvent modifiée. Il est donc indispensable, si l'on veut poursuivre l'enquête sur la taille, jusqu'à l'unité territoriale la plus simple, le canton ou la commune, de consulter, au siège même de la subdivision, les carnets de tournée du conseil de révision réunis chaque année en un volume unique & déposés au bureau de recrutement. C'est ainsi qu'ont dû procéder les auteurs, encore peu nombreux, qui ont choisi la division cantonale comme base de leurs études : Broca & Guibert pour la Bretagne, Bertrand pour le département de l'Indre, Costa pour le Cher, Peruy pour l'Indre-&-Loire,

Digitized by Google

Rueff pour le Pas-de-Calais, Pitou pour l'Aude, Richon pour la Haute-Loire, Allaire pour la Somme, Duché pour la Moselle, Antony pour la Marne, &c...

Les résultats qui ont été obtenus sont des plus intéressants; mais leur valeur est, à nos yeux, bien atténuée par les imperfections de la méthode qui a été mise en usage. Remarquons en effet qu'ils se rapportent à une époque déjà éloignée où une fraction de la classe seulement était examinée. La détermination de la taille moyenne de la classe entière était par suite impossible, & l'on n'avait d'autre terme de comparaison entre les cantons que la proportion des exemptions pour défaut de taille. Les petites tailles, qui sont l'exception, acquéraient de la sorte une importance excessive dans le classement de cantons par ordre de taille, & de là résultaient des conclusions qui, nous le démontrerons plus loin, pouvaient être erronées. Le consciencieux travail que M. Chervin a consacré au département de la Seine-Inférieure en 1886, repose sur une base plus large & plus solide & inaugure une méthode vraiment scientifique.

Cet auteur a relevé toutes les tailles présentées par les conscrits de ce département pendant la période qui s'étend de 1850 à 1866; il les a classées par séries dans chaque canton & a été ainsi conduit à des résultats d'une grande précision. Il est seulement à regretter qu'il ait borné ses recherches à une période relativement éloignée où la classe entière n'était pas mesurée & qu'il ait préféré, peut-être par nécessité, la détermination de la taille médiane à celle de la taille moyenne[1]. Est-il donc impossible d'aspirer en pareille matière à une exactitude presque absolue, & devons-nous répéter, après Jacques Bertillon, « qu'il n'est presque aucun pays, *à commencer par la France*, où la taille moyenne puisse être calculée directement? » Nous pensons au contraire que ce problème peut aujourd'hui être résolu, grâce à l'application régulière de la loi du 27 juillet 1872, qui astreint tous les Français au service militaire.

1. La taille médiane est celle du 501e conscrit, lorsqu'on en range 1000 par ordre de taille. Elle diffère parfois sensiblement de la taille moyenne.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Depuis le jour où cette loi a été promulguée, dix-sept classes ont été appelées sous les drapeaux & tous les conscrits ont été successivement visités & mesurés. Que l'on consulte les carnets de tournée & l'on trouvera le chiffre de la taille soigneusement indiqué en regard de chaque nom. Les quelques lacunes que l'on observe concernent des hommes qui ne se sont pas présentés au conseil de revision, les engagés volontaires & un petit nombre de conscrits tellement difformes que la mensuration de leur taille était inutile. Ces lacunes se présentent en proportion à peu près égale dans chaque canton & peuvent ainsi être négligées sans aucun inconvénient. Ce fait établi, il est évident qu'on peut aujourd'hui déterminer avec la plus grande exactitude la taille moyenne de la population, non seulement par département, mais encore par canton & par commune[1]. Ce travail ne demande que de la patience, de l'ordre & un sérieux désir d'arriver à la découverte de la vérité. Nous l'avons entrepris pour la subdivision de Saint-Gaudens, région qui correspond au milieu des Pyrénées françaises & qui comprend les onze cantons de l'arrondissement de Saint-Gaudens, six cantons de l'arrondissement de Muret & cinq cantons de l'arrondissement de Saint-Girons. Cette contrée, dont la limite méridionale se confond avec la frontière franco-espagnole, est intéressante à étudier en raison du contraste que présentent les cantons montagneux de la zone méridionale avec les cantons de basse altitude, occupant les plaines accidentées du bassin sous-pyrénéen.

La région montagneuse est bornée au nord par la portion de la vallée de la Garonne qui s'étend de Montréjeau à Saint-Martory & par le ruisseau du Volp qui, après avoir longé le versant septentrional du massif d'Ausseing (petites Pyrénées de Leymerie) se jette dans la Garonne près de Cazères; au sud, elle est limitée par l'arête de partage entre les versants français & espagnol des Pyrénées, sauf sur le territoire du

1. Il suffit pour cela de faire la somme de toutes les tailles des conscrits fournis, pendant une période déterminée, par une subdivision, un canton ou une commune, & de diviser le total par le nombre des conscrits qui ont concouru à le former. Cette manière d'opérer est l'application de la méthode le plus généralement employée pour la détermination des moyennes.

Digitized by Google

canton de Saint-Béat qui fait suite à la vallée espagnole d'Aran, où naît la Garonne.

Elle comprend les dix cantons suivants : Castillon, Oust, Saint-Girons, Saint-Lizier, Sainte-Croix, Bagnères-de-Luchon, Saint-Béat, Aspet, Boulogne & Salies-du-Salat. Les cinq premiers constituent le Saint-Gironais (Ariège), avec le canton de Massat, situé également dans le bassin du Salat, mais dépendant de la subdivision de Foix.

La plaine, sur laquelle se trouvent répartis les douze derniers cantons de la subdivision de Saint-Gaudens, ne mérite véritablement ce nom que sur la rive droite de la Garonne, à partir du confluent de ce fleuve avec le Salat. En aval de ce point, la vallée s'épanouit, & elle atteint une largeur de vingt kilomètres environ à hauteur de Rieumes. Les cantons de Cazères, Rieux, Carbonne, le Fousseret & Rieumes se partagent ces riches campagnes à peine ondulées par les traces qu'ont laissées sur le sol les déplacements successifs de la Garonne vers l'Orient. En dehors de cette bande contigue au fleuve, la zone septentrionale de la subdivision repose sur le plateau sous-pyrénéen constitué par les débris descendus des Pyrénées pendant les périodes glaciaires & où les eaux courantes ont creusé de nombreuses vallées peu profondes, séparées par des coteaux de faible élévation. Sur ce plateau on trouve répartis les cantons de Montréjeau, Boulogne, l'Isle-en-Dodon, Aurignac, Saint-Martory & Saint-Gaudens. Il est à remarquer que ce dernier appartient également à la zone montagneuse par une portion assez importante de son territoire & forme comme le trait d'union entre les cantons de la montagne & ceux de la plaine.

Pendant la période qui s'étend de 1873 à 1888, les conseils de revision de la Haute-Garonne & de l'Ariège ont examiné 25,964 jeunes gens originaires de la subdivision de Saint-Gaudens. Tous ces hommes ont été mesurés, & leur taille est mentionnée sur les carnets de tournée où nous l'avons relevée avec soin pour chaque conscrit en particulier. Nous avons pu déterminer ainsi la taille moyenne des conscrits fournis par

Digitized by Google

SUBDIVISION DE SAINT-GAUDENS

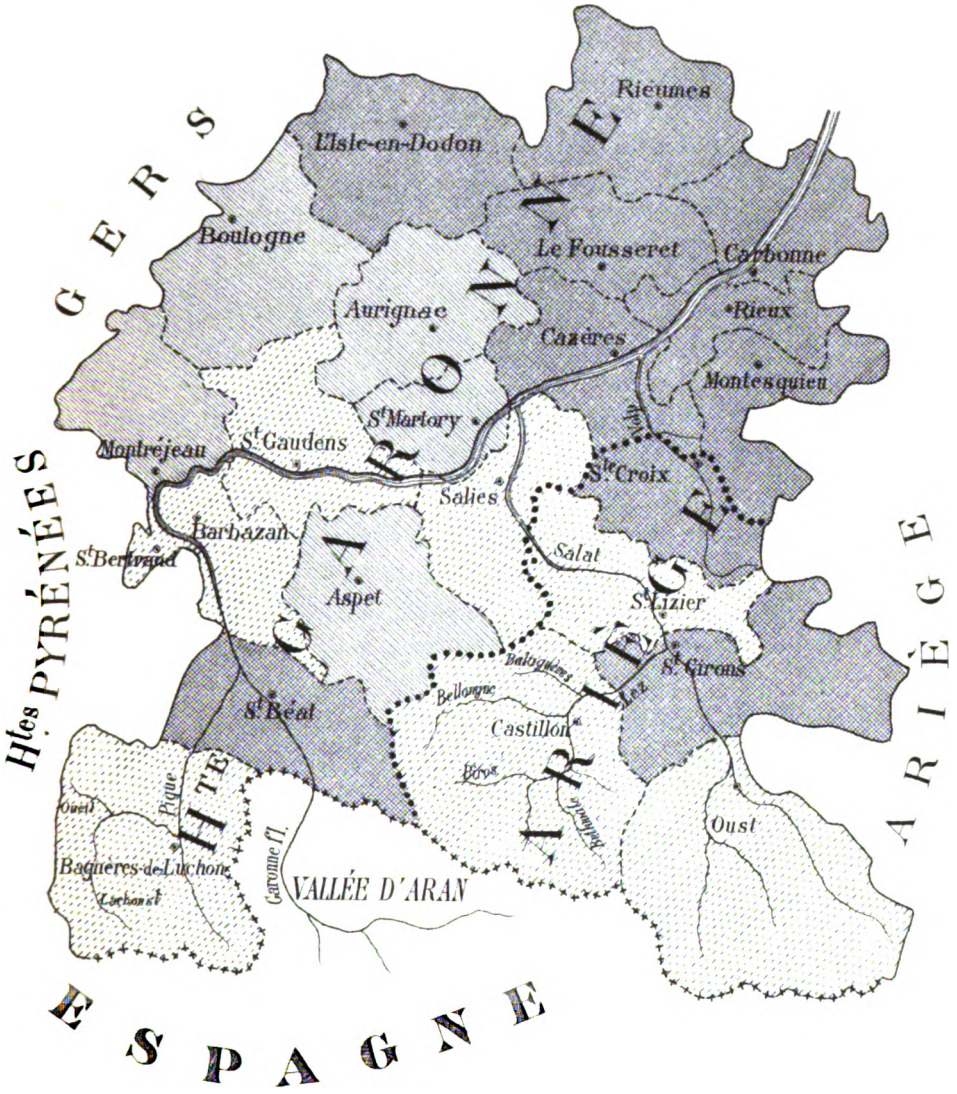

CARTE INDIQUANT LE NIVEAU DE LA TAILLE MOYENNE DANS LES DIFFÉRENTS CANTONS

Canton ..... de 1.m651 à 1.m659

Canton ..... de 1.m641 à 1.m650

Canton ..... de 1.m613 à 1.m640

DELOR-CHABOU TOULOUSE

Digitized by Google

Digitized by Google

chaque canton de la subdivision; puis, poussant plus loin notre enquête, nous avons étudié la taille dans les différentes communes de deux vastes cantons de la région montagneuse. Nous exposerons successivement les résultats de cette double étude qui nous paraît mettre en relief les principales causes présidant au développement & aux variations de la taille humaine.

I.

DE LA TAILLE EN GÉNÉRAL SUR LE TERRITOIRE DE LA SUBDIVISION; COMPARAISON ENTRE LES CANTONS.

Cette question trouve sa solution dans les deux tableaux suivants que nous allons chercher à interprêter.

Il ressort du premier tableau (A.) que, dans la subdivision de Saint-Gaudens, les deux types de taille les plus répandus parmi les conscrits sont ceux de 1^m64 & 1^m65.

Le deuxième tableau (B.) où les cantons sont rangés dans l'ordre décroissant de la taille, mérite d'être étudié de près.

Si l'on parcourt, dans chaque colonne, les chiffres exprimant la répartition des différentes tailles, on remarque que ces chiffres vont en croissant d'une manière à peu près régulière des extrémités au centre & que le plus élevé correspond à peu près à la taille moyenne des conscrits du canton.

En traduisant ces chiffres par un diagramme, on obtiendrait une courbe dont l'axe serait occupé par la moyenne. Cette courbe présenterait au voisinage de son sommet une sorte de plateau sinueux dont les saillies correspondraient à la plus grande fréquence de certains types de taille voisins de la moyenne. Nous démontrerons plus loin que la coexistence, dans la plupart des cantons, de plusieurs types de taille n'est pas due à la fusion incomplète de plusieurs races d'origines diverses, mais aux conditions inégales de bien-être dans lesquelles vivent les différents groupes composant la population du canton.

Digitized by Google

TABLEAU A

SUR 1000 CONSCRITS DE LA SUBDIVISION, COMBIEN DE CHAQUE TAILLE?

TAILLE des CONSCRITS MESURÉS	NOMBRE DES CONSCRITS DE CHAQUE TAILLE	
	CHIFFRES ABSOLUS	PROPORTION PAR MILLE
Moins de $1^{m}54$	622	23,9
De $1^{m}54$	359	13,8
— 1,55	509	19,5
— 1,56	628	24,1
— 1,57	746	28,7
— 1,58	933	35,9
— 1,59	1076	41,4
— 1,60	1527	58,7
— 1,61	1449	55,7
— 1,62	1651	63,5
— 1,63	1720	66,2
— 1,64	1800	69,3
— 1,65	1898	69,2
— 1,66	1729	66,5
— 1,67	1531	53,9
— 1,68	1377	53,0
— 1,69	1273	49,0
— 1,70	1394	53,6
— 1,71	946	35,4
— 1,72	752	28,9
— 1,73	590	22,7
— 1,74	477	18,3
— 1,75	323	12,4
— 1,76	259	9,9
— 1,77	154	5,9
— 1,78	111	4,3
— 1,79	71	2,7
— 1,80	75	2,8
— 1,81	32	1,2
— 1,82	19	0,7
— 1,83	13	0,5
— 1,84	6	0,2
— 1,85	5	0,19
— 1,86	4	0,14
— 1,87	3	0,11
— 1,90	1	0,03
— 1,98	1	0,03
	25,964	1000,0

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Le fait le plus important qui ressort de l'examen du tableau B, c'est que les cantons montagneux présentent la taille la plus élevée & que l'on voit le niveau de la taille s'abaisser graduellement lorsque de ces cantons on se dirige vers la plaine. L'écart entre les deux cantons de Saint-Gaudens & de Cazères qui occupent les extrémités de l'échelle de la taille atteint $0^{m}0446$. A quelle cause attribuer cette dégradation régulière de la taille? Il est incontestable qu'elle n'est pas absolument indépendante des conditions de milieu où sont placées les populations, &, en ce qui concerne particulièrement le canton de Saint-Gaudens qui occupe le premier rang, nous avons la conviction que la haute taille des conscrits de ce canton est en rapport avec la situation privilégiée de la portion de territoire qu'ils habitent[1]. Mais cette explication ne saurait être généralisée & ce serait une grossière erreur que d'attribuer uniquement la supériorité de taille des montagnards à des conditions de milieu & d'hygiène plus favorables que celles où sont placées les populations de la plaine. Nous verrons ultérieurement que le séjour dans la montagne peut abaisser la taille au lieu de l'élever &, pour ce qui a trait à l'hygiène, au bien-être & à l'aisance des populations, il est incontestable que la plaine est à cet égard mieux partagée que la montagne. Force est donc de faire intervenir ici un facteur différent & nous sommes amené à nous demander s'il n'existe pas sur le territoire de la subdivision de Saint-Gaudens deux races distinctes dont l'une occuperait la montagne & l'autre la plaine. Il convient d'examiner cette hypothèse & de

1. La ville occupe une admirable situation sur un large plateau dominant la vallée de la Garonne & les brouillards qui y prennent naissance; les villages disséminés à la surface du canton sont généralement bâtis sur des crêtes bien ensoleillées ou au milieu de plaines fertiles & très salubres. Combien ces conditions sont préférables à celles où sont placés la plupart des autres cantons, celui de Saint-Girons, par exemple! Ici la population jouit d'une certaine aisance comme celle du canton de Saint-Gaudens, mais elle habite généralement le fond des vallées & vit dans une atmosphère froide & humide qui exerce sur le développement du corps humain & sur la santé publique une fâcheuse influence. Aussi voyons-nous le canton de Saint-Girons n'occuper que le quatorzième rang dans le classement des cantons par rapport à la taille moyenne. — Les mêmes raisons d'ordre hygiénique nous semblent rendre compte de l'infériorité de la taille dans le canton de Saint-Béat.

Digitized by Google

voir si elle n'est pas en désaccord avec les enseignements de l'histoire & de l'anthropologie.

La lumière est loin d'être faite sur l'origine des peuples qui ont primitivement occupé le versant septentrional des Pyrénées. Toutefois, il est un fait bien établi, c'est que, dès l'époque de la pierre taillée, cette contrée était habitée par une race humaine, probablement autochtone, laquelle a laissé de nombreux vestiges de son existence dans les grottes des Pyrénées. A cette race se rattachent sans aucun doute, les Basques, représentants d'un type ethnique des plus purs, & qui se distinguent encore aujourd'hui de la population du centre de la France, d'origine celtique, par une taille plus élevée & la forme plus allongée de la tête. Après avoir, pendant de longs siècles, occupé sans partage le sol des Pyrénées, les aborigènes eurent à subir l'invasion des Ibères qui se répandirent dans toute la péninsule ibérique & dans la région comprise entre la Garonne, les Pyrénées & l'Océan Atlantique. Les écrits des géographes de l'antiquité ne permettent pas de préciser le point d'origine de cette migration. La plupart des auteurs regardent les Ibères comme étant sortis du pays qui s'étend au sud du Caucase & que baignait le Cyrus. D'autres le font provenir de la région nord-ouest de l'Afrique; d'autres encore de l'Atlantide, continent aujourd'hui disparu & dont les Açores & les Canaries seraient les derniers vestiges. Quoi qu'il en soit, un mélange plus ou moins intime avait dû s'opérer entre la population autochtone & les Ibères lorsque, vers le seizième siècle avant J.-C. (d'après Augustin Thierry), se produisit l'invasion des Celtes qui occupaient auparavant le nord de l'Europe & la plus grande partie de la Gaule. Refoulée vers les Pyrénées, la population indigène, céda la plaine aux envahisseurs, & la fraction qui n'émigra pas vers l'Espagne, se réfugia dans la montagne où il lui était plus facile de défendre son indépendance. En dépit de l'hostilité qui les séparait, les deux peuples se mêlèrent peu à peu & leur fusion fut l'origine des Celtibères dont l'existence est mentionnée par tous les anciens géographes. Cette fusion toutefois devait rester incomplète dans ce pays composé de vastes plaines & de vallées peu acces-

Digitized by Google

sibles, jalousement gardées comme un dernier rempart par le peuple vaincu.

Les nombreuses invasions dont cette riche contrée fut le théâtre, depuis la dernière migration celtique jusqu'à nos jours, n'ont rien changé au mode de groupement des races répandues sur ce territoire. Les Celtes ont gardé possession de la plaine où ils constituent encore l'élément dominant de la population, tandis que les Ibères sont restés, avec la race autochtone, les maîtres de la région montagneuse.

C'est donc bien à une différence de race qu'il nous paraît légitime de rapporter l'inégalité de taille qui existe entre la population de la montagne & celle de la plaine. D'ailleurs, le type des montagnards se distingue, en général, de celui qu'on rencontre dans la plaine par des caractères assez tranchés, difficiles à analyser & à décrire, mais qui trompent rarement un observateur exercé. Comparé à l'habitant de la plaine, le montagnard des Pyrénées centrales présente une stature plus élevée, un développement plus marqué des systèmes osseux & musculaire, une plus grande régularité dans les traits; les yeux sont également d'une nuance plus claire & souvent bleus, l'esprit est plus vif & délié. La craniométrie nous révèlera peut-être un jour des différences plus importantes entre ces deux groupes de population; mais il n'a été fait jusqu'ici aucune recherche dans ce sens & nous savons seulement d'après les mensurations de Broca, que le crâne des Basques, descendants de la race aborigène, offre le type dolichocéphale. La différence de taille que nous croyons avoir démontrée entre la population de la montagne & celle de la plaine nous paraît donc être le trait essentiel qui distingue ces deux fractions l'une de l'autre. Dans la faible élévation de la taille qui caractérise les cantons de la plaine, nous retrouvons l'attribut ethnique le plus important de la race celtique qui, dans les départements français, où elle a subi le moins de mélange & d'altération, n'atteint pas une moyenne supérieure à $1^{m}61$.

Le classement des cantons basé sur la détermination de la taille moyenne diffère-t-il sensiblement de celui que nous aurions obtenu en suivant la méthode presque exclusivement

Digitized by Google

employée jusqu'à ce jour, c'est-à-dire en ne considérant que les tailles inférieures à 1^m54, entraînant, soit l'exemption du service militaire, soit l'affectation aux services auxiliaires? On trouvera la réponse à cette question dans le tableau suivant (C) où les cantons sont classés : 1° d'après la taille moyenne, 2° d'après la proportion des petites tailles inférieures à 1^m54; 3° d'après la proportion des grandes tailles, supérieures à 1^m70.

L'examen de ce tableau donne lieu à des comparaisons aussi intéressantes qu'instructives. Remarquons tout d'abord que la plupart des cantons conservent sensiblement leur rang, quel que soit le mode de classement adopté. Saint-Gaudens, Saint-Lizier, & Saint-Bertrand restent en tête de liste; Salies, Saint-Béat & Carbonne occupent toujours, ou à peu près, la même place; les cantons de faible altitude tels que Montesquieu, Rieux, Rieumes, l'Isle-en-Dodon & Cazères ne se relèvent pas de l'infériorité que nous leur avons reconnue tout d'abord. Bref, nous voyons se confirmer d'une manière générale, la loi que nous avons posée & qui peut s'énoncer ainsi : « Grandes tailles dans la montagne, petites tailles dans la plaine. » Mais certains cantons, tels que Oust, Castillon & Sainte-Croix subissent, suivant le mode de classement mis en usage, des déplacements qui méritent d'attirer notre attention. Le classement d'après la proportion des petites tailles fait tomber le canton d'Oust du quatrième au neuvième rang, & celui de Castillon du sixième au dix-neuvième; au contraire, Sainte-Croix s'élève du vingt-& unième au treizième rang. Ce dernier canton atteint même le huitième rang dans le classement résultant de la proportion décroissante des grandes tailles. Aspet, de son côté, par suite du chiffre considérable de ses petites tailles, subit une chute de quatre rangs, légèrement compensée, il est vrai, dans le classement résultant de la proportion des grandes tailles. Ces variations, dont nous avons signalé seulement les principales affectant presque uniquement les cantons de la haute montagne, démontrent l'existence dans les profondes vallées voisines de la frontière d'un nombre considérable de très petites tailles tendant à abaisser la moyenne générale & à faire ainsi méconnaître la

Digitized by Google

TABLEAU C.

CLASSEMENT DES CANTONS

D'APRÈS LA TAILLE moyenne.			D'APRÈS LA PROPORTION des petites tailles.			D'APRÈS LA PROPORTION des grandes tailles.		
N° de classement.	NOMS DES CANTONS	TAILLE MOYENNE.	N° de classement.	NOMS DES CANTONS	PROPORTION pour 1000 des petites tailles.	N° de classement.	NOMS DES CANTONS	PROPORTION pour 1000 des grandes tailles
1	Saint-Gaudens.	1,659	1	S.-Bert.-Barbaz.	6,2	1	Saint-Gaudens.	213,2
2	Saint-Lizier.	1,657	2	Saint-Gaudens.	8,9	2	Saint-Lizier.	213,1
3	S.-Bert.-Barbaz.	1,656	3	Saiut-Lizier.	11,2	3	Oust.	186,8
4	Oust.	1,654	4	Montréjeau.	11,3	4	S.-Bert.-Barbaz.	175,9
5	Salies-du-Salat.	1,653	5	Salies.	16,8	5	Luchon.	174,1
6	Castillon.	1,652	6	Boulogne.	17,7	6	Salies.	167,6
7	B.-de-Luchon.	1,651	7	Aurignac.	18,0	7	Aspet.	159, 5
8	Aspet.	1,649	8	Luchon.	19,7	8	Sainte-Croix.	157,0
9	Montréjeau.	1,648	9	Oust.	20,6	9	Aurignac.	148,0
10	Boulogne.	1,648	10	Saint-Girons.	22,5	10	Castillon.	146,7
11	Saint-Martory.	1,647	11	Fousseret.	23,5	11	Montréjeau.	145,5
12	Aurignac.	1,644	12	Aspet.	23,9	12	Saint-Girons.	142,1
13	Rieumes.	1,640	13	Sainte-Croix.	24,9	13	Boulogne.	135,6
14	Saint-Girons.	1,639	14	Saint-Martory.	25,5	14	Saint-Martory.	135,2
15	Saint-Béat.	1,638	15	Saint-Béat.	28,0	15	Fousseret.	114, 9
16	Carbonne.	1,637	16	Carbonne.	32,2	16	Carbonne.	113,9
17	Fousseret.	1,635	17	Cazères.	32,6	17	Rieumes.	105,5
18	Montesquieu.	1,633	18	L'Isle-en-Dodon	33,0	18	Saint-Béat.	103,9
19	Rieux.	1,632	19	Castillon.	39,6	19	Cazères.	101,7
20	L'Isle-en-Dodon	1,629	20	Rieux.	40,0	20	Montesquieu.	81,9
21	Sainte-Croix.	1.622	21	Rieumes.	41,1	21	L'Isle-en-Dodon	80,5
22	Cazères.	1,613	22	Montesquieu.	44,2	22	Rieux.	78,4

Digitized by Google

différence qui existe entre les cantons de la montagne & ceux de la plaine. Il importe d'éviter cette erreur d'appréciation à laquelle nous aurait conduit l'emploi exclusif de la méthode basée sur la proportion des exemptions pour défaut de taille. Si nous prenons pour exemple le canton de Castillon, nous constatons, en consultant les tableaux B & C que, non seulement il renferme la même proportion de petites tailles que les cantons de la plaine, mais encore qu'on y rencontre de véritables nains, type à peu près inconnu dans les autres cantons. La plupart de ces individus n'ont pas été mesurés devant le Conseil de revision, en raison de leur inaptitude évidente au service militaire & ils sont certainement beaucoup plus nombreux que notre statistique ne le ferait supposer. L'existence de ces êtres disgraciés met en relief l'influence d'une cause puissante de déchéance organique, sévissant de temps immémorial sur les populations des hautes vallées de la chaîne des Pyrénées, nous voulons parler de l'endémie du goître & du crétinisme qui éprouve cruellement plusieurs communes du canton de Castillon. Nous avons constaté par un examen direct que les nains que l'on rencontre dans ce canton sont presque tous entachés de l'endémie régnante. Les tailles qu'ils présentent peuvent donc être regardées comme pathologiques & elles devraient être éliminées des calculs ayant pour but la détermination de la taille moyenne. En procédant ainsi, nous verrions les cantons les plus voisins de la ligne de faîte des Pyrénées se placer au premier rang, avant les cantons de Saint-Gaudens, Saint-Lizier & Saint-Bertrand qui, à notre avis, doivent leur prééminence, soit à leur immunité plus ou moins complète vis-à-vis du goître & du crétinisme, soit à des conditions supérieures d'aisance & de bonne hygiène.

Il y a lieu d'insister sur les classements très différents que subit le canton de Sainte-Croix suivant qu'on prend pour base la taille moyenne, la proportion des petites tailles ou celle des tailles supérieures à $1^{m}70$. Ces variations sont pour nous l'indice d'un défaut d'homogénéité de la population de ce canton où d'ailleurs le goître & le crétinisme sont exceptionnels. On rencontre sur ce territoire une proportion élevée

Digitized by Google

de petites tailles, inférieures à 1^m54 ou légèrement supérieures à ce chiffre; mais les hautes statures y sont moins que rares puisque ce canton, auquel sa taille moyenne assigne l'avant-dernier rang, devient le huitième dans l'ordre décroissant du nombre des grandes tailles. Ne devons-nous pas conclure de la constatation de cette anomalie que la population de Sainte-Croix se compose de deux éléments distincts dont la fusion ne s'est pas encore opérée & qui seraient représentés par les Celtes envahisseurs du pays & par les descendants des Ibères & de la race autochtone? Cette hypothèse nous paraît trouver un appui dans cette considération que le canton de Sainte-Croix est placé en quelque sorte entre la plaine & la montagne & que les deux races ont dû longtemps se disputer la possession de ce territoire.

II.

DE LA TAILLE DANS LES CANTONS DE CASTILLON ET DE LUCHON; COMPARAISON ENTRE LES COMMUNES D'UN MÊME CANTON.

Dans les travaux français consacrés à l'étude de la taille, le canton est l'unité territoriale généralement adoptée. Aucun auteur n'a jugé utile de poursuivre son enquête en deçà des limites du canton & n'a cherché à déterminer, au moyen de mensurations exactes & suffisamment nombreuses, le niveau de la taille moyenne dans chaque commune. Ce problème il est vrai, ne peut être résolu à l'aide des statistiques générales publiées par le Ministère de la Guerre, mais seulement par le dépouillement des documents manuscrits déposés au bureau de recrutement de chaque subdivision. De plus, il exige de nombreuses investigations faites sur place. Cette étude mérite cependant, à plusieurs points de vue, d'être tentée; car elle peut fournir des indications précieuses non seulement sur l'ethnologie spéciale d'un canton, mais encore sur les causes générales qui influent sur le développement de la taille humaine. Ne pou-

Digitized by Google

vant entreprendre ce travail colossal pour les vingt-deux cantons & les trois cent quatre-vingt-treize communes que comprend la subdivision de Saint-Gaudens, nous l'avons fait pour les deux cantons montagneux de Luchon & de Castillon qui offrent un intérêt tout particulier en raison des conditions variées que présentent les communes réparties sur leur territoire. Les unes, en effet, s'étagent sur les flancs de la montagne & sont baignées en quelque sorte dans l'air & la lumière; les autres sont situées dans le bas-fonds de profondes vallées, au voisinage immédiat d'un cours d'eau, & sont traversées par de nombreux petits ruisseaux qui entretiennent dans les rues & dans les maisons une humidité constante. Dans certains villages, les habitants vivent pêle-mêle avec les animaux dans de misérables masures dépourvues de fenêtres & de cheminées, se contentent d'une nourriture grossière & négligent absolument les soins de propreté corporelle. Dans d'autres au contraire, où l'on voit régner quelque aisance, les maisons sont parfaitement isolées des étables & présentent de nombreuses ouvertures donnant un libre accès aux rayons du soleil, l'alimentation est suffisante, la propreté individuelle, de même que celle de l'habitation, est entretenue régulièrement. Quelle peut être l'influence sur la taille des conditions physiques que nous venons d'énumérer? Existe-t-il une corrélation entre la stature des populations & l'hygiène bonne ou mauvaise dont leur mode d'existence nous offre l'image? Telle est la question que nous allons examiner en nous tenant exactement sur le terrain de l'observation.

Canton de Castillon.

Nous nous occuperons tout d'abord du canton de Castillon où nous avons déjà constaté, avec une taille moyenne élevée, l'existence d'un type humain de stature très inférieure. On trouvera dans le tableau suivant l'indication de la taille de tous les conscrits fournis par les ving-six communes du canton de 1872 à 1887, & le chiffre de la taille moyenne afférente à chaque commune :

Digitized by Google

TABLEAU D

CANTON DE CASTILLON

COMMUNES	VALLÉES	MOINS de 1m50.	De 1m50 à 1m54.	De 1m55 à 1m60.	De 1m61 à 1m65.	De 1m66 à 1m70.	De 1m71 à 1m75.	De 1m76 à 1m81.	TAILLE MOYENNE	NOMBRE de conscrits mesurés
Balacet.	Biros.	»	»	1	1	4	2	»	1,673	8
Bonnac.	Biros.	»	3	9	26	27	19	6	1,672	90
Bethmale.	Bethmale.	3	7	62	90	66	28	2	1,670	258
Irazein.	Biros.	»	»	2	5	7	3	»	1,660	17
Saint-Jean.	Bellongue.	»	1	3	11	5	5	2	1,659	27
Salsein.	Bellongue.	1	1	5	16	14	4	1	1,657	42
Balaguères.	Balaguères.	»	6	29	35	47	21	10	1,656	148
Cescau.	Lez.	»	2	11	13	27	5	4	1,654	62
Antras.	Bellongue,	»	2	4	17	15	4	1	1,649	43
Bordes.	Lez.	1	5	34	50	35	14	5	1,646	144
Galey.	Bellongue.	»	3	11	45	26	5	2	1,645	92
Arrout.	Lez.	»	1	4	13	11	1	»	1,642	30
Saint-Lary.	Bellongue.	»	8	28	31	34	13	3	1;640	117
Augirein.	Bellongue.	»	3	12	28	22	6	1	1,640	72
Uchentein,	Biros.	»	2	11	14	14	9	1	1,639	51
Seintein.	Biros.	2	6	42	44	41	23	4	1,638	162
Engomer.	Lez.	»	6	27	38	27	12	1	1,638	111
Castillon.	Lez.	»	5	14	13	15	6	2	1,637	55
Audressein.	Bellongue.	3	»	15	19	21	4	2	1,636	64
Sor.	Bellongue,	»	1	»	5	1	»	1	1,635	8
Argein.	Bellongue.	3	2	15	19	17	5	2	1,633	63
Illartein.	Bellongue.	»	3	10	20	9	3	«	1,627	45
Orgibet.	Bellongue.	8	3	33	40	26	4	»	1,623	114
Villeneuve.	Bellongue.	2	1	8	9	7	3	»	1,622	30
Aucazein.	Bellongue.	1	5	12	13	7	3	»	1,614	41
Buzan.	Bellongue.	1	4	11	18	3	3	1	1;611	41

Digitized by Google

Le territoire du canton de Castillon est formé par les vallées de Bethmale, de Balaguères, de Biros & de la Bellongue qui viennent s'unir entre Bordes & Engomer, à la vallée du Lez, affluent du Salat. Ces vallées, quoique contigües, sont très dissemblables. La première, parcourue par un ruisseau qui coule au fond d'un ravin à pentes abruptes, se distingue par l'altitude élevée des villages constituant la commune de Bethmale; tous plus ou moins éloignés du cours d'eau, ils sont disposés en amphithéâtre sur le versant nord de la vallée & jouissent d'une admirable exposition au midi. Les maisons sont généralement bien construites, percées de nombreuses fenêtres & souvent pourvues d'une galerie au premier étage. L'inclinaison du sol assure à chacune d'elles, malgré la proximité d'habitations parfois contigues, une sorte d'isolement dans l'espace qui facilite le renouvellement de l'air & l'action prolongée du soleil sur les murailles & l'intérieur des chambres. Les habitants se nourrissent bien & consomment une assez grande quantité de viande. Ils font régner la propreté sur eux & autout d'eux & ils apportent dans leur habillement une élégance & une coquetterie qui tranchent singulièrement avec la simplicité rustique de leurs plus proches voisins. Toutes ces conditions réunies ont fait des Bethmalais une population d'élite, fière & vigoureuse, & présentant un cachet tellement spécial que plusieurs auteurs & particulièrement M. l'abbé Cau-Durban, les considèrent comme appartenant à une race distincte venue à une époque très reculée prendre possession du territoire qu'elle occupe actuellement.

La vallée de Balaguères ne forme, comme celle de Bethmale, qu'une seule commune. Elle est moins étendue & peuplée, mais elle jouit des mêmes avantages hygiéniques, surtout au point de vue de l'habitation & de la configuration du sol qui est très favorable à l'insolation prolongée de la plus grande partie de la vallée. Balaguères, le village principal & le plus élevé, est situé au centre d'un cirque peu étendu qu'abritent au nord les murailements presque verticaux du dernier chaînon de l'Arbas & que limite au sud un monticule suffisamment éloigné pour ne pas entraver l'accès du soleil. On ne trouve

Digitized by Google

sur la petite plaine qui entoure le village que quelques sources utilisées pour l'alimentation des habitants & la culture des terres voisines. Mais le ruisseau auquel elles donnent naissance est insignifiant & ne saurait dégager cette humidité malsaine, qui, dans les pays de montagne rend si dangereux le voisinage des cours d'eau. Les conditions de salubrité du village de Balaguères sont donc excellentes. — Le second village, Agert, jouit également d'une bonne situation sur les pentes septentrionales de la vallée & avec exposition en plein midi. — Seul, le village d'Alas qui occupe la partie la plus étroite & la plus basse de la vallée, au confluent du Lez & d'un ruisseau qui descend d'un vallon adjacent, se trouve dans des conditions hygiéniques défectueuses : l'atmosphère y est humide, le soleil rare, les maisons mal construites & mal percées. Aussi la population est-elle beaucoup moins belle dans ce village que dans la partie supérieure de la vallée; le goître, le crétinisme, la scrofule y sont fréquents, & la taille est moins élevée que dans les autres villages de la même commune. Cette différence ressort du tableau suivant où les conscrits fournis de 1872 à 1887 par la vallée de Balaguères sont répartis en trois groupes correspondant aux trois villages compris dans le périmètre de la commune :

TABLEAU E

NOMBRE DES CONSCRITS	VILLAGE D'ORIGINE	TAILLE MOYENNE	
66	Balaguères.	1,662	1,671
26	Agert.	1,678	
56	Alas.	1,613	

On voit d'après ce tableau que la taille moyenne, dans les trois-quarts supérieurs de la vallée de Balaguères est de $1^{m}67$.

Digitized by Google

La vallée de Biros n'est autre que la moitié supérieure de la vallée du Lez; elle se termine à Bordes, au confluent du Lez & du ruisseau qui descend de Bethmale. Cette vallée se distingue des deux premières par l'inclinaison plus régulière des plans montagneux qui la limitent & qui viennent se réunir presque à angle droit dans le lit même du cours d'eau. Elle ne s'élargit qu'au niveau du gros village de Seintein composé de maisons bien construites, généralement confortables, & qui est situé au milieu d'une petite plaine longée au midi par le torrent. Partout ailleurs le terrain présente une déclivité très prononcée & c'est nécessairement sur les flancs de la montagne & plus ou moins loin du Lez que se répartissent les nombreux villages & hameaux qui constituent les autres communes de la vallée : Bonnac, Balacet, Uchentein, Irazein Autras. L'aisance y est moindre qu'à Seintein, mais l'exposition est meilleure, méridionale le plus souvent. — On peut donc conclure de ce qui précède que la population de la vallée de Biros vit en général dans d'assez bonnes conditions d'hygiène. Ajoutons que l'endémie crétino-goîtreuse l'éprouve à peine.

La vallée de la Bellongue, la plus importante du canton de Castillon, est également la plus gracieuse & la plus fertile. Assez resserrée à sa partie supérieure sur le territoire des communes de Portet & Saint-Lary, elle s'épanouit ensuite en formant, sur les rives du ruisseau qui la parcourt, une série de petites plaines qu'envahit pendant l'été une végétation luxuriante; elle offre alors l'aspect le plus riant. Aussi ne doit-on pas s'étonner de trouver dans cette contrée favorisée en apparence, une population plus nombreuse que dans les vallées voisines & de voir les principaux villages situés, non plus sur les flancs de la montagne, mais à proximité du cours d'eau, au milieu de cette belle nature qui semble promettre à ceux qui la possèdent tous les biens de la terre. Richesse tout apparente que les voyageurs se plaisent à admirer, mais derrière laquelle se cache en réalité une misère profonde résultant de l'impuissance du sol à nourrir la population trop dense qui vit à sa surface. Les immenses forêts qui couvrent les flancs de la montagne n'ont jamais été exploitées qu'à leur

Digitized by Google

limite inférieure, & il est à prévoir qu'elles ne le seront pas de longtemps. Les seules terres qui se prêtent à la culture sont donc celles qui s'étendent sur les deux rives du ruisseau & quelques plateaux étroits qui avoisinent les petits villages de Saint-Jean, Galez & Buzan. Aussi peut-on dire, sans crainte d'être taxé d'exagération, que la dixième partie du sol à peine, est productive & que la disproportion est évidente entre la quotité des récoltes & le chiffre de la population appelée à les consommer. Comme conséquence de cet état de choses les habitants de la vallée ont dû se contenter, de temps immémorial, d'une nourriture insuffisante & grossière, & mener une existence misérable qui devait, à la longue, exercer une action néfaste sur le développement de la race. A cette influence est venue s'ajouter celle de l'atmosphère humide au milieu de laquelle vit la plus grande partie de la population, dans les bas-fonds de la vallée, au contact presque immédiat du torrent. Cette nouvelle cause d'insalubrité a provoqué des maladies nombreuses, telles que la scrofule, le rachitisme, le goître, le crétinisme, & amené ainsi une déchéance graduelle de cette malheureuse population. Celle-ci, frappée jusque dans ses forces vives, dans ses facultés intellectuelles, a perdu la force de réagir contre les maux qui l'assiégeaient &, plongée dans l'apathie, presque inconsciente de son infortune, elle est tombée au niveau des races humaines les plus disgraciées. Un spectacle navrant s'offrait naguère au voyageur qui parcourait les villages de la basse Bellongue, Audressein, Argein, Aucazein, Illartein, Orgibet, & qui rencontrait à chaque pas des crétins lui demandant l'aumône ou saluant son passage d'un rire stupide. Plus nombreux encore des goîtreux s'offraient à ses regards, &, s'il constatait que beaucoup d'individus avaient l'apparence d'une bonne santé, & d'une conformation normale, il n'en était pas moins frappé de l'aspect général de cette population qui, à peu d'exceptions près, semblait entachée tout entière par l'endémie régnante crétino-goîtreuse. S'il pénétrait dans les maisons occupées par ces malheureux, il avait tout d'abord quelque peine à s'orienter dans ces noirs taudis, privés pour la plupart de fenêtres & de cheminées, & il entendait parfois un grognement qui révélait l'existence d'ha-

Digitized by Google

bitans étrangers à l'espèce humaine. Une porte unique donnait accès dans cet antre où vivaient pêle-mêle tous les membres de la famille. Par là pénétrait la lumière, par là sortait la fumée du foyer. Les maisons étaient pressées les unes contre les autres & séparées seulement par d'étroites ruelles qui étaient le réceptacle d'immondices de toute sorte.

Le tableau que nous venons de tracer, ne répond plus exactement aujourd'hui à la réalité; grâce à l'émigration, à la facilité des communications, à l'intervention éclairée de quelques philanthropes, la misère sévit moins cruellement dans la Bellongue que par le passé. La nourriture s'est améliorée, beaucoup de maisons ont été percées de fenêtres & de cheminées, &c. Les progrès accomplis sur le terrain de l'hygiène ont amené des résultats rapides & incontestables. La constitution physique des habitants s'est fortifiée & l'endémie crétino-goîtreuse s'est atténuée très sensiblement. Mais il reste encore beaucoup à faire pour relever de sa déchéance la population de la Bellongue, & plusieurs siècles seront sans doute nécessaires pour effacer complètement l'empreinte profonde dont sont marqués particulièrement les habitants de la portion inférieure de cette vallée.

La partie la plus basse du canton de Castillon est constituée par le tiers moyen de la vallée du Lez; elle comprend trois centres importants de population, Castillon, Bordes & Engomer. Dans ces trois communes règne une certaine aisance & les maisons sont généralement saines. Mais la proximité du cours d'eau nuit à la salubrité & contribue certainement à entretenir dans la classe pauvre l'endémie du goître & du crétinisme.

En résumé, les cinq vallées dont se compose le canton de Castillon peuvent être classées par l'hygiéniste dans l'ordre suivant :

Au premier rang, la vallée de Bethmale, au deuxième, celle de Balaguères, au troisième, celle de Biros, au quatrième, celle du Lez, &, au dernier, la Bellongue.

Si maintenant nous nous reportons au tableau D, nous constatons que ces cinq vallées sa rangent dans le même ordre décroissant au point de vue du développement de la stature.

Digitized by Google

C'est dans les vallées & les communes jouissant des meilleures conditions hygiéniques que l'on rencontre les plus hautes tailles. Inversement, les tailles les plus basses s'observent dans les communes où l'hygiène est le plus défectueuse & où la misère sévit avec le plus d'intensité. Le premier rang peut être contesté à la commune de Balacet qui n'a fourni en seize ans que huit conscrits, nombre insuffisant pour la détermination définitive d'une moyenne. Il peut donc être fait abstraction de cette commune & nous trouvons alors, en tête de liste & avec une taille moyenne presque identique, Bonnac & Bethmale, cette dernière commune avec le chiffre imposant de deux-cent cinquante-huit conscrits. — Balaguères ne vient qu'au septième rang & présente une taille inférieure de 0^m014 à celle de Bethmale. Mais nous savons déjà que cette commune s'élèverait aussi haut dans l'échelle de la taille moyenne si elle ne comprenait dans son périmètre le village d'Alas qui, géographiquement, appartient plutôt à la vallée du Lez. — Les différentes communes de la vallée de Biros se répartissent également du sommet au tiers moyen de la liste, de telle sorte que le troisième rang doit être assigné à cette vallée. — Vient ensuite la vallée du Lez dont la commune la plus favorisée, Cescau [1], ne se place qu'au huitième rang. — Enfin, nous voyons la liste se clore par une série de sept communes appartenant à la Bellongue; dans les deux dernières, Aucazein & Buzan, la taille est inférieure de près de 0^m06 à celle des Bethmalais. Parmi les communes du canton de Bellongue qui échappent à ce classement défavorable, quatre sont situées dans la moitié supérieure de la vallée (Saint-Lary, Galey, Augirein, Saint-Jean); la dernière (Salsein), quoique peu éloignée du confluent du Lez & du ruisseau de la Bellongue, occupe un emplacement très élevé par rapport au thalweg de la vallée. Dans ces cinq communes la taille moyenne varie entre 1^m64 & 1^m66, ce qui démontre clairement, à notre avis, que l'infériorité de la taille dans la partie basse de la Bellongue dépend, non d'une influence de race, mais des causes complexes que nous avons énumérées.

1. Cescau est la seule commune de cette vallée qui ne soit pas située au voisinage immédiat du cours d'eau.

Digitized by Google

Canton de Bagnères-de-Luchon.

Ce canton, moins étendu que celui de Castillon, comprend cinq vallées dont trois seulement sont habitées : 1° la vallée de Luchon, dans la portion qui s'étend de Cazeaux-Layrisse à la station thermale; 2° la vallée de Larboust; 3° la vallée d'Oueil. Ces trois vallées présentent entre elles de grandes dissemblances qu'il est utile de faire ressortir. La première est un type de vallée profonde, encaissée entre deux hautes montagnes aux flancs abruptes; elle s'élargit dans sa partie supérieure & s'épanouit en un vaste bassin de forme presque circulaire où repose, au centre d'un cadre magnifique, Bagnères-de-Luchon, la reine & la merveille des Pyrénées. A ses charmes qui, chaque année, attirent un si grand nombre de visiteurs, la célèbre ville d'eaux joint une salubrité parfaite. Mais il n'en est pas ainsi des autres communes de la même vallée, qui sont situées pour la plupart au pied même de la montagne ou sur ses flancs, avec exposition à l'ouest, & ne voient directement le soleil que pendant quelques heures de la journée, quand il paraît. Les villages sont plongés dans une atmosphère constamment humide, dont les effets pernicieux sont encore aggravés par la mauvaise hygiène des maisons & la misère dont souffre la population. A plusieurs d'entre eux s'appliquait certainement la description générale que Gérard Marchand, en 1842[1], traçait des villages appartenant aux vallées inférieures des Pyrénées : « Les maisons sont basses & mal bâties, & le plus souvent elles n'ont qu'une seule pièce au rez-de-chaussée & au niveau du sol. Le parquet est formé par de la terre glaise battue, quelquefois par de grandes pierres ou des planches mal jointes. Ces maisons reçoivent le jour par la porte, souvent par une fenêtre, rarement par plusieurs. Le mobilier est en harmonie avec tout ce qui précède; il se compose d'un, de deux ou de trois grabats pour une famille de quatre ou six membres, d'un buffet ou d'une armoire, d'une ou de deux

1. *Observations faites dans les Pyrénées pour servir à l'étude des causes du crétinisme.* (Thèse de Paris, 1842).

Digitized by Google

chaises ou mieux de quelques bancs de bois. Ces derniers meubles sont d'autant plus inutiles, que ces malheureux ont l'habitude de s'asseoir sur le parquet. Dans quelques maisons, une cloison incomplète, un simple barrage de planches, sépare l'habitation de la famille de la loge d'une vache, d'une chèvre, d'un bouc ou d'un cochon. Dans d'autres maisons le bétail occupe le rez-de-chaussée, tandis que la famille habite le premier étage, recevant ainsi toutes les émanations qui s'exhalent du fumier & des animaux. » Ce tableau, hâtons-nous de le dire, n'est plus aujourd'hui l'expression de la réalité. Grâce à la prospérité croissante de Bagnères-de-Luchon & à la manne bienfaisante qui, de cette ville, s'est répandue dans les communes voisines, de grands progrès ont été accomplis. Les jeunes gens sont venus, en grand nombre, s'employer à la ville comme domestiques & y ont pris « le goût de la propreté & de l'hygiène. Avec le produit de leurs gages ils ont fait disparaître les huttes & les masures qui les abritaient pendant leur enfance. Une cheminée a enlevé la fumée de l'âtre; une croisée a donné du jour jusqu'au dernier recoin de la maison; l'on a préparé les aliments comme en ville, l'on a bu du vin, &c... La jeune fille de retour au village a conservé un peu de coquetterie. Devenue mère, elle a donné à son enfant des soins inconnus jusque-là à sa propre mère, & son enfant s'est développé avec vigueur » (ESTRADÈRE). Aussi la race s'est-elle beaucoup améliorée, en dépit des conditions topographiques défavorables où vit la population. Le goître & le crétinisme, dont beaucoup d'habitants étaient jadis affectés, s'observent avec beaucoup moins de fréquence & l'on peut prévoir le jour où disparaîtront complètement ces infirmités qui infligent à l'espèce humaine la plus triste & la plus humiliante des dégradations.

Les vallées de Larboust & d'Oueil, comparées à celles de Luchon, présentent un aspect tout différent. La première, loin d'être resserrée entre deux hautes montagnes lui masquant le ciel, va en s'élargissant de sa partie inférieure à son sommet & s'étend sur de larges espaces en suivant les pentes onduleuses & très obliques de l'Espiaup, du Céciré & des montagnes d'Oo. La vallée d'Oueil est moins ouverte que la précé-

Digitized by Google

dente, mais bien située entre deux montagnes dans l'orientation sud-est-nord-ouest permet au soleil d'échauffer le fond de la vallée pendant la journée entière. Dans l'une & l'autre vallée, les villages sont généralement construits sur les flancs de la montagne, loin du torrent, & jouissent d'une admirable exposition au midi. Les maisons sont percées de plusieurs fenêtres, bien distribuées intérieurement & proprement entretenues. Les habitants font usage d'une alimentation saine & très substantielle. Elle consistait naguère en laitages, fromages, bouillie de maïs ou de sarrazin arrosée de lait, pain de froment & d'orge mélangés, légumes & viande de brebis salée. Aujourd'hui elle se rapproche davantage de la nourriture des habitants de la plaine; le pain est meilleur, la viande de boucherie & le vin paraissent plus souvent sur la table; mais la consommation de lait & de viande fraîche ou salée, a beaucoup diminué, fait important, sur lequel nous reviendrons plus loin[1]. Quoi qu'il en soit, il est permis de dire que la nature, dans les vallées de Larboust & d'Oueil, semble avoir réuni comme à plaisir, toutes les conditions propres à préparer le développement d'une population forte & énergique. Les montagnards de ces deux hautes vallées sont en effet remarquables par leur stature élevée & leurs belles proportions[2].

1. La consommation de viande & surtout de brebis salée était autrefois très considérable dans les vallées de Larboust & d'Oueil. Au printemps, chaque père de famille, nanti d'une somme plus ou moins forte, partait au marché de Montréjeau ou de tout autre centre important. Il en ramenait quinze, vingt jusqu'à cinquante jeunes brebis qui étaient engraissées avec soin. Les plus grasses étaient tuées au mois d'octobre. Durant un mois, à chaque jour, c'étaient de nouvelles hécatombes. La famille se régalait des débris, tête, foie, poumons, rognons, boudins, &c. La grosse viande, sauf quelques côtelettes & gigots qu'on mangeait sans retard, était déposée dans une auge appelée saloir & recouverte d'une couche de sel. Environ trois semaines après, elle était suspendue à la cuisine & quand elle était bien sèche, on l'enfermait dans un coffre, à l'abri de l'air, de l'humidité & la chaleur.

Cette quantité considérable de viande constituait la principale ressource de la famille; elle se conservait facilement jusqu'à l'été, mais prenait pendant les chaleurs une légère odeur de rance que les montagnards de Larboust, d'après les Luchonnais, transportaient avec eux, d'où le nom de *gourgeats de vianda salada* qui leur a été attribué.

2. Ils sont généralement indemnes du goître & du crétinisme, affections qu'on n'observe guère que dans le village d'Oô, situé dans un bas-fonds, à l'entrée du val d'Astau.

Digitized by Google

TABLEAU F

CANTON DE BAGNÈRES-DE-LUCHON

COMMUNES	VALLÉES	MOINS de 1m70.	De 1m70 à 1m74.	De 1m55 à 1m60.	De 1m61 à 1m65.	De 1m66 à 1m70.	De 1m70 à 1m75.	De 1m76 à 1m80.	TAILLE MOYENNE.	NOMBRE de conscrits mesurés
Cathervieile.	Larboust.	»	»	»	1	5	»	1	1,698	7
Mayrègne.	Oueil.	»	»	1	2	4	6	1	1,697	14
Castillon-Larboust.	Larboust.	»	»	»	4	12	5	3	1,693	24
Trébons.	Larboust.	»	»	3	4	3	»	»	1,684	10
Saint-Mamet.	Luchon.	»	»	9	16	16	10	2	1,681	53
Cazaril-Laspènes.	Larboust.	»	»	»	5	4	»	3	1,680	12
Oô.	Larboust.	»	»	6	6	11	8	4	1,677	35
Portet-de-Luchon.	Larboust.	»	»	2	5	3	4	1	1,675	15
Bourg-d'Oueil.	Oueil.	»	»	1	4	4	4	»	1,670	13
Cazaux-Larboust.	Larboust.	»	1	5	8	12	8	2	1,668	36
Benqué.	Oueil.	»	»	»	4	1	2	1	1,667	8
Gouaux-Larboust.	Larboust.	»	»	3	2	2	1	»	1,666	8
Saint-Aventin.	Larboust.	»	»	5	5	13	6	1	1,665	30
Saccourvielle.	Oueil.	»	»	»	6	5	3	1	1,666	15
Moustajon.	Luchon.	»	1	2	4	4	4	»	1,661	15
Garin.	Larboust.	»	»	8	6	11	4	1	1,657	30
Caubous.	Oueil.	»	»	2	1	3	2	»	1,654	8
Poubeau.	Larboust.	»	»	1	2	2	1	»	1,652	6
Bagnères-de-Luchon	Luchon.	2	13	78	91	122	34	10	1,647	350
Cier-de-Luchon.	Luchon.	1	2	8	10	10	6	3	1,643	40
Montauban.	Luchon.	»	»	10	14	11	3	1	1,643	39
Gouaux-de-Luchon.	Luchon.	»	1	12	7	14	6	»	1.642	40
Cirés.	Oueil.	»	»	2	9	3	»	»	1,640	14
Antignac.	Luchon.	»	»	5	2	5	1	»	1,633	13
Billères.	Larboust.	»	1	4	2	»	3	»	1,630	10
Artigues.	Luchon.	»	1	2	3	5	3	»	1,633	14
Juzet-de-Luchon.	Luchon.	1	2	9	7	9	2	»	1,628	30
Saint-Paul-d'Oueil.	Oueil.	»	1	6	5	5	6	2	1,621	25
Jurvielle.	Larboust.	»	»	5	6	1	1	»	1,620	13
Salles & Pratviel.	Luchon.	1	1	6	4	4	1	1	1,615	18
Sode.	Luchon.	»	1	3	2	»	»	»	1,610	6

Digitized by Google

De tout temps, ils ont fourni à l'armée de vigoureux soldats. & il n'est pas une famille qui ne compte, parmi ses membres, d'anciens cuirassiers, carabiniers ou artilleurs.

D'après ce qui précède, il était facile de prévoir les résultats que nous a donnés l'étude de la taille dans le canton de Luchon & qui se trouvent mentionnés dans le tableau F où les communes sont rangées par ordre décroissant de la taille :

Les villages de la vallée de Larboust occupent presque exclusivement les premiers rangs du tableau F. Ceux de la vallée de Luchon viennent en dernier lieu. Pour apprécier exactement les différences de taille qui existent entre les jeunes gens de ces trois vallées, nous les avons répartis, suivant leur origine, en trois groupes dont nous avons déterminé la taille moyenne. Les résultats de ce calcul ressortent du tableau G qui suit :

TABLEAU G

NOMBRE DES CONSCRITS	VALLÉE D'ORIGINE	TAILLE MOYENNE
237	Vallée de Larboust	1,668
106	Vallée d'Oueil.	1,653
368	Vallée de Luchon.	1,646

Les conscrits de la vallée de Luchon présentent donc, vis à vis des conscrits de Larboust qui tiennent la tête, une infériorité de 0^m022 ; cette différence, qui est assez sensible, serait encore plus marquée si nous avions pu défalquer du groupe de Luchon beaucoup de jeunes gens dont la famille, originaire des deux hautes vallées du canton, est venue se fixer à Bagnères-de-Luchon dans le courant du siècle. Les conscrits de Saint-Mamet, avec leur taille moyenne de 1^m681, contribuent également à relever le niveau général de la taille dans la vallée de Luchon. La population de ce village est belle &

Digitized by Google

vigoureuse & elle forme un singulier contraste avec celle des deux communes voisines, Montauban & Juzet où les crétins & goîtreux sont encore trop nombreux. Les avantages physiques dont jouissent les habitants de Saint-Mamet doivent être attribués à l'existence dans cette commune d'une colonie espagnole qui s'unit par de fréquents mariages à la population indigène & imprima au commerce une activité favorable au progrès de l'aisance & du bien-être.

Il eût été intéressant de comparer la taille actuelle des jeunes gens du canton de Luchon avec celle des conscrits que ce pays fournissait autrefois. Malheureusement il n'existe, ni à la préfecture du département, ni dans les bureaux de recrutement, aucun document qui renferme les éléments de ce travail. A défaut de chiffres précis nous avons recueilli les témoignages des plus vieux habitants de Luchon &, sur leurs déclarations absolument concordantes, nous avons pu baser les propositions suivantes :

1° La taille était jadis dans le canton beaucoup plus élevée qu'aujourd'hui.

Cet abaissement de la taille a été démontré expérimentalement en 1870, à l'occasion de la levée en masse de tous les hommes de vingt à quarante ans. On put alors voir réunis, au moment de la revue de départ, les hommes appartenant à vingt classes successives & l'on constata nettement, en comparant les vingt groupes correspondants, que le niveau de la taille se déprimait presque régulièrement de la classe la plus ancienne à la plus jeune.

2° La taille moyenne s'est élevée très sensiblement depuis une trentaine d'années dans la vallée de Luchon.

Ce fait incontestable est dû aux causes que nous avons signalées plus haut, à savoir l'accroissement du bien-être, les progrès de l'hygiène en général, & enfin l'atténuation de l'endémie crétino-goîtreuse.

3° La taille a beaucoup diminué dans les hautes vallées du canton & l'on ne voit plus aujourd'hui ces géants de Larboust qui étaient légendaires.

Cette dégénérescence rapide de la race est la conséquence de la prospérité prodigieuse de Luchon depuis le commence-

Digitized by Google

ment du siècle & des changements qui en sont résultés dans la manière de vivre des montagnards d'Oueil & de Larboust. Au contact de cette ville de plaisirs, l'antique simplicité des mœurs s'est altérée; des vices autrefois inconnus ont pénétré dans le pays, la fréquentation des cabarets & les veillées prolongées ont remplacé les jeux en plein air qui étaient jadis les délassements préférés, les naissances illégitimes qui étaient auparavant très rares se sont multipliées, la syphilis enfin s'est répandue parmi les jeunes gens. En même temps, l'alimentation a perdu de ses qualités substantielles, la viande de boucherie s'est substituée en grande partie à la brebis salée, mais la consommation totale de viande a diminué de plus de la moitié. L'usage du lait, du beurre & du fromage s'est beaucoup restreint par suite d'une erreur répandue par quelque faux savant sur la prétendue insuffisance de cette nourriture de premier ordre. Le vin frelaté & les liqueurs ont pris sur la table la place qu'y occupait jadis l'eau de source, la meilleure & la plus saine des boissons. Bref l'alcoolime, la débauche précoce, la syphilis sont venus, comme autant de fléaux, entraver le développement de la jeunesse & frapper gravement cette population, d'autant moins préparée à leur résister, qu'elle offre au mal un terrain vierge & qu'elle ne puise plus dans son alimentation la même force que par le passé.

Il est curieux de constater que la même cause a produit des effets opposés d'une part dans la vallée de Luchon & de l'autre dans les vallées de Larboust & d'Oueil. Ici la civilisation, pour les raisons que nous avons indiquées, a exercé sur la race une influence pernicieuse, là, au contraire, en répandant l'aisance parmi les habitants & en améliorant les conditions d'hygiène, elle a transformé rapidement, comme par l'effet d'une baguette magique, une population misérable & dégradée. Sous cette influence commune, les hommes de ces trois vallées si différentes tendent à se rapprocher par leur taille, leur aspect extérieur, leurs qualités & leurs défauts, &, dans ce travail de nivellement opéré par la civilisation sur un territoire restreint, nous constatons une fois de plus l'action toujours identique de ce puissant modificateur de la société qui, partout & sans cesse, efface les dissemblances, émousse les

Digitized by Google

reliefs & substitue un type uniforme à la variété & à la diversité qui règnent dans la nature.

De cette longue étude sur la taille humaine dans la subdivision militaire de Saint-Gaudens & spécialement dans les deux cantons de Castillon & de Bagnères-de-Luchon, nous nous croyons autorisé à tirer les conclusions suivantes :

1° Dans la région qui correspond au versant septentrional des Pyrénées centrales, la taille est plus élevée dans la montagne que dans la plaine; elle atteint son maximum au voisinage de la frontière & on la voit s'abaisser graduellement à mesure qu'on se rapproche de la plaine.

2° On ne peut s'expliquer par des raisons d'ordre hygiénique la différence de taille qui existe entre les montagnards & les habitants de la plaine; il est rationel de l'attribuer à la diversité d'origine des uns & des autres. En s'appuyant sur les données de l'histoire, il est permis de considérer les montagnards comme les descendants des Ibères & de la race autochtone, & la population de la plaine comme issue de la race celtique.

3° Il existe un rapport constant entre la taille d'un groupe de population & les conditions topographiques & hygiéniques du territoire qu'il habite. La stature est élevée dans les villages situés sur les crêres, sur le bord ou le versant méridional des plateaux, dans les hautes vallées largement ouvertes & bien ensoleillées. Elle présente son niveau le plus faible à proximité des cours d'eau, dans les vallées basses & profondes où l'insuffisance de l'insolation directe entretient une humidité constante.

4° La misère & la mauvaise hygiène sont des causes puissantes d'abaissement de la taille. Quand il est possible de les combattre efficacement, quand le bien-être général va en progressant, on observe bientôt un relèvement manifeste de la taille.

5° La corruption des mœurs agit en sens opposé; son action déprimante sur la taille ne tarde pas à se manifester lorsque, en même temps, l'alimentation publique devient moins substantielle & réparatrice. Charles CHOPINET.

Digitized by Google

SECTION DE LUCHON

ABSORPTION

DU SOUFRE CONTENU DANS LA SULFURAIRE

ROLE DU PHILOTHION

Dans notre dernier numéro de 1889, nous avions fait connaître l'ensemble des communications présentées à la séance générale de la section de Luchon.

Le travail lu par M. de Rey-Pailhade nous a paru tellement intéressant au point de vue des eaux sulfurées des Pyrénées, que nous croyons devoir le reproduire ici *in extenso*.

Le savant secrétaire général de l'Association pyrénéenne, M. le docteur Garrigou, a décrit & a montré des photographies prises sur nature des êtres qui peuplent les eaux sulfurées de Luchon. Il y a parmi eux un organisme particulièrement intéressant pour le physiologiste ; je veux parler de la *Sulfuraire*, de cette plante singulière, découverte ici même par le docteur Fontan. Il serait injuste de citer le nom de Fontan sans rappeler qu'on lui doit d'avoir ouvert la voie scientifique, suivie depuis avec tant de succès par le corps médical de cette station thermale.

Une esquisse rapide du rôle physiologique & de la Sulfuraire, appelée aussi *Beggiatoa*, va faire l'objet de ma communication.

La Sulfuraire, examinée au microscope sous un fort grossissement, présente intérieurement des parties sombres, constituées par des dépôts de soufre, non cristallisés, soluble dans l'éther, le chloroforme & le sulfure de carbone.

Digitized by Google

Les auteurs sont d'accord pour admettre que le soufre sert d'aliment à la plante; mais leurs opinions diffèrent relativement à la nature du composé sulfuré produit par la consommation de ce métalloïde.

M. Winogradsky (de Zurich) a traité cette question dans trois mémoires publiés en 1887, 1888 & tout recemment en février 1889. Cet auteur, qui a étudié les sulfuraires avec persévérance pendant plusieurs années, n'a réussi à la cultiver que dans des milieux renfermant de l'oxygène & de petites quantités d'hydrogène sulfuré. Ces organismes paraissent avoir un besoin absolu de ce composé sulfuré pour vivre dans les conditions connues de leur existence. La Sulfuraire, plongée dans l'eau distillée, perd rapidement ses granulations de soufre; elle dépérit & meurt. Dans de l'eau chargée de sulfate de chaux, le soufre est consommé lentement; il ne se reforme jamais de nouvelles granulations, la plante donne des signes de souffrance & perd ensuite la vie. A l'aide d'expériences ingénieuses, le physiologiste de Zurich a montré que les milieux aérés où l'on cultive les Beggiatoa se chargent progressivement d'acide sulfurique. « Le rôle physiologique des « Sulfuraires ou sulfobactéries, suivant les termes mêmes de « M. Winogradsky, est purement oxydant. L'hydrogène sul- « furé du milieu ambiant est oxydé dans leur protoplasma & « il s'y dépose du soufre, qui est à son tour transformé en « acide sulfurique & exireté. »

M. Louis Olivier (de Paris) a fait connaître, en juin 1888, les résultats de ses recherches physiologiques sur le même sujet. M. Olivier, en opérant, non plus comme M. Winogradsky, au contact de l'air, mais dans des atmosphères désaérées ou chargées de vapeurs antiseptiques, a observé une production notable d'hydrogène sulfuré. Il explique ce fait en disant que « le soufre intra-cellulaire, à la suite d'une réaction « inconnue se transforme en hydrogène sulfuré. »

M. Winogradsky affirme hautement que la Sulfuraire vivante oxyde le soufre libre de ses tissus, avec production d'acide sulfurique; M. Olivier croit, au contraire, que le soufre est hydrogéné & transformé en hydrogène sulfuré.

Où est la vérité? La physiologie comparée & les propriétés

Digitized by Google

chimiques d'un principe immédiat organique nouvellement découvert vont nous montrer que les faits annoncés par ces deux expérimentateurs, non seulement s'expliquent très bien, mais se corroborent mutuellement. La Sulfuraire vivante produit d'abord de l'hydrogène sulfuré aux dépens du soufre intra cellulaire (phénomène de M. Olivier), puis, elle reprend immédiatement cet hydrogène sulfuré & le transforme finalement en acide sulfurique (phénomène de M. Winogradsky).

Les médecins & les physiologistes savent, par des expériences rigoureuses, que le soufre libre pris par la voie gastro-intestinale pénètre dans le torrent circulatoire & s'élimine principalement sous forme de sulfate. Mais c'est là un fait brutal qui n'indique pas les transformations plus ou moins nombreuses que le soufre a pu subir avant de parvenir à l'état définitif d'acide sulfurique. Effectivement, l'organisme animal ne l'oxyde pas directement; il le change préalablement en hydrogène sulfuré par un phénomène très net d'hydrogénation.

J'ai montré, avant la publication du travail de M. Olivier, qu'un grand nombre de tissus vivants, tant du règne animal que du règne végétal, renferment un principe immédiat spécial, doué de la propriété de se combiner au soufre libre avec production d'hydrogène sulfuré. Ce principe immédiat, que j'ai désigné sous le nom de *philothion*, pour rappeler son action sur le soufre, est surtout répandu dans les tissus consommant beaucoup d'oxygène. Le philothion peut être extrait de la levure de bière des brasseries par l'alcool fort. Il agit sur le soufre en liqueur légèrement acide. La cellule vivante fabrique le philothion de toutes pièces; ce principe une fois formé se conserve un certain temps après la mort de la cellule. Cette propriété est importante à noter. Pour démontrer l'existence du philothion dans un tissu vivant, elle permet d'opérer sur ce tissu, tué depuis peu & préservé de l'action des bacilles de la putréfaction, par des substances antiseptiques.

Revenons maintenant au mécanisme de la transformation du soufre solide en acide sulfurique par l'organisme animal. Le soufre introduit par la voie gastro-intestinale se trouve pendant tout son trajet dans le tube digestif au contact des cellules épithéliales de cet organe; il entre en réaction avec

Digitized by Google

le philothion de ces cellules vivantes & se transforme en hydrogène sulfuré. Telle est la première transformation subie par le soufre. Mais cette phase est difficile à saisir, parce que l'hydrogène sulfuré formé se diffuse immédiatement dans le système circulatoire & de là dans tout l'organisme, où il va subir une nouvelle transformation. De nombreux faits, qu'il serait trop long de rapporter ici, prouvent la réalité de l'hydrogénation du soufre dans le tube digestif. Enfin, on sait que l'organisme oxyde énergiquement l'hydrogène sulfuré & l'amène à l'état définitif d'acide sulfurique.

L'organisme animal exerce donc deux actions successives sur le soufre :

1° Une hydrogénation par le philothion qui donne de l'hydrogène sulfuré ;

2° Une oxydation de cet hydrogène sulfuré avec production d'acide sulfurique.

Un examen méticuleux permet seul de reconnaître le terme transitoire de l'hydrogène sulfuré.

On ne possède presque aucun fait précis sur la transformation du soufre & des composés sulfurés par l'organisme végétal ; mais les travaux récents ont prouvé qu'au point de vue chimique il n'existe pas de différence essentielle entre la cellule végétale & la cellule animale.

D'après cela, la Sulfuraire qui fait partie de ces êtres aussi rapprochés du règne animal que du règne végétal doit transformer le soufre contenu dans ces tissus par la série des phénomènes décrits plus haut.

Quelques faits particuliers viennent confirmer cette manière de voir.

Le travail de l'illustre J.-B. Dumas sur l'action du soufre sur la levure de bière, les observations de MM. Selmi & Pollaci sur les produits gazeux dégagés par les bourgeons de plantes saupoudrées de fleur de soufre, & mes expériences personnelles sur le philothion de l'asperge, prouvent d'une façon manifeste que certaines cellules végétales vivantes se combinent au soufre avec formation d'hydrogène sulfuré.

La Sulfuraire en vie renferme du philothion, car, suivant M. Olivier, son tissu vivant ou mort récemment, peu importe,

Digitized by Google

comme je l'ai déjà dit, produit de l'hydrogène sulfuré aux dépens du soufre intra-cellulaire.

La réaction inconnue dont parle ce physiologiste n'est autre chose que la réaction du soufre & du philothion avec dégagement d'hydrogène sulfuré.

Enfin, la production d'acide sulfurique constatée par M. Winogradsky est relativement si considérable que je n'hésite pas, comme cet auteur, à l'attribuer à l'action de la plante vivante sur l'hydrogène sulfuré.

La sulfuraire paraît donc agir vis-à-vis du soufre exactement comme un être du règne animal.

Presque tous les tissus de l'homme contiennent du soufre combiné; ce corps remplit dans le fonctionnement de la vie un rôle incontestable, mais resté encore assez obscur. J'ai la ferme conviction que ce rôle physiologique sera éclairé d'une vive lumière par l'étude de la Sulfuraire, de ce végétal microscopique que Fontan découvrit à Luchon, il y a un demi siècle.

J. DE REY-PAILHADE

Ingénieur civil des Mines, Docteur en Médecine.

Digitized by Google

UNE FÊTE A LUCHON

EN 1766

Le récit que je donne plus bas est tiré d'une lettre, datée du 3 août 1766, & que j'ai retrouvée, il y a quelque temps, dans des papiers de famille. — Il me parut intéressant, mais je voulus auparavant m'assurer moi-même, non pas de l'exactitude historique du fait qui est connu, mais de l'authenticité de certains détails qui, au premier abord, m'avaient frappé par leur pittoresque un peu prétentieux & cependant naïf.

M. FERRAS (père), à qui je me suis adressé, m'a raconté, avec une mémoire d'une étonnante sûreté, les épisodes les plus saillants de cette *pastorale* curieuse. — Il en a beaucoup entendu parler dans sa jeunesse; & les renseignements très précis, qu'il a bien voulu me donner, se trouvent concorder exactement avec ceux de la lettre.

Ce n'était donc pas, comme j'aurais pu le penser, une œuvre d'imagination, *un devoir*,—mais bien une épître, un *mémoire*, ainsi qu'il l'est dit, d'ailleurs, dans les premières lignes du manuscrit.

Malheureusement la lettre n'est pas signée, —& j'ignore par qui elle a été écrite & à qui elle était adressée. — Néanmoins, l'exactitude historique du fait est indiscutable; — & c'est à ce titre que j'en ai reconstitué le récit, en le dépouillant seulement de certaines longueurs peu intéressantes, & en me conformant le plus possible au texte du manuscrit.

I.

Vers le milieu du siècle dernier, Luchon était devenue la station balnéaire à la mode, le rendez-vous des dames à grands paniers & des petits marquis fleurant le musc & l'ambre. L'année 1766 fut particulièrement brillante. Des personnages

Digitized by Google

de marque arrivèrent en foule. M. Alphonse Couget, dans une intéressante étude[1] publiée dans la *Revue de Comminges*, cite quelques noms : le duc de Richelieu, le duc d'Aiguillon, Mme de Pompadour, la comtesse de Brionne, la princesse de Ligne, Mlles Charlotte & Joséphine de Lorraine, le prince Camille de Rohan, le prince de Lambesc, le comte d'Aranda, le comte de Noé, le duc de Maillé, le maréchal de Mouchy, &c.

C'était Versailles & le Palais-Royal, avec leur élégance & leurs flonflons, dans le site sauvage des Pyrénées, dans l'admirable décor des montagnes. Mais ici, plus de cancans, de petites jalousies, d'intrigues de cour, une étiquette moins sévère, un peu plus de laisser-aller. On venait pour se reposer, oublier le bruit, les bals bruyants... Il fallait des fêtes moins pompeuses, plus ingénues.....

Le goût de l'époque, tendait d'ailleurs vers la mignardise. Les jolies fadaises de *l'Astrée* étaient redevenues à la mode, mais abâtardies par des souvenirs plus austères de mythologie grecque ou romaine & un reste de la solennité grave des grandes tragédies du siècle précédent. Les marquises, prises de la tarentule de la paysannerie, — ce caprice royal qui créa *Trianon*, — oubliaient un moment leur noblesse & se faisaient pastourelles, transportant les grandes manières, les manières précieuses dans le parler *gothique* des bergères, qu'elles n'arrivaient qu'à écorcher d'une pointe de bon accent. Souvent aussi elles prenaient le piquant appareil des déeeses antiques; & il n'était pas rare de voir la *Sagesse* ou l'*Amitié* coqueter avec *Céladon*, ou la belle *Amasis* écouter, dans un coin, les madrigaux de *Pan*, l'éternel charmeur.....

Dans ce genre, la comtesse de Brionne eut à Luchon une réception brillante. Mais la plus belle des fêtes, la plus originale, fut celle qu'elle offrit elle-même à la princesse de Ligne. — Elle est du plus pur style Louis-Quinze, celle-là, fort curieuse, & sous son apparente simplicité, son frais parfum de bergerie, ses détails champêtres & rustiques, d'une préciosité assurément très cherchée.

Voici donc le récit de cette pastorale enrubannée...

1. L'Intendant d'Etigny, à Luchon. *Revue de Comminges*. 2me trimestre, 1887.

Digitized by Google

II.

La comtesse de Brionne en dirigea elle-même les préparatifs ; & tous les matins, le bain pris, elle s'échappait sur l'avenue de Montauban, vers le pont de Piqué, qui était alors une petite passerelle de bois. L'endroit était choisi délicieusement, tout au bord de la rivière, au milieu de prairies qui furent vite couvertes de cabanes, de maisonnettes & de bosquets. Sur la montagne, on avait placé une batterie de six canons. Mais tout cela fut fait très en cachette ; &, sauf quelques amies que la comtesse de Brionne avait mises dans son secret, & M. de Lassus, le subdélégué de l'intendant d'Etigny, qui l'aida de ses conseils dans tous ses travaux, personne ne savait rien,... ou ne voulait rien savoir.

Ce devait être une grande surprise pour tous, seulement, la grande difficulté était de décider la princesse de Ligne à diriger, ce jour-là, sa promenade du côté de Montauban. Comme elle avait compris qu'il se manigançait quelque chose, elle se prêta avec une grâce parfaite à la petite supercherie, & attendit à l'hôtel, avec l'évêque de Rennes, jusqu'à cinq heures du soir.

En arrivant au pont de Piqué, elle feignit une surprise très grande, en apercevant au bord du chemin un « portail orné avec art », & dont les montants enguirlandés de fougères & de branches rougissaient par endroits sous le vermillon des touffes de sorbier. Dès qu'elle eut passé sous cet arc de triomphe improvisé, l'artillerie envoya des hauteurs de Montauban ses salves les plus sonores, — ce qui étonna beaucoup aussi la princesse..... en apparence !

Plus loin, dans la prairie, sur un petit tertre artificiel « élevé d'une toise sur la planimétrie du pied », on avait construit une cabane rustique, sorte de chalet suisse, au toit de chaume, & dont les « quatre faces » étaient décorées de feuillages « avec une divinité admirable » & « ornées de verdure artistement rangée ». Elle y fut reçue par un « détachement de la maréchaussée & d'invalides ».

Digitized by Google

En entrant dans la chaumière, elle aperçut la comtesse de Brionne avec les dames d'Evieux & de Grandville, toutes trois vêtues en bergères, & qui aussitôt « commençaient leur entretien champêtre qui roulait sur la surprise qu'elles avaient eue, de ce que le hasard les avaient conduites dans cette maison & dans une aussi belle campagne ». Mais cette pastourelle à trois personnages fut brusquement interrompue par l'entrée du curé de la paroisse. Il arrivait par hasard, lui aussi ; — car tout arrivait par hasard dans cette fête, aux chuchoteries maniérées. — Et sans le moindre scrupule de conscience pour le petit mensonge, il dit à ces dames combien il était heureux de les rencontrer là aussi fortuitement, & « qu'elles étaient les maîtresses d'y rester & de jouir des douceurs de cette campagne ». Il marqua toute « sa satisfaction sur son aventure » & « ajouta qu'il allait faire sonner les cloches pour assembler tous les bergers & bergères, afin de rendre leur séjour plus agréable ».

Jusque là, la scène s'était passée au fond de la salle. Le curé lui-même, pour jouer son bout de rôle dans cette petite comédie, était entré par une porte du fond ; & la comtesse de Brionne « avait affecté de ne point voir la princesse de Ligne ». Mais elle se retourna & l'aperçut. Alors, dans un flux de paroles étudiées & qu'elle récitait comme un petit boniment, avec des mots patois qu'elle avait appris & qui étonnaient fort la princesse de Ligne, « elle lui témoigna son étonnement de la voir dans ce lieu, &, en l'embrassant, lui dit qu'elle était extrêmement charmée que le hasard l'y eût conduite, pour qu'elle participât aux plaisirs qu'elles ressentaient ». A son tour, la princesse se confondit en remerciements & « examina la cabane ». Les murs étaient tapissés de clématites sauvages, piquées des fleurs les plus rares de la montagne ; & des guirlandes se balançaient au plafond, soutenues par « des colonnes torses, ornées de pampres de vignes & de fleurs parfaitement rangées ». C'était un vrai nid de verdures. Sous les feuilles, des cages avaient été dissimulées, & il en sortait un frais gazouillis d'oiseaux, des pépiements indécis, un exquis murmure de nids. Et, « ce ne fut que des expressions d'étonnement de la part de la princesse de Ligne. »

Digitized by Google

Mais deux jeunes bergères, délicieusement pomponnées, venaient d'entrer par une porte latérale. C'étaient Mlle de Lorraine & Mlle d'Elbœuf. Elles récitèrent à la princesse un petit compliment en vers, très gentiment tourné, & lui offrirent « comme une production de leurs jardins champêtres », de gros bouquets faits des « fleurs les plus belles ». En même temps, elles lui annonçaient que les paysans des environs venaient de se rassembler au son des cloches.

Nos bergères de fantaisie sortirent alors pour voir de vrais bergers & de vraies bergères.

Ils étaient venus « ayant à leur tête le sieur Lacroix, dont on connaît l'intelligence & le talent », une sorte de berger-poète, de troubadour de la montagne, qui mettait lui-même en musique les petites chansons qu'il composait & les chantait de sa belle voix claire, de sa voix faite au grand air & aux échos sonores... Aussi la princesse de Ligne fut au comble de la joie,—dit le chroniqueur, —& charmée du madrigal qu'il lui débita, dans son patois imagé auquel, sans aucun doute, elle ne comprit rien. D'autres bergers & bergères suivirent cet exemple, & après avoir offert des fleurs « à toutes les belles dames » & les avoir invitées à aller visiter les bergeries, leur « demandèrent la permission de revenir à leurs moutons »....

Au pied de la terrasse & derrière la cabane, on avait dessiné un parterre où de petits sentiers sablés, bordés de gazons & de verdures, couraient à travers des massifs de fleurs « formées en cœur ». La princesse les admira longtemps... Mais quelle ne fut pas sa surprise en apercevant, à gauche, dans un bosquet de buissons parfumés, sous une treille verdoyante, un vieillard enchaîné, au crâne chauve, les joues fardées, le regard allumé, une grande barbe blanche tombant sur sa poitrine..... c'était le comte de Bétizy, en Silène, —il était si parfaitement « défiguré », que la princesse ne le reconnut qu'à sa voix..... Le dieu ne parlait pas, il chantait! Il lui dit combien il était heureux de voir *la Sagesse* (c'était le rôle de la princesse), dans ses domaines, au milieu de ses jardins; elle seule pouvait mettre fin à ses tourments & faire tomber ses chaînes..... Sans doute, elle fut touchée par la supplique; peut-être aussi ne voulut-elle pas se montrer cruelle pour un

Digitized by Google

de ses plus ardents adorateurs! Et elle lui donna la liberté. Il lui fit alors visiter son jardin, & l'amena, ainsi que ses compagnes, sous une tonnelle, dont les parois tremblantes de feuillages frissonnaient, avec des bruissements satinés d'ailes. Des bancs de gazons & de mousses y avaient été préparés, autour d'une table champêtre, chargée de « fruits & autres rafraîchissements ».

Ensuite « le dieu Silène invita la princesse & sa suite à prendre le plaisir de la pêche, & il les conduisit sur les bords de la *Neste* qui a des eaux parfaitement belles ». Dans une oseraie foisonnante d'ombelles & d'ajoncs, on avait préparé une sorte de ponton « avançant de trois toises » sur le torrent, & où les lignes, leurs fils plongeant déjà dans l'eau, attendaient, amarrées à des gros cailloux. Chacune des bergères en prit une, & la pêche commença aussitôt, une pêche miraculeuse, d'autant plus miraculeuse, que la princesse poussait des cris de joie tels, que les poissons d'amont & d'aval durent fuir au loin, terrorisés..... Mais par mesure de prudence, on avait placé sous le pont « des gens pour accrocher des truites aux hameçons ».

La princesse venait de rejeter sa ligne, & le fil, entraîné par le courant, flottait déjà, à la dérive, sous la passerelle..... Tout-à-coup, elle sent une légère secousse, un petit coup sec qui fait plier le bout du roseau. Une truite, sans doute!..... Elle tire, & lève..... quoi? « Le sieur d'Uzès, capitaine de milice, habitant de Bagnères-de-Bigorre ». Il était caché sous le pont, & au moyen d'une poulie fixée au parapet, s'élevait maintenant, pris à l'hameçon, battant l'air des pieds & des mains, entre ciel & eau. — La princesse de Ligne trouva cela très drôle!.....

La comtesse de Brionne conduisit ensuite son invitée de l'autre côté du torrent, dans une vaste prairie « couverte de bœufs, de vaches, de moutons, de jeunes daims en vie, & de chars chargés de fourrages, de gerbes, de charrues & autres instruments de laboureur ». De nombreux bergers & bergères accoururent vers elle & lui offrirent du lait, des fruits, des fromages, jusqu'à des agneaux & des moutons, qu'elle accepta, en riant, mais assez embarrassée, malgré sa houlette... Presque

Digitized by Google

aussitôt, un petit orchestre villageois, placé sur une estrade, entama ses plus joyeuses ritournelles, & « à la faveur des violons, basses, tambours basques, musettes, guitares & autres instruments français & espagnols », les paysans & les paysannes, au nombre de quatre mille, dit le chroniqueur (ce qui me semble assez exagéré), dansèrent joyeusement. Après quoi, ils s'assirent devant « des tables de quatre pieds chacune », pour faire un goûter champêtre. Le vin dut couler en abondance, car « on n'entendait que des cris de joie & des vivats; & les airs en retentissaient, surtout lorsque les bergers & les bergères eurent bu! » Sur d'autres tables, « les dames & leurs messieurs « trouvèrent des gourmandises plus raffinées... »

Cependant le jour commençait à tomber. La princesse de Ligne fut amenée « dans le salon champêtre » d'un ravissant petit châlet, tout construit en branches de sapins. Des fauteuils & des chaises avaient été rangés devant un théâtre miniature. — Les acteurs entrèrent aussitôt en scène. « Le baron de Jussy chanta un prologue sur l'Amitié; Jéliot le contredit & exalta l'Amour; & il y eut des duos admirables ».

Mais la princesse devait aller de surprise en surprise. — Derrière le petit pavillon, on avait formé en ployant des branches d'arbrisseaux, un « berceau d'environ 80 toises en ovale ». Le sol, tout autour était jonché de feuilles & de fleurs. La princesse y entra avec quelques-unes des bergères qui l'accompagnaient. — Au milieu était l'autel de l'Amitié, couvert de pampres entrelacés & de frondaisons enguirlandées. A côté, deux vestales, délicieusement jolies & blanches toutes deux : M^lles de Lorraine & d'Elbeuf. — La princesse « fit ses libations; » mais le chroniqueur, mis en défaut par le huis-clos de cette cérémonie intime, ne dit pas lesquelles.

Ce « sacrifice » fait (car il y eut sacrifice!), déesses, bergères & vestales se rendirent dans une cabane plus vaste que les précédentes, & luxueusement ornée de draperies & de feuillages. « Les évêques de Rennes & de Comminges, la noblesse du pays & nombre de gens de distinction » y étaient déjà réunis. Un repas somptueux fut servi, qui « dura longtemps & fut fort gai, à la faveur du vin de Champagne, de Bourgogne & autres, ainsi que des liqueurs les plus rares. » — La

Digitized by Google

princesse de Ligne fut émerveillée & alla même jusqu'à porter des toasts!... Au dehors, on entendait les cris joyeux des paysans, car ils n'avaient pas été oubliés. — Autour de grandes tables dressées au milieu des pelouses, ils festoyèrent & « mangèrent jusqu'à dévorer. » Mais, par précaution, l'argenterie ne fut pas mise à leur disposition; ils se servirent « d'écuelles & de gamelles de buis, d'assiettes de terre & de cuillères & fourchettes de bois », de peur qu'ils ne missent « ces effets à leurs poches! »

Pendant le repas, la nuit était venue. — Une illumination féérique s'était allumée. Plus de quatre mille lampions avaient été placés au milieu des feuillages, formant, par endroits, de hautes « pyramides » multicolores, parmi les taillis perlés de floraisons magiques. Le portail d'entrée, la demeure du dieu Silène, le temple de l'Amitié, le petit théâtre, les cabanes, les bergeries, les tonnelles, le pont, la rivière où les cascades semblaient couler des pierres précieuses & des perles de flammes; — & jusqu'aux montagnes, dans un lointain plus vague, se trouvèrent embrasés à la fois, en une brume phosphorescente... Et tandis que les fusées & les bombes d'un magnifique feu d'artifice égrenaient en l'air une pluie de pierreries & s'éparpillaient en larmes fauves; tandis que l'artillerie, des hauteurs de Montauban, envoyait aux échos le roulement de ses salves; tandis que les rires des princesses & les cris des villageoises se mêlaient, dans le plus joyeux unisson, au bruit des chansons, au choc des verres, — la campagne, au loin, lumineuse & chatoyante comme un Eldorado, semblait cousue de points d'or...

La fête, « la plus belle qui fut jamais », se prolongea très tard dans la nuit. Les danses reprirent, plus joyeuses, plus folles qu'avant. — Les marquises & les bergères, très en gaieté les unes & les autres, se coudoyèrent, sans esprit de caste, dans un même tournoiement de jupes; & on ne se sépara que lorsque les derniers lampions commençaient à s'éteindre..... Le soleil dorait déjà les glaciers de Vénasque, tout roses sous sa caresse,..... & sans s'en apercevoir, on avait dansé avec le jour.....

Henry DE GORSSE.

Digitized by Google

NOTE

SUR

UN PASSAGE DE SAINT JÉROME

INTÉRESSANT LE MIDI DE LA FRANCE

En étudiant & en commentant saint Jérôme, Julien Sacaze est arrivé à des conclusions fort intéressantes relativement à l'époque où le christianisme fut introduit dans la Gaule. — M. l'abbé G. O.. qui avait longuement causé de ce sujet avec le regretté Sacaze, veut bien nous donner la note suivante, résumant les idées émises par notre ami regretté :

Saint Jérôme parle à plusieurs reprises des Priscilliens, qui répandirent leur erreur manichéenne dans tout le bassin de la Garonne, & dans le nord de l'Espagne.

L'hérésie fut étouffée dans le sang, par le supplice de Priscillien, que Maxence décréta à Trèves, en 391, sur les instances de deux évêques espagnols, & malgré la vigoureuse opposition de saint Martin[1].

Pour en revenir à saint Jérôme, il dit, dans une lettre à Théodora, que Lucinius, son mari, dont elle déplore la perte, a bien mérité de la foi, en ne se laissant pas entamer par une hérésie telle que celle du gnostique Basilich. Les progrès en étaient effrayants. Les femmes, surtout, se laissaient séduire par des formules orientales & magiques dont elles ne comprenaient pas le sens. Il continue ainsi : « Irénée, homme des temps Apostoliques & disciple de Papien, qui l'avait été de Jean l'Évangiliste, Irénée, également évêque de Lyon, rapporte qu'un certain Marcus, descendant par son origine de Basilides, était d'abord venu en Gaule & avait souillé de ses erreurs le territoire arrosé par le Rhône & la Garonne. Il avait surtout séduit les « *nobles femmes* » leur promettant de mystérieuses révélations & se les attachant par des pratiques magiques, ainsi que par l'attrait de la volupté. Il passa ensuite les Pyrénées, envahit l'Espagne, & s'attacha surtout

1. Montalembert, *Moines d'Occident*, t. I, p. 234 & suiv.

Digitized by Google

aux maisons des riches, cherchant à séduire les femmes, si changeantes dans leurs désirs, toujours en quête de la vérité & n'y parvenant jamais. Voilà, ajoute saint Jérôme, ce que Irénée a écrit il y a environ trois cents ans. Et il l'a écrit dans son livre aussi érudit qu'éloquent contre toutes les hérésies.

Dans l'épître à Hedibia[1], & dans son commentaire sur Isaïe, saint Jérôme revient sur ce fait, mais il se trompe en faisant dire à saint Irénée que Marc d'Égypte est venu en Espagne au commencement du second siècle. C'est un lapsus de mémoire.

Saint Irénée parle bien d'un Marc le Mage, qui séduisit beaucoup de femmes « dans la région du Rhône où nous sommes ». Quant à Marc l'Égyptien, il ne vint que deux cents ans plus tard en Espagne, où il eut pour disciples : Agape, Helpidius & Priscillien, qui furent condamnés en 380 au concile de Sarragosse. C'est ce qu'affirment Sulpice Sévère (*Hist. Sacra*, t. II, c. 60) & saint Isidore de Séville (*De scriptor. eccles.*).

Quoi qu'il en soit, le texte de saint Jérôme est précieux, parce qu'il nous met sur la voie d'un autre passage. Je veux parler du ch. XIII du livre de saint Irénée sur les Hérésies. Il y est dit, en effet, que Marc le Mage séduisit bon nombre de femmes. Or, ces femmes sont bien des chrétiennes, car il les oppose (§ 62) aux femmes fidèles qui ont la crainte de Dieu, de la même manière que saint Paul oppose dans les Pastorales les fausses dévotes aux veuves vraiment chrétiennes. On peut donc dire que *nobiles feminas*, désigne des chrétiennes, & c'est cette idée que le regretté & savant M. Sacaze voulait mettre à profit. Voici le raisonnement qu'il faisait : Saint Jérôme écrit en 399 environ, & le passage auquel il fait allusion a été composé trois cents ans auparavant. Donc, il est avéré par des documents écrits que des chrétiens se trouvaient en Gaule bien avant la date historique de 177. Malheureusement, le chiffre de trois cents ans donné par saint Jérôme est fort approximatif, aussi l'éditeur bénédictin de saint Jérôme met-il en note qu'il vaudrait mieux dire deux cents, car saint Irénée a écrit vers 180 & il semble en s'attaquant à Marc, combattre un adversaire qui était encore en vie. Il n'en reste pas moins très probable que l'hérésie gnostique dut envahir vers 150 la Gaule méridionale, où se trouvaient depuis longtemps déjà des communautés florissantes.

Ce fait d'une importance considérable, au point de vue de l'histoire du christianisme dans les Gaules, est mis au jour d'une manière définitive par l'érudit épigraphiste Pyrénéen.

1. Ep. LXXV. Elle fut écrite vers 399.

Digitized by Google

SPÉCIMENS COMPARATIFS

DES

IDIOMES PYRÉNÉENS

ÉCHANTILLON DU GASCON-LABÉDANAIS D'ARGELÈS-EN-LABÉDA (Ancienne Bigorre, Hautes-Pyrénées).

On nous a signalé quelques erreurs dans la traduction de la légende de Barbazan faite dans le patois d'Argelès-de-Bigorre. M. J. Bourdette, qui habite le pays, a bien voulu nous donner une traduction dont il nous a garanti la correction parfaite.

U cop q'y ayéba[1], en u bilàdje deras Pirenéos, u ômi è uà hénna q' èran pla biéys. Nou ayéban arré més qe ùa mayzougnéta, u cazalét è ùa bàca; més, per ta pràoubes qi estèssan, toustém q'aydàban ats qi èran mes pràoubes qe it.

U dio, qi ayéba pla nebàt è qi tourràba a pèyra héne, tout lou moùndei en bilàdje, qe-s caouhàban, en minjàn è bebén, proumoù q'éran arriches è uroùs.

Ara lutz-escù, dus biadjàyres qi biéban de louégn, qe s'y bouloùn arrestà, proumoù q'éran mourts de héréd è de hàmi. Qe tustèn en ua pòrta, puch en u'àouta, è en toùtas encòro. Arrìs n'ous bouloù dechà entrà ni dà-ous de qe minjà.

Cassàds de pertout, è ayén ets càs furioùs ad-darré, ets dus entrànjès nou sadjéban oun dà, can se troubèn at cap ded bilàdje, dabàn era mayzoù detz dus bieilhoùs ta pràoubes. En entenén-lous a plagné-se, tout biste ed òmi q'ayéba aoubrid era hiestra t'apevà-lous, è era hénna era pòrta ta hè-lous entrà; puch, sinse demandà-lous qi y-èran, q'ous hiu assietà at cap det houéc, è q'ous dén lèyt è càoucas castàgnas, è tout so qi ayéban.

Mes labéts, Noùste Ségne, grat q'èra ét dab Sen Pièrro, qe-s lhebè

1. Faites *longues* toutes les voyelles accentuées, & *brèves* toutes les autres, surtout les finales des mots.

Digitized by Google

dab & cap tout brillàn, è q'ous digoù : « Bous-àoutis q'èt pràoubes è bràbes ; ets bòstes bezis qe soun arriches & machàns; q'era yustissia de Diéou se hàssia ! ».

Aouta-lèou, era tèrra qe tremblè, Yézus è Sen Pièrro qe-s disparechoùn, è ets dus biéys qe caygoùn de nouys..... Et leudoumà mayti, can bouloùn anà tot bilàdje enta sabey sò qi s'y èra espassàd, nou bin nàda mayzou : ara loùa plàssa q'y ayéba u lac, & madéch qi-s tròba, encòra oué, entre & bilàdje de Barbazà è era bìla de Sen-Bertrán de Couménje.

Qe càou aydà ats maluroùs.

Jean BOURDETTE,
natif d'Argelès-en-Labédà.

Observation. — Par respect pour le texte à traduire, j'ai conservé le mot *Pyrénécs*. Il est intéressant de remarquer que ce mot est absolument inconnu des montagnards qui n'ont pas passé par l'école. Ils ont des noms pour nommer tous les lieux, tous les ruisseaux, toutes les élévations de terrain, depuis la plus petite motte de terre jusqu'à la plus haute montagne. Ils n'en ont pas un pour nommer l'ensemble des montagnes, & ils disent : *era mountàgna*, ou encore *eras mountàgnas*. Il n'y a pas de preuve plus décisive que le mot *Pyrénées* est d'origine étrangère, bien que feu Nérée Boubée ait prétendu que ce nom était simplement fait en rapprochant les deux suivants : *pic nére* (*Guide à Luchon*, p. 133).

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DE-CERDANS
(Canton de Prats-de-Mollo, Pyrénées-Orientales).

Abantes ibia dins oun bilatge dals Pyrénées, oun homme y oune Done qu'éren moult beills. Tenien fore qu'oune petite case oun ort y oune baca. Més per tan pobres que foussen, sémpré féyen critad a lous qu'éran més pobres qu'éllous. Oun dia la terre ére couberte de néou y gelabe a esqueibeilla las pégnes. Toute la gent del bilatge escalfaben en menjan y beguén; éran rics y ourousous. Entrade de nit, dous biedjedous què benien de llouing baren boulgué sarresta en aqu'eix endrét perqué ténien fréd y fam; baren tousta en ouno porte, emprés en oune altre y en daltres encare. Dingou nou ba boulgué els dicha entra ni els y douna rés per menja. Tréts fore de pertout, perséguits pel caus enretjats el dous estrangés sebian pas en ount ana, con se baren atrapa el cap del bilatgé deban la case d'aqueix homme y d'aqueixe done qu'érén pobres. En sentin el llours plaings el marit s'habia pousat à la finestre pelse crida y la seou donc habie courrit els y oubri la porte. Sense els y demena qui éran els baren fé entra y asséoure a la bore del foc. Emprés els y baren serbi llét y calque castagne tout lou que tenien. Allabores, Nostrou Segnou, erra ell emba

Digitized by Google

san Père, se ba achequa, el cap tout brillant y els y ba dire : — « Bous altres seou pobres y bouns; bostres béïns soun rics y doulens. Que le joustici de Deou se fassi. » Arreou la terre ba tremoula, Jésous y san Père baren disparéixe y el dous beills baren eaoure a ginouills. Lendema de mati con baren boulgué ena el bilatge per sapigué lou qué s'habia passat, nou baren béoure cap case; a le llourt place ibia oun lac lou que se trobe encare el die debouï éntre el bilatgé de Barbazan y la bile de San-Bertrand-de-Comminges.

Cal assisti els malerousous.

Signé : Emmanuel JUNCA,
Instituteur.

COMMUNE DE TROUBAT (Canton de Mauléon-Barousse, Hautes-Pyrénées).

Qué y aouio d'aoutis cops én un bilatgé d'éras Pyrénéos un homé è uo hénno hort biéils, que nouïou qué uo maïsouéto, un casaou è uo baco. Mès pér ta praoubés qué housson, qué pourtaouon toustém sécours as-qu'èron mès praoubès qu'éris. Un dio, éra terro qu'èro croubido dé gnèou è qué tourraouo a peyros hiéné. Touts és dét bilatgé qués caouhaouon én mindja é 'n béoué; qu'èron ;arrichés è hnrousés. Sus bouco de nét, dus bouyadjurs bénguts dé hort lougn, qu'és boulérén triga en aquéch éndrét, pramou qu'aouion hàmé è hérèch; Qué truquèrén a uo porto, après a uo aouto, à a d'aoutos encaro, arrès qué nou bouléc lecha-lés entra nè bailla-lès a mindja. Cassats dé pértout, pérséguits pés cas furiousés, és dus éstrandjès qué nou sabion 'nta oun ana : quand sé trouvèrén atch hounds dét bilatgé, daouant éra maïsoun dets praoubés biéils. En énténélés a plagné etch homé qué s'éro metutch à ra hièstro én t'assoualés è ra hénno qu'aouio anatch ourbi bité éra porto; Sensé démanda-lés sé qui èron, que les hérén entra è assêté ad pè detch houéc; Après qué lés baillèrén lèït è caouquos castagnons, tout ço qu'aouïon. Mès alabets, Nousté-Ségné (qu'èro etch dab Sent Pierro) qu'és-lléouec èt cap entouratch dé lumièro, è qué lés didéc : « Bous-atis qu'ètch praoubés è brabès, bostis bédis qué soun arrichés è machants, qu'éra justiço de Diou sé hasso.» Aouta lèou, éra terro qué tramblec; Jésus è Sent Pierro qué désparéchéren, è'ts dus biéillards qué caérén à génous. Etch éndéman dé maïtis, quand boulérén ana ta't-bilatgé, enta bey ço qué s'èro passatch, que nou-y trouvèrén cap dé maïsoun : a'ra plaço qué-y aouïo un lac, etch qué-strobo encaro ghoué, entr-étch bilatgé dé Barbazan è ra bilo de Sent Bertran-de-Couménges.

Qué caou assista és malhurousés.

Signé : RUMEAU,
Instituteur.

Digitized by Google

COMMUNE DE ITXASSOU [ITSATSOU] (Canton d'Espelette, Basses-Pyrénées).

BARBAZAN-EN-OMENA.

Baciren bertce orduz Pyrenees-taco herri batean guiçon bat eta emazte bat cirenac arraz çaharrac. Ez çuten etche tippi bat, baratce bat eta behi bat baicic. Bainan, çombat pobre içana gatic, soccorritcen cituzten bethi berac baino pobreago cirenac. Egun batez lurra estalia cen elhurrez, eta horma harrien erdiratcecoa hari çuen. Herrico yende guciac, berotcen çauden, yaten eta edaten hari cileraric; aberatz eta uruz ciren. Ilhuntcean bi bideyante urrundic heldu cirenac, nahi içan çuten arrastatu leku hortan, ceren eta hotçac eta goseac baiçauden; yo çuten bortha batean, guero bertce batean eta bertce combeitetan oraino : Nehorc ez cituen nahi içatu sartcerat, ez eta ere deus eman yateco. Cassatuac gucietaric, perseguituac sakhur hassarretu batçuez, bi estranyerac ez çakiten norat yoan, noiz eta ere aurkhitu baiciren, herriaren buruan, pobre ciren guiçon eta emazte heyen etchearen aintcinean. Entçutearekin heyen plainuyac, senharra eman cen leyhoan heyen deitceco, eta haren emaztea yuan cen fite bortharen idekitcerat. Galdeguin gabe nor ciren sarraraci eta yarraraci cituzten beren su pasterrean; guero cerbitcatu cioten esnea eta coimbeit gastena; Cuten gucia. Bainan orduan, *Gure Iauna,* ecen hura bera cen Jondoni Petrirekin — Alchatu cen, buruya gucia distiratua, eta erran cioten : — « Çuec pobreac eta onac cirete, çuen hauçoac aberatsac eta gathcoac dire — Iaincoaren yusticia eguina içan dadiela! » Ordu berean lurra ikharatu cen, Iesus et Iondoni Petri suntsitu ciren eta bi çachtoac belhaunico erori ciren..... Biharamun Goicean, yuan nahi içatu cirenean herrirat yakiteco cer passatu cen, ez çuten ikhusi etche bat bakharra : heyen lekhuan bacen oussi bat, çoina aurkhitcen baita oraino egun Barbazango herriaren eta San-Bertran-de-Comminges-co hiriaren artean. Behar dire lagundu erromessac.

Signé : SUHAS,
Instituteur.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

LE VÉRITABLE INVENTEUR DE LA POMME DE TERRE
LE PREMIER PROMOTEUR DU CANAL DES LANDES

ACADÉMIE DES SCIENCES DE BORDEAUX, — Elle a procédé il y a quelques jours dans son nouveau local, à l'amphithéâtre de l'Athénée, en séance publique annuelle, à la distribution des prix de 1889.

M. Labat, président, a prononcé un discours de forme très élégante & fort instructif.

Énumérant les richesses bibliographiques & manuscrites de l'Académie qui sont considérables, il signale l'un de ces manuscrits précieux au plus haut point, & ayant au point de vue de l'histoire des bienfaiteurs de l'humanité une portée considérable.

Il vaut la peine, dans l'intérêt du Midi, de signaler tout au long le passage du discours de M. Labat qui touche ce sujet :

« En 1763, l'Académie des sciences, belles-lettres & arts de Bordeaux avait mis au concours la question suivante :

« Sur le moyen propre à subvenir à la nourriture du peuple dans « un temps de disette. »

« Entre autres mémoires remis sur ce sujet, il en est un présenté par un sieur Langage, chirurgien, dont nous extrayons les passages suivants.

« L'auteur signale la pomme de terre comme répondant au but poursuivi & ajoute :

« L'usage le plus commun qu'on ait fait c'est du pain, particulière-« ment dans les Vosges, en Comté, & dans une partie de la Lorraine ; « les pauvres la mangent cuite à l'eau, à la croque-au-sel ; quelques-« uns y font une sauce blanche, d'autres la fricassent ; les uns en font « de la purée, d'autres de la bouillie ; mais les meilleures & les plus « saines sont celles qui ont été cuites au four ou dans la cendre comme « les marrons ; on les met de cette façon sur plusieurs tables au des-« sert, & les pauvres en les mangeant ainsi en font de bons repas.

« Elles sont d'une grande utilité pour la nourriture du peuple & « j'ai remarqué que depuis trente ans que je soulage des pauvres qui « ne mangent presque jamais que des pommes de terre, je n'en ai

Digitized by Google

« jamais soulagé pour en avoir trop mangé; il paraît, au contraire, « qu'ils se portent mieux qu'avec toute autre nourriture. »

« L'auteur décrit ensuite de la façon la plus minutieuse la manière de les semer, de les travailler, de les récolter & de les conserver, puis il conclut :

« Il n'y a pas d'autre sorte de nourriture qui soit comparable à la « pomme de terre ni même qui en approche pour subvenir à la nour- « riture du peuple dans un temps de disette, & cette ressource est « d'autant plus estimable & préférable à toute autre qu'elle est « exempte de gelée, d'orages, de brouillards & autres intempéries de « l'air. »

« Rappelons-nous la date du dépôt de ce mémoire, 1763, & ouvrons un dictionnaire biographique au nom de Parmentier, nous y trouvons ceci :

« Parmentier (Antoine-Augustin), célèbre agronome français, né en 1737, mort en 1813. Il obtint en 1757 une place d'aide-pharmacien à l'armée de Hanovre; à la paix, en 1763, il revient à Paris où il obtient au concours, en 1766, une place d'apothicaire adjoint aux invalides, dont il fut nommé pharmacien en chef en 1772.

« L'Académie de Besançon avait proposé en 1770 comme sujet de prix « d'indiquer les végétaux qui pourraient suppléer en temps de disette à ceux qu'on emploie communément à la nourriture des hommes. » Parmentier indiqua des moyens nouveaux d'extraire l'amidon de racines & de semences jusque-là sans emploi & remporta le prix. Mais il s'aperçut bientôt que les mesures qu'il avait indiquées lors du concours n'avaient rien de pratique & c'est alors qu'il entreprit sa célèbre campagne en faveur de la propagation de la culture des pommes de terre. »

« Tels sont les faits.

« L'Académie de Besançon met au concours, en 1770, la recherche des moyens de subvenir à la nourriture du peuple en temps de disette. question que l'Académie de Bordeaux avait déjà posée sept ans auparavant, en 1763. Parmentier, à ce moment, pense si peu à proposer la pomme de terre, qu'il indique d'autres procédés, & c'est seulement à la suite de l'échec éprouvé dans l'application de ces procédés, qu'il songe à la pomme de terre, tandis que Langage avait déjà, depuis sept ou huit ans, indiqué formellement & exclusivement ce légume, & cependant le nom de Langage est demeuré tout à fait inconnu, tandis qu'on a élevé à Parmentier des statues, & que son nom se transmettra de siècle en siècle comme celui d'un bienfaiteur de l'humanité.

Dans son discours, M. Labat s'est en quelque sorte attaché, & nous l'en félicitons, à rendre justice à des savants méridionaux supplantés par de plus habiles, & qui, sans lui, seraient restés dans l'oubli le plus absolu pendant longtemps, suivant toute probabilité.

Après Langage, voici le tour de Desbiey.

Digitized by Google

« Le 25 août 1776, l'Académie mit au concours le programme suivant :

« Quelle est la meilleure manière de tirer parti des landes de Bor-
« deaux, quant à la culture & à la population? »

« Le prix fut décerné à Desbiey, entreposeur & receveur des fermes du roi à La Teste.

« Rien n'est plus intéressant & plus instructif que la lecture du mémoire de Desbiey. L'auteur décrit la lande, la nature de son sol, les causes de sa stérilité apparente, les moyens de l'assainir en égouttant ses eaux, les procédés de plantation que l'on doit adopter, les essences de bois qui conviennent le mieux à son sol; en lisant cette œuvre pleine d'intérêt, on est frappé de voir avec quelle netteté l'auteur a indiqué les moyens de tirer parti de cette lande, jusqu'alors considérée comme à peu près improductive; tout a été prévu, les procédés qu'on emploie de nos jours sont tous exactement décrits dans ce remarquable mémoire, & cependant l'année dernière, à Paris, au Congrès pour l'avancement des sciences, on a pu entendre attribuer tout le mérite de ces procédés à un de nos contemporains, ingénieur très distingué sans doute, mais qui évidemment ne peut sérieusement contester à Desbiey la gloire d'avoir indiqué le premier les moyens de mettre en valeur les landes de Gascogne. »

A ce sujet, je me permettrai de rappeler une idée émise par un ingénieur, en ce moment à la retraite, & qui m'a conduit à en émettre, à mon tour, une seconde me paraissant fort pratique.

M. Duponchel, ingénieur en chef des ponts & chaussées, émit l'idée il y a quelques années, de faire descendre, au moyen de cours d'eau artificiels & naturels, les terres argilo calcaires du plateau de Lannemezan, sur les sables des Landes, afin de fertiliser les immenses plaines stériles qui occupent tout le littoral océanien entre Bordeaux & Bayonne, jusqu'aux limites du Lot-&-Garonne, du Gers & des Basses-Pyrénées. L'idée était bonne, sans doute, mais quelles sommes énormes il fallait dépenser, pour amener sur le plateau de Lannemezan une rivière assez abondante pour délayer les argiles & les faire descendre, à 200 kilomètres de là, sur le sable des Landes.

Si M. Duponchel avait été géologue, il aurait vu que la fertilisation des sables en question peut se faire d'une manière bien plus pratique.

Le sous-sol des Landes, dans une immense étendue du département, est constitué par une marne argilo-calcaire micocène, plus ou moins phosphatée, qui se montre dans une infinité de points, & que j'ai pu étudier surtout à Mont-de-Marsan & à Saint-Avit, dans la propriété de mon ami Francis Planté, l'éminent pianiste. La couche de sable qui la recouvre est plus ou moins épaisse, atteignant quelquefois six à huit mètres au maximum.

Cette couche de marne retient les eaux d'infiltration des sables, & celles-ci constituent les magnifiques sources qui surgissent de toutes

Digitized by Google

parts dans le département, chaque fois qu'on arrive dans un repli de terrain.

Si les habitants des Landes prenaient l'habitude d'ouvrir dans cette marne, des carrières qui pourraient se multiplier à l'infini, de broyer la matière enlevée, & de la mélanger chaque année en abondance à leurs sables, ils verraient la nature de leur sol changer complètement, & les récoltes si chétives & si maigres de seigle, qui couvrent leurs champs presqu'improductifs, se transformeraient en récoltes de froment superbes & capables d'amener chez eux, où la main-d'œuvre est si faiblement rétribuée, une richesse jusqu'à ce jour inconnue.

Dr F. GARRIGOU.

TOULOUSE JADIS

SOUVENIRS PARLEMENTAIRES. — CURIOSITÉS MUNICIPALES.

Année 1700. Registre des Arrêts 1229. *Prohibition des loteries.* — « Sur la requête du procureur général du Roy, la Cour fait inhibitions & deffenses à toutes sortes de personnes de faire aucune sorte de loterie soit en argent soit en effects & dans aucune ville ni autre lieu du ressort sans une expresse permission du Roy, à peine de quatre mille livres d'amende, » parce que « sous prétexte de ces loteries il se commet une infinité de fraudes ou des malversations qui vont au préjudice du public. »

1700, mai. Registre 1230. *Irrévérences dans les églises.* — « Quoique la Cour, par un effet de sa piété & de son zèle pour la Religion, ait rendu divers arrets pour empêcher les irréverences qui se commettent journellement dans les églises (de Toulouse) on voit, néanmoins avec douleur, depuis quelque temps, des personnes de l'un & de l'autre sexe & de toutes sortes de professions, en commettre de nouvelles pendant la célébration de la messe & des autres offices divins; les uns se tenant dans des postures indécentes & peu convenables au respect dû à la sainteté du lieu, tantôt debout ou un genoux en terre, le manteau sur le nez, d'autres se promenant & riant ensemble, tenant même des discours libres, se servant des églises comme d'un rendez-vous pour y former leurs parties de divertissement, s'entredonnant du tabac après l'avoir rapé avec beaucoup de bruit dans leurs rapes; mais d'autant que ce sont tout autant de sujets de scandale qui méritent toute l'attention de la Cour, & qu'elle emploie son autorité pour en arrêter le cours par la sévérité de la justice... La Cour ordonne, que ses précédents arrêts seront exécutés... ordonne, que de trois en trois mois

Digitized by Google

deux conseillers... iront avec assiduité, les jours de feste & dimanches, dans les églises principales... dresseront leurs procès-verbaux... même en cas d'irrévérence notable feront arrêter sur le champ, & conduire à la Conciergerie les contrevenants pour être sur les dits procès-verbaux, sans autre procédure, les coupables condamnés à cent livres d'amende & à assister un jour de dimanche à une messe, qui sera célébrée à dix heures du matin, à l'autel principal de l'église dans laquelle les irrévérences susdites auront été commises, les dits contrevenants étant à genoux & tenant un cierge allumé à la main pendant l'entière messe. — Donne le même pouvoir à tous officiers & magistrats. »

1700, juillet. Registre 1232. *Manifestations au théâtre sévèrement punies.* — « Sur la requête présentée par Charles Le Normand, sieur de Villers, intéressé & directeur de l'Académie royale de musique & opéra de Toulouse, Bordeaux & autres lieux, en conséquence du privilège qu'il a de Sa Majesté pour faire représenter les opéras en cette ville il aurait, pendant quelques temps, fait des représentations avec tranquillité & à la satisfaction publique. Mais depuis quelques jours quelques particuliers, jaloux & chagrins de cette tranquillité, se sont ingérés pour le troubler dans la jouissance du dit privilège & oster le repos & le plaisir public, de siffler sans raison les acteurs & actrices & les empêcher de jouer l'œuvre demandée..... la Cour fait inhibitions et défenses à toutes sortes de personnes, de quelque qualité & conditions qu'elles soient, de troubler le dit de Normand dans la jouissance de son privilège & interrompre le silence pendant que les représentations seront faites, à peine de cinquante livres d'amende contre les contrevenants, applicables aux pauvres de l'hôpital général de la présente ville..... »

1701, janvier. Registre 1237. *Pouvoirs étendus du Roy de Bazoche.* — « Sur le rapport fait de la requête de soit montré au Procureur général du Roy, présentée ce jourd'hui par le Procureur général du Roy de Bazoche... la Cour ordonne que l'ordonnance rendue par le Roy de Bazoche, le jour d'hier, portant injonction à tous praticiens & au sénéchal de Bazoche, sera autorisée avec les contraintes & peines contenues à la dite ordonnance, & sans qu'aucun des y compris & nommés puissent se dispenser d'y obéir, sous quelque prétexte ni raison que ce soit. »

1702. Registre 1255. *Sévérités contre les étudiants.* — « Sur les réquisitions verbalement faites par le Procureur général du Roy, convenant qu'au préjudice des défenses faites par l'édit du mois d'avril 1684, & par les arrêts de reglement aux écoliers de porter des épées, ceux de l'Université de la présente ville y contreviennent avec tant de licence qu'ils entrent dans les classes l'épée au côté, s'y promènent d'un bout à l'autre & parlent à haute voix pendant les lectures, ajoutant à tous ces désordres des réponses si disconvenables aux remontrances qui leur sont faites par leurs professeurs, que quelques-uns d'entre eux

Digitized by Google

ont été bien souvent obligés de cesser les dites lectures & de descendre de la chaire, ces excès pouvant avoir des suites plus grandes s'il n'y était pourvu..... méritent que la Cour en arrête le cours par son autorité, & quelle ramène, par sa sévérité, les jeunes gens à leur devoir & à profiter des leçons de leur professeur en les obligeant d'écouter, avec attention & avec respect, ceux qui sont préposés à leur instruction, à cause de quoi..... la Cour, ordonne que l'Edit de 1686 & les arrêts seront exécutés..... que les étudiants de Toulouse, Montpellier & Cahors, qui porteront des épées, ne seront admis aux grades qu'en étudiant une année de plus, & punit ceux qui parleront pendant les lectures, &c., à cent sols d'amende pour la première fois & plus en cas de récidive, appliquables lesdites peines sur la plainte des professeurs..... » *(A continuer.)*

Digitized by Google

LIVRES ET REVUES

La Conquête d'Albigeois, par M. E. ROSCHACH. — Le livre récent de M. E. Roschach, *la Conquête d'Albigeois*, est particulièrement intéressant pour les lecteurs qui, vivant dans le midi de la France, ne sont pas indifférents au passé du pays qu'ils habitent. Le titre, un peu étrange au premier abord, est expliqué par l'auteur dans sa préface. « Ce que j'ai cherché à mettre en lumière, nous dit-il, ce sont les effets postérieurs de la croisade & du traité de Paris dans cette région ensoleillée que la chancellerie des rois de France appelle assez souvent *la Conquête d'Albigeois.* » Cette phrase nous renseigne à la fois sur le sens exact du titre & sur l'objet du livre. M. Roschach ne s'est pas proposé de raconter, après tant d'autres, l'histoire de « ce grand drame du treizième siècle, qui amoncela tant de ruines entre le Rhône & les Pyrénées », mais de « faire ressortir, avec le plus d'exactitude possible, les contre-coups de la tragédie dans la vie réelle & dans les diverses conditions sociales, en s'éclairant de données positives & de documents contemporains. »

La fable qui sert de cadre à ce tableau est très simple. Le chevalier Raymond de Saint-Geniès, accusé de connivence avec les hérétiques albigeois, a été condamné à passer quinze ans aux Enmurés de Toulouse. La sentence porte qu'à l'expiration de sa peine il ira servir en Terre-Sainte dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, sans pouvoir jamais retourner dans son pays. Le roman commence au moment où le héros sort de prison, & où, heureux de revoir la lumière, il parcourt les rues de Toulouse. A la première impression de joie qu'il a ressentie en se retrouvant libre, succède une amère tristesse. Pendant les quinze années qu'il a passées enseveli dans son cachot, la vie a continué autour de lui, les événements ont marché ; il ne connaît plus le monde où il rentre, & ce monde ne le connaît plus. Raymond VII est mort, mort & oublié de ce peuple de Toulouse, si attaché, semblait-il, à l'illustre maison de Saint-Gilles. A la suite de l'invasion, où ont sombré tant de fortunes anciennes, des fortunes nouvelles se sont élevées ; des gens de rien se sont transformés en magistrats, en tenan-

Digitized by Google

ciers, en seigneurs. Le fils de l'humble changeur qui servait de banquier au père de Raymond de Saint-Geniès siége maintenant parmi les Consuls à la Maison Commune, & dans son luxueux appartement il fait faire antichambre au pauvre chevalier échappé des prisons de l'Inquisition. Raymond apprend de sa bouche la mort tragique de son frère, la dispersion ou la ruine de sa famille. Quand il se présente au couvent des Hospitaliers de Saint-Jean, seul refuge qui lui soit ouvert, il y reçoit un morne & froid accueil; chevalier excommunié & dépouillé de ses biens, il n'apporte à l'ordre qu'il vient servir ni richesse ni influence. Il n'a plus d'autre avenir que d'aller mourir, soldat obscur, en combattant contre les Infidèles. Pendant qu'il attend, triste & impatient, un ordre de départ, ses pas le portent un jour dans la campagne; un secret instinct le pousse vers les lieux où il a passé son enfance, vers le village de Saint-Geniès. Une nouvelle déception l'y attend. C'est en vain que ses yeux cherchent le château de son père; il n'aperçoit plus qu'une place gazonnée : le château a été rasé, les fossés sont comblés; de la noble famille qui a longtemps dominé dans le pays il ne reste plus même une trace. Cependant une voix connue vient le tirer de sa sombre rêverie. C'est sa vieille nourrice, Alisen, qui chante à l'ombre d'une haie, en berçant un enfant sur ses genoux. Elle reconnaît son ancien maître, quoique le malheur l'ait changé plus encore que les années; elle lui raconte les tristes scènes dont elle a été témoin, lorsque les vieilles murailles sont tombées sous la pioche des démolisseurs, lorsqu'après s'être disputé les dépouilles de la famille de Saint-Geniès, on a persécuté tous ceux qui restaient fidèles à sa mémoire; elle-même, l'humble paysanne, a dû quitter avec son mari & sa fille le pays où elle était née & où elle espérait mourir; des événements imprévus l'y ont récemment ramenée. Pendant que Raymond écoute avidement ces récits & que derrière ce présent lugubre il voit se lever l'image radieuse de sa jeunesse, un violent orage éclate, & il doit accepter pour une nuit l'hospitalité de la bonne Alisen. Mais un espion a entendu leur conversation, & pour gagner le marc d'argent promis aux délateurs, il est allé dénoncer Raymond comme suspect d'hérésie aux agents de la temporalité de l'évêque de Toulouse. Dès le matin un notaire & des sergents envahissent la maison, & après un interrogatoire sommaire le chevalier & sa vieille nourrice sont emmenés prisonniers au siége de la juridiction ecclésiastique, à Castelmaurou. Par bonheur, ils y trouvent un commissaire apostolique, qui interroge lui-même les prétendus coupables, s'assure qu'ils sont victimes d'un abus de pouvoir, & les fait remettre en liberté. Quelques jours plus tard, le chevalier de Saint-Geniès est désigné pour aller combattre en Palestine. C'est là que nous transportent les dernières pages du livre. Si dans son pays notre héros a vu de laides & tristes choses, le spectacle qu'il a sous les yeux en Orient n'est pas fait pour le consoler. Les Sarrasins gagnent tous les jours du terrain, & les

Digitized by Google

défaites des Chrétiens s'expliquent moins encore par la force & le nombre de leurs ennemis que par leurs propres vices, leur égoïsme, leur avidité pour les biens terrestres & leur indifférence aux intérêts spirituels, surtout par leurs divisions intestines en face de l'adversaire commun. Lorsque le chevalier de Saint-Geniès périt dans une embuscade, sous les coups non pas des Infidèles, mais des Chrétiens, des Templiers, rivaux irréconciliables de l'ordre de Saint-Jean, la mort est pour lui une délivrance; il sort avec joie d'un monde où l'injustice triomphe, où les nobles idées servent de masque aux passions basses, où la vertu succombe sous la ruse & la violence.

Bien que l'action de ce roman soit très simple, elle est ingénieusement combinée pour produire l'effet que l'auteur a eu en vue. Voulant peindre une révolution sociale, il a choisi son héros dans la classe d'hommes qui en a le plus souffert, & les circonstances où il l'a placé sont celles où l'impression produite sur son esprit devait être la plus forte & la plus douloureuse. Le prisonnier qui sort d'une longue captivité, l'exilé qui après plusieurs années rentre dans sa patrie, ont pour ainsi dire à rapprendre la vie; ils s'étonnent & ils souffrent des changements qui se sont faits sans eux. S'il en est ainsi dans des temps ordinaires, combien plus en temps de révolution, où les mois valent des années, où d'antiques institutions disparaissent en un jour, où les hommes & les choses passent si vite! Ainsi lorsque le héros de M. Roschach, le chevalier Raymond de Saint-Geniès, sort après quinze ans des Enmurés de Toulouse, au lieu d'éprouver peu à peu & jour par jour les sentiments de colère, de révolte, de dégoût, de résignation douloureuse, que lui eût inspirés, s'il était resté libre, la conquête brutale de son pays, il les ressent tout d'un coup & avec une telle violence qu'il en est accablé. La tempête qui s'est abattue sur la France du midi n'a rien épargné : depuis la famille puissante des comtes de Toulouse, qui allaient de pair avec les rois, jusqu'aux maisons des paysans, tout a senti le terrible choc. Non seulement le sang a coulé à flots sur les champs de bataille ou dans les villes & les châteaux pris d'assaut; mais derrière les gens de guerre se sont glissés les gens de loi, plus funestes encore. Sous prétexte de poursuivre l'hérésie, on a fait main basse sur les domaines des seigneurs dont on avait intérêt à suspecter la foi; tel qui commandait à de nombreux vassaux, est obligé de mendier son pain; telle noble dame a été réduite par la misère aux plus honteux métiers; des gentilshommes, pour sauver des bribes de leur patrimoine, ont pris parti pour les envahisseurs contre leurs voisins & leurs parents, & se sont faits au profit de l'étranger les pourvoyeurs du bûcher ou de la potence. De toutes les régions stériles, depuis l'Auvergne & le Rouergue jusqu'aux montagnes de Foix & de Bigorre, de pauvres hères aux dents longues, mangeurs de seigle & de châtaignes, ont fondu comme une nuée de sauterelles sur le gras pays toulousain, qu'ils sont en train de dévorer. Voilà

Digitized by Google

le résultat le plus certain des massacres, des ruines, des supplices, de toutes les horreurs qui ont accompagné la Croisade : la dépossession de quelques familles illustres au profit d'intrigants besoigneux & de spéculateurs sans scrupules. On prétendait sauver la foi en péril ; on a réussi à enrichir des notaires !

Ces réflexions, l'auteur ne les a pas mises dans la bouche de son héros, elles se dégagent de toute la première partie du récit, & M. Roschach les a condensées dans une conversation qui forme le centre de son œuvre, & qui lui donne toute sa portée. Il suppose que dans ce manoir de Castelmaurou où l'on amène Raymond prisonnier, se trouvent réunis un lieutenant du sénéchal de Carcassonne, Philippe de Landreville, un vieux templier, Odon de Montaut, commandeur de Vaour, & le moine bénédictin dom Albéric, chargé d'une mission du Saint-Siége. Ces trois hommes différents par l'âge, par le caractère, par les intérêts qu'ils représentent, s'entretiennent des événements qui se sont passés en Languedoc, & ils essaient de les juger de bonne foi & de haut. Tous trois sont indignés ou attristés des excès qui ont déshonoré la Croisade, ils déplorent le désordre matériel & moral qui régne dans le malheureux pays d'Albigeois, mais ils ne sont pas d'accord sur les causes du mal, ni surtout sur les remèdes qu'il conviendrait d'y apporter. Tandis que Philippe, l'homme du roi, ne voit de salut pour cette province désolée, en proie aux tyranneaux de village, que dans sa réunion à la couronne, dans l'intervention d'un pouvoir fort, seul capable d'assurer la régularité & la justice dans l'administration, dom Albéric rêve, pour établir la pureté de la foi & celle des mœurs, une vaste fédération chrétienne, une sorte de Ligue du Bien, ayant le pape à sa tête & les rois pour exécuteurs de ses décisions. Le commandeur de Vaour écoute avec attention les théories que le moine bénédictin développe avec une ardente éloquence ; mais il a longtemps vécu, beaucoup voyagé, & il ne peut s'empêcher de sourire en entendant ce méditatif, nourri de la lecture des philosophes & des Pères de l'Église, prophétiser l'avènement de la sainteté sur la terre & saluer l'aurore de la paix universelle. Où prendrez-vous, lui dit-il, les instruments nécessaires pour réaliser ces sublimes conceptions ? Où formerez-vous cette armée d'hommes savants & pieux, désintéressés d'eux-mêmes & passionnés pour le bien, dont vous avez besoin pour accomplir votre œuvre ? Et ces hommes rares, si vous les aviez trouvés, ils auraient eux-mêmes à agir sur des hommes, c'est-à-dire sur des êtres faibles & corrompus. Ce que nous avons vu se passer dans l'affaire d'Albigeois se renouvellera toujours. Les hautes pensées de quelques grands esprits n'ont trouvé pour les appliquer que des instruments indignes ; ils ont cru semer la paix, & ils ont récolté la guerre ; ils ont voulu détruire l'hérésie, raffermir la discipline des mœurs, & ils ont encouragé l'hypocrisie & la délation, sans atteindre la cupidité & la corruption qu'ils prétendaient guérir. Tant que les hommes se ront

Digitized by Google

des hommes, ils agiront en aveugles; une fatalité invincible se jouera de leurs plus belles conceptions, fera sortir le mal du bien même, & démentira leurs espérances en apparence les mieux fondées.

Cet entretien, où les interlocuteurs, à propos des tristes événements qu'ils ont sous les yeux, s'élèvent sans effort aux plus hautes questions de la morale & de la politique, montre que l'auteur possède l'art de peindre les hommes, & d'approprier son langage aux caractères & aux situations. Il est peut être plus à l'aise lorsqu'il s'agit de grands personnages & de nobles esprits, que lorsqu'il choisit ses modèles dans des conditions plus humbles. La vieille Alisen, la nourrice de Raymond, est une figure touchante & poétique; mais quoique l'auteur y ait multiplié à dessein les touches familières, & qu'il ait cherché à la faire parler comme une femme du peuple, elle trouve par moments, pour peindre les brigandages qui ont suivi la Croisade, des accents si éloquents qu'on se demande si la passion même peut en inspirer de tels à qui n'a pas fait sa rhétorique. Je ne sais pas si au treizième siècle les bateliers de la Garonne parlaient une aussi belle langue, à la fois colorée & précise, que celui qui, dans les premières pages du livre, met Raymond au courant des événements accomplis pendant sa captivité; en ce cas c'est grand dommage que leurs successeurs en aient laissé perdre la tradition. J'en dirais autant du matelot provençal, maître Bénézet, qui, sur la grève de Saint-Jean-d'Acre, tout en réparant son bateau, raconte à son compagnon avec tant d'émotion & de vérité les désastres successifs des chrétiens en Terre-Sainte. La verve des Marseillais de nos jours est d'une qualité moins choisie. Je croirais volontiers que M. Roschach est comme dom Albéric, ce moine bénédictin si intéressant & si vivant dans son livre, & qu'il a dédaigné de voir le monde de trop près, trouvant plus d'intérêt & de profit à s'entretenir avec les grands esprits du temps passé qu'à se mêler aux vulgarités du nôtre. Ce n'est pas à nous de nous en plaindre, puisque dans cette solitude savante il a travaillé pour notre plaisir, en évoquant les grandes âmes d'autrefois, & aussi en faisant revivre ces vieilles pierres, mortes pour nous, mais qui lui ont dit leurs secrets. C'est un plaisir de se promener avec un tel guide dans les rues de Toulouse, de passer près des Bancs-Mages, où la vie bourgeoise est le plus animée, d'entendre ces marchands, qui, accroupis à l'orientale sur leurs nattes, ou accoudés à leur établi sous les arceaux d'une petite loge sans vitrage, comme les boutiques arabes, sollicitent d'une voix criarde l'attention des passants; de suivre la foule, qui, par la rue du Secourrieu & la rue du Pont, se précipite vers les bords de la Garonne, pour assister à la procession du roi des Ribauds; ou bien encore d'accompagner sur la rivière, avec le maître batelier Cerny de Nastuzia, le comte Raymond VII, ramenant de Blagnac à Toulouse sa fille, la petite princesse Jeanne, qu'on va bientôt séparer de lui pour l'emmener à la cour de France. Les descriptions des environs de Toulouse ne sont pas moins intéressantes.

Digitized by Google

L'auteur parle de la nature en homme qui l'aime, & il nous révèle dans des paysages qui, vus par d'autres yeux nous laisseraient indifférents, les beautés secrètes que recèlent les choses pour qui sait les regarder. Il ne décrit pas pour décrire, mais pour nous associer aux émotions que la nature éveille dans l'âme de son héros. Voici par exemple comment il parle du vallon du Rieucros, proche du village où Raymond a passé son enfance : « C'est un paysage d'un caractère arcadien, respirant la paix & le recueillement, avec la sécurité d'une vie naturelle, intense & reposée. Du côté du midi, grâce à l'inflexion de la vallée, le rideau verdoyant ferme si hermétiquement la vue que l'on se croirait au bout du monde : les bourdonnements de la ville n'y arrivent pas; c'est à peine si par intervalles le grincement d'une roue, le bruit d'une cognée de bûcheron travaillant sous bois, le mugissement lointain d'un bœuf, interrompent le concert des oiseaux & l'infatigable bruissement des insectes. Raymond subissait le charme apaisant de la solitude : il reconnaissait, d'un œil attendri, les moindres détails de ce tableau : le gué de sable fin où les lianes de la berge traînent dans l'eau, la coulée ombreuse par où descend une source vive, la verte prairie des Albarèdes, bordée de saules, & jusqu'à ces hauts peupliers où des générations de pies, depuis des siècles, ne cessent de suspendre leurs nids. Ramené en plein passé, un peu amolli & grisé à la fois par la douceur d'une journée printanière, le futur défenseur de la Terre-Sainte, récapitulant sa propre histoire, se demandait par quelle fatalité, par quel enchaînement de faits absurdes, par quelle série de contresens & d'impiétés, l'harmonie avait été rompue, d'une façon si brutale, entre sa vie & le cadre riant qui semblait destiné à la contenir..... » Voilà comment la description d'un paysage nous ramène naturellement à l'homme qui le contemple & qui se contemple en lui. C'est ainsi que dans ce récit, d'une simplicité savante, les spectacles les plus familiers à nos yeux nous rappellent les lointains souvenirs du passé, tandis qu'à leur tour les hommes & les choses d'autrefois évoquent en nous, dans une vision soudaine, des impressions toutes fraîches, & que nous retrouvons dans ce qui semble si loin de nous la vivante image de ce que nous avons connu & éprouvé.

Si l'on voulait définir l'ouvrage que nous venons d'analyser, le nom qui lui conviendrait le mieux serait sans doute celui de roman historique. Mais ce nom a été donné à des œuvres si diverses, qu'il est peu caractéristique, & qu'il risque même d'être compromettant. *Waverley* & *Les Puritains d'Ecosse* sont des romans historiques, mais *La reine Margot* & *Vingt ans après* en sont aussi; & cependant qu'y a-t-il de commun entre les chefs d'œuvre de Walter Scott & les amusantes gasconnades d'Alexandre Dumas? *Henry Esmond*, de Thackeray, *Cinq-Mars*, de Vigny; *Romola*, de George Eliot; *Quatre-vingt-treize*, de Victor Hugo, autant d'œuvres qui ne se ressemblent guère, & que l'on range pourtant dans la même catégorie. Il n'y a pas eu de nos jours de

Digitized by Google

romancier illustre qui n'ait été séduit par cette pensée d'exprimer dans le cadre de la fiction ce que l'histoire ne peut que nous faire pressentir, les idées, les passions, la vie intime des hommes qui ont vécu avant nous. C'est, dit-on, un genre démodé. Cela est bien vite dit; mais c'est une sentence qui ne me paraît pas sans appel. *La Chronique de Charles IX* est-elle moins à la mode que les livres de Gyp ou ceux de Georges Ohnet? C'est bien possible; mais cela peut dépendre aussi du public auquel on cherche à plaire. Au temps où George Sand était à la mode, elle avait certainement moins de lecteurs que Paul de Kock. Aujourd'hui même les romans-feuilletons de Xavier de Montépin ou d'Émile Richebourg sont plus lus que la *Bête Humaine* ou *Le Disciple*. Si donc on laisse de côté la basse littérature, & qu'on s'en tienne à ce qui compte, on peut admettre sans doute que la tendance actuelle des écrivains de talent est de s'inspirer des mœurs contemporaines, & que la psychologie & la physiologie, ou du moins ce qu'on décore de ce nom, joue dans leurs œuvres un plus grand rôle que l'histoire. Peut-être est-ce une réaction qui dure encore contre le faux moyen âge, dont l'école romantique avait abusé. Mais on ne doit pas oublier que le chef même de l'école réaliste, Flaubert, a écrit un roman historique, qu'il est l'auteur de *Salammbô* aussi bien que de *Madame Bovary*. Je ne crois pas pour ma part qu'il y ait de bons ou de mauvais genres; il n'y a que des ouvrages bien ou mal faits. Que le public de nos jours, rendu plus exigeant par les progrès de la critique historique, demande aux écrivains qui entreprennent de faire revivre le passé d'être au courant de la science qui leur sert à construire leur œuvre, & d'être le plus exacts possible sans être ennuyeux, cela me paraît naturel & légitime; mais je ne suppose pas qu'il exige davantage. Il y a probablement encore en France des gens qui s'intéressent à autre chose qu'à ce qui se passe entre le Gymnase & la Madeleine; il y en a même qui croient qu'en faisant connaître aux Français d'aujourd'hui ceux d'autrefois, comme aux Français de Paris ceux de la province, on élargit le champ de l'art en même temps qu'on sert efficacement les intérêts de la patrie. A ceux qui pensent ainsi on peut conseiller sans crainte de lire l'ouvrage de M. Roschach : ils y trouveront, avec un profond sentiment historique, avec une érudition qui ne s'étale pas, mais qui se sent dans les plus petits détails & qui rassure le lecteur, une philosophie sans illusion mais sans amertume, & une conception personnelle & élevée de la vie humaine.

Antoine BENOIST.

Les Gorges du Tarn, Montpellier-le-Vieux & curiosités des Causses, guide géographique, historique & pittoresque par L. DE MALAFOSSE, 109 p. 8°. Toulouse, ED. Privat, 1889 (2 fr.)

Chacun sait que les Parisiens sont en train de découvrir la France.

Digitized by Google

Ils lui consacrent de nombreuses notices & de beaux ouvrages. Nous sommes simplement leurs guides lorsqu'ils daignent venir chez nous avec des billets de circulation gratuite, bien entendu. Ils ont sur les provinciaux cet immense avantage d'être aidés & de savoir faire. Ils sont au mieux avec les éditeurs (— Le comité central du Club Alpin français est presque un des bureaux de la maison Hachette.) — Ils connaissent la puissance de la réclame & de la camaraderie. La Presse n'a rien à leur refuser. En définitive, la science même géographique est un capital à gros rendement pour la plupart de nos collègues de là-haut.

Combien est différente la situation des Français du Midi! Les éditeurs traitent avec eux aux conditions suivantes : impression aux frais des auteurs, 40 o/o de remise & le treizième en sus au bénéfice des libraires. Les journalistes qui n'ont jamais soupé avec l'auteur reçoivent son livre avec dédain & le revendent sans l'avoir lu, quelquefois après l'avoir annoncé en trois lignes d'après la table des matières. Il est très exceptionnel que l'Institut, la Société de géographie ou tout autre, comprenne l'ouvrage parmi ceux que l'on couronne chaque année; dans tous les cas, à mérite égal, il a le second rang de droit.

Seulement lorsque les délégués des Sociétés savantes sont assemblés à Pentecôte, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, M. Renan est chargé de leur dorer la pilule, comme l'an dernier, & de leur établir dans une merveilleuse causerie les avantages incomparables des travailleurs les plus éloignés de Paris.

Et il y a peut-être dans l'auditoire un docteur, auquel on aura déclaré le matin au Ministère, qu'il ne sera jamais nommé professeur parce qu'il a passé sa thèse dans une Faculté de province!

Mais je reviens à la France inconnue... des Français du Nord. Je disais que les méridionaux ne savent pas faire, j'ajoute qu'ils ont en partie la responsabilité de leur situation.

Comment, voilà une Société de géographie qui compte parmi ses huit cents membres des négociants & des propriétaires favorisés de la fortune, & quand il lui arrive la bonne fortune de recevoir un travail tel que celui de M. de Malafosse, elle le publie sans illustrations & avec une seule carte! & quelle carte : Aucun élève de l'École primaire supérieure de Toulouse n'est capable d'en faire une aussi mauvaise!

C'est grand dommage que la Société n'ait pas saisi cette occasion de publier sur les Causses l'ouvrage qui attend encore le jour, & dont la vente est *certaine* à la condition d'y mettre, par exemple, quelques résumés en anglais.

M. E.-A. Martel, dont j'applaudis en passant l'activité & le courage inoui, dans son récent ouvrage *sur les Cévennes* ne nous donne pas l'album auquel je songe & dont nous avons à Toulouse dans les col-

Digitized by Google

lections photographiques de M. de Malafosse & de ses amis tous les matériaux.

Personne n'a certainement oublié l'une des premières conférences à projections photographiques faites dans la vaste salle de notre faculté des lettres, en 1883.

Toulouse, pour la première fois, admirait la Lozère & les fameuses gorges du Tarn. Quelques jours après, le même conférencier M. de Malafosse nous révélait Montpellier-le-Vieux.

Depuis lors les Parisiens sont arrivés dans nos montagnes, & à leur suite, des touristes de tous pays. C'est pour eux que M. de Malafosse a écrit son guide & il l'a écrit avec la compétence d'un Lozérien doué d'une rare mémoire, ayant étudié sérieusement son pays dans les archives & en plein air — pendant près de trente ans. C'est un naturaliste & un lettré auquel on doit ce volume que j'ai découvert à la librairie de la gare de Toulouse. Il a pourtant paru depuis quelques mois; mais il n'est même pas *annoncé* dans le journal de la librairie !

Je fais des vœux pour qu'une seconde édition soit faite dans le format portatif des guides, illustrée de dessins & de plus, élégamment habillée. Les Parisiens mettent souvent sur la couverture de leurs livres toutes leurs espérances & tout l'esprit du livre. Sachons profiter de leurs bons exemples & faisons mieux qu'eux. Emile CARTAILHAC.

M. le Dr FERRAN, le célèbre vaccinateur Espagnol, qui continue ses études sur le choléra & sur la rage, nous adresse un superbe volume sur les études de la rage poursuivies au laboratoire municipal de microbiologie de Barcelone.

La *Revue* s'étant interdite de parler *longuememt* des travaux qui ne touchent pas directement aux Pyrénées françaises & espagnoles, nous ne pouvons donner, du fond même de ce livre, un compte rendu complet. Mais nous avons le droit de parler du laboratoire de microbiologie lui-même. Nous ne le faisons pas dans ce numéro, mais nous nous proposons de parler longuement de cette installation dans les comptes rendus du Congrès. Dr F. G.

Las Plantos as camps, Axel DUBOUL (Toulouse, E. Privat, éditeur, 1890; brochure in-8° de 80 pages).

M. Duboul a devancé le travail commencé par feu notre ami Julien Sacaze il y a plusieurs années. M. Duboul a donné le glossaire patois des plantes. C'est le patois des environs de Toulouse qui a été employé par l'auteur, puisqu'il a indiqué les plantes de cette région.

Dans notre prochain numéro de la Revue, nous donnerons le glossaire des plantes des environs de Luchon par Julien Sacaze.

Digitized by Google

La comparaison des deux synonymies permettra une comparaison de linguistique.

Nous souhaitons que de nombreux travailleurs entreprennent le même genre de travail dans tout le Midi, en suivant un exemple aussi utile que celui donné d'abord par Julien Sacaze, en 1887, avec l'œuvre de linguistique & de toponymie qu'il a fait exécuter par tous les instituteurs pyrénéens, puis par M. Axel Duboul, avec son glossaire patois, dont le succès bien mérité est incontestable, puisqu'il a déjà plusieurs éditions.

La Culture du blé en France (brochure de 27 pages, in-8°, de M. l'intendant VIGUIER), c'est là une étude d'économie rurale pleine d'érudition.

Nous y apprenons que dans le Midi le rendement moyen de la terre en blé, est de 10 à 12 hectolitres à l'hectare.

C'est à grands cris, & avec raison, que M. Viguier s'appuyant sur les désirs des agriculteurs, demande qu'on se hâte de faire les canaux d'irrigation du Midi, qui « accroîtront la production de notre région dans une proportion inespérée. »

Les agriculteurs de nos régions auront grand intérêt à lire cette savante brochure, dans laquelle ils puiseront des connaissaces utiles à l'amélioration du sol & à la prospérité de la culture du blé, au moment, où dans bien des endroits, elle remplace déjà celle de la vigne.

F. G.

On nous signale dans la Dordogne trois nouvelles publications locales.

1° *Derniers tâtonnements*, par Lafon-Labatut, poésies posthumes d'un poète périgourdin, mort en 1877. — Publiés par Gabriel Lafon.

2° *Armorial de la noblesse du Périgord*, par M. de Froidefond de Boulazac, deux volumes in-8°, avec 800 blasons. — Roux & Arnal, éditeurs, rue Taillefer, à Périgueux.

3° *Traité théorique & pratique du bail à colonat partiaire*, par M. Baudoin, notaire à Symès (Dordogne).

Discours de la vigne, par François ROALDÈS, publié avec divers autres documents inédits par Ph. Tamisey de Larroque. Bordeaux, Gounouilhou, 1886 (107 pages).

François Roaldès est un de ces vieux jurisconsultes qui furent l'honneur de l'école de droit de Cahors. La Faille fait de lui un éloge qui ne paraît pas excessif, si l'on en juge par les témoignages de ses contemporains : « Tous ceux qui ont écrit de Roaldès demeurent d'accord

Digitized by Google

que son sçavoir égalait celuy de Cujas; mais le malheur est qu'il fut un de ces sçavants qui soit par modestie ou par humeur ne veulent donner aucun de leurs ouvrages au public. » La Faille ajoute qu'il avait de Roaldès, un traité manuscrit sur la vigne. C'est ce traité que vient de publier M. Tamisey de Larroque. Je ne sais pas jusqu'à quel point ce traité pourra intéresser nos viticulteurs. M. Tamizey de Larroque avoue, avec cette parfaite bonne grâce dont il ne se départ jamais, qu'il est quelque peu étranger à l'art de cultiver la vigne & qu'il a dû confier l'annotation du discours de Roaldès à son savant ami, M. R. Dezeimeris. On me permettra de suivre cet exemple & de me récuser aussi. Tout ce que je tiens à constater, c'est que l'œuvre de Roaldès méritera d'être consultée par ceux qui voudront connaître l'histoire de la viticulture en France. Au milieu de ce luxe d'érudition, auquel on reconnaît les écrivains du seizième siècle, on trouve de fort curieux renseignements. M. Tamizey de Larroque a joint au *Discours de la vigne*, des lettres inédites adressées par Roaldès à Pierre Pithou, & quelques autres documents. Ces lettres intéressent plus particulièrement les juriconsultes. Si nous joignons à cette publication la dissertation sur le fouage (*Recueil de l'Académie de législation*, t. XXVII, 1879-1880) & le rapport qui l'accompagne, rapport dont l'auteur est M. Gustave Bressolles, le savant professeur de droit de Toulouse, nous aurons une somme suffisante de renseignements sur Roaldès. J'allais oublier de dire que M. Tamizey de Larroque fait précéder cette nouvelle publication d'un avertissement qui est une biographie complète, documentée avec un soin extrême, du juriconsulte dont il fait revivre le nom à moitié oublié. Avec une patience de bénédictin, l'infatigable érudit a puisé partout pour reconstituer la vie d'un de ces hommes dont le temps a presque effacé le souvenir, & il a mis en œuvre les vestiges de documents recueillis çà & là avec un art tel, que l'image de Roaldès restera fixée dans la mémoire de tous ceux qui liront la préface du *Discours de la vigne*.

J. BRISSAUD.

Etudes sur les anciennes Coutumes de Toulouse, lue à la séance de rentrée de la conférence des avocats stagiaires le 15 décembre 1889, par M. Léon LALUBIE, avocat. — Toulouse, imprimerie Tardieu, 1889. — (43 pages).

Depuis quelques années les anciennes coutumes méridionales ont été l'objet de beaucoup de travaux. Nombre d'entr'elles restées jusqu'ici inédites, ont été publiées par les soins d'érudits parmi lesquels il faut citer surtout MM. E. Cabié & E. Rébouis. D'autres que l'on connaissait bien, comme celles de Montpellier et de Toulouse, ont servi de base à un substantiel exposé du droit méridional au treizième siècle. L'auteur de cet exposé, le savant M. Ad. Tardif, a même donné

Digitized by Google

une édition nouvelle & plus correcte que celles qu'on avait jusqu'ici des coutumes de Toulouse. C'est en s'inspirant de ces travaux récents & de quelques études un peu vieillies aujourd'hui, que l'on trouve dans le *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse*, que M. Lalubie a présenté un aperçu de l'histoire de la rédaction officielle des coutumes & une analyse de l'ensemble des dispositions qu'elles renferment. L'aperçu historique est aussi attachant qu'exact. M. Lalubie a su décrire avec un réel talent les vicissitudes par lesquelles sont passés ces vieux usages qui constituèrent pendant plusieurs siècles, comme le Code civil de Toulouse. L'analyse des dispositions est faite à un point de vue général, & à ce point de vue, elle peut donner une idée juste du contenu de cette loi municipale. Mais il serait à désirer que M. Lalubie ne s'en tînt pas là. Les Coutumes de Toulouse méritent mieux qu'une étude générale. Nous souhaitons vivement qu'elle fasse l'objet d'un travail approfondi, où l'on examinerait de plus près l'origine des articles qui les constituent, où l'on montretrait ce que la jurisprudence a fait de ceux-ci. Nul n'est mieux qualifié que M. Lalubie pour une œuvre pareille. S'il se décidait à l'entreprendre, nous lui demanderions de modifier quelques assertions trop absolues & bien contestables, par exemple sur l'origine du Parlement de Toulouse, p. 42, sur l'ancienne loi des Wisigoths, p. 30, & sur la ligne de démarcation entre les pays de Coutumes & les pays de droit écrit, p. 4. J. BRISSAUD.

Les Capitoles provinciaux du monde romain, par Auguste CASTAN, correspondant de l'Institut de France, Besançon, imprimerie Dodivers, 1886 (236 pages).

Dans ce très intéressant mémoire, M. Auguste Castan étudie, avec une grande richesse de détails, une question d'archéologie romaine. Quant Rome fut la maîtresse du monde, les provinces qu'elle avait soumises lui empruntèrent ses institutions, les villes allèrent jusqu'à reproduire ses monuments. C'est ainsi, pour ne parler que du midi de la France, qu'il est question de temples construits à l'imitation du grand temple Capitolin, de Capitoles, à Nimes, à Narbonne & à Toulouse. M. Castan soutient qu'à l'origine les colonies, qui étaient, suivant l'expression d'Aulu-Gelle, *comme des images réduites de la majesté du peuple romain*, avaient seules le droit d'ériger un *Capitolium*. La thèse de M. Castan a obtenu l'approbation de savants dont le nom fait autorité, M. H. Jordan & M. de Rossi. M. Castan vient de donner dans les *Mémoires de la société d'émulation du Doubs*, 18 décembre 1889, la traduction de quelques pages dues à M. de Rossi; l'illustre archéologue adopte l'opinion de M. Castan, en faisant remarquer fort justement que, du jour où Caracalla eut étendu le droit de cité à tous les hommes libres de l'empire, le droit de construire des Capitoles passa des colonies aux autres villes.

Digitized by Google

Cette monographie consciencieuse, fait le plus grand honneur au savant franc-comtois auquel nous devons déjà tant d'utiles recherches sur les antiquités de Besançon.

On nous permettra d'y signaler les quelques pages consacrées au Capitole de Toulouse. M. Castan y a reproduit une lettre où l'érudit archiviste de Toulouse, avec sa sagacité & sa science habituelles, a déterminé la situation que devait occuper cet édifice. Il y a là une excellente page d'histoire locale. J. BRISSAUD.

La polémique d'Aristote contre la théorie platonicienne des idées, essai philosophique suivi d'éclaircissements sur quelques points du péripatétisme, par Henri-Pierre CAZAC, professeur de philosophie au lycée de Tarbes. Tarbes, Croharé, 1889 (73 pages).

Par ces temps de philosophie scientifique & de sec positivisme, il est beau de ne pas délaisser les vénérables spéculations de la métaphysique grecque. Cela témoigne tout au moins d'un culte bien désintéressé de la vérité. Hélas! le grand public se détourne de plus en plus de ces recherches, où, sous prétexte de raison pure, les idéologues, ont depuis des siècles, amassé tant d'idées creuses & de vaines subtilités. Je n'ose pas trop l'en blâmer, parce qu'il y a des moments où je me sens comme le grand public. Il y a des jours où je ne puis me défendre de quelque ennui, en ouvrant un livre de métaphysique. Que les philosophes me pardonnent cet aveu dénué d'artifice!

Malgré de si mauvaises dispositions d'esprit, j'ai lu l'essai philosophique de M. Cazac, je l'ai lu sans peine, sans ennui, avec cette agréable surprise qu'on éprouve quand un esprit éclairé développe devant vous, comme en se jouant, les questions les plus abstraites. M. Cazac a su ne pas être obscur dans une matière fort abstraite, ce qui est un singulier mérite. Les profanes comme moi lui en sauront beaucoup de gré, & ne l'oublions pas, les profanes ici sont très nombreux. Combien y a-t-il, à l'heure qu'il est, même parmi nos philosophes de profession, combien y a-t-il d'hommes qui connaissent à fond l'ancienne philosophie grecque? — Si l'étude de M. Cazac peut être lue avec fruit, même par de simples lettrés, ce n'est pourtant pas une œuvre de vulgarisation & un travail de seconde main. L'auteur remonte aux sources : les notes nombreuses jointes au texte témoignent d'une grande érudition. Je serais même tenté de lui adresser un reproche à ce point de vue ; il pèche par excès d'érudition, & ne se restreint pas assez à son sujet.

Ce sujet est de telle nature qu'il ne saurait être l'objet d'une analyse, si brève qu'elle fût, dans cette *Revue*. C'est, en somme, la philosophie d'Aristote & celle de Platon qui sont étudiées dans leurs traits essentiels.

Digitized by Google

A d'éfaut d'une analyse, qu'on nous permette de rappeler un mot d'Aristote, cité par M. Cazac, ne serait-ce que pour montrer à quel point la pensée moderne & la pensée ancienne se touchent de près. Aristote dit : « Ce monde n'est qu'une mauvaise tragédie. » Ne semble-t-il pas que l'on ait lu cette phrase, quelques part, dans les écrits de M. Renan ? J. BRISSAUD.

Etude sur notre ancienne organisation provinciale, par Alphonse COUGET, ancien président à Muret, membre de l'Académie de législation, Toulouse. Lagarde & Sebille, 1890.

Cette intéressante brochure de vingt-sept pages touche à trois points curieux de l'histoire administrative & judiciaire du pays de Comminges : l'assemblée de l'élection, l'assiette diocésaine du Comminges languedocien, les juges curiaux de Rivière.

L'assemblée de l'élection de Comminges, qui a eu une durée très courte, puisqu'elle ne compte que deux sessions, est une de ces créations tardives par où l'ancienne monarchie, à la veille du grand cataclysme de 1790, essayait d'étendre le régime des pays d'Etats, plus ou moins modifié, aux provinces françaises privées jusques-là de toute organisation représentative. Instituée en exécution de l'édit de juin 1787, comme démembrement de l'Assemblée provinciale de Gascogne, l'Assemblée du Comminges fut composée de vingt membres, cinq du clergé, cinq de la noblesse & dix du Tiers-Etat. Elle siégea à Saint-Gaudens en 1787, & l'année suivante à Muret, & fut présidée la première année par l'évêque Antoine-Eustache d'Osmont, &, la seconde, par le baron de Sarrieu, seigneur de Martres-Tolosanes. M. Couget analyse succinctement les procès-verbaux de ces deux séances, & donne quelques détails sur la commission intermédiaire ou commission de permanence qui devait, selon l'usage, administrer dans l'intervalle des sessions. Il ne s'agit là, on le voit, que d'une institution absolument éphémère, & dont le principal intérêt est de montrer le mouvement d'opinion auquel cédaient tous les esprits sur la fin du siècle dernier.

L'histoire du Comminges languedocien ou petit Comminges, c'est-à-dire, de l'Assemblée d'assiette diocésaine, comprenant les onze communautés annexées à la grande province représentative du Midi, a été beaucoup plus longue; M. Couget s'est contenté d'en indiquer l'organisation, &, citant quelques passages du procès-verbal des Etats de Languedoc du 17 février 1648, relative à certaine aventure fâcheuse de gratifications indûment attribuées aux députés.

Quant aux nobles curiaux de Rivière, les seigneurs de La Barthe, Ardiége, Gourdan, Barbazan & Labroquère, qui tenaient leur cour près de Huos & y entretenaient un assesseur, M. Couget, résumant les données statistiques fournies par le *Mémoire* de M. de la Houssaye sur la généralité de Montauban & par l'*Almanach historique* de

Digitized by Google

Baour, présente quelques observations personnelles sur ce fait particulier que cette justice seigneuriale, tout en étant comptée au nombre des dépendances du présidial de Toulouse, en 1787, est mentionnée à la même époque comme ressortissant au présidial de Pamiers, assertion confirmée d'ailleurs par un acte du 11 mars 1778. C'était un des mille exemples des complications juridictionnelles résultant de la superposition d'organisme créés en divers temps. Tous ceux qui s'intéressent aux institutions de la vieille France liront avec plaisir & avec fruit la note substantielle de M. Couget. E. R.

Institut. — Comptes rendus de l'Académie des Sciences. — M. Albert GAUDRY, dans le numéro 8 (24 février 1890), fait une communication *sur une mâchoire de Dryopithecus* (singe fossile) trouvée par les ouvriers des carrières de Valentine, près de Saint-Gaudens, & qui est la propriété de M. Félix Regnault. L'on sait que M. Regnault s'occupe avec une grande activité des fouilles dans les cavernes, fouilles qui lui ont fourni des richesses paléontologiques vraiment remarquables. M. Gaudry rappelle que le Dryopithecus est le seul singe anthromorphe fossile qu'on ait comparé avec l'homme, & que sa découverte est due à Fontan. Ed. Lartet l'annonça à l'Académie des Sciences en 1856. Elle eut un grand retentissement. En montrant la mâchoire nouvelle du Dryophitecus, M. Gaudry rappelle la description que Ed. Lartet avait donné de la première : « Ses molaires ont la même dimension que chez l'homme », dit le savant professeur, « & on a cru remarquer que la canine au lieu d'être proclive, comme chez les singes, avait une position droite, qui devait entraîner une semblable position des incisives, & on en a conclu que la face avait un notable racourcissement. *Sous ce rapport,* a dit M. Lartet, le Dryopithecus *se rapprocherait beaucoup du type nègre.* » A ce sujet, M. Gaudry met sur la table du bureau de l'Académie des Sciences une série de mâchoires, entr'autres celle de la Vénus Hottentote (type dit inférieur) pour faire la comparaison avec celle du Dryopithecus. « Chacun peut voir, » dit-il, « combien la mâchoire fossile diffère de la mâchoire humaine. » Il conclut, d'après l'allongement de la mâchoire, communiquée par M. Regnault, que la face de ce singe devait être plus proéminente que celle de l'orang-outang & du chimpanzé, & beaucoup plus proéminente que celle de la Vénus hottentote.

M. Gaudry fait ensuite une longue dissertation sur l'espace occupé par la langue du Dryopithecus dans la bouche. Il trouve que cette langue ne pouvait être portée aussi en avant que chez l'homme, qu'elle était étroite & très épaisse en arrière, comme cela existe chez plusieurs de nos singes actuels, n'ayant pas de la place pour se développer en largeur, comme cela a lieu chez l'homme. « Certainement, »

Digitized by Google

ajoute M. Gaudry, « ce n'est pas le Dryopithecus qui nous éclairera sur l'origine de la parole. » Le savant académicien promet un nouveau travail plus complet que celui-ci, dans lequel il signalera les différences qui séparent le singe de Valentine des singes anthropomorphes vivants. « En résumé, » dit-il, « le Dryopithecus, à en juger par ce que nous en possédons, non seulement est éloigné de l'homme, mais encore est inférieur à plusieurs singes actuels. Comme c'est le plus élevé des grands singes fossiles, nous devons reconnaître que, jusqu'à présent, la Paléontologie n'a pas fourni d'intermédiaire entre l'homme & les animaux. »

Nous ne devons pas perdre de vue une autre indication contenue dans la savante note de M. Gaudry, à savoir que « le miocène de Sansan à fourni un anthromorphe, le Pliopithecus. Mais ce singe est si petit, que personne n'a eu la pensée d'un rapprochement avec l'espèce humaine. » D'accord avec la conclusion très motivée & très sage de M. Gaudry, lorsqu'il dit que la paléontologie n'a pas encore fourni d'intermédiaire (j'ajouterai d'*intermédiaire vraiment acceptable*) entre l'homme & le singe, je ne puis plus partager sa manière de voir lorsqu'il discute la valeur de la forme de la langue du Dryopithecus, au sujet de sa portée négative, relativement à la parole. Il trouve la langue de ce singe trop courte d'avant en arrière, trop étroite, trop épaisse, trop resserrée, pour que le Dryopithecus ait pu articuler des sons pouvant se rapprocher de la parole. Je pourrais peut-être, pour répondre à M. Gaudry, dire que les perroquets[1] ont la langue épaisse, charnue & arrondie, enfermée dans une vraie prison étroite, & ils articulent nettement des sons. Le perroquet à trompe (Psittacus atterrimus) a la langue *cylindrique,* & il parle. Mais la nature fournit une réponse plus typique. Il y a des intermédiaires entre le langage nettement articulé de l'homme & celui des singes : c'est celui des microcéphales (idiots). Ceux-ci produisent des sons qui peuvent assez bien représenter les sons émis par un animal inférieur. Entre la loge de la langue, dans la mâchoire d'un microcéphale, & la loge de ce même organe dans la mâchoire de l'orateur le plus accompli, il n'y a, pour

1. Ceci est une observation qui m'est personnelle. Les oiseaux comme les autres animaux, étant supposés ne se servir que de leur larynx pour émettre des sons, j'ai pu m'assurer, par des observations qui seraient ici hors de propos, que la langue & le bec jouent dans cette émission de sons, un rôle important, ce qui n'empêche pas M. Milne Edwards d'avoir eu raison, lorsqu'il a spirituellement dit en séance, que le langue de l'homme était généralement bien mieux pendue que celle de tout autre animal.

Dans une étude particulière sur le sujet, je me propose de donner un jour une série de faits pour montrer que la langue & la bouche ou le bec permettent aux animaux d'émettre des sons variés, & qui ne peuvent s'émettre qu'avec l'aide de ces organes travaillant simultanément & avec coordination.

Digitized by Google

ainsi dire, pas de différence ostéologique. La langue du premier est, anatomiquement, à peu près identique à celle du second. Le premier reste un idiot au langage inarticulé, le second peut devenir un Démosthène, ou se montrer sous la forme d'un Lacordaire ou d'un Gambetta..... Les comparaisons faites par M. Gaudry, me paraissent tourner contre la thèse qu'il a voulu soutenir. Nous ne saurions nous étendre plus longtemps sur une question aussi ardue. Mais nous croyons que les paléontologistes ne doivent nullement perdre de vue que M. Gaudry a, depuis des années, donné la clef de l'admirable ordre progressif qui existe dans la création, qu'il nous a montré nombre de genres & d'espèces passant de l'un à l'autre, dans la série des vertébrés qui ont peuplé l'univers, & que c'est en suivant l'exemple qu'il a donné dans les méthodes de comparaison, qu'on arrivera peut-être à trouver les chaînons qui conduisent de l'anthromorphe à l'homme, & dont le crâne de Neanderthal, les mâchoires de la Naulette & de Malarnaud semblent être les indices.

M. CARALP dans le numéro 11 (17 mars 1890) décrit un *Kersanton de l'Ariège* qu'il aurait découvert sous forme de dyke enclavé dans le terrain jurassique, entre Audressein & Alas (canton de Castillon, Ariège). — Cette roche fait effervescence avec les acides, & se trouve constituée par du mica biotite & par des feldspath plagioclases. Elle contient de l'apatite & de la calcite, du fer oxydule, de la chlorite, du quartz & de la pyrite de fer. Au microscope, en outre du mica biotite & du feldspath on y distingue du peridot olivine. Cette roche semblerait être, pour M. Caralp, un ophite altéré. Elle serait de date triasique, & constituerait une roche éruptive. Je demanderai au préparateur de géologie de la Faculté de Toulouse, s'il a regardé d'assez près la roche en question pour être sûr qu'il n'y entre pas autre chose que ce qu'il décrit. Il me semble me rappeler que dans l'analyse d'une roche semblable venant des environs d'Aulus, j'ai trouvé, en assez notable quantité, de la magnésie & du chrome. En regardant de plus près, encore, M. Caralp les trouvera peut-être également, dans ce kersanton.

Bulletin de la Société géologique de France, III^e série, t. 17, p. 654. — M. CAREZ indique dans le département de l'Aude de nombreux *phénomènes en recouvrement*, c'est-à-dire de renversement des couches, les plus anciennes reposant sur les plus récentes. Il donne ensuite une coupe des Petites-Pyrénées & des Corbières, depuis Montfort jusqu'à la plaine tertiaire de Limoux, montrant une série multiple de failles ayant mis successivement au jour, du nord au sud, des assises de plus en plus anciennes. Entre l'intervalle des failles les couches sont inclinées au sud.

M. de MARGERIE a constaté les mêmes phénomènes, & les explique

Digitized by Google

par le voisinage de la montagne Noire, qui aurait imprimé aux plissements subis par la région, une résistance active.

Même tome, p. 688. — M. BEAUGEY signale un *porphyre augitique de la Selva de Sallent,* Pyrénées Espagnoles. Il s'agit d'une série de roches filoniennes renfermant, dans une pâte analogue à celle des diabases, des cristaux de première consolidation, de grande dimension, qui leur donnent un caractère porphyroïde.

Même tome, p. 802. — M. SEUNES revient sur la *classification des assises à Stegarter de la région pyrénéenne.* Il la met aujourd'hui dans le Danien inférieur. Il décrit ensuite les *échinides crétacés des Pyrénées occidentales*, & signale surtout :

Offaster Munieri de Garumnien : Arros, Nay, Gan, La Bastide, Villefranche, Bellocq, Lahonce, &c. (Basses-Pyrénées), Sames, Æyregave (Landes).

Offaster Cuneatus, Danien inférieur : Gan, Estialescq (Basses-Pyrénées), Æyregrave (Landes).

Offaster Desor : Crétacé supérieur.

Stegaster Pomel : Crétacé supérieur.

Stegaster Heberti, Danien inférieur : Nay, Arros, Gan, Lasseube, Estialescq, Ledeux, Chardesse, Saucède, Montfort, Orion, Sauveterre, Salies, Escos, Guiche, Lahonce, Mouguerre, Bidart (Basses-Pyrénées), Æyregave (Landes).

Stegaster Cotteaui, Danien inférieur : Gan, Estialescq, Æyregave.

Stegaster Altus, Danien inférieur : Gan, Estialescq, Æyregave.

Stegaster Bouillei, Danien inférieur : Nay, Gan, Lasseube, Estialescq, Sauveterre, Lahonce, Bidart (Basses-Pyrénées), Æyregave (Landes).

Gibbaster Munieri, Danien inférieur : Nay, Gan, Lasseube, Estialescq, Sauveterre, Lahonce, Bidart (Basses-Pyrénées), Æyregave (Landes).

Galeaster Bertrandi, Garumnien : Arros, Gan, Labastide, Villefranche, Bidart (Basses-Pyrénées).

Bulletin de la Société de Borda. — Dans le premier fascicule du t. 15 (1890). — M TARDY soutient dans une note très courte que *les gisements de sel des Pyrénées*, & entre autres celui de Dax, ont une origine thermale. Il les range dans le trias. M. Tardy enfonce, comme on le dit vulgairement, une porte depuis bien longtemps ouverte. Dès 1864, j'ai rangé nos gisements de sels pyrénéens dans le trias, en 1866 je soutenais la même thèse devant la Société géologique à Bayonne. Depuis lors Magnan, Bleicher & plusieurs autres ont soutenu la même idée. M. Tardy n'a pas l'air au courant de ce qui a été publié sur ce sujet. Nous voudrions bien qu'il nous dise ce qu'il entend par les sels d'origine thermale.

Digitized by Google

Le même Bulletin contient un mémoire de Léon MARTRES *sur le quaternaire des Landes*. Nous avouons franchement qu'une série de confusions semblables à celles qui existent parfois dans cette note, n'est pas faite pour débrouiller les difficultés relatives à la période glaciaire. Le coup d'œil qu'il donne sur le quaternaire des Landes est des plus fantaisistes. Cependant nous devons en retenir quelque chose, c'est la coupe théorique qu'il décrit de l'ensemble des assises horizontales des Landes; tout ce qu'indique M. Martres est connu depuis longtemps avant lui. Il n'y a qu'à consulter à ce sujet les travaux de Thore & de du Boucher. C'est M. Thore qui, le premier, a pensé & dit, avec raison je crois, que les cailloux roulés du Pont-Long, que le Leuy remanie aujourd'hui dans les couches quaternaires profondes, représente le glaciaire pyrénéen ancien. Il serait à désirer que M. Martres donnât une série de coupes détaillées du quaternaire landais & de ses relations avec le sous-sol tertiaire. Nous ne doutons pas qu'il y ait alors, dans son travail, des résultats sérieux à retenir au point de vue de l'instruction des géologues pyrénéens.

— Nous trouvons dans la série des dons faits au Musée de la société de Borda & que cite le Bulletin, la mention d'un autel votif de Mars Lelhunnus, provenant du moulage d'un original trouvé à Aire, & appartenant à feu Julien Sacaze.

— Après un article rempli d'érudition *sur les feudistes dans les Landes au dix-huitième siècle*, du à M. l'abbé CAZAURAN, nous trouvons le second chapitre de M. l'abbé MYERENNA, *sur Saint-Girons*, monographie commencée dans le numéro précédent.

— Au point de vue pratique, nous recommandons le travail de M. P.-E. DUBALEN, ancien pharmacien, *sur les champignons du département des Landes*. M. Dubalen a soigneusement distingué par une astérique, dans ses listes, les champignons vénéneux des champignons comestibles. Il étudie douze familles, parmi lesquelles celles des Agaricinés a fourni, comme presque partout, du reste, les genres les plus nombreux, & par suite, les espèces les plus abondantes.

Les Tremellacés ont fourni 5 genres & 9 espèces.

Les Clavariacés.....	3	genres	&	11	espèces,	dont	3	vénéneuses.
Les Téléphorés.....	4	—	&	9	—			
Les Hydnacés.....	1	—	&	6	—	dont	2	—
Les Polyposés.....	13	—	&	35	—	dont	4	—
Les Agaricinés.....	47	—	&	17	—	dont	11	—
Les Lycoperdacés....	3	—	&	6	—			
Les Phallacés.....	2	—	&	2	—			
Les Nidulariacés....	4	—	&	5	—			
Les Pezizacés	2	—	&	6	—			
Les Helvellacés	4	—	&	6	—			
Les Tubéracés	1	—	&	1	—			

Digitized by Google

Dans ce même numéro de la Société de Borda, nous trouvons, enfin, sous la forme de publication à pagination spéciale, la première feuille & cinq belles gravures d'un volume que commence à publier la Société de Borda, dont les signataires sont : MM. E. DUFOURCET, TAILLEBOIS & G. CAMIADE. Ce volume nous paraît devoir être d'un grand intérêt. Il a pour titre : l'*Aquitaine historique & monumentale*. Nous donnerons plus tard une analyse détaillée de cette publication, lorsqu'elle sera complète. Ces gravures représentent : La première, la porte de la Bastide des Hastingues; La deuxième, l'ancienne maison des Jurats de Hastingues; La troisième, une porte de la fin du seizième siècle, dans la rue principale d'Hastingues. La quatrième, l'abside de l'église de l'abbaye d'Arthous (côté est); La cinquième, l'abside & l'absidoïde de l'église de l'abbaye d'Arthous (côté sud);

Bulletin de la société de géographie de Toulouse. — Ce bulletin repoduit les observations très judicieuses de M. FONTÈS au sujet du mémoire de M. Levasseur, que nous avons publié dans le dernier numéro de la *Revue* de 1889. M. Fontès signale d'abord des erreurs, puis des omissions, en troisième lieu, un retard sur les progrès géographiques, enfin, la persistances de certains préjugés géographiques.

« D'ailleurs, dit M. Fontès, les erreurs géographiques fourmillent en ce qui concerne notre région, & on trouve difficilement une publication, même récente, qui ne renferme quelqu'énormité dans ce genre. »

Bulletins de la société d'histoire naturelle de Toulouse. — 1er & 2e trimestre 1889 : Une étude de M. LABORIE *sur la flore du département du Tarn*, & des matériaux fournis par M. MARQUET pour servir à *la faune entomologique du Midi*.

Le **Bulletin de la Société de géographie de Bordeaux** (13e année, 2e série, p. 169) donne une note signée E.-B. qu'il est utile de faire connaître. — Il a été reconnu que faute de voies pour rendre exploitables, les forêts domaniales des Landes, l'Etat perd environ 3,000,000 de francs par an. Il serait bon de faire dans cette région soit un chemin de fer à voie étroite, soit un canal, dont l'étude est déjà commencé depuis des années. On pourrait ainsi utiliser une masse de bois qui se perd. La concession de ce canal est maintenant donnée. C'est là le prélude de son creusement. Ce n'est pas seulement dans les Landes que l'Etat, les communes et les propriétaires voient périr sur place, sans en retirer un centime de bénéfice, des milliers d'arbres consti-

Digitized by Google

tuant, soit du bois de chauffage, soit du bois de construction. Dans les Pyrénées, la situation est la même que dans les Landes, & comme là, dans ces hauteurs, on ne peut faire ni des canaux, ni des chemins de fer, partout où ils seraient utiles, on doit songer à ne pas laisser perdre un produit aussi précieux que le bois, précieux soit par lui-même, soit par ses résidus. J'avais proposé en 1888 à la Commission départementale de l'Ariège, créée pour préparer l'exposition de 1889, & dont j'avais l'honneur d'être président, de montrer combien l'utilisation des bois perdus, faute de chemins, serait facile, si on les faisait brûler sur place, & si l'on en exploitait méthodiquement les cendres. On avait décidé en principe de faire une exposition qui mettrait cette idée en relief, puis rien n'a été fait.

Je reviendrai plus tard sur cette question en la traitant à fond dans un article spécial.

— Nous trouvons encore dans ce *Bulletin* une indication utile à connaître sur l'importation des vins français à New-York.

Les vins de Bordeaux et de Bourgogne réunis atteignent :

1884	21,170 hectolitres.	102,810	caisses.
1885	20,615 —	102,180	—
1886	20,365 —	117,750	—
1887	18,730 —	107,010	—
1888	16,260 —	111,045	—
1889	16,920 —	101,235	—

Dans les quatre dernières années, les importations à New-York venant de Cette, sont :

1886	6,475	hectolitres.
1887	5,845	—
1888	5,020	—
1889	2,500	—

Ce sont les vins de Californie qui causent cette baisse dans notre exportation.

— **Annales de la Société d'hydrologie médicale de Paris** (tome 35). — Nous n'y trouvons que peu de chose intéressant les Pyrénées. Dans la discussion sur le remarquable travail de M. le Dr Béni-Barde, notre compatriote & ami, au sujet de l'hydrothérapie, un médecin d'une station méridionale a pris la parole pour parler de la douche dans l'établissement thermal où il exerce la médecine. Nous considérons comme un devoir de ne pas relever les contradictions, les erreurs, les aveux, les interprétations & les soi-disant nouveautés dont ce médecin s'attribue le mérite. Ce serait porter préjudice à la station que de faire acte de discussion d'un travail semblable. Nous nous contenterons de regretter qu'un médecin hydrologue qui croit écrire

Digitized by Google

quelque chose de neuf sur la station où il est installé, oublie la vieille clinique locale, les observations d'hommes aussi expérimentés que l'étaient dans les Pyrénées, Amédée Fontan, Bordeu, Camus, & leurs successeurs. Quand on est jeune & qu'on a besoin d'épeler les premierr éléments de la physique & de la chimie thermales, en apprenant, pas exemple, à reconnaître si une eau est acide ou alcaline, on doit avoir au moins du respect pour les travailleurs qui vous ont précédé dans la clinique hydrominérale, & ne pas chercher à briller en s'attribuant le mérite de découvertes ou d'observations qui sont faites depuis des années. « Les médecins sérieux & honnêtes du corps médical hydrologique », me disait récemment un membre des plus en vue de l'Académie de médecine, « devraient constituer une Société des plus sévères « (Société scientifique bien entendu), qui exclurait impitoyablement « de son sein tous confrères à *moralité suspecte, ayant perdu l'estime de « leurs confrères, & pour lesquels tous les moyens de réussite sont bons.* « Les médecins des eaux minérales, vraiment dignes & savants, verraient « alors l'estime & la confiance du corps médical, revenir vers eux. « Pour le moment on est loin d'en être là. » Ces paroles sont dures, mais, hélas! elles sont vraies. Je demande pardon à mes lecteurs d'avoir un instant déplacé mon analyse des *Revues* & des livres. Du fil à l'aiguille, on peut arriver à parler de bien des questions.

Nous rappelant à notre ordre d'idées, le mémoire de M. DUHOURCAU *sur l'inhalation & le humage en général,* mais surtout à Cauterets, lu à la Société d'hydrologie de Paris, va nous occuper un instant. — M. Duhourcau est un de ces très rares médecins d'eaux minérales qui, tout en connaissant la physique, la chimie, la pharmacie & la médecine, pratiquent l'honnêteté scientifique comme la probité médicale; c'est, du reste, l'habitude à Cauterets. Son bagage scientifique est assez sérieux pour qu'il n'ait pas besoin, lui, de larcins méthodiques ou de verbiage calculé pour faire sa clientèle & sa fortune. M. Duhourcau est, quoique jeune encore, un maître en hydrologie, & avec son travail sur l'inhalation, il n'en est pas à son coup d'essai. Cette étude est une de celles qui font le plus d'honneur aux Annales de la Société d'hydrologie. Nous lui devons une analyse complète. M. Duhourcau commence par un historique très nourri de la question de l'inhalation. « Elle est vieille comme la médecine, dit-il », & il a raison. « L'idée « dominante qui donnait dans l'esprit des médecins anciens une « grande valeur à l'inhalation, était, que les vapeurs dégagées par la « simple évaporation d'une eau chaude à sa température native, ou « par l'échappement artificiel d'une eau hypothermale, contient réelle- « ment certains principes actifs de ces eaux. » C'est pour cela que des chimistes entreprirent, de tout temps, de chercher quels étaient ces principes actifs. L'auteur passe en revue toutes les stations dans lesquelles les installations d'inhalation ou de humages ont conduit à des

Digitized by Google

expériences cliniques. Il discute avec une grande netteté tout ce qui touche aux principes de la formation du nuage & de la vapeur que les divers appareils mettent en suspension dans l'air, & aborde les questions techniques qui sont les plus utiles à connaître pour traiter de l'installation des appareils applicables à l'inhalation & au humage. Il fait toucher du doigt l'importance que les anciens, & même les modernes, attribuaient à la médication dont nous parlons, dans ses différentes applications aux voies respiratoires. Il dissèque avec habileté les actions des différents agents qui sont ainsi portés sur la muqueuse aérienne, sans oublier de rendre justice, par des citations, aux auteurs qui ont écrit sur le sujet, soit en France soit à l'étranger. Naturellement, le Dr Duhourcau parle de Luchon & de ses humages. Il me permettra en passant, de relever une erreur historique, qu'il n'a pas été le seul à commettre, car c'est peut-être moi qui l'ai commise le premier. Ce n'est pas Lambron, mais bien Amédée Fontan qui fit connaître les premiers appareils de humage dans la station de Luchon.

Naturellement aussi, il parle des appareils nouvellement installés, & sur lesquels un confrère Luchonnais a parlé dans maintes circonstances, trop à la légère & sans avoir les connaissances physiques & chimiques nécessaires pour les juger. Je ne rappellerai pas ici l'opinion de M. Duhourcau, pas plus que la mienne au sujet d'un travail d'installation qui aurait pu mettre notre admirable station à la tête des stations à inhalation & à humage[1]. Rappelant au point de vue médical le travail de M. le Dr Breuillard sur les inhalations sulfurées à Saint-Honoré, il critique avec raison la prétendue caractéristique de M. Durand-Fardel, relative aux eaux sulfurées, que ce dernier décore du nom absolument trompeur & inexact d'*action de surface*. L'auteur passe en revue toutes les installations d'inhalation & de humages connues, soit en France soit à l'étranger, &, s'étend sur celles de Cauterets, que des médecins de Luchon critiquent comme ne répondant pas au but cherché dans le humage. M. Duhourcau veut bien rappeler mon opinion au sujet des eaux auxquelles il faut emprunter les vapeurs pour les faire humer, & il dit que c'est surtout pour les eaux émettant naturellement de l'acide sulfhydrique, comme celles de Luchon, que je réclame l'utilisation en humages, de préférence à tout autre. Dans un nouveau chapitre, mon savant confrère étudie les eaux azotées au point de vue de leur valeur comme humage & inhalation. Il rappelle tout ce qui a été écrit sur le sujet soit en France, soit surtout en Espagne, patrie de ce genre d'eaux. Passant ensuite en revue les théories relatives à l'absoption directe de l'azote par les plantes, il

1. Le Dr Ferras, dans un article de journal récemment publié, affirme que le corps médical de Luchon tout entier approuve, aujourd'hui qu'ils sont modifiés, les appareils de M. Frébault. Je demande, à mon confrère, de me comprendre parmi ceux qui pensent le contraire.

Digitized by Google

trouve que cet azote doit être utile aux hommes comme aux végétaux, lorsqu'on met l'estomac ou les poumons humains en même de l'absorber, & il conclut à l'utilisation de l'azote des eaux des Pyrénées, soit par la boisson soit par le humage. Nous sommes absolument de son avis & nous souhaitons que cet appel soit fortement apprécié & écouté.

Bulletin de la Société archéologique de Périgord. — Il contient deux chapitres très complets *sur l'abbaye de Brantôme,* l'un par M. le baron DE VERNEILH l'autre par M. C. BUSSIÈRE. Le dernier de ces chapitres est accompagné de deux très jolies gravures représentant l'abbaye sur deux côtés différents.

Bulletin de la Société Ramond. — L'envoi actuel est constitué par deux fascicules, l'un donnant les observations météorologiques de l'observatoire du Pic du Midi, de 1881 à 1883, l'autre est le dernier fascicule de 1889. Il contient la suite de l'étude de M. Gourdon sur les mollusques de la vallée de la Pique, & la monographie de ceux qui habitent la vallée de Noguera Pallaresa.

Vient ensuite une intéressant rapport *sur la vallée d'Aran fait au roi Philippe III* (suite). Nous donnerons un compte rendu succinct de ce travail, dans un numéro subséquent.

L'anthropologie. — Sous ce nom viennent de fusionner trois importantes Revues dirigées par trois maîtres : *Les Matériaux pour l'histoire de l'homme,* de notre collaborateur & ami E. CARTAILHAC. — La *Revue d'anthropologie,* de M. HAMY — & la *Revue d'Ethnographie,* de M. TOPINARD. L'union fait la force & ces trois publications, déjà fort appréciées séparément, deviennent aujourd'hui une publication des plus importantes, ainsi que le prouvent les deux premiers fascicules parus, accompagnés de planches d'une finesse extrême, & absolument indispensable aux anthropologistes. Dans les mémoires originaux que nous y trouvons, rien n'intéresse directement le Midi. Mais nous devons signaler dans les Variétés, un important compte rendu du Congrès d'anthropologie de 1889.

L'une des questions qui y ont été traitées & qui touche directement les Pyrénées, est celle du creusement & du remplissage des vallées dans des rapports avec l'ancienneté de l'homme. Naturellement il devait être largement question des glaciers, dans cette réunion.

M. Piette fait à la grotte du Maz-d'Azil (Ariège), l'application de ce qu'il considère comme les principes de l'action & de la marche des cours d'eau.

Digitized by Google

1° Période ancienne pendant laquelle la rivière de l'Arize coula dans les galeries supérieures restées d'abord encombrées par les graviers.

2° Période moyenne pendant laquelle l'Arize ayant baissé son lit, les eaux de pluies & de fonte s'infiltrèrent à travers les voûtes, remaniant le sol des couloirs & y formant des assises riches en ossements des fauves contemporains, ours des cavernes, &c.

3° Plus tard la rivière baisse encore son niveau, & le chasseur de Rennes s'installe dans la grotte sur les couches nouvelles & sur le rocher.

4° Après le chasseur de Rennes, le cours de l'Arize ayant encore baissé, se montre un homme dont l'industrie sert d'intermédiaire à la précédente & à celle dont nous allons signaler le caractère particulier (hache polie). Cet homme, à civilisation intermédiaire, laisse son industrie, surtout, sur la rive gauche de la rivière, dans des alternances de foyers & de limons.

5° Les polisseurs de pierre, qui laissaient les débris de leurs instruments dans les éboulis, précèdent directement nos propres ancêtres, dont les industries plus perfectionnées se rencontrent dans un sixième niveau, sur les berges actuelles de l'Arize.

Nous avons déjà signalé toutes ces divisions dans des travaux antérieurs à ceux de M. Piette. Nous devons reconnaître que ce dernier a comblé l'hiatus qui sépare l'âge du Renne de l'âge de la Pierre polie. C'est là une découverte importante au point de vue de l'histoire de l'homme.

Un membre du Congrès a bien voulu lire en mon nom un *Mémoire* sur la succession des époques glaciaires dans les Pyrénées. Ce n'est pas *périodicité* des phénomènes glaciaires qu'il fallait me faire dire, dans cette lecture, mais bien *succession* des phénomènes glaciaires. Pour moi, les glaciers pyrénéens ont commencé, au moins, au début de l'époque miocène, & il se sont continués en diminuant d'intensité, soit brusquement, surtout à la fin de l'époque miocène & à l'époque quaternaire. M. Marcellin Boule, dit « que l'époque glaciaire a com-« mencé *au moins* (c'est moi qui souligne) à l'époque pliocène, & n'a pas « été localisée, comme le professent quelques préhistoriens, à l'époque « quaternaire ».

Il reste encore des doutes dans son esprit sur l'existence des glaciers miocènes. Je reste prêt à montrer en détail tout ce que j'ai vu à ce sujet, d'un bout des Pyrénées à l'autre, à tout géologue qui, comme M. Boule & plusieurs autres, sont vraiment désireux de connaître à fond la vérité géologique sur ce sujet.

Dans le second *fascicule* de l'*Anthropologie*, les auteurs de cette publication continuent à parler du Congrès d'anthropologie de 1889.

M. PIETTE revient sur la question de l'époque de *transition entre les couches à Rennes & cellee à Pierre polie,* ou bien entre les couches magdaleniennes & les couches néolithiques. — C'est une affaire bien

Digitized by Google

entendue, M. Piette a fait cette découverte importante qui comble un véritable hiatus. Nous l'en félicitons, mais il nous permettra de ne pas le suivre dans la création des mots nouveaux dont il encombre le vocabulaire des anthropologistes. Pourquoi créer les noms d'*acesmolithique* (*a* privatif, action de polir, pierre) & de cesmolithique (polir, pierre), lorsqu'on a depuis des années les mots de pierre taillée, & pierre polie.

M. Boule a voulu aller vérifier les faits avancés par M. Piette[1] dans la grotte du Mas-d'Azil; il a fouillé lui-même, & a reconnu exactes les conclusions de notre collègue. On ne peut donc revenir sur l'importance des résultats obtenus, sur la valeur énorme de la splendide collection recueillie par M. Piette; mais personne ne saurait m'empêcher de redire encore, que lorsqu'on se livre à des fouilles aussi importantes que celles que fait M. Piette, il faudrait les diriger soi-même, *sur place*, ou avoir de vrais savants pour se faire remplacer.

M. Boule montre la mâchoire de Driopithecus, de Valentine (miocène); nous en avons longuement parlé quelques pages plus haut.

Bulletin de la Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne. — Année 1890, 1er semestre.

C'est le premier fascicule d'une publication nouvelle que s'est décidée à faire la Commission archéologique dont les travaux & le zèle sont depuis longues années bien connus. Il est excellent. On n'y trouve pas ces harangues inutiles & ces articles de seconde main qui composent trop souvent les volumes des Sociétés savantes.

M. G. AMARDEL signale une *monnaie d'un roi Wisigoth inconnu frappée à Narbonne*, du médailler du Musée. Elle est au nom d'Achila qui, d'après Aloïs Heiss, serait un compétiteur heureux de Rodrigue, dans la Tarraconaise & la Narbonnaise, & dernier roi des Wisigoths d'Espagne (709-711). Achila peut avoir été le dernier roi des Wisigoths dans la Narbonnaise, avant sa conquête par les Sarrasins; il est dans tous les cas infiniment probable que son nom a bien été le dernier inscrit sur les monnaies.

M. J. TISSIER reproduit *une charte du onzième siècle*, la plus ancienne du fonds de la bibliothèque de Narbonne; elle n'offre aucun autre intérêt. Elle est écrite dans une langue où les règles de la syntaxe latine sont à tout instant violées, mais on n'y trouve aucune trace de mots romans.

M. MASSIP résume le *Voyage d'un Narbonnais à Paris en* 1588, d'après une pièce des archives municipales de Narbonne. C'est un récit curieux & instructif. Le Narbonnais, Arnaud Mirandol, dut aller « mal vêtu, pour n'être pas découvert par les ennemis de Sa Majesté ».

1. M. Piette avait réclamé lui-même le contrôle des géologues.

Digitized by Google

Et son premier repas à bord du bateau fut fait avec du pain & du fromage. Il passa par La Nouvelle, Sigean, où il attendit trois jours « l'opportunité du vent », Marseille, Aix, Lyon, Nevers, tantôt à dos de mule, tantôt en coche, tantôt à pied & enfin en bateau. Il atteignit Paris après trente-deux jours de pérégrinations. Là, nous le voyons vaquer à ses affaires, &, suivant sa mission, solliciter du roi le rétablissement de deux foires franches à Narbonne. Il dut se rendre à Rouen, revenir à Paris, rejoindre la cour à Chartres, retourner encore à Paris, où il se sentit dépérir, &, laissant les affaires en plan, il regagna son pays; il tomba plusieurs fois des mains des huguenots à celles des ligueurs; détroussé par tous, il arriva sans sous ni mailles à Narbonne, de nuit; les portes étaient closes & cet honnête bourgeois qui avait visité Paris en gentilhomme & qui avait vu la cour, crotté comme un vilain & maigre comme un gibet, coucha à la belle étoile dans un jardin, près de la ville. Il y entra au matin en évitant les chiens & les sergents. Il avait dépensé 67 écus ou 203 francs, d'après un intéressant exposé de M. Massip, qui n'ose pas fixer la valeur de cette somme en argent d'aujourd'hui.

M. P. THIERS nous présente *deux inscriptions antiques du Musée de Narbonne* des plus intéressantes : l'une païenne, l'autre chrétienne, l'une du premier siècle, l'autre du quatrième. Ce sont deux petits poèmes qui en constituent le fond & qui ont maints points de ressemblance. Dans chacun d'eux, après avoir brièvement raconté l'histoire du défunt, le narrateur émet quelques réflexions philosophiques sur la mort; & la comparaison des deux textes, montre, avec la plus grande netteté, de quelle façon différente le païen & le chrétien envisageaient l'échéance fatale. Le philosophe voit venir la mort avec sérénité & sans inquiétude, le chrétien soupire après elle avec ardeur. Ces inscriptions ont été publiées notamment par notre collaborateur M. Lebègue. (*Histoire générale de Languedoc, Inscriptions de Narbonne,* nos 707, 1276.) Mais M. Thiers les étudie à d'autres points de vue, & il essaie de rétablir leur histoire avec son exactitude & son érudition ordinaires. Nous regrettons de ne pouvoir insister, mais ne résistons pas au désir de reproduire du moins la traduction des deux poèmes, dégagée malheureusement des commentaires & des observations de l'auteur du Mémoire :

« Caius Ofillius A.....isius, affranchi de Caius Ofillius, inscrit dans la tribu palatine, a élevé de son vivant ce tombeau pour lui-même & pour Mindia Prima, fille de Marcus Mindius, son épouse, & pour Caius Ofillius Proculus, son fils. — Né sur un sol barbare, il fut livré par son pays à la ville de Rome, afin que ses services en fléchissent l'injuste génie. — Dès qu'il le put, il allongea le nom qu'il devait à son origine, & il obtint à prix d'or, ce que l'on refusait à ses prières. — Ses bons services triomphèrent de l'humeur de son maître, & il ne connut pas les verges; n'ayant pas de pécule, il donna les cautions qu'il

Digitized by Google

put trouver. — Où cours-tu donc, voyageur ? Tu sais bien que l'asile du repos t'attend, cette auberge est ouverte à tous, en tout temps, en tous lieux. — Quand tu t'inquiètes du nombre d'heures que tu as à vivre, crois-tu que la dernière te manquera ? — Que ton existence soit exempte de soucis, & ne t'inquiète pas par avance des rigueurs de la mort. — Pas plus que nous, tu ne peux espérer vivre éternellement; si nous mourons jeunes, crois-tu avoir à te plaindre de la destinée ? — Étant encore en vie, il nous répugne de quitter l'existence; mais une fois morts, nous n'avons plus rien à redouter. — Aurais-tu rangé l'univers sous tes lois, pendant ta vie, à quoi cela pourrait-il te servir, dans l'Orchus ? Là on n'a aucun souci de la richesse ? »

« (L'heure est donc venue pour toi) à peine âgé de ... ans d'entrer dans l'Élysée. — Trois fois à peine la rose, l'épi & le pampre se sont montrés depuis qu'on te donna à Grégoire, & tu es couchée, ô Festa, dans la tombe. — Les souhaits qu'on t'adressa chaque année n'ont pas été redits souvent, hélas ! Que ta vie a été courte ! Combien courte la durée de notre union. — L'âge seul faisait défaut, car Festa possédait au suprême degré toutes les qualités, les sentiments affectueux & pieux, la grâce, la chasteté. — Pénétrée de la doctrine angélique vouée à Dieu, elle..... — Elle est là; c'est un décret d'en haut; nous y viendrons nous aussi, pourvu que nous conservions intacte notre foi, nos pieuses croyances. — Festa, honneur de nous tous, nous nous rejoindrons certainement, si ma vie est honnête, si tu as souci de moi. — Et toi, recteur suprême de l'âme des fidèles, réalise nos souhaits, abrège notre attente. »

M. L. NARBONNE commence la biographie de *Simon Vigor, archevêque de Narbonne*, nous l'analyserons lorsque le Mémoire aura paru tout entier. Il en sera de même du travail de M. C. LAFONT, *Charles IX & Catherine de Médicis à Narbonne.*

M. L. BERTHOMIEU donne un *document inédit relatif à la construction de la cathédrale de Narbonne*, acte par lequel l'archevêque Maurin & le chapitre de Saint-Just s'étaient engagés à subvenir aux frais, & dont la date peut être comprise entre 1265 & 1271.

ANNALES DU MIDI. — N° 6, avril 1890.

M. PROU : *Fabri de Peiresc & la numismatique mérovingienne.* [Lettres inédites de Poullain à Peiresc, & de Peiresc. Nombreuses notes de Peiresc relatives à la numismatique, d'après le ms. français 9533 de la Bibliothèque nationale, & les deux ms. n° 80 du musée Hermann-Westreenen, à la Haye].

C. DOUAIS : *Les manuscrits de Merville*, suite. [Description de cinq manuscrits : 1° *Interrogatoire de Bernard de Castanet*, évêque d'Albi,

Digitized by Google

1299-1300. Exemplaire original de Bernard de Castanet. L'histoire de ce ms. d'après une note autographe de Bernard Gui. Comparaison de ce ms. avec le ms. latin 11,847 de la Bibliothèque nationale. — Nombreux extraits. Deux fac-similé. 2° *Cérémonies & complimens d'honneur qui se gardent annuellement par les Capitouls à l'entrée de leur charge & durant le cours de leur année.* M. DC. XIIX. Ce manuscrit autographe est de Nicolas de Saint-Pierre, chef du Consistoire en 1618. M. Douais en annonce la publication. 3° *Confirmationes statutorum & libertatum ordinis Premonstratensium,* ms. provenant de la Capelle. Recueil de bulles dont quelques-unes sont inédites. 4° *Statuti della sacra religione di san Gioranni Gierosolimitano.* Publié en 1597. 5° *Chronica fr. Martini Poloni de romanis pontificibus & imperatoribus,* XIV^e^ siècle. Note de ce que ce ms. a coûté en 1441 : 1 écu d'or. Ce ms. est de la troisième classe des ms. de Martin de Troppan, dit Polonus. En certains passages il présente une lecture préférable à celle adoptée par le dernier éditeur M. Weiland].

A. THOMAS : *Rodrigue de Villandrando en Rouergue.* [Etude suivie de nombreux textes inédits & qui apportent des précisions sur plusieurs points au livre de Quicherat : *Rodrigue de Villandrando*].

L.-G. PÉLISSIER : *Une relation de l'escalade de Genève* (1692). [Cette relation italienne est de Germano, archevêque & comte de Tarantaise, ambassadeur de Savoie auprès du Roi catholique. Texte intéressant & curieux].

— Le 1^er^ numéro d'une nouvelle Revue, *Le Périgord Pittoresque* vient de paraître. Le texte & les dessins de ce numéro promettent une Revue sérieuse, archéologique & pittoresque; ils me paraissent bien traités; le texte est soigné, l'impression & le papier ne laissent rien à désirer. Il contient une chanson patoise ornée de croquis, une phototypie des gorges de l'Auvezère; des dessins, plans & coupe de la chapelle romane de Merlande, près de Périgueux. C'est un in-4° de 20 pages.

— L'ouvrage que notre compatriote M. Antoinin DELOUME, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, vient d'écrire sur les *Manieurs d'argent chez les Romains* a été couronné par l'Académie française. Près de trente publications avaient été envoyées au concours. Le succès du livre de M. Deloume s'imposait à Paris, car à l'étranger il était déjà considérable. C'est une véritable révélation que l'existence à Rome d'agioteurs & de Sociétés financières. Le sujet est absolument neuf, bien qu'il ait été soupçonné par l'illustre Mommsen, qui a vraiment le génie de l'histoire du peuple roi. M. Deloume l'a traité à fond & l'a probablement épuisé. E. C. D^r^ F. GARRIGOU.

Digitized by Google

CHRONIQUES

CHRONIQUE DE L'ALPINISME

Une conférence de M. Frantz Schrader. — M. Frantz Schrader a donné, le mois dernier, à l'Athénée de Bordeaux, & sous les auspices de la section du Sud-Ouest du Club Alpin français, la conférence annoncée, sur la « Méditerranée ».

Au début de sa conférence, dit *la Gironde*, & pour répondre au désir de ses collègues du Club Alpin français, M. Schrader a donné quelques détails sur le refuge & sur le réseau de chemins que la section du Sud-Ouest du Club Alpin vient de faire construire & aménager au pied du Mont-Perdu, dans la brèche glacée de Tuquerouye, qui ouvre l'accès de cette région superbe. A en juger par l'enthousiasme des rares touristes qui ont visité cette partie de la chaîne & par les photographies dont M. Schrader a accompagné ses explications, il y a là des merveilles sans pareilles dans les Pyrénées, & on ne peut savoir trop de gré au Club Alpin d'en avoir ouvert le chemin à tous ceux, & le nombre en est grand, qui aiment la montagne sans pour cela être des grimpeurs de premier ordre.

Puis, M. Schrader a abordé son sujet.

M. Schrader a d'abord jeté un coup d'œil d'ensemble sur la géographie de la mer Méditerranée, sur sa situation au centre de l'ancien continent, sur son prolongement dans le sens de la latitude, condition si importante dans le développement des civilisations qui se sont succédé sur ses rivages.

La tiédeur de sa masse profonde, l'absence de marées qui permet à la vie terrestre de se mêler par un contact de tous les instants à la vie maritime, les ramifications merveilleuses des rives septentrionales au milieu desquelles navigent les innombrables embarcations qui commerçent d'île en île, de golfe en golfe: le climat spécial du monde méditerranéen, l'aspect qu'en reçoivent les côtes de la mer bleue, la

Digitized by Google

végétation qui en résulte & la réaction de ces conditions extérieures sur le déroulement de l'histoire, ont été tour à tour étudiés par le conférencier & accompagnés de projections photographiques qui permettaient aux auditeurs de faire, tout en l'écoutant, un véritable voyage sur les bords de la Méditerranée.

M. Schrader a terminé par quelques considérations qui ne pouvaient mieux venir que dans une réunion du Club Alpin, de cette association qui s'efforce de rendre à nos jeunes générations, par le contact parfois rude mais toujours bienfaisant de la nature, un peu de cet équilibre contre l'esprit & la matière que notre civilisation si admirable à tant d'égards, mais trop hâtive & trop nerveuse, tend de plus en plus à rompre.

Le conférencier a mis en parallèle la vie harmonieuse telle que la comprenait le monde hellénique, cette vie équilibrée où le même homme pouvait être à la fois un athlète & un poète, un marchand & un philosophe, avec la vie si différente de notre civilisation moderne, fiévreuse, inquiète, cherchant l'intensité aux dépens de l'équilibre, la rapidité aux dépens de l'harmonie, & aboutissant trop souvent par une suite de déséquilibrations à cet état de débilité où l'on prêche le pessimisme comme le dernier terme du progrès & où l'on vante la décadence comme l'état naturel & le point d'aboutissement de toutes choses.

En quelques mots pleins à la fois d'indignation & de dédain, M. Schrader, a fait justice de ces platitudes que certains voudraient rendre intéressantes, & a remercié le Club Alpin de mettre les jeunes générations en communion avec la nature, pour leur faire goûter la joie de posséder un esprit sain dans un corps robuste.

Pendant les vacances de Pâques les diverses sections du Club Alpin français du Midi, se sont mises en mouvement.

Voici quelques détails sur plusieurs des excursions. Nous empruntons celle-ci à *la Gironde*.

1° *Section de Bordeaux*. — Jamais programme d'excursion n'a été mieux suivi que celui qu'avait proposé pour les fêtes de Pâques la section bordelaise du Club Alpin. Rien n'est venu le contrarier : un temps à souhait a constamment accompagné les touristes jusqu'au moment précis où ils sont montés dans le wagon de retour. Ils étaient munis, en partant de Saint-Sébastien, de recommandations officielles pour les autorités espagnoles, & non officielles, mais non moins précieuses, pour les maîtres d'hôtel chez qui ils devaient recevoir l'hospitalité; aussi ont-ils reçu partout le meilleur accueil & emporté d'excellents souvenirs de la pittoresque région qu'ils ont parcourue.

Le vendredi, à la sortie de la gare de Saint-Sébastien, ils étaient accueillis par un aimable compatriote : deux voitures étaient prêtes & les portaient en une heure au villaga d'Igueldo, sur le sommet du chaînon qui forme la côte, entre les embouchures de l'Urrumea & de

Digitized by Google

l'Oria. Suivre à pied cette crête, plongeant à pic, d'un côté sur l'Océan, de l'autre sur la vallée de l'Oria, était une délicieuse promenade. En moins de deux heures, on était rendu au village d'Orio, & une heure & demie après, à Zaraus, station de bains de mer admirablement située sur une vaste plage de sable fin, encadrée par deux longs caps rocheux. L'aristocratie espagnole appécie cette élégante & calme station, entourée de jolies villas. L'hôtel, tenu par un Français, est excellent, à en juger par l'accueil qui nous y fut fait.

Le lendemain matin, la caravane suivit d'abord en voiture les dentelures de la côte, visitant au passage les villages & les églises de Guetaria & de Zumaya, & remontant jusqu'à Cestona. On emporte des villages de cette région une impression d'étonnement mêlée d'un peu de confusion patriotique. Les pavages soigneusement entretenus & d'une propreté parfaite, les maisons à quatre & cinq étages, garnis de vastes balcons vitrés, les églises, remplies d'objets d'art d'une valeur considérable, tout cela ne rappelle guère nos villages de France. Les autels & les rétables sont chargés de sculptures & de dorures; l'autel principal de Cestona, au dire des gens experts, ne se construirait pas de nos jours pour 100000 francs.

Remontant à pied depuis Cestona la vallée de l'Urola, nous pouvons constater que la civilisation du pays est à l'avenant; à chaque instant, la rivière est arrêtée par des barrages savamment construits, qui envoient les eaux arroser les champs ou faire marcher des usines. Une noble maison, isolée, s'est donné le luxe de semer son parc de globes éclairés à l'électricité. Dans les villages, on trouve de petits établissements qui se passent la même fantaisie : au lieu de laisser les ruisseaux descendre en cascades à la rivière, on les fait travailler au passage, pour se procurer gratis un éclairage splendide.

On est étonné, il est vrai, de trouver de loin en loin sur les routes, des *péages*, qui sont pour nous une institution bien arriérée; mais, après tout, n'est-il pas aussi rationnel de faire payer les dépenses d'entretien par ceux qui en profitent, que par le budget de l'État, c'est-à-dire par tout le monde?

Après le déjeuner qui les attendaient à Aspeitia, les excursionnistes allaient visiter l'immense monastère de Loyola, maison-mère de l'ordre qui a su se créer une si formidable puissance. De cette ruche, on voit sortir des volées de tout jeunes prêtres, trois à trois toujours, suivant l'ordonnance fondamentale. La grande chapelle est un monument grandiose, mais lugubre, d'un style tout spécial. Dans l'intérieur du monastère, on visite l'antique manoir natal du fondateur de l'ordre, transformé en luxueux sanctuaire.

De Loyola, Ascoitia est vite atteint, mais il reste encore une quinzaine de kilomètres pour atteindre Zumarraga, ces trente kilomètres dans la journée, sur une route dure & toujours montante, fatiguent plus que dix heures de marche dans la montagne, où la variété de

Digitized by Google

l'allure & de la nature du terrain repose successivement les organes locomoteurs au lieu de fatiguer toujours les mêmes.

Pas de bornes kilométriques qui vous donnent le soulagement de voir progressivement diminuer la distance! Un paysan vous affirme qu'il vous reste à faire une demi-heure de chemin; dix minutes après, un autre vous assure que vous en avez pour une heure à peine! Voici cependant une superbe pierre qui nous donne la distance de... Vergara... qui n'est pas sur cette route! Nous serions-nous trompés de vallée? Plus loin, un autre nous donne la distance de notre but, mais en la portant à onze kilomètres, quand tous nos calculs géographiques nous démontrent que nous n'en avons plus que cinq ou six à faire! Heureusement, l'émotion est de courte durée : elles sont aussi fausses l'une que l'autre. Mais pourquoi les a-t-on placées? *Cosas de España!*

Le dimanche, après une nuit de repos bien employée, la caravane prenait à dix heures le chemin de fer, pour s'arrêter au point culminant de la chaîne pyrénéenne, à la halte de Otzaurte. De là, il n'y a qu'à descendre la pittoresque vallée de l'Oria, en visitant au passage l'église de Cegama & le monument funèbre de Zumalacarregui, pendant qu'on nous prépare un déjeuner impromptu fort bien réussi. Le cidre du pays, frais & agréable, a surtout un vif succès.

A cinq heures, nous étions rendus à Beasaïn, pour prendre le train qui nous ramène à Saint-Sébastien. La journée, bien que le parcours à pied n'eût pas dépassé vingt-quatre à vingt-cinq kilomètres, avait cependant éprouvé quelque peu les marcheurs, & sur ses dix membres, la caravane comptait un certain nombre de blessés. Mais après une bonne nuit de repos à l'hôtel de Londres, où nous étions encore reçus par un compatriote, tout le monde n'en était pas moins sur pied à cinq heures du matin. Il fallait terminer l'excursion par l'ascension de la Haya (Trois-Couronnes). C'étaient six bonnes heures de marche, mais dans la montagne cette fois, & la fatigue de la veille ne comptait plus. Déjà deux fois cette ascension a été tentée par la section du Sud-Ouest; le mauvais temps l'a toujours arrêtée. Aujourd'hui, la montagne est claire : il faut en profiter à tout prix.

En moins de trois heures, la distance de la gare d'Irun au sommet de la Haya était franchie. Le panorama ne vaut peut-être pas comme étendue de la vue sur les montagnes celui de la Rhune, jetée en dehors de la chaîne; mais le contraste de la belle vallée de la Bidassoa & du golfe, avec les montagnes qui nous entourent & le gouffre qui s'ouvre au sud sur la vallée d'Oyarzun, est d'un magnifique effet.

Nous ne pouvons en jouir longtemps. Les nuages entassés derrière Saint-Sébastien annoncent l'approche de la pluie. Nous avons d'ailleurs à regagner la gare d'Hendaye, en passant par Irun & Béhobie, & il faut bien s'arrêter un instant pour refaire ses forces; il nous reste juste le temps d'arriver avant le départ du train.

A dix heures du soir, la caravane, fidèle au programme, rentrait à

Digitized by Google

Bordeaux sans qu'un seul de ses membres l'eût abandonnée un seul instant. Tous emportaient de ces quatre jours de vie au grand air un charmant souvenir, avec un vif sentiment de reconnaissance pour les amis à l'obligeance & au dévouement desquels est dû le succès de cette excursion. Ce n'est pas la dernière fois, nous l'espérons bien, que la Section du Sud-Ouest aura recours à eux, & d'autres plans d'excursions dans cette pittoresque contrée sont déjà sur le chantier.

2e *Section de Toulouse.* — La section des Pyrénées centrales du Club Alpin français, prend un sérieux développement. Ses séances sont nombreuses & ses excursions ont un grand succès. Durant la semaine de Pâques, une quinzaine de ses membres, présidés par M. A. Benoist, professeur à la Faculté des lettres, avaient l'intention de faire l'ascension du Bugarach, le sommet le plus élevé des Corbières & d'où la vue s'étend sur un immense horizon. La tempête ayant obligé les Alpinistes à modifier leur programme, ils ont abandonné la curieuse région de Rennes-les-Bains, pour visiter Quillan, les gorges de Pierrelisse, Axat & les gorges de Saint-Georges. Puis, le lendemain ils ont gagné Saint-Paul de Fenouillet & Saint-Antoine de Galamus; l'ermitage de ce nom est dans un des beaux sites de France. Les gorges qui commencent à ce point sont d'une grande beauté, & attireraient les touristes du monde entier, si elles ne faisaient point partie, avec tant d'autres régions, de la France inconnue. Dans quelques mois, une route aura été creusée à mi-hauteur de la falaise. Actuellement il n'y a qu'un sentier, où l'on peut passer à la file indienne, en rasant le rocher & en dominant un précipice vertical de 150 mètres. Ce trajet aérien dure plus de 300 mètres, & lorsque le vent souffle, comme il en a l'habitude dans ces parages, il s'engouffre dans la gorge & rend le passage extrêmement dangereux. Quelques photographies ont été prises, & la *Revue des Pyrénées* publiera prochainement des dessins. Les Alpinistes arrivaient le soir à Rivesalte & à Banyuls après avoir salué, chemin faisant, Estagel & la statue d'Arago. A Banyuls ils montaient à la tour de Magalon &, malgré le vent épouvantable, ils contemplaient longtemps le magnifique panorama du littoral étalé sous leurs yeux, depuis Cerbère jusqu'aux environs d'Agde, tandis que de l'autre côté le Canigou & les Pyrénées brillaient, en partie, de tout leur éclat. L'après midi, la visite au magnifique laboratoire de Banyuls occupait les Alpinistes jusqu'à l'heure du retour à Toulouse.

Le laboratoire s'est récemment enrichi d'un superbe plan en relief, donné par MM. Decomble & Cartailhac, & exécuté par le premier de ces collègues. Il comprend une bonne partie des départements & sera d'un grand secours aux personnes qui, venues dans le pays pour leurs travaux, leurs plaisirs, ou la santé de leurs proches, voudront organiser des excursions.

Digitized by Google

Grâce à la réduction de 50 %, consentie sur tous les réseaux, aux Alpinistes voyageant par groupes de cinq membres au moins, & grâce aux accords établis avec les hôtels correspondants du Club, l'excursion s'est effectuée à peu de frais.

La prochaine est décidée pour Pentecôte.

E. CARTAILHAC.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

FOURS A TUILES ET A POTERIES DÉCOUVERTS AUX ENVIRONS DE MURET (HAUTE-GARONNE).

MURET. — L'année passée, M. Couget, membre de la Société archéologique du Midi, & mon collègue de la Société des Études du Comminges, eut la bonté de me signaler l'existence, près de Muret (Haute-Garonne), d'un four à briques de l'époque romaine, qu'il avait eu l'occasion de voir pendant son séjour dans cette ville.

Grâce aux indications qui m'avaient été fournies, il m'a été facile de retrouver le four en question, sur la rive droite de la Garonne, tout à fait sur la berge, qui, à cet endroit est assez élevée, & à 800 mètres, environ du pont actuel de Muret; les ravinements causés par l'inondation de 1875, le mirent alors à découvert, dans le talus où il était construit. Je ne crois pas, que depuis la visite de M. Couget, on y ait fait la moindre fouille.

J'ai trouvé, à la partie supérieure, en les arrachant avec la main, des tuiles plates de couverture, de l'époque romaine, accumulées dans l'intérieur; elles abondaient aussi sur le devant, dans les éboulements. J'ai également pu recueillir une tuile courbe de recouvrement presque entière, ce qui est assez rare. Les premières, sont d'une belle couleur rouge vif & ont une plus forte épaisseur que la dernière, qui est relativement mince, noirâtre & excessivement cuite.

Ainsi qu'il m'avait été dit, ce four est construit en matériaux & se trouve encore en assez bon état de conservation, ce qui permet de se rendre compte exactement de ses dimensions & de sa forme primitive.

Mais ce qui m'a frappé après avoir examiné le four, c'est de trouver les traces d'un second qui devait exister à côté de lui, & à gauche. Autant que j'ai pu en juger, il devait avoir à peu près les mêmes

Digitized by Google

dimensions que le premier. Aujourd'hui, il est totalement détruit & comblé par des matériaux de toute nature, terre, briques de différentes espèces & surtout de nombreux débris de poteries. Ce qui semblerait venir à l'appui de ce que j'avance, c'est le fait parfaitement visible, que la bande de terre qui les séparait l'un de l'autre, dans le talus où ils sont placés, & qui peut avoir une épaisseur de 1m25 à 1m50 en moyenne se trouve également cuite de chaque côté, comme si les deux parois eussent subi, de la même façon, l'influence prolongée d'une haute chaleur.

Fouillant légèrement avec un couteau dans les débris amoncelés dans ce second four, j'ai trouvé de petites briques plates & minces sorte de carrellement, beaucoup de morceaux de poteries plus ou moins grossières, en terre rouge ou blanchâtre, & enfin le fragment d'un vase qui devait être d'une grande finesse. Le morceau que j'ai recueilli, a une épaisseur de 0m004, la terre employée est extrêmement compacte, fine & homogène, d'une teinte rouge pâle dans la masse, mais la nuance de la surface extérieure est d'un beau rouge vif & brillant, qui semblerait dû à un vernis, ou plus tôt à une sorte de vitrification, tant la couche colorée est mince. Ce fragment, porte à l'extérieur des dessins en relief provenant certainement d'un moulage, & rappelle les beaux spécimens de poteries romaines du même genre trouvées dans le pays, & que l'on croyait provenir de fabriques étrangères.

Après ce que nous venons de dire, il pourrait parfaitement se faire que ce dernier four fût principalement affeté à la cuisson de la poterie, &, que sa construction plus légère, n'eut pas résistée aussi bien aux épreuves du temps que l'autre, plus solidement bâti, en vue de sa destination.

Si cela a été, & nous avons tout lieu de croire, nous n'aurions pas besoin il semble, de rechercher comme on l'a fait jusqu'ici, une origine étrangère aux beaux vases trouvés aux environs de Muret, car il nous serait dès lors permis d'admettre qu'ils ont été fabriqués dans le pays même, par les ouvriers habiles qui savaient également les cuire.

Je crois qu'il serait très facile en pratiquant quelques fouilles peu coûteuses, non seulement de pouvoir vérifier l'exactitude de ce que j'ai observé, mais encore de se rendre parfaitement compte de la disposition intérieure du four existant, & aussi, peut-être, de découvrir dans l'autre, des vases plus ou moins conservés.

Voici du reste une planche explicative des faits que je viens d'avancer.

Léon BAURIER.

NIMES. — Les découvertes qu'on avait faites à Nimes, disait-on, dans ces derniers temps, sont déjà un peu anciennes.

En voici l'énumération :

Digitized by Google

Fig 1

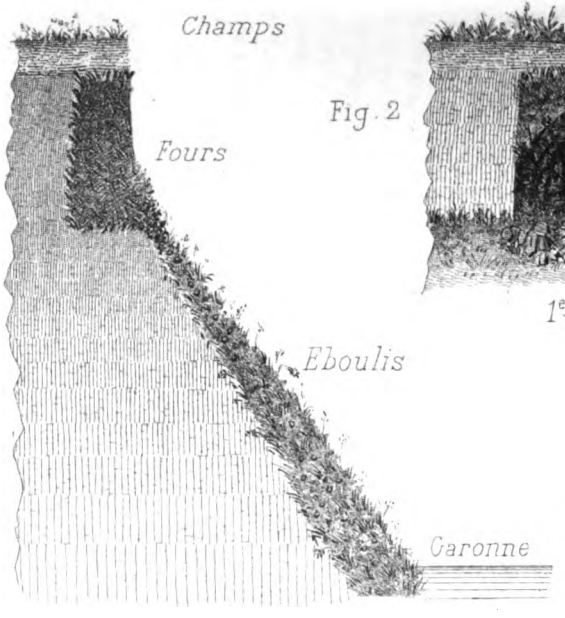

Fig 2

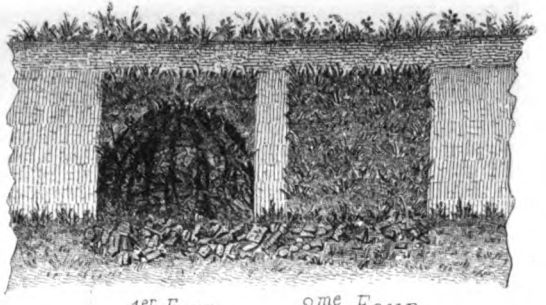

Fig 5

Fragment de Vase

Fig 3

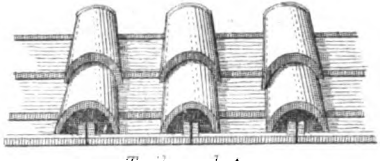

Tuile plate

Fig 4

Tuile de recouvrement

FOURS A TUILES ET A POTERIES DE L'ÉPOQUE ROMAINE

découverts aux environs de Muret, (Hte Gne)

Digitized by Google

Digitized by Google

1° Une mosaïque très belle découverte sous les halles centrales, aujourd'hui placée au Musée & restaurée ;

2° Les fouilles faites il y a un an par le colonel Pothier au-dessus du temple de Diane, & qui ont mis à jour divers édifices servant de *Café restaurant*, pour les plaisirs des Nimois. Les mémoires de l'Académie du Gard en ont donné un compte rendu ;

3° Les fouilles faites près Sauve & qui ont mis à jour une ancienne villa romaine, fortifiée en oppidum. La description en est donnée dans le Bulletin de la Société scientifique d'Alais.

Découvertes Archéologiques a Lectoure. — Nous recevons par l'intermédiaire de M. Parfouru, archiviste départemental à Auch, la note suivante :

« Des travaux de terrassement exécutés depuis quelques mois dans deux petits champs situés non loin de la gare, au midi de Lectoure, sur l'emplacement de l'ancienne ville gallo-romaine, qui occupait la plaine dite de *Pradoulain*, ont mis à découvert un certain nombre d'objets antiques, dont voici la nomenclature.

« Les fouilles, peu suivies dans le premier champ, ont commencé il y a deux ou trois ans ; dans le second, elles n'ont donné de résultats qu'à partir du mois de décembre dernier.

« Les objets découverts en ces deux endroits sont du même genre ; en outre de substructions de maisons (bases de murs & de piliers), le deuxième champ a un puits, comblé de grosses pierres & d'épaisses plaques de marbre blanc, & il est traversé par la voie romaine de Lectoure ancienne à Toulouse. On a découvert seulement la partie supérieure de la voie, sur laquelle se trouvaient environ deux mètres de terres, en y comprenant une surcharge faite avec des débris romains & haute de 70 centimètres ; un sondage très sommaire de la vraie voie antique & qui n'a atteint que 40 centimètres de profondeur environ, la montre comme composée, d'abord de cailloux (surface supérieure) de la grosseur d'un œuf, ensuite de pierres très dures, de la grosseur des deux poings, mêlées de cailloux de même dimension que les premiers, & de très nombreux débris de fer avec quelques fragments de bronze ; au-dessous du niveau atteint il y a encore des pierres ; tout est fort dur & très compacte.

« Comme pierres moulurées on n'a trouvé en place qu'une base de piédestal & un fragment de base de colonne (base attique).

MARBRE BLANC.

« *Une petite table moulurée sur le devant à pans coupés sur les trois autres côtés*[1] *; fragment de grand vase aux cannelures ondées ;* placages

1. Tout ce qui est en italique est destiné au Musée de Lectour.

Digitized by Google

moulurés ou autres en très grand nombre ; *un fragment de bas-relief où se trouve conservée la tête d'un oiseau qui dévore un serpent ; un infime morceau de plaque inscrite, &c.*

TERRE CUITE.

« Tuiles à rebord & *tuiles faitières ;* fragments de très grands vases : *cratères, dolium, grosses amphores à anses cylindriques,* dont cinq portent l'estampille différente de fabricants[2], autres amphores fuselées, brisées aussi, à anses plates & longues. Une infinité de débris de vases moyens en terre de diverses couleurs : noire, grise, rouge, jaune, &c,; quelquefois cette terre est mal cuite, mais presque toujours elle paraît par larges plaques avoir été entièrement dorée à l'intérieur & à l'extérieur ; il n'a guère été recueilli de ce genre que les deux tiers environ d'une *jatte avec anses mamelonnés, des anses torses & quelques petits fragments ornés.* Enfin, du même genre, petits vases (entre 15 et 18 cent. de haut), dont quatre de forme différente ont été trouvés entiers malgré la fragilité de la terre. *Poids dits de tisserand ou de pêcheurs* (pyramides tronquées percées par le haut), en grand nombre & de divers modules ; plusieurs ont des *signes ou dessins en creux.* Poterie à couverte rouge lustrée, dite Samienne : nombreux débris ornés ou non ornés ; trois sortes de terres sous la même couverte : 1° jaune paille ; 2° rouge clair ; 3° rouge vif ; cette troisième terre est celle qui fournit généralement les échantillons les plus mal moulés, mais en revanche quelquefois aussi les plus beaux de toutes manières ; l'ensemble des formes que l'on peut deviner est d'ailleurs magnifique, & les ornements très variés arrivent parfois à une beauté extrême ; une trentaine de ces débris portent l'estampille de divers fabricants, deux autres ont une inscription gravée à la pointe après cuisson des vases. Lampes : *plusieurs débris en terres fines ou grossières, couvertes bronzées ou rouges ou violettes ;* parmi les débris ornés, le plus complet montre un *singe qui joue de la lyre!* les fonds portent *quatre fragments de marques de fabricants, deux en creux & en relief.*

VERRE.

« Une infinité de débris de diverses formes & de diverses couleurs, *parfois à deux couches ;* le verre blanc est souvent plus mince que tout ce que l'on fabrique aujourd'hui dans ce genre ; *plusieurs fragments sont gravés, d'autres taillés, d'autres sont côtelés & à plusieurs couleurs en forme de perles tordues ;* les échantillons les plus curieux sont : un lion en bas-relief sur un disque (verre orangé) qui était suspendu ou plutôt attaché horizontalement pour former quelque anse de coupe? de même manière, *dans un disque plus épais portant aussi trace de cassure à la par-*

2. Tout ce qui se rattache à l'épigraphie doit être publié par M. Allmer, aidé de son collègue, M. Dissard.

Digitized by Google

1° Une mosaïque très belle découverte sous les halles centrales, aujourd'hui placée au Musée & restaurée ;

2° Les fouilles faites il y a un an par le colonel Pothier au-dessus du temple de Diane, & qui ont mis à jour divers édifices servant de *Café restaurant*, pour les plaisirs des Nimois. Les mémoires de l'Académie du Gard en ont donné un compte rendu ;

3° Les fouilles faites près Sauve & qui ont mis à jour une ancienne villa romaine, fortifiée en oppidum. La description en est donnée dans le Bulletin de la Société scientifique d'Alais.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES A LECTOURE. — Nous recevons par l'intermédiaire de M. Parfouru, archiviste départemental à Auch, la note suivante :

« Des travaux de terrassement exécutés depuis quelques mois dans deux petits champs situés non loin de la gare, au midi de Lectoure, sur l'emplacement de l'ancienne ville gallo-romaine, qui occupait la plaine dite de *Pradoulain*, ont mis à découvert un certain nombre d'objets antiques, dont voici la nomenclature.

« Les fouilles, peu suivies dans le premier champ, ont commencé il y a deux ou trois ans ; dans le second, elles n'ont donné de résultats qu'à partir du mois de décembre dernier.

« Les objets découverts en ces deux endroits sont du même genre ; en outre de substructions de maisons (bases de murs & de piliers), le deuxième champ a un puits, comblé de grosses pierres & d'épaisses plaques de marbre blanc, & il est traversé par la voie romaine de Lectoure ancienne à Toulouse. On a découvert seulement la partie supérieure de la voie, sur laquelle se trouvaient environ deux mètres de terres, en y comprenant une surcharge faite avec des débris romains & haute de 70 centimètres ; un sondage très sommaire de la vraie voie antique & qui n'a atteint que 40 centimètres de profondeur environ, la montre comme composée, d'abord de cailloux (surface supérieure) de la grosseur d'un œuf, ensuite de pierres très dures, de la grosseur des deux poings, mêlées de cailloux de même dimension que les premiers, & de très nombreux débris de fer avec quelques fragments de bronze ; au-dessous du niveau atteint il y a encore des pierres ; tout est fort dur & très compacte.

« Comme pierres moulurées on n'a trouvé en place qu'une base de piédestal & un fragment de base de colonne (base attique).

MARBRE BLANC.

« *Une petite table moulurée sur le devant à pans coupés sur les trois autres côtés* [1] ; *fragment de grand vase aux cannelures ondées* ; placages

1. Tout ce qui est en italique est destiné au Musée de Lectour.

Digitized by Google

le Chanzy : Nous avons pensé que nos lecteurs liraient avec intérêt quelques détails sur ce bâtiment dont la construction va rendre l'activité à l'un des chantiers de construction les plus importants de notre région méridionale. Nous empruntons ces détails à *la Gironde :*

« Voici les dimensions du *Chanzy :* longueur entre perpendiculaires, de l'axe du gouvernail à la pointe de l'éperon, 106 mètres; largeur maxima à la flottaison en charge, 14 mètres; profondeur de la carène au milieu, 5 mètres 72; différence du tirant d'eau, 40 centimètres; tirant d'eau moyen sous la fausse quille, 5 mètres 84; tirant d'eau arrière, à 10 mètres 50 de la perpendiculaire arrière, 6 mètres; déplacement total hors bordé, 4,745 tonneaux; surface de la flottaison en charge, 1,095 mètres 40; surface immergée du maître couple, 67 mètres carrés; poids de la coque avec ses accessoires & sa cuirasse, 2,858 tonneaux; appareil moteur, y compris les chaudières, l'eau des machines, les bâches & des chaudières, évalué à 713 tonneaux; artillerie évaluée à 278 tonneaux; reste du matériel d'armement, 896 tonneaux.

« La coque sera entièrement construite en acier Siemens, l'étrave sera en acier forgé & l'étambot en acier coulé.

« Entre la quille & le pont blindé, il n'y aura pas moins de quatorze compartiments étanches, & entre le pont blindé & les gaillards également six compartiments étanches formés par cinq cloisons transversales.

« Le pont sera en forme de dos de tortue, & dans la région centrale les plaques seront de 5 centimètres d'épaisseur au-dessous de la flottaison, & 4 centimètres au-dessus; elles rencontreront la carène à 1 mètre 20 au-dessous de la flottaison. Le cuirassement s'appuiera sur deux plaques de tôle dont l'épaisseur sera de 15 millimètres. Un passavant en bois démontable sera établi au-dessus des parties déclives pour faciliter la circulation.

« La ceinture cuirassée qui recouvrira toutes les œuvres mortes aura 92 millimètres d'épaisseur & sera boulonnée à un bord de 18 millimètres. Les obus à la mélinite ou tous autres explosifs du même genre seront impuissants contre cette cuirasse. Dans les environs de la flottaison, la protection sera complétée par des cofferdams remplis de cellulose, qui monteront jusqu'à 1 mètre 20 au-dessus de la flottaison.

« L'appareil moteur du *Chanzy*, qui sera construit par le Creuzot, comportera deux machines horizontales indépendantes à trois cylindres, à triple détente, actionnant chacune une hélice en bronze de 4 mètres 35 de diamètre & de 5 mètres 05 de pas.

« Les machines devront développer 8,300 chevaux à toute puissance pendant un essai de deux heures & 7,600 chevaux au tirage naturel, activé avec tous les feux allumés, durant un essai de huit heures.

« La vitesse prévue par la marine est de 19 nœuds avec 8,300 chevaux & 17 nœuds avec 7,600 chevaux.

« Les moyens d'attaque ou de défense du *Chanzy* seront nombreux.

Digitized by Google

Ce croiseur est à éperon & l'artillerie sera d'une très grande puissance. Elle se composera de 2 canons de 19 centimètres & de 8 mètres 50 de de longueur; 6 canons de 14 centimètres & de 4 mètres 20 de longueur; 4 canons à tir rapide de 65 millimètres; 4 canons à tir rapide de 47 millimètres; 6 hotchtkiss de 37 millimètres. Il y aura, en outre, cinq tubes lance-torpilles dont un de chaque bord, au centre du navire, un à l'arrière & les deux autres de chaque côté sur l'avant.

« Les canons de 19 & 14 centimètres seront placés en tourelles fermées, dont le pivot servant de guide pour le monte-charge descendra jusqu'à la plate-forme des varangues.

« La mâture ne comportera que deux mâts militaires en acier durci, formés d'un cylindre extérieur de 1 mètre 70 de diamètre & d'un cylindre intérieur de 50 centimètres, dépassant celui-ci de 4 mètres & portant un mât en bois pour les signaux. Un escalier double, pour la montée & la descente, sera établi entre les deux cylindres. Chaque mât sera muni de trois plates-formes. La plus basse servira de poste d'observation au mât de l'avant & elle communiquera avec le blockhaus cuirassé sur le pont au moyen de porte-voix & de transmetteurs d'ordres. La seconde plate-forme portera un canon à tir rapide de 47 millimètres & la plate-forme supérieure sera réservée à la mousqueterie.

« La valeur du *Chanzy*, complètement terminé & armé, sera de 9 millions 195,000 francs, qui se décomposent ainsi : coque, accessoires, 6 millions 180,000 fr.; appareils moteurs, 2 millions de francs; travaux complémentaires qui seront exécutés par l'Etat, 250,000 francs, & artillerie, 765,000 francs.

« Ajoutons que les plans du *Chanzy* sont de M. Thibaudier, ingénieur de la marine, & que la marine a commandé cinq croiseurs du même type : *le Dupuy-de-Lôme*, qui est de première classe; *le Charner* & *le Bruix*, de la même classe que *le Chanzy*, qui seront construits à Rochefort; *le Latouche-Tréville*, qui sera construit au Havre par la Société des Forges & Chantiers & Ateliers de la Gironde.

« Nos chantiers de Queyries travaillent activement aux préparatifs & à réunir les matériaux nécessaires pour la construction d'un cuirassé de cette importance.

« Nous avons aussi annoncé la semaine dernière que les Chantiers & Ateliers de la Gironde venaient de recevoir la commande de plusieurs torpilleurs pour le compte du gouvernement français. Deux de ces torpilleurs seront du type *Agile*, c'est-à-dire qu'ils seront de 103 tonneaux de jauge & trois du type n° 126, c'est-à-dire de 78 tonneaux de jauge.

« Voilà, comme on le voit, du travail assuré pour quelque temps à nos ouvriers des professions maritimes & il faut espérer que les commandes ne s'arrêteront pas là & qu'avant la fin de ces travaux de nouveaux ordres viendront empêcher les Chantiers & Ateliers de la

Digitized by Google

Gironde de congédier une partie de leur personnel, comme cela s'est produit après la construction du *Troude* & du *Cosmao* ».

BORDEAUX. — *La Gironde* annonce que l'Union générale des syndicats girondins, concurremment avec l'Union des chambres syndicales ouvrières de Bordeaux & du Sud-Ouest, a créé un cours public & gratuit d'*Economie industrielle*.

Ce cours est professé par M. Lescarret, correspondant de l'Institut.

La leçon d'ouverture a eu pour titre : « Du caractère du travail dans l'antiquité & de nos jours. »

Après avoir remercié les syndicats de l'initiative qu'ils avaient prise en fondant ce cours & de l'honneur qu'ils lui avaient fait en lui confiant cette mission laborieuse mais utile, M. Lescarret aborde la question à l'ordre du jour. Il se demande d'abord quel est le caractère du travail, si c'est une nécessité organique ou simplement transitoire qu'une meilleure organisation sociale puisse faire disparaître.

Après avoir défini le caractère du travail qui embrasse non-seulement les travailleurs manuels, mais l'ensemble des efforts qui tendent à élargir le domaine de l'industrie & à accroître la production, le professeur, par un tableau saisissant, montre que le travail dans ses modes d'action variées est une nécessité organique que nulle combinaison sociale ne peut faire disparaître.

« On peut, dit le professeur, en adoucir l'amertume & les souffrances, & nous examinerons plus tard ce côté de la question.

« On peut opérer une répartition plus équitable des fruits du travail, & cette étude sera l'objet de toute notre sollicitude; mais en elle-même, cette nécessité d'un labeur incessant pour approprier à nos besoins les matériaux que la nature nous livre est une loi de notre destinée que nous savons courageusement accepter. »

Après avoir retracé les fausses idées qui existaient à ce sujet dans toute l'antiquité & dans le moyen âge, où l'exercice d'un métier était considéré comme une chose servile, M. Lescarret, s'adressant aux ouvriers, leur dit : « Ouvriers du dix-neuvième siècle, qui trouvez votre lot encore bien dur & bien pénible, voyez cependant le chemin que vous avez parcouru : les droits politiques, vous les possédez, & l'exercice d'un métier n'est pas seulement un profit, mais un titre de considération & d'estime. »

L'auditoire a accueilli ces paroles par des applaudissements, & M. Gruet, délégué de l'Union des chambres syndicales ouvrières, a levé la séance en faisant observer que le cours n'était pas contradictoire, mais qu'une séance spéciale serait réservée pour entendre & discuter les objections qui pourront se produire.

M. Ernest Laroche a fait, il y a quelques jours, à Bordeaux, une intéressante conférence sur : « les troubles de la Gabelle, à Bordeaux. »

Digitized by Google

Voici en quels termes en rend compte *la Gironde :*

Le conférencier a ramené le public, avec lui, au temps des rois, au temps de la taxe de l'impôt sur le sel; cette gabelle vexatoire qui soulevait dans un même élan de révolte & d'indignation les *provinces rédimées* du Poitou, de l'Aunis, du Périgord, du Quercy & de la Guienne.....

C'est au mois de mars de l'année 1675 que commença dans cette dernière province la série des échauffourrées occasionnées par la ferme écrasante de la gabelle. Deux placards furent une nuit affichés, l'un à la porte du vieil Hôtel de Ville, l'autre devant la boutique d'un marchand de la rue Bouquière. Il était dit dans ces placards que si la *gabelle* continuait à être perçue, le peuple avait le devoir de se lever en masse & de tuer & brûler ensuite sans pitié les jurats & même le maréchal d'Albret, commandant la province de Guienne.

C'est le tableau pittoresque & frappant de cette révolte & de celles, non moins sanglantes, qui suivirent, que l'orateur a tracé d'une touche vigoureuse & scrupuleusement exacte. C'est le récit de ces révolutions partielles « que le peuple a toujours payées » soit par une crémation anticipée sur la place de Canteloup, soit par une exposition publique au pilori du Vieux-Marché, exposition qui n'était que le prélude d'une pendaison, qui ne se faisait jamais attendre.

C'est par une excursion rapide & anecdotique à travers le *bon vieux temps,* que le conférencier a voulu montrer à ses auditeurs le chemin immense parcouru par les générations qui se sont succédé depuis cette époque, à jamais effacée, où les maîtresses des rois étaient aussi, peu ou beaucoup, celles de la France, ainsi qu'on le chantait alors :

. . . . . .
Pour expliquer donc en deux mots
Ce qui se passe dans la France,
Désordre, abus, édits, impôts.
Circonstances & dépendances :
Louis n'y prête que son nom,
Tout se fait à la Maintenon.

CHRONIQUE RÉGIONALE

SOCIÉTÉ DES AMBULANCES URBAINES. — Il s'est formé à Bordeaux, sous le nom d'*Ambulances urbaines*, une Société de secours immédiats pour rendre les accidents moins mortels ou moins graves.

Digitized by Google

Le Conseil d'administration de cette Société s'est réuni le 19 avril pour la constituer.

L'ordre du jour portait l'élection des membres du bureau. Ont été nommés à l'unanimité : Président, M. le vicomte de Pelleport-Burète; vice-présidents, M. le docteur Lanelongue & Fernand Samazeuilh; secrétaire général, M. le docteur E. Mauriac; secrétaire, M. le docteur Denucé; trésorier, M. Ulysse Soula; commissionnaires des dépenses, M. Henri Laussucq.

La Société se trouve ainsi définitivement constituée.

Il appartient maintenant au public de lui apporter le plus rapidement & le plus largement possible son concours effectif, afin que les premiers postes de secours puissent être installés sans retard. Il serait à désirer que l'on fasse connaître le plus tôt possible le plan d'organisation & de fonctionnement de ces postes-ambulances qui sont appelés à rendre les plus signalés services à la population bordelaise dans les cas d'accidents de toutes sortes, nécessitant des secours immédiats, tels que plaies, fractures, hémorragies, appoplexie, empoisonnements, indispositions subites sur la voie publique, asphyxie par submersion ou par gaz délétères, &c., &c.

Toutes les grandes villes du Midi devraient prendre exemple sur cette Société, pour organiser. dans toute la province, une œuvre des plus humanitaires & des plus utiles.

AMBULANCES DE LA CROIX-ROUGE.— La direction des Ambulances de la Croix-Rouge attachée au 17e corps d'armée, vient de passer en de nouvelles mains. Notre confrère et ami, le Dr Naudin, qu'une maladie de longue durée retient depuis quelques mois loin de son service, & auquel l'ambulance du 17e corps doit ce qu'elle est aujourd'hui, a été remplacé remplacé par M. l'intendant Viguier, mis depuis quelque temps à la retraite par limite d'âge.

Un nouvel élan va être donné à cette ambulance, à côté de laquelle existe également, comme sœur plus jeune & tout aussi dévouée, l'Union des Femmes de France.

Il est absurde de penser & d'entendre dire que ces deux Sociétés de secours aux blessés militaires sont rivales & sont imbues de sentiments politiques opposés. Il est impossible de pousser plus loin l'absurde.

Quand il s'agit de services à rendre à de malheureux, mais glorieux soldats blessés, mutilés pour la Patrie, il ne peut plus exister de questions politiques & religieuses. Il n'y a que des martyrs à soigner, à sauver de la mort, & tout être qui voudrait mêler à cette besogne humaniaire, des opinions politiques ou autres, commettrait un véritable crime.

Les blessés doivent être égaux pour les soins qu'ils méritent, qu'ils

Digitized by Google

soient libres-penseurs ou dévots. Et les dévots ou les libre-penseurs qui soignent les victimes de la guerre, sont aussi dignes les uns que les autres de la reconnaissance de ceux qu'ils ont sauvés.

Qu'il s'agisse de l'union des Femmes des France, ou de la Société de la Croix-Rouge, nous devons tous avoir la main prête à donner notre concours, *quel qu'il soit.*

Dans un prochain numéro de la *Revue* nous parlerons en détail des deux Sociétés & nous ferons connaître leur fonctionnement, dans l'intérêt de nos ambulances méridionales. Dr F. GARRIGOU.

LES HIVERNANTS A PAU. — Depuis quelques jours le corps médical de Pau est saisi, par le maire, de la question si vitale pour la ville, de savoir comment il faut appeler les malades dans la station.

Une Commission de sept membres, nommée par les médecins, s'est déjà réunie jeudi 21 avril.

Cette Commission a entrepris l'étude d'un jardin d'hiver à Pau, & on a été unanime à demander à la municipalité la création de ce jardin au Parc Beaumont, en plein midi.

On va s'occuper aussi des questions d'améliorations de l'hygiène de la ville, de la création d'une Presse médicale, & finalement d'une Société médicale.

Nous souhaitons réussite complète de ce mouvement progressiste dans la capitale du Béarn, & nous tenons la *Revue* à la disposition des intéressés dans le cas où ils la jugeraient utile à la vulgarisation de leurs projets. Dr F.-G.

DORDOGNE. — Thiviers n'est pas seulement un pays de truffes. M. Laguionie, chercheur de mines passionné, vient d'y révéler de véritables richesses minéralogiques. Nous signelerons brièvement comme découvertes par lui :

Une carrière de zinc, trouvée à Feugas, près de Thiviers, ainsi qu'une carrière de plomb argentifère;— une mine de pyrite, au Jalager, commune de Saint-Romain-Saint-Clément; — une mine de platine, à Lalardie, même commune, dans un filon de serpentine, où se trouve également de l'amiante; — des gisements d'améthiste, avec agathe & silex des couleurs les plus variées, au même endroit; — une mine d'agathe, à la Rebière (avec terre de Veronne), près la gare Saint-Jean-de-Cole; — un banc de pyrite de cuivre, avec agathe, à Saint-Romain; — une mine de plombagine & grenat, au moulin de Razac, près Thiviers; — une mine de manganèse, dans ces parages; — des gisements de cuivre natif, à Labeccou, chez M. le baron Curial, à une courte distance de la ville; — de nombreux phosphates, aux environs de Thiviers, &c., &c. — Ces nouvelles, données par les journaux de la

Digitized by Google

Dordogne, sont bien intéressantes, mais elles n'acquerront de la valeur qu'après des déterminations sérieuses. Du reste, en étudiant notre Midi avec soin (abords du Plateau central & Pyrénéen), on trouverait, nous le savons par nous-même, des richesses minéralogiques exploitables. Les chercheurs de mines de ces pays, souvent ignorants au point de vue théorique, mais véritables furets d'un genre spécial, rendent des services aux savants & aux industriels. Nous pourrions citer dans les Pyrénées un très grand nombre de montagnards de ce genre, auprès desquels nous avons eu souvent l'occasion de puiser des renseignements précieux au point de vue géologique.

STATISTIQUE DÉMOGRAPHIQUE. — D'après une statistique faite par la municipalité de Bordeaux, voici comment se rangent les grandes villes de France au point de vue de la mortalité, en la calculant par mille habitants :

Le Havre, 9,91; — Paris, 6,95; — Marseille, 6,50; — Bordeaux, 6,91; — Lille, 6,19; — Rouen, 5,70; — Toulouse, 5,16; — Saint-Etienne, 4,95; — Nantes, 4,16; — Lyon, 4,27.

Dans le Midi, Bordeaux occuperait donc le quatrième rang, & Toulouse le septième.

La ville de Toulouse est donc dans une très bonne situation hygiédique par rapport aux autres grandes villes.

La *Gironde* vient de commencer une série d'articles sur les industries locales. Notre projet, arrêté dès le début, est de donner également dans la *Revue*, des descriptions illustrées de nos industries méridionales. Nous nous sommes déjà mis en relation avec diverses grandes usines pour être en mesure d'en faire une description avec gravures, dans la *Revue*.

La *Gironde* a déjà parlé des industries locales suivantes : huile d'arachide, biscuiteries, fabrique d'allumettes de Bègles.

CHRONIQUE ARTISTIQUE

SALON TOULOUSAIN

EXPOSITION DE L'UNION ARTISTIQUE DE TOULOUSE. — L'association fondée par les artistes & les hommes de goût, a ravivé le sentiment

Digitized by Google

de l'art qui s'éteignait peu à peu à Toulouse. Sa sixième exposition ramenant, comme tous les printemps, des tableaux jeunes & frais où passe un air vivifié, présente des œuvres d'une valeur sérieuse & des scènes de genre ou des paysages donnant plus de notes variées que les années précédentes.

Elle se compose d'envois de diverses provenances ; les prêts de l'État, les œuvres présentées pour le concours du prix Cazal, celles qu'ont adressées eux-mêmes les artistes de la région, enfin pour le lot le plus considérable, celles qui forment l'ensemble envoyé par M. Olivier Merson, entrepreneur de ces musées ambulants, qui parcourent les grandes villes de province après avoir traversé le palais des Champs-Élysées & les ventes parisiennes.

Deux concurrents de mérite pour le prix Cazal se mesurent des deux extrémités de la salle : M. Capdevielle, avec son *Miracle de Lourdes*, vaste toile où la foule se presse sans confusion, dont la plupart des personnages sont traités avec une puissance qui devient rare, mais dont l'aspect général est un peu triste, accident qui arrive parfois aux peintres vigoureux ; M. Leenhart, avec sa *Madeleine* arrivant seule au tombeau du Sauveur qu'elle voit ouvert & qui témoigne par son geste & ses traits qu'a gonflés la douleur, sa surprise, ses craintes, peut-être le secret pressentiment du mystère accompli ; figure épique sur un fond de paysage d'une grandeur austère. Viennent ensuite, l'*Ami du peuple*, de M. Saubès, peint avec vigueur mais d'une couleur & d'une facture qui semblent dater de quarante ans ; la *Fuite en Egypte*, de M. Dastugue, scène si souvent reproduite, mais renouvelée par le caractère local & un sentiment intime vraiment ému, l'*Intérieur d'église*, de M. Saint-Germier, étude savante des lumières atténuées dans une nef grise où se détachent les tryptiques rehaussés d'or, les crucifix sanglants & les bancs d'œuvre de bois bruni, dont l'angle en avant devrait toutefois être accusé par une touche plus heurtée qui lui donnerait plus de saillie ; *le Faucheur*, de M. Marre, terminant sa journée avec un geste naturel & simple mais non sans grandeur.

La direction des Beaux-Arts a prêté quelques œuvres de marque : *la Veille de la première communion*, de M. Laurent Derousseaux, groupe de fillettes dont les expressions variées de piété enfantine, s'unissent dans une émotion contenue & se fondent, trop peut-être, dans les tremblements indécis des clartés & des transparences dans une chapelle que le soir tombant commence à obscurcir ; le *Praticien*, de M. Godefroy, debout, dans une attitude résolue, devant le bloc de marbre qu'il sculpte d'après le modèle en plâtre, toile harmonieuse & exquise par la finesse des tons & la fermeté délicate de la touche ; la *Pêcheuse de Gaëmons*, de M. Guilhou, peinture correcte mais froide ; la *Marine*, de Berthelon, vaste cadre qu'une seule vague remplit, enfin les dessins de MM. Leloir & Meignan, pour l'illustration des œuvres de Victor Hugo.

Digitized by Google

Parmi les peintres locaux, la première place appartient à Jean-Paul Laurens, le plus aimable de nos illustres, qui ne laisse pas passer un salon Toulousain sans lui envoyer un petit chef-d'œuvre. N'en est-ce pas un que cet érudit du seizième siècle penché sur l'in-folio qui éclaire du reflet des grandes pages son visage animé par une telle intensité d'attention. Il fait songer aux Rembrandt, au moins pour la puissance de la vie, sinon pour la couleur qui demeure toujours argentine chez notre compatriote.

Mais les artistes de la région ont surtout envoyé des portraits : M. Rachou, deux figures d'enfants, frère & sœur, ouvrant à la vie leurs yeux pleins d'étonnements, traitées d'une touche très discrète & cependant très personnelle ; M. de Séverac, un profil de jeune fille, puissamment modelé dans la réserve de l'accentuation ; M. Loubat, une dame en toilette de soirée, grassement peinte, mais jaunie dans les lumières & salie dans les ombres par le fond violacé maladroitement choisi ; M. Baduel, un portrait d'homme, ferme jusqu'à la sécheresse dans l'indication savante des plans du visage ; M. Anglade, une autre figure d'homme présentée avec décision & sincérité, ressemblante évidemment, mais qui demanderait plus de chaleur de palette ; M. Cahuzac, une fillette en noir sur fond rouge un peu criard, sans les finesses de nuances que donne l'étude poursuivie de la nature, & une dame, en deuil aussi, exprimant avec justesse, dans son visage pâli, le calme des longues existences écoulées dans le calme somnolent des petites villes de province ; M. Lecoindre enfin, plus nerveux, plus moderne, fin coloriste aussi dans son portrait d'homme en pied, par l'harmonie des noirs roussis des vêtements avec les verts bleutés du fond, & les reflets du visage sous le chapeau de paille.

Nous le retrouvons dans les tableaux du genre avec une *Cendrillon* attendant sa revanche dont elle paraît sûre, en inclinant sa tête railleuse sur le chambranle de l'humble cheminée ; de même, M. Capdevielle avec son *Idiot de Lourdes*, caricature brutale qui n'exprime pas dans un sentiment suffisamment élargi, le caractère fatal & tragique que présentent les infirmités humaines ; de même encore, M. Rachou, tenté une fois de plus par le profil espiègle & pointu de la petite italienne, que l'on voit sans cesse dans les rues de Toulouse, & qui lui a fourni cette fois une étude fine & rare ; les *Pêcheurs*, de M. Bordes, puissamment colorés par le soleil provençal contrastant avec le *Coin d'omnibus* de Mme Delance, où l'harmonie des gris vigoureux suffit pour faire apparaître la lumière. M. Priou demeure aussi dans les gammes sévères avec sa *Marée basse* qu'anime une figure d'une grande intensité d'expression. M. Serres, prodigue, au contraire, toutes les nuances de l'arc-en-ciel dans le *Jeu de Volants sous Louis XV*. En est-il plus coloriste ? M. Diffre poursuit la finesse & atteint après des essais en sens divers, la voie la plus sûre, la sincérité. M. Moreau Neret,

Digitized by Google

relève par une interprétation poétique & rajeunie le vieux thème des trois déesses rivales, dont l'Amour, descendant d'un adorable ciel laiteux, vient clore le débat.

Les tableaux de M. d'Assier de Latour, réunissent bien des qualités qui constituent les œuvres de mérite : bonne composition, dessin juste, jeu bien étudié de la lumière & de l'ombre ; mais la couleur aigre & criarde produit l'effet d'une note fausse dans un bon morceau de musique. M. Gélibert, traite les chiens avec plus de souplesse & de largeur & les baigne mieux dans la lumière. M. Veyrassat, brillant encore sur quelques croupes de chevaux, laisse apparaître un faire pénible & tiré. Les *Bestiaux mis en wagon*, de M. Saunier, montrent une harmonie plus fine & plus juste ; les *Vaches*, de M. Barilhot, sont enveloppées mieux encore d'une atmosphère lumineuse, & celles de M. Vuillefroy, bien plantées dans leur silhouette générale, sont traitées avec une vigueur qui touche à la dureté.

Toutes les variétés du paysage se montrent dans la modeste exposition toulousaine ; le paysage classique aux grandes lignes de M. Benouville, fixant les formes permanentes des horizons de la campagne romaine ; celui de M. Olive, développant encore un vaste espace, mais sans recherche de style, & avec une couleur plus intense & plus vibrante ; les arbres de M. Harpignies, éloquents par leur âpre silhouette qui s'enlève sur la lune naissante ou la lumière laiteuse tamisée par les nuages ; les ombrages de M. Français, harmonieux dans la chaude atmosphère qui les baigne ; puis des toiles nombreuses qui révèlent des aspects sincères de la nature sans toutefois s'imposer de loin ; le beau ciel réfléchi dans la rivière de M. Zuber, toile inondée de clarté, mais un peu fade, à force de fuir les ombres valeureuses ; l'étude robuste de rochers de M. Auguin ; les maisons ensoleillées de M. Gagliardini, qui broie toujours la lumière sur sa palette mais qui tombe peut-être dans le procédé, de même que M. Damoye, avec ses horizons monotones mais poétiques encore de la Sologne ; les deux toiles plus justes & plus fines surtout de M. Iwil, dont l'allée d'arbres au soleil levant rappelle les ombrages argentins de Corot, celles de M. Saïn, qui présente presque au même degré des qualités semblables ; les paysages norwégiens de M. Smith Hald, à l'atmosphère lumineuse ; les marines de M^me^ Lavillette, traitées avec plus de largeur & de souplesse que ses œuvres précédentes ; les études piquantes de M. Pétillon & de M. Yarz, enfin la tentative étrange de M. Henri Martin, qui a entrepris de peindre l'air lui-même, en noyant dans une trembleuse atmosphère les maisons, les arbres & les personnages.

Parmi les pastels il convient de signaler la tête énergique & pleine de vie du paysan de M. Marre, & les portraits spirituels & piquants de M^lle^ Gaultier ; parmi les aquarelles, les vues de pays bien divers mais toujours brillantes de M^me^ de Rothschild, les fleurs merveilleuses de M. Rivoire, les tailleurs de pierre & les ouvrières parisiennes de

Digitized by Google

M. Pujol, d'une intensité qui égale celle de la peinture à l'huile; les moutons de M. Serres, plus coloriste dans ce genre, la vue du *Port de Bordeaux*, de M. Fontan, qui contient tant d'espace dans un petit cadre, surtout le pic Cervin de M. Claude, qui rend en quelques pouces carrés, l'immensité des aspects alpins & le contraste des sommets qu'illumine, avant de mourir, un dernier jet de flamme, tandis que les pentes neigeuses inférieures sont déjà baignées dans une ombre livide; enfin, d'un homonyme, le *Sabotier*, claire étude d'une franche allure.

La sculpture est pauvre pour la patrie de Mercié, de Falguières & de tant d'autres. La tête de la jeune fille, chargée par M. Rivière, un raffiné, de représenter Avril naissant, exprime l'éveil de la curiosité & des naïfs désirs, mais il est bien ingrat de faire se balloter dans l'espace deux jambes qui n'appuient nulle part. Le *Cupidon*, de M. Marqueste, mêle à une savante étude de l'antique, l'expression ironique & sensuelle du temps présent. M. Moulinier, un amateur, s'est révélé tout à coup par des bustes où le sentiment & la vie compense l'insuffisance des études & une *Mignon*, de M. Bert, exprime un allanguissement mélancolique qui semblait ne pas dépendre du domaine de la sculpture. Mais le champ de cet art viril s'est étendu & il lui arrive parfois de s'efféminer.

Ainsi, la modeste exposition toulousaine reflète les tendances diverses de l'art contemporain; la sincérité de l'observation qui manifeste avec des caractères nouveaux le clair génie de la race fait de franchise & de sens droit; l'étude directe de la vie moderne dans son action naturelle, & avec ses entours simples & vrais; l'harmonie par les couleurs variées & plus délicates traduisant des sensations plus nombreuses, la lumière blanche prenant une part plus importante, dans le paysage surtout, & se manifestant par le jeu des valeurs claires, qui arrivent par leur abus même à se borner trop & à supprimer parfois le ton local; enfin, jusqu'à cet essor tout récent, la floraison inattendue de l'art religieux qui interprète les scènes de l'Evangile ou les inquiétudes de l'âme chrétienne avec un sentiment nouveau, mais prise aux mêmes sources qui ont fécondé les créations les plus émues des grands artistes de tous les temps. J. DE L.

SALON BORDELAIS

NOTES SUR L'EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS DE BORDEAUX. SALON DE 1890. — Depuis plus d'un mois la Société des Amis des Arts de Bordeaux a ouvert, pour la trente-huitième fois, ses galeries à un public d'élite qu'elle convie annuellement à venir se

Digitized by Google

rendre compte des progrès accomplis dans cette grande branche de l'intelligence humaine, qu'on appelle les Beaux-Arts.

On ne saurait assez féliciter la vaillante Société dont l'initiative féconde a créé le Salon bordelais, & dont les soins, couronnés dès le début des plus heureux succès, ont pu développer dans notre belle cité le goût artistique & encourager les travailleurs, par l'acquisition de quelques œuvres des plus remarquées.

Le catalogue porte à cinq cent soixante-douze le nombre des ouvrages exposés en divers genres, par trois cent soixante-quinze artistes, un tiers environ appartenant par la naissance ou le séjour à la région girondine.

L'impression première qui se dégage d'un aperçu d'ensemble est bonne, à notre avis, & si notre Salon compte peu de ces toiles magistrales qui font sensation, que les expositions ont rarement la bonne fortune de montrer (un jury compétent ayant mission d'élaguer, le cas échéant, des envois trop informes), du moins pourrait-on suivre avec intérêt chaque page, petite ou grande, où chaque auteur a, selon ses aptitudes & son talent, imprimé ses inspirations & sa pensée.

Sans entrer dans des digressions mille fois répétées, dans des théories que, l'art étant infini, on pourrait étendre indéfiniment, bornons-nous sans parti pris & dans un cadre restreint, à signaler, à noter quelques-unes des œuvres qui ont le plus particulièrement attiré notre attention.

La première salle est réservée aux pastels, genre longtemps délaissé & qui revient de mode, cela fort heureusement quand il est traité par M. Chantron (n° 144, *le Remords*, belle étude académique), par M. Lévy (n° 377, *Jeune enfant*, dessin d'une correction remarquable, par M. Huillard (n° 323, *Jeune fille*), ainsi que par MM. de Landelle, Reyzner, Iwill, etc. (n°s 349, *Mendiante arabe*, 470, *Odalisque*, &, n° 331, délicate marine intitulée : *Lac d'Amour à Bruges*.

Dans la salle suivante, on remarquera entre autres le n° 450, *Fête de la Grand'mère* (M. Pomez), dessin juste, peinture peut-être un peu trop soignée, le n° 204, *Nymphe surprise* (Delobbe), n° 473, *Après la danse* (Eichter), n° 168, *Une Magdeleine*, puis, les franches études, n° 554, *Canal de Saint-Denis*, n° 132, *Bords du Mouzon*, puis encore celles où deux de nos Bordelais, MM. Anglade & L. Baudit nous montrent ; le premier, *Un Vallon à Citon-Cénac*, motif pris dans un des coins les plus pittoresques de notre pays d'entre deux mers; le second, *les Rives de la Garonne*, sujet intarissable pour le peintre comme pour le poète.

Dans la troisième travée, un cadre arrondi nous présente le torse demi-nu d'une jeune femme endormie, n° 487. Les amateurs s'arrêtent devant cette toile, les uns extasiés, les autres posant un point d'interrogation à cette nouvelle formule de l'art. L'œuvre est signée Roll, l'auteur du *Carrier*, du *Portrait d'artiste*, & du grandiose dessin décoratif que possède notre Musée municipal. Des articles élogieux ont

Digitized by Google

déjà salué cette œuvre à laquelle bien des gens scrupuleux sur les principes du dessin préféreront sans doute les Vénus dormantes, ou éveillées, reléguées aujourd'hui dans nos Musées, comme reliques surannées de l'*art ancien*, &, si l'on ne craignait d'être trop téméraire, ne pourrait-on pas ajouter que le portrait de M. Alphand, n° 488, du même auteur, tout *étonnant*, tout *saisissant* qu'il soit, ne saurait faire oublier les Rigaud, les Largillière, ni le chef-d'œuvre entre les chefs-d'œuvre qui appartient à notre collection municipale, le portrait de don Luis de Haro, par Murillo.

A tout seigneur tout honneur. Avec M. Roll, il faut compter un autre novateur, M. Buland, dont notre Musée possède, depuis quelques mois, une toile qui pourrait passer pour un problème... d'algèbre, sans doute.

Son tableau, *la Propagande*, n° 113, est dans la même facture. On ne saurait contester la vérité des expressions, le fini des détails, la hardiesse du pinceau, mais la toile n'eût-elle pas gagné à être plus haute? les personnages ne semblent-ils pas gênés dans le cadre?

Dans la *Leçon d'apprentissage*, n° 114, on peut regarder comme un chef-d'œuvre de patience cette étude minutieuse de tous ces détails de ferronnerie, où l'on constatera une précision de dessin qui fera passer sur le prosaïsme du sujet.

L'école moderne est prosaïque; dans cette tendance au réalisme, n'est-il pas à craindre de voir parfois se produire des œuvres savamment traitées, mais absolument dénuées d'intérêt? Or, si un tableau doit rappeler la nature, faut-il que cette nature elle-même offre un certain charme qui attire l'âme autant que les yeux. Une toile habilement brossée, mais insignifiante, ressemblerait assez à un fort beau discours agrémenté de phrases sonores, au bout duquel on serait à se demander : Qu'a-t-on voulu dire? Qu'avons-nous appris & retenu?

Est-ce à cette tendance qu'il faudrait rapporter, sinon le terme, du moins le temps d'arrêt du genre dit peinture religieuse, & du genre historique?

A peine notre Salon compte-t-il deux ou trois ouvrages dans ce genre. Le plus important est un *Saint Valentin visitant les martyrs*. n° 8, touche vigoureuse, bon dessin, par M. Bocquet, un artiste bordelais, récemment favorisé au Salon parisien d'une mention honorable.

Doit-on classer dans ce même genre religieux le n° 317? peinture savante, où M. Hirsch, s'inspirant des colorations africaines, nous fait voir un vieux professeur marocain, juif ou musulman, expliquant à deux jeunes néophytes les préceptes de la Bible ou du Coran? Question à porter à des casuistes tels que ces rabbins que M. Moyse (artiste médaillé), fait *arriver au synode*, n° 431, pour y entamer une discussion théologique, 422; deux bons tableaux à placer dans une synagogue si le Dieu d'Israël y tolérait des *images* comme dans nos églises, où mieux encore dans un Musée, où le profane heurte le sacré, où ces poèmes

Digitized by Google

aux lignes sévères, tracés par ces anciens qui seront toujours nos maîtres, accueillent paternellement les hardiesses impressionistes de nos écoles du jour.

Bien placés seraient aussi peut-être dans des Musées, *la Mandolinata*, n° 416 (M. Moreau, de Tours, belle étude déjà popularisée par la photographie), le n° 392, *Etoile du Berger* (M. Maillart), *le Marché breton*, n° 169, de M. Constantin, comme encore *la Choriste*, n° 385, petit drame intime, de M. Luminais qui a, pour un moment, laissé reposer dans leur camp ces farouches héros de la vieille Gaule qu'il excelle à ressusciter.

Le n° 105, *Sortie de l'église*, de M. Brillouin, nous servira naturellement de transition pour nous porter au n° 110 où notre sympathique compatriote, M. Salzed, le familier des temples de Thémis, nous fait assister dans le prétoire de M. le juge de paix, à une scène héroï-comique qui menace de devenir un drame, à en juger par l'attitude mutine & effrontée de la fillette au corsage rouge.

Moins terrible est la gracieuse enfant que M. Landelle fait naître au *Pays des fruits d'or*, n° 348, ou encore cette coquette modiste, n° 257, occupée à confectionner un large chapeau de soie bleue. Cette bonne toile de Mme Fleury, accompagnée de la fraîche *Fortunata*, n° 258, nous rapporte au n° 3, *Marchande de pommes de terre frites*, sujet simple, spirituellement traité, par Mme Fould; de là, au n° 322, portrait de l'auteur par Mme Huillard qui, soit dit en passant, ne pouvait mieux s'inspirer que de son modèle; n° 332, portrait du docteur D. (tout le monde l'a reconnu), par Mlle Jacquelin, une Bordelaise dont on a suivi avec intérêt les progrès incessants, d'autres toiles encore, toutes œuvres d'artistes féminins qui montrent que le pinceau ne messied pas à l'aiguille, & que les Arts ne peuvent avoir que d'habiles & délicats interprètes, dans un sexe pour lequel la médecine & la jurisprudence n'ont déjà plus de secrets.

Aussi relève-t-on dans le catalogue plus de soixante noms féminins, plusieurs faisant honneur à notre ville. C'est Mme Annaly, n° 18, *Fin d'automne*, paysage plein de vérité, Mlle de Comblat, qui excelle dans les fleurs, nos 166, 167, Mlle Molliet, autre prêtresse de Flore, qui nous montre un coin charmant du *Ruisseau fleuri*, n° 405, & un *Paysage berrichon*, n° 106, &c., &c. Avec elles, tout une pléiade qui a droit aux plus vifs encouragements & aux plus sincères félicitations.

Revenons au sexe fort. Le *portrait* compte quelques bons spécimens. Le Roll, n° 488, mis à part, on placera sans hésiter en première ligne le n° 571, sympathique figure, honorée dans la cité bordelaise, & rendue avec autant de distinction que de science par le directeur de l'Ecole municipale des Beaux-Arts, puis le n° 237, œuvre de M. Dupuy, l'un des professeurs de la même Ecole.

Au n° 31, portrait de jeune dame, par M. Aviat, on reconnaîtra l'habileté de touche acquise par la pratique. M. Bois Lecomte, n° 84, nous

Digitized by Google

présente le type d'un *Vieux colonel*, portrait évidemment d'un *ancien*, qui, pour la circonstance, a revêtu son vieil uniforme; signalons les portraits signés Schmith, Alaux, de Laubadère, & arrivons au paysage, genre qui attire le plus d'adeptes, affranchi qu'il est des exigences matérielles des hautes études, s'accommodant davantage d'un dessin superficiel, & où, témoins les Corot & les Daubigny, on peut encore produire des chefs-d'œuvre.

Trop longue serait ici même une simple énumération des *études* devant lesquelles on s'arrête avec plaisir, soit que M. Bail nous conduise dans la classique forêt de Fontainebleau, n° 36; que M. Billotte nous promène sur les *Bords de l'Aisne*, n° 75, & sur l'*Etang de Chevreuse*, n° 74, M. Galerne, sur les *Rives de la Meuse*, n° 281, soit que nous visitions avec M. Isenbart un *Coin de la bretonnante Bretagne* (Plougastel) n° 379, ou la plantureuse Normandie avec M. Beauvais, n° 34, soit encore, qu'au delà des monts & des mers, nous nous trouvions transportés par M. Roig y Soler sur la plage ibérique de *Villanueva*, n° 384, & par M. Dardoize à Blidah, n° 196, sous le chaud soleil de l'Algérie.

Retournons un peu, & nous voici dans les parages des mers Scandinaves, que M. Smith-Hald excelle à reproduire. Un de ses deux envois, n°s 524, 525, ferait un joli pendant au tableau de lui tant de fois copié & recopié à notre collection municipale.

Là, M. de Curzon nous fait gravir une *Cime ardue qui couronne un couvent maronite*, n° 86, & reposons-nous un instant au bord du lac de Némi, chanté par Lamartine, auprès de ces ruines, substructions antiques, n° 36, que M. Benouville, un ancien prix de Rome, a peintes d'une touche savante & consciencieuse, à faire frissonner tous les impressionistes présents & futurs.

Les paysagistes bordelais ont une belle place au Salon : M. Anguin, n°s 28, 29, *Vallée du Clarn;* Labenne, M. Bandit, n°s 44, 45, Sebilleau, n°s 314, 315, Cabrit, le peintre de nos Landes, n°s 120, 121, Pradelles, ont déjà leur nom au Musée. Sur leurs traces marchent : MM. Pouget Didier, n° 213, *Etang de Minossan*, très remarqué; Delpech (son n° 205 montre qu'il aborde avec succès d'autres genres); Cabié, Dupont, Brun, Mariol, Vergez, dont les toiles arrêtent souvent les promeneurs du Cours de l'Intendance, & qui à leur tour, aussi, tendent la main à de nouveaux venus.

Du *paysage* à la *marine* il n'y a qu'un pas. Les lignes majestueuses des falaises & les courbes des grands fleuves sillonnés par les barques & les navires à la puissante voilure, sont assez faites pour tenter les artistes. Aussi M. Boudin nous fait-il voir la *Seine à Caudebec*, n° 92, & M. Berthélemy les *Roches du Calvados* où s'échoue un navire; avec le n° 177 (M. Courant), nous assistons à la *Sortie des bateaux sardiniers de Concarneau;* Mme Lavillette, une dame, ne craint pas d'affronter les ondes armoricaines à *Quiberon*, n° 359, & à l'*île de Groix*, 360; avec M. Mozal, nous poussons jusqu'à *Etretat*, n° 425; enfin, M. Timmer-

Digitized by Google

mans nous dépose sur les quais bruyants & enfumés de la Tamise, n° 539.

Sans aller si loin, nos peintres bordelais Furt, Brun, Cabié, Baudit (L.), Caillaut, Guédon, Camoreyt & autres, ont trouvé un thème inépuisable & toujours nouveau sur notre *Garouue,* aux *Docks*, à *Lormont*, à *Bacalan*, comme sur les grèves de l'océan Aquitanique, chacun traduisant à sa façon, mais avec succès, les reflets céruléens des vagues transparentes.

Les tableaux de fleurs sont en nombre à notre Salon. Cette étude, d'ailleurs très amusante par elle-même, est excellente pour initier aux teintes les plus délicates de la palette. Ses difficultés ne sont qu'un jeu pour MM. Rivoire, n^os^ 478, 479, Biva, 76, 77, Claude, 155, Lemaire, 368, Carme (un Bordelais apprécié), n^os^ 134, 135. Il semblerait que l'on va cueillir ces *roses*, *chrysanthènes, capucines*, *pensées, fleurs de prés*, écloses sous les doigts délicats de ces artistes sensibles, dont le livret révèle les noms à de justes hommages.

L'art de la sculpture n'est guère représenté que par une statue de M. Prévot, professeur à l'Ecole municipale (n° 459), & par quelques œuvres moins importantes, placées dans une salle supplémentaire du premier étage, salle qui renferme de réelles richesses. Là, sont étalés les dessins *crayons, fusains, aquarelles, plumes*, *eaux fortes*, qui prouvent assez que l'art est multiple & peut avec bonheur se traduire sous toutes les formes & par tous les moyens. Par exemple, cette série de compositions crayonnées, destinées à des éditions des œuvres de Victor Hugo, de Balzac, de Mérimée, petits chefs-d'œuvre signés Bida, Ferrier, Le Blant, Leleux & Toudouze. Plus loin, le n° 86, vrai tableau d'histoire de M. Bonnefoy, aquarelle, *Joseph devant Pharaon*, vient corroborer cet axiome souvent répété : On peut reproduire un grand tableau dans une petite toile, quand souvent ce n'est que l'inverse qui est obtenu.

Sont à la hauteur de peintures, & cette aquarelle de M. Brillouin, n° 166, où les anciens de la *Petite Provence* paraissent se raconter les joyeuses aventures de leur temps, & ces *roses*, véritable tour de force de M. Zo, & ces puissantes colorations imprimées sur le papier par nos deux aquarellistes, Fontan & Mariol.

Là, nous attirent les fusains du regretté maître Maxime Lalanne; les deux vigoureuses *plumes* de M. Léo Drouyn, puis, enfin, pour rendre à chacun la part qui lui revient, tant aux artistes exposants, qu'à la Société hospitalière que justifie son titre, il faudrait, avec un talent supérieur d'écrivain, faire du tout une analyse judicieuse & détaillée que ne saurait comporter notre modeste notice. E. P.

Digitized by Google

ACADÉMIE DE MUSIQUE DE TOULOUSE. — L'Académie de musique de Toulouse, dont nous avons parlé dans un précédent numéro, est une création qui prend chaque jour plus d'importance.

Elle a inauguré une série d'auditions offertes à ses membres.

Le premier concert, donné le 28 avril dernier dans les salons Martin, a été un véritable succès. « Programme parfait, exécution irréprochable. On a entendu des œuvres de Beethowen, Mendelssohn, Saint-Saëns, Bizet, & celles de plusieurs académiciens, MM. Berny, Domerc, Guillou, Hugounenc.

Les œuvres de nos compatriotes n'ont pas fait mauvaise figure à côté de celles des maîtres par lesquelles on eût pu craindre de les voir écrasées; malgré la comparaison, elles ont été jugées d'une façon favorable, par un public connaisseur.

En ce moment, sept commissions classent les manuscrits envoyés pour le concours de composition qui vient de se clore le 1er mai: « cent quatre-vingts ouvrages à lire : » Voilà comment la France entière a répondu à l'appel des Toulousains. Encore faut-il ajouter que le concours étant exclusivement français, l'Académie a dû refuser tous les envois venus de Hollande, de Belgique, de Suisse, d'Italie, d'Espagne, de Turquie même. — Les œuvres couronnées seront exécutées à la fin de mai dans un grand concert, avec le concours de l'orchestre complet, d'une musique militaire, d'un orphéon, &c. On dit tout bas que parmi les œuvres déjà lues, plusieurs sont écrites de main de maître; ce sera pour notre ville un régal de haut goût & une décentralisation fort intéressante. Le prochain concert sera public & donné dans une salle aussi vaste que possible. Le programme sera publié aussitôt que le jury aura pu rendre ses délibérations. B.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

CONGRÈS D'ETUDES LANGUEDOCIENNES. — Le Comité félibrin organise pour le 20 mai & les jours suivants, un congrès dont le programme comprend des questions très variées & empreintes d'un grand esprit d'originalité. Pour les discuter avec fruit. il faut évidemment être très érudit. Nous souhaitons, sans l'espérer, que la discussion soit nourrie & féconde. On s'inscrit chez MM. l'abbé Paul Henry, aumônier du grand Lycée de Montpellier; G. de Lapouge, bibliothécaire adjoint à la Faculté de droit de Montpellier; A. Roqne-Ferrier, vice-président des félibres montpelliérains, à Montpellier. Le Congrès accueillera avec reconnaissance les monographies communales & les biographies des hommes notables du Languedoc.

Digitized by Google

CONCOURS DE POÉSIE EN LANGUE BÉARNAISE. — A l'occasion de l'excursion à Pau des Sociétés méridionales « les Cigaliers & les félibres « qui se rendent à Oloron pour y inaugurer le buste du poète Béarnais NAVARROT.

Sujet du concours : — « L'ombre de Navarrot remercie les Cigaliers « & les Félibres de l'honneur qu'ils lui font en élevant son buste dans « sa ville natale. »

Il sera décerné aux auteurs des meilleures pièces de poésie les récompenses suivantes :

1° Une médaille de vermeil de 68 millimètres de diamètre.

2° Une médaille d'argent du même module.

3° Trois médailles de bronze du même module.

Conditions du concours. — Aucun genre de versification n'est imposé aux auteurs qui, cependant, devront se conformer aux conditions suivantes :

1° Ne pas excéder le nombre maximum de cinquante à soixante vers.

2° Faire parvenir leur œuvre, le 15 *juillet* 1890 *au plus tard;* à M. Louis LACAZE, président de la Société des Sciences, Lettres & Arts de Pau, 16, rue Montpensier, à Pau.

3° Le paquet qui la renfermera devra être affranchi.

4° La pièce ne devra ni être signée de son auteur, ni renfermer aucune indication qui puisse le faire connaître.

5° Elle portera une épigraphe.

6° Cette épigraphe sera répétée sur un billet cacheté annexé à la pièce. Ce billet contiendra encore l'épigraphe, plus le nom & l'adresse de l'auteur de la pièce.

7° Le billet cacheté ne sera ouvert que dans le cas où la pièce à laquelle il sera joint aurait obtenu une récompense.

8° Les pièces récompensées seront imprimées en forme de plaquette qui sera offerte aux Cigaliers & aux Félibres en séance publique, en souvenir de leur passage à Pau.

9° Le Concours sera jugé par les membres du Comité local institué par M. le Maire de Pau pour régler la réception à faire aux Cigaliers & aux Félibres. Les membres de ce Comité ne seront pas admis à concourir.

Nota. — Jean-François Navarrot, né à Oloron, le 7 ventôse an VII (25 février 1790), est mort à Lucq-de-Béarn, le 23 décembre 1862. Ses chansons, éditées chez Veronese, imprimeur à Pau, en 1868, sont appréciées en ces termes, par M. V. Lespy, auteur de cette publication :

« En composant ses chansons, X. Navarrot eut presque toujours en « vue un double but : il voulait répandre la gaîté, ce délassement « des tracas de la vie, & former des citoyens dans le sens de ses idées « qui allaient plus loin que la politique de 1830 & même que la poli-

Digitized by Google

« tique de 1848, à laquelle il avait reproché bien vite des hésitations « & des faiblesses.

« Dans le double but d'égayer & de faire du prosélytisme, Navarrot « chantait en *béarnais*, chantait en français..... La fête du village, une « noce, un berceau, le paysage de la vallée, les cascades & les monts, « l'allure de la grisette, les ridicules de la petite ville, l'avarice des « uns, l'hypocrisie des autres, les défaillances de plusieurs, les visites « des princes, les flagorneries des fonctionnaires, les votes peu désin- « téressés des électeurs par le cens, les erreurs du suffrage universel, « la liberté proscrite, l'exil & ses tristesses, le retour & ses joies, &c., « tout était pour notre chansonnier matière à couplets gais & malins, « à petits poèmes, où, sous une forme légère & piquante, il propageait « souvent d'utiles conseils; &c., &c..... »

CHRONIQUE AGRICOLE

LES VINS SALÉS. — La Chambre de commerce française de Valence (Espagne) fait connaître la lettre suivante, qu'elle vient d'adresser à M. Rouvier, ministre des finances, au sujet de la dernière circulaire de M. le directeur des douanes, relativement aux vins salés :

Valence, le 28 mars 1890.

« Monsieur le Ministre,

« Par une nouvelle circulaire, M. le directeur général des douanes fait savoir au commerce qu'à partir du 1er avril prochain, les vins expédiés en France avec une dose de sel dépassant un gramme seront repoussés, &, qu'à dater du 1er octobre de cette année, ces mêmes vins seront saisis & les expéditeurs poursuivis devant les tribunaux compétents.

« Nous nous permettons, Monsieur le Ministre, d'appeler votre attention sur la situation qui va être faite à tous les exportateurs des vins de l'étranger par l'application de cette circulaire, & nous sommes certains que vous prendrez en considération les justes doléances de ces nombreux commerçants.

« Au mois d'août de l'année dernière, confiants dans cette tolérance qu'un usage constant nous permettait de considérer comme définitive, les vins ont été élaborés d'après les procédés employés depuis bien des années, c'est-à-dire avec une certaine addition de sel. Aujourd'hui, la

Digitized by Google

presque totalité de ces vins se trouve en magasin; la circulaire de M. le directeur des douanes va couper court à leur exportation & ruiner un commerce qui, dans des circonstances encore récentes, a été d'un grand secours à notre pays.

« Que cette prohibition soit appliquée à partir de la prochaine campagne, & nous nous inclinerons devant cette décision que le gouvernement croit devoir prendre dans l'intérêt général; nous prendrons dès maintenant nos dispositions pour que l'on n'introduise plus dans les vendanges du sel au-dessus de la quantité déterminée par le comité d'hygiène; mais, qu'au mois d'avril, c'est-à-dire vers la fin de la campagne vinicole, l'on prenne des mesures aussi énergiques, aussi désastreuses pour nous, c'est ce que nous nous refusons à croire.

« Nous faisons appel, Monsieur le Ministre, à vos sentiments de justice; nous vous supplions de tenir compte des conséquences funestes de l'application, à partir du 1er avril, de cette circulaire, et nous sommes certains que vous daignerez proroger jusqu'au 1er octobre prochain la tolérance dont nous avons profité jusqu'à ce jour.

« Est-il juste que les nombreux commerçants qui, le jour où la viticulture de notre pays fut détruite par le phylloxera, n'ont pas craint d'abandonner le sol natal, d'aller exposer leurs capitaux à l'étranger, ont su créer un mouvement d'affaires dont le Trésor, le commerce français ont profité, & ont pu ainsi atténuer les terribles effets produits par le manque de vin en France, est-il juste, disons-nous, que ces commerçants, après s'être imposé de si lourds sacrifices, soient aujourd'hui voués à une ruine certaine, complète?

« Nous croyons que ces raisons seront favorablement accueillies par notre gouvernement dont l'esprit d'équité s'est manifesté si souvent, & nous osons espérer, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien suspendre jusqu'au 1er octobre la mise en vigueur de la circulaire de M. le directeur général des douanes.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

« *Le président,* Michel ANTONELLI.
« *Le secrétaire,* L. SANTI. »

Nous croyons devoir ajouter, à la suite de cette lettre, une explication sur le salage, & une observation médicale.

Le salage du vin se pratique dans le midi de la France, en Espagne & en Italie, depuis des années, probablement depuis des siècles. Le salage a pour but d'aider rapidement à sa clarification & de le rendre moins apte à aigrir, sans compter, qu'il contribue à lui donner une sapidité plus grande.

Certains marchands de vin au détail, dans les cabarets, abusent de cette pratique pour augmenter la soif de leurs clients. Ceux-ci, mis en ébriété par les premières verrées d'un vin passable, sont ensuite abreuvés, à partir du moment où leur intelligence commence à être alour-

Digitized by Google

die, par du vin salé qui augmente leur soif & les conduit à des excès de consommation, tout à fait au bénifice des débitants, & pour le plus grand mal des intestins chargés de digérer ces boissons compromettantes pour la santé.

Ici, comme pour le plâtrage, on est allé de la tolérance à l'abus. Aussi le salage méritait-il d'être réglementé.

MAÏS ET HARICOTS. — Le Conseil général des Pyrénées-Orientales a demandé, ce mois d'avril, qu'on mette sur les maïs étrangers un droit de 3 francs par 100 kilos, & sur les haricots un droit de 6 francs.

Il est certain que nos récoltes se vendent actuellement à des prix bien peu rémunérateurs, grâce à la concurrence des denrées étrangères.

Serait-ce une demande perdue? Souhaitons que les gouvernants ne fassent pas la sourde oreille.

VITICULTURE. — Il y a quelques jours, M. Laliman, le viticulteur que tout le monde connaît dans la Gironde, donnait au siège de la Société d'horticulture, & sous le patronage de cette Société, une conférence dans laquelle il exposait ses idées sur l'avenir des vignes américaines.

Le conférencier n'est pas sur ce point en conformité de vues avec notre collaborateur, M. Millardet. Celui-ci estime que les cépages américains n'offrent désormais aucune garantie d'avenir à la production, & il pense que c'est sur les hybrides qu'il faut compter pour la reconstitution définitive de notre vignoble. M. Laliman est d'un avis tout à fait opposé à celui du savant professeur; à ses yeux, c'est encore & toujours dans le plan américain que réside le salut.

On ne s'étonnera pas de cette opinion de M. Laliman, qui, on le sait, a été le fondateur de l'école des vignes américaines, & qui le premier, quand chacun désespérait en France, nous a appris à récolter & a récolté lui-même des vins américains.

Quand on a eu l'honneur de contribuer ainsi, plus que personne, à la restauration du vignoble français, on doit tenir aux idées dont le temps est venu consacrer la justesse.

ALIMENTATION. — La ville de Bordeaux vient d'ouvrir une exposition internationale culinaire & alimentaire, avec le patronage du ministre du Commerce, de l'Industrie & des Colonies.

L'ouverture de l'Exposition a eu lieu le 15 avril, dans un local élevé à cet effet sur la promenade des Quinconces.

La classification générale de l'Exposition comprend tous les articles de l'alimentation & des industries s'y rattachant, ainsi que les appareils & accessoires de ces industries.

Digitized by Google

ELEVAGE DU CHEVAL. — Nous avons trouvé dans l'*Avenir de l'Ariège* un échange de vues fort intéressantes sur l'élevage du cheval dans l'Ariège, entre M. Escande-Voltan, directeur de l'*Avenir* & M. Sicre Tarride de Mérens.

On ne doit pas oublier que le cheval de l'Ariège est connu de toute antiquité. A l'époque quaternaire, le genre était représenté dans l'Ariège par deux espèces : l'une grande, l'autre petite, & peut-être également par l'âne, si nos découvertes de la grotte du Mas-d'Azil, en 1864, ont été bien jugées par M. Edouard Lartet & par moi.

A l'époque du Renne, le cheval abondait encore en certains points du pays de Foix, & du temps de César le cheval du pays des Sotiates devait avoir une véritable valeur, car Strabon dit, en parlant de la cavalerie de ce peuple du pays des mines : *Equitaque quo plurimum valebant.*

Un peu négligé à notre époque, l'élevage du cheval paraît redevenir en goût dans notre département.

M. Escande-Voltan voudrait qu'on amenât dans nos montagnes, pour les y développer & les multiplier, les chevaux du Nord & du Poitou. Il pense que, croisés avec les chevaux du pays, ils doivent faire d'excellents traîneurs.

M. Sicre Tarride, au contraire, pense avec raison, je le crois, qu'il faut à chaque pays l'espèce chevaline qui lui convient, en tenant compte de ses besoins, de son climat, & des moyens dont il dispose.

A la montagne, il faut le petit cheval classique, à la plaine, le gros cheval, de même que les bœufs de 1,000 francs la paire conviennent aux laboureurs du terre fort, tandis qu'une paire de vaches de 30 pistoles (300 francs), convient bien mieux au montagnard pour labourer ses terres légères.

ESSAIS DE PISCICULTURE A MÉRENS (Ariège). — M. Sicre Tarride n'est pas seulement un éleveur émérite, il s'occupe de donner à la petite & rocailleuse vallée de Mérens, perdue dans de sauvages montagnes, un parfum de science qui certainement est une nouveauté pour ce pays.

M. Sicre Tarride s'occupe, en effet, un peu d'hydrologie, & beaucoup de pisciculture.

Nous nous permettons d'emprunter à l'*Avenir de l'Ariège* l'intéressant article que M. Jean de Puymorens (pseudonyme que nous regrettons de ne pas pouvoir remplacer par le nom vrai, car nous l'ignorons) publie sur l'établissement de notre compatriote :

« Les essais de M. Sicre datent de quatre ou cinq ans. Il les a commencés dans un bassin construit à grands frais aux abords du village & alimenté par le *Mourgouilhou*. Mais bientôt ce bassin, relativement restreint & point susceptible d'extension, ne suffit plus à M. Sicre

Digitized by Google

pour la réalisation des projets de jour en jour plus larges que la pratique de la pisciculture lui faisait concevoir. Il lui fallait donc un autre cadre. C'est alors qu'il a creusé, il y a un an à peine, les bassins où je conduis plus haut le visiteur. Ces bassins, au nombre de sept, occupent actuellement une superficie totale de seize cents mètres carrés. Ils forment entre eux un système que seul un homme de l'art peut bien raisonner. Celui-ci est destiné aux truitons jusqu'à un âge déterminé, après lequel ils devront quitter cette demeure pour aller dans un bassin plus confortable & mieux approprié à leur taille & à leurs besoins; de là les sujets passeront dans un troisième; &, véritables nomades, ils iront ainsi de jour en jour jusqu'à ce que le maître, après avoir régalé ses yeux de leurs ébats & de leurs pérégrinations, les enlève des bassins des vieux pour en régaler le palais des gourmets.

Mais là n'est pas encore le plus intéressant de la culture chère à M. Sicre. Pénétrons, — après avoir jeté la cigarette, je vous prie — au rez-de-chaussée du petit châlet, par une porte que M. Sicre n'a pas mesurée à sa haute stature, mais à la fragilité de ses alevins. Sur tout le circuit intérieur est établie une crèche divisée en compartiments dans lesquels sont placés les œufs de poissons. L'eau y arrive dosée du grand bassin. Ces œufs, M. Sicre les fait venir par milliers de divers points de la France — les recueille aussi de truites qu'une autorisation préfectorale lui permet de prendre au moyen de nasses & en nombre déterminé, dans les cours d'eau du pays. Je laisse à penser avec quelle délicatesse & quelles précautions doivent être maniés ces œufs qu'on va déposer dans les crèches, qui seront comme leurs couveuses. Et une fois là, quels soins, quelle attention! Car l'œuf est sujet à mille causes de destruction qu'on ne prévient que par une vigilance incessante... Enfin l'éclosion arrive en février. C'est d'abord un grouillement de corps minuscules dans lequel l'œil inexercé ne sait rien apercevoir. Mais, attendez; le patron prend une plume d'oie, & avec l'extrémité des barbes il va chatouiller cette masse qui vous paraît inerte. Aussitôt, partent comme des fusées & dans toutes les directions une multitude de petits êtres portant encore pour la plupart l'enveloppe qu'ils viennent de percer. On pousse une exclamation, on est ravi, car c'est un bien joli spectacle.

Six semaines après l'éclosion, les alevins sont retirés des crèches & placés dans le bassin initial dont j'ai déjà parlé. Ce déplacement se fait par des manipulations à la fois délicates & compliquées qu'il serait trop long de décrire.

Tel est, dans les grandes lignes, l'établissement piscicole de M. Sicre Tarride. Et maintenaut, quelle a été la pensée de cette création? On se tromperait en attribuant à M. Sicre, dans son entreprise, un but exclusivement personnel. M. Sicre s'est proposé deux résultats : retirer le plus grand revenu possible du capital qu'il engageait, ce qui est très légitime, & aider au repeuplement de nos rivières, ce qui est très

Digitized by Google

noble, rivières qu'une pêche trop active ou d'autres causes ont singulièrement appauvries. Pour ce dernier point, il a intéressé à son œuvre l'administration départementale qui a pris en quelque sorte cette œuvre sous son patronage, & a fait voter par le Conseil général des félicitations & des primes d'encouragement à ce nouveau & hardi pisciculteur. En retour, M. Sicre doit fournir à nos rivières un certain nombre de milliers de truitons; & c'est ainsi qu'une création qui a trouvé des incrédules servira à la fois l'intérêt particulier & l'intérêt général, celui-ci, en ranimant le monde de nos cours d'eau.

C'est parce qu'on a pu s'assurer que l'œuvre de M. Sicre Tarride est vraiment méritoire que nous avons voulu en parler avec détail.

Il serait à désirer que dans chacune de nos vallées pyrénéennes des hommes instruits, bons patriotes, se chargent ainsi de réparer le mal que des mains criminelles produisent dans nos cours d'eau. Pêcher à la maille fine, est à coup sûr une faute regrettable, mais empoisonner nos rivières, nos ruisseaux, nos lacs même, comme je l'ai vu, hélas! sans pouvoir l'empêcher, c'est un crime. Et s'il y a des punitions sévères pour ceux qui le commettent, il devrait y avoir des récompenses sérieuses pour ceux qui donnent, comme le fait M. Sicre Tarride, l'exemple du repeuplement de nos rivières.

Dr F. GARRIGOU.

Digitized by Google

NOUVELLES

La Société d'horticulture et des sciences naturelles de Montpellier, a désigné le Directeur de l'Association Pyrénéenne pour faire partie du jury de la magnifique exposition qu'elle a organisée à l'occasion des fêtes du sixième centenaire.

— Le Conseil général des Facultés de Montpellier, a invité le Président & le Directeur de l'Association Pyrénéenne, à représenter officiellement l'Association aux fêtes du VI^e^ centenaire.

Carcassonne. —Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance d'une nouvelle société dans notre département de l'Aude. Elle a pris le titre de *Société d'Etudes scientifiques*. Les membres paient une très faible cotisation & sont déjà près de cent. Ils nous paraissent animés de la foi qui transporte les montagnes, & comme ils sont fermement décidés à ne toucher à aucune des questions étrangères à la science, il est certain qu'ils réussiront. Déjà les matériaux d'un Bulletin sont réunis : à côté des sciences naturelles proprement dites, surtout botaniques & entomologiques, ils feront de la géographie, & trouveront aussi le moyen d'intéresser à leur œuvre & de gagner à leur cause une foule de gens du monde, propriétaires & négociants. Leur conférence publique, dans la galerie des fêtes à la Mairie, a été suivie par M. le Préfet, M. le général de division, M. le Maire & plus de trois cents personnes, parmi lesquelles l'on remarquait de nombreuses dames, des prêtres, des professeurs du Lycée, des officiers & même de modestes ouvriers. E. C.

Les Cigaliers dans le Midi. — L'on sait que les Cigaliers, dont le siège est à Paris, doivent venir cette année dans les Pyrénées & dans le Sud-Ouest pour fêter les célébrités félibriennes de nos régions.

Le journal officiel de la Cigale, *le Mois Cigalier*, nous donne des détails très intéressants sur les fêtes projetées.

Les projets de fête ont été présentés par M. Bladé pour la ville d'Agen, par M. Martial Baile, député des Hautes-Pyrénées, pour la ville de Tarbes; par M. Marcelin Cazaux pour les villes de Pau & d'Oloron, par MM. Eugène d'Auriac & Albert Tournier pour Toulouse. M. Georges Niel a exprimé le vœu que Sallustes de Bartas fût honoré à Auch & que la Cigale & les félibres fissent une station à Lectoure, patrie du poète Gaston d'Astros & celle de dix généraux partis volontaires, entre autres du maréchal Lannes.

Voici quels sont les points arrêtés du programme :

Les fêtes commenceront le dimanche 16 août à Agen, & se termineront le dimanche suivant, 17 août, à Saint-Sébastien.

Digitized by Google

A Agen, on procèdera à l'érection du buste du poète gascon Cortète de Prades, & à la pose d'une plaque commémorative sur la maison du poète Jasmin. Une fête populaire sera organisée.

A Montaubau, hommage à Ingres, visite au Musée.

A Auch, inauguration du buste de Salluste de Bartas, œuvre du cigalier Maziès. On a dû renoncer à aller à Lectoure, faute de temps.

A Toulouse, il y aura réceptiom des cigaliers & des félibres au Capitole, représentation artistique, hommages à Clémence Isaure & à Goudelin, fête populaire.

A Tarbes, réception nocturne, manifestation des guides & chevriers en costumes pyrénéens, excursion dans la vallée d'Argelès, salut à Despourrins.

A Pau, réception au Château, fête de nuit.

A Oloron, inauguration du buste du chanteur populaire Xavier Navarrot.

Enfin, à Saint-Sébastien, il y aura course espagnole de taureaux & réception préparatoire par les félibres espagnols.

Voici les noms des membres des sous-commissions chargées de préparer l'organisation des fêtes.

Fêtes d'Agen : MM. Elie Fourès, Deluns-Montaut, Grangeneuve, Leygues, Jules Chapon, Paul Mounet.

Fêtes de Toulouse : MM. Paladilhe, Armand Sylvestre, Paul Arène, Mounet-Sully, Falguières, Antonin Mercié, Eugène d'Auriac, J.-P. Laurens, Rixens, Albert Tournier.

Fêtes d'Auch & de Montauban : MM. Georges Niel, Victor Maziès, Descamps, Th. de Lajarte, Noullens, Garrisson, Oscar Comettant.

Fêtes pyréneennes (Tarbes, Oloron, Pau, Saint-Sébastien) : MM. Léon Bonnat, Marceilin Cazaux, Armand Cazaux, Martial Baile, Lavigne, Isidore Salles, Escoula, Pierre Laffitte.

M. Fallières, avant de quitter le ministère de l'instruction publique, a signé un arrêté, accordant aux cigaliers & aux félibres une somme de 4,600 francs pour les aider à glorifier par des monuments, les poètes Cortètes de Prades, Sallustre du Bortat, Théophile Gautier & Xavier Navarrot.

Ajoutons que le bureau sortant de la *Cigale*, ayant été réélu à l'unanimité, M. Henri Fouquier reste chargé de diriger les prochaines manifestations.

CAUTERETS. — On s'y occupe activement du chemin de fer de la Raillère. Deux demandes sont en présence : deux chemins de fer glissant, & un chemin de fer à chevalet.

SALIES-DU-SALAT. — Cette station verra paraît-il bientôt l'utilisades eaux méres de la Saline.

DAX. — Il est question de créer uu ou plusieurs établissements pour

Digitized by Google

bains salés. Beaucoup de projets sont mis en avant, mais rien n'est encore arrêté.

— Les souscriptions pour l'érection de la statue de **Borda**, dépassent actuellement 7,960 francs.

STATIONS THERMALES. — Le ministre des affaires étrangères a partagé l'opinion de la commission de l'exercice de la médecine, & a décidé qu'il était nécessaire de laisser librement les médecins étrangers soigner ceux de leurs compatriotes qui se rendent dans nos stations thermales.

Dans les Pyrénées, peu de stations ont des médecins étrangers. Nous engageons les médecins Français de ces stations, dans l'intérêt de la réputation du corps médical hydrologique, à veiller à l'attitude correcte des médecins étrangers. On dit qu'il en existe, portant même les insignes de la Légion d'honneur, qui se comportent vis à vis de leurs collègues et du public d'une façon assez étrange pour que le corps médical hydrologique ait le devoir de les mettre à l'index, sous peine de se voir abaissé dans l'opinion des médecins de grande ville & de la clientèle.

Tous, heureusement ne se ressemblent pas, & l'on peut généralement dire, que les médecins étrangers savent respecter la médecine française, en se respectant eux-mêmes.

Il est bon néanmoins, que les brebis galeuses, lorsqu'il en existe, soient chassées du troupeau.

LUCHON. — M. le Préfet de la Haute-Garonne a prescrit une enquête d'utilité publique, sur le projet pour l'établissement, de Luchon à l'Entecade (commune de Luchon), d'un chemin de fer à crémaillère, d'intérêt local.

L'enquête est faite & favorable.

Nous ne pouvons qu'approuver ce chemin de fer, qui servira surtout comme amorce d'un chemin de fer analogue pour descendre dans la vallée de l'Essera, où des exploitations multiples pourraient servir à l'alimenter.

Quant à être utilisé pour la création d'une station d'altitude à l'Entecade, c'est un leure dans lequel il ne faut pas s'endormir. Exposition au vent, pas d'eau & pas d'arbres tel est l'éclat des choses. Dans cette région, le véritable point de choix, d'après les règles de la météorologie & de l'hygiène, est le *Plan des Etangs*, au pied de la Maladetta, ainsi que l'a indiqué dans le dernier numéro de la *Revue*, M. le comte Russell. Mais c'est à l'Espagne qu'il appartiendra de nous laisser atteindre en chemin de fer ce paradis pyrénéen, puisque le Plan des Étangs est au delà de la frontière espagnole.

Si l'on veut faire une station d'altitude vraiment bien exposée & aux portes de Luchon, c'est la montagne de Cazarilh qu'il faut choisir. Il

Digitized by Google

y a déjà plusieurs années que le docteur Garrigou a étudié cette question.

Là, l'exposition est en plein midi, le soleil éclaire la région depuis son lever jusqu'à son coucher. Vers l'Est, les bois de l'Abécède & d'Antignac couvrent la montagne vers l'Ouest d'immenses pâturages, & au Nord, la montagne de l'Antenac coupe les vents froids qui arrivent de la plaine.

Un chemin de fer funiculaire permettrait de gravir en quelques minutes les 15 à 1800 mètres qui sépareraient Luchon de la station d'altitude. Celle-ci serait véritablement un annexe de Luchon.

CAMBO. — Le chemin de fer de Bayonne à Cambo & dans le pays Basque, sera peut-être ouvert cette année. Nous le souhaitons pour le plus grand bien de la délicieuse station de Cambo, & pour la viticulture méridionale, qui pourra se procurer à moindre frais, le précieux engrais de la vigne, le feldspath moulu, que M. J. Gindre a déjà fait connaître depuis nombre d'années, qu'on a récompensé à l'exposition internationale de Toulouse, en 1887, d'une médaille d'or, & vers lequel les viticulteurs des pays calcaires ne portent pas suffisamment leur attention.

BAYONNE & BIARRITZ. — La ville de Bayonne manque d'eau, & celle de Biarritz ne possède que celles qui sont dues aux travaux si intelligemment exécutés par M. J. Gindre, dans les dépôts caillouteux glaciaires des environs est & sud-est de la ville. On parle maintenant de faire venir à Bayonne les eaux de l'Ursuya. La concession de cette entreprise, qui permettrait l'alimentation des deux villes, est déjà donnée.

BAGNÈRES-DE-BIGORRE. — La ville de Bagnères a concédé l'exploitation de son Casino, à M. L. Teissier, directeur du Casino municipal de Nice.

Les concessionnaires de Casino peuvent faire la fortune des stations thermales, mais, généralement, ils les entraînent dans de mauvais sentiers. On a trop donné de Casinos aux Pyrénées, & on a trop étroitement uni les destinées des établissements thermaux à celles des Casinos. Là où les deux exploitations sont unies l'une à l'autre, on est certain de voir le Casino prospérer, & l'établissement thermal baisser. Les municipalités devraient constamment séparer les deux exploitations. C'est le seul moyen de laisser faire aux Casinos leurs affaires comme ils l'entendent, & de permettre le progrès des établissements thermaux.

L'état actuel des choses, auquel se sont ajoutées des questions de rivalités médicales, de personnes, de honteuse exploitation des inhabiles par les habiles, de dupes de dupeurs, ont entraîné plusieurs stations vers le marasme qu'elles subissent.

Digitized by Google

La création des Casinos a été le point de départ de l'acuité du mal. Quand tout cela changera-t-il? Lorsque les intéressés auront pris l'attitude de dignité qui convient à tous.

UN PEINTRE BORDELAIS. — Les lundi 24 mardi 25 mars, ont eu lieu à l'hôtel Drouot, à Paris, une vente de dessins & croquis au fusain, crayon noir, mine de plomb, plume & eaux-fortes de Maxime Lalanne, l'éminent & regretté maître bordelais. Cette vente comprenait plusieurs dessins d'une grande importance, parmi lesquels nous citerons : *l'Exposition universelle de* 1867, fusain; *Vue prise aux environs de Londres*, fusain; *le Château de M^me^ de Balzac, la Tour de l'ancien fort du Hâ*, fusains, qui ont figuré à l'Exposition centenaire de 1889, &c. Le catalogue ne comprend pas moins de 339 numéros.

BORDEAUX. — La question du port de Bordeaux a préoccupé & préoccupe encore beaucoup la municipalité & le commerce. On sait que des envasements ont rendu certains points du fleuve difficilement navigables. On travaille à améliorer, à guérir l'état actuel des choses. On avait cherché à répandre sur le port de Bordeaux des bruits fâcheux. Se préoccupant des intérêts de la région, *la Gironde* avait jeté le cri d'alarme & elle avait eu raison. Depuis lors on a la certitude qu'il y a eu plus de bruit que de mal, & que tout sera fait pour améliorer les passes difficiles.

NÉCROLOGIE

Notre collaborateur, M. Henri FILHOL, vient de perdre son beau-père, M. le professeur E. Peligot, l'illustre chimiste, dont la mort laisse un véritable vide dans la science.

Le directeur & les membres du Comité de rédaction de la *Revue des Pyrénées* lui adressent, à l'occasion d'une aussi pénible épreuve, l'expression de leurs sentiments les plus sympathiques, & prient M^me^ Henri Filhol & sa famille, d'agréer leurs condoléances les plus respectueuses.

M. le professeur E. HÉBERT, une autre illustration scientifique, ouvrier de la *Revue des Pyrénées*, dès la première heure, bien que n'appartenant pas au Midi de la France, vient aussi de disparaître de la scène scientifique. La géologie fait en lui une grande perte.

Nous prions la famille de vouloir bien agréer nos sincères condoléances pour le deuil qui la frappe.

Nous énumérerons, dans un prochain numéro, la liste des travaux du regretté Hébert, qui ont rapport à la géologie du Midi de la France.

D.-F. GARRIGOU.

Digitized by Google

DEMANDES ET RÉPONSES[1]

Nous avons reçu les réponses suivantes à nos dernières demandes.

I. — Les desmans paraissent assez communs dans la vallée de la Pique.

II. — Les chasseurs de nos départements pyrénéens n'ont jamais vu le Lynx.

III. — 1re *Réponse.* — Pendant l'hiver les Izards descendent, chez nous, jusqu'au pic de la Journalade. Ils passent toujours la nuit couchés sur les plus hauts rochers. Durant le jour, ils vont encore de cime en cime, afin de n'être jamais surpris par le chasseur. Lorsque tout est couvert de neige, ils s'attaquent aux génévriers ou aux herbes rudes qui percent à la surface; ils grattent même la neige pour mettre ces plantes à nu & les brouter. Quelquefois aussi ils descendent jusqu'aux bords des sources & paissent au gazon. Enfin, lorsqu'ils ne trouvent absolument rien à mettre sous la dent, ils rongent l'écorce des arbres dans les forêts.

Paul RIGAUD,
Instituteur à Cabus (Ariège).

2e *Réponse.* — Les Izards descendent en hiver des sommets de la montagne dans les creux des hautes vallées appelés *Fontanels*, où les sources font fondre la neige autour d'elles; ils y broutent un peu d'herbe courte & ils boivent; ils recherchent aussi les bouts de bruyère & de genêts; enfin, ils mangent l'écorce des hêtres dans les bois qui couvrent les flancs des Pyrénées & descendent quelquefois assez près des premières habitations, mais ils s'enfuient avec une rapidité vertigineuse dès qu'ils entendent le moindre bruit.

Bon DE BARDIES,
Maire de Soulan.

IV. — On nous fait savoir de l'une des villes d'eaux les plus fréquentées du Midi, pourquoi les guides ne se syndiquent pas. Les

1. Tous nos lecteurs sont priés de nous aider à répondre aux questions posées.

Digitized by Google

guides, de chevaux & de voitures, sont divisés en deux catégories : les *forts*, par leur situation précuniaire, & les *faibles* qui sont pauvres! Les premiers ont un nombre considérable de chevaux & des capitaux abondants, ils pourraient ainsi ruiner les seconds, si ceux-ci se mettaient en tête de leur porter ombrage.

C'est toujours la lutte du pot de terre & du pot de fer.

Les guides puissants ne veulent pas travailler pour les guides moins riches.

Quelles sont les victimes de cette manière de faire?

D'abord les étrangers qui à certains moments sont exploités, pour les prix des voitures surtout, puis les villes d'eaux elles-mêmes, parce que les étrangers exploités ne se contentent pas de ne plus remettre les pieds dans les villes dont ils ont eu à se plaindre, mais encore ils leur font la plus déplorable des réputations.

Telle est l'explication qui nous arrive, donnée par un des habitants les mieux renseignés des Pyrénées, sur le sujet en question.

DEMANDES

I. — Combien compte-t-on aujourd'hui d'abris dans les hauts sommets des Pyrénées? En dresser la liste, & dire à quel moment ils sont abordables pour les Alpinistes.

II. — Indiquer quelles sont les vallées pyrénéennes qui fournissent d'abondantes sources d'eau ordinaire & dire : 1° dans quelles localités elles existent; 2° dans quel genre de roche elles se montrent; 3° si elles appartiennent à des particuliers ou à des communes, 4° si elles sont ou non utilisées & pour quelles industries elles le sont?

III. — Quelles sont les vallées pyrénéennes dans lesquelles on voit encore des loups en hiver?

IV. — A-t-on vu quelquefois dans le Midi & dans les Pyrénées, des champignons vénéneux remplacer, sur un même point, des champignons comestibles? Connaît-on des cas dans lesquels il y aurait eu des accidents d'empoisonnement par suite de cette substitution naturelle? Indiquer, avec détails, les localités où les champignons incriminés auraient été cueillis &, si on le peut, quelles sont les espèces qui ont succédé l'une à l'autre.

Digitized by Google

CONGRÈS DE NARBONNE

OUVERTURE LE 12 MAI 1890

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET DÉTAILLÉS

En arrivant à Narbonne, les membres du Congrès doivent se rendre à la Mairie, où sera installé un bureau de renseignements permanent.

Ce bureau sera établi à l'entresol, & une affiche spéciale, placée sur la porte, permettra de le reconnaître.

En écrivant à l'avance à M. Gaston GAUTIER, secrétaire du Comité local, on pourra avoir des logements arrêtés d'avance.

Le prix le plus élevé des hôtels est de 7 fr. 50 cent. par jour, tout compris.

Faire timbrer immédiatement en arrivant sa carte de membre du Congrès.

EMPLOI DU TEMPS PENDANT LE CONGRÈS DE NARBONNE

CINQ JOURS A NARBONNE

PREMIÈRE JOURNÉE. — Lundi 12, le matin, timbrage des cartes. Renseignements généraux à prendre au bureau du Comité local. Rendez-vous des membres présents à 10 heures du matin à la mairie, pour entendre des communications d'ordre général, importantes. — Séance d'ouverture dans la salle du synode, à 2 heures de l'après-midi. — Souhaits de bienvenue par M. le Maire. — Discours du Président. — Communication d'ordre général. — Nomination des vice-présidents du Congrès.

INDICATION DES LIEUX DE RÉUNION DES DIFFÉRENTES SECTIONS :

Littérature, beaux-arts, archéologie, salle de la bibliothèque. — Sciences, salle des gardes. — Commerce & industrie, salle des adjoints. — Agriculture, salle des mariages.

A 4 heures, nomination des bureaux dans chaque section.

A 4 heures & demie, travail des sections.

Digitized by Google

PREMIÈRE SECTION. — *Littérature, Beaux-Arts, Archéologie.* — Trois rapports, & discussions consécutives.

DEUXIÈME SECTION. — *Sciences.* — Deux rapports & discussion consécutives.

TROISIÈME SECTION. — *Agriculture.* — Un rapport, & discussion consécutive.

QUATRIÈME SECTION. — *Commerce & Industrie.* — Deux rapports & discussions consécutives.

A 7 heures du soir, dîner; à 8 heures & demie, réception & soirée offerte par la municipalité aux membres du Congrès, dans la salle du Synode, à la Mairie. — *Vin d'honneur.*

DEUXIÈME JOURNÉE. — Mardi 13, de 7 heures à 9 heures. Travail des sections.

PREMIÈRE SECTION. — *Littérature, Beaux-Arts, Archéologie.* — Trois rapports & leur discussion.

DEUXIÈME SECTION. — *Sciences.* — Deux rapports & leur discussion.

TROISIÈME SECTION. — *Agriculture.* — Un rapport & sa discussion.

QUATRIÈME SECTION. — *Commerce, Industrie.* — Deux rapports & leur discussion.

Deux excursions sont organisées, au choix :

1° ARCHÉOLOGIE. — Visite à Carcassonne (cité, ville ancienne, monuments de la ville).

A 9 h. 1/2, réunion à la gare de Narbonne; départ à 9 h. 50, pour Carcassonne (billet aller & retour au guichet).

Déjeuner à 11 h. 2, à Carcassonne; à midi, départ pour la cité.

De midi à 4 h. 1/2, visite de la cité & des monuments de Carcassonne, sous la direction de MM. les Membres de la Société des Arts & Sciences.

A 4 h. 3/4, rendez-vous à la gare; départ pour Narbonne à 5 h. 5 arrivée à Narbonne à 6 h. 54, & dîner à 7 heures.

2° AGRICULTURE. — Visite aux Onglous (vignoble des sables des Salines du Midi, & caves remarquables).

La Compagnie des Salins du Midi doit recevoir les membres du Congrès & leur faire les honneurs de la propriété & de ses chais.

Déjeuner avant de partir de Narbonne.

Départ de Narbonne à 11 h. 13; arrivée aux Onglous à 12 h. 50. — Visite.

Départ des Onglous à 6 h. 21; arrivée à 7 h. 39. — Dîner.

A 8 h. 1/4, Conférence de M. TRUTAT sur les Pyrénées, avec projections. La Conférence aura lieu au théâtre.

Les Cartes de membre du Congrès seront demandées à la porte.

Digitized by Google

TROISIÈME JOURNÉE. — Mercredi 14. — A 8 heures du matin : Travail des sections :

PREMIÈRE SECTION. — *Littérature, Beaux-Arts, Archéologie.* — Trois rapports & leur discussion.

DEUXIÈME SECTION. — *Sciences.* — Deux rapports & leur discussion.

TROISIÈME SECTION. — *Agriculture.* — Un rapport & sa discussion.

QUATRIÈME SECTION. — *Commerce, Industrie.* — Deux rapports & leur discussion.

De midi à 2 heures, dîner & repos; à 2 heures, travail des sections.

PREMIÈRE SECTION. — *Littérature, Beaux-Arts, Archéologie.* — Trois rapports & leur discussion.

DEUXIÈME SECTION. — *Sciences.* — Deux rapports & leur discussion.

TROISIÈME SECTION. — *Agriculture.* — Un rapport & sa discussion.

QUATRIÈME SECTION. — *Commerce, Industrie.* — Deux rapports & leur discussion.

Nota. — Des mémoires, non annoncés au programme, pourront être lus & discutés dans toutes les sections & dans toutes les séances, s'il y a lieu.

A 7 heures, dîner; à 8 h. 1/2, conférence de M. Armand GAUTIER, de l'Institut : *Les produits dérivés de la Vigne.*

QUATRIÈME JOURNÉE. — Jeudi 15. — (Ascension).

Le matin, deux excursions sont organisées, au choix :

1° L'ABBAYE DE FONFROIDE (excursion recommandée aux archéologues). — Départ de Narbonne, en voiture, à 6 h. 1/2 du matin. Visite de l'Abbaye de 8 heures à 10 h. 1/2. (Ce monastère est classé parmi les monuments historiques.) Un service religieux sera fait à la chapelle réservée au public dans le monastère, pour les personnes qui désireraient y assister. — Départ pour Narbonne à 10 h. 1/2; arrivée à midi.

2° TRIAS ET OPHITES D'ORMAISON (pour les géologues). — Cette excursion sera dirigée par M. l'ingénieur JULLIAN. On partira à 6 h. 1/2 & on rentrera à Narbonne pour déjeuner à midi. — Cette excursion est d'un grand intérêt géologique.

A midi, déjeuner. — Dans l'après-midi, musique sur la promenade, de 2 heures à 3 heures. — A 3 h. 1/4, visite de l'Archevêché, des Musées lapidaire & artistique, de la Bibliothèque. — A 8 h. 1/2, soirée musicale au kiosque de la promenade, illumination de l'hôtel de ville, &c. — A 10 heures, feu d'artifice au quai Vallières.

Digitized by Google

CINQUIÈME JOURNÉE. — Vendredi 16.

Le matin, trois excursions sont organisées au choix :

1° A CRABOULES (pour les viticulteurs). — Départ pour Craboules, en voiture, visite des installations mécaniques vinicoles, & culture des terrains salés. — A Mandirac, colmatage; déjeuner à midi.

2° NARBONNE (industriels). — Visite des établissements industriels, à soufre, sulfure de carbone, &c., &c. — Déjeuner à midi.

3° VISITE A BIZE. — Départ à 11 h. 45, en chemin de fer; arrivée à 12 h. 31. — Visite des vignobles américains. — Départ à 6 h. 20; arrivée à Narbonne à 7 h. 10.

Dans l'après-midi, visite de la Basilique de Saint-Just & de son trésor (manuscrits très anciens, tentures des Gobelins, &c., &c.). — Visite de l'église Saint-Paul. On sera conduit par MM. les Membres de la Commission archéologique de Narbonne.

Dîner à 7 heures. — A 8 heures, séance générale dans la salle du Synode.

DÉPART DE NARBONNE, Samedi 17 (La ville de Perpignan étant absorbée par le Concours régional, on aura le regret de ne pas s'y arrêter.)

Départ de Narbonne à 6 h. 15 du matin; arrivée à Elne à 8 h. 38. Visite du cloître qui est un monument historique classé, sous la conduite de M. Pierre VIDAL, bibliothécaire de la ville de Perpignan.

Départ pour Banyuls à 10 h. 16; arrivée à Banyuls à 11 h. 4. — *Déjeuner.*

Visite du laboratoire zoologique & des aquariums, sous la direction de M. de LACAZE-DUTHIERS, membre de l'Institut, & de ses élèves. — Visite du sanatorium maritime de Banyuls-sur-Mer, sous la direction de M. Gabriel CROS-MAYREVIELLE, administrateur délégué.

Dîner à Banyuls. — Après dîner, expériences à la lumière électrique au laboratoire de zoologie, & pêche avec l'emploi des lampes électriques. — A neuf heures & demies, départ pour Porbou. Repos dans le train Espagnol, gracieusement mis à la disposition des membres du Congrès, par les Compagnies Tarragone, Barcelone, France.

Départ de Cerbère pour Barcelone à 3 h. 45 du matin; arrivée à Barcelone à 10 h. 20, le 18 au matin. On pourra séjourner à Barcelone les 18, 19, 20, 21; départ de Barcelone le 21, à 2 heures de l'après-midi; arrivée à Montpellier à 4 heures du matin.

SÉJOUR DE 5 JOURS A MONTPELLIER ET FIN DU CONGRÈS. — Il y aura encore une réunion générale à Montpellier dans un local qui sera indiqué ultérieurement.

Digitized by Google

Note très importante au sujet du voyage & des excursions, surtout en ce qui touche le voyage à Barcelone.

Sur le Midi, la feuille de route servira, une fois visée, à prendre la place pour aller à Narbonne, en partant de la gare que l'on aura désignée. Elle servira ensuite elle-même, *une fois visée,* de billet de retour.

Sur l'Orléans, le titre que l'on aura en main servira pour prendre le billet de demi-place à l'aller & au retour, entre les mêmes gares.

Sur le P.-L.-M., la feuille de route servira, comme pour le *Midi,* à prendre un billet entier à l'aller, & sera remise au retour, comme billet gratuit.

En Espagne. — Pour ce qui est du voyage de Narbonne à Barcelone, fixé du 17 au 21 mai[1], les Compagnies délivreront au Directeur de l'*Association pyrénéenne* autant de billets aller & retour, qu'il y aura de demandes faites. Le prix des billets sera payé intégralement par le Directeur de l'*Association pyrénéenne*, aux Compagnies, le jour où on leur enverra la liste définitive des adhésions. En conséquence, il est indispensable qu'en s'inscrivant pour le voyage à Barcelone on verse entre les mains de M. Boudeau, trésorier du Comité local, à la mairie de Narbonne, le prix du billet fixé *d'après les indicateurs ;*

De Narbonne à la frontière & retour, 1re classe (la seule qu'il y ait) : 13 fr. 30.
De la frontière à Barcelone & retour, 1re classe — 21 fr. 55.

Les personnes déjà inscrites ou à inscrire, sont priées de se conformer à cette prescription, *avant le 14 mai* au soir, — Dans le cas où elles seraient empêchées de faire cette excursion franco-espagnole, en avertissant avant le 14 mai au soir, elles auront le droit de retirer leur demande ainsi que l'argent du voyage versé entre les mains du trésorier.

A partir de ce moment, toutes les demandes aux Compagnies de chemins de fer étant faites pour un nombre déterminé de billets qu'elles devront nous délivrer pour le voyage en question, & ces billets devant être payés comptant, tous les membres inscrits seront redevables de leur place entière, de Narbonne à Barcelone.

Le payement des billets en question étant effectué entre les mains du Trésorier du Congrès, à leur arrivée à Narbonne, les membres inscrits pour ce voyage retireront un reçu spécial, *qui servira de titre* au moment de la remise à chacun, des billets de voyage.

1. Nous sommes en pourparlers avec les Compagnies Taragonne, Barcelone, France pour obtenir une prorogation dans la valeur des billets de retour jusqu'au 26 mai.

Digitized by Google

GRANDES FÊTES UNIVERSITAIRES EN L'HONNEUR DU SIXIÈME CENTENAIRE

DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

DU 22 AU 25 MAI

PROGRAMME

PREMIÈRE JOURNÉE : JEUDI 22 MAI.

Après-Midi. — Au Palais de l'Université, présentation à M. le Recteur & à M. le Maire; distribution du Prix Bouisson.

Soir. — Réception universitaire offerte aux délégués des Univerités étrangères & françaises, dans la salle des fêtes; retraite aux flambeaux; illumination générale.

DEUXIÈME JOURNÉE : VENDREDI 23 MAI.

Arrivée de M. le Président de la République & de MM. les Ministres.

Après-Midi. — Célébration du VI[e] Centenaire sur la promenade du Peyrou; remise à MM. les Etudiants de l'Université du drapeau de leur Association.

Soir. — Banquet offert à M. le Président de la République; grand feu d'artifice sur le Champ-de-Mars; illumination générale.

TROISIÈME JOURNÉE : SAMEDI 24 MAI.

Matin. — Inauguration du Palais de l'Université; visite aux Facultés, Instituts & autres établissements universitaires, hospitaliers & de bienfaisance.

Après-Midi. — Grande fête des Etudiants à l'école d'Agriculture; fêtes populaires dans les faubourgs de la ville, danses locales des Treilles & du Chevalet.

Soir. — Représentatiou de gala organisée & offerte par la municipalité; Ode composée en l'honneur du Centenaire, par M. de Bornier, dite par M. Mounet-Sully, de la « Comédie Française »; *Patrie,*

Digitized by Google

grand opéra en 4 actes, musique de Paladilhe, de Montpellier, paroles de Victorien Sardou & de Louis Gallet, sous la direction de M. Miral, directeur du Grand-Théâtre municipal; au 4e acte, l'orchestre sera conduit par M. Paladilhe; illumination du Peyrou & de l'Esplanade; bals populaires sur ces promenades.

QUATRIÈME JOURNÉE : DIMANCHE 25 MAI.

Après-Midi. — Grand cortège historique du seizième siècle en l'honneur de Rabelais & de Rondelet, docteurs de l'Université de Montpellier, organisé par le Comité des Fêtes, avec le concours de l'armée & de MM. les Etudiants, 600 personnes, 200 chevaux, 4 chars; costumes de M. Millet, costumier à Paris, des théâtres nationaux de l'Opéra & de l'Opéra Comique, & de la Maison Roize, costumier à Marseille; dessins originaux de M. Baussan; chars dessinés & décorés par MM. Baussan, sculpteur, & Gairaud, peintre décorateur de Montpellier; Ornementation fournie par la maison Vié.

Faisant suite au Cortège historique : Char de la Charité, exécuté par le 2me régiment du génie; défilé des drapeaux & bannières des Etudiants étrangers & français.

Soir. — Grande réception au Palais de l'Université; concerts sur les Promenades; retraites aux flambeaux.

Pendant toute la durée des Fêtes, Exposition des Beaux-Arts au Champ-de-Mars, organisée par la Société Artistique de l'Hérault; exposition d'Horticulture au Jardin des Plantes, organisée par la Société d'Horticulture & d'Histoire naturelle de l'Hérault.

— La Société d'horticulture & d'histoire naturelle de Montpellier ouvre, à l'occasion des fêtes, une exposition qui comprend :

1° Horticulture d'ornement;
2° Horticulture maraichère;
3° Arboriculture, viticulture, pomologie;
4° Histoire naturelle;
5° Enseignement botanique & horticole;
6° Arts & industries.

Digitized by Google

ERRATA AU 1er NUMÉRO DE 1890.

Page 17, ligne 12, *lire* « cette étude » *au lieu de* « cetteétu de ».
Page 36, ligne 14, *après* « alcools supérieurs », *ajouter :* de l'acide carbonique.
Page 33, ligne 15, *lire* « former sur » *au lieu de* : « former de ».
Page 40, ligne 27, *lire* « sels » *au lieu de* « ses ».
Page 41, Au commencement de la note, mettre : NOTE DE M. HUGOUNENQ.
Page 45, ligne 6, *lire* « muqueuses » *au lieu de* « pectiques ».
Page 46, ligne 3, *après* « opinion « *ajouter* « définitive ».
— ligne 6, *lire* « pour » *au lieu de* « sur ».
— ligne 9, *ajouter à la fin :* voir le tableau, p. 47.
— dernière ligne, *lire* « restent les mêmes ».
Page 48, ligne 3, *lire* « ce vin *était* malade, *et* ».
— ligne 17, *lire* pris le dessus » *au lieu de* « devancé ».
Page 49, ligne 10, *lire :* la même commission *Narbonnaise.*
Page 50, ligne 10, *lire :* garantir *dans les bonnes années surtout.*
— ligne 17, *lire :* ce côté *pratique.*
— ligne 19, ajouter après le mot « plâtrage », *mettant avec une certaine bonne foi naïve les intérêts des producteurs au-dessus de ceux du consommateur, qui finira par aller prendre partout ailleurs les vins ou autres liqueurs fermentées, qu'il croit à tort ou à raison, être plus hygiéniques.*
Page 52, ligne 21, *lire* « pour la premièrs fois » *au lieu de* : « d'abord ».
— ligne 32, *lire* « 63 » *au lieu de* « 62 ».
Page 53, ligne 24, *lire* « grâce à » *au lieu de* « par ».
— ligne 31, *lire* « tel que » *au lieu de* » que ».
Page 55, ligne 11, *lire* « notoirement » *au lieu de* « très sensiblement ».
— ligne 15, après tartrage, *ajouter* et du plâtrage.
Page 199, ligne 32, *lire* « évolutionnistes « *au lieu de* « évolusionniste ».
Page 210, ligne 3, en remontant « Dolichopithecus » *au lieu de* « Dolichopilecus ».
— ligne 7, en remontant « Mezopithecus » *au lieu de* « Metopithecus ».
Page 216, ligne 2 du texte, *lire* « s'apprête » *au lieu de* « s'appête ».
Page 218, ligne 1, *lire* « lettre que nous avons » *au lieu de* « lettre nous avons ».

Le Gérant : GARRIGOU.

Toulouse, imprimerie Douladoure-Privat, rue Saint-Rome, 39 — 7715.

Digitized by Google

JULIEN SACAZE

BATONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS DE SAINT-GAUDENS
CORRESPONDANT DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

LIBRAIRIE LAFONT

61, Allée d'Étigny, 61, LUCHON

Grand choix de Photographies de tous formats. — Guides de Luchon et des Pyrénées. — Toutes les Nouveautés littéraires, Romans, Revues, etc.

CHAMBRES ET APPARTEMENTS A LOUER

PASTILLES ANTINICOTIQUES

DU

Docteur A. TEULIÈRE

APRÈS
L'EMPLOI DES PASTILLES

AVANT
L'EMPLOI DES PASTILLES

Il fallait aux fumeurs une préparation antinicotique facile à transporter, qui soit, pour ainsi dire, la contre-partie de la cigarette ou du cigare. C'est pour cela que nous avons songé à faire préparer les pastilles antinicotiques. Renfermées dans une boîte élégante et commode, les fumeurs peuvent avoir continuellement sur eux le contrepoison inoffensif de cette substance si pernicieuse qu'ils absorbent sans cesse, et qui, tous les jours, occasionne des ravages se terminant trop souvent par la transformation des fumeurs en gâteux.

Nous pouvons affirmer que les substances que nous avons introduites dans nos préparations antinicotiques ont été essayées soit en France, soit à l'étranger, contre les accidents dus à la nicotine, et que les maîtres éminents qui les ont employées, et après lesquels nous en avons fait l'essai, guidé par un de nos chimistes les plus en renom du Midi, sont les seules qui puissent et doivent être rationnellement employées dans l'intérêt des fumeurs et de l'humanité. Elles préviennent, mais surtout elles combattent les accidents occasionnés par la nicotine.

Ces pastilles sont en même temps digestives.

Notre confiance dans les services qu'elles sont appeleés à rendre aux fumeurs est absolue, et nous pouvons certifier qu'on peut en user sans le moindre inconvénient.

La dose utile est de deux à quatre pastilles entre les repas; on peut augmenter la dose sans inconvénients.

Prix de la boîte : 0 fr. 60 c.; par la poste, 0 fr. 70 c.

DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

VENTE EN GROS : Pharmacie H. DELIEUX, 9, rue de Rémusat, Toulouse

*

Digitized by Google

EAU DE MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES

(PYRÉNÉES-ORIENTALES)

Bicarbonatée, Calcique et légèrement Ferrugineuse.

La meilleure eau de table connue. — Température 14°.

APÉRITIVE, DIGESTIVE, TONIQUE

On peut dire que nulle eau n'a le goût exquis de celle de Montesquieu, lorsqu'elle est rafraîchie à 14°. Elle est apéritive et facilite les digestions.

Pour les commandes et les renseignements, s'adresser au gérant de la source : Villa-des-Albères, par Saint-Genis-des-Fontaines (Pyrénées-Orientales).

SOURCE DE
SAINT-BOËS

(Près la gare de BAIGTS (Basses-Pyrénées.)

Eau sulfurée, arsenicale, iodée et bitumineuse.

UNIQUE DANS SON ESPÈCE

Employée avec le plus grand succès (d'après les docteurs GARRIGOU, CAZENAVE, etc.) contre les **affections catarrhales des muqueuses**, surtout de la **muqueuse bronchique.**

Remarquable dans ses effets contre la **phtisie** (Dr F. GARRIGOU).

Sa sulfuration est la plus élevée des Pyrénées : 0 gr. 106 de monosulfure de sodium par litre.

Se transporte sans s'altérer à cause de sa température froide.

SE CONSERVE INDÉFINIMENT

Pour les Envois, s'adresser à M. THORE, propriétaire de la source de Saint-Boës, à Dax (Landes).

Décret d'intérêt public Approb. de l'Acad. de Médecine

ROYAT

EAU MINÉRALE NATURELLE

St-MART, Goutte, Rhumatisme, Gravelle.

St-VICTOR, Anémie, Chlorose, Voies respiratoires.

(FERRO ARSENIC[le])

CESAR, Dyspepsies, Gastralgies, Flatulences.

MÊMES EFFETS QU'AUX SOURCES

Caisses de 30 à 50 bout. 20 fr. et 30 fr. *franco* Gare ROYAT

Notice et Renseignements. 5, rue Drouot, PARIS

Pour les Annonces, s'adresser à M. l'Administrateur de la **REVUE**, *rue Valade, 38, à Toulouse.*

Digitized by Google

LA REINE DES PYRÉNÉES

Bagnères-de LUCHON (Hte-Garonne)

Chemin de fer direct par l'embranchement de Montréjeau à Luchon.

LA PLUS RICHE SÉRIE DES EAUX SULFURÉES DE FRANCE

Les seules eaux sulfurées chaudes d'Europe qui dégagent spontanément des vapeurs d'acide sulfhydrique en quantité suffisante pour être employées utilement par la thérapeutique.

48 *sources principales* de 12 à 66° centigrades. De 1 à 7 centigrammes de sulfuration par litre.

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

MODES D'UTILISATION DES EAUX

Bains, Piscines, Salles de Natation,

***DOUCHES** (petites, grandes, écossaises et ascendantes).*

SALLES DE GARGARISME ET DE PULVÉRISATION

Étuves, Massage, Hydrothérapie à 10 degrés constants, à la pression de 3 atmosphères 1/2.

BUVETTES très renommées pour les affections des voies respiratoires, également traitées par le

HUMAGE DE VAPEURS SULFURÉES

Suivant un mode d'inhalation spécial à Luchon,

AVEC DES APPAREILS ASSURANT L'ISOLEMENT DE CHAQUE MALADE

MALADIES TRAITÉES AVEC SUCCÈS A LUCHON

Maux de gorge, Angine granuleuse, Laryngite, Bronchite, Pleurésie et Pneumonie chroniques, Asthme, Rhume de cerveau, Maladies de la peau, Ulcères, Fistules, Syphilis rebelles, Maladies des os, Vieilles blessures, Rhumatisme, Paralysie, Névroses, Névralgies, Phtisie, Tuberculisation (1er et 2e degrés), Lymphatisme, Scrofules. Maladies des enfants, Maladies des femmes, Stérilité, Débilité, Anémie, Cachexie, etc.

TARIF DES BAINS A LA PORTÉE DE TOUS

Hôtels, Maisons particulières, Villas.

VIE FACILE SUIVANT LE BUDGET DE CHACUN

Sites admirables. — Nombreuses EXCURSIONS à pied, à cheval et en voiture.

CASINO SPLENDIDE

Concerts à grand Orchestre deux fois par jour.

Salon de lecture, Théâtre, Collections et nombreux Divertissements.

Digitized by Google

BIARRITZ

GRAND-HOTEL

Ancien Hôtel GARDÈRES

Ce magnifique établissement, placé en face de la mer et des bains, dans la plus belle situation, se recommande aux étrangers par un grand confort, son excellente situation et ses prix modérés.

Rien n'y est négligé pour rendre le séjour de l'hôtel aussi agréable que possible aux personnes qui y descendent.

Demander les omnibus à la GARE pour l'HOTEL et RESTAURANT

BIARRITZ

HOTEL VICTORIA & DE LA GRANDE-PLAGE

Ce magnifique établissement est situé dans la position la plus agréable de la ville, sur la Grande-Plage, près des Bains, au centre des plus belles promenades.

Cent chambres et salons ont vue sur la mer, ainsi que les salles de restaurant, table d'hôte, le salon de lecture et le fumoir.

DEUX VASTES TERRASSES ÉGALEMENT SUR LA MER

CUISINE RECOMMANDÉE — PRIX MODÉRÉS

J. FOURNEAU, Propriétaire.

BIARRITZ

HOTEL CONTINENTAL

B. PEYTA, Propriétaire.

Ce magnifique établissement, situé en face de la Grande-Plage et au centre des belles promenades, se recommande aux familles par le confort de ses appartements et son excellente cuisine.

TABLE D'HOTE DE 200 COUVERTS

Grands salons de restaurant et de compagnie donnant sur la mer.

Billard, Fumoir, Salles de bains. — Splendide terrasse avec vue sur l'Océan.

Seul Hôtel ayant un Ascenseur.

BIARRITZ

GRAND HOTEL DES PRINCES

Recommandé par sa bonne cuisine.

E. COUZAIN, Propriétaire.

EAU DE RAVI (Près Luchon)

LÉGEREMENT SULFURÉE

SILICATÉE ALCALINE — DIURÉTIQUE ET ANTIGRAVELEUSE

D'après les expériences du Dr POUVROT et surtout d'après celles du Dr F. GARRIGOU, médecin-consultant à Luchon, à la dose de deux à cinq verres, l'EAU de RAVI augmente l'activité des fonctions rénales, entraîne l'émission de sables et de calculs, étanche la soif des diabétiques.

Pour les commandes, s'adresser à Madame veuve REDONNET, propriétaire de l'Eau de Ravi, à Luchon (Haute-Garonne).

Digitized by Google

BIARRITZ

GRAND HOTEL D'ANGLETERRE

Mr CAMPAGNE, Propriétaire.

Ce splendide Établissement, fondé en 1871, se recommande par son exceptionnelle et unique position, ainsi que par tout le confort qu'il offre aux Étrangers, soit par sa cuisine, soit par son riche ameublement, aussi bien que par les soins apportés au service de l'hôtel.

USSAT-LES-BAINS (Ariège).

HOTEL MODÈLE

Tenu par A. CASSAGNE.

Cet Hôtel est situé à un pas des Thermes, à l'extrémité d'une superbe allée de platanes, qui permet d'arriver à l'établissement thermal sans être incommodé par le soleil.

Il se recommande par sa clientèle de choix, par le confort de ses appartements, par son excellente cuisine, dont la réputation est déjà bien ancienne, et par son service irréprochable.

Jardin, Prairie, Ombrages charmants pour l'été.

AUX PHOTOGRAPHES AMATEURS

Chez M. A. RÉGNAULT et FILS, Libraire-Éditeur,

TOULOUSE — **Rue de la Trinité, 19** — TOULOUSE

OFFICE GÉNÉRAL DE PHOTOGRAPHIE

Appareils nouveaux, légers, indispensables aux artistes et touristes. Nouveaux procédés de châssis à rouleaux s'adaptant à toutes les chambres. — Dépôt de révélateurs préparés à l'hydroquinone et à l'iconogène. — *Laboratoire et Salle d'expériences les jeudis matin.*

AGRANDISSEMENTS DE PAYSAGES

Les Appareils et Objectifs sont livrés après essais aux mêmes prix que les fabricants de Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

ACTES DE L'ASSOCIATION

Décision de l'Association Pyrénéenne.

1° Après une échange de lettres entre M. le Maire de Bordeaux & le Directeur de l'Association, il a été décidé par le bureau, que le prochain Congrès de l'Association Pyrénéenne aurait lieu à Bordeaux, en 1891, pendant les vacances de Pâques.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de M. le maire de Bordeaux, une lettre écrite pendant la séance du Conseil municipal, nous annonçant que le Conseil sera heureux de recevoir l'Association Pyrénéenne.

Les membres de l'Association seront tenus au courant du programme du Congrès, dans l'un des prochains numéros de la *Revue*.

2° Tous les ans, l'Association Pyrénéenne donnera une grande médaille à l'auteur du meilleur travail imprimé dans le cours de l'année précédente.

Ce travail devra être relatif aux Pyrénées, & traiter de l'une des matières qui constituent le programme de l'Association, article 26 des statuts.

A défaut d'un ouvrage concernant les Pyrénées proprement dites, le prix pourra être décorné à un ouvrage sur la région méridionale.

La proclamation du lauréat sera faite en séance générale du Congrès, les années où celui-ci aura lieu.

Décision du Comité de publication de la Revue.

La *Revue* publiera une série de notices biographiques & bibliographiqnes Pyrénéennes, c'est-à-dire un ensemble de notions sur la vie & sur les œuvres des écrivains morts & vivants, qui ont publié des travaux se rattachant à l'étude des Pyrénées, à tous les points de vue admis dans l'article 26 des statuts.

Des portraits, des autographes, accompagneront le texte.

Cette œuvre doit être préparée de longue main, & nous appelons à notre aide, pour la mener à bonne fin, tous les membres & les amis de l'Association Pyrénéenne.

Les auteurs des articles insérés dans la Revue restent absolument responsables des idées qu'ils y émettent.

La Revue est ouverte à tous, à la condition de ne jamais y traiter de questions politiques ou religieuses.

Pour le Comité de rédaction : **Dr F. GARRIGOU.**

La reproduction des articles de la Revue est formellement interdite, sans une autorisation écrite du Directeur.

Le Directeur de la Revue : **Dr F. GARRIGOU.**

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON

DU 2e TRIMESTRE DE 1890.

Pages.

I. — Dr F. Garrigou : Le Midi & les vins de raisins secs..... 249

II. — E. Roschach : La Canso de la Bertat (suite & fin)..... 287

III. — Marcel Fournier : Cujas, Corras, Pacius..... 324

IV. — P. Labrouche : Pyrénées connues & inconnues..... 341

V. — Dr Duhourcau : Azote gazeux des eaux minérales..... 374

VI. — Dr Chopinet : Étude sur la taille dans les Pyrénées centrales..... 397

VII. — De Rey-Paillade : Le soufre de la sulfuraire & le philotion..... 426

VIII. — H. de Gorsse : Une fête à Luchon en 1766..... 431

IX. — J. Sacaze : Note de Saint-Jérôme interessant le Midi..... 439

X. — Spécimens comparatifs des idiomes pyrénéens..... 441

XI. — Variétés : Le véritable inventeur de la pomme de terre..... 445

— Le premier promoteur du canal des Landes..... 445

— Toulouse jadis..... 448

XII. — Livres & Revues..... 451

XIII. — Chroniques..... 480

XIV. — Nouvelles..... 514

XV. — Nécrologie..... 518

XVI. — Demandes & réponses..... 519

XVII. — Congrès de Narbonne..... 521

XVIII. — Sixième anniversaire de l'Université de Montpellier..... 526

Errata..... 528

XIX. — J. Sacaze : Inscriptions antiques des Pyrénées (suite)..... 17

Pour devenir membre titulaire de l'Association pyrénéenne, adresser une demande à M. le Directeur de l'Association pyrénéenne, à Toulouse, ou bien se faire présenter par deux membres de l'Association. — Les Membres de l'Association n'ont d'autre cotisation à payer que celle de 10 francs par an, prix de leur souscription à la *Revue des Pyrénées & de la France méridionale*. Envoyer cette somme, après la réception de la première livraison, à M. Léon Baurier, agent de change, archiviste-trésorier de l'Association pyrénéenne, place d'Assézat, 7, à Toulouse.

La *Revue* a pour domaine d'études les Pyrénées françaises & espagnoles & la partie de la France méridionale comprise dans les ressorts académiques de Toulouse, Bordeaux & Montpellier; elle paraît chaque trois mois & forme annuellement un volume de plus de 600 pages. Le prix de la souscription est de 15 francs par an; il est seulement de 10 francs pour les Membres de l'Association pyrénéenne. — Les demandes d'abonnement sont reçues par M. l'Administrateur de la *Revue*, rue Valade, 38, à Toulouse. — Pour les tirages à part des articles, les auteurs sont priés de s'adresser directement à M. Privat, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

La *Revue* est mise en vente à Paris, Bordeaux, Montpellier, Marseille, Alger, Genève, Barcelone, Madrid, Rome & Florence, Londres, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, Bruxelles & New-York. (Voir les adresses des libraires sur la première page de la couverture.)

Toulouse, imprimerie Douladoure-Privat, rue Saint-Rome, 39. — 7715.

Digitized by Google

REVUE

DES

PYRÉNÉES

ET DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

ORGANE

DE L'ASSOCIATION PYRÉNÉENNE

ET DE L'UNION DES SOCIÉTÉS SAVANTES DU MIDI

PUBLICATION TRIMESTRIELLE ILLUSTRÉE FONDÉE PAR

FEU JULIEN SACAZE ET LE Dr F. GARRIGOU

DIRIGÉE PAR

LE DOCTEUR F. GARRIGOU

AVEC UN COMITÉ DE RÉDACTION COMPOSÉ DE MESSIEURS :

E. CARTAILHAC, un des directeurs de *l'Anthropologie*.
H. FILHOL, sous-directeur du laboratoire de zoologie, des hautes études, au Muséum de Paris,
G. GAUTIER, membre de la Commission archéologique de Narbonne,
E. HÉBRARD, membre de la Société d'Agriculture de la Haute-Garonne,
A. LEBÈGUE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse,
E. MÉRIMÉE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse,
A. MILLARDET, prof. à la Faculté des sciences de Bordeaux, correspondant de l'Institut,
E. ROSCHACH, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques,
J. TIMBAL, professeur agrégé à la Faculté de droit de Toulouse,
E. TRUTAT, conservateur du Muséum de Toulouse.

Sciences, Lettres, Arts,
Intérêts locaux & régionaux.

TOME II.

ANNÉE 1890, 3e TRIMESTRE

TOULOUSE

Adresser les demandes d'abonnement à M. l'Administrateur de la *Revue*
rue Valade, 38, à Toulouse.

PARIS, Ch. Reinwald, rue des Saints-Pères, 15. — TOULOUSE, Éd. Privat, rue des Tourneurs, 45.
BORDEAUX, Féret & fils. — MONTPELLIER, Coulet. — MARSEILLE, Passailhan.
ALGER, Jourdan. — GENÈVE, H. Georg. — BARCELONE, A. Verdaguer.
MADRID, Fuentes y Capdeville. — ROME & FLORENCE, Fratelli Bocca.
LONDRES, Baillière Tindal & Cox. — BERLIN, Asher.
SAINT-PÉTERSBOURG, Ricker. — BRUXELLES, Lebègue. — NEW-YORK, Christern.

Digitized by Google

ASSOCIATION PYRÉNÉENNE.

SON BUT.

Rappelons quel a été le but poursuivi par les fondateurs de l'Association Pyrénéenne, le regretté Julien Sacaze & le Dr Félix Garrigou:

1° Faire acte de décentralisation, tout en ayant pour la capitale & pour les savants méridionaux qui en constituent les plus grandes illustrations, la déférence qui s'impose. Aussi, d'après les statuts de l'Association, on doit choisir le président de l'Association surtout parmi les savants, habitant Paris, mais appartenant à une des localités des trois Académies, de Bordeaux, de Toulouse & de Montpellier, & qui ont un nom illustre.

2° Prouver que les travailleurs habitant la province sont aussi capables que tous autres, avec moins d'appui & moins de ressources, de porter leur pierre au grand édifice scientifique de notre pays.

3° Grouper les forces intellectuelles du Midi, de manière à former une armée de travailleurs capable de le faire connaître au point de vue scientifique, littéraire & artistique, de défendre ses intérêts industriels & commerciaux, en basant ses études, & au besoin ses réclamations auprès de nos gouvernants, sur les données de la science.

4° Encourager tous les genres de travailleurs sérieux du Midi.

5° Servir de trait d'union entre toutes les Sociétés savantes méridionales, & les mettre à même de constituer une sorte de famille dans laquelle, CHACUNE CONSERVANT SON AUTONOMIE, D'UNE MANIÈRE ABSOLUMENT COMPLÈTE, pourrait à un moment déterminé se réunir en Congrès pour discuter & défendre les grandes questions scientifiques, industrielles & commerciales intéressant le Midi de la France.

6° Vulgariser, grâce à une publication commune, la *Revue des Pyrénées & de la France méridionale,* qui atteint déjà une importance considérable, les travaux, les idées de tous ses membres, travaux généralement publiés dans des recueils périodiques plus ou moins restreints, & manquant ainsi de porter un fruit vraiment pratique.

7° Mettre en relief, par des réunions générales annuelles, chacun des points de son domaine d'étude, en appelant dans ces réunions les spécialistes de tout le pays.

8° Faire moralement disparaître le grand rideau Pyrénéen, & tendre la main à une nation justement orgueilleuse de son passé, dont les intérêts se rapprochent des nôtres, & qui a le droit, par les hommes illustres de la Catalogne, de l'Aragon & de la Navarre, de participer à une association intellectuelle & pyrénéenne, ayant pour base la science.

Digitized by Google

COMPTE RENDU DU PREMIER CONGRÈS

DE

L'ASSOCIATION PYRÉNÉENNE

Le compte rendu *in extenso* du Congrès de Narbonne ne devant paraître que dans le prochain fascicule de la *Revue*, nous avons considéré comme un devoir de donner dès aujourd'hui à nos lecteurs, une idée d'ensemble de cette réunion scientifique. Nous ne pouvions mieux faire pour cela que d'imprimer en tête de notre numéro actuel le résumé écrit sur le sujet, par l'un de nos plus sympathiques collègues, M. DAGUILHON PUJOL, à l'occasion de la séance de l'Association pyrénéenne, tenue à Toulouse le 15 juin dernier. Ce chapitre n'a pas la prétention d'être un extrait scientifique, c'est une page exacte & remplie d'humour.

Dr F. G.

Le 12 mai 1890, l'*Association Pyrénéenne*, âgée à peine de deux ans, faisait son entrée dans le monde & la ville de Narbonne était témoin de ses premiers pas.

Cette antique cité a rendu au Congrès de grands honneurs. Ce n'était que réjouissances pendant toute la durée de notre séjour à Narbonne : drapeaux, guirlandes, fanfares, feu d'artifice, concours de la population étaient de la partie ; rien ne faisait défaut, pas même le furieux *mistral*, un des plus impétueux lieutenants du vieil Eole.

Les représentants de la ville, entourés des sociétés savantes, ont souhaité la bienvenue au Congrès &, ainsi qu'il convient à une contrée chère à Bacchus, ils vous ont offert un vin d'honneur.

Digitized by Google

Malheureusement, le plus zélé promoteur de notre œuvre, après avoir été à la peine, n'était pas à l'honneur; M. Sacaze était absent!

M. Garrigou, homme de tête, mais aussi de cœur, veut que son collaborateur & ami ait sa part de la fête. Mû par une heureuse inspiration, il propose « d'envoyer, au nom du Congrès, un télégramme à la famille Sacaze, pour lui exprimer les sentiments de douloureuse sympathie que lui inspire l'ouverture du premier Congrès en l'absence du fondateur si dévoué de l'*Association Pyrénéenne*. » Cette proposition est votée avec empressement par tout le monde.

On ne pouvait pas mieux finir la journée & mieux commencer le voyage.

Au milieu des splendeurs qui entouraient le Congrès baby *Association* ne faisait pas mauvaise figure. Présentée par des parrains tels que : notre honorable président, le membre éminent de l'Institut M. Armand Gautier; notre sympathique & savant directeur M. Garrigou; M. Lebègue, délégué du ministre de l'Instruction publique; MM. Berthomieu, Cartailhac, Pasquier, Trutat, Cros-Mayrevielle & tant d'autres; avec de charmantes sociétaires pour marraines, elle pouvait se produire & se montrer digne des gâteries qu'on lui prodiguait.

Il faut cependant reconnaître que si l'*Association* faisait acte d'existence, beaucoup se demandaient pourquoi elle existait & quel était son but. M. Armand Gautier a, dès la première séance, satisfait cette légitime curiosité dans une allocution de grande allure, à la manière des grands maîtres.

Le Congrès a d'ailleurs montré dans deux conférences publiques ce dont il était capable. Les nombreux auditeurs étaient heureux de faire avec M. Trutat, sans quitter leurs fauteuils, un voyage complet dans les Pyrénées. Les péripéties des excursions, les anecdotes variées, les aperçus géologiques instructifs, présentés dans un langage attrayant, en face des projections très réussies de tous les sites célèbres, ont charmé l'assistance. M. Armand Gautier, en traitant magistralement, le lendemain, une question palpitante d'intérêt dans un pays vinicole, a tenu l'auditoire sous l'empire de cette

Digitized by Google

puissance que donne à une parole élégante l'autorité d'un grand savoir.

Toutefois, le Congrès n'a pas travaillé seulement pour le public; divisé en sections qui siégeaient tous les jours, il a aussi travaillé à huis clos pour la science.

Dans la section de littérature, beaux-arts & archéologie, plusieurs savantes lectures ont fait revivre les mœurs & les coutumes des Pyrénées avant la révolution. De ce nombre sont les études : de M. l'abbé Douais sur *les établissements d'instruction publique dans le Midi de la France avant* 1789. — De M. l'abbé Sabarthez sur *les pèlerinages & le culte des Saints avant* 1789. — De M. Tissier, sur *les corporations d'arts & métiers à Narbonne.* — De M. Pasquier, sur *la justice à Foix au quatorzième siècle.* — De M. Favatier sur *les renseignements que peuvent fournir les registres des notaires avant* 1789. — De M. Cros-Mayrevieille sur *les anciens ateliers typographiques dans le Midi de la France.* D'autres mémoires, remontant jusqu'à l'époque gallo-romaine, ont fixé plusieurs points peu connus de notre histoire dans ces âges si loin de nous. Tels sont les rapports : De M. Thiers sur *la voie Domitienne de Narbonne à Perpignan.* — De M. Amardel sur *la voie romaine de Narbonne à Carcassonne.* — De M. Berthomieu sur *l'existence*, signalée avec une grande perspicacité par M. Lebègue, *d'une école nationale de sculpture au troisième siècle dans le Midi de la Gaule.* Il n'est besoin que de citer les noms des auteurs pour caractériser la valeur de ces travaux.

Dans la section de l'agriculture, du commerce & de l'industrie, M. le docteur Garrigou a fait bénéficier le Congrès de ses connaissances approfondies en hydrologie. Il a démontré les qualités que la température & la salure donnent aux eaux de Rennes-les-Bains, il a aussi établi l'action éminemment tonique des eaux de Campagne. Un autre jour, délaissant l'eau pour le vin, il a traité une question neuve & de la plus haute importance, celle de la concentration du vin sous un volume dix fois moindre. Cette belle découverte, si utile à l'armée, à la marine & au commerce, ne pourra contrarier que l'administration des impôts indirects; tant pis, on ne peut pas satisfaire tout le monde & le fisc.

Digitized by Google

M. de Martin a développé avec compétence les questions qui se rattachent aux maladies de la vigne. Il n'était pas de sujet plus opportun au moment où le phylloxera & l'industrie vinicole luttent avec acharnement pour l'existence.

Les questions se rattachant à la culture de la vigne ou à la vinification ont valu au Congrès des mémoires pleins d'enseignements qui sont dus au talent & à la plume de MM. Gindre, A. Raynal, Charriaud, Cromydris, Favatier, Ch. Raynal.

Dans la section des sciences : M. Jullian a résumé ses études sur le plateau d'Ormaisons. — M. Cartailhac, le Tacite des races préhistoriques, a signalé les traces laissées par l'homme durant la période quaternaire dans l'Aude, comme dans les autres parties des Pyrénées. — M. Gaston Gautier a recherché l'*origine des phosphates que l'on trouve à l'état de brushite dans la grotte de Minerve, canton de Cesseras* (Hérault). Après une savante discussion de ce remarquable rapport, à laquelle prennent part MM. Garrigou, Cartailhac & Armand Gautier, la section a donné raison à tout le monde en reconnaissant que l'on doit attribuer, suivant les localités, trois origines aux phosphates naturels : les eaux minérales profondes, les apatites & les os. — M. Aussilloux a lu un mémoire très probant *sur l'isolement des contagieux*, & la section a voté à l'unanimité le vœu émis par l'auteur. — M. Léon & M. Garrigou ont démontré la *nécessité d'organiser un service météorologique sur les deux versants des Pyrénées*. — M. le comte de Saint-Saud, l'intrépide excursionniste qui a parcouru tout le versant méridional des Pyrénées, encore si peu étudié, a voulu que ses voyages de touriste soient utiles a la géographie de nos montagnes. Il s'est chargé, avec dévouement, d'instruments encombrants lorsqu'il explorait des pays souvent dénués de gîtes hospitaliers & quelquefois peu sûrs, ce qui lui a permis de fixer les cotes d'un assez grand nombre de points géodésiques bien choisis & de poser les bases d'une triangulation régulière dans une contrée dont la topographie n'a jamais été faite. M. le comte de Saint-Saud a gracieusement offert au Congrès la primeur de recherches auxquelles la géographie Pyrénéenne devra un de ses brillants progrès.

J'aurais à citer encore un grand nombre de discussions

Digitized by Google

& beaucoup de communications intéressantes, mais ma tâche ne comporte pas de pareils développements, puisque ce compte rendu est destiné à donner seulement un aperçu général des travaux accomplis par le Congrès. Les procès-verbaux des sections donneront, avec plus d'exactitude & de détail, l'analyse des séances.

Enfin, après avoir travaillé pour tous, les membres du Congrès ont travaillé pour eux.

Sous la conduite de guides aussi érudits que complaisants, ils ont visité les nombreuses curiosités de Narbonne. Dans cette tournée tout était profit pour les novices; les discussions sur les points contestés, les interprétations des rébus antiques, les appréciations des richesses renfermées dans les musées étaient autant de leçons suivant la méthode péripatéticienne.

A Narbonne, les sujets d'étude ne manquent pas. On peut signaler entre autres : la belle cathédrale de Saint-Just, avec ses voûtes hautes de quarante mètres, & son précieux trésor; — les nombreuses salles d'un musée rempli de tableaux, de faïences anciennes, d'objets d'art, de monnaies, de fossiles, d'antiquités celtiques & romaines, de fragments de sculpture, de tombeaux anciens & de mosaïques anciennes; — une bibliothèque de vingt mille volumes; — une collection de dix mille inscriptions romaines retrouvées en morceaux dans les murs des fortifications, puis reconstituées avec un talent & une patience de Bénédictin par d'éminents épigraphistes. Cette énumération incomplète suffit pour attester que l'amour des arts & de la science sont de tradition à Narbonne; elle permet aussi d'affirmer qu'il serait difficile de trouver dans une autre ville de trente mille habitants autant de curiosités & de richesses.

A l'instar de toutes les villes fortifiées, Narbonne, après la démolition de ses remparts, a voulu se donner de l'air & jouer des coudes. Elle a créé de larges boulevards ainsi que de belles rues droites. L'avenir dira si son climat comporte ces avances à un violent *mistral* & à un ardent soleil.

Les membres du Congrès avaient certes de quoi occuper largement leur temps dans ces tournées urbaines. Cependant

Digitized by Google

l'intérieur de la ville ne suffit pas à leur activité, ils veulent encore connaître la région.

Suivant leurs inclinations, ils avaient à leur disposition de nombreux buts d'excursions. Les uns sont allés voir les murailles si merveilleusement conservées de la cité à Carcassonne, pour étudier ces monuments qui résument l'art des fortifications du sixième au quatorzième siècle. Le lendemain ils allaient visiter l'abbaye huit fois séculaire de Fontfroide & admirer les belles colonnades de son cloître. Il n'était pas possible d'offrir aux archéologues de meilleurs spécimens de l'architecture militaire & de l'architecture monastique au moyen âge.

D'autres, qui vivent plus volontiers dans la réalité du présent, ont dirigé leurs pas vers la féerique propriété des Onglous créée par la société des Salins du Midi. On récolte tous les ans dans ces vignobles 45,000 hectolitres de vin; — une seule salle des immenses bâtiments renferme 144 foudres de 300 hectolitres chacun; — des machines à vapeur foulent la vendange, transvasent le vin, font circuler des wagons chargés de raisins, accomplissent, en un mot, toutes les opérations de la vinification. C'est l'industrie agricole poussée au paroxisme & de semblables installations montrent bien ce que peut la puissance de l'association, ce gigantesque levier de nos grandes entreprises modernes.

Aux Onglous, à Carcassonne, dans tous les centres d'excursions, les délégués du Congrès ont reçu le plus gracieux & le plus sympathique accueil.

Voilà, si je ne me trompe, cinq journées bien remplies; il paraît même incroyable que chacun ait pu se reconnaître dans un emploi du temps aussi chargé. C'est que l'on avait tout prévu, tout préparé, tout organisé, & qu'un bureau spécial avait été installé, où les membres de l'*Association* trouvaient, à toute heure, des renseignements fournis avec complaisance & courtoisie.

Tant de choses, vues en si peu de temps, ne pouvaient laisser dans nos esprits que des impressions fugitives; heureusement plusieurs de nos collègues avaient avec le soleil des relations artistiques dont ils ont profité pour fixer sur un rouleau

Digitized by Google

de papier l'illustration du voyage. Grâce à leur rare habileté, nous pourrons nous remémorer l'hiver prochain, au coin du feu, des détails que sans eux nous aurions peut-être oublié pour toujours.

Comme il faut, bon gré mal gré, que tout finisse ici-bas, le 16 mai au soir, la ville de Narbonne faisait ses adieux au Congrès, & nous reprenions le 17 mai au matin le cours de nos pérégrinations.

Par une faveur spéciale, la Compagnie des chemins de fer du Midi mit à notre disposition des voitures de première classe dans un train de volailles, ce qui nous a permis d'arriver à Elne dans la matinée.

Nous gravissons le monticule, si fertile en souvenirs historiques, sur lequel était bâtie jadis l'antique *Illiberis;* — nous visitons le cloître de l'abbaye, une des perles de l'art chrétien, — nous contemplons, du haut de la tour, ce beau panorama dans lequel on voit à la fois : la mer, les Pyrénées & cette partie privilégiée du Roussillon où la flore tropicale se marie à la flore tempérée; puis le chemin de fer emporte le Congrès dans une anse de la Méditerranée couronnée de vignobles renommés. C'est là que, la tête au soleil & les pieds dans l'eau, repose coquettement Banyuls-sur-Mer.

Après un repas qui, à la suite d'un incident avec notre maître d'hôtel, met en activité l'habile diplomatie du Directeur, notre première visite est pour le célèbre établissement fondé par M. Lacaze-Duthiers. De beaux aquariums, peuplés des animaux les plus fantastiques, renferment les échantillons destinés à l'étude de la vie au fond des mers. On y trouve les espèces les plus diverses, les couleurs les plus variées, les conformations les plus bizarres. Tout ce que l'imagination la plus féconde peut rêver est réalisé dans ces cuves de verre. Tel animal sans bouche mange, — tel autre sans oreilles entend, — tel autre sent sans avoir de nez. Souvent on ne sait pas si l'on est en présence d'un animal ou d'une plante & on comprend que ce monde, connu depuis peu, doit offrir des sujets d'étude précieux dans les recherches biologiques. On est en face d'organismes inférieurs, voisins de la souche originelle; l'on se rapproche de la forme élémentaire, de

Digitized by Google

cette différentielle vivante dont l'intégrale définie constitue les animaux ou les végétaux, de la cellule enfin qui, en se développant ou en colonisant de telle ou telle façon, fait que la rose est parente avec les charmantes sociétaires de l'*Association pyrénéenne*.

M. Prouho, un des plus brillants élèves de l'École Centrale, & M. Pruvot nous font de la manière la plus aimable les honneurs de leur laboratoire; ils mettent, avec courtoisie, à notre disposition la barque de l'établissement zoologique, &, poussés par une bonne brise d'est, nous nous rendons par mer au *Sanatorium*.

M. le Dr Gay accompagné de M. Cros-Mayrevieille guident le Congrès dans ce refuge où, l'air pur de la Méditerranée & le bon vin du terroir aidant, on dispute à la phtisie de jeunes enfants scrofuleux. Tous les soins matériels sont donnés avec intelligence & dévouement; cependant cette visite provoque un sentiment de tristesse. Ces petits êtres chétifs, qui auraient besoin d'une ample provision de résignation & d'espérance, sont bien entourés de la sollicitude nécessaire à l'amélioration de leur corps ou même au développement de leur intelligence, mais le visiteur cherche en vain dans cet hospice les pratiques destinées à fortifier leur âme; il se demande, avec une certaine inquiétude, si en entrant dans ce cercle médical, les jeunes malades ne doivent pas laisser sur le seuil toute espérance..... hormis celle de guérir.

Le soir une seconde visite à l'aquarium nous a montré les ténébreux habitants de la mer éclairés par la lumière électrique. Ce mode d'observation surprend ces êtres habitués à vivre dans un demi-jour, ce qui rend possible une étude complète de leurs mœurs.

A la fin de cette très intéressante journée, un train spécial, mis à notre disposition par la Compagnie des chemins de fer du Midi, nous a portés le même soir à Port-Bou.

Arrivé vers dix heures à cette gare frontière, le Congrès ne devait en repartir que le lendemain à quatre heures du matin. Le chef de gare nous autorisa à camper dans le train déja formé, &, par une belle nuit d'été, les réservistes de la science établirent leur bivouac. La vie de bivouac est, de

Digitized by Google

son essence, la vie sans fard ; tout décorum en est banni ; chacun s'y révèle avec ses tendances naturelles. Il ne faut donc pas s'étonner si les groupes se forment dans la gare par affinité de goûts. Ici, les archéologues discutent les anciens ; là, les littérateurs jugent les modernes ; plus loin, les photographes devisent sur la réussite de leurs clichés ; ailleurs, les savants dissertent sur la pluralité des mondes ou sur l'origine des pierres précieuses ; çà & là les pseudo-savants, qui savent un peu de tout mais ne savent beaucoup de rien, cherchent à s'instruire auprès des maîtres ; dans les wagons, les uns causaient..... les autres dormaient. Cette nuit passée à la belle étoile avait fait naître quelques appréhensions. Elle s'est écoulée sans fatigue, & après cette épreuve décisive le Congrès avait gagné ses éperons.

Quand il arriva à Barcelone, des Français, établis dans la capitale de la Catalogne, vinrent, avec les délégués des sociétés savantes catalanes, le recevoir à la gare & se mirent à sa disposition pour le piloter. Jamais hospitalité n'a été plus cordiale, plus dévouée.

Rendez-vous fut pris au Cercle français ; nos guides y réglèrent l'emploi du temps ; chaque jour eut son itinéraire soit dans la ville soit aux environs. Le programme était complet, il comprenait : les courses de taureaux ; une représentation à l'Opéra italien ; la visite des monuments publics & des principaux cercles de la ville ; des promenades au port, au parc & dans les nouveaux quartiers de Barcelone ; la tournée des établissements de bienfaisance & d'enseignement créés par les Français en faveur de leurs compatriotes ; une excursion au joli point de vue de Tibidabo, d'où M. Garrigou reconnut, quoiqu'il ne les vît que de dos, tous ces pics de l'Ariège qu'il a si souvent foulés sous son talon. Nous avons dû ainsi à nos excellents pilotes le plaisir d'admirer, en peu de jours, toutes les splendeurs de cette vaste & belle ville.

Il est regrettable que le Congrès n'ait pas eu le temps d'arriver jusqu'à la pittoresque montagne de Montserrat. Cette accumulation cyclopéenne de conglomérats s'élevant, en masse isolée, au milieu du plateau de la Catalogne, offre un intérêt tout particulier. La formation de cette immense loupe ainsi que

Digitized by Google

l'existence des nombreuses grottes qu'elle renferme, sont de nature à exciter la sagacité des géologues & à ouvrir des horizons nouveaux aux historiens de la période glaciaire.

L'accès du monastère par un chemin tracé dans des rochers à pic; la voiture attelée de six mules auxquelles leur conducteur prodigue, en permanence, des encouragements ou des reproches; l'hospitalité donnée aux voyageurs dans une annexe du couvent; les cérémonies des moines; les nombreux ermitages disséminés dans la montagne; le beau spectacle qui se déroule au sommet du San Geronimo, font de ce lieu, très fréquenté par les pèlerinages, un but d'excursion plein d'attraits & un complément indispensable de tout voyage en Catalogne.

A Barcelone, deux visites, l'une à l'Université l'autre au laboratoire de M. Ferran, devaient plus particulièrement attirer l'attention du Congrès.

Le batîment de l'Université est un somptueux palais, d'un grand caractère & d'une belle envergure. Le vestibule spacieux, le large escalier de marbre, la salle rectorale & le cabinet du recteur décorés avec luxe, l'immense paranymphe si magnifique d'ampleur & d'ornementation, sont d'une beauté saisissante; l'aménagement de tous les accessoires est très bien entendu; l'ensemble représente un des plus imposants monuments consacrés à l'enseignement de la jeunesse.

L'installation de M. Ferran ne laisse aussi, dans son genre, rien à désirer. Tout y est d'une propreté irréprochable & les laboratoires sont pourvus des appareils les plus perfectionnés. Nous avons assisté à la vaccination de plusieurs personnes mordues par des chiens enragés; ensuite, par compensation, à l'inoculation du virus rabique sur cette catégorie de rongeurs qui est prédestinée aux expériences & aux quolibets; vous avez nommé les lapins. Nous avons vu au microscope les microbes de la diphtérie, ceux de la fièvre typhoïde, les virus atténués de ces maladies dont M. Ferran n'a pas hésité à faire usage pour se vacciner & vacciner sa famille. On nous a montré, enfin, une grande armoire qui renferme les microbes de toutes les maladies. Souhaitons que cette nouvelle boîte de Pandore renferme aussi l'espoir de guérir tous les maux.

Digitized by Google

MM. Armand Gautier & Garrigou ont vivement félicité le savant espagnol ainsi que ses aides. Ces hautes approbations leur ont été d'autant plus agréables qu'ils sont peu habitués aux éloges venus de France.

M. Ferran est doué d'une grande intelligence & d'une puissante volonté; hardi, persévérant, il a foi dans le succès de ses recherches.

Le maire de Barcelone a fait, au théâtre, les honneurs de sa loge à notre Président & à notre Directeur. Les membres des diverses Facultés ont fait aussi au Congrès l'accueil le plus flatteur, & le dernier jour ils ont réuni les membres de l'*Association* à l'Académie pour leur adresser leurs adieux. Des discours empreints de cordialité ont été échangés, puis on a fini la soirée autour d'une table somptueusement servie sur laquelle les places des dames sociétaires étaient marquées par de ravissants bouquets de fleurs. Celui du milieu, un énorme fagot de roses sans épines, a été galamment offert à M^me^ Garrigou, qui s'empressa de l'envoyer à M^me^ Armand Gautier. Afin d'être rapporteur fidèle de tous les incidents il faut ajouter que, vu la rapidité des communications internationales, cet envoi a mis cinq jours pour aller de Barcelone à Paris.

Si le bouquet est arrivé flétri, nous certifions à notre éminent Président, dont la présence & le concours ont si puissamment contribué au succès du Congrès, que la reconnaissance de l'*Association pyrénéenne* ne s'effeuillera pas comme ces fleurs. Nous devons la même assurance à notre Directeur qui a été l'âme du Congrès.

La réception à l'Académie était très brillante; & c'est en tenant dans leurs mains des verres remplis des meilleurs vins d'Espagne que les commensaux se sont dit : au revoir.

Inauguré à Narbonne par un vin d'honneur, noyé à Barcelone dans une rasade de rancio, le Congrès n'avait pu être que très gai. Il l'a été, en effet, aussi chacun est rentré chez soi enchanté de son voyage, en se disant qu'il était prêt à recommencer l'année prochaine. Qu'il en soit ainsi!

Digitized by Google

PIERRE SOULÉ[1]

« Elle est de Zeus cette loi : au prix de la
« souffrance, le savoir : goutte à goutte, jusque
« dans le sommeil, tombe sur nos cœurs le
« cuisant ressouvenir des douleurs éprouvées,
« & malgré nous elle nous vient la sagesse,
« salutaire contrainte des dieux, assis aux
« sublimes hauteurs. »

ESCHYLE, *Agamemnon*.

Il ne sera pas hors de propos, au milieu de l'effacement général des caractères de mettre en évidence un homme réellement digne de ce nom, ferme dans ses principes, aimant mieux subir l'exil que de transiger avec ses convictions, souvent aux prises avec la mauvaise fortune, se roidissant sous la roue de l'impitoyable déesse, & prenant enfin de haute lutte sa place au soleil, par son labeur opiniâtre & son indomptable énergie.

Pierre Soulé est un de ceux qui honorent leur pays d'origine comme leur pays d'adoption : si son nom est inscrit au livre d'or de la grande Confédération Américaine, il ne doit pas moins avoir sa place au milieu de nous, dans cette France quelquefois prompte à élever des statues, dans le Midi qu'il

1. La plupart des documents qui ont servi à cette étude, sont dûs à l'obligeance de M. Léon Soulé, neveu du célèbre sénateur américain. Il les a mis à ma disposition avec le plus gracieux empressement, & c'est un devoir pour moi de l'en remercier ici.

Ces documents (articles de journaux, articles biographiques ou nécrologiques, portraits, revues, &c.), ont déjà vu le jour, en tout ou en partie, soit en Amérique, soit en France. Ils ont donc reçu le contrôle de la publicité, & font partie de l'histoire contemporaine.

Je ne dois pas oublier des amis particulièrement chers, qui grâce à de hautes relations à l'étranger, m'ont aidé, soit à préciser un fait douteux, soit à fixer une date incertaine. Je dois à ces amis, & à leurs correspondants un hommage public de reconnaissance.

Digitized by Google

regretta toujours & qu'il représenta brillamment au-delà des mers, par son éloquence chaude & colorée comme son ciel.

Né en 1802 à Castillon de Couserans (Ariège), Pierre Soulé appartenait à une honorable famille du pays. Dans cette terre classique de la liberté qui produit le fer & qui trempe les hommes, il suça avec le lait les convictions ardentes, l'amour de la gloire, & l'impatience du joug. Après avoir commencé ses études au petit séminaire de l'Esquile, il quitta subitement Toulouse où il manquait d'air, & se rendit à Bordeaux patrie des Girondins, pour y faire son droit. Il espérait y retrouver la trace de leur grand esprit, & y entendre encore quelques échos de leur éloquence.

A cette époque, peut-être unique dans notre histoire (1819), bouillonnait dans la fournaise nationale le métal dont devait sortir la superbe génération de 1830. Toute jeune imagination était en travail. Les gloires de l'empire suivies de désastres sans nom, la longue flétrissure des armées étrangères couvrant notre sol inviolé depuis la guerre de Cent ans, l'entrée des alliés dans Paris, la réaction politique & religieuse des premières années de la Restauration, les conquêtes les plus précieuses de la Révolution foulées aux pieds, l'institution des cours prévôtales, la fermeture des universités, la destitution ou la suspension de professeurs, idoles de la jeunesse, toutes ces violences avaient enflammé les esprits & du Nord au Midi jeté un long ferment de discorde. On venait de voir un nouveau genre de Terreur, couvrir la patrie de sang & de ruines.

C'est sous l'influence de ces idées que le carbonarisme, secte nouvelle enfantée par la compression, trouva en France un aliment si facile, un terrain si bien préparé. La révolte silencieuse des esprits ayant trouvé une forme aux quatre coins du sol national chauffé comme un volcan, chaque jour voyait une irruption nouvelle. Surveillée, traquée dans les villes, la sédition occulte débordait dans les campagnes où germent facilement les passions généreuses & où pouvaient se mouvoir avec plus d'aisance, les débris irrités de l'armée qui ne pouvait oublier les anciens jours.

Le Midi surtout, violent par nature, accessible aux idées extrêmes, avait vu plus de désordres. Pierre Soulé était gagné

Digitized by Google

d'avance à la conspiration par son tempérament. Il s'affilia, dit-on, peu de temps après son arrivée à Bordeaux ; mais sa famille s'en est toujours défendue, & le fait n'a pas été prouvé.

Ces sociétés (grande ou petite vente), prenaient le nom de Sociétés ou Conspirations bonapartistes. Le pavillon couvrait la marchandise. De l'aveu même d'un conspirateur célèbre de l'époque[1] on ne pouvait parler de liberté au peuple sans nommer l'Empereur.

La fumée de ce grand nom sortait par les fissures des chaumières dévastées & obscurcissait le ciel. Pauvre grand pays à qui la gloire servit longtemps de cache-misère, jusqu'au jour où cette loque de pourpre usée par le temps ne suffit plus à couvrir sa nudité.

Quoi qu'il en soit, plus heureux que beaucoup de ses concitoyens, Pierre Soulé, quand la conspiration fut découverte, put fuir dans les Landes d'abord, puis en Navarre où il fut réduit, pour vivre, à garder des troupeaux. Nous le verrons plus tard, dans une circonstance un peu différente se faire jardinier pour apprendre l'anglais.

L'orage passé il vole à Paris, centre de la lumière, s'oriente un moment, puis va frapper à la porte d'un journal satirique, *Le nouveau Nain Jaune* (1824). Ce journal avait pour principaux collaborateurs Barthélémy, Méry, Alphonse Robbe, Léon Halévy & d'autres écrivains qui ont fait leur trouée. Soulé se signala à l'avant-garde parmi les plus ardents. Les thèmes ne lui faisaient pas défaut. Le drapeau tricolore qui avait abrité la France victorieuse, traîné dans la boue, mitraillé aux mains des Français sur les bords de la Bidassoa, la jeune liberté étouffée en Espagne par les armées de la Restauration, la presse bâillonnée, la pensée sous toutes ses formes, violentée, dénaturée, la Congrégation régnant en souveraine, ample matière aux virulents articles. Un de ces pamphlets s'attaquait d'une façon cruelle aux puissants du jour. Il blessait l'esprit & la religion de l'époque. Il fut déféré au parquet. L'avocat de Soulé, Charles Ledru parla de la jeunesse de l'auteur, invoqua les circonstances atténuantes,

1. Paul Didier, *Procès historiques pour Dalbert-Duboys* (1831).

Digitized by Google

fit appel à la pitié des juges. Mécontent d'être ainsi défendu l'accusé prend la parole, & dans un langage hardi récuse son défenseur, s'indigne contre toute faiblesse, établissant la loyauté de sa conduite, la maturité & la sincérité de ses sentiments républicains. Il n'en fallait pas tant pour le faire condamner. Deux ans de prison & six mille francs d'amende, telle fut la récompense de son exposé de principes.

Soulé ne balança pas, il partit pour l'Angleterre. Le chargé d'affaires du Chili, lui avait fait offrir une place de secrétaire auprès du président de cette République. Mais à son arrivée à Londres l'emploi n'était plus vacant, & le vaisseau qui emportait son successeur avait mis à la voile. Soulé s'attrista de ce contre-temps. Que faire maintenant en Angleterre. Lui, méridional par excellence, fils de la lumière, qui avait la veille des idées à répandre autant que le soleil de rayons, il se sentait envahi par un froid glacial. Son imagination était prise, son cerveau s'enveloppait de linceuls & d'images funèbres. Il s'ennuya bientôt des brouillards de la Tamise. Plutôt mourir en France que de vivre là. Il remit à la voile, prêt à subir sa condamnation.

On ne sait ce qui serait arrivé si à son débarquement en France, il n'avait rencontré un ami politique, le capitaine de vaisseau Baudin disgracié par la Restauration. Le futur amiral, le vainqueur de Saint-Jean d'Ulloa & de la Vera-Cruz était alors simple armateur au Havre. Pris de pitié pour sa jeunesse, il arrêta Soulé sur le quai de débarquement, & lui fit voir l'imminence du danger où il courait. Ils eurent une longue causerie au bord de la mer, parlèrent de leurs soucis communs, de leurs amis dispersés ou muets, surtout de l'avenir de la France.

« Non pas maintenant, lui dit Baudin, la tourmente bat « ici dans son plein, vous seriez incompris, méconnu, perdu « sans ressource; vous reviendrez plus tard quand cette jeune « génération aura grandi & que nous pourrons faire quelque « chose ensemble. » Et du doigt à travers les brumes, dans l'immensité, il lui montrait un peuple né d'hier, qui projetait sur la vieille Europe son ombre géante.

Il lui donna quelques lettres pour ses amis d'Amérique, &

Digitized by Google

l'embarqua presque de force sur un de ses navires. Le brick dans son itinéraire devait toucher à Saint-Domingue. Là, le fameux abbé Grégoire, prévenu par une lettre de Baudin, devait présenter son jeune ami au président Boyer. Mais à son arrivée à Port-aux-Prince (juillet 1825), Soulé ne trouvant pas dans cette petite république, un champ assez vaste pour son activité & son ambition, remit à la voile pour Baltimore, & de là, ayant rencontré d'anciens émigrants français, pour la Nouvelle-Orléans (décembre 1825).

Les débuts de Soulé dans la capitale de la Louisiane furent tristes, laborieux, austères, comme l'image même de la pauvreté. Fier & ombrageux de sa nature, il dédaignait de se servir des lettres de recommandation que lui avait données Baudin. Les amis de celui-ci, mieux au courant de sa situation, allèrent heureusement au-devant de ses besoins, prodiguant les caresses, les témoignages d'amitié, au point de faire violence à cette âme altière, obstinément fermée par la mauvaise fortune. Ce fut pour notre compatriote un sujet de reconnaissance qui ne s'éteignit qu'avec sa vie.

Plus tard, un avocat célèbre[1] le raillait à la tribune sur ses commencements difficiles. Mais lui, l'exilé pour une noble cause, devenu riche & honoré par son travail, se glorifia de sa première misère. Semblable à ces Romains qui devant le peuple assemblé déchiraient leurs tuniques, & montraient les glorieuses blessures reçues pour la patrie, il fit venir son jeune fils, lui mit sur l'épaule son bâton d'émigrant avec le léger bagage qu'il avait en traversant la mer, le hissa près de lui sur les hustings, & le présentant au peuple, il conjura son enfant de ne jamais oublier son origine, ni la pauvreté de son père. — « Mon fils, lui dit-il, je te lègue cet appareil de « misère, grande recommandation de modestie pour le pré- « sent, énergique stimulant pour l'avenir. Les grands du « vieux monde conservent avec amour les portraits de leurs « aïeux; tu veilleras avec le même soin sur ces reliques « sacrées. Elles t'empêcheront d'oublier qui nous sommes, en « te rappelant d'où nous venons ».

1. Mazureau, attorney.

Digitized by Google

Cette scène est restée longtemps dans la mémoire du peuple, & encore aujourd'hui les vieillards de la Nouvelle-Orléans, la racontent à leurs petits-fils[1].

Pierre Soulé eut donc à résoudre le difficile problème de l'existence. Vivre fièrement au grand soleil sans être à charge à ses amis. Il se fit inscrire au barreau[2].

Mais pour retirer avantage de cette démarche, il fallait connaître avec la langue des descendants des premiers colons, l'anglais, qui était la langue des transactions courantes. Une idée surgit dans son esprit; amasser quelques ressources, puis disparaître un moment de ce milieu qui lui rappelait trop la patrie française. Les nécessités de l'existence lui feraient surmonter les difficultés de la langue indigène.

Il s'enfonça dans l'Ouest & mit à l'étudier toute l'énergie de son caractère, l'ardeur d'un affamé, la patience d'un savant. Il trouva d'abord à l'Hermitage, sous l'immortel Jackson, l'hospitalité la plus cordiale, la plus chevaleresque[3]. Mais il craint bientôt d'être importun; dans un accès de sauvagerie, il se sauve de cette maison hospitalière, & va chercher plus de liberté dans le Kentucki. Il y tombe malade par excès de travail; à peine convalescent, il va frapper pour vivre à la porte d'un collège catholique & s'y fait employer comme jardinier. Pendant trois mois il piocha la terre & surtout l'anglais. Enfin à peu près sûr de lui, il rentre à la Nouvelle-Orléans, cinq mois après son escapade, & fait son premier début en langue indigène. On était à la fin de l'année 1826. Ce premier discours fut une révélation[4].

« Sa voix grave & d'abord un peu voilée s'éclaircit peu à

1. Prosper Barousse, *Notice biographique* (1852).

2. Il y avait alors au barreau de la Nouvelle-Orléans trois avocats célèbres, autant par leur connaissance des affaires que par la diversité de leur esprit & de leurs talents. Mazureau, représentant la science juridique, Grymes, l'impétuosité mêlée de sarcasme & d'ironie, allant jusqu'au cynisme, & Benjamin l'éloquence sèche du rhéteur. (*Essai sur les hommes du barreau Louisianais*, (1843).

3. Prosper Barousse, *Notice biographique*.

4. Nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire à titre de curiosité plusieurs extraits de journaux, de lettres, ou de récits contemporains témoignant tous de la profonde impression que les débuts de Pierre Soulé produisirent au barreau de la Nouvelle-Orléans.

Digitized by Google

peu, à mesure que la passion l'échauffe. Le timbre en devient bientôt sonore, pénétrant. Il a des intonations inconnues, des accents étranges pour un auditoire habitué aux effets ordinaires des maîtres de la parole. Il se posa du coup en penseur plus encore qu'en avocat, & depuis lors « il marcha de succès en succès, ne s'arrêtant plus sur le chemin de la célébrité.....

« On écouta Pierre Soulé, avec l'oreille, pour ses puissants effets de parole, avec l'esprit pour sa science & sa logique impitoyable, avec le cœur surtout, dont il savait remuer les cordes les plus intimes & les plus profondes[1].

« Il improvisait presque constamment, la spontanéité était une des conditions de sa force; orateur hardi, avocat habile, joûteur redoutable, il acquiert de bonne heure une réputation & sait la mérirer, par une série étonnante de triomphes oratoires[2].

« Son imagination puissante se révèle en des pensées tour à tour gracieuses ou terribles, toujours originales, & son discours semble courir comme un clair ruisseau à travers une prairie merveilleusement diaprée, où tout repose l'oreille, l'esprit & les yeux. Il use peu de la métaphore : elle consiste pour lui, à l'occasion, dans un seul mot, puissant, faisant image, & remuant les fibres les plus profondes du cœur humain[3].....

« Il a une sensibilité exquise, une organisation passionnée, mais toujours soumise à l'empire de la raison. Tout semblant d'injustice atteignant même le dernier de ses semblables allume à l'instant sa colère & colore ses nobles traits d'une émotion qu'il ne peut maîtriser. Toute souffrance trouve en lui un écho, & son cœur, comme celui du fils de Dieu, semble partager les douleurs des enfants des hommes.

« Il a horreur du trivial & du vulgaire, & suit sa route à lui, par lui-même tracée, sur laquelle ne marche pas tout le monde. Son habileté consiste à saisir dans chaque cause, un côté nouveau perdu pour la foule, d'autant plus intéressant

1. *Portraits Louisianais.*
2. Prosper Barousse *Notice.*
3. *Portraits Louisianais.*

Digitized by Google

qu'on ne l'a aperçu qu'aux éclairs dont ce magicien de la parole illumine son auditoire. C'est à cette double science de l'art & du cœur humain que Pierre Soulé doit ses succès dans les affaires contentieuses de haute volée, où les questions philosophiques se mêlent aux questions de législation.....

« Mais c'est surtout dans les affaires criminelles où les sentiments jouent le plus grand rôle, où les passions humaines s'agitent désordonnées au-dessus de la foule, que Pierre Soulé peut être considéré comme l'avocat le plus personnel peut-être des États-Unis. Sa profonde connaissance du cœur humain, la rapidité de sa conception, la précision de sa logique, l'abondante rapidité de son style, sa puissance intellectuelle & physique, la douceur & la sonorité de sa voix dont il est toujours le maître & dont il tire des effets surprenants, toutes ces qualités font de lui, le prince des avocats criminalistes. Nous ne sachons pas qu'un autre ait une parole plus ornée & plus simple à la fois, un style plus noble, plus précis & plus pur[1]. »

Nous avons dit que Pierre Soulé était un avocat doublé d'un penseur & d'un philosophe. « Il plane en effet au-dessus de la cause qu'il défend & voit au-delà dans le domaine de l'humanité. Il cherche & remonte aux sources du droit, à la philosophie même du droit. Son code à lui est celui de la raison, de la justice immanente, supérieur à la loi écrite. Il aime à descendre tour à tour des causes aux effets, à remonter des conséquences aux principes. Bien différent de ces beaux diseurs qui promènent l'outil de la parole sur l'épiderme de la loi, pour en disséquer la lettre morte, lui, d'un souffle puissant, il anime le cadavre pour interroger son esprit, & sur le coup de cette consultation hardie, plus libre dans son allure, il semble se dégager des liens terrestres, s'élève au-dessus des passions humaines, enlève son auditoire à sa suite, & ne le laisse retomber que haletant, ébloui, vaincu[2]. »

« Il est bien le roi du barreau. La physionomie variée de son talent, la sympathie particulière qui s'attache à sa personne, les effets imprévus qu'il sait tirer du sujet le plus

1. *Portraits Louisianais.*
2. *Essai sur les hommes du barreau Louisianais* (1843).

Digitized by Google

aride & le plus ingrat, tous ces éléments divers servis par une parole puissante, lui ont acquis des droits à cette royauté incontestée[1].

« Il est bien pris, bien proportionné dans sa petite taille; son front est haut & large, son œil noir rayonne & lance des éclairs[2]. Le geste est sobre, sa pose d'une noble simplicité. Son teint bronzé presque olivâtre, joint à la puissance & à l'acuité de son regard, donnerait à sa physionomie quelque chose d'étrange, n'était la grande expression de douceur & de bonté répandue dans l'ensemble de ses traits[3]. »

Par ce concert d'éloges & cette énumération dithyrambique peut-être un peu longue nous avons voulu donner une idée de l'enthousiasme que souleva notre compatriote, soit au barreau, soit à la tribune quand il quitta la Nouvelle-Orléans, & qu'il eut à parler devant un auditoire moins ami. Nous avons évidemment affaire à un peuple jeune & impressionnable, mais aussi qu'on ne l'oublie pas à une race froide & égoïste, ennemie de la nôtre, pesant ses premiers mouvements, mûrissant son enthousiasme aux froides clartés de sa raison, & ne laissant rien debout sur le piédestal du dieu nouveau que ce qui s'impose réellement à son culte.

Au comble de la gloire & de la fortune, Pierre Soulé ne perdit jamais le souvenir de la mère-patrie. Tous les voyageurs français à un titre quelconque, artistes, commerçants, émigrés, recevaient dans ses salons l'hospitalité la plus ouverte & la plus généreuse. A diverses reprises, par son argent, son influence ou ses conseils, il eut l'occasion ou l'heureuse fortune de servir la France dans ces contrées lointaines. En 1838, une expédition française sous les ordres du contre-amiral Baudin, bloquait les côtes mexicaines. Cette opération de

1. *L'Abeille*, journal de la Nouvelle-Orléans (1843).

2. Pierre Soulé ressemblait à Napoléon Ier. Cette ressemblance était telle que lors de son début à la tribune de Washington, tous ceux qui avaient vu des portraits de l'empereur en furent frappés, & ce ne fut pas une des particularités les moins curieuses de cette séance; quelques journaux répandirent même le bruit qu'il était le fils naturel du Grand homme. Ce qui avait donné de l'autorité à cette croyance, c'est l'hospitalité presque fraternelle que Soulé donnait dans sa maison au prince Joachin Murat, exilé comme lui.

3. *Courrier des États-Unis* (1840).

Digitized by Google

guerre gênait considérablement le commerce américain, & les navires aux couleurs de cette nation cherchèrent plus d'une fois à violer le blocus. L'un de ces navires fut pris, & emmené avec son équipage & sa cargaison dans un de nos ports des Antilles. L'officier français chargé de conduire cette prise, eut l'imprudente générosité de laisser ses prisonniers libres sur parole. Ils en profitèrent pour surprendre leurs gardiens, & les conduire, chargés de chaînes à la Nouvelle-Orléans.

Le gouvernement français réclama. Les Américains firent la sourde-oreille. A la Nouvelle-Orléans, où beaucoup de sympathies étaient acquises à la France, deux partis se formèrent, prêts à en venir aux mains. Dans cette conjoncture difficile, Pierre Soulé s'interposa & avec l'autorité qui s'attachait à sa personne, parvint à apaiser le conflit & à faire juger le différend par des arbitres communs.

Il venait d'associer sa vie à une jeune créole d'une rare beauté & d'une grande distinction.

Elle faisait l'ornement de ces soirées intimes où on parlait à tout propos du pays des aïeux. C'était là le thème familier avec ses hôtes, de même que le retour en France était le but de sa vie.

Quelque temps après, en effet, il vend son hôtel & ses propriétés de la Louisiane, & fait acheter en Ariège le château de Coumes. Mais au milieu de ses préparatifs de départ, une de ces catastrophes soudaines fréquentes dans le Nouveau Monde, & qui voient sombrer en un jour les fortunes les mieux établies vint briser ses projets.

Une des banques de la ville dépositaire de sa fortune, suspendit ses payements. Les autres banques étant plus ou moins atteintes, la circulation monétaire se ralentit d'abord, puis cessa tout à fait. A cette nouvelle qui plongea la population dans la stupeur, les yeux se tournèrent vers Pierre Soulé, le défenseur du peuple.

Il y avait plus de trente ans que la Louisiane avait été cédée à l'Union par le premier consul. Le flot des hommes du nord débordait sur ce pays avec une impétuosité dangereuse pour l'avenir des premiers occupants, fils des colons français.

Ces nouveaux venus apportaient dans leur bagage une

Digitized by Google

remarquable intelligence des affaires, la tenacité de la race anglo-saxonne, l'ambition, & le désir de posséder à tout prix. Pour arriver à leurs fins, ils tenaient en réserve tout un système de banques folles dont le papier représentait les brouillards des grands lacs & qui devaient par l'exagération même du crédit, amener peu-à-peu l'expropriation des détenteurs du sol.

Pierre Soulé, un des premiers, devina la fatale influence du bank-note américain, de cette monnaie de chiffons (rag-money), comme l'appelait le général Jakson. Il la repoussa le plus longtemps possible, en lui opposant des banques locales alimentées par les seuls capitaux Louisianais. Il accepta même la présidence de la banque dite des Améliorations, & signala son passage à la tête de cette institution, en faisant construire le plus bel édifice de la Nouvelle Orléans, la bourse Saint-Louis.

C'est sur ce terrain économique, où ses hautes facultés se révélèrent sous une face nouvelle, qu'il parvint à amortir & à rendre moins désastreux le choc désormais inévitable des deux races, Il disputa le terrain pied à pied, à la tête des Français d'origine, & soit comme orateur dans les meetings, soit comme membre de la Convention chargée de reviser la Constitution locale, il retarda assez longtemps l'entrée aux affaires des émigrants anglo-saxons, pour permettre aux traînards de son parti de ne pas être pris au dépourvu.

Le résultat de cette conduite sage & prudente, ne tarda pas à se faire sentir. Dans ce labeur quotidien, dans cette lutte pour la vie, les deux races qui avaient eu le temps de se connaître & de s'apprécier, se donnèrent un beau jour la main, comme deux fleuves qui, avant de se confondre, roulent quelques temps côte à côte leurs flots courroucés.

Nous verrons plus tard que ce fut par l'initiative de Pierre Soulé, que cette alliance s'accomplit après ses premiers succès à la tribune de Washington.

Pour le moment, sa fortune était perdue; elle avait sombré dans un désastre financier sans précédent.

Cet évènement qui détruisait ses projets de retour en France, ne fit que resserrer les liens qui l'attachaient à ses nouveaux

Digitized by Google

concitoyens. Il en sortit plus grand, plus noble, plus épuré! « La ruine était générale, dit un témoin oculaire, le peuple en révolte se porte à la Bourse, avec des vociférations, & veut y mettre le feu. Avant de se porter à cette extrémité, on organise un meeting, suivant la mode américaine, & on réclame Pierre Soulé, l'orateur populaire, l'ami des mauvais jours. Celui-ci, gravement malade, fait dire qu'il ne peut se rendre à l'assemblée; on n'écoute aucune raison, c'est lui qu'on veut voir; c'est lui qu'on veut entendre dans ce péril pressant. Des délégués du peuple vont le charger sur leurs épaules, & l'apportent sur une tribune improvisée. Il y parut dans un état impossible à décrire, pâle, à moitié vêtu, le cou enveloppé de linges sanglants. Il voulut parler. D'abord les applaudissements l'empêchent de se faire entendre. On le savait pris dans la ruine commune, & on comptait sur les griefs présents pour stimuler encore son éloquence. Les banquiers tremblaient dans leurs établissements gardés à vue.

Dans un discours habile, Soulé, au risque de se rendre impopulaire, se jette résolument à l'encontre de leur vengeance. Il tient à l'émeute un langage sévère, lui fait entendre que la colère est la pire des raisons, & que les peuples vraiment grands, s'étaient toujours signalés par leur patient courage à supporter la mauvaise fortune.

Quand sa parole pleine de blâme eut un peu calmé l'émotion populaire, il demanda à être envoyé auprès des directeurs des banques. « Justice vous sera faite, ajouta-t-il d'un ton menaçant, ou vous en ferez justice ». Cette solution fut acceptée, & la crise se dénoua pacifiquement le lendemain [1].

Mais sa propre fortune y sombra. Il dut renoncer à son rêve si longtemps caressé & reprendre sa place au barreau. Pas une plainte, pas une faiblesse, « ce fut un bonheur pour nous, a dit un de ses concitoyens, & un bonheur pour lui; à partir de ce moment, pour le retenir en Amérique, sa ville d'adoption, se mit à lui forger des chaînes dorées. Il fut comblé d'honneurs, & par un décret des magistrats, à la suite d'une

1. Prosper Barousse. *Notice.*

Digitized by Google

souscription nationale, son buste fut placé dans l'intérieur du palais de la Bourse [1]. »

En 1845, Pierre Soulé fut nommé par le parti démocrate, membre de la commission chargée de reviser la Constitution locale. Sous son heureuse influence, la réforme se fit dans le sens le plus libéral, surtout en ce qui regardait les étrangers naturalisés.

Nommé sénateur l'année suivante, il marqua son passage au Sénat de la Louisiane par le vote de la loi qui abolissait en réalité la peine de mort sur les rives de Mississipi. Les jurés pouvaient désormais qualifier leur verdict, & tout en reconnaissant la culpabilité des accusés, joindre au vote affirmatif cette restriction : sans peine capitale.

Tous ces travaux, son autorité incontestable, son caractère, son éloquence, le désignaient pour la première fonction de l'Etat. Il fut nommé représentant de la Louisiane au Congrès de Washington (1847). Pour la première fois depuis la fondation de la République, un Français allait faire partie de ce corps auguste composé de toutes les célébrités de l'Union. Cette circonstance, jointe à la grande réputation d'orateur qui le précédait, attira pour son début au Sénat un grand concours d'hommes politiques. Il devait parler sur la guerre du Mexique, & sur les dépenses considérables occasionnées déjà par cette guerre fratricide. Le ministre Falk demandait trois millions de dollars pour continuer les hostilités. Soulé, se plaçant au point de vue des principes tint longtemps en échec le ministre d'État. L'illustre Calhoun, le grand démocrate du Sud, reconnut son successeur dans le jeune collègue qui ne craignait pas de regarder en face les négrophiles, & de démasquer tous les spéculateurs de philantropie. Oh ! si le vieux défenseur du droit des Etats, avait pu vivre assez pour voir le grand débat sur la question californienne, comme son cœur aurait bondi de joie, comme il aurait béni le ciel qui lui réservait cette fête suprême, d'assister au triomphe des idées pour lesquelles il avait tant combattu !

Mais J. Calhoun venait de mourir, la démocratie était sans

1. *Courrier des Etats-Unis* (1840).

Digitized by Google

chef, & le drapeau de l'autonomie des Etats (states right's men), qu'il avait tenu d'une main si ferme, ne flottait plus sur la brèche de la Constitution. Soulé releva le drapeau contre les abolitionistes & le tint d'une main aussi vaillante que son prédécesseur (1848).

Ce n'est pas qu'il fût partisan de l'esclavage. On le savait bien trop libéral & trop éclairé pour n'avoir pas besoin de se défendre de cette opinion. Mais, indépendamment de la reconnaissance qu'il avait vouée à son Etat d'adoption, ce qu'il reprochait aux abolitionistes, c'était de déguiser sous des scrupules humanitaires la jalousie qu'ils portaient aux riches planteurs du Sud. Cette jalousie apparut clairement lors de l'organisation du territoire du Nouveau-Mexique, & surtout quand la Californie demanda à faire partie intégrante de l'Union.

L'accession de cette grande contrée tendait à détruire l'équilibre politique & commercial de la confédération américaine. Si l'on votait la proposition démocrate, un nouvel Etat venait renforcer l'appoint du Sud, relevait la force numérique des esclavagistes, renversait la proportion en leur faveur.

Le Nord affectait de s'indigner à la pensée que les Etats à esclaves allaient bientôt s'étendre jusqu'aux rivages du Pacifique, à la grande confusion du fameux proviso-Wilmot, qui tombait à l'état de lettre morte. A aucun prix il ne fallait admettre dans l'Union un pays infecté de la lèpre hideuse de l'esclavage.

De son côté, le Sud, déjà si faible comme parti de gouvernement comprenait, qu'en sacrifiant la Californie aux abolitionistes, il se vouait irrémédiablement à la dépendance, & peut-être à la ruine.

De là, ces démêlés retentissants qui durèrent plus d'une semaine, & qui, franchissant l'enceinte du Sénat, passionnèrent & tinrent en suspens tous les esprits, jusqu'aux dernières limites de l'Union. Ce qui donnait plus d'attrait à ces joûtes d'éloquence, c'est que la discussion s'était peu à peu circonscrite entre deux orateurs inégalement célèbres, dont l'un Henry Clay, au faîte des honneurs, regardé comme le premier homme d'Etat de son pays avait cet héritage de gloire à défendre; & l'autre, nouveau venu, récemment acclamé, devait

Digitized by Google

affirmer par le succès les suffrages de ses admirateurs, & l'espoir de la jeune Amérique. C'était Pierre Soulé.

Dans une harangue restée fameuse, Soulé, après de rudes escarmourches, avait enfin forcé ses adversaires à lever le masque, & rejeté sur leurs têtes, tout l'odieux qui s'attachait aux doctrines du Sud.

« Si l'esclavage est un malheur, dit-il, pourquoi nous jeter ce malheur à la face, comme un reproche? Qui l'a implanté en Amérique? Qui a jeté les victimes sanglantes sur nos rivages! Qui a perpétué le fléau de la traite depuis 1787 jusqu'en 1808? Ce sont vos pères, ce sont vos aïeux. C'est en vain que vous détournez la tête, aveuglés par la tache accusatrice! Vos pères ont dressé l'édifice de leur fortune, sur cet échaffaudage de bois d'ébène, objet de tant de répulsion! Aujourd'hui vous prenez des mines effarouchées, Pharisiens que vous êtes! Rentrez donc au fond de vos palais de marbre; vous y trouverez encore les instruments meurtriers d'autrefois! Vous y entendrez la voix plaintive des esclaves fouettés jusqu'au sang! Osez encore jouir de cet héritage impie? Ce faste, ces tapis moëlleux foulés par vous, ne jurent-ils pas avec vos convictions présentes? Que venez-vous parler de conscience devant nos planteurs? Quand vous aurez porté vos richesses au pied de l'autel de la justice, quand ces dépouilles couvrant une vieille iniquité, auront fait retour à ceux qui les ont acquises par leurs sueurs, alors, voyant que vous êtes sincères, convaincus que c'est la voix du remords qui vous fait battre en brêche nos institutions, nous pourrons peut-être nous entendre, & préparer pour l'avenir les bases d'une réconciliation durable ».

Un homme qui parlait avec cette haine passionnée de la traite & de ses tristes conséquences, n'était point un esclavagiste. C'était plutôt un homme d'Etat qui voulait épargner des orages à son pays en préparant une solution plus conforme aux intérêts de ses compatriotes. Henry Clay le sentit. Il vit sa cause perdue devant le Sénat. Se levant alors avec une indignation apparente, il lança à la tête de son adversaire l'injure, alors grave, de désunioniste.

A cette attaque personnelle, à ce reproche d'ingratitude qui

Digitized by Google

blessait profondément Soulé dans son amour pour sa patrie adoptive, il se redressa, & avec un accent de profonde amertume, répondit :

« Si fatales & si désastreuses que puissent être les conséquences de la mesure que je combats, mon opposition finira dans cette enceinte. Quand la controverse dépassera ces murs & se changera en rupture, un sentiment profond de ce que je dois à ce pays, m'ordonnera de m'abstenir & d'abandonner ses destinées à la Providence. Tant que l'Etat qui m'a fait ce que je suis, ne m'imposera pas d'autres devoirs, je défendrai l'Union, je serai jusque-là son serviteur le plus dévoué, son fils le plus aimant ».

Passant ensuite en revue les misères de sa jeunesse, ses souffrances pour la liberté, son exil volontaire, & la façon dont il avait été accueilli en Amérique, il trouva des accents tour à tour tristes & passionnés qui enlevèrent cet auditoire prévenu contre lui.

« Aujourd'hui, dit-il, l'exilé se trouve au milieu des sages de la République ; il est l'associé des patriotes dans un Sénat d'égaux. Me croyez-vous capable d'arracher de mon cœur de pareils souvenirs? Croyez-vous, puisque je suis forcé de me défendre dans un débat personnel, que mon bras puisse jamais prendre part à une lutte fratricide, entre ceux qui m'ont distingué & honoré? Qu'il se dessèche plutôt, & que mon cœur cesse de battre, s'il doit être appelé à faire jamais un tel choix! Pourtant, sénateurs arbitres suprêmes, permettez-moi de vous donner un conseil : justice au Sud, si vous voulez la prospérité de l'Union ! Ceux qui vous proposent des avis contraires, ne peuvent être inspirés que par le roi des esprits pervers, dont le poète place le trône dans les profondeurs des abîmes ».

Pendant cette péroraison, tous les regards étaient tournés sur lui, avec des sentiments divers. Quand il eut fini, un long tumulte d'admiration, semblable à la houle de l'Océan parcourut l'assemblée des sénateurs; sa cause était gagnée. Les nouveaux Etats furent reçus dans l'Union, sans condition, ou plutôt avec le privilège de l'autonomie & de la Constitution locales.

Digitized by Google

Voici en quels termes un des principaux organes de publicité[1] appréciait les conséquences de ces votes du Congrès :

« Le Sénat des Etats-Unis, sur la proposition de M. Pierre Soulé, sénateur de la Louisiane, a voté un amendement portant que : le moment étant venu pour le Nouveau-Mexique, d'être élevé au rang d'Etat, il sera reçu dans l'Union avec ou sans esclavage, selon qu'il aura plu à sa Constitution locale de le décider. L'adoption inespérée de cet amendement, est une satisfaction éclatante donnée au Sud, & la négation formelle du fameux proviso-Wilmot, ayant pour but d'établir, qu'il ne pourrait plus être admis d'Etats à esclaves dans l'Union. Ce vote est le plus grave de tous ceux que le Sénat a rendus depuis l'ouverture de la session. La juste popularité dont Soulé jouissait dans la Louisiane, vient d'obtenir une consécration importante & décisive à Washington.

« En résistant victorieusement aux plus grands orateurs du Nord, Clay & Webster, il s'est posé au Sénat comme le chef naturel de la démocratie, le glorieux successeur de Calhoun ».

Arrêtons-nous un moment sur cette journée décisive pour la gloire de notre compatriote, & tâchons de retrouver & de peindre, au moyen de documents authentiques, la physionomie générale de cette séance.

Dans l'enceinte du Congrès, comme au dehors, pressée pour le voir & pour l'entendre, la foule était immense. Les Américains étaient curieux de savoir comment parlerait & s'exprimerait le Français qui osait s'attaquer aux plus grands, aux Clay & aux Webster. Ils furent surpris & charmés. A diverses reprises des hurrah! troublèrent la majesté du congrès. L'accent étranger se révélait bien un peu dans le langage de l'orateur, mais par son originalité même il donnait un attrait de plus à sa parole. Au surplus, on n'était pas initié à cet art d'intonation, à ces brillantes images, à cette ampleur de style, s'étalant en longues & magnifiques périodes. Cette fougue méridionale éblouissait, émerveillait les hommes du Nord, étonnés & affriandés par tout ce qu'ils voyaient & entendaient. C'est, disaient les érudits, la véhémence de Mirabeau,

1. *Courrier des États-Unis.*

Digitized by Google

jointe à la noblesse de style & à la pureté de langage de Shéridan. Les femmes surtout furent fanatisées; Pierre Soulé devient le lion du jour. « Oh! hommes, s'écriaient-elles, en se répandant dans les places & dans les carrefours, avez-vous entendu cet homme? Il a quitté Paris pour être des nôtres, pour venir parler notre langue ». Venir de Paris, grande attraction pour elles!

Aujourd'hui, quand on retrouve les traces de cet enthousiasme, on se demande comment un peuple si plein de préjugés contre notre race put être pris, dompté, galvanisé. Mais il faut dire aussi que notre compatriote était bien fait pour conquérir cette admiration par la sympathie qui s'attachait à sa personne, la noblesse de son caractère, les charmes de sa diction & de sa figure. Peut-être aussi, pour ne rien cacher, que la soudaineté de son succès surprenant tout le monde, avait broyé dans son germe le serpent de la jalousie qu'on trouve au seuil de toute renommée. J'ai déjà dit que Pierre Soulé ressemblait étonnamment à Napoléon Ier, dont il passa pour être le fils naturel. Cet ensemble de circonstances peut aider à l'explication de bien de choses qui paraîtraient étranges sans cela.

A son retour à la Nouvelle-Orléans, Pierre Soulé fut l'objet d'une ovation populaire qui offrit cette surprise particulièrement agréable pour lui, c'est que les whigs & les démocrates s'unirent dans un hommage commun, & que le parti des indigènes abdiqua ses prétentions, dans un toast célèbre où, il était dit en principe que l'homme naturalisé était aussi bien apte à servir l'Etat que le citoyen né sur le territoire même de la République. Ces mœurs nous paraissent bizarres à distance, mais elles peignent bien la jeunesse d'un peuple jaloux, fier & plein de préjugés.

Un autre discours également célèbre pour sa portée politique, fut celui que le représentant de la Louisiane prononça au Sénat sur la conduite à tenir par le gouvernement en face des nations étrangères. Je dois en parler parce que cette harangue éclaire d'un jour nouveau, l'origine & la portée réelle de la fameuse doctrine de Monroë, si souvent mise au clair, contre les peuples de l'ancien continent.

Dans le cours de sa discussion Pierre Soulé s'attachait à

Digitized by Google

prouver que la politique d'intervention ou de non-intervention, n'avait pas été posée comme principe absolu par les premiers présidents, Washington, John Adam, & Monroë; que cette politique étant la résultante d'intérêts divers, pouvait & devait se modifier, suivant les temps & les lieux. A l'appui de sa proposition il fut amené à lire à la tribune différentes pièces diplomatiques expliquant & résumant les idées de ces hommes d'État, & principalement le Message de Monroë.

C'était en 1822. Le Congrès de Vérone était rassemblé. L'Espagne impuissante à réprimer l'insurrection au dedans & au dehors, au cœur de la Péninsule & dans ses possessions d'Amérique devait réclamer le concours des puissances pour le rétablissement de son autorité compromise.

Cela ne pouvait convenir au gouvernement américain, moins encore à l'Angleterre qui avait secrètement encouragé la révolte, & espérait en profiter suivant un usage traditionnel. Le président Monroë chargea M. Rish, son ministre à Londres de s'aboucher avec M. Canning & de l'amener sur le terrain d'une déclaration d'indépendance des colonies espanoles. On ne devait pas s'en tenir là. Le ministre anglais devait aussi formuler quelques principes pouvant servir de base aux deux nations, dans l'intérêt d'une commune suprématie.

La France était particulièrement visée dans la pensée de ces diplomates. C'était elle, en effet, qui, au nom du Congrès devait aider l'Espagne à remettre sous le joug ses peuples insoumis.

Conformément à ces vues, M. Rish demanda au ministre anglais, si son gouvernement resterait inactif, en présence de l'initiative de la France. Pour toute réponse le chef du Foreing-Office aurait offert une alliance offensive & défensive dans le cas où l'évènement prévu viendrait à se réaliser. En conséquence M. Rish écrivit à son ministre d'État, le 28 août 1822 :

« Si M. Canning, après une déclaration d'indépendance des colonies espagnoles d'Amérique, me demande, au nom de mon gouvernement, un acte de réciprocité, je suis résolu à faire explicitement cette déclaration, & à l'avouer devant le monde entier, certain que mon gouvernement ne restera pas

Digitized by Google

inactif, en présence d'une attaque de la Sainte-Alliance contre les colonies révoltées. »

Le président Monroë approuva hautement la détermination de son ministre, & les paroles prononcées dans cette occasion, servirent de préface à la célèbre doctrine proclamée dans le Message qui suivit (décembre 1823). D'après la teneur de ce document, les États-Unis d'Amérique ne devaient plus permettre aux gouvernements européens d'acquérir par voie de négociations ou autrement des colonies nouvelles sur le continent américain.

Ainsi, par peur de la France, la haineuse Angleterre souscrivit à toutes les concessions qu'on exigea d'elle. Il suffit au ministre américain d'agiter à ses yeux le spectre de sa rivale, pour la mettre pieds & poings liés au pied de la jeune Amérique[1]. L'Angleterre, au surplus, ne tarda pas à reconnaître le piège où elle était tombée. Quelques années après, ayant cherché à développer sa colonie de Honduras, en y annexant quelques îles voisines de la côte, elle se vit soudainement arrêtée dans sa marche, par un veto venu de la Maison-Blanche. Dans une séance orageuse, le sénat de Washington, sur la proposition qu'en fit Pierre Soulé, décida que la première victime de la loi Monroë serait l'Angleterre elle-même.

La grande pieuvre, au flanc de son rocher, vit tout à coup ses longs bras arrêtés & pris comme dans un étau sur le théâtre même de ses anciennes déprédations. Par un juste retour des

1. M. Mason, ancien président du Comité des affaires étrangères à la Maison-Blanche, fait un récit un peu différent des conférences qui eurent lieu à cette occasion. M. Rish, selon lui, aurait été adroitement circonvenu par le diplomate anglais, & amené à faire cause commune avec lui dans cette affaire. « M. Canning, dit-il, n'osant pas aller ouvertement contre les décisions du Congrès de Vérone, dont pourtant la mort violente de lord Castlereagts, l'avait subitement dégagé, n'aurait rien trouvé de mieux que de mettre la grande République en avant, en s'abritant derrière le drapeau étoilé.

Il est à peine nécessaire de faire remarquer combien une pareille assertion est peu sérieuse. Si quelqu'un a été joué ce n'est pas M. Rish. Un acte politique se juge surtout à ses résultats. Or les résultats ont été jusqu'à ce jour féconds pour l'Union, désastreux pour l'Angleterre. Quant au message en lui-même, on ne peut s'empêcher d'admirer la crânerie d'un jeune peuple qui porte ce défi au vieux monde, & de prendre en mépris cette prétendue finesse anglaise mêlée d'un peu de couardise.

Digitized by Google

choses d'ici bas, ce fut un compatriote de Montcalm qui lui infligea son premier châtiment.

Au commencement de 1849. Pierre Soulé fit un voyage à Madrid. La grande question de l'île de Cuba qui était en travail pour la Liberté, commençait à agiter les esprits en Amérique. Pierre Soulé, toujours en éveil pour ces grandes causes, n'était pas fâché de voir jusqu'à quel point la métropole tenait à sa colonie : quelles conditions elle mettrait à sa séparation, & quels alliés pourraient y trouver les Cubains aspirant à l'indépendance.

Il prenait des notes & posait les premiers jalons pour des négociations ultérieures, qui, nous le verrons bientôt, ne devaient pas aboutir. En revenant de Madrid, il passa quelques semaines en France, pour y revoir d'anciens amis, & pour étudier de plus près les hommes & les évènements de 1848. Il n'était pas fâché lui, qui touchait le but, de juger la route parcourue par ses anciens collaborateurs, sur cette arène mouvante où succombent tour à tour vainqueurs & vaincus, & où le sol se féconde par le sang des vaillants & des jeunes. Il augura mal de cette révolution, & ne s'en cacha pas à ses amis. L'étude des caractères ne le satisfit pas, & sous les idées des politiques du jour il ne trouva le plus souvent qu'ambition personnelle, utopie, ou défaillance.

Voici comment un de ses amis raconte une aventure qui lui serait arrivée chez le Prince-Président, quelques jours avant son retour en Amérique.

« Soulé m'exprima le regret de n'avoir pu juger par lui-même le prince Louis Napoléon. Qu'avait-on à craindre, qu'avait-on à espérer de lui? Son adhésion à la République était-elle sincère? Était-ce là un calcul? J'ai entendu dire par les uns, ajouta-t-il, que c'était un homme de valeur & de bonne foi ; par d'autres qu'il n'était qu'un rêveur, sans talent & sans conviction, ayant signé des ouvrages d'économie politique qu'il ne comprenait pas. — Vous vous trompez lui dis-je, c'est là une opinion qui n'a plus cours aujourd'hui, & qui appartient tout entière à ses détracteurs. Comme je le vis, malgré celà persister dans sa première idée, m'animant par la controverse. — Voulez-vous, lui dis-je, en juger par vous-même, je

Digitized by Google

connais M. Mocquart, & je peux me permettre de lui recommander un homme de votre valeur, je vous attends à l'Élysée pour la prochaine réception, ou plutôt j'irai vous prendre demain. « Le lendemain était, en effet, un jeudi. Les réceptions du jeudi à la Présidence se distinguaient, on s'en souvient, par leur simplicité & leur sans façon : elles dégéneraient volontiers en longues causeries, & ressemblaient un peu à celles de la Maison-Blanche.

« Je m'empressai d'écrire à M. Mocquart, au sujet de la visite que nous avions dessein de faire à son maître, en insistant sur l'homme que je désirais lui présenter. J'ajoutais quelques détails faciles à graver dans la mémoire. Je tenais à gagner ma cause, & on comprendra que je mettais à cette présentation une grande coquetterie d'amour-propre. Rien n'était laissé au hasard. Je comptais beaucoup pour la réussite de mon dessein, sur l'affabilité naturelle du Prince-Président & sur le prestige qu'il exerçait sur ceux qui pouvaient l'approcher.

« Mais la mise en scène préparée avec tant de soin échoua misérablement, soit que le prince n'eut pas été suffisamment mis au courant, soit distraction naturelle de sa part, la première question qu'il adressa à Soulé fut celle-ci :

— Vous êtes Américain, Monsieur?

« Je pris immédiatement la parole, & voulant réparer autant qu'il était en moi la mauvaise impression d'un tel début, je déclinai les titres & qualités de celui qui, Français d'origine, était devenu une des gloires du barreau, une illustration du Sénat américain.

« Tout fut inutile, Louis-Napoléon, bon & affable envers tous, craignit d'avoir blessé l'amour-propre du visiteur, & garda quelques instants un silence embarrassé, quand il le rompit ce fut pour demander à brûle-pourpoint à M. Soulé des nouvelles de la crevasse du Mississipi.

« — Bouchée, Monsieur le Président, bouchée, lui répondit-il, avec un sourire d'une terrible éloquence. Ma cause était perdue sans ressource. Le prince lui exprima gracieusement, mais froidement le désir de le revoir, & l'entretien en resta là. Soulé voulut partir à l'instant même. Je sentis qu'il

Digitized by Google

était profondément atteint, & cherchai vainement à panser la blessure de son amour-propre, en invoquant l'excuse des travaux scientifiques & des nombreuses préoccupations du prince. Soulé resta convaincu de sa parfaite nullité. — Il a compris, dit-il que je l'avais mesuré d'un coup d'œil, de là son embarras. Je connais ces natures d'homme, il ne me pardonnera jamais sa crevasse & mon bouchon[1]. »

Cette idée fixe de Soulé ne fut pas sans exercer une certaine influence sur un incident de sa carrière diplomatique dont nous aurons à nous occuper.

La convention diplomatique de Baltimore venait de s'ouvrir pour l'élection d'un nouveau président; Pierre Soulé délégué pour la Louisiane y exerça une action prépondérante & décisive. Il fut, dit un témoin oculaire qui le voyait à l'œuvre pour la première fois, honoré pour son caractère, applaudi pour son éloquence. Voici en quels termes un journal de New-York rend compte de ses travaux à l'assemblée de Baltimore :

« Parmi les champions les plus énergiques de cette lutte passionnée, nous retrouvons le nom d'un homme qui se fait chaque jour une place plus large dans les fastes de l'Union. Nous voulons parler de M. Pierre Soulé. Quoique l'animosité de la lutte, & l'ardeur de l'action ne se prêtassent que fort peu à la savante tactique des effets oratoires, bien que les périodes savamment cadencées, dussent céder le pas à la vigueur des poumons sur les *husstings*, M. Soulé a su produire un très grand effet. Pour beaucoup de ceux qui se trouvaient là il semblait que cette voix puissante, cette argumentation nerveuse sous une forme pleine de grâce & d'urbanité jointe au mérite réel & à la sagesse politique de celui qui était l'âme de ces réunions populaires, il semblait dis-je que tous ces avantages méritaient mieux qu'une platonique admiration. Autour de nous, à plusieurs reprises, nous avons entendu exprimer le regret que M. Soulé ne fût pas éligible aux grandes fonctions constitutionnelles. S'il s'était trouvé dans les conditions voulues, sa nomination à la vice-présidence

1. F. Gaillardet (*Varia* 1870)

Digitized by Google

eut été certaine, tellement on semblait animé du désir de distinguer entre tous un homme de cette valeur[1] ».

Francklin (Pierre) fut élu. A peine installé à la Maison-Blanche, celui-ci voulut récompenser le dévouement & les services du délégué de la Louisiane, & se l'attacher d'une manière durable. Il lui fit offrir l'ambassade d'Espagne qui était la mission diplomatique la plus importante du moment, celle à laquelle se rattachaient les rêves passionnés de la jeune Amérique. Ces rêves nous les verrons bientôt prendre corps, & se traduire en formules, dans ce qu'on a improprement nommé le manifeste d'Ostende. Ils révélaient au sein de l'ambitieuse démocratie, une évolution nouvelle en vertu de laquelle les États-Unis devaient cesser de se désintéresser des affaires de notre continent.

A l'abstention quelque peu égoïste de la doctrine de Washington & de ses successeurs devait succéder une tendance à l'intervention active, basée sur cette maxime que l'apostolat est un devoir des croyances politiques aussi bien que des croyances religieuses. Les unes comme les autres ont besoin d'air & de lumière; la révélation d'un côté, l'intérêt humain de l'autre, s'accordant à proscrire, en ces matières, l'indifférence ou l'abstention. La propagande active de Kossuth & d'autres illustres exilés avait réveillé cette ambition nouvelle au-delà de l'Océan.

De là, & comme conséquence, les encouragements donnés aux diverses insurrections européennes, à cette époque notamment celle des Crétois. De là les tentatives d'achat d'un port dans l'archipel méditerranéen, tentatives encouragées par la Russie; celle-ci cherchant à poser les bases de son alliance avec la République américaine, dont la marine à un moment donné pouvait lui apporter un appoint très utile dans le cas d'un conflit avec l'Angleterre.

Soulé était tout désigné pour cette mission après l'échec

1. Si la constitution américaine exige que le président élu soit Américain de naissance, nous croyons savoir que le pacte fondamental se tait sur les conditions exigées pour l'élection du vice-président. Il faut admettre pourtant que ces conditions sont les mêmes puisque si le président meurt, le vice-président le remplace de *droit*.

Digitized by Google

qu'il avait fait infliger à l'ambition anglaise dans l'affaire de Honduras, & surtout après le discours qu'il avait prononcé au Sénat, lors des tentatives d'invasion de l'île de Cuba par Lopez (1853).

Il accepta le poste qu'on lui offrait à la cour d'Espagne, & fit ses préparatifs de départ pour l'Europe.

DEUXIÈME PARTIE.

L'orgueil est un genre d'infatuation particulière qui fait qu'on ne voit que soi au monde; qu'on ne goûte que soi, qu'on attire tout à soi.

La résultante des sentiments de l'orgueilleux est un mépris profond pour les droits des autres, une haine violente pour tout ce qui lui barre le chemin dans la bataille de la vie.

Pierre Soulé est au comble de la fortune & de la gloire. Il est resté ce qu'il était, bon, affable, généreux, d'un cœur débordant pour ceux qui souffrent, pour ses amis & ses proches, d'un dévouement fanatique pour sa patrie d'adoption qu'il veut grande & admirée.

Il pourrait jouir maintenant de ses succès; il a terminé à son honneur le bon combat pour la vie.

Qui peut donc le taxer d'infatuation & d'orgueil? En quelle partie du corps de ce lion pourrait-on planter un trait de calomnie, qu'une secousse vigoureuse, qu'un simple frémissement de sa peau ne le rejette violemment à la face de l'insulteur.

Ah! il avait peut-être ce genre d'orgueil qui voit clair dans les misères humaines, dans les bas-fonds des convoitises, dans la haine des conducteurs de peuples, à l'âme rapace & vaine, qui ne veulent pas voir aborder les mesures de justice, quand ces mesures pourraient amener la pacification des esprits & l'union des peuples.

De cet orgueil, tous les grands persécutés pour la bonne cause en ont souffert : Socrate, Brutus, Galilée, & le plus grand de tous, le Christ. Ils ont vu trop haut & trop loin, & ce crime ne leur a pas été pardonné.

Digitized by Google

Dans notre siècle sceptique & railleur, nous ne tuons personne, mais nous décidons, sans appel, que tous les grands esprits ne sont que des illuminés; qu'il y a dans tout précurseur l'étoffe d'un orgueilleux, & que Jupiter fit œuvre salutaire & bonne en condamnant Prométhée au supplice du vautour, pour avoir doté les hommes d'un élément nouveau.

Telle était pourtant l'ambition de Pierre Soulé; en quoi il se rattache de loin à l'illustre pléïade.

Je suis amené à cette digression pour répondre au reproche que lui ont fait ses ennemis. Ne pouvant appeler démagogue ou révolutionnaire un homme qui, dans son pays, avait essayé de résoudre pacifiquement la question de l'esclavage, qui, en Espagne, avait cherché, entre cette nation & sa grande île de Cuba, un *modus vivendi* constitutionnel, ils ont mis sur le compte d'une vaine infatuation ses efforts pour modifier les destinées précaires de la vieille Europe. Ce chercheur, cet homme de bonne volonté, prévoyait la veillée des armes au milieu de laquelle nous nous débattons & qui finira par nous tuer. Dans la mesure de ses moyens, il avait essayé de dénouer le nœud gordien.

Ce qui est vrai, c'est que ce n'est pas par la diplomatie qu'il eut dû entrer en matière; son cœur, son jugement & son intelligence devaient rester les mêmes; le milieu où il était obligé de se mouvoir était seulement changé.

Nous voici arrivés à la partie la plus délicate de notre tâche. Il nous faut apprécier maintenant, avec le respect dû à un homme de cette valeur, quelques actes de sa carrière diplomatique où il laisse des lambeaux de sa renommée.

Etant donnés la droiture de son caractère, la franchise de son tempéramment, & peut-être aussi la vivacité de son imagination qui, dans la poursuite de la vérité, se laissait un peu dominer par l'absolu, Pierre Soulé, ne pouvait faire qu'un médiocre élève de Machiavel.

Il voyait le bien, & marchait droit à lui sans plus attendre & sans regarder aux alentours de la route. Orateur, il avait toujours abordé les questions de front, tenant tout au plus à réserver pour l'assaut final, un argument décisif, & rejetant pêle-mêle au fond de la tranchée la foule des raisons de

Digitized by Google

deuxième ordre, *impedimenta* d'un orateur vulgaire. Ainsi, l'habitude de donner une vive impulsion aux débats, & d'entraîner le public après lui, lui avait donné une opinion sinon exagérée, du moins trop réelle de ses forces, en ce sens que n'ayant plus ce public pour juge naturel de ses discussions, mais bien des hommes souples & adroits semant les pièges sous ses pas, & par éducation façonnés à cacher la vérité & entretenir l'erreur, il devait, à leur contact, s'étonner d'abord, s'irriter bientôt, & perdre en cela, la sûreté de ses moyens & le chemin gagné. Il procédait trop de l'esprit sentimental pour réussir dans la carrière de diplomate.

Dans les négociations qu'il ouvrit avec le cabinet espagnol à propos de l'île de Cuba, il ne vit que le bien de l'humanité & la délivrance d'un peuple. Il ne venait ni en défenseur des flibustiers américains, ni moins encore en plénipotentiaire arrogant chargé d'apporter des paroles de menace au cabinet de Madrid, en vue de lui faire conclure un marché.

Ces calomnies ont été répandues, & elles ont trouvé un bruyant écho dans la presse anglaise qui ne pouvait lui pardonner sa véhémente intervention dans l'affaire du Honduras.

Sur le premier grief[1] avec le plus grand dédain, il se borne à inviter ses accusateurs à jeter un regard sur leur propre histoire, puis, faisant allusion à certain plan relevé dans les archives du Foreing-Office, & portant la date du 14 mai 1739, il leur indique du doigt, dans leurs annales les péchés mignons de gourmandise dont ils se sont rendus coupables, non par des moyens avouables, mais par les procédés habituels des forbans. Entre autres choses curieuses, le plan ci-dessus expose & détaille tout au long les moyens de faire enlever l'île de Cuba par les flibustiers des colonies anglo-américaines. Que ce plan ait été approuvé par le cabinet de Saint-James, cela paraît résulter d'une lettre de Sir William Putney, portant la date du 27 août 1740, dans laquelle parlant de Cuba, il dit à l'amiral Vernon « prendre & garder, que ce soit là le but de nos efforts! quand nous serons en possession, qui pourra nous faire lâcher prise? »

1. Mémoires justificatifs (1859).

Digitized by Google

Sur le deuxième grief invoqué contre lui, Soulé n'avait qu'à se référer à ses précédentes déclarations au Sénat, & à prouver par l'aveu même des principaux intéressés, que ces déclarations avaient toujours été la règle de sa conduite. Dans une séance mémorable du Sénat, il posait ainsi ses conclusions :

1° Il était opposé à ce que le gouvernement américain favorisât des complots, ayant pour but d'enlever Cuba à l'Espagne, en violation du droit des gens & des plus élémentaires convenances internationales.

2° Il désavouait tout projet d'achat, & demandait que toute proposition de ce genre fût abandonnée.

C'est M. Buchanan, secrétaire d'Etat de M. Polk, qui aurait été le promoteur de la proposition ci-dessus, & qui aurait mis en avant la somme de 100 millions de dollars.

Soulé, qui prétendait que les peuples ont seuls le droit de disposer d'eux-mêmes, s'était vivement élevé contre ce projet ; il lui paraissait inadmissible en fait & en droit.

En fait, il devait blesser la susceptibilité nationale des Espagnols qui n'étaient pas hommes à se laisser acheter, & celle des Cubains qui n'étaient pas hommes à se laisser vendre.

En droit, le marché serait contraire aux principes fondamentaux de l'Union, qui était une association volontaire d'Etats indépendants. Pour conclure : Il fallait laisser Cuba se détacher de la métropole par l'effort de la liberté & du temps, comme un fruit mûr se détache de l'arbre qui l'a porté. On pourrait plus tard admettre cette île dans l'Union, si elle en faisait la demande. Au point de vue même du bon renom de la femme de César, qui ne devait pas être soupçonnée, l'indépendance de l'île serait pour les Etats-Unis une éventualité plus désirable que son annexion à la République. « Je suis de ceux, disait-il, qui ne reculent pas devant une vérité difficile à dire ».

Aussi, malgré le désir de ses concitoyens pour une politique intéressée & résolue, le choix qu'on fit de Pierre Soulé, dans cette circonstance était-il significatif & tout à l'honneur du gouvernement américain. Il n'avait pas à accepter d'autre mandat que celui de hâter l'heure de l'émancipation, par une

Digitized by Google

entente commune des Espagnols & des Cubains si le divorce devenait nécessaire.

Réduite à ces termes conciliants, la difficulté était encore réelle, la mission périlleuse. Une grande nation ne se sépare pas de gaieté de cœur de sa plus belle colonie sans résister, sans employer tous les moyens en son pouvoir, à moins qu'on ne suppose un abaissement de dignité, une décadence irrémédiables. L'Espagne n'en était pas encore là. Aussi, le bon vouloir de l'ambassadeur américain vint-il échouer contre la ténacité & le patriotisme du ministre Calderon. Comme il fallait s'y attendre, celui-ci trouva même assez étrange l'ingérence d'une nation étrangère dans les affaires intérieures de l'Espagne; il ne put cacher l'étonnement qu'il en éprouvait. Pierre Soulé ne garda pas le sang-froid voulu devant cette fin de non recevoir; il y vit un échec pour la personne du négociateur, plutôt qu'un refus d'entrer en négociations sur le fond, & plein de cette idée, impatient de ce qu'il appelait une humiliation, il demanda, mais impérieusement cette fois, la réparation de certains dommages maritimes dont les Américains croyaient avoir à se plaindre.

Cette mise en demeure n'était pas de nature à aplanir les difficultés de sa mission principale.

Au milieu de ces événements, Pierre Soulé fut invité, avec tous les membres du corps diplomatique, à un bal donné par le marquis de Turgot, ambassadeur de France. Il s'y rendit avec sa femme & son fils, qui remplissait auprès de lui les fonctions de secrétaire d'ambassade; à la vue de Mme Soulé au bras de son mari, le duc d'Albe, si célèbre par ses aventures, se serait écrié au milieu d'un cercle d'amis. « Oh! Messieurs la belle Marguerite de Bourgogne! » On jouait alors à Paris *la Tour de Nesle* ce drame fameux où Mlle George faisait applaudir chaque soir son talent & ses charmes. Il est permis de supposer que le mot du duc d'Albe n'était pas une insinuation malveillante, mais simplement une allusion à l'opulente beauté de la créole, dont l'honorabilité était au-dessus de toute injure & de tout rapprochement avec la fameuse Marguerite du drame. Toujours est-il que Pierre Soulé se fâcha, & que malgré les protestations de l'ambassa-

Digitized by Google

deur français il crut voir dans les paroles du proche parent de l'empereur une insulte préméditée. Une double rencontre s'ensuivit, dans laquelle le marquis de Turgot, reçut une balle au genou[1].

Un acte qui dut paraître aussi hardi qu'étrange aux yeux de la vieille Europe monarchique vint accroître ses embarras à la cour d'Espagne. Je veux parler du petit congrès, ou plutôt du coup de théâtre d'Ostende.

Cette reunion de diplomates américains désavoués plus tard, ne fut que la mise en œuvre des idées dont s'inspirait le parti de la Jeune Amérique. Nous avons vu plus haut quelle était la tendance de ces idées. Pierre Soulé en était l'apôtre le plus éloquent & le plus convaincu. Il se croyait appelé, avec son grand ami Kossuth, à révolutionner l'Europe & à faire de ses Etats libres autant de vastes fédérations calquées sur le patron des Etats-Unis. Pierre Soulé s'était trompé d'époque. Les plus prudents & les plus avisés parmi les membres du corps diplomatique américain, entr'autres les ministres de Paris & de Londres, se gardèrent bien de le suivre. Cela fit beaucoup de bruit & de fumée; on prononça quelques discours humanitaires, on divagua légèrement, & ce fut tout. Les calomnies répandues sur les membres de ce petit conseil, n'ont jamais été prouvées.

Quelques panégyristes[2] ont prétendu que Soulé n'avait fait qu'obéir à son gouvernement. Suivant eux, à la mission spéciale dont il était chargé, le secrétaire d'Etat Marcy en avait joint un autre, celle d'étudier sur place avec l'aide de ses collègues, l'état social & politique de l'Europe, ainsi que l'opportunité des concours que les révolutionnaires avaient sollicité.

On a de la peine à croire que le gouvernement de Washington, si prudent & si réservé, en dehors de ses eaux, se soit tout à coup départi de sa sagesse ordinaire, au point de discréditer sa diplomatie pour donner satisfaction aux plaintes de quelques exilés.

1. F. Gaillardet, *Varia*.
2. Entre autres Gaillardet.

Digitized by Google

Si des instructions en ce sens eussent été formelles, tous les ministres accrédités en Europe auraient, sans exception, pris le chemin d'Ostende. Aucun d'eux ne se fût permis de manquer à ce congrès d'un nouveau genre, où l'ensemble des études commandait l'ensemble des résolutions.

Les amis de Soulé ont bien prétendu que ces conférences avaient un but tout platonique. Mais pourquoi ce coup de pistolet en plein cœur de l'Europe, alors que rien ne le faisait prévoir, pourquoi cet encouragement public à la sédition, au mépris de toutes les convenances internationales. La vérité est que ce fut là l'œuvre isolée d'un parti.

L'opinion publique ne s'y trompa pas au-delà des mers, l'ancien sénateur de la Louisiane qui avait été l'âme de cette manifestation sans mandat, en reçut une atteinte grave.

Cet évènement rendit la position de notre compatriote impossible à Madrid. Il demanda son rappel, & comme il n'avait pas réussi dans sa mission & que de plus il n'avait pas été couvert par son gouvernement dans son équipée d'Ostende, sa démission fut acceptée.

Il rentra en Amérique, ayant à la fois perdu son siège de sénateur & son prestige d'homme d'État. Il ne se releva pas de cet échec. En politique on a toujours tort quand on ne réussit pas. La publication de mémoires justificatifs, & la mise au jour de sa correspondance diplomatique, tout en lui faisant beaucoup d'honneur, ne changèrent pas l'opinion publique à son égard. Ces documents témoignaient de la pureté de ses intentions & de la droiture de son caractère; mais leur publication même, comme papiers d'État, ne fit que creuser plus profondément l'abîme où sa fortune politique s'était effondrée (1858).

Il rentra dans l'ombre jusqu'au jour où l'agitation croissante des esprits lui dévoila les premiers symptômes de la guerre civile. A l'approche de l'orage de la sécession, il lutta avec toute l'énergie dont il était capable contre la précipitation du mouvement. Il devint l'orateur convaincu de la Coopération qui avait pour but de retarder la rupture & de rassembler,

1. F. Gaillardet. *Varia.*

Digitized by Google

avant d'engager le combat, toutes les forces du Sud en un puissant faisceau ; on peut croire que son but secret était de gagner du temps, & d'attendre du hasard ou de la prudence humaine la solution du problème esclavagiste. Il n'en fut rien. La raison & la sagesse sont impuissantes contre la passion & le parti-pris de la témérité.

Par ses discours, Pierre Soulé chercha du moins à retenir la Louisiane sur le terrain légal, comme il l'avait promis à la tribune du Sénat.

Malheureusement pour lui ce qui n'était d'abord qu'une révolte de quelques États, devint bientôt un soulèvement général de tous les centres démocrates ; la digue qu'il voulait opposer au torrent fut emportée comme un fétu de paille, & il acheva d'user sa popularité dans cette lutte.

Ce fut en ce moment que la flotte & les armées du Nord vinrent mettre le siège devant la capitale de la Louisiane. On se défendit d'abord avec courage ; mais pour tout esprit non prévenu il devenait évident que la lutte serait impossible ; la guerre avait été mal conçue, mal préparée ; rien n'était prêt pour un siège. Dans ces conjonctures, il accepta de ses concitoyens le triste mandat de la capitulation. L'amertume dont son âme était pleine, déborde dans une proclamation adressée aux habitants de sa ville adoptive.

« Il les adjure de se soumettre aux décrets du destin, & de « ne pas montrer au vainqueur un front humilié par la défaite, « chacun a fait son devoir, dans une cause noble & juste ; le « reste appartient à celui qui gouverne toutes choses, à Dieu « & à l'histoire. Celle-ci saura flétrir comme il convient la « répression sanglante & inutile & les bourreaux qui n'ont « pas craint de déshonorer l'humanité. »

Ce dernier trait, à l'adresse du général Butler ne devait pas rester impuni. Celui dont on disait, comme du roi Barbare, que l'herbe ne poussait plus sous les pas de son cheval le fit arrêter & conduire au fort Lafayette, dans la baie de New-York. Mais le président Lincoln, qui connaissait Soulé & lui tenait compte de la modération de ses discours lorsque le mouvement avait éclaté dans l'Ouest, le fit mettre en liberté. Pierre Soulé se retira d'abord à la Havane, puis au Mexique.

Digitized by Google

Il rentra dans ses foyers désolés après la chute de Richmond. Dans un corps de fer vibrait encore l'ancienne énergie, & malgré tout quand il revint prendre place au barreau de la Nouvelle-Orléans, on reconnut vite le lutteur d'autrefois. Il fallut, coup sur coup d'immenses douleurs privées, succédant aux calamités publiques pour dompter & abattre cette forte nature; alors accablé par la perte des siens, ayant vu s'effondrer autour de lui, ses plus chères espérances doutant de tout & de lui-même, le vieux tribun sent tout à coup sa raison s'affaisser; sa grande intelligence se trouble & s'éteint.

Pendant deux années, il se survécut à lui-même; ombre errante, digne de respect & de pitié. Les derniers évènements de cette époque mémorable & la confusion de toutes choses, ont comme un épais rideau caché la sortie de ce grand citoyen de la scène du monde (26 mars 1870).

Il mourut à temps pour ne pas voir les malheurs de la patrie française.

« Cette vie, dit Gaillardet[1], livrée de si bonne heure aux agitations de la vie politique, commençant par l'exil, atteignant à la plus haute fortune, finissant dans l'abandon & la folie révèle au plus haut point la puissance de l'esprit humain & sa fragilité. »

Commandant TRESPAILLÉ.

1. F. Gaillardet, *Article nécrologique.*

Digitized by Google

SECTION DE LA HAUTE ARIÈGE

EXCURSION BOTANIQUE

AU LAC DE LANOUX ET AU PIC CARLITTE

(PYRÉNÉES-ORIENTALES)

LES 29, 30 ET 31 JUILLET 1888

De tous les cantons montagneux de l'Ariège adossés à la frontière pyrénéenne, il n'en est pas de plus pittoresque pour le touriste, ni de plus intéressant pout le botaniste que celui qui a pour chef-lieu Ax-les-Thermes[1].

On nous permettra d'ajouter qu'il n'y en a pas, croyons-nous, dans les Pyrénées de plus laborieusement étudié au point de vue de la flore, grâce aux nombreuses explorations faites depuis 1882, jusque sur les plus hautes cimes de nos montagnes, en compagnie de mon frère, M. l'abbé A. Marcailhou d'Aymeric, aumônier du Saint-Nom-de-Jésus, à Ax.

Le jour n'est pas éloigné où nous espérons faire connaître les richesses florales de notre canton. En attendant cette publication destinée, selon nous, à rendre un réel service aux botanistes & aux touristes qui fréquentent notre station thermale, nous présentons aux lecteurs de la *Revue des Pyrénées*, avec M. Galissier, professeur à l'école normale de Foix, le récit d'une excursion botanique du mois de juillet dernier au lac de Lanoux[2] & au pic Carlitte, dans le voisinage immédiat du

1. C'est le nouveau nom de la station thermale d'Ax (Ariège). — Décret présidentiel du 24 décembre 1888.

2. Les cartes d'Etat-major portent improprement les noms d'*étang de Lanoux*.

Digitized by Google

canton d'Ax & presque sur la lisière des deux départements de l'Ariège & des Pyrénées-Orientales.

Quatre voies se présentent pour atteindre le lac de Lanoux, le plus vaste des Pyrénées : les vallées du Nabré & des Bésines, dans l'Ariège ; la vallée d'en Garcias, & enfin la plus commode de toutes, celle de Font-Vive, en avant du village de Porté, dans les Pyrénées-Orientales. Elles viennent s'emboucher toutes quatre, comme des artères secondaires, à la route nationale n° 20, d'Ax en Espagne.

Quel que soit l'itinéraire choisi, il est bon d'avoir à sa disposition un âne ou un mulet pour le port des vivres & du matériel d'herborisation.

Le 29 juillet 1888, à quatre heures du matin, en compagnie de M. Matté, instituteur, & de son fils, nous quittions Mérens, l'avant-dernier village de la haute Ariège.

Après avoir atteint en sept kilomètres, par la grande route nationale (15 kil. d'Ax), le pont de Saliens (1330^{m} d'alt.), où le torrent des Bésines roule en superbes cascades dans un lit de roche ses eaux mugissantes & écumeuses, nous nous engageons dans l'étroite gorge de même nom, par un sentier des plus raides & souvent au milieu de buissons de noisetiers (*Corylus avellana*. L.), & des touffes encore maigres de rosage des Alpes (*rhododendron ferrugineum*. L.)

Les pelouses qui avoisinent le sentier nous offrent de nombreux pieds d'*Alchemilla Alpina*. L. ; nous cueillons ensuite, de-ci & de-là :

Trifolium ochroleucum. L	Brunella vulgaris. Mœuch.
Galium verum. L	Plantago media. L.
Antennaria, droïca Gœrtn.	Gentiana campestris. G.G.
Brunella grandiflora. Mœuch.	— (forme à fl. blanches).

Et sur les rochers :

Epilobium montanum. L.	Hieracium amplexicaule. L.
Sorbus aucuparia. L.	Lurula nivea. D.C.
Rhododendrum ferrugineum. L.	Juniperus communis. L.

Les noisetiers disparaissent peu à peu pour céder la place

Digitized by Google

au rhododendron, ce qui donne à la végétation une teinte vert sombre avec des colorations rose tendre. La pente s'accentue, & tandis que mes compagnons cherchent le sentier disparu au milieu des broussailles, nous explorons les pelouses, les buissons, les roches & les bords du torrent. Nous notons ou cueillons successivement :

Caltha palustris. L.
Cardamine amara. L.
Geranium pratense. L.
Helianthemum vulgare. Gœrtn.
Dianthus monspessulanus. L.
— Deltoïdes. L.
Silene rupestris. L.
Saxifraga stellaris. L.
— rotundifolia. L.
— Geranoïdes. L.
— aquatica. Lap.
Chœraphyllum hirsutum. L,
Pencesanum ostruthium. Koch.
Cacalia albifrons. L.
Jasione montana. L.
Campanula rotundifolia. L.
Vaccinium myrtillus. L. (fruits).
Thymus chamœdris. Fr.
Veronicà officinalis. L.
Deschampsia flexuosa. Gris.
Phleum alpinum, L.
Aspidium lonchitis. Sw.

Il était six heures cinquante lorsque nous atteignions une sorte de plate-forme appelée *Jasse de Bessatel* (1740^{m} d'alt.). On nomme Jasse, dans les Pyrénées, du latin *Jacère*, le lieu où viennent se reposer, la nuit, des troupeaux de vaches, de moutons, de chevaux qui passent l'été sur la montagne.

Nous trouvons abondamment en ce lieu :

Chenopodium Bonus Henricus. L. Phyteuma hemisphœricum. L.
Gentiana verna. L.

La vallée, fort étroite en ce point, est limitée à droite & à gauche par des escarpements tantôt nus, tantôt boisés, où le *Pinus uncinata*. Ram. apparaît avec son cône de verdure sombre, & le bouleau (*Betula alba*. L.) avec son écorce argentée.

Dans les parties basses du Val & au-dessus des touffes de rhododendrons émergent quelques pieds de *Doronicum Austriacum*. Jq. aux fleurs d'un jaune d'or.

Sous les ardeurs du soleil nous continuons notre course, mais le long du ruisseau, dans l'espoir d'y trouver un peu de fraîcheur. Chemin faisant, nous récoltons au bord du sentier :

Digitized by Google

Cerastium lanatum. Lamk.
Rosa Alpina. L.
Lotus corniculatus. L. Var alpertris. Auct.
Dianthus barbatus. L.
Sedum atratum. L.
Saxifraga aspera. L.
Rubus Idœus. L.
Sempervivum montanum. L.
Ribes petrœum. Wulf.
Sambucus racemosa.
Lonicera nigra. L.
Gentiana lutea. L.
Arctostaphylos ura-ursi. Spreng.
Gentiana lutea. L.
Veronica saxatalis. Jacq.
— serpyllifolia. L.
— bellidioides. L.
Luxula pediformis. D.C.
Agrostis rupestris. All.
Festuca eskia. Ram.
Nardus stricta. L.

Et dans les marécages :

Aconitum napellus. L.
Sedum villosum. L.
Angelica pyrenæa. Spreng.
Parnassia palustris. L.
Pinguicula vulgaris. L.
— grandiflora. Lam.
Phleum Gerardi. All.

Bientôt un nouveau décor; la vallée, en effet, s'élargit subitement & nous voilà en présence du petit lac des Bésines, de forme triangulaire (1890^{m} d'alt.), & réduit en ce moment à l'état de marécage dans la plus grande partie de sa superficie.

Ses eaux s'engouffrent à leur sortie, sous un amoncellement de roches éboulées des hauteurs environnantes, & disparaissent complètement jusqu'à un point assez rapproché de la Jasse de Bessatel dont nous avons précédemment parlé.

Au bord de ce lac, se trouve une cabane dite *refuge des gardes*, bâtie à pierre & à chaux, & couverte en ardoise. Comme l'indique son nom, cette cabane sert d'abri contre le mauvais temps, & de logement aux gardes forestiers en tournée dans ces parages.

Une halte de quelques minutes nous permit de reprendre courage pour faire l'ascension de la porteille des Bésineilles.

Le sentier cotoie le ruisseau, mais il ne tarde pas à se perdre dans les éboulis. On dirait qu'un géant s'est plu à briser les roches à coups de marteau & à les jeter ensuite pêle-mêle sur les flancs de la montagne.

Parmi ces rochers, nous remarquons :

Polygonum viviparum. L.
Potentilla pyrenaica. Ram.
Pedicularis pyrenaica. Gay.

Digitized by Google

Et une belle touffe de :

Linaria striata. D.C. Var. conferta. Beuth.

Aux environs d'une belle source, croissent abondamment : l'*Oreochloa disticha*. Link & le *Carex pyrenaica*. Vahl. De ce point (2305m d'alt.), nous apercevons, à deux cents mètres environ au-dessus de nos têtes, cette porteille des Bésineilles sur laquelle nos yeux étaient fixés depuis la Jasse de Bessatel. Nous contournons un large promontoire sur lequel s'appuie le massif du pic Pédrous & nous entrons dans un cirque où se réunissent les premières eaux qui forment le torrent des Bésines.

L'ascension de cette porteille ne dura pas plus d'une demi-heure. C'est avec plaisir que nous récoltâmes sur les pelouses & les éboulés les espèces alpines suivantes :

Gentiana Alpina. Vill. Salix herbacea. L.
— pyrenaïca. L. Leucanthemum Alpinum. Lamk.

11 h. 30. — Nous franchissons une sorte de barrière formée par les éboulis & servant de limite entre les deux départements de l'Ariège & des Pyrénées-Orientales : c'est la *porteille des Bésineilles*.

Du haut de cette porteille (2550m d'alt.) se déroule sous nos regards une longue chaîne de pics & de cols formant la crête circulaire de ce vaste hémicycle dont le fond est occupé par la magnifique & sombre nappe d'eau du Lanoux.

En face se dressent majestueusement les cîmes jumelles du Carlitte (2915m & 2921m). Au nord de ces géants dominateurs de la contrée s'appuie une crête dont les flancs couverts d'éboulés schisteux, vrai lac de pierres, nous paraissent dépourvus de végétation. Au sud de ces mêmes pics, s'aligne le massif des pics Rouges, dominés par le pic occidental de Col Rouge (2836m d'alt.).

Après avoir admiré la beauté sauvage de ce panorama & sondé, à l'aide de notre lunette, les anfractuosités des rochers qui s'étalaient devant nous sur la rive gauche du grand lac, avec l'espoir d'y découvrir quelques traces de végétation, nous

Digitized by Google

songeons à la descente. Les vaches & les taureaux qui broutaient dispersés çà & là les herbes aromatiques fuient à notre approche, tant insolite leur paraît, en ces lieux, le passage des touristes. Les pentes occidentales du lac sont recouvertes de jonc échinant (*Festuca eskia.* Ram.), dure & glissante graminée qui rendait dangereuse notre descente rapide; plus loin, c'est un sol mouvant composé d'éboulis schisteux sur lesquels il faut marcher avec précaution. — Parmi les touffes de *Festuca eskia.* Ram. dont les herbivores ne font guère cas, sans doute à cause de la rigidité de ses feuilles piquantes, & vu leur état d'exubérance végétale, nous remarquons :

Veronica bellidioïdes. L.
Pedicularis pyrenaica. Gay.
Alsine verna. Bartl.
Cerastium arvense. L.
Narcissus pseudo-narcissus. L. (fruits).
Carex obera Con & Gm = C. nitida Host.
Galeopsis pilholeana. Timb.
Saxifraga pentadactylis. Lap.

Dans les fentes des rochers & parmi les éboulis croissent : *Silene rupestris.* L. *Allium schœnoprasum.* L. Parois le sol devient horizontal & indique l'emplacement à demi-desséché d'un lac formé par la fonte des neiges, dont les marécages souvent inabordables nourrissent les espèces suivantes :

Carex atrata. L.
— glauca. Scop.
Eriophorum angustifolium. Roth.
— capitatum. Host.

Nos montres marquaient midi quarante-cinq comme nous touchions les bords du lac de Lanoux, & après l'avoir cotoyé pendant un quart d'heure, nous déposions nos fardeaux dans la cabane du sieur Barnole, de Porté, fermier de ce lac.

Il l'habite durant la belle saison (de juillet à octobre) pour pêcher la truite des lacs (*Salmo lacustris.* L.) si prisée des gourmets, improprement nommée truite saumonée, qu'il expédie quotidiennement à Ax (Ariège) & à Bourg-Madame (Pyrénées-Orientales).

Quatre murs étroits de pierre sèche, assez bas pour empêcher la station verticale & surmontés, en guise de toiture, de l'ancien bonnet de police de nos fantassins, avec une entaille

Digitized by Google

pour laisser sortir la fumée, une ouverture latérale servant de porte, qui vous oblige à entrer & à marcher à la façon des quadrupèdes, un lit de touffes encore humides de jonc échinant (*Festuca eskia*. Ram.). Vulgo *Gispet*, telle est la description de ces huttes de bergers que l'on rencontre sur nos montagnes & à une altitude qui dépasse rarement 2000^{m} au-dessus de la mer.

Celle-ci couverte de feuilles schisteuses & fermée par une large dalle mobile qui lui sert de porte, jouissait d'un confort relatif, puisqu'elle possédait une bonne couche de paille sèche, avec des couvertures de laine, & voire même une peau de mouton.

Le lac de Lanoux (lac noir), à l'altitude de 2154^{m} d'après la carte de l'état-major, est, comme nous l'avons déjà dit, le plus considérable des Pyrénées (superficie 110 hectares environ, — plus de 3 kilomètres de longueur, & une largeur moyenne de 400 mètres, profondeur maxima 55^{m}, profondeur moyenne 40^{m}).

On peut, d'après ces chiffres, se faire une idée du volume des eaux qui serait déversé dans la vallée de Carol si tout à coup les digues naturelles qui les retiennent du côté de cette vallée venaient à se rompre.

Ce lac occupe le fond d'un vaste cirque entouré de cîmes nues parmi lesquelles on remarque directement : à l'ouest, les pics Pedrous (2828 & 2831^{m}), & celui des Bésineilles (2503^{m}); au Nord, les pics de Lanoux & de Madides (2661^{m}); à l'est, les contreforts des pics de Castel-Izard (2690^{m}) & du Carlitte (2921^{m}).

Vers le milieu du lac, on remarque un étranglement rocheux. — Il est gelé d'octobre à juillet, & alimenté par de nombreux ruisseaux qui descendent des hauteurs voisines. Les plus importants sont, à l'orient, le ruisseau de las Encantados & celui des Fourats, qui lui apportent tous deux le tribut de leurs eaux glacées & écumeuses.

Au sud, c'est la brèche par où s'échappe le trop plein du lac, le ruisseau de Fontvive, en formant une superbe cascade; ce torrent baigne les villages de Porté (1610^{m} d'alt.), de Porta

Digitized by Google

(1505^{m}), de la Tour de Carol (1245^{m}), & va se jeter dans la Sègre au-dessous de Puigcerda (Espagne).

Nous consacrâmes les dernières heures de la journée, après quelques heures de repos à l'ombre de la cabane, à explorer les alentours du lac & à dresser notre plan de campagne pour le lendemain.

DEUXIÈME JOUR. — *Ascension du pic Carlitte.*

L'aube du 30 juillet nous trouva debout, sac au dos. La journée promettait d'être belle, à en juger par la pureté du ciel ; — le soleil dorait déjà la cîme du pic Carlitte.

Nous nous engageons dans le ravin des Fourats. Sur les pelouses & les rochers qui bordent ce torrent, nous cueillons :

Ranunculus aconitifolius. L. V. humilis. D.C.
Caltha palustris. L.
Aconitum napellus. L.
— lycoctonum. L.
Lychnis Alpina. L.
Selene rupestris. L.
Cerastium arvense. L. v. strictum.
Cerastium lanatum. Lamk.
Cardanum resedifolia. L.
Sarothamnus purgans. GG.
Trifolium Alpinum. L.
Lotus corniculatus. L. v. alpestris auct.
Alchemilla alpina. L.
Geum montanum. L.
Sibbaldia procumbens. L.
Umbilicus polygonifolia. D.C.
Sedum atratum. L.
Umbilicus sedoïdes. D.C.
Sempervivum montanum. L.
— arachnoïdeum. L.
Saxifraga bryoides. L.
— muscoïdes. Wulf.
Saxifraga pentadactylis. Lap.
— geranioïdes. L.
— stellaris. L.
— aquatica. Lap.
Pinguicula vulgaris. L.
Meum athamonticum. Jacq.
Antennaria dioïca. Gærtn.
Leucanthemum Alpinum. Lamk.
Achillea pyrenaica. Sibth.
Gnaphalium supinum. L.
Leontodum pyrenaicus. Gouan.
Jasione montana. L.
— humilis. Pers.
Gentiana Alpina. Vill.
— pyrenaica. L.
Primula latifolia. Lap.
Linaria Alpina. D.C.
Veronica bellidioides. L.
Euphrasia Alpina. Lamk.
Polygonum viviparum. L.
Luzula spadicea. D.C.
— Luzula multiflora. Lej.
— Spicata. D.C.
Carex Pyrenaica. Wahl.

Digitized by Google

Carex obera. Gon & Cn.
Phleum gerardi. All.
— alpinum. L.
Poa alpina. L.
Agrostis rupestris. All.
Deschampsia flexuosa. Gris.
Festuca pilosa. Hall.
Allosurus crispus. Bernh.
Aspidium Lonchitis. Sw.

Et dans les marécages & les terrains tourbeux :

Angelica pyrenæa. Sprang.
Pedicularis pvrenaica. Gay.
Plantago alpina. L.
Juncas filiformis. L.
Scirpus cæspitosus. L.
Ercophorum angustifolium. Roth.
— capitatum. Host.
Carex ædheri. Ehrh.
— glauca. Scop.

A six heures, nous arrivons au pied d'un escarpement qui forme la base du pic Carlitte. Notre baromètre orométrique, réglé au départ, indique ici 2330m d'alt. — Aux environs d'une source très fraîche & au-dessus d'un amoncellement de neige, nous cueillons sur les pelouses :

Lychnis Alpina. L.
Leucauthemum Alpinum. Lamk.
Trifolium Alpinum. L. (A fleurs roses & à fleurs blanches).
Asterocarpus sesamoides. Gay.
Veronica Alpina. L.
Oreochloa disticha. Link.

Nous atteignons ensuite un plateau dont la plus grande partie est couverte d'éboulis schisteux, car le schiste succède ici au terrain granitique. Les pelouses & les éboulis nous offrent :

Luzula spicata. D. C.
Fectuca pilosa. Hall.
Phleum Gerardi. All.
Saxifraga muscoides. Wulf.
Alsine recurva. Wahl.
Loiseleuria procumbens. Desv.
Thymus nervosus. Gay.
Jasione humilis. Pers.
Armeria Alpina. Willd.

& beaucoup d'autres espèces alpines que nous ne pouvons récolter ou même noter sur nos carnets, car un vent glacé nous cingle le visage. La rencontre de l'Armeria Alpina Willd. nous annonce que nous sommes déjà à 2400m d'altitude au moins. C'est, en effet, à partir de cette altitude que l'on trouve cette plante dans le canton d'Ax & ses environs. Notre baromètre indique en ce lieu 2480m.

Digitized by Google

Malgré un vent terrible, & blottis derrière un bloc de schiste, nous disposons à la hâte nos plantes dans les cartables.

Après avoir caché derrière un roc nos provisions & le paquet de plantes cueillies jusque-là, nous commençons l'escalade du pic au milieu des schistes désagrégés; il est 7 heures 30 minutes. Les débuts sont relativement faciles; nous montons lentement & cueillons avec plaisir quelques bonnes espèces alpines :

Erysimum pumilum. Gaud.
Calium cometerrhizon. Lap.
Linaria Alpina. D.C.
Cardamine resedifolia. L.
Cardamine Alpina. Willd.
Aronicum scorpioides. D.C.
Crepis pygmæa. L.

Sous l'abri que leur offrent quelques rocs éboulés croissent de nombreux pieds de :

Papaver pyrenaicum. Willd.
Papaver aurantiacum. Lois.
P. Alpinum. L. var. Flaviflorum. G.G.

L'extrême caducité des pétales nous fait un devoir de placer immédiatement dans nos cartables les échantillons cueillis de cette plante rare qui ne vient dans les Pyrénées guère au-dessous de 2600^{m} d'altitude. Nous sommes, en effet, à 2590^{m}.

La flore de ces débris schisteux est riche en plantes alpines; nous récoltons, en effet, autour du point où nous sommes (2880^{m} d'alt.) :

Armeria Alpina. Willd.
Avena montana. Will.
Cerastium lanatum. Lamk.
Gregoria Vitaliana. Duby.
Silene acaulis. L.
Saxifraga muscoides. Wulf.
— geranioides. L.
— bryoides. L.
Gentiana Alpina. Vill.
Sempervivum montanum. L.

La dernière partie de l'ascension est la plus pénible. Les haltes que nous sommes obligés de faire nous permettent d'admirer l'immense panorama qui se déroule sous nos yeux & dont l'étendue augmente à mesure que nous montons,

Digitized by Google

Il était 9 h. 45m lorsque nous atteignions enfin l'arête effilée qui s'élargit au sommet du pic Carlitte. Notre baromètre indiquait en ce lieu 2920m !

Le pic de Carlitte ou de Carlit (2921m d'alt. d'après la carte d'état-major), appelé aussi *cap de Shemanèges* par les bergers catalans, est le plus élevé des Pyrénées-Orientales. — Son sommet porte une tourelle dressée en 1865 par M. le comte Henri Russell, qui tenta le premier la conquête de cette montagne en compagnie de Charles Packe.

Du haut de ce pic l'horizon est immense.

Au nord, la longue chaîne de Tabe avec les pics de Soularac (2343m), Saint-Barthélemy (2349m) & de Galinat (2252m) qui s'abaisse à l'ouest pour donner passage à l'Ariège & se redresse pour former les hauteurs du Prat d'Albis sur Foix; par delà cette chaîne secondaire, se montre une partie de la vaste plaine du Languedoc.

A l'est, les massifs d'Orlu, du Donnezan & du Capcir, teintés de noir par de sombres forêts qui tapissent leurs flancs.

Au sud-est, le superbe Canigou (2785m), la fertile plaine du Roussillon & la mer Méditerranée; vient ensuite la chaîne de Puigmal (2909m) à laquelle se rattachent au sud les sierras espagnoles de Cadi & de Boumort. La crête des pics Rouges nous masque la vue de la Cerdagne ensoleillée, mais nous apercevons le col de la Perche, Mont-Louis & sa citadelle.

Au sud-ouest & à l'ouest se dressent les pics géants de Campcardos (2910 & 2914m) avec leurs immenses pâturages, le pic de Font-Nègre (2812m) au pied duquel l'Ariège prend sa source, la crête andorrane qui porte les cols de Fraymiquel (2420m) & de Saldeu (2540m) & se relie au pic français de la Cabanette (2841m).

Par delà cette crête nous apercevons les pics de Casamaya (2770m) de l'Estanyo (2950), de Coma Pedrosa (3011m) dans l'Andorre; plus à l'ouest se développe la véritable chaîne des Pyrénées, où nous distinguons les pics de Montcalm (3080m) & son acolyte l'Estax (3140m), la double cîme du Mont-Vallier (2839m & 2844m), & dans le lointain extrême les glaciers de la Maladetta, étincelants aux feux du soleil, & le pic du Midi de Bigorre (2877m d'altitude).

Digitized by Google

Malgré un vent terrible, & blottis derrière un bloc de schiste, nous disposons à la hâte nos plantes dans les cartables.

Après avoir caché derrière un roc nos provisions & le paquet de plantes cueillies jusque-là, nous commençons l'escalade du pic au milieu des schistes désagrégés; il est 7 heures 30 minutes. Les débuts sont relativement faciles; nous montons lentement & cueillons avec plaisir quelques bonnes espèces alpines :

Erysimum pumilum. Gaud.
Calium cometerrhizon. Lap.
Linaria Alpina. D.C.
Cardamine resedifolia. L.
Cardamine Alpina. Willd.
Aronicum scorpioides. D.C.
Crepis pygmæa. L.

Sous l'abri que leur offrent quelques rocs éboulés croissent de nombreux pieds de :

Papaver pyrenaicum. Willd.
Papaver aurantiacum. Lois.
P. Alpinum. L. var. Flaviflorum. G.G.

L'extrême caducité des pétales nous fait un devoir de placer immédiatement dans nos cartables les échantillons cueillis de cette plante rare qui ne vient dans les Pyrénées guère au-dessous de 2600^{m} d'altitude. Nous sommes, en effet, à 2590^{m}.

La flore de ces débris schisteux est riche en plantes alpines; nous récoltons, en effet, autour du point où nous sommes (2880^{m} d'alt.) :

Armeria Alpina. Willd.
Avena montana. Will.
Cerastium lanatum. Lamk.
Gregoria Vitaliana. Duby.
Silene acaulis. L.
Saxifraga muscoides. Wulf.
— geranioides. L.
— bryoides. L.
Gentiana Alpina. Vill.
Sempervivum montanum. L.

La dernière partie de l'ascension est la plus pénible. Les haltes que nous sommes obligés de faire nous permettent d'admirer l'immense panorama qui se déroule sous nos yeux & dont l'étendue augmente à mesure que nous montons,

Digitized by Google

Il était 9 h. 45m lorsque nous atteignions enfin l'arête effilée qui s'élargit au sommet du pic Carlitte. Notre baromètre indiquait en ce lieu 2920m !

Le pic de Carlitte ou de Carlit (2921m d'alt. d'après la carte d'état-major), appelé aussi *cap de Shemanèges* par les bergers catalans, est le plus élevé des Pyrénées-Orientales. — Son sommet porte une tourelle dressée en 1865 par M. le comte Henri Russell, qui tenta le premier la conquête de cette montagne en compagnie de Charles Packe.

Du haut de ce pic l'horizon est immense.

Au nord, la longue chaîne de Tabe avec les pics de Soularac (2343m), Saint-Barthélemy (2349m) & de Galinat (2252m) qui s'abaisse à l'ouest pour donner passage à l'Ariège & se redresse pour former les hauteurs du Prat d'Albis sur Foix; par delà cette chaîne secondaire, se montre une partie de la vaste plaine du Languedoc.

A l'est, les massifs d'Orlu, du Donnezan & du Capcir, teintés de noir par de sombres forêts qui tapissent leurs flancs.

Au sud-est, le superbe Canigou (2785m), la fertile plaine du Roussillon & la mer Méditerranée; vient ensuite la chaîne de Puigmal (2909m) à laquelle se rattachent au sud les sierras espagnoles de Cadi & de Boumort. La crête des pics Rouges nous masque la vue de la Cerdagne ensoleillée, mais nous apercevons le col de la Perche, Mont-Louis & sa citadelle.

Au sud-ouest & à l'ouest se dressent les pics géants de Campcardos (2910 & 2914m) avec leurs immenses pâturages, le pic de Font-Nègre (2812m) au pied duquel l'Ariège prend sa source, la crête andorrane qui porte les cols de Fraymiquel (2420m) & de Saldeu (2540m) & se relie au pic français de la Cabanette (2841m).

Par delà cette crête nous apercevons les pics de Casamaya (2770m) de l'Estanyo (2950), de Coma Pedrosa (3011m) dans l'Andorre; plus à l'ouest se développe la véritable chaîne des Pyrénées, où nous distinguons les pics de Montcalm (3080m) & son acolyte l'Estax (3140m), la double cîme du Mont-Vallier (2839m & 2844m), & dans le lointain extrême les glaciers de la Maladetta, étincelants aux feux du soleil, & le pic du Midi de Bigorre (2877m d'altitude).

Digitized by Google

A nos pieds, des amoncellements de roches & de neiges se mirant dans les eaux des lacs dont on peut compter près de quarante grands ou petits, le désert de Carlitte, bordé par la ligne noire de la forêt des Esquits; enfin, les vallées de Camporeils & de la Balmette dans le Capcir, &c.

Les vastes pâturages de ces contrées sont peuplés de nombreux troupeaux dont le bêlement & le tintement des sonnettes parviennent jusqu'à notre oreille pour rompre avec le murmure des cascades, coupé par les vents, le silence solennel de ces monts superbes.

Nous explorons les pelouses du pic Carlitte & de son satellite, distant de 40 mètres environ, & moins élevé que lui de 6 mètres seulement. — Les espèces alpines suivantes viennent grossir nos récoltes de la matinée; elles donnent une idée de la flore de ce sommet :

Silene acaulis. L.
Alsine recurva. Wahl.
Linaria Alpina. D.C.
Erigeron uniflorus. L.
Draba lævipes. D.C.
Saxifraga muscoides. Wulf.
Cerastium lanatum. Lamk.
Leucauthemum Alpinum. Lamk.
Gentiana verna, L.
— Alpina. Vill.
Cherleria sedoides. L.
Sedum atratum. L.
Oxyria digyna. Dub.
Erysimum pumilum. Gaud.
Thymus nervosus. Gay.
Avena montana. Vill.

Et le

Festuca ovina. L. var. Alpina. G. G.
F. Alpina. Sut.

qui remplace, sur ce haut sommet, le

F. eskia. Ram.

propre aux régions inférieures.

10 heures 30. — Nos cueuillettes sont terminées & nous songeons, bien à regret, au retour; il faut cependant s'arracher à ce féerique spectacle.

Si l'ascension du pic est pénible, il n'en est pas de même de la descente, à la condition toutefois de prendre un autre itinéraire du côté où le pic est couvert d'éboulis schisteux. Il suffit, en effet, de se laisser porter par le sol mouvant qui cède sous

Digitized by Google

les pieds & vous retient un peu pour arriver sans fatigue à une profondeur de 300 mètres environ, c'est-à-dire à la zone couverte de gros blocs détachés des flancs du géant & entassés à plus de 100 mètres de hauteur. Nous découvrons parmi les derniers éboulis du pic une station de : *Senecio leucophyllus*. D. C., dont nous fîmes ample provision, cette plante étant très rare dans ces parages.

Nous dirigeâmes ensuite nos pas vers le lac de Lanoux, en récoltant sur notre chemin quelques bonnes espèces :

Veronica fruticulosa.
Sparganium minimum. Fr.
Carex ampullacca. Good.

Le reste de la journée fut employé à mettre sous presse les plantes récoltées & à prendre un repos bien mérité.

3me JOUR. — *Bords du lac de Lanoux & retour à Mérens & à Ax.*

La journée du 31 juillet devait être employée à l'exploration des bords de Lanoux; mais dès notre réveil de sombres nuages obscurcissaient l'horizon & le mauvais temps nous obligeait à modifier notre plan. Avec l'espoir cependant qu'un changement se produirait dans la matinée, nous nous décidâmes à faire le tour du vaste lac. Les bords nous donnent :

Ranunculus aconitifolius. V. humilis. D.C.
Cardamini resedifolia. L.
Lychnis Alpina. L.
Silene ciliata. Pourr.
Trifolium Alpinum. L.
Pinguicula vulgaris. L.
Sempervivum montanum. L.
— Arachnoïdeum. L.
Saxifraga gerannoïdes. L.
Gnaphalium supinum. L.
Phyteuma hemisphericum. L.
Taraxacum lævigatum. D.C.
Epilobium Alpinum. L.
Epilobium ariganifolium. Lamk.
Antennaria dioïca. Gœrtn.
Leuchantemum Alpinum. Lamk.
Jasione humilis. Pers.
Rhododendrum ferrugineum. L.
Galeopsis pyrenaica. Bartl.
Paronychia polygonifolia. D.C.
Campanula rotundifolia. L.
Chenopodium Bonus-Henricus. L.
Phleum Alpinùm. L.
Poa Alpina. L.
Nardus stricta. L.
Oreochloa disticha. Link.

Digitized by Google

Sur les rochers :

Aquilegia vulgaris. L.
Sysimbrium austriacum. Jq.
Brassica montana.
Draba tomentosa. Wahl.
Alyssum alpestri. var. arcuata.
Hutchinsia Alpina. R. Br.
Galium vernum. Scop.
Valeriana tripteris. L.
— intermedia. Wahl.
Silene rupestris. L.
Anthyllis alpestris. Hegets.
Saxifraga aizoon. Jq.
Aster Alpinus. L.
Anthymis montana. L.
Carduus medius. Gouan.
Leucanthemum vulgare. Lamk.
Doronicum grandiflorum. Lamk. v. pyrenaica. Gay.
Senecio doronicum. L.
Rhamnus pumilus. L.
Androsare imbricata. Lamk.
Campanula rotundifolia, L.
Galeopsis pyrenaica. Bartl.
Veratrum album. L.
Allium Schœnoprasum. L.
Narcissus pseudo-narcissus. L. (fruits).
Carex frigida. All.

Et, mélangés au *F. Colsia.* Ram., le *Festuca flavercens.* Lap., & le *F. Spadicea.* L.

En suivant le sentier battu par le bétail qui ramène à Portet, nous pûmes cueillir :

Trifolium Thalii. Vill.
Hutchinsia Alpina. R. Br.
Biscutella coronopifolia. Villd.
Cardamine Alpina. Villd.

A onze heures nous étions à la porteille de Coumo d'Or, au-dessus d'un petit lac de même nom. A midi, soit pour nous remettre un peu des fatigues d'une longue ascension, soit pour jouir, grâce à une éclaircie, du beau spectacle qu'offraient à nos regards la vue des crêtes abruptes des massifs d'Orlu, du Nabre & des Bésines, & au nord-ouest les sentiers de l'Albe & du Siscarou, explorées par nous deux quelques jours auparavant, nous faisons une petite halte à la porteille de Kerfourg (2325^{m} d'alt.).

Cette porteille est la partie la plus élevée de ce joli vallon d'En Garcias qui s'épanouit au col de Puymaurens, & dont les gras pâturages nourrissent, du 15 juin au 15 octobre, un troupeau de 400 mules ou chevaux.

Parmi les nombreuses espèces remarquées le long du sentier & du ruisseau, nous citerons ;

Digitized by Google

Ranunculus aconitifolius. L.
Aconitum lycoctonum. L.
Cardamine Alpina. Willd.
— resedifolia. L.
Dianthus deltoïdes. L.
Lychnis Alpina. L.
Alsine recurva. Wahl.
Biscutella coronopifolia. Willd.
Saxifraga aquatica. Lap.
— muscoïdes. Wulf.
Saxifraga geranoïdes. L.
Loiseleuria procumbens. Desv.
Jasione humilis. Pers.
Sempervivum arachnoïdeum. L.
Salix herbacea. L.
Polygonum viviparum. L.
Gentiana alpina. Villd.
Genista anglica. L.
Oreochloa disticha. Link.

Et dans les marécages qui avoisinent la crête du col de Puymaurens :

Menyanthes trifoliata. L.
Helecharis palustris. R. Br.
Parnassia palustris. L.
Comarum palustre. L.
Pedicularis verticillata. L.
Angelica pyrenæa. Spreng.

H^te MARCAILHOU D'AYMERIC. GALISSIER.

Digitized by Google

L'UNIVERSITÉ TOULOUSAINE

« L'expérience avait prouvé qu'il n'était pas possible de « trop multiplier les Facultés sans mettre en péril leur haute « mission, qui est l'enseignement approfondi des sciences. « Ce n'est rien de créer des Facultés, il faut les faire grandes « & fortes. Les éparpiller, c'est les annuler. Le principe « incontesté de cette matière, permettez-moi de vous le rap- « peler, c'est un petit nombre de grands foyers d'études, qui « aient des professeurs éminents & beaucoup d'élèves. Multi- « pliez les Facultés, vous abaissez l'enseignement & vous « diminuez le nombre des élèves. Cette vérité est tellement « élémentaire, tellement admise, que je m'étonne qu'elle n'ait « pas frappé & arrêté votre commission. Voulez-vous donc « renouveler les Universités de Valence & d'Orange ? Il vous « plaira de créer une Faculté dans telle ville que je ne veux « pas nommer, qui est une ville très respectable. Fort bien ; « il suffit pour cela d'une allocation au budget ; mais il n'y a « qu'un malheur, c'est que les grands professeurs, qui sont « la vie d'une Faculté, vous manqueront ; & puis il n'y vien- « dra pas d'élèves. Il faudra mettre les cours le soir, afin « d'attirer un certain nombre d'honnêtes oisifs qui viendront « y chercher un délassement aux travaux de la journée. C'est « là, Messieurs, une Faculté d'agrément (*On rit*) ; c'est une « sorte d'athénée où un bénévole auditoire vient écouter un « frivole enseignement. Ce n'est point là une institution « sérieuse où se forme & s'élève la jeunesse d'un grand « peuple. »

. . . . . .

« J'ai dit que si, au lieu de dix Facultés, vous en créez « vingt-cinq, autant que d'Académies, alors elles seront inca- « pables de maintenir l'enseignement supérieur à la hauteur « qui lui appartient, & de conférer des grades avec autorité. « Je n'entre pas comme on l'a dit à mon grand étonnement, « dans une voie nouvelle ; c'est moi, au contraire, qui veux « vous retenir dans la voie ancienne. »

. . . . . .

« Et ce pays qui du moins, dans ces malheurs, avait « conservé une ressource immense, la puissance de son unité, « il la perdra ; il descendra des hauteurs de la révolution & de « l'empire, pour revenir....., à quoi, je vous prie ? Non pas à « l'ancien régime, avec ses grandes institutions, à jamais « anéanties. A quoi donc ? A un je ne sais quoi, indéfinis- « sable & sans nom, que le monde étonné n'oserait pas « appeler la France ! »

Victor COUSIN, *Défense de l'Université devant la Chambre des Pairs*, 1844.

Les fêtes universitaires de Montpellier ont été magnifiques, & leur retentissement plus considérable qu'on ne l'avait prévu. Les manifestations qui s'y sont produites, les discours des plus hauts personnages de l'Instruction publique, les paroles du chef de l'Etat intéressaient la France entière. Ce mouvement a ému nos grandes villes & tous ceux qui se préoccupent de l'avenir intellectuel du pays.

Digitized by Google

Jusque là on discutait pour savoir s'il était utile au progrès de l'enseignement de refaire des Universités régionales, différentes de celles qui existaient avant la Révolution, perfectionnées, si l'on peut ainsi parler, moins nombreuses, mieux dotées. Les admirateurs de l'étranger rompaient des lances contre les défenseurs de notre organisation actuelle.

A dire vrai, depuis longtemps, le Ministère de l'Instruction publique consultait pour la forme, de temps en temps, les Facultés des seize Académies, mais la question était tranchée dans l'esprit des directeurs de l'enseignement supérieur, soit de feu Albert Dumont, soit de M. Liard. Et dans une circulaire, très importante, du 17 novembre 1883, le Ministre pouvait dire qu'il était facile de voir dans les diverses mesures qu'il avait prises depuis près de cinq ans, relativement aux Facultés, qu'il attachait la plus grande importance à tout ce qui pourrait développer dans l'enseignement supérieur le sentiment de la responsabilité, l'habitude de s'administrer soi-même. « Nous aurions obtenu un grand résultat, disait « M. Jules Ferry, s'il nous était possible de constituer un « jour des Universités rapprochant les enseignements les plus « variés pour qu'ils se prêtent un mutuel concours, gérant « elles-mêmes leurs affaires, pénétrées de leurs devoirs & de « leur valeur, s'inspirant des idées propres à chaque partie du « pays, rivales des Universités voisines, associant dans ces riva- « lités, l'intérêt de leur prospérité au désir qu'ont les grandes « villes, de faire mieux que les autres, de s'acquérir des méri- « tes particuliers & des titres d'honneur. »

Le Ministre ajoutait quelques considérations sur la nécessité de ne rien précipiter, de s'entourer de tous les avis, il posait aux Facultés onze questions, qu'il les engageait à étudier en pleine liberté.

Les résultats de cette enquête sont consignés dans un gros volume publié en 1886.

Les réponses étaient en majorité favorables aux vues du ministre. Rien n'est plus curieux que la bonne foi avec laquelle les rapporteurs des Facultés des petites villes trouvaient des inconvénients généraux à ces projets qui devaient être évidemment nuisibles à leurs très modestes centres scientifiques. Après

Digitized by Google

tout pourquoi leur demander à quelle sauce ils voudraient être mangés? On peut sourire aussi en voyant les Facultés de droit, prospères entre toutes, s'ingénier à montrer que l'intérêt du pays exige que leurs *bénéfices* ne soient attribuées qu'à elles dans l'organisation financière des Universités. Enfin, on doit s'étonner de la naïveté avec laquelle on réclame partout plus de liberté, toute la liberté, comme s'il était possible d'admettre que le Dieu-Etat qui règne en France, va de bon gré diminuer ses prérogatives, & renverser quelques-uns de ses autels.

Les mesures administratives se sont succédées depuis 1885, Les Facultés & Ecoles d'enseignement supérieur ont été organisées par le décret du 28 décembre 1885, qui fut suivi d'une série de circulaires explicatives.

Pourquoi le ministère n'a-t-il pas continué, dans la plénitude de son autorité, à réaliser *seul* son projet. Pourquoi a-t-il accepté de faire intervenir le bruit & l'éclat des fêtes de Montpellier. C'est ce qu'on a peine à comprendre. Le Ministre de l'Intérieur en a probablement le secret.

Pour faire bien, pour servir réellement la France, il fallait sept ou huit centres scientifiques seulement; ce chiffre était tout indiqué par le nombre des grandes villes placées dans une situation géographique exceptionnellement bonne & de tous temps en possession de plus d'étudiants que les autres. C'était prendre base, sur un fait accompli, œuvre des siècles, & en tirer parti dans l'intérêt du pays sans porter atteinte aux droits d'aucune région.

Mais le Gouvernement a fait depuis vingt ans des concessions qui forcément en entraîneront d'autres, & finalement aboutiront à un résultat assez différent de celui qu'on souhaitait. En même temps qu'il renforçait les vieux centres universitaires, il leur suscitait des concurrences; & au lieu de faire de la décentralisation effective, il semblait seulement mettre en pratique au profit de Paris la vieille maxime des diplomates, *Divide ut imperes.*

De la décentralisation! On n'en fera pas ainsi!

Ne parlons que du Midi : Toulouse & Montpellier étaient des villes universitaires; il fallait leur conserver ce caractère, ce privilège, qui les distinguait de leurs grandes voisines, des

Digitized by Google

des reines du commerce, de Bordeaux & de Marseille. Au lieu de cela qu'a-t-on fait? Bordeaux profitait de la présence dans ses murs du Gouvernement de la Défense Nationale (1870-71), pour obtenir une Faculté de droit & la promesse bientôt réalisée d'une Faculté de médecine (1874-1878). Double atteinte à la fortune de Toulouse.

Montpellier, en 1878 & 1880, était également gratifiée d'une Faculté de droit. Troisième atteinte à Toulouse, mais compensée par la concession d'une Faculté de médecine.

Et cette année 1890, le Président de la République se rend dans le Sud-Est avec la pompe que l'on sait, & il passe à Aix où forcément l'on promet qu'on n'agira pas ici comme dans le Nord (les facultés de Douai ont été transférées à Lille), & il séjourne à Marseille où l'ovation de la foule, étudiants, ouvriers, bourgeois, a lieu aux cris de : Facultés, Facultés!

Il aurait fallu trouver un mot pour enrayer ces espérances, & reconnaître publiquement que tout resterait en l'état. Mais alors l'enthousiasme eut faibli. Le temps n'est plus où les Français acclamaient le Roi du fond du cœur, même lorsqu'il venait imposer des charges nouvelles. Quand on reçoit un Ministre ce n'est pas pour applaudir au talent, aux services rendus, mais pour en tirer quelque profit en espèces trébuchantes.

Quand un souverain passe, on lui remet des placets ; occasion unique d'obtenir vite justice? Pétition reçue, pétition accordée, tels sont l'usage & la prérogative des chefs des peuples.

La visite de M. Carnot était un engagement tacite vis-à-vis de Marseille ; Marseille pense qu'elle a été induite en erreur ; elle proteste.

Aujourd'hui le maire, les députés de Montpellier essaient de se mettre à la traverse des faveurs que Marseille réclame. Le Ministre de l'Intérieur voudrait passer outre, le ministre de l'Instruction publique voudrait résister. Ah! c'est un métier difficile que celui du Gouvernement, dit à peu près la chanson, & elle a raison. Voilà M. Bourgeois sur la corde raide, nous souhaitons, sans l'espérer, qu'il garde l'équilibre en dépit des embûches, & arrive au but.

Les gens qui ne se payent pas de mots, se demandent quel

Digitized by Google

besoin on avait de ressusciter celui d'Université. Il est bien évident qu'on pouvait avoir la chose sous un autre nom, & même sans aucun nom, & toutes les raisons invoquées par M. Liard, dans ses ouvrages & par ses admirateurs ne paraissent pas claires. En somme, il est probable qu'on aura le nom sans la chose.

Ce retour apparent à la France d'autrefois, cette dérogation dans la forme aux actes de la Révolution française, a eu cependant l'avantage de plaire aux fidèles des régimes déchus. On a vu l'éminent prélat de Montpellier lancer un de ses plus éloquents appels, & puisque le Gouvernement venait dans son diocèse faire de l'archéologie, Mgr de Cabrières rétablissant les faits, renouant l'Université passée à l'Université future, rendait hommage à la papauté fondatrice de l'œuvre & réunissait au pied des saints autels le monde savant accouru à l'appel de l'Université de France !

Ce soir-là, l'évêque a dû se dire qu'il n'avait pas perdu sa journée.

Montpellier aura donc son Université, Lyon aussi. Mais que l'on diffère d'opinion tant qu'on voudra sur l'utilité de ces créations, soi-disant décentralisatrices, l'heure de ces discussions est passée, & il ne s'agit plus que de rappeler le mot d'Hamlet : *Etre ou ne pas être*. Tel est le dilemme posé aux vieilles cités universitaires.

C'est à Toulouse que la situation se présente avec un caractère de plus grande gravité que partout ailleurs.

Nous devons la vérité à nos meilleurs amis. On est obligé de reconnaître que si la prospérité de Toulouse court des dangers, notre ville peut dire son *meâ culpâ*. Quelle est donc la comédie qu'elle a jouée ? Croit-on que le ministère a eu assez de patience lorsqu'elle promenait les inspecteurs généraux chargés de vérifier les emplacements proposés pour la construction de la Faculté de médecine, lorsqu'elle les conduisait, il y a bien trente ans à la caserne de la Mission, plus tard, à l'est de l'Allée Saint-Michel, ensuite à la place Saint-Sernin, bientôt après à Saint-Cyprien, puis de nouveau à l'allée Saint-Michel partie centrale, sans oublier la rue de Rémusat ! Chaque fois c'étaient des plans nouveaux, sur lesquels on discutait, qu'on

Digitized by Google

tripotait; mais on finissait par s'entendre. Car, de guerre lasse, voulant à tout prix favoriser une ville qui s'abandonnait, le ministère approuvait l'emplacement & les plans. Il allait jusqu'à accepter l'exil de la Faculté à Saint-Cyprien, c'est tout dire. Ce serait une curieuse, longue & triste addition que celle des faux frais nécessités par ces projets successifs que justifiaient seulement les habitudes traditionnelles de la plus déplorable politique municipale.

Au retour des fêtes universitaires de Montpellier, un de ces fonctionnaires dont la patience fut à la hauteur de ces caprices électoraux sans nom, vint à Toulouse, pour jouir enfin du spectacle de ces nouveaux établissements scientifiques accordés depuis 1879; le malheur voulut qu'il commençât sa tournée par la Faculté des lettres; il la vit arrêtée au premier étage, déjà en ruine, les échaffauds démolis, le chantier désert. « M'a-t-on toujours trompé, nous dit-il, & n'avons-nous pas toujours visité Braqueville & non Toulouse »! Il n'en voulut pas voir davantage & partit par le train de onze heures qui l'amena souper chez le maire de Bordeaux, où l'on combina les plans de l'Ecole de médecine navale.

C'est donc la faute de Toulouse si Toulouse, n'a pas été prête avant ses rivales. Les sottises commises par ses conseils municipaux, — & on n'a que les conseils municipaux qu'on mérite, — sont réparables si elle le veut. Aura-t-elle une énergie suffisante? Le bon sens désormais règnera-t-il dans ses murs? Nous le souhaitons plus vivement que personne; grâce à l'imminence du danger, nous osons l'espérer.

Voici d'ailleurs plus loin des preuves de l'activité qu'elle a l'air de vouloir mettre à la revendication de ses droits.

Elle a l'air disons-nous? en effet, malgré l'autorité des noms qui sont au bas de ces documents, nous devons considérer ces manifestations comme de simples paroles, *Verba & voces*. Ce qu'il faut ce sont des actes & des faits matériels. Le succès est à ce prix que les Toulousains auront un peu de courage à la poche. Le moindre don en argent, deux ou trois centimes additionnels, vaudront mieux dans cette affaire que les plus beaux discours.

Il ne faut pas se lasser de le dire : la bonne volonté du

Digitized by Google

besoin on avait de ressusciter celui d'Université. Il est bien évident qu'on pouvait avoir la chose sous un autre nom, & même sans aucun nom, & toutes les raisons invoquées par M. Liard, dans ses ouvrages & par ses admirateurs ne paraissent pas claires. En somme, il est probable qu'on aura le nom sans la chose.

Ce retour apparent à la France d'autrefois, cette dérogation dans la forme aux actes de la Révolution française, a eu cependant l'avantage de plaire aux fidèles des régimes déchus. On a vu l'éminent prélat de Montpellier lancer un de ses plus éloquents appels, & puisque le Gouvernement venait dans son diocèse faire de l'archéologie, Mgr de Cabrières rétablissant les faits, renouant l'Université passée à l'Université future, rendait hommage à la papauté fondatrice de l'œuvre & réunissait au pied des saints autels le monde savant accouru à l'appel de l'Université de France !

Ce soir-là, l'évêque a dû se dire qu'il n'avait pas perdu sa journée.

Montpellier aura donc son Université, Lyon aussi. Mais que l'on diffère d'opinion tant qu'on voudra sur l'utilité de ces créations, soi-disant décentralisatrices, l'heure de ces discussions est passée, & il ne s'agit plus que de rappeler le mot d'Hamlet : *Etre ou ne pas être*. Tel est le dilemme posé aux vieilles cités universitaires.

C'est à Toulouse que la situation se présente avec un caractère de plus grande gravité que partout ailleurs.

Nous devons la vérité à nos meilleurs amis. On est obligé de reconnaître que si la prospérité de Toulouse court des dangers, notre ville peut dire son *meâ culpâ*. Quelle est donc la comédie qu'elle a jouée ? Croit-on que le ministère a eu assez de patience lorsqu'elle promenait les inspecteurs généraux chargés de vérifier les emplacements proposés pour la construction de la Faculté de médecine, lorsqu'elle les conduisait, il y a bien trente ans à la caserne de la Mission, plus tard, à l'est de l'Allée Saint-Michel, ensuite à la place Saint-Sernin, bientôt après à Saint-Cyprien, puis de nouveau à l'allée Saint-Michel partie centrale, sans oublier la rue de Rémusat ! Chaque fois c'étaient des plans nouveaux, sur lesquels on discutait, qu'on

Digitized by Google

tripotait; mais on finissait par s'entendre. Car, de guerre lasse, voulant à tout prix favoriser une ville qui s'abandonnait, le ministère approuvait l'emplacement & les plans. Il allait jusqu'à accepter l'exil de la Faculté à Saint-Cyprien, c'est tout dire. Ce serait une curieuse, longue & triste addition que celle des faux frais nécessités par ces projets successifs que justifiaient seulement les habitudes traditionnelles de la plus déplorable politique municipale.

Au retour des fêtes universitaires de Montpellier, un de ces fonctionnaires dont la patience fut à la hauteur de ces caprices électoraux sans nom, vint à Toulouse, pour jouir enfin du spectacle de ces nouveaux établissements scientifiques accordés depuis 1879; le malheur voulut qu'il commençât sa tournée par la Faculté des lettres; il la vit arrêtée au premier étage, déjà en ruine, les échaffauds démolis, le chantier désert. « M'a-t-on toujours trompé, nous dit-il, & n'avons-nous pas toujours visité Braqueville & non Toulouse »! Il n'en voulut pas voir davantage & partit par le train de onze heures qui l'amena souper chez le maire de Bordeaux, où l'on combina les plans de l'Ecole de médecine navale.

C'est donc la faute de Toulouse si Toulouse, n'a pas été prête avant ses rivales. Les sottises commises par ses conseils municipaux, — & on n'a que les conseils municipaux qu'on mérite, — sont réparables si elle le veut. Aura-t-elle une énergie suffisante? Le bon sens désormais règnera-t-il dans ses murs? Nous le souhaitons plus vivement que personne; grâce à l'imminence du danger, nous osons l'espérer.

Voici d'ailleurs plus loin des preuves de l'activité qu'elle a l'air de vouloir mettre à la revendication de ses droits.

Elle a l'air disons-nous? en effet, malgré l'autorité des noms qui sont au bas de ces documents, nous devons considérer ces manifestations comme de simples paroles, *Verba & voces*. Ce qu'il faut ce sont des actes & des faits matériels. Le succès est à ce prix que les Toulousains auront un peu de courage à la poche. Le moindre don en argent, deux ou trois centimes additionnels, vaudront mieux dans cette affaire que les plus beaux discours.

Il ne faut pas se lasser de le dire : la bonne volonté du

Digitized by Google

ministre est entière; la situation de Toulouse est des meilleures en droit; Toulouse n'a qu'à vouloir. Elle obtiendra l'Université, lorsque sa Faculté de médecine sera installée. Or, **l'État lui a concédé la Faculté de médecine par décret, le 28 novembre 1878**. (M. Ebelot étant maire.) Une loi du 9 août 1879 autorise un emprunt de 15 millions dont 2 millions 900,000 francs pour la construction des Facultés. La convention de 1886 modifie le premier accord & règle définitivement l'exécution financière & matérielle du projet. (M. Sirven étant maire.)

Notamment, pour la Faculté de médecine, la ville doit dépenser 1 million 225,000 francs. L'Etat ajoute une subvention de 300,000 francs.

La convention déclare que la Faculté sera ouverte le jour où les conditions suivantes seront remplies :

1° Faculté des sciences terminée. (Elle l'est.)

2° Faculté de médecine terminée. (C'est l'affaire de quelques semaines, si le maire le veut.)

3° Faculté des lettres construite. (Le maire vient de faire voter la reprise des travaux; il peut leur imprimer une activité sérieuse, s'il le veut.)

4° Réfectoire du Lycée terminé. (Le maire peut, s'il le veut, faire reprendre les travaux.)

5° Faculté de droit restaurée. (Les réparations sont presque terminées.)

6° Cliniques de l'Hôtel-Dieu reconstruites. (En cours d'exécution.)

7° Inscription au budget d'une somme annuelle de 280,000 francs, engagement pour douze ans. (Cela regarde le Conseil municipal.)

8° 250 étudiants à l'Ecole de médecine. (La statistique officielle de 1888 nous en reconnaît 306.)

C'est donc au Conseil municipal qu'incombe le devoir de passer de la parole à l'action, de regagner le temps perdu; lui SEUL est maître de la situation, seul il peut réaliser les plans de ses prédécesseurs, & nous ne serons pas des moins empressés à le féliciter du succès. A lui l'honneur ou la responsabilité.

Digitized by Google

P. S. — Les meilleures nouvelles nous arrivent. Le Conseil municipal, le maire sont enfin décidés à marcher. Un professeur de Faculté vient d'être nommé conseiller municipal & adjoint au maire uniquement pour hâter la besogne. La Faculté de médecine pourrait être ouverte en novembre !

SOLIER D'ALARET.

CONSEIL MUNICIPAL. — SÉANCE DU 30 MAI.

M. C. Ournac, Maire, s'exprime ainsi :

MESSIEURS,

Ce sera la gloire impérissable de la République d'avoir mis en pratique, par des réformes progressives & continuelles, les idées fécondes que la Révolution nous a léguées sur l'instruction publique, & dont l'application avait été ajournée jusqu'en 1870 par les différents gouvernements qui se sont succédés en France.

Les propositions, les plans, les théories admirables de Talleyrand & de Condorcet pouvaient-ils trouver grâce devant des monarchies dont le cléricalisme était la base.

Après le 4 Septembre, au lendemain de nos désastres, une agitation salutaire en faveur de l'instruction publique succéda à une parcimonieuse & déshonorante routine, &, dès 1877, le budget de l'enseignement supérieur, le seul dont nous ayons à nous occuper ici, était porté de 4,300,000 francs à 7,799,000 francs.

En 1885, un décret donna aux Facultés la personnalité civile avec toutes ses conséquences; le doyen administre les biens de la Faculté dont il est le représentant légal; il reçoit les dons & legs & a le droit d'ester en justice.

La Faculté aura désormais une vie propre; il existera entre tous les professeurs qui la composent un lien étroit de solidarité, un intérêt moral qui stimulera leur esprit d'initiative & de recherche.

Mais les décrets de 1885 ne furent, dans la pensée de M. le ministre Goblet, qu'un acheminement, qu'une transition, qu'une préparation habile & graduelle à la création des Universités; aussi institua-t-il en même temps le conseil général des Facultés, afin de permettre aux diverses Facultés s'administrant elles-mêmes de se rapprocher & de discuter ensemble des choses communes aux différentes branches de l'enseignement supérieur.

Digitized by Google

Les représentants les plus autorisés de l'instruction publique affirment aujourd'hui que l'expérience tentée par M. Goblet a pleinement réussi & que toutes les Facultés françaises ont parfaitement compris le rôle régénérateur que les décrets en 1885 les avaient appelées à remplir.

Demain la question va donc se poser de la création des Universités.

Par Université on entend des écoles encyclopédiques, où toutes les sciences sont groupées suivant leurs affinités naturelles, & qui deviennent de puissants & larges foyers d'études & de progrès intellectuels, autant pour les professeurs que pour la jeunesse.

Jusqu'à aujourd'hui, le but de l'enseignement supérieur dans les Facultés était bien moins la science elle-même que la poursuite des grades professionnels, des parchemins; c'est dire que l'enseignement ne dépassait pas toujours la moyenne des examens.

Par les Universités on élèvera le niveau de la science; & c'est là surtout faire œuvre patriotique. Déjà, en 1867, M. Renan écrivait : « C'est l'Université qui fait l'école. On a dit que ce qui a vaincu à « Sadowa c'est l'instituteur primaire. Non, ce qui a vaincu à Sadowa « c'est la science germanique. »

Telle est brièvement résumée l'œuvre à laquelle tendent les efforts des directeurs de l'instruction publique : non seulement nous nous rallierons à ces doctrines, comme nous nous rallions toujours, nous, républicains, à tous les progrès que l'on nous propose; mais nous revendiquons pour Toulouse, pour la vieille ville savante, pour la cité palladienne, l'honneur mérité de voir restaurer dans ses murs & briller comme autrefois cette antique Université qui, pendant des siècles, marcha souvent de pair avec celle de Paris.

Le traité de paix de 1229 qui suivit la guerre des albigeois, entre Louis IX, roi de France, & Raymond VII, comte de Toulouse, constitue l'origine de l'Université de Toulouse. Ce traité portait que le comte Raymond paierait pendant dix ans le salaire de quatorze professeurs. Ainsi constituée, l'Université comprenait les Facultés de théologie, de droit, de médecine & des arts.

On retrouve l'organisation complète de l'Université de Toulouse dans le procès-verbal dressé par M. de Froidour, délégué du roi; en 1668, elle se composait de quatre Facultés. Le recteur était le chef pris parmi les professeurs de droit & renouvelé tous les trois mois. La Faculté de théologie comprenait sept chaires, la Faculté de droit six : à la Faculté de médecine on enseignait l'anatomie, la chirurgie, la chimie, la médecine pratique & les institutes de médecine. La Faculté des arts était formée de professeurs qui lisaient les traités de philosophie.

L'Université progressa pendant tout le dix-huitième siècle & durant la tempête révolutionnaire, dans l'écroulement de l'ancien régime, on peut dire qu'elle ne sombra pas. Elle ne renia jamais son origine

Digitized by Google

ancienne, puissante, vigoureuse, & cet enseignement si brillant qui avait été porté aux extrémités du monde. En 1806, par une organisation nouvelle, elle a continué jusqu'à nos jours.

Pour montrer combien fut brillante la longue existence de l'Université de Toulouse, il suffit de rappeler les noms illustres pour la médecine : de Sanchez, de Raymond de Sebonde, auteur de la théologie naturelle & auquel Montaigne a consacré une page dans ses *Essais;* de Gardeil, le meilleur traducteur d'Hippocrate, de Jean Astruc, qui remplaça Geoffroy au Collège de France; plus près de nous, de Larrey, de Viguerie, de Desbarreaux-Bernard & de Bonamy. Pour le droit : de Roaldés, de Boyssonnet, de Grégorius, de Cujas, le grand romaniste; de Hauteserre, de Pérès, de Ruffat, de Gausserand, &, plus près de nous, de Chauveau, de Rodière, de Molinier. Pour les lettres : de Cabantous, de Gatien-Arnoult. Pour les sciences : de Moquin-Tandon, de d'Aubuisson, de Joly, de Despeyrous, de Filhol, de Tisserand...

Ce n'est pas avec un tel passé littéraire & scientifique que Toulouse peut se désintéresser du mouvement réformateur qui tend à grouper la jeunesse française en de larges foyers d'études.

« Toulouse, dit Élisée Reclus, Toulouse, où viennent s'entreposer « toutes les denrées de la riche plaine garonnaise, est une de ces villes « nécessaires qui appartiennent essentiellement à l'organisme géogra- « phique d'une contrée. »

Toulouse, en effet, rayonne sur douze départements, la Haute-Garonne, l'Aude, le Tarn, l'Aveyron, le Tarn-&-Garonne, le Gers, l'Hérault, le Lot, l'Ariège, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, le Cantal & par moitié sur le Lot-&-Garonne & les Basses-Pyrénées : elle est le centre naturel de ce vaste réseau, par son importance & la nature de ses relations.

Or, si, comme on l'a dit, les Universités doivent être placées seulement dans les villes principales que leur grandeur, leur opulence, leurs ressources & leur position semblent destiner au dépôt des sciences, il est incontestable que Toulouse réunit admirablement toutes ces conditions qui nous semblent essentielles.

Les statistiques faites depuis dix ou quinze ans, comparativement au rayon d'autres grandes villes, prouvent que la vaste région qui entoure Toulouse est une de celles qui fournit le plus gros contingent de jeunes gens se destinant aux carrières libérales. Et cela se conçoit sans peine, si l'on considère que dans la région toulousaine le commerce & l'industrie sont fort peu développés à cause des richesses naturelles du sol. C'est donc à l'Université de Toulouse, c'est au centre de cette région qu'une nombreuse jeunesse est forcément appelée à trouver, grâce à une nouvelle & savante organisation, ses éléments généraux d'études élevées, qu'elle ne peut puiser aujourd'hui dans ses écoles spéciales, qui ont pour limite les murs d'une Faculté.

Digitized by Google

Si la région dont Toulouse est le centre n'est ni commerçante, ni industrielle, Toulouse ne l'est pas davantage, c'est la grande ville calme des sciences, des lettres & des arts. Avec ses Facultés, ses écoles, ses sociétés savantes & ses académies, Toulouse est bien, dans l'acception du mot & exclusivement, une ville savante, dans laquelle, sous une autre forme, a continué à vivre & s'est développée l'ancienne & vieille Université.

Les Sociétés d'archéologie, de bibliographie, des études du Comminges, de géographie, d'histoire naturelle, d'horticulture, de jurisprudence, de médecine, chirurgie & pharmacie, des sciences physiques & naturelles, d'agriculture; les Académies de législation, des sciences, inscriptions & belles-lettres, des jeux-floraux, ne sont-elles pas l'indice de ce besoin d'expansion littéraire, de recherches scientifiques de notre population, qui sont la raison d'être & le but de la création des Universités nouvelles.

Dans une étude récente, l'éminent directeur de l'enseignement, M. Liard, disait : « Quant à l'amour-propre des villes qui veulent des Universités, il faut non pas le dédaigner ou le railler, mais s'en réjouir. Il faut se réjouir, surtout, que les plus animées à en vouloir, soient précisément celles qui, dans le passé, ont porté le moins d'intérêt à leurs Facultés & n'ont vu longtemps en elles que des campements de fonctionnaires. C'est une preuve qu'elles attendent des Universités autre chose que ce à quoi les avaient habituées autrefois les Facultés, quelque chose qui leur serve & qui vaille, pour elles, la peine de nouveaux sacrifices. C'est aussi un symptôme de cette décentralisation intellectuelle qu'on célèbre & qu'on réclame depuis cent ans, & pour laquelle il serait grandement temps de faire enfin œuvre efficace ».

Le reproche que semble contenir ces paroles ne peut s'appliquer à la ville de Toulouse, car ici il ne manque presque rien à faire, & le peu qui manque aujourd'hui, sera complété dans quelques mois à peine. Je veux parler de la Faculté de médecine, qui sera très prochainement installée conformément à la convention du 6 juillet 1886.

Toulouse, nous pouvons donc le dire d'ores & déjà, est un centre universitaire complet, & c'est avec confiance qu'elle attend la restauration de son Université, non comme une faveur méritée, mais comme un droit.

En conséquence des considérations qui précèdent, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le vœu suivant :

Le conseil,

Considérant le glorieux passé de l'Université de Toulouse, la plus ancienne de la France après celle de Paris;

Considérant le rôle historique, la situation géographique, les traditions universitaires de Toulouse & les ressources de toute nature qu'elle offre pour les hautes études;

Digitized by Google

Considérant que le nombre des étudiants à Toulouse est supérieur, d'après la statistique officielle de 1888, à celui de tous les autres centres universitaires français ;

Considérant que la Faculté de médecine est à la veille d'être terminée, & que son installation ne se fera pas attendre, conformément à la convention du 6 juillef 1886,

Émet le vœu qu'une Université soit constituée à Toulouse.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Dans sa séance du 2 juin 1890, la **Chambre de commerce** sur la proposition de MM. Marc Millas & Ozenne, a émis à l'unanimité le vœu suivant qui a été immédiatement envoyé au Gouvernement.

« Préoccupée de l'agitation qui se produit dans certaines grandes villes de France en vue d'obtenir pour chacune d'elles, la création d'une Université distincte ;

« Considérant que l'Université de Toulouse est, après celle de Paris, la plus ancienne de France & qu'elle remonte à l'année 1229, alors que celle de Montpellier, ne date que de 1289 & celle de Bordeaux, de 1472 ;

« Considérant le rôle historique de Toulouse comme capitale judiciaire, administrative, artistique & littéraire du Midi ;

« La situation géographique qui lui permet de rayonner sur quinze à vingt départements & en a fait de tout temps, le centre de relations suivies & d'un commerce important avec l'Espagne ;

« Le bon marché relatif de la vie qui y réunit & y maintient un nombre d'étudiants plus considérable que dans les villes de province déjà dotées de quatre Facultés : Lettres, Sciences, Droit & Médecine. Quoique ne possédant encore que trois Facultés & une École de médecine, Toulouse compte, d'après la statistique officielle de 1888, un nombre total de 1,231 étudiants alors que Bordeaux n'en compte que 1,029, Lyon, 962, Montpellier, 890 & Lille, 712 ;

« Considérant l'appui que les quatre institutions : Observatoire, Ecole des beaux-arts, École vétérinaire & École pratique d'agriculture groupées à Toulouse seulement, procurent à l'enseignement général & les richesses des grandes collections municipales : Bibliothèque, Muséum, &c.

« Considérant encore qu'elle possède des Académies dont elle est fière à juste titre & pour n'en citer que quelques-unes :

« L'Académie des Jeux-Floraux antérieure de deux siècles à l'Académie française, celles des Sciences, Inscriptions & Belles-Lettres, &

Digitized by Google

l'Académie de législation si renommée, & la Société archéologique si remarquable par ses travaux;

« Considérant en outre, qu'un décret en date du 28 novembre 1878, crée la Faculté de médecine de Toulouse en faveur de laquelle la loi du 9 août 1879 a assuré les ressources nécessaires;

« Qu'une convention est intervenue, entre l'État & la ville de Toulouse, le 6 juillet 1886 pour régler les conditions de cette création;

« Que l'Université de Toulouse serait la seule avec celle de Paris à posséder les cinq Facultés puisque la Faculté de théologie de Montauban lui appartiendrait;

« Considérant de plus : que la création des seules Universités de Bordeaux & de Montpellier, dans le Midi, causerait à notre ville un préjudice considérable & ferait tomber Toulouse du rang de capitale qu'elle a toujours si brillamment occupé, à celui de tributaire de Montpellier;

« Que cette situation créerait des courants nouveaux de nature à compromettre l'accroissement de sa population, le développement de son commerce & de son industrie & rendrait désormais stériles les efforts incessants faits en vue de son expansion.

« La Chambre,

« Espérant que l'administration municipale exécutera, dans le plus bref délai possible, les conditions fixées par la convention du 6 juillet 1886,

« Emet le vœu,

« Que l'État rende à Toulouse, après l'exécution de cette convention, son ancienne & glorieuse Université.

COURTOIS DE VIÇOSE, *président.*

Le 12 juillet a eu lieu, à la Faculté des lettres, une *réunion de professeurs de l'enseignement supérieur*, sous la présidence de M. Duméril, doyen de la Faculté des lettres.

M. Duméril a fait connaître l'objet de la réunion, savoir : l'émission d'un vœu pour la création d'une Université régionale à Toulouse. Après avoir signalé le mouvement d'opinion qui va toujours s'accentuant en faveur de cette fondation, le Président a fait l'éloge de la presse qui, avec une absolue unanimité, a défendu les droits de Toulouse à la possession d'une Université, & il a proposé à l'assemblée de voter des remerciements à la presse toulousaine tout entière.

Ensuite, le secrétaire a donné lecture du projet de vœu suivant, qui,

Digitized by Google

adopté à l'unanimité, sera adressé à M. le ministre de l'instruction publique :

« Considérant que la ville de Toulouse a été, dans le treizième siècle, le siège d'une Université, qui s'est perpétuée avec des phases diverses jusqu'à la Révolution française, & que par les traditions, les souvenirs & les gloires du passé, elle se place au premier rang des anciennes Universités provinciales ;

« Que lors de la reconstitution de l'enseignement supérieur, l'importance de Toulouse fut si bien comprise par les fondateurs de la nouvelle Université de France, qu'elle fut désignée comme le siège d'une des neuf Facultés de droit (1804), d'une Ecole de médecine (1806), d'une Faculté des lettres & d'une Faculté des sciences (1812), indépendamment de la Faculté de théologie protestante de Montauban (1809), qui appartient à l'Académie de Toulouse ;

« Que cette importance, qui n'avait cessé de s'accroître pendant les deux premiers tiers du siècle, s'est maintenue malgré les créations récentes des Facultés voisines, & que par le chiffre de la population scolaire de ses établissements d'enseignement supérieur, Toulouse occupe le premier rang parmi les centres universitaires provinciaux ;

« Que le nombre de ses étudiants ne pourra que s'accroître encore par la transformation de l'Ecole de plein exercice en Faculté de médecine ;

« Considérant que, dotée de quatre Facultés, l'Académie de Toulouse l'est virtuellement de la cinquième, la Faculté de médecine, en vertu du décret du 28 novembre 1878 & du traité passé entre l'Etat & le ville de Toulouse en juillet 1886 :

« Que les conditions mises à l'institution définitive de la Faculté de médecine vont être prochainement réalisées par la ville de Toulouse, & qu'il ne dépendra plus que de l'Etat d'organiser le perfectionnement des divers services ;

« Considérant que Toulouse possède un très grand nombre d'établissements littéraires, scientifiques, artistiques, d'académies, de sociétés savantes (Observatoire, une des trois Ecoles nationales vétérinaires, Académie de législation, Ecole des beaux-arts, Muséum d'histoire naturelle, &c.), qui en font un véritable foyer d'instruction & de lumière ;

« Que par suite même de sa situation topographique, centre naturel d'une région importante, Toulouse, au point de vue de l'enseignement supérieur comme à bien d'autres, exerce une indéniable attraction sur des départements étrangers à la circonscription académique, comme sur les départements de cette circonscription ;

« Considérant que les communications entre Toulouse & l'Espagne, qui dans un avenir prochain doivent devenir plus nombreuses & plus directes, sont de nature à développer les rapports scientifiques & litté-

Digitized by Google

raires entre la France & l'Espagne, & à resserrer ainsi les liens d'amitié entre les deux nations voisines;

« Considérant que tous les éléments constitutifs d'une Université, que toutes les causes favorables à son épanouissement & à sa prospérité, se trouvent ainsi réunis à Toulouse;

« Les membres de l'enseignement supérieur de l'Académie de Toulouse, à l'unanimité, émettent le vœu que la ville de Toulouse, réunissant les conditions voulues, soit désignée comme le siège d'une Université régionale.

Une *Association des amis de l'Université de Toulouse* s'est formée dès le mois de mai dernier. Elle compte déjà plusieurs centaines d'adhérents, en tête desquels tous les Membres de la Chambre & du Tribunal Commerce. La cotisation est au minimum de 5 francs par an; adresser les adhésions au Directeur de la *Revue des Pyrénées*, ou à M. Ozenne, banquier, membre & ancien président de la Chambre de Commerce, Allèes Lafayette, 1, Toulouse.

L'Université toulousaine, organe des amis & anciens étudiants des Facultés de Toulouse va paraître deux fois par mois à partir du 1er novembre. Le Comité de direction de la *Revue* se compose de MM. Brissaud, professeur à la Faculté de droit, Baillaud, doyen honoraire, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire; Benoist, professeur à la Faculté des lettres; Caubet, directeur de l'École de médecine; Roschach, archiviste, conservateur du Musée des antiques, correspondant du Ministère de l'Instruction publique; Cartailhac, correspondant du Ministère de l'Instruction publique; Paul Privat, éditeur de l'*Histoire générale de Languedoc.*

Les conseillers généraux & municipaux des départements dont Toulouse est le centre & qui sont, par suite, directement intéressés à la prospérité des Facultés de Toulouse seront appelés à associer leurs efforts à ceux de cette ville & de la Haute-Garonne.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'ANCIENNE UNIVERSITÉ TOULOUSAINE

DOCUMENTS ET OUVRAGES IMPRIMÉS

Extrait de plusieurs lettres patentes & arrests, concernant les privilèges, franchises & immunitez de l'Université de Toloze, 1 vol. petit in-4°. Toulouse, Hénault, 1695.

Almanach historique de la province de Languedoc, 1752-54. (Contenant une notice sur l'*ancienne Université*.)

Almanach Baour (notices sur l'*ancienne Université* & sur les *Facultés* diverses), publié de 1780 à 1793.

Avril, 1668. Procès-verbal des commissaires du roi pour la *réformation de l'Université de Toulouse*. (Les commissaires étaient : Charles d'Anglure de Bourlemont, archevêque de Toulouse, & Claude Bazin de Bezons, intendant de Languedoc. — Le sieur de Froidour, conseiller du Roi, faisant fonction de procureur en la dite commission). Publié dans le tome XIV, col. 997 & suiv. de l'*Histoire de Languedoc*, édition Éd. Privat (pièces justificatives accompagnant les *Etudes historiques sur le Languedoc*, par E. Roschach).

Procès-verbal de la visitation des collèges de la Province de Languedoc : Rieux, Lavaur, Albi, Castres, Puylaurens, Castelnaudary, Mirepoix, Carcassonne, Limoux. Juin 1668. (Publié dans le même ouvrage).

L'Université de Toulouse au dix-septième siècle. Documents inédits, par CHARLES JOURDAIN, chef de division au Ministère de l'Instruction publique. Brochure in-8°. Paris, Durand, 1862. (Ce travail contient le procès-verbal de réformation ci-dessus *in extenso*).

L'ancienne Université de Toulouse. Étude d'histoire locale, par ÉMILE VAISSE-CIBIEL. Brochure in-8°. Toulouse, Bonnal & Gibrac, 1865.

Digitized by Google

Ancienne Université de Toulouse. Rapport de M. E. VAISSE-CIBIEL. Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions & belles-lettres de Toulouse. 6e série, t. VI.

Ancienne Université de Toulouse. Rapport de M. VICTOR MOLINIER. (Même collection, 7e série, t. II).

Note sur les commencements de l'Université de Toulouse, par M. GATIEN-ARNOULT. (Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions & belles-lettres de Toulouse, année 1857).

Histoire de l'Université de Toulouse, par M. GATIEN-ARNOULT. Fragments comprenant la période séculaire de 1229 à 1329. Publiés dans les mémoires de la même Académie, années 1877, 1878, 1879, 1881, 1882.

L'Université de Toulouse. Leçons d'un cours fait à la Faculté des lettres de Toulouse, par M. GATIEN-ARNOULT, 1865-66. Sujet des leçons imprimées : l'Université de Toulouse; Hélinand, son rôle à l'Université; Jean de Garlande, docteur régent de grammaire; Roland de Crémone, Jean de Saint-Gilles, Laurent L'Anglais, maîtres de théologie. Brochures diverses.

Fragment d'une étude sur François Bayle, docteur en médecine, pour servir à l'histoire de l'Université de Toulouse, par le Dr GAUSSAIL. Brochure in-8°. Toulouse, Bonnal & Gibrac, 1863.

G. GUIBAL. *De Joannis Boyssonnei vita, seu litterarum in Gallia meridiana restitutione.* Thèse soutenue à la Faculté des lettres de Paris. 1 vol. in-8°. Toulouse, Chauvin, 1863.

BÉNECH. *De l'enseignement du droit frauçais dans la Faculté de droit de l'ancienne Université de Toulouse.* 1 vol. in-8°. Toulouse & Paris, 1847.

BÉNECH. *Cujas & Toulouse.* Documents nouveaux constatant que Cujas n'a jamais échoué dans la dispute d'une régence de droit civil à l'Université de Toulouse, accompagnés d'*aperçus historiques sur cette Université.* 1 vol. in-8°. Toulouse, Dieulafoy, 1842.

RODIÈRE. *L'enseignement juridique dans l'ancienne Université de Toulouse.* (Recueil de l'Académie de législation, années 1860, 1861, 1863, 1866).

Dr PASTUREL. *Avantages scientifiques & moraux d'une Faculté de médecine à Toulouse.* Brochure in-8°. Toulouse, Bonnal & Gibrac, 1873.

SAINT-CHARLES. *Jean de Quayrats, professeur de chirurgie & pharmacie au dix-septième siècle.* (Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions & belles-lettres de Toulouse, année 1884.

SAINT-CHARLES. Collège de Foix. Brochure in-8°, 1885.
— Collège de Périgord, id. 1886.
— Collège de Maguelonne id. 1883.
— Collèges divers id. 1884.
(Même collection).

Digitized by Google

BAUDOUIN. *Discours sur l'ancienne Université de Toulouse.* 1876. (Même collection).

E. LAPIERRE. *Ancienne Université de Toulouse.* Notice publiée dans le volume intitulé TOULOUSE, qui a paru à l'occasion de la session du Congrès pour l'avancement des sciences. Toulouse, Privat, 1887.

Dr CAUBET. L'*Ancienne Faculté de médecine* & l'*ancienne Ecole de chirurgie.* (Notice publiée dans le même volume).

F. ASTRE. L'*Université de Toulouse devant le Parlement de Paris* (1406). Mémoires de l'Académie des sciences & belles-lettres de Toulouse. 1869.

MARCEL FOURNIER. *Les statuts & privilèges des anciennes universités françaises, depuis leur fondation jusqu'en* 1789. Ouvrage publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique, par Marcel Fournier, professeur agrégé à la Faculté de droit de Caen. T. I; Université d'Orléans, d'Angers, de TOULOUSE. 1 vol. in-4°. Paris, Larose & Forcel, 1890.

ANT. DELOUME. *Personnel de la Faculté de droit de Toulouse depuis la fondation de l'Université* (traité de Paris, 1228-29). Cet état a été dressé par M. Antonin Deloume, professeur à la Faculté de droit de Toulouse. Il renferme également une *Chronologie abrégée* des grands faits de l'Histoire de notre ancienne Université. Publication en tableau & brochure. Toulouse, Douladoure-Privat, 1890. (Reproduit avec additions dans la *Revue des Pyrénées*, voir ci-après.)

Dans le tome IV des *Institutions de la ville de Toulouse*, par DUMÈGE, on trouve (pages 618 & suiv.), une notice historique sur l'*Université & les collèges de Toulouse.*

AVIS. — Prière au lecteur de vouloir bien signaler les lacunes possibles de cette bibliographie.

Digitized by Google

TABLEAU DES PROFESSEURS

DE LA FACULTÉ DE DROIT DE TOULOUSE

La Faculté de Droit de Toulouse est parvenue, grâce au zèle & aux laborieuses recherches de M. Antonin DELOUME, à reconstituer le tableau de son personnel depuis 1251. Nous commençons, dans ce numéro, la publication de ce long & important travail qui offre un vif intérêt pour toute notre région. M. A. Deloume a bien voulu nous communiquer les renseignements nouveaux qu'il a recueillis depuis le 25 février 1890, date de l'impression du tableau par la Faculté de Droit. Il recevra avec plaisir les rectifications ou indications complémentaires que nos lecteurs seraient en mesure de lui fournir.

L'enseignement public du Droit à Toulouse remonte à une date inconnue; il a été réglementé par le Traité de Paris, entre saint Louis & Raymond VII, comte de Toulouse (1228-29).

Bulle d'établissement de l'Université de Toulouse par le Pape Grégoire IX (1233). Bulle de confirmation de cette même Université par le pape Innocent IV (1245).

Les dates uniques qui précèdent les noms représentent des dates d'exercice. Les dates doubles indiquent la durée des fonctions actives à la Faculté. — Pour certains noms, on a ajouté l'indication du document ou des archives où ils ont été recueillis, parce qu'ils ont été trouvés en dehors des publications ou des registres contenant la suite régulière du personnel depuis 1698. — En ce qui concerne les documents historiques relatifs à la Faculté de Droit, on a dû nécessairement se restreindre ici à signaler ce qui a paru le plus intéressant parmi un grand nombre d'autres documents de diverses époques.

TREIZIÈME SIÈCLE.

1251. Guido de Regio, *doctor legum* (Dr. R.).
Giraldus de Andriano, *doctor in decretis* (Dr. Can.).
1252-95. Bertrand de Montaigu (Dr. Canon).

Digitized by Google

1271. Dominus Albani, *doctor legum.*

1273. De Miramont, *doctor legum,* procureur général du premier Parlement temporaire de Languedoc, qui se tint, en 1273, à l'abbaye de Sorèze.

1273. Jacques de Revigny (Jacobus de Ravanis), *doctor legum,* avec lequel François Accurse argumenta publiquement à son passage à Toulouse. 1290 à 1296, évêque de Verdun. (Savigny, *Gesch,* de RR., 2e édit., VII, 37, note K.)

1273. Pierre de Belleperche, qui professa ensuite à Orléans & fut garde des sceaux du royaume & évêque d'Auxerre.

1282-97. Étienne Motel, *doctor legum,* clerc du roi, juge d'appeaux de la Sénéchaussée de Toulouse. (Archives municipales, série AA, ms. 3, n° 189.)

1283. Sanche Ducros, docteur ès Lois.

Deodat Robert, Jean Izarni, Pierre Mascaron, } Membres du Parlement temporaire qui se tint, en 1283, à Carcassonne; professeurs en Droit.

1286. Arnaud Novelli, professeur ès Lois, en 1310 cardinal, en 1312 légat du Pape en Angleterre.

1291. Fortanier du Fauga, professeur de Droit civil, nommé par Nicolas IV, chanoine de Saint-Gaudens. (Archives du Vatican, règne de Nicolas IV, année 3e, bulle 725; *Annales du Midi,* n° 1, p. 66.)

1293. Guillaume Brunet, professeur en Droit civil.

1297. Guilhaume de Dunhac, professeur en Droit.

Yves de Landevenech, professeur ès Lois.

1298. Guillaume Durand, professeur ès Lois, Recteur, puis évêque de Mende.

1299. René-Guilhaume de Castelnau, professeur de Droit & capitoul de Toulouse.

Bernard-Raymond de Reggiis, docteur en Droit, capitoul.

Etienne d'Escalquens, docteur en Droit, capitoul.

1300. Pierre Gaillac, professeur en Droit & capitoul.

Gauvain, docteur ès Lois, juge mage à Toulouse.

QUATORZIÈME SIÈCLE.

1301. Vital de Forgis, docteur en Droit, capitoul.

Bernard Pégarel, docteur en Droit, capitoul.

1303. Bernard Guilhaume, docteur en Droit, capitoul.

1307. Étienne de Nogaret, docteur en Droit civil, puis conseiller lai au Parlement.

Digitized by Google

1309. De Cervière, archidiacre de Montmirail, *utriusque juris professor.*

Raymond de Fontanes, docteur en Droit Canon, capitoul.

Pierre de Verdale, chanoine de Carcassonne, docteur en décrets.

En 1310 & 1313, règlements sur le mode de nomination, les fonctions du Recteur & de ses conseillers, ainsi que sur d'autres sujets se rattachant à l'Université.

1310. Armand Scambot, docteur ès Lois. (Archives de la Faculté, Livre Rouge, fol. 1, v°.)

Raymond-Bernard de Fontcaprais, docteur ès Lois. (Archives de la Faculté, Livre Rouge, fol. 1, v°.)

Raymond Duverger, docteur en Droit, capitoul.

Guilhaume de Montlezun, docteur en décrets.

Pierre Textor, docteur en décrets. (Archives de la Faculté, Livre Rouge, fol. 1, v°.)

1311. Petrus de Verdala, *doctor decretorum.* (*Hist. de Lang.*, VII (notes), p. 447.)

1313. Guilhaume Molinier, docteur en Droit, capitoul.

Pierre Carderi, docteur ès Lois. (*Livre des Gestes des Tolosains*, de Bertrandi.)

Lucas de Penna, docteur ès Lois. (*Livre des Gestes des Tolosains*, de Bertrandi.)

En 1314, les Statuts de l'Université de Toulouse sont rédigés & promulgués. Ils sont confirmés en 1327 (*Statuta papalia*). Section de Droit canonique & section de Droit civil.

Bertrand parle de François Accurse comme ayant été docteur à Toulouse, mais il est avéré qu'il se borna à argumenter contre Revigny à son passage, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut.

1314. Martin de Dolenconio, docteur ès Lois.

Guilhem de Latour, docteur ès Lois.

Pierre de Mortemar, docteur ès Lois.

Pierre des Prés ou Deprats, docteur ès Lois.

B. de Artigas, docteur ès Lois.

Simon Bardin, docteur ès Lois, plus tard capitoul. Son testament, très volumineux, daté de 1347, a été traduit par M. l'abbé Douais, pour la Société archéologique du Midi.

(Archives de la Faculté, Livre Rouge, fol. 42 v°.)

Gérard de Lautrec, docteur en décrets.

Bertrand de Saint-Geniès, docteur en décrets.

Guillaume de Cunho ou du Cuing, professeur en Droit.

Bertrandus de Turre, *decretorum doctor ac Rector.* (*Histoire de Languedoc*, VII (notes), p. 479.

Digitized by Google

Geraldus de Lautrico, *doctor decretorum*. Son nom est signé, ainsi que celui de la plupart des noms rapportés ici pour la même époque, à la suite des Statuts de 1314. (*Histoire de Languedoc*, VII (notes).

1317. Pierre-Raimond de Régis, docteur en Droit, capitoul.

1318. Guilhaume-Arnaud de Pont, docteur en Droit, capitoul.

1318. Guilhaume Morin, docteur en Droit, capitoul.

1324. Gondisalvus Bonihominis, *doctor decretorum*. Son nom figure, avec quatre autres rapportés ici pour la même époque, sur les Statuts de 1324. (*Histoire de Languedoc*, VII (notes).

1325. Guilhaume Duranti. Signalé comme ayant été Recteur à Toulouse dans le règlement de 1324.

Adhémar de Channac, docteur en décrets, Recteur.
Canhard ou Cagnard de Sabalhan, docteur ès Lois.
Bernard de Gensac.
Gibbert de Cantobrio, docteur en décrets.
Thomas Benedictus, docteur en décrets.

(Arch. de la Fac., Livre Rouge, fol. 43 r°.)

1326. Pierre de Vaure, docteur en Droit, capitoul.

1328. Petrus de Murinasio, *decretorum doctor*, *Rector*. Son nom figure, ainsi que neuf autres rapportés ici, sur les Statuts de 1328. (*Histoire de Languedoc*, VII (notes.)

Petrus de Sancto Michaele, *doctor legum, eod.*
Raoul La Fieyra, docteur ès Lois.
Arnaud de Foix, docteur ès Lois.
Raymond Fabre, docteur ès Lois.
Pierre de Taillade, docteur ès Lois, Recteur.
Raymond de Saint-Michel, docteur ès Lois.
Jean de Tounis, docteur ès Lois, capitoul en 1334.
Adhémar de Channac, docteur en décrets.
Guillard de Bedac, docteur en décrets.
Boniface de Falguière ou du Fauga, docteur en décrets.
Bernard de Julien, docteur en décrets.
Bernard de Font-Caprais, docteur en décrets.
Amiel de Lautrec, docteur en décrets.

(Archives de la Faculté, Livre Rouge, fol. 55, 57 & 58.)

1329. Étienne de Garric, docteur en Droit, capitoul.

1331. Raimond Rosel, docteur en Droit, capitoul.

Jacques de Lorraine, docteur ès Lois, juge ordinaire de Toulouse. (Archives de la Haute-Garonne, E. 463.)

1332. Bernard Fort, docteur en Droit, capitoul.

1333. Pierre de Vaure, docteur en Droit, capitoul.

Digitized by Google

1335. Arrêt du Parlement de Paris qui ordonne aux capitouls de faire satisfaction aux professeurs de l'Université, dont ils avaient enfreint les privilèges, en condamnant à mort un étudiant, ce qui eut lieu en présence de mille écoliers.

1335. Le pape Jean XXII, qui a étudié à l'Université de Toulouse, détache une partie du territoire de cette Université pour fonder celle de Cahors, où il était né.

1336. Étienne Garric, professeur de Droit & capitoul.
Bertrand Barravi, docteur en Droit & capitoul.
Raimond Fabri, docteur en Droit & capitoul.
Petrus Bonaldi, *utriusque juris & Rector.* (*Histoire de Languedoc*, VII (notes.)

1337. Pierre Brissonnier, docteur en Droit & capitoul.
Arnaud de Verdale, *utriusque juris professor.*

1340. Guillaume de Bragose, professeur en décrets, évêque de Vabres, 1356 à 1361. Cardinal en 1347.

1342. Deodatus de Cambolacio, docteur en Droit. (Archives de la Haute-Garonne, Frères-Prêcheurs, 172.)

134.. Étienne Aubert, docteur en Droit civil. Devenu Pape en 1352, sous le nom d'Innocent VI. Il avait été juge ordinaire & clerc du roi en 1327, & l'un des commissaires chargés de l'exécution de l'arrêt du Parlement de Paris de 1335, rétablissant les privilèges de juridiction de l'Université de Toulouse, ci-dessus rapporté à sa date.

134.. Guillaume Grimoard, devenu Pape sous le nom d'Urbain V, en 1362, étudia & enseigna, avec le titre de docteur, le Droit à Toulouse, Montpellier, Paris & Avignon. (Procès de béatification, archives du Vatican; bibliothèque d'Aix & archives des Bouches-du-Rhône, série H, fonds Saint-Victor, reg. 24 *bis*.)

1343. Jean de Tonnerre, docteur en Droit, capitoul.
Jean Clerc, docteur en Droit, capitoul.

1345. Fondation du premier collège, plus tard appelé de Narbonne, par Galbert, archevêque d'Arles. Pour douze écoliers.

1345. Pierre Menestral, docteur en Droit, capitoul.

1347. Dominique Beluga, docteur en Droit, capitoul.
Johannes de Claromonte, docteur en Droit. (Testament de Simon Bardin.)

1348. Arnaud Lafaya, docteur en Droit, capitoul.

1350. Jean de Cardaillac, docteur & professeur en Droit civil. En 1376, archevêque de Toulouse.

1353. Pierre Gilbert, docteur en Droit civil & canon, capitoul.

Digitized by Google

1354. Jean Garaud, professeur en Droit civil & canon, capitoul.
Guilhaume Dupuy, docteur en Droit, capitoul.
1356. Jean Marquesil, docteur en Droit, capitoul.
Étienne de Nogaret, docteur en Droit, capitoul.

1359. Fondation du collège Saint-Martial, par Innocent VI, pour vingt étudiants en Droit. C'est dans la bulle de fondation que le pape Innocent VI dit lui-même : ... *Ut in horto sanctæ matris Ecclesiæ... pullulare continue non desinant plantulæ quæ suo in tempore Deo amabiles fructus reddant, — in civitate Tolosana in qua viget dictorum jurium studium generale, quamque diligens præcipuis affectibus, obligamur, dum grata memoratione recolimus quod civitas ipsa nos annis teneris suæ doctrinæ lacte aluit, ac, succedente ætate, post receptos per nos honores plurimos, in eadem doctoralis in jure civili eminentiæ titulo insignivit...* (Archives de la Haute-Garonne, G. 347, Cartul. Blanc de l'Archevêché, fol. 78.)

1360. Fondation du collège de Périgord, par le cardinal de Tayllerand, pour vingt boursiers, dont dix étudiants en Droit. — Le nombre des collèges s'éleva jusqu'à quatorze, en 1533. — Nous ne pouvons signaler ici toutes ces annexes des Facultés, dont l'histoire a été faite à plusieurs reprises. Nous indiquons seulement ce qui les rattache spécialement à l'étude du Droit.

1362. Arnaud Lafage, docteur en Droit, capitoul.
1363. Bernard de Cellis, docteur en droit, capitoul.
1364. Jacques Dupuy, docteur en Droit, capitoul.
Raymond Gabare, docteur en Droit, capitoul.
1365. Guido de Maleficco, plus tard cardinal.
Guillermus de Agrifolio, protonotaire du Pape, puis cardinal. *Qui eadem die doctoravit, novem infra scriptos.*
Bertrandus de Peleiano, abbé de Saint-Sever-de-Bigorre, de Bigorre, de l'ordre de Saint-Benoît.
Petrus Olerii, de l'ordre de Cîteaux, *abbas Calesii.*
Bernardus de Maloduino, prieur de la Daurade.
Petrus de Cosnaco, plus tard évêque de Tulle.
Johannes Alberti, *abbas Sancti Orienti & postea, Mansi Agenesii.*
Guillermus Noveleti, plus tard cardinal.
Guillermus Sabaterii, chanoine d'Agde.
Rigaldus Astergii, official de Béziers.
Bertrandus de Gregiis, chanoine d'Agen.
Guido Lesteria, plus tard sénéchal de Rodez.
1366. Astorg de Galhac, professeur de Droit. (Archives de la Faculté, Livre Rouge, fol. 63 v°.)
Raymond de Sabanac, professeur de Droit. (Archives de la Faculté, Livre Rouge, fol. 63 v°.)
Pierre de Mercier. (Archives de la Faculté, Livre Rouge, fol. 63 v°.)

Digitized by Google

1369. Pierre-Raymond de Puybusque, docteur ès Lois, Recteur.
Gaucelin de Bosquet, docteur ès Lois.
Pierre des Champs, docteur en décrets.
Aycard de Guimballo, docteur en décrets, chancelier.
Aymeric Natalis, docteur en décrets.
Jean de Mejanes, docteur en décrets.
Raymond Comas, docteur en décrets.
(Arch. de la Fac., Liv. Rouge, f. 77. V. aussi Arch. M., 1390.)

136.. Aymericus de Peyraco, abbé de Moissac, auteur de la Vie d'Urbain V, dans la *Vie des Papes d'Avignon*, de Baluze, où les douze noms précédents ont été rapportés comme ceux de docteurs en Droit à Toulouse (149 & 1113).

136.. Aymelius de Lautrico, *legum professor.* (Statuts de la Faculté de Théologie de 1366.) Plusieurs autres noms de la Faculté de Droit rapportés ici se retrouvent dans les Statuts de la Faculté de Théologie & dans les Statuts de Réformations de l'Université de Toulouse, transcrits au tome VII de l'*Histoire de Languedoc* (notes).

1370. Fondation du collège de Maguelonne, par le cardinal Audouin, pour dix étudiants en Droit.

1371. Jacobus de Villanova, *decretorum doctor.* (Bulle d'Urbain V, 1371, *Histoire de Languedoc*, VII (notes).

1376. Jean Gilbert, docteur en Droit, capitoul.

1379. Arnaud d'Auriole, docteur ès Lois, juge ordinaire de Toulouse. (Archives de la Haute-Garonne, E. 461.)

1380. Chatard-d'Aycard, professeur en décrets. Archives de Saint-Pierre, Man. sur le collège de Montlezun. V. aussi arch. Fac., 1408.)
Peregrinus de Faba, docteur en décrets. (Archives de Saint-Pierre, *eod.*)

1382. Raymond de Massac, docteur en Droit, capitoul.
Jean Dupuy, docteur en Droit, capitoul.

1390. Jean Corsier, professeur en Droit, auteur d'un des plus anciens Recueils d'arrêts : *Decisiones Capellæ Tolosanæ*, Official du diocèse.
(19 octobre) Guillermus de Brollio, *decretorum doctor, Rector Universitatis.*
Bernardus de Aurivalle, *decretorum professor.*
Petrus de Campis, *decretorum professor.*
Ramundus de Campis, *decretorum professor.*
Ramundus Tomas, *decretorum professor.*
(Arch. municipales, Ms. 2128, fol. 2.)

Digitized by Google

Gaucelin de Bosqueto, *legum professor.*

1394. Petrus Ravati, *decretorum doctor.* (*Histoire de Languedoc,* VII (notes.)

Galhardus de Lanis, *decretorum doctor, eod.*

Johannes de Costa, *decretorum doctor, eod.*

1395. Bernard de Nates, docteur en Droit, capitoul.

1396. Pierre de Puybusque, docteur en Droit, capitoul.

1399. Raymond de Marac, docteur en Droit, capitoul.

Les noms suivis du seul titre de Docteur ont figuré jusqu'ici sur la liste de la Faculté, à côté des professeurs, parce que, jusqu'à une époque incertaine, qui n'est pas postérieure à la fin du quatorzième siècle, on ne distinguait pas toujours les docteurs enseignant de fait (*actu legentes*) des autres docteurs qui n'usaient pas de leur droit d'enseigner. Quand les docteurs professaient des leçons régulièrement organisées à la Faculté, on disait d'eux : *Qui ordinarie legunt.* (Voir les Statuts de 1314.)

Nous devons ajouter que les docteurs restèrent attachés à l'Université par certains droits & privilèges. Cependant, nous cesserons désormais de mentionner les nombreux personnages de l'histoire de Toulouse, & notamment les magistrats, les avocats & les capitouls qui portent le titre de docteur, sans autre indication.

1400. Vital de Castelmoron (de Castro Maurono), professeur en Droit canon, archevêque de Toulouse, en 1402.

QUINZIÈME SIÈCLE.

1406. Guignon-Flandin, docteur en décrets, qui représenta l'Université de Toulouse dans un procès entre cette Université & celle de Paris, devant le Parlement de Paris. (Dossier analysé par M. Astre, *Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse,* 7e série, tome I.)

1407. Aycard de Rivière (de Riperia), docteur en Droit, capitoul.

Jean de Gauran, *utriusque juris professor,* Recteur.

Jean de Fabrica (Lafargue), *utriusque juris professor.*

Arnaud de Pujol, licencié ès Lois, suppléant.

1408. Audran Bredeco, professeur.

Jean de Mans, professeur en décrets, prieur de la Daurade.

Guillaume Borrelli, professeur en décrets.

Bernard, évêque de Bazas, professeur en décrets.

Thomas Benedicti, professeur en décrets.

(Arch. de la Fac., Liv. Rouge, fol. 45, 48, 49 & 108.)

1416. Raimundus Mayrosii, *decretorum professor.* (*Histoire de Languedoc,* VII (notes.)

Digitized by Google

1417. Nicolas de Rosergue, professeur *in utroque*, juge ordinaire de Toulouse. (Archives de la Haute-Garonne, E. 439.)

1419. Egidius Saurini, *archidiaconus, decretorum professor.*

1423. Pierre-Hugues de Portet, professeur, Recteur.
Gaillard Daux, professeur.
Étienne Mader, professeur.
Hugo Anelli, professeur en décrets.
Bernard André, professeur en décrets.
André Sanche (Sancii), professeur en décrets.
Bertrand de Clusel, professeur en décrets.
Jean-Raoul Radulphi, professeur en décrets.
Jean Crinolh, professeur en décrets, chancelier.
Raymond de Arengis, professeur en décrets, prieur de la Daurade.

(Archives de la Faculté, Livre Rouge, p. 118 r°.)

Comte ès lois : titre appartenant à ceux qui ont enseigné le Droit pendant vingt ans. (V. Bartole, sur la loi : *Ex eo tempore. D. de testam. milit.*, p. 177, n° 4, de l'édition de 1552.)

1424. Bernard de Rosergue (dit du Rosier), professeur en Droit, chancelier de l'Université, *comes legum;* archevêque de Toulouse, en 1451.

1426. Raymond Serène, professeur en Droit. Il figura, avec du Rosier, pour représenter l'Université contre les capitouls, dans un procès porté devant le Parlement temporaire de Béziers, à la suite d'une émeute dirigée contre les étudiants anglais de l'Université de Toulouse.

Par délibération du Conseil de l'Université, les cours furent suspendus pendant cinq mois, & l'excommunication fut prononcée contre deux docteurs, Étienne de Gano & Jean Gantu, à la suite de troubles. Le Conseil de l'Université se composait alors de soixante membres, professeurs ou docteurs. (Registres manuscrits du Parlement temporaire tenu à Béziers, donnés par M. du Bourg aux Archives de la Haute-Garonne.)

1426. Raymond de Nogaret, professeur en Droit, juge mage de Toulouse.

1430. Stephanus de Galhaco, *professor decretorum.* (*Histoire de Languedoc,* VII (notes.)

1439. Helyas Brolhet, *legum doctor, unus de duobus Scindicis.* (Archives municipales, Ms. 2414, fol. 2.)

1447. Nicolas de Rosergue, professeur *in utroque,* juge ordinaire de Toulouse. (Archives de la Haute-Garonne, E. 469.)

1454. Lettre du roi Charles VII, où il est fait mention de l'auditoire (*schola*

Digitized by Google

sive auditorium) de Pierre de Tilhé, docteur ès lois, *viâ Ulmi siccæ*. (Archives de la Haute-Garonne, Charte lat. Fonds du collège de Foix, liasse 21. Recueil Saint-Charles, à sa date.)

1544. Pierre Varinier, professeur en Droit civil. Nommé par le Roi premier Président du Parlement de Toulouse, à cette date. Le registre du Parlement porte : « Docteur & professeur en Droit civil. » (*Nos premiers Présidents*, par H. Amilhau, p. 73).

1457. Fondation du collège de Foix, par le cardinal de Foix, pour quatre étudiants en Droit & autres.

1460. Jacques Gibelin, professeur en Droit canon.

1486. Pierre de Rosergue, professeur en Droit.
Jean Bosquet, professeur en Droit.
Pierre de Manas, professeur en Droit.
Louis Auriol, professeur en Droit.
Pierre de Remet, professeur en Droit.
Jacques Menon, professeur en Droit.
(Arch. de la F., Liv. R., f. 147 & 148.)

1490. Étienne Aufreri, professeur en Droit.

Le 14 novembre 1490, le Parlement rend un arrêt pour enjoindre au Recteur & aux professeurs d'empêcher les écoliers de s'assembler en armes, comme ils le faisaient, à l'occasion de la nomination de Pierre de Rosergue, neveu de leur ancien professeur, Bernard de Rosergue, dit du Rosier, à l'archevêché de Toulouse.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

VARIÉTÉS

TOULOUSE JADIS

SOUVENIRS PARLEMENTAIRES. — CURIOSITÉS MUNICIPALES.

(SUITE)

Année 1705, mai. Registre 1279. *Faveurs à quelques juifs d'Avignon.* — « La cour permet à plusieurs juifs d'acheter, vendre & débiter à Toulouse & ailleurs toute sorte de marchandises de soie, laine ou autres, neuves ou vieilles, pendant un mois de chacune des quatre saisons de l'année avec défense à toutes personnes de les troubler au fait de leur commerce ni de leur méfaire en leur personne à peine de quatre mille livres & d'en être enquis par le premier magistrat requis & que les autres juifs qui n'auront pas une semblable permission de la cour ne pourront pas rester pour débiter leurs marchandises sous semblable peine. »

Année 1706. Registre 1286. *Punition des étudiants tapageurs.* — « La cour sur les requisitions du Procureur général du Roy contenant qu'il est venu à sa connaissance que les écoliers de droit bien loin d'observer les réglements qui leur sont prescrits se portent encore à des excès de troubler les leçons faites par Mᵉ Dúlac professeur en droit français & de lui faire des insultes, en sorte qu'il a été souvent obligé d'interrompre ses leçons, décerne contre les coupables telle peine ou amende qu'il appartiendra. »

Année 1706, 9 avril. Registre 1286. — *Société royale des sciences de Montpellier.* — « La cour ordonne de registrer les lettres patentes du Roy données à Versailles par lesquelles Sa Majesté a establi une assemblée de gens de lettres sous le nom de Société Royale des Sciences dans la ville de Montpellier. »

Année 1707. Registre 1298. *Interdiction de certains jeux.* — « La cour avait par trois arrets antérieurs fait défense de jouer aux jeux de la bassette & du pharaon & du lansquenet, ayant su que ce désordre s'était reproduit avec tant d'excès qu'il est de l'intérêt public d'arrêter

Digitized by Google

le cours de tous les maux dangereux qui peuvent arriver par la passion de ces jeux, renouvelle ses défenses, par les villes de son ressort, à peine de mille livres d'amende, tant contre chacun des joueurs que contre les maîtres de la maison où il sera joué & ordonne que le présent arret sera publié ou affiché dans les places publiques. »

Année 1708. Registre 1299. *Découverte de cadavres de nombreux enfants.* — Il avait été trouvé derrière le cloitre Saint-Etienne dans le creux d'une butte un grand nombre de cadavres & beaucoup d'ossements de petits enfants dont quelques uns paraissent être morts depuis peu de mort violente. Les capitouls avaient déjà commencé leur procédure & fait procéder à la vérification des dits cadavres la cour ordonne que « la dite procédure sera incessamment continuée par les capitouls leur enjoignant de certifier la cour de huitaine en huitaine & de faire diligence pour ne pas laisser dans l'impunité un crime si horrible. »

Année 1708. Registre 1299. *Délit de presse.* — « Jean-Paul Douladoure imprimeur avait été écroué le 19 novembre dans les prisons des Hauts-murats pour avoir imprimé une lettre anonyme qui a été répandue dans cette province contre l'honneur du sieur Hebée, évèque d'Agen & qui contient des propositions & des sentiments opposés à l'opinion commune de l'Eglise & à la piété des fidèles à l'égard de la mère de Dieu. Le 17 février la cour le relaxe & déclare le P. Lamanière, religieux cordelier, atteint & convaincu d'avoir fait imprimer ladite *lettre d'un ecclesiastique ..... à un de ses amis de province,* pour réparation de quoi le condamne à être banni du royaume à perpetuité, lui faisant défense de rompre son ban sur les peines portées par l'ordonnance, ordonne que ledit Libelle sera biffé & lacéré par le greffier de la cour, ledit Douladoure présent & assistant. Enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires de les bruler & condamne l'imprimeur à 25 livres d'amende envers le roy, lui fait défense de contrevenir aux réglements sur le fait de l'impression à peine de punition corporelle, &c. »

Année 1709. Registre 1307. *Prohibition de la chasse aux perdrix.* — « L'excessive rigueur du dernier hiver ayant tué & dépeuplé les perdrix dans l'étendue du ressort on ne peut espérer de multiplier le peu qu'il en reste qu'en faisant des défenses d'y chasser en aucune sorte, d'en vendre, en acheter ni en manger pendant deux années tout au moins en sorte que l'espèce puisse se rétablir dans le dit intervalle. Defense est faite à toutes sortes de personnes privilégiées ou non privilégiées même aux seigneurs, dans leurs terres & fiefs en dependant, de chasser aux perdrix soit à la tirasse ou au fusil & d'aucune autre manière, ni d'enlever les œufs de leurs couvées & à tous paysans, pourvoyeurs, hotes, cabaretiers, traitants, cuisiniers, leurs femmes, domestiques & tous autres sans exception d'en vendre, en acheter, ni en apreter en aucun cas; le tout à peine de 200 livres d'amende contre

Digitized by Google

chacun des contrevenants, applicables la moitié au dénonciateur & l'autre à l'hopital plus prochain, ordonne aux capitouls & aux maires, consuls ou autres officiers, d'arreter les contrevenants à peine de cent livres & de destitution.

Année 1709. Registre 1710. *Les capitouls en villégiature.* — « Depuis quelques temps la police de la présente ville est absolument dérangée à cause de l'absence presque générale des capitouls. En sorte que de huit capitouls en charge il ny en a présentement que deux & comme il importe pour le bien du service du Roy & l'interet du public de remedier à de si grands abus, la cour ordonne que les capitouls seront tenus de résider dans la ville pendant l'année de leur capitoulat & à peine de privation des droits utiles & honorifiques de leurs charges. »

E. C.

(*A continuer*).

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A LA SORBONNE

Nous donnons l'analyse des mémoires présentés par nos collègues du Midi, & relatifs à des questions qui intéressent directement le domaine de l'Association pyrénéenne.

1e SOUS-SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES.

Au nom de M. de Rey-Pailhade, son collègue de la Société archéologique de Toulouse, M. BARRIÈRE-FLAVY présente *un astrolabe arabe de l'an* 613 *de l'hégire* & lit une courte notice sur cet instrument.

Ce remarquable instrument, présenté à l'assemblée, est la propriété de la Société archéologique du midi de la France, à laquelle il a été offert par M. l'abbé de Vidalot-Tornier, de Mirepoix (Ariège). Cet astrolabe a dû appartenir à l'astronome Vidal, surnommé l'hermophile par le célèbre Lalande.

Les inscriptions & les nombres qui y sont gravés sont en écriture confique ; ils ont été traduits par le savant orientaliste, M. H. Sauvaire, membre correspondant de l'Institut.

L'astrolabe de Toulouse, dont l'état de conservation est parfait, se compose de la mère de l'astrolabe (134 millimètres de diamètre), de

Digitized by Google

sept plaques pleines, d'une plaque percée à jour & de diverses pièces accessoires : alidade à pinnules, anse & anneau de suspension. Les dessins très complets des plaques pleines (shafiahs), se rapportent aux villes suivantes : Saragosse, Tolède, Cordoue, Séville, Almeria, Ceuta, Fez, Maroc, Jérusalem, Mesr (vieux Caire), Médine & la Mekke.

Une plaque pleine est consacrée aux maisons du ciel pour les lieux de latitude de 33°40 & 31°. La plaque percée à jour, appelée *alaucabuth* par les Arabes, présente les douze signes du zodiaque & vingt-huit étoiles principales.

Sur la face dorsale de l'astrolabe on lit l'inscription suivante : « Fait pour Abou-Bakr-Ebn-Yousouf, dans la ville de Maroc, que Dieu la rende florissante ! l'an 613 ».

L'année 613 de l'hégire va du 19 avril 1216 au 9 avril 1217.

Cet instrument renferme encore de nombreux documents astronomiques & astrologiques qui ne figurent sur aucun des trois ou quatre astrolabes arabes anciens signalés en France.

M. de Rey-Pailhade, qui étudie encore ces documents, présentera, l'année prochaine, un travail complet sur ce magnifique appareil.

La séance est levée à onze heures.

SECTION DES SCIENCES.

M. DE SARRAN D'ALLARD, de la Société d'étude des sciences naturelles de Nimes, empêché par sa santé d'assister à la séance, adresse un résumé de ses recherches au sujet de l'*influence de la nature géologique du sol sur les caractères physiques des populations*.

En vue de répondre à cette question du programme, l'auteur a étudié la constitution géologique de dix localités portant le même nom. Ce sont : 1° Saran, canton d'Orléans (Loiret), où l'on rencontre le langhein (sables de l'Orléanais & de la Sologne), qui, au N. & au S., repose sur le calcaire de Beauce (Aquitanien); 2° Saran, commune de Chouilly (Marne); craie supérieure (sénonien), recouverte par des buttes d'éocène, depuis les sables de Bracheux jusqu'aux sables de Beauchamp & au calcaire de Saint-Ouen; ce dernier, vers Avize, est recouvert par l'éocène supérieur & loligocène. Limon sur les plateaux & alluvions dans la vallée de la Marne; 3° Sarran, commune de Brommat (Aveyron); basalte des plateaux sur micaschistes; aux environs, tongrien & aquitanien (conglomérats, argiles & calcaires), nappes d'andésite & de basalte porphyroïde; 4° Sarran, commune de Champs (Cantal); Gneiss, avec alluvions anciennes & récentes; 5° Sarran, commune de Corrèze (Corrèze); micaschistes, trouées de granite & de granulite; rares filons de porphyrite dans la granulite; 6° Sarran, commune de Parlebosc (Landes); faluns (helvétien), reposant sur le langhien; 7° Sarran, commune de Valence-sur-Baise (Gers); langhien, alluvions anciennes & récentes dans la vallée; 8° les Sarrans, commune

Digitized by Google

de Saint-Bresson (Gard), schistes satinés avec couches intercalées de calcaire métamorphique (Cambrien); 9° Sarrant, commune de Mauvezin (Gers); langhien (molasse inférieure de l'Armagnac; marnes & calcaires); 10° Sarrant, commune de Rentières (Puy-de-Dôme); comme sur des gneiss coupés par des filons de granultite &, plus loin, sur le tongrien & l'aquitanien.

Les terrains cristallophylliens & les roches éruptives anciennes produisent un sol siliceux, & les terrains tertiaires un sol calcaire, marneux ou mixte. La flore des premiers est calcifuge, la seconde calcicole. La nutrition des habitants se ressent de la différence dans la végétation; à cette cause s'en ajoute une autre : la diversité des constructions & des habitations. Par suite, les caractères physiques peuvent être indifférents : le montagnard, qui se nourrit de seigle & qui supporte une température assez rude, est, en général, de petite taille, trapu, robuste & fort; il peut fournir de longues courses. Dans les hautes régions, les cas de phtisie, de goître ou de mauvaise conformation ne sont pas rares; la vie moyenne y est plus courte que dans les pays bas.

L'habitant des plateaux calcaires, dont le blé constitue la principale nourriture & qui jouit d'un climat tempéré, est généralement bien conformé, grand, élancé, de constitution & de force moyennes; il est vif, adroit & agile.

Mais il faut remarquer que les qualités & les caractères physiques peuvent avoir été transmis aux populations actuelles par les races qui les ont précédées sur le sol de l'ancienne Gaule. Or, dans les régions occidentales, l'Auvergne, par exemple, les peuples ont résisté plus énergiquement aux invasions, & les civilisations nouvelles n'ont jamais détruit complètement celles préexistantes.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE.

M. E.-A. MARTEL, de la Société de géographie de Paris, en parlant de l'*utilisation souterraine des eaux des causses* explique quel peut être le résultat pratique des explorations qu'il a commencées en 1888 dans l'intérieur des grands plateaux calcaires du Languedoc, des descentes qu'il a opérées dans les *abîmes* (avens) de ces plateaux & qui, indépendamment des données géologiques neuves, lui ont fourni la découverte de dix kilomètres de grottes à stalactites & de rivières souterraines inconnues.

Un grand profit matériel peut être tiré de ces recherches pour l'économie rurale, l'agriculture & le reboisement.

Comme toutes les régions de même nature, les causses sont absolument stériles, à leur surface du moins (car leurs creuses vallées sont au contraire des plus riantes) : on les a appelés le « désert des pierres » & « le pays de la soif ».

Digitized by Google

En effet, toutes les pluies y sont absorbées par les fentes du sol craquelé; aucun ruisseau ne s'y forme; l'onde ne reparaît qu'au pied des falaises, au fond des vallées, sous forme de puissantes sources vauclusiennes entre deux cents & six cents mètres en contre-bas de la surface des plateaux.

Les études de M. Martel ont révélé le mode de circulation des eaux dans les veines internes de la masse calcaire.

Elles ont fait constater aussi que certains avens permettent d'accéder par en haut aux rivières souterraines qui drainent les pluies absorbées à la superficie & qui servent de réservoir aux sources.

Sur les quatorze avens (profonds de 30 à 212 mètres) dont la reconnaissance a été faite eu 1888 & 1889, trois, profonds de 100 mètres, ont mené à de semblables cours d'eau (Bramabiau, Mas-Raynal, Padirac), & l'expérience acquise permettra de dire désormais *à priori* si tel ou tel aven est susceptible de provoquer pareille découverte.

M. Martel voudrait donc que, sur sa trace, on entreprit en grand l'étude des gouffres qui trouent ainsi la surface de toutes les régions calcaires privées d'eau.

Quand on aurait dressé la carte des cours d'eau souterrains accessibles & le catalogue des puits naturels qui y conduisent; quand on connaîtrait le régime de crues & de sécheresses de ces courants intérieurs, on ferait appel aux ingénieurs.

On leur montrerait tout faits, tout forés, les trous, les puits au fond desquels ils seraient sûrs de trouver de l'eau, & à l'aide de machines d'épuisement, de moulins à vent, de chaînes à godets, &c,, on ramènerait à la surface le trop plein des réservoirs des sources pour le distribuer aux forestiers, aux agriculteurs, aux troupeaux & aux paysans.

C'est ainsi que le reboisement & les cultures pourraient renaître sur d'immenses étendues de terrain.

De longues années sont nécessaires avant d'arriver à ce résultat, car les recherches préliminaires, les explorations proprement dites, sont à la fois difficiles & coûteuses.

C'est pourquoi il serait à désirer qu'elles fussent entreprises sur une vaste échelle & avec un plan d'ensemble.

M. BLADÉ, correspondant à l'Institut, étudie la *géographie historique de la Vasconie cispyrénéenue durant la période mérovingienne.*

Un texte de Fortunat, daté de 570, prouve qu'à cette époque les Vascons espagnols, les Basques de race & de langue, n'avaient pas encore franchi les Pyrénées pour s'établir en Novempopulanie. L'expédition du duc de Bladastes en Vasconie (*Vasconicus*), dont parle Grégoire de Tours, eut lieu au delà des monts en 571. Mais en 587, les Basques occupaient déjà une portion du versaut nord des Pyrénées occidentales. M. Bladé prouve qu'Austrovaldus, duc de Toulouse, fit

Digitized by Google

contre les Vascons non pas une, mais plusieurs expéditions infructueuses.

Du texte de Grégoire & de diverses considérations historiques & linguistiques, il résulte que le domaine des Basques envahisseurs correspondant, en deçà des Pyrénées, au pays de Labourd, de Basse-Navarre, de Soule, & aux trois archiprêtrés de Baztan, de Lerin & de Cinco-Villas, situés sur la rive gauche de la Bidassoa. La population de ces contrées, supérieure à ce qu'elle était jadis, ne permettrait pourtant pas d'envoyer à l'étranger plus de 25,000 combattants.

Ce chiffre ne suffirait pas à expliquer comment de Félix Hunald & Vaïfre (670-769) les Vascons cispyrénéens formaient la principale force des armées du premier duché d'Aquitaine, de ces armées qui notamment firent tête à Pépin le Bref & à Charlemagne de 760 à 769. M. Bladé prouve que la population surabondante qui émigrait & émigre encore des montagnes & des régions infertiles de la Novempopulanie, n'avait en ces temps-là d'autres ressources que l'industrie militaire.

Dès 587, le nom de *Vascons* désigne donc, dans le sud-ouest de la Gaule, non seulement les Basques envahisseurs, mais toutes les populations insurgées contre les rois mérovingiens. Avec Genialis apparaît dès 602, le duché de Vasconie, qui dure au moins jusqu'en 769. L'étendue de ce duché est identique à celle de l'ancienne Novempopulanie.

Insistant sur la valeur des services militaires rendus à Hunald & à Vaïfre par les Vascons, M. Bladé explique ainsi comment les écrivains de la basse époque mérovingienne ont été conduits à donner souvent le nom de *Wasconia* à l'Aquitaine, & à ses habitants celui de *Wascones*. Cette particularité permet à M. Bladé de dater de la même époque les descriptions de la *Guasconia* & de la *Spanoguasconia* données par l'Anonyme de Ravenne. La première correspond au duché d'Aquitaine, & la seconde à celui de Vasconie.

M. Hamy présente, au nom de M. GUILBEAU, de Saint-Jean-de-Luz, une *carte historique & linguistique du pays basque* dressée sous la direction de ce délégué par M. Cigarroa en 1889.

Cette carte montre les portions du territoire espagnol où la langue basque est encore l'idiome courant, usuel, dominant des habitants, où la langue castillane a remplacé en grande partie la langue primitive que les anciens seuls (*ancianos*) parlent encore; où enfin les habitants jadis basques parlaient autrefois la langue basque, qui de nos jours est complètement inconnue. M. Guilbeau suit ces trois limites en Biscaye, en Alava, en Navarre, en Guipuzcoa, & insiste sur le contraste que présente le recul très accentué du basque en Espagne & sa fixité relative de limites du côté de la France.

Le gouvernement espagnol a toujours fait des efforts pour faire disparaître avec le basque les *fueros* qui empêchaient dans les provinces *vascongades* l'établissement de l'égalité nationale; il a décrété dans ce

Digitized by Google

but l'obligation de l'usage du castillan dans les écoles. Le catéchisme lui-même s'enseigne en castillan. Cette langue est d'ailleurs aisée & s'apprend sans travail. Il n'en est pas de même du français, qui est d'un abord difficile pour les Basques, ne s'enseigne pas d'ailleurs d'une manière suivie dans des écoles irrégulièrement fréquentées & n'est pas combattue par les autorités administratives.

M. BLADÉ compare la carte de M. Guilbeau avec celles antérieurement données par le prince Bonaparte & par Broca, & fait remarquer que le phénomène du recul progressif de la langue basque du sud au nord, qui ressort si bien du rapprochement de ces divers documents, tient plus particulièrement à ce que, sur le versant méridional des Pyrénées, le castillan est en contact immédiat avec le basque & l'attaque directement. La fixité relative de la frontière nord du basque, est due, au contraire, à l'interposition au basque & au français du gascon que les Basques apprennent & parlent tous, alors que personne en Gascogne ne parle & ne comprend même le basque.

M. LABROUE, vice-président de la Société de géographie de Bordeaux, poursuit l'étude sur le *Livre de vie des Jurats de Bergerac,* qu'il avait déjà fait connaître l'an dernier. Il insiste sur quelques passages relatifs aux *lettres de marque* & aux *patis* ou trèves. Il indique les prix des animaux, des denrées, des vêtements, la valeur de l'argent & des salaires à la fin du quatorzième siècle. Les lettres de marque ou de représailles des seigneurs, semblables à celle des rois, maintenant la guerre en permanence ; elles furent une des causes de la prolongation de la guerre de Cent Ans. Les *patis* suspendaient les hostilités ; mais rarement ils étaient scrupuleusement observés par les seigneurs, qui recommençaient bientôt leurs attaques & leurs pillages.

Le *Livre de vie* touche à tout ce qui a rapport à l'état finaucier & social du Périgord à la fin du quatorzième siècle. Vers 1380, un cheval de luxe coûtait 10 francs, un bœuf 8 francs, un âne 3 francs, une brebis 13 sols. Une barrique de vin coûtait 3 francs, un hectolitre de blé 13 sols. Un manteau valait 1 franc, une jaquette 3 francs, une chemise & des braies 10 sols, une paire de bottes 6 sols. La journée de travail d'un ouvrier était payée 1 sol, celle du tonnelier 2 sols 1/2, celle du charpentier 5 sols. La journée des conducteurs de bétail, de fouleurs de vendanges, était payée 1 sol 3 deniers; celle des vendangeurs 6 deniers. Un grand procès coûta 15 livres 8 sols 1 denier; l'avocat se fit payer une livre 10 sols pour défendre la ville de Bergerac devant le sénéchal de Périgueux. Un secrétaire de mairie gagnait 10 francs par an. Une messe était dite pour 4 deniers. On peut conclure de cette étude comparée par l'argent valait, vers 1380, trente fois plus qu'aujourd'hui ; que les ouvriers des villes gagnent de nos jours trente-cinq fois plus qu'au quatorzième siècle, les ouvriers des champs quarante fois plus, les avocats cent vingt-cinq fois plus, les secrétaires de mairie

Digitized by Google

deux cents fois plus, & le clergé qui dit des messes, cent-vingt fois plus.

SECTION D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE.

Au nom de M. EDOUARD FORESTIÉ, secrétaire de la Société archéologique & historique de Tarn-&-Garonne, M. Rébouis, de la même société répond à la question 5 du programme (anciens livres de raison & de comptes; journaux de famille) & présente une étude sur les inventaires, source d'informations qu'il voudrait voir figurer au programme du prochain Congrès, à côté des livres de raison & des journaux de famille.

M. Forestié montre l'intérêt qu'offrent : 1° un inventaire de 1310, dressé à Moissac par un notaire, sur le mobilier du fils mineur d'un bourgeois; 2° un registre de notaire de Capdenac de 1346, qui contient l'inventaire d'une petite maison de village; 3° un autre inventaire de 1375, relatif à la succession d'un bourgeois de Moissac.

Ces divers documents nous offrent la description la plus complète d'un intérieur à cette époque; d'où leur intérêt.

Aussi M. Forestié exprime le désir de voir réunir les inventaires d'une région en un recueil avec glossaire & tables.

Ce recueil serait fort utile pour l'étude des mœurs & des coutumes de nos pères.

M. Édouard Forestié, répondant également à la question 13 du programme (Étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région; en donner, autant que possible, la forme exacte & rechercher quelles peuvent avoir été l'origine & la cause de leur vogue plus ou moins longue), M. Rebouis s'est chargé de la communication. M. Forestié a relevé dans un seul & même document 1666 noms propres accompagnés de prénoms, pour une période de vingt ans environ, de 1340 à 1360. Ce document, c'est le précieux livre de comptes des frères Bonis, marchands montalbanais du quatorzième siècle.

En outre, M. Forestié a rapproché de la table des noms de personnes de ce livre, base très précieuse pour la statistique des prénoms, une autre source d'informations non moins importante, le livre des obits de la cathédrale de Montauban, établi en 1317, à l'époque de la création du diocèse.

De ces deux documents conservés aux archives départementales de Tarn-&-Garonne, le premier se publie en ce moment dans les *Archives historiques de la Gascogne* (20e fascicule).

Les deux sources étaient presque de la même date.

M. Edouard Forestié a tout d'abord rapproché les prénoms romans des clients de Bonis des noms latins des saints inscrits au calendrier qui précède les fondations dans l'obituaire.

Digitized by Google

Il a trouvé 30 prénoms communs, sur 113; c'est peu, le calendrier portant environ 200 prénoms.

Sur les 1,666 prénoms des clients inscrits sur les livres de comptes des frères Bonis, *Peyre* ou *Pierre* se trouve 207 fois; *Johan*, 207 fois également; *Wilhem, Guilhem*, se présente 196 fois. Ces trois prénoms sont absolument hors de pair.

Viennent ensuite par ordre décroissant : Ramo (Raymond), 138 fois; Bertran, 130; Arnaut, 102; Guiraut, 70; Bernat, 61, &c.

Une remarque à faire, c'est la rareté du prénom *Louis*; le nom du saint roi resta longtemps en défaveur dans le Quercy, sans doute à cause de ses démêlées avec les comtes de Toulouse.

M. PAUL MEYER fait observer, à propos de la dernière phrase de cette communication, que le nom de *Louis* est rare partout & que la raison invoquée pour le Quercy ne peut pas être la vraie.

M. Rebouis donne encore communication, au nom de M. FORESTIÉ, père, de la Société archéologique & historique de Tarn-&-Garonne d'une réponse à la quinzième question du programme (les anciens ateliers typographiques en France) : *Les Pérégrinations de l'imprimeur Arnaud de Saint-Bonnet à Lyon, à Grenoble, à Montauban & à Auch*, de 1617 à 1653.

Fils d'un marchand ouvrier en soie de Lyon, Arnaud de Saint-Bonnet, né à une date inconnue, était maître imprimeur dans sa ville natale, en 1617; en 1621, il est marchand libraire & imprimeur à Grenoble.

De 1621 à 1639, que devint Saint-Bonnet? On l'ignore. S'arrêta-t-il à Cahors, où René Lavoix, son compagnon & plus tard son associé, lui avait cédé une somme de 650 livres? Ce qui est certain, c'est que Saint-Bonnet est, en 1639 & 1640, l'imprimeur de l'évêque de Montauban. Nous avons de lui, à cette date, des reçus portant sa signature pour frais d'impressions diverses.

En 1642, nous retrouvons Saint-Bonnet, marchand libraire à Auch; le 24 janvier 1647, un acte de Société, pour vingt ans, est signé par Arnaud Saint-Bonnet, natif de Lyon, libraire & imprimeur de l'archevêque d'Auch « & René Lavoix de la Flèche, aussi libraire, imprimeur & graveur. ». Ils se proposaient d'établir une imprimerie & une librairie à Pau. Ce projet d'un établissement en commun à Pau ne paraît pas avoir été réalisé. En 1648, René Lavoix est imprimeur à Betharram; en 1647, Saint-Bonnet est imprimeur à Lescar.

Le dernier des actes portant la signature de Saint-Bonnet, & que M. Parfouru, archiviste du Gers, a eu la bonté de rechercher & de réunir, est daté du 16 juillet 1652; cet imprimeur, qui devait avoir alors une soixantaine d'années, a dû périr pendant la grande peste de 1653, qui fit à Auch plus de 4,000 victimes.

Les ouvrages imprimés par Saint-Bonnet & que possèdent encore la bibliothèque d'Auch ou des collections particulières sont très remar-

Digitized by Google

quables pour la beauté de l'impression; la gravure sur cuivre concourt souvent à leur donner un cachet tout particulier.

M. Forestié père désire surtout par cette communication appeler l'attention des membres du Congrès & en particulier de ceux du Lyonnais, du Dauphiné, du Quercy, de la Gascogne & du Béarn sur les pérégrinations de cet imprimeur, qui, de 1621 à 1639, s'est probablement arrêté dans d'autres villes que celles où sa présence est maintenant constatée.

M. BARRIÈRE-FLAVY, de la Société archéologique du Midi de la France, lit une communication ayant pour titre : *Etude sur l'organisation communale de Saverdun, l'une des quatre villes maîtresses du comté de Foix.* M. Barrière-Flavy, après avoir dit que l'institution consulaire remontait, dans cette cité, au commencement du treizième siècle, expose le mode de nomination des magistrats municipaux, d'abord créés par les comtes de Foix, plus tard, au seizième siècle, élus par le suffrage à deux degrés. Il énumère les attributions des consuls, les droits & privilèges nombreux dont ils jouissaient, puis il retrace à grands traits les principaux épisodes de la vie communale de cette ville au moyen âge & durant les guerres religieuses du seizième siècle.

Cette étude, plus détaillée, fera l'objet d'un chapitre particulier de l'histoire générale de la ville de Saverdun, dont M. Barrière-Flavy a recueilli les éléments dans les principales archives du Midi & à la Bibliothèque nationale.

M. GRELLET-BALGUERIE, de la Société archéologique de Bordeaux, donne lecture d'un Mémoire sur deux traditions relatives à Eudon, duc-roi d'Aquitaine. Il indique les raisons qui, d'après lui, doivent faire attribuer à ce prince une partie des exploits dont les chroniqueurs ont fait honneur à Charles Martel.

CONGRÈS D'ÉTUDES LANGUEDOCIENNES

A MONTPELLIER

Le Congrès des études languedociennes a commencé ses séances le 31 mai, dans la salle des actes, à la Faculté de médecine, sous la présidence de M. Roques-Ferrier. Parmi les personnes présentes à l'ouverture des travaux du Congrès, nous citerons : MM. Lisbonne, sénateur; docteur Espagne; Grand, archiviste de la ville de Montpellier;

Digitized by Google

Chabaneau, professeur à la Faculté des lettres, correspondant de l'Institut; Barral de Barret, Sautriot, &c.

Voici la liste des travaux lus ou communiqués :

1° Coïncidences des limites dialectales de l'époque actuelle avec les limites des diocèses avant la Révolution. — Les radicaux de la pierre & de la flèche en Languedoc. — Les diminutifs & les augmentatifs. — Les termes gaulois que le languedocien a conservés, par M. Roques-Ferrier.

2° Proclamation en montpelliérain de 1336 de lettres de sauvegarde de Charles le Bel, en faveur de l'École de droit de Montpellier, pièce inédite & extraite du *Cartulaire de l'Université de Montpellier*, par M. Grand, archiviste de la ville de Montpellier;

3° L'enseignement du français par la langue d'oc à l'école primaire; historique de la méthode, ouvrages qui la composent & procédés d'enseignement; découvertes grammaticales servant de bases à un nouveau système d'analyse le plus simple & le plus rationnel applicable à toutes les langues classiques, par un majoral du félibrige;

4° L'étymologie du verbe *joura*, par M. le Dr Adelphe Espagne;

5° Le poisson d'avril, explication de l'usage traditionnel, par M. Lafont de Sentenac;

6° Le conte de *Cendroulet*, en provençal, version communiquée par M. Jouveau, d'Avignon, & détails sur les parentés que ce conte présente dans l'Europe orientale, par M. Roques-Ferrier;

7° M. Joseph Laurès a fait une communication sur deux poètes montpelliérains, Auguste & Cyrille Rigaud. L'aîné, Cyrille Rigaud, naquit le 28 janvier 1750; Auguste, le 29 janvier 1760. Ce dernier, pendant les Cent Jours, fut nommé adjoint au maire de Montpellier;

8° Le Dr Marignan, de Marsillargues, présente la carte préhistorique de la vallée supérieure de Vidourle;

9° M. Louis Sarrazin, entretient le Congrès de la nécropole de Saint-Nazaire de Pézans. Il résulterait que Saint-Nazaire de Pézans était une île à l'âge de pierre polie;

10° A propos du savant travail biographique que l'abbé Saurel a consacré à Renault de Villeneuve, évêque de Montpellier, M. Roques-Ferrier lit quelques pages dans lesquelles il fait remarquer que l'abbé Favre, alors prieur du Drès, fut chargé par le bureau de direction de l'hôpital général de Montpellier, de prononcer, en 1766, l'oraison funèbre de Villeneuve;

11° M. Mariquan fait une autre communication sur la légende des sirènes chez les gardiens de la Camargue;

12° M. Grand, archiviste de la ville de Montpellier, donne lecture d'une communication de M. G. Vallot, sur des ossements humains découverts en novembre 1889, dans la grotte de Labeil, près Lodève (Hérault).

13° M. de Laponge, vice-président du comité félibréen, absent à ce

Digitized by Google

moment, a adressé au Congrès une communication sur la grotte de Baucar.

14° Les troubadours à la cour des Guilhems, par M. C. B.

15° M. Roques-Ferrier examine la légende biterroise de *Pépésuc* & propose d'identifier Pépésuc au biterois Montpesuc qui avait vaillamment défendu Béziers en 1355. Cette identification est justifiée par la première partie du nom du héros biterrois de 1355, *pech* & *pe* ayant la même signification que *mount* en languedocien.

Il est donné lecture d'une communication de M. Lapouge qui résume les trouvailles faites à Castelnau-le-Lez & les conditions d'existence sociale des populations qui y viennent pendant la période préhistorique du bas languedoc.

Dans sa dernièse séance, le Congrès des études languedociennes a examiné plusieurs brochures émanant de M. Félix Pasquier, archiviste de l'Ariège à Foix, & se rapportant à une série de travaux des plus intéressants.

Le Congrès vote des félicitations à M. Félix Pasquier, en exprimant le vœu que le savant romaniste continue ses études remarquables.

M. Joseph Laurès, de Clermont-l'Hérault, donne la bibliographie d'environ trente poésies languedociennes de Peyrottes, publiées par lui, avant 1852, dans un journal politique de l'Hérault.

M. Louis Lafont de Sentenac fait présenter un intéressant recueil de noëls de l'Ariège en languedocien & en gascon, précédé d'une préface & de règles orthographiques.

M. Doumergue, instituteur à Saint-Martin-de-Londres, adresse au Congrès une petite monographie de Notre-Dame-de-Londres. Elle contient une excellente traduction languedocienne d'un acte latin de 1535.

Au nom de l'abbé Doumenjou, curé de Saurat (Ariège), le président dépose sur le bureau une série de documents fort curieux sur le père Amilia, le poète de Pamiers au dix-septième siècle.

M. Roques-Ferrier fait une communication sur les poésies montpelliéraines de Touchy. Il dit qu'on a de Touchy un grand nombre de cahiers d'ornithologie, renfermant beaucoup d'indications languedociennes.

Tous les manuscrits de Touchy, grâce à M. Gaudin, notre distingué bibliothécaire de la ville, sont devenus la propriété de la bibliothèque du musée Fabre.

M. Roques-Ferrier lit ensuite une fable en vers : *le Sonneur & l'Araignée* qui est attribuée à Lafontaine, d'après le recueil des mémoires de l'Académie des sciences & belles-lettres de Béziers (1736).

Il signale enfin, parmi les pièces rares & anciennes de la bibliothèque de la ville de Montpellier des variantes inédites des *Méditations* de Lamartine. Il espère pouvoir bientôt les publier. Il communique enfin un avis in-folio (provenant de la bibliothèque du marquis de

Digitized by Google

Grave), qui fut adressé aux capitouls de Toulouse par Alquier, & qui était relatif au *Canal des Deux-Mers*. En marge de cet avis, est une réponse par Jean de Nivelle. A la suite des deux textes, on a imprimé en italique quatre sonnets français & un sonnet toulousain sur la pose de la première pierre du canal.

M. Jules Sautriot présente deux études sur Montagnac. La première s'occupe de l'histoire de la Réforme dans cette ville depuis 1560 jusqu'à 1635. La seconde est consacrée à l'histoire de la période révolutionnaire à Montagnac (1789-1800) :

M. F. Balaman communique des fragments de son travail sur la *vallée de Montferrand* & relatif à Murles & à ses environs. Ce travail comprend aussl une série d'illustrations, dessins & fusains, faits sur nature.

Il décrit & indique l'origine du château ruiné de Murles, de la petite église de Saint-Jean-de-Murles, située à une certaine distance du village, dans un val arrosé par de petits cours, du Mas de Caravettes, acquis vers 1215, par les consuls de Montpellier qui y acquittaient les droits dus à l'évêque de Maguelone pour l'inféodation du bois de Valène & du Mas avec ses dépendances, &c.

Au nom de M. le Dr Vincent de Guéret, on dépose sur le bureau les conclusions d'un travail relatif à la dialectale de la Creuse, comparée à celle des anciens diocèses de la Marche ou des pays ciconvoisins.

Le Congrès a émis un vœu, indépendamment de ceux qui seront formulés plus tard, en faveur de l'utilisation de la langue d'oc pour l'enseignement du français dans les écoles primaires.

Les membres du Congrès ont fait, le 30 mai, une excursion à Saint-Gély, au bois de Valène, à Murles, à Caravettes, à Combailleux, &c. Ils ont constaté dans cette région plusieurs dolmens qui ne figurent pas sur les cartes des monuments préhistoriques du bas languedoc.

Le Congrès a fait aussi des remarques archéologiques fort intéressantes à Murles.

Après diverses autres lectures, les travaux du Congrès sont terminés & la session de 1890 déclarée close.

La deuxième session se tiendra à Narbonne en 1891 sous la présidence de M. de Laponge.

La troisième session aura lieu à Béziers, le jeudi de l'Ascension, en l'an 1892.

La quatrième, enfin à Montpellier, en 1893, sous la présidence de M. Roques-Ferrier.

Digitized by Google

LE CONGRÈS D'AGEN

EN FAVEUR DE LA MISE AUX ENQUÊTES

DU CANAL DES DEUX MERS

Le Congrès organisé par les comités de Toulouse, d'Agen & de Bordeaux, sous la direction des maires de Toulouse & d'Agen, afin de créer un mouvement décisif d'opinion en faveur du canal des Deux-Mers, obtiendra certainement un résultat profitable à l'œuvre.

La séance a été ouverte par M. le maire d'Agen, qui s'est exprimé en ces termes :

MESSIEURS,

« Avant de céder la présidence de cette assemblée à M. le Maire de Toulouse, plus autorisé pour présider aux débats qui vont être abordés dans cette importante & si patriotique question du canal des Deux-Mers, permettez-moi, au nom de la ville d'Agen, de remercier le Comité central de propagande de l'honneur qu'il nous a fait en choisissant notre cité comme centre du Congrès, & lui assurer que, comme toutes les villes du Midi de la France qui ont déjà adhéré à cette grande œuvre, tout notre concours lui est acquis pour la mener à bonne fin.

« Je déclare donc le Congrès ouvert & prie M. Ournac, maire de Toulouse, de prendre le fauteuil de la présidence. »

Le maire de Toulouse ayant fait observer que la présidence serait mieux occupée par M. Lasserre, député de Tarn-&-Garonne, l'assemblée acclame M. Lasserre comme président, & les maires d'Agen & de Toulouse comme assesseurs.

En dehors des adhésions des personnalités politiques, administratives & commerciales reçues par les comités, on constate la présence d'un grand nombre de notabilités de la région du sud-ouest, notamment MM. Raymond Leygue, député de la 1re circonscription de Toulouse, président du comité central; Auba, Comère, Philippe, conseillers municipaux de Toulouse; Espinasse, président du tribunal de commerce de Toulouse; Ozenne, Sirven & Millas, délégués de la Chambre de commerce de Toulouse; Journet, secrétaire général du Comité de pro-

Digitized by Google

pagande; divers délégués des loges maçonniques toulousaines; Jourde & Aimelafille, députés de Bordeaux; des maires & des présidents de Tribunaux & de Chambres de commerce de Castelnaudary, Carcassonne, Narbonne, Pamiers, &c.; les délégués du comité de Bordeaux & les sénateurs & députés de Lot-&-Garonne.

Les journaux représentés sont : *le Journal de Lot-&-Garonne, l'Avenir de Lot-&-Garonne, la Constitution, l'Indépendant d'Agen, le Patriote, la Tribune,* de Montauban, *la Gironde, la France,* de Bordeaux, *le Sud-Ouest,* de Toulouse, & *la Dépêche.*

Sont excusés divers députés & sénateurs de l'Aude & de l'Hérault retenus par la question des raisins secs.

Après lecture des adhésions reçues, la parole est donnée à M. Wickersheimer, ancien député de l'Aude, ingénieur en chef des mines, qui entretient les auditeurs de l'état de la question du canal des Deux-Mers.

« Inutile d'insister, dit M. Wickersheimer, au début de sa conférence, sur l'importance de la question qui nous réunit si nombreux aujourd'hui. Le but précis de notre assemblée est de produire un mouvement d'opinion susceptible d'entraîner l'adhésion définitive du Gouvernement, qui hésite encore à nous donner satisfaction. »

M. Wickersheimer rappelle les premiers travaux de M. Duclerc sur la question, après les désastres de 1870, travaux auxquels il est heureux d'avoir collaboré; il en indique l'utilité : 1° au point de vue de la défense nationale, en présence des dangers maritimes auxquels nous exposent les alliances des quatre grandes puissances européennes; 2° au point de vue économique & agricole.

Des objections qui se sont produites contre cette œuvre, peu subsistent aujourd'hui, & la mise aux enquêtes des projets est d'autant plus urgente, qu'à cette heure l'Allemagne prépare son canal des Deux-Mers par la jonction de la Baltique à la mer du Nord. Il faut donc faire naître en France un mouvement d'opinion assez puissant pour amener l'exécution de l'œuvre à laquelle est attachée la sécurité de la patrie.

« Commercialement, dit M. Wickersheimer, ce canal est-il exécutable ? Les statisticiens évaluent le trafic du détroit de Gibraltar à vingt millions de tonnes par an, sur lesquels sept millions au moins pourraient être détournés au profit du canal des Deux-Mers, ce qui est largement suffisant pour assurer les risques des capitaux nécessaires à cette entreprise. Il reste à vaincre certaines oppositions financières & industrielles, comme celles de la Compagnie des chemins de fer qui indique qu'elle redoute un danger chimérique. Mais nous prouverons à ces adversaires que le canal des Deux-Mers ne servira pas seulement d'escale de ville à ville, mais bien de véhicule direct & puissant aux marchandises des pays tropicaux & d'Extrême-Orient, dont profiteront les chemins de fer aussi bien que nous. »

Digitized by Google

M. Wickersheimer conclut en préconisant le projet de canal à double section & à double voie sur tout son parcours, avec établissement d'écluses destinées à franchir des cols de cent quatre-vingt-dix mètres de hauteur rencontrés dans le tracé.

Il regrette, en terminant, que le mauvais vouloir de M. de Lesseps ait empêché, à l'origine, le projet d'être exécuté. Il engage les conseils généraux des départements voisins à s'assembler, à se concerter sur cette question par voie de réunion extraordinaire, de commission interdépartementale. Il les engage à voter une subvention, à déclarer le projet d'utilité publique.

« Alors, la Société financière nécessaire sera vite constituée. Le Gouvernement n'aura plus de raisons de refuser la mise aux enquêtes, & nous aurons enfin doté notre région d'une œuvre essentiellement nationale, éminemment patriotique. (*Salve d'applaudissements.*) »

Prennent ensuite la parole en faveur du canal des Deux-Mers : M. Laliman, délégué de la Société d'agriculture de la Gironde; M. Camelle, vice-président de la Commission d'études, à Bordeaux; M. Douarche, conseiller général de l'Aude, délégué de la ville de Narbonne, qui a approuvé l'idée de réunir une Commission interdépartementale & qui rappelle qu'au Conseil général de l'Aude il vota une proposition semblable en 1888, laquelle n'aboutit pas; d'une part, par suite des observations du Gouvernement, de l'autre, par suite du refus du Conseil général de la Gironde de nommer sa délégation. Ce refus fut inspiré par des considérations étroites & intéressées de son président d'alors, M. Alexandre Léon, administrateur du chemin de fer du Midi.

En concluant, M. Douarche émet le vœu que Narbonne soit choisie comme tête de ligne du canal & que la société du canal s'engage à reconstruire son ancien port maritime. En retour, Narbonne s'engagera à voter une subvention annuelle à la société & à lui abandonner l'exploitation agricole de dix mille hectares de lagunes devant produire, selon lui, dans un temps donné, de 500,000 francs à un million de revenu annuel.

M. Ournac, maire, conseiller général de Toulouse, prononce l'excellent discours suivant, qui démontre la nécessité de l'exécution du *canal des Deux-Mers.*

« MESSIEURS,

« La tâche que nous nous sommes imposés est des plus nobles, & certes aucune ne peut davantage tenter le dévouement des citoyens qui aiment leur pays & qui le veulent grand & prospère.

« Réunis ici pour traiter cette grave question à laquelle est attachée la fortune du Midi, & l'honneur national, il nous appartient, par une délibération ferme, d'appeler enfin l'attention des Pouvoirs publics & de transformer la période d'incubation en période d'action.

« On a dit, avec raison, que la maturité était nécessaire aux grands

Digitized by Google

projets; celui du canal des Deux-Mers, qui passionne si fort dans nos contrées l'opinion publique, est certes de ce nombre.

« Ceci est si vrai, d'ailleurs, que dans une mesure restreinte le canal du Midi quoique créé dans un siècle où la science était encore dans l'enfance, a prouvé la nécessité impérieuse de joindre la Méditerranée à l'Océan. Par cette conception vraiment géniale, Riquet a immortalisé son nom. Plus tard, & comme complément, a été exécuté le Canal latéral.

« On peut donc dire que le canal des Deux-Mers n'est point une idée nouvelle, puisque, dès le dix-septième siècle, l'exécution de cette pensée avait tenté nos pères & qu'ils l'avaient réalisée en l'appropriant aux besoins de leur époque. A notre génération, aidée par les progrès incessants de la science moderne, échoit la tâche de compléter cette œuvre.

« D'autres traiteront avec une haute compétence la question technique & prouveront la possibilité incontestable de l'achèvement du canal.

« Quant à moi, si j'ai bien compris mon rôle, il se borne à vous exposer la question au point de vue patriotique, agricole & commercial, & à vous dire ce que prouve, du reste, l'activité intelligente de mon ami Journet, que ce que l'on veut bien on le peut toujours. A nous donc de vouloir, & le succès est assuré.

« Par sa situation géographique, notre pays est désigné comme point de transit entre l'Occident & l'Orient; le canal serait donc la route directe des Indes en Amérique, & son exploitation mettrait fin à notre isolement, auquel nos ennemis travaillent sans trêve.

« De Narbonne à Bordeaux, les plus gros navires pourraient transiter en toute sécurité, en gagnant deux jours au moins sur la traversée par Gibraltar, ce qui nous donnerait un avantage sérieux sur nos concurrents, car s'il est vrai de dire que le temps est de l'argent, c'est aux opérations commerciales surtout que cette devise doit être appliquée.

« Personne n'ignore que la vie commerciale d'un peuple est subordonnée aux moyens de transport dont il dispose. Or les chemins de fer exploitent un monopole & leurs tarifs ont force de loi.

« La concurrence créée par le canal des Deux-Mers obligerait la Compagnie à baisser ses tarifs & permettrait ainsi à la région essentiellement agricole qu'il traverserait de transporter à peu de frais ses produits aux deux ports, où ils trouveraient des débouchés avantageux.

« Cela est si vrai, que la portion navigable de la Garonne comprise entre Castets & Bordeaux, qui est d'une distance minime, suffit pour amener une diminution sensible des tarifs sur presque toute la ligne du Midi, la batellerie pouvant, à partir de ce point, échapper à l'impôt prélevé par la Compagnie sur le Canal latéral.

« Tous ceux qui se préoccupent, à juste titre, de la crise agricole

Digitized by Google

que nous traversons, doivent se bien pénétrer de cette vérité que le commerce seul viendra efficacement en aide à l'agriculture, en lui procurant l'argent, les débouchés & le crédit dont elle a besoin. C'est avec raison qu'on a dit que le plus grand trafic fait les plus hauts prix.

« La voie économique par excellence, c'est la navigation, parce que seule elle se prête aux transits considérables, à ces relations lointaines, objets de la convoitise des peuples les plus avisés. — Les autres moyens de transport sont trop onéreux, & les chemins de fer conviennent surtout aux trafics de peu d'importance.

« L'objectif de tous les peuples, celui qu'avec plus d'âpreté que jamais ils se disputent, c'est la puissance maritime. La prévoyance anglaise, qui nous a évincés de la plupart des marchés, qui dans le grand lac français possède Malte & Chypre, qui a accaparé le canal de Suez, fait par nous, qui commande enfin à Gibraltar, l'a bien compris, & c'est un axiome aujourd'hui qu'on se bat à coups de canons pour vaincre à coups de tarifs.

« Il ne faut donc reculer devant aucun sacrifice pour assurer le succès de notre entreprise, & ce sera notre revanche d'avoir restauré notre suprématie commerciale, d'avoir ressuscité notre fief méditerranéen.

« En résumé, le canal reliant l'Océan à la Méditerranée, en outre des bienfaits généraux pour les pays traversés, donnerait un essor nouveau à l'industrie, au commerce, à l'agriculture.

« Mais, à défaut d'autre considération, notre sécurité nationale n'exige-t-elle pas impérieusement la prompte solution de la question?

« Notre éternelle rivale, l'Angleterre, a si bien reconnu l'importance capitale de ce projet, qu'il me souvient que la première fois qu'une canonnière de guerre a traversé le canal du Midi & le Canal latéral pour reprendre la mer à l'Océan, un membre du Parlement est monté à la tribune, &, signalant le fait à l'attention de son pays, s'est écrié : « Voilà l'ennemi ».

« Aucun autre argument n'aurait cette force.

« A l'État donc de faire son devoir.

« Nous avons la bonne fortune de posséder dans les conseils du Gouvernement des méridionaux animés des mêmes sentiments que nous; leurs lettres d'adhésion en témoignent.

« C'est à eux que nous nous adressons, certains que notre appel sera entendu & que, dans leur patriotisme éclairé, ils tiendront à honneur d'attacher leur nom à cette œuvre grandiose, qui, en rendant la prospérité au Midi, fera, si possible, la France plus grande encore ».

M. Ournac propose l'adoption du vœu suivant, comme sanction de la réunion d'aujourd'hui :

« Le Congrès réuni à Agen, le 21 juin 1890, & composé des représen-

Digitized by Google

tants du commerce, de l'industrie, de l'agriculture & des assemblées départementales & communales du sud-ouest de la France,

« Après en avoir délibéré;

« Considérant que le projet qui consiste à joindre la Méditerranée à l'Océan, au moyen d'un canal à grande section, a été soumis depuis dix années à des études minutieuses & contradictoires, aujourd'hui terminées;

« Considérant qu'à plusieurs reprises ce projet, examiné & discuté par de grandes commissions techniques, a été jugé *possible;* que l'Administration de la guerre & celle de la marine, consultées, se sont énergiquement prononcées dans le même sens;

« Considérant que la défense nationale doit être l'objet de préoccupations passionnées & de la constante sollicitude de tous les Français;

« Considérant que le canal des Deux-Mers est une œuvre nationale & patriotique qui permet de doubler les forces maritimes du pays & de conserver dans la Méditerranée une suprématie indiscutée, en dépit des agissements de certaines puissances & malgré la position formidable de Gibraltar;

« Considérant que, grâce aux avantages que le canal procurera au commerce, à l'agriculture & à l'industrie, le trafic sera très largement rémunérateur;

« Considérant que le problème de l'alimentation qui avait été posé au début est maintenant résolu;

« Considérant que les travaux nécessités par la construction du canal donneront un développement considérable à l'industrie du pays, seule appelée à en bénéficier;

« Considérant que depuis quelques années un trop grand nombre d'ouvriers français vont chercher en Amérique le travail que ne peuvent leur procurer ici ni l'agriculture, ni l'industrie, ni les Pouvoirs publics; que ces émigrants seraient tous retenus en France par les travaux du canal; que ce serait là un palliatif puissant apporté à la crise actuelle;

« Considérant que l'épargne française, quelquefois attirée bien loin, vers des entreprises qu'elle ne peut ni surveiller ni contrôler, trouverait dans l'affaire du canal des Deux-Mers un placement de tout repos, que ses millions resteraient en France pour la plus grande prospérité du commerce, du travail & de l'industrie, pour une œuvre réellement française & d'utilité nationale;

« Considérant que l'activité du pays, au milieu de la tranquillité féconde dont il jouit, se porte chaque jour davantage vers les questions d'ordre économique & social, sans acception de partis ou de nuances politiques;

« Considérant que les revendications réitérées & unanimes de tous les corps constitués de la région du sud-ouest prouvent que la question du canal des Deux-Mers est mûre, & que le Gouvernement ne

Digitized by Google

saurait, sans méconnaître sa haute mission, qui est de sauvegarder les intérêts généraux du pays, retarder plus longtemps l'accomplissement d'une œuvre si imposante, qu'elle n'a plus d'adversaires en France,

« Emet le vœu, au nom de tous les départements de la région, que le projet d'un canal maritime joignant l'Océan à la Méditreranée soit soumis à l'enquête prescrite par la loi du 3 mai 1841 (titre I, art. 3) &, qu'il soit, à bref délai, *déclaré d'utilité publique.*

Charge les députés & sénateurs, représentants de la région, de poursuivre énergiquement auprès des Pouvoirs publics la réalisation du vœu émis aujourd'hui,

Et décide qu'une Commission composée de : *Le Président* : Lasserre, député de Tarn-&-Garonne; *Délégués* : H. Bruneau, vice-président de la Chambre de commerce de Lot-&-Garonne; Douarche, conseiller général de l'Aude; Camelle, conseiller d'arrondissement à Bordeaux; Ozenne, ancien président de la Chambre de commerce de Toulouse; Leygue, député, président du Comité central du canal des Deux-Mers, se rendra demain auprès de M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, pour lui présenter ce vœu. »

Parlent dans le même sens MM. Ozenne, ancien président de la Chambre de commerce de Toulouse; Lauras, président de la Chambre de commerce d'Agen; Bruneau, vice-président de ladite Chambre, qui propose la nomination d'une délégation chargée d'apporter demain à Mézin, au ministre des travaux publics, l'expression des *desiderata* de l'assemblée; de Groussou, conseiller général de Lot-&-Garonne; Chabrié, député, maire & conseiller général de Moissac.

Puis, M. Lasserre, président du Congrès, résume la discussion, donne lecture des lettres d'excuses de M. Constans, ministre de l'intérieur; de MM. Barbey, ministre de la marine; Fallières, ministre de la justice & des cultes; Faye, sénateur de Lot-&-Garonne; Deluns-Montaud & Laffitte de Lajoannenque, députés de Lot-&-Garonne; Hébrard, sénateur de la Haute-Garonne; Germain, Caze, Calvinhac, Mandeville, Piou, députés de la Haute-Garonne; de Verninac, sénateur du Lot; des députés Turrel, Théron, Ferroul, Dujardin-Beaumetz, Chiché, Cambe, Lasbaysses, Prax-Paris, du général Déaddé, du maire de Tonneins, des conseillers généraux Cauvet, de Planet (Haute-Garonne), du président de la Société du Canal, &c. Il soumet à l'assemblée l'adoption du vœu de M. Ournac, qui est voté à l'unanimité.

Enfin, le Congrès donne acte à M. Douarche des offres de la ville de Narbonne, qu'il remercie. Il nomme aussi la délégation chargée d'apporter demain, à Mézin, au ministre des travaux publics, les *desiderata* de l'assemblée.

Sont nommés : MM. Bruneau, pour le Lot-&-Garonne; Camelle, pour la Gironde; Lasserre, pour le Tarn-&-Garonne; Ozenne, pour la Haute-Garonne. M. Douarche dit que MM. Durand, sénateur de Lot-&-Garonne, Raymond Leygue, député de la Haute-Garonne,

Digitized by Google

celui-ci président du Comité central de propagande du canal des Deux-Mers, se joindront aux délégations.

Parlent encore, MM. Bourgeat, conseiller général de Valence; Douarche, de Narbonne; Chaumié, avocat; Sentini, conseiller municipal; Lauras, membre de la Chambre de commerce d'Agen.

La séance est levée à cinq heures, après une allocution du président, qui prend l'engagement de poursuivre au Parlement & près des Pouvoirs publics la réalisation de cette vaste & féconde entreprise.

Le soir, à sept heures & demie, les membres du Congrès, au nombre d'une centaine environ, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville; où a eu lieu le banquet parfaitement servi par M. Souliès, propriétaire de l'hôtel de France & des Ambassadeurs.

M. J.-B. Durand, sénateur & ancien maire de la ville, occupait le fauteuil de la présidence, ayant à ses côtés : M. Leygue, député de la Haute-Garonne; M. Ournac, maire de Toulouse; M. le général Combarieu, commandant le département de Lot-&-Garonne; le président de la chambre de commerce d'Agen; les présidents des tribunaux de commerce de Toulouse & d'Agen; la majeure partie de l'édilité locale; les représentants de la presse, & une foule de notabilités de la région. Au dessert, après le toast du président qui a été fort applaudi, M. l'ingénieur en chef Wickersheimer a pris la parole & a de nouveau résumé les appréciations qui militent en faveur de cette entreprise.

Les délégués de Toulouse ont, tour à tour, chaleureusement soutenu le projet acclamé dans la journée. MM. Ozenne, ancien président de la Chambre de commerce; Lespinasse, président du tribunal de commerce; Ournac, conseiller général de la Haute-Garonne, ont fait appel à toutes les forces vives du pays & à la presse en particulier.— M. Xavier de Lassalle, au nom des journalistes présents, a répondu qu'aucune dissidence politique n'empêcherait la presse méridionale d'appuyer les résolutions du Congrès. — M. Lasserre, député de Castelsarrasin, en remerciant les Chambres de commerce de leurs efforts communs, a promis l'appui de ses collègues du Corps législatif appartenant à la zone du Sud-Ouest.

La série des discours s'est ainsi prolongée jusqu'à onze heures, malgré la chaleur qui régnait dans cette vaste salle. On a beaucoup remarqué l'absence de MM. les ingénieurs des ponts & chaussées, soit du service de la Garonne & du canal latéral, soit du contrôle des routes & des chemins de fer. Évidemment, de profondes divergences d'opinion existent entre les promoteurs du canal maritime & les ingénieurs de l'Etat.

La soirée s'est terminée par une réception des invités dans les divers cercles politiques d'Agen.

Conformément à la décision prise par le Congrès interdépartemental, tenu le samedi 21 juin, à Agen, en faveur du canal des Deux-Mers, MM. Bruneau, représentant le Lot-&-Garonne; Camelle, représentant

Digitized by Google

la Gironde; Lasserre, représentant le Tarn-&-Garonne; Ozenne, représentant la Haute-Garonne, & Douarche, représentant le département de l'Aude, se sont rendus le dimanche 22 juin, à Mézin, afin de transmettre à M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, venu dans cette ville pour présider à l'inauguration de la ligne ferrée de Nérac à Mézin, le vœu voté par la réunion d'Agen, vœu tendant à la mise aux enquêtes du projet du Canal maritime joignant l'Océan à la Méditerranée & à sa déclaration d'utilité publique.

Les délégués étaient accompagnés par MM. Durand, sénateur de Lot-&-Garonne, & R. Leygue, député de la première circonscription de Toulouse.

C'est M. Lasserre, député de Castelsarrasin, qui a présenté la délégation au ministre; celle-ci a chaudement plaidé ensuite la cause du canal des Deux-Mers.

M. Yves Guyot a examiné avec bienveillance le vœu qui lui était transmis; il a écouté avec beaucoup d'attention les observations des défenseurs du projet de Canal, mais il a déclaré qu'une semblable question demandait à être entourée de la plus grande somme possible de garanties.

« Que la Société d'études, a-t-il dit en substance, m'apporte la preuve que la Société financière qui doit appuyer l'entreprise de ses capitaux a versé dans les caisses de l'État le tiers au moins du capital nécessaire à la réalisation de l'œuvre projetée, c'est-à-dire 200,000,000, &, si je suis encore alors à la tête du ministère des travaux publics, je n'hésiterai pas, soyez-en certains, à faire mettre le projet de création du canal des Deux-Mers à l'enquête prescrite par la loi du 3 mai 1841, & à faire déclarer cette œuvre d'utilité publique.

« Vous comprenez trop bien, Messieurs, a ajouté en terminant M. Yves Guyot, que, dans les affaires de cette importance, le Gouvernement ne doive pas promettre son intervention à la légère, & que, s'il doit avoir comme vous le souci de l'intérêt des populations, il ne puisse pas leur donner des espérances que les événements viendraient démentir par la suite. »

Acte a été pris de la déclaration du ministre, &, au nom de la délégation, M. Bruneau, vice-président de la Chambre de commerce d'Agen, a remercié M. Yves Guyot de la sagesse pratique renfermée dans ses paroles.

NOTA. — En principe, nous croyons à l'utilité du canal des Deux-Mers; mais comme la Revue n'a aucun parti pris, elle considère comme un devoir d'étudier le pour & le contre de la question. Dans un numéro subséquent elle examinera quels sont les motifs qui ont fait s'abstenir les ingénieurs de l'État de se rendre au Congrès d'Agen, & quelles sont les raisons que donnent les adversaires du projet pour motiver leur opposition. (*Note de la Rédaction.*)

Digitized by Google

CHRONIQUES

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

ÉCOLE DE MÉDECINE NAVALE DE BORDEAUX. — La création de l'Ecole de médecine navale est décidément arrêtée en faveur de Bordeaux. En outre d'une dépense d'un million environ pour créeer cette Ecole, la ville s'impose de 65,000 frans par an pour parer à des frais divers.

Ecoutons parler les Bordelais au sujet de ces dépenses :

« Cette charge annuelle de 65,000 francs sera-t-elle compensée par un profit sensiblement équivalent ? Dans une question de ce genre, cette préoccupation pourrait être écartée, car les grandes collectivités ont une mission sociale aux manifestations très variées, & qui souvent les conduit à des dépenses sans compensation pécuniaire, comme cela a eu lieu en matière d'assistance & d'instruction publiques. Cependant, on serait peut-être tenté de dire que l'organisation de la nouvelle Ecole correspond à un besoin général du pays & rentre dans un service public, celui de la marine militaire, dont l'Etat a seul la direction & dont seul il doit avoir la charge. Mais cette objection, fort juste au point de vue des vrais principes relatifs au rôle de l'Etat, n'a guère de portée pratique dans un pays où nous voyons ce dernier oublier à chaque instant qu'un service rentre dans ses attributions quand il s'agit d'en passer la charge aux communes, sans cesser d'ailleurs pour cela de garder la direction administrative de bien d'autres qu'une sage & intelligente décentralisation devrait faire transmettre aux autorités locales. Aussi bien l'Etat aurait-il montré quelque naïveté à vouloir garder la charge de l'Ecole de médecine navale par respect pour les principes qui règlent ses attributions, en présence de la concurrence acharnée de plusieurs villes pour obtenir cet établissement en le prenant à leurs frais.

Digitized by Google

« C'est que les avantages d'une pareille concession justifient amplement les dépenses qu'elle entraîne. Ce n'est pas dans l'augmentation de la consommation locale provenant d'un groupe d'habitants nouveaux & dans les conséquences qu'elle entraîne aux différents points de vue du fisc municipal, spécialement de l'octroi, que nous irons chercher ces avantages. Nous les trouverons dans l'importance plus grande de notre Faculté de médecine & de notre Université bordelaise qui, déjà vivante & prospère en fait, aura bientôt son existence légale quand la réforme dont on parle tant & qui est déjà mûre sera réalisée; nous les trouverons aussi dans le prestige que notre ville acquerra dans les pays étrangers qui envoient leurs futurs médecins faire leurs études en France, & qui, mis surtout en rapport avec les médecins de la marine, penseront certainement, sur les indications de ces derniers, à confier leurs étudiants à notre Faculté. Les consécrations officielles, dont on ne tient pas toujours grand compte dans son propre pays, ont un prestige indéniable quand elles se manifestent à l'étranger, même pour nous autres Français, qui affectons si souvent de les dédaigner chez nous; mais combien leur autorité n'est-elle pas plus grande aux yeux de ces peuples latins de l'Amérique du Sud avec lesquels nous sommes surtout en relations, & qui, à raison de leur race même, ont tant le culte des choses officielles, malgré le régime démocratique sous lequel ils vivent. Par la désignation même de notre Faculté pour être la directrice scientifique des futurs médecins de la marine française, on signale & affirme la haute valeur de son enseignement & la parfaite organisation de son outillage aux nombreux étrangers des pays maritimes en relations avec notre port, & qui ne peuvent acquérir chez eux les connaissances qui leur sont nécessaires. Mais ce premier résultat ainsi obtenu ne donne pas seulement l'avantage en quelque sorte universitaire que nous venons de signaler; les relations scientifiques en amèneront nécessairement d'autres, spécialement au point de vue commercial, ce que les personnes indifférentes au premier point de vue ne manqueront pas d'apprécier.

« Enfin, même vis-à-vis de notre gouvernement, l'établissement de l'Ecole de médecine navale dans notre ville assure à notre port une situation nouvelle dont la portée, nous en avons la confiance, s'accentuera de plus en plus. Par ce lien nouveau qui le rattache au ministère de la marine, notre port devient en fait le cinquième port militaire de notre pays, ou du moins une annexe de ceux qui existent déjà. Ce caractère ainsi invoqué & les sacrifices faits par notre ville pour permettre le fonctionnement d'un important service de la marine ne seront pas à dédaigner, quand nous demanderons pour nos chantiers de construction de navires de guerre & pour notre port des avantages auxquels son importance lui donne droit.

« En un mot, nous pensons que l'installation de l'Ecole de médecine navale à Bordeaux est pour notre port l'affirmation solennelle que

Digitized by Google

l'on reconnaît sa valeur & que, malgré les attaques passionnées dont il a été l'objet, malgré les négligences regrettables dont il a été victime, on comprend que, moyennant des améliorations facilement réalisables, il peut & doit continuer à rester dans l'avenir ce qu'il a été dans le passé : une des principales sources de la richesse & de la grandeur de notre patrie.

« Tout cela vaut assurément plus de 65,000 francs par an, & voilà pourquoi notre population tout entière approuvera la charge nouvelle que le Conseil municipal vient d'inscrire au budget. »

(*Gironde*, 8 juin).

Voilà une municipalité, une population & une presse qui pensent juste.

PROJET D'UNE CHAIRE DES LANGUES MÉRIDIONALES A BORDEAUX. — Nous lisons dans la *Gironde :*

« Le Conseil général des Facultés qui sera bientôt le Conseil de l'Université bordelaise a émis dans sa dernière séance le vœu qu'il soit créé à la Faculté des lettres de Bordeaux une chaire pour l'enseignement des langues méridionales. Selon les aptitudes du professeur qui occuperait cette chaire, elle pourrait servir soit à l'enseignement des dialectes du Sud-Ouest dans lesquels les documents les plus importants de notre histoire régionale ont été rédigés pendant plusieurs siècles, soit à l'enseignement de la langue & de la littérature espagnoles qui répondrait ici à un besoin manifeste. Notre ville est en relation non-seulement avec l'Espagne mais avec les Etats espagnols de l'Amérique du Sud.

« Après les pays de langue anglaise, c'est avec ceux de langue espagnole que la France fait le plus d'affaires. Suivant les statistiques les plus récentes, l'Espagne & les populations de l'Amèrique qui parlent cette langue donnent un chiffre d'importations de 782,016,548 francs, & 643,556,970 francs d'exportations qui, réunis, forment un total de 1 milliard 445 millions 573,513 francs pour les pays de langue espagnole seule. Si l'on considère que tout Espagnol parle ou tout au moins comprend le portugais qui n'est qu'un dialecte de la langue castillane, & par conséquent, le brésilien qui n'est autre que le portugais, on peut ajouter le chiffre d'affaires de ces deux pays, c'est-à-dire 259 millions 758,863 francs au total déjà obtenu pour la langue espagnole seule, & l'on arrive au total de 1 milliard 705 millions 332,376 francs. Les deux pays de langue allemande ne donnent ensemble qu'un total de 950 millions 239,278 francs.

« Ces relations commerciales supposent des relations morales, artistiques, littéraires que nous avons tout intérêt à étendre. Déjà des étu-

Digitized by Google

diants de l'Amérique du Sud sont venus s'inscrire à la Faculté de médecine de Bordeaux. Un des moyens de multiplier ces relations & de les rendre plus actives est la fondation de la chaire dont nous parlions tout à l'heure. L'étude de la littérature espagnole, qui n'a pu être faite par M. de Tréverret que d'une manière intermittente, puisqu'il enseigne en même temps la littérature anglaise, devrait être poursuivie ici avec plus de suite & traitée avec plus d'ampleur.

« Si l'Etat ne peut pas subvenir aux dépenses de cette fondation, se trouvera-t-il quelqu'un pour l'y aider? L'exemple de James G. Clark, qui vient de constituer à la nouvelle Université de Worcester (Massachusets) un capital de 12 millions & demi de dollars, trouvera-t-il chez nous des imitateurs? »

CHRONIQUE AGRICOLE

Au moment où paraîtront ces lignes, l'agriculteur sera à peu près fixé sur le rendement de ses céréales; si les prix sont rémunérateurs, comme il y a tout lieu de l'espérer, il se trouvera en possession d'une vraie bonne récolte.

Comme toujours la verse aura, sur certains points, diminué le contingent, mais grâce à une saison tempérée, les blés versés par les orages ou par un excès de vigueur donneront encore du grain, de sorte que l'ensemble sera satisfaisant dans le Sud-Ouest.

Il en est de même des avoines d'hiver; quant à celles qui ont été faites au printemps, surprises par la période de chaleurs exceptionnelles de la première quinzaine de juin, elles ont été arrêtées dans leur développement & leur produit en paille & en grain sera inférieur.

D'une façon générale, l'année présente a été favorable à la production des céréales, qui va se trouver encouragée par les lois sagement protectrices que la Chambre a eu l'inébranlable résolution de voter. Si, comme il y a tout lieu de l'espérer, nous pouvons obtenir une surveillance effective dans la vente des engrais chimiques, si leur emploi est facilité par la création d'un crédit agricole ou la multiplication de syndicats, si, d'un autre côté, nous sélectionnons rigoureusement nos semences, il y a tout lieu d'espérer que nous atteindrons bientôt une production suffisante à nos besoins.

Nous n'en sommes pas aussi loin qu'on semble le croire & le Congrès

Digitized by Google

de la Meunerie nous en a fourni, dans ses brillantes assises internationales de 1889, de bien saisissantes preuves.

Dans le tableau de la production du froment sur le globe, la France tient la première place en Europe, avec un appoint de plus de 100 millions d'hectolitres; sa moyenne de rendement est de 15,6 par hectare. Comme sa consommation ne dépasse guère 120 millions d'hectolitres, on voit tout de suite, combien il serait facile, par une culture plus extensive, de combler ce déficit de 20 millions d'hectolitres & de nous affranchir de l'étranger. Quel magnifique résultat à obtenir! Il est bien digne d'exciter la patriotique émulation de tous les agriculteurs & de les porter à élever leur rendement. Ce serait là une bonne action en même temps qu'une bonne affaire.

Cet horizon magique nous laisse voir cependant quelques nuages; en chroniqueur consciencieux nous devons les indiquer tout en étant très convaincu que la science saura bientôt les dissiper.

Nous voulons parler de nouvelles maladies qui attaquent le pied du blé & dont la divulgation a causé une vive émotion dans le monde agricole.

M. Prilleux a étudié *le piétin du blé*, c'est le nom sous lequel l'une d'elles est connu, & il y a vu une maladie parasitaire & cryptogamique qui se développe, soit sur les racines, soit à l'extérieur & à l'intérieur de la plante aux dépens des tissus & de la sève. Les expériences de laboratoire lui ont permis de conclure à l'existence réelle d'un parasite du genre *Ophiobolus*, l'*Ophiobolus graminis* de Saccardo.

M. Prilleux indique comme moyen préventif la destruction, par incinération, des chaumes, ainsi que des chiendents & autres mauvaises herbes de la famille des graminées qui conservent les germes de la maladie pour l'année suivante.

Il recommande aussi, pour éviter la reproduction des spores, de ne pas faire du blé deux années de suite sur le même terrain.

D'un autre côté « l'Agriculture économique d'Agen », nous signale une autre maladie qui attaque aussi la tige du blé. Des échantillons envoyés à l'École d'agriculture de Montpellier ont été examinés & on y a découvert de petites *anguillules* semblables à celles qui attaquent le blé en grain & qu'on retrouve dans les farines; les jardiniers ont aussi l'occasion de maudire ces anguillules, car elles exercent de vrais ravages dans les plantations de laitue.

Quoi qu'il en soit, ces deux nouvelles maladies réclament des études spéciales, car les conséquences de leur extension seraient désastreuses. On est assez porté, en songeant aux vignes américaines, à accuser les blés étrangers de cette déplorable importation; mais les blés du pays en général & plus près de nous la bladette de Puylaurens, si vigoureuse & si rustique, en ont été atteints comme les autres.

Cette invasion formidable du parasitisme, ces innombrables cryptogames « qui paraissent devoir jouer dans la végétation des plantes un

Digitized by Google

diants de l'Amérique du Sud sont v
cine de Bordeaux. Un des moyer e l'espèce anima
rendre plus actives est la fond existence rev
tout à l'heure. L'étude de la ervations
par M. de Tréverret que d' qui lui
gne en même temps la litt
avec plus de suite & trai at

« Si l'Etat ne peut p
trouvera-t-il quelqu
qui vient de constit
chusets) un capit e
chez nous des ir une
it avec
nçaise ne re
era-t-elle au terra

se périodiquement & qui amène
vantes, tout au moins des constatations c

par exemple, qui, avec juste raison, a la préférence des
rs du Midi, réserve à ses planteurs dans le Sud-Ouest des
ices inattendus.

Que dire du Jacquez si estimé dans l'Hérault, comme producteur direct, qu'on arrache impitoyablement dans le Gard & auquel on ne peut donner sur d'autres points que le modeste rôle, d'ailleurs contesté, de porte-greffe. Arrêtons là cette décourageante nomenclature qui nous ramène toujours à cette éternelle question d'adaptation qui, avec le greffage, reste le point noir de la viticulture américaine.

C'est ainsi que la Société des agriculteurs de France a été amenée à provoquer une vaste enquête sur les cépages américains, porte-greffes ou producteurs directs; l'influence du sol, du climat, de la culture, de la greffe & de la vinification font l'objet d'une série de questions; les réponses, si elles sont suffisantes, fourniront les éléments d'une étude documentaire toujours bonne à consulter.

Mais s'il est un sujet difficile à généraliser, c'est bien celui de l'adaptation des vignes américaines; voilà pourquoi nous préfèrerons toujours les enquêtes locales, discutées dans chaque centre viticole important, à ces centralisations, fort belles en principe, mais d'un caractère pratique discutable.

La Société d'agriculture de la Haute-Garonne l'a bien compris ainsi & elle a décidé, dans une de ses dernières séances, de nommer une Commission, qui ferait en son nom & avec l'objectif spécial de notre milieu viticole une œuvre purement locale.

Mais ce que nous voudrions surtout, c'est que chaque viticulteur vînt apporter dans une forme claire & concise un exposé de ses propres expériences, basé sur des faits précis, & à ce point de vue la Société

Digitized by Google

ure de Toulc ement dans les vignobles des environs
qui est un
, doyen
s que
a fai
igr
r

s vignes au mois d'avril, au moment
net de la branche recépée, dans la
t, & la larve, aussitôt après son
intérieur du sarment en suivant
tement. Par suite, tous les
branche ainsi perforée se
vril que la larve parvient
er en nymphe dans une
e dans la moelle, & elle

s Yo t les nouvelles plan-
nt, les C des attaques de cet
ont venus tou oblitéré dans les
leur démonstratic se frayer facile-
les Noah plantés depu tation devient
aire de réponse décisive. 'état de tuyau

Riparia a flairé tout de suite le calc es *cemonus*, peu de goût pour le sol qui en est mélangé, il a her, cette quelques taches de chlorose que le greffage n'a r à leur l'année suivante : sans hésitation, M. Legoux a chassé le bien fait, le York's-Madeira & le Solonis n'ont pas tarde cer- même sort. nt

Le Vialla a donné des signes évidents de satisfaction dans ce milieu s où les Taylor, les Jacquez & les Black-Pearl paraissent plaire.

L'Herbemont s'est bien conduit & nous n'en sommes pas surpris : fort accommodant sur la nature du sol, il a le privilége d'être le seul des producteurs directs qui donne un vin neutre & d'un goût entièrement français; il résiste merveilleusement aux maladies cryptogamiques; on lui reproche bien sa maturité un peu tardive, mais n'oublions pas que c'est un défaut qui, chez l'Herbemont, disparaît avec l'âge. L'Herbemont a été calomnié, & nous sommes heureux de voir M. Legoux lui rendre justice.

Mais ce n'est pas encore là la vraie conquête de notre viticulteur; c'est le Canada qui a pris victorieusement possession de son jeune vignoble, dépassant de plusieurs longueurs ses congénères : vigueur extraordinaire, fructification précoce, maturité prématurée, résistance aux maladies cryptogamiques, finesse de goût dans le raisin & dans le vin, belle couleur & degré élevé, il n'en faut pas davantage pour assurer à ce cépage une des premières places dans la reconstitution d'une bonne partie du département; on peut être assuré, d'ores & déjà, que grâce à l'expérience de M. Legoux, la plantation de ce robuste cépage va recevoir une impulsion nouvelle, surtout dans les terrains mélangés plus ou moins de calcaire où le Riparia faiblit si visiblement, & qu'on désespérait d'utiliser.

Digitized by Google

rôle analogue à celui des microbes vis-à-vis de l'espèce animale » ont quelque chose d'effrayant. La lutte pour l'existence revêt ici un caractère plus âpre & ce n'est pas trop des observations de tous pour fournir à la science les éléments d'information qui lui sont indispensables pour nous diriger dans la défense.

Examinons maintenant ce que nous pouvons attendre de la vigne.

C'est le moment où les vignes phylloxérées, qui ont fait au printemps un effort de végétation, vont montrer le degré de leur envahissement : déjà les taches qu'on apercevait à peine il y a un mois se dessinent nettement & les illusions auxquelles on se rattache tous les ans au début de la végétation vont tomber une à une.

Les viticulteurs découragés interrogent avec anxiété l'état présent de la vigne américaine : si la vigne française ne résiste plus au phylloxera, la vigne américaine résistera-t-elle au terrain sur lequel on essaie de l'acclimater ?

Grosse question qui se pose périodiquement & qui amène toujours, sinon des réponses décevantes, tout au moins des constatations contradictoires.

Le Riparia par exemple, qui, avec juste raison, a la préférence des viticulteurs du Midi, réserve à ses planteurs dans le Sud-Ouest des caprices inattendus.

Que dire du Jacquez si estimé dans l'Hérault, comme producteur direct, qu'on arrache impitoyablement dans le Gard & auquel on ne peut donner sur d'autres points que le modeste rôle, d'ailleurs contesté, de porte-greffe. Arrêtons là cette décourageante nomenclature qui nous ramène toujours à cette éternelle question d'adaptation qui, avec le greffage, reste le point noir de la viticulture américaine.

C'est ainsi que la Société des agriculteurs de France a été amenée à provoquer une vaste enquête sur les cépages américains, porte-greffes ou producteurs directs; l'influence du sol, du climat, de la culture, de la greffe & de la vinification font l'objet d'une série de questions; les réponses, si elles sont suffisantes, fourniront les éléments d'une étude documentaire toujours bonne à consulter.

Mais s'il est un sujet difficile à généraliser, c'est bien celui de l'adaptation des vignes américaines; voilà pourquoi nous préférerons toujours les enquêtes locales, discutées dans chaque centre viticole important, à ces centralisations, fort belles en principe, mais d'un caractère pratique discutable.

La Société d'agriculture de la Haute-Garonne l'a bien compris ainsi & elle a décidé, dans une de ses dernières séances, de nommer une Commission, qui ferait en son nom & avec l'objectif spécial de notre milieu viticole une œuvre purement locale.

Mais ce que nous voudrions surtout, c'est que chaque viticulteur vînt apporter dans une forme claire & concise un exposé de ses propres expériences, basé sur des faits précis, & à ce point de vue la Société

Digitized by Google

d'agriculture de Toulouse a eu la bonne fortune de recevoir une communication qui est un modèle du genre.

M. Legoux, doyen de la Faculté des sciences, qui sait employer les quelques loisirs que lui laissent ses hautes fonctions à de fructueuses études agricoles, a fait connaître, dans une étude intitulée : « Un champ d'expériences de vignes américaines dans le canton de Castanet, » les résultats obtenus par lui, dans une région jusqu'ici réputée peu favorable à la production des vignes & dans un sol argilo-calcaire plus spécialement réfractaire à la culture des vignes américaines.

M. Legoux a employé le bon moyen; ce sont ses sujets américains qui ont été chargés par lui dès 1886, d'étudier le sol & le climat : les Riparias, les Solonis, les York's-Madeira, les Jacquez, les Vialla, les Canada, les Herbemont, les Cunningham, les Black-July, les Black-Péarl, les Taylor sont venus tour à tour & par rang de mérite..... présumé, faire leur démonstration. Les Othello, les Sécrétary, les Senasqua & les Noah plantés depuis trop peu de temps n'ont pu encore faire de réponse décisive.

Le Riparia a flairé tout de suite le calcaire, & pour montrer son peu de goût pour le sol qui en est mélangé, il a présenté tout de suite quelques taches de chlorose que le greffage n'a pas fait disparaître l'année suivante : sans hésitation, M. Legoux a chassé le Riparia, & il a bien fait, le York's-Madeira & le Solonis n'ont pas tardé à subir le même sort.

Le Vialla a donné des signes évidents de satisfaction dans ce milieu où les Taylor, les Jacquez & les Black-Pearl paraissent plaire.

L'Herbemont s'est bien conduit & nous n'en sommes pas surpris : fort accommodant sur la nature du sol, il a le privilége d'être le seul des producteurs directs qui donne un vin neutre & d'un goût entièrement français; il résiste merveilleusement aux maladies cryptogamiques; on lui reproche bien sa maturité un peu tardive, mais n'oublions pas que c'est un défaut qui, chez l'Herbemont, disparaît avec l'âge. L'Herbemont a été calomnié, & nous sommes heureux de voir M. Legoux lui rendre justice.

Mais ce n'est pas encore là la vraie conquête de notre viticulteur; c'est le Canada qui a pris victorieusement possession de son jeune vignoble, dépassant de plusieurs longueurs ses congénères : vigueur extraordinaire, fructification précoce, maturité prématurée, résistance aux maladies cryptogamiques, finesse de goût dans le raisin & dans le vin, belle couleur & degré élevé, il n'en faut pas davantage pour assurer à ce cépage une des premières places dans la reconstitution d'une bonne partie du département; on peut être assuré, d'ores & déjà, que grâce à l'expérience de M. Legoux, la plantation de ce robuste cépage va recevoir une impulsion nouvelle, surtout dans les terrains mélangés plus ou moins de calcaire où le Riparia faiblit si visiblement, & qu'on désespérait d'utiliser.

Digitized by Google

En passant, M. Legoux décrit un cépage qu'à ses caractères il a cru reconnaître pour le Cornucopia. Ce cépage si prodigieusement vigoureux avait été l'objet d'une attention particulière du regretté docteur Bonnemaison, qui s'était livré, dans son beau vignoble du Gers, à des études comparatives de cépages américains dont nous attendions les plus intéressantes constatations.

J'ai dit conquête en parlant du Canada. Tout producteur direct d'un goût correct, résistant aux maladies cryptogamiques & qui nous dispense de la greffe est, en effet, une précieuse conquête; une fois la question d'adaptation résolue, n'est-ce pas le greffage qui représente le côté le plus aléatoire des nouveaux vignobles? Difficultés au début de l'opération en dépit de l'adresse de l'ouvrier, M. Legoux nous les a signalées, menaces continuelles de divorce entre le porte-greffe & le greffon, quelle que soit la perfection du greffage, nous en sommes tous les jours les témoins attristés. Incompatibilité entre les bois français & les bois américains qui, peu apparente dans les premières années, grâce au bon choix des sujets, va en s'accentuant à mesure que les bois se développent, nous découvrons bien, là aussi, la cause secrète des souffrances de celles de ces vignes qui ont pu arriver sans encombre à l'âge respectable..... pour des vignes américaines greffées, de dix à douze ans.

Ne signalait-on pas récemment l'état morbide des Alicante-Bouschet, greffés sur Riparias, concordant avec la présence de fissures verticales dans le bourrelet? D'éminents naturalistes y voient une maladie nouvelle, une espèce de gomme comme celle qui attaque les cerisiers & qui serait provoquée par l'introduction sous les tissus d'un mycelium déposé l'année précédente par l'anthracnose; ce germe radiculaire suivrait les nœuds & les soudures avec d'autant plus de sûreté que l'accord entre les deux bois est moins intime.

Ce serait une raison de plus pour renoncer aux cépages disposés à contracter cette horrible lèpre à peu près incurable, malgré de coûteux traitements (qui ne dispensent pas des autres); or, presque tous les hybrides Bouchet ont cette fâcheuse disposition. Le Bulletin du comité de défense du Lot-&-Garonne, toujours si utile à consulter, nous apporte une curieuse observation au sujet de l'anthracnose : certains porte-greffes américains auraient le triste privilège de communiquer à leurs greffons leur aptitude à prendre cette maladie : dénonçons tout de suite le premier coupable pris en flagrant délit, le Solonis, & surveillons les autres.

Cette surveillance a de bien fréquentes occasions de s'exercer en viticulture; M. Blanchard signalait récemment à l'Académie des sciences un nouvel ennemi de la vigne qui occasionne dans le système médullaire du précieux arbuste de cruels ravages. C'est un insecte hyménoptère de la famille des Tenthredines, l'*Emphytus tallen (Patellatus-Klng) tener* dont les mœurs n'étaient pas encore connues & qu'il a eu l'oc-

Digitized by Google

casion d'observer tout dernièrement dans les vignobles des environs de Moulins (Allier).

« Cet *Emphytus* apparaît dans les vignes au mois d'avril, au moment de la taille. La femelle pont au sommet de la branche recépée, dans la moelle que la taille a mise à découvert, & la larve, aussitôt après son éclosion, descend verticalement dans l'intérieur du sarment en suivant le canal médullaire qu'elle vide complètement. Par suite, tous les bourgeons se trouvant sur la portion de la branche ainsi perforée se dessèchent & le cep meurt. C'est au mois d'avril que la larve parvient à son entier développement pour se transformer en nymphe dans une cavité arrondie qu'elle a préalablement préparée dans la moelle, & elle sort à l'état parfait quelques jours après. Ce sont les nouvelles plantations & les boutures qui ont surtout à souffrir des attaques de cet insecte, parce que le conduit médullaire n'étant pas oblitéré dans les jeunes plants comme dans les vieux ceps, la larve peut se frayer facilement un chemin jusqu'à la racine même, & toute végétation devient impossible sur ce sarment complètement évidé & réduit à l'état de tuyau de pipe. Une foule d'hyménoptères fouisseurs & mellifères *cemonus*, *Pseu*, *odynerus*, *osmia*, & arrivent alors & utilisent, pour nicher, cette demeure toute préparée qu'il ne leur reste plus qu'à aménager à leur convenance.

« Bref, si l'*Emphytus tener* continue à se multiplier, il causera certainement un tort sérieux & sera un nouveau sujet de découragement pour les viticulteurs qui ont entrepris avec ardeur depuis quelques années la reconstitution de nouveaux vignobles. Le moyen employé jusqu'à présent pour empêcher la propagation de l'insecte consiste à goudronner, aussitôt après la taille, le sommet du sarment. »

EMILE HÉBRARD.

LA FRAUDE SUR LES ENGRAIS. — Le 10e numéro du *Recueil des Actes administratifs* de 1890 publie la loi du 4 février 1888 concernant la répression des fraudes dans le commerce des engrais, ainsi que les décrets, arrêtés & circulaires du ministre de l'agriculture relatifs à l'application de cette loi, application à laquelle doivent concourir les maires, adjoints, commissaires de police & autres agents de la force publique.

On sait que la loi du 4 février punit d'un emprisonnement de six jours à un mois & d'une amende de 50 à 2,000 francs ceux qui, en vendant ou en mettant en vente des engrais ou amendements, auront trompé ou tenté de tromper l'acheteur, soit sur leur nature, leur composition ou le dosage des éléments utiles qu'ils contiennent, soit sur leur provenance, soit par l'emploi, pour les désigner ou les qualifier, d'un nom qui, d'après l'usage, est donné à d'autres substances fertili-

Digitized by Google

santes. En cas de récidive dans les trois ans qui ont suivi la dernière condamnation, la peine pourra être élevée à deux mois de prison & 4,000 francs d'amende.

Quand un acheteur croira avoir été trompé sur la qualité de son engrais, il fera, avec ou sans le consentement du vendeur, procéder à la prise d'échantillons qui seront soumis à l'expertise d'un chimiste désigné par arrêté ministériel pour chaque département. (Pour le département de la Gironde, c'est M. Gayon, directeur de la station agronomique de Bordeaux, qui a été désigné.) Les professeurs départementaux d'agriculture sont adjoints au chimiste expert, mais seulement pour le prélèvement des échantillons, non pour leur analyse.

Le tarif d'expertise des engrais a été fixé à 10 francs par élément dosé & à 25 francs pour le rapport. Toutefois, les frais d'expertise d'un engrais ou amendement, quel que soit le nombre des éléments dosés, ne pourront s'élever à une somme supérieure à 50 francs.

Les prises d'échantillons sont fixées à 6 francs par vacation de trois heures au plus. Les frais de déplacement seront remboursés sur état.

Pour plus amples renseignements, les intéressés peuvent consulter le *Recueil des Actes administratifs*, qui doit être tenu à leur disposition, sans déplacement, à la mairie de leur commune.

La préfecture de la Gironde vient de prier les maires du département de donner la plus grande publicité possible à la note ci-dessous, en raison de la gravité de la maladie qu'il importe de combattre :

« Le black-rot vient de se déclarer avec une grande intensité dans les communes de Landiras, Génissac, Saint-Philippe-d'Aiguille, Petit-Palais & Coirac. L'administration départementale croit devoir rappeler à ce sujet que les préparations cupriques, la « bouillie bordelaise » en particulier, sont les seuls agents qui aient présenté jusqu'ici une efficacité contre cette maladie, plus redoutable que le mildew.

« Elle invite, en conséquence, tous les propriétaires de vignes des contrées contaminées & de celles qui les avoisinent à traiter d'urgence toutes leurs vignes, malades ou non.

« Les traitements devront être abondants, de façon à couvrir en entier, & répétés de quinze en quinze jours, jusqu'à la véraison au moins.

« La formule qui semble suffisante, si les feuilles sont complètement couvertes, est celle qui, pour cent litres d'eau, renferme trois kilos de sulfate de cuivre & deux kilos de chaux de pierre.

« Avec des traitements généraux & persévérants, la viticulture girondine sortira encore victorieuse de cette lutte contre ce nouvel ennemi. »

Digitized by Google

NOUVELLES

BORDEAUX. — La Société protectrice de l'enfance de la Gironde, vient d'être déclarée d'utilité publique, par décret du Président de la République, du 1er mai 1890. Elle a tenu une importante séance sous la présidence de M. Baysselance, maire de Bordeaux, président d'honneur.

ID. — L'œuvre de l'hospitalité de nuit, dont nous avons déjà parlé, fonctionne admirablement à Bordeaux, Elle a tenu égalemeut une séance des plus importantes, présidée par Ch. Gaders, conseiller municipal.

M. Rodel, secrétaire général & M. J. Branderburg, trésorier, ont donné les preuves de la prospérité de l'association hospitalière.

Nous extrayons du remarquable travail de M. Rodel, dont l'assemblée, à l'unanimité, a voté l'impression, les renseignements suivants :

Le fonds de dotation de l'œuvre s'élève à 20,000 francs fournis moitié par Mme A. Bradenburg, moitié par la Ville. Il faut y ajouter 29,000 francs provenant de la fondation de cinquante-huit lits, les dons, produits des collectes, &c.

Depuis quelques mois, des bons de soupe sont remis aux pensionnaires dont la situation est digne d'intérêt.

L'Asile a reçu du 1er janvier au 31 décembre 1889, 7,228 personnes, dont 10 femmes & 34 enfants en bas âge. Ces pensionnaires ont fourni un total de 8,422 nuits ; c'est dans le courant d'octobre qu'ils ont été les plus nombreux.

Sur ce chiffre de pensionnaires, 6,912 sont de nationalité française, nés pour la plupart dans la Gironde ou les départements limitrophes. Les jeunes hommes, de toutes professions, sont en majorité.

Il convient de dire que presque tous les pensionnaires continuent à se présenter porteurs de papiers établissant leur identité, ce dont il faut se féliciter. Chaque fois que la chose est possible, on les place ou on les rapatrie.

Digitized by Google

Après avoir fait un appel à la charité des amis de l'OEuvre, M. Rodel a terminé son rapport par la lecture de lettres écrites par d'anciens hôtes de l'Asile, aujourd'hui occupant des positions honorables & qui gardent à leurs bienfaiteurs la plus vive reconnaissance.

Pourquoi toutes les grandes villes n'imiteraient-elles pas dans le Midi, l'exemple donné par Bordeaux. Porter ainsi secours aux personnes, grandes ou petites, qui pourront se trouver abandonnées dans un cas pressant de maladies ou d'accident, n'est-ce pas fraternel & humanitaire. Dans ces temps de fraternité, ce serait là un moyen de rendre le mot vraiment pratique.

— La ville de Bordeaux donnant toujours l'exemple pour bien des institutions, possède une Société d'aérostation. Celle-ci vient de donner une séance intéressante avec trois ascensions qui ont pleinement réussi.

Allons, jeunesse méridionale dont aucune autre ne peut égaler l'audace qui semble innée sur le sol qui vous a vu naître, joignez les Sociétés d'aérostation aux Sociétés de gymnastique. Et vous, hommes fortunés de Toulouse & de Montpellier, n'oubliez pas les services rendus en 1870 par les aéronautes qui ont franchi les lignes ennemies pour porter à la province les nouvelles de la capitale, & ouvrez vos bourses en faveur de ces Sociétés dont nous souhaitons vivement la formation dans les deux capitales académiques qui n'en sont point encores pourvues.

BORDEAUX. — Une souscription est ouverte pour l'érection d'une statue à Paul Broca.

Le docteur Azam, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux, a fait aux savants du Midi, un appel chaleureux en faveur du prochain Congrès de l'Association Pyrénéenne à Bordeaux. Voici les quelques lignes qu'il a données à ce sujet à la presse locale. Nous sommes heureux de les reproduire, en félicitant notre confrère de la manière dont il a compris qu'il fallait parler de l'Association :

« Beaucoup de bons esprits se préoccupent de l'excès de centralisation de notre pays. Ils ne se plaignent pas de cette centralisation précieuse qui fait la puissance & l'unité de la France, mais de son exagération, par laquelle Paris est tout & la province rien. Depuis la politique jusqu'aux sciences & aux arts, elle la est très humble servante de la capitale. La France est semblable à un corps à tête énorme & à membres débiles.

« Cette pensée a été le mobile d'une foudation récente, peu connue encore à Bordeaux, & qui paraît destinée à un grand avenir : je veux parler de l'Association Pyrénéenne, récemment créée à Toulouse, & qui a tenu sa première grande session à Narbonne il y a quelques mois. Cette session, présidée par un membre de l'Institut, originaire de la

Digitized by Google

région, a jeté un vif éclat & a affirmé la vitalité intellectuelle du sud-ouest de la France.

« Ce Congrès a choisi Bordeaux pour siège de sa deuxième session, qui aura lieu en 1891, après les fêtes de Pâques.

« La municipalité, se souvenant que notre ville a été en 1872 le berceau de l'Association française pour l'avancement des sciences, a décidé d'accueillir comme il convient & comme elle sait le faire les hommes éminents qui viendront chez nous étudier & développer les questions qui intéressent la région. Narbonne vient de lui donner l'exemple. Elle pense & nous pensons avec elle que Bordeaux ne peut que gagner à affirmer sa vitalité. N'oublions pas que la civilisation, les sciences & les arts, qui font de la France une grande nation, sont nés dans les douze à quinze départements que réunit l'Association pyrénéenne. Quant Ausone & Pétrarque chantaient, le Nord était barbare.

« Ainsi que je viens de le dire, le Congrès de l'Association Pyrénéenne, réuni à Narbonne il y a quelques mois, a décidé de tenir à Bordeaux sa deuxième session après les fêtes de Pâques de 1891. Nous devons seconder la municipalité & l'accueillir à bras ouverts. Ses travaux auront pour but de contribuer au progrès des sciences & des arts, en faisant ressortir & en mettant en œuvre les ressources intellectuelles qu'offre notre région. Nul doute que Bordeaux, en accueillant l'Association Pyrénéenne comme elle le mérite, ne prouve une fois de plus qu'il est digne du nom de capitale du sud-ouest de la France.

« Dans quelque temps, il sera formé un comité local d'organisation qui décidera de l'emploi du temps pendant les dix jours que durera le Congrès bordelais de 1891. »

On nous écrit de Dax, 20 juillet.

Les négociations continuent entre la Société d'études pour la création des bains salés & la ville de Dax. Des propositions & contre-propositions ont été soumises après un échange de vues.

Les propositions de la ville peuvent se résumer ainsi : elle céderait à perpétuité le château, la place Poyanne, la rampe du pont, le jardin des Thermes, à charge par la Société de construire sur l'emplacement un vaste établissement, d'y aménager un parc & de payer les 10,000 francs que la ville devra verser à l'État pour l'abandon de l'ancienne place Sainte-Marguerite.

La ville céderait en outre à Saint-Pierre le terrain acheté aux Salines avec le morceau de remparts & les bandes qui le bordent, mais à condition que la Société s'engageât à combler ces fossés, à déplacer le lavoir & à bâtir, dans le délai de dix ans, un second établissement en cet endroit. Ce délai passé & cette obligation non remplie, la ville repren-

Digitized by Google

drait les terrains & pourrait exiger de la Société une indemnité de 5,000 francs.

La Société hésiterait, dit-on, à accepter cette dernière clause ; mais beaucoup approuvent la municipalité de la poser, car c'est la seule qui puisse amener la Société à faire dans l'avenir quelque chose pour le quartier Saint-Pierre.

D'ailleurs, le Conseil municipal s'est réuni en commission générale pour examiner un projet de traité élaboré par MM. Milliès-Lacroix, maire, & Ferdinand Puyau, secrétaire de la Commission des traités, & il doit se réunir encore pour la discussion en séance publique.

Nos concitoyens sauront donc avant longtemps à quoi s'en tenir.

La Compagnie d'Orléans vient de diminuer encore la durée du trajet de jour entre Paris & Bordeaux & *vice-versâ* en accélérant, depuis le 10 juillet dernier la marche des trains rapides.

Les heures de départ ont été retardées de 8 heures 50 minutes à 9 heures 15 minutes du matin pour le départ de Paris, & de 8 heures 35 minutes à 9 heures 2 minutes du matin pour le départ de Bordeaux. Les heures d'arrivée à Bordeaux & à Paris restent les mêmes qu'auparavant.

En raison de cette nouvelle accélération, il n'est plus ménagé d'arrêt pour le déjeuner dans un buffet, mais un wagon-restaurant est attelé dans chaque train.

PARIS. — Les Ariégeois ont célébré, à Paris, le cinquantenaire de l'abbé Duclos, l'auteur des sept volumes sur les Ariégeois célèbres. La cérémonie a été présidée par Son Eminence l'archevêque de Paris, qui venait à cette occasion de nommer l'abbé Duclos, chanoine honoraire de Notre-Dame.

M. Duclos est un de ces travailleurs comme on en trouve peu. Le monument biographique qu'il a élevé à ses compatriotes, constitue un vrai travail de Bénédictin, utile à l'histoire comme aux familles ariégeoises.

Il n'est pas étonnant que tout ce qu'il y avait d'Ariégeois à Paris, ait voulu assister à une fête de famille aussi attrayante.

Un dîner a réuni les amis de l'éminent écrivain méridional, & des toast ont été portés à son interminable jeunesse.

Nous aussi, nous nous associons de loin à ce cinquantenaire, & nous souhaitons à notre sympathique & savant compatriote, « *au plus jeune des Ariégeois* », ainsi que l'a spirituellement appelé M. le docteur Comminges, longue vie & bon travail, jusqu'au jour où nous célébrerons son centenaire.

Digitized by Google

ARIÈGE. — On lit dans l'*Avenir de l'Ariège* du 24 juillet.

« Nous avons une excellente nouvelle à annoncer. La Commission des chemins de fer départementaux de l'Ariège vient de voter *à l'unanimité*, l'exécution du réseau départemental complet. C'est après deux jours de laborieuses & consciencieuses discussions que la Commission, édifiée par ses recherches & tout particulièrement par les rapports officiels des ingénieurs des ponts & chaussées, a pris cette détermination destinée à un si grand retentissement dans notre région.....

En attendant l'insertion prochaine du procès-verbal de nos séances, nous joignons nos remerciements personnels à ceux que la Commission a votés en l'honneur de l'Administration pour le zèle, l'intelligence & l'activité qu'elle a apporté à la confection des travaux d'études sur lesquels est basée la grave & féconde décision que nous avons la vive satisfaction d'annoncer. Nous n'oublierons pas dans notre gratitude les personnes étrangères à l'Administration qui nous ont apporté le concours de leur expérience & de leurs connaissances techniques.

ESCANDE-VOLTAN.

C'est avec un véritable plaisir que nous enregistrons cette nouvelle & que nous nous associons aux remerciements exprimés par M. Escande-Voltan.

Le département de l'Ariège, est, au point de vue des eaux minérales, des gisements métallifères, des carrières & des exploitations de toute sorte *le département le plus important des Pyrénées*. On a donc tout intérêt à dévolopper sur le territoire qu'il embrasse le plus grand nombre de voies rapides de communication. Dr F. GARRIGOU.

BIARRITZ. — D'après le *Courrier de Bayonne*, les dépenses d'établissement du chemin de fer B, A, B (Bayonne, Anglet, Biarritz), matériel roulant compris, s'élèveraient au 31 décembre 1889 à 1,930,573 fr. 89.

Les recettes brutes de l'année 1889, impôts compris, ont atteint.....	210,960 fr. 75
Les frais d'exploitation ont été de.....	141,607 fr. 43
Différences pour bénéfices.....	69,353 fr. 32

« Soit 3 fr. 59 o/o du capital engagé.

« En 1888, les bénéfices s'étaient élevés à 153,537 fr. 11.

« La Compagnie a présenté, le 10 juillet 1889, le projet complet d'avancement de la gare de Biarritz, en façade de la place de la Liberté; ce projet comportait un remaniement du profil en long, à partir du pont de Sanscon jusqu'au terminus, le prolongement de la ligne jusqu'à la place de la Liberté, l'établissement d'une plate-forme sur les terrains de la propriété Dupont; enfin, la construction en façade sur la place de la Liberté d'un bâtiment de voyageurs. Le 16 août 1889, la

Digitized by Google

Compagnie a présenté un nouveau projet différent du précédent par le rayon des courbes.

« Le projet soumis aux enquêtes & à l'examen du génie militaire, qui a donné son adhésion, a été approuvé sous certaines réserves par décision ministérielle du 20 décembre. La Compagnie n'a pas encore soumis le projet remanié conformément aux indications de la dépêche ministérielle. Pour exécuter les travaux, la Compagnie a, par décision de l'assemblée générale du 31 mars 1889, augmenté le capital-actions de 200,000 francs; elle a demandé l'autorisation d'émettre 200,000 francs d'obligations nouvelles. Cette affaire est instruite & va être adressée à l'Administration supérieure.

« La Compagnie a présenté également un projet de raccordement de la ligne avec la ligne du Midi à la Négresse; ce projet a été soumis à l'examen du ministre des travaux publics.

« Elle a demandé aussi la concession de voies de quai sur la rive gauche de l'Adour, à Bayonne, qui seraient raccordées avec la ligne de Biarritz; le projet a été adressé, comme le précédent, à l'Administration supérieure. »

CAUTERETS. — La Société des chemins de montagnes est en train de prouver le bien que peuvent faire à leur région quelques hommes de bonne volonté, soutenus par le bien public. Le nouveau chemin d'Espagne, construit aux frais de la Société, n'est pas encore reçu & une nouvelle route muletière est déjà entreprise. Cette fois il s'agit d'abréger la course du Vignemale en permettant aux excursionnistes d'atteindre à cheval le glacier des Oulettes; le chemin tracé par divers membres du bureau de la Société, le 8 juin, est en voie d'exécution. Les travaux, divisés en deux lots, sont donnés à l'entreprise. M. Cénac, conseiller général du canton, fait l'avance des fonds utiles pour le paiement de ces travaux.

Voilà qui s'appelle être patriote & désintéressé. Ceux-là sont rares dans les Pyrénées qui se sacrifient à l'amour du pays. Mais aussi quand il s'en présente de loin en loin ils font époque. Du reste dans la famille de M. le Dr Cénac on pourrait citer d'autres exemples de cet amour profond & désintéressé du pays.

BAYONNE. — La Commission internationale des Pyrénées, qui vient de se réunir à Bayonne, a élaboré un règlement ayant pour objet d'assurer la répression de la contrebande sur la Bidassoa. Ce règlement a été approuvé par les cabinets de Paris & de Madrid & les présidents des délégations française & espagnole, M. Ordéga & M. le marquis de Acapuilco, ministres plénipotentiaires, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, ont signé hier à Bayonne une convention dont les clauses deviendront exécutoires aussitôt que la publication en aura été faite par la voie officielle.

Digitized by Google

RÉCOMPENSE SCIENTIFIQUE. — Parmi les lauréats auxquels la Société de géographie de Paris a distribué des récompenses, dans son assemblée générale du 26 avril dernier, nous relevons avec plaisir le nom de notre collaborateur M. Alfred Martel. Il a obtenu une grande médaille d'argent (prix Alphonse de Montherot), pour ses explorations des Cévennes & de la région des Causses, dont nos lecteurs n'ont certainement pas oublié le très intéressant compte rendu.

MISSIONS SCIENTIFIQUES. — M. Boissonnade, professeur agrégé d'histoire au lycée d'Angoulême, vient d'être chargé par M. le ministre de l'Instruction publique, d'une mission en Espagne, à l'effet de poursuivre sur les lieux mêmes ses recherches relatives à la réunion de la Navarre à la Castille & aux relations de la France & de l'Espagne avec ce royaume, sous les règnes de Ferdinand-le-Catholique, de Charles VIII, de Louis XII & de François Ier.

Notre collaborateur, M. Desdevises du Dézert, docteur en droit, docteur ès lettres, professeur agrégé d'histoire au lycée de Caen, est chargé d'une mission en Espagne à l'effet de rechercher, dans les bibliothèques & les dépôts d'archives de Madrid, des documents relatifs à l'histoire contemporaine de ce pays.

BAGNÈRES-DE-LUCHON. — Dans sa séance du mardi 13 mai, le conseil municipal de Bagnères-de-Luchon, réuni sous la présidence de M. Trescaze, maire, a définitivement voté à l'unanimité la création du *Righi* de Luchon à l'Antécade. Le procès-verbal de cette décision a été lu dans cette même séance, pour qu'il puisse être soumis tout de suite à l'approbation préfectorale.

Un grand nombre de Luchonnais qui assistaient à cette délibération, ont accueilli ce vote par de chaleureux applaudissements.

Nous nous réjouissons tous de cette décision & nous faisons des vœux pour que sa réalisation ait lieu le plus rapidement possible.

Ce sera là un acheminement pour permettre quelque jour aux Espagnols de rejoindre l'Antécade au plan des Etangs, afin de créer en cet endroit le plus propice des Pyrénées pour cet objet, une station d'altitude qui rivalisera avec celles de l'Engadine.

La voie sera également ouverte pour utiliser dans le même sens, la belle situation de la montagne de Cazarilh. Ici la station aura un avantage, c'est que, grâce à un artifice, les malades pourront y profiter du voisinage des eaux de Luchon.

Luchon-Thermal donne la description du costume montagnard des instrumentistes de la fanfare luchonnaise :

« Culotte courte de velours noir, guêtres de laine blanche des Pyrénées, gilet de molleton blanc, ceinture rouge de soie, veston de velours orné de deux lyres sur le collet, cravate blanche & béret blanc avec

Digitized by Google

pompon tricolore, tel est le superbe uniforme de nos musiciens, dernier mot de l'originalité & du bon goût. J'oubliais la giberne de peau d'izard, un vrai bijou qui fait honneur à son fabricant & qui complète cette tenue d'une façon heureuse. »

LUCHON. — Mme Julien Sacaze & M. Sacaze père viennent de faire hommage à la ville de Luchon, pour la création d'un Musée public, de la belle collection épigraphique & préhistorique de feu Julien Sacaze. En même temps qu'elle fait ce superbe don à la ville, la famille a exprimé le désir de contribuer également à l'édification du Musée. Il est probable que les précieux autels votifs, les poteries, les bronzes, &c, devenus aujourd'hui classiques, seront installés par les soins de M. Emile Cartailhac dans une salle spéciale des Thermes de Luchon qui portera le nom de « Musée Julien Sacaze ».

LES CHEMINS DE FER TRANSPYRÉNÉENS. — Voici la lettre que M. Ribot a écrite à M. Delcassé, député de l'arrondissement de Foix :

« Paris, 15 juillet 1890.

« Monsieur le député & cher collègue,

« Vous avez bien voulu m'entretenir à plusieurs reprises des questions qui se rattachent à la convention intervenue le 13 février 1885 entre la France & l'Espagne au sujet de l'établissement de deux voies ferrées, l'une d'Oleron à Zueva, par la vallée d'Aspe, le col de Somport & les vallées du Rio (Aragon) & du Gallego, l'autre de Saint-Girons à Lérida par la vallée du Salat, le port de Salau & la vallée de la Noguera-Pallaresa.

« Vous m'avez exprimé le désir que le Gouvernement français soumît le plus tôt possible cette convention à la ratification du Parlement.

« Après avoir conféré avec mon collègue, le ministre des travaux publics, je m'empresse de vous faire savoir que, si mes prédécesseurs n'ont pas cru devoir saisir les Chambres de ce projet, c'est parce que, aux termes de la convention précitée, la construction des deux lignes auxquelles elle se réfère devant être achevée dans un temps assez court à partir de la ratification, il serait nécessaire de se mettre à l'œuvre dans le plus bref délai. Or, la dépense n'est pas évaluée à moins de 128 millions; il y aurait lieu, en outre, de prévoir des insuffisances de recettes qui atteindraient un chiffre important.

« Dans ces conditions, M. le ministre des travaux publics pense avec moi qu'il est préférable de ne pas provoquer, quant à présent, une discussion dont le résultat pourrait n'être pas favorable à la solution que vous défendez. Dès que les circonstances le permettront, le Gouvernement reprendra l'examen de cette affaire dont il ne méconnaît l'importance ni au point de vue international ni au point de vue des intérêts

Digitized by Google

des populations appelées éventuellement à profiter de l'ouverture des nouveaux moyens de communication avec l'Espagne.

« Agréez, monsieur le député & cher collègue, les assurances de ma haute considération & de mes sentiments dévoués. « RIBOT. »

HAUTE-GARONNE ET ARIÈGE. — *Tramways sur rails du chemin de fer d'intérêt local.* — Les Conseils généraux de la Haute-Garonne & de l'Ariège, se sont réunis en séance extraordinaire & en Commission spéciale pour s'occuper activement de la question des tramways sur route & chemins de fer d'intérêt local. Il est à souhaiter que les vœux ne restent pas platoniques & que l'on se mette sérieusement à l'œuvre; l'intérêt du commerce & de la vie privée le commandent. Au moment où tout ce qui touche à l'alimentation augmente de prix, qu'on cherche au moins à donner aux bouchers & aux boulangers un moyen d'abaisser des prix que les premiers surtout tendent constamment à élever malgré le bon marché du bétail.

TOULOUSE. — M. Trutat, vient d'être nommé directeur du Muséum de Toulouse, en remplacement de M. Noulet, décédé. Ce n'est que justice. Sous la direction de notre collègue, nous ne doutons pas qu'un élan nouveau ne soit donné à notre Muséum toulousain, qui compte déjà parmi les plus riches de France.

L'Académie des Jeux-Floraux a mis au concours, pour le prix (Immortelle d'or), du discours en prose, qui sera décerné en 1892, le sujet suivant : *Etude historique sur Gaston Phœbus, comte de Foix, & son temps.*

ACADÉMIE LES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE TOULOUSE. — Sujet du prix de Littérature à décerner en 1891 : *Etude sur la recherche de la paternité hors mariage.* Après un exposé historique de la question, les concurrents s'attacheront aux faits, aux actes & aux documents propres au pays toulousain pendant le dix-huitième siècle. Des conclusions philosophiques, sociales & juridiques devront se dégager de cette enquête. (Droit canon : décisions & commentaires; archives du département & de la ville).

Sujet du prix de Littérature à décerner en 1893 : Géographie féodale, ou description raisonnée des seigneuries & des fiefs (onzième-seizième siècles), compris dans l'une des circonscriptions judiciaires, administratives ou féodales suivantes : Ressort du Parlement de Toulouse, une sénéchaussée, le Languedoc, le comté de Toulouse, le comté de Foix, le vicomté de Carcassonne & de Béziers.

Reconstruire la carte de toutes les seigneuries & l'ensemble du réseau féodal dans les limites indiquées plus haut, au choix des candidats. Il

Digitized by Google

sera utile de faire connaître pour chaque fief les principales mouvances ou arrière-fiefs qui en relevaient.

Prix Gaussail. — Pour se conformer scrupuleusement aux intentions de M^me^ veuve A. GAUSSAIL & aux résolutions prises dans la séance des 8 mars 1883 & 4 avril 1889, l'Académie décernera tous les ans, & pour la sixième fois, en 1891, sous la dénomination de *prix Gaussail*, une récompense *à l'auteur dont le travail manuscrit paraîtra le plus digne de cette distinction.* (Les travaux de l'ordre littéraire concourront seuls pour ce prix en 1891.)

Ce prix, pour 1891, est fixé à 667 francs. Il n'est imposé aucun sujet particulier aux concurrents, qui sont libres de choisir parmi les matières variées qui font l'objet des études de l'Académie, dans les lettres.

CARCASSONNE. — *La Société d'études scientifiques de l'Aude* a inauguré la série des excursions pour l'année 1890 par une course dans la vallée montagneuse d'Alet.

Cette petite cité, bien connue des baigneurs & des touristes, remonte à la plus haute antiquité. Pendant l'occupation de la Gaule, les Romains en firent le chef-lieu du *Pagus electensis;* ils y construisirent des Thermes dont on a retrouvé les fondations & des piscines dont les murs ont près de deux mètres d'épaisseur.

Tout près d'Alet passait la voie romaine qui établissait des communications entre Toulouse & l'Espagne; on en trouve encore des vestiges sur la montagne de Brau qui domine la ville à l'Ouest.

Vers la fin du sixième siècle, Alet devint le siége d'une abbaye de Bénédictins qui fut ruinée par les Sarrasins & relevée par Bera I, comte de Barcelone, auquel Charlemagne conféra le titre de comte du Razés. Cette abbaye avait sous sa dépendance celle de Saint-Polycarpe & était soumise elle-même à l'église de Rome.

Plus tard, en février 1318, le pape Jean XXII transféra l'évêché de Limoux à Alet, qui acquit dès lors une grande importance; trente-cinq évêques s'y succédèrent. Le dernier, M^r^ de Chantérac, chassé par la Révolution, quitta secrètement son diocèse le 1^er^ septembre 1792 & se réfugia en Espagne où il mourut six mois après.

Pendant les guerres de religion, la ville d'Alet fut le théâtre de luttes sanglantes entre catholiques & protestants. En 1577, ces derniers s'en emparèrent, mirent tout à feu & à sang & incendièrent l'église Notre-Dame qui passait pour un des monuments les plus beaux de l'art roman dans le midi de la France.

De son ancienne splendeur, Alet n'a conservé que le souvenir, quelques maisons des treizième & quatorzième siècles & les ruines encore imposantes de son palais épiscopal; mais il lui reste toujours sa couronne de montagnes couvertes de bois, ses sources thermales, ses nombreux jardins arrosés par les eaux du Théron ou de l'Aude, & son climat tempéré qui en font un séjour délicieux. Aussi un de ses histo-

Digitized by Google

riens a pu dire d'elle avec raison « quelle est posée comme une corbeille de fleurs dans une délicieuse vallée que Dieu s'est plu à enrichir de tous les dons de la nature ».

FOIX. — *Société Ariégeoise des sciences, lettres & arts. — Concours de* 1890. — *Programme.* — En conformité de l'article XI de ses statuts, la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres & Arts, dans ses séances ordinaires d'octobre 1889 & de février dernier, a décidé d'ouvrir un concours dans le courant de 1890.

Fidèle à l'esprit de sa fondation & au but qu'elle se propose, la Société, en organisant ce concours, désire susciter des travaux ayant pour résultat de faire connaître l'Ariège dans le passé comme dans le présent.

Sans exclure les questions purement littéraires & d'intérêt général, la Société recommande de choisir des sujets qui se rapportent à l'Ariège.

Afin de laisser plus de facilité aux concurrents, la Société ne croit pas devoir entrer dans le détail du programme, dont elle fixe seulement les principales divisions.

I. *Archéologie, histoire.* — Dans cette section rentrent les antiquités préhistoriques, les études ayant trait à un monument, à l'archéologie d'une région ou d'une époque, les comptes rendus de découvertes, de fouilles & d'explorations, les biographies, les récits d'événements relatifs à un pays ou à une époque, la publication des documents historiques, la description d'usages locaux.

II. *Philologie.* — Études sur les différents dialectes de l'Ariège : 1° publication de textes romans, anciens ou modernes; recueil de proverbes, de chants populaires, de contes, de légendes, &c.; 2° compositions littéraires en prose & en vers; 3° travaux de grammaire sur les dialectes; conjugaisons de verbes réguliers & irréguliers, &c.

III. *Sciences naturelles.* — Études de géologie, de paléontologie, de botanique. de météorologie, &c., ayant surtout pour objet la région ariégeoise.

IV. *Monographies.* — Seront admises les monographies qui, ne se rapportant pas spécialement à une des sections précédentes, auront pour but de faire connaître une localité ou une région de l'Ariège & qui contiendront les résultats de recherches portant sur divers points (*archéologie, histoire, philologie, sciences naturelles, &c.*)

Conditions du concours. — Les œuvres imprimées ou manuscrites seront admises à la condition de n'avoir été présentées à aucun concours. Pour les œuvres imprimées, on ne recevra que celles éditées depuis le 1er janvier 1889 ou en cours de publication à cette époque.

Les sujets politiques sont exclus.

Les membres de la Société Ariégeoise pourront prendre part au concours.

Digitized by Google

Les auteurs conserveront la libre disposition de leurs œuvres. La Société, sans prendre aucun engagement formel à cet égard, pourra faire, en tout ou en partie, & suivant ses ressources, imprimer dans son Bulletin les Mémoirss couronnés.

Les envois devront être adressés *franco* avant le 15 octobre 1890, terme de rigueur, *au Président ou au Secrétaire de la Sotiété Ariégeoise*, à Foix.

PRIX.

Des médailles de vermeil, d'argent, de bronze, & des mentions seront décernées dans chaque section & pour les monographies proportionnellement au nombre des Mémoires envoyés.

Pour tous les renseignements, s'adresser à *M. Pasquier, secrétaire de lo Société Ariégeoise,* à Foix.

Digitized by Google

LIVRES ET REVUES

Reseña geologica y minera de la provincia de Gerona, par D. Luis Mariano Vidal, ingeniore jefe de minas (del boletino de la Comision del Mapa geologico de España). Brochure in-8° de 172 pages, avec coupe & carte géologique. Madrid, imprenta y fundicion de Manuel Tello. Don Evaristo f.

Tel est le titre d'une très intéressante brochure qui nous a été remise par l'auteur & dont nous allons donner le compte rendu.

La première partie est consacrée à l'étude géologique de la province de Gerone, la seconde à son étude minéralogique.

1° Résumé géologique :

M. Vidal décrit les granites, le terrain archéen, le silurien, le dévonien, le carbonifère, le trias, le jurassique (représenté par le lias moyen), le crétacé (représenté par le groupe urgonaptien, à la partie inférieure, & par le tinonien, le semnien & le garumnien), le semnien présentant un facies marin & un autre facies lacustre), le tertiaire (qu'il fait commencer au nummulitique très développé en épaisseur & en extension géographique, sur lequel reposent le miocène moins apparent, & le pliocène plus voisin des côtes, contenant chacun une zone marine & une zone lacustre), enfin le quaternaire. Finalement, il décrit les roches éruptives de la province, porphyres & basaltes, &c. La plus grande masse granitique occupe toute la côte, depuis Palamos jusqu'à Barcelone, & s'enfonce vers l'ouest. C'est le granit commun traversé par des filons de quartz, de leptinite & de diabase & par quelques filons métallifères. Le granit sert de support à des terrains divers, même au nummulitique & au terrain quaternaire. — Dans l'archéen, M. Vidal range le laurentien & l'huroisien, dont il montre une coupe très nette près Rosas. Les détails qu'il donne rappellent souvent ceux que j'ai donnés moi-même en décrivant le laurentien du versant nord des Pyrénées. — Le silurien inférieur serait surtout métallifère sur le versant sud comme sur le versant nord dans l'Ariège; l'auteur n'y a pas rencontré de fossiles. En revanche, le silurien supérieur de la Province est riche en fossiles, parmi lesquels quelques-uns de caractéristiques,

Digitized by Google

comme *Cardiola interrupta, Orthoceras bohemiecum.* — Le Devonien est caractérisé lithologiquement, comme sur le versant français, par des schistes satinés de couleur différente, souvent vineuse & verdâtre. Il est très souvent difficile de faire la séparation du silurien & du dévonien qui passent l'un à l'autre. — En suivant les indications fournies par Barrois sur les marbres griottes des Pyrénées, M. Vidal fait rentrer ceux-ci dans le carbonifère. Je ne saurais partager son opinion ni celle de Barrois, car dans les points où comme à Cierp (près Luchon) on peut voir la superposition directe du dévonien à griotte & du carbonifère, on les voit séparés l'un de l'autre par une énorme brèche granitique & ophitique. Le dévonien à griotte se rattache plutôt au silurien supérieur. Il en est de même dans l'Ariège, à Vicdessos & dans la vallée du Sourd, au pied nord des montagnes de Tarbes. Au sud de Venasque, comme à Pena-Blanca, au nord de cette même ville, les contacts semblent se faire de la même façon, mais d'une manière moins brusque. Le terrain houiller repose sur un calcaire amygdalin qui, pour moi, serait le représentant de nos calcaires marmoréens blancs du versant nord pyrénéen. De très intéressantes coupes montrent les affleurements & les exploitations de houille, qui ont fourni des calamites, des sphenytera, des ciclopteris, des stygmaria, des lepidodendras caractéristiques. — Le trias paraît composé de poudingues, de roches dures & de grès. Il diffère de celui du versant nord dans lequel le muschelcalk & le gypse, ainsi que les ophites jouent un grand rôle. Du côté de Belver on retrouve, autant que mes notes peuvent le rappeler, le facies français du trias, avec des villages à goîtreux, — Le jurassique ne se montre que sur un ou deux points très peu développé. Il est caractérisé par des fossiles du lias moyen. — Le crétacé a fourni à M. Vidal de nombreux fossiles, & les divisions dont nous avons parlé plus haut sont pleinement justifiées. Nous félicitons M. Vidal d'avoir définitivement rangé dans le crétacé le garumnien de Leymerie développé assez largement dans la province de Gérone. Des coupes justifient les idées émises par l'auteur sur les divisions du crétacé. Sous ce rapport, la coupe de Saint-Laurent de Ceidam à Benda que j'ai également relevée est fort intéressante. Le turonien y est parfaitement caractérisé par de nombreux cyclotitlus à Comtouges, & des hippurites aux Horts. — Le terrain tertiaire est très nettement décrit dans la coupe de Nuria à Ripoll. Nous y retrouvons, comme dans le tertiaire inférieur du bassin sous-pyrénéen, le poudingue des montagnes, & c'est surtout le bassin miocène de la Cerdagne, entre Saillagouse & Sainte-Eugénie, qui a été très bien étudié statigraphiquement & paléontologiquement. M. Vidal y indique les vertèbres caractéristiques des mastodontes, hipparions, &c., découverts par divers géologues, & la faune tertiaire du bassin à lignite d'Estavar. — Le pliocène est distingué par sa faune marine & lacustre. — Le quaternaire, enfin, termine l'étude géologique en question. Ici M. Vidal a une lacune à

Digitized by Google

remplir, c'est celle de la description des terrasses de divers âges. Les éléments paléontologiques & les objets préhistoriques sont à peine indiqués; il y a là toute une étude nouvelle à entreprendre pour le géologue barcelonais.

Dans la courte traversée que nous avons faite avec le Congrès de la plaine de la Catalogne, j'ai pu, cette année même, reconnaître des dépôts morainiques plus ou moins remaniés, identiques à ceux du versant nord des Pyrénées, qui constituent le plateau de Lannemezan. Nous avons traversé de vrais moraines & des amas énormes de boulder-clay. En reliant ce que j'ai pu étudier au point de vue glaciaire sur le versant sud des Pyrénées avec les indications succinctes relevées dans la plaine de la Catalogne, je ne crois pas me trop avancer en affirmant que les dépôts glaciaires espagnols les plus anciens doivent remonter à l'époque miocène & occuper la base de ce terrain. Mon projet est de vider à fond cette intéressante question avant que le Congrès de l'Association pyrénéenne se réunisse à Barcelone, où un accueil si amical nous a déjà été fait à l'occasion de la simple visite de bonne confraternité que nous avons voulu faire à nos aimables confrères de cette région.

La seconde partie du travail de M. Vidal est consacrée à l'étude des minerais fournis par la province de Gérone. D'une manière très rationnelle, l'auteur range les eaux minérales dans ces produits. La province de Gerone peut être considérée comme l'une des plus riches d'Espagne en eaux minérales. Il faut se rappeler que l'axe volcanique de la France se prolonge sur cette région; aussi on y trouve des eaux bicarbonatées sodiques & calciques, & des eaux à acide carbonique simplement. Les eaux ferrugineuses y abondent. On y trouve des eaux sulfurées en grand nombre. M. Vidal indique *sept* sources bicarbonatées sodiques, — quatre sources bicarbonatées magnésiennes & potassiques, — neuf sources bicarbonatées ferrugineuses, — cinq sources acidulées simples, — deux sources chlorurées, — deux sources nitratées, — deux sources salines magnésiennes, — quarante sources ferrugineuses simples, — une source sulfurée & ferrugineuse, — vingt-huit sources sulfurées, dont une, à Matamala, est à 18° & contient par litre 0 gr. 075 de monosulfure de sodium. Ces sources sont réparties dans quarante-quatre localités. — La source la plus chaude de la province serait, d'après les indications fournies par M. Vidal, une source bicarbonatée sodique à 59° au village de Caldas de Malabella. — Les minerais & substances exploitables que l'auteur cite dans la province de Gérone sont : la pierre à chaux, le gypse, l'albâtre, les argiles, le ciment, les marbres griottes & blanc-saccharoïde, l'amiante, l'antimoine, le plomb argentifère, la barytine, la blende, le cuivre, le quartz, la stratite, le fer sous diverses formes, la tourbe, la houille, les lignites crétacé & miocène, le manganèse, l'or, l'argent antimonial, le plomb.

Le travail de M. Vidal est, comme on le voit très complet; il est

Digitized by Google

indispensable, ainsi que la carte géologique qui l'accompagne, à tout géologue qui veut faire de la géologie dans cette partie de l'Espagne. Nous n'hésitons pas à dire que M. Vidal est un géologue accompli, connaissant très bien les terrains du nord-est de l'Espagne, & absolument à la hauteur de la science moderne, ainsi que nous allons le constater encore dans le compte rendu suivant. Dr F. G.

Aguas termales de Caldas de Malavella (provincia de Gerona), par D. Luis Mariano Vidal, brochure in-8° de 32 pages, avec coupes & plans. Imprento y fundicion de M. Tello, Isabel la Católica, 23, Madrid. — L'auteur étudie d'abord la situation géographique des sources. La station est à 80 mètres au-dessus du niveau de la mer, au sommet d'un cône d'aspect volcanique. Les sources naissent dans le granit. On les a captées dans une galerie orientée vers le N.-N.-E. Il y a dix naissants. Le griffon principal a 59° comme température. Ces eaux appartiennent au groupe des bicarbonatées. Elles ont été éprouvées à diverses reprises par des tremblements de terre, entre autres en 1755 (tremblement de terre de Lisbonne) & en 1798 & 1799. Elles perdirent à cette dernière époque une partie de leur volume. — L'examen au microscope du granit dans lequel naissent ces sources, fait par D. Ramon Adan de Yarza, a montré qu'il était composé de quartz, d'orthose, de plagioclase, de liosite, de marcovite, d'un agregat microcristallin, le tout dans un magma vitreux. Ce sont là les caractères d'une roche éruptive. Ce granit est traversé par des filons de quartz hyalin & de leptinite orientés vers le N.-E. Il est recouvert en certains points par du basalte & par des dépôts alluviens de différentes époques. — Le *puig de Las Animas*, mamelon au sommet duquel naissent les sources, est composé à la base d'un terrain déposé par les eaux minérales elles-mêmes. Au-dessus est une argile dans laquelle on a trouvé des ossements & des couteaux de silex. Cette argile est recouverte par un grès calcaire de 0m30 d'épaisseur, recouvert par la terre végétale qui contient des débris romains. La couche à silex renferme aussi des pointes de flèches & des outils en bois de cerf, mélangés à des fragments osseux attribués à un crâne humain, au *Cervus elaphus*, à un bœuf, à l'âne, à un cheval, à un *Sus*. Ces objets ont été décrits par M. Viñas dans la *Revue de Gerone*, 1876. Les Romains avaient bâti un établissement au pied du puig de *Las Animas*, on en trouve encore les restes. C'est également là que se trouvent la plupart des sources. Ils avaient construit une piscine au sommet du puig sur le naissant même de la source à 59°. Les eaux du puig de *Las Animas* paraîtraient, d'après l'analyse très bien faite qu'en donne M. Vidal, d'après M. Tremols, se rapprocher de certains naissants de Vichy. L'analyse spectrale & la recherche des métaux dans les résidus d'évaporation de l'eau ont été soigneusement

Digitized by Google

recherchés. M. Tremols indique, avec les éléments ordinaires de toutes les sources : la baryte, la strontiane, la lithine, le manganèse, le cobalt, le cuivre, l'arsenic, l'acide borique. Il y a 3gr 072 de résidu salin par litre. La densité de l'eau est de 10021 à 14°.

En résumé, excellente monographie hydrologique. Dr F. G.

Estudios sobre la Rabia y su profilaxis, por JAIME FERRAN Y CLUA (laboratorio microbiologico municipal de Barcelona); in-4° de 340 pages con planta. Imprenta de Henrich y Ca, Pasaje de Escudillers, 4, Barcelona, 1889.—Ce travail, que nous avons lu avec le plus grand intérêt, prouve combien sont sérieuses les études entreprises par le Dr Ferran, & combien notre cher Président du Congrès, M. Armand Gautier a eu raison, lors de la visite du Congrès de l'Association pyrénéenne au laboratoire municipal de microbiologie de Barcelone, de dire à notre confrère espagnol de ne pas se décourager devant les rapports trop hâtifs qui ont été faits il y a quelques années sur ses vaccinations anticholériques. M. Ferran est assuré de trouver en M. Gautier un défenseur, comme il en a trouvé d'autres très convaincus. Nous rappellerons que, par la voie du Dr Duhourcau, la *Revue d'hydrologie pyrénéenne* que nous dirigions avec notre confrère de Cauterets a vigoureusement défendu les travaux du Dr Ferran. — Nous donnerons dans le fascicule de la Revue qui sera consacré au Congrès de Narbonne, la description du laboratoire microbiologique de Barcelone.

Dr F. G.

Saint Germier, évêque de Toulouse au sixième siècle. Examen critique de la vie, par C. DOUAIS, professeur à l'Institut libre, associé correspondant de la Société des antiquaires de France. 1 vol. Paris, 1890.

M. Douais examine d'abord la valeur des manuscrits de la vie de saint Germier. Trois versions de la vie se trouvent dans les manuscrits 450 & 477 de la Bibliothèque de Toulouse, qui font partie des œuvres de Bernard Gui, dominicain célèbre. Une autre version existe dans le cartulaire de Lézat (Bibliothèque nationale, fonds latin). M. Douais recherche l'auteur ou les auteurs des vies de saint Germier, & il croit y reconnaître la main de deux auteurs au moins. Nous restons dans les conjectures & les probabilités. L'examen critique de la *vie* nous apportera des précisions & des faits indiscutables. Evêque de Toulouse vers 507, il avait été envoyé dans cette ville, étant encore enfant, pour étudier les écritures ; sa bonne conduite, ses mœurs, son caractère lui concilient toutes les sympathies, si bien qu'on lui fournit

Digitized by Google

le vêtement & la nourriture. Il distribue aux pauvres une large part des offrandes qu'il reçoit. Il fut ordonné diacre vers l'âge de trente ans, à Saintes. Les auteurs ne sont pas d'accord sur le lieu où il reçut la consécration épiscopale. Il reprend le chemin de Toulouse, & il a une entrevue avec le roi Clovis, qui l'interroge, l'invite à sa table, lui fait des présents. Le peuple s'empresse de reconnaître l'évêque, qui prend possession du territoire appelé Dux (*territorium Ducorum*). Ce territoire est celui d'Ox. Tout dans cette région rappelle les souvenirs de saint Germier. Deux églises sont désignées sous ce vocable. C'est au saint évêque qu'il faut rattacher les origines de Muret; plusieurs terres de la commune ont porté son nom. C'est à Muret que les populations du comté de Comminges sont accourues de tout temps pour vénérer les reliques du saint & honorer son séjour dans ce lieu. « Ox, écrit M. Douais, était situé sur les bords de la voie romaine de Toulouse à Saint-Bertrand de Comminges; les débris de la voie existent encore. M. Éd. de Capèle, dont les ancêtres firent, au seizième siècle, l'acquisition de la seigneurie d'Ox, a trouvé, dans sa propriété, des traces nombreuses d'établissements romains & gallo-romains. Quelques monnaies romaines ont été mises à découvert dans le parc de la propriété voisine de M. Baurier... Un peu partout, dans le territoire d'Ox, on a découvert, pendant ces dernières années, de nombreux fragments d'objets d'usage domestique, vases, lampes en terre, des débris de statues, des mosaïques, des tuiles, &c... A quelques mètres seulement de l'église actuelle d'Ox, du côté du levant, on peut remarquer un assez vaste espace de terrain formant un parallélogramme & portant des traces d'une enceinte... Dans cette enceinte, le soc de la charrue amena à fleur de terre une main de bronze.., » C'est M. Baurier, notre savant confrère, qui, le premier, a reconnu cette enceinte parallélogrammatique.

Saint Germier construisit à Ox une église en l'honneur de saint Saturnin, puis un monastère & un autel dédié à saint Martin. A Ox, l'évêque possédait une vaste propriété foncière. « Un évêque riche, ajoute M. Douais, enrichissait son église : voilà pourquoi l'élection se portait si souvent sur un prêtre ayant de la fortune ». D'ailleurs, les charges de l'évêque étaient fort lourdes. Saint Germier laissa l'église de Toulouse en possession de biens considérables qui furent momentanément enlevés par un acte de violence de Gondovald.

M. Douais recherche & met en relief les caractères généraux de l'épiscopat de saint Germier. Plusieurs églises furent placées sous sa protection. La Dalbade vénère encore tout particulièrement la mémoire du saint.

Un dernier paragraphe est consacré aux miracles opérés par le saint évêque. A Muret, on sait combien est populaire la cérémonie de la bénédiction des roses de Saint-Germier. M. Douais rapproche

Digitized by Google

de cette cérémonie la poétique *baillée des roses* aux membres du Parlement de Toulouse.

La conclusion de l'ouvrage est qu'il faut donner la préférence à la version de la *vie*, contenue dans le manuscrit 477 de la Bibliothèque de Toulouse. Les *textes* sont ensuite publiés *in extenso*, avec une compétence parfaite & une exactitude scrupuleuse, ce qui n'étonnera pas tous ceux qui connaissent les publications antérieures de M. Douais & la valeur scientifique des travaux remarquables de cet érudit.

EUG. LAPIERRE.

Les livres de comptes des Bonis, marchands montalbanais du quatorzième siècle, publiés par la *Société des Archives historiques de la Gascogne*, avec une Introduction & des Notes, par M. EDOUARD FORESTIÉ, secrétaire de la Société archéologique de Tarn-&-Garonne, 1re partie. 1 volume in-8°, CCXII.-243 pag. Auch, Cocharaux ; Paris, Champion, 1890.

La présentation du livre est faite par M. Léopold Delisle, qui y voit « un tableau fidèle & complet de la vie de nos pères au commencement de cette effroyable crise qui faillit anéantir la nationalité française. » En effet, dans une *Introduction* remarquable & substantielle, M. Ed. Forestié étudie, au moyen des livres des frères Bonis, la vie intime, les mœurs bourgeoises du quatorzième siècle, au début de la guerre de Cent ans. Il décrit d'abord le manuscrit, conservé aujourd'hui aux archives départementales, à Montauban. Pour la première fois, en 1881, M. Forestié fit connaître ce document à la réunion de la Sorbonne, &, encouragé par de hautes notabilités scientifiques à continuer le dépouillement entrepris, il parcourut les livres de Bonis jusqu'au bout, & y puisa la matière de plusieurs communications successives aux Sociétés savantes. La *Société des Archives historiques de la Gascogne* a donné libéralement la publicité de son *Recueil* à l'étude complète & au texte définitif des *livres de comptes*.

M. Forestié recherche les origines & la composition de la famille des Bonis; il les rencontre à la fois banquiers, prêteurs d'argent, dépositaires, marchands d'étoffes, de chaussures, de bijoux, d'armes, apothicaires, épiciers, confiseurs, loueurs de chevaux, d'objets nécessaires pour les funérailles; il reconstitue leur maison & le siège de leur commerce au centre de la ville, près de l'église Saint-Jacques.

Dans les *livres de comptes*, il relève la valeur des monnaies, si changeantes en ce temps-là, & souvent même officiellement altérées. Lorsque M. Forestié nous introduit en cette vaste boutique des Bonis, nous ne voyons pas sans étonnement cette accumulation de produits si divers : draps de toute provenance & de toute couleur fabriqués à Montauban, Saint-Antonin-de-Rouergue, Villefranche-d'Aveyron,

Digitized by Google

Rodez, ainsi que dans le Nord. Voici les soieries, les futaines, les serges, les toiles, les nombreux rayons de mercerie, les velours, les chapeaux, les fourrures, les dentelles... M. Forestié ajoute ici un *Glossaire* de tous les mots se rattachant au vêtement, au costume, au luxe de l'époque. Rien n'est plus instructif que cette nomenclature, annotée & relevée de faits précis & d'anecdotes intimes. Après le costume, viennent les armes & armures, tout l'arsenal de guerre dont disposaient les hommes d'armes au quatorzième siècle.

Changeant de sujet, nous passons aux apothicaires, aux médecins & chirurgiens... Salut à l'ombre de Molière! « ... Per la decoxsio de un cristeri e per lo donar, 10 s^ls t... » (livre de Bonis). Voici une suite alphabétique des nombreux médicaments contenus, suivant leur nature, dans des fioles de verre, dans des boîtes & des sacs.

A côté de la maladie, la santé : nous trouvons alors l'alimentation avec tous ses raffinements. « On vit, dans les châteaux, des cuisiniers célèbres élaborer des combinaisons de sauces très compliquées, édifier de véritables monuments culinaires, & bientôt l'exemple gagna la bourgeoisie & le peuple... » L'usage des piments & des épices était général; le pain lui-même était souvent parfumé à l'anis ou à la marjolaine. La vente de la viande de boucherie était réglementée. La veille de Noël, on achetait force viande de bœuf & quantité de victuailles. Un chevreau coûtait 2 sols 6 den. (6 francs de notre monnaie), un quartier de mouton, 3 s. (7 fr. 20). Le poisson était abondant. Trois pièces de saumon & une anguille coûtaient 1 florin d'or (48 francs); deux morues, 2 s. 8 den. (6 fr. 50). Puis viennent les fruits, les confitures, les dragées (2 sols la livre, — 5 francs), le sucre, les vins... Les ustensiles de ménage, &c.

Les livres de Bonis fournissent de curieux détails sur les baptêmes, les mariages, les testaments, les sépultures. De la naissance à la mort, nous voilà donc renseignés sur nos ancêtres.

Les repas trop abondants étaient proscrits; douze personnes — pas davantage — pouvaient assister aux baptêmes. Les dons étaient fixés. Bonis vendait, en cette occasion, des chemises, des cierges...

Le mariage entraînait des cérémonies plus solennelles. Pour les fiançailles, les parents de la jeune fille offraient une collation aux parents & aux amis. On y mangeait des confitures, des fruits, des gâteaux. La jeune fille recevait une somme d'argent, plus un vestiaire (garde-corps, cape ou manteau de drap, robe nuptiale, lit garni de coussins, de draps, &c.). Certains bourgeois faisaient des emplettes très somptueuses : un collier d'argent, une bourse de soie, une corde d'ambre, une paire de gants ouvrés, un voile de soie d'Allemagne, un épinglier, un coffre doré figurent parmi les objets achetés.

Pour les funérailles, les *livres de comptes* sont d'une poignante tristesse. La bière, en bois de sapin, coûtait 5 sols. Les morts étaient habillés & enveloppés d'un suaire. Bonis vendait tous les objets néces-

Digitized by Google

saires à la funèbre toilette. Les cierges & les draps d'or avaient des prix divers.

Les *livres* permettent encore de reconstituer la vie civile, religieuse, agricole & intellectuelle du quatorzième siècle, à Montauban. On y retrouve les noms des nobles, des moines, des officiers royaux, des procureurs, des bacheliers, des ouvriers appartenant à toutes les corporations.

La vie rurale présente un tableau très fidèle. Le cultivateur de ce temps est convenablement vêtu. Il reçoit la chaussure, qui coûte cher (10 sols — 24 francs), des jupes, du drap, des étoffes, des chaperons, des chemises, des blouses de toile. Déjà, à cette époque, le cultivateur savait & pouvait devenir propriétaire.

Le paysan n'était pas complètement illettré. Dans chaque village, le curé tenait une école.

Il faut se borner, & M. Forestié donne une conclusion à son excellent travail : « Nous avons fait tous nos efforts pour conserver au texte l'exactitude la plus scrupuleuse; mais là, comme dans nos commentaires & dans nos notes, nous ne sommes pas à l'abri d'erreurs... Nous croyons que, à défaut d'autre mérite, notre œuvre— fruit de dix années de patient labeur — aura celui d'apporter une modeste contribution à l'histoire d'une des plus intéressantes époques de notre vie nationale. »

La première partie des *livres de comptes* des frères Bonis comprend quatre-vingt-dix-huit folios du manuscrit original, de 1339 à 1345. En tête de chaque folio, M. Forestié a placé un *sommaire* indiquant les divers articles, &, au bas des pages, de nombreuses notes explicatives éclairent très suffisamment le texte.

Nous espérons que la *Société des Archives historiques de Gascogne* ne nous fera pas trop longtemps désirer l'apparition de la *seconde partie* des *livres* des marchands montalbanais. EUG. LAPIERRE.

Principes fondamentaux de la pénalité dans les systèmes les plus modernes. Un fort volume in-8°, Arthur Rousseau, éditeur, Paris 1890.

M. Georges VIDAL, professeur de droit criminel à la Faculté de droit de Toulouse, vient de publier sous ce titre un ouvrage qui a été il y a quelques jours couronné par l'Académie des sciences morales & politiques. Bien que ce livre ait un caractère absolument général, la *Revue des Pyrénées* devait, sinon en rendre compte, du moins signaler son apparition, puisque son auteur est un Toulousain.

L'ouvrage de M. Vidal présente un vif intérêt, car il contient l'examen scrupuleux, impartial, approfondi de tout un ensemble de questions sociales qui sont, actuellement « à l'ordre du jour ».

Digitized by Google

La première partie a pour objet l'examen des principes fondamentaux des droits de l'individu & des droits de l'État; on y rencontre, étudiée avec soin, la question du contrat social & la critique des objections présentées à la thèse du droit de punir, objections tirées de la religion, de la morale, &c. Avec beaucoup de modération & en même temps d'indépendance, l'auteur conclut à la justification du droit de punir.

La seconde partie, traitant des questions tout à fait pratiques &, en même temps, nouvelles, est peut-être plus attachante encore : M. Vidal étudie la matière si délicate de la responsabilité pénale, que certains voudraient aujourd'hui supprimer avec le libre arbitre, — conséquence de théories fort goûtées dans ces derniers temps. Ici encore, les droits de la Société sont clairement exposés & les théories récentes, très séduisantes, sans doute, mais aussi pleines de vague & d'incertitude, réfutées avec une logique implacable.

Le livre de M. Vidal, écrit avec beaucoup de mesure & de sagesse, indique les réformes qu'il serait bon d'opérer dans notre législation pénale, — autrefois considérée comme tellement remarquable qu'elle servit de modèle à bien des pays étrangers, & qui est aujourd'hui un peu en retard sur les législations des autres grandes nations.

Léon CREISSELS.

Études de Droit international. Un volume in-8° de 232 pages. — Paris, A. Durand & Pedone-Lauriel, éditeurs (1890).

Sous ce titre, M. ROUARD DE CARD, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, vient de réunir en un volume une série d'articles qu'il avait publiés dans diverses Revues, sur les questions les plus variées & aussi les plus modernes du Droit international; on peut s'en convaincre par le seul titre des sept parties qui composent ce petit volume; elles concernent les sujets suivants : de l'échange des actes de l'état civil entre nations par voie diplomatique. — Les annexions & les plébiscites dans l'histoire contemporaine. — La naturalisation en Algérie. — Le Droit international moderne & la codification des lois de la guerre continentale. — L'assistance judiciaire & les étrangers en France. — Les indigènes musulmans de l'Algérie dans les assemblées locales. — L'arbitrage international au dix-neuvième siècle.

Ce livre, très personnel, est en quelque sorte « accommodé » aux besoins de l'heure présente; c'est ainsi que certaines idées émises par l'auteur, dans la deuxième partie, peuvent actuellement s'appliquer à la cession qui vient d'être faite d'Héligoland à l'Allemagne.

L'ouvrage de M. Rouard de Card est d'autant plus intéressant que tout ce qui touche aux questions internationales a, à notre époque, le mérite de l'actualité.

Léon CREISSELS.

Digitized by Google

Notice forestière sur le département de l'Aude, par M. Th. ROUSSEAU, conservateur des forêts.

Ce court travail, rédigé avec sobriété, précision & méthode, est fort intéressant à lire à tous les points de vue. Il fournit d'utiles notions sur la statistique, l'hydrographie, l'orographie, la géologie & la botanique de l'Aude. M. Th. Rousseau fait pénétrer le lecteur dans des parties de ce département fort peu connues au dehors, bien que fort curieuses, & détruit quelques préjugés accrédités au sujet de ces régions.

Les questions « aménagement & reboisement » y sont traitées avec plus d'ampleur que tout le reste de l'opuscule, ce qui est tout naturel, vu son titre. Les chapitres qui y sont consacrés permettent de se faire une idée des travaux si utiles que poursuit avec tant de persévérance l'habile personnel des forêts, & que la routine ou de mesquines idées de clocher rendent si souvent stériles.

Nous recommandons à nos lecteurs la modeste « notice » de M. Th. Rousseau comme sortant de l'ordinaire. J. F.

La vie des plantes. — M. ADRIEN RIGAL, ancien professeur départemental d'agriculture, président du comice agricole de Pamiers, vient de publier un ouvrage très utile pour les élèves des écoles. Ce livre, intitulé, *La Vie des Plantes*, est un vrai manuel d'agriculture, qui intéressera non seulement la jeunesse, mais encore tous ceux qui veulent étudier les diverses cultures du sol.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la table de cet ouvrage, composé de 300 pages, pour avoir une idée des matières qui y sont traitées.

Du reste, le nom de M. Rigal est la meilleure recommandation qu'on puisse faire de son livre, que nous voudrions voir dans toutes les écoles.

Il est en vente dans soutes les librairies du département de l'Ariège, 2 francs.

Société des études du Comminges. (*Section de l'Association Pyrénéenne*). Le *Bulletin* de la Société des études du Comminges s'était trouvé en retard par suite de la première maladie de son regretté directeur Julien Sacaze, dans le courant de l'été dernier, & par suite de sa mort, en novembre 1889. Les documents réunis pour faire deux Bulletins n'ont pu être dégagés au jour voulu du milieu des papiers de Sacaze, & être livrés à la publicité. — Le nouveau bureau a reconstitué une nouvelle publication, qui doit paraître chaque six mois, paraît-il.

La première partie a déjà vu le jour. Nous en sommes heureux, & à

Digitized by Google

la fin de l'année, nous donnerons un compte rendu complet des deux fascicules qui doivent composer l'année 1890.

L'Association Pyrénéenne doit être orgueilleuse de toutes ses sections, & elle ne recherche que le succès complet & légitime de chacune d'elles.

La réunion générale de la Société des études du Comminges pour l'année 1890, a eu lieu le samedi 12 juillet, à Salies. Le compte rendu de l'excursion que nous avions demandé à M. le commandant Trespaillé, nous est malheureusement arrivé trop tard pour que nous puissions l'insérer.

Institut. — Comptes rendus de l'Académie des sciences. — M. A. LACROIX (dans le n° 18, 5 mai), communique sa découverte sur les *Zéolithes des gneiss de Cambo* (Basses-Pyrénées). L'étude du massif primitif du Labourd, lui a permis de généraliser les observations qu'il avait déjà faites sur les gneiss & les schistes métamorphiques de la haute Ariège.

Il a trouvé ces zéolithes : 1° dans les gneiss acides; 2° dans les gneiss basiques. — 1° *Zéolithes des gneiss acides.* A la sortie du tunnel de Cambo vers Itsattsou, il a rencontré dans la fissure d'un gneiss à mica noir : la chabarie, la stilbite, l'heulandine, l'analcime avec calcite, la pyrite. Toutes ces zéolithes normalement incolores, sont souvent colorées en jaune par de la pyrite décomposée. — 2° *Zéolithes des gneiss basiques.* Les mêmes zéolithes existent ici dans la schistorité des gneiss pyroxéniques.

M. A. LACROIX (dans le n° du 12 mai), étudie les *phénomènes de contact de la syenite éléolithique de Pouzac (Hautes-Pyrénées) & la transformation en dipyre du feldspath de la roche ophitique du même gisement.* Acceptant la théorie de formation éruptive des ophites, M. Lacroix admet que la syenite éléolithique de Pouzac s'est fait jour au contact d'une brèche calcaire & du calcaire crétacé (?) de Pouzac. Il étudie les phénomènes endomorphes & exomorphes produits au contact réciproque de ces roches. — 1° *Modifications endomorphes.* La syenite présente de nombreuses variations de composition minéralogiques se manifestant dans la proportion variable de la nepheline & des divers feldspaths, de même que dans la concentration de l'amphibole sodique & sa pyroxène. — 2° *Modifications exomorphes.* La syenite & le calcaire sont séparés par une brèche de calcaire blanc marmoréen & d'argile. Les calcaires marmoréens blancs contiennent des grains arrondis de pyroxène plus ou moins transformés en chrysotile, & souvent de grands cristaux de dépyre, d'actincte, &c. L'action de la syenite n'a pas dépassé trois à quatre mètres. Les fragments de calcaire jaunes, terreux, recueillis dans la brèche à cinq mètres de la roche éruptive ne sont

Digitized by Google

pas modifiés. Ils montrent au milieu de grains de calcite souillés d'oxyde de fer & d'argile, des fragments *brisés* des divers minéraux de la région. La formation de ces derniers est donc bien antérieure à l'arrivée de la syenite M. Lacroix admet avec un point de doute que les calcaires supérieurs à la syenite pourraient bien être crétacés, mais il ne l'affirme pas. Pour lui, la roche ophitique de Pouzac est une ophite. Cette roche présente un remarquable exemple de transformation de son feldspath triclinique en dépyre. Le feldspath se fendille dans tous les sens : dans chacune des fissures se développe le dépyre qui, gagnant peu à peu, finit par l'éppigéniser complètement.

« Il est très remarquable, dit M. Lacroix, de trouver ainsi à quelques mètres de distance le même minéral (dipyre) développé dans deux roches différentes : dans l'une, par la transformation sur place d'un minéral ayant une composition chimique voisine; dans l'autre (calcaire), par l'introduction par voie de métamorphisme d'éléments nouveaux ».

La note de M. A. Lacroix est très instructive, pour l'explication des faits géologiques locaux. Je me permettrai, tout en ne partageant pas les idées de M. Lacroix au sujet de l'âge des blocs marmoréens blancs, de dire quelle conclusion on peut tirer de ces faits. Avec mon collègue je pense que les blocs englobés entre les calcaires dits crétacés (?) & la syenite, sont bien plus anciens que la syenite elle-même, & que le calcaire dit crétacé? est bien postérieur à cette roche. Les blocs marmoréens blancs appartiendraient, d'après moi, de même que les blocs jaunes, au calcaire carbonifère, partout dans les Pyrénées criblé de dipyre, d'actinote, &c., qu'il soit ou non au contact de la syenite ou de l'ophite (Eup, Marignac, Arudy, Cierp, Aulus, Vicdessos, &c.). Le dipyre de ces roches est donc bien antérieur, ainsi que le dit avec raison M. Lacroix à la syenite.

Le dipyre de la syenite aurait une origine métamorphique postérieure à l'apparition de cette roche. Ces deux émanations dipyriques, celle de la syenite & celle du calcaire, seraient donc de deux âges différents. — Il me paraît impossible de ne pas reconnaître à l'ophite de Pouzac une origine éruptive, & cette éruption se serait manifestée après l'époque carbonifère & avant l'époque jurassique, car c'est surtout à cette époque que me semblent devoir être rapportés certains des calcaires des environs de Pouzac & de Bagnères-de-Bigorre. Il me paraît également bien difficile de ne pas admettre pour le dépyre de cette roche, la théorie de M. Lacroix. — On se trouverait ainsi en présence d'une roche éruptive modifiée métamorphiquement après son éruption. Et si l'on veut se demander à quel agent modificateur est dû ce phénomène métamorphique secondaire, je ne crois pas qu'on puisse invoquer un autre agent que l'eau minérale locale, dont les sources, encore si abondantes, & qui ont profondément altéré depuis près de deux mille ans les briques romaines des captages en y

Digitized by Google

produisant des zéolithes, devaient être à l'époque de la transformation de la syenite, d'une abondance extrême.

On le voit, l'intervention des eaux minérales dans la formation des roches ophitiques, ainsi que Virlet d'Oust, Magnan, Dieulafait & moi-même, l'avons si souvent avancé, se confirme d'une manière nette par l'étude de l'ophite de Pouzac.

M. Ch.-L. Frossard (même numéro) présente une note sur *les roches métamorphiques de Pouzac*. Ce minéralogiste trouve que sur une longueur de douze cent cinquante mètres, & sur une largeur de trois cents mètres, de la halte du chemin de fer jusqu'à Monloo, les divers terrains semblent avoir été modifiées par la syenite, l'ophite de Palassou ayant peu agi sur le roches encaissantes. Les roches modifiées sont dans un état brechoïde fragmentaire.

M. Lacroix rattache la syenite à l'ophite de Palassou. Je crois aussi que la syenite est une modification pure & simple de l'ophite, par voie métamorphique. Aussi, je ne puis trop saisir la portée de l'observation de M. Frossard au sujet de l'action de l'ophite dans les roches encaissantes.

Bulletin de la Société géologique de France. III^e^ série, t. 18, p. 8. — M. de Rouville ne croit pas à l'archéen de M. Bergeron. Il pense que des intrusions de terrains anciens, les uns dans les autres, & que des modifications profondes du dévonien & du silurien par l'arrivée de granites & de granulite, ont causé l'erreur de M. Bergeron. Il s'appuie enfin, pour confirmer cette erreur, sur ce que MM. Caralp & Roussel font remarquer qu'ils ne sauraient admettre dans les Pyrénées des calcaires cristallins au dessous du niveau silurien. Le savant professeur de Montpellier reproche à M. Bergeron de n'avoir pas donné dans les couleurs de sa carte géologique de la Montagne-Noire, une démarcation suffisamment exacte des affleurements de sa faune primordiale à paradoxides. Il signale en passant un gisement nouveau de cette faune, au sud du premienn, sur le chemin de Notre-Dame de Tredos, en contre bas, au nord de la chapelle. Il se trouve comme tous les autres, en faille, entre l'armoricain & le dévonien. L'archéen serait d'après M. de Rouville trop étendu, dans tous les cas, car il englobe des schistes dans lesquels il vient, grâce à Escot, de trouver des nodules & des empreintes animales (*Dinobolus* & *Orthocères*), ce qui devrait faire remonter le niveau. M. de Rouville dans le reste de sa note montre des passages insensibles de terrains de transition (silurien, devovien, carbonifère) les uns aux autres, qui font que M. Bergeron a commis des erreurs dans l'étendue donnée à ces divers terrains, dans sa carte géologique.

Avant de donner la réponse de M. Bergeron à M. de Rouville, je me permettrai de faire observer à mon savant collègue, que si

Digitized by Google

MM. Caralp & Roussel n'ont pas trouvé dans les Pyrénées de calcaires cristallins au-dessous du niveau du silurien, c'est qu'ils n'ont pas voulu le voir. Les Pyrénées orientales en présentent des exemples on ne peut plus nombreux : dans la vallée du Teich & dans les petites vallées secondaires, au sud de Céret, — dans la vallée de la Têt, à l'ouest de Prades, — dans la vallée de l'Ariège, à Mercus, au premier contrefort de Talet, — dans la vallée de la Garonne, à Saint-Béat, — dans la vallée de l'Arboust, vers le port d'Oo, — dans la vallée de Bun, au sud-ouest d'Argelès, — dans la vallée de la Nive, ou M. Geureau, ingénieur en chef des mines, les a signalés depuis bien des années.

M. J. Bergeron (*idem*, p. 13), montre à M. de Rouville que les intrusions qui, d'après lui, porteraient le trouble dans la détermination d'archéen donnée à une partie du silurien & du dévonien, n'existent pas, & que ces intrusions susdites ne sont autre chose que des plissements qui n'ont introduit aucune difficulté de séparation nette entre les terrains de transition proprement dits & l'archéen. « Ne pouvant « faire aucune division dans les premières assises sédimentaires, puis- « qu'au point de vue stratigraphique, il n'y a aucune discordance, & « qu'au point de vue lithologique & minéralogique, il y a un passage « graduel des assises les unes aux autres jusqu'à celles qui appartien- « nent au paradoxidien. J'ai groupé le tout sous le nom d'archéen- « cambrien qui indique approximativement les limites entre lesquelles « il faut placer cet ensemble d'assises ».

La carte géologique donnée par M. Bergeron n'étant qu'une ébauche, il la corrige tous les ans. Il a voulu seulement dans la première édition de sa carte, grouper tous les faits nouveaux ou connus sur la géologie du Rouergue & de la Montagne-Noire.

M. G. Fabre (*idem*, p. 18), donne une *Etude du permien dans l'Aveyron, la Lozère, le Gard & l'Ardèche.* — Le mémoire très consciencieusement fait, est accompagné d'une carte montrant la houille, le permien & le trias dans le Languedoc.

De cette étude sommaire, on peut déduire quelques conclusions générales.

1° La série permienne du Languedoc n'est à peu près complète que dans l'Aveyron, où elle comprend : à la base, des poudingues avec calcaires & jaspes ; au milieu de la série, des schistes & grès fins avec walchia & poissons ; au sommet, une puissante formation de psammites & argiles rouges, avec quelques lentilles de calcaire.

2° Dans les départements de la Lozère, du Gard & de l'Ardèche, on ne trouve que des lambeaux permiens incomplets & probablement d'âges différents.

3° Aucune roche éruptive ne vient interrompre la série permienne, sauf en un petit point localisé de l'Ardèche.

4° La distribution relative des eaux & des terres a subi de profondes

Digitized by Google

modifications entre le permien & le trias ; il y a toujours discordance notable de stratification & souvent trangressivité.

5° L'insuffisance des documents paléontologiques ne permet pas de synchroniser exactement ces assises permiennes avec celles des régions classiques.

M. J. BERGERON (*idem*, p. 171), fait une communication sur *la présence dans le Languedoc de certaines espèces de l'étage* e1 *du silurien supérieur de Bohême*. — Les espèces signalées par M. Bergeron en 1889 dans le silurien supérieur de la Montagne-Noire tiraient leur intérêt de leur identité avec certaines formes du même étage de Bohême. C'étaient : *atrypa, sapho-atrypa, hircina, slava-bohemica,* & des débris de trilobites appartenant au genre *arethusina*. M. Bergeron s'est appliqué avec M. Escot à déterminer exactement la position des différentes assises du silurien supérieur renfermant cette faune, jusqu'ici spéciale à la Bohême. C'est à l'ouest du moulin Tiberet, vis-à-vis le Mas de de Lauriol, dans la vallée des Pitrous, que M. Bergeron a pu reconnaître la succession la plus régulière. Certains caractères paléontologiques permettent d'assimiler la faune *e1* & *e2* aux étages siluriens correspondants de Bohême, l'*Arethusina Koninckі*, permettent de caractériser l'étage *e1*. Mais tandis que les deux étages ont en Bohême deux & trois cents mètres d'épaisseur, l'ensemble de ces niveaux n'aurait dans la Montagne-Noire que vingt mètres environ. — M. Bergeron signale un gasteropode de Cabrières, *Tubina patula*, appartenant à l'étage E de la coupe, semblable à un gasteropode de la Bohême signalé par M. de Barrande, sous plusieurs noms différents : *Tubai patula*, à la Sorbonne, *Naticella tubicina*, au Muséum, dont M. le professeur Kayser a fait un genre nouveau : *Spirina*. — En terminant sa communication, M. Bergeron déclare que pour lui, à l'époque silurienne supérieure, & à l'époque dévonienne tout à fait supérieure, par suite des fossiles identiques aux deux pays, il y avait une communication très directe entre la Montagne-Noire & la Bohême.

M. DE ROUVILLE (*idem*, p. 176), annonce la *présence du Pleurodictyum problematicum dans le dévonien de Calrières & un nouvel horizon de graptolithes dans le silurien de Cabrières*. C'est dans les « roches cariées & déchiquetées » des calschistes du Cragnas, que s'est trouvé le *Pleurodictyum*, au milieu d'un grand nombre de *Bellerophon*, d'*Orthis*, &c. Le nouveau gisement de graptolithes appartient à la faune de Boutoury, près Cabrières.

M. COTTEAU (*idem*, p. 178), décrit *les échinides recueillis dans la province d'Aragon par M. Maurice Gourdon*. Dans ces échinides, il y en a d'anciens & de nouveaux. Six espèces appartiennent au terrain crétacé, & vingt-six au terrain éocène. Il y a quelques espèces nouvelles appartenant jusqu'ici d'une manière spéciale, aux Pyrénées. — Les six espèces du terrain crétacé sont :

Micraster brevis Desor; — *Micraster corcolombarium* Desor; —

Digitized by Google

Micraster Gourdoni. Cotteau; — *Coraster Margaritæ.* Cotteau; — *Echinocorys vulgaris.* Breyn; — *Echinocorus Rœmeri.* d'Orbigny.

Les vingt-six espèces appartenant à l'étage éocène sont :

Maretia aragonensis. Cotteau; — *Macropnenstes Trutati.* Cotteau; — *Linthia Heberti.* Cotteau, Dames; — *Linthia Orbignyi.* Cotteau; — *Linthia ariẓensis.* (D'Archiac) Cotteau; — *Linthia aragonensis.* Cotteau; — *Linthia Hovelacquei.* Cotteau; — *Linthia Pablœ.* Cotteau; — *Pchiẓaster vicinalis.* Agassiz; — *Pchiẓaster Rousseli.* Cotteau; — *Trachyaster Trutati.* Cotteau; — *Ditremaster nux.* Desor; — *Holcopneustes Gourdoni.* Cotteau; — *Prenaster alpinus.* Desor; — *Cyclaster Gourdoni.* Cotteau; — *Amblypygus dilatatus.* Agassiz; — *Hori olampas Lorioli.* Cotteau; — *Pygorhynchus aragonensis.* Cotteau; — *Echynolampas ellipsoidalis.* D'Archiac; — *Echinolampas Hovelacquei.* Cotteau; — *Conoclypeus conoideus.* (Leske) Agassiz; — *Convelypeus pyrenaicus.* Cotteau; — *Cidaris Gourdoni.* Cotteau; — *Rhabdocidaris Pouechi.* Cotteau; — *Leisoma Gourdoni.* Cotteau; — *Micropsis Frossardi.* Cotteau.

M. Seunes fait observer que le *coraster margaritæ,* doit provenir des couches garumniennes de l'Espagne, car en France, c'est toujours là qu'on le trouve.

M. DE SARRAN D'ALLARD (*idem,* p. 207), donne une *esquisse géologique de la ligne ferrée d'Alais au Rhône.* La ville d'Alais est bâtie sur l'aquitanien. Quant au tracé du chemin de fer, il se maintient sur le néocomien supérieur ou sur le gault, puis il entame les alluvions de la base; il recoupe également quelques affleurements d'astien, met à nu, dans la gare, de l'ardoise, des alluvions pliocènes, que recouvrent des alluvions quaternaires & modernes.

M. DEPÉRET (*idem,* p. 107), parle des *animaux fossiles pliocènes du Roussillon.* Les débris paléontologiques proviennent des limons fluviotiles qui terminent le pliocène moyen du Roussillon. L'auteur indique trente espèces terrestres d'animaux vertébrés, dont vingt-deux mammifères, plusieurs oiseaux, trois tortues, deux poissons, des mollusques terrestres & fluviatiles. Parmi les vertébrés il signale : *Macacus priscus, Machairodus cultridens* de proportions grêles, *Viverra Pepratx, vulpes vulgaris,* un *Helarctos,* une *Talpa,* un *Castor, Mus Doneẓandi, Hystrix primigenia, Mus trilophiodon,* un *Lepus.* des *Lagomis, Mastodon arvernensis, sus provincielis Hipparion crassum, Gaẓella borbonica, Cervus australis, Palæoryx boodon, Emys Gaudryi, Testudo perpiniana.* — Cette faune pliocène du Roussillon présente des affinités avec les faunes actuelles de l'Asie Sud-Orientale & de l'Afrique Australe.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. — M. LE ROUMEJOUX, t. XVII, p. 127, fait la *monographie du monastère de Saint-Raphaël* (canton d'Excideuil), monument du dix-

Digitized by Google

huitième siècle. Il est en ruines, & a été retouché en différentes époques. On a eu la bonne idée, dans les remaniements qu'on lui a fait subir d'encastrer dans les murs des pièces sculptées & des chapiteaux, ce qui en a assuré la conservation. Quelques-uns d'entre eux représentent des sujets assez singuliers & remplis d'imagination. La chapelle a été dégradée & divisée par des murs de refend. Des chapelles accessoires entourent la principale. Dans l'une d'elles est placé le tombeau de saint Remy qui est en grande vénération dans le pays. Ce monument, dit M. Roumejoux, mériterait d'être sérieusement réparé.

Bulletin de la Société de géographie de Toulouse. — M. GUÉNOT, donne le *récit de l'excursion faite à Saint-Ferréol & à Lampy* par la Société de géographie.

M. FONTÈS (*idem*, p. 136), fait le récit d'une *excursion dans la Neste du Louron*, comme suite à ses descriptions successives de affluents de la Neste d'Aure.

Les touristes qui se rendent de Luchon à Bagnères-de-Bigorre, par le port de Peyresourde, traversent le torrent du Louron à Avajan & le suivent jusqu'à son confluent avec la Neste principale, à Arreau. Ils ont rarement l'idée de remonter la riante vallée. Ils rencontreraient ainsi, d'abord plusieurs villages dont le principal est Génost, avec ses ardoisières, son étroit défilé & sa vieille tour, & le dernier Loudenvielle. Au dessus de celui-ci, la voie carrossable se prolonge quelque temps encore, puis la vallée se rétrécit & se bifurque au-dessous du pic du Midi de Génost, au pont de Tramesaygues, où se réunissent, pour former la Neste du Louron, les deux torrents de Clarabide, & de la Per. M. Fontès passe assez légèrement sur la vallée de la Neste de la Per, assez monotone d'ailleurs, où l'on trouve un chemin muletier qui conduit en Espagne à Gistaïn par le port de la Per.

Il insiste plus particulièrement sur la vallée peu fréquentée de la Neste de Clarabide, défendue à son entrée par une sorte de barranco. Deux sentiers en permettent l'ascès direct. L'un sur la rive droite, est praticable seulement à des montagnards très exercés. L'autre, sur la rive gauche, est moins difficile. Il présente cependant, dit avec raison le guide Joanne : « un danger continuel pendant plus d'une heure. »

M. Fontès raconte comment il a suivi le second, en faisant halte près de la Santète (sorte de petit oratoire très élevé) pour se rendre au lac Caillaouas, principale source d'alimentation du torrent, au pied du glacier des Gours-Blancs. Il raconte les difficultés de cet itinéraire & décrit l'admirable cirque de Clarabide, comparable aux plus beaux sites des Pyrénées, sur un des gradins duquel est posé le joli lac de Pouchergues. Sur un des flancs de ce cirque s'ouvre la gorge sauvage des Caillaouas, qu'on remonte pour arriver au lac de ce nom, près

Digitized by Google

duquel le voyageur a dû passer une nuit peu enviable. La belle pièce d'eau, aux eaux bleues & froides, a à peu près la même étendue que le lac d'Oô. On y pêche la truite qu'on envoie par des chemins diaboliques à Luchon. Cette région aride & glaciale, aussi imposante qu'inhospitalière, reçoit peu de visiteurs, bien qu'on puisse y pénétrer par la Porte d'Enfer ou le val d'Arouges, avec moins de difficultés que par la route directe. Elle mérite cependant d'être visitée, car, en terminant, le conférencier se déclare payé de la fatigue & du danger passager de sa course par le souvenir ineffaçable que lui ont laissé le cirque de Clarabide & le site, beau d'horreur, de Caillouas.

Revista la España Regional. — Livraisons du 13 mai & du 13 juin 1890.

Cette Revue, qui se publie depuis cinq ans à Barcelone, est consacrée, non seulement à la défense des intérêts régionaux, — ce en quoi elle ne se distinguerait guère de la plupart des publications locales, — mais elle se propose particulièrement de répandre l'idée & de préciser cette aspiration, un peu vague, du Régionalisme, qui compte tant de partisans enthousiastes de l'autre côté des Pyrénées, particulièrement en Catalogne & en Galice. Cette thèse politico-économique, défendue avec des arguments divers par les Brañas, les Murguía, les Campión, les Romaní, les Pella y Forgals, & bien d'autres que j'oublie, perd beaucoup de son intérêt pour des lecteurs français. Mais ces derniers pourront trouver profit & plaisir dans quelques-uns des travaux historiques ou littéraires, qui sont inspirés plus ou moins directement par l'esprit régionaliste, & auxquels la *Revista Regional* donne libéralement accueil. Signalons parmi les articles historiques de ces deux livraisons un dernier article de D. José Brunet y Bellet, sur les *Phéniciens & leur prétendue influence en Espagne*, &, dans la section littéraire, différentes poésies, originales ou traduites en catalan & en galicien. Il est fâcheux que l'ardeur régionaliste entraîne parfois certains rédacteurs de la *Revista* à des excès de polémique où les insinuations désobligeantes remplacent trop aisément des arguments plus sérieux. M. Morel-Fatio, dont la critique indépendante n'a pas besoin d'être louée ici, a assurément le droit d'avoir son opinion, non seulement sur l'édition du *Songe de Bernat Metge*, par M. J.-M. Guardia, mais même sur le catalanisme, & point n'est besoin pour combattre cette opinion, très nettement exposée dans la *Romania*, d'en arriver à des arguments d'un goût plus que douteux. E. M.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

J.-B. NOULET

M. le docteur NOULET s'est éteint, sans maladie, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, dans la nuit du 23 au 24 mai 1890. Énumérer ses titres nous paraît le meilleur moyen de donner une idée de l'étendue de sa belle carrière : professeur honoraire à l'École de médecine & de pharmacie, directeur du Musée d'histoire naturelle, ancien président de l'Académie des sciences, membre de la Société archéologique, de la Société d'histoire naturelle, de la Société de pharmacie du sud-ouest, ancien professeur départemental d'agriculture de la Haute-Garonne, membre correspondant de la Société nationale d'agriculture de France, ancien président de la Société d'agriculture de la Haute-Garonne, membre de la Société géologique de France & de la Société de botanique, chevalier de la légion d'honneur & officier de l'Instruction publique.

Ses obsèques furent célébrées à Toulouse le 28 mai; M. le docteur Caubet, directeur de l'École de médecine, & M. Duméril, doyen de la Faculté des lettres, ont prononcé l'éloge du défunt; l'inhumation eut lieu à Venerque. Connu par ses travaux sur la langue romane & les patois du Midi, M. Noulet acquit une réputation par ses études de géologie & d'histoire naturelle. M. Trutat, le nouveau directeur du Musée d'histoire naturelle, a rendu un juste hommage au savant & surtout au géologue dans le discours qu'il prononça à Venerque le jour des obsèques :

« La fin soudaine, inattendue, de celui que nous conduisons aujourd'hui à sa dernière demeure, est venue nous surprendre au moment où tout, au contraire, nous faisait croire que de longs jours étaient encore réservés au docteur Noulet.

« Mais la mort est venue frapper à son heure, elle est venue rapide, inexorable, & en quelques minutes elle terminait son œuvre.

Digitized by Google

« Malgré son grand âge, M. Noulet avait conservé toute son énergie, toute sa lucidité d'esprit; c'est grâce à cela qu'il avait pu résister aux chagrins qui étaient venus l'assaillir dans ces dernières années, en le frappant dans ses affections les plus chères.

« La mort du docteur Noulet n'est pas seulement un malheur pour les siens, c'est aussi pour Toulonse un véritable événement, une grande perte. M. Noulet tenait en effet une large place dans le monde scientifique.

« Causeur charmant, doué d'une mémoire merveilleuse, combien de fois ne nous a-t-il pas tenu sous le charme des souvenirs qu'il évoquait avec tant de finesse, tant de justesse d'appréciation, à propos des mille riens de la vie de tous les jours.

« M. Noulet n'était pas en effet un de ces savants austères, qui ne voient rien en dehors de leurs études toutes spéciales; il avait toujours pris part aux événements de sa ville d'affection, de Toulouse qu'il n'a jamais quittée. Et comme il connaissait bien l'histoire de son passé, comme il avait présent à l'esprit tous les incidents qu'il avait vu se dérouler sous ses yeux pendant sa longue existence !

« C'est lui qui avait été, il y a déjà bien longtemps, l'initiateur par excellence à l'étude de la nature. Tour à tour adonné à la botanique, à la géologie, il avait eu la bonne fortune d'être le premier à faire connaître la place & les dépôts géologiques de nos contrées. C'est lui qui a fixé d'une manière définitive l'âge des Pyrénées, & cette découverte à elle seule suffirait pour rendre son nom impérissable.

« Par ses travaux, le docteur Noulet avait été amené à réunir des collections importantes pour l'histoire de nos régions méridionales, & grâce à sa générosité, le Musée d'histoire naturelle de Toulouse possède aujourd'hui ses riches séries, qui viennent affirmer la justesse de ses observations & de ses découvertes !

« La veille encore de sa mort, je passais plusieurs heures à côté de lui à écouter, à apprendre mille choses intéressantes sur Toulouse & sur les Toulousains. J'étais loin de croire que c'était là notre dernière conversation, & comme lui, je dis en le quittant : au revoir, à demain !

« Mais demain c'était la nouvelle de sa mort subite qui venait nous surprendre tous, qui venait frapper d'étonnement ceux qui l'avaient vu la veille encore, qui venait atterrer cette famille qui l'entourait de soins & d'affection, & à laquelle il consacrait toutes ses pensées.

« La mort a beau attendre de longues années pour faire son œuvre de destruction, elle est toujours trop prompte pour ceux dont la vie a toujours été comme celle du docteur Noulet une longue suite de travail & d'affection. »

Digitized by Google

M. HÉBERT

Né le 12 juin 1812 à Villefargeau (Yonne), il est mort le 4 avril 1890. Il entra à l'école normale en 1833, fut nommé professeur en 1836, au collège de Meaux, & revint en 1838 à l'école normale successivement comme répétiteur de chimie, de physique, conservateur des collections, sous-directeur des études, & en 1852 comme maître de conférences de géologie. — En 1857 il succéda à Constant Prevost, dans la chaire de géologie à la Sorbonne, qu'il occupa pendant trente-trois ans. Il fut trois fois président de la Société géologique de France 1859, 1872, 1889. En 1877 il était nommé membre de l'Institut (Académie des sciences). En 1878 il présida le premier Congrès international de géologie. Enfin en 1885 il remplaça Milne Edwards comme doyen de la Faculté des sciences de Paris. Lorsque la mort vint le surprendre, après une carrière bien remplie, il était doyen honoraire.

Nous ne pouvons donner ici la liste de tous ses travaux, mais voici celle des mémoires qui regardent le midi de la France.

1° *Comptes rendus à l'Académie des sciences.*

1880. — Recherches sur la craie supérieure du versant septentrional des Pyrénées. (Tome XCI, p. 744.)

1886. — Observations relatives à une communication de M. J. Roussel sur les relations statigraphiques qui existent entre les calcaires à miliolites & les couches à *Micraster Sercensis* [Haute-Garonne, Ariège]. (Tome CII, p. 525).

1886. — Observations relatives à une communication de M. Jacquot sur la constitution géologique des Pyrénées. (*Ibid.*, p. 1508.)

1888. — Remarques sur la découverte faite par M. Bergeron de la faune primordiale en France. (Tome CVI, p. 377.)

2° *Bulletin de la Société géologique de France* (2ᵐᵉ série).

1859, XVI. — Sur la limite inférieure du Lias & sur la composition du Trias dans les départements du Gard & de l'Hérault. (Page 905.)

1867, XXIV. — Le terrain crétacé des Pyrénées, 1ʳᵉ partie. (Page 323.)

1868, XXVI. — Observations sur le Mémoire de M. Leymerie pour servir à la connaissance de la division inférieure du terrain crétacé inférieur pyrénéen. (Page 335.)

1869, XXVI. — Observations sur les couches inférieures de l'infralias du midi de la France. (Page 335.)

Digitized by Google

1869, XXVII. — Observations sur la note de M. Coquand : Aperçu géologique sur la vallée d'Ossau [Basses-Pyrénées]. (Page 71.)

1869, XXVII. — Examen de quelques points de la géologie de la France méridionale. (Page 207.)

1871, XXIX. — Observations relatives au résumé présenté M. Magnau sur la partie inférieure du terrain crétacé des Pyrénées. (P. 63.)

1872. XXIX — Documents relatifs au terrain crétacé du midi de la France, 2me partie. (Page 393.)

3° *Bulletin de la Société géologique de France.* (3me série.)

1874, III. — Description des deux espèces d'hemipneustes de la craie supérieure des Pyrénées. (Page 692.)

1877, V. — Note sur la craie supérieure des Pyrénées. (Page 638.)

1878, VI. — Remarques sur quelques fossiles de la craie du nord de l'Europe, à l'occasion du Mémoire de M. Peron sur la faune des calcaires à échinides de Rennes-les-Bains.

1879, VII. — Note sur les calcaires à Echinolampas Michelini du midi de la France. (Page 740.)

1879, VIII. — Observations sur le terrain crétacé des Corbières. (Pages 87 & 105.)

1880, IX. — Note sur le terrain crétacé des Pyrénées, 2me partie Crétacé supérieur.

1881, X. — Analyse de l'ouvrage de M. Leymerie intitulé : « Description géologique & paléontologique des Pyrénées de la Haute-Garonne ». (Page 6.)

1882, X. — Note sur le groupe nummulitique du midi de la France. (Page 364.)

1882, X. — Aperçu général sur la géologie des environs de Foix. (Page 525), & une bonne partie du compte rendu de la session tenue par la Société géologique dans l'Ariège, surtout en ce qui concerne les terrains crétacés & tertiaires.

1888, XVI. — Le terrain crétacé des Pyrénées. (Page 731.) 2me partie (terrain crétacé supérieur, suite).

4° *Revue des travaux scientifiques,* tome II.

Rapport sur la description géologique & paléontologique des Pyrénées de la Haute-Garonne par M. Leymerie.

Digitized by Google

Le monument de Julien Sacaze a Luchon.

On vient d'opérer la translation du corps de notre cher ami Julien Sacaze de Saint-Gaudens à Luchon. La cérémonie s'est faite sans le moindre apparat, d'après le désir exprimé par la famille elle-même.

Le corps est aujourd'hui déposé dans un beau monument en marbre blanc, élevé par Mme Sacaze, & à ses frais, à la mémoire de son mari, sur un emplacement définitivement acheté par la famille à la ville de Luchon. Pour exprimer sa reconnaissance à la mémoire de Sacaze, le bienfaiteur du pays de Luchon, la municipalité a voulu que quatre mètres de terrain soient accordés gracieusement en plus à la concession perpétuelle acquise par la famille du savant épigraphiste.

Le monument est constitué par une chapelle avec dôme, précédée d'un pérystile de modèle grec. Sur le portique est un *antel votif* portant ces mots :

GABRIELLA SAPENE
CARISSIMO MARITO
JULIANO SACAZE

Ceci rappelle à la fois les études de prédilection dans lesquelles notre regretté collègue a légué un nom à jamais honoré & l'union parfaite de ce ménage modèle, dont le chef travailla pendant des années à l'édification de l'épigraphie pyrénéenne.

Le Gérant : Garrigou.

Toulouse, imprimerie Douladoure-Privat, rue Saint-Rome, 39. — 7860.

Digitized by Google

LIBRAIRIE LAFONT

61, Allée d'Étigny, 61, LUCHON

Grand choix de Photographies de tous formats. — Guides de Luchon et des Pyrénées. — Toutes les Nouveautés littéraires, Romans, Revues, etc.

CHAMBRES ET APPARTEMENTS A LOUER

PASTILLES ANTINICOTIQUES

DU

Docteur A. TEULIÈRE

APRÈS
L'EMPLOI DES PASTILLES

AVANT
L'EMPLOI DES PASTILLES

Il fallait aux fumeurs une préparation antinicotique facile à transporter, qui soit, pour ainsi dire, la contre-partie de la cigarette ou du cigare. C'est pour cela que nous avons songé à faire préparer les pastilles antinicotiques. Renfermées dans une boîte élégante et commode, les fumeurs peuvent avoir continuellement sur eux le contrepoison inoffensif de cette substance si pernicieuse qu'ils absorbent sans cesse, et qui, tous les jours, occasionne des ravages se terminant trop souvent par la transformation des fumeurs en gâteux.

Nous pouvons affirmer que les substances que nous avons introduites dans nos préparations antinicotiques ont été essayées soit en France, soit à l'étranger, contre les accidents dus à la nicotine, et que les maîtres éminents qui les ont employées, et après lesquels nous en avons fait l'essai, guidé par un de nos chimistes les plus en renom du Midi, sont les seules qui puissent et doivent être rationnellement employées dans l'intérêt des fumeurs et de l'humanité. Elles préviennent, mais surtout elles combattent les accidents occasionnés par la nicotine.

Ces pastilles sont en même temps digestives.

Notre confiance dans les services qu'elles sont appeleés à rendre aux fumeurs est absolue, et nous pouvons certifier qu'on peut en user sans le moindre inconvénient.

La dose utile est de deux à quatre pastilles entre les repas; on peut augmenter la dose sans inconvénients.

Prix de la boîte : 0 fr. 60 c.; par la poste, 0 fr. 70 c.

DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

VENTE EN GROS : Pharmacie H. DELIEUX, 9, rue de Rémusat, Toulouse

Digitized by Google

EAU DE MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES

(PYRÉNÉES-ORIENTALES)

Bicarbonatée, Calcique et légèrement Ferrugineuse.

La meilleure eau de table connue. — Température 14°.

APÉRITIVE, DIGESTIVE, TONIQUE

On peut dire que nulle eau n'a le goût exquis de celle de Montesquieu, lorsqu'elle est rafraîchie à 14°. Elle est apéritive et facilite les digestions.

Pour les commandes et les renseignements, s'adresser au gérant de la source : Villa-des-Albères, par Saint-Genis-des-Fontaines (Pyrénées-Orientales).

SOURCE DE
SAINT-BOËS

(Près la gare de BAIGTS (Basses-Pyrénées.)

Eau sulfurée, arsenicale, iodée et bitumineuse.

UNIQUE DANS SON ESPÈCE

Employée avec le plus grand succès (d'après les docteurs GARRIGOU, CAZENAVE, etc.) contre les **affections catarrhales des muqueuses**, surtout de la **muqueuse bronchique.**

Remarquable dans ses effets contre la **phtisie** (Dr F. GARRIGOU).

Sa sulfuration est la plus élevée des Pyrénées : 0 gr. 106 de monosulfure de sodium par litre.

Se transporte sans s'altérer à cause de sa température froide.

SE CONSERVE INDÉFINIMENT

Pour les Envois, s'adresser à M. THORE, propriétaire de la source de Saint-Boës, à Dax (Landes).

Décret d'intérêt public. Approb. de l'Acad. de Médecine

ROYAT

EAU MINÉRALE NATURELLE

St-MART, Goutte, Rhumatisme, Gravelle.

St-VICTOR, Anémie, Chlorose, Voies respiratoires.

(FERRO ARSENIC[le])

CESAR, Dyspepsies, Gastralgies, Flatulences.

MÊMES EFFETS QU'AUX SOURCES

Caisses de 30 à 50 bout. 20 fr. et 30 fr. *franco* Gare ROYAT

Notice et Renseignements. 5, rue Drouot, PARIS

Pour les Annonces, s'adresser à M. l'Administrateur de la **REVUE**, *rue Valade, 38, à Toulouse.*

Digitized by Google

LA REINE DES PYRÉNÉES

Bagnères-de **LUCHON** (Hte-Garonne)

Chemin de fer direct par l'embranchement de Montréjeau à Luchon.

LA PLUS RICHE SÉRIE DES EAUX SULFURÉES DE FRANCE

Les seules eaux sulfurées chaudes d'Europe qui dégagent spontanément des vapeurs d'acide sulfhydrique en quantité suffisante pour être employées utilement par la thérapeutique.

48 *sources principales* de 12 à 66° centigrades. De 1 à 7 centigrammes de sulfuration par litre.

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

MODES D'UTILISATION DES EAUX

Bains, Piscines, Salles de Natation,

***DOUCHES** (petites, grandes, écossaises et ascendantes).*

SALLES DE GARGARISME ET DE PULVÉRISATION

Étuves, Massage, Hydrothérapie à 10 degrés constants, à la pression de 3 atmosphères 1/2.

BUVETTES très renommées pour les affections des voies respiratoires, également traitées par le

HUMAGE DE VAPEURS SULFURÉES

Suivant un mode d'inhalation spécial à Luchon,

AVEC DES APPAREILS ASSURANT L'ISOLEMENT DE CHAQUE MALADE

MALADIES TRAITÉES AVEC SUCCÈS A LUCHON

Maux de gorge, Angine granuleuse, Laryngite, Bronchite, Pleurésie et Pneumonie chroniques, Asthme, Rhume de cerveau, Maladies de la peau, Ulcères, Fistules, Syphilis rebelles, Maladies des os, Vieilles blessures, Rhumatisme, Paralysie, Névroses, Névralgies, Phtisie, Tuberculisation (1er et 2e degrés), **Lymphatisme, Scrofules, Maladies des enfants, Maladies des femmes, Stérilité, Débilité, Anémie, Cachexie, etc.**

TARIF DES BAINS A LA PORTÉE DE TOUS

Hôtels, Maisons particulières, Villas.

VIE FACILE SUIVANT LE BUDGET DE CHACUN

Sites admirables. — Nombreuses EXCURSIONS à pied, à cheval et en voiture.

CASINO SPLENDIDE

Concerts à grand Orchestre deux fois par jour.

Salon de lecture, Théâtre, Collections et nombreux Divertissements.

Digitized by Google

BIARRITZ

GRAND-HOTEL

Ancien Hôtel GARDÈRES

Ce magnifique établissement, placé en face de la mer et des bains, dans la plus belle situation, se recommande aux étrangers par un grand confort, son excellente situation et ses prix modérés.

Rien n'y est négligé pour rendre le séjour de l'hôtel aussi agréable que possible aux personnes qui y descendent.

Demander les omnibus à la GARE pour l'HOTEL et RESTAURANT

BIARRITZ

HOTEL VICTORIA & DE LA GRANDE-PLAGE

Ce magnifique établissement est situé dans la position la plus agréable de la ville, sur la Grande-Plage, près des Bains, au centre des plus belles promenades.

Cent chambres et salons ont vue sur la mer, ainsi que les salles de restaurant, table d'hôte, le salon de lecture et le fumoir.

DEUX VASTES TERRASSES ÉGALEMENT SUR LA MER

CUISINE RECOMMANDÉE — PRIX MODÉRÉS

J. FOURNEAU, Propriétaire.

BIARRITZ

HOTEL CONTINENTAL

B. PEYTA, Propriétaire.

Ce magnifique établissement, situé en face de la Grande-Plage et au centre des belles promenades, se recommande aux familles par le confort de ses appartements et son excellente cuisine.

TABLE D'HOTE DE 200 COUVERTS

Grands salons de restaurant et de compagnie donnant sur la mer.

Billard, Fumoir, Salles de bains. — Splendide terrasse, avec vue sur l'Océan.

Seul Hôtel ayant un Ascenseur.

BIARRITZ

GRAND HOTEL DES PRINCES

Recommandé par sa bonne cuisine.

E. COUZAIN, Propriétaire.

EAU DE RAVI (Près Luchon)

LÉGEREMENT SULFURÉE

SILICATÉE ALCALINE — DIURÉTIQUE ET ANTIGRAVELEUSE

D'après les expériences du Dr POUVROT et surtout d'après celles du Dr F. GARRIGOU, médecin-consultant à Luchon, à la dose de deux à cinq verres, l'EAU de RAVI augmente l'activité des fonctions rénales, entraîne l'émission de sables et de calculs, étanche la soif des diabétiques.

Pour les commandes, s'adresser à Madame veuve REDONNET, propriétaire de l'Eau de Ravi, à Luchon (Haute-Garonne).

Digitized by Google

BIARRITZ

GRAND HOTEL D'ANGLETERRE

Mr CAMPAGNE, Propriétaire.

Ce splendide Établissement, fondé en 1871, se recommande par son exceptionnelle et unique position, ainsi que par tout le confort qu'il offre aux Étrangers, soit par sa cuisine, soit par son riche ameublement, aussi bien que par les soins apportés au service de l'hôtel.

USSAT-LES-BAINS (Ariège).

HOTEL MODÈLE

Tenu par A. CASSAGNE.

Cet Hôtel est situé à un pas des Thermes, à l'extrémité d'une superbe allée de platanes, qui permet d'arriver à l'établissement thermal sans être incommodé par le soleil.

Il se recommande par sa clientèle de choix, par le confort de ses appartements, par son excellente cuisine, dont la réputation est déjà bien ancienne, et par son service irréprochable.

Jardin, Prairie, Ombrages charmants pour l'été.

MAGASINS

A CLÉMENCE ISAURE

J. BÉTIS, tailleur-chemisier,

Rue des Changes, 7, et rue de Metz, 28 (Marché-Couvert).

TOULOUSE

VÊTEMENTS & CHEMISES

Pour Hommes et Enfants, sur mesure et confectionnés.

SPÉCIALITÉ DE VÊTEMENTS DE LIVRÉES

Uniformes militaires.

Maison sans rivale; a obtenu, à l'Exposition internationale de 1887, la **Médaille d'or,** la plus haute récompense accordée à cette industrie.

Digitized by Google

Digitized by Google

ACTES DE L'ASSOCIATION

Décision de l'Association Pyrénéenne.

1° Après une échange de lettres entre M. le Maire de Bordeaux & le Directeur de l'Association, il a été décidé par le bureau, que le prochain Congrès de l'Association Pyrénéenne aurait lieu à Bordeaux, en 1891, pendant les vacances de Pâques.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de M. le maire de Bordeaux, une lettre écrite pendant la séance du Conseil municipal, nous annonçant que le Conseil sera heureux de recevoir l'Association Pyrénéenne.

Les membres de l'Association seront tenus au courant du programme du Congrès, dans l'un des prochains numéros de la *Revue*.

2° Tous les ans, l'Association Pyrénéenne donnera une grande médaille à l'auteur du meilleur travail imprimé dans le cours de l'année précédente.

Ce travail devra être relatif aux Pyrénées, & traiter de l'une des matières qui constituent le programme de l'Association, article 26 des statuts.

A défaut d'un ouvrage concernant les Pyrénées proprement dites, le prix pourra être décerné à un ouvrage sur la région méridionale.

La proclamation du lauréat sera faite en séance générale du Congrès, les années où celui-ci aura lieu.

Décision du Comité de publication de la Revue.

La *Revue* publiera une série de notices biographiques & bibliographiques Pyrénéennes, c'est-à-dire un ensemble de notions sur la vie & sur les œuvres des écrivains morts & vivants, qui ont publié des travaux se rattachant à l'étude des Pyrénées, à tous les points de vue admis dans l'article 26 des statuts.

Des portraits, des autographes, accompagneront le texte.

Cette œuvre doit être préparée de longue main, & nous appelons à notre aide, pour la mener à bonne fin, tous les membres & les amis de l'Association Pyrénéenne.

Les auteurs des articles insérés dans la Revue restent absolument responsables des idées qu'ils y émettent.

La Revue est ouverte à tous, à la condition de ne jamais y traiter de questions politiques ou religieuses.

Pour le Comité de rédaction : **Dr F. GARRIGOU.**

La reproduction des articles de la Revue est formellement interdite, sans une autorisation écrite du Directeur.

Le Directeur de la Revue : **Dr F. GARRIGOU.**

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON

DU 3e TRIMESTRE DE 1890.

Pages.

I. — Daguilhon-Pujol : Le premier Congrès de l'Association pyrénéenne (à Narbonne)..... 529

II. — Commandant Trespaillé : Un Ariégeois sénateur des États-Unis d'Amérique : Pierre Soulé..... 540

III. — Hte Marcailhou d'Aymeric & Galissier : Excursion botanique au lac de Lanoux & au pic Carlitte (Pyr.-Orient.).. 573

IV. — Solier d'Alaret : L'Université toulousaine..... 588

Pièces additionnelles : Discours de M. Ournac, maire de Toulouse; vœux de la Chambre de commerce, des professeurs de l'enseignement supérieur, &c..... 595

V. — Bibliographie de l'ancienne Université de Toulouse..... 603

VI. — A. Deloume : Personnel de la Faculté de droit de Toulouse depuis la fondation de l'Université (1228-29)..... 606

VII. — **Variétés** : Toulouse jadis, souvenirs parlementaires (suite)..... 616

— Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne..... 618

— Congrès d'études languedociennes à Montpellier..... 626

— Congrès d'Agen concernant le Canal des deux mers..... 630

VIII. — **Chroniques** : de l'enseignement..... 639

— agricole..... 642

IX. — **Nouvelles** : Bordeaux. — Paris. — Biarritz. — Cauterets. — Bayonne. Bagnères-de-Luchon. — Ariège. — Toulouse. — Carcassonne..... 647

X. — **Livres et Revues** : Géologie de la province de Gérone, par D. L. M. Vidal. — Eaux chaudes de Malavella, par le même. — Sur la rage, par J. Ferran. — Saint Germier, évêque de Toulouse, par l'abbé Douais. — Les livres de comptes des Bonis, par Éd. Forestié. — Ouvrages de droit de G. Vidal & Rouard de Card. — Notice forestière sur l'Aude, par Th. Rousseau. — Société des études du Comminges. — Institut (Académie des sciences). — Société géologique de France. — Société de géographie de Toulouse. — Revista la España regional..... 661

XI. — **Nécrologie** : J.-B. Noulet. — Hébert. — Le monument de Julien Sacaze à Bagnères-de-Luchon..... 680

XII. — **Épigraphie** : J. Sacaze. Inscriptions antiques des Pyrénées (suite).. 41

CONGRÈS DE BORDEAUX. — *Voir l'Avis sur la troisième page de cette couverture.*

L'abondance des matières nous oblige à faire savoir à nos collaborateurs que nous ne pourrons plus dorénavant recevoir d'articles ayant une longueur de plus de vingt pages de la Revue.

Toulouse, imprimerie Douladoure-Privat, rue Saint-Rome, 39. — 7860.

Digitized by Google

REVUE

DES

PYRÉNÉES

ET DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

ORGANE

DE L'ASSOCIATION PYRÉNÉENNE

ET DE L'UNION DES SOCIÉTÉS SAVANTES DU MIDI

PUBLICATION TRIMESTRIELLE ILLUSTRÉE FONDÉE PAR

FEU JULIEN SACAZE ET LE Dr F. GARRIGOU

DIRIGÉE PAR

LE DOCTEUR F. GARRIGOU

AVEC UN COMITÉ DE RÉDACTION COMPOSÉ DE MESSIEURS :

E. CARTAILHAC, un des directeurs de *l'Anthropologie*.
H. FILHOL, sous-directeur du laboratoire de zoologie, des hautes études, au Muséum de Paris,
G. GAUTIER, membre de la Commission archéologique de Narbonne,
E. HÉBRARD, membre de la Société d'Agriculture de la Haute-Garonne,
A. LEBÈGUE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse,
E. MÉRIMÉE, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse,
A. MILLARDET, prof. à la Faculté des sciences de Bordeaux, correspondant de l'Institut,
E. ROSCHACH, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques,
J. TIMBAL, professeur agrégé à la Faculté de droit de Toulouse,
E. TRUTAT, conservateur du Muséum de Toulouse.

Sciences, Lettres, Arts,
Intérêts locaux & régionaux.

TOME II.

ANNÉE 1890, 4e TRIMESTRE

TOULOUSE

Adresser les demandes d'abonnement à M. l'Administrateur de la *Revue*
rue Valade, 38, à Toulouse.

PARIS, Ch. Reinwald, rue des Saints-Pères, 15. — TOULOUSE, Éd. Privat, rue des Tourneurs, 45.
BORDEAUX, Féret & fils. — MONTPELLIER, Coulet. — MARSEILLE, Passailhan.
ALGER, Jourdan. — GENÈVE, H. Georg. — BARCELONE, A. Verdaguer.
MADRID, Fuentes y [illegible]. — ROME & FLORENCE, Fratelli Bocca.
LONDRES, Bai[illegible]dal & Cox. — BERLIN, Asher.
SAINT-PÉTERSBOURG, Ricker. — BRUXELLES, Lebègue. — NEW-YORK, Christern.

Digitized by Google

ASSOCIATION PYRÉNÉENNE.

SON BUT.

Rappelons quel a été le but poursuivi par les fondateurs de l'Association Pyrénéenne, le regretté Julien Sacaze & le Dr Félix Garrigou :

1° Faire acte de décentralisation, tout en ayant pour la capitale & pour les savants méridionaux qui en constituent les plus grandes illustrations la déférence qui s'impose. Aussi, d'après les statuts de l'Association, on doit choisir le président de l'Association surtout parmi les savants, habitant Paris, mais appartenant à une des localités des trois Académies, de Bordeaux, de Toulouse & de Montpellier, & qui ont un nom illustre.

2° Prouver que les travailleurs habitant la province sont aussi capables que tous autres, avec moins d'appui & moins de ressources, de porter leur pierre au grand édifice scientifique de notre pays.

3° Grouper les forces intellectuelles du Midi, de manière à former une armée de travailleurs capable de le faire connaître au point de vue scientifique, littéraire & artistique, de défendre ses intérêts industriels & commerciaux, en basant ses études, & au besoin ses réclamations auprès de nos gouvernants, sur les données de la science.

4° Encourager tous les genres de travailleurs sérieux du Midi.

5° Servir de trait d'union entre toutes les Sociétés savantes méridionales, & les mettre à même de constituer une sorte de famille dans laquelle, CHACUNE CONSERVANT SON AUTONOMIE, D'UNE MANIÈRE ABSOLUMENT COMPLÈTE, pourrait à un moment déterminé se réunir en Congrès pour discuter & défendre les grandes questions scientifiques, industrielles & commerciales intéressant le Midi de la France.

6° Vulgariser, grâce à une publication commune, la *Revue des Pyrénées & de la France méridionale,* qui atteint déjà une importance considérable, les travaux, les idées de tous ses membres, travaux généralement publiés dans des recueils périodiques plus ou moins restreints, & manquant ainsi de porter un fruit vraiment pratique.

7° Mettre en relief, par des réunions générales annuelles, chacun des points de son domaine d'étude, en appelant dans ces réunions les spécialistes de tout le pays.

8° Faire moralement disparaître le grand rideau Pyrénéen, & tendre la main à une nation justement orgueilleuse de son passé, dont les intérêts se rapprochent des nôtres, & qui a le droit, par les hommes illustres de la Catalogne, de l'Aragon & de la Navarre, de participer à une association intellectuelle & pyrénéenne, ayant pour base la science.

Digitized by Google

PIERRE SOULÉ de CASTILLON (Ariège)

Sénateur américain

Digitized by Google

Digitized by Google

PREMIER CONGRÈS

DE

L'ASSOCIATION PYRÉNÉENNE

C'est le lundi 12 mai que l'ouverture du Congrès a eu lieu à la mairie de Narbonne, dans la salle du Synode, ornée, pour la circonstance, avec un goût remarquable.

A la table du bureau sont assis d'un côté M. Armand Gautier, membre de l'Institut, président de l'Association pyrénéenne & du Congrès, ayant à sa droite MM. Gimié, maire de Narbonne; Raynal, président de la Chambre de commerce; L. Andrieu, président du Comité agricole; Gabriel Cros-Mayrevielle, membre de la Commission archéologique; Louis Narbonne, secrétaire général délégué; — de l'autre M. le Dr F. Garrigou, directeur de l'Association pyrénéenne, ayant à sa gauche MM. le professeur A. Lebègue, délégué du Ministre de l'Instruction publique; E. Cartailhac, directeur de l'*Anthropologie*, Berthomieu, vice-président de la Commission archéologique, Ch. Raynal, président du syndicat des vins & spiritueux. — L'assemblée est nombreuse & choisie.

M. le Maire ouvre la séance par l'allocution suivante :

MESSIEURS,

Je suis heureux que les circonstances me permettent de vous souhaiter, au nom de la ville de Narbonne, une sincère & cordiale bienvenue.

Je remercie l'*Association Pyrénéenne* & son digne directeur, M. le Dr Garrigou, d'avoir choisi, comme siège du Congrès, notre antique cité, qui offre tant d'attraits à la science. Je la remercie surtout & la

Digitized by Google

félicite hautement d'avoir mis à la tête du Congrès un homme éminent, un savant distingué, notre compatriote Armand Gautier.

MESSIEURS,

L'Association Pyrénéenne remplit une mission scientifique, je dirai même patriotique, mission que tous les bons citoyens doivent favoriser & seconder de leurs efforts; ce ne sera pas notre vieille cité gauloise, illustrée de tant de souvenirs, qui faillira à ce devoir; elle vous ouvre toutes grandes les portes de ses musées, de sa riche bibliothèque, heureuse & fière de recevoir des hôtes qui joignent à la science la plus profonde le patriotisme le plus éclairé, le plus pur...

En choisissant Narbonne, vous saviez que chacune des parties du vaste programme que vous avez adopté : Archéologie, Lettres, Sciences, Agriculture, Commerce, Industrie, trouverait, dans nos monuments gallo-romains, des éléments sérieux d'étude & de fécondes recherches; vous saviez aussi, pourquoi ne le dirais-je pas? que vous trouveriez dans notre vaillante Société archéologique un auxiliaire dévoué.

Aussi, Messieurs, que je jette les regards autour de moi, & que je voie, dans cette enceinte, des membres de l'Institut, des professeurs de Faculté, tant d'hommes éminent à divers titres, dont la vie est vouée à la solution des problèmes scientifiques & sociaux, ma pensée franchit les temps & évoque l'image bien lointaine, mais glorieuse, de la florissante académie de Narbonne sous la domination romaine; c'est qu'alors, comme aujourd'hui, Messieurs, l'on savait faire trêve aux préoccupations de l'existence pour célébrer, chez nous, les fêtes de l'esprit!

Messieurs, vous allez demeurer au milieu de nous pendant quelques jours; vous parcourrez notre région; vous recevrez partout un accueil sympathique.

Certes, nos populations sont vives, ardentes, indépendantes; mais elles sont aussi intelligentes, généreuses & loyales. Elles verront, en vous, des hommes dévoués à la science, & vous recevront avec cordialité.

Aussi, Messieurs, quand vous quitterez nos murs pour rentrer dans vos foyers, vous emporterez, j'en suis certain, de votre séjour à Narbonne, un excellent souvenir &, je ne crains pas de le dire, une impression durable.

Monsieur Armand Gautier, membre de l'Institut, notre compatriote, a répondu ainsi :

MONSIEUR LE MAIRE,

Je vous remercie, au nom de l'Association Pyrénéenne comme président de l'Association, des paroles de bienvenue que vous venez de

Digitized by Google

prononcer, & c'est à la fois un plaisir & un devoir pour moi de vous prier de transmettre à la population narbonnaise, & en particulier au Conseil municipal, nos sentiments de gratitude pour la manière aimable, intelligente & généreuse dont nous sommes reçus par la ville.

J'ai l'espoir que l'exemple d'initiative que donne Narbonne, en cette circonstance, sera fort utile à notre Association & contribuera à nous permettre de généraliser l'œuvre que nous poursuivons.

M. Gautier lit ensuite le discours suivant :

Discours d'ouverture du premier Congrès de l'Association pyrénéenne.

MESDAMES, MESSIEURS,

C'est de Narbonne même & plus tard de l'ancienne capitale du Languedoc, de Toulouse, qu'est venue l'initiative de créer une *Association méridionale* ayant pour but de rapprocher tous ceux qui, dans ce beau pays qui borde le versant français des Pyrénées, pensent, cherchent, produisent, & concourent au bien public sous l'une quelconque de ses formes : moral, intellectuel ou matériel.

Quelques-uns de nos compatriotes ont, en effet, pensé que la nation tout entière s'infuserait un sang & une ardeur nouvelle si de temps à autre, en dépit des dissentiments qui séparent les hommes & les partis, Languedociens, Gascons, Provençaux, Auvergnats, Tourangeaux, Bretons, Bourguignons ou Flamands arrivaient à se réunir chacun dans leur Province pour s'entretenir directement de leurs intérêts, se ressouvenir un peu de leur histoire & de leurs origines, se préoccuper de leurs besoins, se communiquer leurs aspirations, mesurer leurs moyens d'action & de propagande, resserrer enfin le nœud de leur antique amitié, au bénéfice de la vie locale & provinciale, source première des forces & des richesses de leur commune patrie, la grande patrie française.

Le Congrès provincial qui tient aujourd'hui ses assises dans la ville de Narbonne est sorti de ces préoccupations.

Certes, la contrée où nous sommes nés était bien faite pour donner la première cet exemple d'association & de progrès! Placée entre la Méditerranée & l'Océan, au défilé des montagnes qui l'encadrent au nord comme au sud ; rattachée par les vallées du Rhône & de la Saône à la Suisse & à la vieille Germanie; en communication facile par ses côtes avec l'Espagne & l'Italie, elle devait forcément devenir l'*emporium* des peuples & des idées, la patrie définitive ou le lieu de passage des émigrants les plus divers. Ibères, Ligures, Celtes, Romains, Visigoths, Arabes, Francs, &c., les flots de toutes ces races venues comme des torrents du Septentrion ou du Midi, se sont succédés & comme

Digitized by Google

apaisés sur nos rivages, & ont laissé chacun dans notre sang quelque chose de leurs qualités & de leurs tendances : l'Ibère euskarien, sa rudesse, sa ruse gasconne; le Ligure, sa sobriété, son endurance, son âpreté[1]; le Celte, son audace, sa mobilité, son expansion; le Romain, sa volonté ferme & son libéralisme; le Visigoth, sa fierté violente & son esprit facilement rêveur; l'Arabe, un peu de sa grâce & de sa nonchalance. De cette association de qualités & de brillants défauts s'est formé notre caractère méridional.

C'est de ces nobles ancêtres, mais surtout du Celte, du Goth & du Romain dans le pays où je parle, que descend cette population d'entre les deux mers qui, durant tout le Moyen Age, a donné l'exemple d'une civilisation avancée & d'une organisation politique des plus libérales; qui a institué les Jeux Floraux, qui a bâti les belles cathédrales de Saint-Just & de Saint-Sernin, qui a conservé les traditions libérales qu'elle tenait de Rome,& s'est enfin constituée en une des provinces les plus prospères de la France, le Languedoc, régi par ses États siégeant à Toulouse. Son organisation municipale & provinciale servait d'exemple au reste du pays, & l'un de nos plus illustres historiens a pu dire : « Le Languedoc était le plus vaste & le plus peuplé des pays d'États, « il comptait plus de deux millions d'habitants... Il était le mieux « ordonné & le plus prospère de tous, comme le plus grand[1]. »

Pour en revenir à notre Association, c'est de Narbonne, puis de la capitale des anciens États du Languedoc, dont parle ainsi de Tocqueville avec tant d'admiration, qu'à deux époques différentes est venue la pensée ds ces Congrès. En 1832, l'un des plus éminents citoyens de cette cité Narbonnaise, Paul Tournal, formait le rêve de doter le Midi d'une organisation destinée à conserver & à propager parmi nous le culte de la science, des lettres & des arts. Il fit appel aux journaux, s'adressa aux hommes les plus instruits & les plus dévoués du pays, & il eut la satisfaction, le 15 mai 1834, d'ouvrir, dans la salle des Illustres, à Toulouse, le premier Congrès littéraire & scientifique méridional. Je ne sais comment l'œuvre commencée par Tournal ne se continua pas : les moyens d'action, les Revues périodiques propres à entretenir ce mouvement d'idées, les collaborateurs dévoués, peut-être, lui firent défaut. D'ailleurs les facilités pour s'entendre, les moyens rapides de voyager manquaient alors. Il est vrai que la *diligence* (ironie des mots !), avait succédé à l'antique patache, mais on mettait encore quatorze heures pour aller de Narbonne à Toulouse. Quoi qu'il en soit, l'étincelle avait été allumée par Tournal; mais son feu latent sommeilla jusques au jour où dans cette même ville de Toulouse deux hommes résolurent d'unir leurs efforts pour créer une Association, qui, oubliant

1. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 109.
1. A. de Tocqueville, *L'Ancien régime & la Révolution*, p. 314.

Digitized by Google

dans notre beau pays les misères politiques & les jalousies de clocher, put grouper tous ceux qui travaillent à entretenir la vie provinciale & à défendre les intérêts du Midi.

De ces deux hommes, l'un est le Dr Garrigou, le vaillant directeur de l'Association, qui s'est acquis une juste & universelle notoriété par ses belles recherches de paléontologie, d'hygiène publique, & surtout d'hydrologie. Le monde scientifique lui tient compte de ses belles études sur les eaux minérales qu'il poursuit depuis trente ans, de sa précieuse carte hydrologique des Pyrénées, prélude d'une monographie complète des eaux médicinales de nos contrées. Je ne dirai rien de plus ici de son intrépidité laborieuse, de son esprit d'initiative, de son affabilité, puisque nous l'avons parmi nous.

L'autre fondateur devrait être à nos côtés. Hélas! il n'est plus. Julien Sacaze, le savant épigraphiste, l'un des archéologues les plus éminents dont puisse s'honorer notre patrie, est mort peu de mois avant le Congrès.

Dès 1872, Sacaze commençait à réunir les matériaux de son *Histoire des temps préhistoriques des Pyrénées.* Il fouillait ces montagnes & y découvrait les enceintes de pierre & les vases antiques qui lui ont permis de faire revivre la plus ancienne population organisée en peuplades de nos montagnes & de nos plaines, de l'Italie au golfe de Gascogne. En 1876 il découvrait les tumulus de Garen & de la vallée de la Nerte, & y recueillait des centaines d'urnes funéraires, des armes & des objets en bronze. Il publiait successivement ses recherches sur l'*Epigraphie des antiques cités des Pyrénées;* sur *les anciens dieux de ces montagnes;* sur *l'Histoire du Comminges, &c...* Il recevait la visite de notre célèbre historien Henri Martin, désireux de voir de ses yeux ces belles découvertes, & celle du savant épigraphiste allemand Hirschfeld, le collaborateur de Mommsen. Il s'apprêtait à réunir en un grand ouvrage l'ensemble de ces études, lorsqu'il fut emporté, le 20 novembre dernier, par l'épidémie d'*Influenza* ou grippe maligne qui vient de parcourir l'Europe cet hiver.

Sacaze était sans cesse poursuivi de l'idée de travailler à la grandeur intellectuelle de son pays. Il avait d'abord créé dans sa ville natale, Saint-Gaudens, la *Société des études historiques & préhistoriques du Comminges;* il l'avait dotée de ses deniers. Il avait donné à ce coin des Pyrénées, qu'il adorait, le goût & les moyens de faire revivre tout un passé jusqu'à lui perdu dans la nuit des temps. Mais son esprit ardent, communicatif, devait tôt ou tard être tenté d'agrandir le cercle de sa laborieuse influence. Ce qu'il avait fait pour sa ville natale, il le rêva pour le Midi tout entier qu'embrassaient ses études historiques. De ce jour, il lui fallut collaborateur : il le trouva dans le Dr Garrigou, son ami, dont les études sur l'hydrologie, la géologie & la paléontologie des Pyrénées avaient été faites parallèlement aux siennes. C'est ainsi que poussés par la logique même des choses, par les traditions du

Digitized by Google

milieu, le besoin de rapprochement qu'ici nous portons tous au cœur, les deux collaborateurs retrouvèrent, sans la connaître, à cinquante ans d'intervalle, la pensée de Tournal, & lui donnèrent corps en créant l'*Association Pyrénéenne*. En même temps, pour entretenir ce mouvement provincial & fournir une tribune à ceux qui ont à cœur la prospérité intellectuelle ou matérielle de cette contrée, ils fondaient la *Revue des Pyrénées & de la France méridionale*, *Revue* ouverte à toutes les idées & à tous les intérêts régionaux, à l'exception seulement, mais absolument, des intérêts & des passions politiques.

C'est ainsi qu'est née l'Association Pyrénéenne. Elle vivra, grandira & portera ses fruits, parce qu'elle répond à un besoin d'apaisement, d'association & d'entente; parce qu'elle s'adresse à des populations expansives, intelligentes, qui préfèreront la paix & le travail dont chacun profite à la haine stérile des divisions de partis; parce qu'il y a trop de bien-être & de grandes traditions dans notre pays pour que le besoin des hautes études spéculatives n'y hante pas les meilleurs esprits; parce que nous sommes trop communicatifs pour ne point essayer, au moins une fois l'année, de nous réunir pour nous dire ce que nous pensons, craignons ou voulons; parce que nous n'avons pas perdu la tradition de ces temps où nos intérêts provinciaux étaient directement entre nos mains, où le Midi décidait de ses institutions, créait ses routes & ses canaux, entretenait de ses deniers ses écoles, ses universités célèbres, & jouissait d'une organisation libérale & autonome qui le fit bénéficier d'une paix profonde & d'une prospérité sans égale, tant qu'il n'eut pas à défendre ses droits municipaux & privilèges contre les empiètements du pouvoir central, ses richesses contre les envahissements des barons du Nord; l'Association vivra parce qu'aujourd'hui, comme alors, comme toujours, il convient de s'entendre & de se faire entendre dans les grandes questions de travaux publics, d'administration, de traités de commerce; parce qu'enfin toute population qui s'oublie est oubliée, & que dans notre France chaque pays doit s'organiser & compter avant tout sur lui-même pour défendre ses idées, ses coutumes, ses intérêts, en un mot sa vie intellectuelle & matérielle.

Tel est le but de notre Association. Telle est aussi la pensée de ces deux présidents successifs, vos compatriotes : M. de Quatrefages, mon illustre confrère de l'Académie des sciences, & moi-même; & comme théâtre de ce premier Congrès, nous avons voulu choisir la vieille capitale de la Gaule Narbonnaise.

La place qu'a tenu Narbonne dans l'histoire, la richesse de ses monuments anciens : inscriptions & médailles; les preuves d'initiative & de goût dont elle a toujours donné l'exemple, pour les arts & les sciences surtout historiques; l'importance du mouvement industriel, agricole & commercial dont elle est depuis longtemps le théâtre; sa position aux portes de l'Espagne, ce pays ami dont elle garde un peu le sang

Digitized by Google

& la langue; enfin, la pensée même que c'est de l'un de ses plus nobles enfants qu'est partie, il y a plus d'un demi-siècle, l'initiative de ces réunions, toutes ces causes ont fait choisir Narbonne comme la ville où l'*Association* devait tenir son premier Congrès.

Et maintenant que je vous ai dit les raisons qui nous ont réunis dans cette vieille cité & le but que nous sommes venus y poursuivre, permettez-moi d'ajouter encore, non sans quelque fierté, qu'en agissant ainsi nous ne faisons que reprendre le fil de la tradition ininterrompue de nos villes & de notre race. Ce mouvement littéraire, scientifique & économique que nous attendons de vous; cette agitation des esprits qui est la civilisation même, n'a jamais abandonné ce beau pays. Chacune de nos cités méridionales a eu ses artistes, ses industriels, ses savants, ses historiens, ses poètes, ses apôtres. L'antique Narbonne où nous sommes réunis va nous en donner la preuve.

Je ne veux certes point tenter de refaire ici sa longue histoire; mais, pour rendre mieux saisissable le lien qui unit notre Association à la tradition même de cette contrée & au rôle qu'y ont joué les grands citoyens dont elle s'honore, qu'on me permette d'esquisser, en quelques mots rapides, les origines historiques de ce Midi, celles de Narbonne en particulier :

Son plus vieux nom, *Narbo*, paraît d'origine phénicienne [1]. Ce vieux peuple de navigateurs & de trafiquants avait, en effet, il y a plus de quatre mille ans, établi déjà ses comptoirs fortifiés & ses colonies sur les points les plus importants des bords de la Méditerranée, en particulier à Marseille & sur tout le littoral, principalement sur celui du Roussillon. Mais ils n'occupaient que la côte; le reste de notre pays appartenait à des peuples barbares presque inconnus. Il était habité plus de trente siècles avant notre ère par les Ibères, population de pasteurs venus de l'ancienne Lybie d'Afrique, à ce qu'on pense [2]. Leur territoire, qui s'étendait du Rhône à l'Atlantique & dépassait le Limousin actuel,

1. D'après Sacaze & aussi Desjardins (*Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 125 & suiv.), le Roussillon est plein de noms de lieux phéniciens. Son nom lui-même, qui vient de *Ruscino*, l'antique cité disparue près de Perpignan, a pour origine le mot phénicien *Ruskumo* « montagne des Sycomores ». Le nom de la Cerdagne vient de *Sordones*, peuples qui tiraient leur nom de celui du petit fleuve phénicien, le Sordon, des bords duquel ils étaient partis. On a trouvé dans nos pays & sur toute la côte, surtout en Roussillon, un certain nombre de vestiges du passage des Phéniciens : constructions, pierres gravées, &c...

2. Il paraîtrait même que les Ibères étaient arrivés en Afrique par l'isthme de Suez ou la mer Rouge, venant du centre de l'Asie, & leur nom d'Euskara, Euskariens, Escaldonacs... ainsi que la ville d'Eus qu'ils avaient entre Perpignan & Prades, & qui a gardé ce nom, indique leur origine orientale & rappelle le mot grec *Eos* (aurore, orient). Le Dr Lagneau fait remarqner que les Ibères paraissent être venus, à une époque plus reculée encore, du nord du Caucase & de la Caspienne.

Digitized by Google

fut peu à peu envahi par les Ligures, peuples pélasgiques de race indo-latine originaires de l'Asie. Déjà, à l'époque de la guerre de Troie (1,200 ans avant J.-C.), ils occupaient une grande partie des côtes de la Grèce & de l'Italie. Vers l'an 600 avant notre ère, nous les trouvons établis sur la rive droite du Rhône, en train de pousser les Ibères vers l'ouest. Ils en furent chassés à leur tour par les Volkes Aréconiqués, peuplade Celte descendue de la Germanie, qui se mêlèrent aux Ibères. « Leur port était Narbonne, dit Strabon[1], qu'on « appellerait à plus juste titre le port de toute la Gaule, à cause de « l'importance du commerce dont cette ville est en possession depuis « un temps immémorial ».

Les Volkes envoyèrent longtemps, en effet, leurs navires, leurs pêcheurs & leurs pirates celtibériens dans la Méditerranée. Ils se sentaient assez d'audace pour essayer d'arrêter, l'an 220 avant J.-C., les troupes d'Annibal en marche vers l'Italie.

Mais ils étaient de la race de ceux dont les hordes avaient campé avec Brennus dans les champs du Latium ; ils occupaient un trop beau pays & avaient un port trop important pour ne pas tenter l'ambition de Rome. Elle envoya donc ses légions sur nos côtes & conquit la Narbonnaise, l'an 118 avant notre ère. Narbonne devint alors romaine, & l'ère de la haute civilisation & du progrès régulier s'ouvrit enfin pour ce pays. Cette heureuse domination dura cinq cents ans, au bout desquels les Visigoths s'emparèrent du Midi & y établirent leurs institutions pendant trois siècles. Après une conquête momentanée & une occupation arabe de cinquante à soixante ans, délivrée par Pépin le Bref, l'an 752, cette contrée fut rattachée comme fief au royaume Frank.

Depuis, avec une indépendance relative & des fortunes diverses, le duché de Septimanie ou de Gothie, dont Narbonne était la capitale, resta toujours uni à la couronne de France, & lui revint complètement, en 1507, sous le règne de Louis XII.

Sur ce sol, dans ces villes, occupées & vivifiées successivement par tant de nations, devaient surgir des hommes de tendances fort diverses. Ceux qui ont laissé leur nom & illustré leur patrie ne vous semblent-ils point les vrais précurseurs & comme les nobles patrons de l'œuvre que poursuit notre Association ? Il m'a donc paru qu'il ne vous déplairait point au moment d'ouvrir ce Congrès que je vous fisse connaître quelques-uns de ces hommes &, délimitant mon sujet, que j'évoquasse aujourd'hui le souvenir des plus glorieux ou des plus utiles citoyens de cette vieille cité Narbonnaise.

Et d'abord, ceux de race romaine, car avant l'aurore naissante de la conquête de Licinius & de Martius l'histoire reste comme errante & incertaine dans la nuit des temps. Mais Rome est profondément

1. *Géographie*, liv. IV, chap. 1.

Digitized by Google

entrée dans nos traditions & dans notre race, &, s'il fallait vous en convaincre, jetez un regard d'anthropologistes sur le peuple qui vous entoure. Cette belle ville avec son port célèbre, le vrai marché & la porte maritime des pays celtiques, tenta donc le Sénat romain, & nous devînmes une des florissantes colonies de ce peuple redoutable dans la guerre, libéral dans la conquête, à qui l'un de ses poètes a pu dire : « Des diverses nations du monde tu ne fais qu'une même patrie, & sous ton empire, ceux qui ignoraient la justice ont tiré profit de leur propre défaite[1] ».

Devenus les maîtres généreux de ce pays, les Romains s'allièrent aux familles de la Narbonnaise & donnèrent bientôt à la ville d'illustres citoyens. Permettez-moi d'en citer rapidement quelques-uns[2].

Sous J. César, Térencius Varro Atacinus (Varron de l'Aude), élevé dans les écoles romaines déjà florissantes de Narbonne, devint un officier & un marin distingué, que Pompée chargeait, à vingt-cinq ans, de balayer la mer Egée & le Pont des pirates de Mithridate. Varron, qui s'était sans doute d'abord exercé dans les eaux narbonnaises, accomplit brillamment sa mission, revint à Rome, se livra à la poésie, & traduisit en vers latins les Argonotiques d'Apollonius de Rodes. Pline, Senèque, Scaliger, nous en ont gardé le souvenir.

Nos monnaies, nos monuments, nous ont conservé les noms des citoyens de l'époque romaine les plus connus ou les plus utiles; vous les lisez sur nos inscriptions lapidaires & sur nos médailles : Lorinus, Œvius Sévérus, Cécilius & Maskarus Marcellus, ces deux derniers architectes célèbres; Lœtus & Sempronius, maîtres teinturiers en pourpre, car notre ville avait gardé cette industrie des Phéniciens; Votienus Montanus, poète, orateur, savant qui mérita la haine de Tibère & l'approbation de Tacite, &c. Mais une mention plus particulière est due à Marcus Aurélius Carus, l'une des plus nobles figures d'empereur romain qui, né dans cette ville (an 282), donna l'exemple d'une vertu austère, vainquit les Sarmates & les Perses révoltés, & mérita les surnoms de divin & de pieux. Ses deux fils, Numérius & Aurelius Carinus, Narbonnais aussi, lui succédèrent comme empereurs, mais n'eurent que des règnes courts & sans éclat.

Carus avait amicalement reçu à sa cour le fils de l'un de ses compatriotes, né d'un Narbonnais & d'une Milanaise, Sébastien, que, plus tard, Dioclétien honora de sa bienveillance & nomma capitaine de la première compagnie de sa garde prétorienne. Sébastien avait adopté

1. Rutilius Numatianus, cité par Desjardins, *Gaule romaine*, t. II, p. 1.

2. J'emprunte une partie des détails qui vont suivre, jusqu'au dix-septième siècle, aux *Mémoires pour servir à l'Histoire des hommes illustres de Narbonne*, par M. le chevalier Viguier. Narbonne, Besse, imprimeur, MDCCLVII. Je remercie aussi mon ami, M. A. Bories, des renseignements précis qu'il a bien voulu me transmettre sur le même sujet.

Digitized by Google

la nouvelle foi : celle du Christ. Elle gagnait alors facilement à elle les généreux & les faibles. — On dénonce à l'empereur le capitaine de sa garde; il fait appeler Sébastien, lui parle en ami, puis en maître ... Mais bien loin de nier & de se défendre, Sébastien reproche à Dioclétien ses inutiles barbaries. Irrité, l'empereur condamne Sébastien au supplice & l'envoie au cirque, où une compagnie d'archers le laisse pour mort, percé de flèches. Sauvé par Irène, qui venant la nuit l'ensevelir pieusement le trouva respirant encore, Sébastien n'attend que d'avoir recouvré quelques forces pour se traîner encore chez l'empereur & lui reprocher une seconde fois ses cruautés nouvelles. Surpris à la vue de ce mort vivant, pris de violente colère, Dioclétien ordonne qu'on l'assomme enfin comme un chien, à coups de bâtons. Son corps fut jeté au grand cloaque, mais son souvenir est resté parmi nous; vous avez bâti un temple à ce généreux défenseur de la dignité & de la conscience humaines[1].

Fils du consul Magnus Félix, ami & parent de Sidoine Appollinaire, Félix, né à Narbonne vers la fin du quatrième siècle de notre ère, passa une partie de sa vie dans l'étude des belles-lettres. Plus tard, fuyant la conquête wisigothe, il vint habiter Arles & fut fait préfet du prétoire & patrice. Et, puisque j'ai nommé Sidoine, ce grand seigneur, poète, historien &, plus tard, évêque de Clermont, pourquoi ne citerai-je pas quelques-uns des vers qu'il adressait à l'un de nos compatriotes, Consentius, qui l'avait reçu dans sa belle villa du bord de la mer. Sidoine dépeint ainsi la splendeur de la vieille cité gallo-romaine au moment précis de la conquête wisigothe[2] :

« Salut à toi, dit-il, salut Narbonne, ville à l'air salubre, belle « comme tes campagnes, célèbre par tes citoyens, ton vaste cirque, « tes remparts, tes boutiques, tes ports, tes promenades, ton marché « public, ton théâtre, tes temples, tes palais, ta monnaie, tes bains, « tes arcs de triomphe; riche en grains, en viande, en fontaines; « fameuse par ton commerce, tes salines, tes îles, tes étangs, ta mer, « ton fleuve & ton pont ».

Telle était cette illustre cité lors de la conquête des Goths. Plus tard, les guerres incessantes du Moyen âge, les invasions arabes, mais surtout l'exhaussement du delta de l'Aude, en éloignant la mer & transformant la baie Narbonnaise en marais pestilentiels, décimèrent la population & longtemps tinrent en échec la fortune & l'avenir de notre ville.

Dans cette longue période d'obscurité & de demi-retour à la bar-

1. Le premier martyr citoyen de Narbonne fut Prudence, diacre, mort sous l'empereur Gallien, en 257.

2. Dans son vingt-troisième *poème*, Sidoine remercie Consentius de la belle réception qu'il lui a faite dans sa villa, située non loin de la mer, & qu'on pense avoir existé sur le versant de la Clappe entre Fleury & Céleyran.

Digitized by Google

barie qui s'étend jusqu'à la Renaissance, à peine puis-je citer quelques hommes : les *Ferréol*, d'origine gallo-romaine, qui ont laissé leur nom dans le pays & qui se seraient alliés aux rois mérovingiens[1]. Wilhelm, élevé à la cour de Charlemagne, connétable de France & duc de Narbonne, qui fonda plus tard, non loin de Montpellier, l'abbaye de *Saint-Guilhem au Désert* & fut canonisé; Léon, ministre du roi goth Euric, au sixième siècle; les Aymeric, anciens seigneurs de Narbonne, illustres par leurs services & leur vaillance aux croisades, &c... Mais ce que l'on sait de mieux sur la vie intellectuelle & l'influence de Narbonne du dixième au douzième siècle, c'est qu'il y florissait alors des écoles juives, les plus fameuses du monde. Là, grâce aux privilèges & libertés octroyées par les Carlovingiens, les rabbins Théodore Kalaminos, David & Kimchi professaient la langue hébraïque & les sciences venues de l'Orient, &, dans un pays où les malheurs des temps obscurcissaient la pensée humaine, ils surent conserver, par leurs écoles, l'amour des lettres & des arts industriels qu'ils tenaient en partie des Arabes.

Mais il convient d'abréger beaucoup. Nous voici au seizième siècle, avec Jean-François Régis, né au château de Fontcouverte en 1597. Il entre chez les Jésuites, professe plus tard dans leurs collèges, & finit par se livrer à la prédication. Son don de persuasion, sa douceur (qualités rares en ces temps-là), ramenèrent à la religion un grand nombre de Calvinistes réfugiés dans le Velay. Il apprend que la peste a éclaté à Toulouse; il y court en 1635, se dévoue aux malades, & meurt quelques semaines après dans les macérations, béni de tous ceux que sa charité a si bien su servir.

Dans ce même siècle il convient encore de mentionner François du Bousquet, d'une famille dans laquelle passait de père en fils le gouvernement des affaires de la ville. Il devint successivement procureur général, intendant de la Guyenne, puis du Languedoc, & conseiller d'Etat. Plus tard enfin, il entra dans les ordres, fut évêque de Lodève, ambassadeur à Rome, & mourut évêque de Montpellier. Un seul trait permettra de juger cette belle figure. Le prélat est à table; on ouvre sa porte, c'est un misérable qui vient recourir à son inépuisable charité. Mais les temps sont durs, & du Bousquet a donné toutes ses économies, il ne lui reste rien, rien que son mobilier. Le digne évêque ne peut cependant renvoyer ce malheureux les mains vides : il avise le flambeau d'argent qui éclaire son souper & le passe au pauvre diable,

1. L'un d'eux, *Tourame Ferréol*, aurait eu d'Eutherie, fille de Clovis, *Ansbert*, duc d'Austrasie, d'où descend la famille des Pepins & de Charlemagne. (Voir les *Mémoires du chevalier Viguier*, déjà cité p. 33. Voir aussi Cazeneuve : *Le franc-alleu de la province du Languedoc*, in-f°. Tolosa chez Jean Boude, 1645, p. 30. Voir aussi Dominicy : *Ansbert familia rediviva* in-4°, Paris, 1648. S. Cramoisy, éditeur.

Digitized by Google

qui s'empresse de l'emporter au plus vite. Scène touchante que vous avez sans doute ici reconnue, & que Victor Hugo a reproduite au début de son beau roman des *Misérables*.

Ce sont là de nobles figures. Mais Narbonne, qui a eu ses hommes de lettres, ses administrateurs, ses soldats & ses saints, peut aussi se glorifier de ses artistes & de ses savants.

Au commencement du dix-huitième siècle, naissait dans notre cité un homme qui devait s'illustrer par des œuvres d'un ordre tout particulier. En 1731, Joseph Casanea de Mondonville, alors âgé de vingt ans, quittait Narbonne pour aller, avec son violon, parcourir les villes de France & vivre de ses concerts. Arrivé à Paris en 1737, il s'y fit entendre, & bientôt d'exécutant devint compositeur. Ses sonates, ses symphonies remarquées le firent rapidement classer au premier rang des auteurs français de musique religieuse. Vers 1758, il était nommé maître de chapelle du roi. Plus tard, de Mondonville aborda la musique dramatique à son tour, & donna de nombreux opéras; nous nous bornerons à citer *Tithon & l'Aurore*, & la pastorale charmante de *Daphnis & Alcimadure*, écrite en patois languedocien par Mondonville lui-même. Elle eut plus de six cents représentations à l'Académie royale de musique. L'auteur du *Spectacle de la nature* a écrit de notre musicien : « Il ne faut qu'un peu d'oreille pour sentir une douceur « ravissante dans les airs de Lulli & de Mondonville. Il est aujour- « d'hui le génie de la musique[1] ».

C'est aussi vers le commencement de ce dix-huitième siècle, que vivait à Narbonne un savant ingénieur, correspondant de l'Académie des inscriptions & belles-lettres de Paris, Barthez de Marmorières. Il eut, en 1734, un fils qui devait illustrer son nom. Joseph Barthez fut reçu, en sa vingtième année, docteur en médecine à Montpellier, partit pour Paris, s'y lia d'amitié avec d'Alembert & les auteurs de l'Encyclopédie, & concourut avec eux à ce grand ouvrage. Après la campagne de Westphalie, où il servit comme médecin, il fut, à la suite d'un brillant concours, nommé professeur de la Faculté de médecine de Montpellier, & prit dans l'enseignement & la philosophie des sciences une si grande place, qu'on expose & discute encore aujourd'hui ses théories, & que, durant cent cinquante années, l'illustre faculté de médecine du Midi a vécu des idées & de l'esprit de Barthez. Sa célèbre hypothèse du *principe vital*, sorte d'âme inférieure qui présiderait aux fonctions purement végétatives & inconscientes des animaux, a été exposée & brillamment défendue dans son célèbre Ouvrage de 1778 : *les nouveaux éléments de la science de l'homme*. Barthez était un penseur profond, un médecin éminent, un érudit universel; il parlait presque toutes les

1. J.-J. Rousseau, dans ses *Confessions*, le cite à côté de Rameau.

Digitized by Google

langues de l'Europe savante. En 1780, il fut nommé médecin consultant du roi et, en 1801, correspondant de l'Institut.

Si Narbonne, hélas! n'est plus renommée pour son port, comme du temps de Strabon, ni pour ses palais, comme à l'époque de Sidoine Apollinaire, ni pour ses écoles, comme au onzième & douzième siècles, deux réputations lui restent : son miel & sa flore. Ses plaines, ses marais, ses coteaux sont comme un herbier naturel, le plus beau du monde; aussi a-t-elle toujours eu ses botanistes. Je ne saurais oublier ici Pierre-André Pourret, né à Narbonne en 1784, d'une famille fort honorable, alliée à celle des Figeac, alors déjà très estimée. Tout en parcourant les divers degrés de l'enseignement ecclésiastique, Pourret se livrait à son goût dominant : la botanique. Bientôt son ardeur l'entraînait à travers les Corbières, la Cerdagne & les plaines de la Catalogne d'au-delà les Pyrénées. Il revenait en France avec les plus précieux documents qui, publiés en 1783, le firent nommer correspondant de l'Académie de Toulouse. Pourret devint le collaborateur du célèbre La Peyrouse, & partit pour Paris diriger le cabinet d'histoire naturelle de Mgr de Brienne. Mais, devenu cardinal & ministre des finances, son haut protecteur est bientôt après balayé par les premiers souffles de la tempête populaire qui s'avance. La Révolution éclate, & Pourret, qui n'en avait pas adopté les principes, revenu dans dans sa ville natale, tracassé, chansonné, menacé, s'exile en Espagne. Son grand savoir le fit nommer successivement professeur à l'Université de Barcelone, puis directeur du jardin botanique de Madrid. Bientôt jalousé par ses collègues, il démissionne & accepte la position de chanoine de la cathédrale d'Orense, en Galice. A peine installé, la fièvre jaune éclate dans la ville; Pourret organise les secours, paie de sa personne, conquiert l'estime universelle. Mais dans les bouleversements politiques, aujourd'hui comme alors, qui donc est sûr du lendemain! Surexcitée contre les Français, la populace envahit un jour la maison de Pourret, brûle ses collections, ses herbiers, ses livres; il n'échappe que par miracle & se cache dans une abbaye des montagnes. Après la guerre, le roi d'Espagne, reconnaissant ses services, le nomma chanoine de la célèbre cathédrale de Santiago, en Galice. C'est là qu'il mourut en 1818. Ce qui reste de plus complet de lui est sa *Chloris hispanica*, & ses *Tres Flores*, &c., manuscrit in-folio resté à la bibliothèque de Narbonne. Pourret a mérité l'estime universelle, & son nom doit être conservé parmi ceux de nos botanistes célèbres.

Narbonne a eu ses quatre-vingt-deux évêques & archevêques, grands seigneurs, érudits, célèbres diplomates ou saints[1]; ses consuls, intègres

1. Ces archevêques n'étaient point généralement Narbonnais. Je citerai, parmi les plus célèbres : Maurin qui, en 1272, commença l'église de Saint-Just, à son retour de la huitième croisade où il avait accompagné saint Louis; Georges d'Ambroise, cardinal, qui devint ministre de Louis XII; Bernard de Fargis, qui fonda

Digitized by Google

administrateurs de ses biens, gardiens jaloux de ses libertés municipales; ses ingénieurs & ses architectes : Laucel, l'auteur du maître-autel de Saint-Just, Garrigues, Barthez père; ses poètes : la vicomtesse Esmengarde, fondatrice de Fontfroide, M^lle^ de Cathellan, l'abbé Léonard; ses antiquaires & épigraphistes : les Pech, Renouard, Lafont..... Avec eux, vous voyez apparaître les noms des familles encore vivantes dans notre ville.

Nous arrivons, en effet, aux temps que nous avons vécus nous-mêmes, & où il ne conviendrait pas, en s'étendant trop, de froisser les susceptibilités ou les modesties — Qu'il me soit permis de saluer seulement au passage les noms du général Mirabel, le vaillant soldat de la première République; de Julia de Fontenelle, médecin-chimiste, ami & collaborateur de Berthollet; de Barthe, ancien président de la Cour des comptes; de Victor de Martrin-Donos & Martial Delort-Mialhe, les botanistes que nous avons connus..... Depuis sa fondation en 1833, la *Commission Archéologique* de Narbonne a tenu toujours à honneur de s'adjoindre successivement presque tous ceux qui ont illustré la ville ou concouru à sa prospérité.

Mais parmi ces noms tout à fait modernes il en est un qu'il convient de citer, particulièrement ici en finissant. Il sort de toutes les bouches ce nom de Paul Tournal !

Né à Narbonne, le 10 janvier 1805, il partit à dix-huit ans pour Paris étudier la pharmacie chez Lepelletier. C'est là que se développa sa passion des sciences. En 1825, il revenait succéder à son père dans sa petite officine de la rue Droite, & publiait, dès 1825, un premier travail sur la *Constitution géologique du bassin Narbonnais*. Ses publications, ses recherches, se suivent bientôt; Cordier, Christol, Marcel de Serres deviennent ses correspondants & ses amis. Il collabore, avec Adolphe Brogniart, à la description des fossilles d'Armissan.

Mais il était réservé à Paul Tournal de faire une découverte qui conservera son nom dans les fastes de la science : la découverte de l'homme fossile. Dès 1827, il trouvait dans les cavernes de Bize des

à Paris le *Collège de Narbonne*, au commencement du quatorzième siècle; Simon Vigor, le théologien du Concile de Trente, l'intolérant, le violent ennemi des hérétiques; Pierre de Pradel ou de Pardeilhan, dit le père des pauvres; Dillon, l'éminent administrateur des états du Languedoc; qui fut le dernier archevêque de Narbonne. — Deux de ces archevêques sont montés sur le trône pontifical : Guy Foulques, né à Saint-Gilles (Gard), plus tard Clément IV, l'un des plus grands jurisconsultes de son temps. Il fut le prédécesseur de Maurin, à qui il envoya de Rome la première pierre qui servit à fonder Saint-Just, pierre incrustrée d'une croix d'or. Le second archevêque de Narbonne promu à la papauté fut Jules de Médicis, cousin de Léon X, qui devint le pape Clément VII. Parmi les anciens consuls de Narbonne, il faut nommer Mathieu Peyronne, qui donna sa fortune pour fonder le Collège de Narbonne, & Bistan, qui offrit aussi tous ses biens à la ville Son nom a été conservé à l'une de nos places publiques.

Digitized by Google

ossements humains mêlés à ceux d'espèces animales disparues. Dans une note insérée aux *Annales des sciences naturelles* (novembre 1829), il s'exprime comme il suit : « Ainsi, l'homme a été non seulement « contemporain de quelques espèces animales perdues, résultat auquel « nous étions arrivés depuis longtemps, mais, à une époque antérieure, « il a été également contemporain d'espèces animales disparues main- « tenant de la surface du globe ». Immense progrès dans l'histoire de l'humanité, que la preuve de l'existence de l'homme à des époques éloignées de nous de plusieurs centaines de siècles, vérité alors niée ou mise en doute, en particulier par Cuvier, & que Tournal fut le premier à affirmer clairement & à prouver par l'observation directe. Ce n'est, en effet, qu'en 1832 que Boucher de Perthes put montrer la première hachette de pierre taillée, trouvée dans le diluvium quaternaire, & qu'en 1833, que Schmerling, auquel on attribue quelquefois à tort cette découverte sortie de Narbonne, fit connaître ses belles recherches sur l'homme fossile des cavernes de la Belgique.

La science ne suffisait pas à son ardeur juvénile; les événements de 1830 avaient lancé Tournal dans la politique. Il écrit dans la *France Méridionale*, dans les *Débats*, le *Nord* de Lille; il va sur place étudier les institutions anglaises; il en revient avec une formule qui peint toute sa pensée politique en trois mots : *renouveler en conservant.* Il suit les Congrès scientifiques, il en rend compte; il caresse la pensée de transporter dans le Midi cette habitude empruntée à l'Angleterre & à l'Allemagne des réunions pacifiques scientifiques & littéraires, &, comme je le disais en commençant, il réalise à Toulouse, en 1834, le premier Congrès méridional.

Tournal songe enfin à matérialiser & à rendre durable, au moins pour sa ville natale, ce renouveau de vitalité & de progrès, en la dotant d'un palais des lettres, des sciences & des arts où se rencontreront érudits, amateurs & artistes, & où s'accumuleront les richesses qu'il a déjà commencé à réunir.

C'est de cette pensée qu'est sorti le Musée de Narbonne. Les efforts de Tournal furent couronnés de succès, & la belle *Salle des gardes* de l'ancien Archevêché fut officiellement ouverte à ses collections en 1833. On chansonna bien un peu ses crocodiles & ses poissons empaillés, mais l'élan était donné. Grâce à une souscription publique & aux libéralités de nos concitoyens, bientôt affluèrent tableaux, antiquités, médailles, objets de céramique, meubles, livres rares, manuscrits précieux. Les vieux monuments de pierre de l'époque gallo-romaine vinrent se ranger dans les jardins du Musée; il fallut ouvrir de nouvelles salles, & la ville, appelant Viollet-le-Duc pour restaurer le vieux château archiépiscopal, offrit enfin à la généreuse population que Tournal avait su galvaniser le palais des arts de ses rêves. N'est-ce point là l'exemple de ce que peut l'initiative personnelle, la volonté ferme, l'in-

Digitized by Google

telligence aimable d'un seul homme lorsqu'il est parvenu à se faire comprendre & accepter de nos enthousiastes & fines populations[1] ?

Rendons grâce à Tournal, & nous qui l'avons connu & apprécié familièrement, ajoutons quelques mots encore pour le peindre tout entier. Il avait l'humeur égale, le calme joyeux; jamais il n'ambitionna ni l'éloge, ni l'hommage; jamais il ne brigua les dignités officielles; véritable artiste, savant pratique, philosophe digne de la Rome ancienne, il vécut dans cette petite pharmacie où nous l'avons tous vu, accueillant, serviable aux pauvres & aux faibles, grand seigneur dans sa modestie. Il fut enlevé le 12 février 1872, gardant jusqu'au bout sa sérénité devant la mort, car il savait mériter cet éloge qu'on a inscrit sous son beau portrait : *Toute sa vie il consacra au service de son pays & au lustre de sa ville natale son temps, son intelligence, ses libéralités.*

Je m'arrête sur cette belle figure bien digne de clore la liste de noms illustres de cette cité. Pour avoir mis longtemps à lever, le bon grain, que sema le bras généreux de Tournal, porte aujourd'hui ses fleurs & ses fruits, & ce Congrès, qu'il avait rêvé dès 1834 & que d'autres ont su si bien faire revivre & organiser, ne saurait avoir un plus noble & plus sympathique patronage.

Je viens de tracer l'histoire d'un coin de cette terre méridionale & de montrer par l'exemple des efforts individuels de ceux qui ne sont plus tout ce que peuvent, pour l'illustration & les intérêts d'un pays, l'intelligence, le travail, le goût des arts. Cette puissance décuplée, centuplée par l'association, l'entente, les sympathies qui naissent du rapprochement des hommes de bonne foi, nous vous proposons de la mettre au service d'une décentralisation pratique efficace, dont profiteront largement la vie intellectuelle & les intérêts matériels du Midi.

Puisse l'*Association Pyrénéenne* aider à l'accomplissement de ce programme de progrès & de renaissance de la vie locale & provinciale; puisse-t-elle contribuer à faire naître un semblable mouvement sur le reste de notre territoire national au bénéfice de la gloire & de la puissance de notre commune patrie : la vieille & noble France.

Messieurs, je déclare ouvert le premier Congrès méridional de l'Association Pyrénéenne.

Après ce discours, qui est plusieurs fois interrompu par des salves d'applaudissements, la parole est donnée à M. le Dr Gar-

1. Il est juste de donner ici les noms des premiers membres de la *Commission archéologique* qui concoururent, avec Tournal, à la création du musée de Narbonne; ce sont : MM. Jalabert, Barthe, Berthomieu, Caffort, d'Aragon, Laffont, Cabanel, Sernin, Dureau, Labattut, Delort-Miailhe, Delmas & le Dr Pech.

Digitized by Google

rigou. Le directeur de l'Association dit combien est grand son chagrin en songeant que son collaborateur & ami, celui avec lequel il a créé l'Association Pyrénéenne & avec lequel il fit choix de Narbonne, comme siège du premier Congrès, Julien Sacaze, n'est pas là auprès de lui pour jouir du succès de l'œuvre. Il demande à l'assemblée si elle ne serait pas d'avis d'adresser à la famille Sacaze, qui en songeant à l'ouverture du Congrès doit être en larmes, un témoignage de sympathie. Cette proposition est accueillie par des applaudissements unanimes, & la réunion charge le Dr Garrigou de rédiger à l'instant même un télégramme qui sera envoyé à la famille du regretté savant.

Voici le texte de ce message :

Le Congrès de Narbonne, réuni en séance générale, délègue le Dr Garrigou pour exprimer télegraphiquement à la famille Sacaze les sentiments unanimes de douloureuse sympathie & de profonde tristesse que lui inspire l'ouverture du premier Congrès de l'Association Pyrénéenne sans celui qui en fut l'inspirateur si dévoué.

La parole est ensuite donnée à M. Lebègue, délégué du ministre de l'Instruction publique au Congrès.

MESSIEURS, dit le savant professeur de Toulouse, M. le ministre de l'Instruction publique a voulu, en envoyant un délégué pour le représenter au premier Congrès de l'*Association Pyrénéenne*, donner à cette Association une marque de l'intérêt qu'il lui porte. Il a voulu par là prouver combien il considère comme importante la tentative d'union qui est faite par notre association entre toutes les Sociétés savantes qui vivent dans le Midi d'une mer à l'autre. Membre moi-même de cette association & connaissant les idées du regretté Sacaze, je ne saurais oublier le désir bien arrêté du regretté fondateur d'agrandir & de réunir dans une société puissante tous les efforts divers des savants du Midi, en leur donnant une large publicité, sans affaiblir l'initiative locale & sans vouloir lui rien enlever. M. Garrigou, le continuateur de l'œuvre, la mènera à bonne fin, chacun en est convaincu; notre devoir restera toujours le même : ne diminuer personne tout en cherchant à augmenter la valeur de tout le monde.

Après ce discours très applaudi & apprécié par l'assemblée, on procède à la nomination de deux vice-présidents.

Digitized by Google

M. Millardet, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, & M. E. Cartailhac, directeur de l'*Anthropologie*, sont, par acclamation, nommés vice-présidents.

M. Louis Narbonne, avocat, membre de la Commission archéologique de Narbonne, d'après l'article 25, en l'absence de M. Joseph Timbal, retenu à Toulouse par les fonctions de professeur à l'Ecole de droit, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire général du Congrès.

M. le Directeur de l'Association donne des détails précis sur la marche du Congrès & répond aux demandes diverses qui lui sont faites à ce sujet.

M. le Président engage les sections à se réunir dans les salles qui ont été préparées à leur intention, à nommer leurs bureaux & à entrer immédiatement en séance.

La séance générale est levée.

On constitue les bureaux des sections :

Société de Littérature, Beaux-Arts et Archéologie.

M. LÉONCE BERTHOMIEU, secrétaire de la Commission archéologique de Narbonne, explique que M. Narbonnès, président de cette dernière Commission & du Comité local, est absent & a eu le regret de ne pouvoir assister aux travaux du Congrès. Il invite MM. les membres présents à former le bureau.

M. Lebègue est nommé président; M. Louis Narbonne, secrétaire.

Section des Sciences.

Sont nommés :

Président, M. A. Gautier; Vice-Présidents, MM. Trutat & Cartailhac; Secrétaires, MM. Sicard & Benet.

Digitized by Google

Section de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie.

La séance est ouverte sous la présidence provisoire de M. Andrieu, président du Comice agricole, qui invite l'assemblée à constituer son bureau.

Le bureau définitif est composé comme suit :

Président : M. Castel, ancien président de la Société d'agriculture de l'Aude; *Vice-Présidents :* M. Charriaut, membre de la Chambre de commerce de Narbonne; M. Ch. Raynal, président de la Chambre syndicale des vins de Narbonne; *Secrétaires :* M. Sol, secrétaire du Comice agricole de Narbonne; M. E. Guillet, membre de la Chambre syndicale des vins de Narbonne.

Afin de ne pas interrompre l'ordre des communications, nous donnons avant tout la Conférence magistrale de M. A. Gautier, sur les procédés de vinification, regrettant de ne pouvoir publier la magnifique Conférence de M. Trutat sur les Pyrénées, car notre confrère & ami n'a pu la rédiger.

Digitized by Google

LES PERFECTIONNEMENTS

DE

LA VINIFICATION

DANS LE MIDI DE LA FRANCE

Ce n'est pas une conférence, mais une série d'études qu'il faudrait consacrer à la vigne & aux nombreux produits qui en dérivent : vin, alcool, vinaigre, verdets, acide tartrique, éthers, chloroforme, chloral, émétiques, matières colorantes diverses, &c..., car tout cela vient de la vigne ou peut en sortir. Le merveilleux arbrisseau nous fournit tour à tour boissons, condiments, médicaments, anesthésiques, produits industriels des plus variés, & après nous avoir donné l'été ses fruits délicieux, l'hiver son bois pétille encore d'une claire & vive flamme dans nos foyers.

J'avais eu d'abord l'intention de vous tracer le rapide & surprenant tableau de toutes les richesses qui nous viennent de la vigne ; mais j'ai reconnu qu'il valait mieux sacrifier l'agréable à l'utile, & puisque je n'avais qu'une conférence à faire sur la plante qui enrichit le Midi de la France & de l'Europe, j'ai préféré la consacrer à l'étude pratique de la vinification & aux principaux perfectionnements qu'elle comporte dans nos contrées. Je laisserai même de côté le vin proprement dit, qu'il serait impossible de traiter seul en une séance.

I.

La vigne n'est pas nouvelle dans notre pays. Elle apparaît déjà d'une manière certaine au début du miocène, à l'époque

Digitized by Google

tertiaire, un peu après que se formaient non loin d'ici, il y a des centaines de mille ans, les dépôts lacustres d'Armissan, alors que se faisaient sentir les premiers frémissements du sol qui précédèrent le soulèvement des Alpes[1]. Dans ces temps reculés, l'Europe tout entière, de la Laponie à Gibraltar, jouissait d'un climat très doux. Dans l'Islande, comme en Sicile, croissaient des plantes aujourd'hui tropicales, dont les restes fossilisés sont les témoins irrécusables & comme la mesure de la chaude température qui régnait alors : palmiers, canneliers, avocatiers, poivriers, mimosées, &c., se mêlaient encore chez nous aux érables, aux ormes, aux platanes, aux lauriers-roses, récemment descendus du Nord, & formaient d'inextricables forêts vierges où se balançaient déjà les pampres de la vigne sauvage. Elle appartenait à cette époque au type de la vigne dite *américaine*. Mais à mesure que s'écoulent ces siècles lointains, nous la voyons se modifier insensiblement. C'est d'abord la *vitis Sezanensis* (fig. 1)[2], observée par M. de Saporta,

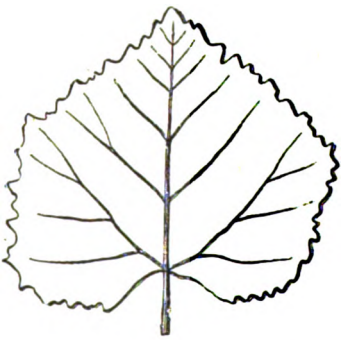

FIG. 1. — *Vitis Sezanensis.*

dans le paléocène de Sezanne (Marne), vigne identique, ou presque au *scupernong* américain moderne, & à la *vitis rotun-*

1. Les *Cissus*, les premiers ancêtres de la vigne, ont d'abord apparu vers les pôles à l'époque de la craie cénomannienne. Puis vinrent les *Ampelidées* à la fin de l'époque secondaire, en particulier, *l'ampelopsis* ou vigne vierge ; enfin apparaît la vraie *vitis*, la *vitis Sezannensis* du paléocène au commencement de l'époque tertiaire.

2. Ces figures sont pour la plupart extraites de l'ouvrage : *Traité de la vigne*, par MM. Portes & Ruyssen. (O. Doin, 1888.

Digitized by Google

difolia de Michaux (fig. 2). La nature pétrit & modifia peu à peu ce type précieux, à la façon des types environnants

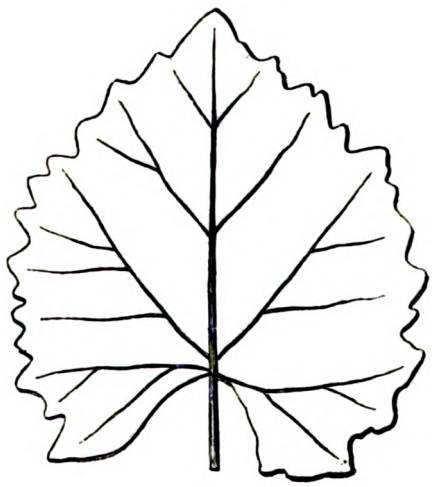

FIG. 2. — *Vitis rotundifolia*.

FIG. 3.
Vitis Teutonica fossile.

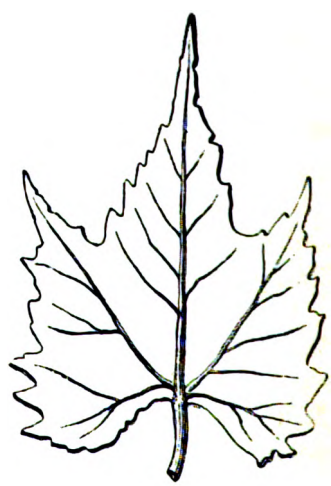

FIG. 4.
Vitis riparia rubra moderne.

qui l'entouraient; voici (fig. 3) la *vitis Teutonica* très abondante dans les lignites molassiques des terrains tertiaires, & je

Digitized by Google

place à côté l'image de la feuille semblable de l'espèce américaine moderne, la *vitis riparia rubra* (fig. 4), c'est la même variété. La vigne géologique se rapproche ainsi de plus en plus de notre vigne moderne à travers de nombreuses phases que je passe pour abréger. Enfin, voici apparaître dans le pliocène (*Saporta*), dans les travertins du val d'Ern (*Gaudin*), encore mêlée aux *labrusca* américains, la *vitis vinifera Europea*

FIG. 5.
Vitis vinifera Europea fossile.

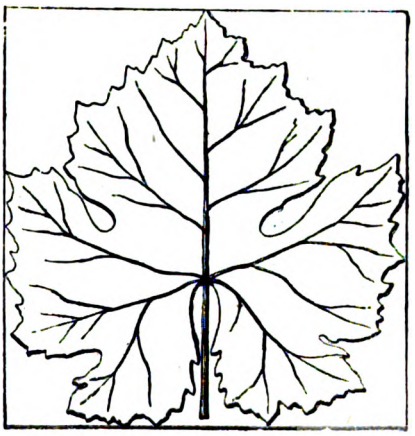

FIG. 6.
Vigne moderne ou *Vitis vinifera Europea.*

fossile (fig. 5), à côté de laquelle je place pour la comparaison l'image de la feuille de notre vigne ordinaire moderne (fig. 6).

A partir de cette époque, qui correspond au soulèvement des Andes & au dépôt du terrain crayeux tertiaire qui forme aujourd'hui le sol de la Normandie, des environs de Paris & de la Champagne, la *vitis vinifera Europea* couvre nos coteaux; elle n'attend plus pour se perfectionner & fournir le vin que l'intelligence & la main de l'homme.

C'est ainsi que les restes pétrifiés de la vigne géologique gisent dans les strates de nos terrains, à côté des ossements des mastodontes, de l'hipparion, du dinotherium, du rhinocéros. La vigne actuelle occupe donc notre sol depuis les temps antiques de la fin du tertiaire & les premiers dépôts du quater-

Digitized by Google

naire, car nous la trouvons à l'état fossile dans les tufs les plus anciens de cette dernière époque déposés autour de Montpellier & de Meyrargues. C'est aussi vers cette même époque que, d'une façon certaine, apparaît l'homme, l'*homo sapiens* qui devait si bien s'en servir.

Ce ne sont donc pas les Phéniciens ni les Phocéens, comme on l'a si souvent répété, qui nous ont apporté la vigne. Quand ces jeunes peuples sont venus coloniser nos contrées, l'humanité était déjà vieille de plusieurs dizaines de mille ans, & depuis plus de cent mille certainement, la vigne croissait sur ce sol lorsqu'y abordèrent les premiers navigateurs tyriens. Les côtes de la Méditerranée étaient alors occupées depuis longtemps par un peuple de pasteurs, les Ibères, ou *Nouveaux venus*, comme dit leur nom. Bien des siècles après, environ l'an 600 avant notre ère, sous le règne de Tarquin l'Ancien, à propos de la fondation de Marseille, l'histoire nous raconte que deux jeunes marins de Phocée, Simon & Protis, abordèrent, jetés peut-être par la tempête, sur les rives lointaines du delta du Rhône. Elles formèrent alors le territoire d'une peuplade presque barbare venue du Nord, celle des Ségobriges. Leur roi Naunon, à qui les deux jeunes marins de Phocée se présentèrent, préparait les noces prochaines de sa fille Gyptis. L'usage était qu'au jour du banquet, assemblant parents & amis, la jeune fille à marier présentât une coupe pleine à l'époux qu'elle se choisissait. Gyptis offrit la coupe au beau Protis. Le marin grec devint ainsi gendre du roi & reçut le terrain nécessaire pour bâtir une ville, où il appela bientôt ses compatriotes & qui devint Marseille. Et Justin, l'historien qui nous raconte ces faits, ajoute : « Les Phocéens adoucirent la barbarie des Gaulois en leur enseignant une vie plus douce ; ils leur apprirent à cultiver la terre & à fortifier la cité, à planter l'olivier & *à tailler la vigne*[1] ».

1. L'*Histoire ancienne* en quarante-quatre livres de Trogus Pompeius, né en Gaule, fut écrite au premier siècle de notre ère : les contemporains la reconnaissaient comme exacte & complète. Malheureusement ce précieux travail a été perdu, & il n'en reste qu'un abrégé dû à Justin. C'est d'après Trogus Pompeius que son abréviateur raconte ce qui vient d'être dit. — Voir aussi à ce sujet une autre version dans le beau *Traité de la vigne de MM. Portes & Ruyssen*, t. I, p. 134.

Digitized by Google

Si donc les Phénicens ou les Grecs ne nous ont pas apporté la vigne, il semble au moins qu'ils nous ont appris à la cultiver, à la tailler, peut-être même à faire le vin. Mais déjà, du temps de Platon, les Celtes passaient pour préférer à la bière le vin dont ils se grisaient volontiers.

Plus tard, sous les Romains, au dire de Strabon (il écrivait l'an 60 de notre ère), la Gaule Narbonnaise était couverte de vignes, d'oliviers & de figuiers : « A mesure, dit-il, qu'on « s'avance vers le Nord & les Cévennes, l'olivier & le figuier « disparaissent, mais tout le reste y croît ». En effet, quoique la vigne réussît moins dans la partie septentrionale de la Gaule, à cette époque, la Bretagne actuelle, la Normandie & même l'Angleterre avaient leurs vignobles. A l'Est ils remontaient jusques au Rhin, mais ne le dépassaient pas, car les Germains achetaient déjà des vins des provinces limitrophes de la Gaule, à ce que raconte Tacite. Ils le préféraient à leur boisson d'orge fermentée; dès cette époque lointaine ils convoitaient notre heureux pays, témoin la fameuse loi *ad Barbaricum* qui vint interdire d'envoyer en Germanie des vins ou de l'huile, *même pour en goûter*. Rome, la prudente & la politique, se rappelait encore les temps où du haut des Alpes les Gaulois avaient découvert l'Italie verdissante de vignes & d'oliviers, & elle ne voulait pas tenter encore les Barbares. Des bords du Rhin, toujours avides, toujours en armes, les descendants de ceux dont Rome déjà craignait les convoitises rêvent à leur tour de nos vignes & de notre riant soleil.

L'influence de la vigne sur la richesse matérielle & la civilisation des peuples est manifeste. La France lui doit une ère de prospérité, de bien-être & de culture intellectuelle qui date d'avant la Renaissance & qui dure encore à cette heure, malgré le phylloxera. Avant l'envahissement du terrible fléau américain, notre pays produisait, année moyenne, 62 millions d'hectolitres de vin, représentant une valeur vénale de 1 200 millions de francs par an. Nous exportions alors à peu près 3 500 000 hectolitres de vin, & du meilleur, soit environ

ouvrage auquel nous empruntons pour cette partie de notre conférence de nombreux documents.

Digitized by Google

pour 120 millions de francs, sans compter les cognacs, eaux-de-vie & liqueurs sous toutes les formes. Nous ne recevions par importation que moins de 100 000 hectolitres de vins étrangers. Aujourd'hui les choses ont bien changé ; car malgré le déficit de nos récoltes compromises, nous consommons toujours 50 à 55 millions d'hectolitres de liqueurs fermentées, dont 27 millions seulement de vin, & nous payons à l'étranger au moins 250 millions par an pour le vin qu'il nous vend, à nous, le pays de la vigne[1] !

Pouvons-nous faire cesser cet état de choses? Oui, certainement.

D'une part, en France, la culture de la vigne est possible depuis la latitude de Paris & même au delà vers l'Est, jusqu'aux limites de l'Algérie de l'autre ; le précieux arbrisseau, quoiqu'il se plaise surtout sur les sols silico-calcaires qui hâtent sa maturation & sucrent son fruit, peut croître & donner de bons vins dans presque tous les terrains : granits de l'Hermitage, schistes grézeux de l'Anjou, calcaires argileux de la Bourgogne, sables du Bordelais & d'Aigues-Mortes, &c., tout lui convient, même le roc aride où la vigne peut laisser pénétrer entre les moindres fissures ses longues radicelles, même le quartz pur, comme à Victoria, en Australie. Il n'est pas jusqu'à nos sols à fond salé, tels que nos plages de la Camargue, de Mèze ou des environs de Narbonne, qui ne puissent donner de belles vignes. Il n'existe pas moins de deux cent mille hectares que l'on pourrait planter encore rien que sur le littoral salé de notre Méditerranée, comme l'a démontré par son

1. Je n'ai presque pas à dire que tous les chiffres donnés dans ce travail sont extraits des documents officiels. Nous ne recevons en apparence que 9 millions d'hectolitres de vin par importation ; c'est la moyenne officielle des dix années, 1879 à 1889. Mais nous consommons encore en réalité 43 millions d'hectolitres ou 115 litres par habitant & par an, & nous n'en produisons que 30. Il s'ensuit qu'il y a donc 4 millions d'hectolitres de vin fabriqués, vinés & dédoublés, vins de raisins secs, &c..... Quant à la bière, dans la même période décennale, nous en avons fabriqué 8 millions d'hectolitres & introduit par importation 300 mille hectolitres environ. En fait, la consommation de cette dernière liqueur s'élève en France à 8 500 000 d'hectolitres par an, soit environ 21 litres par habitant. Cette consommation est en Angleterre de 139 litres & en Bavière de 220 litres par habitant & par an.

Digitized by Google

exemple & pratiquement résolu par ses méthodes, l'un de vos compatriotes, le seul que je suis ici à ne pouvoir nommer.

Nous pourrions donc amplement fournir à notre consommation nationale; nous le pourrions même sans planter un pied de vigne de plus, ainsi que j'espère vous le démontrer tout à l'heure. Point n'est besoin d'un nouveau Thésée pour se soustraire à cet impôt odieux de 300 millions de francs que la France paye chaque année sous forme d'achats de vin, de bières, d'alcools ou de raisins secs au Minotaure de l'Etranger. Il ne faut pour cela que travailler, savoir & persévérer, mais à la condition qu'on nous donne aussi de bons traités de commerce sévèrement étudiés & rigoureusement appliqués qui ne nous sacrifient pas à l'étranger. C'est bien ici l'exemple de l'une de ces questions capitales pour les intérêts de la France & du Midi que l'Association Pyrénéenne a le désir & le devoir d'éclaircir & d'examiner sous toutes ses faces.

Je n'ai pas à dire, dans le milieu où je parle, les efforts qui ont été déjà faits en ce qui touche la défense de la vigne contre l'oïdium, le phylloxera & le mildew. Ce ne sera point les flatter que de dire à mes chers compatriotes que le Midi de la France a donné au reste du pays un exemple d'initiative puissante & d'intelligente activité, lorsque, ne désespérant pas, il a su opposer à l'oïdium qui le menaçait d'une ruine prochaine les souffrages répétés; lorsque surtout, à peine sorti de cette chaude alerte, envahi par un fléau plus redoutable encore, le phylloxera, cet ennemi presque invisible, partout caché dans le sol, il a d'une part inventé la submersion, de l'autre il a su recourir à la culture des plants américains aptes à résister au terrible insecte, tout en conservant les vignes françaises grâce à la pratique de la greffe avec cépages anciens. C'est ainsi que le Midi a su garder non seulement la vigne, mais le fruit d'un travail immémorial, d'une sélection précieuse faite par nos pères des plants les mieux appropriés à notre climat & à nos besoins. Notre pays a fait aussi preuve d'une initiative digne d'éloges lorsque, dans ce pays réputé aride, où souvent il ne pleut qu'une fois par année assez pour faire déborder nos rivières, il a foré des puits, trouvé des sources, creusé des canaux qui ont bientôt sillonné nos plaines & porté partout

Digitized by Google

la fécondité & le remède propre à chasser de notre sol le funeste parasite.

Grâce à tant d'efforts nous sommes sauvés, & les vignes françaises vont reprendre sans doute leur antique prospérité. Nous récoltons par an, à cette heure, 30 millions d'hectolitres de vin qui, au prix moyen de 20 francs l'hectolitre, représentent 600 millions de francs. Mais ces 600 millions passent d'une main à l'autre dans notre pays & n'y font pas rentrer, ou fort peu, d'argent étranger, tandis que 300 millions de francs au moins en sortent chaque année pour combler le déficit de nos vignobles & nous donner à boire. Ne nous laissons donc pas endormir au bruit flatteur des louanges. L'avenir n'est pas encore à nous! Qu'on y prenne garde : partout, autour ou loin de nos frontières, les efforts les plus intelligents, les plus soutenus sont faits pour nous égaler & nous supplanter : en Portugal, en Espagne, en Suisse, en Autriche, en Grèce, surtout en Italie. Ce dernier pays produit déjà par an 25 millions d'hectolitres; il couvre son territoire de sociétés agricoles, d'écoles d'œnologie; il organise des concours & fonde des prix; il expose ses vins en Angleterre, en Allemagne, en Suède, en Russie; il fait enquête sur enquête; il envoie ses plus habiles viticulteurs, ses professeurs, ses marchands, ses consuls, se renseigner à l'étranger. Ses vins, souvent excellents, en général à bon marché dans un pays où la main-d'œuvre est à bas prix, commencent à paraître sur nos tables, quelquefois avec avantage, à côté de ceux de notre Gironde ou de notre Bourgogne... Et l'Italie n'est pas notre seul concurrent, l'on commence à s'habituer aux vins de Grèce, d'Asie-Mineure, que dis-je, de la côte du Pacifique & de l'Australie!

L'heure du repos n'est donc pas sonnée pour nous si nous voulons conserver nos avantages & rester les maîtres du marché, même chez nous. Plantation de vignes, choix des cépages & des porte-greffes, cultures rationnelles & à bon compte, procédés de vinification, défense contre les fléaux qui atteignent la vigne, moyens les plus sûrs de conservation des vins & d'amélioration, sans compter les traités de commerce qui doivent défendre nos intérêts & non les compromettre, &c., tout cela demande à être examiné, perfectionné par nous soigneu-

Digitized by Google

sement, scientifiquement, avec calme, avec suite, avec une volonté soutenue.

Je n'ai pas de compétence pour vous parler de ce qui regarde le choix de cépages, celui des expositions & des sols, les meilleures méthodes de culture, &c. Je veux pour cette fois me borner à vous dire simplement quel est le parti le meilleur que l'on peut tirer à cette heure des vignes que vous avez plantées; quelles sont les méthodes de vinification les plus avantageuses; comment vous pouvez produire le meilleur vin & assurer le mieux sa conservation étant données les vignes mêmes qui couvrent notre territoire.

II.

Le vin est le produit de la fermentation alcoolique du jus de raisin frais. Telle est sa définition vraie, légale. Les vins de maïs, d'orge, de figues, de sucre, & même de raisins secs ne sont pas le *vin*, le *vinum* des Latins, l'οἶνος des Grecs.

Je ne veux pas vous faire ici l'étude de la vigne ni du vin lui-même; je l'ai exposée ailleurs. Vous pourrez à ce sujet consulter les bons auteurs, les livres bien faits; je ne vous en citerai qu'un, c'est le dernier, le plus complet, le plus pratique peut-être que nous possédions; je veux parler du *Traité de la vigne & de ses produits*, de MM. Portes & Ruyssen[1]. Son principal auteur est l'un de nos compatriotes, & cet ouvrage lui fait honneur. Laissant donc aujourd'hui le côté descriptif, les constats purement scientifiques relatifs à la composition du vin, je désire me borner aux considérations relatives à l'art de faire le vin & aux conseils pratiques dont vous puissiez tirer un avantage à peu près immédiat.

Le vin, disais-je, résulte de la fermentation du jus des raisins frais arrivé à maturité. Ce jus, ou moût, est un liquide sucré, acidulé, un peu aromatique où l'on trouve de 2 à 3

1. *Traité de la vigne & de ses produits*, par MM. L. Portes & F. Ruyssen. Paris, 1886-1889. O. Doin, éditeur, 3 vol. in-8°.

Digitized by Google

pour cent de matières gommeuses ou pectiques, de 1 à 1,5 pour cent de substances albuminoïdes; de 0,2 à 0,5 % d'acides libres (acides racémique, citrique & surtout tartrique); des sels acides, tout particulièrement 0,2 à 0,6 % de bitartrate de potasse; quelques sels minéraux (phosphates de potasse, de chaux,... 0,2 à 0,5 de sulfates, un peu d'alumine, de magnésie de fer), mais surtout du sucre, le *sucre de raisin* qui est un mélange de glucose & de lévulose avec fort peu de saccharose.

Ces matières sucrées sont l'élément le plus important du moût; ce sont elles qui par fermentation donneront l'alcool; celui-ci sera donc d'autant plus abondant dans le vin que le jus du raisin était plus sucré.

Le moût contient de 100 à 350 grammes de sucre par litre. Cette quantité varie avec les climats, la maturation & le cépage. Elle atteint son maximum au moment de la maturation. Elle varie moyennement, dans nos climats, de 120 à 200 grammes par litre de jus.

Après que le viticulteur a fait le choix des cépages & planté ses vignes, il ne saurait plus disposer désormais ni de la nature du sol, ni des plants, ni du climat, éléments importants de la production du sucre, mais il reste le maître du moment le plus favorable pour la récolte du raisin. La maturation est au point lorsque le sucre n'augmente plus ou à peine dans le fruit. L'on peut la suivre assez aisément grâce aux appareils densimétriques, *glucomètres* ou *mustimètres*. Celui de M. Salleron est une sorte d'aréomètre qui, plongé dans le moût frais maintenu à 15°, indique le poids du litre de liqueur. La division 1000 placée au haut de l'échelle est celle où l'instrument affleure dans l'eau distillée, ou dans tout autre liquide pesant 1000 grammes au litre. Si plongé dans le moût l'instrument affleure la division 1080, par exemple, c'est qu'un litre de ce moût pèse 1080 grammes. Un tableau annexé à chaque instrument indique, d'après le degré du mustimètre, le degré alcoolique du vin que produira ce moût après fermentation. Par exemple 1080 correspond à 10°,8 centésimaux[1].

1. L'on voit que l'on peut faire cette utile constatation en se passant au besoin de l'instrument de Salleron; voici comment. Ayez une bonne balance de

Digitized by Google

L'on peut se servir aussi comme mustimètre de l'aréomètre de Baumé, ou pèse-sel de Baumé que l'on trouve dans toutes les pharmacies : les degrés de cet instrument plongé dans le moût à 15° centigrades indiquent très approximativement le titre alcoolique centésimal qu'aura le vin après que la fermentation tumultueuse aura pris fin.

En opérant ainsi à la vendange avec des raisins pris au hasard dans les vignes & cueillis, par exemple, de vingt en vingt pieds, l'on saura si le fruit mûrit encore, c'est-à-dire si le sucre y augmente sensiblement. Dès que cet augment tombe de 2 à 3 grammes de sucre par jour & par litre, il faut se hâter de vendanger[1], car à partir de ce moment, de deux choses l'une : ou bien la chaleur sèche tendra à concentrer le jus & à diminuer le poids du raisin & par conséquent le volume du vin à venir, ou bien les temps humides survenant seront favorables à la moisissure & à la pullulation des divers ferments de maladie, cas auxquels ils diminueront la qualité, l'alcoolicité & la résistance du vin à la conservation.

Il y a d'autres désavantages encore à une maturation absolue. Dans nos régions méridionales, bien loin que l'on ait à craindre comme dans le Nord un excès de verdeur & qu'on

pharmacien ou même d'épicier, mais à *fléau;* choisissez une bouteille ou fiole à goulot un peu étroit d'environ un demi-litre, vous y verserez, en pesant, 500 gr. 6 d'eau distillée ou de pluie à la température de 15°, & vous marquerez une fois pour toutes sur le goulot un trait au point où l'eau affleurera. Remplacez alors cette eau par le moût dont vous cherchez la densité en ayant soin de le faire affleurer juste au trait. Posez la fiole ainsi pleine de moût sur le plateau de droite de la balance, & équilibrez-la *exactement* avec des grains de plomb ou du sable sec placé sur le plateau de gauche. Ceci fait & sans toucher au plomb, videz votre bouteille & remplacez le moût par de l'eau pure jusqu'au trait; remettez dès lors la fiole sur le plateau de droite de la balance. L'équilibre n'aura plus lieu, car l'eau pèse moins que le moût, & il faudra ajouter un poids P à côté de la bouteille pleine d'eau pour obtenir l'équilibre. Ce poids P représente donc la différence entre le poids d'un demi-litre de moût & celui d'un demi-litre d'eau. Supposons-le de 40 grammes, cette différence serait double, ou 80 grammes, pour un litre. Donc, le moût pesait 1080 grammes au litre, & d'après les tables de Salleron, il sera apte à donner, après fermentation, un vin de 10°8 d'alcool, c'est-à-dire qu'il produira par litre 108 cent. cubes d'alcool absolu, ou 10,8 vol. par 100 cent. cubes de vin.

1. 16 grammes de glucose environ au litre donnant 1° d'alcool, deux grammes de sucre représentent 0°,12 d'augmentation de degré alcoolique; mais cet avantage, si on voulait l'obtenir, serait compensé par d'autres inconvénients sur lesquels je vais revenir.

Digitized by Google

doive recourir au sucrage des moûts, il faut au contraire se garder d'attendre que le raisin ait perdu toute son acidité. Une vendange trop mûre donne un vin un peu plus alcoolique, il est vrai, mais en moindre quantité, un gros vin plat, violacé, supportant mal l'eau, dénué de bouquet, se conservant difficilement. Il est imprudent d'attendre, comme on le fait si souvent dans cette région, que la vendange soit partout parfaitement mûre avant de se décider à faire la cueillette. On le sait bien en Bourgogne, où un dicton du pays assure que pour faire un vin parfait il faut un tiers de vert, un tiers de mûr & un tiers de passerillé. Dès que vous aurez remarqué que la densité du jus n'augmente plus sensiblement, choisissez donc le premier beau temps, & hâtez-vous de cueillir vivement après que le soleil levé aura chauffé le raisin & séché la pluie ou la rosée[1].

Voici le raisin en route pour le cellier, prêt à être précipité à la cuve. Va-t-il falloir le passer au fouloir? Je ne le pense pas. Les grands vins de Médoc sont exclusivements produits avec des raisins non foulés. A la cueillette & par le transport il s'en écrase toujours assez; la chute à la cuve fait le reste. L'échauffement & la fermentation interne du grain ont bientôt fait de compléter son déchirement. En ne foulant pas, vous éviterez une main-d'œuvre inutile, & vous n'écraserez ni rafle ni pépins qui donneraient au vin une certaine âcreté.

La fermentation, vous le savez, est ce phénomène qui transforme le sucre en alcool avec dégagement d'acide carbonique. Après bien des recherches, des doutes, des retours en arrière, surtout à la suite de fausses théories venues d'Allemagne, l'on sait aujourd'hui, depuis Schwann, Turpin, Cagnard-Latour, Pasteur, que la fermentation du sucre procède du développement anaérobié d'organismes cellulaires particuliers, *les levu-*

1. En Algérie & dans les pays trop chauds, il faut au contraire cueillir le raisin de très grand matin, presque dans la nuit, si l'on ne veut avoir une fermentation trop vive & une température à la cuve dépassant 30°. — Il est bon aussi dans les pays chauds d'avoir des caves creusées & souterraines & non construites sur le sol comme le sont nos celliers.

Digitized by Google

res. Elles appartiennent toutes au vaste groupe des champignons & aux deux genres *saccharomyces* & *carpozyma*. Elles se composent de cellules bourgeonnantes de formes arrondies ou elliptiques, que M. Pasteur a démontré se trouver, dès le début de l'été, sur le cep, le pédicelle & l'enveloppe du raisin. Ces levures paraissent différer avec les cépages, différer même suivant leur provenance, & contribuer au bouquet, au goût & à d'autres qualités du vin. Certes, dans nos vendanges méridionales, nous ne sommes pas les maîtres de choisir notre ferment alcoolique, mais nous pouvons en exciter la prolifération, & étouffer jusqu'à un certain point la vie des autres microbes en provoquant dès le début une fermentation alcoolique rapide qui enraye la pullulation des ferments non alcooliques. Nous y arriverons : 1° en ventilant nos vignes, grâce à un mode de plantation spécial qui, serrant les pieds sur les lignes, espace les interlignes & les dirige dans le sens des vents les plus habituellement régnants; 2° en effeuillant très médiocrement & tardivement, car la feuille contient la couleur, le tannin & le sucre; 3° en vendangeant par des jours secs & chauds si c'est possible; 3° en séparant attentivement les fruits atteints de moisissure ou traînés sur le sol, la terre étant toujours très riche en ferments butyriques & putréfactifs; 5° surtout en n'hésitant pas à cueillir avant une parfaite & absolue maturité, de façon à avoir un milieu suffisamment acide, favorable au développement des levures alcooliques, défavorable au contraire aux ferments bactériens[1].

Il est un autre moyen très efficace de hâter la vraie fermentation alcoolique. Il consiste à aérer le moût chaque douze heures durant les deux premières journées de cuvaison. On y arrive en insufflant de l'air, une demi-heure durant chaque fois, au moyen de pompes foulantes. Cette pratique a été

1. Cette seule raison suffirait pour ne pas faire des vendanges trop tardives. Nous avons vu plus haut que le gain de 2 grammes de sucre par kilo de moût augmente l'alcoolicité du vin produit de 0°,12. Mais, d'autre part, le milieu devenant moins acide, d'autres ferments que le sucre se développent durant la fermentation alcoolique du moût & peuvent, d'après nos expériences, diminuer l'alcool de plus de 1°, surtout les années chaudes & humides. On ne gagne donc pas d'alcool, on en perd plutôt à attendre une maturation exagérée.

Digitized by Google

reconnue par M. Pasteur, augmenter l'activité de la levure de vin & lui faire absorber plus vite & plus complètement les matières albuminoïdes du moût qu'elle s'approprie & rend désormais insolubles & sans danger pour le vin fait. *L'aération du moût ne l'aigrit point ;* elle diminuerait légèrement, plutôt qu'elle n'augmente, l'acidité de la liqueur. D'après des considérations particulières, différentes de celles de M. Pasteur, j'avais depuis longtemps conseillé moi-même cette pratique[1], aujourd'hui passée dans l'usage de certains pays. En Amérique, à San Francisco en particulier, l'on a reconnu que les vins ainsi produits se tiennent mieux & ont une plus belle couleur que les vins non aérés.

Fermenter rapidement entre 20 & 28°, procéder à la décuvaison dès que la température de la cuve décroît sensiblement & que la mousse s'abaisse, telle est la règle bonne à suivre dans nos pays.

Le fermentation rapide s'établit au-dessous de 20°, mais elle ne marche bien qu'au-dessus de 20 degrés & au-dessous de 30. Au-dessus de 28 degrés, les vins s'enrichissent encore un peu en alcools, mais ils gagnent surtout en alcools supérieurs nuisibles, perdent du bouquet, de la finesse, & tendent à s'altérer. Au-dessus de la température de 30 degrés centigrades, le degré alcoolique lui-même décroît, l'acide carbonique qui s'échappe emportant une dose sensible de vapeur d'alcool.

A 15 degrés & au-dessous la durée de la fermentation se prolongerait trop, l'ascessence & les moisissures pourraient se développer. Un moût de raisin d'Alsace contenant 183gr2 de sucre par litre[2], fermentant à 15°, donna à M. Boussingault fils :

Après 5 jours de fermentation,	45gr66	d'alcool au litre ou	5°7	d'alcool.
Après 10 —	84gr16	—	10°5	—
Après 18 —	88gr77	—	11°1	—

Ce vin contenait encore après ces dix-huit journées de fer-

1. Voir article VIN. *Dictionnaire de Chimie de Wurtz*, t. III, p. 683, 2e colonne. Année 1876.

2. On remarquera que ce raisin était bien mûr & qu'il devait donner, & donna en effet, un vin à 11°.

Digitized by Google

mentation à 15 degrés, 3gr 37 de glucose par litre qui augmentèrent son titre alcoolique de 0° 21 durant l'hiver. Les mêmes faits se passeraient aux mêmes températures dans nos climats, dans les vallées froides de nos hautes Corbières par exemple. Il convient donc, dans ces cas, de chauffer la cave où se fait la fermentation, quelquefois même de réchauffer artificiellement le moût trop froid. Il faut arrêter le développement des moisissures & autres ferments étrangers en excitant autant que possible la vie de la levure alcoolique dès le début.

Durant la fermentation à la cuve faut-il laisser flotter le gâteau de marc ou chapeau; vaut-il mieux, au contraire, le submerger? A cette question la réponse ne saurait être douteuse depuis les expériences de Michel Perret, de Vergnette Lamothe & du professeur italien Pollacci. De leurs recherches concordantes l'on peut conclure :

1° Qu'en tenant le *chapeau* immergé, la vinification est plus prompte & plus parfaite;

2° Qu'on évite ainsi l'acidification du marc & le développement des moisissures, de telle sorte que de ce marc l'on retire un liquide de pressurage de même nature & de même valeur que la goutte-mère;

3° Que la couleur du vin en est sensiblement augmentée;

4° Que le marc ne se décolore plus au contact de l'air, qu'il ne s'altère pas, & reste bien plus apte à faire, si on le veut, des vins de deuxième cuvée.

Dans nos pays, cette pratique de l'immersion du chapeau semble difficile à suivre étant donnée la forme de nos foudres. Elle serait plus commode, il est vrai, en faisant fermenter à la cuve; mais elle présente de tels avantages que je ne saurais trop la recommander. Il est vrai qu'il y aurait là un petit supplément de main-d'œuvre, mais qui serait largement compensé par l'augmentation de couleur & de qualité [1].

1. Le moyen le plus simple pour immerger le chapeau, lorsque la cuvaison a lieu dans un foudre, serait de fixer d'avance à l'intérieur de ces vaisseaux & à peu près au tiers supérieur un système de huit à dix poulies de bois ou de bronze dans la gorge de chacune desquelles viendraient passer un cordage dont les deux chefs sortiraient par la trappe du haut de la cuve ou du tonneau. On remplirait le vaisseau de sa vendange comme d'ordinaire, puis, laissant écouler, grâce à son poids, une

Digitized by Google

Si nos vendanges se faisaient chaque année par des temps secs & chauds, si nos raisins étaient exempts de moisissures, si une fermentation complète & rapide prévenait tout développement ultérieur des microbes anaérobies & transformait en alcool tout le sucre de nos moûts, nous n'aurions sans doute besoin pour faire d'excellents vins, vifs de ton & de bonne conservation, que des soutirages & collages de l'automne & de la fin d'hiver. Il n'en est malheureusement presque jamais ainsi dans les pays chauds. Nos vins fabriqués en grandes quantités à la fois, sans soins délicats possibles, sans que la vendange puisse être à proprement parler triée & choisie, ne se conserveraient généralement pas si nous ne soumettions nos moûts à un moyen de défécation puissant qui à la fois hâte la fermentation vineuse, s'oppose au développement des ferments étrangers ou les précipite avec les matières albuminoïdes & mucilagineuses qui pourraient aider plus tard à la reproduction de ces ferments & contribueraient à l'altération du vin. Le moyen de défécation active le plus généralement utilisé dans nos contrées est le plâtrage des moûts à la cuve.

Je n'ai pas besoin de décrire ici l'opération du plâtrage. Elle consiste à ajouter à la vendange de 150 à 400 grammes & jusqu'à 700 grammes de plâtre blanc cuit & pulvérisé par hectolitre de vin à produire.

Les effets de cette pratique, qui remonte à un temps immémorial, sont les suivants : le plâtrage des moûts rend la fermentation plus rapide & plus complète; il augmente l'acidité du vin, il en avive la couleur; il précipite, grâce aux sels de chaux introduits, les matières mucilagineuses & albuminoïdes; il entraîne les ferments & assure généralement, par ces heureuses modifications, la conservation de la précieuse liqueur.

Mais ces réels avantages ne sont acquis qu'aux dépens d'une

partie de la liqueur dans un foudre voisin, on arriverait à faire baisser d'autant le niveau supérieur du chapeau. A ce moment un fort filet de corde serait fixé par des boucles à l'un des bouts de chacun des liens passant sur les poulies, & il suffirait de tirer à la fois sur les autres bouts pour que le filet, s'abaissant sur le marc & en déplaçant la surface, fixât définitivement le chapeau en place. En pompant alors sur ce marc la liqueur qu'on avait d'abord extraite du tonneau on en finirait le remplissage. L'on aurait, en agissant ainsi, l'avantage d'aérer en même temps la liqueur.

Digitized by Google

altération sensible des qualités & de la valeur du vin. Le jus de raisin contient par litre, à l'état normal, $1^{gr}5$ à $6^{gr}5$ de bitartrate de potasse ou crème de tartre : admettons 4 grammes en moyenne, c'est le chiffre des vins de Bourgogne les bonnes années, le moût contient en outre de 2 à 5 grammes d'acides libres, l'acide tartrique y restant prépondérant. L'*acidité totale* des moûts aptes à donner de bons vins propres à se bien conserver est donc de 3 grammes environ par litre, exprimée en acide sulfurique SO^4H^2. Cette acidité peut dans les pays septentrionaux, en Bourgogne, en Alsace, &c., dépasser 10 grammes de SO^4H^2 par litre. Elle est de $2^{gr}5$ (SO^4H^2) pour les meilleurs Bourgognes. Mais dans nos contrées méridionales où le raisin reçoit tout à coup dans une seule belle journée à la fois, par radiation directe, par l'air & par le sol, un triple flux de chaleur lumineuse puissante, alors surtout que l'on a la fâcheuse habitude de trop laisser mûrir la vendange, l'acidité du jus tombe souvent au-dessous de 2 grammes & même de $1^{gr}5$ par litre. Dans ces conditions, comme je le disais plus haut, la fermentation alcoolique des raisins mis en cuve languit, quelquefois par excès même du sucre, mais surtout grâce à la faible acidité du milieu qui laisse développer plus aisément les ferments lactique, butyrique & jusqu'aux bactéries putrides & ammoniacales. Le vin ainsi formé manque définitivement de vinosité, de montant, de vigueur & plus tard de bouquet. Chose plus grave encore, il s'est chargé de ferments de maladie qui pulluleront plus tard aux dépens d'une petite proportion de sucre & de matières albuminoïdes que ces liquides contiennent toujours, même après fermentation prolongée.

Mais que l'on introduise du plâtre dans la vendange & tout va changer. Le sulfate de chaux rencontrant la crème de tartre la transformera d'une part en tartrate de chaux qui se précipitera, de l'autre en acide tartrique & bisulfate de potasse qui se dissoudront. D'après les lois des doubles décompositions, le milieu conservera le degré d'acidité initial, la somme de l'acidité du bisulfate & de l'acide tartrique restant égale à l'acidité de la crème de tartre disparue. Mais la liqueur vineuse, privée désormais de sel acide, en empruntera une nouvelle proportion à la pellicule du raisin qui contient du bitartrate de potasse

Digitized by Google

en grand excès; à nouveau, l'action du plâtre se faisant sentir sur cette portion de tartre redissoute, la même décomposition se reproduira & fera disparaître ce tartre comme celui du jus primitif, de telle sorte que le milieu s'enrichira de nouveau en acide tartrique & sulfate acide de potasse; la liqueur ainsi privée une seconde fois de ce sel acide empruntera de nouveau du tartre à la pellicule du raisin & ainsi de suite, une troisième, quatrième fois, &c., tant qu'il restera du plâtre dissous, & de la crème de tartre en réserve dans les enveloppes du fruit primitif. De telle sorte qu'à chaque reprise, la liqueur vineuse s'acidifiera proportionnellement au tartre enlevé successivement aux pellicules & se chargera en sulfate de potasse.

D'après les équations connues de cette double décomposition, l'action du plâtrage est représenté par :

$$2C^4H^5KO^6 + SO^4Ca = C^4H^4CaO^6 + C^4H^5KO^6 + SO^4KH$$

Crème de tartre. — Plâtre. — Tartrate calcique. — Bitartrate de potasse. — Bisulfate de potasse.

suivant Bussy & Buignet; ou d'après celle-ci,

$$2C^4H^5KO^6 + SO^4Ca = C^4H^4CaO^6 + C^4H^6O^6 + SO^4K^2$$

Crème de tartre. — Plâtre. — Tartrate calcique. — Acide tartrique. — Sulfate de potasse.

qui répond mieux aux observations de M. Magnier de la Source.

Ces équations montrent que pour précipiter 100 grammes de crème de tartre il faut *théoriquement* $36^{gr}4$ de plâtre sec, & qu'il s'introduit ainsi dans le vin, à l'état de sulfate neutre ou acide de potasse, une quantité d'acide sulfurique correspondant à $48^{gr}8$ de sulfate potassique neutre SO^4K^2. Si ces 100 grammes de crème de tartre ont été empruntés à la pellicule d'un hectolitre de moût la liqueur se sera acidifiée d'une quantité correspondant à $26^{gr}4$ d'acide sulfurique libre par hectolitre.

Avec ces données, voyons comment il convient de faire un plâtrage rationnel. Supposons le cas le plus défavorable à la conservation de nos vins; l'année a été chaude & humide, l'acidité totale du moût ne correspond qu'à $1^{gr}5$ d'acide sulfurique par litre ou 150 grammes par hectolitre. Nous y intro-

Digitized by Google

duisons $36^{gr}4 \times 4$ ou 145 grammes de plâtre par hectolitre. D'après les chiffres ci-dessus, ces 145 grammes de gypse peuvent extraire de la pellicule 400 grammes de crème de tartre, & doivent, s'ils sont entièrement utilisés dans la réaction, acidifier le moût d'une quantité qui correspond à $26^{gr}4 \times 4$ ou $105^{gr}6$ par hectolitre (acidité toujours comptée en acide sulfurique SO^4H^2). L'acidité primitive totale du moût étant de 150 grammes par hectolitre, l'acidité du vin résultant du plâtrage sera donc la somme, soit : $150^{gr} + 105^{gr}6$ ou $255^{gr}6$, exprimée en acide sulfurique. L'acidité par litre sera ainsi remontée, grâce au plâtrage, à $2^{gr}55$ correspondant à l'acidité des crus de Bourgogne les bonnes années. Le vin ne sera donc ni plat, ni vert. — Voyons ce qu'il donnera de sulfates à l'analyse. Aux 145 grammes de plâtre introduits par hectolitre de moût ou de vin à produire répondent, comme on l'a dit, une quantité d'acide sulfurique qui, exprimée en sulfate neutre de potasse, est de $48^{gr}8 \times 4 = 195$ grammes par hectolitre; si nous ajoutons 30 grammes de ce sel que le jus de raisin contient naturellement nous arrivons à un total de 195 grammes + 30 grammes = 225 grammes par hectolitre ou $2^{gr}25$ de sulfate par litre de vin fait.

Il s'ensuit qu'un vin dont le moût aurait été plâtré à 150 ou 160 grammes de plâtre par hectolitre devrait théoriquement fournir, dans les années les plus défavorables, un vin d'une acidité correspondant à 255 grammes d'acide sulfurique par hectolitre, & qu'il ne donnera pas un litre au delà de $2^{gr}25$ de sulfate de potasse à l'analyse, quantité qui reste dans les limites de tolérance acceptées[1].

1. La limite imposée pour les fournitures à l'armée est depuis longtemps fixée à 2 grammes de sulfate de potasse par litre. — L'on sait aussi que cette limite est celle qu'a adoptée, en 1888, l'Académie de médecine à la suite du rapport de M. H. Marty (MM. Bergeron, Roussel, Guéneau de Mussy, Lagneau, Proust, Colin, Brouardel, Bennier, Vallin, Olivier, Gautier, commissaires). Enfin, depuis que ces lignes ont été écrites, le Parlement a imposé comme maximum de plâtrage légal 2 grammes de sulfate de potasse au litre. Mais en fait, les experts seront amenés à accepter les vins à $2^{gr}5$ de SO^4K^2 au litre, les limites d'erreur expérimentale & les variations de composition des vins naturels aussi bien que les difficultés & incertitudes de la main-d'œuvre pouvant être cause de variations de 0,3 au moins au litre.

Digitized by Google

Tel est le résultat de ce calcul, en admettant la pureté absolue du plâtre & son entière utilisation. Mais il faut ici tenir compte de trois circonstances importantes qui viennent modifier ces conclusions : 1° le plâtre n'est pas ajouté dissous à la vendange, mais bien à l'état solide, & l'on sait qu'il entre très difficilement en solution ; 2° il n'agit pas seulement sur la crème de tartre, mais aussi & dans une large mesure, comme défèquant, en précipitant les albuminoïdes du jus & des corps muqueux & pectiques très abondants ; 3° enfin le plâtre naturel n'est jamais pur ni tout à fait sec. En fait, une quantité très notable de sels de chaux ou de sulfate de chaux non dissous se retrouve dans les lies quand la fermentation tumultueuse a pris fin. Il a donc fallu recourir à l'expérience pour savoir quelle est la proportion de plâtre à introduire dans nos vendanges habituelles, pour arriver au taux maximum, aujourd'hui légal, de 2 grammes de sulfate de potasse par litre. Il résulte en particulier d'observations pratiques très bien conduites dues à M. Castel, ancien président de la Société centrale d'agriculture de l'Aude, que 300 à 320 grammes de *plâtre cuit ordinaire* introduits à la vendange dans 122 kilogr. de raisins d'Aramon, 130 kilogr. de Petit-Bouschet ou 132 kilogr. de Carignane, quantités correspondant réciproquement à 1 hectolitre de vin, donnent après fermentation complète prolongée durant cinq à six jours, & année moyenne, un vin répondant à 2 grammes environ de sulfate de potasse au litre. Dans ces conditions, l'acidité du vin s'élèvera toujours à $2^{gr}5$ ou $2^{gr}7$ (exprimée en SO^4H^2 par litre) dans les plus mauvaises années. Elle sera donc favorable à sa bonne conservation.

L'on pourrait certainement objecter qu'il serait plus sûr, pour arrêter le développement des ferments parasites que portent les raisins dans nos pays chauds, d'agir par un plâtrage plus complet, de telle sorte que l'acidité du milieu s'élevât à 3 grammes & même $3^{gr}5$ d'acide sulfurique au litre au lieu de $2^{gr}5$. Sans doute il y aurait là des avantages, mais aussi des inconvénients graves, & pour arriver à ce résultat nous avons d'autres moyens moins imparfaits & aussi sûrs que le plâtrage.

Le premier, celui que je recommande tout particulièrement & sur lequel j'ai insisté dès le début, consiste à ne pas attendre

Digitized by Google

la maturation absolue, excessive, du fruit. Il est toujours facile de gagner ainsi 100 grammes d'acide libre par hectolitre & de porter l'acidité du milieu en fermentation de $2^{gr}5$ à $3^{gr}5$ par litre.

Un second procédé consiste à augmenter artificiellement l'acidité du moût par addition d'acide tartrique. — On doit se rappeler que 100 grammes d'acide tartrique cristallisé correspondent comme acidité à 65 grammes d'acide sulfurique.

Un troisième moyen qui vaut mieux que ce dernier, & que je recommande beaucoup, consisterait à recueillir les raisins restés verts sur la souche, *à les fouler séparément & soigneusement*, & à ajouter le suc acide qui en proviendrait à la vendange en train de fermenter.

L'une ou l'autre de ces pratiques, jointes au plâtrage modéré à raison de 250 à 300 grammes de plâtre blanc & sec par hectolitre de vin à produire, donneront d'excellents résultats pratiques.

Après avoir exposé les méthodes rationnelles & adjuvantes du plâtrage modéré, il nous reste toutefois à dire qu'à d'autres points de vue il est fâcheux de plâtrer le vin même à ces doses modérées & légales.

Le plâtrage, en effet, altère le goût du vin, il le rend plus âpre, plus rude à la gorge, moins fin de goût.

Il introduit dans notre principale boisson du sulfate neutre & du sulfate acide de potasse, sels excitants, purgatifs même, à forte dose, & dont l'usage prolongé n'est pas sans inconvénients pour les personnes délicates, non habituées, celles surtout dont l'estomac ou les reins fonctionnent mal[1].

Enfin, le plâtrage *rend nos vins méridionaux suspects;* il les fait repousser des pays où les vins plâtrés ne sont pas tolérés par les usages, les lois & règlements. Il jette de la défaveur sur les vins français. Il détourne le cours des achats vers les

1. Ces inconvénients, bien moins sensibles dans les pays où l'on plâtre & où les populations sont de longue main habituées à ces boissons, deviennent bien plus sérieux & plus généralisés dans les pays & dans les familles où l'on n'est pas habitué à boire des vins plâtrés. (Voir à ce sujet le *Rapport* déjà cité de M. H. Marty, *Acad. de médecine*, 5 & 12 juillet 1888; tirage à part, p. 62 & suivantes.)

Digitized by Google

régions où l'on ne plâtre pas. Il empêche d'utiliser nos vins à à un certain nombre d'usages.

L'on a donc cherché à remplacer le plâtrage par d'autres procédés de vinification, & ces études, que nous devons favoriser de tous nos efforts, ne sont pas sorties de nos laboratoires, mais bien de vos caves & de vos chais. Vous connaissez par les publications qui en ont été faites par leurs auteurs & par moi-même les essais de *phosphatage* de la vendange dus à M. Hugounencq, viticulteur distingué, maire de Lodève, & ceux de *tartratage* des moûts dus à M. Calmettes, négociant en vins de Narbonne.

J'ai pour ma part été chargé par l'Académie de médecine d'étudier ces deux procédés. Ils ne paraissent, l'un & l'autre, ni sans mérite, ni sans inconvénients, comme je l'ai dit dans mon rapport à l'Académie[1].

Le *phosphatage* ne paraît pas avoir donné tous les résultats qu'en attendait son auteur. Non que les vins ne se comportent pas bien, & qu'ils ne soient limpides & fins, surtout si l'on a employé le phosphate bibasique de chaux précipité, mais les vins phosphatés sont inférieurs en couleur aux vins plâtrés &, dit-on, ils se conserveraient moins bien qu'eux. Je dois dire cependant que son auteur a fourni de nombreuses attestations de la supériorité de son procédé & quelles viennent généralement de propriétaires compétents & capables de bien observer. Le procédé du phosphatage mérite donc qu'on en continue encore l'étude & qu'on pèse la question de savoir si ce qu'on gagne en qualité de finesse & de saveur on le perd en diminuant un peu la couleur. (Voir *Revue des Pyrénées*, t. II, pages 27 & suiv.).

La pratique du *tartratage* réussit bien, mais on lui objecte (à tort où à raison) de n'être pas toujours suffisante, d'être trop coûteuse, délicate à appliquer. Voici d'ailleurs les conclusions que nous avions présentées à ce sujet à l'Académie :

a). Comme le plâtrage, la pratique du tartrage par lits

1. *Rapport sur de nouveaux procédés de vinification : phosphatage, tartrage, chauffage des moûts, &c.*, présenté à l'Académie de médecine le 17 juillet 1888 par M. A. Gautier, au nom d'une Commission composée de MM. Bergeron, Brouardel & Armand Gautier, rapporteur.

Digitized by Google

superposés de craie & d'acide tartrique est favorable à la fermentation vineuse; comme elle, elle élève sensiblement le titre alcoolique des vins produits surtout dans les mauvaises années.

b). L'ensemble des éléments ordinaires du vin n'est pas modifié.

c). Le tartrage abaisse l'acidité totale du vin produit par rapport au vin naturel, ce qui est dans le Midi un désavantage; mais cet inconvénient peut disparaître par l'introduction dans le moût d'une plus grande proportion d'acide tartrique.

d). L'intensité colorante des vins tartrés reste sensiblement inférieure à celle des mêmes vins plâtrés.

e). Les vins tartrés sont plus hygiéniques que les plâtrés, & se conservent bien lorsqu'ils sont bien faits.

Les diverses pratiques destinées à remplacer le plâtrage, y comprise celle actuellement prônée en Italie, qui consiste à ajouter aux moûts 300 grammes de kaolin par hectolitre & une quantité d'acide tartrique proportionnelle à l'avancement de la maturation (30 à 60^{gr} par hectolitre), sont donc encore dans la période d'étude. Elles ont chacune leurs avantages & leurs inconvénients. Quant à moi, je me garderai de les juger définitivement au point de vue non plus de l'hygiène (elles sont parfaites à cet égard), mais bien au point de vue de la grande pratique. Mon but a été simplement d'examiner, comme chimiste, l'influence qu'elles exercent sur la constitution du vin, &, comme médecin, le rôle que les vins ainsi faits peuvent jouer au point de vue de la santé des consommateurs. Votre devoir, votre intérêt, Messieurs, c'est de les essayer à votre tour avec jugement & sans parti pris; ce sont des secours que l'on vous apporte de divers côtés intelligemment & de bonne foi. A vous de savoir si vous devez y avoir définitivement recours, à vous aussi de les appliquer assez tôt pour ne pas vous laisser devancer par vos ardents concurrents de l'étranger.

Pour conférer aux vins la résistance aux maladies & aux altérations ultérieures, on a proposé aussi de recourir au chauffage modéré, à la filtration sur le biscuit de porcelaine, &c., &c..... Toutes ces pratiques, plus ou moins bonnes pour les vins faits, ne sauraient remplacer le plâtrage modéré,

Digitized by Google

l'acidification des moûts, ni l'un des moyens ci-dessus exposés : 1° parce que nos vins provenant de raisins souvent trop mûrs ont besoin d'un supplément d'acidité que la filtration ou le chauffage ne sauraient leur conférer; 2° parce que ces deux pratiques n'accroissent ni la couleur, ni le tannin qui leur donnent plus de valeur & plus de solidité.

Que l'on ait plâtré ou non, la fementation, d'abord tumultueuse, s'apaise au bout de trois à dix jours dans nos pays. Dès que la masse s'affaisse, alors que le vin nouveau est encore chaud, il est bon de décuver si l'on ne veut éviter les fermentations secondaires. Attendre c'est s'exposer beaucoup, & pour un profit douteux, surtout si la vendange n'était pas tout à fait saine. Mais il est un signe qui permet de juger que l'on est arrivé au moment précis où il convient de décuver : c'est lorsque la liqueur vineuse arrive à marquer environ 0 degré au densimètre ou 1000 au mustimètre, ou bien, si l'on préfère recourir à la balance, lorsqu'un litre de ce vin, exactement mesuré avec les précautions que j'indiquais plus haut pour le moût, ne pèse plus que 1000 à 999 grammes; l'extrait & le sucre qui restent encore dans le vin nouveau compensent alors, en effet, la diminution de densité due à l'alcool & au gaz dissous.

Après la décuvaison la fermentation lente se continue & fait disparaître au bout d'un mois de 6 à 10 grammes de sucre par litre (8 grammes correspondent à 0°5 d'alcool), puis, plus lentement encore, 2 à 4 grammes dans les trois mois d'hiver qui suivent. Si donc il faut se hâter de décuver après que la fermentation tumultueuse a pris fin, il faut se garder de filtrer le vin nouveau, de le coller, de le laisser dans des celliers trop frais, de le placer en tonneaux pleins ou bouchés. On pourra le juger vers la Saint-Martin, comme le dit notre proverbe languedocien : *à la San Marti, tasto toun bì.*

Je dirai un mot seulement en passant des soins à donner aux vaisseaux qui vont le recevoir. Le lavage à l'eau de foudres de chêne ou de châtaignier, le rinçage au lait de chaux, l'étuvage à la vapeur, le flambage à l'alcool, le sulfurage ou mèchage, &c., sont des soins que vous connaissez bien, & qui

Digitized by Google

généralement sont suffisants. Ils ne le sont plus si les bois ont été envahis par certaines moisissures, en particulier par les *penicillium* ou le *rhacodium cellare*. Dans ces cas difficiles & dangereux, voici ce qu'il convient de faire : dans le foudre préalablement lavé & humecté, projetez, par chaque hectolitre de contenance, 30 grammes de chlorure de chaux délayé dans un demi-litre d'eau, puis de l'acide chlorhydrique commercial, les deux tiers du poids de chlorure de chaux employé; laissez le tonneau exactement bouché durant quarante-huit heures, ouvrez-le alors par le haut & par le bas, lavez à grande eau, & mèchez-le fortement pour détruire définitivement les dernières traces de chlore qui peuvent imprégner les douves de la futaille.

Il n'est pas indifférent de conserver le vin nouveau dans une cuve de pierre ouverte ou fermée, dans de grands foudres, ou bien dans des pièces ou tonneaux de 220 ou de 700 litres. Durant les six ou huit premiers mois, grâce à une lente oxydation qui se continue à travers le bois & par sa surface, le vin se parfait, se mûrit, se colore. Dans une cuve étanche & bien close il ne se fait que très lentement, il est comme en bouteille. Les tonneaux ont un autre avantage, celui de permettre de recueillir le tartre qui s'attache au bois, mais non au ciment. Ce tartre représente un revenu annuel de 0 fr. 40 à 0 fr. 50 par hectolitre de vin. C'est justement l'intérêt à 5 % l'an de la valeur du vaisseau de bois. A tous égards, & malgré l'excès de première mise de fond, les tonneaux, surtout ceux de chêne, valent donc mieux pour conserver nos vins que la cuve de béton la plus parfaite.

Un mois après les vendanges, le vin est à peu près fait; mais il est encore loin d'avoir toutes ses qualités, en particulier il n'a pas acquis tout son brillant, toute sa couleur, toute sa résistance à la conservation. Au fond des tonneaux s'est déposée la majeure partie des matières inertes, & des levures ou ferments qu'il faut séparer par un premier soutirage. — Cette opération doit se répéter deux à trois fois; mais le soutirage qui se fait vers fin décembre est le plus important. Il doit se pratiquer par un beau temps, ou du moins, alors que la continuité de

Digitized by Google

la pression élevée du baromètre s'oppose au dégagement des gaz dissous qui soulèveraient les dépôts riches en bactéries & levures tombés au fond du tonneau. Les second & troisième soutirages se feront avant le milieu du printemps. Il ne faut pas attendre que le retour de la vie générale & de la chaleur ambiante, revivifiant les germes endormis, suscite dans le vin une nouvelle série de fermentations secondaires.

Même après ces soutirages le vin a besoin d'une opération dernière qui le rende parfaitement clair & brillant & assure sa conservation : c'est le collage. Il a pour but d'éliminer tous les corps en suspension, même & surtout les plus légers ferments qui ne sont pas les moins redoutables : filaments & bactéries presque tous anaérobies qui ne se déposent pas ou mal, & auxquels sont dues la plupart des maladies du vin fait. Pour séparer ces corps légers qui louchissent encore la liqueur on la *colle*, comme on dit, avec le blanc d'œuf mêlé ou non de sel, avec la gélatine, la colle de poisson[1], quelquefois le sang défibriné, substances qui s'unissant à une partie des tannins & des matières colorantes forment une sorte de gelée insoluble qui englobe & précipite bientôt avec elle tout ce qu'elle rencontre. L'on peut recourir aussi dans ce but à des agents qui paraissent n'agir que mécaniquement, tels qu'argiles plastiques non ferrugineuses, alumine précipitée de l'alun, &c...

Ce n'est qu'après l'opération du dernier collage que le vin peut être considéré comme marchand & prêt à être consommé. Encore pour les grands crus a-t-on reconnu qu'il convient de le laisser trois à quatre années se parfaire en petits fûts de 220 litres avant que de l'embouteiller.

Je vais aborder maintenant un sujet particulièrement délicat; je veux parler de la fabrication des vins de seconde cuvée. Je vous disais plus haut que la France paye à l'étranger un impôt de 300 millons par an pour ses achats de vins & de raisins secs. D'autre part le manque de récolte & le prix élevé des vins fins tendent de jour en jour davantage à faire subs-

1. 1 gramme à 1 gr. 2 d'ichtyocolle, en copeaux préalablement & lentement dissous à froid dans du vin légèrement acidulé d'acide tratrique, suffisent par hectolitre pour obtenir une parfaite & rapide clarification des vins blancs ou rouges.

Digitized by Google

tituer sur nos tables à cette boisson éminemment française les bières allemandes, anglaises ou belges. Et cependant, je crois que même par ce temps de phylloxera, notre pays peut satisfaire à sa consommation actuelle de 43 millions d'hectolitres par an (même en admettant que les 30 millions qu'il récolte ne soient pas dépassés), sans acheter à l'étranger, ni planter un seul cep de plus. Il suffit pour atteindre ce but de recourir à la pratique de Petiot, c'est-à-dire de faire des vins de *seconde cuvée,* ou comme les nomme M. Aimé Girard, des *vins de marc.*

Ces *vins de marc* se fabriquent déjà couramment en Bourgogne, en Suisse, en Allemagne & même sur quelques points du Midi. Pour les bien réussir, voici comment je propose d'opérer. Le marc d'un foudre, simplement égoutté ou même pressuré, est délayé dans une quantité d'eau à 35 degrés égale au sixième environ du volume de vin de seconde cuvée qu'on veut produire, puis rejeté dans le même foudre. On recueille alors par le robinet du bas tout ce qui peut s'écouler de cette eau de lavage naturellement acidulée, & l'on y dissout : 1° *par hectolitre de vin de marc* à produire autant de fois 1 700 grammes de *sucre blanc* ou 1800 grammes de cassonade que l'on veut obtenir de degrés alcooliques; 2° autant de fois 100 grammes d'acide tartrique que l'on voudra fabriquer d'hectolitres. Cette liqueur sucrée & acide est alors portée cinq minutes à l'ébullition, pour intervertir le sucre de canne, & mélangée ensuite avec la quantité totale d'eau froide nécessaire pour parfaire le volume à obtenir. On la rejette alors qu'elle est encore tiède sur le marc resté dans le foudre, de telle façon que le mélange arrive entre 20 & 25°. La fermentation vineuse s'établit bientôt dans ce cas, & suit son cours comme le ferait un moût naturel, quoique avec un peu plus de lenteur peut-être[1].

Prenons un exemple :

Soit à faire 200 hectolitres de vin de seconde cuvée marquant 10 degrés alcooliques avec le marc pressuré correspondant

1. Il faut se servir d'eau de source ou de fontaine. Les eaux de rivière, rarement claires, contiennent toujours des ferments putrides, butyriques, lactiques, &c.,. Les eaux de puits creusés près des habitations peuvent être dangereuses.

Digitized by Google

à 200 hectolitres de vin de premier jet, nous établirons ainsi nos calculs :

Sucre par hectolitre de vin à produire pour obtenir 1 degré d'alcool.....	1750 grammes.
Donc : sucre par hectolitre de vin à produire pour obtenir 10 degrés d'alcool.....	17 kil. 500
Pour faire 200 hect. à 10° : sucre = 17 kgr 500 × 200.	3500 kilos.
Acide tartrique par hectolitre.....	100 grammes.
Donc : acide tartrique pour 200 hectolitres.....	20 kilos.

Depuis la loi qui dégrève partiellement des droits fiscaux le sucre destiné au sucrage des moûts, le prix de revient de ces vins de marc est d'environ 15 à 16 francs l'hectolitre pour 10 degrés alcoométriques.

L'on peut faire aussi des vins de marc avec des raisins secs sachant que ceux-ci contiennent environ 50 o/o de leur poids de sucre. L'opération est même plus rapide & peut-être moins coûteuse, l'interversion avec addition d'acide tartrique n'étant plus nécessaire.

Dans aucun cas, les vins de marc ne sauraient être faits avec du glucose commercial qui nuit à leur bouquet, affadit leur goût, les rend altérables en y introduisant des dextrines, sucres & gommes infermentescibles, des sels divers (sulfates, chlorures de sodium, calcium, &c.), & jusqu'à de l'arsenic provenant des acides impurs qui ont servi à fabriquer ces glucoses.

D'autre part, l'interversion du sucre de canne faite comme je le dis plus haut est nécessaire pour éviter la lenteur de la fermentation & la production des alcools secondaires ou supérieurs, aussi bien que la persistance de matières sucrées qui rendraient le vin altérable[1].

D'après *M. Aimé Girard*, les *vins de marc* ainsi préparés répondent aux caractères suivants :

Leur *extrait* est moindre que celui des vins naturels correspondants. Si ceux-ci laissent par litre dans le vide 20 à 28

1. Le dégrèvement des droits sur le sucre destiné au sucrage n'est du reste accordé qu'à la condition que ce sucre soit interverti.

Digitized by Google

grammes de résidu sec, les vins de marc correspondants en laisseront de 13 à 18 grammes.

Le *tartre* s'y trouve toujours en proportion faible, surtout si les marcs provenaient de vins plâtrés; il oscille de 1 gr. 6 à 2 grammes par litre.

Le *tannin* & *la couleur* sont diminués : le vin de première cuvée ayant au colorimètre une intensité colorante varie de 1,06 à 3,6, les vins de marc correspondants ont donné seulement 0,32 à 1,48, c'est-à-dire que la couleur de ceux-ci varie du tiers à la moitié de celle des vins du premier jet.

La *vinosité*, l'*acidité*, le *bouquet* de ces vins de marc sont amoindris; ils supportent moins bien l'eau.

La *glycérine*, les *corps réducteurs*, les *phosphates*, la *potasse*, le *fer* sont très sensiblement diminués.

Les vins de seconde cuvée ont donc leurs défauts, ils ont aussi leur mérite; ceux qui proviennent de marcs de Bourgogne constituent des boissons fort agréables. Les nôtres donneraient des vins plus riches en couleur que nos piquettes & supportant beaucoup mieux l'eau. A vous de voir si vous avez intérêt à tirer parti de vos marcs sous cette forme. Ces marcs n'en resteraient pas moins distillables après la seconde pressurée & donneraient encore de très bonne eau-de-vie dite *d'Armagnac* ou *de Montpellier* bien autrement fine que ces affreux cognacs fabriqués avec l'alcool d'industrie, le tannin & le sucre brûlé. La question des vins de seconde cuvée vaut donc la peine qu'on s'en occupe.

Mais, il faut bien le reconnaître, cette pratique a ses inconvénients : le principal, c'est qu'elle facilite la fraude. Ces vins de second jet doivent être vendus sous leur vrai nom de *vins de marc*. Ainsi livrés à la consommation à un prix modéré, ils peuvent remplacer non seulement les piquettes, mais les vins de raisins secs & les petites bières dont le titre alcoolique n'arrive souvent pas à 3 degrés, & qui valent de 7 à 8 francs l'hectolitre. Ne pas les déclarer *vins de marc*, ou les mélanger aux vins naturels, serait s'exposer à des poursuites fâcheuses; leurs caractères & leur composition permettent d'ailleurs au chimiste de les reconnaître assez aisément.

Digitized by Google

Vins de marc ou de premier jet, vins plâtrés ou non plâtrés, rouges ou blancs, en tonneaux ou en bouteilles, la conservation du précieux liquide n'est assurée que si l'on a suivi prudemment les règles que je viens d'indiquer & si les vendanges ne se sont pas faites dans des conditions trop défavorables. Encore, des altérations diverses dues surtout à la reviviscence de leur ferments, peuvent-elles frapper ces vins même plusieurs années après qu'ils ont été fabriqués, & ceci m'amène à vous dire quelques mots de leurs principales *maladies*.

M. Pasteur a définitivement établi, vers 1865, que les altérations que l'on attribuait vaguement autrefois à un état de *deséquilibration*, ou même à l'*altération spontanée* de certains éléments constitutifs du vin, sont en réalité dues au développement de microbes spécifiques propres à chacune de ces *maladies*. Il a aussi établi que généralement on détruit ces organismes, & l'on arrête ou prévient ces altérations en portant quelques instants les vins entre 55 & 65 degrés.

Les principales maladies auxquelles sont sujets les vins du Midi de la France sont : *l'ascescence*, *la tourne* ou *cassure* & *la pousse*.

Les vins *ascescents* ou *piqués* contiennent un ferment spécial, le *mycoderma aceti* (fig. 7), formé surtout, lorsqu'il commence

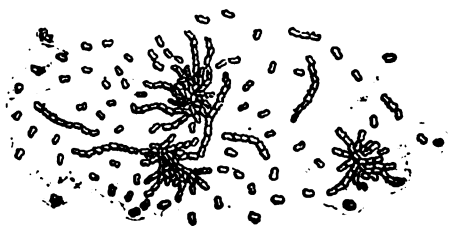

FIG. 7. — *Mycoderma aceti* ou Ferment de l'ascescence.

à se montrer, de chaînettes d'articles de 1,5 de millième de millimètre de diamètre sur une longueur double. Ces cellules se reproduisent par sissiparité. Elles se développent sur les parties découvertes des tonneaux en vidange, & sont essen-

Digitized by Google

tiellement aérobies. Le *mycoderma aceti* transforme l'alcool en acide acétique, suivant l'équation :

$$\underset{\text{Alcool.}}{C^2H^6O} + 2O = \underset{\text{Acide acétique.}}{C^2H^4O^2} + H^2O$$

Les *vins piqués* peuvent être guéris si la maladie n'est point trop avancée. Il faut pour cela les chauffer à 60 degrés (voir plus loin), puis les traiter par le procédé de Liebig, qui consiste à les additionner de tartrate neutre de potasse. Il se produit ainsi du tartrate acide de potasse, ou tartre ordinaire, qui se précipite, & de l'acétate de potasse qui se dissout. Mais pour bien opérer il convient au préalable de doser l'acide acétique en distillant un échantillon du vin à traiter & déterminant la quantité de tartrate neutre nécessaire pour le saturer. L'équation suivante montre que pour 100 grammes d'acide acétique formé il faut ajouter 370 grammes de tartrate neutre de potasse.

$$\underset{\substack{\text{Tartrate neutre}\\ \text{de potasse.}}}{C^4H^4K^2O^6} + \underset{\substack{\text{Acide}\\ \text{acétique.}}}{C^2H^4O^2} = \underset{\text{Tartre.}}{C^4H^5KO^6} + \underset{\substack{\text{Acétate}\\ \text{de potasse.}}}{C^2H^3KO^2}$$

Les *vins tournés* ou *cassés* se montrent généralement les années où les vendanges se sont faites par des temps chauds, humides & électriques. Le ferment de maladie que l'on trouve le plus souvent dans ces vins est formé de larges filaments flexibles, cylindriques, sans étranglements bien apparents; quelquefois il prend l'aspect de fils rameux dont les articulations sont mal assurées. Ce microbe transforme le tartre & l'acide tartrique en acide tartronique, acétique, & lactique, ainsi que je m'en suis assuré :

1° $$\underset{\substack{\text{Acide}\\ \text{tartrique.}}}{2C^4H^6O^6} = \underset{\substack{\text{Acide}\\ \text{tartronique.}}}{2C^3H^4O^5} + \underset{\substack{\text{Acide}\\ \text{acétique.}}}{C^2H^4O^2}$$

2° $$\underset{\substack{\text{Acide}\\ \text{tartrique.}}}{3C^4H^6O^6} = \underset{\substack{\text{Acide}\\ \text{tartronique.}}}{3C^3H^4O^5} + \underset{\substack{\text{Acide}\\ \text{lactique.}}}{C^3H^6O^3}$$

En même temps que le tartre disparaît dans ces vins malades & que la liqueur s'acidifie légèrement sans dégager d'acide

Digitized by Google

carbonique, la couleur s'altère : elle se transforme en une matière rouge nouvelle d'une oxydabilité extrême, qui lorsque le vin est exposé à l'air, *tourne* rapidement au marron ou au chocolat & se précipite en même temps que la liqueur prend une teinte jaunâtre. Le vin se *casse* pour ainsi dire en deux parts qui se disjoignent[1].

Cette maladie, la plus commune & la plus redoutable pour nos vins du Midi, est irrémédiable lorsque la disparition du tartre & l'altération de la matière colorante se sont produites. Tout au début, on peut quelquefois arrêter le mal par une addition au vin de cachou & de crème de tartre, suivie d'un bon collage à raison de 3 grammes d'ichtyocolle par hectolitre, avec chauffage méthodique à 65 degrés.

Les *vins qui ont la pousse* sont ceux où disparaît l'acide tartrique en même temps que se fait un dégagement correspondant d'acide carbonique qui *pousse* sur les fonds des tonneaux & les fait bomber. Le ferment de cette maladie consiste en un

FIG. 8. — Ferments des vins tournés.

mycoderme (fig. 8), à filaments assez longs, de 1 millième de millimètre environ de diamètre, cylindriques, flexueux, formant au fond des tonneaux laissés au repos une masse glutineuse de fils enchevêtrés, masse qui, lorsqu'on veut l'extraire, s'étire en longues mucosités. Dès qu'on l'agite il s'en dégage des bulles d'acide carbonique. Le vin malade mousse ; il perd de sa cou-

1. Plusieurs ferments spécifiques paraissent aptes à faire tourner ou casser le vin : en détruisant le tartre, sans dégager d'acide carbonique, & en altérant plus ou moins sa matière colorante.

Digitized by Google

leur & de sa vinosité. L'acide tartrique disparaît suivant l'équation :

$$3C^4H^6O^6 = 2C^2H^4O^2 + C^3H^6O^3 + 5CO^2 + 2H^2O$$

Acide tartrique. Acide acétique. Acide propionique.

Les acides volatils qui se forment dans ce cas sont en effet, d'après M. Duclaux, un mélange d'acides acétique & propionique.

L'on peut combattre la maladie de la pousse, du moins à son début, en collant fortement le vin, l'additionnant de tartrate neutre de potasse & le chauffant à 65 degrés.

L'*amertume* ou l'*amer* est une maladie due à un ferment formé de filaments très ténus, raides, immobiles. Elle ne frappe que les vins des grands crus, particulièrement ceux de Pinot, & le plus souvent très tardivement après l'embouteillage ; elle les rend amers. Nous n'avons pas ici à insister davantage sur cette altération des vins presque exclusivement propre aux Bourgognes.

Tous les vins malades se trouvent bien du traitement pastorien du chauffage. Appert, A. Gervais, Vergnette-Lamothe & surtout M. Pasteur sont les inventeurs & les promoteurs de cette méthode que ce dernier savant a expliquée, rendue pratique & généralisée. Il a démontré, en effet, qu'il suffit de chauffer quelques secondes les vins malades entre 56 & 65 degrés, suivant les cas, pour tuer les microbes qui causent ces altérations redoutables des vins. Il a remarqué que ces ferments sont surtout à craindre si les vins sont restés un peu sucrés, comme il arrive souvent pour ceux du Midi, & plus encore pour ceux d'Espagne, d'Italie, de Grèce & d'Algérie. De là, cette pratique du chauffage des vins qui se répand de plus en plus à la suite d'une série de perfectionnements qui répondent à tous les besoins. Pour chauffer économiquement les vins, je me bornerai à citer ici les appareils de MM. Girot & Vinas, mais surtout celui de M. Houdart (fig. 9). Il consiste en un système de tubes, où le vin chauffé au bain-marie dans un véritable thermosyphon circule en deux sens contraires, celui qui entre refroidissant celui qui sort & se réchauffant par conséquent à

Digitized by Google

son contact, sans qu'aucun point de la masse puisse jamais s'élever au-dessus de 65°, ni transmettre au vin le goût de

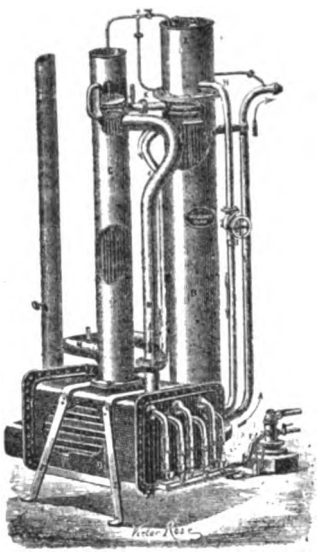

FIG. 9. — Appareil de M. Houdart pour le chauffage des vins.

cuit, & altérer sa couleur. Ainsi chauffés, les vins les plus délicats, les vins sucrés eux-mêmes se conservent bien. Leur chauffage revient à peine à 10 centimes par hectolitre.

III.

Cette génératrice de richesses, cette *alma mater* toujours prête à verser sur nos pays le lait de ses puissantes mamelles, cette vigne qui étale ses longs pampres verts au beau soleil de notre Midi & qui, se chargeant de chaleur & de lumière, en emmagasine l'énergie dans un fruit délicieux; cet arbrisseau qui nous fournit à volonté, directement ou indirectement, le vin qui nourrit, qui réchauffe & qui égaye; l'alcool qui enivre, brûle & conserve; le vinaigre & l'acide acétique qui excitent l'appétit & qu'utilisent tant d'industries diverses; l'acétone

Digitized by Google

& l'aldehyde qui entrent dans la composition de belles matières colorantes; l'éther qui sert de véhicule aux chimistes & de remède aux médecins; le tartre qu'emploient les teinturiers, les fondeurs, les fabricants de produits chimiques, & sert à préparer l'émétique; l'acide tartrique qui entre dans la composition des bonbons, des sirops, des liqueurs; le chloroforme, le chloral, qui nous procurent le calme & apaisent la douleur, &c...; cet arbuste sans lequel nos coteaux arides ne seraient plus que du roc & nos terres resteraient presque sans valeur sous un climat trop sec; cette vigne sans laquelle notre nation serait sensiblement appauvrie, amoindrie, désarmée, gardons-la, conservons-la avec un soin jaloux, avec quelque fierté même, car de la vigne primitive & par une longue suite de cultures & de sélections intelligentes & délicates nos pères l'ont faite ce qu'elle est, un instrument de progrès & de richesse.

C'est à elle que nous devons, en partie, notre gaieté, notre culture & l'affinement de notre race. « Avec le pain & le vin, dit le Dr Guyot, l'homme qui a peut-être étudié la vigne avec plus de passion & de suite, « l'homme est plus fort, plus actif, « plus entreprenant, plus courageux, plus bienveillant, plus « franc, plus homme en un mot qu'avec toutes les nourritures « possibles ». On ne saurait rien dire de plus vrai ni de plus pratique.

Mais, laissez-moi vous le répéter, ne nous félicitons pas trop du passé & ne nous endormons point sur l'avenir. Des bords du Rhin jusques au bout de l'Afrique, des plaines de la Crimée au Far-West américain, partout où l'on peut cultiver le précieux arbuste l'on plante, l'on fait du vin, l'on essaye de nous imiter, de nous dépasser, de nous remplacer. Que dis-je? l'on plante! Partout s'élèvent des écoles d'agriculture, des laboratoires d'œnologie, en Allemagne, en Autriche, en Grèce, en Amérique, en Italie surtout. A cette heure, chez toutes ces nations, on examine méthodiquement, savamment, les sols, les engrais, les cultures, les cépages, les procédés de vinification, d'amélioration, de conservation des vins... Après avoir partout écrit & répété que nos vignes avaient succombé au phylloxera, que nos vins étaient fabriqués, vinés, mouillés, plâtrés, colorés,

Digitized by Google

sophistiqués,... on cherche maintenant à nous supplanter sur le marché du monde. La consommation intérieure de la France, qui était officiellement reconnue monter à 43 millions d'hectolitres de 1868 à 1874, est tombée à 27 millions & demi de 1879 à 1889. Les autres boissons fermentées : bière, cidre, vins de raisins secs, alcool, &c..., ont comblé le déficit, car nous avons vu plus haut que leur consommation s'est proportionnellement accrue[1].

Quant à notre exportation en vins, elle était de 3 400000 hectolitres avant 1870, elle est tombée aujourd'hui à 2 100000 environ. Elle a été de 2 118000 en 1888 & de 2 178000 hectolitres en 1889.

Si donc nous voulons garder notre suprématie vinicole, nos débouchés, notre réputation, il ne convient point de se reposer sur les doux oreillers du passé. Examinons, expérimentons sans parti pris tout ce qui nous est conseillé de logique par les hommes autorisés; envoyons nos fils dans les écoles d'agriculture spéciales; demandons à ceux de ces établissements créés pour étudier la viticulture méridionale & défendre ses intérêts, non d'encenser vos préjugés & vos intérêts apparents, mais de vous renseigner, par leurs recherches de laboratoire, leurs essais de culture faits sur une suffisante échelle, leur enseignement, leurs conférences publiques répétées, reproduites sur les divers points de la région; demandez-leur des visites locales où ils vous convieront aussi bien que leurs élèves & viendront contrôler vos résultats. Qu'ils vous disent ce qui se fait ailleurs. Loin de flatter vos goûts & vos routines, qu'ils aient donc le courage de vous désapprouver si vos errements sont préjudiciables à vos vrais intérêts à venir. Convions surtout nos représentants à se préoccuper activement de ces grandes questions d'intérêt local qui nous unissent tous, bien plus qu'à se complaire à des débats stériles d'une politique qui nous divise tous. La richesse & la civilisation matérielles de

1. La totalité de la production & de l'importation en vins dans ces onze dernières années donne une moyenne de 35,5 millions d'hectolitres. La différence avec ce qui est consommé, c'est-à-dire 27 millions, est donc de 8 millions d'hectolitres. Ce nombre représente ce qui est perdu, transformé par l'industrie, distillé, mis en stock, disparu.

Digitized by Google

notre région en dépendent. — Qu'ils demandent avec insistance aux Chambres, aux Pouvoirs publics, la création d'écoles régionales & locales de viticulture; qu'ils vous aident à étudier avec les inspecteurs de l'État les meilleurs moyens de défense contre le phylloxera, aussi bien que la création & le bon fonctionnement des laboratoires de frontières qui arrêteront les vins vinés, mouillés ou sophistiqués venant de l'étranger; qu'ils exigent surtout l'application rigoureuse des droits à l'entrée des vins importés; qu'ils concourent utilement à la création de traités de commerce équitables, n'acceptant plus, sans impôt proportionnel, des vins exceptionnellement alcoolisés.

La vigne a fait la fortune de la France. La fera-t-elle toujours? Non, certes, si nous venions à oublier cette loi qui préside à toutes choses & qui veut que *tout ce qui ne progresse pas recule, & que tout ce qui recule soit tôt ou tard destiné à périr.*

Puisse l'Association Pyrénéenne vous aider à faire entendre enfin la voix de vos plus respectables intérêts; puissé-je vous avoir un peu renseignés sur les voies & moyens à suivre pour faire avec vos belles vignes de bons vins, dont vous tiriez le meilleur parti possible.

A. GAUTIER.

(De l'Institut.)

Digitized by Google

DE L'IMPORTANCE

DES

REGISTRES DE NOTAIRES

AVANT LA RÉVOLUTION

ET DES RENSEIGNEMENTS QU'ILS PEUVENT FOURNIR
POUR L'HISTOIRE GÉNÉRALE OU LOCALE

Ceux qui feuilleteraient les registres de notaires à l'époque actuelle ne pourraient se douter de l'importance de ces registres avant la Révolution, au point de vue historique. Sans doute, nous n'y trouverons rien qui puisse éclairer d'un nouveau jour les grands faits de l'histoire générale, mais nous y trouverons en abondance les documents les plus variés pour l'histoire locale, & surtout les renseignements les plus intéressants sur la vie privée & l'histoire intime de nos ancêtres.

Aujourd'hui le notariat ne s'occupe guère que des intérêts matériels. Il a bien une mission morale à remplir : par ses conseils il peut maintenir dans les familles l'union que tend à briser trop souvent un âpre attachement aux intérêts pécuniaires; par une honnêteté scrupuleuse, une rédaction claire, nette & précise des conventions qui lui sont soumises, il lui appartient de déjouer les calculs de la duplicité & de la mauvaise foi. Mais enfin, je le répète, les actes de son ministère ne s'occupent guère aujourd'hui, avec toute la sécheresse d'un protocole, que des intérêts pécuniaires des simples particuliers. Dans un siècle, les économistes pourront bien trouver dans

Digitized by Google

nos registres quelques renseignements sur la valeur & le revenu des propriétés, sur les modes de culture actuellement en usage, sur le crédit, sur la fortune privée. Quelques actes comme les testaments, les contrats de mariage ou les actes relatifs au divorce porteront encore un reflet des idées religieuses ou morales de notre époque. Ce sera tout.

Il n'en était pas ainsi avant 1789; le notariat était essentiellement mêlé à de nombreux actes de la vie sociale & publique auxquels il demeure étranger aujourd'hui.

La Révolution a brisé une foule de liens sociaux qui unissaient autrefois les citoyens dans des corps constitués, ayant une existence & une personnalité distinctes. Il me suffira de nommer les ordres religieux & militaires, les chapitres & collégiales, les corporations d'arts & métiers, les confréries, &c. Tous ces corps avaient leurs propriétés, leurs administrateurs ou syndics, leurs privilèges, leurs règles & leurs constitutions que devaient respecter ceux qui en faisaient partie. Mais en revanche, celui qui était lésé dans ses droits ou dans ses intérêts trouvait derrière lui, pour le défendre, la corporation tout entière jalouse de ses privilèges & de l'honneur de ses membres.

De là, ces luttes qui donnent à la vie de cette époque une originalité si vive, une activité si intense. L'individu ne se cantonnait pas alors dans un égoïsme, qui peut être commode, en nous laissant indifférents aux maux des autres, mais qui aux jours de l'épreuve nous trouve sans alliés & sans défense lorsque nous sommes blessés dans nos droits les plus légitimes & quelquefois les plus sacrés. En résumé, les franchises provinciales & communales, les corporations que la Révolution a détruites furent souvent un refuge contre tous les despotismes d'en haut ou d'en bas : elles constituaient une force qui fit plus d'une fois reculer l'absolutisme.

Le notariat était mêlé à la vie intime de toutes ces corporations : il tenait souvent la plume dans les délibérations des chapitres, des monastères & des confréries, aussi bien que des conseils & des corps de métiers; il était appelé à leurs actes les plus importants pour les constater & en garder le souvenir. Les conflits entre tous ces corps constitués avaient leur

Digitized by Google

écho dans les archives des notaires, appelés aussi à recevoir les plaintes de ceux qui se croyaient atteints dans leurs droits ou privilèges, & leurs protestations contre les abus de pouvoir dont ils étaient victimes.

Il est dès lors aisé de comprendre quel intérêt puissant s'attache à ces archives & comment nous pouvons y retrouver les traces nombreuses de la vie de nos ancêtres.

Le champ ainsi ouvert à nos investigations est extrêmement vaste. Il me suffira, pour en donner une idée, de vous dire que l'étude, que j'ai reçue de mon père & transmise à mon fils, contient mille cent trente-neuf registres de 1454 à 1889 & plus de vingt-quatre mille pièces détachées des dix-septième & dix-huitième siècles. C'est là que se trouvent les pièces les plus intéressantes, notamment les délibérations des corps constitués.

Toutefois, il faut bien le reconnaître, si le champ d'exploration est immense, il n'est pas riche dans la même proportion ; & pour trouver une pièce vraiment intéressante il faut la chercher au milieu de mille pièces vulgaires & sans aucun intérêt.

Mais il est temps de laisser ces considérations générales & de faire passer sous vos yeux quelques-uns de ces documents, qui seront la meilleure démonstration de la thèse que je viens de développer rapidement.

La première chose qui éclate aux yeux de celui qui se plonge dans l'étude de ces vieilles archives c'est le caractère profondément religieux de nos ancêtres. La foi est la grande maîtresse des âmes, & elle a mis son empreinte partout. Ce n'est que vers le milieu du dix-huitième siècle qu'elle commence à s'effacer pour disparaître complètement pendant la période révolutionnaire.

Bien des notaires mettent leurs registres sous la protection divine, par une croix mise en tête, par une invocation à Jésus & à Marie. *In domino confido*, écrit Landes, en 1620; & en 1644, Deugua, notaire à Pérignan (aujourd'hui Fleury), écrit à la première page, c'est le registre de l'année 1644. « Commencé par moy Jean Deugua, notaire royal du présent « lieu de Pérignan, le dix neuviesme jour du moys de jan-

Digitized by Google

« vier. Mon Dieu par sa scainte grâce me fasse cette particu-
« lière grâce de le voir achevé à mon honneur ».

La phrase manque d'élégance, & Me Deugua avait sans doute peu de souci de la forme littéraire. Mais nous avons été profondément touché de voir ce modeste notaire de village confiant ainsi son honneur professionnel à Dieu lui-même, & nous n'avons pu nous empêcher de penser que si ces habitudes chrétiennes se fussent conservées peut-être n'aurions-nous pas été les témoins attristés de ces défaillances qui ont accumulé tant de ruines douloureuses, & si profondément entamé ce vieux renom de probité qui était l'honneur du corps notarial.

C'est surtout dans les testaments que la foi religieuse se manifeste dans toute son intensité.

En 1673, la France était en guerre avec la Hollande & l'Allemagne. Le 26 mai, le chevalier de Ponserme allait partir pour l'armée; il se présenta chez Me Jean, notaire à Narbonne, & fit son testament mystique en ces termes :

« A esté personnellement establi Noble Louis Dupac, che-
« valier de Ponserme.

« Lequel de son gred, étant en parfaite santé de corps &
« sens, désirant aller servir le Roy en ses armées, & comme
« dans ledit service il pourrait être surpris de la mort sans
« avoir dispozé de ses biens, vu que l'heure d'icelle nous est
« incertaine, a dit vouloir faire son testament clos, &
« solempnel en la forme qui s'ensuit.

« Et comme bon catholique, apostolique & romain, s'est
« muny du signe salutaire de notre rédemption, disant : *In*
« *nomine Patris & Filii & Spiritus Sancti, Amen*; & recom-
« mandé son âme à Dieu, implorant sa divine miséricorde,
« vouloir luy pardonner ses péchés & luy colloquer son âme
« dans le ciel, par les mérites infinis de Notre Sauveur Jésus-
« Christ, intercession de la Glorieuse Vierge Marie, veut
« qu'après qu'il aura plu à Dieu séparer son âme de son corps,
« s'il vient à décéder dans la présente ville, son corps estre
« enseveli dans l'Esglise des Révérends Pères de la Trinité &
« dans la chapelle de N.-D. des Remèdes, érigée dans ladite

Digitized by Google

« Esglise, remettant l'ordre des frais de son enterrement & « honneurs funèbres à la dévotion de ses héritiers ».

Hélas! ce dernier vœu ne devait pas être exaucé. Quelques mois après, en 1674, le pauvre chevalier mourait à l'armée du Roy. Avait-il pris part à la sanglante bataille de Seneffe? Y avait-il été blessé? ou succombait-il simplement à l'âpreté d'un climat si dur pour les hommes habitués au soleil du Midi? L'acte d'ouverture de son testament, en décembre 1674, dit laconiquement qu'il est mort au service du Roy, du côté des Flandres.

Le 16 juin 1674, Me Jean, recevait le testament de Barthélemy d'Arse, seigneur de Cascastel, capitaine de milice au régiment de Narbonne, qui était sur le point de partir avec sa compagnie, pour aller à la guerre au service du Roy, en Roussillon. Il fallait faire face à l'Espagne entrée dans la coalition formidable nouée contre la France. Ce testament porte les mêmes caractères que celui du chevalier de Ponserme.

Dante a dit dans son immortel poème qu'il n'est pas de pire douleur aux jours du malheur que le souvenir des jours heureux.

. . . . . Nessun maggior dolor,
Che ricordarsi del tempo felice
Nella miseria. . . . . .

Je ne suis pas tout à fait de l'avis du grand poète. Il me semble que le souvenir d'Iéna nous console un peu du souvenir de Sédan. Permettez-moi donc de ne pas laisser passer sans la saluer cette date du 16 juin 1674; c'est le jour où Turenne franchissait le Rhin & battait les Allemands à Sintzheim.

Après les testaments de deux hommes de guerre, voici le testament d'un simple boulanger, Jean Navarrot, reçu le 9 septembre 1670, par le même notaire.

Même profession de foi religieuse, mêmes préoccupations de sa sépulture & des honneurs funèbres qui lui seront rendus. Ce boulanger fait un legs à l'hôpital Saint-Pol. Il demande : « Son corps estre enseveli dans l'Eglise des R. R. P. P. « Carmes dud. Narbonne, & au tombeau où sont inhumés ses « prédécesseurs ». Voilà donc un modeste artisan qui avait

Digitized by Google

une tombe de famille dans une église. Ce n'est pas tout à fait l'idée que l'on se fait trop souvent de l'ancien régime.

Nous avons vu le seigneur de Cascastel, capitaine de milice au régiment de Narbonne, partant avec sa compagnie en 1674, pour la guerre en Roussillon. N'oublions pas que cette province appartenait à la France depuis trente ans à peine. J'ai trouvé dans mes minutes des traces nombreuses de la guerre qui amena cette conquête. Il n'est pas étonnant que l'Espagne voulût profiter de la coalition de 1674 pour la reprendre ; & d'un autre côté les Pyrénées sont une frontière si naturelle entre la France & l'Espagne qu'il semble que le Roussillon devait nécessairement revenir à la patrie française. Ce sera mon excuse d'aborder ce sujet dans le Congrès de l'Association pyrénéenne.

« Le 8 juin 1641, devant Me Gaubert, le sieur Claude « Pierre, maître apothicaire de Béziers, s'engage à faire le « fournissement de toutes les drogues & médicaments qui « pourront être utiles & nécessaires pour la guérison des « soldats malades & blessés des hôpitaux de l'armée du Roy, « commandée par Monseigneur le Prince (le Grand Condé), « sur l'estat dressé par Messire Pierre de Bourdellot, médecin « de son altesse & de ses armées ». Ce traité est signé au nom du roi, par Mgr de Machault, « conseiller du Roy en ses « conseils & intendant de ses armées ». C'est d'ailleurs une véritable adjudication, annoncée à son de trompe, à laquelle se sont rendus tous les maîtres apothicaires de Narbonne & plusieurs de Béziers. Ce fut un Biterrois qui fit l'offre la plus avantageuse & obtint la fourniture.

Le 18 mars 1642, Jean Bessière, bourgeois de Narbonne, s'engageait, toujours devant Me Gaubert, à fournir au Roy, représenté par Messire Charles de Montmor, seigneur de Morière, commis de Mgr de Noyer, conseiller & secrétaire d'État, « 200,000 rations de biscuit de 16 onces chacune, « poids de marc, paitry avec farine de bled froment « moyen- « nant » 18 deniers & demy par chascune ration ». Je laisse aux amateurs de statistique le soin de faire les calculs. Bessières sous-traitait immédiatement avec dix-huit boulangers de

Digitized by Google

Narbonne, qui, par treize traités devant divers notaires s'engageaient à lui fournir 123,000 rations.

Le 4 mars de la même année « Jean Salamon & Jacques Jaubail, consuls de Saint-Nazaire, assistés de vingt-six habitants » faisant & représentant la plus grande & saine partie d'iceux, délibèrent devant Me Arraud, notaire, pour le « loge-« ment à fournir à l'estape de Saint-Nazaire, aux gens de « guerre, soit cavallerie, soit infanterie, suivant l'ordre de « Mgr le marquis d'Ambres, lieutenant général pour Sa « Majesté en cette province du Languedoc, pour éviter les « désordres & pour le soulabgement des habitants, à cause de « la subsistance à fournir aux gens de guerre qui doivent « passer en corps en Roussillon ».

Les armées contenaient alors beaucoup de mercenaires peu disciplinés, dont les populations redoutaient le passage presque autant que celui des ennemis. On voit comment les administrateurs des communes s'en préoccupaient « pour éviter les désordres ». Dans l'assemblée de Saint-Nazaire, des députés furent nommés qui se mirent en relation pour les mesures à prendre avec Baptiste Lenoir, consul de Narbonne, & signèrent le lendemain un traité avec lui à cet effet.

Perpignan se rendit le 9 septembre 1642 aux maréchaux de Schomberg & de la Meilleraye. La guerre était finie, & dès le 21 de ce mois, « hault & puissant seigneur Messire Charles « de la Porte, seigneur de la Meilleraye, chevalier des ordres « du Roy, conseiller en ses conseils, grand Maître de l'artil-« lerie, Maréchal de France, lieutenant général de la Haulte « & Basse Bretaigne & des armées de Sa Majesté » signait devant Me Gaubert un marché avec Jean Viguier, bourgeois de Narbonne, en présence de Charles Larcher, commis de Monsieur le contrôleur général de l'artillerie. Il s'agissait de faire transporter « sur barques & batteaus des plages & lieu « de Saint-Ange du Roussillon, les piesses d'artillerie, affûts « & munitions de guerre, qui seront voiturés es dites plages, « en la présente ville de Narbonne, & plan des barques de « cité d'icelle, où il les fera ranger à l'endroit qui lui sera « indiqué ».

« L'embarquement, le déchargement & le transport seront

Digitized by Google

« faits à vingt sols le quintal. Il est stipulé que le dit Viguier « ne courra risque de la course que les ennemis pourraient « faire sur les dits batteaus ni du naufrage de la mer, pour « s'empêcher desquels le dit sieur Viguier sera tenu de les « faire aller terre à terre, sans s'éloigner dans la mer ».

Après les souvenirs de la guerre, voyons les souvenirs des travaux de la paix.

En 1688 on agrandit la Robine : c'est un architecte de Lyon, Jean Matton, qui a l'entreprise de ce travail. Le 28 mars il fait un traité devant Me Jean, avec les frères Costes d'Ouveillan. Ceux-ci prennent l'engagement de faire tout le travail qui conviendra pour « l'approfondissement & agrandissement de la Robine depuis Narbonne jusqu'à la rivière d'Aude & les fondements des trois escluses y comprises, à raison de 19 sols la toise cube ».

Le même jour, devant le même notaire, Matton fait un autre traité avec Joulia Moulis & Pierre Germa « trasseurs de pierre « de Carcassonne ». Ceux-ci s'obligent « de lui fournir à ses « frais & despens, pour le travail qui doit être fait, pour mettre « le canal royal dans la rivière d'Aude pour la navigation en « cette ville, toutes les pierres de taille & moëllons qui seront « nécessaires, au prix de 25 livres le cent pour les *cartiers* de « pierre, & de 40 sols la toise cube pour le moëllon ».

Quelques jours auparavant Matton avait acheté, sans doute pour la même entreprise, une grande quantité de pièces de bois, que Mlles Catherine, Marie & Marguerite de Mailhac s'obligeaient de lui envoyer de la ville de Quillan au port de Narbonne sur radeaux. Je vous fais grâce de l'énumération des pièces dont le détail, avec leurs noms techniques, leurs dimensions & leurs prix respectifs ne tient pas moins de deux pages dans l'acte dressé le 24 mars 1688 par Me Jean.

Qui ordonnait ces travaux? Il y avait eu conflit à ce sujet entre la ville & l'amirauté. Le 27 juillet 1642, par le ministère de Me Gaubert, notaire, le sieur Guillaume Cazes, consul à Narbonne, « ayant la présence de M. de Saint-Martin, « lieutenant principal au bureau de la marine & admirauté « du dit Narbonne, lui dit qu'il ne peult ignorer, que depuis « tel temps qu'il n'est mémoire du contraire, la direction du

Digitized by Google

« canal & rivière d'Aude, soit pour y faire les réparations « nécessaires, soit pour prendre ou exiger le droit appelé « Robinage, qui se lève sur les bateaux ou marchandises « entrant ou sortant de la dite ville, destiné à l'entretien du « dit canal ; & que les baulx qui en ont été faicts jusqu'à « présent ne soient esté par les dits consuls, &c., ce qui leur « a esté ainsy concédé & confirmé mesme par Sa Majesté à « présent régnante par des lettres patentes du moys de « décembre dernier. Et comme au préjudice de l'instance « d'évocation qui pour ce subject est pendante au conseil, le « sieur de Saint-Martin a poursuivy arrest dudict conseil, « soubs le nom de Monseigneur le Cardinal duc de Riche- « lieu, ou à son insceu, portant que les dits officiers de la « marine audit Narbonne feront les baux afferme dudict droict « ou des réparations dudit canal ; le sieur Cazes consul fait « toutes les significations & protestations nécessaires contre « les dits attentats. »

Comment se termina cette lutte? Je n'ai pas trouvé la solution, & les traités de l'architecte Matton ne nous disent pas au nom de qui il agissait. Nous pouvons cependant présumer que la ville eut gain de cause, puisqu'une ordonnance de M^gr de Lamoignon, intendant du Languedoc, en date du 14 juin 1690, qui se trouve dans les minutes de M^e Cogomblis, autorise la ville à emprunter 12,000 livres pour travaux du canal de la Robine, les mêmes sans doute que Matton allait commencer en 1688.

Les conflits entre les consuls de Narbonne & la marine n'étaient pas nouveaux. Au seizième siècle, sous Henri III, un litige s'était élevé entre M. Jehan de Meyzonat, maître des ports, ponts & passages en la sénéchaussée de Carcassonne & de Béziers, en la province de Narbonne, & les consuls de cette ville, qui en février 1578 avaient fait saisir deux bateaux chargés de farines appartenant à des patrons de Frontignan, & avaient fait porter ces farines dans la maison consulaire. Un arrêt du parlement de Toulouse du 18 mars 1579 termina le procès & trancha la question au profit du maître des ports contre les consuls. Une magnifique expédition sur parchemin de cet arrêt se trouve dans nos minutes. Vous me permettrez

Digitized by Google

de ne pas la transcrire ici ; elle n'a pas moins de 2m 75 de longueur sur 0m 62 de largeur.

Si chaque siècle a ses luttes, chaque siècle a aussi ses souffrances & ses calamités. Nous avons vu la guerre : le dix-septième siècle connut aussi la peste. Narbonne fut visitée plusieurs fois par cette terrible épidémie. J'ai trouvé de nombreuses pièces rappelant celle qui sévit en 1631 & 1632. Suivons-les dans l'ordre chronologique.

Dès le mois d'avril 1631, l'épidémie était assez intense pour qu'on séquestrât les malades ; témoin la pièce suivante, dressée par Me Cogomblis, & curieuse à plusieurs titres.

« L'an mil six cent trente-ung & le second jour du mois « d'avril, dans la ville de Narbonne, avant midy, Dominge « Dalsus, fille du lieu de Marcorignan, résidant audit Nar- « bonne, & enfermée depuis la nuit passée, dans sa maison « au bourg de Narbonne, près les salins à sel du Roy, nous « a dit que sachant que nous estions notaire royal dud. Nar- « bonne, elle nous a envoyé chercher, à l'effect pour la des- « charge de sa consiance, faire la déclaration qui s'ensuit : « déclare ladite Dalsus qu'il y a quelque temps qu'elle a esté « pratiquée & priée par diverses fois par Camper, marchant, « Pierre Ricord, escollier, Cros, pattissier-boulanger, Ollivier, « son cousin, clerc de Me Cabirol, notaire, & plusieurs autres « de voulloir dénoncer en justice contre frère Barthélemy « Lagrange, relligieux du dévôt Monastère de Notre-Dame de « Fontfroide, comme icelui frère Lagrange l'auroit séduite..., « luy offrant, en ce faisant, argiant, grains, bref tout ce « qu'elle leur sauroit demander, ce qu'elle n'auroit voulu faire « comme n'estant véritable, ne sachant qui est ledit frère « Lagrange, religieux, pour ne pas l'avoir jamais vu ni cognu ».

Et comme la pauvre fille soupçonne qu'on a bien pu abuser de son nom pour faire une fausse dénonciation, elle la désavoue & donne à un mandataire les pouvoirs nécessaires pour faire toute déclaration de fausseté, nullité & désaveu.

Cette déclaration est faite à Me Cogomblis, en présence « d'Antoine Cathala, cappitaine d'une compagnie de morte paye, Pierre Cogomblis, bourgeois, Bernard Bertrand, appoticaire, Filippe Daupis, rantier & Pierre Icart, escollier, témoins à ce

Digitized by Google

appelés soubsignés, non lad. Dalsus « pour ne savoir... » ceci paraît une raison suffisante, & cependant le notaire veut préciser la situation & il ajoute : « & estre enfermée, ainsi que « dict est, ayant fait ladite déclaration de la fenestre de sa « dite maison ».

Nil sub sole novum. Nous rencontrons encore aujourd'hui des gens qui recherchent avec ardeur les scandales cléricaux & les inventeraient au besoin ; ils ne se doutent pas qu'ils avaient ici, il y a plus de deux siècles, des précurseurs & des modèles.

Au mois de novembre, l'épidémie sévissait encore. Plusieurs familles avaient fui la ville & s'étaient réfugiées à Névian, dans des granges appelées *Courtals*. Le 21 novembre 1631, les consuls de cette commune, assistés de députés de la santé, s'assemblent pour délibérer sur la quarantaine imposée à ces familles, & décident qu'à cause du « grand nombre des per- « sonnes réfugiées dans les dits Courtals, il leur sera baillé « deux gardes pendant leur quarantaine, aux dépens des « familles réfugiées ».

Nous pouvons louer la prudence de ces consuls, mais non leur générosité.

Notons en passant que si l'épidémie fut longue & tenace le foyer infectieux était peu étendu, puisqu'il suffisait de fuir à onze kilomètres pour être à l'abri de ses atteintes.

Nous voici en 1632. L'épidémie exerce toujours ses ravages.

« Le 28 février 1632, devant Me Senty, notaire, dans le petit consistoire de la maison consulaire de Narbonne, après midy, noble Jean Delort, seigneur de Taraillan, honorables hommes, les sieurs Paul Léonnard, Jean Chanard, Daniel Estival & Pierre Falconis, consuls, « en conséquence de délibéra- « tions prises & à cause de la nécessité des temps, & que la « maladie contagieuse persiste tous les jours de plus en plus « en cette ville », font un traité avec Alexandre Lazare, compagnon chirurgien, natif de la ville & cité d'Apt, en Provence. « Ils lui baillent la charge de traiter, visiter, médicamenter « tous les malades pestiférés, qui sont aux huttes & hôpital « de la peste, hors la dite ville.

Digitized by Google

« Lazare sera tenu de s'exposer à traiter les dits malades, « lorsque & quand il en sera requis par lesd. sieurs consuls, « qui luy fourniront à ces fins tous les emplâtres & médica- « ments nécessaires, & lesquels le dit sieur Lazare promet « d'employer fidellement ».

En retour, les consuls s'engagent à lui fournir un logement audit hôpital ou huttes, à le nourrir & entretenir comme les autres officiers, & à lui payer soixante-quinze livres par mois; on doit même lui fournir un costume approprié à ces lugubres circonstances, une casaque de treillis noir. S'il tombe malade, on devra le faire traiter par un autre chirurgien aux dépens de la communauté; enfin, les consuls promettent, à la cessation de la maladie, de faire tout leur possible pour lui procurer la maîtrise de chirurgien à Narbonne; il n'était en effet que compagnon.

La maladie cessa-t-elle? Ce fut sans doute pour bien peu de temps. Car, dès le 18 juin 1632, Me Senty reçoit le testament de Pierre Castan, travailleur de Narbonne, qui demeurant dans l'hôpital de la peste hors Narbonne, se trouve dans l'infection : il ne signe pas « pour le soupçon de la maladie « contagieuse ».

Le 12 juillet, le même notaire reçoit les dernières dispositions de François Bonnafous & de Catherine Laucounne, sa femme. Tous les deux sont enfermés dans leur maison & font leur testament par la fenêtre, le mari, parce qu'il est frappé de la maladie contagieuse, la femme, parce qu'elle est dans l'infection.

Nous trouvons des actes ainsi faits à la fenêtre jusqu'au 24 août 1632. L'épidémie durait donc depuis dix-huit mois.

Dans ces grandes calamités les esprits s'exaspèrent : ils cherchent des causes humaines à ces fléaux de Dieu, & malheur à ceux qui peuvent prêter le flanc à une accusation quelconque, si absurde soit-elle. N'avons-nous pas vu ce douloureux phénomène se produire à Paris même, en plein dix-neuvième siècle?

Le 17 juillet 1632, les consuls de Narbonne, MM. de Gibron, de Cogomblis & Martin, réunis aux députés du conseil de police & de santé, s'assemblèrent dans la maison consu-

Digitized by Google

laire pour délibérer au sujet du crime de semence de peste imputé à Jean-Paul Vedel dit Molinier, Anthoinette Gavaldane, sa femme, & Marie Ajaix, leur servante.

M. de Gibron, premier consul, déclare qu'à son avis il résulte de la procédure de la dénonce de Jean Daude, des dépositions des témoins & de celle de Marie Ajaix, de la visite de la dite Gavaldane, & des attestations « du jour que la « maladie se renouvela à Narbonne; que les dits Vedel & « Gavaldane, ensemble la dite Ajaix, sont atteints & convain- « cus du crime à eux impozé ».

En conséquence, « en réparation de ces crimes, il condam- « nerait les dits Vedel & Gavaldane à estre délivrés ès mains « de l'exécuteur de la Haute Justice, pour être conduits, la « hart au col, tête & pieds nus, & en chemise, tenant chacun « une torche du poids de deux livres, ardante en leurs mains, « la dite Ajaix assistant, au devant la porte principale de la « maison consulaire dud. Narbonne, & là étant demander « pardon à Dieu, au Roy & à la justice, & les bannirait pour « trois ans de la dite ville & terroir d'icelle, avec deffanse d'y « retourner durant le dit temps, à peine de la vie. Néant- « moins condamnerait les dits Jean Vedel & Gavaldane en « cinq cents livres d'amende chacun, & la dite Ajaix en cin- « quante livres tournois, applicables aux pauvres de lad. ville, « le solvable pour l'insolvable; & pendant que le dit Vedel « serait conduit en la ville de Tholose avec la procédure, pour « en avoir la confirmation du Parlement, vu que les dites « Gavaldane & Ajaix sont à présent dans l'infection ».

Les deux autres consuls & cinq autres membres de l'Assemblée furent de l'avis de M. le premier consul. Quatre membres de l'Assemblée seulement inclinèrent à plus d'indulgence.

Quel était proprement dit ce crime de semence de peste?

Quelle fut la décision du Parlement?

Les archives toulousaines pourront peut-être nous éclairer à ce sujet.

Espérons que la cessation de la maladie rendit les juges plus cléments.

Si maintenant nous retournons en arrière, nous retrouve-

Digitized by Google

rons les personnages qui marquèrent dans nos contrées à l'époque de la ligue.

Le 20 avril 1589, quelques jours après l'assassinat d'Henri III, Messire Henri, duc de Montmorency, pair & premier maréchal de France, gouverneur & lieutenant général du Roy en Languedoc, baron de Florac en Gévaudan, signait une procuration devant Me Saint-Jacques, notaire à Moussan-les-Narbonne. Retenu en Languedoc par la guerre civile, Montmorency donnait à Me de Lacroix, commandant le château & la ville de Florac, les pouvoirs nécessaires pour le représenter & administrer la baronnie en son absence.

Un acte passé six semaines après le 2 octobre, devant Me Béziers, notaire à Narbonne, nous apporte le souvenir de l'adversaire du duc de Montmorency, le duc de Joyeuse, chef des ligueurs en Languedoc. Il est question dans cet acte de fournitures diverses que Bernard Gleyzes, marchand à Narbonne, lui avait faites pour le fait de la guerre.

Je n'ai guère relevé dans nos archives que des souvenirs historiques, ce qui constitue en quelque sorte le relief de la vie des peuples. Il serait tout aussi intéressant & à quelques égards plus intéressant peut-être d'étudier la trame ordinaire de leur vie quotidienne. L'examen attentif des inventaires, des relations de maisons, des baux à ferme, des baux de boucherie, des baux de complantement, des prix faits pour constructions ou travaux agricoles, &c., &c., nous dirait comment nos aïeux se logeaient, se vêtissaient, se meublaient suivant leurs diverses conditions; nous y trouverions des détails sur leur agriculture, leur manière de bâtir, leur nourriture. Nous trouverons aussi dans nos archives notariales des détails pleins d'intérêt sur l'organisation ecclésiastique, les confréries, les bénéfices & même les cérémonies religieuses. Un procès-verbal dressé par Me Jean, le 21 mars 1706, relate toutes les cérémonies de la profession de foi d'un novice dans l'ordre des Augustins. Mais cet examen m'entraînerait bien au delà des bornes qui m'ont été assignées.

J'ai donc hâte de terminer, & je vais le faire en faisant passer sous vos yeux trois pièces qui se rattachent au même ordre

Digitized by Google

d'idées, quoique dans des milieux très différents : la défense des privilèges & des droits des corps constitués.

En 1626, le cardinal de Richelieu avait pourvu de l'office de viguier à Narbonne M. Anthoine Rouch, docteur & advocat de cette ville. Il entrait dans les attributions du viguier de convoquer en certaines occasions pour le services du Roy la noblesse de son ressort. Celle-ci s'émut de la nomination à cette charge d'un homme de robe longue. Vingt-quatre gentilshommes de ladite ville, diocèse, viguerie & viscompté de Narbonne, parmi lesquels nous rencontrons des noms que nous avons vu ou que nous voyons encore honorablement portés parmi nous, tels que les de Montredon, les de Beauxhostes, les d'Aragon, les de Castilhon, les d'Hautpoul, les de Gléon, les de Bunis, se réunirent devant Me Escalier, notaire à Narbonne, & protestèrent contre l'installation de M. Rouch, se fondant sur l'usage observé de temps immémorial de ne pourvoir du susdit office qu'un homme de robe courte faisant profession des armes. Ils ne se contentèrent pas de protester, ils nommèrent l'un d'entr'eux, M. de Castéras, qu'ils adjoignirent à M. de Chef de Bien, syndic de la noblesse, pour suivre l'instance engagée à ce sujet devant le Conseil du Roy. Il ne paraît pas que l'issue de ce procès leur ait été favorable. Richelieu, qui préparait la monarchie absolue, voulait briser toutes les résistances sans examiner s'il ne détruisait pas en même temps tous les appuis. Nous avons retrouvé Anthoine Rouch exerçant la charge de viguier en 1630 & 1631.

Quatre ans après, c'est dans le clergé de Narbonne qu'un conflit s'élève entre le chapitre Saint-Pol & le chapitre Saint-Just : c'est à l'occasion du grand Jubilé qui s'était ouvert le 12 mai 1630 par une procession générale. A la suite de cette procession, M. Veye, vicaire général de Monseigneur l'archevêque, avait ordonné au chapitre de Saint-Pol de recevoir dans son église les processions particulières qui seraient faites pendant les quinze jours destinés pour gagner les indulgences, sous la promesse qu'il serait reçu de même à Saint-Just. Pour se conformer à ce mandement, les chanoines de Saint-Pol avaient, dès le 13 mai, avancé leur office pour

Digitized by Google

laisser le chœur de leur église entièrement libre & y recevoir le chapitre de Saint-Just. Mais lorsque le lendemain, à dix heures du matin, le chapitre de Saint-Pol se présenta à la cathédrale, il trouva une partie du chœur occupée par le grand archidiacre & son vicariat. MM. de Saint-Pol ne relevèrent pas immédiatement cette entreprise contre leurs droits & prérogatives « à cause de l'honneur de Dieu & pour ne mal édifier le « peuple qui estait en la dite église ». Après avoir fait leurs oraisons devant le Saint-Sacrement & écouté la prédication, ils se retirèrent. Mais, rentrés chez eux, M. Mathieu Jougla, chanoine de l'église Saint-Pol, au nom du vénérable chapitre d'icelle, fit devant Me Daujas, notaire, une protestation qu'il fit signifier à Messire Veye, vicaire général, pour le maintien des droits de son église.

M. Veye se défendit d'avoir voulu porter atteinte aux droits de Saint-Pol, affirmant qu'en ne lui laissant qu'une partie du chœur on avait agi suivant la coutume usitée de tous temps. Mais le chanoine Jougla maintint énergiquement sa protestation contre son métropolitain, invoquant des sentences de 1278 & 1477 ratifiées par le chapitre de Saint-Just.

Franchissons presque un siècle : nous sommes en 1712, en pleine monarchie absolue; voyons une corporation ouvrière défendant, comme la noblesse & le clergé, ses statuts & ses privilèges.

Le 6 novembre 1712, les maîtres maçons & plâtriers de Narbonne se réunissent devant Me Piollé, notaire, dans le réfectoire des RR. PP. Carmes de Narbonne. MM. François Cadas & Joseph Donnadieu (deux noms honorablement parvenus jusqu'à nous dans la même profession), « surpozés en charge du corps des maîtres maçons & de la Confrérie de Sainte-Barbe, » exposent à leurs confrères que depuis longtemps il se commet « des abus tous les jours à l'exécution des statuts « de leurs maistiers, au sujet de la maistrize dud. corps, dont « il n'y a pas de chef-d'œuvre réglé pour les maistres qui « s'agrégent dans leur confrérie; de telle sorte que bien sou- « vent les maistres se négligent dans les ouvrages qu'ils font « & entreprennent de faire certaines chozes qui ne sont pas « de la profession de l'un & de l'autre desdits corps : pour à

Digitized by Google

« quoy remédier il est nécessaire de faire de nouveaux statuts « portant establissement de maistrise avec chef-d'œuvre de « chacun desdits maistiers à l'instar de ceux des Maistres des « villes de Montpellier ou Béziers, afin que chascun desdits « maistiers ne puisse pas ignorer ce quy est de leur faict & « qu'il ne puisse faire que ce qui sera & dépendra de leur « vacation, sans y pouvoir contrevenir, sous les peines qui « seront portées par les dits statuts, lorsqu'ils seront trouvés « en contravention par les surpozés ou députtés du dit corps ».

En conséquence, quatre maîtres maçons ou plâtriers sont élus à l'unanimité pour dresser de nouveaux statuts, qu'ils « feront authorizer par Monseigneur l'archevesque de cette ville ou M. son official métropolitain, & par arrest de la souveraine cour du parlement de Tholose. »

Ceux qui ne veulent rien accepter du passé & voudraient faire dater la France de 1789 ne verront dans la revendication de la noblesse qu'un étroit attachement à des privilèges odieux, dans la protestation du chapitre Saint-Pol, qu'un formalisme mesquin, comme un écho anticipé du poème du Lutrin, & dans les projets de réforme des maîtres maçons qu'une entrave égoïste à la liberté du travail. Nous croyons que nous ne devons pas juger ainsi ces manifestations de nos pères.

La noblesse d'épée réclamait un privilège au profit de ceux qui versent leur sang pour la patrie. N'était-il pas de toute justice que ceux qui exerçaient au péril de leur vie ce grand ministère de la défense du sol sacré de la France reçussent quelques compensations? N'y a-t-il pas aujourd'hui des lois qui leur réservent dans une certaine mesure des emplois déterminés? Et les meilleurs esprits ne réclament-ils pas un ordre spécial pour honorer le courage du soldat & le distinguer des honneurs que l'on accorde quelquefois trop légèrement à des services moins périlleux?

Le chanoine Jougla défendait peut-être avec un peu d'exagération les prérogatives de son chapitre; Mais les corps constitués ont leur dignité propre qui est une partie de leur force; ceux qui les représentent n'ont pas le droit de les laisser amoindrir entre leurs mains, & l'abandon de droits minimes en apparence conduit trop souvent à l'abandon de tous les

Digitized by Google

droits. C'est ce qu'avait compris ce simple prêtre & c'est ce qui lui faisait défendre avec une opiniâtreté un peu excessive les droits dont il avait la charge. Qui peut se flatter de garder toujours la mesure juste?

Enfin, les maîtres maçons montraient qu'ils avaient le sentiment de leur honneur professionnel, & que dans leur sphère modeste ils avaient aussi le souci de leur dignité. N'est-ce pas ce sentiment qui avait produit ces ouvriers admirables qui furent souvent de vrais artistes dont on se dispute aujourd'hui les ouvrages à prix d'or, & cette liberté du travail qui, au dire de l'école économique, devait, comme la lance d'Achille, guérir les blessures qu'elle ferait? Hélas! que de ruines elle a accumulées. Trop souvent elle n'a été que l'écrasement des faibles au profit des forts. Ce mouvement qui agite aujourd'hui le monde ouvrier & le pousse vers l'association n'est-il pas une preuve que le régime corporatif avait quelques avantages?

Pour nous, sans tout regretter d'un passé qui avait certainement ses misères & ses faiblesses, & qui demandait de nombreuses réformes, nous nous refusons à penser que tout était à détruire dans la société de nos pères, & nous nous inclinons avec respect devant ces hommes qui, à tous les degrés de l'échelle sociale, avaient un sentiment si vif de leur dignité, de leur responsabilité morale, & comprenaient si bien que les honneurs imposent des devoirs.

Par ce travail très superficiel, & effleurant à peine les sujets que j'ai abordés, je n'ai eu qu'un but : établir que nos vieilles archives notariales peuvent être consultées avec fruit pour arriver à une histoire plus complète du passé qui doit nous intéresser tous, quelles que soient nos opinions, puisque ce passé c'est la vie de nos pères, ce sont les gloires de la vieille France notre mère.

Ai-je atteint le but que j'ai poursuivi! Mon travail inspirera-t-il aux dépositaires de ces archives le désir de les étudier? J'en serais heureux, parce que je croirais alors n'avoir pas fait une œuvre inutile.

Léonce FAVATIER.

Digitized by Google

DE L'IMPORTANCE

DES

REGISTRES DE PAROISSE

AVANT LA RÉVOLUTION

ET DES RENSEIGNEMENTS QU'ILS PEUVENT FOURNIR POUR L'HISTOIRE GÉNÉRALE OU LOCALE

Les registres de paroisse, si nous les étudions dans ceux qui sont conservés aux archives communales de Narbonne, forment avec les registres modernes de l'état civil un contraste marqué.

Ecrits par les recteurs, les curés ou leurs vicaires, ils paraissent au premier aspect tenus avec une régularité douteuse, sans façon, nous dirions presque à la diable, si cette expression pouvait ne pas paraître déplacée en pareille matière. Quelquefois les actes ne sont pas inscrits sous leur date, & il n'est pas rare de rencontrer dans les dates mêmes des transpositions. Certains ont été omis, le desservant a laissé soigneusement la place où ils devaient figurer, mais cette place est restée vide. Baptêmes, mariages, décès, sont rapportés à la suite les uns des autres & se mêlent dans une assez originale promiscuité.

Nos registres modernes se présentent au contraire sous un aspect plus sérieux ; ils sont mieux habillés, mieux soignés; leur tenue est plus correcte; c'est, pour tout dire d'un mot, la correction administrative. Rien, chez ceux-ci, n'a été négligé pour faciliter les recherches; les baptêmes ouvrent la marche, les mariages forment la deuxième partie du registre, les décès

Digitized by Google

en sont le couronnement; toutes les étapes de la vie sont marquées dans l'ordre logique indiqué par la nature.

Nos officiers de l'état civil ne laissent jamais rien à l'imprévu, on peut l'affirmer sans crainte, malgré quelques erreurs qui rendent parfois nécessaire la rectification de certains actes, erreurs que tend à faire disparaître l'heureuse innovation des livrets de famille. Leurs actes sont très exactement libellés, la rédaction en est précise, & les renseignements généalogiques y sont fournis avec la plus grande sûreté.

Combien, au contraire, la rédaction des registres de paroisse laisse à désirer! Le desservant inscrit l'évènement comme il peut, comme il sait, mais il ne se pique pas d'une trop grande exactitude. « Tel jour, écrira-t-il, j'ai baptisé un tel, » sans nous dire les noms du père, de la mère, soigneusement notés dans nos registres d'aujourd'hui, les noms du parrain & de la marraine, que l'église inscrit toujours à côté des noms de celui qu'on vient de baptiser. « Le quinziesme du mois & année que dessus (février 1628), a esté ensevely dans la chapelle des Pénitens Blancs un garçon de Gaspard. »[1] A-t-il oublié un nom, le desservant ne l'inscrira pas, il y aura une lacune dans la rédaction, un blanc ou quelques points remplaceront le nom qui s'est malencontreusement laissé oublier, ce n'est pas plus difficile que cela. « L'an 1652 & le vingtième du mois de juillet est décédé..... a esté ensepvely dans le cimetière. »[2] « Le premier janvier 1665 a esté enterré dans l'église des RR. PP. Cordelliers..... »; quelques points, & c'est tout[3]. Il y a dans cette phrase tout juste de quoi nous apprendre le sexe de la personne décédée, encore faut-il admettre que le rédacteur de l'acte ne s'est point permis envers la grammaire quelqu'une de ces familiarités qu'on relève si souvent dans les registres de paroisse.

Les registres modernes parlent le langage administratif. L'allure en est solennelle & lourde. Celui qui tient la plume

1. *Archives communales de Narbonne*, GG, registres de Saint-Paul, mariages & décès de 1630 à 1664, décès, f° 2.

2. *Archives communales de Narbonne*, GG, registres de Saint-Sébastien, décès de 1639 à 1668.

3. *Ibid.*

Digitized by Google

est, on le sent, un homme sévère, ami des formules, plein de sérieux, souvent engoncé dans un faux-col & une cravate qui donnent à sa personne & à son style un bel air de dignité. Qu'importent aux registres de paroisse les phrases correctes? Pourvu que l'évènement soit mentionné, qu'importe le style? Ce peu de souci du langage engendre quelquefois des actes comme celui-ci, que nous ne résistons pas au plaisir de citer.

« Le 27 décembre 1650, est decedé Jean Deffau, ramonet de M. Angles, lequel venant d'abrever ses mules a cause de l'impétuosité du vent qui estoit si vehement quil emportoit les muralhes & piramides S^t Just, fut accablé soubz une muralhe de l'ort S^t Just que le vent fit tumber lorsquil passoit & l'ayant sorti de soubz les masures confessa & receut l'extrême onction & moreut une heure appres dans la fabrique assisté par moy qui feus emporte en l'air par le vent plus de quarante fois & enterré au cimentiere S^t Just. Trinquié, signé. »[1].

Cette fois, le dévergondage grammatical est complet; il nous semble toutefois qu'il donne plus de saveur à un simple fait divers. Les Narbonnais de l'époque romaine avaient élevé un autel au dieu Circius, les noëls du dix-huitième siècle inventèrent l'impétueux Bardanis; le vent faisait rage en 1650, à Narbonne, comme au temps de Circius & comme de nos jours. Faut-il s'étonner qu'après une tourmente pareille les idées du bon M. Trinquié se soient un peu brouillées, & que la syntaxe & la correction du langage se soient quelque peu ressenties des voyages aériens qu'il avait bien malgré lui entrepris?

L'autorité comprit la nécessité de remédier à la mauvaise tenue des registres de paroisse, & Louis XIV décida que les registres seraient cotés & paraphés. Cette tentative de régularisation commença en 1668, & les actes furent désormais inscrits aux livres « faits & tarifés & énumérés par le Code de notre bon roy Louis quatorzième »[2]. Quelque louable & utile que fût la tentative, elle n'empêcha pas certaines irrégu-

1. *Archives communales de Narbonne*, GG, registres de Saint-Just, de 1635 à 1667.

2. *Archives communales de Narbonne*, GG, registres de Saint-Sébastien, décès de 1639 à 1668, note au mois de janvier 1668.

Digitized by Google

larités de se produire comme auparavant; elle marquait cependant une réforme importante & un acheminement vers le bien.

Malgré les imperfections & les incorrections que nous avons signalées dans la tenue des registres de paroisse, ceux-ci n'en sont pas moins très intéressants & très utiles, à cause des renseignements qu'ils peuvent fournir pour l'histoire locale & même pour l'histoire générale. Le rédacteur des actes, libre de les inscrire comme il veut & sans être assujetti à un formulaire qui gênerait sa rédaction, devient souvent, sans qu'il s'en doute, un véritable historien plein de naturel, témoin fidèle de ce qu'il a vu & qu'il écrira « pour mémoire. »

Les registres de paroisse conservés aux archives communales de Narbonne sont ceux des paroisses de Saint-Just, Saint-Paul, Saint-Sébastien, Notre-Dame la Major, Notre-Dame Lamourguier, & un registre de la paroisse de Saint-Martin de Toques, du diocèse de Narbonne, égaré nous ne savons comment dans nos archives.

Les registres de Saint-Just forment dix-neuf volumes & embrassent la période de 1569 à 1789;

Ceux de Saint-Paul, dix-huit volumes, de 1630 à 1792;

Ceux de Saint-Sébastien, treize volumes, de 1610 à 1790;

Ceux de la Major, dix-huit volumes, de 1583 à 1790;

Ceux de Lamourguier, neuf volumes, de 1622 à 1791;

Enfin, le registre de Saint-Martin de Toques, contient les actes de 1723 à 1792.

Voulez-vous que nous les parcourions ensemble? Nous noterons au passage les particularités curieuses qu'ils renferment.

Voici d'abord l'installation d'un grand archidiacre de Saint-Just, racontée par les registres de paroisse. C'est le 25 août 1623. M. Arnaud de Casaletz, chanoine & précenteur de la cathédrale, va succéder comme grand archidiacre à son frère Charles, qui s'est défait en cour de Rome de sa dignité. Le nouveau dignitaire vient à l'église à l'heure du chapitre, accompagné de MM. Bertelier, docteur ès droits, secrétaire de l'archevêché, Charles Rouhard, avocat, juge en la temporalité de l'archevêque, Rathery, avocat, & Antoine Robert, prêtre &

Digitized by Google

conducher, commissaire du Pape, chargé de mettre M. de Casaletz en possession de sa charge. « Estans venus à l'antrée de la porte deu cœur gauche, ledit Bertelier a leu les provisions qu'il advoit obteneues de Nostre Saint-Père le Pape. Cela faict ledit Robert comme & conformément à sa comition l'auroit prins par la main, l'auroit amené devant le grand autel, & ayant faict une petite oraison, auroit monté les degrés & baisé ledict autel, & de la s'en seroient allés à la chaire deu sieur grand archidiacre, & ledict Robert l'auroit faict assoir en ladite chaire & mis en pocession, & requis ledit Bertelier, comme notaire apostolique, luy en retenir acte & ausdictz Rouhart, Rathery & Gres, s'en souvenir & luy en porter bon tesmoniagie.

« Et sortant deu cœur auroit rencontré Monsieur Lenoir, chanoine & l'un des prevotz de ladite esglise qui l'auroit requis conformément au formadignum qu'il luy faisoit aparoir de le vouloir recevoir en chapitre en la forme qu'ilz hont acoustumé de recevoir les grands archidiacres, & luy aiant respondeu qu'il le feroit sçavoir au chappitre, & qu'il luy rendroict responce bien tost, & l'aiant atendeu dans le petit sacraire environ les neuf heures luy auroit veneu dire de monter, & estant descendeu avant de sortir de la porte dudict chappitre l'on luy auroict chargié la grand chappe deu cardinal de Brissonet & deux conduchers qui luy faisoint assistant aportoint les chappes d'or frisé. Aiant comencé de sortir dudit chappitre en grand magnificence, tout le cœur estant assemblé, hont levé la grand cloche & soné le carrillon, & l'orgue a joué, ung peu joué, & incontinent la musique a comencé à chanter, & le soubz diacre avec la crois, les deux bedeaux avec les masses d'argent, tous les premiers sortans deu chappitre, sont alés passer & sortir par la porte qui est devers la chappelle des fons baptismalles, apellé la porte de Rogamus, & antrés par la porte deu founs deu cœur, & le cœur estant rangié d'eung cousté & d'autre, ledit sieur archidiacre est pacé en l'équipagie que desseus, s'en est allé à sa chaire & s'est assis. La musique chantoit toujours *Te Deum laudamus*, & pendant cela deux chanoines des plus antiens sont montés pour luy confirmer sa pocession. Cela faict, ledict sieur a chanté le verset *Confirma*

Digitized by Google

hoc Deus, &c., & puis il a dit l'oraison deu Saint-Esprit, *Deus qui corda fidelium* .»[1].

Le 26 décembre 1620, jour de Saint-Jean, sous l'archiépiscopat de Mgr de Vervins, la paroisse de Saint-Cosme est unie à celle de Saint-Just, avec le consentement du chapitre métropolitain. Les registres de paroisse vont nous faire connaître les formalités de cette union. « Comme recteur de ladite paroisse & viquere perpetuel d'icelle estoit Me Phelip de Fontene, qui a consenti à ladite adjunction qui s'est faicte en ceste faisson, que le susdit jour de la feste de Monsieur Saint-Jean l'Evangeliste ledit de Fontene avec son curé qui estoit Me Chabarnac, après avoir dict la messe à l'église de Saint-Cosme, partirent d'icelle église en procession, & estant arrivés à Saint-Just entrèrent dans la chapelle de Nostre-Dame de Bethléem, & le curé d'icelle leur print la croix qu'ils portoient & la mit sur l'autel & chantèrent une antienne de Nostre-Dame, & cella faict ledict de Fontene & son dit curé s'en retournèrent sans croix ni surplis. Faict par moi, Anthoine Rasigade, curé. »[2].

Un curieux privilège des consuls de Narbonne nous est révélé dans un acte du 29 janvier 1645, jour où « fust baptizé *Paul*, fils de Raymond Mirandol & de Jeanne Violle, mariés. Le parrain a esté tout le corps de la présente ville, étans consuls, Noble Antoine Marie de Castillon, sieur de Saint-Martin de Toques, le sieur Germain Pelissier, Pierre Falcony, Henri Fabre & Jacques Cassagnes; ayant été tenu par ledit sieur Pierre Falcony, un desdits consuls; la marraine, demoiselle Françoise Boyer. »[3]. La même année, & le 27 juin, *Paul*, fils d'Antoine Escaich, marchand & consul de Narbonne, est baptisé avec le même cérémonial[4]. Les enfants reçoivent toujours le prénom de Paul, sans doute en souvenir du premier évêque de Narbonne & de l'église dont les consuls sont

1. *Archives communales de Narbonne*, GG, registres de Saint-Just de 1606 à 1635, baptêmes, fol. 69 & suiv.

2. *Ibid.*, baptêmes, fol. 51.

3. *Archives communales de Narbonne*, GG, registres de Saint-Paul, naissances de 1627 à 1652.

4. *Ibid.*

Digitized by Google

marguilliers-nés. Quelquefois même ils recevront le prénom de Narbonne, ajouté à celui de Paul, & nous verrons ainsi baptiser, le 23 septembre 1648, Paul Narbonne, fils de Guillaume Boutes & de Marie Albert[1], le 22 mars 1650, Paul Narbonne, fils de Jean Roquefort & de Catherine Laffon[2], le 5 octobre 1651, Paul Narbonne, fils de Jean Dalzon & de Jeanne Andrène[3].

Certains faits intéressant les paroisses, legs, dons, réparations faites ou à faire, &c., trouvent leur place dans les registres. Le 16 mars 1635, un sieur François Huc, maître maçon, décède & est enterré à Lamourguier, « ayant laissé un légat pie dans ladite église de la somme de 200 livres, aux charges de faire célébrer annuellement cinq anniversaires aux quatre festes des trespassés & jour de son décès. » Et, pour qu'on ne puisse douter de l'authenticité des dispositions du défunt, le curé ajoute cette mention : « Testament retenu par Besiers, notaire. »[4]. Le 20 juillet 1642, une croix d'argent est donnée pour le service de la paroisse de Saint-Paul[5]; le 23 décembre 1631, les consuls offrent aux églises de la ville une lampe d'argent à la suite de la peste qui avait ravagé Narbonne[6]; le 6 novembre 1636, en l'absence de l'archevêque, alors à Paris, le vicaire général bénit la chapelle & la cloche de l'hôpital[7]; le 2 janvier 1634, l'archevêque visite des ossements trouvés au mur qui ferme le chœur devant la chapelle Saint-Etienne, dans l'église Saint-Paul[8]; & tous ces évènements sont inscrits avec une scrupuleuse exactitude & un luxe de détails qui forcent l'intérêt & jettent un jour curieux sur les usages & les coutumes du passé.

Nous avons relevé dans les registres de la paroisse la Major[9]

1. *Archives communales de Narbonne*, GG, registres de Saint-Paul, naissances de 1627 à 1652.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Archives communales de Narbonne*, GG, registres de Lamourguier, naissances, mariages, décès, de 1622 à 1677.
5. *Ibid.*, GG, registres de Saint-Paul, mariages & décès, de 1630 à 1664, f° 2.
6. *Ibid.*
7. *Ibid.*
8. *Ibid.*
9. *Archives communales de Narbonne*, GG, registres de la Major, de 1583 à 1602.

Digitized by Google

toute une série de notes relatives à des réparations concernant l'église ou à des libéralités.

« L'an mil cinq cent nonante & huict & le secgont jour du mois de juillet, l'ons comensa à faire acomoder les vistres de la present esglise au despens des messieurs de l'esglise saincte de Narbonne. M. Anthoine Cavenesy feist l'euvre. » Ce nom de Cavenesy, nous le trouvons dans les contrats du chapitre Saint-Just, mais écrit plus exactement, croyons-nous, Canavesy ; c'était celui d'un maître peintre de Narbonne qui exécuta plusieurs rétables des chapelles de la cathédrale [1].

A la même époque, Jean de Rodez, maître menuisier, est chargé par M. le docteur Vayssière de « fere ung beau retable » en sa chapelle Saint-Georges.

Parmi les personnes qui font des dons à l'église, figurent Mesdemoiselles de Soubeyran, du Quatourze, Najac, Mesdames Fitte, de Sorgues, de Rouhard, de Fleix, d'Exéa.

Si nous trouvons aujourd'hui notre compte dans ces notes que le temps a conservées, qui sait si au jour où elles furent écrites l'amour-propre artistique des uns & le zèle pieux des autres n'y trouvèrent pas un stimulant puissant? les rédacteurs auraient alors atteint un double but : ils conservaient à la postérité des faits dignes de quelque remarque; ils encourageaient en même temps le talent & la générosité.

Nous ne voudrions pas abuser des citations; voici cependant deux notes que nous signalons à ceux qui voudraient écrire l'histoire de la Major.

« L'an mil v^c IIII^xx VIII & le XXIIII^e décembre feust fermé le cemitiere Nostre Damme la Majour, tout au despens du bassin de purgatoire de ladicte esglise, & ce feust par deliberation de messieurs les parrouchiens, causant certaines choses qui se cometoient dans led. cimitiere, tant de nuict que de jour, antre autres choses beaucoup d'inmondisités. Je le puis attester comme estant curé à ce requiz de l'esglise lad. année. Julian, signé. »

Et voilà justifiée une mesure que l'on put trouver alors rigou-

1. *Archives départementales de l'Aude*, GG, registres des contrats du chapitre Saint-Just, 35, fol. 140 & 231.

Digitized by Google

reuse, mais que rendait nécessaire la liberté trop grande avec laquelle tel ou tel Narbonnais traitait les cendres de ses ancêtres :

. . . . . Utrum
Minxerit in patrios cineres...

« Le dict an feust relevée la confrarie de Nostre Dame, laquelle estoit perdue, comme aussy celle de Nostre-Seigneur en lad. esglise. »

Grâce à cette habitude prise par les curés & recteurs de noter tous les faits saillants, les registres de paroisse deviennent une sorte de journal. Voyons donc ces journalistes à l'œuvre. Journalistes sans le savoir, ils n'en sont que plus désintéressés, plus fidèles & plus consciencieux.

Louis XIII passe à Narbonne en octobre 1632 ; son passage est marqué par la mort d'une personne qui « estoit à la suite du roy. »[1]. Relativement à Louis XIV, nous lisons : « Avril 1660. Nota que le huitième jour du mois d'avril 1660, entre cinq à six heures du soir, notre bon roy Louis quatorzième est entré en cette ville, étant dans la carrosse avec Madame la reyne sa mère, & Monsieur d'Orléans, son frère, & Madamoiselle. Le lendemain, il partit pour Perpignan. Nota que le 16, le roy est parti pour Carcassonne en poste. »[2].

Le dimanche 18 septembre 1633, à cinq heures du soir, M. le duc d'Hallvin, gouverneur pour le roi de la province de Languedoc, faisait son entrée dans Narbonne « avec grand triomphe & applaudissemant. » Le chapitre Saint-Paul alla en procession le recevoir à la porte Connétable, & après une harangue de M. Lazarin Carré, en sa qualité de plus ancien chanoine, l'accompagna jusqu'au passage de l'Ancre, sous l'archevêché, suivant comme itinéraire la rue de la Parerie & le pont des Marchands. Arrivé sur la place de Cité, le duc d'Hallvin fut reçu « dessoubs l'Ancre » par le chapitre de Saint-Just qui était également sorti en procession, ayant à sa

1. *Archives communales de Narbonne*, GG, registres de Saint-Paul, mariages, décès, de 1630 à 1664, décès, f° 8, v°.

2. *Archives communales de Narbonne*, GG, registres de Saint-Just, décès de 1635 à 1667.

Digitized by Google

tête M. de Casaletz, grand archidiacre. Il fut conduit devant le maître-autel de la cathédrale « où estoit le Saint-Sacremant durant cette sepmaine »; & après le *Te Deum laudamus*, après un verset & « l'oraison qui est expresse pour ceste action, chascun se retira. » Le chapitre Saint-Paul regagna son église en passant par la rue de la Cour du Roy, les Barques & le pont de la Cadène[1].

L'archevêque Louis de Vervins meurt le 8 février 1628. C'est là un évènement qui a son importance pour l'église de Narbonne; aussi allons-nous assister, non seulement au décès, mais encore aux obsèques du prélat racontées par le menu.

« Le huitiesme jour deu mois de février mil six cens vingt huit deceda feu Monseigneur Loys de Vervins quand vivoict archevesque & primat de Narbonne, consilier du Roy en son conseil d'Estat & privé, & le jeudi dixième dudict mois fut mis dans le crus de son tunbeau en grand magnificence entre onze & doutze heures du matin. Monsieur l'évesque de Besiers fit l'office, qui feust envoié prié par Monseigneur Claude de Rebé, coadjuteur & successeur à l'archevesché de Narbonne, qui assista à la messe & avoit prins possession de l'archevesché le mesme jour que ledit seigneur de Vervins morut, à l'issue de vespres, en grand magnificence, l'on chanta le *Te Deum laudamus*, feust reçu par Messieurs du chapitre; tout cela feut fait le mardy huitiesme de fevrier, comme dict est, & le jeudy dixiesme dudict mois feust ensevely par le sieur evesque de Beziers en grand solennité. Monseigneur l'archevesque reçu nouvellement estoict à sa chere archiepiscopale. Messieurs le gouverneur de la ville & le viguier accompagnoient le premier deuil qui estoict Monsieur de Bunis, son neveu, & Messieurs le jeuge & premier consul le segond qui estoict Monsieur de Bunis de Bisan, aussy son neveu, & ainsin tous les autres deulz accompaignies de Messieurs les conseulz. Monsieur Guillaume de Juliart, chanoine & théologal de l'église sainte

1. *Archives communales de Narbonne*, GG, registres de Saint-Paul, mariages & décès de 1630 à 1664, f° 2, v°. — GG, registres de Saint-Just, de 1606 à 1635, f° 27, v°.

Digitized by Google

de Narbonne, fit l'oraison funèbre. Il y avoit dans le cœur aux pieds du [tombeau du] Roy une chapelle ardente couverte de trois cens siergies entournée de velours & cent vingt pouvres qui portoient chascun douze pans de cordelet bleu & une torche d'une livre pièce. Après qu'il feust dans le creus de son sepulcre qui est au costé droit du grand autel de marbre jaspé, il demeura ouvert entierement jusques à la nuit que la pluspart de la ville le venoient voir & à la nuit l'on le ferma. Il gouverna l'église en grand honneur & réputation vingt sept ans, auquel Dieu fasse misericorde. En foy de ce me suis signé, Rasigade, curé[1]. » Les registres de la Major contiennent aussi un récit des obsèques de Mgr de Vervins, & il est curieux de faire un rapprochement entre les deux relations dont les détails sont à peu près identiques[2]. Très précise également, quoique moins détaillée, la relation des obsèques de Mgr Claude de Rebé[3].

L'histoire littéraire & artistique trouve parfois dans les registres de paroisse la solution de questions controversées. A cet égard les noms de Molière & de Mondonville se rattachent aux registres que nous étudions.

Les voyages de Molière dans le Languedoc ne laissent pas de renfermer certains points obscurs, & on ne sait pas toujours à quelle date précise l'illustre comédien se trouvait dans telle ou telle ville. En ce qui concerne Narbonne, il ne saurait y avoir d'incertitude. Molière & la troupe qu'il avait formée en 1645 pour la province jouèrent à Narbonne en 1649. Leur présence est établie à la fin de cette même année par l'acte suivant :

« Descembre 1649.

« L'an mil six cens quarante & neuf & le vint &.....[4]

1. *Archives communales de Narbonne*, GG, registres de Saint-Just, 1606-1635, décès, f° 44.

2. *Ibid.*, GG, registres de la Major.

3. *Ibid.*, GG, registres de Saint-Just, 1635-1667, décès.

4. Le mot qui indique l'unité du quantième est moitié effacé, moitié détruit par suite de l'usure du papier. Mais l'acte qui précède est daté du 26 décembre, celui qui suit postérieur au 29; & d'après ce qui subsiste du mot effacé, la date serait plutôt celle du 26 ou du 27 que du 28 ou 29 décembre 1649.

Digitized by Google

Desembre, par moy, curé soubs signé, les seremonies du Saint baptesme ont esté faictes à Cha[r]les Magdalaine, fille dé..... André & de Marie Fournière, mariés; lé parrin a esté le sieur Charles Dufrène, bourgio[i]s d'Argentan, en Normandie, la marrine, demoiselle Magdalaine de Bais[j]ar dé Paris; présent les sieurs Gabriel Ursein dé Fonten[elle] & Charles de la Roche [1].

De Fontenelle, C. Laroche,
Vidal, curé. »

Dufrène est un des artistes de la troupe, ainsi que Madeleine Béjart, dont le nom est bien connu. Elle avait embrassé avec ses deux frères la profession du théâtre & s'était engagée dans la troupe de Molière. Elle avait une fille de M. de Modène, gentilhomme d'Avignon, avec qui elle avait contracté un mariage secret. C'est cette petite fille, Armande-Grezinde-Elisabeth Béjart, qui devint plus tard la femme de Molière.

Le témoin Ursin de Fontenelle n'était pas un des membres de la troupe, si l'on en juge par cet extrait des archives de Narbonne relatif à un membre de cette famille :

« Noble Pierre Ursin, sieur de Fontanelle, seigneur du Petit Arbonville, un des 200 chevaux légers de la garde du Roy, cappitaine apoincté de cavallerie en ladite compagnie, gentilhomme servant de Sa Majesté & chef de son gobelet [2]. »

Molière était encore à Narbonne en 1650. Il va figurer comme parrain dans un acte de baptême.

« Jeanvier 1650.

« L'an mil six cens cinquante & le dixiesme jeanvier, par moy, curé soubs signé, a esté baptisé Jean, fils d'Anné, né sachant le nom du péré; le parrin a esté le sieur Jean-Baptiste Poquelim, valet de chambre du Roy, & la marrine,

1. *Archives communales de Narbonne*, GG, registres des naissances de Saint-Paul, de 1627 à 1652, f° 397, v°.

2. *Archives communales de Narbonne*, CC, comptes, année 1656, reg., f° 13.

Digitized by Google

domoiselle Catherine du Rosé; présents les sieurs Charles Dufrene & Julien Melindre, p(r)arisiens[1].

Dufresne. De Rochessauve.

Vidal, curé. »

Julien Melindre de Rochesauve (que d'autres appellent aussi Meindre) nous est connu comme « habitant de la ville de Brioude, en Auvergne, » par un acte passé à Montpellier, le 22 février 1655, que M. Eudore Soulié mentionne à la page 254 de ses précieuses *Recherches sur Molière & sa famille.* La marraine, Catherine du Rosé, est Mlle de Brie, l'amie de Molière[2].

Une tradition veut que Molière ait habité, quand il venait à Narbonne, l'hôtel connu encore sous le nom d'*Hôtel des Trois Nourrices*, situé non loin de l'église Saint-Paul. Les deux actes de décembre 1649 & de janvier 1650, que nous avons cités, & qui sont consignés sur les registres de cette paroisse, autorisent parfaitement à admettre cette tradition.

Nous avons tout à l'heure nommé Mondonville. Jean-Joseph Cassanea de Mondonville est ce musicien, né à Narbonne, qui, au dix-huitième siècle, assura l'influence de la musique française sur la musique italienne & donna naissance à la fameuse *Guerre des Coins.* A-t-on assez discuté & écrit sur son origine, la date de sa naissance, sa famille! Combien d'erreurs trop longtemps accréditées eût évité à ceux qui ont ainsi discuté & écrit l'examen de nos registres de paroisse!

Cassanea de Mondonville, disent-ils, était né d'une famille de Toulouse, noble, mais pauvre. — Qu'on lise l'acte de mariage de son père, à la date du 12 août 1704; on y verra que la famille Cassanea était originaire de Bordeaux, qu'elle s'appelait simplement Cassanea, sans particule ni titre nobiliaire, & que le père du célèbre compositeur était un modeste musicien de l'église de Saint-Just[3].

1. *Archives communales de Narbonne,* GG, registres de naissances de Saint-Paul, de 1627 à 1652, f° 398.

2. Voyez *Mémoires sur Molière*, par l'abbé d'Allainval, auteur de l'*École des Bourgeois*, p. 129. (Collection des Mémoires sur l'art dramatique.)

3. *Archives communales de Narbonne,* GG, registres de Saint-Just, de 1701 à 1721.

Digitized by Google

Il était né le 24 décembre 1715 ou 1711. — Si Fétis a hésité sur ce point[1], nous n'hésitons plus après la lecture de son acte de baptême, qui est à la date du 25 décembre 1711[2]. Quant au nom de Mondonville, c'est un nom de guerre, & les biographes ont eu tort d'établir un rapprochement entre la famille du musicien & la famille de Mondonville, de Toulouse, dont un membre se rendit célèbre par ses différends avec les Jésuites, à propos de l'Institut des Filles de l'Enfance[3].

Ce sont là, dira-t-on, les miettes de l'histoire, soit; mais il nous semble que ces miettes sont encore bonnes à ramasser.

Si les archives communales de Narbonne ne mentionnaient les pestes qui ont à certaines époques sévi sur la capitale de l'ancienne Gaule Narbonnaise, nous n'aurions qu'à consulter les registres de paroisse pour connaître ces évènements qui semèrent les deuils dans la ville & eurent d'effrayants résultats.

La peste éclate le 14 novembre 1628. Ce jour-là « deceda la femme de M. Adan, hoste de la Poulle grasse, qui estoit pour lors aux Barques de Bourc de la presente ville de Narbonne, parroisse de Nostre Damme Lamorguie, qui mourut blaissée d'ung charbon, & pour lors feust déclairée la peste dans ladite ville. Dieu par sa Ste Grasse nous en veuille préserver & tous ceulx qui sont morts apres hont este emportes dehors la ville. Cecy est par mémoire[4]. » Et après cet acte, la tenue des registres de Saint-Just est interrompue, & le décès suivant est à la date du 11 janvier 1629.

En tête d'une page d'un registre de la Major, après un acte de décès du 26 octobre 1628, on lit cette note, d'une concision & d'une simplicité lugubres : « Dans le mois de

1. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, t. VI, p. 169, art. *Mondonville*.

2. *Archives communales de Narbonne*, GG, registres de Saint-Sébastien, de 1697 à 1735.

3. L. Galibert, *Notice biographique sur Cassanea de Mondonville*, Narbonne, 1855. — Voyez les articles que nous avons publiés dans le *Courrier de Narbonne* des 16, 23 & 30 décembre 1886, sous ce titre : *Un musicien narbonnais*.

4. *Archives communales de Narbonne*, GG, registres de Saint-Just, de 1606 à 1635, décès, f°. 47.

Digitized by Google

novembre 1628, la maladie contagieuse a esté découverte dans Narbonne[1]. »

Les registres de Lamourguier mentionnent la mort de la femme de M. Adam, qui fut le premier cas de peste en 1628, & même le seul cas constaté par ces registres pendant la peste[2]. Les actes de décès recommencent au 28 février 1629.

Les registres de Saint-Paul font comprendre le désarroi qui règne en ce moment. Au mois de février 1628, nous ne trouvons que deux actes de décès, &, après un acte de décès du 23 octobre 1629, la tenue des registres constatant les morts est interrompue jusqu'en 1630.

La peste qui exerçait ses ravages dans les paroisses de Saint-Just, la Major, Lamourguier & Saint-Paul, n'éclate que plus tard dans la paroisse de Saint-Sébastien; & le curé de cette paroisse va nous tracer un tableau émouvant de la contagion.

A la suite d'un acte de baptême du 4 avril 1629, il écrit :

« La contagion est sy eschaufée dans la ville de Narbonne despuis le mois de décembre de l'année mil six cent 28 que sy Dieu n'en a pitié il ny restera rien que les murailles. Cabrol curé[3]. »

Et plus loin, à la suite d'un acte de baptême du 24 mai 1629, cette page que nous nous en voudrions de ne pas citer en son entier.

« La contagion susdite a demeuré dans Narbonne jusques au jour de l'Assomption N. Dame quy est le quinze du mois d'agoust mil six cent vingt neuf. Le mal contagieux y a esté sy rude ou pour mieux dire Dieu estoit sy fort courroucé contre ladite ville à cause des grands crimes qu'on y commetoit journellement qu'il n'y laissa dedans lorsque ledit mal cessa que quelques uns pour porter les nouvelles aux autres quy s'estoient réfugiés les uns aux villages les autres par la campaigne comme de pauvres errans sans savoir la plus part que devenir. Tout le dessus j'ay escrit pour avoir esté tesmoing

1. *Archives communales de Narbonne*, GG, registres de la Major, mariages, décès, de 1602 à 1667, f° 52, v°.

2. *Ibid.*, GG, registres de Lamourguier, de 1622 à 1677.

3. *Archives communales de Narbonne*, GG, registres de Saint-Sébastien, naissances, décès, de 1610 à 1639, baptêmes, f° 62.

Digitized by Google

oculaire pour avoir heu le Sainct Sacrement de l'autel expose dans notre esglise Saint Sebastien despuis le mois de decembre dernier jusques à la veille du *Corpus* quy feust le quathorsiesme du mois de juing 1629 qu'on me comenda de m'enfermer dans la maison presbiterale à cause qu'un des enfans de cœur se trouva avec la peste à la cuisse & le jour de ladite fête mon clerc se trouva aussy blessé au mesme endroit que ledit enfant de cœur. Et ayant heu tous deux le tac[1] noyr quy pour lors estoit grandement en regne enfin moureurent tous deux, ou après la mort desquels je restay tout seul sy désolé que je ne savés que devenir & n'avés autre consoulation que de demeurer tout le jour ou dans l'église ou sur le clocher la ou je contemplois la larme à l'oyl la perte d'une ville sy florissante qui estoit Narbonne devant la contagion. Sembloit que Jeremie n'avoit predit en ses lamentations que pour ysselle. Je remarquay avec plusieurs autres le credit que le grand Sainct Sebastien a dans le ciel, car nostre parroysse resta six mois sans aulcun mal. C'est pourquoy je vous prie ceux quy lirés ceste remarque d'avoir une particulière dévotion à ce grand sainct protecteur de ceux quy le reclament. L'obligation que je luy ay pour m'avoir opteneu de Dieu par ses supplications la preservation du mal contagieux quoy que je feusse tousjours parmy l'enbrasement me contrainct marquer sur ce fresle papier ce que j'ay gravé pour tout jamais dans ma memoyre, Adieu, lecteur. Cabrol, curé[2]. »

Voilà, si nous ne nous trompons, un récit plein de couleur & d'une simplicité navrante. L'auteur s'y met en scène sans aucune prétention, & son cœur saigne de la plus cruelle douleur. Les larmes des choses dont parle le poëte ont trouvé quelqu'un pour les pleurer sincèrement.

Le mal recommence en 1631. « Le dimanche 16e mars 1631 feust mise en sepulture au cimestiere des cloistres de St Just...

1. Nom vulgaire donné à une sorte de gale qui est une phlegmasie éruptive & contagieuse de la peau. Anciennement, maladie aigüe, dite aussi horion, qui régna d'une manière épidémique au commencement du seizième siècle, & qui se caractérisait par une forte fièvre & une toux très fatigante (Littré).

2. *Archives communales de Narbonne*, GG, registres de Saint-Sébastien, naissances, décès, de 1610 à 1639, baptêmes, f° 62.

Digitized by Google

demeurant pour chanbriere au logis de la Daurade après avoir confessé & receu le S^t Sacrement & non l'extrême onction a cause qu'elle mourut plus tôt que l'on ne pensoit & feut soubsonnée d'estre morte du mal de peste a cause de la suitte de quatre personnes qui moreurent dans le mesme logis quinse jours après, savoir l'oste, l'ostesse, une chanbrière & ung petit enfant. Cecy est pour memoire. Rasigade, signé[1]. » En effet, l'acte suivant mentionne au lundi dernier jour de mars 1631 la mort d'Arnaud Aren, « hoste de la Daurade, » au mardi 1^er avril celle d'un petit enfant lui appartenant, au mercredi 2 avril celle d'une chambrière, au jeudi 3 avril celle d'Isabelle Amille, « hostesse dudit logis de la Daurade, » « lesquels furent tous marqués du mal de peste[2]. » Le 4 mai 1631, les registres de Saint-Just mentionnent le décès d'un individu « soupçonné du mal de peste[3]. » Enfin, après le 4 juin 1632, ils contiennent cette note :

« Depuis ledit jour 4 juing 1632, le mal de peste a continué dans Narbonne plus eschauffé que n'avoit fait les mois de fevrier, mars, avril, may & juing, & l'office cessa de se fere le 29 juing 1632 jusques au jour de S^t Just audit an, quoyque le mal continuât encore, mais lentement. C'est la cause que je n'ay pas escript ceulz qui sont mortz pour ne le sçavoir pas[4]. » Et le registre des décès reprend au 25 novembre 1632.

Ces évènements étaient pour la ville un deuil public, dont les autorités prenaient leur large part. Les archives nous font connaître les mesures prescrites par les consuls pour combattre le fléau, nomination de médecins pour soigner les malades, de *corbeaux* pour les enterrer, &c. ; les registres de paroisse nous montrent les consuls implorant la divine intercession.

« Le vingtroisiesme decembre mil six cens trente une lampe d'argeant a esté mise dans le cœur de l'eglise collegialle S^t Pol donnée par Messieurs de la ville de Narbonne à cause de la malladie contagieuse qui fut dans laditte ville l'année

1. *Archives communales de Narbonne*, GG, registres de Saint-Just, de 1606 à 1635, décès, f° 53.
2. *Ibid.*, GG, registres de Saint-Just, de 1606 à 1635, décès, f° 53.
3. *Ibid.*, f° 54.
4. *Ibid.*, f° 55.

Digitized by Google

1628 & 1629 que les consuls de laditte ville firent veu à Monsieur S[t] Pol & S[t] Sébastien de donner ladite lampe & une à l'église S[t] Sebastien & à Notre Dame de Lamorguié, ce qu'ils firent le mesme jour que dessus. En foy de ce. Daltil, curé. Salomon, curé[1]. »

La peste éclate de nouveau, grave & terrible, en 1652. Elle est mentionnée le 9 juillet sur les registres de Saint-Just, & le desservant, qui vient d'inscrire un décès, déclare qu'il « n'a escript despuis à cause du mal contagieux qui dura jusques au 23 janvier 1653[2]. » La paroisse Saint-Paul est frappée à la même époque, &, après le 19 juillet, les registres de décès ne sont pas tenus jusqu'au 27 juillet 1653. La Major constate la présence du mal contagieux par un acte de décès du 14 août 1652. Les registres de Lamourguier ne portent en juillet 1652 aucun acte de décès mentionnant la peste; mais du 17 juillet au 17 novembre, aucun décès n'est relevé, ce qui semble indiquer que la peste a aussi éprouvé cette paroisse & que la tenue des registres a été négligée, comme cela s'est vu dans des circonstances pareilles. Quant à Saint-Sébastien, de même qu'à la première atteinte du fléau, cette paroisse est frappée bien plus tard que les autres. Ses registres ne mentionnent le mal que le 25 septembre 1652, & il ne paraît pas se prolonger au-delà du mois de novembre. Le curé était encore M. Cabrol. Nous avouons regretter pour notre part qu'il ne nous ait pas transmis ses impressions, comme il l'avait déjà fait pour la peste de 1628 & 1629.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir tout exploré dans les registres de paroisse conservés aux archives communales de Narbonne, & il restera encore beaucoup à glaner pour ceux qui entreprendront sérieusement leur examen & en feront une étude approfondie. Les renseignements que nous y avons recueillis suffisent à montrer de quel secours ils peuvent être pour l'histoire d'un pays. Ils prouvent que les municipalités

1. *Archives communales de Narbonne*, GG, registres de Saint-Paul, mariages, & décès, de 1630 à 1664, f° 2, v°.

2. *Ibid.*, GG, registres de Saint-Just, mariages & décès de 1635 à 1667.

Digitized by Google

doivent prendre des mesures pour assurer leur conservation & en faciliter l'usage, & que nous devons traiter ces ancêtres de nos registres modernes de l'état civil avec tout le respect qui s'attache aussi bien à leur âge qu'aux souvenirs d'un passé souvent glorieux dont ils furent les témoins.

Louis NARBONNE.

Digitized by Google

EXISTAIT-IL DANS LE MIDI DE LA FRANCE

UNE

ÉCOLE NATIONALE DE SCULPTURE

AU TROISIÈME SIÈCLE DE NOTRE ÈRE ?

Dans un travail remarquable que vient de publier M. Lebègue, sur les antiquités découvertes à Martres-Tolosane[1], notre savant collègue croit pouvoir diviser ces monuments en deux catégories bien distinctes : « les uns sont, d'après lui, le pro-« duit de l'art Grec & Romain ; les autres lui semblent « provenir d'un art local Gallo-Romain peu étudié jusqu'à ce « jour. Plusieurs de ces sculptures sont presque barbares ; on « dirait une imitation des maîtres anciens, mais par de gros-« siers disciples ; quelques-unes, cependant, plus parfaites, « plus raffinées, s'inspirent de la perfection de l'art helléni-« que » ; tels, par exemple, le triomphe de Tetricus & quelques bustes, quelques fragments de bas-reliefs conservés au musée de Toulouse.

Cette remarque l'amena à étendre son étude sur les monnaies des Empereurs gallo-romains ; il put se convaincre alors que « les médailles de Postumus à Tetricus (258-273) tranchaient d'une manière bien visible sur la série des monnaies impériales qui les précèdent ou qui les suivent & portaient un cachet « *sui generis.* »

1. « *Une école inédite de sculpture gallo-romaine* », par M. Albert Lebègue, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. — *Revue des Pyrénées & de la France Méridionale* (n° 2, 1889).

Digitized by Google

Il y aurait donc eu en Gaule, sous l'empereur Postumus, dont le règne ne manqua pas de grandeur, une renaissance artistique manifestée par les médailles & dont la sculpture, elle aussi, aurait ressenti les effets. « Quand l'Etat gallo-romain « qu'il avait fondé s'absorba dans l'unité impériale, les pro- « grès de l'art monétaire furent naturellement entravés, mais « rien ne prouve que la statuaire n'ait pas continué son évo- « lution »; il est probable que plusieurs des statues de Martres datent de cette époque, à laquelle on ne saurait assigner de limites bien précises.

Ce qui reste, dans tous les cas, bien acquis, c'est que « les « fouilles de Martres-Tolosane ont mis au jour les produits « d'un art original entaché parfois de barbarie gauloise, & « s'efforçant, ailleurs, de s'élever jusqu'à la pureté grecque ».

M. Lebègue, croit pouvoir établir, sur ces données, que « le « Midi de la Gaule a vu naître, probablement au troisième « siècle de notre ère, une école de sculpture gallo-romaine « qui doit occuper sa place dans l'histoire de l'art antique »; il ajoute, toutefois, que cette hypothèse demanderait à être appuyée par des études plus générales faites dans les musées, encore peu connus, qui nous entourent; aussi adresse-t-il un pressant appel aux savants de notre région pour contrôler ses conclusions & lui apporter le résultat de leurs observations respectives.

Aucune occasion ne pouvait mieux répondre aux désirs de M. Lebègue que le Congrès de l'Association pyrénéenne, auquel participent toutes les illustrations que compte notre Midi dans les diverses branches de la science humaine; c'est pourquoi nous n'avons pas hésité à introduire cette enquête dans le programme de ses travaux, avec l'espoir qu'elle jetterait une clarté nouvelle sur l'intéressante question soulevée par notre éminent collègue de la Faculté de Toulouse.

Nous ne croyons pas cependant, que l'étude des marbres Narbonnais puisse aider à la solution du problème posé par M. Lebègue, sur l'existence, dans le Midi de la Gaule, d'une école nationale de sculpture au troisième siècle de notre ère; la raison en est qu'ils remontent, pour la plupart, aux pre-

Digitized by Google

mier & deuxième siècles; si donc une école particulière de sculpture a existé à Narbonne, ce que divers indices sembleraient indiquer, ça été à une époque bien antérieure au règne éphémère des Empereurs gaulois.

C'est, en effet, sous les premiers Césars, que Narbonne atteignit l'apogée de sa puissance & vit s'élever dans son enceinte ces magnifiques monuments qui lui valurent le nom de seconde Rome; plus tard, sous les Antonins, un incendie dont une inscription célèbre nous a gardé le souvenir, nécessita la reconstruction de plusieurs de ces somptueux édifices. Est-il admissible que, dans d'aussi favorables circonstances, dans des appels aussi fréquents faits aux architectes & aux sculpteurs de la province, le génie gaulois n'ait pas trouvé le moyen de s'affirmer & de laisser son empreinte sur ces monuments artistiques? On répondrait par la négative, alors même que certains types originaux, certains procédés d'exécution inconnus ailleurs qu'à Narbonne ne témoigneraient pas en faveur de cette hypothèse. Il nous est malheureusement impossible de tirer des arguments des productions de l'art statuaire qui ne nous sont guère parvenus qu'à l'état de débris; mais, à défaut de statues & de bustes, nous pouvons interroger ces innombrables bas-reliefs, ces cippes funéraires qui forment la principale richesse de nos collections. A quoi pourrait-on attribuer, sinon à l'influence d'une école locale : chez les uns, cette raînure profonde qui accuse les contours des objets sculptés de façon à en doubler le relief; chez les autres, cette profusion de rosaces remarquables par leur richesse, autant que par leur variété, & qui ne se retrouvent, de l'avis unanime des hommes compétents, sur aucun des monuments similaires de la période gallo-romaine? Comment expliquer, enfin, autrement que par l'existence de cette école, l'originalité des piliers qui formaient le péristyle de l'ancien Capitole narbonnais & dont on trouverait difficilement d'autres exemples dans l'histoire de l'art antique?

Ces indices sont insuffisants, sans doute, pour affirmer l'existence à Narbonne d'une école nationale de sculpture dans les deux premiers siècles de l'Empire; une pareille question exigerait, comme le dit très bien M. Lebègue, de lon-

Digitized by Google

gues & difficiles études que le peu de temps mis à notre disposition par le Congrès ne nous a pas permis de poursuivre avec la persistance nécessaire. Ils n'en ont pas moins pour cela leur importance : aussi, croyons-nous devoir les signaler à nos savants visiteurs, qui découvriront peut-être, en parcourant nos collections, des preuves plus décisives de l'influence que le génie gaulois a exercée sur les monuments antiques de notre cité.

L. BERTHOMIEU.

Digitized by Google

TRACÉ

DE LA VOIE DOMITIENNE

DE NARBONNE A PERPIGNAN

De Narbonne à Perpignan, ou plutôt des rives de l'Aude à celles de la Têt, le tracé de la voie Domitienne n'est pas exactement connu. Jusqu'ici nous n'avions aucun élément pour déterminer ce tracé entre le neuvième & le vingtième mille à partir de Narbonne; au delà nous en avions trop, car à partir de ce point il y avait une variante qui créait la confusion. Aujourd'hui nous sommes en mesure de déterminer le tracé exact de la route jusqu'au vingtième mille; quant au reste, nous essaierons de faire un peu de lumière sur une question fort embrouillée.

Il y a environ vingt ans, M. Marty, propriétaire à Roquefort-des-Corbières, signala l'existence de deux bornes milliaires dans un vallon voisin de Roquefort & nommé la Clotte. Jusqu'à présent on faisait passer la voie Domitienne à l'est de Roquefort, en suivant le tracé de la belle route restaurée en 1744 par les états de Languedoc. Or, la Clotte est au *sud-ouest* de Roquefort, dans un site abrupte & désert, où il paraît impossible qu'un véhicule ait jamais osé s'aventurer. Et cependant on est bien forcé de se rendre à l'évidence. Avant de décrire les milliaires, je dois expliquer leur situation. En ce point, la route se dirigeant sur Narbonne venait de franchir le torrent de la Clotte & gravissait le coteau, en suivant une direction générale de l'est à l'ouest, de sorte que les milliaires

Digitized by Google

font face au nord. Les bornes ne sont pas sur la route; elles en sont à une distance d'environ trois mètres. La route passait devant elles en remblai; il reste encore un des murs de soutènement. Ce mur est relié à une construction solidaire de la route. La largeur de cette construction est d'environ quatre mètres; sa longueur indéterminée devait certainement atteindre douze mètres. Les bornes se trouvent dans une sorte de petit enclos formé par la construction, la route & la montagne, le quatrième côté restant libre. L'une d'elles est à côté même de la construction, l'autre en est à onze mètres. Au pied de cette dernière, on a trouvé une base de colonne ovale qui appartient certainement à un milliaire du troisième siècle, & contre la construction même il existe encore une très forte dalle qui a probablement porté une grosse borne anépigraphe du temps de la République. Ainsi on s'explique très bien que lors des différentes restaurations on ait intentionnellement placé toutes ces bornes sur ce même point. Qu'était ce point? Les bornes, comme nous le verrons tout à l'heure, portent le chiffre indicatif XVI. Ce point routier était donc à seize milles de Narbonne. Or, nous savons par les itinéraires que les relais de poste étaient placés généralement à une distance d'environ quinze ou seize milles. Dans le cas présent, au quinzième mille il n'y a pas d'eau; à la Clotte, au contraire, un puits de l'époque romaine fournit une eau excellente & inépuisable. La construction dont nous venons de parler était donc l'écurie du relais de poste. Au-dessus de l'écurie, dans la portion aujourd'hui disparue, se trouvaient sans doute les logements, qui par suite de la disposition particulière du terrain étaient de plain-pied avec la route. A la Clotte se trouvait donc une *Mutatio* dont les itinéraires ne font pas mention.

Si nous mesurons sur la carte la distance comprise entre ce point routier & le Pont Vieux de Narbonne, nous trouvons que cette distance, prise à vol d'oiseau, est exactement de seize milles. Cela peut paraître surprenant, car la voie n'allait pas en droite ligne, & dans le voisinage de la Clotte elle faisait de nombreux détours à travers la montagne. Mais on peut expliquer cette anomalie fort simplement : l'origine des milles ne se trouvait point au pont de Narbonne, elle se trouvait en

Digitized by Google

un point du périmètre de la ville, périmètre fictif, si l'on veut, que l'on obtient en traçant autour de la ville un cercle d'un mille de rayon. Il faut donc admettre que dans la traversée des cités, ou du moins de certaines cités, l'action des curateurs des routes était tenue en échec par celle des édiles. Nous savons qu'à Rome les distances ne se comptaient qu'à partir du mur de Servius Tullius, & du *pomœrium*, en dépit de l'existence du milliaire doré. Si l'on admet donc l'existence autour de Narbonne d'un périmètre fictif, l'anomalie signalée plus haut disparaît.

Décrivons sommairement les bornes; la plus ancienne & la mieux conservée doit être lue ainsi :

IMP ▾ CAESAR
DIVI ▾ F ▾ AVGVST
P ▾ P ▾ PONTIF ▾ MAX
COS ▾ XIII ▾ TRIBVNIC
POTEST ▾ XXI ▾ IMP ▾ XIIII
XVI
[illegible] IVLI ▾ DCCCCXVII
[illegible] C ▾ V ▾ V ▾ DCCCXCVIII

Elle nous indique que la route fut restaurée pendant la vingt et unième année de la puissance tribunicienne d'Auguste, c'est-à-dire dans la période qui va du 1er janvier au 27 juin 752 (de Rome). Cela concorde avec les autres renseignements que nous possédions déjà. Les nombreuses bornes de cette époque qui existent encore dans la province Narbonnaise nous montrent que la route fut restaurée de Narbonne au Rhône pendant la première partie de l'an 752; pendant la seconde partie on restaura la route du Rhône aux Alpes Cottiennes & celle d'Arles en Italie par le littoral. En 752, on entreprit la restauration depuis Narbonne jusqu'aux Pyrénées. Ce fut un vaste travail d'ensemble, car en cette même année 752 on restaurait en Bétique la portion de route qui va du Guadalquivir à l'Océan (*à Baete & Iano Augusto ad Océa-*

Digitized by Google

num). Il est probable qu'on dut en faire autant dans la Tarraconnaise; mais on n'a encore trouvé en Espagne aucune borne qui mentionne ce fait. Les lignes sept & huit mentionnent la distance de la borne à Rome par deux routes différentes qu'il est assez difficile d'identifier, ce qui du reste sort de notre sujet.

La deuxième borne est un peu plus haute que la première ($1^m,95$, contre $1^m,74$). Elle est très fruste, & je crois qu'il est inutile de transcrire ce débris d'épigraphe. Elle porte également le nombre XVI pour chiffre des milles. Elle doit se référer à une autre restauration de la route, dont nous parlerons tout à l'heure.

La voie Domitienne passait donc à la Clotte. A partir de ce point, en se dirigeant vers Narbonne, on en perd la trace pendant plusieurs kilomètres; puis nous trouvons sur le ruisseau de Gasparetz des restes d'un pont d'environ deux mètres d'ouverture & de sept à huit mètres de large; elle se dirige ensuite vers la tour romaine, dite de *Laureda* (*turris laureta*), elle passe à proximité d'une forteresse qu'on appelait au moyen âge le *Villar de Laureda*, & traverse la Berre au village de Portel. De là elle se dirige en ligne droite vers Narbonne en empruntant la route nationale n° 9, à partir du village de Peyriac. Dans ce village a été trouvée, il y a quelques années, la borne milliaire dont l'inscription suit :

CAESAR
F·AVGVSTV
ONTIF·MAXV
XIII·TRIBVNIC
EST·XXXVI
P·XIIII
VIIII

Nous y voyons que la voie fut restaurée en l'an 13-14 (c'est sans doute à cette restauration que se rapporte la borne dont nous avons parlé en dernier lieu). Cette nouvelle borne

Digitized by Google

n'était pas en place comme les deux autres, mais cela a peu d'importance en ce cas; en outre, la partie inférieure manque, de sorte que nous ignorons s'il était fait mention des distances de la borne à Rome. A environ un mille de Narbonne la route se dirigeait vers le Pont Vieux; il en existe encore des tronçons à l'état de chemins ruraux.

Si nous nous dirigeons de la Clotte vers Perpignan, nous trouvons d'abord une longue tranchée en montagne, qui précède le dix-septième mille; puis aux environs du dix-septième mille, M. Marty, qui s'est occupé de cette question avec beaucoup de zèle, a découvert dans ces derniers temps un nouveau milliaire plus petit que les autres & brisé en plusieurs fragments; malheureusement, il nous manque un fragment intermédiaire. Voici la lecture de ces fragments :

DDNN
ONSTAN
INO MAX
IC
. . . . . .
. . . . . .
XVII

Nous y voyons que la route fut restaurée par Constantin & Licinius vers l'an 315 de notre ère. A partir de ce point, nous perdons sa trace. Elle paraît se rapprocher de la côte, & tout indique quelle aboutissait en un lieu qu'on nomme Saint-Pancrace, où, selon M. Marty, serait le vingtième mille. Il est probable que c'est bien le lieu que les itinéraires désignent sous le nom de *ad vicesimum*. Il y a là quelques ruines romaines. A l'origine de la féodalité, ce lieu formait une seigneurie qui dut être désertée de bonne heure, car, en 1299, les coseigneurs de Roquefort rendent hommage pour le territoire de *Sancto Brancassio* (sic).

A partir de la station *ad Vicesimum*, il existe, à mon avis, deux routes. Tout le monde connaît la belle route de Salces au Vernet, qui a servi de base lors de la mesure de la méri-

Digitized by Google

dienne de France. Prolongeons en ligne droite cette route à travers la montagne, le prolongement passe à Saint-Pancrace, & sur ce trajet, nous trouvons une métairie qui porte le nom caractéristique de l'*Estradelle*. Je crois donc qu'à partir de Saint-Pancrace, une voie qui n'était pas la voie principale se dirigeait sur Salces & le Vernet, & par un second alignement sur Elne (*ad Stabulum*). Cette voie serait l'une des deux qui sont nettement indiquées dans l'Itinéraire Antonin. Elle aurait été créée pour suppléer la première qui suivait la côte & qui s'embourbait dans les marécages de la Salanque. Celle-ci a un caractère moins nettement romain, & c'est sans doute la vieille route ibérienne antérieure à la conquête & simplement améliorée par Domitius Ahenodbarbus. Il n'est pas certain, d'ailleurs, que Domitius l'ait même améliorée, car certains auteurs assurent qu'il se contenta de la parcourir triomphalement, monté sur un éléphant. Sur cette route nous trouvons marquée sur les Itinéraires & les vases Apollinaires, la station de *Combusta*, qui paraît être Saint-Hippolyte. On a, en effet, trouvé dans l'église de ce lieu un milliaire dont voici l'inscription :

FLAV
VAL
CONST
ANTIN
ONOB
CAES

Ceci nous indique que la route fut restaurée par Constantin, n'étant encore que César, vers 306, & cela n'est point en contradiction avec la borne précédente, car nous savons qu'on était obligé de refaire les routes tous les quinze ans environ. Mais il n'est nullement démontré que la route passât à Saint-Hippolyte même, la borne n'étant pas en sa place primitive. Tant qu'on n'aura pas de documents épigraphiques, cette question restera obscure, parce que les textes que nous possédons, mis à la torture, ne peuvent nous livrer que ce qu'ils contiennent, c'est-à-dire des renseignements contradictoires, ou du moins qui paraissent tels. Nous nous contenterons de faire remar-

Digitized by Google

quer combien la seconde route que nous appellons l'Estradelle, & qui portait sans doute ce nom dans l'antiquité, a bien le caractère romain : un alignement de Saint-Pancrace au Vernet, un second du Vernet à Elne, un troisième d'Elne aux Pyrénées, & c'est tout. Cette route dut bientôt remplacer la première, & il se forma au passage de la Têt une agglomération qui finit par supplanter Ruscino, & que nous appelons aujourd'hui Perpignan.

F.-P. THIERS.

Digitized by Google

LA BRUSHITE

DANS

LES GROTTES DE MINERVE

La présence de la Brushite & ce qu'elle fait présumer de la formation des gisements de certains phosphates.

En 1883, au cours d'une excursion aux grottes de Minerve, l'un de nous fut frappé de l'aspect tout particulier d'une terre qu'il reconnut, après analyse, être de la Brushite, phosphate de chaux bibasique, cristallisé sous le microscope, & fort peu connu. Il serait difficile d'expliquer ici l'origine de ce minéral, qui n'avait été jusque-là signalé que dans les produits de l'altération du guano, sans décrire, au préalable, le milieu dans lequel fut faite cette découverte.

Géographie. — Orographie. — Les grottes de Minerve, de la Coquille, ou de Fauzan, sont situées à l'extrémité sud du département de l'Hérault, sur les causses calcaires, premiers échelons de la Montagne-Noire, voisins des villages de Félines, la Livinière, Sirac, Cessèras, la Caunette, Minerve, &c., qui bordent ces causses au sud. Ces plateaux, d'une altitude moyenne de 300 mètres, sont tout à coup rompus par une faille profonde, orientée nord 45° ouest, qui donne passage à la rivière torrentueuse de la Cesse. C'est sur un des pittoresques escarpements de la rive droite, à 70 mètres au-dessus du lit du cours d'eau & à 2 kilomètres au nord du hameau de

Digitized by Google

Fauzan, commune de Cessèras, que s'ouvre au levant la grotte, dont la large entrée est protégée comme par deux sortes de tourelles de rochers.

Notions géologiques. — La grotte est formée par une galerie principale (galeries du Bénitier, du Pilier, du Chaos, des Tribunes & du Labyrinthe), se divisant en plusieurs rameaux qui lui donnent la forme grossière d'une croix de Saint-André. Elle s'enfonce sous le sol avec une pente moyenne de 8° & a une direction générale nord 18° ouest; elle est d'une longueur approximative de 5 à 600 mètres, sur une largeur de 8 mètres en moyenne; une faille presque perpendiculaire à la direction des bans calcaires couronnant la Cesse lui a donné naissance. Quatre autres galeries plus étroites viennent la recouper à un angle de 36° environ, & paraissent n'être elles-mêmes que des failles secondaires. Le développement total de ces diverses cassures formant l'ensemble des parties où l'on peut pénétrer est de plus de 1000 mètres.

La roche encaissante appartient, croyons-nous, à l'étage nummulitique; elle est formée d'une pâte blanchâtre, assez compacte, pétrie de fossiles parfaitement caractéristiques, comme des Lucines, un Strombus, une Cardita, des Echinolampus Leymeriei & des Alvéolines.

Ces bans, sur quelques points, sont d'une puissance moyenne de 40 mètres & reposent, mais en discordance, sur le dévonien; ils en sont séparés par une couche d'argile jaunâtre ou rougeâtre de 3 ou 4 mètres d'épaisseur, empâtant de nombreux fragments de calcaires du dévonien. Cette couche marneuse nous paraît appartenir au trias. En somme, l'on peut dire que tandis que les parois & le toit des grottes sont dans le calcaire à nummulites, le plancher en est dévonien.

Mode de remplissage. — Les matériaux de remplissage consistent en marnes argileuses, argiles de diverses colorations, graviers & sables; ils ont une épaisseur encore mal connue. Les vingt sondages que nous avons fait exécuter ont été poussés pour certains d'entre eux jusqu'à 6 mètres de profondeur, & ont été arrêtés soit par des couches de graviers, soit par des roches tombées des voûtes, sans qu'on ait dans aucun cas atteint

Digitized by Google

la roche dévonienne[1]. Ces matériaux de transport sont mélangés de blocs ou de fragments plus ou moins grossiers dont les calcaires qui forment les parois des grottes ont fourni les éléments.

On peut affirmer que les causes qui ont présidé au remplissage des failles qui ont formé la grotte ont été multiples, ce qui rend la stratigraphie des couches difficile à déterminer à cause de leurs variations.

Les terres argileuses que l'on rencontre dans les parties profondes, spécialement dans les galeries du Labyrinthe & Fausse-Monnaie, proviennent, à n'en pas douter, des nombreuses fissures de la voûte qui, même à l'époque actuelle, laissent encore suinter des argiles délayées par les eaux de pluies supérieures. Un grand nombre de ces couloirs ont dû être peu à peu obstrués par les dépôts d'eaux chargées de carbonate de chaux, qui, tout en tapissant les voûtes, se sont aussi répandues sur le sol & l'ont recouvert sur bien des points de larges coulées stalagmitiques.

A cette cause principale de remplissage est venue se joindre sur presque toute l'étendue des grottes, mais surtout vers la première moitié, l'action des eaux de la Cesse, qui coule, avons-nous dit, à 70 mètres en contre-bas, mais qui, aux époques quaternaires, a dû bien des fois envahir ces couloirs sombres. La présence de couches de sable & de graviers, dont la nature minéralogique ne peut être en rien différenciée de celle des matériaux que la rivière roule encore dans son lit à l'époque actuelle, vient l'attester d'une façon indéniable.

Paléontologie & Paléoethnographie. — Les grottes de Minerve avaient été signalées comme renfermant des restes d'animaux anciens; mais les fouilles hâtives qui y avaient été faites par de simples curieux l'avaient été sans méthode ou sont restées inconnues dans leurs résultats, & en tout cas sans valeur scientifique véritable. Les recherches & les sondages que nous avons faits sont en ce moment trop incomplets pour

1. D'ailleurs, si nous nous rapportons à l'inclinaison des calcaires à nummulites, qui est de 8° environ, le calcaire dévonien, qui se trouve presque au niveau de la grotte, doit être, à l'entrée de la *galerie des Tribunes*, à une profondeur moyenne de 20 ou 25 mètres.

Digitized by Google

que nous ayons nous-même la prétention de dresser à cette heure le catalogue des richesses préhistoriques que cachent les grottes. Nous pouvons toutefois dire que quelques-unes des espèces animales disparues y ont laissé des débris extrêmement abondants, & que certaines galeries se présentent comme de vrais ossuaires renfermant des amoncellements de restes d'animaux fossiles.

Voici la liste des espèces dont nous avons constaté la présence :

Ursus spelæus,	extrêmement commun.
— (variété de Gargas),	assez commun.
Hyœna spelæa,	rare.
Felis spelæus ?	très rare.
Rhinoceros tichorhinus,	rare.
Sus scropha,	rare.
Equus	—
Ossements de petits animaux non déterminés.	

La couche à ossements semble plus spécialement être constituée par un argile jaune que l'on rencontre vers le fond de ces galeries ; une argile verte la recouvre, & celle-ci l'est elle-même par une couche d'argile grise.

Une remarque qui nous paraît assez importante c'est que ces ossements enfouis dans des argiles humides y sont sans doute extrêmement friables, mais ne paraissent pas avoir été roulés & amenés par les eaux ; leurs apophyses sont parfaitement intactes, & les diverses parties des ossements y sont souvent, vis-à-vis les uns des autres, dans leurs rapports naturels. Enfin, les diaphyses ne sont jamais séparées de leurs apophyses, ni fendus dans leur longueur avec l'aide d'un instrument. Nous concluons de ces faits que ce n'est ni aux eaux ni aux hommes qu'il faut attribuer la présence de tous ces restes des faunes éteintes. Les grottes étaient une retraite dans laquelle tous ces animaux vivaient & mouraient, & la couche à Ursus spelæus de Minerve s'est formée à une époque où l'homme n'avait pas encore choisi la grotte pour demeure.

Il n'est pas douteux cependant que les grottes n'aient été plus tard une des stations importantes de l'homme primitif ; nous y avons recueilli nous-même, presque à la surface des galeries, il est vrai, une portion de crâne humain paraissant avoir appartenu à un adulte de très petite taille. Toutefois, si

Digitized by Google

ce témoignage paraissait douteux & demandait à être confirmé, l'homme y est représenté sans conteste, d'après nos recherches, par les objets de son industrie, comme silex taillés, nuclei, poteries communes ou impressionnées au doigt, ornements en argile cuite, grains de silex polis & percés, coquilles percées, traces de foyers, &c.

Mais quelles sont les comparaisons à faire & les conclusions à tirer des caractères qui semblent différencier les matériaux préhistoriques des grottes qui nous occupent de celles que l'on rencontre dans la région : Bize, la Crouzade, &c.? A quelle race rapporter l'homme qui y habitait? Quelle est la période paléolithique ou néolithique à laquelle tous ces êtres animés appartenaient? Ne faudrait-il pas distinguer deux étages, celui caractérisé par le Grand-Ours & celui de l'époque du Renne? Ce sont là des problèmes trop nouveaux pour nous pour que nous tentions de les résoudre actuellement, mais sur lesquels nous pourrons revenir un jour, alors que l'état de nos recherches nous permettra de les faire avec plus de témoignages. Notre intention est simplement aujourd'hui d'attirer l'attention sur un fait autrement important au point de vue pratique : le mécanisme de la formation des gisements des phosphates naturels.

Découverte d'un gisement de phosphates dans les grottes. — En parcourant les grottes, en 1884, nous fûmes frappé de l'aspect tout particulier d'une terre pulvérulente qui recouvre surtout les argiles de la galerie des *Tribunes* & du *Lac*. Elle se présentait sous la forme d'une poudre farineuse, blanc-jaunâtre, ou chamois, onctueuse au toucher. L'analyse chimique montra que ce corps singulier n'était autre qu'un phosphate presque pur, contenant jusqu'à 39 % d'acide phosphorique anhydre, presque entièrement soluble dans le citrate d'ammoniaque : c'était une sorte de superphosphate naturel, un phosphate bicalcique.

On connaissait déjà, quoiqu'il soit fort rare, un minéral présentant cet aspect & cette composition : c'est la *Brushite*. Elle constitue un phosphate bicalcique hydraté ($CaHPO^4 + 2H^2O$), que l'on n'a trouvé jusqu'ici que dans le guano des îles *Aves* & *Sombrero*, en couches cristallines, incolores & jaunâtres. Chose importante pour ce qui va suivre, il est mélangé

Digitized by Google

d'*ostéolithe* massive, happant à la langue, rappelant par son aspect le calcaire lithographique, & de *carbonate de chaux*. Nous croyons savoir que cette même Brushite existe dans d'autres régions, car ayant eu l'occasion d'en mettre des échantillons sous les yeux de M. Bracconnier, ingénieur des mines à Carcassonne, celui-ci le reconnut aussitôt comme identique à la Brushite, dont il avait dirigé une exploitation dans les montagnes qui séparent l'Espagne du Portugal; mais ces observations de M. Bracconnier n'ont été nulle part publiées.

Analyse de la Brushite & des autres phosphates de la grotte. — Voici du reste une analyse due à M. Cromydis, chimiste du Syndicat des vins & spiritueux de Narbonne :

Humidité à 130°.	3,46
Perte au rouge[1].	18,46
Acide carbonique.	1,20
Silice.	0,76
Alumine[2].	8,13
Chaux totale.	29,63
Acide phosphorique soluble dans le citrate.	20,736
— — dans les acides.	11,128
Total.	99,504

Le fer est en quantité impondérable; absence complète de magnésie.

La rencontre fortuite de la Brushite dans des conditions aussi curieuses ne pouvait manquer de nous frapper & de nous entraîner à des recherches nouvelles. Nous observâmes que ce corps se présentait souvent sous forme d'amas isolés dans les argiles encaissantes, & non, comme on eût pu s'y attendre, en couches régulièrement stratifiées. Ces amas de toutes grosseurs, tantôt de quelques centimètres & tantôt de près de un mètre cube, affectaient comme contours des formes extrêmement variables. Après examen attentif, nous constatâmes qu'ils étaient toujours constitués par des couches ou croûtes plus ou moins épaisses (de quelques millimètres à 10 centimètres) formées autour d'un nucléus concentrique de roche calcaire, & que cette roche n'avait pas d'autre composi-

1. La perte totale au rouge a été de 19,66 %; de ce chiffre on a déduit CO^2, dosé par perte de poids.

2. Dosé par différence.

Digitized by Google

tion minéralogique que les fragments détachés de la voûte ou des parois de la grotte. Quand le fragment était petit, le nucléus central avait disparu & s'était complètement transformé en Brushite; au contraire, si le fragment était plus considérable, on pouvait constater, en cassant le bloc, que le nucléus calcaire existait toujours au centre.

D'autre part, dans certaines galeries, en particulier dans celle du *Bénitier*, on voit la couche calcaire à nummulites comme rongée à son pied & recouverte par une couche nouvelle que l'analyse démontre n'être autre chose que des phosphates tricalciques. Le niveau supérieur de ces phosphates est en quelques points horizontal, comme si les phosphates avaient été dissous par les eaux & déposés horizontalement sur le sol & sur les parois de la grotte.

C'est dans l'analyse des terres des grottes que nous avons recherché la clef de ces faits, tout d'abord difficiles à expliquer. Nous en avons exécuté plus de cinquante, en recueillant des échantillons moyens tout le long de la paroi de puits de sondages, foncés dans toutes les parties des grottes, & dont l'approfondissement varie de 1 à 6 mètres. C'est ainsi qu'à notre grand étonnement nous pûmes constater que toutes les terres argileuses des grottes de Minerve, représentant un minimum de 35,000 tonnes, en ne basant nos calculs que sur des éléments incomplètement connus, mais presque à coup sûr au-dessous de la vérité, constituent un vaste gisement phosphaté, ayant une richesse moyenne de 16 % d'acide phosphorique, correspondant à 35 % environ de phosphates. Nous donnons ici l'analyse complète de l'échantillon moyen :

Humidité à 130°.	5,90 %
Perte au rouge.	4,24
Acide phosphorique total.	15,65
— sulfurique.	6,54[1]
— carbonique.	1,76[2]
Chaux totale.	14,80
Silice.	48,32
Oxyde de fer & alumine.	2,37
Total.	99,58

1. Correspondant à 11,33 % de sulfate de calcium dosé directement.
2. Correspondant à 3,97 de carbonate de calcium.

Digitized by Google

Géogénie de la Brushite & des phosphates minéraux. — Enfin, nous complétâmes nos observations par trois constatations importantes & dont la corrélation avec celles que nous avions faites précédemment devait nous conduire à la résolution du problème qui nous préoccupait, celui de la présence de la Brushite dans ces grottes.

Les graviers & fragments de roches disséminées dans les couches argileuses qui forment le sol des grottes sont de deux sortes : tantôt ils ont pour origine la voûte & les parois dont ils se sont détachés & dans ce cas ils appartiennent à une roche nummulitique riche en carbonate de chaux, tantôt ils sont le produit des dépôts de la Cesse & participent dans ce cas de la nature des roches dévoniennes & des grès siliceux que la rivière roule dans son lit. Or, ces dernières, quoique disséminées dans la masse du sol des grottes dans des conditions identiques à celles où se trouvent les roches à carbonate de chaux, n'offraient jamais trace de la formation phosphatée, ou Brushite, qui recouvrait les premières. Nous en avons conclu qu'il fallait que la roche carbonatée fût présente pour qu'il y ait formation de Brushite.

De plus, en déchaussant avec précaution les fragments volumineux de roches calcaires profondément enchâssées dans le sol argileux, nous nous aperçûmes que, tandis que la Brushite garnissait les parties à nu ou superficiellement recouvertes d'argile, elle tendait à diminuer en épaisseur & même à disparaître, à tel point que la roche calcaire reprenait toute sa netteté de fracture dans les parties où l'argile, grâce à son imperméabilité & à l'épaisseur de la couche, rendait impossible tout contact des eaux ambiantes avec la roche calcaire. Il était donc à supposer que l'eau qui avait mouillé ces roches, & dont le niveau encore apparent dont nous parlions tout à l'heure, & qui se voit si bien dans la galerie du *Bénitier* est un témoin irrécusable, avait aussi été l'un des facteurs de la formation de la Brushite.

Ajoutons enfin qu'il existe dans les grottes des eaux, sous forme de sources intermittentes, d'égouttages à travers les fissures des voûtes, & même un petit lac souterrain, qui, suivant les saisons, peut envahir des surfaces plus ou moins grandes

Digitized by Google

de galeries. Ces eaux ont donc été, à des époques éloignées, le véhicule de la matière apte à transformer le calcaire nummulitique en phosphates. Partout où les eaux intérieures ont atteint, on trouve en effet cette roche transformée en phosphate plus ou moins riche, ou recouverte de dépôts de phosphates; quelquefois même, comme dans les parties les plus déclives du sol, des couches & des rognons de Brushite ont fait complètement disparaître l'ancien calcaire ou se sont déposées.

En réunissant toutes ces données la question perd toutes ses obscurités, & il va nous être facile d'expliquer le mécanisme de la formation de la Brushite.

Les eaux souterraines venant sourdre en divers points des grottes, & celles qui ont pu venir de la rivière qui coule à leurs pieds, se sont chargées, en traversant les roches & surtout les couches d'humus formées par les végétations supérieures, d'un excès d'acide carbonique. Ces eaux, mises en présence des ossements d'animaux enfouis & accumulées dans les terres argileuses de ces anciennes retraites, se sont emparé de leur acide phosphorique & lui ont servi de véhicule; du reste, une observation déjà ancienne de Berzélius démontre bien la réalité de ce mécanisme. Le savant suédois a démontré que lorsqu'on met durant quelque temps de la poudre d'os en contact avec de l'eau chargée d'acide carbonique les phosphates sont partiellement dissous & transformés en phosphates solubles acides. Mises en présence de roches riches en carbonate de chaux, l'acide phosphorique dissous a attaqué celles-ci, & à la longue les a transformées en phosphate de chaux. Leurs couches concentriques, en devenant de plus en plus épaisses, ont enfin fait disparaître toute trace du fragment de la roche primitive quand celui-ci était peu volumineux, ou bien ont recouvert seulement le noyau central d'une couche plus ou moins épaisse quand celui-ci présentait une masse trop considérable. En même temps, l'excès d'acide carbonique aidant, faisait passer les phosphates tricalcique à l'état de phosphate bibasique, dissous dans l'eau grâce au gaz carbonique qui allait se déposer plus bas, sur les couches argileuses imperméables, pour former ce vaste gisement de terres phosphatées dont nous ne connaissons pas encore la vrai puissance.

Digitized by Google

C'est ainsi que la nature est ici surprise, pour ainsi parler, dans son incessant travail d'enfantement, se servant des éléments des êtres disparus depuis des milliers d'années pour se revivifier sans cesse & reproduire pour les êtres à venir les richesses que leurs ancêtres avaient fait disparaître à leur profit. Mais ce qui est peut-être plus particulièrement intéressant ici c'est que la nature a été prise sur le fait, & que nous pouvons être très certains du mécanisme qui a transformé en roches cristallines, en véritables minerais, des ossements ayant vécu. Il n'est pas douteux que ce même phénomène se reproduise un peu partout où ont été trouvées les matières phosphatées qu'emploie l'agriculture, à l'exception des apatites cristallisées de terrains anciens. Les eaux pluviales s'enrichissent d'acide carbonique à la surface du sol ; elles rencontrent dans sa profondeur les restes des animaux anciens, leurs ossements, coprolites, guanos, &c., & s'emparent ainsi de l'acide phosphorique qu'elles transportent avec elles & transforment en phosphates calciques au contact des calcaires. Ces phosphates dissous, grâce à l'excès de l'acide carbonique, vont se déposer là où les eaux qui en sont chargées rencontrent des couches argileuses imperméables. C'est au contact de ces couches argileuses & des calcaires tertiaires ou secondaires qui reposent dessus qu'il faut donc chercher ces minerais phosphatés, indispensables, dont l'importance en industrie & en agriculture tend à s'accroître tous les jours.

A. & G. GAUTIER.

Digitized by Google

LE FELDSPATH A BASE DE POTASSE

D'ITXASSOU (Basses-Pyrénées),

PRÉPARÉ POUR ENGRAIS

Le produit nouveau qui est présenté aux agriculteurs est, dans un sens général, une application des roches cristallines potassées à l'agriculture. Habitant un pays à sol granitoïde, & ayant à m'occuper d'une exploitation de matières à porcelaine, j'ai tout naturellement été préoccupé de la masse d'alcali qui est un des éléments constituant des gîtes du Feldspath orthose.

Une extraction de la potasse, à l'état de potasse du commerce, a peu attiré mon attention. La solution de ce problème étant entourée de trop de difficultés, & sachant qu'à diverses reprises il a été abordé, avec des succès plus ou moins douteux, par de savants & habiles industriels, mes idées se portèrent très vite à chercher une solution plus simple, en ne visant qu'une application directe à l'agriculture.

A la suite de recherches que j'entrepris sur les qualités végétatives de vieux mortiers de la région faits avec du sable de mine feldspathique résultant de la désagrégation de certains gîtes granitoïdes, je ne tardai pas à reconnaître combien ces vieux mortiers feldspathiques sont producteurs de sels solubles de potasse, & combien ils surpassent en actions végétatives les vieux mortiers faits avec du sable de rivière presqu'entièrement siliceux, ne donnant naissance qu'à de faibles doses de potasse fournies par la chaux, lorsque cette chaux est argileuse.

Digitized by Google

Après d'assez longs essais, je me suis arrêté à un traitement qui consiste surtout en une sorte de cémentation du feldspath par la chaux vive, opération toute spéciale qui change assez le rapport des bases du double silicate pierreux pour que, sous l'influence des agents atmosphériques & de l'acide carbonique dont le milieu arable est toujours plus ou moins imprégné, il y ait désunion du silicate potassique & formation de sels solubles; sels solubles de potasse qui, en se présentant à l'*état naissant* aux radicelles des plantes, en quelque sorte au fur & à mesure de leurs besoins, répondent aux conditions végétatives les plus favorables.

Le traitement de cémentation n'est appliqué qu'après la réduction de la roche en poussière fine pour aider à la dissociation des éléments du feldspath; chaque grain doit se kaoliniser peu à peu, en donnant lieu à des sels solubles de potasse[1], à de l'argile & à de la silice soluble.

La transformation finale ne s'opère que successivement sur chaque grain de feldspath, par couche, sans épaisseur appréciable, en quelque sorte. Il s'ensuit que c'est bien là un engrais durable, pouvant résister convenablement au lavage par les grandes pluies.

Ce n'est guère que dès la deuxième année que les effets du feldspath-engrais sont bien appréciables, & les bons effets se prolongent pendant cinq ou six ans. Les travaux de recherches sur la décomposition des divers silicates d'Alexandre Brongniart, d'Ebelmen & de M. Daubrée ne peuvent que confirmer ces assertions.

Le produit ne se présente que comme un engrais complémentaire, au point de vue des sels solubles & assimilables de potasse, laissant toute liberté aux agriculteurs d'y ajouter d'autres matières, suivant telle ou telle formule (phosphate de chaux, sulfate d'ammoniaque, fumier d'étable), pour composer ce qu'on est convenu de désigner sous le nom d'engrais complet.

A l'usine d'Itxassou, qui dispose d'une force hydraulique considérable, la roche cristalline potassique (pegmatite) n'est

1. (Carbonate, azotate).

Digitized by Google

soumise à la trituration & au blutage qu'après un triage à la main, soigné, pour séparer les rognons & les grandes plaques de quartz. La roche triée est considérée comme minerai de potasse, au point de vue agricole, minerai dont la teneur moyenne en *Ko*, ne descends pas au-dessous de 10 pour °/₀ qui doivent produire de 18 à 19 degrés de carbonate de potasse anhydre.

Les gîtes de roche potassique exploités par l'usine de préparation d'Itxassou en représentent au moins trois millions de tonnes, équivalant à près de cinq cent mille tonnes de sels solubles assimilables de potasse, ce qui constitue une mine d'engrais complémentaire considérable à tous les points de vue, puisque très prochainement la ligne du chemin de fer du Midi sera en activité au pied du gisement.

La grande force hydraulique de l'usine d'Itxassou & les moyens de transport à prix réduit créés par les chemins de fer pouvaient seuls autoriser l'exploitation de ces ressources en minerai de sels solubles de potasse pour l'agriculture.

Les gîtes de pegmatite sont en enclaves dans le gneiss à mica noir; ils forment des ganglions de volume plus ou moins grands & de formes variées. Ces ganglions constituent une zone parallèle à la ligne de soulèvement, zone bien distincte de celle du gneiss plus ou moins argileux qui renferme les gîtes de kaolin, au point de contact des schistes ardoisiers de transition, soulevés par le dernier mouvement du terrain granitoïde.

Il est bien à remarquer que toute la double zone de pegmatite & de kaolin est plus ou moins imprégnée de peroxyde de manganèse, auquel la pegmatite doit probablement d'être notablement atteinte de décomposition, circonstance bien favorable à l'élaboration des roches potassées en vue de la formation des sels solubles végétatifs.

Si la notion de la potasse dans la composition des roches cristallines est très ancienne, & si l'emploi agricole de ces roches à l'état de désagrégation naturelle est pratiquée dans quelques localités, ce n'est praticable que sur des étendues restreintes & locales, & je crois être le premier à avoir abordé la solution d'une application à l'agriculture dans un sens pra-

Digitized by Google

tique & général, en fabricant un produit commercial susceptible d'être envoyé à 500 ou 600 kilomètres au moins du lieu d'origine.

Avec le prix actuel des 1,000 kilogr. de feldspath-engrais (65 francs), ces 1,000 kilog. représentant 180 kilog. de carbonate de potasse, le prix du kilog. du carbonate ressort à 0 fr. 36 cent. pour cent en gare de Bayonne.

Au tarif spécial appliqué au feldspath-engrais, le prix du kilog. ne dépasse pas 56 centimes à la distance de 600 kilomètres.

Quoique le feldspath-engrais puisse convenir à la généralité des cultures, comme agent végétatif complémentaire, je n'ai visé jusqu'à présent que celle de la vigne, pour laquelle les sels de potasse ont une importance spéciale, au double point de vue de la végétation & de la qualité du produit. Les agronomes les plus compétents sous tous les rapports admettent qu'une récolte moyenne de vin prélève jusqu'à 50 kilog. de potasse par hectare.

D'après les essais d'emploi faits jusqu'à ce jour, la proportion de feldspath-engrais qui paraît la plus convenable est de 250 grammes placés autour de chaque cep, à une profondeur de 7 à 8 centimètres seulement, en le mélangeant le mieux possible avec la terre.

Jules GINDRE.

Digitized by Google

DE LA CONDITION

DE

LA FEMME MARIÉE EN NAVARRE

D'APRÈS LE FUERO GÉNÉRAL

(XIV^e ET XV^e SIÈCLES)

Le Fuero général de Navarre est l'un des codes les plus anciens de l'Espagne ; il compte près de six siècles d'existence, il forme encore aujourd'hui la base du droit navarrais, & un grand nombre de ses dispositions sont restées en vigueur. Nous avons choisi dans l'ensemble de la législation navarraise une des questions les plus intéressantes du statut personnel ; nous nous proposons d'étudier la condition de la femme dans la famille, soit avant le mariage, soit pendant sa durée, soit après sa dissolution.

1° *De la condition de la femme avant le mariage. — Des fiançailles. — Du contrat de mariage. — De la donation antiphernale, ou* arras.

Dans une société aussi simple que la société navarraise des quatorzième & quinzième siècles, il ne saurait être question de l'éducation de la femme. A peine sortie de la première enfance, la jeune fille était employée aux soins du ménage chez les riches comme chez les pauvres, ou aux travaux des

Digitized by Google

champs si elle était de condition rustique. Le premier acte légal qu'elle fût appelée à consentir était son mariage.

L'âge auquel la jeune fille pouvait contracter mariage n'a été définitivement fixé en Navarre qu'en 1816[1]. La loi primitive fixait la majorité à sept ans; Philippe d'Evreux la recula à douze ans pour les femmes & à quatorze ans pour les hommes[2]. Il est probable que le mariage était autorisé dès cet âge.

La fille devait recevoir son époux des mains de son père. Elle pouvait refuser successivement deux prétendants, mais elle était forcée d'accepter le troisième[3]. Toutefois, le Fuero ne prononce aucune peine contre la fille qui se marie sans le consentement de son père[4]. La loi est muette sur le consentement de la mère, ce qui prouve que son opposition ne pouvait prévaloir sur la volonté du père. Le Fuero ne parle pas davantage du consentement des frères de la fille orpheline.

Quoique l'idée aristocratique fût très forte en Navarre & que la loi fît grande différence entre la fille noble & la « *villana* », il n'y avait aucun empêchement au mariage entre nobles & vilains[5]; mais le mariage clandestin, interdit seulement

1. D. Segismundo Moret, y Prendergast, y D. Luiz Silvela. — *La Familia foral.* Madrid, 1863. In-8°, p. 72.

2. *Amejoramiento de D. Felipe*, C. 1. — Le Fuero d'Estella, & le Fuero de S. Sebastian avaient déjà adopté cette disposition. (S. Moret, *op. cit.*, p. 26.)—En Catalogne, la majorité était fixée à quinze ans. (Usage : *Tutores*, tit. IV, l. V.) — En Aragon, à quatorze ans, mais le mariage était possible avant cet âge. (S. Moret, *op. cit.*, p. 53.)

3. Yanguas. *Diccionario de las Antiguedades de Navarra.* Pamplona, 1840. 3 vol. in-4°. — V° Matrimonio. — Le *Fuero Real* de Castille défend au père de marier sa fille contre son gré. (Liv. IV, tit. X, l, 8.)

4. Le *Fuero de Daroca* (1142) déshéritait la fille qui se mariait sans le consentement de ses parents. Antequera, *Histoire de la legislacion espanola.* Madrid, 1884. In-4°, p. 169.) Le *Fuero viejo* de Castille édictait contre elle la même peine. (*Id. op. cit.*, p. 155.) La loi Navarraise l'admit à son tour en 1558. (Gutierrez Fernandez. *Codigos, o estudios fundamentale, sobre el derecho civil espanol.* Madrid, 1878. 7 vol. In-8°, t. VI, p. 95. — Cf. *Novisima Recopilacion*, Lib. III, tit. IX, l. 1). Les lois béarnaises défendaient au seigneur de marier la jeune fille contre le gré de ses parents « Item lo senhor no fara marida fiilhas, sens volontat de lors pay & may, « si en han, o de lors autres parents pluus prochans, au cas que no ayan pay ny « may. « (For. Gen. I, 7.)

5. Les *Partidas* permettent même le mariage entre un homme libre & une esclave, pourvu qu'il n'y ait pas erreur sur la personne. (Antequera, p. 242.)

Digitized by Google

en 1558, devait être d'un usage assez fréquent, & offrait au conjoint noble un moyen facile de déguiser sa mésalliance[1]. Si une femme de condition roturière épousait un noble avant d'avoir jamais payé l'impôt roturier elle continuait à ne pas le payer[2]; ses enfants étaient nobles, mais devaient, pour garder leur noblesse, renoncer à tous les biens de leur mère[3]. Si une fille noble épousait un vilain, sa noblesse était comme suspendue pendant la durée de son mariage; elle la recouvrait à la mort de son mari, mais ses enfants étaient vilains[4]. Il pouvait y avoir mariage inégal (*desygoal*), même entre personnes nobles, si le mariage s'était fait contre le Fuero du pays ou contre les droits de la seigneurie[5]; c'était notre *formariage*. Pour tout ce qui touchait à la parenté & à l'alliance entre les futurs conjoints, le droit canonique faisait loi, & il fallait avoir recours aux dispenses ecclésiastiques[6].

Le mariage était généralement précédé de fiançailles plus ou moins solennelles, suivant la condition des futurs époux & suivant les usages locaux. Le Fuero général n'entre à ce sujet dans aucun des détails où se complaît le Fuero Juzgo[7]. Il se borne à dire que les fiançailles devaient se faire en présence de témoins honorables, & il ne semble pas que cette cérémonie ait créé entre les fiancés aucun lien obligatoire d'après le droit civil[8]; le lien de droit n'apparaît que du jour où commence la discussion des intérêts.

1. Gutierrez, t. VI, p. 95. — Les *Partidas* permettent au prêtre de ne pas faire les publications légales au prône lorsqu'il y a entre les époux une différence notable d'âge, de position sociale, ou de fortune. (Part. IV, l. 1, tit. III. — Ap. E. Lehr. *Eléments du Droit civil espagnol.* Paris, 1880. In-8°, p. 67.)

2. Fuero Gen. Lib. III, tit. VIII, cap. 4.

3. La Grèze (de). *La Navarre française.* Paris, 1881. 2 vol in-8°, t. II, chap. 5,

4. Antequera, p. 311.

5. Gutierrez. t. VI, p. 459.

6. Dispense du pape Martin V, pour le mariage de Blanche de Navarre avec Jean d'Aragon. (*Coleccion de documentos inéditos del archivo de Aragon.* Barcelone, in-8°, 1864, t. XXVI, p. 333.)

7. *Forum Judicum,* lib. III, tit. 1, cap. 5.

8. Il ne faut pas oublier que la législation civile pouvait être complétée sur ce point par la législation canonique, qui considérait les fiançailles comme un engagement véritable, pouvant donner lieu à des clauses pénales. (Cf, *Forum Judicum.* Lib. III, tit. 1, cap. 3.)

Digitized by Google

Le contrat de mariage navarrais contient deux sortes de dispositions essentielles : la constitution de dot, faite par le père ou la mère à leur fille, la donation antiphernale, faite par le futur époux à la future épouse ; cette donation portait le nom d'*arras*.

Ce contrat de mariage d'une fille noble comportait l'établissement de cinq garanties successives. On constituait une dot à la fille, & le fiancé prenait des garants (*fiadores*) pour en obtenir le paiement[1]. On dressait la liste des biens donnés en *arras* à la femme ; un proche parent de la femme se portait garant que ces *arras* lui seraient réellement données ; dans le cas où le mari aurait refusé de délivrer les *arras* à sa femme, le garant était tenu de payer, à titre d'amende, un certain nombre de bœufs (*buyes de coto*), estimés chacun à 100 maravédis d'ancienne monnaie[2]. Ces deux premières garanties obtenues, la fiancée promettait au futur époux « de le tenir « pour son mari & seigneur, & de le garder, lui, sa gent, & « son bien, dans la santé & la maladie » ; elle lui donnait caution pour cette promesse ; trois parents à elle s'engageaient à l'égard du fiancé, comme les garants des *arras* s'étaient engagés vis-à-vis d'elle. Le fiancé s'engageait pareillement envers la femme « à la tenir pour épouse & pour dame, & à la « garder, elle & son bien, dans la santé & la maladie » ; trois parents du fiancé se portaient garants de sa promesse. Enfin, quatre parents de la femme garantissaient à celle-ci que ni par caresses, ni par menaces, son mari ne la ferait renoncer aux garanties stipulées en sa faveur[3].

Contrairement à la loi gothique[4], aucun texte de la loi na-

1. En 1338, D. Pedro de Aragon, épousa Dona Maria, fille de Philippe d'Evreux, & de Jeanne de France. Le Conseil de Tudela se porta garant du paiement de la dot (60,000 livres sanchètes), & comme la dot ne fut pas payée, ce fut contre le Conseil de Tudela que le roi dut se retourner. (Yanguas. *Dicc. de antig.*, v° Reges.)

2. *Fuero general de Navarre*. Pamplona, 1869. In-4°. *Diccionaria para facilitar la inteligencia del Fuero general, par D. Pablo Illarregui*, v° Buyes de coto.

3. *Fuero Gen.*, lib. IV, tit. 1, cap. 1.

4. *Forum judicum*. Lib. III, tit, 1. l. 1. — La dot était obligatoire en Catalogne. (Sig. Moret, p. 23), & peut-être en Aragon. (*Id.*, p. 23).

Digitized by Google

varraise n'oblige le père de famille à doter sa fille[1]; cependant l'usage de doter les filles était général, & la dot était vue avec tant de faveur que la fille n'était pas tenue au rapport de sa dot, même pour payer les dettes de la succession[2].

Rien n'était plus variable que le chiffre de la dot[3]. Au quinzième siècle, quelques dots royales ou princières atteignent un total très élevé. La dot de l'infante Béatrix, fille de Charles-le-Noble, montait à 60,000 florins[4]. Léonor, fille de Jean d'Aragon, roi de Navarre, reçut 50,000 florins en mariage[5]. La reine Blanche, sa mère, avait eu 420,112 florins, 6 sous, 8 deniers[6]. Charles-le-Noble donnait de 5 à 10,000 florins de dot à ses filles naturelles. Cent à deux cents florins suffisaient à doter une fille d'honneur de la reine[7].

Les biens constitués en dot à la femme demeuraient sa propriété exclusive. Le principe de l'inaliénabilité dotale était tel que le mari ne pouvait vendre un bien dotal, même pour payer la pension alimentaire de ses parents[8]. Cependant le principe n'est pas poussé à ses conséquences extrêmes, le bien dotal n'est pas absolument indisponible; s'il y a des enfants issus du mariage, le bien dotal peut être vendu du consentement de la femme; mais le Fuero oblige le mari au remploi, dans le cas où il n'y a pas d'enfants nés du mariage, parce que si le bien se perdait, la perte serait supportée par les parents de le femme, qui ont le droit de le reprendre dans la succession[9].

Telle est la législation navarraise en matière de dot; beaucoup plus importantes étaient les *arras*.

1. Sig. Moret, p. 70

2. *Fuero Gen.*, lib. III, tit. XVIII, cap. 2.

3. Le *forum judic* limitait le chiffre de la dot au dixième des biens des parents. (Lib. III, tit. 1, l. 6.)

4. Yanguas. *Dic. de las antig.*. V° Beatrix. — Il s'agit du florin d'or d'Aragon, dont la valeur intrinsèque est de 34 réaux argent, ou 8 fr. 50 de notre monnaie.

5. Archivo de Navarra. *Casamientos*. Legajo, 1, carpeta 19.

6. *Documentos ineditos de Aragon*, t. XXVI, p. 297.

7. Yanguas, *Op. cit.* Art^os Ijar, Zuniga, Agramont & Aux de Armendariz.

8. Sig. Moret, p. 67. — *Fuero Gen.*, lib. II, tit. IV, cap. 6 & lib. III, tit. XII, cap. 14.

9. *Fuero Gen.*, lib. III, tit. XII, cap. 21.

Digitized by Google

Toutes les législations d'Espagne, à l'exception des Partidas, entièrement calquées sur le droit romain[1], ont emprunté au droit germanique l'institution de la donation antiphernale, accordée par le mari à la femme[2].

La loi germanique considère la « Margenghiba » ou présent du matin comme le prix de la virginité. Tout en acceptant cette idée[3], les lois espagnoles se sont montrées plus larges dans leurs dispositions, & ont vu surtout dans la donation qui nous occupe une récompense & une garantie de la dot apportée par la femme[4]. Dans le Fuero général de Navarre, la donation antiphernale a perdu son nom germanique, elle s'appelle « *arras* », ce qui signifie proprement *gage* ou *nantissement;* on lui donne encore le nom caractéristique d'augment de dot; elle est stipulée avant le mariage[5]; elle est accordée même aux veuves qui se remarient[6].

La constitution des *arras* était vue avec faveur par le droit navarrais, qui ne lui opposait aucune limitation[7]. Le roi Sancho-el-Mayor avait donné en *arras* à sa femme le royaume d'Aragon tout entier[8]. De simples particuliers engagaient ainsi

1. Antequera, p. 242.

2. *Forum Judic.*, lib. III, tit. 1., cap. 4.

3. En 1478, Jean d'Aragon, presque octogénaire, s'éprit d'une fille de Saragosse qui, après la mort du roi, trouva aisément à se marier; mais le mari lui refusait la donation accoutumée; elle offrit de se soumettre au jugement de quelques matrones, & comme celles-ci la déclarèrent vierge, le mari ne fit plus de difficulté pour lui accorder les *arras*. (Yanguas. *Dic. de las antig*, v° Reyes.)

4. Dans l'évêché de Girone, la donation maritale (*excreix*) a le caractère d'une garantie de la dot. (Sig. Moret, p. 22.) — En Catalogne, la donation est à la fois le prix de la virginité, comme le veut le droit germanique, & la garantie de la dot, comme la *donatio propter nuptias* du droit romain. (*Id. loc. cit*), — En Aragon, la donation s'appelait garantie de la dot, *firma de dote*. (*Id.*, p. 37.)

5. *Fuero Gen.*, lib, IV, tit. ., ca3. 1.

6. *Doc. ined. de Arag.*, t. XXVI. — « Capitula matrimonii infantis Johannis, « filii Ferdinandi I, regis Aragonum, cum infantissa Domina Blancha filia, « Charoli, regis Navarre. »

7. Le *Fuero real* de Castille limite la valeur des *arras* au dixième de la fortune du mari (lib. III, tit. II; l. 1 & 4). — D'après le *Fuero de Cuenca*, les *arras* ne peuvent dépasser 20 maravédis (Antequera, p. 135). — La *Nueva Recopilacion* (lib. III, tit. II, l. 1), introduit en Navarre la loi castillane; les *arras* ne peuvent plus dépasser la huitième partie de la dot.

8. Roderic, Tolet., *Rerum in Hisp. gest.*, l. V, cap. 26. — ap Zuaznavar-Ensayo II, p. 185.

Digitized by Google

à leurs femmes de vastes domaines[1]. Les *arras* légales d'une femme noble consistaient en trois héritages, ou fonds de terre. La loi ne détermine pas la quotité des *arras* dues aux femmes des vilains, mais il est impossible de soutenir, comme on l'a fait[2], que la *villana* ne recevait point d'*arras* en se mariant. Le chapitre 1er du titre I du livre IV du *Fuero general* a pour titre : « *Des mariages des nobles & des laboureurs, quelles* « *arras doivent être données, quels garants, combien de* « *garants*[3] ». Il semble donc indiquer bien clairement que la *villana* a droit aux *arras* comme la femme noble (*yfanzona*). Il est vrai qu'après avoir parlé des *arras* dues à la femme noble, le texte ajoute : « Ces *arras* sont données aux femmes nobles, « & non pas aux *villanas*[4]; » mais il veut dire seulement que les *arras* de la *villana* ne sont pas de même nature que celles de la femme noble; elles ne consisteront pas en trois héritages fonciers. En quoi consisteront-elles? Le texte ne le dit pas, mais les lois aragonaises, si semblables aux lois de Navarre, nous permettront de combler cette lacune. Le Fuero de Huesca donnait en *arras* à la femme noble trois héritages, comme la loi navarraise, 500 sous à la *franca*, & divers objets mobiliers à la *villana*[5]. Il en devait être à peu près de même en Navarre[6].

Les biens donnés en *arras* devenaient la propriété de la femme, & plus tard de ses enfants : « *Arrhae sunt filiorum* « *matrimonii in quo promittuntur*[7]. » La femme ne pouvait y renoncer sans le consentement de son père, ou de son frère aîné, ou de son oncle paternel le plus âgé, ou du plus âgé des cousins germains de son père; si elle n'avait plus de parents du côté paternel, la renonciation aux *arras* lui deve-

1. Yanguas, *Dic. de las antig.* Vo Azut, Reyes.

2. La Grèze (de), *La Navarre française*, t. II, tit. II, ch. 2.

3. « De casamientos de fidalgos & lavradores, & que arras deven ser dadas, & « que fiadores, & quoantos ».

4. « Estas arras son dadas a yfanzonas, & no a ninguna villana ».

5. Antequera, p. 311.

6. Le *Fuero général* (lib. II, tit. IV, cap. 21), autorise la *villana* veuve à prendre pour elle quelques vêtements.

7. Maxime de droit citée par Gutierrez, t. VI, p. 273.

Digitized by Google

nait impossible[1]. Elle ne perdait les *arras* qu'en cas d'adultère; elles étaient alors dévolues à ses enfants[2].

En dehors de la dot & des *arras*, on ne voit pas que la loi navarraise ait accordé à la femme d'autres avantages, comme c'était l'usage en Aragon & en Catalogne[3]. Dans ces deux pays, la propriété de la femme s'étendait à divers objets mobiliers à son usage, qu'elle prélevait avant toutes choses à la mort de son mari, sur l'actif commun; mais cette lacune de la loi navarraise n'est qu'apparente, parce que la femme jouissait en Navarre d'un droit général d'usufruit sur tous les biens de son mari. Si ses bijoux & joyaux lui avaient été constitués en dot, elle les reprenait purement & simplement à la dissolution de la communauté; s'ils ne lui avaient pas été constitués en dot, elle en conservait l'usage comme usufruitière des biens de son mari.

Le régime matrimonial usité en Navarre est le régime de la communauté réduite aux acquêts. Inconnue aux Romains, la communauté fut introduite en Espagne par les Wisigoths. Le Forum Judicum l'érigea en loi[4]; elle passa de là dans la

1. *Fuero Gen.*, lib. IV, tit. II, cap. 2. — La loi aragonaise défendait au mari d'aliéner les *arras* de sa femme. (Dieste y Jimenez, *Diccionario del derecho Aragones*. Madrid, 1849, in-4°, p. 61.) — Il n'en héritait pas. (Sig. Moret, p. 33.)

2. Sig. Moret, p. 65.

3. En Aragon, la femme pouvait retirer à la dissolution du mariage, & à titre d'avantages foraux (*bentajes forales*), ses habits, ses joyaux, le meilleur lit de la maison, une haquenée, deux bêtes de labour avec leur harnais. La femme noble avait droit en plus à un vase d'argent & à une esclave. (Dieste y Jimenez, p. 60.) — En Catalogne les présents du mariage (*regalos de boda*), comprenaient un lit, les vêtements & bijoux d'usage ordinaire, l'anneau nuptial, un bijou d'or ou d'argent de moyenne valeur. (Sig. Moret, p. 22).

4. E. Lehr, p. 120. — En Castille, la communauté supprimée par les Partidas, a été rétablie par les lois de Toro. (Sig. Moret, p. 122.) — En Biscaye, le principe de la communauté universelle est absolu. — Id. p. 84. En Portugal, la loi ne reconnaît que le régime de la communauté universelle: « C'est une coutume bien « raisonnable, disait le jurisconsulte portugais Valasco, que ceux qui se donnent « l'un à l'autre ce qu'ils ont de plus excellent, c'est-à-dire leur corps & leur âme, « mettent aussi leurs biens en commun, car la personne est plus précieuse que les « biens. Grâce à cette coutume, on n'entend plus retentir dans les ménages cette « éternelle querelle : ceci est à moi, ceci est à toi. » — (Ap. Gide, *Étude sur la condition privée de la femme*. Paris, in-8°, 1867, p. 357.) — En Béarn, règnent la loi romaine & le régime dotal. (For. Gen. *de marit & molhé*, 1. — For de marlaas, art. 257.)

Digitized by Google

loi navarraise. Les documents des archives de Navarre contiennent la mention d'un très grand nombre de contrats à titre onéreux, consentis en commun par les époux[1], & qui prouvent que, même pendant le mariage, la femme possédait un véritable droit de copropriété sur les biens de la communauté.

Les biens de la communauté se composent d'acquêts réalisés pendant le mariage par les époux; on appelait ces biens « *bienes de ganancia* » ou « *conquistas* ». La moitié en revenait à la femme, & accroissait à ses biens propres[2]. Le droit de la femme à la moitié des acquêts était tellement respecté, que le monastère d'Irache fut contraint, au onzième siècle, à consentir à la réduction d'une donation faite au préjudice des droits de la femme[3]. En dehors des acquêts, la communauté comprenait encore tous les biens que la femme pouvait acquérir pendant le mariage, à titre gratuit ou à titre onéreux; la loi navarraise ne faisait d'exception que pour les héritages venant à la femme de son père ou de ses grands parents; ces biens (*de abolorio y patrimonio*), formaient avec les *arras* & la dot de la femme, les biens propres de celle-ci. La loi navarraise ne reconnaît pas les paraphernaux, dont la première mention remonte seulement à l'année 1828[4]. Aucune législation espagnole n'est plus favorable au régime de la communauté[5].

Les intérêts des époux une fois déterminés & garantis, on procédait à la célébration du mariage.

Jusqu'au règne de Sancho-el-Mayor, le mariage était considéré comme un simple contrat civil, garanti par un serment, par les cautions échangées entre les deux parties, & constaté par la notoriété publique; la célébration religieuse n'était pas

1. Yanguas. *Adiciones al diccionario de las Antig.* Pamplona, 1843, in-8°. Art°, Galipienzo, Goni, Grisen, Iriberri, Urreta.

2. Sig. Moret, p. 65. — « *In hoc regno Navarræ, dantur lucra inter virum & uxorem.* » Maxime d'Armendariz, citée par Gutierrez, t. VI, p. 285.

3. Zuaznavar, *Ensayo historico-critico sobre la legislacion de Navarra.* San Sebastian, 1827-29, 5 vol. in-8°, t. II, p. 122.

4. Sig. Moret, p. 65.

5. La loi aragonaise définit les acquêts d'une manière plus rigoureuse que le *Fuero de Navarre.* — La loi ne donne point à la femme de part aux acquêts. (Sig. Moret, p. 122.)

Digitized by Google

exigée par la loi[1]. Mais un jour que le roi D. Sancho était avec l'évêque de Pampelune, Pierre de Paris[2], un homme & une femme vinrent réclamer du roi les bénéfices du divorce; l'évêque, indigné, demanda au roi de faire proclamer l'indissolubilité du mariage. Le roi assembla ses « *richombres* » ses chevaliers, ses yfanzons, mais il ne put en obtenir ce qu'il demandait. Il fut seulement décidé que l'Église pourrait considérer comme indissolubles les mariages contractés devant elle, soit pendant une messe, soit par l'échange des bagues devant un chapelain[3]. A partir de ce moment, il y eut véritablement en Navarre deux sortes de mariages : l'un civil, & que l'on pouvait rompre, en payant le dédit stipulé; l'autre religieux, & indissoluble. Peu à peu l'usage de célébrer le mariage suivant les lois de l'Église (*segun Fuero de Iglesia*) se généralisa, & le mariage civil ne se distingua pour ainsi dire plus du concubinat.

Le Fuero mentionne une curieuse épreuve qui aurait été imposée à la fille noble dont la réputation aurait subi quelque atteinte. Elle devait fournir à son époux, avant le mariage, la preuve de sa virginité[4]. Il est difficile de croire qu'une

1. La plus ancienne loi du Béarn veut que le mariage soit célébré suivant la loi religieuse, & que la preuve du mariage soit faite par les évêques & leurs officiers. (For de Morlaas, art. 76.)

2. Ainsi appelé parce qu'il avait fait ses études à l'Université de Paris. Il avait rapporté d'Amiens à Pampelune les reliques de saint Firmin. (Yanguas. *Compendio de la historia de Navarra*. S. Sebastian, 1832, in-8°, p. 156, note 1). — Pierre de Paris occupa le siège épiscopal de Pampelune de 1167 à 1193 (Gams. *Series episcoporum*.)

3. *Fuero Gen.*, lib. IV, tit. I. cap. 7.

4. *Fuero Gen.*, lib. IV, ti.. 1. cap. 2. « Como casa yfanzon a su fija por escossa, « & a que prueba la deve poner, & qui la puede desheredar si non fuere fayllada « escossa, &c.....

« Si algun yfanzon quisiere casar su fija por escossa, & ha prezio con otro « varon, & padre prenga dos de los parientes suyos, & deylla prosmanos, al « mas III, & diga a eylla con estos parientes : casarte queremos con fulan, que « es conveniente para ti. Eylla bien puede desitar a eyll & a un otro quel pro- « metan por marido, mas el tercero que eyllos li querran dar, por fuerza ha de « prender, & el tercero que aduzen el padre & los parientes, que case con eylla. « Et dice al esposo al padre & a los parientes, de grado casaria con eylla si non « por el mal precio que ha. Et dice el padre con los parientes que case con eylla, « que no ha tal cosa en eylla, sino el nombre. Faga fiadurias el padre con el esposo,

Digitized by Google

épreuve aussi barbare ne soit pas rapidement tombée en désuétude. L'idée de cette singulière cérémonie, qui rappelle d'ailleurs notre « *congrès* », a dû venir des Arabes, chez lesquels la preuve matérielle de la virginité est exigée avec la plus grande jalousie. Cet usage, si contraire aux mœurs chrétiennes, n'a peut-être été mentionné dans le Fuero qu'à titre de légende curieuse, & d'histoire à faire rire, comme celles qui sont racontées dans le dernier titre du Fuero (*titulo de fazanias*].

2° *De la condition de la femme pendant le mariage.*

Le mariage donne à la femme certains droits, il la soumet aussi à certaines obligations; il diminue dans une large mesure sa personnalité juridique, sa capacité d'agir étant subordonnée sur plus d'un point à la volonté de son mari.

Sur les droits & les obligations de la femme mariée, le Fuero général ne s'est pas montré fort prolixe; il se contente de mentionner les devoirs généraux du mari envers la femme, il touche à peine à l'exercice de la puissance paternelle, & établit le principe de l'obligation alimentaire entre les parents & les enfants.

Le mari est tenu à une sorte de fidélité facile, qui laissait

« que si fuere el feyto como el precio es, que non case con eylla, & si el feyito non « fuere como el precio es, que case con eylla. El padre, el esposo con otras pa- « rientes prengan tres o V chandras de creer, & prengan la esposa, & ponganla en « casa, & baynenla bien, & denli en las manos goantes, & liguenli las moyne- « cas con sendas cuerdas, en manera que no se pueda soltar, vedando eyllas que « non se suelte, & si non culpante que sera. Otrossi fagan el leyto & ytenla, « catando en los cabeyllos & en otros miembros si tiene aguylla otra cosa atal que « pueda sacar sangre, & adugan al esposo, & fagaulo echar con eylla al esposo; « & las fieles jaguan en aquella misma casa, & eyll levantando, caten el leyto. Si « las demas dixieren que savana traysso, case con eylla ; & si las mas dixieren « que non traysso savana, sea eylla desheredada, & el esposa prenga ferme de sus « fiadurias, & vaya su via, & eylla finque desheredada. Empero este desherеda- « miento no es dado a padre ni a madre, ni a hermanas, ne a fijos de hermanas, « ne a fillo de barragina, mas es dado a fijo mayor de pareylla, o a su fillo, o a « su primo cormano mayor de pareylla, o a parientes cercanos del padre; & non « oviendo parientes prosmanos del padre, deyssenla en paz. »

Digitized by Google

la porte ouverte à bien des abus. Si la femme se trouve sur le territoire du village où se trouve lui-même le mari, il ne doit pas coucher avec d'autres femmes, & la loi ajoute même qu'il doit retirer ses braies[1]; mais si la femme se trouve éloignée du lieu de résidence de son mari, celui-ci recouvre sa liberté, & l'usage l'autorise à prendre une concubine (*amigar*). La reine Léonor de Castille, femme de Charles-le-Noble, ayant quitté son mari pendant plusieurs années, pour aller vivre à la cour de Castille, le roi prit une « *amiga* » comme la coutume l'y autorisait, &, à son retour, la reine s'en offensa si peu qu'elle s'occupa elle-même de l'éducation des filles bâtardes du roi, & que le roi lui recommanda dans son testament son fils bâtard, Mossen Godofre de Navarra[2]. — On exigeait naturellement des femmes une fidélité beaucoup plus sérieuse.

Le Fuero n'est pas beaucoup plus favorable à la femme lorsqu'il parle de la manière dont le mari devait entretenir son épouse. Le fidalgo est légalement tenu de donner à sa femme, tous les ans, une cotte large, avec des manches de futaine, & un manteau, ou cape, pour garantir la cotte[3]. Tous les deux ans, il renouvellera la garniture de la robe, en peau de jeune agneau tué à la Saint-Jean, & il donnera à sa femme une ceinture de laine[4]. Le Fuero ne parle pas des obligations du villano vis-à-vis de sa femme, mais l'usage suppléait aux lacunes de la loi, & quoique la simplicité fût grande en Navarre, les femmes savaient tirer à leurs maris bien autre chose qu'une peau d'agneau tous les deux ans. Le Fuero corrigeait lui-même ce que son texte pouvait avoir de trop sévère, car il énonçait le principe raisonnable, & accepté

1. « Et deve iazer menos de bragas. » (*Fuero Gen.*, lib. IV, tit. 1, cap. 3.)

2. Archivo de Navarra. Cajon, 104, n° 1.

3. « Un Zurambre de ensay, & una saya ampla, con mangas de fustanio. » (*Fuero Gen.*, lib. IV, tit. 1, cap. 4.)

4. « Al otro ayno devel dar peynnas a estos vestidos de corderunas de yerbas que « matan por la Sant Juan, & una cinta que es feyta de lana, que es clamada « fayssa. » (*Fuero Gen.*, lib. IV, tit. 1, cap. 4.) On peut citer à l'appui de ce texte un curieux tableau votif, qui existe dans l'église de Saint-Pierre d'Olite, & qui représente la famille d'un notaire de la ville dans les premières années du quinzième siècle. La femme porte une robe noire fourrée, une grande cape de même couleur, & une énorme coiffe blanche, qui encadre son visage.

Digitized by Google

par toutes les législations, que le mari doit vêtir sa femme suivant son état[1].

Dans la vie commune, la femme partageait la nourriture de son mari (*compañera de pan y cuchillo*). En cas d'absence de celui-ci, ou en cas de réclamation de sa part, si elle jugeait insuffisante la quantité de vivres qui lui était fournie, la loi fixait un maximum : tous les vingt jours une mesure de blé (*robo de trigo*)[2] pour la femme & une mesure pour la servante; un morceau de lard, du prix de six mesures de blé, pour elles deux, & pour chacune cinq « *coquas* » de vin; deux *coquas* & demi de vin pur, & deux *coquas* & demi de vin mêlé d'eau[3]. Il n'est pas question de la provision d'huile, parce que la Navarre n'eut pas d'oliviers avant le quinzième siècle. On peut trouver l'ordinaire de la femme navarraise assez médiocre, mais il ne s'agit ici que d'un minimum légal, & la sobriété espagnole rendait cette nourriture réellement suffisante, en y ajoutant le lait, le fromage & les légumes fournis par le troupeau & par le jardin.

Si nous passons des obligations réciproques des époux à l'examen de leurs devoirs, & de leurs droits à l'égard de leurs enfants, nous constaterons dans le Fuero la même brièveté de langage. Il y a bien un chapitre intitulé : « *de criar fijos*[4] » mais il n'a trait qu'aux enfants naturels, & ne parle que des soins à donner aux enfants en nourrice. La loi navarraise semble s'être désintéressée presque entièrement de l'éducation de l'enfant[5]. L'enfant était originairement majeur à sept ans; il l'est à douze ou quatorze depuis l'*amejoramiento* de Philippe d'Évreux. Le père pouvait éviter toute responsabilité pour les fautes de ses enfants en refusant de les recevoir dans sa maison[6];

1. « Deve vestir a su muger segund que eylla es. » (*Fuero Gen., loc. cit.,*)

2. Vingt-sept litres & demie. — Le *robo* de Navarre est moitié de la *fanega* de Castille, égale elle même à 55 litres. (Cf. Ramirez Arcas. *Itinerario de Navarra*. Pamplona, 1848, in-4°, p. 63. — Lanneau-Rolland, *Guide en Espagne & en Portugal*. Paris, in-18. 1863 (?) — p. 35.)

3. Environ 5 pintes, ou les 5/16 d'un *cantaro*. — *Fuero Gen.*, lib. IV, tit. I, cap. 4.)

4. *Fuero Gen.*, lib. IV, tit. IV, cap. 1.

5. Là encore les lacunes de la loi civile étaient comblées par la loi religieuse.

6. « Et si por avantura aquest malfaytor assique no enmienda el dayno si entri-

Digitized by Google

c'est l'abandon noxal des Romains. Le Fuero de Navarre n'absout pas, comme celui de Medina Celi, le père qui tue son fils, par mégarde, & sans mauvaise intention, mais il absout le maître d'école qui tue l'enfant en voulant le châtier[1]. Les mœurs étaient, bien entendu, fort loin d'être d'accord avec les lois; mais la puissance paternelle, telle que les Romains l'avaient conçue, & telle que les *Partidas* l'avaient organisée en Castille[2], n'existait pas en Navarre. On n'y connaissait que cette puissance paternelle qui dérive de la nature & de la religion[3]. Cette puissance la mère l'exerçait évidemment en même temps que le père, & l'éducation morale était tellement prisée par la loi elle-même qu'elle déclarait que « mieux vaudrait « pour un fils de famille être mort que mal élevé[4]. »

Le Fuero général s'étend davantage sur l'obligation alimentaire due par les enfants à leurs parents. Cette obligation s'applique aux parents malades, vieux ou pauvres, & telle est sa force que les parents ont le droit de faire vendre les biens de leurs enfants dans le cas où ceux-ci se refuseraient à payer la pension alimentaire[5]. Deux dispositions particulières tendent à empêcher les abus de part & d'autre. Une première disposition est prise dans l'intérêt des parents : si un fils ou une fille font quelque cadeau à leurs parents, ceux-ci n'en doivent aucun compte à leurs enfants, à moins que la dona-

« diere a furto o paladino en casa del padre o de la madre, deven poner vozes & « appellidor, porque sepan los vezinos que a lur grado no es entrada aquello crea- « tura. » (Fuero Gen., lib. V, tit. x, cap. 10.)

1. *Fuero Gén.*, lib. V, tit. IV, cap. 6. — En Castille, d'après les *Partidas*, le père pouvait châtier son fils, le vendre en cas d'extrême nécessité, le manger même en cas de siège. (Sig. Moret, p. 132.)

2. Les *Partidas* donnent la puissance paternelle au père seul. Le droit municipal, le *Fuero Real* & le *Fuero Viéjo* l'accordent aussi à la mère veuve. (Sig. Moret, pp. 131 & 132. — Lehr. *Eléments, &c.*, p. 30.) — En Aragon, il n'y a pas de puissance paternelle au sens strict du mot. (Lehr, p. 48.) En Catalogne, le système romain est en vigueur jusqu'en 1351; à partir de cette date, le mariage émancipe, quand même les enfants continueraient à vivre avec leurs parents. (Lehr, p. 26.) En Béarn, la puissance maternelle est organisée sur le modèle romain. — For Gén. *De pay & filh*, ℞ 1 & 2.)

3. Gutierrez, t. VII, p. 174.

4. *Fuero Gen.*, lib. VI, tit. IX, cap. 1. — « Esta es porque al fijo del buen « ombre mas li valdia ser muerto que ser mal acostunbrado. »

5. Sig. Moret, p. 72. — For Gén. de Béarn. *De pay & filh*, 3 & 4.

Digitized by Google

tion n'ait été faite par acte solennel & devant témoins; les enfants doivent se tenir pour bien payés avec un grand merci [1]. On évite ainsi de voir les enfants se débarrasser, moyennant un don minime, de l'obligation alimentaire; on présume qu'un don, fait sans acte, & sans témoins, ne peut être qu'un cadeau insignifiant, & il n'en est pas tenu compte. Une seconde disposition protège les enfants contre le mauvais vouloir de leurs parents; lorsque les enfants entretiennent leur père ou leur mère, ou leur fournissent des vêtements, les parents perdent le droit de vendre ou d'engager leurs biens [2].

Dans la plupart des pays l'obligation alimentaire à laquelle sont soumis les enfants à l'égard des parents a pour corollaire une obligation semblable des père & mère à l'égard des enfants. Le code navarrais, si peu favorable à la puissance paternelle, laisse profondément distinctes la personne du père & du fils, & ne donne au fils aucun droit à une pension alimentaire. Il s'en remet aux sentiments naturels, & à l'équité [3], & là encore, il a raison; il évite les distinctions subtiles auxquelles descendent les lois aragonaises & castillanes [4], & les conséquences vraiment scandaleuses de la loi française, beaucoup trop favorable aux enfants sur ce point.

Il nous reste à parler de la capacité juridique de la femme mariée, & à étudier les effets restrictifs du mariage sur le rôle qu'elle peut jouer sur la vie légale.

Il semble à première vue que le droit navarrais se montre peu favorable à la femme mariée, & restreigne dans des limites déraisonnables son droit de déposition. La femme ne peut

1. *Fuero Gén.*, lib. III, tit. XIX, cap. 5.

2. *Id.*, lib. III, tit. XII, cap. 19.

3. Vid. Contr. For de Morlaas, art. 345. — For. Gén. de Béarn. *De pay & filh*, 3, 4 & 7.

4. En Aragon, le père ne doit pas d'aliments au fils sain & robuste, *a quien no es inde, corosa el trabajar*. Il n'en doit pas non plus à son fils dans l'aisance. Le fils ou la fille, mariés contre la volonté de leurs parents, ont droit à des aliments pour eux, pour leurs conjoints & leurs enfants. On ne peut faire de saisie sur les aliments. Si le fils perd l'argent qui lui a été donné pour son entretien, le père doit payer une seconde fois. Le fils, légitimement exhérédé par son père, pourrait encore réclamer des aliments, en vertu du droit canonique, ou bien en réclamer à sa mère. (Dieste y Jimenez. *Dic. del der-arag.*, pp. 40-41. — Cf. Sig. Moret, p. 132.)

Digitized by Google

emprunter sans le consentement de son mari que deux *robos* de farine[1], ou deux *robos* de pain, ou leur valeur, pour l'entretien de sa maison; si elle emprunte davantage, le mari n'est pas responsable de la dette[2]. Si cette loi devait être prise au pied de la lettre, la sujétion de la femme serait une véritable servitude, mais une étude plus attentive permet de reconnaître que la loi navarraise est au contraire fort libérale.

La femme est privée de certains droits que la bonne police du ménage ne pourrait lui laisser, mais elle jouit d'avantages considérables que des lois, plus parfaites en apparence que la loi de Navarre, ne lui ont point accordés.

Le mari est administrateur des biens de la femme. La reine Léonor de Castille, femme de Charles-le-Noble, conférant à son mari l'administration de ses propres biens, sis en Castille, déclarait que « suivant la loi divine, & suivant tout droit, le « mari devait régir & gouverner les biens de sa femme[3]. »

La femme mariée ne peut, sans le consentement de son mari, vendre ses biens-fonds[4]. Elle ne peut rien distraire de ses biens; elle ne peut se porter caution pour personne, au delà de la valeur d'un *robo* de blé[5]. Mais ces prohibitions sont nécessaires pour assurer la paix du ménage, & les lois castillanes & aragonaises, qui ne les ont pas admises, ont autorisé par là un grand nombre d'abus[6].

Si la femme navarraise ne conserve pas, une fois mariée, la

1. Cinquante-cinq litres.

2. *Fuero Gen.*, lib IV, tit. 1, cap. 5. — Cf. Gutierres, t. VI, p. 166.

3. Yanguas, *Dic. de las antig.*, v° Reyes.

4. *Fuero Gen.*, lib. IV, tit. 1, cap. 6.

5. *Fuero Gen.*, lib. III, t. XII, cap. 14.

6. En Aragon, le mari, maître des biens de sa femme, poursuit, même contre son gré, le recouvrement des créances qui lui sont dues. (*Obs.* 33, *de jure dotium.*) Par contre la femme peut aliéner ses biens dotaux sans le consentement du mari (*Obs.* 39), renoncer à l'usufruit de viduité, aux avantages foraux & aux acquêts. (*Obs.* 19, & 58.) Elle peut se nommer un curateur quand elle est en procès avec son mari. (*Obs.* 13, *de procuratoribus.*) Elle peut se porter garant & caution pour lui. (*Obs.* 35, *de jure dotium. Obs.* 2, *de fidejussoribus.*) — Cf. Sig. Moret, pp. 45-47. — Antequera, p. 316. En Castille, si la femme s'oblige solidairement avec son mari, elle ne sera tenue qu'autant que le contrat lui sera favorable; en cas de refus d'autorisation opposé par le mari, le juge aura le droit d'autoriser la femme à contracter. — Sig. Moret, p. 124.

Digitized by Google

libre disposition de son bien, le mari n'acquiert pas de son côté le droit de disposer arbitrairement des biens de sa femme; les prohibitions sont réciproques & sont stipulées à l'avantage des deux époux.

Le mari ne peut aliéner les biens de sa femme sans autorisation [1]. La femme a le droit de veiller à ce que son propre bien ne serve pas à faire des donations aux parents de son mari [2]. Le mari ne peut aliéner les « *arras* » sans le consentement des plus proches parents paternels de la femme [3]. Il ne peut aliéner la moitié des acquêts qui doit revenir à sa femme à la dissolution de la communauté [4].

La loi empêche le mari de dissiper les biens de sa femme & prémunit la femme elle-même contre les entraînements auxquels sa faiblesse peut l'exposer; mais toute liberté est laissée aux conjoints pour tous les actes qui peuvent enrichir la communauté : la femme peut accepter sans l'autorisation de son mari un objet mobilier quelconque, ou même une hérédité [5]. La femme & le mari contractent ensemble à titre onéreux [6]. Ils peuvent tester ensemble, & par le même acte. Il est vrai qu'un jurisconsulte navarrais ajoute : « *testamentum conjugum, licet in una scriptura factum, censetur quod sint duo testamenta & duo dispositiones eorum* [7] : » cette observation n'est pas exacte, & il s'agit bien d'un seul & même acte, car, après la mort de l'un des conjoints, le survivant perd le droit de rien changer aux conditions de l'acte. Cette disposition, très remarquable, montre jusqu'à quel point le droit navarrais poussait le respect de l'action commune des époux : la loi les mettait dans l'impossibilité de nuire réciproquement à leurs

1. *Fuero, Gen.*, lib. III, tit. XII, cap. 14. — Cf. For Gén., de Béarn. *De marit & molhé*, 9, 15.

2. *Fuero Gen.*, lib. II, tit. IV, cap. 6. — Cf. *Fuero de Estella* ap., Zuaznavar. *Ensayo &c.*, lib. II, p. 172-173. — *Fuero de San Sebastian. Id., ibid.*, p. 211.

3. *Fuero Gen.*, lib. IV, tit. II, cap. 2.

4. *Fuero Gen.*, lib. III, t. XII, cap. 14.

5. *Fuero Gen.*, lib. IV, tit. I, cap. 6.

6. En 1456 Martin de Peralta, chancelier du royaume, vendit la seigneurie de Fontellas à Dona Leonor Perez de Meneses, sa femme, pour 2,500 florins. — Yang. *Dic., de las antig.*, v° Fontellas.

7. Armendariz, ap., Gutierres. t. VII, p. 187

Digitized by Google

intérêts; elle favorisait tout ce qui pouvait les enrichir; elle leur permettait enfin de confondre entièrement leurs droits dans un acte de dernière disposition.

3° *De la condition de la femme après la dissolution du mariage. — De la dissolution du mariage. — Des secondes noces. — De l'usufruit des veuves. — De la tutelle. — Des testaments & des successions.*

Jusqu'au règne de D. Sancho-el-Sabio (1150-1194)[1], le mariage, simple contrat civil, pouvait se dissoudre, comme il se nouait par consentement mutuel[2]. Quand la femme ne voulait plus vivre avec son mari, elle prenait avec elle trois parents de son côté, & trois parents de son mari, & les mettait au courant des incidents de la vie commune; les parents devaient chercher à reconcilier les époux. S'ils ne pouvaient y parvenir, le divorce était prononcé; chacun reprenait ses propres, en partageant par moitié les acquêts, les meubles, les dettes & les enfants. Si les enfants étaient en nombre impair, le père & la mère en prenaient chacun à leur charge un nombre égal, & tous deux contribuaient pour moitié à l'entretien de l'enfant qui restait. Ainsi séparés en fait & en droit, rien n'empêchait les anciens époux de se réconcilier & de reprendre la vie commune. Même après une première réconciliation, la femme conservait le droit de recourir à la séparation, mais, dans ce cas, ses garants recouraient à une singulière cérémonie pour dégager dans l'avenir leur responsabilité. Ils conduisaient

1. Yanguas *compendio*, p. 107.

2. Cependant les gens d'Église désapprouvaient déjà le divorce. En 1023, Oliva, évêque de Vich & abbé de Ripoll, dissuada D. Sancho El Mayor de contracter un second mariage du vivant de sa première femme, parce que, disait-il, quand même cette seconde union serait plus avantageuse au public, on avait coutume de couvrir sous ces motifs honorables ses mauvais penchants. (Florez. *Espana sagrada*, t. XXVIII. fol° 281). — Le *Forum judicum* autorisait le divorce en cas d'adultère de la femme, l. III, tit. III, l. 6. — La loi béarnaise admet le divorce dans quatre cas : pour cause de parenté au degré prohibé, si les conjoints ont été ensemble parrain & marraine, si la femme devient lépreuse, ou si elle a l'haleine fétide. (*For de Morlaas*, art. 357).

Digitized by Google

la femme dans une maison à elle appartenant; ils l'attachaient par les pieds & par les bras, en présence de son mari, pour bien montrer que sa résolution de vivre à part était définitive. A partir de ce moment, elle ne pouvait plus leur rien demander, & l'on partageait les biens, les dettes & les enfants comme dans le premier cas[1].

Le divorce demandé par l'homme ne l'exposait à aucune amende, s'il était fidalgo. Il en était quitte pour un bœuf, s'il était vilain[2].

A partir de 1170, le divorce ne fut plus applicable aux mariages contractés suivant la loi ecclésiastique, mais la séparation de corps continua à être en usage. La femme qui quittait le domicile conjugal pour aller vivre avec un autre homme perdait tous ses biens propres, qui étaient dévolus à son mari; elle perdait également ses « *arras* », qui étaient données à ses enfants. Si elle quittait son mari pour un juste motif, & vivait honnêtement, retirée chez quelque parent, le mari n'acquiérait pas la propriété de son bien, mais il en conservait l'administration, & lui rendait des comptes quand elle se décidait à reprendre la vie commune[3].

Le seul mode légal de dissolution du mariage régulièrement contracté était la mort de l'un des conjoints. Mais on sait que l'Église admet un assez grand nombre de cas de nullité de mariage; les procès de ce genre se plaidaient au tribunal de l'évêque, & le témoignage des femmes y était reçu[5].

Le conjoint survivant avait le droit de convoler en secondes noces; mais les lois navarraises n'étaient pas favorables à ces unions qu'un juriste espagnol moderne appelle « *un adultère* « *de cœur, & une infidelité d'âme* ». On peut voir une marque de cette aversion de la loi pour les seconds mariages dans

1. *Fuero Gen.*, lib. IV, tit. I, cap. I.

2. *Fuero Gen. Ibid.*, cap. 7. — Le *Fuero de Sepulveda* condamnait la femme divorcée à 300 sous d'amende, & l'homme à demi- drachma (*arienzo*), — ap. Zuaznavar II, p, 105. — Le *Fuero de Daroca* condamnait l'homme qui abandonnait sa femme pour vivre avec une autre à la perte de tous ses biens. (Antequera, p. 169.)

3. *Fuero Gen.*, lib. IV, tit. III, cap. 7. — Cf. *For Gen. de Bearn. De marit & molhè*, articles 13 & 14.

4. *Fuero Gen.*, lib. II, tit. VI, cap. 12.

5. Sig. Moret, p. 194,

Digitized by Google

la disposition qui privait le père remarié de la tutelle de ses enfants[1].

On ne voit aucun texte qui interdise à la veuve de se remarier immédiatement après la mort de son mari, comme le lui interdisait le *Forum judicum*, & les lois d'Aragon & de Castille[2]; & l'on sait d'autre part que le droit canonique ne parlait pas de ce délai[3]; il y a cependant lieu de croire que les mœurs condamnaient ces unions précipitées.

La veuve noble non remariée reprenait ses biens propres; ses « *arras* » & la moitié des acquêts lui étaient dévolus, elle jouissait en outre d'un droit d'usufruit général sur tous les biens de son mari. Ce droit, appelé « *fealdat*, » est une des institutions les plus originales & les plus louables du droit navarrais[4].

Aucune législation espagnole n'a étendu le droit de la femme jusqu'aux limites atteintes par la loi navarraise. La loi castillane ne lui accorde le droit d'usufruit que sur la moitié, ou sur le quart des biens du mari, & seulement dans le cas où elle est pauvre[5]. Le droit catalan lui permet d'habiter la maison du mari pendant l'année de deuil, & de percevoir les fruits de ses biens jusqu'à la restitution de la dot & des *arras*[6]. La loi de Biscaye s'en tient à la même disposition[7]. En Aragon, le droit d'usufruit de la veuve comprend tous les immeubles du mari, même ceux qu'il a aliénés sans le consen-

1. Sig. Moret, p 67. — Cf. For Gen. de Béarn. *De marit & molhè*, article 12.

2. F. Judicum, lib. III, tit. II. cap. 1. — *Fuero de Huesca*, ap. Antequara, p. 312. *Fuero real*, lib. III.

3. Leh. *Eléments*, p. 56.

4. En Béarn, l'usufruit de la veuve est à la volonté du mari. *For Gen. De marti & molhè*, articles 2, 4 & 9. — En France, le conjoint survivant n'hérite qu'après le cousin au douzième degré, & l'enfant naturel. — Voyez : Boissonnade, *Etude sur les droits du conjoint survivant*. Paris, 1874, in-8°.

5. Antequera, p. 244. — La part de la femme peut monter jusqu'à 5 ll. d'or ou 102,705 réaux, 30 maravédis, ou 25,676 francs. Lehr. p. 466. — Le *Fuero de Cuenca* limite l'usufruit de la femme à la moitié de sès arras, soit à la valeur de 5 ou 10 maravédis : « El que casara condoncella de la villa debia darle en arras « 20 maravedis (ley primera), y diez, siendo vinda, ley secunda. » (Antequera, p. 135).

6. Usatge : *Recognoverunt principes*, cap. IV & V, anno 1351. Ap. sig. Moret, p. 28.

7. *Fuego de Viscaya*, tit, XX, leg. 2. — Sig. Moret, p. 86.

Digitized by Google

la femme dans une maison à elle appartenant; ils l'attachaient par les pieds & par les bras, en présence de son mari, pour bien montrer que sa résolution de vivre à part était définitive. A partir de ce moment, elle ne pouvait plus leur rien demander, & l'on partageait les biens, les dettes & les enfants comme dans le premier cas[1].

Le divorce demandé par l'homme ne l'exposait à aucune amende, s'il était fidalgo. Il en était quitte pour un bœuf, s'il était vilain[2].

A partir de 1170, le divorce ne fut plus applicable aux mariages contractés suivant la loi ecclésiastique, mais la séparation de corps continua à être en usage. La femme qui quittait le domicile conjugal pour aller vivre avec un autre homme perdait tous ses biens propres, qui étaient dévolus à son mari; elle perdait également ses « *arras* », qui étaient données à ses enfants. Si elle quittait son mari pour un juste motif, & vivait honnêtement, retirée chez quelque parent, le mari n'acquiérait pas la propriété de son bien, mais il en conservait l'administration, & lui rendait des comptes quand elle se décidait à reprendre la vie commune[3].

Le seul mode légal de dissolution du mariage régulièrement contracté était la mort de l'un des conjoints. Mais on sait que l'Église admet un assez grand nombre de cas de nullité de mariage; les procès de ce genre se plaidaient au tribunal de l'évêque, & le témoignage des femmes y était reçu[5].

Le conjoint survivant avait le droit de convoler en secondes noces; mais les lois navarraises n'étaient pas favorables à ces unions qu'un juriste espagnol moderne appelle « *un adultère « de cœur, & une infidelité d'âme* ». On peut voir une marque de cette aversion de la loi pour les seconds mariages dans

1. *Fuero Gen.*, lib. IV, tit. I, cap. I.

2. *Fuero Gen. Ibid.*, cap. 7. — Le *Fuero de Sepulveda* condamnait la femme divorcée à 300 sous d'amende, & l'homme à demi- drachma (*arienço*), — ap. Zuaznavar II, p, 105. — Le *Fuero de Daroca* condamnait l'homme qui abandonnait sa femme pour vivre avec une autre à la perte de tous ses biens. (Antequera, p. 169.)

3. *Fuero Gen.*, lib. IV, tit. III, cap. 7. — Cf. *For Gen. de Bearn. De marit & molhè*, articles 13 & 14.

4. *Fuero Gen.*, lib. II, tit. VI, cap. 12.

5. Sig. Moret, p. 194,

Digitized by Google

la disposition qui privait le père remarié de la tutelle de ses enfants[1].

On ne voit aucun texte qui interdise à la veuve de se remarier immédiatement après la mort de son mari, comme le lui interdisait le *Forum judicum*, & les lois d'Aragon & de Castille[2]; & l'on sait d'autre part que le droit canonique ne parlait pas de ce délai[3]; il y a cependant lieu de croire que les mœurs condamnaient ces unions précipitées.

La veuve noble non remariée reprenait ses biens propres; ses « *arras* » & la moitié des acquêts lui étaient dévolus, elle jouissait en outre d'un droit d'usufruit général sur tous les biens de son mari. Ce droit, appelé « *fealdat*, » est une des institutions les plus originales & les plus louables du droit navarrais[4].

Aucune législation espagnole n'a étendu le droit de la femme jusqu'aux limites atteintes par la loi navarraise. La loi castillane ne lui accorde le droit d'usufruit que sur la moitié, ou sur le quart des biens du mari, & seulement dans le cas où elle est pauvre[5]. Le droit catalan lui permet d'habiter la maison du mari pendant l'année de deuil, & de percevoir les fruits de ses biens jusqu'à la restitution de la dot & des *arras*[6]. La loi de Biscaye s'en tient à la même disposition[7]. En Aragon, le droit d'usufruit de la veuve comprend tous les immeubles du mari, même ceux qu'il a aliénés sans le consen-

1. Sig. Moret, p 67. — Cf. For Gen. de Béarn. *De marit & molhè*, article 12.

2. F. Judicum, lib. III, tit. II. cap. 1. — *Fuero de Huesca*, ap. Antequara, p. 312. *Fuero real*, lib. III.

3. Leh. *Eléments*, p. 56.

4. En Béarn, l'usufruit de la veuve est à la volonté du mari. *For Gen. De marti & molhè*, articles 2, 4 & 9. — En France, le conjoint survivant n'hérite qu'après le cousin au douzième degré, & l'enfant naturel. — Voyez : Boissonnade, *Etude sur les droits du conjoint survivant*. Paris, 1874, in-3°.

5. Antequera, p. 244. — La part de la femme peut monter jusqu'à 5 ll. d'or ou 102,705 réaux, 30 maravédis, ou 25,676 francs. Lehr. p. 466. — Le *Fuero de Cuenca* limite l'usufruit de la femme à la moitié de sès arras, soit à la valeur de 5 ou 10 maravédis : « El que casara condoncella de la villa debia darle en arras « 20 maravedis (ley primera), y diez, siendo vinda, ley secunda. » (Antequera, p. 135).

6. Usatge : *Recognoverunt principes*, cap. IV & V, anno 1351. Ap. sig. Moret, p. 28.

7. *Fuego de Viscaya*, tit, XX, leg. 2. — Sig. Moret, p. 86.

Digitized by Google

tement de sa femme, même les biens confisqués par le roi[1], mais il ne s'étend pas aux meubles[2]. En Navarre, l'usufruit s'exerce sur tous les biens meubles ou immeubles du conjoint prédécédé, & il ne comporte aucune limitation, sauf le cas de secondes ou de troisièmes noces. On se trouve alors en présence de tiers, dont les droits doivent être respectés. Nous avons vu que l'yfauson donne à sa femme trois héritages pour *arras*. A la mort de celle-ci, il a le droit d'usufruit légal sur ces trois héritages. S'il se remarie, la loi permet de disposer en faveur de sa nouvelle épouse d'un des trois héritages qu'il avait donnés à sa première femme, mais il perdra tout droit d'usufruit sur les deux autres. Il se remarie une troisième fois, il pourra prendre encore un héritage dans la part des héritiers de sa première femme, mais il perdra l'usufruit qu'il avait sur la part de la seconde. Dans toutes ces hypothèses, le droit d'usufruit se fait obstacle à lui-même, & souffre aussi d'une diminution.

Pour jouir de l'usufruit de viduité, le conjoint survivant doit faire inventaire ; aucune dispense n'est admise[3]. Il doit payer les dettes de la succession & élever les enfants issus du mariage. Une fois en possession, l'usufruitier ne doit rien vendre, rien échanger ni engager. S'il y a des vignes, il doit les émonder cep à cep. Il ne peut couper les arbres à fruit qui sont plantés au milieu des vignes. Il doit entretenir les bâtiments en bon état. S'il laisse passer un an & un jour sans obéir à l'une de ces prescriptions, il perdra l'usufruit[4].

Pour l'homme, comme pour la femme, l'usufruit se perd par suite d'un second mariage[5]. Le père ou la mère de famille

1. Obs. 26. *De jure dotium.* — Sig. Moret, p. 43.

2. Obs. 10. *De jure dotium.* — L'usufruit ne s'exerce pas non plus sur l'hypothèque consentie à l'époux *en violario*, ou *a trendo*, pour un certain temps ; ni sur l'hypothèque dotale de la première femme, en cas de second mariage. A moins de stipulations contraires, le mari n'a point l'usufruit sur les *arras* de sa femme. La veuve d'un notaire n'a point par droit d'usufruit l'usage des protocoles de son mari. (Sig. Moret, p. 55.)

3. Gutierrez, t. VI, p. 593. — La loi 61 des Cortes de Navarre de 1765, oblige l'usufruitier à faire inventaire dans le délai de trois mois.

4. *Fuero Gen.*, lib. IV, tit. II, cap. 3 & 4.

5. « Per transitum ad secundas nuptias, stante hoc foro nostro, amittitur usus-

Digitized by Google

qui se remarie doit partager ses biens entre ses enfants, ne se réservant que ses propres. Si les enfants ne consentent pas au partage, & viennent plus tard présenter quelque réclamation, on sera quitte envers eux en leur restituant les *arras* de leur mère; s'il n'y avait pas *d'arras*, ils auraient droit à la moitié des biens de leurs parents[1].

Les héritiers de la femme peuvent prouver par témoins le mariage clandestin du mari survivant, & usufruitier; mais le mari pourra jurer que la femme qui vit avec lui n'est que sa servante ou sa portière, & il faudra le laisser en paix.

La veuve encourt, au contraire, la déchéance de ses droits d'usufruit en cas de mauvaise conduite[2]. Charles-le-Noble eût voulu établir une égalité parfaite entre l'homme & la femme & priver de l'usufruit légal le veuf concubinaire, mais les Navarrais refusèrent d'admettre cette réciprocité[3].

Le Fuero n'accorde pas l'usufruit à la *villana*. Si elle reste veuve sans enfants, les parents du mari reprennent les propres de celui-ci, & prélèvent la moitié des acquêts. Si elle a des enfants mineurs de sept ans, les parents du mari ont les mêmes droits que dans le cas précédent, mais se chargent des enfants jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur septième année. Si la veuve a des enfants majeurs de sept ans, ils peuvent réclamer le partage, & ils ont droit à la moitié des acquêts & à la moitié des biens de leur père & de leur mère[4]. En résumé, l'usufruit de la *villana*, au lieu d'être universel comme celui de la femme noble, ne s'exerce que sur la moitié de l'actif. La *villana* peut renoncer à tous ses droits sur l'avoir de son mari[5]. La coutume,

« fructus, qurm habebat superster in bonis praedefuncti, vel prae, defunctae. » (Adagd'Armendariz. ap. Gutierrez, t. VI, p. 298). — En Béarn, la femme remariée ne recouvre que la moitié de sa dot; l'autre moitié est réservée aux enfants du premier lit. (*For général de Béarn. De marit & molhè*, article 8. — Cf. *Vieux For*, article 259).

1. *Fuero Gen.*, lib. IV, tit. III, cap. 3.

2. Cf. Obs. 13, *de jure dotium* (législation aragonaise). — Le *For de Morlaas* accordait l'usufruit à la veuve, même si elle ne gardait pas fidélité à la mémoire de son mari, *fe largesse de ron coas.*, art. 291.

3. Yanguar. *Dic. de las antig.*, v° Fuera.

4. *Fuero Gen.*, lib. II, tit. IV, cap. 19, 20 & 21.

5. *Id.*, lib. IV, tit. II, cap. 5.

Digitized by Google

plus généreuse que la loi, finit par accorder l'usufruit à la *villana*[1], & *la novissima Recopilacion* fit entrer ce principe dans la législation écrite[2].

L'époux usufruitier devait entretenir les enfants. On voit par là que la veuve noble pouvait exercer la puissance paternelle, mais on sait aussi combien cette autorité était faible en Navarre; nous ne citons ce fait que pour répondre à ceux qui prétendent que la femme navarraise n'exerçait jamais la tutelle[3]. Ce qui est vrai, c'est que l'entretien & l'éducation des enfants apparaissent toujours sous l'aspect d'une charge de la succession, & nulle part on ne leur voit donner le caractère de fonction publique (*munus publicum*) que les Romains leur avaient attribué, & que les *Partidas* ont cherché à leur rendre[4].

La dissolution du mariage ne laissait pas seulement à la femme la jouissance de tous les biens de la communauté, en lui donnant une autorité nouvelle sur ses enfants; elle reconstituait aussi la personnalité juridique de la femme, diminuée pendant le mariage par l'autorité maritale. La femme recouvrait la libre disposition de ses biens, & il nous reste à rechercher quels droits la loi navarraise reconnaissait à la femme en matière de successions *ab intestat*, de donations, & de testaments.

En principe, la femme est capable de recevoir & de disposer, au même titre que l'homme.

Dans les successions *ab intestat* organisées par la loi, aucune différence n'est faite, à raison du sexe, entre les héritiers[5], toutes les fois qu'il ne s'agit point d'un « *honor* » ou d'un fief, & même, la succession à la couronne peut être dévolue à une femme[6]. L'usage navarrais donnait en ce cas à la souveraine

1. Gutierrez, t. VI, p. 291.

2. *Novissima Recapilacion.* lib. III, tit. v, leg. 1ª ap. Sig. Moret, p. 75.

3. Sig. Moret, p. 71.

4. Partida VI, l. IV, tit. XVI. — Partida IV, l. I, tit. XVII. (Ap. Lehr. *Elements, &c.*, p. 154.

5. En Aragon, les filles héritent avec les fils, & les portions égales. (Sig. Moret. p. 60.) — Mais il y a place dans la législation dragonaise pour un grand nombre de privilèges de masculinité. — Cf. *Forum judicum*, lib IV, tit. II, 1, 2, 3, 4, 5, 6.

6. *Fuero Gen.*, lib. III, tit. IV. cap. 1 & 2.

Digitized by Google

le titre de « *reine-propriétaire* », & les exemples de successions de ce genre sont très nombreux dans les trois derniers siècles de l'histoire de la Navarre indépendante[1].

Dans les successions particulières, la fille hérite de ses parents en concurrence avec ses frères, & peut exercer comme eux le retrait lignager[2]; mais il faut ici distinguer différentes espèces de biens.

Les biens qui venaient directement à l'héritier du chef de son grand-père s'appelaient « *bienes de abolorio.* » Les biens qui venaient directement à l'héritier du chef de son père, s'appelaient « *bienes de patrimonio*[3] ».

La règle générale, applicable à toute succession, est que le bien du mort va à ses enfants & descendants. A défaut d'héritiers directs en ligne descendante, les biens reviennent aux frères & aux sœurs, ou aux cousins germains du *de cujus*, jusqu'au quatrième degré. Enfin, & seulement à défaut de descendants & d'héritiers collatéraux au degré successible, les biens vont aux ascendants[4]. Dans ces deux derniers cas, les biens-fonds retournent aux familles d'où ils sont sortis[5].

En cas de succession entre frères & sœurs, tous les héritiers se partagent les biens « *de patrimonio* » & « *de abolorio* », & se donnant réciproquement caution pour se garantir contre

1. On ne compte pas moins de six reines propriétaires dans les trois derniers siècles de l'histoire de Navarre.

Jeanne de Champagne, fille de Henri-le-Large, femme de Philippe-le-Bel.

Jeanne de France, fille de Louis X, femme de Philippe d'Evreux.

Blanche d'Evreux, fille de Charles-le-Noble, femme de Jean II, d'Aragon.

Léonor d'Aragon, fille de Jean II, femme de Gaston de Foix.

Catherine de Foix, fille de Gaston de Foix, femme de Jean III d'Albret.

Jeanne d'Albret, fille de Henri d'Albret, femme d'Antoine de Bourbon.

2. En Navarre & en Biscaya, la fille aînée a même le droit d'ainesse. (Gide. *Etude sur la condition privée de la femme*, p. 356).

3. *Fuero Gen.*, lib. II, tit. IV, cap. 3.

4. Sig. Moret, pp. 69, 79 & 201. — La succession finit par s'étendre jusqu'au dixième degré, comme en Castille. (La Grèze, *Navarre française*, t. II, titre II, ch. 7.) La loi française étend le droit de succession jusqu'au douzième degré; mais cette disposition est aujourd'hui très vivement attaquée. (Cf. *Fuero d'Estella*, ap. Zuaznaver II, p. 173. « Si algun hombra, o alguna muger, muere sen creaturas, los « bienes deyllos deven tornar ad aqueyllas parientes ond las heredales vinen por « natura ».

5. *Fuero Gen.*, lib. II, tit. IV, cap. 16.

Digitized by Google

toute demande reconventionnelle. Si l'un des frères, présent dans le pays, refuse de donner caution, on prendra gage sur ses biens jusqu'à ce qu'il ait donné son consentement au partage. Si un des frères est absent, on lui fera sa part, comme s'il était présent, & les copartageants la maintiendront en bon état pendant un an & un jour; la femme de l'absent pourra demander l'envoi en possession de l'héritage de son mari, & la propriété de la moitié des meubles de la succession[1]. Les enfants d'un frère ou d'une sœur prédécédés peuvent venir à la succession par droit de représentation[2].

Les enfants pouvaient rester dans l'indivision; dans ce cas, si l'un des frères venait à mourir sans enfants, son frère aîné héritait de sa part; si une des sœurs, l'aînée des sœurs. Si toutes les sœurs étaient mortes, laissant des filles & des fils, les fils héritaient de préférence aux filles. Si les sœurs décédées n'avaient laissé que des filles, la succession revenait à la fille aînée. Les mêmes règles étaient applicables à la succession entre cousins germains[3].

La succession des ascendants n'est pas vue avec faveur par le droit navarrais[4]; le *Fuero* ne les admet pas à concourir avec les frères & les cousins, & n'autorise pas l'enfant à leur léguer d'immeubles par testament[5]; il leur refuse aussi de reprendre dans la succession d'un enfant décédé sans héritiers le bien qu'ils lui ont donné. Le retrait successoral n'a été accordé aux ascendants que par Philippe d'Evreux[6].

Toutes ces règles sont applicables à la succession régulière « *de abolorio & patrimonio* ». Mais il pouvait se présenter un cas où les droits des enfants héritiers se trouvaient en opposition avec ceux de la mère usufruitière; c'est ce qui avait lieu lorsqu'une veuve voulait se remarier. Dans ce cas, on procédait avant tout à la formation de la masse partageable. La

1. *Fuero Gen.*, lib. II, titre IV, cap. 13.
2. *Id.*, lib. II, tit. IV, cap 20. « Luego deven toyller los sobrinos ne part, porg « que han tanto dreyta coma las creaturas en heredades & en muebles. »
3. Gutierret, t. VI, pp. 455-457.
4. Règle coutumière : *Amor descendit, non ascendit.*
5. *Fuaro gen.*, lib. II, tit. IV. cap. 6.
6. Amejoramiento de D. Philip., cap. 3.

Digitized by Google

femme reprenait ses propres, sa dot, ses *arras*, & prélevait la moitié des acquêts de la communauté; l'autre moitié des acquêts & les biens propres du père étaient partagés entre les enfants. Les enfants pouvaient demander le partage à leur mère, mais la mère ne pouvait pas le leur imposer[1]. S'ils ne demandaient le partage qu'après le second, ou même après le troisième mariage de leur mère, & si leur mère avait eu d'autres enfants du second ou du troisième mariage, les enfants de chaque lit n'avaient droit qu'aux acquêts réalisés par leur mère pendant la durée de son mariage avec leur père respectif. S'il y avait contestation entre la mère & les enfants sur le *quantum* des acquêts, ils pouvaient déférer le serment à leur mère[2].

La succession d'une femme plusieurs fois remariée se partageait d'une manière assez singulière. Les enfants du premier lit emportaient la moitié de ses biens; les enfants du second lit la moitié de l'autre moitié, soit un quart; les enfants du troisième lit la moitié du dernier quart, soit un huitième de la succession. La dernière portion restante était partagée en autant de parts qu'il y avait eu de mariages successifs, & les enfants de chaque lit se partageaient cette part entre eux[3].

Si la femme avait pleine capacité pour recevoir, elle avait aussi pleine liberté pour disposer de son bien.

Les femmes nobles pouvaient faire à leurs enfants & petits-enfants telle donation qu'elles jugeaient convenable; seuls les

1. *Fueros d'Estella* & *de Saint-Sébastien*, ap. Zuaznavar II, pp. 172 & 210-211.

2. *Ibid., loc. cit.*, p. 173.

3. *Fuero Gen.*, lib. IV, tit. II, cap. 3.

Le tableau suivant fera comprendre ce mode de partage :

Primus épouse *Prima*; de ce mariage naissent *Primulus* & *Primula*.

Prima épouse en secondes noces *Secundus;* de ce mariage naissent *Secundulus* & *Secundula*.

Prima épouse en troisièmes noces *Tertius;* de ce mariage naissent *Gaius* & *Gaia*. *Primulus* & *Primula* prendront la moitié de l'hérédité.

Secundulus & *Secundula* la moitié de la moitié, ou le quart de l'hérédité.

Gaius & *Gaia* la moitié du quart ou un huitième de l'hérédité.

Il restera donc un huitième à partager; on en fera trois parts, égales chacune à un vingt-quatrième de la succession. *Primulus Primula* hériteront chacun par moitié de la première part, *Secundulus* & *Secundula* de la seconde, *Gaius* & *Gaia* de la troisième.

Digitized by Google

biens venus à la femme, du chef de ses parents & ascendants, ne pouvaient être donnés par elle à ses petits-enfants sans le consentement de ses enfants[1]. Les enfants ne pouvaient pas non plus faire à leurs parents de donations immobilières[2]. A partir du onzième siècle, l'usage s'introduisit d'adopter les donataires pour donner plus de force à la donation[3].

Les donations rencontraient encore quelques obstacles dans la loi; la liberté testamentaire était extrêmement grande & finit par être presque absolue[4].

Toute femme navarraise, majeure de douze ans, pouvait tester[5]. L'institution d'héritier était en usage, comme en droit romain, & considérée comme « *caput & fondamentum testamenti*[6]. » A l'origine, la libre disposition des biens était contrariée par des lois restrictives qui stipulaient une réserve, même en faveur des frères & sœurs; mais dès 1098, on signale des testaments contraires à ce principe[7]. Le *Fuero de Nagera* (1076) ne connaît pas la réserve des frères[8]. La réserve des enfants, ou légitime, fut plus longue à disparaître; elle resta même toujours applicable aux vilains. Le vilain devait faire part égale à tous ses enfants dans son testament,

1. *Fuero Gen.*, lib. II, tit. IV, cap. 3. — Cf. *F. Judicum*, lib. IV, tit. V, cap. 3. — *F. de Estella* & *de S. Sebastien* ap-Zuaznavar II, pp. 174 & 210. — *Fuero Viego*, lib. V, tit. III, l. 6, ap. Antequera, p. 155.

2. Sig. Moret, p. 72.

3. Zuaznavar I, p. 281. — C'est ainsi que l'on voit Dona Anglera, fille de D. Miguel de Lerat, & de Dona Elvira Zimenez donner tous ses biens au roi D. Sancho-El Sabio « por afillamiento ». (Yanguas. *Dic de las antig.* V° Afillamento.)

4. Les *Cortes* de Pampelune l'établissent légalement en 1638, & affirment qu'elles ne font que légitimer une vieille coutume. (Sig. Moret, p. 161.)

D'après le *For de Béarn* (*de marit & molhé*, art. 17), le testament de la femme peut dépasser la dot. — D'après l'ancienne législation, la femme ne pouvait tester qu'avec l'assentiment du mari. *Vieux For.*, article 261. — For de Morlaas, article 240.

5. Gutierrez, t. VII, p. 174.

6. *Doc. inéd. de Arag.*, t. XXVI, p. 111. — Testamento del principe D. Carlos de Viana.

7. Zuaznavar, t. II, p. 46.

8. « Et si homo de Nagera, vir aut mulier, filium non habuerit, del hereditatem « suam, & omnem substantiam suam, mobilem aut immobilem, quantamque pos- « siderit cuincumque voluerit. » (Zuaznavar, t. I, p. 299.)

Digitized by Google

mais par donation entre vifs; il pouvait donner à l'un d'eux l'usufruit d'un fonds de terre, ou des meubles, du bétail, des hardes & des vivres[1]. La liberté testamentaire existait entière au profit des nobles. Tout noble (*yfanzon*, *dueña de linage*) pouvait partager ses biens entre ses enfants comme bon lui semblait, & donner plus à l'un qu'à l'autre à la simple condition de réserver au moins à chacun une petite propriété appelée *vecindad*[2]. Gutierrez semble croire que le *Fuero* n'autorisait le père ou la mère qu'à avantager un de leurs enfants aux dépens des autres mais c'est une erreur, car la loi permet aux parents de vendre tout leur bien, sauf les biens de *abolorio* & de *patrimonio* qui n'étaient pas de libre disposition au début[3].

Ce que le *Fuero* empêche, c'est l'exhérédation *inter cæteras;* l'enfant qui n'est pas mentionné dans le testament de son père ou de sa mère hérite avec ses frères & sœurs, soit avec les enfants légitimes, s'il est légitime, soit avec les enfants naturels, s'il est naturel[4].

L'exhérédation absolue ne peut se faire qu'en vertu d'une cause légale déterminée par la loi.

La mère pouvait déshériter l'enfant qui l'avait frappée, ou tirée par les cheveux, qui l'avait appelée p... devant témoins, ou qui l'avait contrainte à prêter serment en justice[5].

1. *Fuero Gen.*, lib. III, tit. XIX, cap. 2.

2. *Id.*, *ibid.* & lib. II, tit. IV, cap. 4.

3. *Id.*, *ibid.*

4. « Que de todo deshereda, de todo hereda. » (*Fuero General*, lib. II, tit IV, cap. 3. *Idem*, lib. III, t. XX. cap. 1.) La loi béarnaise ne permet pas au fils exhérédé *inter cæteros* d'infirmer le testament du père, mais elle oblige l'héritier oublié à rapporter ce qu'il peut avoir reçu avant de reprendre sa légitime. (*For de Morlaas*, article 75.)

5. *Fuero Gen.*, lib. V, tit. I, cap. 1, 4 & 5, & lib. III, tit. XX, cap. 1. La loi catalane exhérédait les filles qui vivaient dans la débauche sans vouloir se marier, ou qui se mariaient sans le consentement de leurs parents. (Sig. Moret, p. 35.)

La loi aragonaise exhérédait le fils qui donnait publiquement un démenti à son père (*id.* p. 59.) Etait encore déshérité l'enfant qui impliquait ses parents dans un procès criminel, ou qui leur faisait perdre leurs biens. Mais la loi aragonaise permettait au gendre & à la bru de déférer le serment à leurs beaux-parents. (Dieste y Zimenez, p. 183.)

D'après la loi béarnaise, le gendre ou la belle-fille qui avaient manqué de respect à leurs beaux-parents étaient punis d'une amende de 50 besants.

Digitized by Google

En dehors des cas d'exhérédation légale, le père ou la mère étaient obligés de faire une part à chacun de leurs enfants; mais cette part, qui était déjà peu considérable à l'origine, se réduisit bientôt à rien, & n'entrava plus en rien la liberté du testateur[1]. La légitime ancienne s'étendait même aux bâtards. Tout noble devait leur laisser à chacun au moins une maison d'habitation[2]. Peu à peu l'usage d'avantager un enfant aux dépens des autres fit réduire la part de ceux-ci à un strict minimum, & la coutume fixa la légitime à cinq sous jaquais, & à une « *robada* » de terre prise sur les montagnes communales[3]. Cette clause se retrouve encore dans presque tous les contrats navarrais. Elle ne constitue évidemment aucun droit sérieux au profit de l'enfant; elle est considérée comme une reconnaissance de son droit héréditaire & de sa légitimité. L'usage a ainsi introduit en Navarre, & très probablement contre le vœu du *Fuero*, l'inappréciable avantage de la liberté testamentaire. Ajoutons cependant que l'esprit aristocratique des Navarrais leur fit surtout user de la quotité disponible en faveur de leurs héritiers

1. Les autres législations espagnoles n'ont pas toutes suivi cet exemple.

En Castille, le *Fuero Viéjo* autorisait la liberté testamentaire. (Antequeræ, p. 155.) La loi des *Partidas* réservait au fils un tiers ou un demi de la fortune paternelle. (Sig. Moret, p. 151.) Les lois actuelles prélèvent sur l'hérédité le quint de l'église, & permettent au père de disposer d'un tiers du reste en faveur de ses enfants. La liberté testamentaire n'existe pas. (Antequera, p. 227.)

En Aragon, le *Fuero de Jaca* permettait la libre disposition des biens. (Antequera, p. 165.) La loi générale du pays l'autorisait aux mêmes conditions qu'en Navarre. (Sig. Moret, p. 58.)

En Catalogne, à partir de 1585, la loi barcelonaise a été appliquée à tout le pays; elle réserve aux enfants le quart de la fortune de leur père; les trois quarts disponibles reviennent généralement à l'aîné. (Sig. Moret, pp. 31-32.)

2. *Vecindad*. — La *vecindad* complète comprenait une maison couverte, de trois » *vigas* » (perches) de long, ou un vieux bâtiment, qui aurait été autrefois couvert, & qui avait sortie sur la rue; autour de la maison devait exister un espace suffisant pour y semer deux mesures de blé (huit ares), un jardin assez grand pour qu'on y pût planter treize pieds de choux, & une aire pour vanner. Sur le territoire du village, le *vecino* devait posséder un champ assez vaste pour pouvoir y semer quatre mesures de blé (seize ares). (*Fuero Gen.*, lib. III, tit. XX, cap. 1.

3. « Cinco sueldos jacqueres, y una buena robada de tierra en los montes « comunes. » (Sig. Moret, p. 77.) — La « *robada* » est une mesure de surface égale à un carré de 20 *varas* de côté; c'est l'étendue que l'on peut ensemencer avec un *robo* de blé. Mais ne s'agit ici que d'un droit illusoire, présenté sous forme de moquerie.

Digitized by Google

mâles[1] & de leurs aînés. Les femmes elles-mêmes donnaient l'exemple de ces dispositions[2].

G. DESDEVISES DU DÉZERT.

1. *Fuero Gen.*, lib. III, tit. xx, cap. 6. — Un homme en mourant laisse sa femme enceinte, & lui lègue les deux tiers de son bien si elle a une fille, & un tiers seulement si elle a un fils. La femme accouche d'un fils & d'une fille. Les exécuteurs testamentaires font sept parts de l'hérédité; le fils en obtient quatre, la mère deux, & la fille une.

2. Arch. des Basses-Pyrénées, E. 538. Testament de la reine Blanche de Navarre. — *Idem*, E. 551. Testament de la reine Catherine de Foix. Dans ces deux pièces on perçoit clairement la préférence des deux reines pour leurs fils, & pour les aînés, même pour ce qui ne touche pas aux droits de succession à la couronne.

Digitized by Google

ASSOCIATION PYRÉNÉENNE

SECTION DE LUCHON

FLORE POPULAIRE DE LUCHON

(PYRÉNÉES CENTRALES)

1888

Nos	Nom scientifique.	Nom français.	Nom patois et interprétations.
		RENONCULACÉES.	
1.	Ranunculus arvensis.	Renoncule des champs.	*Escahéret*, masculin.
2.	id. aconitifolius.	id. à feuilles d'aconit.	*Poumpoun d'argént*, m.
3.	id. acris.	id. âcre.	*Pipoun d'or*, m.; *pipoun* = bouton.
4.	id. repens.	id. rampante.	*Espéroun*, m.; *Esperoun* = éperon.
5.	Ficaria ranunculoides.	Ficaire renonculoïde.	*Clarégeassa*, féminin, ou *coupa verruga*, f.; *verruga* = verrue.
6.	Clematis vitalba.	Clématite des haies.	*Bidaoua*, f., *bidaouèrés*, f. pl.
7.	Thalictrum aquilegifolium.	Pigamon à feuilles d'ancolie.	*Panachèrés*, f. pl.; allusion à la fleur formant panache.
8.	Anemone pulsatilla.	Anémone pulsatille.	*Péou d'arrat*, m.; poil de rat, allusion à son involucre formant une bourre.
9.	Caltha palustris.	Populage des marais.	*Gracilloun empoudouat*, m.; cresson empoisonné.
10.	Trollius europeus.	Trolle d'Europe.	*péndént d'or*, m.; fleur en forme de pendant.
11.	Helleborus fœtidus.	Hellébore fétide.	*Picha-can*, m.
12.	Nigella damascena.	Nigelle de Damas.	*Barbichoun*, m.; allusion à son involucre formant barbiche.
13.	Delphinium consolida.	Dauphinelle consoude.	*Espéroun de Laouzetta*, m.; éperon d'alouette.

Digitized by Google

Nos	Nom scientifique.	Nom français.	Nom patois et interprétations.
14.	Aconitum napellus.	Aconit napel.	*Siouet*, m.
15.	Aquilegia vulgaris.	Ancolie commune.	*Ditèra*, f.; *ditèra* : l'un des doigts d'un gant; allusion à la forme de la fleur d'ancolie.
16.	Pæonia officinalis.	Pivoine officinale.	*Flou de pabot*, f.; fleur de pavot.
		BERBERIACÉES.	
17.	Berberis vulgaris.	Vinettier commun.	*Arrégoulè*, m.; *arrégolés* (fruit), f. pl.
		NYMPHEACÉES.	
18.	Nymphea alba.	Nenuphar blanc.	*Liry d'aygua*, f.; lis d'eau.
		PAPAVÉRACÉES.	
19.	Papaver somniferum.	Pavot somnifère.	*Pavot*, m.
20.	Papaver rheas.	Pavot coquelicot.	*Passaouec*, m.
21.	Chelidonium majus.	Grande chélidoine.	*Clarégea*, f.
		FUMARIACÉES.	
22.	Fumaria officinalis.	Fumeterre officinal.	*Heou*, m.; *ahumada*, f.; fiel, enfumée.
		CRUCIFÈRES.	
23.	Raphanum sativum.	Radis cultivé.	*Rafét*, m.
24.	Raphanistrum arvense.	Ravenelle des champs.	*Bidech*, m.
25.	Sinapis arvensis.	Senevé des champs.	*Moustardoun*, m.; diminutif de moutarde.
26.	Brassica oleracea.	Chou potager.	*Caoulet*, m.
27.	Brassica capitato.	Chou pommé.	*Caoulet poumat*, m.
28.	Brassica napus.	Chou navet.	*Nap*, m.
29.	Brassica nigra.	Chou noir (moutarde noire).	*Moustarda*, f.
30.	Eruca sativa.	Roquette cultivée.	*Rouquéta*, f.
31.	Cheirantus cheiri.	Giroflée violier.	*Claouéris*, m.
32.	Sisymbrum alliaria.	Sisymbre alliaire.	*Ailladés*, f. pl.
33.	Nasturtium officinale.	Cresson officinal.	*Gracilloun*, m.
34.	Cardamine pratense.	Cardamine des prés.	*Grassillouassa*, f.
35.	Cochlearia pyrenaica.	Cresson des Pyrénées.	*Couclaria-gracillouéta*, f.
36.	Thlaspi arvense.	Tabouret des champs.	*Lunétés*, f. pl.
37.	Capsella bursa pastoris.	Capselle bourse à pasteur.	*Mourralet*, m.; mourralet = havresac.

Digitized by Google

Nos	Nom scientifique.	Nom français.	Nom patois et interprétations.
		VIOLACÉES.	
38.	Viola odorata.	Violette odorante.	*Biaouléta*, f.
39.	Viola tricolor.	Pensée tricolore.	*Pénsada*, f.
		RÉSÉDACÉES.	
40.	Reseda luteola.	Réséda gaude.	*Herba jaouna*, f.
41.	Reseda odorata.	Réséda odorant.	*Arrézéda*, m.
		DIANTHACÉES.	
42.	Silene inflata.	Silène enflée.	*Boutéts*, m. pl.; diminutif de *bout*, outre enflée.
43.	Lychnis floscoculi.	Lychnide fleur de coucou.	*Coucut*, m.
44.	Lychnis coronaria.	Lychnide couronnée.	*Flou de Saint-Jouan*, f.; fleur de la Saint-Jean.
45.	Agrostemma githago.	Agrostemme nielle.	*Nérilloun*, m.; de la couleur noire des graines.
46.	Dianthus caryophyllus.	Œillet girofle.	*Mignarda*, f.
47.	Saponaria officinalis.	Saponaire officinale.	*Sabounéta*, f.
		ALSINACÉES.	
48.	Stellaria holostea.	Stellaire holostée.	*Estélades*, f. pl.
		LINACÉES.	
49.	Linum usitatissimum.	Lin commun.	*Lin*, m.; *linéta*, f.; *lin*, semé en septembre, est plus rude; *linéta*, semée en mai, est plus douce.
		TILIACÉES.	
50.	Tilia sylvestris.	Tilleul des bois.	*Téill*, m.
51.	Tilia platiphylla.	Tilleul commun.	*Téill*, m.
		MALVACÉES.	
52.	Malva rotundifolia.	Mauve à feuilles rondes.	*Maouba*, f.
53.	Althæa officinalis.	Guimauve officinale.	*Maouavit*, m.
		GÉRANIACÉES.	
54.	Geranium.	Tous les géraniums sont désignés sous le nom d'*Esplinguettés*, f. pl.	
		HYPÉRICACÉES.	
55.	Hypericum perforatum.	Mille pertuis perforé.	*Péricoun*, m.
56.	Androsemum fætidum.	Androsème fétide.	*Boukidéra*, f.; de son odeur de bouc.

Digitized by Google

Nos	Nom scientifique.	Nom français.	Nom patois et interprétations.
		ACÉRACÉES.	
57.	Acer platana.	Erable faux platane.	*Playmé*, m.
58.	Acer campestris.	Erable commun.	*Aoudéro*, m.
		VITACÉES.	
59.	Vitis vinifera.	Vigne porte-vin.	*Arradiméra*, f.; *arradins*, m., raisin.
		BALSAMINACÉES.	
60.	Balsamina impatiens.	Impatiente n'y touchez pas.	*Balsamina*, f.
61.	Tropeolum majus.	Capucine.	*Capuchina*, f.
		OXALIACÉES.	
62.	Oxalis acetosella.	Oxalide oseille.	*Pan dé coucut*, m.; pain de coucou.
		ÉVONYMACÉES.	
63.	Euvonymus Europœus.	Fusain d'Europe.	*Berret de curè*, m.; bonnet de curé.
		ILÉACÉES.	
64.	Ilex aquifolium.	Houx commun.	*Aréou*, m.
		RHAMNACÉES.	
65.	Rhamnus catharticus.	Nerprum purgatif.	*Gat-put*, m.; de puer.
66.	Frangula vulgaris.	Bourdaine vulgaire.	*Andourtiroun*, m.; diminutif de andorte, lien.
		PAPILIONACÉES.	
67.	Ulex Europœus.	Ajonc d'Europe.	*Gabarrés*, f. pl.
68.	Sarothamnus scoparius.	Genêt à balai.	*Gestés*, f. pl.
69.	Ononis repens.	Bugrane rampant.	*Arrounça-Bouéou*, m.; arrête-bœuf.
70.	Anthyllis vulneraria.	Anthyllide vulnéraire.	*Herba de tail*, f.; tail = coupure.
71.	Phaseolus vulgare.	Haricot commun.	*Moungété*, m., *moungétés*, f. pl.; *moungété*, la plante; *moungétés*, les fruits.
72.	Phaseolus nana.	Haricot nain.	*Moungets*, m. pl.
73.	Medicago lupulina.	Lupuline, luzerne houblon.	*Trèou*, m.
74.	Medicago sativa.	Luzerne cultivée.	*Luzerna*, f.; confondue souvent avec le sainfoin.

Digitized by Google

Nos	Nom scientifique.	Nom français.	Nom patois et interprétations.
75.	Trifoliun pratense.	Trèfle des prés.	*Trèfla saoubatja*, f.
76.	Trifolium arvense.	Trèfle des champs.	*Tréoua*, f.
77.	Trifolium incarnatum.	Trèfle incarnat.	*Farouch*, m.
78.	Trifolium montanum.	Trèfle de montagne.	*Blaniéou*, m.; blana qui fond; la racine forme une réglisse.
79.	Onobrychis sativa.	Esparcette cultivée.	*San-fouain*, m.; sain-foin.
80.	Pisum sativum.	Pois cultivé.	*Sédé*, m.
81.	Pisum arvense.	Pois des champs.	*Sédéroun*, m.; diminutif de sédé.
82.	Lathyrus annus.	Gesse annuelle.	*Dentilloun*, m.; petite lentille.
83.	Faba vulgaris.	Fève commune.	*Haoua*, f.
84.	Vicia sativa.	Vesce cultivée.	*Veça*, f.
85.	Vicia hirsuta.	Vesce hérissée.	*Sederot*, m.; petit pois.
86.	Lens esculenta.	Lentille cultivée.	*Dentilla*, f.
		AMYGDALACÉES.	
87.	Armeniaca vulgaris.	Abricotier commun.	*Perseguè*, m.; *persec*, m.; *perséguè*, l'arbre; *persec*, le fruit.
88.	Prunus domestica.	Prune domestique.	*Pruè*, m.; *prignouè*, m.; *prua*, f.; *pruè* & *prignouè*, l'arbre; *prua*, le fruit.
89.	Prunus spinulosa.	Prunier épineux, prunellier.	*Aragnouè*, m.; *aragnous*, m. pl. = la plante; les fruits.
90.	Cerasus avium.	Cerisier merisier.	*Séridè*, m., *sérida*, f.; *séridè*, l'arbre; *sérida*, le fruit.
91.	Cerasus vulgaris.	Cerisier griottier.	*Guillè*, m.; *guilla*, f.; *guillè*, l'arbre; *guilla*, le fruit.
92.	Persica vulgaris.	Pêcher commun.	*Perséguè*, m., l'arbre; *persec*, m., le fruit.
		ROSACÉES.	
93.	Spiræa ulmaria.	Spirée ulmaire.	*Plumet*, m.; diminutif de plume.
94.	Potentilla reptans.	Potentille rampante.	*Haraguè bastard*, m.; fraisier bâtard.
95.	Fragaria vesca.	Fraisier de table.	*Haraguè*, m.; *haragués*, f. pl. = la plante; le fruit.
96.	Rubus Idœus.	Framboisier.	*Jourdouè*, m.; *jourdous*, m. pl. = la plante; le fruit.
97.	Rubus fruticosus.	Ronce arbrisseau.	*Mourè*, m.; *mourés*, f. pl.; *mourè*, l'arbrisseau; *mourés*, les fruits.
98.	Rubus Hirtus.	Ronce hérissée.	*Rouminguèra*, f.
99.	Rubus cœsius.	Ronce à fruits bleuâtres.	*Rouminguéroun*, m.
100.	Rosa.	Toutes les roses cultivées.	*Rodés*, f. pl.; *roudès*, m. pl.; *roudè*, le rosier; *roda*, la rose.

Digitized by Google

Nos	Nom scientifique.	Nom français.	Nom patois et interprétations.
101.	Rosa canina.	Églantier.	*Gaouardè*, m.; *gaouarda*, f. = l'arbuste & le fruit.
102.	Agrimonia eupatoria.	Aigremoine eupatoire.	*Déstoursuda*, f.; servant à guérir les entorses.
		POMACÉES.	
103.	Cratægus oxyacantha.	Aubépine commune.	*Espin blancaou*, m.; épine blanchâtre.
104.	Mespilus Germanica.	Néflier d'Allemagne.	*Mésplè*, m.
105.	Cydonia vulgaris.	Coignassier commun.	*Coudouniè*, m.; *coudoun*, m. = l'arbre; le fruit.
106.	Amélanchier vulgaris.	Amélanchier commun.	*Cap-séris*, m.
107.	Sorbus acuparia.	Sorbier des oiseleurs.	*Mouchétè*, m.; *mouchétés*, f. pl. = l'arbre, le fruit.
108.	Pyrus.	Poirier. — Tous les poiriers.	*Pérè*, m.; *Péra*, f.; *pérè*, poirier; *péra*, poire.
109.	Malus.	Pommier. — Tous les pommiers.	*Poumè*, m.; *pouma*, f. = l'arbre; le fruit.
		CUCURBITACÉES.	
110.	Bryonia dioica.	Bryone dioïque.	*Couja saoubatja*, f., ou *nap dé diable*, m.
111.	Cucumis melo.	Concombre melon.	*Méloun*, m.
112.	Cucumis citrullus.	Concombre citrouille.	*Cougè*, m.; *cougéta*, f. = la plante, le fruit.
113.	Cucurbita maxima.	Courge potiron.	*Cougea*, f., ou *cougét*, m.
		CRASSULACÉES.	
114.	Sedum acre.	Sedum âcre.	*Pan dé sarnailla*, m; pain des lézards.
115.	Sempervivum tectorum.	Joubarbe des toits.	*Pata dé diable*, f.; pied du diable.
116.	Umbilicus pendulinus.	Ombilic à feuilles pendantes.	*Hounill*, m.; entonnoir.
		SAXIFRAGACÉES.	
117.	Saxifraga granulata.	Saxifrage granulée.	*Traouca-peyres*, m.; casse-pierres.
		RIBÉSIACÉES.	
118.	Ribes uva-crispa.	Groseillier épineux.	*Arrégoulè*, m.; *arrégoles*, f. pl., ou *arrégoulous*, m. pl. = le groseiller, les groseilles.
119.	Ribes nigrum.	Groseillier noir, Cassis.	*Coulindrouè prè*, m.; groseillier noir.
120.	Ribes rubrum.	Groseillier commun.	*Coulindrouè*, m.; *coulindrous*, m. pl.

Digitized by Google

Nos	Nom scientifique.	Nom français.	Nom patois et interprétations.
		OMBELLIFÈRES.	
121.	Daucus carota.	Carotte commune.	*Carrota*, f.
122.	Caucalis daucoides.	Caucale à feuilles de carotte.	*Cagnots*, m. pl.
123.	Coriandrum sativum.	Coriandre cultivée.	*Couliandra*, f.
124.	Angelica sylvestris.	Angélique sauvage.	*Taruga*, f.; diminutif de *tara*, belle tige.
125.	Heracleum sphondylium.	Berce branc-ursine.	*Taruga*, f.
126.	Athusa cynapium.	Ethuse ache des chiens, petite ciguë.	*Jumbert dé diablé*, m.; persil du diable.
127.	Petroselinum sativum.	Persil cultivé.	*Jumbert*, m.
128.	Apium graveolens.	Ache odorante.	*Apit*, m.
129.	Scandix pecten veneris.	Scandix peigne de Vénus.	*Esplinguettés*, f. pl.
130.	Chœrophyllum sativum.	Cerfeuil cultivé.	*Jumbertassa*, f.; augmentatif de *Jumbert*.
131.	Fœniculum officinale.	Fenouil officinal.	*Tarés*, f. pl.
132.	Myrrhis odorata.	Myrrhis odorant.	*Cerfuill*, m.; *Cégudés*, f. pl.
		HÉDÉRACÉES.	
133.	Hedera helix.	Lierre rampant.	*Geyra*, f.
134.	Cornus mas.	Cornouiller mâle.	*Mouchétè*, m.; *mouchétés*, f. pl. = l'arbuste, les fruits.
		VISCACÉES.	
135.	Viscum album.	Guy blanc.	*Geyrat*, m.
		LONICÉRACÉES.	
136.	Lonicera caprifolium.	Chèvrefeuille des jardins.	*Cap de craba*, m.
		SAMBUCACÉES.	
137.	Sambucus ebulus.	Sureau hyèble.	*Éoula*, f.
138.	Sambucus nigra.	Sureau noir.	*Sabuquiè*, m., ou *Chaouqué*, m.
139.	Sambucus racemosa.	Sureau à grappes.	*Sabuquiè rougé*, m.
140.	Viburnus opulus.	Viorne aubier.	*Vidurt*, m.
		RUBIACÉES.	
141.	Galium cruciatum.	Gaillet croisette.	*Co*, m.; *Co* = caillette de veau.
142.	Galium aparine.	Gaillet gratteron.	*Arréboula*, f.

Digitized by Google

	Nom scientifique.	Nom français.	Nom patois et interprétations.
		DIPSACÉES.	
.	Dipsacus fullonum.	Cardère à foulon.	*Cardéta*, f.
		COMPOSÉES.	
.	Carduus. — Tous les chardons sont désignés sous le nom de *carts*, m. pl. Un *cart*, un chardon.		
.	Cirsium. Tous les cirses sont désignés sous le nom de *cardimots*, m. pl.		
.	Cynara scolymus.	Artichaut commun.	*Artichaou*, m.
.	Centaurea montana.	Centaurée des montagnes.	*Pincèou*, m.; pinceau.
.	Centaurea cyanus.	Centaurée bleuet.	*Bluet*, m.
.	Lappa major & minor.	Bardane à grosse & petite têtes.	*Caps de cagnots*, m. pl.; têtes de chiens.
.	Carlina acaulis.	Carline sans tige.	*Cardina saoubatja*, f., ou *Brossa*, f. de brosse.
.	Xeranthemum annuum.	Immortelle annuelle.	*Immourtelés*, f. pl.
.	Calendula officinalis.	Souci officinal.	*Soucis*, m. pl.
.	Chrysanthemum frutescens.	Chrysanthème ligneux.	*Countessés*, f. pl.; comtesse.
.	Helianthus annuus.	Hélianthe annuel (soleil).	*Tourna-sols*, m. pl.; tourne-soleil.
.	Chamomilla nobilis.	Camomille noble.	*Camamila*, f.
.	Achillea millefolium.	Achillée millefeuille.	*Houeilla de tail*, f.; feuille pour les coupures.
.	Leucanthemum vulgare.	Grande margueritte.	*Nina grana*, f.; grande margueritte.
.	Matricaria chamomilla.	Matricaire camomille.	*Flou pudenta*, f.; fleur puante.
.	Artémisia vulgaris.	Armoise vulgaire.	*Artémisa*, f.
.	Senecio vulgaris.	Seneçon commun.	*Sanissoun*, m.
.	Arnica montana.	Arnique des montagnes.	*Tabacária*, f.; de tabac, qu'elle remplace quelquefois pour les pâtres.
.	Bellis perennis.	Pâquerette vivace, petite pâquerette.	*Margalida*, f., ou *Nina*, f.; nom patois de marguerite.
.	Aster chinensis.	Reine marguerite.	*Reyna margalida*, f.
.	Tussilago farfara.	Tussillage pas d'âne.	*Pè de saoumet*, m.
.	Icorium intybus.	Chicorée sauvage.	*Chicoyna*, f.
.	Cicorium endiva.	Chicorée endive.	*Endubia*, f.
.	Tragopogon porrifolius.	Salsifis à feuilles de poireau.	*Leytugoun*, m.; diminutif de laitue.
.	Taraxacum officinale.	Pissenlit officinal.	*Légagna*, f.
.	Lactuca sativa.	Laitue cultivée.	*Leytuga*, f.; *leytugués*, f. pl.

(A suivre.)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE PYRÉNÉENNE

Une *Bibliographie pyrénéenne* a déjà été publiée dans le volume édité par la maison Privat, à l'occasion du Congrès tenu à Toulouse, en 1887, par l'Association française pour l'avancement des sciences[1].

On y trouve la nomenclature des ouvrages manuscrits & imprimés, conservés dans la Bibliothèque publique de la ville. Le *fonds pyrénéen* a été augmenté depuis cette époque, & nous croyons utile de publier de nouveau, dans la *Revue*, une bibliographie mise à jour, indispensable aux chercheurs de notre région. Un *inventaire sommaire* analogue pourra être dressé pour divers fonds spéciaux — celui des ouvrages patois, par exemple, — & ces publications partielles permettront d'attendre un Catalogue plus complet, dont la confection est activement poursuivie. Le fonds local sera définitivement installé dans les salles de l'ancienne Faculté des Sciences; il présentera alors une série d'ouvrages absolument unique à Toulouse, & réunissant les éléments principaux de l'histoire de notre ville & de la région, qui est peut-être à refaire ou même à faire.

Eug. LAPIERRE.

Nomenclature des ouvrages sur les Pyrénées qui se trouvent dans la Bibliothèque publique de la ville.

ABADIE. Itinéraire topographique & historique des Hautes-Pyrénées; établissements thermaux de Cauterets, Barèges, Saint-Sauveur, Capvern & Cadéac; 1 vol., 1819.

1. Ce volume de 1150 pages renfermant quarante-trois notices descriptives de Toulouse, de ses établissements, de son industrie, de ses habitants, de sa région, & dues aux auteurs les plus autorisés, est en vente au prix de 10 francs.

Digitized by Google

ABADIE. Itinéraire des Hautes-Pyrénées ; 1 vol., 1854.

ADER. Résumé de l'histoire de Béarn, de la Gascogne supérieure & des Basques ; 1 vol., 1826.

ALBAN DE LAGARDE & ISAMBERT. Bagnères-de-Bigorre ; eaux ferrugineuses ; 1 vol., 1873.

ALIBERT. Eaux d'Ax ; 1 vol., 1853.

ARBANÈRE. Tableau des Pyrénées françaises ; 2 vol., 1828.

ARMIEUX. Etudes médicales sur Barèges ; topographie médicale ; 2 vol., 1870-1880.

ARRONDEAU. Flore Toulousaine ; 1 vol., 1854.

Association française pour l'avancement des sciences. Seizième session, à Toulouse, 1887 ; 2 vol.

ASTRUC. Mémoires pour l'histoire naturelle de la province ; 1 vol., 1737.

AZAÏS. Un mois de séjour dans les Pyrénées ; 1 vol., 1809.

BARRIÈRE-FLAVY. Notice historique de Saint-Quirc ; 1 vol., 1886.

BARRIÈRE-FLAVY. Abbaye de Calers ; 1 vol., 1888.

BARRIÈRE-FLAVY. Dénombrement du comté de Foix sous Louis XIV ; 1 vol., 1889.

BARRY (Edw.). Le Dieu Leheren d'Ardiège ; broch., 1859.

BARRY (Edw.). Quelques Dieux de trop dans la mythologie des Pyrénées ; broch., 1863.

BASCHET. De Sainte-Adresse à Luchon ; 1 vol., 1852.

BAUDRIMONT. Histoire des Basques ; 1 vol., 1854.

BELLOC. Les Diatomées des Pyrénées ; 1 vol., 1887.

BENQUE. Notice sur l'ancienne baronnie de Benque, dans le Comminges ; broch., 1866.

BLADÉ. (J.-FR.) Contes & proverbes de l'Armagnac ; 1 vol., 1867.

BLADÉ. (J.-FR.) Etudes sur l'origine des Basques ; 1 vol., 1869.

BLADÉ. (J.-FR.) Défense des études sur l'origine des Basques ; broch., 1870.

BLADÉ. (J.-FR.) Etudes géographiques sur la vallée d'Andorre ; 1 vol., 1875.

BLADÉ. (J.-FR.) Poésies populaires de la Gascogne ; 3 vol., 1881.

BLADÉ. (J.-FR.) Contes populaires de la Gascogne ; 3 vol., 1886.

BORDES-PAGÈS & GARRIGOU. Eaux minérales d'Aulus ; broch., 1861-1874.

BOUBÉE. Bains & courses de Luchon ; 1 vol.

BOUBÉE. Relation des expériences faites au lac d'Oô ; 1 vol., 1832.

BOUCOIRAN. Ariège, Andorre & Catalogne, guide historique ; 1 vol., 1854.

BOURDON. Eaux minérales de la France ; 1 vol., 1860.

BRAYLENS. Croquis pyrénéens ; 1 vol., 1867.

CADIER. Les Etats de Béarn ; 1 vol., 1888.

Digitized by Google

CAMUS. Cauterets & ses eaux minérales; 1 vol., 1824.

CARSALADE DU PONT. Les Huguenots en Bigorre; 1 vol. (Archives historiques de Gascogne.)

CARRÈRE. Catalogue des ouvrages sur les eaux minérales; 1 vol., 1785.

CARRÈRE. Traité des eaux minérales du Roussillon; 1 vol., 1756.

CASENEUVE. La Catalogne française; 1 vol., 1644.

CASTELNAU. Notes & souvenirs de voyage; 2 vol., 1857.

DE CASTERAS. Histoire de la Révolution française dans le pays de Foix & dans l'Ariège; 1 vol., 1876.

CASTILLON D'ASPET. Histoire des populations pyrénéennes du Nébouzan & du Comminges; 2 vol., 1842.

CASTILLON D'ASPET. Histoire de Bagnères-de-Luchon; 1 vol., 1842.

CASTILLON D'ASPET. Histoire d'Ax & de la vallée d'Andorre; 1 vol., 1851.

CASTILLON D'ASPET. Histoire du comté de Foix; 1 vol., 1852.

Catalogues des plantes & graines du jardin des plantes de Toulouse (1782, 1827, 1856 à 1883).

CÉNAC-MONCAUT. Voyage en Navarre; 1 vol., 1857.

CÉNAC-MONCAUT. Les richesses des Pyrénées; 1 vol., 1864.

CÉNAC-MONCAUT. Voyage archéologique & historique dans le comté de Bigorre; 1 vol., 1856.

CÉNAC-MONCAUT. Voyage archéologique & historique dans le Comminges & les quatre vallées; 1 vol., 1856.

CÉNAC-MONCAUT. Voyage archéologique & historique dans le pays basque; 1 vol., 1857.

CÉNAC-MONCAUT. Histoire des peuples & des Etats pyrénéens; 5 vol., 1860. Autre édition en 4 vol., 1873.

CÉNAC-MONCAUT. Histoire pittoresque de la Gaule méridionale, Aquitaine & Languedoc; 2 vol., 1849.

CERVINI DE MACERATA. Voyage pittoresque dans les Pyrénées françaises; 1 vol., album.

CHAHO & BELSUNCE. Histoire des Basques; 3 vol., 1847.

CHAUSSENQUE. Les Pyrénées, voyages pédestres; 2 vol., 1834.

CHARPENTIER. Essai sur la constitution géognostique des Pyrénées; 1 vol., 1823.

COMMUNAY. Les Huguenots dans le Béarn; 1 vol. (Archives historiques de la Gascogne.)

CORDIER. De l'Organisation de la famille chez les Basques; broch., 1869.

COUARAZE-DE-LAA. Les chants de Béarn & de Bigorre; 1 vol., 1861.

COURTOIS. Chemins de fer du Midi & des Pyrénées; 1 vol., 1872.

D'AGOS DE FIANCETTE. Saint-Bertrand : La ville & les évêques de Comminges; 1 vol. 1854.

Digitized by Google

D'ARCET. Discours sur l'état actuel des montagnes des Pyrénées; 1 vol., 1776.

DAUNIC. Luchon-Guide; 1 vol., 1870.

DAVEZAC-MACAYA. Essais historiques sur le Bigorre; 2 vol., 1823.

DESCAILLAUX. Sources de Barbazan; 1 vol., 1854.

DEVALZ. Eaux-Bonnes; 1 vol., 1865.

DEVILLE. Annales de la Bigorre; 1 vol., 1818.

DRALET. Description des Pyrénées, considérées sous les rapports de la géologie, de l'économie politique, de l'industrie & du commerce; 2 vol., 1813.

DRALET. Traité des forêts d'arbres résineux; 1 vol., 1820.

DIETRICH. Description des gîtes de minerai dans les Pyrénées; 3 vol., 1786.

DES OURS DE MADAJORS. Histoire critique de la Gaule Narbonnaise : Languedoc, Roussillon, comté de Foix, &c.; 1 vol., 1733.

DOUAIS. Saint Germier; 1 vol., 1890.

DUBOUL. Le Béarn tributaire de la Navarre; 1 vol., 1883.

DUBOUL. Las plantos as camps; broch., 1890.

DULAC. Flore des Hautes-Pyrénées; 1 vol., 1867.

DULAC. Mélanges botaniques; 1 vol., 1886.

DUMÈGE. Archéologie pyrénéenne; 3 vol. & Atlas, 1858.

DUMÈGE. Monuments religieux des Volces-Tectosages; 1 vol., 1814.

DUMÈGE. Statistique générale des départements pyrénéens; 2 vol., 1828.

DUSAULX. Voyage à Barèges; 1 vol., 1796.

Essai historique sur les provinces basques; 1 vol., 1836.

Etudes sur Luchon, par MM. Sacaze, de Comminges, Couget, d'Agos, Garrigou, Ferras, Estradère, Belloc, &c.; 1 vol., 1887.

FABAS. Saint-Sauveur; 1 vol., 1852.

FAGET DE BAURE. Essais sur le Béarn; 1 vol. 1818.

FAVYN. Histoire de Navarre; 1 vol., 1612.

FERRÈRE. Bagnères-de-Luchon : Une voix des montagnes; 1 vol., 1869.

FILHOL. Eaux minérales des Pyrénées; 1 vol., 1853.

FILHOL & JOULIN. Recherches sur les eaux minérales des Pyrénées; 1 vol., 1888.

FIRMINHAC. Les Pyrénées; 1 vol.. 1854.

FLOURAC. Jean Ier, comte de Foix; 1 vol., 1884.

FONS. Voyage de Toulouse à Bagnères-de-Luchon; 1 vol., 1849.

FONS. Notice historique de l'arrondissement de Muret; 1 vol., 1852.

FONTAN. Eaux minérales des Pyrénées; 1 vol., 1853.

Fors & costumas de Bearn; 1 vol., 1552, 1625, 1715, 1716.

FOURCADE. Album des Pyrénées; 1 vol., 1835.

(A suivre.)

Digitized by Google

VARIÉTÉS

TOULOUSE JADIS

LA PREMIÈRE ACADÉMIE D'ARMES OU D'ESCRIME DE FRANCE.

« Les Toulousains aimant les armes eurent toujours chez eux des maîtres d'escrime. Ceux-ci demandèrent & obtinrent en 1583 des statuts qui furent autorisés. Voulant sous le règne de Louis XIII exciter l'émulation de leurs élèves, ils achetèrent deux épées & les offrirent aux deux plus adroits dans l'art de l'escrime. La ville bientôt après délibéra qu'à perpétuité cette dépense se ferait à ses frais. Elle adjugea pour cet objet la somme annuelle de 180 livres ce qui fut ensuite confirmé par un arrêt du Conseil.

« Des raisons qu'on ignore firent interrompre ce concours pendant plusieurs années; les maîtres d'escrime, en 1789, présentèrent une requête à l'intendant de la province qui ordonna que les prix continueraient d'être distribués : le premier avait la poignée d'argent, celle du second était de cuivre. G. Cammas, étant peintre de l'hôtel de ville, proposa aux capitouls de faire celle-ci d'argent & celle du premier prix de vermeil. Ce qui eut toujours lieu depuis ce temps là[1].

« Pour juger les concours on fit des règlements, on forma une Académie composée des capitouls & de ceux qui avaient remporté un des prix. Ceux-ci, ainsi que les Maîtres avaient le port d'armes & le droit d'entrer dans le petit consistoire de l'hôtel de ville avec l'épée au côté. Ils eurent dans l'origine l'entrée gratis à toute sorte de spectacles. Ce droit dans la suite fut réduit pour les élèves à une année seulement.

« Lorsque les corps des arts & métiers étaient obligés de se mettre

1. Ces prix allaient être supprimés en 1782, & ce ne fut qu'au zèle de Nicolas-Joseph Marcassus de Puymaurin, membre de l'Académie d'armes, que l'on en dut la continuation. Toulouse était la seule ville de France ou il y eut un pareil établissement.

Digitized by Google

sous les armes, les maîtres d'escrime étaient de droit sous-aide majors & sergents de bataille. On leur accorda, en 1768, le privilège exclusif de montrer leur art dans cette ville. Il fut enregistré au Parlement le 25 février 1769 ».

CAMPE.

« Le mot campe dérivé de camp *acampa* signifie à Toulouse chasser, faire décamper, repousser au loin. La campe était un exercice guerrier souvent meurtrier qui faisait les délices d'une foule de Toulousains de tout état & de tout âge. C'était un espèce de combat à coups de pierre, dans lequel on ne se servait que de la fronde & de la main. Il y avait des campeurs si adroits, qu'ils n'auraient presque jamais manqué leur adversaire, si celui-ci, attentif & leste, n'eut esquivé le coup.

« Les fuites simulées, les embuscades, & généralement toutes les ruses, tous les stratagèmes de la guerre étaient mis en usage. Le génie des commandants suffisait souvent à une poignée de campeurs adroits & déterminés pour leur faire tenir tête à un grand nombre. On ignore l'origine de ce jeu.

Malliot entre dans des détails sur l'animosité qui régna très longtemps entre les gens des Ardennes, cette partie de la banlieue que la rivière séparait de la ville, & ceux du bourg; à l'époque de Catel, lorsque les processions des rogations se faisaient hors les murs, les jeunes gens formaient des bandes ennemies qui souvent en venaient aux mains, les uns criaient vive bourg, les autres vive cité. Ils se battaient à coup de pierre, notamment entre la porte Saint-Étienne & la porte Montoulieu.

« On a vu des gens avancés en âge & des personnes de distinction commander les campeurs. Le signal & le cri pour animer les combattants était *Aban, Aban* (en avant, en avant!), le cri de victoire lorsqu'un parti avait maltraité l'autre était *à l'oustal,* c'est-à-dire à la maison.

« Les haines & les désordres que ces combats occasionnaient, le nombre de ceux que l'on y estropiait ou tuait, attirèrent enfin l'attention des capitouls. Mais ils avaient beau les proscrire avec menaces, on les voyait recommencer tous les ans vers la Toussaint, & continuer tous les jours de fête après-midi jusqu'à l'été, malgré la main-forte que les magistrats municipaux y envoyèrent & à la tête de laquelle ils se mettaient. Il arrivait souvent que bien loin d'être intimidés, les deux partis se réunissaient & la forçaient de se retirer. Pierre de Saint-Sernin, capitoul en 1740, s'étant opiniâtré à les poursuivre y perdit un œil. Le parlement rendit alors des arrêts sévères contre les campeurs, fit planter des potences sur le champ de bataille. On le quitta après les avoir enlevées, & l'on choisit le terrain qui est hors la ville, entre Arnaud-Bernard & le Bazacle. Au lieu des potences qui étaient hors la porte

Digitized by Google

Saint-Étienne, ceux d'un parti plantaient au milieu du champ des drapeaux ou étaient des devises moins ingénieuses qu'insultantes pour leurs adversaires. Je me contenterai de rapporter une de celles que le parti d'Arnaud-Bernard avait choisies. Il avait représenté un jeune homme tenant dans sa main la tête d'un âne qui était abattu à ses pieds. Au-dessus du jeune homme était écrit *David d'Arnaud-Bernard*, & sous l'âne *Goliath du Bazacle.*

« La campe s'étant rallumée plus que jamais en novembre 1741, le parlement rendit un arrêt qui fut publié & affiché le 10 décembre suivant & lu à tous les prônes, défendant à toutes personnes indistinctement, de s'attrouper & de combattre à coups de pierres en aucun jour ni en aucun lieu de la ville faux bourgs & banlieue de Toulouse : Deffendant aussi d'assister aux dits combats & de les favoriser à peine du fouet pour la première fois, des galères perpetuelles & 300 livres d'amende & d'autre peine arbitraire en cas de récidive. Déclarant les pères civilement responsables des condamnations d'amendes dommages interets & dépens qui seraient prononcés contre les fils : ordonnant que le procès fut fait & parfait aux contrevenants & à ceux qui seraient trouvés dans les dits lieux avec la fronde à la main, enjoignant aux capitouls de tenir la main à l'exécution ».

[Le narrateur après avoir constaté que l'effet d'un arrêt si sage & si sévère ne fut que passager, & que la fureur pour la campe fut bientôt la même, raconte que les écoliers des collèges de l'Esquille & des jésuites se faisaient la campe à la fin de chaque année académique. On prit le parti de renvoyer dans leurs familles les coupables, & ceux-ci, sévèrement châtiés par leurs parents, se dégoûtèrent peu à peu de leur petite campe qui disparut, & cette cessation porta atteinte à la grande campe elle-même qui ne compta plus pour ses partisans que des artisans & des manouvriers. Les fils des honnêtes bourgeois cessèrent par vanité d'y aller; les gens d'un certain ton & d'un certain âge rougirent de n'avoir plus à commander qu'à ce qu'ils appelaient la canaille, ils n'y assistèrent plus & en 1750 la campe n'était plus qu'un souvenir presque oublié].

(Extraits d'un manuscrit de Malliot sur Toulouse.)

L'HISTOIRE DU COMMERCE DE BORDEAUX

Nous avons déjà reproduit dans la *Revue* quelques articles de M. Malvezin, empruntés à la *Gironde*. Nous croyons être utile à la question du commerce méridional en reproduisant aujourd'hui un nouvel article de M. Malvezin.

Après avoir monté les degrés du large escalier de l'hôtel de la Bourse & traversé le long corridor qui sert de pas-perdus, lorsque le visiteur

Digitized by Google

entre dans la belle salle d'audience du tribunal, son regard est bientôt attiré par le vaste panneau de peinture qui lui fait face, & dont les tons chauds & éclatants font ressortir les jeux de la couleur & de la lumière derrière & au-dessus des costumes sombres des magistrats.

Ce tableau, dont nous n'avons pas à rechercher la valeur artistique, a la prétention de représenter la prestation de serment des premiers juges consulaires, au moment de la création de cette magistrature, au milieu du seizième siècle. Le peintre a supposé que les choses avaient dû se passer sous Charles IX comme elles se passeraient de nos jours, & que l'installation des juges du tribunal de commerce se faisant aujourd'hui après la prestation du serment prêté devant la cour d'appel; celle de leurs premiers prédécesseurs avait dû être faite devant le président & les conseillers du Parlement.

Aussi voyons-nous, vers le milieu de la toile, un peu à droite, le juge & les deux consuls, revêtus d'habits de velours & de soie de teintes rouges, lever la main pour affirmer le serment dont le greffier, vêtu de noir, vient de lire la formule, & que reçoit le président, assis sur son siège élevé, coiffé de sa toque à galons d'or, & plein de majesté dans sa large robe rouge fourrée d'hermine, pendant que près de lui, dans une tribune, un grand seigneur, en riche toilette, représente le roi, & que les bancs & sièges de gauche sont occupés par des graves conseillers à tête chauve, drapés dans leurs robes rouges.

En admettant la donnée de cette composition, & nous allons en démontrer l'inexactitude, nous regretterions encore que l'artiste n'ait point pris le soin de chercher quels étaient les personnages dont il retraçait l'image, pour nous en transmettre une moins fantaisiste. Le premier président en l'année 1564, celle de la prestation de serment des consuls, était Jacques Benoît, dit de Largebaston, fameux par les accusations que dirigeaient contre lui le marquis de Foix, la noblesse & une partie des conseillers, qui l'accusaient de favoriser les huguenots. Il était conseiller depuis 1546. Il y avait alors au Parlement soixante-deux présidents ou conseillers, parmi lesquels figuraient, avec le président de Roffignac, les conseillers La Chassagne, Malvin, Poynet, Faugerolle, d'Arche, Joseph d'Eymar & un jeune conseiller de trente ans, Michel de Montaigne, dont les traits bien connns méritaient d'être reproduits. Le greffier Jean de Pontacq avait succédé à Jean de Marcillac en 1522.

Quoi qu'il en soit, le fait de la prestation de serment devant le Parlement n'a jamais existé, & le serment d'installation fut prêté devant le maire & les jurats.

La juridiction consulaire était une juridiction d'origine municipale qui fut étendue & règlementée par le pouvoir royal, sous les inspirations de l'illustre chancelier de l'Hospital, mais qui ne changea pas de caractère; dès sa naissance, elle se trouva en lutte & conflit avec la juridiction ordinaire du sénéchal & avec la juridiction particulière de

Digitized by Google

l'amirauté, lutte dans laquelle le Parlement prit parti contre les juges des marchands.

Les affaires commerciales des habitants de Bordeaux étaient jugées par le tribunal du maire, c'est-à-dire par le prévôt de la ville ou de Saint-Eloi; mais, lorsque la discussion intéressait un étranger, elle était soumise au sénéchal ou à son lieutenant. Ces deux juridictions étaient soumises à appel devant la cour de Parlement lorsque le litige dépassait un certain chiffre.

A ces deux tribunaux, la création de l'amirauté en avait ajouté un troisième.

La juridiction de l'amiral de France avait été définie & étendue à Bordeaux par les lettres patentes données à Montils-les-Tours, le 12 juillet 1490, par Charles VIII. Après avoir déterminé l'étendue de cette juridiction, le roi s'exprime ainsi : « Mais que néanmoins le « maire & les jurés de Bordeaux & de La Rochelle, sous ombre que « les prédécesseurs (de l'amiral) n'ont pas toujours exercé ladite juri- « diction, s'efforcent de l'empêcher — voulons & ordonnons que notre « admiral puisse tenir & exercer, par lui & ses officiers, son auditoire « & juridiction, court & audience, dans nos dites villes de Bourdeaulx, « Bayonne, La Rochelle & autres lieux, dedans nostre chastel de l'Om- « brière; ordonner & constituer lieutenants, procureurs, greffiers, « sergents & autres officiers; & y cognoistre & décider des bris, nau- « fraiges, arrests, promesses, obligations, actions, causes dépendant « du faict de la mer, soit criminelles soit civiles, & de faits de guerre», « avec interdiction aux autres officiers royaux de connaître de ces « causes. »

Le 15 juillet 1508, dans ses lettres-patentes données à Blois, le roi Louis XII constatait encore la résistance opposée à la juridiction de l'amiral : « Le sire de la Trimouille, admiral de Guienne... nous a hum- « blement fait remontrer que, à cause dudit office d'admiral, lui appar- « tient la connaissance de tous cas advenant sur mer, prises, naufrages, « débats & différends pour raison de navigaige & autres cas. » Sur l'op- position faite par les officiers du pays de Guienne, le roi ordonne aux gouverneurs, prévosts, maire, jurés, sénéchaux... « que nostre dict « cousin, admiral de Guienne, connaisse, décide & détermine en pre- « mière instance des prises faites sur mer, naufrages, débats & dissen- « sions pour naufrages, chartes-parties des marchandises dudit navi- « gaige & autres cas quelconques tant sur mer que sur les côtes « jusqu'au grand flot de mars. »

De nouveaux édits de l'amirauté furent rendus le 25 août 1512, le 1er juillet 1517, & des ordonnances de 1544 & de 1549 vinrent complé- ter ces dispositions.

La juridiction commerciale appartenait donc, suivant les cas, au maire & aux jurats entre bourgeois de Bordeaux, au sénéchal entre bourgeois & étrangers, à l'amiral quand il s'agit d'affaires maritimes.

Digitized by Google

Ces juridictions ne jugeaient d'ailleurs qu'en première instance & sauf appel en cour de Parlement.

Il en fut ainsi jusqu'en 1563, époque à laquelle fut créé le tribunal de commerce qui enleva au grand sénéchal & à l'amirauté une grande partie de leurs attributions pour les conférer aux juges & consuls choisis par les négociants eux-mêmes. Cette création donnait satisfaction à la requête présentée au roi par le maire & les jurats demandant en 1559 la création de deux jurats de robe longue pour l'instruction des procès & l'expédition de la justice.

L'édit touchant la Bourse de justice des marchands de Bordeaux fut rendu à Paris, au mois de décembre 1563, par le roi Charles IX. Le Parlement de Bordeaux refusa de l'enregistrer, & par conséquent, de le laisser exécuter. Il le transmit au sénéchal & à l'amiral qui y formèrent opposition. « Au lieu de procéder à l'exécution de nos chartes « comme il vous était mandé & ordonné, dit le roi, vous avez ordonné « qu'elles soyent monstrés à nostre procureur général, & sur sa réqui- « sition au sénéchal de Guienne, ou son lieutenant, prévost dudit « Bourdeaulx, aux juges de l'admirauté & de la rivière... & eux ouïs « en leurs remontrances & opposition. » En conséquence, le roi adresse au Parlement des lettres de jussion, datées de Troyes, le 25 mars 1564, pour avoir à enregistrer son édit. L'édit fut lu en audience publique, enregistré & publié le 27 avril 1564, & signé au registre par le greffier Jean de Pontac.

L'édit commençait ainsi : « Savoir faisons que sur la requête très « humble à nous faite en notre conseil de la part des marchands de « nostre bonne ville de Bourdeaulx, & pour le bien public & abrévia- « tion de tous procès & différens entre marchands qui doivent négo- « cier ensemble de bonne foi & sans être astreints aux subtibilités des « lois & ordonnances.... avons permis & enjoinct aux maire & jurats « de nostre ville de Bourdeaulx, nommer & eslire en l'assemblée de « cinquante notables bourgeois de ladite ville, qui seront pour cet « effet appelez & convoquez après la publication des présentes, trois « marchands du nombre desdits cinquante, ou même absents, pourvu « qu'ils soient natifs de notre Royaume, marchands, demeurant en « nostre dicte ville de Bourdeaulx; le premier desquels nous avons « nommé *juge* des marchands, & les deux autres *consuls* desdits mar- « chands; qui feront le serment devant lesdits maire & jurats. » Le maire & les jurats convoquèrent les cinquante notables à l'hôtel de ville le 4 mai 1564. Le maire était messire Gaston de l'Isle de la Lande, seigneur de la Rivière, qui avait remplacé M. de Noailles, mort l'année précédente. Les jurats anciens étaient Pierre Renon, Guillaume de Roustaing & Martin Lambert, qui avaient remplacé Jacques de Gobineau, mort jurat. Les nouveaux, élus le 1er août 1563, étaient MM. de Galoupin, Cazeaux & Ledoulx.

Digitized by Google

M. de la Rivière était procureur de ville, & Richard de Pichon était clerc de ville depuis l'an 1550.

L'assemblée nomma pour juge noble Jean de Bonneau, & pour consuls Jean de Reignac & François de Pontcastel, lesquels prêtèrent immédiatement serment *devant le maire & les jurats.*

Telle est la vérité sur l'installation du tribunal de commerce de Bordeaux. Nous pourrions ajouter quelques détails, soit au point de vue décoratif, soit au point de vue biographique.

Le maire & les jurats de Bordeaux avaient deux costumes officiels : celui des assemblées ordinaires & celui des grandes cérémonies. Aux assemblées, ils étaient habillés d'écarlate & de drap noir de Paris, avec des fourrures d'hermine, costume à peu près semblable à celui des capitouls de Toulouse. Dans les cérémonies, la robe du maire était de velours blanc & rouge, avec les parements de brocatelle; les jurats avaient des robes & des chaperons de damas blanc & rouge. Les comptes du trésorier des dépenses de la ville nous apprennent le prix de ces costumes. Le maire avait deux robes par an, chacune du prix de cent livres de l'époque ; les jurats, le clerc de ville & le procureur avaient aussi deux robes du prix de soixante-quinze livres chaque.

Le juge & les consuls étaient considérés comme faisant partie du corps de ville; ils étaient vêtus du même costume que les jurats, & ils figurèrent avec eux le 9 avril 1565, entourés de vingt-quatre sergents & des deux trompettes, habillés des couleurs de la livrée de la ville, à l'entrée solennelle du roi Charles IX dans la ville de Bordeaux.

Au point de vue biographique, nous pouvons donner des détails non seulement sur les jurats; sur le juge, noble Jean Bonneau, écuyer, fils d'Arnaud Bonneau, seigneur du Verdus en Médoc; sur les consuls Jean de Reignac & François de Pontcastel, mais même sur les commerçants notables de l'époque.

Si ce sont là les petits côtés de l'histoire, ils offrent cependant un certain attrait de curiosité, &, dans tous les cas, il est bien qu'ils soient exacts; souvent un mensonge sur quelque point, comme celui que nous signalons dans le tableau qui représente l'installation du tribunal de commerce, peut faire tirer d'un fait faux une conséquence inexacte. Ce n'est pas, en effet, sans opposition & sans lutte que la juridiction consulaire fut établie. Aux Etats de Blois de 1576, plusieurs députés demandèrent la suppression de cette magistrature établie par le chancelier de l'Hospital; mais leurs vœux furent combattus par les représentants des villes commerçantes & repoussés par l'assemblée.

Ils sont utiles quand ils éclairent les grandes lignes de l'histoire du commerce, & certainement la formation du tribunal électif des marchands est un fait considérable, d'autant plus qu'il est accompagné d'un mouvement important dans la législation commerciale que ce tribunal a charge d'appliquer. L'ensemble des dispositions législatives relatives au commerce, des édits & ordonnances sur cette matière &

Digitized by Google

sur la juridiction de l'amirauté, amenèrent dès le seizième siècle l'édit de 1584, précurseur de la célèbre ordonnance sur la marine rendue au siècle suivant par Colbert. C'est à ces sources qu'ont largement puisé les rédacteurs de notre Code de commerce actuel.

Si, dans notre étude sur l'histoire du commerce de Bordeaux au seizième siècle, nous avons donné leur place légitime à la juridiction & à la législation commerciales, nous n'avons pas négligé de retracer l'histoire générale de ce commerce & d'examiner avec ordre les points les plus intéressants.

C'est ainsi qu'après avoir indiqué les transformations que la réunion de la Guienne à la France apporta dans les conditions du commerce avec l'Angleterre, nous étudions le mouvement économique & financier qui se traduisait par la hausse imprévue des marchandises après les importations d'or & d'argent venant d'Amérique; que nous suivons la progression du commerce intérieur dont nous étudions les voies de communication terrestres & fluviales, les moyens de commerce tels que la monnaie, les foires & marchés, les consommations & les productions locales.

Qu'arrivant au commerce extérieur, nous étudions ce qui se rapporte à la navigation, aux passes du fleuve, au port, aux dimensions & prix des navires, au prix des frets. En nous occupant de l'importation & de l'exportation des marchandises, nous constatons les vicissitudes de quelques-unes d'entre elles, par exemple du pastel, qui après avoir donné lieu pendant la première partie du siècle à des affaires considérables à Toulouse & à Bordeaux, & à l'édification de magnifiques fortunes, est délaissé à la fin du siècle par l'importation de l'indigo d'Amérique.

Déjà, nous signalons l'arrivée de quelques-unes de ces marchandises jusqu'alors à peu près inconnues, notamment celle du sucre & celle de la morue de Terre-Neuve. Enfin, nous étudions spécialement le grand article d'exportation de Bordeaux, celui qui doit payer & au-delà les marchandises importées. Dans notre étude sur la culture de la vigne & du vin, nous avons été aidés par notre expérience personnelle & par les nombreux documents authentiques que nous avons recueillis, & qui nous ont permis de dire *au vrai*, suivant l'expression ancienne, & de laisser de côté les erreurs d'un grand nombre d'écrivains qui ne connaissaient ni la vigne ni le vin.

Daignez excuser, Messieurs, cette trop longue lettre, & en trouver la justification dans l'intérêt du fait qui l'a motivée, & agréer l'assurance de mes sentiments respectueux.

Théophile MALVEZIN.

Digitized by Google

LES FÊTES CIGALIÈRES ET FÉLIBRÉENNES

DU SUD-OUEST

Les yeux encore éblouis de la splendeur des fêtes de 1888 qui eurent lieu à Diè, à Orange, à Avignon & à Nimes, les Cigaliers & les Félibres qui avaient été les témoins émerveillés de ces magnifiques journées, quittaient Paris, le 9 août dernier, avec une certaine appréhension. La Provence a depuis longtemps l'habitude & comme la manipulation ardente de ces fêtes méridionales si pleines d'entrain. Mais, le sud-ouest ne les connaissait pas. Comment allait-il recevoir *la Cigale* & les Félibres?

Eh bien! le sud-ouest est entré en vibration avec un empressement inouï; l'accueil a dépassé les plus belles espérances des promoteurs de ce brillant voyage.

Le début des fêtes, à Agen, a été merveilleux. Les Agenais n'ont jamais vu une retraite aux flambeaux plus brillante que la retraite organisée par le colonel Perrossier, un artiste délicat & un cœur d'or, lors de l'arrivée du train qui amenait de Paris les Cigaliers & les Félibres, & dans la salle de l'hôtel de ville, au vin d'honneur, devant les portraits des Agenais illustres; Bernard Palissy, Jasmin, le maréchal d'Estrades, Blaise de Montluc, Scaliger, Bory de Saint-Vincent, &c., une improvisation enflammée de Maurice Faure & un élégant salut de Paul Arène, allumèrent soudain l'enthousiasme de la population qui encombrait les rues & les places publiques. Dès ce moment, les étoiles favorables brillèrent au-dessus des voyageurs & ne disparurent plus du firmament.

Le dimanche, 10 août, a lieu l'inauguration solennelle du monument de Cortète de Prades, un Florian contemporain de Goudelin, un poète pastoral, né à quelques kilomètres d'Agen.

Le buste très élégant & très fier, est l'œuvre du sculpteur Amy. On m'a chargé de la pièce de vers de circonstance. J'en détache la strophe que voici :

> Sous le pourpoint brodé de ce beau mousquetaire,
> Où palpite le cœur tendre de Florian,
> Sous ce feutre hardi, de mine si guerrière
> Qui nous rappelle à tous le fameux d'Artagnan,
> O Gascogne, je vois ton cadet légendaire,
> Poète & gentilhomme au parler paysan.

Le président des Félibres, Sextius-Michel, maire du quinzième arrondissement de Paris, prononce un magnifique discours, où il fait

Digitized by Google

rapidement la biographie du poète qui servit pendant quarante ans, sous les ordres de François d'Esparbès de Lussan & du petit-fils de Blaise de Montluc & qui laissa, en mourant, trois pastorales : *Miramoundo*, *Ramounet* & *Sancho Pansa chez le Duc*.

M. Ratier, président de l'*Escolo de Jansémin* & auteur d'une Etude sur Cortète de Prades, couronnée par les Félibres de Paris & publiée en plaquette, dit une brillante poésie en dialecte agenais.

Sur la maison de Jasmin, une plaque commémorative a été posée par les soins des Félibres, des Cigaliers & de la Société académique d'Agen. M. Bladé, président de cette Société & membre correspondant de l'Institut, égrène, avec un esprit des plus piquants & une émotion communicative, des souvenirs rares & curieux sur Jasmin; il faudrait citer tout ce discours. « Par lui furent adoucies bien des misères. Voulez-vous des chiffres? En trente-six ans, de 1825 à 1861, douze mille séances littéraires. Je dis : douze mille. Produit net, quinze cent mille francs, un million & demi pour les malheureux. Et des carnets de voyage, des carnets hautements édifiants, attestent que jamais, au grand jamais, le voyageur ne réclama que ses frais de déplacement. En moyenne, un peu moins de six francs par jour. »

Un poète de Villeneuve-sur-Lot, M. Delbergé, lit ensuite, avec une flamme ardente, une fort belle poésie à Jasmin. La musique militaire joue une délicieuse rapsodie gasconne, faite avec les vieux airs du pays, orchestrée par un musicien modeste mais plein de talent, M. Ratez.

La banquet, dans la cour du lycée, a un caractère gascon très amusant. Il est présidé par M. Bladé. Le député de la Drôme, M. Maurice Faure, déclame la *Vénus d'Arles*, d'Aubanel; le directeur du *Journal de Lot-&-Garonne*, M. Xavier de Lassalle, boit à la presse & aux organisateurs de la fête.

Dans l'après-midi, le parc de la préfecture se remplit d'une foule joyeuse. Les coquets foulards si gentiment noués sur les cheveux noirs des brunes gasconnes jettent des notes gaies & vives, sous les beaux ombrages verts. Une charmante jeune fille chante d'une voix adorable, avec un sourire plein d'esprit, la célèbre romance de Jasmin : *Faribolo pastouro*, sur un air nouveau tout-à-fait délicieux, composé par un musicien du pays, M. Bournel. Les poètes parisiens & agenais disent des vers. On quête au bénéfice des sinistrés de Fort-de-France. La charité & la gaîté mènent la fête.

Le soir, tout le coteau de l'Ermitage est illuminé. Des gondoles pavoisées passent sur le canal, & des chansons montent dans l'air de toutes parts. C'est la Langue d'Oc qui domine, qui se sait & se sent chez elle, au milieu d'un peuple retrouvé d'adorateurs ou d'amis.

Le même enthousiasme accueille les Cigaliers & les Félibres, à la gare de Montauban, où plus de quinze mille personnes leur font le plus chaleureux accueil. Le président des fêtes, M. Gaston Garrisson,

Digitized by Google

souhaite la bienvenue. M. Pouvillon, dans un langage élégant & pur, dit les origines de l'Académie montalbanaise dont Ingres a été membre. La Société chorale chante un chœur populaire du compositeur Saintis, avec solo, par Carroul, de l'Opéra-Comique, pendant que le vin d'honneur circule dans les verres. L'Estudiantina fait entendre la *Marche des Cigales*. Les Félibres quercynois : Castela, Lacombe, Quercy disent des vers.

Le lendemain, lundi, visite aux monuments, à l'église de Sapiac, qui possède un tableau d'Ingres : *Sainte Germaine de Pibrac*, à la sacristie de la cathédrale où se trouve le célèbre *Vœu de Louis XIII*, au cours Foucault, au pont, curieux vestige des constructions de la fin du moyen âge, au musée qui contient plusieurs œuvres du peintre & une superbe collection de dessins inédits, inconnus du public, d'une fougue & d'une liberté de crayon incomparables.

A midi, deux cents convives sont réunis dans une salle du Lycée, MM. Lasserre, député, Sextius-Michel, Garrisson, portent des toasts. Quercy débite, avec une force comique irrésistible, la fable *des Meuniers & l'Ane*, non pas traduite mais librement imitée de La Fontaine, par un conteur gascon d'une verve endiablée, à la fois pittoresque & familière comme une réplique de Sancho Pansa à don Quichotte.

Vers trois heures, inauguration de la plaque de marbre posée sur la maison où Ingres est né en 1780. Devant le monument un peu lourd & triste, élevé à Ingres, par Etex, M. Henry Fouquier, président de la *Cigale*, prononce un magistral discours. « On pourrait presque dire qu'Ingres ne connut ni jeunesse ni vieillesse, tant il y a de sûreté, de puissance calme, de tranquille possession de son art dans ses premières œuvres & tant il y a encore de grâce délicate dans ses dernières. »

La Société chorale chante les airs populaires : *L'Agnel, lou Pastre, lous Esclops* & cette merveilleuse chanson d'hyménée : *la Noubieto*, que Michelet admirait passionnément. Le splendide panorama de la plaine de la Garonne & du Tarn se déroule à perte de vue du haut de ce plateau superbe.

A Auch, le mardi matin, la réception a été véritablement triomphale. Des calèches prennent les Cigaliers & les Félibres à la descente du train & les emportent vers la ville haute, sous des arcs de triomphe, sous des guirlandes de verres de couleur qui s'allumeront, le soir. Le maire, M. Aucoin, souhaite la bienvenue avec une éloquence vibrante & chaude. Le préfet du Gers, M. Boudet, fait servir dans les salons de la préfecture un lunch que les guitares de l'*Estudiantina auscitaine* égaient de leurs notes grêles & charmantes, voltigeant dans l'air enflammé par un soleil tropical & promenant l'imagination dans les rêves dorés, sous les coupoles d'azur des alhambras andalous.

Le buste de Salluste du Bartas, œuvre originale du peintre Maziès, à l'allure tout-à-fait gasconne, s'élève sur une petite place, entourée d'estrades. Tous les hauts fonctionnaires du département sont là, aux

Digitized by Google

côtés du maire & du préfet. D'élégantes jeunes femmes en toilettes claires remplissent les gradins. Henry Fouquier lit un discours en l'honneur de Saluste du Bartas, dont la renommée égala la gloire de Ronsard & dont les œuvres ont inspiré Torquato Tasso & Milton. Gœthe a été l'un de ses admirateurs les plus sincères & les plus fervents. Maurice Faure dit un sonnet admirable où il développe ces paroles de Montaigne : « Là où la langue française n'atteint pas, je me sers du gascon. » Du Bartas manía les deux langues avec un égal talent. Sextius-Michel déclame des vers provençaux en l'honneur de la Gascogne. Je lis un sonnet serti avec un art consommé par le Cigalier Léon Barracand.

Puis, le maire conduit les Félibres & les Cigaliers à travers la ville, à la cathédrale, célèbre par ses verrières incomparables & par les boiseries sculptées du chœur.

Comme toutes les villes importantes de la région, Auch a, dans la mairie, une salle des *Illustres* où le maréchal Lannes occupe la place d'honneur. C'est là qu'a lieu le banquet, suivi de la séance littéraire. Le secrétaire de la *Cigale*, M. Albert Tournier lit, au nom de M. Joseph Noulens, membre du Comité des gens de lettres, un salut au poète gascon Jean-Guilhem Dastros.

> Quand Dastros rêve, au soir, sur le seuil de la cure,
> C'est sans doute au moyen d'ajuster deux anneaux,
> La morale du Christ & celle d'Epicure,
> De faire pénitence avec de bons morceaux.

Toute la pièce est sur ce ton léger & spirituel, malicieux & charmant.

M. Niel, correspondant du *Soleil* & du *Matin*, heureux de revoir la ville où il a vécu les dix années toujours souriantes de la jeunesse, improvise une allocution joyeuse qui soulève de longs bravos, Maurice Faure lit une poésie de Clovis Hugues aux sept généraux de Lectoure : Lannes, Subervic, La Terrade, &c. Un jeune instituteur, Florentin Forgues, remercie, au nom des jeunes écrivains de la région, les Cigaliers & les Félibres qui donnent des fêtes où l'art & la poésie tiennent toute la place. Un extrait des œuvres de Saluste du Bartas circule sous la forme d'une élégante plaquette éditée par un imprimeur auscitain, M. Capin, & par M. Bénétrix, auteur d'une belle Etude sur les *Femmes troubadours*, couronnée aux Jeux Floraux du Félibrige parisien.

Pour clore la journée, un magnifique feu d'artifice.

Le lendemain matin, mercredi, sur toute la ligne du chemin de fer d'Auch à Tarbes, les fanfares viennent, aux stations, donner une aubade aux Cigaliers & aux Félibres. Les présidents Henry Fouquier & Sextius-Michel improvisent des harangues cordiales.

A Tarbes, une pluie fine menace de compromettre la fête. Le président du Comité des fêtes, l'organisateur de cette réception, M. Charles du Pouey, avocat & littérateur distingué, souhaite la bienvenue aux

Digitized by Google

souhaite la bienvenue. M. Pouvillon, dans un langage élégant & pur, dit les origines de l'Académie montalbanaise dont Ingres a été membre. La Société chorale chante un chœur populaire du compositeur Saintis, avec solo, par Carroul, de l'Opéra-Comique, pendant que le vin d'honneur circule dans les verres. L'Estudiantina fait entendre la *Marche des Cigales*. Les Félibres quercynois : Castela, Lacombe, Quercy disent des vers.

Le lendemain, lundi, visite aux monuments, à l'église de Sapiac, qui possède un tableau d'Ingres : *Sainte Germaine de Pibrac*, à la sacristie de la cathédrale où se trouve le célèbre *Vœu de Louis XIII*, au cours Foucault, au pont, curieux vestige des constructions de la fin du moyen âge, au musée qui contient plusieurs œuvres du peintre & une superbe collection de dessins inédits, inconnus du public, d'une fougue & d'une liberté de crayon incomparables.

A midi, deux cents convives sont réunis dans une salle du Lycée, MM. Lasserre, député, Sextius-Michel, Garrisson, portent des toasts. Quercy débite, avec une force comique irrésistible, la fable *des Meuniers & l'Ane*, non pas traduite mais librement imitée de La Fontaine, par un conteur gascon d'une verve endiablée, à la fois pittoresque & familière comme une réplique de Sancho Pansa à don Quichotte.

Vers trois heures, inauguration de la plaque de marbre posée sur la maison où Ingres est né en 1780. Devant le monument un peu lourd & triste, élevé à Ingres, par Etex, M. Henry Fouquier, président de la *Cigale*, prononce un magistral discours. « On pourrait presque dire qu'Ingres ne connut ni jeunesse ni vieillesse, tant il y a de sûreté, de puissance calme, de tranquille possession de son art dans ses premières œuvres & tant il y a encore de grâce délicate dans ses dernières. »

La Société chorale chante les airs populaires : *L'Agnel, lou Pastre, lous Esclops* & cette merveilleuse chanson d'hyménée : *la Noubieto*, que Michelet admirait passionnément. Le splendide panorama de la plaine de la Garonne & du Tarn se déroule à perte de vue du haut de ce plateau superbe.

A Auch, le mardi matin, la réception a été véritablement triomphale. Des calèches prennent les Cigaliers & les Félibres à la descente du train & les emportent vers la ville haute, sous des arcs de triomphe, sous des guirlandes de verres de couleur qui s'allumeront, le soir. Le maire, M. Aucoin, souhaite la bienvenue avec une éloquence vibrante & chaude. Le préfet du Gers, M. Boudet, fait servir dans les salons de la préfecture un lunch que les guitares de l'*Estudiantina auscitaine* égaient de leurs notes grêles & charmantes, voltigeant dans l'air enflammé par un soleil tropical & promenant l'imagination dans les rêves dorés, sous les coupoles d'azur des alhambras andalous.

Le buste de Saluste du Bartas, œuvre originale du peintre Maziès, à l'allure tout-à-fait gasconne, s'élève sur une petite place, entourée d'estrades. Tous les hauts fonctionnaires du département sont là, aux

Digitized by Google

côtés du maire & du préfet. D'élégantes jeunes femmes en toilettes claires remplissent les gradins. Henry Fouquier lit un discours en l'honneur de Saluste du Bartas, dont la renommée égala la gloire de Ronsard & dont les œuvres ont inspiré Torquato Tasso & Milton. Gœthe a été l'un de ses admirateurs les plus sincères & les plus fervents. Maurice Faure dit un sonnet admirable où il développe ces paroles de Montaigne : « Là où la langue française n'atteint pas, je me sers du gascon. » Du Bartas mania les deux langues avec un égal talent. Sextius-Michel déclame des vers provençaux en l'honneur de la Gascogne. Je lis un sonnet serti avec un art consommé par le Cigalier Léon Barracand.

Puis, le maire conduit les Félibres & les Cigaliers à travers la ville, à la cathédrale, célèbre par ses verrières incomparables & par les boiseries sculptées du chœur.

Comme toutes les villes importantes de la région, Auch a, dans la mairie, une salle des *Illustres* où le maréchal Lannes occupe la place d'honneur. C'est là qu'a lieu le banquet, suivi de la séance littéraire. Le secrétaire de la *Cigale*, M. Albert Tournier lit, au nom de M. Joseph Noulens, membre du Comité des gens de lettres, un salut au poète gascon Jean-Guilhem Dastros.

> Quand Dastros rêve, au soir, sur le seuil de la cure,
> C'est sans doute au moyen d'ajuster deux anneaux,
> La morale du Christ & celle d'Epicure,
> De faire pénitence avec de bons morceaux.

Toute la pièce est sur ce ton léger & spirituel, malicieux & charmant.

M. Niel, correspondant du *Soleil* & du *Matin*, heureux de revoir la ville où il a vécu les dix années toujours souriantes de la jeunesse, improvise une allocution joyeuse qui soulève de longs bravos, Maurice Faure lit une poésie de Clovis Hugues aux sept généraux de Lectoure : Lannes, Subervic, La Terrade, &c. Un jeune instituteur, Florentin Forgues, remercie, au nom des jeunes écrivains de la région, les Cigaliers & les Félibres qui donnent des fêtes où l'art & la poésie tiennent toute la place. Un extrait des œuvres de Saluste du Bartas circule sous la forme d'une élégante plaquette éditée par un imprimeur auscitain, M. Capin, & par M. Bénétrix, auteur d'une belle Etude sur les *Femmes troubadours*, couronnée aux Jeux Floraux du Félibrige parisien.

Pour clore la journée, un magnifique feu d'artifice.

Le lendemain matin, mercredi, sur toute la ligne du chemin de fer d'Auch à Tarbes, les fanfares viennent, aux stations, donner une aubade aux Cigaliers & aux Félibres. Les présidents Henry Fouquier & Sextius-Michel improvisent des harangues cordiales.

A Tarbes, une pluie fine menace de compromettre la fête. Le président du Comité des fêtes, l'organisateur de cette réception, M. Charles du Pouey, avocat & littérateur distingué, souhaite la bienvenue aux

Digitized by Google

voyageurs, & les conduit devant la maison de M. Candellé-Bayle, procureur général à Nimes, qui a fait poser une plaque commémorative, attestant que Théophile Gautier est né dans cette maison. M. Candellé-Bayle prononce un discours plein d'esprit & de fine bonhomie.

Le banquet a lieu, sous des tentes, au milieu du jardin Massey. Le menu est composé avec des plats du pays : *Garburo, coechos d'aucos, tarrocs de glas de Tucorrouyo pingourlats.* De jeunes Tarbaises, en capulet rouge servent à table pendant que les chanteurs montagnards font entendre les romances populaires de d'Espourrin, la *Magali* de Mistral. Au dessert, un avocat tarbais, descendant de d'Artagnan, M. de Cardaillac fait un éloge enflammé des Gascons fameux qui, par la plume & par l'épée, ont fait honneur au pays; il y mêle l'éloge des héros de Gautier & surtout de Sigognac.

La pluie tombe à torrents pendant que le cortège se rend vers le buste de Théophile Gautier, œuvre remarquable de la fille du poète, Mme Judith Gautier & d'un jeune sculpteur M. Bouillon.

« Dans une des plus belles pièces de ce Recueil exquis intitulé : *Emaux & Camées* où Théophile Gautier, maître de sa forme, a accumulé les chefs-d'œuvre de poésie, il nous dit la coquetterie posthume d'une jolie femme qui veut rester jolie dans la mort, ordonne qu'on la farde avant de la mettre au cercueil & qu'on la revête de ses plus brillantes toilettes. Vaines précautions, hélas ! car la beauté ne se survit pas à elle-même & le corps de l'homme disparaît vite dans le néant... Mais, en compensation, de cette dure & inexorable loi, les hommes de bien, de talent & de génie peuvent avoir une espérance plus haute, une coquetterie posthume plus sûre, en comptant que la justice de leurs contemporains leur ouvrira & leur assurera l'immortalité. Cette heure de la justice est venue pour Théophile Gautier. Elle est venue un peu lentement peut-être, mais pleinement, sans discussion & sans réserve. Nous ne faisons ici, dans le pieux hommage que nous rendons au poète, que consacrer l'universelle admiration des lettrés & des artistes pour un de ceux qui fut parmi eux un des plus grands, des plus parfaits & des plus impeccables... »

Ainsi s'exprime Henry Fouquier au début de son discours qui est un admirable chef-d'œuvre de goût, d'art & de tact. Puis, Armand Silvestre dit, d'une voix sonore :

Ainsi qu'au firmament, un astre solitaire,
Vers les zéniths que l'aigle emplit de son essor,
Plus loin que l'horizon & plus haut que la terre,
La gloire du poète ouvre ses ailes d'or.

Comme celle du jour sa lumière féconde
Verse sur les moissons la splendeur des étés,
Et son rayonnement qui descend sur le monde
Met au front des élus de nouvelles clartés.

Digitized by Google

. . . . . .

Théophile Gautier, cette gloire est la tienne,
Fils auguste des dieux, parmi nous descendu,
Pour réchauffer, au feu de ton âme païenne,
De l'antique beauté l'amour longtemps perdu.

. . . . . .

Ouvrier dédaigneux de toute œuvre fragile
Qui, dans ces temps hâtifs, à l'art sacré pervers,
Ne laissant que tes pas s'empreindre dans l'argile,
Sculpta dans le Paros le moindre de tes vers.

Félix Gras avait envoyé une poésie provençale au nom des Félibres d'Avignon. Lue par Albert Tournier, elle obtient un très grand succès.

Le soir, départ pour Bagnères-de-Bigorre. La pluie ne cesse pas. Visite au Casino, & le lendemain, séance littéraire dans la salle du Musée. Le directeur du positivisme, M. Pierre Laffitte improvise la plus charmante des causeries sur l'art & la nature. Maurice Faure célèbre, en un brillant discours, le culte de la petite patrie & des vieilles mœurs provinciales. Le maire, M. Dejeanne, fait distribuer une plaquette contenant des vers de Soutras & de Nobady, & nous partons, en voiture, pour Argelès, récitant des strophes de Soutras :

J'aime, à travers feuilles & branches,
Ces beaux groupes de maisons blanches,
Et, sur un fond d'azur vermeil,
Ainsi que de fières statues,
Ces tours qui montent revêtues
De leur tunique de soleil.

Le soir, nous voyons le Casino d'Argelès étinceler de mille feux comme le palais vénitien d'*Haydée*. L'orchestre de Daubé joue les airs populaires de la montagne. Les baladins de Saint-Savin, costumés rouges & blancs dansent les vieilles danses du pays, en chantant. Mounet-Sully, Paul Arène, Armand Silvestre récitent des poésies, tandis que les eaux des gaves & des torrents gazouillent dans la nuit.

Le lendemain, 15 août, un magnifique soleil illumine ce féerique bassin d'Argelès, & les arêtes des montagnes se découpent sur le bleu profond du ciel avec une netteté merveilleuse. En allant humer l'air matinal, je rencontre une vieille montagnarde qui, voyant ma Cigale, me salue & me dit : « Je viens de prier le bon Dieu pour qu'il donne du beau temps aux Félibres & aux Cigaliers. » L'enthousiasme de ces populations est admirable. A Saint-Savin, devant le monument de d'Espourrin, un pâtre chante la célèbre romance : *La-haù, sur la montagne, un pastou malurous*, &c. Quand il arrive au couplet disant qu'il préfère son *béret tout espélat* à un chapeau brodé de grand seigneur, il soulève

Digitized by Google

son béret avec un geste de souverain, tout simplement sublime. Mounet-Sully dit la *Chanson des deux épées*, de la *Fille de Roland* avec une fougue divine.

A Luz, nous passons sous un arc-de-triomphe verdoyant. Ces montagnards vibrent comme des poètes; on dirait qu'ils viennent de reconquérir leur vielle langue & leurs vieilles coutumes: ils sont tout fiers de l'hommage rendu par des littérateurs & des artistes parisiens à l'âme de leurs chères & belles Pyrénées.

A Pau, le soir, le parc Beaumont, magnifiquement illuminé, est plein d'une foule enthousiaste. Le maire, M. Faisans, fait un discours original & amusant, ironique & enjoué comme l'esprit même du grand Béarnais Henri IV, dont M. Pierre Laffitte prononce l'éloge avec une science psychologique & historique tout-à-fait incomparable. Paul Arène mêle l'éloge de la reine Jeanne de Provence & de Jeanne d'Albret, à l'éloge de la Gascogne & lance les spectateurs dans la région des rêves bleus. Saleza chante *Lou cel de Paù* avec une voix superbe & un entrain irrésistible. On a ouvert un concours de poésies béarnaises : *L'ombre de Navarrot souhaitant la bienvenue aux Cigaliers & aux Félibres.* Les lauréats lisent leurs vers avec talent & succès.

Le samedi, vers midi, la gare de Pau est toute bourdonnante. Les Cigaliers & les Félibres partent pour Oloron où ils vont inaugurer leur quatrième buste, le buste de Navarrot, dû au ciseau du sculpteur bigourdan Escoula, qui a fait une œuvre d'art superbe. Navarrot, coiffé du chapeau traditionnel, sourit du plus malicieux & du plus spirituel des sourires.

M. Sextius-Michel, dans un discours tout embaumé de poésie agreste, retrace la vie de Navarrot, l'ami de Béranger. M. Montaut dit des vers béarnais extrêmement remarquables. Le député, M. Barthou, prononce une allocution pétillante de fantaisie & d'à-propos. Un Félibre lit la belle Ode de M. Isidore Salles, en dialecte béarnais, couronnée aux Jeux Floraux du Félibrige de Paris. Mounet-Sully déclame le sonnet de Soulary :

Tout bonheur que la main n'atteint pas, n'est qu'un rêve.

La silhouette sombre des montagnes donne à ce paysage un caractère de grandeur incomparable. L'eau écumante des gaves court & gazouille, mêlant ses mélodies fuyantes & vagues aux chansons des chœurs pyrénéens.

Nous arrivons à Bayonne, la nuit. Un groupe de Cigaliers s'arrête chez notre confrère hospitalier le grand rabbin Aristide Astruc qu'un accident récent empêche, à son très vif regret, de prendre part aux fêtes. Quelques-uns vont jusqu'à Hendaye &, le dimanche matin, visitent Fontarabie dont les vieilles maisons, la forteresse & l'église ont un charme pittoresque invraisemblable.

Digitized by Google

A Irun, rendez-vous général des Félibres & des Cigaliers qui partent, en bandes serrées, pour Saint-Sébastien.

Aucune réception n'est comparable à celle de Saint-Sébastien. Le maire, le préfet, le président du conseil provincial, le gouverneur, le consul de France accueillent les voyageurs à la gare & les conduisent, en calèches découvertes, à l'hôtel de ville. Dans la salle du trône aux tentures bleues lamées d'argent s'échangent les paroles de bienvenue & les saluts. Toute la ville semble vibrer d'un immense frisson d'enthousiasme & de gaîté. C'est l'union vivante & palpitante des deux sœurs latines.

A quatre heures courses de taureaux en l'honneur de *las affamadas sociedades francesas de los* FÉLIBRES Y CIGALIERS... *Angel Pastor brindara la muerte de un toro à los* FÉLIBRES Y CIGALIERS.

Certes, voilà une hospitalité tout-à-fait magnifique; mais, peu d'entre nous goûtent sans remords ces jeux sanglants & funèbres, qui passionnent nos voisins.

A huit heures du soir, un banquet nous est offert dans la grande salle du Conseil provincial, sous la présidence du préfet. L'adjoint au maire, don Manoël Lizariturry prononce un merveillenx discours en français & cite même une strophe de la chanson de *La Coupe,* de Frédéric Mistral. Une Société chorale basque chante, en français, *la Marseillaise*, au-dessus même de la salle royale où sont le trône & la couronne d'Espagne. Henry Fouquier commence galamment par boire à la reine régente & clot la série de ses éloquentes & belles allocutions par un discours splendide.

« L'Espagne, Messieurs, nous donne un grand exemple. Elle réalise, dans l'ordre politique, ce rêve de l'art d'unir la variété, l'originalité du détail, à l'unité magnifique de l'ensemble. De même que nous voulons que les Basques, les Gascons, les Languedociens, les Provençaux restent les fils de leurs provinces en étant de bons Français, vous avez depuis longtemps su garder vos langues, vos usages, vos franchises dans les provinces de l'Espagne, tout en les fondant & les faisant s'incliner dans & devant la grande idée de la patrie espagnole. »

Sextuis-Michel rappelle que les poètes des deux versants pyrénéens fraternisèrent, au moyen âge dans le culte du gai savoir & termine son discours par une pièce de vers, en provençal :

Pople latin se faù douna la man.

M. de Saint-Sauveur, consul général, boit cordialement aux Félibres & aux Cigaliers. Un poète mayorquin don Juan Enseñat dit quelques strophes charmantes à *los Pyréneos*. Mounet-Sully déclame des poésies de Victor Hugo, de Mürger & de Théophile Gautier; les frères Lionnet font entendre le *Chant des Basques,* pendant qu'en bas, sur la place, le

Digitized by Google

Toro de fuego se demène, en jetant des fusées & des étincelles éblouissantes, au milieu d'une population ivre d'allégresse.

Le lendemain, *Partido de pelota,* le jeu national basque. Puis débandade générale des Félibres & des Cigaliers.

A l'issue de ces fêtes, MM. Paul Arène & Albert Tournier ont écrit tout un volume qui va être édité par Marpon & Flammarion, avec des illustrations nombreuses, & qui contiendra un récit complet & détaillé de ces grandes & brillantes manifestations artistiques & littéraires, complètement à l'honneur du Midi qui, comme toujours, selon la parole d'Alphonse Daudet, a été irrésistible.

Élie FOURÈS.

Digitized by Google

CHRONIQUES

CHRONIQUE AGRICOLE

LA LOI SUR LES VINS DE RAISINS SECS. — La loi concernant la fabrication & l'imposition des vins de raisins secs est promulguée sous la date du 26 juillet. En voici le texte :

ARTICLE PREMIER. — Les raisins secs destinés aux fabricants & entrepositaires ne peuvent circuler que munis d'acquits à caution garantissant le droit de fabrication.

Les raisins secs destinés à la consommation personnelle & de famille sont admis à circuler gratuitement en vertu de laissez-passer.

ART. 2. — Quiconque veut fabriquer des vins de raisins secs pour en faire commerce est tenu d'en faire préalablement la déclaration & de se munir d'une licence annuelle de 125 francs en principal & décimes, payables par trimestre & d'avance.

Les fabricants établis actuellement sur le territoire de la République devront faire cette déclaration dans les trois jours qui suivront la promulgation de la présente loi.

ART. 3. — Les fabriques de vins de raisins secs sont soumises aux visites des employés de l'administration des contributions indirectes, & placées sous le régime de la permanence.

ART. 4. — Il est ouvert à chaque fabricant :

1° Un compte de matières premières;

2° Un compte général & un compte auxiliaire de fabrication;

3° Un compte de produits achevés.

ART. 5. — Dans le délai de trois mois, à dater de la promulgation de la présente loi, un décret déterminera les conditions d'après lesquelles les comptes seront établis & réglés, ainsi que les diverses obligations imposées aux fabricants.

ART. 6. — Le compte général sera chargé du produit effectif de la fabrication, sans que la prise en charge puisse être inférieure à 3 hectolitres de vin par 100 kilogrammes de raisins secs.

Digitized by Google

ART. 7. — Ce produit sera frappé d'un droit de 0 fr. 40 par degré de richesse alcoolique jusqu'à 10°, & de 0 fr. 60 par degré, de 10 à 15°, sans que la quantité d'alcool imposée puisse être inférieure à 25° par 100 kilogrammes de raisins secs.

Au-dessous de 15°, le produit de la fabrication est soumis à la surtaxe des vins alcoolisés.

ART. 8. — L'administration pourra, chez les entrepositaires de raisins secs en nature, & sur la justification au service, allouer des déchets de magasins jusqu'à concurrence de 3 °/. des quantités prises en charge.

ART. 9. — Tous les liquides alcooliques provenant de la fermentation des raisins secs avec les figues, caroubes, dattes, orges, glucoses, mélasses & autres matières saccharifères ou similaires, seront assimilés à l'alcool pour le régime & les droits qui devront leur être appliqués.

Ces substances seront suivies par la régie & prises en charge au compte des matières premières prévues par l'article 4.

ART. 10. — Les contraventions aux dispositions de la présente loi sont punies des peines édictées par l'article 7 de la loi du 21 juin 1873, sans préjudice de la confiscation des appareils saisis & du paiement des droits fraudés.

ART. 11. — La présente loi est applicable à l'Algérie & aux colonies.

ART. 12. — Les droits de fabrication établis par la loi ne seront applicables qu'à partir du 15 août 1890.

LE VIN ET LES SELS DE CUIVRE. — Quelques affiches apposées aux environs de l'exposition culinaire de Bordeaux, sont de nature à répandre dans le public des craintes injustifiées. Nous croyons devoir dire quelques mots à ce sujet : sans vouloir le moins du monde incriminer la bonne foi de personne, nous pensons qu'il est nécessaire de relever certaines erreurs.

Il s'agit des vins provenant de raisins garantis du mildew par le sulfate de cuivre. On affirme que ces vins contiennent encore le sel de cuivre & sont nuisibles à la santé. On propose en même temps, comme remède, un produit dit *antikypros* ou *anticuivre*, qui « enlève tout le cuivre en suspension dans les vins ou boissons ».

Certes, il est plus d'un moyen de précipiter du sulfate contenu dans un vin & nous ne nions pas cette vertu à l'*antikypros*. D'ailleurs, une simple lame de fer plongée dans une solution cuprique en ferait autant : c'est un réactif des plus sensibles pour reconnaître des traces de sel de cuivre.

Mais là n'est pas la question. Ce qu'il faut savoir d'abord, c'est si le vin provenant des raisins traités par le sel de cuivre a besoin d'un

Digitized by Google

traitement quelconque. Or, des analyses minutieuses & répétées faites depuis 1885 par M. Gayon, de la Faculté des sciences; par M. Carles, pharmacien-chimiste expert; confirmées hier encore par celui-ci dans les « Archives de pharmacie »; confirmées par le laboratoire de l'Ecole d'agriculture de Montpellier, par l'Académie de médecine, &c., ont démontré :

1° Qu'en effet le raisin absorbe du sulfate de cuivre & qu'on en retrouve dans les moûts.

2° Mais que, sous l'influence de la fermentation, il y a décomposition de ce sel. On retrouve le métal dans les vins, s'ils sont encore chargés de leur grosse lie; seulement ici le cuivre est à l'état de combinaisons insolubles, entre autres l'hydrate de sous-oxyde de cuivre. Cette dernière combinaison est décomposée par les acides étendus, en oxyde de cuivre, qui s'unit à l'acide & en cuivre métallique, qui se précipite. « Sous cette forme (combinaisons insolubles), dit M. Carles, les sels de cuivre sont temporairement bien tolérés par l'organisme & pour qu'un vin nouveau provenant des vignes sulfatées pût produire des accidents mortels, je crois qu'il le faudrait si trouble & si épais qu'un homme se déciderait difficilement à le boire. »

3° Enfin & surtout les analyses prouvent que les vins bien clarifiés, même par simple repos, ne renferment plus aucune trace de sels de cuivre.

Nous pouvons dire, sans crainte de nous tromper, qu'aucune autorité sérieuse n'a contesté les résultats très rassurants des analyses ci-dessus résumées.

La question du plâtrage des vins a pris une acuité des plus grandes à la suite de la circulaire du garde des sceaux en date du 1er septembre, déclarant qu'on ne peut plus désormais plâtrer les vins au-dessus du taux de 2 grammes de sulfate de potasse par litre. Cette circulaire étant en contradiction complète avec les engagements pris par le ministre à diverses époques, un Congrès de viticulteurs a été organisé dans les premiers jours de septembre.

Nous apprenons que le Congrès des viticulteurs & négociants des départements de l'Aude, du Gard, des Pyrénées-Orientales & de l'Hérault, provoqué par M. Déandreis, député de l'Hérault, a eu lieu à Montpellier, le 9 septembre, à trois heures de l'après-midi.

« Après discussion, l'assemblée a décidé l'envoi de l'adresse suivante au président du Conseil & aux ministres de l'agriculture, de la justice & de l'intérieur :

« Les viticulteurs & les négociants des départements de l'Aude, du Gard, des Pyrénées-Orientales & de l'Hérault, réunis à Montpellier le 9 septembre, protestent énergiquement contre la circulaire ministérielle du 1er septembre sur le plâtrage des vins & réclament instam-

Digitized by Google

ment, en raison des promesses formelles & rendues publiques du 18 août & des intérêts considérables engagés sur la foi de ces promesses, le maintien de la prorogation pendant une année de la circulaire de 1880. »

Nous avons également reçu de Cette la communication suivante en date du 8 septembre :

Aujourd'hui a eu lieu une grande réunion de tous les négociants espagnols pour protester contre la dernière circulaire relative au plâtrage. On a voté l'ordre du jour suivant :

« L'assemblée proteste énergiquement contre la dernière circulaire du ministre de la justice contredisant la précédente du 18 août, concernant les vins plâtrés à plus de deux grammes, & demande l'abrogation de cette circulaire, la plus grande partie de la récolte espagnole ayant été faite avec du plâtre, grâce la circulaire du 18 août. De très graves intérêts sont compromis si on maintient la dernière circulaire. »

Cet ordre du jour a été envoyé au ministre d'Etat espagnol & à l'ambassadeur à Paris, recouvert de nombreuses signatures.

De même à Bordeaux on a vigoureusement protesté dans divers syndicats & MM. Anglade & C. Sauvaire se sont fait les interprètes des viticulteurs en écrivant ce qui suit :

« Monsieur le Ministre,

« Les protestations qui s'élèvent de toutes les réunions syndicales & autres, jointes aux ardentes polémiques de la presse, donnent une juste mesure de la perturbation & des dommages causés au commerce & à la viticulture par la dernière circulaire de M. le garde des sceaux relativement au plâtrage des vins.

« Nous ne nous arrêterons donc pas à énumérer les griefs soulevés par ladite circulaire dont l'application apparaît, aux yeux du plus grand nombre, comme impraticable en fait, & nous nous contenterons de vous soumettre, Monsieur le Ministre, nne proposition qui peut, à notre avis, satisfaire aux exigences du conseil supérieur d'hygiène, tout en sauvegardant les intérêts du commerce & de la viticulture.

« Les vins communs du Midi ou de l'étranger, seuls visés par cette circulaire, ne vont presque jamais à la consommation tels qu'ils ont été récoltés. Leur fort degré alcoolique ou l'infériorité de leur goût les condamne à être coupés avec d'autres vins : c'est la science de ce coupage qui constitue l'essence même du commerce des vins ordinaires.

« Qu'importe donc au point de vue de l'hygiène qu'un commerçant reçoive des vins au-dessus de deux grammes de sulfate de potasse, s'ils doivent être ramenés à cette limite par des coupages avec d'autres vins non plâtrés?

« En conséquence, nous proposerions comme chose juste & rationnelle que la loi fût appliquée uniquement lorsque le vin incriminé

Digitized by Google

serait adressé à un consommateur ou détaillant (ce dont la pièce de régie & la lettre de voiture qui l'accompagnent peuvent toujours faire foi), & qu'au contraire la circulation fût libre & sans entrave, quel que soit le *quantum* de sulfate de potasse, pour tout vin à destination d'un négociant en gros, la responsabilité de ce dernier ne commençant qu'à la sortie de ses magasins pour la consommation.

« Par ce moyen simple & pratique, les prescriptions du conseil d'hygiène seraient strictement respectées, car aucun vin dépassant deux grammes de sulfate de potasse ne pourrait licitement être adressé à la consommation. En même temps, vous permettriez ainsi, Monsieur le Ministre, à certaines contrées viticoles de continuer l'usage séculaire du plâtrage si nécessaire à la conservation de leurs produits, & vous donneriez au commerce la facilité de s'approvisionner en France, comme à l'étranger, de ces vins plâtrés si utiles au plus grand nombre de ses opérations, indispensables même à la branche d'exportation pour les vins ordinaires.

« Cette mesure, ne fût-elle que transitoire, & pour une durée d'un an ou deux, donnerait satisfaction à tous & rendrait à notre commerce, justement alarmé, la sécurité nécessaire à son existence.

« Veuillez recevoir, &c.

« Pour un nombreux groupe d'importateurs & d'exportateurs de vins ordinaires :

« Anglade & Cie *négociants ;*
« C. Sauvaire, *courtier commissionnaire.* »

Les Espagnols ont eux-même également protesté d'une façon unanime contre la défense du plâtrage. En effet on lit dans le *Courrier du Soir :*

« L'ambassadeur d'Espagne aurait mandat de présenter au gouvernement français une réclamation relative à l'interdiction du plâtrage des vins.

« Les viticulteurs espagnols avaient, en effet, été avisés officiellement au moment de la récolte que le plâtrage serait autorisé cette année encore, & ils avaient usé de cette tolérance. Ils ont donc été déplorablement surpris, il y a quelques jours, par la circulaire du ministre de la justice, survenue après les vendanges faites, & dont les prescriptions, si elles étaient appliquées aux vins espagnols, équivaudraient dès lors à une véritable prohibition.

« Il est possible, dans ces conditions, que les réclamations de l'Espagne soient admises & que la tolérance du plâtrage soit, par une mesure générale, prorogée jusqu'à l'année prochaine, qui, dans ce cas, en verrait la suppression définitive. »

A la suite de ces protestations le ministre a adressé au directeur général des douanes la circulaire qui suit :

Digitized by Google

« Paris, 9 septembre 1890.

« Monsieur le Directeur,

« Le service a été informé, par la lettre commune n° 976 du 28 août « dernier, que la mise en vigueur de la circulaire du département de « la justice, en date du 27 juillet 1880, sur les vins plâtrés à plus de « deux grammes par litre, était encore ajournée d'un an à partir du « 1er septembre courant.

« A la suite d'un nouvel examen de la question, le gouvernement « vient de rapporter cette mesure en ce qui concerne les vins de la « récolte de 1890. M. le garde des sceaux, ministre de la justice a, en « conséquence, prescrit aux procureurs généraux de poursuive, en « vertu des lois sur les falsifications, la fabrication, la circulation & la « vente des vins dont il s'agit contenant plus de deux grammes de sul- « fate de potasse par litre. Les vins provenant des récoltes antérieures « continueront seuls à jouir de la tolérance qui leur a été accordée « jusqu'à ce jour.

« Pour l'application régulière de nouvelles dispositions aux vins « étrangers, le service aura à exiger des importateurs l'indication de « la date de la récolte dans les déclarations. Quand les vins auront « été reconnus plâtrés à plus de deux grammes par litre, ils seront « saisis & mis à la disposition du parquet, s'il s'agit de vins récoltés « en 1890. Dans le cas où ils seraient déclarés provenir de récoltes « antérieures, leur admission sera subordonnée à la production d'un « certificat des autorités du pays d'origine justifiant de l'année de la « récolte.

« Je vous prie de donner des instructions dans ce sens & d'en « informer le commerce.

« Recevez, &c. »

CONCLUSION : Le plâtrage du vin à deux grammes est toléré jusqu'à la récolte prochaine.

LE DÉPLATRAGE DES VINS PLATRÉS.

Il est indispensable de mettre en présence de nos lecteurs le rapport de MM. Gayou, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux & Blarez, professeur à l'école de médecine de la même ville, sur une question qui peut faire changer du tout au tout la législation relative au plâtrage des vins.

M. Ernest Dreyfus avait soumis au Syndicat du commerce en gros des vins & spiritueux de la Gironde, un moyen de déplâtrer les vins sans les altérer. Ce syndicat après deux réunions de la commission chargée de faire l'examen de ce procédé (le 23 juillet & le 6 août 1890), s'est réunie pour entendre le rapport & le discuter.

Digitized by Google

Sont présents :

M. Léon Colin, membre de la Chambre de commerce, président du Syndicat ;

M. G. Guiraut, président d'honneur du Syndicat ;

M. Anglade, membre du Syndicat ;

M. Ernest Dreyfus, membre du Syndicat ;

M. Gayon, chevalier de la Légion d'honneur, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, directeur de la station agronomique de Bordeaux ;

Le docteur Ch. Blarez, professeur à la Faculté de médecine & de pharmacie de Bordeaux, chef du laboratoire de la Chambre syndicale du commerce en gros des vins & spiritueux de la Gironde, chimiste de la ville de Bordeaux.

M. le Président dépose sur le bureau un numéro de la *Tribune médicale,* portant la date du 17 juillet 1890 & contenant un travail concernant les recherches expérimentales sur l'action propre & comparative des sels solubles de strontium sur l'organisme, par M. J.-V. Laborde, membre de l'Académie de médecine, directeur des travaux physiologiques à la Faculté de médecine de Paris, travail qui a été également publié par le *Journal de la Société de Biologie* du 18 juillet 1890, & qui conclut à l'innocuité absolue des composés de strontiane, base de de la recette déplâtrante soumise à l'examen de la commission par M. E. Dreyfus.

MM. Gayon & Blarez prennent successivement la parole pour exposer les résultats d'expériences particulières qu'ils ont faites sur le déplâtrage des vins au moyen du tartrate de strontiane avec addition d'acide tartrique; ces expériences ont fourni des indications telles qu'il est permis de conclure que les vins, après l'opération du déplâtrage, reviennent à leur état normal, c'est-à-dire à l'état dans lequel ils auraient été si on n'avait pas plâtré la vendange. Ils exposeront, d'ailleurs, dans un rapport spécial, les résultats de leurs recherches sur ce sujet.

M. Anglade demande à MM. Gayon & Blarez si, de l'exagération de la dose de tartrate de strontiane appliquée à un vin, il pourrait naître un péril pour la santé du consommateur.

MM. Gayon & Blatez s'en rapportent sur ce point aux expériences concluantes de M. Laborde.

M. Anglade demande en outre si un vin ayant reçu un excès de tartrate neutre de strontiane pourrait être considéré comme falsifié.

« Dans ce cas, répondent MM. Gayon & Blarez, l'excès de tartrate se précipiterait dans les lies & le vin se trouverait dans les mêmes conditions qu'un vin régulièrement déplâtré. »

M. Anglade pose la question suivante :

« Pensez-vous qu'un vin déplâtré puisse se conserver & supporter le voyage dans les mêmes conditions qu'avant l'opération ?

Digitized by Google

MM. Gayon & Blarez répondent affirmativement. Ils ajoutent que les avantages attribués au plâtrage, relativement à la limpidité & à la bonne tenue du vin, ne seront pas perdus par l'opération du déplâtrage.

En ce qui concerne le prix, M. E. Dreyfus informe qu'il reviendrait à environ 0 fr. 65 par gramme de sulfate de potasse à déplâtrer par hectolitre, prix qui pourra être réduit dans l'avenir par l'achat des résidus qui contiennent une notable partie de la crème de tartre introduite par le tartrate de strontiane & d'acide tartrique; le prix serait en outre atténué par la raison que le déplâtrage sert en même temps de fouettage énergique & que, de ce chef, les frais de fouettage seraient économisés.

Ensuite la commission procède à l'examen de la série d'échantillons déplâtrés au tartrate de strontiane par *MM.* Gayon & Blarez.

L'examen porte sur la couleur, le goût & le bouquet.

PREMIÈRE ÉPREUVE : *Vin Alicante* 1889. — Trois échantillons dont un non plâtré, un autre déplâtré au tartrate de strontiane, & un troisième déplâtré au phosphate.

Le résultat du vote décerne la supériorité au vin non plâtré; le second ordre, au vin déplâtré au tartrate de strontiane, & le troisième ordre, au vin déplâtré au phosphate.

DEUXIÈME ÉPREUVE : *Divers Espagne,* 1888. — 1er ordre : Vin déplâtré au tartrate de strontiane; — 2e ordre : Vin plâtré.

TROISIÈME ÉPREUVE : *Vin de sucre :* 1888. — 1er ordre : Vin déplâtré au tartrate de strontiane; — 2e ordre : Vin plâtré.

QUATRIÈME ÉPREUVE : *Aramon,* 1888. — 1er ordre : Vin déplâtré au tartrate de strontiane; — 2e ordre : Vin plâtré.

CINQUIÈME ÉPREUVE : *Coupages divers,* 1889. — 1er ordre : Vin plâtré; — 2e ordre : Vin déplâtré au tartrate de strontiane.

La Commission estime devoir poursuivre ses essais sur des vins en barriques pour pouvoir se prononcer d'une façon catégorique.

Elle décide de prier un de ses membres, M. Anglade, de se procurer deux sortes de vins d'Espagne & deux sortes de vins du Midi pour, après déplâtrage de ces vins en barriques, être en mesure d'apprécier.

A la réunion suivante de la Commission, qui a lieu le 6 août 1890, dans les chais de M. Anglade, quai des Chartrons, 102, à Bordeaux, M. Anglade déclare que, n'ayant pas pu se procurer un vin de Roussillon suffisamment plâtré, il a remplacé cette sorte par un vin d'Espagne blanc.

L'examen au dosage donne le résultat suivant :

1° Un échantillon Alicante 1889, contenant 5 grammes de potasse %, ne contient plus après le déplâtrage que 1 gr. 65 de sulfate de potasse %;

2° Un échantillon Aramon 1889, contenant 4 gr. 90 de sulfate de

Digitized by Google

potasse °/₀, ne contient plus après le déplâtrage que o gr. 70 de sulfate de potasse °/₀ ;

3° Un échantillon Minervois 1889, contenant 3 gr. 35 de sulfate de potasse °/₀, ne contient plus après le déplâtrage que o gr. 75 de sulfate de potasse °/₀ :

4° Un échantillon Mancha blanc 1889, contenant 2 gr. 35 de sulfate de potasse °/₀, ne contient plus après le déplâtrage que o gr. 70 de sulfate de potasse °/₀.

Après dégustation & examen de la couleur, du goût & du bouquet, la Commission est d'accord pour déclarer que les vins déplâtrés sont légèrement supérieurs sous tous les rapports aux vins plâtrés témoins, fouettés aux œufs.

M. le Président déclare closes les opérations de la Commission. M. Guiraut est désigné comme rapporteur chargé de porter les conclusions adoptées à la connaissance de la prochaine assemblée générale.

Extrait du rapport de MM. Gayon, professeur à la Faculté des sciences, directeur de la station agronomique de Bordeaux, & du docteur Blarez, professeur à la Faculté de médecine, directeur du laboratoire du Syndicat des vins en gros & spiritueux de la Gironde, chimiste de la ville de Bordeaux.

MM. Gayon & Blarez ont choisi plusieurs échantillons de vins rouges & blancs, renfermant des quantités variables de sulfate de potasse (plâtre); ils les ont déplâtrés partiellement avec 1 gr. 662 de tartrate neutre de strontiane & ajouté o gr. 394 acide tartrique par gramme de sulfate de potasse à déplâtrer.

Après avoir fait le mélange & le plein des bouteilles, il les ont agitées plusieurs fois, puis ils ont laissé les échantillons debout; la clarification a été très rapide & complète, le vin est devenu très limpide.

Le résultat de leurs analyses démontre :

1° Que le vin a conservé sa richesse alcoolique;

2° Que la dose de sulfate de potasse (plâtre) a été ramenée à des doses normales, & que l'opération a en outre restitué au vin les éléments que le plâtrage avait enlevés plus ou moins complètement;

3° Que le vin conserve les qualités qu'il a acquises par le plâtrage.

4° Que dans le cas d'un vin piqué (chose remarquable), la piqure a diminué & presque entièrement disparu;

5° Que le dépôt renferme une quantité importante de crême de tartre, qu'il y a donc intérêt à le recueillir pour diminuer le prix de revient du déplâtrage.

La conclusion de MM. Gayon & Blarez est la suivante :

L'opération du déplâtrage des vins par le tartrate de strontiane seul, ou mieux avec un quart de son poids d'acide tartrique, se fait facilement & donne un vin qui, à quelques traces près de strontiane, possède la composition d'un vin naturel & non plâtré.

Digitized by Google

CHRONIQUE ARTISTIQUE

TOULOUSE. — L'Académie de musique a clos son concours de composition dans d'excellentes conditions : cent quatre-vingts manuscrits ont été envoyés de tous les points de la France.

Le concours étant exclusivement français, les manuscrits des compositeurs étrangers n'ont pu être acceptés.

Au nombre des lauréats on remarque : M. Pierre Kunc, jeune Toulousain, futur candidat au prix de Rome, qui a obtenu deux premiers prix : l'un pour une ouverture à grand orchestre, œuvre d'un mérite réel, écrite dans le style & l'allure moderne avec une grande originalité & une couleur très personnelle; l'autre pour une mélodie qui produira un grand effet, chantée par une voix large & sonore. — M. de la Tombelle, pianiste & organiste de grand talent, qui a obtenu un premier prix pour un chœur d'orphéon d'une ampleur & d'une facture peu communes dans ce genre de composition. — Quoique indiqué sur le programme comme Parisien, M. de la Tombelle est bien un enfant du Midi & presque un Toulousain. — Signalons encore : M. E. Roux, d'Auch, qui a eu un second prix pour une marche militaire fort remarquable. — M. l'abbé Boyer, de Bergerac, qui a obtenu deux mentions pour deux mélodies. — M. Fontaine, de Nimes, ayant également une mention pour une mélodie : M. de Stal, d'Agen, obtenant une mention pour une ouverture à grand orchestre, & une autre mention pour un chœur d'orphéon.

Les autres récompenses ont été obtenues par des auteurs n'habitant pas la région.

Dans les premiers jours de décembre, l'Académie donnera son premier grand concert pour l'audition des principales œuvres couronnées; ce concert sera donné au bénéfice des inondés du Midi, au théâtre du Capitole. Près de trois cents exécutants prendront part à cette fête musicale, orphéons, musique militaire & orchestre au grand complet.

Le programme sera complété par des œuvres inédites de plusieurs membres titulaires de l'Académie.

Digitized by Google

LIVRES ET REVUES

SAINT-MARTIN DE CANIGOU

NOTICES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

Ainsi que nous l'avons dit dans un des derniers numéros de la *Revue des Pyrénées*, nous nous sommes fait un devoir de traduire du catalan en français. *Sant Marti de Canigo, noticias historicas y arqueologicas*, publié à Barcelone, en 1888, par M. J. Massó Torrents, l'éminent directeur de la Revue catalane l'*Avens*.

Nous avons cru avec juste raison que cette notice sur nn monastère dont les ruines se trouvent non seulement dans la région qu'embrasse notre *Association*, mais encore sur le versant français des Pyrénées, intéresserait nos lecteurs & cela d'autant plus que le travail de notre savant confrère, très soigné & précis, offre à tous les points de vue un sujet sérieux d'étude, & montre chez son auteur des connaissances profondes.

Bien que je me sois attaché à me tenir le plus près possible du texte, je crains de ne pas avoir apporté dans cette traduction la même clarté & la précision que donne le catalan & qu'ont les écrits de M. J. Massó Torrents; le lecteur & l'auteur surtout, voudront bien m'excuser & ne voir que mon désir de leur être agréable. Léon BAURIER.

LA TRADITION

I.

LE CANIGOU.

Se détachant de la cordillère pyrénéenne, ennuyé de ce que le Carlit & Puigmal ne lui laissent voir en son entier la Cerdagne & le val de

Digitized by Google

Ribas, le Canigou fait un pas en avant pour mieux dominer le Vallespir & le Conflent & faire ainsi croire aux Roussillonnais qu'il est le pic le plus élevé de la chaîne.

En revanche, les habitants du Conflent & du Vallespir lui chantent *Montanyas regaladas*, chanson toujours belle qui a autant de variantes que forme de replis le riche versant de la montagne.

On a fait de la vallée boisée de Balaig qui part du dessous même de la Xemeneya (la plus haute des trois crêtes du Canigou), la résidence des lutins & des *encantadas*[1]. Là, un berger qui gardait le bétail de Taurinyá & qui me donna un instant l'hospitalité dans sa cabane, me faisant voir le croisement de deux chemins, me dit qu'à cet endroit se réunissaient à minuit précis toutes les sorcières du Canigou. En arrivant au sommet d'où se voient très bien les *estanyols o clots de Balaig*, un garde bois du pays me dit aussi qu'à minuit des *encantadas* sortaient des fontaines & dansaient la sardana autour de l'eau pendant que le diable faisait la musique en jouant du haut d'un petit monticule à côté, de la flûte & du tambourin, & que ceux qui se baignaient dans ses eaux, *on ne savait plus ce qu'ils devenaient.* J'ai vu au village de Fullá des enfants poursuivant une pauvre femme tenue pour sorcière aux cris de « *Va a Balaig!* ».

Le chroniqueur Géroni Pujades, dans la première partie de sa *Cronica*[2], parle du Canigou, disant qu'il est une montagne fameuse mais perdue de réputation par un lac ou étang de couleur noire qui s'y trouve *& où se cueillent les mauvais arts de magie & d'enchantements* & il traduit sur elle un passage de Pedro Berchor.

Les fraîches & riantes vallées du Canigou ont créé par leur aspect & leur histoire toutes les traditions & légendes maintenant dispersées dans le Conflent & le Vallespir. Il y a peu de temps notre confrère Don Jacinto Verdaguer les a recueillies du peuple & en a composé un joli recueil, faisant ainsi à la montagne neigeuse un présent animé par la chaleur de la pensée de cet éminent poète.

II.

FONDATION DE SAINT-MARTIN.

Enclavé dans la montagne du Canigou, au-dessous même des trois pics de *Trinitat* (1646[m]) où finit la crête qui naît au pic de *Gasemi* (2422[m])

1. Notre regretté ami Julien Sacaze, le savant épigraphiste des Pyrénées, & M. Édouard Piette ont déjà parlé des *encantades*, dans une communication faite en commun à la Société d'anthropologie de Paris, dans la séance du 5 avril 1877. (*Note du traducteur.*)

2. *Coronica universal del principat de Cathalunya*, composta per Hieronym Puiades en Drets Doctor. Any 1609. En Barcelona, en casa de Hieronym Margarit, cap. IIII, fol. 3.

Digitized by Google

& acculé par un précipice effroyable au torrent qui plus loin porte le nom de *Riu Major,* se trouve ce qui reste du couvent de Saint-Martin, fondé au onzième siècle par Guiffred, comte de Cerdagne.

Nous ne dirons pas avec quelle fantaisie le peuple a interprêté l'acte de cette fondation, attribuant à divers motifs la piété du comte, qui, adoptés par nos chroniqueurs & soutenus aussi par les habitants du Conflent, sont suffisants pour convaincre que cette fondation se doit au repentir & non à une piété pure, comme le veulent faire constater quelques auteurs Roussillonnais.

Sans chercher à approfondir, occupons-nous d'abord de ce que nous dit & nous a dit le peuple avant de prendre note de ce qu'en sait l'histoire.

Andreu Bosch dans ses *Titols de Honor de Catalunya, Rossillo y Cerdanya* (Perpinyá, 1628, p. 175), dit ce qui suit s'en rapportant à Tomich, Beuter y Diago, & à Zurita, dans son édition de 1562 :

... « La cause de la fondation fut, que lorsque les Maures entrèrent « en Cerdagne, un de ses neveux se présenta pour garder & défendre « le pays, il livra bataille sans ordre ni pouvoirs du comte & fut « vaincu; le comte vint à son secours, le délivra & battit les Maures, « mais très irrité & trouvant son neveu qui s'était réfugié dans l'église « d'un château appelé Sant-Marti dels Castells, le tua quoiqu'il tînt « le Christ entre ses bras, c'est à la suite de cela qu'il donna l'ordre « d'édifier le monastère..... »

Le Barcelonais Pujades dans la troisième partie de sa *Coronica universal del Principat de Cathalunya* écrite en espagnol & qu'il laissa inédite, publiée en 1826-31 par MM. Felix Torres Amat & Prosper de Bofarull, dit (tome VII, p. 360), ce qui suit sur la fondation faite par Guiffred :

« Il y a diverses manières de voir les motifs qu'eut le comte pour « fonder le monastère, laissant de côté celui qu'à cette époque les « princes chrétiens étaient très portés vers l'Église puisque tous s'ef- « forçaient à en fonder ou en enrichir quelques-unes, laissant encore « de côté d'autres considérations, disons que le comte de Cerdagne « Guiffred tua un de ses neveux dans une église dédiée à saint Martin, « évêque; ce fait arrivant aux oreilles du saint Pontife Sergius IV, ce « dernier, pour le punir de l'homicide volontaire & sacrilège qu'il « avait commis, voulut le priver de ses États & de ses seigneuries, mais « le comte se rendit personnellement à Rome & se prosternant devant « le souverain Pontife en lui demandant humblement pardon & misé- « ricorde, le fit revenir sur sa décision. Le pontife, vu son humilité, « lui pardonna, mais à la condition que, par ses soins & de ses deniers, « il édifiât un monastère de moines bénédictins sous l'invocation & au « nom de saint Martin, afin que si d'un côté il l'avait offensé & lui avait « manqué de respect, de l'autre il l'honorât. »

Tel, comme l'ont reproduit Tomich, Bosch & Pujadès, je l'ai souvent

Digitized by Google

entendu raconter avec de bien petites variantes à Castell & au Vernet, qui sont les villages les plus rapprochés des ruines du monastère. Une femme de Castell m'a même assuré que ce n'était pas un neveu mais bien un de ses propres fils que le comte avait assassiné. Presque tous les auteurs roussillonnais de ce siècle, se sont efforcés de dénuer de tout fondement cette légende conflentine. M. Pierre Puiggari[1] commença à la combattre & tous ont suivi ses traces jusqu'à l'abbé F. Font[2] qui semble animé du désir spécial de laisser immaculée la sainteté de la famille de Guiffred ; accusant nos chroniqueurs plutôt de mauvaise foi que de crédulité & de savoir, comme cela pourrait être juste s'il n'avait fait que transcrire en exagérant peut-être un peu ce qu'ils ont entendu des lèvres du peuple.

En ce qui touche la part que prennent les Maures dans la légende, il suffit de savoir que ceux-ci depuis cent cinquante ans avant la naissance de Guiffred n'étaient plus dans le comté de Cerdagne, pour ne voir que la tendance qu'a le peuple à les faire figurer dans presque toutes les traditions d'avant & d'après la nouvelle conquête.

Mais si nous sommes bien sûrs que les Maures n'ont pris aucune part à la mort du neveu du comte, nous ne pouvons ni croire ni nier que la fondation se doit aux remords d'un crime, du moment que nous ne possédons aucun témoignage authentique ni pour ni contre.

Disons donc que la tradition s'est transmise de père en fils jusqu'à ce que le peuple l'oubliant, l'a léguée aux poètes pour qu'ils l'exagèrent, & aux romanciers pour qu'ils l'anatomisent ; & ne nous offensons pas, jusqu'à ce que l'histoire en réponde, de ce que la réputation d'un comte, qui est notre parent de très loin, soit bien ou mal jugée.

Une autre tradition, se référant à la fondation du monastère & que je n'ai pas trouvée vivante, est celle que donne Bonaventura Tristang dans *Corona Benedictina*[3] & Pujades dans sa *Coronica*.

Le premier dit (page 346). « Il est aussi de tradition ancienne que « le comte, avant de consacrer son œuvre, supplia Dieu Notre-Seigneur « qu'il voulût bien lui signaler l'endroit le plus à propos pour l'exé- « cuter, & que la réponse du ciel fut, qu'il devait élever le monastère « sur la montagne du Canigou qui n'était habitée que par des pâtres

1. *Archéologie locale. Notices sur l'ancienne abbaye de Saint-Martin-de-Canigo, tirées de documents authentiques, & particulièrement d'un inventaire des titres de cette abbaye dressé en 1586 par le Visiteur apostolique Don Juan d'Agullana.* — Extrait du VII[e] *Bulletin de la Société agricole, scientifique & littéraire des Pyrénées-Orientales.* Perpignan, 1858.

2. *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Michel de Cuxa,* par l'abbé François Font. Perpignan, 1881, page 152.

3. *Corona Benedictina, adornada con lo mas precioso de sus singulares prerrogativas,* &c., &c. — *Manifiestola de orden del capitulo general,* el Doctor Buenaventura Tristany, &c., &c. — En Barcelona : Por Rafael Figuero, ano 1677.

Digitized by Google

« & des charbonniers & autres gens ignorants occupés à extraire des « mines, le fer qui abonde dans ces montagnes, & qui étaient privés « d'entendre la messe & la parole divine; qu'il gravisse la montagne, « & que là où il trouverait la neige il bâtisse le couvent, qui semble « une construction miraculeuse, tant le lieu est aride, escarpé & « rempli d'obstacles, avec des précipices immenses; les fondations de « l'édifice assises sur la crête des plus hauts rochers, fait que l'on a le « vertige en regardant par les fenêtres ».

Pujades (3e part., 1831, tome VII, p. 362) la mentionne presque dans les mêmes termes.

HISTOIRE

Au sommet d'un des contreforts du Canigou, dit M. de Barthélemy[1], s'élevait au neuvième siècle une église dédiée à saint Martin & qui devait être l'objet d'un de ces pèlerinages si nombreux dans le Roussillon; on a connaissance de riches donations faites depuis 977 à ce temple solitaire.

En 966, il est fait mention de *Castrum Sancti Martini* (aujourd'hui le village de Castell) dans le testament de Seniofret, comte de Cerdagne, qui lègue à son frère Oliva Cabreta les vignes qu'il y possédait.

En 1005 & 1007, Guiffred & sa première femme Guisla, & Ermengarde, mère du comte, cèdent *ad domum Sancti Martini* plusieurs domaines.

Le 2 des ides de juillet de la même année 1007, Guiffred & Guisla font de nouvelles donations à l'église Saint-Martin pour que l'on y édifie un monastère selon la règle de Saint-Benoît.

Depuis que M. Prosper de Bofarull a publié les *Condes de Barcelona vindicados,* la lumière s'est faite sur les familles de tous les comtés qui sont venus se fondre avec la maison de Barcelone.

Le fondateur de Saint-Martin était fils d'Oliva surnommé Cabreta, & de Ermengarda de qui il hérita du comté de Cerdagne, qui comprenait la Cerdagne proprement dite & les pays de Baridá, Berga, Ribas, Conflent & Capcir, avec les droits au Donazan[2]. Outre Guiffred, Oliva eut encore Bernat, surnommé *Tallaferro,* qui hérita du comté de Besalú; Oliba, qui fut évêque d'Ausona & abbé de Ripoll, Cuixá & San-Martí; Berenguer, évêque d'Elna; Adélaïde, qui se maria avec un

1. *Étude sur les établissements monastiques du Roussillon (diocèse d'Elne-Perpignan)*, par M. Édouard de Barthélemy. (Extrait du *Bulletin monumental de Caen,* 1857, p. 26.)

2. *Privilèges & titres relatifs aux franchises, institutions & propriétés communales de Roussillon & de Cerdagne, depuis le onzième siècle jusqu'à l'an 1660*, recueillis & publiés par B. Alart. 1re partie (seule parue). Perpignan, 1874, page 29.

Digitized by Google

susdit de Bernat, surnommé Joan Auriol, & Ingilberga, qui fut abbesse de Saint-Jean.

Guiffred gouverna ses États de l'année 990 à 1049; il se maria d'abord avec Guisla, & à la mort de celle-ci, avec Elisabeth. Il eut de ses deux femmes sept enfants; entre autres Ramon qui lui succéda pour le comté de Cerdagne, Bernat pour celui de Berga, Guillem, Berenguer & Guiffred furent respectivement évêques d'Urgell, Elne & Narbonne.

Le même comte Guiffred, neuf ans après la fondation de Saint-Martin, donna cent mille sols au vicomte de Narbonne & au marquis de Gothia, pour assurer à son fils qui n'avait pas encore deux ans, l'archevêché de Narbonne. La conduite du jeune prélat fut digne des moyens auxquels il devait son élévation. Durant les soixante-trois ans (1016 à 1079) que dura son gouvernement, nombreux crimes & rapines se commirent dans son diocèse; il arriva même jusqu'à vendre à des juifs les vases sacrés, pour se procurer cent mille sols avec lesquels il acheta pour son frère Guillem[1] l'évêché d'Urgell. Les auteurs de la *Gallia Christiana* (tome VI, p. 23), disent en s'occupant de cette période : « Archiepiscopatum caedibus & dissidiis turbavit, spoliavit ecclesiam, « bonis dilapidatis, praediisque in mercedem militibus datis ». Il était de l'esprit du siècle, dit M. de Gazanyola dans son *Histoire du Roussillon,* d'unir une orgueilleuse piété à la violation la plus hardie des préceptes de l'Église.

Deux ans après avoir été commencée, le 2 des ides de novembre 1009, l'église de Saint-Martin fut dédiée, par Oliba, évêque d'Elne, & en 1011, Guiffred obtint une bulle de Sergius IV lui concédant l'église & les biens qu'il avait acquis pour elle, prescrivant aussi que les abbés seraient élus par la communauté elle-même, selon la règle de Saint-Benoît. Cette bulle, dont l'original en papyrus est conservé à la Bibliothèque publique de Perpignan, a été publiée dans *Marca Hispanica,* col. 988; elle fut envoyée à Paris en 1842 par ordre du ministre de l'Instruction publique pour être reproduite en fac-simile[2].

Les premiers moines de Saint-Martin provenaient de Saint-Michel de Cuixá (monastère situé dans le Conflent, près de Prades) & étaient dirigés par Oliba; mais en 1014 ils élurent pour abbé le moine Sclua, architecte sous la direction duquel s'éleva le nouveau monastère d'après les plans qu'il en avait faits.

La même année, selon Pujades, Tristany y Poch (*Vida de Sant Galderique*) le comte désirant que le monastère possédât de saintes reliques, envoya des délégués à Toulouse qui enlevèrent de sa tombe les restes de saint Galderich, & les portèrent à Saint-Martin où ils furent vénérés.

1. *Histoire du Roussillon,* par Jean de Gazanyola. Perpignan, 1857, page 121.

2. J'ai été trois fois à ladite bibliothèque en 1885, & lorsque j'ai demandé cette pièce, elle était encore à Paris pour être reproduite.

Digitized by Google

Le comte Guiffred continua à faire de riches donations à l'abbaye, & en 1035 il fit son testament & prit l'habit dans le monastère. Plusieurs auteurs, entre autres le bénédictin Tristany, disent que le comte se retira à Saint-Martin avec sa seconde femme Elisabeth, ce qui est difficile à croire vu la prohibition absolue qui existe pour les femmes d'entrer & surtout de vivre dans les couvents d'hommes de l'ordre de Saint-Benoît; quoi qu'il en soit, bien que des cas d'infraction à cette règle se soient produits sans même sortir du Conflent[1], nous pouvons donner la meilleure preuve du contraire par son testament que Marca publie fidèlement dans l'*Appendice*, n° 234, dans lequel le comte dit qu'il renonce *temporales honores, UXOREM & filios.*

Enfin, après quinze ans d'une vie exemplaire, le comte Guiffred mourut le 31 juillet 1049, d'après une inscription aujourd'hui détruite que virent Pujades y Poch & qui couvrait la tombe qu'il creusa lui-même dans le roc, & où, d'après la tradition, il passa quelques nuits de sa vie. Voici l'inscription telle que la donne Pujades :

GVIFREDI COMITIS CINERES MONACHIQVE BEATI
ARTIFICISQVE LOCI CONTINET ISTE LAPIS.
FINE SVO IVLIVS HVIC FINEM MILLE SVB ANNIS,
BIS QVATER QVINIS CONTVLIT ATQVE NOVEM.

Qui sait, si son entrée au couvent & la vie qu'il y a menée, fait observer M. de Bonnefoy[2], ne se doit pas aux remords de l'instrusion simoniaque de son fils à l'archiépiscopat de Narbonne?

Sa mort fut annoncée par l'abbé Miró à tous les monastères de l'ordre en Europe, la plupart répondirent en exaltant les qualités du défunt. Miró, dans son encyclique, après avoir demandé des prières pour l'âme du comte, termine son éloge par le quatrain suivant :

Hujus sacrato conductur membra sepulcro
Quod pius ipse sibi pulchro construxerat actu.
Julius exactam dum mensis clauderet horam,
Excessit seculo, quem poscite vivere Christo.

Quant aux réponses envoyées par les communautés de l'ordre, Pujades dit : « Elles sont précieusement gardées dans un coffret aux « archives du monastère du Canigou, cousues les unes aux autres &

1. M. Puiggari, dans l'ouvrage cité, page 32, & l'extrayant d'un Inventaire de 1787, dit qu'en 1178 fut confirmé le testament de dona Guisla de Vernet, laquelle avait été admise à prendre l'habit de Saint-Benoît dans le monastère où elle fut tonsurée & voilée. A Saint-Miquel de Cuixa, se soulevèrent, dans le siècle passé, de sérieux scandales dus à l'intrusion des femmes dans le couvent.

2. *Épigraphie roussillonnaise*, par M. Louis de Bonnefoy, dans le XVII[e] *Bulletin de la Société agricole, scientifique & littéraire des Pyrénées-Orientales*, p. 106. Perpignan, 1868.

Digitized by Google

« enroulées. Quant on les déplie pour les montrer à quelques person-
« nes de condition, elles arrivent à faire plus de quarante varas de
« longueur. »

En 1332, pendant la prélature de l'abbé Bérenguer de Colomer, les restes de Guiffred & de sa femme Elisabeth, furent transférés dans un autre monument sur lequel on plaça l'épitaphe suivante :

Anno M̊ XX̄XXVIIII incarnationis Domini pridie Kalendas Augusti obiit | dominus Guifredus quondam comes nobilissimus qui sub titulo beati M | artini presulis hunc locum iussit hedificari unde & monachus fuit annis quindecim in | nomine Domini nostri Jhesu Xristi cuius dicti domini Comitis & eius uxoris helisa | bet comitisse corpora translatari fecit in hoc monumento domi | nus Berengarius de Colombario abbas istius loci anno Domini M̊ C̊C̊C XX̊XII̊.

Plus tard, son corps fut transporté dans l'église supérieure, où on lui érigea un tombeau voûté en marbre de Villafranca avec sa statue couchée.

Rien ne peut mieux nous faire connaître l'histoire du monastère depuis ce moment jusqu'à sa sécularisation que les *Notices sur l'abbaye de Saint-Martin de Canigou*, par M. Puiggari, publiées dans le septième Bulletin de la Société agricole, scientifique & littéraire de Perpignan, où sont classés par ordre chronologique tous les faits sur lesquels on a des documents.

Il existe dans l'histoire de ce monastère deux faits importants que nous ne voudrions pas, avant de terminer ces quelques notes, voir passer à la légère.

En 1114, le comte de Cerdanya (Bernat-Guilhem), petit-fils de Guiffre, ne faisant pas plus de cas des prescriptions de la bulle de Serge IV que de la volonté de son aïeul, donne à perpétuité le monastère de Saint-Martin, à celui de la Grassa (évêché de Carcassonne), mettant ainsi à la charge de celui-ci, le soin de l'élection des abbés du premier. En 1159, la communauté de Saint-Martin ayant élu pour abbé, Ramon, moine de Sainte-Marie de Ripoll, ceux de la Grassa, réclamèrent; à leur tour, les moines de Saint-Martin en référèrent au privilège du Pape Serge IV, & de là, naquirent de sérieuses disputes, dans lesquelles intervinrent, non seulement le comte de Barcelone, Ramon Bérenger IV, mais encore l'archevêque de Narbonne & le pape Alexandre III.

Enfin, en 1162, le comte réunit à Barcelone l'archevêque de Narbonne & l'abbé de la Grassa, & après avoir sérieusement étudié l'affaire de l'élection, ils donnèrent gain de cause à la communauté de Saint-Martin. Alors les moines de la Grassa[1], accompagnés de gens armés,

1. *Voyage pittoresque en Roussillon*, 1787.

Digitized by Google

tombèrent à l'improviste sur le monastère du Canigou, blessant plusieurs moines jusqu'au pied des autels, en tuant un, brisant l'image du Christ; ils s'emparent ensuite de tous les biens du couvent qu'ils vendent & donnent à *gratcient.*

Un an après, le pape rétablit l'ordre dans le monastère, ordonnant que tous les biens lui fussent rendus, nommant Ramon abbé, & donnant aux moines la liberté de l'élire dorénavant eux-mêmes.

Jusqu'au quinzième siècle, le monastère traverse une ère de prospérité, mais à partir des célèbres tremblements de terre qui eurent lieu de 1428 à 1430, commence pour lui un état de décadence & de misère qui ne finit qu'avec son existence.

Le 4 novembre 1779, la communauté se réunit, & demande, avant qu'on la lui donne, sa sécularisation; & le 4 septembre 1783 après qu'on leur eut lu la bulle d'extinction, les moines quittent l'habit. Les ornements, vases sacrés, saintes images, &c., furent répartis entre diverses églises du Conflent & le corps de saint Galderich, fut transporté à Perpignan à la grande consternation des habitants de ces vallées, qui le virent partir.

LE MONUMENT

Nulle part peut-être, comme dans les ruines de Saint-Martin de Canigou, on ne peut voir aussi bien l'effet destructeur de la main de l'homme. Ce qui pourrait nous consoler, c'est que là, l'esprit de destruction est compensé par le désir de construire. L'œuvre de Sclua renversée, a servi à bâtir des granges & des écuries pour le bétail des paysans des environs, qui, avec la meilleure foi du monde, ont placé dans les portes de leurs fermes, les chapitaux du cloître.

Aujourd'hui un peu détérioré, le chemin qui conduit de Castells à Saint-Martin est encore bon & dans le temps, au dire de Carrère[1], les voitures y passaient commodément. Après avoir franchi la *Porta forana* (passage ouvert dans le roc & qui donne accès à la vallée du monastère), on aperçoit *Sant Marti Vell* qui, vulgairement appelé ainsi, semblerait indiquer que cet Ermitage était antérieur à l'édification du monastère. Son style est le roman primitif, & sa construction peut remonter aussi bien au dixième siècle qu'au douzième. La nef a 11m70 de longueur & une hauteur qui varie de 3 mètres à 3m50; le clocher est carré & mesure 3 mètres de côté. Le plafond de cette chapelle est aujourd'hui effondré, mais il est probable qu'au lieu d'une voûte, elle devait être recouverte par un toit d'ardoise. L'abside est

1. En 1118, un abbé de la Grassa agit de même envers le monastère de Saint-Feliu de Guixols. (Voyez *Marca Hispanica,* col. 1251.) — Pella y Fargas, *Historia del Ampurdian*, p. 418.

Digitized by Google

adossée à un talus. Dans les derniers temps du monastère, un moine descendait chaque jour dire la messe dans cette antique chapelle pour

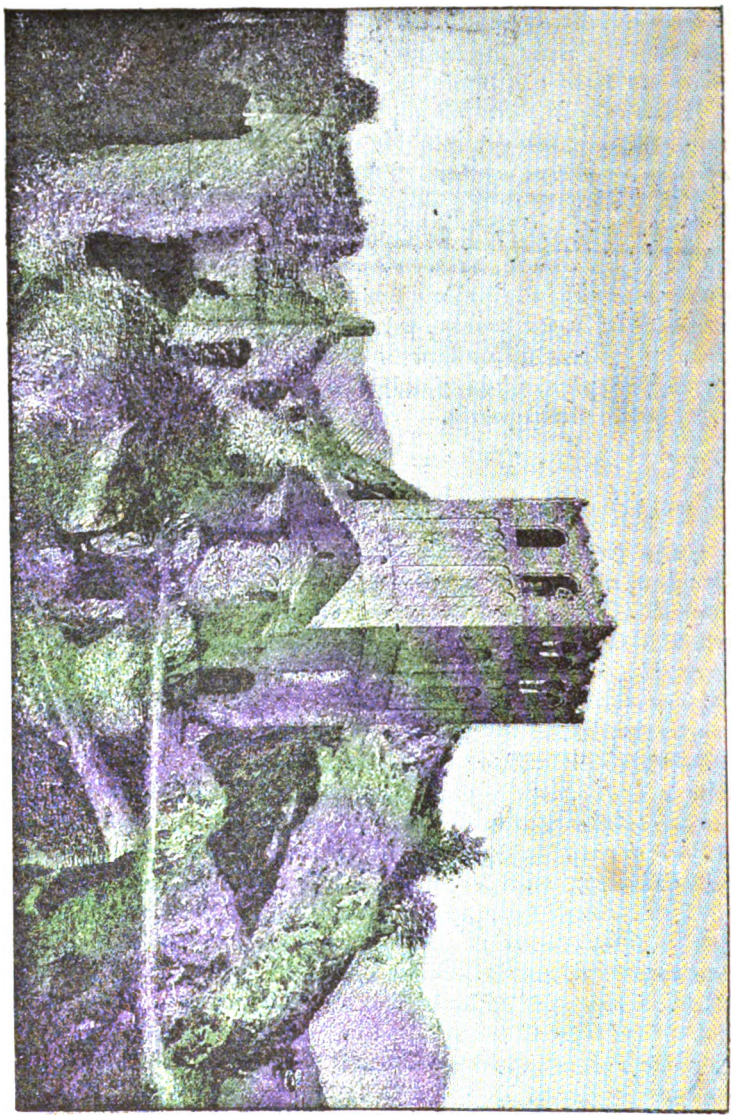

SAINT-MARTIN DE CANIGOU
Vue générale du monastère, prise de la promenade de Saint-Benet.
(D'après une photographie de F. Rogent.)

les fidèles de Castell. *Sant Marti Vell* est construit sur un point qui domine toute la vallée de ce dernier village jusqu'au Vernet.

Digitized by Google

De là, après dix minutes de montée ou arrive au monastère, en passant près de la *Font del Comte*.

De l'antique demeure, il ne reste plus debout que l'église à demi effondrée, écrasant la crypte & la tour-clocher; quelques pans de mur dénudés marquent seuls l'emplacement qu'occupaient les autres constructions.

L'ÉGLISE

L'église supérieure, la crypte & la tour-clocher, sont les restes les plus anciens qui existent encore du couvent. Selon nous, ce sont les seules constructions qui appartiennent à l'œuvre primitive exécutée sous la direction de l'abbé Sclua, & qui fut, comme nous l'avons vu, terminée au commencement du onzième siècle.

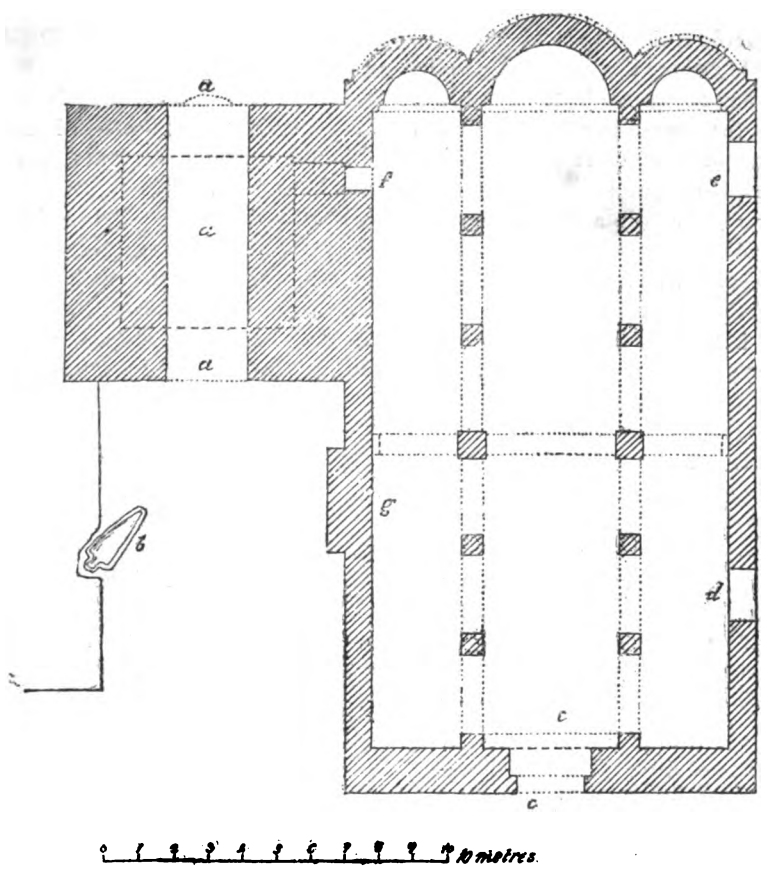

PLAN DE L'ÉGLISE ET DE LA TOUR-CLOCHER DE SAINT-MARTIN DE CANIGOU.

Digitized by Google

La tour-clocher sous laquelle est pratiquée une des entrées du monastère (voir le plan *a*), est carrée, elle a 16 mètres de hauteur & 8 mètres de largeur sur les quatre côtés. Elle a trois étages : le premier a deux petites ouvertures qui regardent en dedans du monastère, & du côté de dehors on remarque une saillie qui devait servir d'emplacement à quelque statue; le second étage a deux grandes fenêtres cintrées, mais plus basses & appareillées, unies par de petites colonnes d'un travail grossier. Le tremblement de terre qui eut lieu en 1428 détruisit toute la tour comme aussi la plus grande partie du monastère; elle fut reconstruite en 1433, durant la prélature de l'abbé D. Joan Squerd, par Guillem Carmessó, tailleur de pierres, pour la somme de 14 livres barcelonaises. Nonobstant, dans la reconstruction, on dût suivre le modèle du clocher primitif & aussi utiliser les mêmes matériaux, car aujourd'hui elle a tout-à-fait l'aspect d'une tour romane de la transition du onzième au douzième siècle.

L'entrée qui est sous la tour donne accès à une cour, à droite de laquelle s'élève l'église, & à gauche, au pied d'un mur de construction moderne se trouve le tombeau primitif de Guiffre qui, d'après la tradition fut creusé par lui-même dans la roche vive (voir plan *b*); il était auparavant recouvert par une dalle de pierre, sur laquelle était gravée l'inscription que nous avons donnée plus haut (pag. 879).

Par *c* (voir le plan), on entrait dans l'église à trois nefs terminées par trois respectives absides, & soutenues par de massives colonnes de granit; *d* était la porte qui laissait communiquer au cloître & à l'escalier descendant à la crypte; la porte *e*, aujourd'hui murée, donnait accès à la chapelle de saint Galderich (de construction bien postérieure); par *f* on montait aux étages de la tour; & à *g* se trouvait le mausolée érigé au comte fondateur, par l'abbé Berenger de Colomer, en 1332.

L'église a 18m50 de longueur; la nef centrale, 7 mètres sur 4 mètres de largeur, & les latérales, 5 mètres sur 3 mètres. Elles sont divisées en deux parties un peu inégales par deux piliers massifs, & chacune d'elles subdivisée en trois arcades soutenues par deux colonnes à chapiteaux; de plus, une autre colonne à la séparation de chaque abside supporte la voûte de la dernière arcade.

L'église supérieure était dédiée à saint Martin de Tours. Ses dix colonnes représentent la partie la plus caractéristique du monastère: elles ont toute l'apparence d'avoir été construites en plein dixième siècle. Les fûts en granit d'un seul bloc, sont ronds & démesurément ventrus, ce qui leur donne un aspect de lourdeur & enlève à la colonne toute idée d'élégance. Les chapiteaux larges & écrasés, présentent quatre faces, carrés du haut & arrondis à la partie qui s'ajuste au fût, & l'un d'eux, même, est complètement lisse. La sculpture est simple, à deux reliefs, & quelques-uns ne manquent pas d'un certain goût. Les débris de toute sorte, & la terre qui couvre le sol, cachent les bases,

Digitized by Google

ce qui a fait croire à plusieurs qu'elles n'en avaient pas, mais en creusant quelques centimètres, on peut les voir, elles sont carrées avec chaque angle émoussé.

Les proportions de ces colonnes sont les suivantes :

Chapiteau	0m36
Fût	1m82
Base	0m10
Colonne	2m28

La crypte, qui était dédiée à Sainte-Marie, a aussi trois nefs qui correspondent à celles de l'église, mais moins élevées (3 mètres de hauteur). Les absides sont égales à l'abside centrale, & 2 mètres en

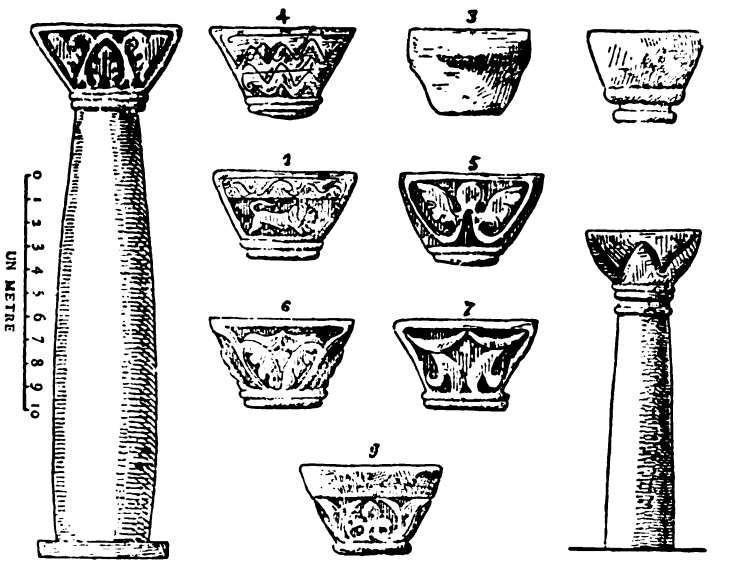

COLONNE ET CHAPITEAUX DE L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN DE CANIGOU.

COLONNE ET CHAPITEAU DE LA CRYPTE.

recul sur la longueur avec celles de la nef supérieure, à cause du rocher sur lequel reposent ces dernières; ainsi qu'on peut s'en rendre compte par la reproduction photographique que nous donnons du monastère. Sept piliers différents séparent une nef de l'autre, &, près des absides, une colonne à chapiteau brut (0m30), à fût couronné par un anneau (1m08), il n'y a pas de bases.

Digitized by Google

LE CLOITRE

Un sentier qui fait le tour d'une cour au milieu de laquelle sont les ruines d'une citerne, voilà tout ce qui reste de ce qui fut le cloître du monastère de Saint-Martin. Depuis le premier chapiteau jusqu'à la dernière base, absolument tout a été sorti de sa place pour aller orner les maisons des villages des environs.

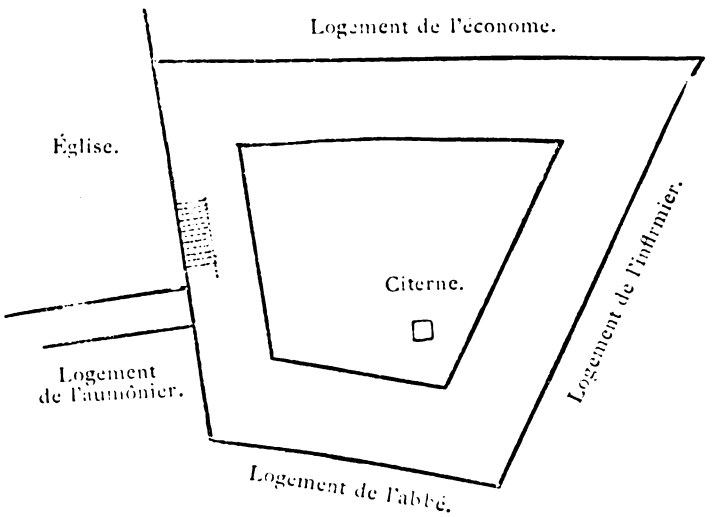

Ces quelques vestiges seuls nous permettent de tracer le plan rudimentaire que nous donnons[1].

L'aile la plus longue mesure 13m 50.

Dans le plan qu'en a publié M. Puiggari, il fait figurer vingt colonnes en comptant comme telles les angles; mais aujourd'hui il est impossible de donner sûrement la disposition du cloître.

Nous avons trouvé soit à Castell soit au Vernet, vingt & un chapiteaux, huit fûts & treize bases. Nous allons spécifier.

Les restes les plus importants du cloître de Saint-Martin, sont à *cal Batlle* au village de Castell. Au premier étage de la maison, quatre magnifiques colonnes forment comme une galerie soutenant en même temps la toiture. Nulle part comme là, on ne retrouve la colonne aussi

1. Le plan publié par M. Puiggari est parfait pour donner une idée de la disposition du monastère; mais il doit être corrigé quant au cloître, auquel il croit pouvoir donner la forme d'un parallélogramme.

Digitized by Google

complète, car c'est le seul endroit où les chapiteaux conservent leurs tailloirs, ceux de partout ailleurs sont perdus. Le chapiteau le plus remarquable est celui de la colonne 1, qui représente une procession

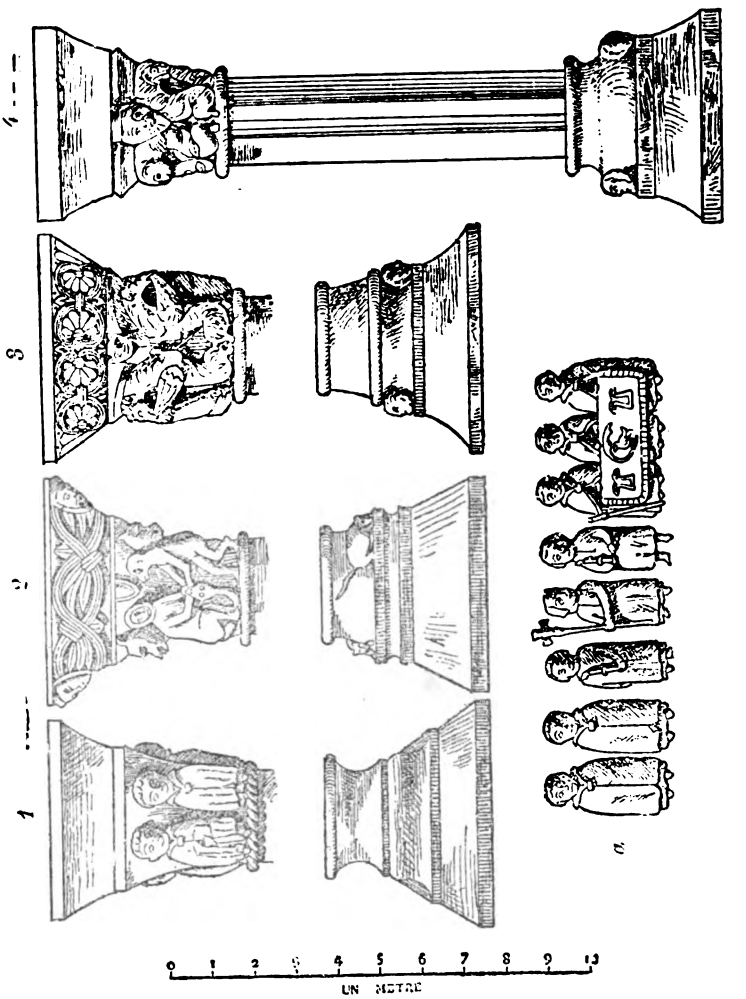

COLONNES PROVENANT DU CLOITRE DE SAINT-MARTIN.
Actuellement à *Cal Batlle*, au village de Castell.

& duquel nous donnons les trois autres faces développées, *a*. Le chapiteau 2 représente sur une des faces que nous copions, le péché originel où, par une précocité de l'artiste, difficile à s'expliquer, il substitue à nos *premiers* pères un couple de singes. Les tailloirs 2 & 3 sont d'un très joli enlacement.

Digitized by Google

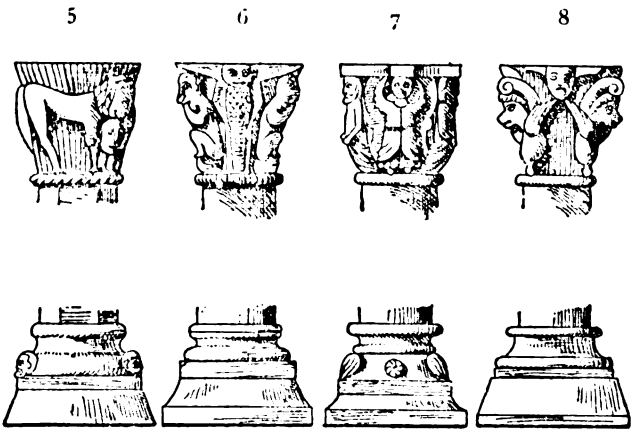

CHAPITEAUX ET BASES PROVENANT DU CLOÎTRE DE SAINT-MARTIN.
Aujourd'hui au clocher de Castell.

Les chapiteaux 5, 6, 7 & 8, avec leurs fûts & bases respectives, partagent en deux les fenêtres du petit clocher de Castell. Les chapiteaux 9, 10, 11 & 12 sont encastrés aux quatre coins de l'église de ce village.

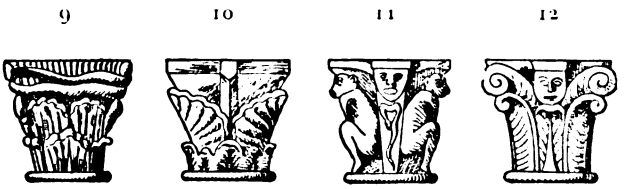

CHAPITEAUX PROVENANT DU CLOÎTRE DE SAINT-MARTIN.
Aujourd'hui dans l'église de Castell.

Les 13 & 14 sont placés de chaque côté de la partie de la ferme de *cal Batlle,* & l'on est surpris de leur ressemblance avec ceux du portique de Queralbs dans la vallée de Ribas [1].

1. Dans le numéro 17 de la revue *L'Avens* (août 1883), j'ai publié quelques notes sur le portique de Queralbs. Ne connaissant pas suffisamment à cette époque le style roman, je donnais raison à Pellicer y Pagés, qui croit que ce portique fut un essai du cloître de Ripoll. Il suffit de le voir pour se convaincre que cela est inexact. Cependant, en comparant le chapiteau dont je donnai alors le dessin avec le 14 de Saint-Martin que je publie aujourd'hui, on verra une grande analogie; en sus, les proportions de la colonne ne peuvent pas être plus semblables.

Digitized by Google

Le 15 se trouve à *can Jampi*, & joint avec les bases I, II, III, IV, & V arrangées les unes sur les autres forment un pilier qui soutient une treille.

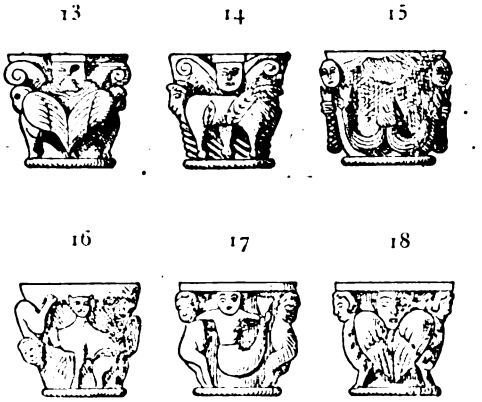

CHAPITEAUX PROVENANT DU CLOÎTRE DE SAINT-MARTIN,
Qui se trouvent dans quelques maisons de Castell & du Vernet.

Le chapiteau 16 est à la première maison de gauche en entrant à Castell.

Enfin, les chapiteaux 17 &18, assez détériorés, sont à la terrasse de *can Capella*, sur la place du Vernet.

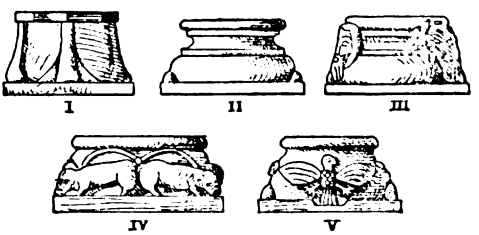

BASES PROVENANT DU CLOÎTRE DE SAINT-MARTIN.
Aujourd'hui à Can Jampi, à Castell.

Il reste encore trois chapiteaux, que nous ne copions pas, deux sont a *can Casas* de Castell, ils représentent deux têtes sur une surface plane, l'une celle d'un homme & l'autre d'une femme. Le troisième est abandonné & traîne d'un endroit à l'autre du sol de la ferme de *can Battle*, on y voit sculptées des grenouilles à têtes humaines.

Voilà donc tout ce qui reste de l'antique cloître de Saint-Martin.

Digitized by Google

La colonne mesure 1m60; celle que nous prenons pour modèle, la quatrième, est divisée comme il suit :

Tailloir	0m16
Chapiteau	0m28
Fût	0m80
Base	0m36
Colonne	1m60

Je dois avertir que ces proportions varient; car on voit dans certaines, les chapiteaux les plus hauts avoir les tailloirs les plus bas; il est à supposer que les bases les moins hautes comme celles de *can Jampi* devaient supporter un fût plus long.

Les fûts sont cylindriques ou octogones.

Le cloître de Saint-Martin n'était pas à arceaux, & une toiture d'ardoises reposait directement sur les chapiteaux; ce qui le prouve, c'est que l'on voit encore dans les murs les trous des poutres qui soutenaient la charpente.

Je ne puis expliquer d'autre manière l'absence absolue de douilles parmi les ruines du monastère & à Castell.

Je ne crois pas que personne ait fait jusqu'à présent des recherches sur la construction du cloître, & je n'ai pas eu l'occasion de voir aucun document y référant, mais il serait d'une grande utilité que quelque Roussillonnais, eux qui ont sous la main les archives de Perpignan, nous en cherchât.

Au premier coup-d'œil on reconnaît que le cloître est postérieur à l'église d'au moins un siècle, car, si dans celle-là on voit un art qui ignore les proportions & un travail grossier, l'autre porte bien marqué le sceau du douzième siècle, par ses délicats motifs d'ornementation & un goût sévère dans l'ensemble, qui font du style roman un des plus parfaits, pourvu du nécessaire & dépouillé du superflu.

Quoique bien inférieur au point de vue artistique, le cloître de Saint-Martin était le frère de ceux de Cuixá & de Sainte-Marie d'Arles, & on retrouve une certaine parenté avec la partie ancienne de celui de Ripoll, construite par l'abbé Berga, avec ce que l'on prit à Santa-Maria de Besalú (à en juger par quelques chapiteaux que nous avons pu voir bien loin de leur place), & surtout, & bien plus que tout, avec les cinq colonnes qui ornent le portique de l'église de Queralbs, dans la vallée de Ribas.

* * *

Les arts des siècles postérieurs qui florissaient justement alors que notre couvent était pauvre, n'y ont laissé que des murs difficiles à classer, d'un travail inégal, exempts d'art & sans autre prétention que de servir au but pour lequel ils étaient élevés.

Digitized by Google

En 1786, par ordre du *Consell Sobira del Rossello*, on transporta à l'église de Castell le mausolée élevé en l'honneur du comte fondateur par l'abbé Berenguer de Colomer en 1332. Le monument y est encore, seulement la statue couchée du comte a disparu. Trois pierres tombales furent placées près de son tombeau lorsqu'on le descendit du monastère, les inscriptions qui y sont gravées ont été publiées par M. de Bonnefoy. L'une porte la date de 1303 & recouvre la dépouille de Guillem de Servoles; une autre de 1314, celle de l'abbé Arnal de Corbiach; M. de Bonnefoy pense que la troisième qui ne porte pas d'inscriptions, recouvre les restes de Berenguer de Colomer.

Parmi les objets provenant de Saint-Martin & que l'on conserve, se trouvent dans l'église de Castell, une tapisserie, qui, selon la tradition, aurait été brodée par la comtesse Guisla & dont je compte m'occuper plus tard dans un travail spécial[1]; un dais qui porte la date de 1641, un ostensoir d'argent & une croix de vermeil.

Maintenant les moines ne verront plus la *passejada de Sant-Benet*[2], ne soigneront plus les jardins, n'apaiseront plus leur soif à la *font del comte*, ils n'auront plus à redouter les incursions de ceux de la Grassa. Depuis que le corps de saint Galderich a fui ces vallées, les flancs du Canigou sont devenus vaines pâtures; personne ne s'agenouillera sur le sol de l'église, la végétation sauvage envahira les pierres, & le clocher restera désormais muet de surprise jusqu'à ce que sonne pour lui l'heure de s'écrouler.

J. Masso Torrents.

L'intention de M. J. Massó Torrents est de faire une étude sérieuse sur l'architecture romane dans les Pyrénées (ce dont on s'est jusqu'ici trop peu occupé), en y mêlant des notices historiques, le seul moyen de fixer de petits détails de construction qui doivent avoir cependant un grand intérêt dans un ouvrage de caractère général; nous tiendrons les lecteurs de la *Revue des Pyrénées* au courant de ces publications, que si gracieusement on veut bien nous communiquer.

La Notice sur le monastère du Canigou dont nous donnons aujourd'hui la traduction, est un des premiers essais de l'entreprise de M. J. Massó Torrents. L'auteur, avec modestie, ne considère ce travail que comme un entretien, où il n'est dit qu'une faible partie de ce que l'on peut faire à propos de Saint-Martin de Canigou.

Léon Baurier.

1. Dernièrement j'ai vu à Paris, au musée de Cluny, deux broderies qui provenaient de Saint-Martin de Canigou. L'une (quoique le catalogue n'en fasse pas mention) est un morceau de celle qui est conservée dans l'église de Castell.

2. Promenade unie & ombragée qui s'étendait depuis le monastère jusqu'à la partie de la montagne où se trouvait une chapelle dédiée à Saint-Benet.

Digitized by Google

Annales du Midi, n° 5. Janvier, 1890. — Page 1. A Leroux : *Études critiques sur les Annales de Limoges* (suite d'un travail commencé dans le précédent numéro, pp. 510-527). L'auteur étudie dans ces deux articles, d'une critique très pénétrante, le recueil connu sous le titre de *Chroniques manuscrites* ou d'*Annales manuscrites de Limoges,* important pour l'histoire de cette ville du quatorzième au seizième siècle. Il prouve que ce recueil a passé par quatre formes différentes, dont il montre le point de départ & la filiation, & dont il détermine la valeur historique; de ces quatre rédactions, trois sont inédites (celles qui ont pour auteurs Jean de Lavaud, Pierre de Razès & Pierre Mesnagier); la quatrième, celle de Jean Bandel, a été publiée en 1872. La conclusion de M. L. est qu'il serait utile de refaire cette édition & de publier les parties inédites, au moins celles de J. de Lavaud. — Page 27. Charles Joret : *Le Père Guevarre & la fondation de l'hôpital général d'Auch.* M. J. complète ici un précédent travail (*Annales du Midi,* I, pp. 340-393) où il avait retracé la carrière du P. Guevarre, jésuite, qui, avec le P. Chaurand & le P. Dunod, prit une grande part à l'organisation des « bureaux de charité » ou « hôpitaux généraux » à la fin du dix-septième siècle & au commencement du dix-huitième. Il nous montre le P. Guevarre établissant à Auch en 1712-13 un hôpital pour la fondation duquel l'archevêque Augustin de Maupeou avait laissé une somme de 170,000 livres, & procédant en cette ville, comme il le fit probablement aussi à Toulouse, à « l'enfermement des pauvres ». — Page 36, Ch. Douais : *Les manuscrits du château de Merville* (*Haute-Garonne*). Inventaire, description, & analyse étendue, avec de nombreux extraits, des vingt & un manuscrits de la bibliothèque privée du château de Merville, mis à la disposition de M. l'abbé D. par M^me^ la comtesse de Villèle. Nous ne signalerons que les plus intéressants : 1° *Histoire en prose de la croisade contre les Albigeois* (quinzième siècle). On sait que nous possédons déjà deux récits de ces événements en langue vulgaire : l'un en vers, c'est la fameuse *Chanson de la Croisade,* récemment publiée par M. P. Meyer; l'autre en prose, l'*Histoire de la guerre des Albigeois,* en languedocien, publiée en dernier lieu dans l'*Histoire générale de Languedoc.* Le ms. de Merville nous offre une troisième version de ces mêmes faits; l'auteur « tantôt s'éloigne de la *Chanson* pour se rapprocher de l'*Histoire* en prose, ou réciproquement, tantôt s'éloigne de l'une & de l'autre »; mais comme il ajoute à toutes deux des traits originaux, il faut admettre qu'l a puisé à des sources que nous ne possédons plus. Le ms. semble bien être l'autographe de celui-ci, comme l'attestent les ratures & les « corrections d'auteur » dont il est couvert; l'un de ses premiers possesseurs fut M. de l'Escale Gouhas, frère du célèbre Joseph Scaliger, qui le donna en 1587 à M. de Chalvet-Rochemonteix, châtelain de Merville. 2. Traduction française (exécuté au milieu du seizième siècle) de l'histoire (latine) des Albigeois par Pierre de Vaux de Sernay. Cette traduction

Digitized by Google

est différente de celle qu'Arnaud Sorbin fit imprimer en 1568. La traduction signalée par M. D. n'est pas la première en date; M. P. Meyer vient d'en découvrir une qui remonte au treizième siècle. Il est curieux de constater le succès obtenu jusqu'au seizième siècle par l'œuvre du moine apologiste de Simon de Montfort. — MÉLANGES. I. *Une date nouvelle de la vie de Pétrarque* (P. de Nolhac). D'une note inscrite par Pétrarque sur la feuille de garde d'un ms. de la *Cité de Dieu*, il résulte que le poète se trouvait en février 1325 à Avignon, & non à Bologne comme on le croyait jusqu'à présent; c'est la première date précise que l'on possède sur sa vie, en dehors des renseignements tirés de ses œuvres. Sur les motifs & les conséquences de sa présence à Avignon, M. de N. émet des hypothèses qui paraîtront très hasardées à bien des lecteurs. — II. *Lettres de rémission pour un apprenti tapissier d'Aubusson* (A. T.) d'où il résulte qu'en 1528 l'industrie de la tapisserie fleurissait à Aubusson. — III. *La famille de M^me^ de Sévigné en Provence* (A. D.), analyse critique d'un livre de M. de Saporta publié sous ce titre, & contenant, avec des documents inédits, des renseignements intéressants sur le gouvernement de M. de Grignan de Provence & la destinée de quelques membres de la famille de M^me^ de Sévigné. — IV. *Cinq lettres bénédictines inédites* (Ph. Tamizey de Larroque). — V. *Les manuscrits méridionaux de la Bibliothèque de sir Thomas Phillipps, à Cheltenham* (H. Omont). — P. 101 : COMPTES RENDUS. — P. 131 : CHRONIQUE.

Avril, p. 137. M. Prou : *Fabri de Peiresc & la numismatique mérovingienne*. Renseignements curieux sur la collection de médailles de Peiresc, laquelle fut en son temps, grâce à l'obligeance de son possesseur, un « véritable musée public » (elle comptait à la mort de Peiresc au moins dix-sept mille trois cent quatre-vingt-douze pièces). Étude de deux mss. (conservés aujourd'hui à La Haye) où Peiresc décrivait un certain nombre de monnaies mérovigiennes; rectification de fausses lectures & nouvelles indications. — P. 170. Ch. Douais : *Les manuscrits du château de Merville* (suite). 3. Dépositions de vingt-neuf témoins, interrogés du 2 déc. 1299 au 30 mars 1300 par Bernard de Castanet (auquel a appartenu le ms.), Nicolas d'Abbeville & Bertrand de Clermont inquisiteurs (avec deux *fac-simile*); ces dépositions nous ont été conservées par un autre ms. (B. N. lat. 11847) qu'a étudié M. Ch. Molinier. M. D. compare ces deux ms. & tire de celui de Merville quelques renseignements nouveaux sur les rites d'initiation pratiqués par les « Bons Hommes », sur le crédit dont ils jouissaient dans le Midi, sur l'extension de leur secte dans la Haute Italie. — 4. « Cérémonies & compli-« mens d'honneur qui se gardent annuellement par les capitoulz à « l'entrée de leur charge & durant le cours de leur année (1619-1621) ». Ce titre, assez inexact, ne donne pas une idée suffisante du contenu du ms. qui permet de reconstituer la vie municipale de Toulouse au commencement du dix-septième siècle, & dont M. D. annonce la prochaine publication. — 7. Chronique de Martin de Troppau (une des

Digitized by Google

œuvres importantes de l'historiographie latine au moyen âge, & qui raconte parallèlement l'histoire des empereurs jusqu'en 1270 & celle des papes jusqu'en 1276). — P. 209. A. Thomas : *Rodrigue de Villandrando en Rouergue.* Additions au livre de J. Quicherat sur ce célèbre aventurier qui fut, vers le milieu du quinzième siècle, la terreur du Midi; elles sont puisées aux archives communales de Rodez, Millau & Saint-Affrique. — P. 233. MÉLANGES ET DOCUMENTS : *Une relation inédite de l'Escalade de Genève,* 1602 (L. G. Pélissier). On sait qu'en 1602, le duc de Savoie essaya de surprendre Genève & fut obligé de se retirer, laissant entre les mains des Genevois un certain nombre de prisonniers qui furent traités « en voleurs & brigands » & pendus le jour même; M. P. publie de cet événement une relation nouvelle, rédigée probablement par un capucin qui s'était mêlé aux troupes savoisiennes. — P. 241. COMPTES RENDUS. — P. 252. REVUE DES PÉRIODIQUES. — P. 272. NÉCROLOGIE. — P. 276. CHRONIQUE.

Juillet. — P. 281. A. Jeanroy, *La tenson provençale.* Dans cette étude, continuée dans le numéro d'octobre, l'auteur, s'appuyant sur trois récentes dissertations allemandes, esquisse une histoire générale des genres dialogués dans la poésie des troubadours. Il définit ces divers genres, la *tenson* (simple débat où deux adversaires soutiennent librement leur avis), le *partimen* (débat où l'un des adversaires laisse à son interlocuteur le choix entre deux solutions, & prend pour lui celle qui reste libre), & la *cobla* (couplet isolé contenant ordinairement une attaque, à laquelle il est répondu dans un autre couplet). Il essaie d'établir que le plus ancien de ces genres est la *tenson,* qu'elle remonte au commencement du douzième siècle, que le *partimen* n'a guère apparu qu'à la fin de ce siècle & qu'il a pu passer du Nord au Midi, enfin que la *cobla* est un peu postérieure au *partimen.* Étudiant la façon dont ces pièces étaient composées & débitées, il soutient qu'elles étaient, non improvisées, mais écrites à loisir par deux auteurs se concertant à l'avance, & qu'à l'origine du moins, elles étaient chantées & non simplement récitées. Enfin il propose une explication de la genèse & de la filiation de ces genres. — P. 305. Ch. Douais, *Les manuscrits du château de Merville* (fin); 8. Sermons (quinzième siècle, au nombre de soixante-cinq). Ils sont surtout remarquables par d'assez nombreux dictons, proverbes ou légendes populaires. Dans le texte latin sont intercalés un assez grand nombre de mots en langue vulgaire, ce qui est très fréquent dans les recueils de sermons du moyen âge; il est donc probable que nous avons là des résumés de sermons réellement entendus, prononcés naturellement en langue vulgaire, mais que le traducteur aura été embarrassé pour rendre un certain nombre d'expressions familières qu'il aura laissées dans leur idiome original. Ils contiennent quelques allusions historiques & de curieux traits de mœurs. 20. Traduction libre du *De Natura Rerum* de Lucrèce, exécutée à Merville même, en 1644; elle est précédée d'un très curieux

Digitized by Google

avant-propos où l'auteur, qui abordait l'œuvre de Lucrèce pour la première fois, fait preuve, dans le jugement qu'il porte sur elle, de beaucoup de bon sens & de largeur d'esprit. On ne voit pas pourquoi M. D. qui donne une liste des traductions françaises de Lucrèce, s'arrête à l'œuvre si médiocre de Pongerville, & ne cite pas les traductions récentes & infiniment meilleures de MM. Crouslé (en prose) & A. Lefèvre (en vers). — P. 365. Spont, *La taille en Languedoc de 1450 à 1515*. Dans cette étude très précise, qui complète en le confirmant, l'ouvrage de Dom Vaissette, M. S. étudie l'origine de la taille, sa répartition & son histoire pendant plus d'un demi-siècle; il y a là une masse énorme de faits qu'il est presque impossible de résumer. — MÉLANGES & DOCUMENTS : I. *Notice sur un recueil de Mystères provençaux du quinzième siècle* (A. T.) Le ms. récemment découvert, contient un recueil de Mystères, intéressant à cause du petit nombre de textes de ce genre que nous a laissé la littérature méridionale. Ce recueil, qui vient d'être entièrement copié par M. H. Teulié, sera, nous l'espérons, publié prochainement. II. *Rodrigue de Villandrando en Auvergne* (A. T.) (1437-39). III. *L'imprimerie à Avignon en 1444*; analyse d'un livre de M. l'abbé Requin, où celui-ci expose une découverte capitale pour la question de l'origine de l'imprimerie. — P. 422. COMPTES RENDUS. — P. 433. NÉCROLOGIE. — P. 435. CHRONIQUE.

Octobre. — P. 441. A. Jeanroy. *La tenson provençale* (suite). (Voir plus haut). — P. 463. A. Deloye, *Pétrarque & les dames de Saint-Laurent à Avignon :* article relatif aux relations de Pétrarque avec le monastère de Saint-Laurent d'Avignon auquel ont appartenu plusieurs membres de la famille de Sade, qui était, à ce qu'on pense, celle du mari de la célèbre Laure. Détails historiques de ce monastère, publication d'inscriptions provenant de sa chapelle. — A. Spont, *La taille en Languedoc de 1450 à 1515* (fin). — MÉLANGES ET DOCUMENTS. I. *Notice sur le chansonnier provençal de Saragosse* (A. Pagès). Table détaillée d'un ms. de troubadours dont une description très sommaire avait déjà été donnée par Milà y Fontanals. La bizarre jalousie du possesseur de ce volume n'a permis à M. P. de prendre copie d'aucune pièce complète; néanmoins les titres & les *incipit* permettent de se rendre compte de la valeur de ce recueil qui serait surtout intéressant pour la connaissance de la poésie provençale à son déclin. En effet, sauf dans sa seconde partie, ce ms. nous offre surtout (on peut l'affirmer avec certitude) des œuvres de la fin du treizième siècle & du quatorzième; on y retrouve la minutie pédantesque des grammairiens de cette époque dans la dénomination des genres & de leurs variétés; quelques-uns de ces genres (comme la *dansa balada*) paraissent influencés par la poésie du Nord; d'autres sont assez peu représentés dans la poésie méridionale pour qu'on regrette de ne pas connaître les spécimens qu'en offre le ms. de Saragosse (pastourelle, descort, estampie, retrouange). La première

Digitized by Google

partie du ms. contient des pièces anonymes; la troisième des œuvres de l'école toulousaine dont plusieurs étaient déjà connues (par exemple celles de Raimon de Cornet & de Jean de Castelnau). — II. *La lutte d'Arles & de Vienne pour la primatie des Gaules* (Ch. Lécrivain). Résumé critique d'un livre de M. Gundlach établissant que le recueil intitulé *Epistolæ viennenses* est une série de falsifications fabriquées probablement d'un seul coup au commencement du douzième siècle pour soutenir les prétentions fort mal fondées du siège de Vienne à la primatie des Gaules. — P. 528. PÉRIODIQUES. — P. 558. NÉCROLOGIE. — P. 559. — CHRONIQUE. A. J.

Toulouse Chrétienne. L'Église Saint-Étienne, par JULES DE LAHONDÈS, XXXIX-482 p. Toulouse, Éd. Privat, 1890.

Il semble qu'en ce moment où Toulouse sollicite le rétablissement de son antique Université, elle prenne à cœur de justifier son renom de Toulouse la Savante. Depuis quelques années une vie intellectuelle intense s'y manifeste, soit par la création de Sociétés qui prennent rang parmi les plus prospères de province, soit par la publication de Revues nouvelles accueillies avec faveur de la critique autorisée, soit par l'apparition de nombreux volumes d'histoire ou d'érudition. Voici qu'aujourd'hui on nous annonce, non plus une étude isolée, mais un vaste ensemble de monographies constituant un véritable monument : l'histoire de TOULOUSE CHRÉTIENNE. Une réunion d'érudits, la plupart bien connus déjà par leurs travaux antérieurs, a réparti entre ses membres l'énorme tâche qui, confiée à un seul, eut absorbé son existence. Chacun d'entre eux nous doit donner l'historique complet d'une des églises ou de l'un des monastères si nombreux dans notre ville à la fin du dix-huitième siècle. Les résultats de cette excellente méthode de travail ne se sont pas fait attendre, & c'est le premier volume de cette série que nous avons le périlleux honneur de présenter aux lecteurs de la Revue. Dans les premières pages nous trouvons, associés en cette entreprise, trois noms chers à tous ceux qui ont comme nous le culte du passé de notre Languedoc : S. E. le cardinal Desprez, à l'initiative duquel Toulouse doit son Université libre, centre de travail d'où émane l'idée de cette publication; M. l'abbé Couture, le maître en la langue des Troubadours, & M. l'abbé Douais, le plus infatigable & le plus heureux de nos chercheurs; c'est lui qui nous donne le plan & l'idée de l'œuvre, exposé rapide de la vie chrétienne dans notre ville; ses centres divers, ses institutions si multiples & si fécondes, ses gloires sont énumérées en quelques pages sobres, lumineuses, & pleines de promesses. Le volume à qui elles servent d'introduction nous est un sûr garant du succès de l'entreprise.

Digitized by Google

Notre vénérable cathédrale devait nécessairement être étudiée la première, & je n'hésite pas à dire, dussé-je blesser sa modestie, que

LE CONSEILLER DE LESTANG.

M. de Lahondès était le mieux à même de mener à bonne fin cette difficile entreprise. Une double science est en effet nécessaire ; incessamment il faut passer de l'archéologie monumentale, à l'archéologie

Digitized by Google

documentaire; ils sont rares les savants qui tiennent la balance égale &, comme Violet-le-Duc, interprétant un document avec des pierres, expliquent un monument par des textes. Il fallait, en outre, se rendre accessible au gros public auquel l'ouvrage est destiné, chose pénible à notre époque, où la science est devenue scrupuleuse & ne se contente plus des déclamations & exclamations si chères aux prédécesseurs dont M. de Lahondès évoque le souvenir dans sa préface. Le mainteneur des Jeux Floraux a su être fidèle au programme; grâce à son style clair & imagé, nous avons, non pas un bouquin qui se consulte, mais un livre attrayant qui se lit d'affilée & se relit. Siècle par siècle, nous sommes initiés à la vie des chanoines : fondations, donations, revenus, procès, devoirs, prérogatives, conflits parfois entre l'archevêque & la première aumusse de France. Puis c'est la paroisse, ses limites, ses chapelles & les couvents, les œuvres de miséricorde qu'elle entretient si prospères. Tous ces détails liés à l'histoire du diocèse & de la ville, toute une existence de quinze siècles passant par tant de vicissitudes, allant du calice de verre de saint Exupère au calice d'étain de la Révolution. A notre grand regret, nous ne pouvons qu'abréger ces pages si pleines, & nous devons nous borner à donner une idée de la description du monument entièrement neuve & où l'on marche de découverte en découverte. Voyez, justement, ce que l'on gagne à cette archéologie scrupuleuse qui ne laisse pas une pierre sans lui demander son secret, pas une liasse sans en lire la dernière ligne : il se trouve, en fin de compte, que notre cathédrale était le monument le plus inconnu de la ville & sans doute de France. C'est sa laideur qui lui a valu cette disgrâce, Chartres, Amiens, voilà belle matière à commentaires! Mais ce pauvre Saint-Etienne, victime de tant de défaveurs! Ainsi en est-il des hommes, je dirais même volontiers des femmes. Dès le début, M. de Lahondès établit que la nef actuelle a été élevée sur les murs de l'église construite par l'évêque Izarn, au moment même où les chanoines de Saint-Sernin jetaient les fondements de leur superbe basilique; une bonne partie du mur de façade a survécu, & les trois arcatures aux chapiteaux si délicats, que l'on voit sur la tribune, sont les survivants des sept qui surmontaient le portail. Du même temps, les chapiteaux & bandeaux replacés à la hâte sur les gros pilastres de la nef. Le vieux mur percé de deux étroites fenêtres sur la rue des Cloches, déjà signalé par Catel & d'Aldéguier, était sûrement l'étage inférieur du clocher. L'église d'Isarn, était sans doute à trois nefs, bien modeste, en comparaison de Saint-Sernin, si riche des offrandes de pèlerins. Lors de la reconstruction on supprima les rangées de piliers ou colonnes & l'on voûta sur les murs extérieurs renforcés. La reconstitution de la cathédrale d'Izarn, vieille de huit cents ans, est une des parties de l'ouvrage qui font le plus d'honneur à la sagacité & à la justesse de coup-d'œil de M. de Lahondès. Durant cette florissante époque où le comté de Toulouse atteignit l'apogée de sa prospérité, s'élevèrent les

Digitized by Google

divers bâtiments capitulaires dont les débris réunis au Musée, comptent parmi les plus remarquables produits de l'art roman. C'est avec juste raison que l'auteur revendique pour Toulouse la gloire d'une école d'architecture & de sculpture durant le onzième siècle, & repousse l'expression de roman auvergnat appliquée indistinctement dans notre région. Saint-Etienne, Saint-Sernin, la Daurade, Saint-Pierre-des-Cuisines formaient, avant la Révolution, un ensemble sans égal en France, & les épaves recueillies par notre Musée, donnent une idée de la fécondité & de la souplesse du génie de nos artistes. A l'heure même où le Nord se ruait sur le Midi, ils inauguraient un style gothique bien à part & qui triompha finalement du style français importé par les envahisseurs. Violet-le-Duc a maltraité ces grands vaisseaux dont la nef de Saint-Etienne est le prototype, &, par une erreur étrange, il déclare incommode pour le culte ces vastes nefs qu'aucune colonne ne vient recouper, où l'autel est visible de tous les points, où le prédicateur embrasse tout l'auditoire d'un coup d'œil. C'est le comte Raymond VI qui fit jeter cette voûte de dix-neuf mètres de portée, durant les années douloureuses de la croisade albigeoise, il mit ses armes à la clef de la première voûte, affirmant ainsi que l'œuvre était sienne & non de l'évêque passé dans les rangs des croisés. Le travail pauvre, les chapiteaux empruntés à la vieille église, tout porte la trace de la misère & de la hâte. Raymond VII acheva un peu plus tard l'édifice en construisant la rosace, inspirée de celle de Notre-Dame, & les fenêtres dont la seule qui subsiste rappelle celles de la cathédrale de Reims. Avec les vainqueurs, le gothique du Nord s'impose; en 1272, Toulouse & Narbonne voient jeter les fondations de deux cathédrales gigantesques. M. de Lahondès nous montre la cathédrale d'Amiens, prise pour type par les maîtres de l'œuvre à Saint-Etienne & à Saint-Just, comme à Limoges & à Clermont. Par une coïncidence étrange, dans les deux villes, le chœur seul a été achevé; plus heureux Saint-Just a vu s'élever sa voûte à quarante mètres, tandis que la mort de Bertrand de l'Ile, l'opulent prélat, arrêtait Saint-Etienne à la hauteur du triformium. On dirait que ces superbes édifices, plantes étrangères, n'ont pu venir à bien sur notre sol; on ne les imita pas, c'est de la nef de Raymond VI que procèdent Sainte-Cécile d'Albi, Saint-Vincent de Carcassonne, les Jacobins, les Cordeliers & la plupart de nos églises jusqu'à la Dalbade, la dernière venue.

C'est au savant Bernard de Rousergue que M. de Lahondès attribue, selon toute vraisemblance, le triforium, & l'élégante clôture de chœur; à propos des manuscrits qu'il donna à la cathédrale, il nous renseigne sur le sort des quelques épaves de la riche bibliothèque échappées à l'incendie de 1609 & à la Révolution. Il passe de chapelle en chapelle ne laissant pas un écusson sans l'attribuer, un problème architectural sans le résoudre, il nous apprend que l'auteur de la belle statue du président de Lestang, est Arthur Legoust, artiste de talent dont on

Digitized by Google

connaissait le nom sans pouvoir apprécier le faire. Par contre, que d'erreurs relevées! que d'attributions rectifiées. Un chapitre entièrement neuf est celui des vitraux, pauvres victimes si maltraitées, si dédaignées; ils sont réhabilités & leur histoire est rétablie grâce à des inductions étonnantes de sagacité & de justice. Nous reconnaîtrons désormais Dominique de Florence, offrant son vitrail à saint Étienne, puis Pierre de Saint-Martial & le cardinal, son frère, puis dans le plus précieux, ce roi, ce jeune homme, cet évêque, enfin identifiés, Charles VII, Louis XI, dauphin, & Denis Dumoulin, leur zélé partisan. Les portraits des deux souverains sont d'une ressemblance frappante &, par là, extrêmement précieux. Nous en avons assez dit pour permettre de juger tout ce que renferme de découvertes cet excellent ouvrage qui semble apparaître à point pour fêter les huit cents ans d'existence de la cathédrale d'Izarn ; nous n'avons pas essayé d'en faire l'analyse, tâche au-dessus de nos forces, nous n'avons voulu que faire entrevoir ce qu'il y a de découvertes nouvelles dans ce travail, véritable monument en l'honneur de celui que tant de prélats se sont efforcés de faire superbe & magnifique, cœur & tête de Toulouse Chrétienne. Des photogravures & quelques dessins dus au fin crayon de l'auteur animent & commentent le texte que deux plans aident aussi à saisir.

Comme on ne saurait honnêtement terminer ce genre d'article sans chercher quelque chicane à l'écrivain, c'est sur l'achèvement si désiré & si irréalisable de notre cathédrale, auquel il consacre quelques pages, que je contesterai avec lui. Il a l'air de se résigner (p. 444), à accepter la démolition de la vieille nef comme une nécessité inéluctable, lui, qui vient justement de rendre ses anciens titres au monument vénérable par excellence! Il nous semble qu'à un programme quelconque cette conservation s'impose absolument; il plaide du reste fort bien sa cause quelques pages plus loin. Je pense que c'est par erreur qu'il a parlé de prolonger la nef septentrionale, c'est le mur extérieur des chapelles qu'il voulait dire, on aurait ainsi un espace raisonnable. Mais alors se pose la question de la façade, &, à vrai dire, c'est celle qui intéresse les Toulousains. Or, il n'y a pas à discuter, si l'on conserve la nef, il faut résolument accepter la donnée & faire une façade semblable avec un clocher médiocre. Le plan de M. Chambert était mauvais, mais on en peut faire de meilleurs. A Paris, le problème a été ainsi résolu pour Saint-Germain l'Auxerrois. Quant à l'intérieur de l'église, on ne saurait mieux exprimer que M. de Lahondès, ce qu'il y a à faire & à éviter, une seconde nef communiquant avec la première est un barbarisme, si jamais on l'élève elle devra être indépendante ouvrant seulement sur le chœur, mais il est urgent que le triste délabrement de notre cathédrale prenne fin. Nous croyons savoir que déjà les projets sont en bonne voie, &, avec un guide aussi sûr que le président de la Société d'archéologie, le résultat ne saurait être douteux,

Digitized by Google

c'est la récompense des bons livres; ils sont en même temps de bonnes œuvres. J. DE MALAFOSSE.

La Fin du Parlement de Toulouse, par A. DUBOUL. 1 vol. in-8°, 432 pages. Toulouse, imprimerie F. Tardieu, 1890. Chez tous les libraires.

M. A. Duboul aurait dû donner à son livre le titre suivant : « Les derniers magistrats & officiers royaux du Parlement de Toulouse ». Ce titre eût été plus conforme au plan de l'ouvrage. Celui-ci étant excellent, rempli de faits clairement exposés & puisés aux bonnes sources, nous nous garderions de chercher chicane à l'auteur au sujet de l'étiquette, qui importe peu.

Louis XIV, le grand autoritaire, avait brisé, comme toutes les autres, la résistance, l'opposition puissante des Parlements. Les *très humbles remontrances* des corps judiciaires n'avaient que l'apparence de l'humilité & du respect. Les ordonnances n'étant pas enregistrées, la force armée jouait alors un rôle effectif & sans réplique. « L'intervention du Parlement dans la promulgation des lois, écrit M. Duboul, était une garantie contre les erreurs ou les entraînements du législateur, une sauvegarde contre l'injustice possible d'une initiative sans contrôle, une barrière, quelquefois infranchissable, aux tentatives d'arbitraire & de despotisme ». C'est ainsi, en effet, que nous aimons à voir juger notre ancien Parlement, car ses membres devaient être, suivant un mot très employé aujourd'hui, de *vrais libéraux*. Et quel pouvoir étendu ils avaient entre les mains puisqu'ils faisaient, en même temps, de la justice, de la police, de l'administration, de la politique. Le chancelier Maupeou voulut ramener les cours souveraines au rôle de simples tribunaux. En 1771, une véritable transformation s'opérait; elle eut peut-être mérité de durer; elle n'eut qu'un *règne* illusoire & éphémère. En 1774, les parlementaires font une rentrée triomphale; des flots de vins — on ne l'a plus vu depuis — coulèrent sur les places publiques; tout se passa en cris & en chansons... Plus tard s'imposèrent les Edits Bursaux, le Parlement renouvela ses énergiques protestations. C'était la lutte finale, avant la disparition complète de la Cour souveraine. Le 8 mai 1788, le Parlement fut militairement occupé ; les magistrats sont prisonniers, & ils ne sortiront que s'ils consentent à enregistrer les Edits Bursaux. M. Duboul s'est fait le narrateur énergique de cet épisode émouvant. Au Parlement succède le grand Bailliage. Il dure à peine quelques mois, & les parlementaires sont encore rappelés. Ce ne sont partout que fêtes & illuminations... On semblait ne pas voir la Révolution qui s'avançait. Le Parlement proteste jusqu'au bout contre toutes les mesures pouvant diminuer son autorité. L'Assemblée nationale confie l'administration de la justice aux Chambres des vacations. Le 16 août 1790, l'ancienne magistrature disparais-

Digitized by Google

sait. La Chambre des vacations proteste une dernière fois, & ses membres sont accusés de rébellion & de forfaiture. L'échafaud se prépare & saura les retrouver tous, malgré l'amnistie générale de 1791. La Convention a remplacé l'Assemblée nationale. Au mois d'août 1793 commencèrent les arrestations en masse; les anciens parlementaires ne sont pas oubliés. M. Duboul signale parmi les premières victimes, Mengaud de Lahage, Firmy, Cucsac, Lafont-Rouis, Montégut, Rigaud, Segla, puis viennent ensemble juin (1794), Le Blanc, Dubourg, D'Aguin, Fajac, Murols, Miégeville, Aussonne, Savy-Gardeil, d'Hélyot, Montégut, Senaux, Gaillard-Frouzins, Dupin, Dortet de Ribonet, Combettes-Caumont, Lacaze de Villières, Poulhariès, d'Ayguesvives, de Cassand, de Marsac, Sapte, Decazes, La Broue, Larroquan. La liste des victimes n'est pas close. Le 6 juillet 1794, on vit monter sur l'échafaud : Perès, Lespinasse, de Rouville, Bardy, Combettes-Labourelie, Rey de Saint-Géry, Poucharamet, Guiringand, Carbon, l'abbé de Barrès, Lasbordes, Lespinasse, Peyrot, Daspe, Belloc, Lassus, Trinquecostes, Delamote, Mourlens, Guillermin, Labrousse de Veyrazet, Pegueiroles, Delong.

Sous la Terreur, on vit monter sur l'échafaud cinquante-sept parlementaires. M. Duboul trace, en s'appuyant toujours sur des documents ou des souvenirs certains, la vie instructive de ces magistrats, qui marchèrent à la mort avec dignité, & dont la postérité a justement fait des martyrs du devoir professionnel, des modèles de haute vertu.

Dans un chapitre spécial, qui est comme un *Appendice*, M. Duboul cherche à réédifier sous nos yeux le monument où siégeaient les parlementaires. C'est dans le château Narbonnais, l'ancien palais des comtes de Toulouse, que le Parlement s'installa au quinzième siècle. La grande salle de l'audience était achevée en 1492, & les diverses parties du palais furent successivement reconstruites & agrandies dans la suite des temps. Le greffier Lacombe a laissé une chronique intéressante de la vie intérieure du palais & un aperçu à vol d'oiseau du monument. Deux plans du dix-huitième siècle sont dans les cartons des archives départementales... & c'est tout. La cour d'appel & le tribunal ont remplacé l'ancien Parlement & ne le rappellent en rien extérieurement. Quelques débris artistiques, des plafonds, des panneaux, un pan de mur avec contrefort, attestent seuls l'ancienne splendeur. M. Duboul donne des descriptions détaillées de la grand'chambre, de la chambre dorée, de la tournelle, & il évoque le souvenir de ces grands parquetages à caissons, de ces devises & placards dorés semés partout, de ces anges aux ailes déployées & portant les armes royales, qui étaient aussi celles du Parlement, de ces tapisseries fleurdelisées d'or sur fond bleu, de ces grandes cheminées ornées de sculptures & de boiseries.... Dans les nouvelles salles on retrouve deux plafonds à caissons & à figures sculptées, que M. Duboul décrit avec une scrupuleuse exactitude & une compétence artistique très sûre.

Digitized by Google

Le Parlement nous a laissé ses archives, abondantes & riches en documents. Celui qui a essayé de mettre un ordre logique dans ce vaste dépôt est qualifié d'*érudit* par M. Duboul. Nous remplacerons, si vous voulez, l'érudition par une bonne volonté entière & le désir de faire œuvre utile. Le terrain est simplement préparé pour rendre les recherches plus faciles & signaler les bons endroits aux travailleurs sérieux. M. Duboul est de ceux-là.

Qu'il nous permette seulement de lui dire que son livre, d'une lecture si attachante, trouble parfois notre esprit & l'entraîne en dehors des paisibles & calmes horizons de l'histoire sincère & vraie. Nous rencontrons des pages trop indignées, trop militantes. Sans doute, il faut flétrir la terreur, l'échafaud en permanence, le crime impassible & féroce; mais, hélas! l'histoire, en remontant le cours des âges, ne présenterait-elle pas une série de faits abominables, inspirant également l'horreur & le dégoût?

Le temps a tout apaisé, tout nivelé, presque tout effacé. Le fait seul est resté pour l'historien impartial, racontant le passé sobrement, en quelques traits ineffaçables que le lecteur retient & juge comme il lui plaît. Laissons certains mots, certaines phrases, certains clichés au *journal* & au *pamphlet*, qui sauront en user largement.

Nous ne reverrons plus les vieux temps. Eclairons-les simplement de la lumière seule de la vérité, avec la ferme conscience du progrès matériel & moral accompli.

Ainsi doit agir l'historien de nos anciennes institutions locales. En ses meilleures parties, le livre de M. Duboul restera comme un des plus instructifs. E. LAPIERRE.

Revue de Comminges. — L'année 1889 de cette Revue, préparée par Julien Sacaze, n'a pu voir le jour. Elle est restée à l'état de manuscrit. Le nouveau bureau de la Société des Etudes du Comminges a voulu continuer l'œuvre créée par notre ami, nous l'en félicitons.

Le fascicule des deux premiers trimestres de 1890, ouvre la nouvelle série des publications commingiennes, par une excursion dans le val d'Aran. C'est M. Maurice Gourdon qui est le cicérone. Il en a le droit, car il connaît admirablement les Pyrénées centrales & parle en touriste *qui a vu*. Est-ce pour empêcher les bavards *qui n'ont pas vu*, d'user de sa prose pour en tirer bénéfice avec les éditeurs, qu'il a mis au bas de son article, *reproduction & traduction interdites*. Il en a également le droit; chez les savants, se servir de la science ou de l'expérience des autres pour se faire un nom, est chose assez commune. Notre collègue luchonnais donne la primeur des ascensions aux pics de Colomés, situés au sud de Salardu, dans une région que nous avons parcourue nous-même & qui constitue au point de vue géologique, surtout au

Digitized by Google

sait. La Chambre des vacations proteste une dernière fois, & ses membres sont accusés de rébellion & de forfaiture. L'échafaud se prépare & saura les retrouver tous, malgré l'amnistie générale de 1791. La Convention a remplacé l'Assemblée nationale. Au mois d'août 1793 commencèrent les arrestations en masse; les anciens parlementaires ne sont pas oubliés. M. Duboul signale parmi les premières victimes, Mengaud de Lahage, Firmy, Cucsac, Lafont-Rouis, Montégut, Rigaud, Segla, puis viennent ensemble juin (1794), Le Blanc, Dubourg, D'Aguin, Fajac, Murols, Miégeville, Aussonne, Savy-Gardeil, d'Hélyot, Montégut, Senaux, Gaillard-Frouzins, Dupin, Dortet de Ribonet, Combettes-Caumont, Lacaze de Villières, Poulhariès, d'Ayguesvives, de Cassand, de Marsac, Sapte, Decazes, La Broue, Larroquan. La liste des victimes n'est pas close. Le 6 juillet 1794, on vit monter sur l'échafaud : Perès, Lespinasse, de Rouville, Bardy, Combettes-Labourelie, Rey de Saint-Géry, Poucharamet, Guiringand, Carbon, l'abbé de Barrès, Lasbordes, Lespinasse, Peyrot, Daspe, Belloc, Lassus, Trinquecostes, Delamote, Mourlens, Guillermin, Labrousse de Veyrazet, Pegueiroles, Delong.

Sous la Terreur, on vit monter sur l'échafaud cinquante-sept parlementaires. M. Duboul trace, en s'appuyant toujours sur des documents ou des souvenirs certains, la vie instructive de ces magistrats, qui marchèrent à la mort avec dignité, & dont la postérité a justement fait des martyrs du devoir professionnel, des modèles de haute vertu.

Dans un chapitre spécial, qui est comme un *Appendice*, M. Duboul cherche à réédifier sous nos yeux le monument où siégeaient les parlementaires. C'est dans le château Narbonnais, l'ancien palais des comtes de Toulouse, que le Parlement s'installa au quinzième siècle. La grande salle de l'audience était achevée en 1492, & les diverses parties du palais furent successivement reconstruites & agrandies dans la suite des temps. Le greffier Lacombe a laissé une chronique intéressante de la vie intérieure du palais & un aperçu à vol d'oiseau du monument. Deux plans du dix-huitième siècle sont dans les cartons des archives départementales... & c'est tout. La cour d'appel & le tribunal ont remplacé l'ancien Parlement & ne le rappellent en rien extérieurement. Quelques débris artistiques, des plafonds, des panneaux, un pan de mur avec contrefort, attestent seuls l'ancienne splendeur. M. Duboul donne des descriptions détaillées de la grand'chambre, de la chambre dorée, de la tournelle, & il évoque le souvenir de ces grands parquetages à caissons, de ces devises & placards dorés semés partout, de ces anges aux ailes déployées & portant les armes royales, qui étaient aussi celles du Parlement, de ces tapisseries fleurdelisées d'or sur fond bleu, de ces grandes cheminées ornées de sculptures & de boiseries.... Dans les nouvelles salles on retrouve deux plafonds à caissons & à figures sculptées, que M. Duboul décrit avec une scrupuleuse exactitude & une compétence artistique très sûre.

Digitized by Google

Le Parlement nous a laissé ses archives, abondantes & riches en documents. Celui qui a essayé de mettre un ordre logique dans ce vaste dépôt est qualifié d'*érudit* par M. Duboul. Nous remplacerons, si vous voulez, l'érudition par une bonne volonté entière & le désir de faire œuvre utile. Le terrain est simplement préparé pour rendre les recherches plus faciles & signaler les bons endroits aux travailleurs sérieux. M. Duboul est de ceux-là.

Qu'il nous permette seulement de lui dire que son livre, d'une lecture si attachante, trouble parfois notre esprit & l'entraîne en dehors des paisibles & calmes horizons de l'histoire sincère & vraie. Nous rencontrons des pages trop indignées, trop militantes. Sans doute, il faut flétrir la terreur, l'échafaud en permanence, le crime impassible & féroce; mais, hélas! l'histoire, en remontant le cours des âges, ne présenterait-elle pas une série de faits abominables, inspirant également l'horreur & le dégoût?

Le temps a tout apaisé, tout nivelé, presque tout effacé. Le fait seul est resté pour l'historien impartial, racontant le passé sobrement, en quelques traits ineffaçables que le lecteur retient & juge comme il lui plaît. Laissons certains mots, certaines phrases, certains clichés au *journal* & au *pamphlet*, qui sauront en user largement.

Nous ne reverrons plus les vieux temps. Eclairons-les simplement de la lumière seule de la vérité, avec la ferme conscience du progrès matériel & moral accompli.

Ainsi doit agir l'historien de nos anciennes institutions locales. En ses meilleures parties, le livre de M. Duboul restera comme un des plus instructifs. E. LAPIERRE.

Revue de Comminges. — L'année 1889 de cette Revue, préparée par Julien Sacaze, n'a pu voir le jour. Elle est restée à l'état de manuscrit. Le nouveau bureau de la Société des Etudes du Comminges a voulu continuer l'œuvre créée par notre ami, nous l'en félicitons.

Le fascicule des deux premiers trimestres de 1890, ouvre la nouvelle série des publications commingiennes, par une excursion dans le val d'Aran. C'est M. Maurice Gourdon qui est le cicérone. Il en a le droit, car il connaît admirablement les Pyrénées centrales & parle en touriste *qui a vu*. Est-ce pour empêcher les bavards *qui n'ont pas vu*, d'user de sa prose pour en tirer bénéfice avec les éditeurs, qu'il a mis au bas de son article, *reproduction & traduction interdites*. Il en a également le droit; chez les savants, se servir de la science ou de l'expérience des autres pour se faire un nom, est chose assez commune. Notre collègue luchonnais donne la primeur des ascensions aux pics de Colomés, situés au sud de Salardu, dans une région que nous avons parcourue nous-même & qui constitue au point de vue géologique, surtout au

Digitized by Google

point de vue glaciaire, l'une des régions les plus curieuses des Pyrénées. Depuis les bains de Trédos, il faut quatre heures pour arriver au sommet du pic occidental (2869m), & trois heures & demie pour revenir. — L'ascension du grand pic Colomés (2930m), se fait facilement en huit heures, depuis Salardu. En face, de l'autre côté de la vallée, se voit le pic Sandrans (2699m), dont M. Gourdon a le premier gravi les crêtes.

Très intéressante est la description par M. le baron de Lassus, de l'entrée & de la réception de M. le duc de Richelieu dans la ville de Saint-Gaudens, le 23 octobre 1762. Le tableau que trace l'auteur, du haut personnage en question, le fait connaître comme l'un des puissants & des sans souci, du siècle dernier. Riche, aimant les plaisirs & la représentation, maréchal de France, il savait mener la vie en grand seigneur. Ce fut en grand seigneur, aussi, qu'il fit son entrée dans Saint-Gaudens. Les archives de M. de Lassus lui ont fourni sur cette visite princière des détails fort curieux, qui permettent de savoir ce qu'était à cette époque l'organisation intérieure de Saint-Gaudens. Et l'on peut voir que les Saint-Gaudinois étaient, en recevant un si noble personnage, à la hauteur de la tâche qu'ils avaient accepté.

Nous avons déjà donné, sous la signature R....., un compte rendu du travail, attachant & utile, de M. A. Couget, sur les délégués du Nebouzan à l'assemblée de Muret, nous n'y reviendrons pas.

Dans le deuxième fascicule, nous trouvons encore un article de M. Maurice Gourdon, sur une série de « *premières ascensions* », que nous recommandons aux touristes. Ce sont toujours les pics non visités de la vallée d'Aran qui occupent notre alpiniste luchonnais. Comme notre compatriote le Dr Jeanbernat, M. Gourdon pense que la vraie source de la Garonne, est constituée par le Rio de Ruda, descendant du cirque de Sabourède & coulant d'abord du nord au sud, pour rouler ensuite ses eaux en sens inverse, vers Saint-Béat & Toulouse.

Le Mémoire de M. Gourdon se termine par une monotone nomenclature des plantes observées dans la haute vallée d'Aran. Pour un alpiniste, s'occupant de géologie, il manque là une indication sur la nature des terrains qui ont vu pousser ces plantes. — Vient ensuite la nomenclature des diverses roches qui constituent le sol de l'Aran. Il y a ici un défaut de désignation géologique, il faudrait pouvoir classer les roches de chaque terrain. — Enfin, M. Gourdon donne en finissant une liste des minéraux qui enrichissent les terrains du val espagnol. En résumé : des indications utiles aux alpinistes & aux chercheurs de roches. Pas de synthèse; c'est regrettable.

Vient ensuite un travail substantiel de M. le baron de Lassus président de la section du Comminges, sur la Rançon de Roger IV d'Espagne, baron de Montespan. C'est là pour le riche & savant bibliophile l'occasion de parler & de faire parler l'histoire sur le château de Montespan, l'une des curiosités du pays de Comminges, dont l'origine

Digitized by Google

vraie nous est révélée par l'auteur, grâce aux trouvailles faites dans les archives de Montréjeau.

Suivent des notices : 1° sur les exploitations du sel dans la saline du Salat, par M. Huc, qui décrit les procédés curieux & nouveaux, mais fort coûteux, c'est du moins notre croyance, des fabrications des diverses catégories de sel; 2° sur l'ancienne source salée de Salies-du-Salat, servant à alimenter l'établissement thermal. Glissons. En transformant habitudes & établissement, on pourrait faire à Salies une station balnéaire de premier ordre.

Dans un compte rendu très nourri de l'excursion générale faite par la Société du Comminges à Salies-du-Salat, M. Alphonse Couget, vice-président de la Société, fait un historique de la localité, & parle un peu de tout ce qui peut intéresser Salies. M. Couget nous permettra de lui faire observer, en passant, que ce n'est nullement Leymerie qui a parlé le premier des gisements de sel de Salies. C'est d'abord le Dr Garrigou, puis Magnan & le Dr Bleicher, qui, contrairement à ce qu'avait décrit Leymerie, ont déclaré que les terrains des environs de Salies appartenaient au Trias & renfermaient du sel en abondance. Pourquoi M. Couget a-t-il parlé de géologie sans s'être renseigné? Il aurait, en consultant un géologue, évité d'imprimer quelques lignes qui débutent par des expressions & par des idées vraiment si étranges, qu'elles suscitent l'hilarité des gens compétents. Son résumé historique, fort intéressant du reste, & bien écrit, se trouve un peu déparé par le côté histoire naturelle.

M. Dulon, professeur à Saint-Germain-en-Laye, fait une critique de quelques inscriptions romaines publiées par M. Trey-Signales dans le fascicule précédent de la *Revue*.

Nous souhaitons que la Revue de Comminges se maintienne telle qu'elle est & qu'elle grandisse encore. Elle constituera, nous l'espérons bien, l'une des publications qui feront honneur au Midi savant & à l'Association des Pyrénées. F.....

Compte-rendu de l'Académie des sciences (Institut de France.) — MM. A. F. Marion & F. Quitel. (N° 25, 23 juin 1890), *Dispersion du Salmo Quinat sur les côtes du Sud-Ouest de la France.* — Ces savants travaillant au laboratoire de zoologie de Banyuls-sur-Mer, ont eu l'occasion de constater la présence du *Salmo Quinnat* (Saumon Quinnat), inconnu dans la région jusqu'à ce jour. Ils en donnent la description détaillée, & terminent leur communication en disant que dans les derniers jours de mai 1890, cette espèce de saumon avait été retrouvée jusqu'à l'embouchure de l'Aude.

M. FROSSARD (*Id.*, p. 350), dont nous avons déjà fait connaître une

Digitized by Google

communication à l'Académie des sciences sur le sujet, présente la note suivante sur les roches métamorphiques de Pouzac (Hautes-Pyrénées).

« En poursuivant l'étude géologique du gisement de Pouzac (Hautes-Pyrénées), après avoir constaté l'état des terrains éruptifs (*Bull. soc. géol.*, 3me série, t. XVII, page 318, séance du 4 février 1889), nous sommes amenés à examiner les roches métamorphiques encaissantes.

« Ces roches sont variées, confuses & fragmentées, très rarement simples, habituellement abondantes en druses cristallines, pétries dans leur masse de cristaux métalliques ou siliceux. On n'y trouve malgré des recherches acharnées, aucune trace de débris fossiles, ni aucun indice de stratification; elles paraissent dépendre essentiellement de la syénite. Au contact du gneiss & de la granulite vers Ordizan & sur la route de Hauban, le schiste à fuçoïdes se trouve récent ou injecté de quartz, quartzite & pyrite. L'ophite de Palassou parait avoir peu agi sur les roches encaissantes, des amas de talc blanc & verdâtre bordent l'ophite au nord de la Serre d'avant & au midi vers le chemin de Pouzac à Hauban. — Par contre, la sablière syénitique est enveloppée de calcaires cristallins & ces roches métamorphiques se continuent sous leur aspect excessivement varié jusqu'a Monloo. Nous en avons étudié & décrit tout le détail; nous vous épargnons ces minuties. Voici le sommaire de la plupart des roches observées : grès à actinote geysérien & quartz thermogène, roches alumineuses amphiboliques, sables amphiboliques, talc chloriteux, marne talqueuse, talc argileux à couseranite, chlorite à magnétite, marbre, calcaires cristallins & terreux, calcaire à quartz, à trémolite, à actinote, à talc, à albite, à dipyre, à couseranite, à chlorite, à oligiste, dolomie; cette dernière est très peu abondante.

Nous avons pu trouver, dans le gisement de Pouzac, cinquante-deux espèces minérales dont plusieurs offrent diverses variétés & parfois des formes cristallines nouvelles ou une composition insolite.

M. Seunes fait observer à la suite de la communication de M. Frossard, que les roches éruptives de Pouzac, sont situées dans une cassure transversale parallèle à la vallée de l'Adour. Les strates crétacées & tertiaires, qui se développent au nord de ces roches sur la rive droite de l'Adour, sont en regard de la série ancienne, située sur la rive gauche. — Cette dernière formation est traversée par de nombreux filons de quartz, de granulite & de pegmatite ayant déterminé des phénomènes métamorphiques très intenses.

M. Seunes fait ensuite une communication sur des filons de porphyrite qu'il a observés récemment dans les couches cénomaniennes d'une carrière située à Salla, au sud d'Arcangues (Basses-Pyrénées), Sur une étendue de 15m, on ne compte pas moins de cinq filons de 0m80 à 5m d'épaisseur. Les couches en contact de la roche éruptive, présentent des phénomènes métamorphiques.

Digitized by Google

Id., n° 3, 21 juillet 1890. — M. Ad. CARNOT, *Sur les sources minérales de Cransac (Aveyron)*.

Les sources minérales de Cransac diffèrent de la plupart des autres sources minérales, à la fois par leur origine & par leur composition. Tandis que d'ordinaire, les eaux minérales viennent d'une assez grande profondeur & arrivent au jour par des fractures du terrain dues à des phénomènes géologiques plus ou moins anciens, celles de Cransac, au contraire, trouvent à peu de distance de la surface la cause de leur minéralisation, & celle-ci peut s'expliquer assez simplement par des phénomènes superficiels.

« Les sources sont situées dans la vallée de Cransac (Aveyron), au pied & sur le versant des montagnes où viennent affleurer de puissantes couches de houille surmontées de schistes charbonneux. L'exploitation du combustible a donné lieu à des affaissements du sol & il s'est produit, dans la houille & dans les schistes, des incendies qui ont calciné les couches voisines. Aussi voit-on, à quelque distance au-dessus des sources, une bande de terrains rougeâtres, chargés d'oxide de fer que l'on appelle à juste titre des *terrains brûlés*. Il existe encore, sur différents points de la montagne, des dégagements de vapeurs & des excavations creusées de main d'homme pour servir d'étuves aux malades.

« Les eaux météoriques, en filtrant ou séjournant au contact de ces terrains, se chargent de principes minéraux, qui sont, comme nous allons le voir, caractéristiques des sources de Cransac. Le régime des eaux est influencé comme celui des sources d'eau ordinaire : par les phénomènes superficiels & surtout par la pluie, la neige, la sécheresse; il est aussi parfois affecté par des phénomènes souterrains, tels que les cassures & les affaissements de terrain qui peuvent résulter de l'exploitation de la houille.

« Des accidents de ce genre ont produit une diminution très sensible dans le débit des sources précédemment utilisées; mais plusieurs autres sources minérales ont été trouvées dans la même vallée, &, comme on a presque cessé d'exploiter les couches supérieures du bassin houiller, ces sources nouvelles pourront présenter désormais une certaine régularité de débit & de composition.

« Avant de chercher à les mettre en valeur, il fallait être fixé sur leur composition chimique. Les ingénieurs des mines de l'arrondissement de Rodez, MM. de Castelnau & Rateau nous ont demandé de faire l'analyse des eaux minérales de la vallée de Cransac, en nous donnant sur la situation topographique & géologique des sources des renseignements que nous mettons à profit dans cette note.

« Les résultats des analyses rapportés à un litre d'eau, peuvent être groupés de la manière suivante :

Digitized by Google

ÉLÉMENTS DOSÉS	SOURCES								
	du Fraysse n° 1	du Fraysse n° 2	Valette	Galtié	Euphie Galtié	Haute Albagnac	Basse Almagnac	Roques	Rouquette
Silice	0.0250	0.0460	0.0300	0.0240	0.0062	0.0032	0.0032	0.0620	0.0320
Bicarbonate de chaux	0.0000	0.0000	0.0720	traces	0.0144	0.0315	0.0093	traces	traces
Sulfate de chaux	0.2757	0.6970	0.1156	0.8959	0.5950	0.5219	0.3604	1.0850	0.3910
Sulfate de magnésie	0.4215	1.3113	0.2994	0.3120	0.4830	0.4170	0.2745	1.2160	0.3600
Sulfate d'alumine	0.0087	0.2790	0.0000	0.0000	0.0000	0.0008	0.0000	0.0300	0.0230
Sulfate de fer	0.0017	0.0087	0.0025	0.0025	0.0025	0.0025	0.0025	traces	traces
Sulfate de manganèse	0.0127	0.1550	0.0019	0.0019	0.0038	traces	absence	0.0610	0.0197
Azotate de chaux	0.1435	0.0000	0.5380	0.2020	traces	0.2566	traces	0.0000	0.0000
Azotate de potasse	0.3574	0.1720	0.0205	0.0272	0.0228	0.0160	0.0119	0.0300	0.1950
Chlorure de sodium	0.0778	0.0270	0.1044	0.0208	0.0626	0.0464	0.0278	0.0250	0.0990
Chlorure de lithium	traces	traces	traces	traces	traces	traces	traces	traces	traces
	1.3240	2.6960	1.1843	1.4863	1.1903	1.3251	0.6896	2.5390	1.1197

Digitized by Google

« On peut remarquer que malgré la diversité de leur composition, qui doit être attribuée à celle des terrains traversés par les eaux, toutes ces sources ont des caractères communs.

« Les carbonates y font presque entièrement défaut; les sulfates au contraire, y sont en quantité dominante. »

La présence des *sulfates* s'explique aisément comme conséquence de la décomposition des pyrites de fer contenues dans la houille & dans les schistes houillers lavés par les eaux météoriques. Quant au *fer* des pyrites il ne se retrouve dans les sources qu'en proportion minime : la majeure partie a dû être peroxidée & remplacée par d'autres bases, pendant la filtration des eaux à travers des calcaires dolomitiques. Aussi trouve-t-on, dans toutes ces eaux, des proportions importantes de *sulfates de chaux* & de *magnésie* &, dans quelques-unes d'entre elles, des proportions très notables de sulfates de *manganèse* & d'*alumine*.

Toutes les sources contiennent des *nitrates*, & ces sels, très rares dans les sources minérales d'origine profonde, se trouvent ici dans des proportions parfois remarquablement élevées. La cause en paraît devoir être cherchée dans la transformation de l'azote primitivement contenu dans la houille; la chaleur dégagée par les incendies souterrains peut avoir donné naissance à des sels ammoniacaux, qui ont vraisemblablement subi dans les parties du sol perméables à l'air, la fermentation nitrique que MM. Schlœsing & Müntz ont si bien analysée dans le sol végétal. Peut-être y a-t-il aussi des nitrates provenant des substances azotées de la surface du sol.

La présence du *chlorure* de *sodium* peut avoir ici une autre cause que dans les eaux minérales profondes. M. Rateau a signalé, en effet, que les vapeurs qui s'échappent encore aujourd'hui des terrains en feu de Cransac contient des chlorures ou de l'acide chlorydrique libre.

Il ne nous appartient pas d'émettre un avis sur la valeur thérapeutique des sources nouvelles de Cransac. Nous nous bornons à faire un simple rapprochement entre leur composition actuelle & celle des anciennes sources, connues par des analyses faites à différentes époques[1].

« Les sulfates de chaux & de magnésie sont restés les sels dominants, comme ils l'étaient autrefois; le sulfate d'alumine est aujourd'hui en proportion beaucoup moindre, mais peut cependant encore jouer un rôle important dans certaines eaux, à cause de ses propriétés astringentes. Le sulfate de manganèse, déjà signalé autrefois & considéré comme ayant une action tonique, se trouve en quantité sensible dans quelques sources. La présence des nitrates de chaux & de potasse, qui doivent donner aux eaux des qualités diurétiques très prononcées, n'avait pas été ou avait été à peine indiquée précédemment.

1. Ossian Henry, 1840; Bureau d'essai de l'École de Nimes, 1849; Jules Lefort, 1863.

Digitized by Google

« Enfin, la minéralisation assez variée des sources nouvelles permet d'augurer quelles pourront être utilisées pour des affections diverses, pourvu que chacune d'elles conserve une composition constante pendant une assez longue durée de temps. »

L'Annuaire des Syndicats agricoles et de l'Agriculture française qui vient de paraître est une publication destinée à rendre de grands services à l'agriculture. Il répond à un véritable besoin d'actualité, car il donne, développée en plus de mille pages in-8°, de texte serré, la nomenclature des neuf cent-quarante syndicats professionnels.

Non seulement l'*Annuaire des Syndicats agricoles* renseigne exactement sur l'état civil de ces associations, mais il signale leurs opérations. Il donne en outre des indications sur les institutions & les hommes de l'agriculture dans chaque département, en y ajoutant un état précis des sociétés coopératives de consommation, avec lesquelles les syndicats de producteurs doivent entrer en relations.

Une deuxième partie, comprenant 900 pages, renferme un grand nombre de documents indispensables aux personnes chargées de diriger les affaires des syndicats; citons entre autres les tarifs de douane français & étrangers; les tarifs de transport des produits intéressant l'agriculture pour chaque compagnie; une bibliographie agricole très bien ordonnée; un état des ouvrages parus sur l'agriculture dans le cours de l'année; enfin un chapitre de renseignements divers d'une grande utilité.

L'*Annuaire*, fort volume relié de 1900 pages, est en vente chez l'auteur, M. HAUTEFEUILLE, rue Vaugirard, 177, à Paris, au prix de 10 francs, plus le montant du colis postal pour l'expédition.

Esquisse géologique du département de la Gironde, par M. EM. FALLOT, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Bordeaux. 1889.

Nous recevons de M. Fallot la brochure dont le titre précède.

Ce géologue, dès son arrivée à la Faculté de Bordeaux, a eu à mettre en ordre toute la collection de minéralogie & de géologie. Il a de plus en très peu de temps pu étudier le département de la Gironde d'une manière suffisamment complète pour en donner une esquisse géologique fort intéressante de laquelle nous extrayons un tableau résumant la question géologique. Les conclusions relatives à la formation du relief géologique du département nous semblent également assez importantes pour les faire connaître & les discuter.

Digitized by Google

TABLEAU INDIQUANT LA SUCCESSION DES ASSISES GÉOLOGIQUES DANS LA GIRONDE.

Quaternaire & actuel.
- Alluvions récentes. — Dunes.
- Alluvions anciennes.
- Sable des Landes. — Dépôts caillouteux de l'Entre-deux-Mers, du Blayais, &c., &c.

Pliocène.
- Sup. Arnusien. — Dépôt ligniteux de Soulac à *Elephas meridionalis.*
- Inf. & moyen manquent.

Miocène.

Tortonien. — Manque.

Helvétien.
- Faluns de Salles & de la Sime à *Cardita Jouaneti*..... — N° 9.
- Mollasse de Martignas ..... — N° 9.

Langhien.
- Faluns de Saucats. *b* Pont-Pourquey. *a* Gieux, la Coquillière. — et de Cestas..... — N° 8.
- Faluns type de Léognan. *b* Falun bleu du bois de Léognan, de Lagus, &c. *a* Falun jaune du Coquillat, de la Cassagne, &c. — N° 7.
- Mollasse ossifère de Léognan & faluns inférieurs de Léognan. Thibaudeau, chât. d'Olivier. — Falun rose de Givaudeau. Faluns du Péloua, de Mérignac, supérieur, &c. — N° 6.

Oligocène.

Aquitanien.
- Supér. — Calc. lacustre gris de l'Agenais. — Calc. lacustre sup. & couches fluvio-marines. Supérieur du Bazadais. — Calc. lacustre supér. de la route du Son. — N° 5.
- Falun de Lariey, de la route du Son, de Mérignac inf., &c. — N° 4.
- Calc. lacustre dit de Saucats..... — N° 3.
- Moyen. — Grès marin de Bazas. (Mollasse moyenne de l'Agenais.) — Roche sableuse jaune des vallées du Bordelais. ... — N° 2.
- Infér. — Calc. lacustre blanc de l'Agenais. — Calc. lacustre inf. & couches fluvio-marines. Inf. du Bazadais. — Marnes à *Neritina Ferussaci* du Bordelais.. — N° 1.

Tongrien.
- Mollasse inférieure de l'Agenais.
- Calcaire à Astéries. — Calcaire à Astéries proprement dit. — Marnes à huitres (*O. longirostris* & *Cyathula*).
- Mollasse du Fronsadais.
- Calcaire lacustre de Castillon & de Civrac (Médoc).

Assises Faluniennes.

Terrains tertiaires.

Couches de classification douteuse.
- Argiles infra-mollassiques à calc. d'eau douce de Fronsac.
- Couches à Anomies.

Argiles à *Palæotherium.*

Éocène.

Éocène sup. ou ligurien. — Calcaire de Saint-Estèphe à Sismondia.

Éocène moyen ou parisien.

Bartonien. — Calc. lacust. de Plassac. Couch. marines de St-Ysaut à Bégadan. — Argiles à *O. Cucullaris.* Marnes à Corbules du Médoc.

Parisien (s. stricto) ou lutétien.
- Calc. grossier de Blaye. — Calc. sup. à *Echinolampas affinis.* — Calc. inf. à *Echinolampas stelliferus.*
- Couches à Nummulites des sondages du Bordelais.

Éocène inf. ou suessonien.
- Couches à *Numm. Planulata* ?? des sondages de Blaye. — Couches à *Alveolina oblongua* du puits Lamarque.
- Conglomérats & argiles à lignites ???

Crétacé supérieur.
- Danien.....Calc. de Landiras. — Couches supérieures de Villagrains.
- Sénonien....Couches inférieures de Villagrains ?

Digitized by Google

OSCILLATIONS DU SOL. — FORMATION DU RELIEF.

Comment s'est constitué le relief actuel du département de la Gironde? Quelles sont les phases par lesquelles il a passé pour arriver à son état actuel? C'est ce que nous allons rechercher maintenant :

A la fin de l'époque crétacée supérieure, & très probablement pendant l'époque danienne supérieure, il y a eu dans la région un exhaussement qui a peut-être continué pendant les premiers temps de la période éocène. Mais cet exhaussement dont les lambeaux de Villagrains & de Landivas sont sans doute des vestiges, n'a pas duré. Il y a eu affaissement consécutif & formation d'un golfe dont la profondeur était probablement fort grande à l'époque éocène moyenne. Pour preuve, nous en avons la présence & la grande puissance des couches à nummulites, espèces vivant dans les grands fonds. Peut-être même se sont-elles déposées dans une sorte de Fjord existant dans les environs immédiats de Bordeaux; ce qui tendrait à le faire croire, c'est qu'on ne les voit point affleurer sur les bords du bassin. Il est vrai que le contact du calcaire grossier de Blaye sur la craie nous échappe également dans la Gironde.

Il est probable que la plus grande partie de la Gironde est restée immergée pendant le dépôt du calcaire grossier de Blaye; puis survint un exhaussement qui nous est manifesté par le dépôt du calcaire d'eau douce de Plassac. Ce dépôt affleure dans le Blayais seulement & est remplacé latéralement dans le Médoc par les couches saumâtres ou marines de Bégadan & de Saint-Ysaut.

Mais cet exhaussement fut de courte durée. Il y eut un nouvel envahissement de la mer, qui déposa alors aussi bien dans le Blayais que dans le Médoc, le calcaire à *Sismondia* de Saint-Estèphe. C'est alors très probablement que commença vers l'Est (Libournois) la formation des argiles à *Palæolhérium*, formations qui se déposaient sans doute dans les eaux douces qui venaient de l'Est se jeter dans la mer du calcaire à *Sismondia*. Celle-ci se retire bientôt en nous laissant les dépôts d'*ostrea Bersonensis* & d'anomies.

L'envahissement de la région par des couches, très probablement fluviatiles & venant de l'Est se continua d'une façon plus extensive pendant la période de la mollasse du Frousadais; celle-ci, en effet, ne contient de débris marins (algues marines du groupe des *Mélobésia*) que dans le Médoc, c'est-à-dire vers l'Ouest. Du reste, à ce moment, la mer se retire complètement & la Gironde est recouverte par des lacs qui déposent le calcaire de Castillon & de Civrac. Puis vient une nouvelle oscillation, c'est la grande oscillation de l'époque tongrienne proprement dite qui ramène la mer de nouveau, sur toute l'étendue du département (extrémité N.-O. du Blayais peut être exceptée). C'est alors que s'effectue le dépôt du calcaire a Astéries, lequel repose le

Digitized by Google

plus souvent sur la *mollasse* du *Fronsadais* ou sur le calcaire du Castillon, mais qui dans les falaises de Roques de Tau surmonte transgressivement le calcaire à *Sismondia*.

Pendant toute la longue période que nous venons de décrire il y a, en même temps que des oscillations intermittentes, un mouvement lent & continu d'exhaussement dans la partie septentrionale. (Médoc, Blayais, Libournais.) Puis cet exhaussement commence & se manifeste aussi vers l'est, après le dépôt du calcaire à astéries; c'est alors que se forment les dépôts fluviatiles (mollasse de l'Agenais) de l'Entre-deux-Mers, du Bazadais, puis des dépôts lacustres (calcaire blanc de l'Agenais). Mais si la mer s'est retirée à cette époque (tongrien supérieur, aquitanien inférieur) vers le sud-ouest, ce retrait ne sera pas de longue durée; elle va revenir bientôt pour déposer le grès ou falun de Bazas. Du reste, la mer n'a jamais dû être bien éloignée, car les dépôts aquitaniens inférieurs du Bazadais & des vallées landaises du Bordelais (Saucats, Léognan, &c.) se ressentent toujours du voisinage des eaux marines; les cérithes qui abondent dans ces dépôts, en sont une preuve : ce sont donc des eaux saumâtres surtout qui existaient dans ces parages.

Les grès de Bazas déposés & terminés avec ces grands dépôts d'huîtres de Sainte-Croix-du-Mont, qui indiquent déjà une nouvelle tendance à l'exhaussement, il y a une oscillation qui repousse la mer vers l'ouest. C'est alors que se forment les lacs qui déposent le calcaire gris de l'Agenais. Dans le Bazadais, dans le Bordelais, l'exhaussement n'est pas continu; il est bien marqué par le dépôt de couches lacustres (environs de Bazas, calcaire lacustre, n° 3 à n° 5 de la vallée de Saucats) mais en somme, il y a de nombreux retours de la mer, déjà dans le Bazadais (environs de Saint-Vivien, par exemple), mais surtout dans le Bordelais. Là, nous voyons la mer éroder, corroder le calcaire lacustre de Saucats pour déposer le falun de Lariey (n° 4); elle se retire presque aussitôt & un nouveau lac se constitue cette fois-ci, peu étendu sans doute, ou tout au moins ayant laissé peu de traces & probablement le dernier; c'est lui qui dépose le calcaire lacustre n° 5 (Moulin de l'église). Pendant ce temps, les terrains de la rive droite de la Garonne sont complètement exhaussés, la mer a quitté le Bazadais, quitte aussi les environs de Cabanac & momentanément ceux de Saucats pour se retirer vers l'Ouest où elle dépose les faluns de Mérignac, du Haillan, &c., c'est-à-dire les faluns mixtes.

C'est alors que, par suite d'une nouvelle oscillation peu marquée, elle revient un peu en arrière pour constituer la mer miocène proprement dite; — celle-ci se maintient à l'ouest d'une ligne qui passe à peu près par Saint-Médard-en-Jaille, Canéjan, Léognan, le Moulin de l'église, Balizac, & c'est cette mer qui va déposer en retrait les unes sur les autres, par suite de l'exhaussement continu du nord-est au sud-ouest, les assises franchement marines que nous avons décrites plus

Digitized by Google

haut (mollasse de Léognan, & faluns correspondants, falun, type de Léognan, faluns de Saucats, mollasses de Martiguas, faluns de Salles) ; plus on s'éloignera vers le sud-ouest, plus les dépôts seront récents. Le mouvement d'exhaussement semble avoir continué pendant l'époque miocène supérieure, pendant l'époque pliocène, qui ne nous montrent aucun dépôt marin, mais alors est arrivé un nouveau dépôt, celui du sable des Landes qui a tout envahi & tout caché sous un manteau épais & uniforme.

Nous ne discuterons pas ici l'origine du sable des Landes. Doit-il être considéré comme un dépôt spécial d'origine marine, ce qui est assez difficile à soutenir en l'absence de tout élément organique ou bien a-t-il une origine diluvienne comme l'indique M. Linder ? C'est une question que nous ne saurions discuter ici, pas plus que la question de savoir si le dépôt caillouteux des plateaux situés sur la rive droite de la Garonne est en tout ou en partie de la même époque. Quoi qu'il en soit, ces dépôts ont été suivis par les phénomènes diluviens ordinaires : dépôts des alluvions anciennes amenées du haut du plateau central & des sommets des Pyrénées; creusement des vallées; établissement des fleuves & des rivières actuels qui continuent d'une façon plus modeste l'œuvre de leurs prédécesseurs par le dépôt des alluvions modernes, les érosions & les ensablements contemporains. — C'est alors aussi que les sables de la mer ont commencé, sous l'action du vent, à s'amonceler sur les côtes pour former les dunes qui à plusieurs reprises ont menacé d'envahir les terres & dont la marche n'a été arrêtée que par les semis de pins entrepris par Brémontier. Ce phénomène de l'envahissement des dunes est accompagné & peut-être même favorisé par l'affaissement lent des côtes, démontré par la présence, au dessous du niveau de la mer, de forêts en place à la surface du sable des Landes.

Pour terminer, nous devrions dire un mot des mouvements brusques du sol, failles & fractures, mais ils sont mal connus, & en tous cas fort peu nombreux & fort peu importants dans ce pays d'oscillations lentes qui a très peu ressenti le choc des grands cataclysmes géologiques. Pour M. Matheron cependant, il y aurait le long de la Gironde, une faille parallèle au fleuve qui expliquerait la différence de niveau du calcaire grossier dans le Blayais & dans le Médoc. Mais on peut se demander à ce sujet si le plongement des couches du nord-est au sud-ouest n'est pas suffisant pour expliquer ce phénomène, sans avoir recours à l'hypothèse d'une faille.

Dr F. GARRIGOU.

Digitized by Google

Volume du 2e Congrès international d'hydrologie et de climatologie à Paris, 1889. O. Doin, éditeur, 8, place de l'Odéon. 504 pages. — Nous extrayons de ce volume ce qui intéresse directement le Midi & les stations thermales pyrénéennes.

Des assertions quelque peu extraordinaires, ont été émises dans ce volume. Je dois les relever & faire un historique complet de certains faits qui pourront servir aux historiens futurs de l'hydrologie française. M. de Ranse appelle M. le Dr Durand-Fardel « premier organisateur » des assises hydrologiques internationales. C'est à M. H. O'Shea, président de Biarritz-Association, & vice-président du Congrès de Biarritz, qu'il faudrait s'adresser tout d'abord pour savoir quel est celui qui a mis en exécution l'idée sortie de l'utile société que nous venons de nommer, c'est-à-dire l'idée de faire à Biarritz un Congrès international d'hydrologie & de climatologie. M. O'Shea répondrait, comme il l'a écrit plusieurs fois, que c'est au dévouement, au patriotisme, à l'abnégation & à l'énergie du Dr Garrigou, qu'est due l'organisation du premier Congrès international d'hydrologie, que c'est lui qui en a été le principal organisateur. Au besoin, ce seraient toutes les villes thermales & les chef-lieux de tout le Midi, qui pourraient témoigner de l'activité développée pendant deux années par notre hydrologiste pyrénéen pour amener à bonne fin une entreprise scientifique méridionale, dans laquelle le Dr Garrigou voulait donner la preuve que, sans le secours actif de la capitale, le Midi savait agir par lui-même & se sentait capable de faire valoir ses richesses thermales, orgueil de la France hydrologique. Pour qu'on sache exactement la vérité sur la question du Congrès de Biarritz, nous avons eu quelque sorte obligé le Dr Garrigou, au nom des intérêts de la vérité & du Midi, à nous remettre le dossier qu'il a réuni sur cette patriotique création, & qu'il conservait soigneusement pour qu'il ne vît le jour qu'après lui. Nous ne lui emprunterons pas, nous lui en avons fait la promesse formelle, les détails qui soulèveraient de pénibles questions personnelles qu'il a le bon goût de vouloir éviter; nous nous contenterons de mettre en relief le fait capital qui touche au volume du Congrès de Biarritz.

M. Garrigou, préparant le Congrès & les excursions qui devaient le suivre, avait parcouru tout le Midi, demandant *pour les frais du volume du Congrès*, qu'il avait l'intention de rendre splendide, des souscriptions aux particuliers, aux établissements thermaux, aux municipalités. Il avait ainsi réuni en dehors des adhésions directes au Congrès, avec l'engagement de l'employer à l'impression du volume, une première somme de 12,000 francs. D'accord avec le Comité local de Biarritz, le président du Congrès, M. Durand-Fardel, avait décidé que l'on consacrerait au moins 7,000 francs au volume de ce Congrès. Le Comité d'impression (tout parisien) parlait de couper les mémoires présentés & de les racourcir. M. Garrigou au contraire, considérant que la somme de 7,000 francs était insuffisante pour rendre

Digitized by Google

le volume intéressant & complet, & voulant aussi conserver leur intégralité aux discussions, se procura une nouvelle somme de 12,000 francs, grâce à laquelle il pouvait également, pour rendre impérissable le souvenir du Congrès, accompagner la publication officielle d'une magnifique série de gravures, de plans, de coupes géologiques relatives aux eaux minérales pyrénéennes visitées pendant l'excursion, le tout déjà prêt & dessiné. MM. Durand-Fardel (père), Durand-Fardel (fils) & Martineau, prirent sur eux de refuser cette nouvelle somme de 12,000 francs pour le volume, & de plus ils retranchèrent de la somme qu'ils avaient emportée de Biarritz, 4,000 francs dont ils dépouillèrent le volume de 1886, pour en faire bénéficier le Congrès de 1889. M. Garrigou a protesté par des lettres très pressantes contre un semblable détournement fait au détriment du Congrès de Biarritz & des eaux minérales des Pyrénées; le trio parisien ne voulut faire que sa volonté & réduisit à un volume insignifiant & incomplet le premier volume du Congrès hydrologique.

Cela dit, commençons l'examen des travaux imprimés dans le nouveau volume, regardant notre Midi pyrénéen : 1° *les cardiopathes à Bagnères-de-Bigorre*, par le Dr Gandy. C'est là un excellent travail démontrant l'heureuse influence des sources de Salut & de Salies (les plus importantes de la station), soit sur les affections nerveuses du cœur, soit sur les altérations valvulaires. L'auteur conseille l'emploi des eaux soit en boisson seulement, soit en bain & en boisson. Il rappelle qu'avant lui, les Drs Lemonnier & de Lagarde avaient conseillé avec succès les eaux de Bagnères dans la maladie, même lorsqu'elles sont accompagnées de dilatation, de péricardite & d'hydropisie. M. Gandy les emploie aussi avec les cardiaques tuberculeux, & il a obtenu des guérisons manifestes. 2° *De l'action antibacillaire des eaux sulfureuses silicatées, contre la tuberculose*, par le Dr Duhourcau. Se basant sur la composition des eaux sulfurées, surtout de celles de Cauterets, qui contiennent en fait de substances antimicrobiennes, de la silice, du fluor, des sulfures, des hyposulfites, de l'ammoniaque, & rappelant qu'il est démontré que beaucoup de substances antibacillaires augmentent naturellement & beaucoup leur puissance par le simple mélange des unes aux autres, M. Duhourcau, conclue que les eaux minérales des Pyrénées, surtout celles de Cauterets, sont de puissants microbicides, & qu'en cela elles conviennent parfaitement pour le traitement de la tuberculose. — 3° *Analyse de la source sulfureuse froide de la vallée d'Aston (Ariège)*, par M. Marcailhou d'Aymeric. Ce travail est intéressant comme question locale ; il apprend que cette source a une température de 14 degrés contient 0gr,002 de soufre à l'état de sulfure, & fournit un résidu salin de 0gr,2914. — 4° *Captage actuel des sources d'Aulus, au point de vue de leur composition & de leur action thérapeutique*, par le Dr d'Alriq. M. Alriq veut relever Aulus de l'effet produit sur sa réputation par ce qu'il appelle « la légende »

Digitized by Google

qui a cours sur cette station depuis quelques années. Nous ne suivrons pas M. Alriq dans ses affirmations, qui nous ont conduit avant de rien dire de son mémoire à nous renseigner auprès de celui qui connaît à fond toutes les questions de captage des eaux pyrénéennes. M. le Dr Garrigou nous a affirmé, contrairement à ce que dit M. Alriq, que les travaux de captage faits à Aulus, par une compagnie dont le nom m'échappe actuellement, avaient complètement modifié le régime des sources. Mais joignant à son appréciation une démonstration péremptoire avec plans & coupes géologiques à la main, M. Garrigou nous a fait toucher du doigt, en même temps, la manière dont le mal avait été fait, & surtout la façon excessivement simple de le guérir radicalement. On a raison de dire qu'en toute chose il vaut mieux un qui sait que deux qui croient savoir. Oui, nous pouvons l'affirmer, il suffirait d'un travail correct pour voir reparaître là où elles coulaient autrefois, & avec la même composition, les admirables sources d'Aulus. Le Dr Garrigou nous l'a démontré d'une manière indiscutable. — 5° *Sur les eaux minérales d'Aulus, au cours des travaux de captage successifs, & sur leurs propriétés thérapeutiques*, par M. le Dr Bordes-Pagès. L'auteur fait un court historique de la découverte de la source, qui nous semble incomplet, car en puisant dans diverses publications, nous trouvons quelques oublis regrettables. Nous ajouterons qu'ayant suivi le Congrès de Biarritz dans sa visite à Aulus, il nous a paru extraordinaire que M. Bordes-Pagès insiste dans son mémoire sur une prétendue malveillance due simplement, nous en avons eu la preuve publiquement affichée à Aulus, à une erreur typographique. On a publié dans le volume du premier Congrès que les sources de la compagnie d'Aulus avaient une température de 13 degrés. Le manuscrit portait 18 degrés & non 13 degrés, ainsi que l'affirmait une affiche apposée par MM. Lombard & Cie, sur les murs des thermes de la station. Il y a eu erreur d'impression, & inadvertance dans l'attention des correcteurs parisiens. En résumé, il serait à désirer que l'on publiât, sur Aulus autre chose que ce qui a été dit au Congrès de Paris, & qui n'apprend rien au point de vue de la question médicale.

Du climat de Pau en particulier, par M. le Dr Lahillonne. Ce travail peut se résumer dans les lignes suivantes. A Pau, il n'y a pas de vents brusques. La ville est dans une cuvette surélevée au-dessus du Gave, & assez fortement drainée. L'air y est doux, d'une humidité relative moyenne, d'une température qui varie rarement dans une même journée de 7 à 8 degrés, d'une qualité indéfinissable encore, mais telle qu'il apaise la toux, ranime l'appétit par une action générale sédative sur le système nerveux, chez les sujets fébriles, épuisés, affaiblis.

Du climat d'Arcachon, par M. le Dr Lalesque. L'observatoire d'Arcachon, installé par le Dr Hameau, est suffisamment pourvu en appareils, pour qu'on ait pu y faire des observations très sérieuses. Voici les conclusions du travail de M. Lalesque. 1° La température est caracté-

Digitized by Google

risée par une constance, une uniformité remarquables, par l'existence d'un maximum diurne en plateau, par un relèvement du thermomètre entre minuit & 2 heures; par la très petite amplitude des oscillations nycthémérales, encore amoindries par la pluie. 2° L'état hygrométrique de l'air atteint son maximum au point du jour, se maintient en plateau entre 11 heures du matin & 3 ou 4 heures du soir. La pluie ne l'élève pas, elle le rend constant pendant un laps de temps variable. 3° Le baromètre a des oscillations très lentes. Les oscillations néothermales sont au nombre de trois : *Elévation*, *descente*, *indifférence*. Les variations brusques sont très rares; les tempêtes les rendent sensibles, mais peu profondes. — *La climatologie dans le sud-ouest*, par le Dr Gandy. L'auteur rappelle qu'au Congrès de Biarritz on a exprimé le vœu d'une concentration du service météorologique du sud-ouest. Il a ajouté que cette concentration est faite par M. Henry Léon, de Bayonne. Il demande enfin qu'on donne de l'extension à cette centralisation. — *De l'action des climats maritimes dans les affections tuberculeuses*, par le Dr Hameau. On a donné une longue analyse de cet excellent article dans l'un des derniers numéros de la *Revue;* nous n'y reviendrons pas. Dr V...

Bulletin de la Société géologique de France. (3e série, t. XVIII, p. 349.) — M. CAZIOT, dans une *Note sur la tertiaire de Theziers Vacquières (Gard)*, montre l'alluve de ce terrain par rapport aux niveaux géologiques inférieur & supérieur. Il donne une coupe théorique accompagnant les conclusions suivantes : « L'examen de ces couches conduit à admettre que la mollasse de Théziers est de l'helvétien inférieur. Tout l'helvétien supérieur manque. Ce sont les couches à congéries qui reposent sur la molasse à perigries. La séparation du miocène & du pliocène a lieu, dans l'opinion de M. Depéret, à la couche J. Cette dernière, d'eau saumâtre, est l'équivalent exact de la couche 5 de MM. de Saporta & Marion, tandis que les couches marines 2 & 5 des mêmes auteurs, sont des couches marines & paraissent appartenir toutes de même au pliocène. L'*Ostrea cochlear* en particulier, est même considéré, par Fontannes, comme caractéristique du plaisancien. »

M. D. VERNIER, rendant compte dans la Causerie scientifique du *Temps*, d'un livre de M. Guignet, sur les couleurs, écrit :

« Nous sommes parfaitement instruits en ce qui concerne la composition des couleurs; mais avons-nous d'aussi belles matières colorantes que les anciens ? Oui, & nous en avons plus qu'eux : M. Guignet donne tout le détail & l'historique de ces matières, des rouges, des bleus, des verts, des violets, des noirs, des ocres, des jaunes. Nos

Digitized by Google

aïeux avaient de singulières idées sur la liberté du commerce ; comme le pastel (*isolis tinctoria*) donne un bleu, ceux qui le cultivaient obtinrent les édits draconiens contre ceux qui apportaient de l'indigo par la route du cap de Bonne-Espérance. Sous Colbert, on ne permit l'usage de l'indigo que mêlé à cent fois son poids de pastel. Sait-on d'où vient le mot « pays de Cocaigne » ? De Toulouse, aux environs de laquelle on préparait d'immenses quantités de coques ou cocaignes avec des feuilles de pastel agglomérées. Nombre de Toulousains s'étaient enrichis par le commerce de ces cocaignes, qui s'envoyaient au loin. Pierre de Bernuy, qui donna caution pour la rançon de François I^er^, était un fabricant de coques de Toulouse ! »

Le cinquième & dernier volume des *Mémoires de M. de Villèle* vient de paraître à Paris (librairie Perrin). On y trouve tout au long le récit de la brouille qui survint entre M. de Villèle & Chateaubriand. Il contient aussi d'intéressants détails sur la mort de Louis XVIII.

A propos de Louis XVIII, une anecdote racontée par M. de Villèle prouve combien ce monarque s'intéressait à notre langue & littérature méridionales : « Le croirait-on ? dit son premier ministre en racontant « les entretiens royaux, il fit quelquefois porter sa causerie sur le « poète toulousain Goudouli ; le Roi, qui savait à merveille nos dia- « lectes méridionaux, en avait retenu nombre de passages qu'il débitait « en perfection. Mais un ignorant comme moi n'était pas de force à « parler avec lui science ou littérature. »

Il est incroyable que le comte de Villèle, qui était né à Toulouse, se soit ainsi laissé battre par le souverain. Nous aimons mieux imaginer que le compatriote de Clémence Isaure s'exprime ainsi par trop de modestie ou trop de respect, & que l'ancien comte de Provence avait dans l'homme d'Etat méridional un interlocuteur à sa taille.

(*Messager de Toulouse*).

Digitized by Google

NOUVELLES

L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Comme nous l'annoncions dans la dernière livraison de cette *Revue* la municipalité de Toulouse a fait le nécessaire pour rattraper le temps perdu & obtenir l'ouverture en novembre de notre faculté de médecine.

MM. Perroud, recteur de l'Académie, Cohn, préfet de la Haute-Garonne, Ournac, maire, Jaurès, adjoint, Caubet, directeur de l'école de plein exercice de médecine & de pharmacie ont apporté au Ministère de l'instruction publique, l'exposé des motifs pour lesquels ils réclamaient l'exécution du traité de 1886 & l'ouverture de la Faculté.

M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur, est aussitôt venu lui-même juger la situation de la ville, l'état des constructions soit à la Faculté soit aux hospices[1]. Satisfait à tous égards, étonné des résultats obtenus avec des sommes relativement faibles, M. Liard a annoncé que le doyen de la Faculté allait être immédiatement nommé & que d'ici au mois de mars le personnel serait choisi & installé.

En effet, par arrêté en date du 4 novembre, M. le Dr Caubet a été nommé doyen de la Faculté mixte de médecine & de pharmacie.

Voilà qui est bien. Mais reste la question de l'Université, & nous craignons qu'à ce sujet l'opinion des Toulousains ne soit mal éclairée. Les Toulousains sont naturellement portés à s'exagérer l'importance actuelle de leur ville même au point de vue scolaire. Les personnes qui par leurs fonctions élevées connaissent mieux la vérité, les laissent dans l'erreur, encouragent même leurs illusions.

De là une grande quiétude dans les esprits. On prend acte d'un speech de M. Constans au cercle républicain de Toulouse pour dormir tranquille.

1. M. Liard s'était fait accompagner par M. Guérard, architecte du Ministère, qui n'a pu que rendre hommage à l'œuvre de notre architecte départemental M. Thillet dont le talent égale la modestie.

Digitized by Google

Mais le choix des universités ne dépend ni du ministre ni du gouvernement. Le parlement va établir les conditions exigées & la loi — si elle aboutit — tiendra, si je puis ainsi dire, la dragée haute.

Nous engageons les Toulousains à méditer ce que nous disait M. Liard en quittant notre ville.

« La création de l'Université de Toulouse ne nous regarde plus. C'est à vous à la faire, à vous professeurs, à vous citoyens. Vous n'avez qu'à suivre l'exemple de Montpellier. Là on a réalisé l'Université avant de la faire officiellement reconnaître. Là on a fait l'union parmi les professeurs & parmi les étudiants, là on a saigné à blanc le budget municipal, là les habitants ont rivalisé de générosité & d'amour pour leur ville. Voyez aussi l'élan magnifique de Bordeaux, de Lyon, de Nancy. Consultez les listes de souscriptions volontaires de ces villes. En un mot agissez & vous devrez à vous même votre Université. »

Voilà le dernier mot du directeur de l'enseignement supérieur, puisse-t-il être entendu. Dans le cas contraire la création d'une faculté de médecine serait sans profit & la décadence intellectuelle & matérielle de Toulouse, entre les Universités de Bordeaux & de Montpellier, serait irrémédiable. S. d'A.

LETTRE A M. LE PRÉFET DE L'AVEYRON SUR LA SITUATION DU MUSÉE DE RODEZ. — « Monsieur le Préfet, si l'on passe en revue les musées publics des départements qui environnent Toulouse on est étonné du rang de celui de Rodez. Le Cantal, le Lot, le Tarn, la Lozère, le Gers, les Hautes, Basses-Pyrénées, les Landes, les Pyrénées-Orientales n'ont aucune collection publique comparable.

« C'est que pendant cinquante années l'Aveyron a eu la bonne fortune de posséder une des plus laborieuses Académies provinciales. Il en est bien peu qui aient le long passé de la Société des lettres, sciences & arts, & dont les publications soient aussi estimables, remplies non de discours inutiles, mais de faits, de documents, de descriptions originales. Elles ont un grand intérêt même pour l'histoire de France.

« Le musée est une œuvre non moins honorable. Tous les Aveyronnais s'y sont intéressés. A chaque séance, depuis un demi-siècle, la Société des lettres, sciences & arts a enregistré des dons de valeur très inégale sans doute, mais parmi eux des centaines sont précieux & quelques-uns, s'ils étaient mis en vente, seraient acquis à grands frais par le Louvre ou le British Museum.

« Si bien que le musée de Rodez est renommé auprès des érudits de tous les pays. L'an dernier un des plus éminents professeurs de Berlin venait y étudier d'importantes séries. La liste des savants qui l'ont visité serait longue.

« Or, Monsieur le Préfet, vous savez dans quels locaux sont entassées ces richesses nationales. Un classement, une organisation y sont impossibles. Le Musée reçoit l'hospitalité dans une partie du Palais du tri-

Digitized by Google

bunal & l'administration de la justice, elle-même à l'étroit, s'est vue forcée récemment de reprendre une des galeries. Les monuments épigraphiques, pour lesquels les villes construisent des édifices somptueux, ici ont dû rester dehors & sont remisés dans des sous-sols en attendant l'éveil de l'opinion publique.

« C'est là une situation étonnante dans le pays d'Alexis Monteil!

« Je crois, M. le Préfet, que vos prédécesseurs avaient songé à fournir à la Société un local meilleur où elle pourrait installer décemment ses collections & sa magnifique bibliothèque. Si vous daignez prendre ce projet sous votre haut patronnage, il aboutira aisément.

« Monsieur le Maire de Rodez, dont je connais l'esprit large & éclairé, tiendra certainement à s'associer à une œuvre si digne de sa sympathie.

« La cause que je défends est trop claire pour que j'insiste. Il s'agit d'un acte de justice, j'allais dire de réparation, qui s'impose aux amis sincères de l'Aveyron.

« Voilà pourquoi c'est avec une entière confiance, Monsieur le Préfet, que je vous exprime au nom de tous l'expression de notre gratitude & vous prie de vouloir bien agréer l'assurance de mes sentiments respectueux. » Emile CARTAILHAC.

DÉCOUVERTE D'UN AUTEL VOTIF A VALCABRÈRE. — M. Trey-Signalès, ancien maire de Saint-Bertrand, nous apprend dans la *Revue de Comminges*, 1er semestre, page 47, que l'on a découvert à Valcabrère un autel votif avec ce *titulus :*

ANDOS
BAROSIS▾F
V▾S▾

A ce sujet, M. Trey nous fait observer que les mots *Andox, Andosso* & *Andose* sont pris tantôt comme noms propres, tantôt aussi comme des qualificatifs. Cette remarque est parfaitement juste & on peut la prouver par plusieurs marbres antiques, entre autres deux qui sont au musée de Toulouse, sous les nos 139 & 199; on lit sur le premier :

DEO
BASCEIA
NDOSSO
ANDOX
VS
V▾S▾L▾M

Digitized by Google

Le second fut élevé à Hercule Ilunnus Andose, par Cneus Pompeius Hyla, affranchi de Cneus :

CN·POMPEIVS
CN·L·HYLA
HERCVLI
ILVNNOANDOSE
V·S·L·M· [1]

Quant à l'inscription que l'on trouve dans ce même musée, n° 144, elle a été diversement interprétée. Quelques-uns lisent :

DEO BVAI
CORRIX
ANDOSSO

Mais d'après d'autres, & M. Julien Sacaze était de ce nombre, cette lecture ne serait pas fondée ; c'est à tort, disent-ils, que le qualificatif *Andossus* a été donné au dieu ***Buaicorrix***. J. DULON.

FÉLIBRIGE PARISIEN. — On sait que chaque année les Félibres de Paris organisent, à Sceaux, de grandes fêtes méridionales, qui se composent d'une visite à la maison de Florian, du couronnement des bustes de Théodore Aubanel & de Florian, d'une séance de Jeux Floraux, d'une Félibrée & d'un banquet.

Les fêtes de 1890 ont eu lieu, sous la présidence de M. Michel Bréal, membre de l'Institut, l'éminent défenseur de la langue méridionale.

Les Jeux Floraux de Sceaux ont été très brillants. Plusieurs méridionaux y ont pris part.

C'est ainsi que, dans la liste des lauréats que vient de publier *Lou Viro-Souleù*, organe des Félibres de Paris, nous relevons les noms suivants :

Concours littéraire. — Sujet : *Ode à la Ville de Toulouse.* Prix : M. Rouquet, Félibre de Cahors; Peyre, ancien maire de Bédarieux.

Concours classique. — Sujet : Traduction en langue méridionale de l'Ode d'Horace : *O fons Blandusiæ.* Première mention : M. Pellegrin, élève de rhétorique du Lycée de Toulouse; troisième mention : M. Gabriel Clavelier, élève de rhétorique du même Lycée.

Concours artistique. — Sujet de dessin : *Type de Chevrier pyrénéen.* Premier prix : Henri de Calmels, de Toulouse, à Carbonne (Haute-Garonne).

1. Pour les autres marbres, voir *Revue de Comminges*, 1890, 3e trimestre, p. 92.

Digitized by Google

Le Félibrige de Paris avait donné comme sujet de sculpture : *La Mort de Pierre d'Aragon à Muret* (bas-relief), &, comme sujet de musique : *La Chanson de Goudouli.*

Les prix ont été remportés par des Biterrois & des Parisiens.

BIARRITZ. — On vient de livrer la nouvelle gare de Biarritz après avoir essayé le pont-viaduc de 42 mètres de largeur, installé sur la route de la Négresse. On montera désormais en wagon sur la place de la Liberté, au lieu de rejoindre l'ancienne gare qui servira de simple station.

On peut dire qu'on ne néglige rien à Biarritz pour donner satisfaction aux étrangers. Aussi le succès est complet, & la saison se continue pour ainsi dire toute l'année.

L'on se rappelle probablement le drame affreux qui s'est déroulé à l'embouchure de l'Adour, le 10 août dernier. Quatre jeunes gens montés sur le canot *Le Neptune* s'aventurèrent assez loin en mer pour se trouver pris à l'entrée de la nuit, par une mer déchaînée, aux abords de l'embouchure de l'Adour. La nouvelle du danger dans lequel se trouvait le canot fut répandue à la nuit close dans Biarritz. Quelques hommes courageux se jettent dans deux barques de pêche, & volent au secours des jeunes imprudents. Au milieu des ténèbres épaisses, il fallait suivre la ligne des brisants pour retrouver la barque en détresse; c'était risquer cent fois le sort de ceux que l'on voulait arracher à la mort. Cet équipage de sauveteurs improvisés, qui s'étaient lancés à la tête d'un danger que de vieux loups de mer n'auraient pas osé aborder, viennent de recevoir la juste récompense de leur abnégation & de leur courage. Nous sommes heureux de citer leurs noms :

Médaille d'argent de deuxième classe à M. Million (Georges-Alfred), novice (déjà titulaire d'un témoignage de satisfaction), & témoignages de satisfaction à MM. Million (Joseph), Clauzet (Pascal), Tisnés (Firmin), Travèse (Léon), Henry (Ernest), Baron (Jean), matelots; Bapsères (Arthur), cuisinier; Fourneau (Louis), menuisier & Lacadée (Victor), pour le sauvetage de quatre jeunes gens, naufragés sur la barre de l'Adour le 10 août 1890.

LUCHON. — *Luchon-Thermal* donne le relevé suivant des travaux à l'ordre du jour dans la station :

« Plusieurs questions d'intérêt local ont été agitées pendant le séjour à Luchon de M. Cohn, préfet de la Haute-Garonne. L'honorable magistrat s'est occupé, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, du projet de chemin de fer à crémaillère jusqu'au plateau voisin de l'Antécade, d'une route carrossable qui aboutirait à Superbagnères, des travaux à faire à l'établissement thermal & des propositions de revision du cahier des charges formées par la Compagnie fermière.

Digitized by Google

« De l'Antécade, la vue dominerait les montagnes & s'étendrait au loin sur la plaine. Une station climatérique y serait établie & ce magnifique panorama attirerait tous les touristes qui visitent les Pyrénées. Désireux de faciliter la formation d'une Société, le Conseil municipal avait admis que le cautionnement ne fût versé qu'à l'ouverture des travaux ; mais cette disposition n'a pas été approuvée, le cahier des charges-type annexé à un décret prescrivant le versement avant la signature de la convention. Il est permis d'espérer qu'à la suite de la visite du tracé qui a été faite par M. le Préfet, accompagné de délégués du Conseil municipal & de nombreux personnages, la difficulté ne tardera pas à être tournée.

« Superbagnères est un des plus beaux sites des Pyrénées. Une route forestière se dirige de ce côté & pourrait être, sans une trop forte dépense, rendue carrossable jusqu'au sommet. Ce projet, mis en vogue cette année, a de chaleureux partisans. M. le Préfet s'est fait rendre compte sur les lieux des études commencées par les agents voyers &, après s'être assuré du concours empressé qu'il trouverait dans les communes de Luchon & de Saint-Aventin, s'est montré très disposé à demander au Conseil général & au Gouvernement de fortes subventions.

« La municipalité actuelle n'est pas encore à bout, malgré ses persévérants efforts, des obstacles qui surgissent pour le règlement des comptes des travaux faits en 1884 à l'établissement thermal. Elle a fini par obtenir une expertise &, d'après les éléments réunis pour le contrôle, la réduction à réclamer, sur des mémoires s'élevant à 310000 francs est de plus de 150000 francs. Il y a là une œuvre laborieuse.

« Nos édiles, sans attendre l'issue du procès & nonobstant la situation excessivement obérée dans laquelle ils ont trouvé les finances de la ville, grevées d'une dette de 2 269000 francs, d'un excédent de dépense de 80000 francs pour la distribution des eaux de Naou-Honts, qui vient d'aboutir à une entente après quatre ans de négociations, accueillent volontiers, dans les limites où elles sont réalisables, les améliorations signalées par la voix publique & recherchent activement les moyens d'y faire face. »

HAUTES-PYRÉNÉES. — Nous lisons ce qui suit dans un rapport du préfet des Hautes-Pyrénées, inséré aux comptes rendus des séances du Conseil général.

« M. Gérin, demeurant au château de Cierp (Haute-Garonne), m'a adressé, le 25 juillet dernier, une demande tendant à obtenir la concession de plusieurs lignes d'intérêt local, qu'il désigne sous le nom de chemins de fer thermaux des Pyrénées. Ces lignes sont indiquées dans la demande de M. Gérin dans l'ordre suivant, ordre dans lequel elles seraient construites :

Digitized by Google

« 1° De Cauterets à La Raillière ;

« 2° De Pierrefitte à Cauterets;

« 3° De Pierrefitte à Luz & à Gavarnie ;

« 4° De Luz à Barèges.

« Pour ces trois dernières lignes, M. Gérin ne présente aucun projet. Il fait connaître qu'il se livrera à des études, & se borne à prier le Conseil général de prendre sa demande en considération.

« Pour la ligne de Cauterets à La Raillère, M. Gérin ayant mis à profit la communication autorisée sur votre demande par M. le Ministre des travaux publics, dépose un projet en tous points semblable à celui dressé il y a quelques années par MM. les ingénieurs de l'Etat. M. Gérin sollicite dès à présent la concession de cette ligne, qu'il s'engage à construire sans subvention en argent, ni garantie d'intérêt, mais moyennant la cession gratuite des terrains sur lesquels serait établie la voie ferrée. Ces terrains appartiennent au Syndicat de la vallée de Saint-Savin, dont fait partie la commune de Cauterets.

« M. l'ingénieur en chef, auquel la demande de M. Gérin a été communiquée, fait remarquer qu'il lui est impossible d'émettre un avis en ce qui concerne les lignes de Pierrefitte à Cauterets, Luz, Gavarnie & Barèges, aucun projet n'étant présenté pour ces lignes par M. Gérin. Toutefois, M. l'ingénieur en chef ajoute qu'il ne voit aucun inconvénient à ce que le Conseil général prenne en considération la demande de M. Gérin. Cette prise en considération ne pourra engager en aucune façon le département; elle ne constituera qu'une sorte d'encouragement moral de la part de l'assemblée départementale.

« Quant à la ligne de Cauterets à La Railière, M. l'ingénieur en chef reconnaît que l'exécution en est immédiatement réalisable, mais il fait observer que cette ligne, qui n'a qu'un caractère communal, & pour laquelle aucune subvention n'est demandée au département, devrait être concédée par la commune de Cautetets. Il propose, en conséquence, de renvoyer M. Gérin devant le conseil municipal de Cauterets.

« Je m'associe entièrement aux propositions de M. l'ingénieur en chef, & j'ai l'honneur de vous prier, messieurs, de vouloir bien les adopter. »

TOULOUSE. — Nous détachons le fragment suivant du discours prononcé par M. PERROUD, recteur de l'Académie de Toulouse, à la distribution des récompenses aux lauréats de la Société de gymnastique *les Toulousains* (juillet 1890) :

« J'ai le cœur réjoui en voyant se former ainsi une génération de vaillants qui continuera les traditions nationales dont l'interruption nous a été si funeste. Il ne faut pas oublier, en effet, & vous permettrez à un vieux professeur d'histoire de vous le redire brièvement, que

Digitized by Google

les habitudes de mollesse, contre lesquelles votre institution réagit avec tant d'efforts, sont relativement récentes, & que vos premiers aïeux étaient de solides & agiles lutteurs, continuellement exercés, parce que continuellement il fallait se défendre.

« L'éducation du jour varie; au moyen âge, elle pouvait se résumer sur un mot : la gymnastique, l'entraînement pour former un cavalier robuste. Cette instruction était d'ailleurs réservée aux gens nobles, & c'est l'honneur de notre temps de vouloir l'étendre à tous. Le même peuple se formait, car il prenait intérêt à recevoir les coups mais ne pouvait pas céder.

« C'est de ce pays de Gascogne, des vallées descendant des Pyrénées, que sont sortis, au seizième siècle, les meilleurs fantassins de France, les braves qui ont tant de fois conquis l'Italie.

« L'un des vôtres, Gaston de Foix, au siège de Brescia, pour escalader les glacis détrempés de pluie où glissaient les lourds hommes d'armes, faisait comme ses pays, ôtait sa chaussure & s'élançait pieds nus. C'est aussi avec ces fantassins petits, lestes, souples, bien découplés venus des bords de la Garonne qu'Henri IV a conquis son royaume; enfin, c'étaient des Gascons que les soldats de la 32e demi-brigade dont tout nous rappelle ici le souvenir, qui, de Lonato à Castiglione marchaient vingt heures sur vingt quatre & livraient quatre combats en deux jours. Voilà ce qu'ont été vos devanciers, voilà la tradition qu'il faut continuer; vous le faites avec un élan qui, nous l'espérons, deviendra communicatif.

ARCACHON. — Un fait qui pourrait devenir gros de conséquences heureuses nous est signalé d'Arcachon.

Pour la première fois en France, on a réussi à effectuer la fécondation artificielle du poisson de mer. C'est M. Kunstler, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, qui vient d'arriver à ce résultat. Ce naturaliste, grâce au concours de la Société scientifique d'Arcachon, qui lui a fait construire un nouvel appareil de pisciculture, d'après des principes tout particuliers, est arrivé à féconder artificiellement une vingtaine de mille œufs de griset (*catharus griseus*), opération qui n'avait encore jamais réussi nulle part.

Ce n'est là qu'un premier essai. De nouveaux efforts vont être tentés avec d'autres espèces, telles que la sole par exemple.

Il n'échappera à personne que ces recherches pourront avoir un résultat économique considérable; une de leurs conséquences immédiates serait le repeuplement du bassin d'Arcachon, ainsi que celui des réservoirs annexés, c'est-à-dire une source de richesse nouvelle pour notre littoral.

Le gouvernement avait depuis longtemps compris l'importance de semblables tentatives. Aussi alloue-t-il des traitements & des crédits spéciaux à certains savants, tels que MM. Bouchon-Brandely &

Digitized by Google

Henneguy, pour faire des recherches analogues. Mais le concours de l'État n'a été pour rien dans la réussite de M. Kunstler. Seule la Société scientifique d'Arcachon, qui vient d'acquérir ainsi un nouveau titre à la reconnaissance de nos concitoyens, lui avait donné son appui.

— Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis :*

« On annonce de Mandeville (Louisiane), la mort subite de M. Raymond Manint, qui s'était acquis une grande popularité dans le Sud.

« Né à Toulouse, M. Manint, après avoit fait honorablement son service militaire en France, était allé s'établir avec sa famille à la Nouvelle-Orléans, il y a environ trente-cinq ans, & n'avait pas tardé à s'y faire de nombreux amis. Lorsque la guerre de sécession éclata, M. Manint embrassa avec enthousiasme la cause du Sud & se consacra tout d'abord à l'instruction des recrues. Il contribua notamment à l'organisation de la légion française & rendit de tels services qu'il fut bientôt promu au grade de colonel. Depuis plusieurs années, le colonel Manint s'était établi à Mandeville, où il vivait très retiré. Il laisse deux fils. Sa mort a causé une douloureuse surprise aux nombreux amis qu'il comptait à la Nouvelle-Orléans. »

— Nous trouvons dans un des derniers catalogues de la librairie Théophile Belin, quai Voltaire, 19, à Paris, cette indication bibliographique :

270. — *Les Controuerses* des Sexes Masculin & Femenin (par Gratian Du Pont, seigneur de Drusac). Auecq Priuiliege (*sic*) du Roy. — (Au verso du dernier f., dont le recto est blanc, se trouvent les vers suivants :)

Dedans Tholose, imprime entièrement
Est il se liure : sachez nouuellement
Par Maistre Iacques Colomies, surnommé
Maistre imprimeur : Libraire bien famé,
Lequel se tient, & Demeure Deuant
Les Saturnines Nonains. Deuot couuent.
L'an Mil ccccc trente & quatre à boncompte
Du moys Ianuier. XXX. sans mescompte.

Pet. in-fol, à longues lignes, caract. goth., fig. sur bois, mar. rouge, fil à froid. dent. int., tr. d'or. (Chambolle-Duru.) 600 francs.

Première & fort rare édition de cet ouvrage. On a ajouté à la fin du volume une copie manuscrite de : *Requeste du sexe masculin contre le feminin à cause de celles & ceux qui medisent de l'auteur de ce livre, baillée à Dame Raison; le Plaidoyé des parties & Arrest sur ce intervenu.*

Avis aux riches bibliophiles toulousains qui peuvent se payer des volumes de 600 francs!

(*Messager de Toulouse* du 18 juillet 1890.)

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

JULES FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU

Un homme auquel l'hydrologie en général, & plusieurs eaux minérales des Pyrénées en particulier, doivent une grande reconnaissance, l'ingénieur Jules-François, vient de s'éteindre à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Quoique n'appartenant pas au midi de la France par sa naissance, mais rattaché à lui par son mariage avec M^lle^ Deboscq, de Carcassonne, & surtout par les travaux de captage qu'il a exécutés sur les sources thermales pyrénéennes, Jules-François de Neufchâteau ne saurait disparaître de la scène scientifique sans que nous résumions ici son œuvre & sans que nous donnions au sujet de cette dernière une appréciation juste & désintéressée.

Jules-François était né à Bar-le-Duc le 13 juin 1808. Il entra à l'école polytechnique en 1828, &, sorti dans les premiers numéros en 1830, il devint ingénieur des mines. En cette qualité, il fut chargé des sous-arrondissements minéralogiques de l'Ariège, de l'Aude & des Pyrénées-Orientales. En 1848 il était attaché au comité consultatif d'hygiène publique de France; nommé la même année ingénieur en chef des mines, il fut chargé du service des travaux d'amélioration des eaux minérales françaises. Devenu en 1866 inspecteur général des mines, il eut sous sa direction le service des eaux minérales. Deux ans après il devenait membre titulaire du comité consultatif d'hygiène publique de France.

Nous ne nous occuperons de M. François qu'à deux points de vue : comme géologue & comme hydrologue pyrénéen.

Comme géologue, M. François a devancé son époque en donnant sa carte géologique de l'Ariège & de la Haute-Garonne. Cette carte montre déjà, à un moment où la science de la stratigraphie était peu avancée, la valeur des connaissances acquises sur le terrain par le jeune ingénieur. Il put, sans fossiles, par la stratigraphie seule, exactement tracer les grandes divisions des terrains pyrénéens. La séparation du crétacé supérieur & du crétacé inférieur, fort obscure en 1837, était nettement faite sur la carte en question. Leymerie, Mussy & nous même n'avons eu, pour ainsi dire, qu'à continuer l'œuvre de Jules-

Digitized by Google

François. Nous avons ailleurs rendu justice à ce sujet, au savant ingénieur, dont les indications géologiques nous ont plus d'une fois rendu service.

Les principaux travaux d'hydrologie accomplis dans les Pyrénées par M. François sont ceux d'Ussat, de Luchon, de Lamalou & d'Aulus.

Autant les trois premières stations ont eu à gagner à l'intervention de cet ingénieur hydrologue, autant la station d'Aulus a eu à se repentir d'avoir suivi des avis que l'âge avancé du maître rendait moins apte à mettre sur la voie du progrès. Étudions les travaux qu'il a exécutés dans chacune de ces villes d'eaux.

A Ussat, la nature ayant fait jusqu'en 1838 environ tous les frais d'aménagement thermal, le Dr Vergé, inspecteur de la station, profita de la présence de M. François à Vic-de-Sos, comme ingénieur des mines, pour le prier d'étudier la question d'un aménagement nouveau des thermes, & surtout pour résoudre le problème de l'isolement des sources que l'Ariège envahissait à chacune de ses crues. Le jeune ingénieur vit immédiatement que les sources chaudes naissant au milieu d'alluvions très profondes & perméables, le seul moyen d'empêcher les mélanges brusques des eaux chaudes & des eaux froides d'envahissement, était d'enfermer les premières dans une ceinture *constante* d'eau de l'Ariège, en mettant cette dernière dans de telles conditions de niveau, que les crues ne puissent jamais en changer le mode d'écoulement. Il détourna à cet effet en amont des thermes, un volume constant d'eau de la rivière, qu'il fit circuler autour des griffons d'eau chaude en les enveloppant de toute part, comme le ferait une muraille verticale dans laquelle l'eau froide remplacerait les moellons. Les eaux chaudes se maintinrent ainsi à un niveau immuable, ne subirent aucun mélange, quelques fortes que soient les crues de l'Ariège, & l'on put alors aménager avec des sources chaudes non variables, un établissement nouveau, dont la création fit la prospérité de la station.

Le coup d'essai du jeune ingénieur comme hydrologue était un coup de maître, il en eut bientôt les résultats les plus heureux.

Luchon, à l'époque où Ussat transformait, grâce à M. François, son archaïque installation, était une station peu prospère, mais comptant parmi ses habitants des hommes de progrès. On avait essayé de capter les sources qui coulaient au pied de la montagne de Superbagnères, sans y réussir. Les intéressés sachant avec quel succès l'ingénieur des mines de Vic-de-Sos avait amélioré la situation critique des sources d'Ussat, lui demandèrent de procéder au captage des sources de leur station. L'offre fut acceptée.

M. François comprit, dès les premières recherches qu'il avait commencées dans les éboulis & les dépôts glaciaires du flanc est de la montagne du Bosquet, qu'il fallait aller chercher les sources dans la roche en place, pour en être absolument maître. C'était la première fois qu'un ingénieur se lançait, soit en France soit autre part au monde,

Digitized by Google

dans un semblable travail. Sans aucune indication stratigraphique ou géologique, François ouvre une première galerie à travers les terrains meubles pour atteindre la roche. Aussitôt qu'il y est arrivé, il la suit, la contourne en tous sens & trouve tour à tour les magnifiques sources Bayen, de la Grotte, de la Reine, de l'Enceinte, Ferras, Azémar & Richard. Enhardi par ce résultat, & croyant avoir épuisé toutes les trouvailles hydrologiques de ce premier point d'attaque, il a l'idée qu'il doit exister d'autres griffons. Ayant cru remarquer que là où le granit & les schistes se touchent, les sources chaudes ont été jusqu'à ce moment les plus abondantes, il se lance par de nouvelles galeries au cœur de la montagne, à la recherche de ces contacts qu'il suppose riches en griffons. Chemin faisant, il trouve un nouveau groupe de naissants qui constituent les sources du Bosquet, du Drainage, de Bordeu, du Pré, du Saule. En quelques années de travail, il dote Luchon de quatre cent cinquante mètres cubes d'eau minérale par vingt-quatre heures, & il met les géologues de l'avenir en mesure, grâce aux galeries qu'il a exécutées avec la simple idée de trouver les contacts des schistes & des granits, d'établir les lois géologiques vraies de l'arrivée des eaux minérales des profondeurs du sol à la surface. Les galeries de captages des sources de Luchon sont à cet égard les plus instructives que nous connaissions dans notre région méridionale. Malheureusement, les aménagements des sources sont restés jusqu'à ce jour inachevés. Nous l'avons fait observer depuis bien des années sans être écouté. Il serait temps cependant, après plus de quarante ans, qu'une administration locale intelligente entreprenne l'achèvement de l'œuvre de Jules François.

Les captages de Lamalou ont été faits sur le même plan que ceux de Luchon, par M. l'ingénieur de Sizancourt, sous la direction de M. Jules-François. Là également, les directions données aux galeries ont permis d'aller à la recherche des griffons, & ceux-ci ont été convenablement captés sur leur point d'émergence de 1858 à 1861.

Aulus avait de toute antiquité une énorme source pouvant suffire aux besoins d'une station de premier ordre. Elle coulait dans des conditions parfaites pour son aménagement dans un établissement thermal. Telle qu'elle était à la suite de sa découverte par le lieutenant Darmagnac, & de sa mise en relief par le Dr Bordes-Pagès, il ne manquait à son succès que des thermes convenables. Des questions d'intérêt, que nous n'avons pas à discuter ici, amenèrent la Société qui en était propriétaire en 1873 à procéder à un captage inutile, auquel nous nous opposâmes de toutes nos forces. Plus tard, une nouvelle Société, subventionnée par le Comptoir d'escompte, ayant intérêt à faire des travaux dans la localité, & désireuse d'augmenter une source déjà capable d'alimenter mille fois plus de malades qu'il n'en venait à Aulus, appela M. François pour lui demander une quantité d'eau plus grande encore. Celui-ci, après avoir fait ses plans, me fit l'honneur de me consulter à

Digitized by Google

leur sujet. Il voulut bien me porter le dossier à Toulouse. Son but était de rejoindre en galerie une faille aquifère O. 10° N., que j'avais signalée, recoupant en ce point tous les terrains anciens jusqu'au carbonifère, & d'arrêter ainsi, pensait-il, un énorme volume d'eau au passage; cette faille était d'après nous une cassure réunissant toutes les eaux de la partie supérieure de la montagne & les conduisant dans les profondeurs du sol, pour ressortir en un point faible, là où la source primitive venait au jour. Il résultait de notre théorie qu'en arrivant à la faille en question, par la galerie projetée, on couperait la descente des sources, & par suite on ferait disparaître la source minérale *ancienne*, *primitive*, VRAIE, située en un point plus bas, pour n'avoir qu'une eau à température plus faible & à minéralisation moindre. M. François, malgré nos supplications & nos raisons scientifiques, persista dans son projet, qui fut exécuté, & dont les résultats furent : 1° la découverte dans la faille en question d'un volume d'eau énorme à 18°2, avec minéralisation faible (1gr5 de substances salines); 2° la disparition complète des sources anciennes dont la température (prise par nous) était de 20 degrés, & dont la minéralisation avait approché de 3 grammes.

Appelé en 1882 par la Société en question pour rechercher les causes des bruits fâcheux qui depuis quelque temps avaient couru sur Aulus, & pour indiquer le remède qui pourrait faire cesser le mal, nous fûmes obligé de dire devant le conseil municipal de la station, & devant le représentant de la Société propriétaire des thermes, que les travaux exécutés par M. Jules François avaient causé la perturbation portée dans le régime des eaux d'Aulus.

Cette déclaration, due à la vérité, malgré le respect & le dévouement que nous avions pour l'éminent hydrologue, détruisit nos bonnes relations, ce que nous regrettâmes sincèrement. En apprenant sa mort par les journaux du Midi, nous avons éprouvé le sentiment de tout ce qu'inspire la disparition d'un homme éminent & utile, regrettant, vu l'amitié bien ancienne qui l'avait lié à notre famille, comme à nous, de n'avoir pu dire sur sa tombe tout le bien qu'il a fait à l'hydrologie française, dont il fut le véritable créateur.

C'est le 13 septembre dernier, que M. Jules François, de Neufchâteau, âgé de quatre-vingt-deux ans, s'est éteint à Biarritz, entouré des soins, affectueux de sa fille qui ne le quittait jamais & qui, dans ces dernières années, voyait de plus en plus s'affaiblir le père dont elle était fière & qu'elle entourait de toute son amitié.

Qu'elle veuille bien accepter, ainsi que son frère, M. Paul-François, & leur famille, l'expression de sympathie que nous croyons pouvoir leur adresser ici, au nom de tous les hydrologistes du Midi de la France.

Dr F. GARRIGOU.

Le Gérant : GARRIGOU.

Toulouse, imprimerie Douladoure-Privat, rue Saint-Rome, 39. — 8166.

Digitized by Google

LIBRAIRIE LAFONT

61, Allée d'Étigny, 61, LUCHON

Grand choix de Photographies de tous formats. — Guides de Luchon et des Pyrénées. — Toutes les Nouveautés littéraires, Romans, Revues, etc.

CHAMBRES ET APPARTEMENTS A LOUER

PASTILLES ANTINICOTIQUES

DU

Docteur A. TEULIÈRE

APRÈS
L'EMPLOI DES PASTILLES

AVANT
L'EMPLOI DES PASTILLES

Il fallait aux fumeurs une préparation antinicotique facile à transporter, qui soit, pour ainsi dire, la contre-partie de la cigarette ou du cigare. C'est pour cela que nous avons songé à faire préparer les pastilles antinicotiques. Renfermées dans une boîte élégante et commode, les fumeurs peuvent avoir continuellement sur eux le contrepoison inoffensif de cette substance si pernicieuse qu'ils absorbent sans cesse, et qui, tous les jours, occasionne des ravages se terminant trop souvent par la transformation des fumeurs en gâteux.

Nous pouvons affirmer que les substances que nous avons introduites dans nos préparations antinicotiques ont été essayées soit en France, soit à l'étranger, contre les accidents dus à la nicotine, et que les maîtres éminents qui les ont employées, et après lesquels nous en avons fait l'essai, guidé par un de nos chimistes les plus en renom du Midi, sont les seules qui puissent et doivent être rationnellement employées dans l'intérêt des fumeurs et de l'humanité. Elles préviennent, mais surtout elles combattent les accidents occasionnés par la nicotine.

Ces pastilles sont en même temps digestives.

Notre confiance dans les services qu'elles sont appeleés à rendre aux fumeurs est absolue, et nous pouvons certifier qu'on peut en user sans le moindre inconvénient.

La dose utile est de deux à quatre pastilles entre les repas; on peut augmenter la dose sans inconvénients.

Prix de la boîte : 0 fr. 60 c.; par la poste, 0 fr. 70 c.

DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

VENTE EN GROS : Pharmacie H. DÉLIEUX, 9, rue de Rémusat, Toulouse.

Digitized by Google

EAU DE MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES

(PYRÉNÉES-ORIENTALES)

Bicarbonatée, Calcique et légèrement Ferrugineuse.

La meilleure eau de table connue. — Température 14°.

APÉRITIVE, DIGESTIVE, TONIQUE

On peut dire que nulle eau n'a le goût exquis de celle de Montesquieu, lorsqu'elle est rafraîchie à 14°. Elle est apéritive et facilite les digestions.

Pour les commandes et les renseignements, s'adresser au gérant de la source : Villa-des-Albères, par Saint-Genis-des-Fontaines (Pyrénées-Orientales).

SOURCE DE
SAINT-BOËS

(Près la gare de BAIGTS (Basses-Pyrénées.)

Eau sulfurée, arsenicale, iodée et bitumineuse.

UNIQUE DANS SON ESPÈCE

Employée avec le plus grand succès (d'après les docteurs GARRIGOU, CAZENAVE, etc.) contre les **affections catarrhales des muqueuses,** surtout de **la muqueuse bronchique.**

Remarquable dans ses effets contre la **phtisie** (Dr F. GARRIGOU).

Sa sulfuration est la plus élevée des Pyrénées : **0 gr. 106** de monosulfure de sodium par litre.

Se transporte sans s'altérer à cause de sa température froide.

SE CONSERVE INDÉFINIMENT

Pour les Envois, s'adresser à M. THORE, propriétaire de la source de Saint-Boës, à Dax (Landes).

Décret d'intérêt public. Approb. de l'Acad. de Médecine

ROYAT

EAU MINÉRALE NATURELLE

St-MART, Goutte, Rhumatisme, Gravelle.

St-VICTOR, Anémie, Chlorose, Voies respiratoires.

(FERRO ARSENIC[le])

CESAR, Dyspepsies, Gastralgies, Flatulences.

MÊMES EFFETS QU'AUX SOURCES

Caisses de 30 à 50 bout. 20 fr. et 30 fr. *franco* Gare ROYAT

Notice et Renseignements. 5, rue Drouot, PARIS

Pour les Annonces, s'adresser à M. l'Administrateur de la **REVUE,** *rue Valade, 38, à Toulouse.*

Digitized by Google

LA REINE DES PYRÉNÉES

Bagnères-de LUCHON (Hte-Garonne)

Chemin de fer direct par l'embranchement de Montréjeau à Luchon.

LA PLUS RICHE SÉRIE DES EAUX SULFURÉES DE FRANCE

Les seules eaux sulfurées chaudes d'Europe qui dégagent spontanément des vapeurs d'acide sulfhydrique en quantité suffisante pour être employées utilement par la thérapeutique.

48 *sources principales* de 12 à 66° centigrades. De 1 à 7 centigrammes de sulfuration par litre.

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

MODES D'UTILISATION DES EAUX

Bains, Piscines, Salles de Natation,

DOUCHES (petites, grandes, écossaises et ascendantes).

SALLES DE GARGARISME ET DE PULVÉRISATION

Étuves, Massage, Hydrothérapie à 10 degrés constants, à la pression de 3 atmosphères 1/2.

BUVETTES très renommées pour les affections des voies respiratoires, également traitées par le

HUMAGE DE VAPEURS SULFURÉES

Suivant un mode d'inhalation spécial à Luchon,

AVEC DES APPAREILS ASSURANT L'ISOLEMENT DE CHAQUE MALADE

MALADIES TRAITÉES AVEC SUCCÈS A LUCHON

Maux de gorge, Angine granuleuse, Laryngite, Bronchite, Pleurésie et Pneumonie chroniques, Asthme, Rhume de cerveau, Maladies de la peau, Ulcères, Fistules, Syphilis rebelles, Maladies des os, Vieilles blessures, Rhumatisme, Paralysie, Névroses, Névralgies, Phtisie, Tuberculisation (1er et 2e degrés), **Lymphatisme, Scrofules, Maladies des enfants, Maladies des femmes, Stérilité, Débilité, Anémie, Cachexie, etc.**

TARIF DES BAINS A LA PORTÉE DE TOUS

Hôtels, Maisons particulières, Villas.

VIE FACILE SUIVANT LE BUDGET DE CHACUN

Sites admirables. — Nombreuses EXCURSIONS à pied, à cheval et en voiture.

CASINO SPLENDIDE

Concerts à grand Orchestre deux fois par jour.

Salon de lecture, Théâtre, Collections et nombreux Divertissements.

Digitized by Google

BIARRITZ

GRAND-HOTEL

Ancien Hôtel GARDÈRES

Ce magnifique établissement, placé en face de la mer et des bains, dans la plus belle situation, se recommande aux étrangers par un grand confort, son excellente situation et ses prix modérés.

Rien n'y est négligé pour rendre le séjour de l'hôtel aussi agréable que possible aux personnes qui y descendent.

Demander les omnibus à la GARE pour l'HOTEL et RESTAURANT

BIARRITZ

HOTEL VICTORIA & DE LA GRANDE-PLAGE

Ce magnifique établissement est situé dans la position la plus agréable de la ville, sur la Grande-Plage, près des Bains, au centre des plus belles promenades.

Cent chambres et salons ont vue sur la mer, ainsi que les salles de restaurant, table d'hôte, le salon de lecture et le fumoir.

DEUX VASTES TERRASSES ÉGALEMENT SUR LA MER

CUISINE RECOMMANDÉE — PRIX MODÉRÉS

J. FOURNEAU, Propriétaire.

BIARRITZ

HOTEL CONTINENTAL

B. PEYTA, Propriétaire.

Ce magnifique établissement, situé en face de la Grande-Plage et au centre des belles promenades, se recommande aux familles par le confort de ses appartements et son excellente cuisine.

TABLE D'HOTE DE 200 COUVERTS

Grands salons de restaurant et de compagnie donnant sur la mer.

Billard, Fumoir, Salles de bains. — Splendide terrasse avec vue sur l'Océan.

Seul Hôtel ayant un Ascenseur.

BIARRITZ

GRAND HOTEL DES PRINCES

Recommandé par sa bonne cuisine.

E. COUZAIN, Propriétaire.

EAU DE RAVI (Près Luchon)

LÉGEREMENT SULFURÉE

SILICATÉE ALCALINE — DIURÉTIQUE ET ANTIGRAVELEUSE

D'après les expériences du Dr POUVROT et surtout d'après celles du Dr F. GARRIGOU, médecin-consultant à Luchon, à la dose de deux à cinq verres, l'EAU de RAVI augmente l'activité des fonctions rénales, entraîne l'émission de sables et de calculs, étanche la soif des diabétiques.

Pour les commandes, s'adresser à Madame veuve REDONNET, propriétaire de l'Eau de Ravi, à Luchon (Haute-Garonne).

Digitized by Google

MAGASINS

A CLÉMENCE ISAURE

J. BÉTIS, tailleur-chemisier,

Rue des Changes, 7, et rue de Metz, 28 (Marché-Couvert).

TOULOUSE

VÊTEMENTS & CHEMISES

Pour Hommes et Enfants, sur mesure et confectionnés.

SPÉCIALITÉ DE VÊTEMENTS DE LIVRÉES

Uniformes militaires.

Maison sans rivale; a obtenu, à l'Exposition internationale de 1887, la **Médaille d'or,** la plus haute récompense accordée à cette industrie.

BIARRITZ

GRAND HOTEL D'ANGLETERRE

M[1] CAMPAGNE, Propriétaire.

Ce splendide Établissement, fondé en 1871, se recommande par son exceptionnelle et unique position, ainsi que par tout le confort qu'il offre aux Étrangers, soit par sa cuisine, soit par son riche ameublement, aussi bien que par les soins apportés au service de l'hôtel.

USSAT-LES-BAINS (Ariège).

HOTEL MODÈLE

Tenu par A. CASSAGNE.

Cet Hôtel est situé à un pas des Thermes, à l'extrémité d'une superbe allée de platanes, qui permet d'arriver à l'établissement thermal sans être incommodé par le soleil.

Il se recommande par sa clientèle de choix, par le confort de ses appartements, par son excellente cuisine, dont la réputation est déjà bien ancienne, et par son service irréprochable.

Jardin, Prairie, Ombrages charmants pour l'été.

Digitized by Google

Digitized by Google

ACTES DE L'ASSOCIATION

Décision de l'Association Pyrénéenne.

1° Après un échange de lettres entre M. le Maire de Bordeaux & le Directeur de l'Association, il a été décidé par le Bureau que le prochain Congrès de l'Association Pyrénéenne aurait lieu à Bordeaux, en 1891, pendant les vacances de Pâques.

Un Comité local à la tête duquel se trouve M. le maire de Bordeaux, comme président d'honneur, & M. le Dr Azam, comme président, prépare le programme & les excursions du Congrès.

Les membres de l'Association seront tenus au courant du programme du Congrès dans l'un des prochains numéros de la *Revue*.

2° Tous les ans, l'Association Pyrénéenne donnera une grande médaille à l'auteur du meilleur travail imprimé dans le cours de l'année précédente.

Ce travail devra être relatif aux Pyrénées & traiter de l'une des matières qui constituent le programme de l'Association, article 26 des statuts.

A défaut d'un ouvrage concernant les Pyrénées proprement dites, le prix pourra être décerné à un ouvrage sur la région méridionale.

La proclamation du lauréat sera faite en séance générale du Congrès les années où celui-ci aura lieu.

Décision du Comité de publication de la Revue.

La *Revue* publiera une série de notices biographiques & bibliographiques Pyrénéennes, c'est-à-dire un ensemble de notions sur la vie & sur les œuvres des écrivains morts & vivants qui ont publié des travaux se rattachant à l'étude des Pyrénées, à tous les points de vue admis dans l'article 26 des statuts.

Des portraits, des autographes, accompagneront le texte.

Cette œuvre doit être préparée de longue main, & nous appelons à notre aide, pour la mener à bonne fin, tous les membres & les amis de l'Association Pyrénéenne.

Les auteurs des articles insérés dans la Revue restent absolument responsables des idées qu'ils y émettent.

La Revue est ouverte à tous, à la condition de ne jamais y traiter de questions politiques ou religieuses.

Pour le Comité de rédaction : **Dr F. G.**

La reproduction des articles de la Revue est formellement interdite sans une autorisation écrite du Directeur.

Le Directeur de la Revue : **Dr F. G.**

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON

DU 4e TRIMESTRE DE 1890.

Pages.

I. — Premier Congrès de l'Association pyrénéenne; ouverture & discours; nomination des bureaux des Sections..... 685

II. — Armand Gautier (de l'Institut) : Les perfectionnements de la vinification dans le midi de la France..... 704

III. — Léonce Favatier : De l'importance des registres de notaire avant la Révolution..... 742

IV. — Louis Narbonne : De l'importance des registres de paroisse avant la Révolution..... 760

V. — Léonce Berthomieu : Existait-il dans le midi de la France une école nationale de sculpture au troisième siècle de notre ère?..... 779

VI. — F.-P. Thiers : Tracé de la voie Domitienne de Narbonne à Perpignan. 783

VII. — A. & G. Gautier : La brushite dans les grottes de Minerve..... 790

VIII. — Jules Gindre : Le feldspath à base de potasse d'Itxassou, préparé pour engrais..... 800

IX. — G. Desdevises du Dézert : De la condition de la femme mariée en Navarre..... 804

X. — Julien Sacaze : Flore populaire de Luchon..... 834

XI. — Eugène Lapierre : Bibliographie pyrénéenne..... 842

Variétés : Toulouse jadis. — Histoire du Commerce de Bordeaux (Théophile Malvezin). — Les fêtes Cigalières & Félibréennes du Sud-Ouest (Elie Fourès)..... 846

Chroniques : *Chronique agricole.* — La loi sur les vins de raisins secs; — Le vin & les sels de cuivre; — Le plâtrage des vins; — Le déplâtrage des vins..... 863

Chronique artistique de Toulouse..... 872

Livres et Revues : Saint-Martin de Canigou, par J. Massó Torrents (Léon Baurier)..... 873

Annales du Midi (A. J.)..... 892

Toulouse chrétienne. L'église Saint-Etienne, par Jules de Lahondès (J. de Malafosse)..... 896

La fin du parlement de Toulouse, par A. Duboul (E. Lapierre)..... 901

Esquisse géologique du département de la Gironde, par Em. Fallot. 910

Volume du deuxième Congrès international d'hydrologie (Dr V.).. 915

Revue du Comminges (F.). — Compte rendu de l'Académie des sciences (Institut). — Annuaire des syndicats agricoles & de l'agriculture française. — Bulletin de la Société géologique de France. — Un livre de M. Guignet sur les couleurs. — Cinquième volume des Mémoires de M. de Villèle.

Nouvelles..... 920

Nécrologie : Jules-François de Neufchâteau (Dr F. Garrigou)..... 929

Épigraphie : J. Sacaze. Inscriptions antiques des Pyrénées (suite)..... 73

CONGRÈS DE BORDEAUX. — *Voir l'Avis sur la troisième page de cette couverture.*

Toulouse, imprimerie Douladoure-Privat, rue Saint-Rome, 39. — 8166.

5 8516

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RETURN TO the circulation desk of any
University of California Library
or to the
NORTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
Bldg. 400, Richmond Field Station
University of California
Richmond, CA 94804-4698

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
2-month loans may be renewed by calling
(415) 642-6233
1-year loans may be recharged by bringing books
to NRLF
Renewals and recharges may be made 4 days
prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

JUL 29 1987

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google